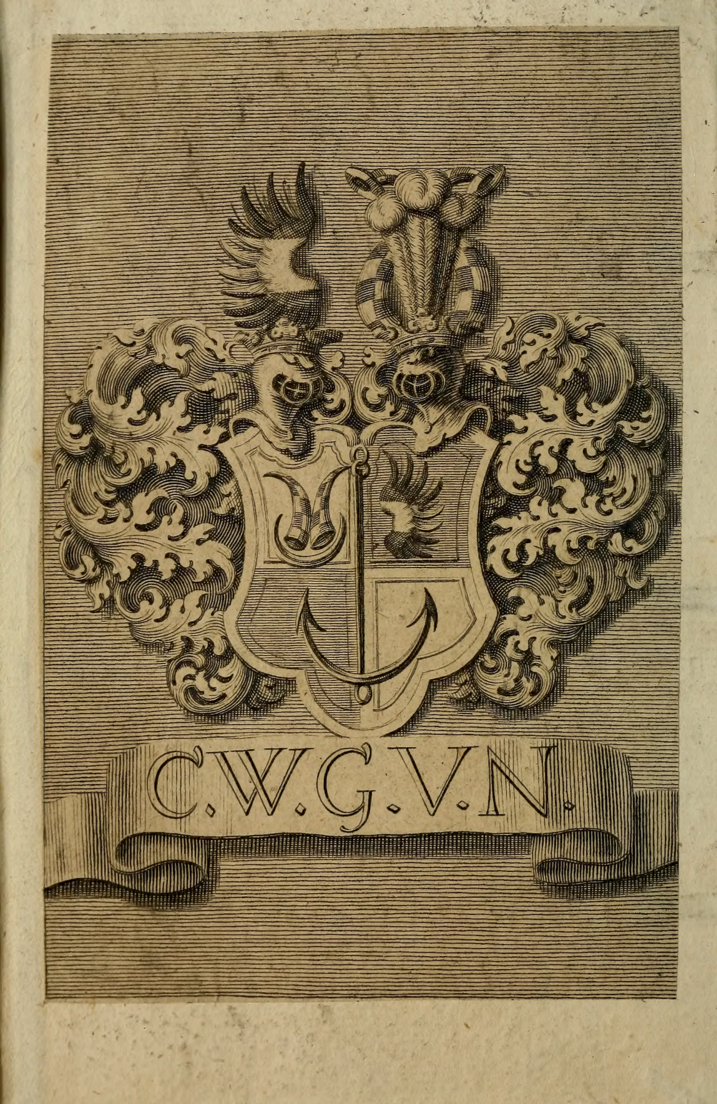
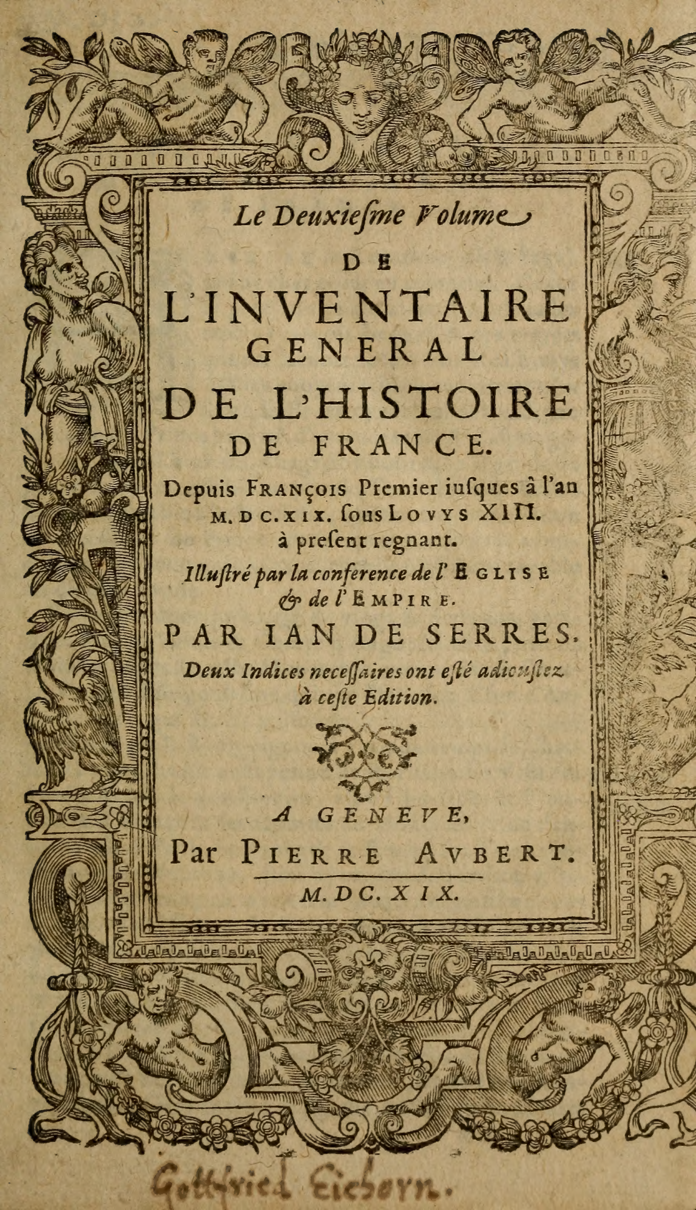

C.W.G.V.N.



Le Deuxiesme Volume

DE

L'INVENTAIRE GENERAL DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Depuis FRANÇOIS Premier iusques à l'an M.DC.XIX. sous LOVYS XIII. à present regnant.

Illustré par la conference de l' EGLISE *& de l'* EMPIRE.

PAR IAN DE SERRES.

Deux Indices necessaires ont esté adioustez à ceste Edition.

A GENEVE,

Par PIERRE AVBERT.

M. DC. XIX.



FRANCOIS PREMIER DV NOM, LVIII. ROY DE FRANCE.

HEVREVX le Royaume (dit le Sage) qui ne chet point en minorité. Ce fut la premiere consolation qui releua les cœurs François du dueil & des regrets qui par la mort de leur bon Roi Louys XII. les auoyent tristement atterrez. La seconde: Ils iettoyent l'œil sur vn digne successeur. Prince bien né, d'entendement & d'esprit genereux, liberal, humain, d'aage florissant & susceptible de gouuernement, affable au peuple, fauorable aux Ecclesiastics, agreable à la Noblesse, qui naturellement aime les caresses de son Prince, & (ce que tous subiets admirent en leur Souuerain) d'excellente beauté. Ainsi capable de dignité royale. 1515

FRANÇOIS doncques aagé de vingt & deux ans, parauant Duc de Valois & Comte d'Angoulesme, print en main les resnes de ceste Monarchie, comme fils de Charles Comte d'Angoulesme, qui fut fils de Ian Cõte d'Angoulesme, qui fut fils puisné de Louys Duc d'Orleans (massacré par le Bourguignon à Paris du temps de Charles VI) qui fut fils aussi puisné du Roi Charles V. Et fut sacré à Reims le xxv. Ianuier, assisté des Ducs de Bourbon & d'Alençon: des Comtes de Montpensier, de Vendosme, de S. Paul: du Prince de la Roche sur-Yon. tous du nom de Bourbon. Puis ayant fait son entree à Paris, & le tournoy en la rue saint Antoine, confirma tous les anciens Officiers du Royaume en leurs Estats, & pour ordonner ceux qui vaquoyent, crea Charles Duc de Bourbon Connestable de France. office vaquant par la mort de Ian II. Duc de Bourbon. Antoine du Prat, Chancelier, (il n'y auoit alors qu'vn Garde des seaux, Estienne Poucher Euesque de Paris) Charles de Bourbon, Comte de Vẽdosme, Gouuerneur de l'isle de France, erigeãt ladite Cõté en titre de Duché & Pairrie de France.

Sacre de François.

1515 Le Seigneur de Lautrec, Gouuerneur de Guyenne. La Palisse, Mareschal de France. Boisi son gouuerneur en sa ieunesse Grand-maistre & surintendant de sa maison: auquel il donna pour adioint, Fleurimonde Robertet secretaire d'Estat.

Or auec le titre de *Roi de France* il print celui de *Duc de Milan*, non seulement comme originaire de la maison d'Orleans proprietaire de ladite Duché: mais aussi comme comprins en l'inuestiture faite par l'Empereur suiuant le traitté de Cambrai. Et parce qu'il succedoit egalement & à la Couronne & à l'enuie qu'auoit son predecesseur de recouurer ce bel estat de Milan, afin de s'en faciliter les desseings, il renouuella la paix faite entre le feu Roi & le Roi d'Angleterre, lui renuoyant Marie vefue de Louys auec douaire de soixāte mil escus annuels, laquelle depuis espousa le Duc de Sutfolk. Confirma pareillement l'alliance qu'auoit ceste Couronne auec le Senat de Venise. Et l'Archiduc Charles enuoya vne fort honorable Ambassade au Roi, de laquelle estoit chef le Comte de Nansau pour lui faire la foi & hommage des Comtez de Flandres, d'Artois, & autres terres qui tiennent de ceste Couronne & (ce qui donnoit vne grande esperance de tranquillité future entre ces deux Princes, ieunes tous deux, mais destinez à de grāds affaires) traitter le mariage dudit Charles auec Renee sœur de la Roine, qui fut depuis femme du Duc de Ferrare. Et d'autant que ledit Comte estoit fort auant és bonnes graces du Prince Charles, le Roi desirāt le gratifier, lui fit espouser la fille du Prince d'Orāges qui estoit nourrie en sa Cour.

Ses desseings. Charles estoit encore en puberté: mais si dextrement nourri par cest accort seigneur de Chievres de la maison de Croi lequel le feu Roy Louys auoit deputé pour esleuer sa ieunesse (Philippe pere de Charles auoit par son testament prié Louys d'accepter la curatelle de son fils) que mesme dés son bas aage il le rendit capable d'entēdre les affaires. lui presentant tous les paquets qui venoyēt de dehors, les faisant par lui mesme raporter en son Conseil, & deliberer toutes choses en sa presence. Il preuoyoit que la mort de Ferdinand son ayeul maternel aduenant, les François le pourroyēt trauerser en son passage de Flandres en Espagne: & lui sembloit dangereux de de-

de demeurer au milieu des deux Rois de France & d'Angleterre cõioints ensemble, sans se munir de quelque lieu d'alliance cõmune. Dauantage, les peuples des pays bas ne vouloyent point de guerre auec le Royaume de France. D'ailleurs, le Roi desiroit lui tollir les motifs de se gouuerner à l'aduenir par les Conseils de ses ayeul paternel ou maternel. Ils conuindrent donc, *Que mariage faisant entre l'Archiduc & Renee, le Roi lui donneroit six cens mille escus, & la Duché de Berri à perpetuïté tant pour elle que pour ses hoirs, à la charge qu'elle renõceroit à tous droits d'heredité paternelle & maternelle: nommément és Duchez de Milan & de Bretagne. Qu'apres la mort du Roi Catholique, le Roi aideroit l'Archiduc d'hommes & de nauires pour aller recueillir ses royaumes d'Espagne.* L'Aragonois demandoit bien la prolongation de la tresve, mais le Roi voulant exclure ceste clause, *De ne molester la Duché de Milan durant la tresue*, le pourparler fut inutile. l'Empereur aussi, qui ioignoit ses desseings aux conseils de Ferdinand, roidit le col contre l'amitié Françoise. Les Suisses furent aussi rebours que de coustume. Quant au Pape, François voulut demeurer libre de toute obligation enuers lui, afin que selon le cours de ses affaires, il se resolut à la meilleure partie. 1515

Armee royale en l'estat de Milan.

POVR bastir doncques sur les fondements qu'il auoit ainsi posez, voici que desormais il met en besongne les Capitaines, les gensd'armes, les prouisions que son predecesseur auoit premierement appareillez, & fait marcher en diligẽce son armee à Lyon, où sa Maiesté se rendit au mois de Iuillet, ayant laissé la Regence du Royaume à Louyse de Sauoye sa mere. Le Duc de Bourbon Connestable, menoit l'Auantgarde: accompagné de son frere François nouueau Duc de Chastelleraud: des Mareschaux de la Palisse & de Triuulce: de Charles de la Trimouille Prince de Talmont fils de Louys Vicomte de Touars: du Comte de Sancerre, du Baron de Beard, des Seigneurs de Bonniuet, d'Imbercourt, de Teligni Seneschal de Rouërgue. Pierre de Nauarre (duquel le Roi auoit gagné le seruice, lui donnant liberté sans rançon) commãdoit six mille Gascõs, & les Seigneurs de Lorges, (ayeul des modernes de Montgommeri), Pirault de Maugiron, Richebour, Jorteil, le petit Lainet Onatilleu,

1515 Hercules de Dauphiné. & le Capitaine Commarque chacun cinq cens hommes de pied,faisans quatre mille. & huit ou neuf mil Landsknets conduits par Charles Duc de Gueldres. Le Roi conduisoit la bataille,suiui des Ducs de Vendosme, de Lorraine, d'Albanie, du Comte de S.Paul,de Claude de Lorraine, Comte de Guise frere du Duc de Lorraine, des Seigneurs de Lautrec, & de Lescun freres d'Orval puisné d'Albret,de la Trimouille, de René bastard de Sauoye,qui fut depuis Grand-maistre de France & gouuerneur de Prouence, duquel messire Anne de Montmorenci Connestable espousa la fille, & du Capitaine Bayard, à qui le Roi fit cest honneur au iour de la bataille,de receuoir de sa main l'ordre de cheuallerie,esperant que le bon-heur d'vn si gentil & braue Cheualier accompagneroit ses armes. L'Arriere-garde fut commise au Duc d'Alençon qui auoit espousé Marguerite de France,depuis femme de Henri d'Albret Roi de Nauarre, ayeul maternel de nostre Roi regnant auiourd'hui heureusement. Au premier cliquetis de ces armes,l'Empereur,l'Aragonois,Sforce,& les Suisses cõtracterent vne confederation ensemble, par laquelle, pour contraindre le Roi de renoncer aux droits de la Duché de Milan; les Suisses moyennant trente mille escus qu'ils receuroyent des autres Confederez par chacun mois, garderoyent les pas des montagnes, & assaudroyent ou la Bourgongne ou le Dauphiné:& le Roi Catholique,la France du costé de Parpignan ou de Fontarabie.Le Pape (bien que le Roi eust fait quelque estat de son amitié,au moyen de ce que Iulian de Medicis son frere auoit de fraische date espousé Philiberte sœur de Charles Duc de Sauoye & tante maternelle de sa Maiesté)se conioignit en suite auec eux.

Ligue cõtre le Roi.

Genes rendue.

Le Duc de Genes nageoit entre deux eaux, & tenoit (cõme l'on dit)le loup par les oreilles. Et les armes Frãçoises,& la victoire des Confederez lui estoyẽt suspectes, notamment du Pape, qui sous couleur d'empescher que ceste Duché fust possedee par aucun estrãger,desiroit extremement de l'vnir au domaine Ecclesiastic.Au milieu doncques d'vn tel ambarras,il rẽd Genes au Roy,aux cõditions : *Qu'il poseroit le titre de Duc de Genes & prendroit celui de Gouuerneur perpetuel de Genes pour le Roy, auec puissan-*

puissance de bailler les offices de Genes (c'estoit pour retenir 1516
deuers soi quelque trace de souueraineté) *Que le Roy lui bailleroit cent hommes d'armes, l'Ordre de S. Michel, & pension annuelle sa vie durant. Que le Roi ne referoit le fort de Codifa, & accorderoit à la cité toutes les capitulations & priuileges qui auoyēt esté annullez par le Roy Louys. Qu'il donneroit certains reuenus ecclesiastics à Frideric Archeuesque de Salerne frere d'Octauian. & à lui s'il aduenoit qu'il fust chassé de Genes, quelques places en Prouence.*

Desia l'armee approchoit des Alpes qui diuisent la France & l'Italie : & les Suisses suiuāt leur capitulation auoyent saisi les passages des mōtagnes & vallees tāt du Montsenis, qui est de la iurisdiction de Sauoye, & le plus court chemin, mais plus arduë, que du mont de Geneure, qui est de la iurisdictiō du Dauphiné, & le plus long, mais moins penible: passage ordinaire des armees Françoises. Or le Roy auoit eu aduis que Prosper Colonne estoit au pied des montagnes dedans le Piedmont auec quinze cens cheuaux que le Pape enuoyoit au secours de Milan, & ne se doutoit de rien, par ce que les Suisses occupoyent (ce leur sembloit) toutes les aduenues. Mais quelques guides appartenās à Charles de Soliers sieur de Morete, ayans enseigné vn passage pres de Rocque-Espierre, le Roi dépescha la Palisse que desormais nous nōmerons Mareschal de Chabanes: Imbercourt, Aubigni, Bayard, Bussi d'Amboise, & Montmorenci, pour lors l'vn des plus fauoris du Roi, menans quatre cornettes de cheuaux legers sous la conduite dudit de Morete & de ses guides. lesquels ayans gueé le Po au dessous de Villefrāche où logeoit Colonne, arriuerent aux portes sans estre descouuerts sinon de quelques habitans, qui courent soudain pour leur empescher l'entree. mais deux hardis gensdarmes d'Imbercourt qui menoit les coureurs, Beauuais le Braue, Normand: & Hallencourt, Piccard, poussans à toute bride (si que le choc du cheual de Hallēcourt le repoussa dans le fossé) esbranlerent ces habitans : & Beauuais opposant sa lance, empescha que la porte ne fermast, tandis que les troupes arriuans surprindrent & Villefranche & Colonne disnant, firent butin du bagage & d'enuiron douze cēs cheuaux de Naples, emmenerēt le Chef & sa troupe prisonniers à Fossan. Cependāt les for-

Surprise de Prosper Colonne.

1515 ces passoyēt les vnes auec l'artillerie entre les Alpes maritimes & les Coctiénes descendans vers le Marquisat de Salusses, le trauail des hommes surmontant toutes les difficultez, que les treshautes & tresaspres montagnes, & les rudes precipices és vallees tresprofondes du fleuue de l'Argentiere leur presentoyent : où l'artillerie ne se pouuant soustenir, estans les cheuaux inutiles en tels destroits pour l'attirail d'icelle, passa dans cinq iours à force de bras & de cordages, des lieux où iamais on n'auoit veu cheminer ni canon ni mesme gens de cheual. Les autres gagnerent auec peines & difficultez infinies le pas de la Dragonnerie: les autres, les hautes cimes de la roche Perros & de Cuni, passages plus bas vers la Prouence où le Mareschal de Chabanes auoit passé. Ainsi les Suisses frustrez de leurs attentes, abandonnerent les destroits de Suze d'où ils defendoyent les passages du Montsenis & de Genevre: & celui de Coni, pour se retirer auec leur courte honte vers Milan, pillās, saccageās Chiuas, Verceil & les autres places esquelles ils entroyent : pendant qu'Amard de Prie passé des premiers mettoit à l'aide d'Octauian Fregose les villes d'Alexandrie, de Tortone, & tout ce qui est de là le Po, en l'obeissance du Roy, qui ayant passé le Po à Montcallier, & s'estant presenté deuant Nouarre, receut la ville à sa deuotion: & consequemment Pauie. Les Milanois enuoyerent Ambassadeurs au Roi logeant à Busalore, pour le supplier, que se contentant de receuoir viures & promesse du peuple d'estre tresaffectionnez à sa Couronne, il marchast à la bonne heure & vinst à bout de ses ennemis, s'asseurant que Milan seroit tresprompt à lui faire entree lors qu'il seroit maistre de la campagne. C'est vn stratageme politic assez ordinaire aux villes legeres de foi, d'estaler les banieres du plus puissant parti. Le Roi se voyant en teste vne puissante armee, condescendit pour l'heure à leurs demandes.

Premier passage du Roi delà les monts.

Alors le Duc de Sauoye moyennoit l'appointement des Suisses auec le Roi son nepueu, & l'auoit si biē acheminé, qu'ils estoyent d'accord: *Que le Roi leur payant les quatre cens mil escus portez par le traité de Dyon, & tout ce qu'ils pretendoyent leur estre deu pour leurs anciens seruices, ils vendroyent au Roi sa Duché de Milan & les vallees que les Grisons*

Grisons occupoyent, & bailleroit le Roi soixante mil ducats 1515
de pension à Maximilian Sforce. Mais tel pense gaigner qui perd tout, principalement au ieu dont il est ici question. Vn nouueau renfort de Suisses, fiers & hardis à l'occasion des victoires passees, & voyans leurs compagnons gorgez du butin qu'ils auoyẽt gagné: dissuadez notamment par le Cardinal de Sion, rompent ce pourparler, & ramenent les choses au premier train. Trente cinq mille prennent le chemin de Monse pour se loger aux fauxbourgs de Milan, attendans que l'armee Papale conduite par Laurent de Medicis: & l'Espagnole, par Raimond de Cardonne, les vinssent ioindre. Maximilian Sforce & le Cardinal les en pressoyent: mais vne défiance l'vn de l'autre les arresta. Raimond auoit surpris des briefs & lettres de creance que le Pape enuoyoit au Roi: & sçauoit que Laurent auoit secrettement enuoyé (si de son propre mouuement, ou par commandement du Pape, on ne sçait) vn Gentilhomme au Roi pour s'excuser de l'armee qu'il menoit contre lui, contraint par l'obeissance qu'il deuoit à son Oncle promettant que sans irriter son Oncle & souiller son honneur, il s'efforceroit de contenter sa Maiesté selon le desir qu'il auoit tousiours eu & auoit presentement plus que iamais D'ailleurs le dessein de l'Aragonois estoit, de demeurer côy, pourueu que ceste armee ne menaçast point sa nouuelle conqueste de Nauarre. Et Laurent d'autre costé voyant les tergiuersations de Raimond, se persuadoit qu'il eust quelque secret commandement du Roi son maistre, de se tenir à l'abri des coups, & laisser les autres monter sur le theatre pour demesler les fusees. & tous deux en general craignoyent de s'engager entre l'armee du Roy, & celle des Venitiens qu'amenoyent Barthelemi d'Aluiane, qui fut grandement auantageuse au Roi. Certes l'intention de tous en particulier, estoit de faire iouër ceste tragedie aux despens & sang des pauures Suisses. Ainsi ces deux armees Aragonoise & Papale, pour tous exploits, taschoyent d'empescher la Venitienne de s'allier auec la Françoise: & la Françoise, ces deux là de se ioindre aux Suisses. Miserable estat d'Italie! qui lors auoit sur les bras cinq diuerses armees, de François, de Venitiens, de Suisses, d'Espagnols, d'Italiens.

Volage perfidie des Suisses.

Défiance des Chefs Ecclesiastics & Espagnol

1516 Or sur l'esperance de ce traicté de paix, le Roi auoit contremandé l'Alviane qui estoit à Laude, & Lautrec conduisoit aux Suisses le plus d'argent qu'on auoit peu recueillir és coffres du Roi, des Princes, des Gentilshommes: comme aux persuasiõs de ce bouttefeu de Cardinal, ils se resoluent à deux effects: De rauir l'argent de Lautrec: & par mesme boutee, liurer bataille au Roi lors que moins il se doutoit d'aucun ennemi. Ce conseil eust porté coup à l'endroit de quelque chef endormi, mais Lautrec aduerti par ses espies de la perfide deliberation des Suisses, se destracqua du chemin, & se retira dans Galete. Parquoi les Suisses faillans leur prise, passerent outre pour descharger leur cholere sur le Roi.

Iournee de Marignan. Le Roi estoit venu de Marignan loger à S. Donat & le XIII. Septembre voici qu'ils viennent enuiron deux heures apres midi d'vne furie resolue charger l'artillerie que les Landsknets gardoyent en l'Auantgarde: renuersent les premiers qu'ils rencontrent, gagnent quelques pieces de canon, esbranlent vn bataillon de Landsknets, qui faisans estat que le traitté de paix fait auec les Suisses demeurast encore en son entier, estimoyent qu'on les voulust liurer és mains de leurs anciens ennemis. Mais voyans la cauallerie, & le Roi mesme en personne leur venir faire espaule, ils reprennent courage, rentrent au combat, rallentissent ceste masse impetuosité des Suisses, & d'vn horrible chamaillis soustiennent le choc auec incertains & diuers euenemens, iusqu'à tant que la poussiere & la nuict suruenant separa la meslee. A ceste premiere charge fut tué François de Bourbon Duc de Chastelleraud, le Comte de Sancerre, Imbercourt, & plusieurs autres braues Gentilshommes.

Le Roi cognoissant la grandeur du peril, rangea l'artillerie en lieux commodes, reordonna les bataillons, rallia la cauallerie, mãda querir l'Alviane, & coucha toute la nuict armé de toutes pieces, horsmis de son habillement de teste, sur l'affust d'vn canõ. Le Soleil esclairoit à peine, que les Suisses enorgueillis de ie ne sçai quel presomptif auantage, se rattachent aux Landsknets, repoussent vn bataillon plus de cẽt pas: & sans la gendarmerie qui soustenant le faix reboucha ceste impetueuse force des Suisses, l'issue estoit fort hazardeuse. Le canon foudroye

droye à trauers leur Gros : les Archers François & Gascõs font vne horrible boucherie:les gens de cheual chargent en flanc:l'Alviane suruiẽt à dos au plus fort du conflict. Tous estoyent desia par plusieurs heures acharnez à la tuerie, comme les Suisses ayans perdu la plus part de leurs Capitaines batus en teste, aux flancs, en queuë, s'estonnent, desesperent de la victoire, destournent leurs escadrons, & font vne belle retraitte, les vns à Milan, les autres droit chez eux. Grãd nombre s'enferma dans le logis du Connestable, où ne se voulans rendre à la merci du Roi, tous furent bruslez, & plusieurs des nostres parmi qui s'estoyent pesle-mesle fourrez dedans pour les defaire. entr'autres Ian de Mouy Seigneur de la Mailleraye, qui portoit la cornette blanche. A ceste seconde bataille furent tuez le Prince Talmont, Bussi d'Amboise, le sieur de Roye & plusieurs autres vaillans Cheualiers. Gilbert de Leui Seigneur de Vantadour blessé. Claude Comte de Guise porté par terre, petillé aux pieds des hõmes & des cheuaux: mais par le Capitaine Iame Escossois Gentilhomme de la maison de Roy retiré de la presse. Le Roi mesme se vid plusieurs fois en danger de sa personne, atteint de diuers coups de picque sur son harnois. Bataille certes la plus furieuse que iamais les Suisses ayent ni donnee ni soufferte : qui par le tesmoignage mesme de Triuulce, sembloit auoir esté plustost liuree par des Geans que par des hõmes: attẽdu que les dixhuict ausquelles il s'estoit trouué, n'estoyẽt (disoit-il) en comparaison de ceste ci, que batailles de petits enfans. Le reuers qui porta sur la personne de Gaston de Foix à Rauenne, fit que le Roi dõna libre passage à ceux qui prindrẽt le chemin de retraitte, laissans quatorze à quinze mille morts sur la place. Le Roy y perdit que de Frãçois que de Lãdsknets, enuiron trois mille. Le Cardinal de Sion, principal auteur de ceste rencontre, s'enfuit dés le premier choc à Milan: & de là (voyãt les Suisses mutinez tant pour leur perte, que pour le payement de trois mois qui leur estoyẽt deus) en Alemagne vers Maximilian. Vraiment nous pouuõs dire que les Suisses auoyent besoin de ceste correctiõ. car l'obiect de leurs prosperitez passees emportoit desia leurs insolences par delà les bornes d'honnesteté. Mais de leur hõte ils ont tiré du profit, deuenãs plus trait-

1516

Nõbre des morts.

1515 tables & bons amis de leurs correcteurs. D'autre part, ce deuoit estre vn bon aduertissement au Roi pour bien peser le faix des guerres d'Italie: sous lequel, faute de l'auoir bien premedité, peu s'en falut que lui & son Royaume n'en fussent depuis accablez.

Redditiõ de Milan. APRES ceste heureuse victoire, Milan & toutes les places de la Duché suiuirent la fortune du victorieux. Et Pierre de Nauarre ayant desia par mine fait voler vne casemate de la porte du chasteau, Maximilian Sforce & les Suisses assiegez dedans par le Duc de Bourbon, le rendirent aux conditions. *Que les Suisses s'en iroyẽt bagues sauues; & Maximilian remettroit au Roi auec ledit chasteau, celui de Cremone, & toutes les autres places qu'il tenoit, & s'en iroit en France, où le Roi lui feroit sa vie durant soixante mil escus de pension.* Suiuant ceste capitulatiõ, Mauleon frere de la Trimouille, l'Escuyer Francisque Comte de Pontreme, & plusieurs autres Gentilshommes, l'emmenerẽt en Frãce: Et le Roi fit son entree en armes à Milan, accompagné des Princes susnommez, de sa Noblesse, de son armee. où les Potentats d'Italie enuoyerent vers lui, qui pour se reconcilier, qui pour se conioüir auec lui.

Feinte amitié du Pape. LE Pape pour arrester les armes victorieuses du Roi n'oublia pas ses artifices ordinaires, & trouuant le Roi fort enclin à l'obeissance du siege de Rome: ils conclurent vne mutuelle confederation pour la defense des estats d'Italie, du Pape, de l'Eglise, de Julian & Laurent de Medicis, & de l'estat de Florence. Par ceste confederation le Roy donna la Duché de Nemours à Iulian, qui auoit espousé vne sœur de la mere du Roi. laquelle Duché le Roi donna depuis, apres la mort de Julian, à Philippe de Sauoye, qui print à femme vne fille de René Duc d'Alençon, desquels est petit fils le Duc de Nemours d'auiourd'hui. Et le Pape rendit au Roi Parme & Plaisance. Ces conuentions furent ratifiees par l'entreueuë du Pape & du Roi dans Bologne au commencement de Decembre. & là traitterent ensemble de plusieurs choses touchant le Royaume de Naples que le Roi desseignoit d'assaillir en suite. pour l'acquisition duquel le Pape lui promit sa faueur apres la mort de Ferdinãd (que chascun iugeoit estre proche) ou du moins, apres la trefve finie. Promit aussi de lui bailler la puissãce de leuer pour vn an

la di-

la dixiesme partie du reuenu des Eglises de son Royaume: & la nomination des benefices, laquelle appartenoit auparauant aux Colleges & chapitres des Eglises. & en faueur du Roi, prononça Cardinal Adrian de Goufieres frere du Grand maistre. Le Roy de son costé pour gratifier au Pape, ottroya l'abolition de la Pragmatique Sanction en restituant de nouuelles conuentions en sa place. à quoi s'opposerẽt l'Eglise Gallicane & les Vniuersitez. 1515

Les Venitiens enuoyerent au Roy quatre Ambassadeurs des principaux, & plus honorables de leur Senat, Antoine Grimani, Dominic Treuisan, George Cornare, André Griti: pour lui congratuler de sa victoire, le supplier de leur faire sentir les fruits d'icelle par vn secours au moyen duquel ils peusent recouurer leurs villes, suiuant leurs cõuenances. A leur requeste le Roi dõna ceste cõmission au Bastard de Sauoye & à Theodore de Triuulce pour ioindre l'Aluiane auec six cens lances & six mille hommes commandez par Pierre de Nauarre. Puis laissant le Duc de Bourbõ son Lieutenãt general en tout l'estat de Milan reueint en Frãce enuiron la Chãdeleur, où les menees de Henri Roi d'Angleterre le rappelloyent.

Henri mescontent que le Roi eust pris en sa protection le ieune Roi d'Escosse, & pour cest effect enuoyé Jan Stuard Duc d'Albanie pour gouuerner & la personne dudit Roy & son Royaume: (Jan punit ou de mort ou d'exil tous ceux qu'il recognut porter faueur à l'Anglois: & mesme la mere du Roi pupille sœur dudit Henri) par vengeance poussoit les Suisses à nouueaux efforts contre le Roi. Mais reuenans à leur premiere sincerité, ils rentrerent en alliance auec ceste Couronne, s'obligeãs *De bailler au Roi tousiours & en Italie & hors d'Italie pour defense & offense contre vn chacun (excepté contre le Pape & l'Empire) tel nombre de gens qu'il demanderoit à sa solde.* Et le Roi leur reconfirma les pẽsions anciennes, promit payer dans certain temps la somme deuë par le traitté de Dijon: & trois cens mil escus en lui rendant les villes & vallees qu'ils occupoyent appartenans à la Duché de Milan. Toutesfois les cinq Cantõs qui les possedoyẽt ayans refusé de ratifier cest accord, le Roy commença payer aux autres Huict, la part & portion des deniers qui leur appartenoyent (lesquels l'accepterẽt, mais à con-

1516 *Reconciliatiõ des Suisses.* dition expresse, *Qu'ils ne seroyent tenus d'aller à sa solde contre les autres cinq Cantons* (Leurre qui ramenera bien tost les autres reuesches à la commune confederation des premiers auec la France)

& Nouuelle ligue contre le Roy. L'HOMME a tousiours l'esprit tendu à cercher les moyens de nuire à son prochain. La prosperité du ROI fait que l'Empereur, les Rois d'Angleterre & d'Aragon traittent de contrequarrer les armes Françoises. L'Empereur tousiours desireux de choses nouuelles, par ses seules forces ne pouuoit conseruer les villes ostees aux Venitiens: & l'Anglois se souuenant du peu d'effect des promesses de Ferdinand son beau-pere, lesquelles il mettoit volontiers en arriere à l'appetit de quelque gain, balançoit encore entre la défiance qu'il auoit de son beau-pere, & la *Mort de Ferdinand.* haine qu'il portoit à nostre François: comme voici ce traité rompu par la mort de Ferdinand, qui mourut au mois de Ianuier. Prince excellent en cõseil & tant de vertus, que si ses promesses eussent esté suiuies de leurs effects, on le pourroit nommer entre les plus accomplis. Ceste mort sembloit faciliter au ROI l'entreprise de Naples: pour l'execution de laquelle il meditoit d'enuoyer le Duc de Bourbon. Plusieurs motifs l'y poussoyent. Quelque esmotion estoit aduenuë au Royaume apres le trespas de Ferdinand. L'Archiduc Charles estoit ieune, & n'y pouuoit arriuer à temps pour le secourir. la faueur du Pape y pouuoit beaucoup (toutesfois le ROI se fioit aux promesses de celui qui le trompoit à la veuë de tout le monde) mais plus l'interest particulier de ceste Couronne, à laquelle l'excessiue grandeur de Charles heritier de tant de Royaumes par la mort du ROI Catholique, & futur successeur de l'Empire, deuoit estre infiniment su-*Descente de l'Empereur en Lombardie.* specte. Mais voici les desseins de nostre François contrepointez par la descẽte de l'Empereur auec dix mille qu'Alemans, qu'Espagnols. Quatorze mil Suisses, & cinq mille cheuaux, au secours de Bresse conioinctement assiegee par les François & Venitiens. Ce qui les fit retirer à Milã vers le Duc de Bourbõ. Ainsi Maximiliã passant auec liberté les riuieres de Mincie, de l'Oglie, & de l'Adde, eut à sa deuotion tout le pays qui est entre l'Oglie, le Po & l'Adde, horsmis Cremone & Creme, l'vne gardee par les François, l'autre par les Venitiens. Puis ayant prins Laude à

de à compoſitiō, enuoya ſommer les Milanois, auec menaces; Que ſi dans trois iours ils n'en chaſsoyent l'armee Françoiſe, il leur feroit vn plus rigoureux traittemēt que Frideric Barberouſse l'vn de ſes predeceſseurs, qui non content d'auoir ruiné & reduit en cendres Milan, y fit ſemer du ſel en memoire de ſon courroux, & de leur rebellion. Deſia les habitans s'eſmouuoyent, & deſia nos hommes prenoyent l'eſpouuante; comme voici Albret Peter conduiſant treize mille Suiſses & Griſons, les raſſeure, diuertit leur deſsein de bruſler les fauxbourgs, & les reſould à la defenſe. 1516

Contrequarree par celle des Suiſses.

Le Cardinal de Sion & pluſieurs bannis de Milan ſuiuoyent l'Empereur; le nourriſsans d'eſperance, qu'au premier bruit de ſes approches les Citadins arboreroyent ſes enſeignes. Marc Antoine Colonne ſuiuoit auſſi ſon camp auec deux cens hommes d'armes aux deſpends du Pape (ſigne manifeſte des conſeils & diſſimulations qu'il reſeruoit comme en ſon arriere boutique.) Mais Maximilian ne deſcouurant aucun ſignal de la ville (les principaux chefs de la faction Gibeline chaſsez par le Conneſtable de Bourbon comme fauteur de l'Empire) ſe ſouuenant du laſche trait que les Suiſses auoyent fait à Ludouic Sforce, & craignant qu'à l'occaſion de la haine ancienne de ceſte nation contre la maiſon d'Auſtriche, les Suiſses de l'armee Françoiſe, & ceux de la ſienne, qui deſia refuſoyent ouuertement de ſe combattre, conioignans leurs armes, le liuraſsent à l'ennemi; ioint que Iaques Staffler Colonnel de ſes Suiſses lui auoit demandé leur paye auec beaucoup d'arrogance: ſe deſtracqua de nuict au deſceu de ſon armee auec deux cens cheuaux; de façon qu'il eſtoit à vingt milles deuant qu'ils euſsent cognoiſsance de ſon partement. Son armee deſpourueuë de Chef & d'argent, ſuiuit la meſme route. Et le Comte de S. Paul, les Seigneurs de Montmorenci & de Leſcun lui chauſsans les eſperons en défirent vn grand nombre: deſquels trois mille, partie Alemans, partie Eſpagnols, ſe rendirent au camp des François & Venitiens & nos Suiſses, payez neantmoins pour trois mois, reprindrent le chemin de leurs foyers, ſauf quelques trois cens qui demeurerent auec Peter.

Retraitte de Maximilian, dont s'enſuit

Parmi ces grabuges le Pape cachant ſes penſers taſ-

1516 choit de se rendre le moins odieux qu'il pourroit à chacun des partis. Si fut-il marri que l'Empereur eust amené tant de forces. Car il ne pouuoit demeurer victorieux qu'il n'essayast en suite d'opprimer toute l'Italie: ou biẽ, débouter Leon du siege Papal pour l'occuper selon le bruit commun. D'autre-part, comme l'on iuge des causes par les effects; le Roi auoit plusieurs subiets de soupçon du Pape. Il auoit consenti la descẽte de l'Empereur. Colonne pensionnaire du Pape, accompagnoit Maximilian. Il refusoit d'enuoyer cinq cens hommes d'armes à la defense de Milan, & lui payer trois mil Suisses, comme il estoit obligé par le compromis de Bologne. Tellement que le Roi, pour faire cognoistre à Leon que la splendeur de sa mitre ne l'esblouissoit pas si fort, qu'il n'apperceust bien ses artifices, lui fist de mesme pain souppe, declairant que puis que la confederation qu'ils auoyent ensemble lui estoit infructueuse en temps de guerre, il en vouloit contracter vne nouuelle qui ne l'obligeast sinon en temps de paix.

L'ARMEE de l'Empereur rompue, le Duc de Bourbon reueint en France, & de son propre motif remit son gouuernement entre les mains du Roi. par le commandement duquel le Seigneur de Lautrec prenant la conduite de l'armee, pour desgager le Roi de ceste obligation. se ioignant auec les Venitiens, retourna deuant Bresse. qui pressee de deux batteries, l'vne par les Frãçois, l'autre par les Venitiens, se rendit au Roy bagues & vies sauues. & Lautrec la remit en la puissance des Venitiens. Verone eut vne plus difficile issue, Car batue par les François du costé de Mantouë, & par les Venitiens, deuers Vincence, asaillie de deux asauts, affligee de necessité de viures & de munitions, & troublee par la blessure de Marc Antoine Colonnel chef de la ville: asseuree neantmoins de huict mille hommes de secours qu'amenoit le Comte de Roquendolf, soustint iusqu'à Noel, auquel temps la faim contraignit les Espagnols de liurer la ville, qui fut pareillement rendue aux Venitiens.

La reddition de Bresse. & De Verone.

LE Pape aussi pour se preualoir en temps & lieu de la victoire & des armes du Roi, sollicita Lautrec de le secourir pour debouter de la Duché d'Vrbin Frãcisque Marie de la Rouere. Les motifs de la guerre que Leon pretendoit

tendoit

rendoit lui faire, estoient fondez sur ce que Francisque auoit refusé au Pape les gens pour lesquels il auoit receu la solde de l'Eglise, & s'estoit secrettement accordé auec l'ennemi. Qu'il auoit tué le Cardinal de Pauie, & commis plusieurs autres meurtres. Qu'au plus fort de la guerre contre le Pape Iules son oncle, il auoit enuoyé Balthazar de Chastillon au Roy pour prendre sa solde. & au mesme temps, refusé passage à quelques compagnies qui s'alloient vnir auec l'armee de l'Eglise: & poursuiui dans l'estat qu'il possedoit comme feudataire du siege Apostolic, les soldats qui se sauuoient de la desfaite de Rauenne. Lautrec desirant complaire à Leon, enuoya Lescun son frere, le seigneur du Chissey, le Cheualier d'Ambrun, les seigneurs d'Aussun, de S. Blimond, & plusieurs autres Capitaines auec bon nombre de gents de cheual & de pied François. Lesquels en peu de iours assuiettirent ladite Duché à l'obeissance du Pape: lequel en inuestit Laurent de Medicis son nepueu. 1516

Francisque Marie dechadé d'Vrbin, & Laurent de Medicis inuesti de la Duché.

D'AVTRE part, l'amitié du Roy estoit tres necessaire au Roy Catholique (Charles Archiduc print ce titre apres la mort de Ferdinand son ayeul maternel) pour se faciliter son passage de Flandre en Espagne, & s'asseurer de l'obeyssance de ses Royaumes. Lui donques accommodant ses deliberations au temps & à la necessité, par le conseil du seigneur de Chieures son Gouuerneur, enuoya Philippe de Cleues seigneur de Rauastein au Roy, pour choisir vn lieu commode où les deputez de leurs Majestez peussent conuenir pour decider les differends qu'ils auoyent ensemble. Noyon fut nommé, & de la part du Roy s'y trouua Artus de Goufiers seigneur de Boisi Grand maistre de France. pour le Roy d'Espagne, Antoine de Croy seigneur de Chieures: tous deux Gouuerneurs du ieune aage de leurs Maistres, & tous deux assistez de notables personnages. lesquels accorderent, *Que dedans six mois le Roy Catholic rendroit le Royaume de Nauarre à Henri d'Albret fils pupille orphelin de Ian d'Albret & Catherine de Foix decedez ceste mesme annee, ou biẽ, recompenseroit ledit Henry dans ce terme là, à son contentement: sinon, il seroit licite au Roy de lui aider à le recouurer. Que le Roy bailleroit sa fille Louyse qui n'auoit qu'vn an, en mariage au Roy Catholique; & pour dot les droits qu'il pretẽ-*

Paix auec Charles.

1517 *doit au Royaume de Naples, suiuăt le partage fait entre leurs predecesseurs, à la charge qu'attendant l'aage nubile d'icelle, Charles payeroit au Roy cent cinquăte mille ducats annuels pour aider au defrai de la fille. Que la mort d'icelle aduenăt, & que le Roy en eust vne autre, il la dôneroit audit Roy Catholique aux mesmes conditions. S'il ne lui en naissoit point d'autre, Charles espouseroit Renee fille du feu Roy.* Mais proposer & accepter des mariages si disproportiônez d'aage, est-ce pas proprement se moquer les vns des autres? attědu que seulemět deux ans de terme produisent des occasions qui font prědre nouueaux partis aux Princes dont les volontez sont assez volages. Ces traittez furět respectiuement iurez par les deux Rois, qui conuindrět d'vne entreueuë à Cambray, laquelle attendant ils s'entr'enuoierent en signe d'amitie les ordres de leur cheualerie. Et depuis l'Empereur ratifia ces conuentions. mais nous ne leur verrôs produire aucun effect. De ceste paix nasquit vn autre bien à la France. Les Suisses voyans que les armes se posoient entre l'Empereur & le Roy, passerent tous ensemble ainsi qu'auoient fait les premiers, ces capitulatiôs: *Que le Roy payeroit aux Ligues dans trois mois, Trois cens cinquante mille ducats: & de là auant, pension annuelle & perpetuelle. Que les Suisses lui bailleroient à sa solde, toutes les fois qu'il le demanderoit, certain nombre de gens de pied.* mais diuersement: car les huict Cantons s'obligerent de les fournir contre tous indifferemment: & les Cinq, non autrement que pour la defense de ses propres estats. Quant aux chasteaux de Lugan & de Lugarne, passages tresforts & de grande importance pour la seureté de la Duché de Milan, ils aimerent mieux les esplaner à raiz de terre, que prendre trois cens mille ducats pour la restitution d'iceux.

Les Ligues des Suisses.

Natiuité de François Dauphin &

PENDONS maintenant nos armes au croc, & laissons nos guerriers reprendre haleine pour reuestir en suite leurs harnois, que les brigues ambitieuses de deux trespuissans Princes leur ferôt bien tost endosser. Ceste annee nasquit au mois de Feurier Frãçois Dauphin & successeur en ceste Courône, si par violěce l'on n'eust point hasté la fin de ses iours. Laurent de Medicis le presenta au sacrement de Baptesme au nom du Pape son oncle. Baptesme celebré auec ioustes, escarmouches, batailles feintes,

feintes, assiegemens, prinses de places, & autres telles magnificences, que la memoire des hommes n'en remarque point de plus grandes. Et le Roy, pour mieux nouer l'amitié qu'il desiroit nourrir auec le Pape, fit espouser audit Laurent Magdelene fille de Iean Comte d'Auuergne & de l'Auraguez, & de Ieane sœur de François de Bourbon Comte de Vendosme, qui mourut à Verceil au retour du Roy Charles VIII. de Naples. Ce mariage produisit Catherine de Medicis, que nous verrons en son temps Roine de France & mere des trois derniers Rois du nom de Valois. 1517

En ce mesme temps le Roy despescha Gaston de Brezé Prince de Bouquarmont frere du grand Seneschal de Normandie, auec deux mil hommes de pied François, au secours de Chrestien Roy de Dannemark contre les reuoltes du Suede. Lesquels apres auoir gaigné vne bataille au profit dudit Roy, abandonnez en fin des Danois en vn combat fait sur la glace, où ces nations Septentrionales sont plus expertes que les nostres, furent desfaits, & la plus part tuez. Ceux qui peurent eschaper la fureur des armes, reuindrent sans solde, sans armes, sans habits que delabrez.

L'annee suiuante donna le dernier de Mars au Roy, Henri son puisné, qui par la mort du Dauphin son frere demeurera successeur à son pere. Henri Roy d'Angleterre fut son parrain, & le nomma de son nom. Or pendant ceste surseãce d'armes entre les Princes Chrestiens, le Pape traittoit, mais (dit l'original) *plustost en apparence qu'à bon esciẽt*, vne guerre vniuerselle de toute la Chrestienté contre Selim Prince des Turcs. Bajazet (comme nous auons touché ci dessus) sur les derniers ans de sõ aage, meditoit d'installer sur le throne de l'empire Turquesque, Achomat sõ fils aisné. Selim puisné, à la faueur des Janissaires & soldats de la garde de son pere, le contraignit de lui ceder la seigneurie. Selim ne fut si tost en possession, qu'il fit (ce dit-on) mourir son pere par poison: & par glaiue ses freres, Achomat & Corcut: & tous ceux en fin qui descendoient de la tige des Ottomans. Puis entrant de guerre en autre, vainquit les Aduliens, défit en bataille le Sophi de Perse, lui print Tauris siege de son Empire, & la plus-part de la Perse: exter-

De Henry puisné.

Estat de l'Orient.

1518 mina les Sultans d'Egypte & les Mãmelus: print le Caire, s'empara de toute l'Egypte & Surie. De façõ qu'ayãt en peu d'annees accreu presque de moitié son Empire, & osté l'empeschement de si puissans seigneurs qui enuioyent sa monarchie: non sans cause les Princes Chrestiens redoutoyẽt l'heureuse course de ses victoires. La Hõgrie estoit affoiblie d'hõmes, & en la main d'vn Roi pupille gouuerné par Prelats & Barõs du Royaume discordans entre eux. L'Italie rompue & deschiree par les guerres precedentes, craignoit que les partialitez de ses Princes ne tournassent les pensers de Selim contre elle.

Le Pape donques & toute la Cour de Rome faisans demonstration de pouruoir au danger imminent, resolut, Qu'il estoit expedient de faire vne tres-grosse prouision de deniers, moyennant la contribution volontaire des Princes, & vn general impost sur toute la Chrestienté, Que l'Empereur accompagné de la cauallerie Hongroise & Polonoise, & d'vne armee de Reitres & Lãdsknets cõuenable à si grosse entreprinse, assaudroit Constãtinople: & le Roy de Frãce, auec les forces de son Royaume, des Suisses, des Venitiens & d'autres Potẽtats d'Italie, la Grece pleine d'habitãs Chrestiens & preste à se rebeller au premier mouuement d'armes estrãgeres. Que les Rois d'Espagne, de Portugal & d'Angleterre passeroiẽt auec 200. vaisseaux au destroit de Gallipoli: & ayãs pris les chasteaux assis à l'embouchcure, s'aprocheroient de Constantinople. Que le Pape mesme suiuroit ce chemin auec cent grosses galeres. Voila certes de beaux projets, mais en peinture. Ceste feinte de porter les armes cõmunes en Turquie, n'estoit qu'vne pipee pour rẽplir les coffres du siege Romain que les guerres passees, specialement celle d'Vrbin, auoient espuisez.

La Croisade publiee par Leon. Povr traiter ces propositions, Leon publia au Consistoire des tresues vniuerselles pour 5. ans entre tous les Princes Chrestiens, sous rigoureuses censures aux contreuenans. & destinant Legats, le Cardinal de S. Sixte à l'Empereur: celui de saincte Marie en Portico, au Roy: le Cardinal Giles, au Roy d'Espagne: & le Cardinal Laurẽt Cãpege, au Roy d'Angleterre publia par tous les Royaumes les bulles de ses pardõs à tous ceux qui cõtribueroient certaine somme pour si louable expeditiõ.

C'est

C'est ce qu'on appelle la Croisade. Tous les Princes acceptent ceste trefue,& se monstrent fort enclins à sa iuste cause. Mais le moyen d'introduire en peu de temps vne assez ferme vnion entre tāt de Potētats qui depuis plusieurs annees n'ont cessé de s'entremāger par guerres mutuelles? Chacū vient à cōsiderer son interest particulier:& trouuāt que le danger touche plus les estats de l'vn que de l'autre,se laisse emporter à ses cōmoditez priuees,& commēce à manier des pratiques legeremēt,& desormais plus par ceremonie que par deuotiō. 1518

Ceste negligence des afaires publiques, & conuoitise des particuliers,fut d'autant plus confermee par la mort de Selim,qui decedant laissa son Empire à son fils Soliman, ieune d'aage , mais d'esprit plus doux & de courage moins ardant à la guerre.

Paix recōfirmee auec l'Anglois.

Alors toutes choses sembloyent tendre à paix & bien-vueillance entre tant de grands guerriers. Les Rois de France & d'Angleterre renouërent leurs amitiez par vne ligue defensiue entre-eux,moyennant promesse de mariage entre le Dauphin fils aisné de François,& la fille vnique de Henry Roy d'Angleterre:tous deux de si bas aage,que plusieurs accidents pouuoient empescher la consommation d'icelui deuant que l'aage leur en donnast l'habilité Et Henry rendit Tournai moyennant Quatre cens mil escus:la moitié tant pour la despense faite à la construction de la Citadelle , que pour l'artillerie,poudres & autres munitions que ledit Roy d'Angleterre deuoit laisser en la place:l'autre moitié,pour les frais soustenus à la conqueste de la ville,& pour le reste des pensions qui lui estoyent deuës. Ainsi bien souuent le batu paye l'amende. D'autre costé,estant morte la fille aisnee du Roy, que l'on auoit destinee femme au Roy d'Espagne , la paix de ces Rois fut reconfermee selon la premiere capitulation, auec promesse de la puisnee. Alliance que l'vn & l'autre Prince tesmoigna par grandes demonstrations exterieures d'amitié,portant le Roy François l'ordre de la Toison au iour S. André:& le Roi d'Espagne, celui de S.Michel, en la feste dudit sainct. Les Venitiens aussi par le moyen du Roy auoyent prolongé pour cinq ans la trefue qu'ils auoient auec l'Empereur.

Auec l'Espagnol.

1519 Mais le souuerain Iuge du monde ayant determiné de punir par diuers contrequarres les desordres de la Chrestienté, retira de ce siecle l'Empereur Maximilian, en la vie duquel nous remarquons vn cours d'affaires diuersement bigarré. Car si la prosperité lui presentoit souuẽt de tres-grandes occasions, l'aduersité s'opposoit aussi souuent à l'execution d'icelles Prince au reste bõ, clemẽt, bening, tres-liberal, grand despensier (ce qui lui rompit souuent de beaux succez) laborieux, secret, bien entendu au fait de la guerre: mais qui par ses longueurs & legeretez se priuoit ordinairemẽt de l'heureuse issuë que les commencemens de ses armes lui sembloyent promettre. Ceste mort fit naistre vne egale cõuoitise és ames de deux grands Princes, François Roi de France, & Charles Roi d'Espagne. François enuoya le seigneur de Boisy Grand-maistre de France pour briguer la faueur des Electeurs d'Alemagne, & l'electiõ à l'Empire. Quelques-vns lui promirent leur faueur à la deuotion du Roi son maistre. Toutesfois la cause n'estoit pas si fauorable aux Frãçois pour ne s'accorder auec les Alemans ni en langue, ni en mœurs, ni en façons & manieres de faire. D'autre-part les peuples Alemans intercedoyent à ce que la dignité Imperiale ne se transferast hors de leur nation. Le Pape fauorisoit le parti du Roi: mais seulement en apparence, esperant que par ceste monstre d'affection il suiuroit à l'aduenir auec plus de foi ses conseils: par lesquels descouurant assez qu'en l'interieur de ses pensers, l'election & de François & de Charles lui estoit également suspecte: il s'efforça de persuader au Roy, que puis qu'il y auoit peu d'esperance pour lui d'emporter la superiorité des voix, il taschast auec mesme instãce de faire par son autorité tumber ceste Couronne controuerse sur le chef de quelque autre Prince Aleman que Charles.

Mort de Maximilian.

Brigues entre François & Charles.

Mais cependant que François s'amuse aux vaines esperances que lui donnoient l'Electeur de Brandebourg & l'Archeuesque de Treues, qui pour tirer argent du Roi lui bailloyent de tres-certaines intentions; Charles au lieu de l'or met le fer aux champs. Voici venir vne armee de la part du Roi d'Espagne: laquelle s'aprochãt de Francfort, sous ombre d'empescher qu'on ne fist force à

Election de Charles.

ce à l'electiõ, redoubla les courages des autres Electeurs 1519
qui fauorisoient sa cause, leur fit condescẽdre ceux qui branslotent, & troubla les partisans François. Ainsi fut esleu Charles d'Austriche Roy d'Espagne, cinquiesme du nom Empereur d'Alemagne, le xxviii. Iuin. L'election d'vn Empereur nouueau consiste és voix de six Princes Alemãs: Trois sont Ecclesiastics, les Archeuesques de Mayence, de Cologne, de Treues. Trois seculiers, le Comte Palatin, le Duc de Saxe, le Marquis de Brandebourg. Le Roy de Boheme entreuient quand quelques vns ont voix egales. L'empereur est esleu à Francfort, couronné à Aix la Chapelle.

Motifs de guerres entr'eux.

Or qui n'eust iugé que ces deux ieunes Princes, qui auoient plusieurs sujets de debats & ialousies, enfanteroient bien tost de tres aspres & tres-cruelles guerres, dont les semences estoiẽt desia fort enracinees en leurs cœurs ? Car le Roy desiroit extremement recouurer le royaume de Naples, & prenoit fort à cœur la reintegration de Henri d'Albret en celui de Nauarre, de laquelle il se voyoit maintenãt frustré par la subite eleuation de Charles en si haut degré: & mesme, tout ce que les François tenoient en Italie, en grãd bransle pour eux L'empereur d'autre part estoit indigné que le Roy mesprisãt l'accord premieremẽt fait à Paris, & cognoissant la necessité de son passage en Castille, pour lequel il auoit besoing de sa faueur, l'eust comme contraint de descẽdre à nouuelles pactions. D'auantage, le Roy auoit pris en sa protection le Duc de Gueldres, ennemi des Flamands sujets de Charles. cause suffisante pour esmouuoir François & Charles aux armes. Mais sur tout, la recouurance de la Duché de Bourgongne engendroit de grands eslans au courage du nouuel Empereur. La Duché de Milan donnoit aussi des aiguillons de querelles. Le Roy depuis la mort de Louys XII n'ẽ auoit demandé ni obtenu l'inuestiture Et pourtant on pretendoit la non value de la possession, & la perte des droits pretendus sur icelle. Toutes ces occasions neantmoins n'estoient motifs suffisans pour susciter les horribles confusions qui ont si tristement trauaillé les estats de deux Princes l'espace de trente ans Les rancunes ambitieuses se fondent tousiours sur legers pretextes.

1519 *Abus en la Croisade, qui*

CEPENDANT les prescheurs de la Croisade distribuez par toute la Chrestienté s'enflammoient en leurs predications, promettans selon les bulles du Pape, l'absolution de tous pechez, & le royaume des cieux, moiennãt certaine somme de deniers. Certes Leon vsoit trop licentieusement de l'autorité du siege Apostolic, semãt par tout le mõde, sans distinctiõ des temps ni des lieux, de tres amples indulgences, non seulemẽt en faueur des viuãs, mais aussi pour rachepter par argent les ames des trespassez des peines du Purgatoire. Et par ce que chacũ voyoit à l'œil, telles indulgences s'exercer trop lucratiuement, & comme exigeant vn gain deshõneste, ce qui estoit trouué fort mauuais par les partisans de Luther, qui prenoyent de là occasion de former leur parti: Leon encourut vne grande mal-vueillance parmi beaucoup de peuples scandalisez de telles insolentes procedures, specialement en Allemagne où les ministres de ceste collecte dediee suiuant la commune opinion à la deliurãce des pauures Chrestiens gemissans sous le faix du ioug Turquesque, abusans des bulles qu'ils auoyent en main, sembloient vendre à deniers comptans la faculté de retirer du purgatoire les ames des defuncts. Et ce qui d'auantage augmenta ceste indignation des peuples: le bruit estoit commun par tout, Que Laurẽt de Medicis auoit auparauant apporté de par son oncle vn bref au Roy François, par lequel il lui promettoit de pouuoir emploier à tels vsages que bon lui sembleroit, les deniers de la Croisade recueillis en son Royaume & terres de son obeissance: à conditiõ de les rendre quand il en seroit requis pour le voyage d'outre mer, & d'en faire tourner cinquante mille escus au profit dudit Laurent son nepueu. Digne sujet de murmure entre les Frãçois, voyans l'argent qu'ils donnoyent à bonnes intentions se conuertir en vsages du tout cõtraires au cõtenu des Bulles. Et ce qui porta les Alemãds à embrasser le parti de Luther, fut le rapport qui leur fut fait, que Leon dõnoit à sa sœur Magdelaine le reuenu qui prouiẽdroit de ces indulgences: laquelle deputa Commissaire en ceste partie, l'Euesque Arẽbaud, *digne* (ce dit l'histoire) *d'vne telle cõmission, qu'il exerçoit auec vne grãde auarice & extorsion.* d'autant plus odieuse, que l'on voyoit ces sacrez deniers

deniers estre destinez pour assouuir la cõuoitise d'vne 1520
femme. Ainsi non seulement ceste exaction abusiue, & indiscretion des Agents d'icelle, derogeoit à celui qui l'octroyoit, ains le rẽdoit odieux à plusieurs prouinces.

Donnent occasion aux Alemans

MARTIN Luther Religieux de l'ordre de S. Augustin, homme docte & vehement, commence à combatre & par propositions & par predications publiques ces abus d'indulgences, reprend ces Agents indiscrets, & blasme l'Archeuesque de Mayence, Albert de Brandembourg, de dõner cours à tels ab⁹, sans s'attaquer au Pape. Iceux exacteurs accusent Luther vers le Pape, disans que sans respect Luther le taxoit; le Pape prend ceste accusation pour chose iugee, & s'en prend à Luther, cõme perturbateur de son estat. Luther voyant que le Pape soustiẽt ces insolens, commence à reprendre le Pape comme faulteur de ces insolences: là dessus se forme le schisme, & s'allume le feu que l'eau ne peut esteindre.

LE peuple lui preste l'oreille, trouue sa doctrine plausible: & sõ Prince, Frideric Duc de Saxe, l'embrasse. Luther appuyé de la faueur du Prince & du peuple, pousse plus outre, publie des propositiõs esquels il disputoit amplemẽt, *Du Purgatoire, De la vraye Penitẽce, De l'office & deuoir de charité, Des indulgences & pardons*, pour cercher (disoit-il) seulement la verité. & semõdroit à disputer tous ceux qui voudroyent proposer quelques argumẽs à l'encõtre, prioit ceux qui ne pourroyẽt assister, de respondre par escrit, protestoit ne vouloir rien affermer, & sousmettoit le tout au iugement de la saincte Eglise. Reiettant neantmoins tous esprits qui ne seroyẽt cõformes aux sainctes Escritures & Decrets des Peres. En suitte il vient à cõbattre la puissance des Papes, les Images des Eglises, le celibat des Religieux, renfermer l'authorité du Pape dãs les cõfins de l'Eueschẽ de Rome: & produire en somme tous les autres dogmes desquels s'est ensuiui le schisme presque general iusqu'à present.

De faire schisme.

LE Pape pour esteindre ce feu qui s'espanchoit desia par tout, cite Luther à Rome, lui fait defẽse de prescher: le declare cõtumax à faute d'obeir, le sousmet aux censures Ecclesiastiques. (D'ailleurs Luther reprenoit plusieurs choses auec apparence & applaudissemẽt de plusieurs, qui se rendoyent ses sectateurs, quittans l'obeys-

1520 sance du Pape:il exerçoit aussi l'Office Pontifical, auec bien peu de reuerence.) Mais c'estoit ietter de l'huile dans le feu. Ces armes Ecclesiastiques ne firent qu'augmenter à l'endroit des peuples la reputatiõ de Luther. Ni les Religieux que Leon enuoya pour prescher cõtre lui, ni les breuets qu'il escriuit aux Princes & Prelats, ni tous les autres moyens qu'il employa pour le reprimer, ne destournerẽt aucunemẽt de lui ni l'inclinatiõ des peuples, ni la faueur de Frideric. L'affaire donc semblãt tous les iours de plus grande importãce à la Cour de Rome, augmẽtoit la crainte qu'il n'en arriuast quelque insigne dõmage à la grandeur des Papes, aux profits de la Cour Romaine, à l'vnion de la Religion Chrestienne. Plusieurs cõsistoires se tenoyent à Rome, plusieurs consultations en la chãbre du Pape entre les Cardinaux & Theologiens deputez pour obuier à ces inconueniens. Aucuns remõstroient que d'autãt qu'ils ne corrigeoient en eux mesmes tãt de vices & choses damnables qui scandalisoient la Chrestienté, la persecutiõ faite à Luther ne cessoit d'acroistre la bienvueillance des nations enuers lui:& dõnans vn conseil approchant de celui de Gamaliel au 5. des Actes des Apostres, disoyent qu'il eust mieux valu dissimuler d'apperceuoir vne telle folie, qui parauanture se fust éuanouye & defaite d'elle mesme. Neantmoins l'ardeur & vehemence des autres l'emporta: si que non seulement les persecutions furent redoublees contre lui & contre ses sectateurs, qui de son nom furent nommez Lutheriens: mais encore vne excommunicatiõ decretee contre Frideric Duc de Saxe, laquelle l'aigrit tellement, que de fauteur il deuint tres-vehemẽt protecteur de sa cause: qui depuis s'est rẽforcé par toute la Chrestienté, de sorte que ni les prisons, ni l'exil, ni le feu, ni l'eau, ni le fer, ni tourmens, ni supplices aucuns n'ont que de bien peu preualu à l'encõtre d'elle. Certes nous auons assez apris par l'experience, que la Religiõ ne se plante ni desracine par moyens violents. Les autels de pieté sont ennemis des armes, des tambours, des trompettes. les esprits y veulent estre gracieusement conuiez, non violemment contraints. Attendons du Ciel ceste tant desiree reünion, l'entremise du Roy tres-Chre-

tres-Chrestien y est necessaire. esperõs que la continuation d'vne sainte paix lui donnera le moyen, comme il a le vouloir, de choisir personnes capables de cest effect, qui fermãs les yeux à leur interest particulier, les ouuriront à l'auancement de la gloire de Dieu. Mais reprenons le fil ne nostre histoire. 1521

COMME Charles le Quint se faisoit couronner à Aix, les peuples d'Espagne preuoyans qu'au moyen de la promotion de leur Roi à l'Empire, il seroit la plusspart du temps hors d'Espagne : indignez d'ailleurs contre le Seigneur de Chieutes & quelques Flamands qui auoyent gouuerné Charles en sa ieunesse, par l'auarice desquels les offices, graces, priuileges, expeditions, qu'on auoit acoustumé bailler aux Espagnols, leur estoyent cherement vendus, se sousleuerent : & refusans obeir aux officiers du Roi establirẽt vne forme de gouuernement populaire, dressé par l'aduis presque de toute l'Espagne. Pendant que la Noblesse employoit ses armes à contrequarrer ceste licence populaire, le Roy par le conseil du Pape (c'est le gaing de la cause de quelques Papes, de faire entre-manger les Princes Chrestiens, afin qu'ils trouuent paix au milieu des armes de ceux la) & voyant que l'Empereur intimé plusieurs fois ne satisfaisoit en façon du monde aux chapitres du traité de Noyon: enuoya vne armee en Nauarre sous la conduite de l'Esparre frere de Lautrec. L'Esparre en moins de quinze iours remit la Nauarre en l'obeissance de son legitime Roy Henri d'Albret.

Troubles en Espagne.

C'ESTOIT assez fait, l'Esparre. Et valoit-il pas mieux retourner victorieux & triomphant, comblé de gloire & d'honneur, que poussant plus outre suiure l'ardeur d'vn trop vehement conseiller? Sainςte Colombe, Lieutenant de la compagnie de Lautrec, se promettant peut-estre la conqueste des Espagnes autant aisee que celle de Nauarre: ou sous esperance d'y faire quelque belle rafle, porta l'Esparre iusques en la frontiere de Catelogne: lequel ayant pris Fontarabie, courut iusques à la Grongne. Les Espagnols acharnez, la Noblesse contre le populas, auoyent enduré la perte du Royaume de Nauarre. Mais voyans qu'on anticipoit sur leurs propres marches, ils prattiquerent l'apologue

Nauarre recõquise.

1521 des chiens, qui s'entrebatans poserent leur animosité pour courre sus au Loup leur commũ ennemi. Les Nobles & la commune conioignent leurs armes, rencontrent l'Esparre (qui desia pour espargner la solde auoit licencié partie de son armee, donnant congé à qui le voudroit en gendant demie paye) le chargent, le défont, le prennent prisonnier & blessé d'vn coup de lance dãs l'œil, dont il perdit la veuë. Le Seigneur de Tournon y fut aussi pris, & plusieurs autres gens de bien. Ainsi les Espagnols trouuans la Nauarre despourueuë de gens de guerre, reprindrent Pampelune, & tout le reste en suite auec telle facilité que les François l'auoyent reconquise. Premier leuain duquel se paistriront les horribles confusions que nous verrons en suite.

Reperdue.

Motifs de guerre.

MAIS voyons vn autre motif de different entre ces deux Monarques, qui suscité de petites estincelles embrasera finalement & ce Royaume & plusieurs autres Estats. Le Prince de Simay, de la maison de Croy, auoit auparauant obtenu contre le seigneur d'Aimeries sentence donnee à son profit par les Pairs du Duché de Bouillon (qui iugent en souueraineté) pour la ville de Hierges és Ardennes. Toutesfois le credit & l'autorité d'Aimeries enuers Charles d'Austriche & les plus grãds de sa Cour l'auoit fait releuer de n'auoir à tẽps appellé de ladite sentence, fondãt les causes de son relief sur les empeschemens qu'il auoit eus durant les guerres precedentes, esquelles il auoit tousiours esté en personne. Tellement que commission ayant esté decernee par deuant le grand chancelier de Brabant, & iour assigné aux heritiers de Simay, pour venir ouyr les raisons d'Aimeries, & voir casser (si besoin estoit) l'arrest donné à leur profit: ils trouuerent ceste commission tant inique & desraisonnable, attendu que leur pere & eux estoiẽt en longue & paisible possession de ladite ville, & que cest arrest n'estoit subjet à appel: qu'ils s'adresserent à messire Robert de la Mark Duc de Bouillon, comme à leur seigneur & protecteur, afin qu'auec leur droit il defendist les libertez & priuileges de son Duché. Robert mescontent que sa compagnie de cent hõmes-d'armes eust esté cassee pour les extorsions & pilleries qu'ils faisoiẽt tant en Italie qu'ailleurs, auoit quitté le Roy, & s'estoit retiré

retiré vers l'Empereur. Mais cõme il vid que iustice lui estoit deniee tant pour le droit particulier des mineurs (desquels il estoit oncle & tuteur, ayãt espousé leur tãte sœur du Prince de Simay) il moyenna son appointement auec le Roy par l'entremise de sa femme & de celle de son fils de Fleuranges fille du Comte de Brenne, enuers Madame mere du Roy. 1521

Robert ayant asseuré ses affaires aupres du Roy, enuoya défier l'Empereur à Wormes, où il auoit assẽblé vne diete des Princes & villes frãches d'Alemagne cõtre les troubles esmeus à l'occasion de Luther. Hardie boutee d'vn petit seigneur alencontre d'vn Empereur puissant en moyens, en hommes, en courage. Vn gros fleuue coule paisiblement entre les turcies & leuees qui le bornent: mais à la premiere ouuerture & creuasse, il se fait voye à trauers champs. Aussi n'est-il rien plus facile que de prouoquer les Princes l'vn contre l'autre : puis quand leur courroux est vne fois esmeu, il n'est rien si mal aisé que de l'accoiser. Le défi donné, Fleurãges fils aisné de Robert, nonobstant l'expresse defense du Roy, leua tant en France qu'autres lieux circonuoisins, Trois mille hommes de pied & quatre ou cinq cens cheuaux, auec lesquels il assiegea Vireton petite ville de Luxembourg appartenãt à l'Empereur. Toutesfois il en retira depuis son armee par le commandement du Roy, & la licencia. Neantmoins les courages estoient desia merueilleusement, & pour nouuelles occasions aigris: Du Roy, pour ce que l'Empereur mãquoit au payement de la pension pour le Royaume de Naples, & à la restitutiõ de celui de Nauarre: ioint que ceste preference à l'Empire l'auoit outrémẽt picqué. De l'Empereur, à cause de l'entreprise de Nauarre, & la boutee du Duc de Bouillon, ioint qu'il estoit fort bien informé, que le Roy meditoit les moyens de recouurer le Royaume de Naples.

Et de fait, Frãçois auoit enuoyé vers le Pape vn gentil-homme, pour sçauoir quand il lui plairoit accomplir sa part de ceste execution suiuant le traité qu'ils auoyẽt ensemble (lequel sa Majesté sçauoit estre, selon le naturel de Leon, plus simulé que sincere) Et Leon donnant audit gẽtil-hõme la liste des gens de cheual & de pied & de l'artillerie qu'il estoit besoin d'auoir pour cest

Dissimulation ordinaire de Leon, qui

1521 exploit d'armes, assigna vingt & deux iours de terme au Roy dans lesquels il se prepareroit, cependant que les Venitiens pourroient entrer en ceste ligue. Le Pape n'a-uoit veine qui ne tendist à ce dessein, que l'estat de Naples recheust en la domination des François Cependãt si le Roy n'eust point negligé cest affaire, Leon eust esté cõtraint de cercher quelque autre pretexte pour accrocher son intentiõ. Le terme se passe: vn mois d'abondant. Et le Pape bien aise d'auoir en apparence quelque legitime sujet de desdain, accuse le Roy ou de nonchalance ou de mauuaise affection, pour ne s'estre acquité de faire cõclure ladite ligue pour la defense d'Italie aux Venitiẽs. Se plaind que sa Maiesté n'ait payé que le premier mois de la leuee des Suisses qu'on auoit esté contraint faire cõtre les Espagnols, qui peu de temps auparauant estoient entrez dedans les terres de l'Eglise, à la solde desquels le Roy deuoit entrer pour sa moitié. & fait semblant de croire, que le Roy ait traitté quelque chose à son desceu & preiudice auec l'Empereur.

Du nonchaloir du Roy.

Tire suiet de plaintes, &

Capitule auec l'Empereur.

Ainsi Leon contrefaisant l'indigné à iustes titres, retira dedans Rege (contre son appointement auec le Roy) les bannis de Milan; inuestit Charles d'Austriche du Royaume de Naples: contracta auec lui vne defense commune, mesme de la maison de Medicis & des Florentins. & monopolans ensemble la conqueste de Milan, conuindrent: *Que Parme & Plaisance demeureroient à l'Eglise pour les tenir aux mesmes droits qu'elle les auoit auparauant. Que François Sforce frere de Maximilian seroit mis en possession dudit Duché, comme y ayant droit par l'inuestiture paternelle & renonciation de son frere. Et que l'Empereur aideroit consequẽment le Pape contre ses subiets & feudataires, nommément pour conquerir Ferrare.* Ceste mutuelle resolution d'alliance fut vn moien à la prouidence diuine pour faire voye de merueilleux iugement: & le fouët pour chastier durant maintes annees, les François, Italiens, Espagnols: d'où sont ensuiuies tãt d'euersions de villes, oppressions de peuples, desolations de prouinces, & la mort de tant d'hommes de valeur.

qui

Ruine l'estat de la Mark.

L'Empereur cependant fit leuer vne grosse armee de cheual & de pied, sous la conduite de Henry Comte de Nansau, qui print sur Robert de la Mark Cõgnes, raza la ville, & fit pẽdre le Capitaine auec douze des princi-

paux de sa trouppe. Le Capitaine de Musancourt liuré 1521
par quelques siens soldats auec la place audit Comte, eschappa le gibet aux prieres des principaux de son armee : mais vingt de ses soldats laisserent leurs vies au bout d'vne corde. & la place fut pareillement ruinee à fleur de terre.

Ces deux prinses firent enfermer Fleuranges & Sansi son frere, enfans de Robert, dans Iamets, à dessein d'y mourir, ou de la garder. De fait le Comte apres quatre iours de siege, ayant recognu la ferme contenance de la garnison, leua le camp, pour prendre le chemin de Fleuranges. Les Alemans qui la gardoient, liurerẽt semblablement & la ville & leur Capitaine seigneur de Iamets fils aussi de Robert, és mains du Comte. Qui l'ayant de mesme démolie, en fit autant à Sansi. Bouillon en suite lui fut rendu par l'intelligence. Apres cela Robert obtint trefves de l'Empereur pour six sepmaines.

Mais Charles meditoit bien vne plus pesante guerre que celle-ci. Car s'il en eust voulu seulement à ceux de la Mark, pourquoi leur ottroyoit-il trefve apres les auoir presque ruinez ? & pourquoi estant vainqueur & puissant assez pour défaire ledit Robert, grossissoit il tous les iours son armee? Le Roy donc cognoissant que la guerre lui estoit declaree, prepara ses armes pour soustenir l'effort de l'Empereur. Et pour cest effect donna commission à François de Bourbon Comte de S. Paul, de leuer six mil hommes de pied. Au Connestable de Bourbon, huict cens cheuaux & six mil hõmes de pied, & au Duc de Vendosme, pareille charge. Et pour vanger l'iniure receuë par l'Esparre, enuoya six mil Landsknets, desquels estoit General Claude de Lorraine Comte de Guise sous messire Guillaume de Gouffiers seigneur de Bonniuet Admiral de France, auquel il dõna cinq compagnies de gens de cheual, & charge de leuer tel nombre de Gascons, & Basques qu'il verroit estre necessaire. Le seigneur de Lescut fut aussi secouru de François & de Suisses pour les estats d'Italie.

Armee du Roy contre l'Empereur.

Voila donc les armees aux champs de part & d'autre : & ne restoit plus sinon que quelqu'vn fist la premiere declaration de la guerre. La voici de la part des Imperiaux. Il y auoit dés lõg temps de grosses inimitiez

Ouuerture de guerre.

1521 entre Louys Cardinal de Bourbon, & le seigneur de Liques gentil-homme de Hainault, à cause de l'Abaye de S. Amand, dont ledit Cardinal estoit pourueu. Liques print ceste occasion d'assaillir l'Abaye, qui n'estant pas defensable fut mise en ses mains par Champeroux Lieutenant pour le Roy en Tournaisis, & des Loges Gouuerneur de Tournay surpris là dedans.

On eust peu dire que ce n'estoyent sinon querelles particulieres. mais Liques porta ses armes plus auant à Mortaigne, place du domaine de ce Royaume, de laquelle il se disoit auoir autrefois esté possesseur. Mais en fin Pranzi Capitaine de ladite place, ne voyant apparence de secours, la rendit, non à Liques, mais bien au seigneur de Portien: à la charge d'en sortir auec les siens, vies & bagues sauues. Toutesfois contre le droit des armes & d'honnesteté, ils furent suiuis, deualizez, & se sauuerent à peine de mort. D'ailleurs, Fiennes de la maison de Luxembourg Gouuerneur de Flandres, assiegeoit Tournay auec mille cheuaux, huit mille hommes de pied, & six pieces de canon, & le tint cinq mois inuesti, cependant que les Bourguignons de leur costé prenoient, pilloient, rasoient Ardres. & le seigneur de Teligni en cõtrechange chargeoit, defaisoit, matrassoit 600. Bourguignõs entrez au Roiaume pour faire butin.

Siege de Tournay.

Av commencement de ces grabuges, Henry Roy d'Angleterre s'estoit offert arbitre cõtre ces deux Princes Charles & Frãçois: & Calais auoit esté designé pour y moienner vne bonne paix. Mais le moyen d'accorder à l'Empereur de si desraisonnables demandes que la restitution de la Duché de Bourgongne, & l'abolition de l'hommage qu'il deuoit à ceste Couronne pour ses pays bas: n'estãt (disoit-il) raisonnable qu'vn Empereur portast la foy à vn Roy de France. comme si nous ne voyõs assez communément les Princes tenir les terres en foy & hommage mesme de simples gentils-hommes. Ainsi le parlement ne sortit aucun effect.

Guerre ouuerte par la prise de Mouzon.

Ivsqves ici les Imperiaux ne marchoiẽt qu'à coups fourrez, protestans ne vouloir faire la guerre au Roy. Mais voici que desormais ils leuent le masque, & venãs enseignes desployees assieger Mouzõ, la batent de deux endroits: l'vn de la prairie q̃ tire vers la porte de Reims: l'autre,

l'autre, de la montagne qui tire vers Iouy. Les gens de pied nouuellement leuez, & non encores aguerris, s'estonnẽt, & cõtraignent Montmort Capitaine de la place à demander composition. pour laquelle obtenir il alla lui-mesme auec Lassigni son adioint trouuer le Comte: & la rapporta telle, *Que chasque homme-d'armes s'en iroit sur vn courtaut & sans armes; les archers & gens de pied, sans armes, à pied, & vn baston à la main.* Quel pas de clerc? voir deux Lieutenans de Roy sortir de leur place pour aller capituler auec l'ennemi! Certes ils meritoyẽt l'affront que plusieurs ont souffert pour telles temeritez, D'estre arrestez prisonniers, mis à rançon, forcez de rendre leur ville à discretion. Toutes ces prises sans contrequarre poussèrent le Comte à Mesieres, commandee par le Cheualier Bayard. mais il y trouua toute autre vertu qu'à Mouzon. L'experience & valeur du Capitaine, & le desir qu'auoit Anne seigneur de Montmorenci, de faire dés sa premiere ieunesse quelque signalé seruice au Roy, l'auoient occasionné de se ietter dedans auec beaucoup de ieunesse de la Cour, gens de bonne volonté. entre autres, les seigneurs de Lorges, d'Annebault, de Bucé, de Villeclair: Jan de la Tour seigneur de Bremont, Jan de Dureil seigneur de la Barbee, Nicolas de Thouars seigneur de Suilli, Maturin & Charles de Clercs, desquels la valeur & fidelité merite de trouuer place en nostre histoire. Antoine Duc de Lorraine, duquel ledit Bayard estoit Lieutenant, & le seigneur d'Orual Gouuerneur de Champagne, y commandoient chacun cent hommes d'armes. L'Escuyer Boucard, & le Baron de Mõtmoreau chacun mil hommes de pied. C'estoit peut estre trop pour vne petite place, mais d'importance & forte. Aussi le canon ne fut si tost en batterie, que la plus-part de ceste infanterie print l'espouuãte: & malgré leurs Capitaines s'enfuirent les vns par la porte, les autres par dessus les murailles. Bayard print sujet de la lascheté des fuyards d'asseurer les courages de ceux qui restoient. *Car* (disoit-il) *par l'aide de peu d'hommes sauuans la ville, nous en aurons d'autant plus de merite & de reputatio. Nos troupes en valẽt mieux d'estre vuides de cest inutile fardeau sur terre.* Arriué que fut le Comte pres Mesieres, il enuoia sommer les Chefs de rendre la ville a l'Empereur.

1521

Siege de Mesieres.

1521 *Rapporte au Comte de Nansau*(ce dit Bayard au trompette)*que deuant qu'on m'oye parler de sortir d'vne ville que le Roy m'a commise en charge, i'espere me dresser vn pöt de corps morts de ses ennemis, par dessus lequel ie pourray sortir.* Henri fait deux batteries : & l'espace d'vn mois estonne les murailles à coups de canõ. Mais par diuerses & frequẽtes saillies, esquelles les assiegez remportoiẽt le plus souuent le profit & l'honneur, cognoissant la vigueur des Chefs, des gens-darmes, des soldats: ayãs d'ailleurs auis de la desfaite d'enuiron cent cheuaux esleuz de tout le camp Imperial, & deux cẽs hõmes de pied que le Comte Reinforket menoit piller le village d'Attigni sur Aisne, tous lesquels François de Silli Bailli de Caën, Lieutenant du Duc d'Alençon, auoit fait passer au fil de l'espee, hors mis cinq ou six qui furent prins & menez prisonniers à Reims auec ledit Comte: Ioint que la ville auoit esté le premier iour d'Octobre refraischie de mille hõmes de pied, conduits par Lorges, quatre cens cheuaux par Theligni, & de quelques munitiõs: il ralẽtit de moitié la premiere ardeur de son artillerie: & desesperant en suite d'emporter la place ni par force ni par famine, leua son cãp, & fit sa retraite par Montcornet és Ardennes, Maubertfontaine & Aubenton, à Veruin & à Guise, gastant, pillant, & bruslant, tuãt hommes, femmes, enfans indifferemment, triste leuain des cruautez qui sont depuis aduenues és guerres subsequentes. Bayard pour digne salaire de sa vertu, fut honoré par le Roy d'vne cõpagnie de Cent hommes-d'armes en chef, & de l'ordre S. Michel. Le Roy cepẽdant recueilloit ses forces de toutes pars à Feruaques, pour couper le chemin autour du Guise à l'ennemi, & là le combatre, durant la retraite duquel le Cõte de S. Paul remit Mouzõ és mains du Roy.

Leué.

Reprise de Mouzon.

Entreprise de Nauarre.

Tel estoit l'estat de Picardie & de Champagne, tandis que l'Admiral de Bonniuet arriuoit à S. Jan de Luz pour l'entreprise de Nauarre. Son dessein estoit de surprendre Fontarabie. Pour tenir donques l'ennemi en incertitude, il print premierement le chasteau de Poignan sur la montagne de Ronceuaux, puis feignãt prendre le chemin de Pampelune, tourna bride à trauers les montagnes vers la ville de Maye, & cependant qu'il asseoit de nuict son artillerie, fit prendre aux Landsenets que le

que le Comte de Guise menoit, le chemin de la riuiere 1521
de Behaubie, coulant au pied des montagnes qui vienent de Nauarre, pour se desgorger en la mer deuãt Fõtarabie, & le matin les suiuit auec son armee. Ayans à la barbe des Espagnols qui cãpoiẽt delà l'eau, passé la riuiere à gué, marchant en front ledit Comte auec la picque en main; Dom Diego de Véro chef de l'armee ennemie, egal en nombre, & se pouuant preualoir de l'auantage qu'ont ceux qui attendẽt en terre seche, sur ceux qui les vienent charger mouillez au passage d'vne riuiere: estõné de la resolue hardiesse de nos hommes, quitta le chãp & se mit auec ses gens en fuite à trauers les mõtagnes. Le chasteau de Behaubie coupoit les viures à nostre cãp, & le tenoit en grãde necessité. Mais la premiere volee de canõ ayãt par l'embouchure d'vne canonniere rõpu l'vne des meilleures pieces, & tué le canõnier auec quelques autres qui lui aidoiẽt à remuer ladite piece, les soldats effrayez cõtraignirent leur Capitaine de se rẽdre à discretion, desquels l'Admiral enuoya les plus apparẽts prisonniers à Bayonne: & les autres, iettez hors sans armes. Ainsi s'estãt ouuert le chemin de Fontarabie, place qu'on estimoit imprenable, & l'vne des clefs d'Espagne, close de trois endroits, de la mer, de la riuiere, de la mõtagne: il y fit en peu de iours bresche, toutesfois non raisonnable. Neantmoins les Gascons, Basques & Nauarrois desirãs aiguiser leurs courages, demanderent à dõner l'assaut. Assaut de mesme cõstãce soustenu qu'assailli. Mais quelques pieces que les assiegez descouurirent braquees par l'Admiral sur vn hault, pour les batre le lẽdemain par les flancs au second effort: & cognoissant la hardiesse des assaillãs, selon l'espreuue qu'ils en auoient desia faite, les occasiõnerent de se rendre bagues sauues. Jaques d'Aillõ seigneur de Lude en fut estabi Capitaine.

Prinse de Fontarabie.

Or retournons à Feruacques, où nous auons laissé le Roy se disposant à combatre son ennemi. Pour cest effect il dõna l'Auant-garde au Duc d'Alençon (qui auoit espousé Marguerite de Valois sœur du Roy) ayant auec lui le Mareschal de Chastillon (premier motif de mescontentemẽt au Duc de Bourbon, auquel comme Connestable de France, elle apartenoit) Print la Bataille pour lui: voulãt auoir auec soy ledit Duc de Bourbon, &

Le camp du Roy en Picardie.

1521 commit le Duc de Vendosme sur l'Arriere-garde. Bapaume incommodoit extremement la frōtiere vers Peronne, Corbie, Dourlans. Le Comte de S. Paul, le Mareschal de Chabanes & le seigneur de Fleuranges la prindrent, abatirent les defenses, & la reduisirent en cendres. Le Duc de Vendosme eut commission d'en faire autant à Landreci. lequel y arriuant sur la brune, voici quatre ou cinq enseignes des bandes de Picardie, sans commandement, sans escheles, se desbandent, & de furie auolent à la porte, plantent deux drappeaux au dessus du pont-leuis. mais sept ou huit cens Landscnets les repoussent, & tuent vn des portenseignes. Ceste ardeur Piquarde estonna si bien les Alemans, que sans attendre baterie, bresche, assault, ils se retirerent dans la forest prochaine, où l'on ne les pouuoit suiure à l'occasion de la riuiere trauersant la ville. Ainsi Landreci vuide d'hommes, fut le lendemain pris, bruslé, rasé.

Ruine de Bapaume, & De Landreci.

L'EMPEREVR auec son armee s'estoit retiré dans Valenciennes. Pour le cōbatre, ou lui faire à sa honte quitter le pays, le Roy fit vn pont sur l'Escau au dessous de Bouchain. Charles aduerti du pont qui se dressoit, depescha douze mil Landscnets & quatre mil cheuaux pour empescher le passage. mais le Comte de S. Paul auec les six mille hommes qu'il commandoit, estoit desia delà l'eau rangé en bataille dedans les marez vers Valēciennes, & le Roy le suiuoit en diligence auec toutes les trouppes, qui faisoient enuiron seize cens hommes d'armes, & 26. mil hommes de pied, auec les cheuaux legers. Ce que l'ennemi voiant, il laissa sept ou huict cens cheuaux pour couurir la retraite des gens de pied, & reprit le chemin de Valenciennes. La Trimouille & le Mareschal de Chabanes offrirent de charger en queuë ceste escorte: les Suisses pressoient de dōner la bataille, pour faire preuue au Roy qu'ils desiroient signaler leur nouuelle confirmation d'alliance par quelque notable seruice. & si leur aduis eut esté suiui, l'Empereur perdoit en apparence ce iour-là son honneur & la fleur de son ost. Ainsi se retira l'ennemi sans perte que du Bastard d'Aimeries & de quelques prisōniers. Dieu presente souuēt des occasiōs, qui negligees ne se rencōtrent iamais auec tant d'auantage. Quoy que soit, l'Empereur extreme-

Retraite de l'Empereur peu honorable.

mement indigné de cest affront, se retira de nuict en 1521
Flandres auec cent cheuaux, laissant tout le reste de son armee. Le lendemain Bouchain se rendit à la premiere semonce du Duc de Bourbon.

Prise de Hedin, &

Ceste honteuse retraite imperiale conuioit nos gens-d'armes à Hedin desgarnie de gens de guerre, lors que moins les habitans s'en doutoyent, embesongnez aux nopces de la fille du Receueur general d'Artois. Les Ducs de Bourbon & de Vendosme, & le Comte de S. Paul auec ses troupes (qu'on appelloit communément les bandes noires) nonobstant les pluyes continuelles furent aux portes deuant que les citadins eussent auis du partement de l'armee. La ville brusquement assaillie fut emportee d'assault, & seruit de curee à l'infanterie, qui se gorgea des richesses qu'elle auoit de longue main amassees, attendu que d'ancienneté les Ducs de Bourgongne y auoyent fait leur principale demeure. Toutesfois au milieu du pillage, le feu fut mis, nonobstant l'expresse defense du Connestable, en vn quartier de la ville, qui frustra les soldats de partie de leur butin. La Dame du Reux, & la garnison du chasteau sortirent auec leurs bagues sauues: mais les habitans retirez leans demeurerent à rançon. Le seigneur du Biez eut le gouuernement du chasteau, & Lorges de la ville auec mille hommes de pied: ce fut à la Toussaints.

Perte de Tournay,

L'hyuer estoit, & l'ennemi ne paroissoit plus, le Roy separa son armee, & donnant à la plusspart des gentils-hommes que les Ducs de Bourbon & de Vendosme auoyẽt amenez, charge à chacun de vingtcinq hommes d'armes, distribua les compagnies es garnisons: & pour ordonner du reste de son armee, se retira à Compiegne enuiron Noel, n'ayant moyen pour l'incommodité de la saison de secourir Tournay, dont la necessité contraignit le seigneur de Champroux de sortir, auec vne bien honorable composition neantmoins: en armes, enseignes desployees, tambours batans, & bagues sauues.

Affaires d'Italie.

Reste maintenant à voir quels effects produira la ligue du Pape auec l'Empereur. Tous deux esgalement desireux de chasser les François hors des Estats d'Italie, aduiserẽt deuãt que venir manifestemẽt aux armes, d'affubler leurs cõseils d'vne peau de Renard, & par le moyẽ

1521 des bãnis assaillir en mesme temps les Duchez de Milan & de Genes, les citez de Parme, Plaisance, Cremone, Creme. Mais qui trop embrasse mal estraint: tant de diuerses entreprises font ordinairemẽt plus de bruit & de peur que de mal. Suiuãt ce cõplot, les galeres de l'Empereur qui estoyent à Genes, & celles du Pape se vienẽt à l'improuiste presenter au port de Genes, auec 2000. Espagnols cõduits par Hierome Adorne, en esperance que les partisans de ceste famille ne faudroyẽt à tumultuer. Mais le bõ ordre que Fregose dõna cõtre leur dessein, fit auorter ses efforts. D'ailleurs Lautrec deuant que venir en Frãce espouser la fille du seigneur d'Orual, auoit chassé de Milan vn grand nõbre d'hommes mal affectiõnés au Roy, desquels on disoit la pluspart auoir esté bannis pour assez legeres occasiõs, ou pour se preualoir de leurs biẽs. Certes trop de rigueur perd les courages que la clemẽce & moderatiõ d'vn Chef attrempé se rendroit vtiles au besoin. Frãçois Sforce, Hierome Moron, Manfroy Paluoisin, & le Soto de Brinzi estoyent des principaux chefs, qui pour l'execution de leurs desseins ayãs assemblé grande quãtité de leurs partisans, se retirerẽt à Rege, terre de l'Eglise: biẽ que le Pape & le Roy selõ leur traité ne les eussent deu respectiuement soustenir en leurs terres. Lescut Mareschal de Foix, Lieutenãt de son frere, aduerti de ces remuemens par Frideric de Bossole, parti de Milan la veille S. Ian Baptiste, acompagné de 400. lances, & suiui par Bossole conduisant mille hommes de pied, pour demander au Comte Gui de Rangõ gouuerneur de la ville pour le Pape que suiuãt ledit traité il lui mist en mains ce forbannis. Comme Lescut & Rangon deuisoyẽt ensemble sur la foy l'vn de l'autre à vne poterne qui entroit sur le rauelin de la porte qui mene à Parme, se pleignãs l'vn que cõtre les chapitres de la cõfederation on supportoit es villes de l'Eglise les bãnis assemblez pour troubler l'estat du Roy: & l'autre de ce qu'on estoit à l'improuiste entré sur les terres de l'Eglise auec armee: voici qu'vne porte ayãt esté ouuerte pour introduire vn chariot chargé de farines, le sieur de Bonneual s'aduãce auec quelques hõmes d'armes pour entrer dedans. On les repousse, on ferme la porte sur eux. Quelq̃s bãnis estans sur les murailles deschargẽt leurs arcbuses

les

les coups portent ſur Alexandre de Triuulce, deſquels il 1521
mourut deux iours apres : & rien ne ſauua Leſcut ſinon la crainte qu'eut l'arcbuſier qui le miroit, de tuer le gouuerneur. L'indiſcretion d'vn homme eſt pernicieuſe à ceux qui l'accompagnent. Durant ce grabuge, le Comte pour aſſeurer la perſonne de Leſcut le mena ſur ſa foy dans le rauelin. Ce que les hommes d'armes prenans pour priſon, ſe mirent en fuite pour en porter nouuelles aux troupes qui eſtoyent demeurees à deux milles de Rege: leſquelles eſtans ſur les termes, ou de marcher à toute bride contre la ville pour eſſayer à recourre leur chef, ou de retourner à Parme pour ſauuer la ville, eſtimans que ce fuſt vn guet à pends pour ſurprendre la ville en leur abſence; le Mareſchal arriua, relaſché par le Comte, qui ne le voulut arreſter à cauſe de la foy donnee, & de la commiſſion qu'il auoit de ne proceder à guerre ouuerte contre le Roy. Ceſte entrepriſe auſſi mal executee que temerairement proiettee, tournoit à conſequence. C'eſtoit vne belle couleur au Pape pour accuſer le Roy, & iuſtifier ſa confederation auec l'Empereur. Afin de preuenir ce coup, Leſcut dépeſcha vers Leon, la Motte au Grouin, pour deſauouer l'effort de Rege, & remonſtrer que ce qu'il auoit fait n'eſtoit pour entreprendre ni ſur lui ni ſur l'eſtat de l'Egliſe. Pour reſponſe; *Le Mareſchal de Foix* (ce dit le Pape en grand' colere) *a logé ſur mes terres comme ennemi: Ie lui ferai cognoiſtre le grand deſſeruice qu'il a fait au Roy.* Menace ſuiuie d'vn ſoudain interdit au Mareſchal de la cõmuniõ de l'Egliſe. *Entrepriſe ſur Come funeſte.*

D'AVTRE coſté le deſſein de Come ne reuſſit pas mieux que celui de Genes. Car Mainfroy Paluoiſin & Soto de Brinzi s'eſtans auec huit cens hommes de pied Italiens & Landsknets de nuict approchez des murailles, ſous eſperance qu'Antoine Ruſque citadin de Come leur ouuriroit la muraille par le derriere de ſa maiſon, comme il l'auoit promis à Benedict de Lorme autre citadin qui eſtoit auec les bannis : le capitaine Garrou, Baſque de nation, homme fort practic aux armes, entremeſla les habitans parmi les ſoldats à la garde de la muraille pour les empeſcher d'executer leur intelligence, ſi d'auanture ils en auoyent aucune. Si que les coniurez ne s'oſans declarer, le Paluoiſin deceu de ſa folle entrepriſe,

1521 ayant assis ses gardes autour la ville, es plus commodes lieux qu'il s'auisa, s'en alla dormir. Garrou sort pour leur dõner vne camisade, en tue la plus grand' part: des autres, les vns cercherẽt leur sauueté sur le lac, les autres sur la montagne. Sur le lac, trois barques furent mises à fond, sept tumberent es mains de Garrou. Plusieurs pris, entre autres Mainfroy & Soto: lesquels apres auoir confessé les prattiques & reuoltes qu'on auoit dressees en l'estat de Milan, furent publiquement escartelez à Milã; & Barthelemi Ferrier leur complice, homme d'autorité dans la ville, decapité, au retour du seigneur de Lautrec, q̃ le Roy aduerti de ces cõfusiõs, rẽuoya soudain à Milã. Les Landscnets eurent liberté de retourner en leur pays.

Guerre du Pape à descouuert. Pvis donc que les feintes de la guerre n'auoyent succedé au Pape, voici que desormais il la commẽce à descouuert, se plaind au consistoire des Cardinaux de l'attentat sur Rege, conclud la mauuaise affection du Roy vers le siege Apostolic, & taisant les capitulations qu'il auoit desia secrettement faites auec l'Empereur, proteste qu'il est contraint de s'allier auec lui, qui n'a (disoit Leon) iamais rien cõmis qui ne soit digne d'vn Prince Chrestien & grand zelateur de la religion. Ainsi le Loup de l'apologue, cerchant querelle accusoit la brebis d'auoir troublé l'eau. Là dessus il fait semblant de contracter presentement auec Dom Jan Emanuel Ambassadeur de Charles, la cõfederation qu'il auoit auparauant accordee: & delibere par le conseil de Prosper Colonne, d'assaillir l'Estat de Milan auec six cens hõmes d'armes & les cõpagnies de gẽs de cheual que l'Empereur auoit au royaume de Naples: Six mil hõmes de pied Italiens: Deux mil Espagnols que les Adornes auoyent en la riuiere de Genes: Deux mil Neapolitans qu'ameneroit le Marquis de Pesquaire: 4000. Landscnets, & 2000. Grisons qui se leueroiẽt à frais communs du Pape & de l'Empereur, & 2000. Suisses, qui de plus grand nombre estoiẽt volõtairement demeurez à la solde du Pape.

Presage sinistre aux Frãçois. Voici sur ces entrefaites vn celeste signal à nos François de leurs instantes calamitez. Le iour S. Pierre, le Soleil estant couché, & le ciel serain, la foudre emporta la grosse tour du chasteau de Milan, auec enuirõ six toises de courtine de chaque costé, consuma deux cens cinquante

quante milliers de poudre, douze cents pots à feu, six cens lances à feu, la prouision de sel pour cinq ans, & sous les ruines acrauanta Richebourg Capitaine du chasteau, & enuiron trois cens que Gentils-hommes que soldats qui se promenoyent au long. Leon n'oublia pas de faire trophee de cest augure, & l'imputer à l'ire que Dieu desployoit sur les François. 1521

Ce triste accident lui seruit d'aiguillon pour haster ses conseils à la ruine de nos hommes. Et cognoissant que l'estat de Mantoue lui importoit beaucoup pour les guerres de Lombardie, il print à sa solde Frideric Marquis de Mantoue, auec deux cens hommes d'armes & deux cens cheuaux legers, & lui donna le titre de General de l'Eglise: pour lequel accepter, le Marquis renonçant à l'ordre S. Michel, renuoya au Roy le collier duquel sa Maiesté l'auoit honoré.

Siege de Parme.

DESIA le Marquis de Mantoue & Prosper Colonne ayans armé pour le Pape, & le Marquis de Pesquaire pour l'Empereur, asiegeoyent Parme situee sur vn fleuue de mesme nom, gueable, sinon es temps fort pluuieux: & le lendemain de la decollation S. Ian, ayãt batu la porte saincte Croix du costé de Milan qui n'estoit pour l'heure que le faux-bourg, auoyẽt porté par terre vne bresche de 50. pas, & dõné trois rudes asfauts, dont ils auoyent esté repoussez: comme enuiron quatre mille Italiens de six mille qu'ils estoyent, sortãs par la bresche s'allerẽt rendre au camp de l'ennemi. Le Mareschal de Foix, qui en auoit entreprins la defẽse, le seigneur de Põtdormi gouuerneur de la ville, & les autres Capitaine ayans gardé la basse ville enuiron 15. iours, se retirerent dans la ville au dela du fleuue, laissans à la bresche vn Capitaine Italien pour fauoriser la retraite de la gẽdarmerie: lequel pour faire la sienne en suite, amusa les assiegeans par vn gentil stratageme. Il fit coucher sur le rempar à tous les arcbusiers vn bout de leur corde allumee, aux lieux esquels ils auoyent acoustumé de faire leur garde: tellemẽt qu'il estoit vne heure de iour auant q̃ les ennemis eussent cognoissance que la bresche fust abãdõnee. Ce qu'ayãt descouuert, ils passerent leur artillerie, saccagerẽt ce faux-bourg; firẽt leurs approches de la ville en plein midi, & cõmencerent à battre le mur

1521 qui defend l'autre riue du fleuue.

Mais petis accidens entrerompent souuent effects de grande consequence. La nuict mesme que les ennemis entrerent au Codipont (c'estoit le faux-bourg qu'on auoit abandonné) voici nouuelle qu'Alfonse d'Este Duc de Ferrare auec cent hommes d'armes, 200. cheuaux legers, deux mil hommes de pied (desquels Lautrec luy en auoit enuoyé mille qu'Italiens que Corsegues) & donze pieces d'artillerie, auoit surpris Final & S. Felix, & menaçoit Modene. Prosper Colonne n'auoit voulu souffrir diminuer le nombre de l'ost, en temps auquel on craignoit l'approche de l'ẽnemi. Pour asseurer dõcques Modene, il falut affoiblir l'armee Papale de Deux cens cheuaux legers & huit cens hommes de pied qu'emmena le Comte Gui de Rangõ, ioindre à 600 autres qu'on y auoit laissez. D'autre costé, Lautrec aprochoit auec son armee, qui coustoit de Sept ou huict cens lances, de treize à quatorze mil Suisses, quatre mil François que le sieur de S. Valier auoit nouuellement amenez: Cinq cens hommes d'armes Venitiẽs, & quatre mil fantassins sous Theodore de Triuulce general des Venitiens, & André Griti prouiseur accompagné du Duc d'Vrbin & Marc Antoine Colõne. Ces deux cõsideratiõs iointes auec l'obstination des assiegez, cõtraignirẽt les ennemis de leuer le siege & prendre le chemin du Po pour entrer au Milanois. Lautrec les suit: mais ayant perdu deux ou trois iours à prẽdre le chasteau de Roqueblãque, il leur donna loisir de reprẽdre haleine & passer le fleuue. Certes il est bõ de remarquer les fautes d'vn chef, afin que les autres en iugẽt & facẽt leur profit de tout. L'armee Papale s'estoit propremẽt exposee en proye. Les Lãdscnets tumultuãs à faute de paye refusoyent de suiure, & meditoyent de se ioindre aux François. la retraite se faisoit en cõfusion. l'armee estoit saisie de frayeur pour si soudain deslogemẽt. elle auoit en frõt vne forte barriere à surmõter, le Po. & quand vne grãde armee passe des riuieres, il est aisé de la troubler si ses ennemis sont diligẽs & valeureux. N'y a-il pas doncques apparẽce d'vne certaine desroute, si Lautrec les eust chaudemẽt poursuiuis? Ainsi passerẽt-ils le Po le 1. d'Octobre, employans au passage vn iour entier & grand' partie de la nuict. mais

Faute en l'armee Françoise.

l'espar-

l'eſpargne en eſpions fait ſouuent perdre de bonnes occaſions aux chefs, à faute de conoiſtre les deſordres & difficultez qui trauaillent les ennemis. 1521

Ce n'eſt pas tout. voici d'autres occurrences qui negligees nous donneront en bref vne honteuſe chaſſe. L'armee ennemie eſtoit tellement diminuee, que tous les Eſpagnols & Landſcnets eſtoyent deſia reduits enuiron à ſept mille; les Italiens nouueaux ſoldats pour la pluſpart, ſeruoyent pluſtoſt de nombre que de force. & logeoyent à Rebec attendans quelque renfort des Suiſſes, ſi fort incommodez de viures, que la munition des farines qu'on leur amenoit en petite quantité, ſe diſtribuoit par meſure aux compagnies. Les ſoldats à faute de fours cuiſoyent leurs portions ſous la braiſe. Leurs Suiſses ne venoyent point: pluſieurs Italiens s'enfuyoyẽt ſecretement, & tous confeſsoyent que ſi l'armee Françoiſe qui logeoit à Bordellane à deux milles pres du cãp des ennemis, les euſt aſsaillis au deſloger de Rebec, à demi vaincus par tant de difficultez, il ne leur demeuroit aucune ou bien petite eſperance de ſalut. Car telles neceſſitez les euſsent cõtraints de ſe retirer. Or la retraitte eſtant longue & les ennemis pres, le danger eſtoit tout euident: Ioint que du chaſteau de Pont-Iuy appartenant aux Venitiens, on pouuoit à coups de canon mettre leurs bataillons en deſordre. Mais l'inutile & long ſeiour de nos chefs à Rebec apres que les ennemis furent partis, leur donna loiſir de paſser la riuiere de l'Oglie, & prendre logis au bourg de Oſtiane, à deſsein de n'en bouger que les Suiſses ne fuſsent arriuez.

Grand deſſeruice des Suiſſes.

Cependant la Touſsaints aprochoit, les nuicts allongeoyent, les pluyes & le froid ennuyoit nos Suiſses, qui demandoyent la paye que le droict de la guerre ottroye aux ſoldats qui ont gagné la bataille, attendu qu'il n'auoit (diſoyẽt-ils) tenu à eux que l'on n'euſt obtenu la victoire: (Toutesfois en ce cas non la ſeule volonté, mais l'effect merite telle paye) tellemẽt que de tout leur Gros il n'en demeura qu'enuiron 4000. Ainſi pleins de deſdain & de meſcontentemẽt, pratiquez auſſi par les menees des Cardinaux de Medicis & de Sion, (qui comme Legat de Leon marchoyent au milieu de l'armee auec leurs croſses d'argent, *enuironnez*, (dit l'original) *d'v-*

1521 *ne infinité d'armes, d'artillerie, de blaſphemateurs, d'homicides & larrons)* ils affoiblirent d'vne grande partie l'armee Royale pour renforcer l'ennemi, ſe ioignans auec Proſper Colonne, & reiettans le principal motif ſur le defaut de payement. Certes c'eſt vn crime irreparable aux Officiers du Roy, de conuertir en autres vſages les deniers deſtinez au payement de la gendarmerie.

C'ESTOIT au paſſage de la riuiere d'Adde, que ſe deuoit iouër le dernier acte de ceſte tragedie. Pour le defendre, Lautrec enuoye le ſeigneur de Pontdormi auec ſa compagnie, celle d'Octauian Fregoſe conduite par le Comte Hugues de Pepoli Bolonois, mille ou douze cẽs hommes de pied, & deux faucõneaux. Mais Dieu vouloit aux deſpens de nos hommes contenter pour ce coup la conuoitiſe du Pape, afin d'executer en ſuite vn notable iugement de ſa iuſte vengeance en la perſonne d'icelui. L'ennemi repouſſe nos gardes, le met à vau de route, tue quelques vns: entre leſquels Gratian de Lucé, & Chardon, des voiſins de la Foreſt d'Orleans, qui commandoyent chacun vn regiment de cinq cens hommes, paſſe l'Adde à Vauri, & fait retirer Lautrec audit Caſſan: & de là vers Milan auec toute l'armee.

Le paſsage d'Adde remit en reputation Proſper Colonne, qui pour ſa retraite deuant Parme, & pour ſa lõgueur ordinaire eſtoit en mauuaiſe odeur tant à Rome qu'en ſon armee. Au contraire Lautrec deſtitué non de valeur ni de braue reſolution, mais de vigilance & de bon-heur, acqueroit le meſpris des ſiens, & la haine des Milannois, laquelle il aiguiſa d'autant plus par la teſte de Chriſtophle Paluoiſin qu'il fit publiquement decapiter: homme de grande nobleſse, de grande authorité, de grand aage, & des long tẽps priſonnier. Colõne aduerti de la retraite des Frãçois à Milã, logeoit à Marignã, & ſes Suiſses en l'Abbaye de Cleruaut, incertain s'il deuoit pouſser à Milã rẽforçé de tant d'hõmes, ou dõner à Pauie deſpourueuë de gẽs de guerre. Sur ceſte incertitude voici apparoiſtre aux gens du Marquis de Mãtoue *vn vieillard de rẽcõtre & d'habit populaire;* qui preſenté deuãt Colõne & les autres Capitaines, les aſseure d'eſtre enuoyé par les paroiſſiens de ſainct Cyr de Milã, pour leur faire entẽdre qu'à la premiere approche de leur

Notable aduerſité.

leur armee tout le peuple de Milan est deliberé prendre 1521
les armes contre les François au son des cloches de chacune paroisse. qu'ils s'auancẽt doncques en diligẽce, sans donner loisir aux François de se recognoistre. Et de là dessus disparoist, sans qu'on peust sçauoir ne qui ne d'où il estoit. Les Chefs croient cest aduis. & le XXIII. Nouẽbre le Marquis de Pesquaire auec ses bandes Espagnoles se presente à la porte de Milan sur le soleil couchant: charge d'arriuee les Venitiens ordonnez à la garde du fauxbourg & d'vn bastion qu'ils auoyent commencé: les met en fuite sans combattre, & par mesme boutee les Suisses logés aupres d'eux, tue les vns, blesse les autres, deuant que nos hommes eussent seulement aduis de leur arriuee. Theodore de Triuulce, qui tout malade & desarmé couroit au bruit sur vn mulet, fut prins. Les Gibelins occupãs la porte, introduisent les Marquis de Pesquaire & de Mantouë, le Cardinal de Medicis, Colõne, & partie de l'armee, ne pouuans les victorieux imaginer par quel heur & moien ils auoient auec telle & si soudaine facilité obtenu si notable victoire, courõnee par le sac de la ville qui dura quinze iours. Certes nous ne pouuons ici que blasmer nos Chefs de nõchaloir & trop grande confidence, de n'auoir descouuert que les ennemis se fussent remuez ce iour-la: & de croire qu'ils n'assaudroient les rempars sans leur artillerie, qui ne pouuoit marcher pour estre les chemins rompus des pluyes continuelles Lautrec empesché par la crainte & l'erreur des tenebres, de discerner en si peu de temps l'estat des ennemis assez confusément logez, les vns dãs la ville, les autres aux fauxbourgs; laissa Mascarõ gentilhomme Gascõ dans le Chasteau auec 50. hommes d'armes & 600. pietons François, & retira son armee à Come, où laissant Jan de Chabanes seigneur de Vandenesse frere du Mareschal de Chabanes, auec 50. hommes d'armes & 500. de pied, il repassa l'Adde à Lecque, & prit le chemin du Bergamois, pour mettre sa gendarmerie en garnison sur les terres des Venitiẽs, & aux places qui tenoient encores. L'ordinaire c'est de tendre les mains aux victorieux. Laude, Pauie, Plaisance, Alexandrie, Cremone reclament le nom de l'Empire & du Duc de Milan. Janot de Herbouuille seigneur de Bunou te-

Pousse les ennemis à forcer Milan.

Abãdonné de Lautrec.

1521 noit encore le chasteau de Cremone. Lautrec y enuoya son frere de Lescut (qui dés la retraite de Parme s'estoit ioint à l'armee) auec partie de l'armee pour la recouurer. lequel ayant esté repoussé, Lautrec y mena toutes les troupes, qui ne faisoient plus que cinq cens hommes d'armes, quatre mil Suisses, peu d'autres gens de pied: Quatre cens hommes d'armes Venitiens, & six mille de pied. Et comme tout se preparoit à l'assaut, les ennemis estonnez demanderent composition, laquelle ils obtindrent vies & bagues sauues. Petit relasche pour gẽs qui ne batoient plus que d'vne aile. Frideric de Bossole venoit de Parme auec ses forces au mandement de Lautrec. & n'eust si tost passé le Po, que Vitelli s'en empara auec vn tres-agreable cõsentemẽt de tout le peuple.

Cremone reprise.

Come sac cagee cõtre sa capitulation.

TOVTES ces victoires estoient glorieuses aux ennemis, mais en voici vne dont la perfidie souilla leur premiere reputation. Come assiegee & batue dix ou douze iours, desesperant de secours & de defense, s'estoit rẽdue à condition que tant les cõpagnies Françoises que ceux de la ville auroient leurs personnes & bagues sauues, sortiroient la lance sur la cuisse, & seroient conduites en seureté iusques au pays des Venitiens & neantmoins lors que les François voulurent partir, les Espagnols entrez dedans saccagerent & les gens de guerre & les citadins. Vandenesse accusant le Marquis de Pesquaire d'auoir rõpu sa foi, l'appella au duel. & le Marquis: *Si vous voulez soustenir* (respond-il) *que ce sac soit aduenu par mõ cõmandemẽt ou permission, ie di que vous auez menti.* Mais auãt que la querelle se vuidast, Vandenesse fut tué pres de Romagnẽ à la retraite de l'admiral de Bonniuet, que la fin des guerres de Nauarre auoit porté delà les mõts.

AV mesme temps ceux de la Ligue enuoyerent aux Suisses l'Euesque de Verule, pour attirer leurs affections, & les aliener de ceste Courõne. Mais indignez que leurs gens eussent marché contre le Roy, & se plaignans du Cardinal de Sion, du Pape, de tous ses officiers, qui les auoient induits à contreuenir aux conditions de leur alliance, mirent cest Euesque en garde à Bellinsone, & rappellerent les troupes qu'ils auoient en Italie.

OR bien souuent les victorieux ont leur part des incommoditez de la guerre. Ils se preparoient d'assaillir

Cremo-

Cremone & Genes. Mais voici leurs desseins rompus 1521
par la mort du Pape Leon. Leon ayãt eu nouuelles de la *Mort du*
prise de Milan, (& notamment de Parme & Plaisance, *Pape Leõ.*
pour lesquelles recouurer à l'Eglise il auoit principalement esmeu ceste guerre) fut si desmesurément outré de ioye, qu'vne fieure cõtinue auec vn catarrhe s'entremeslant parmi ceste insolẽte liesse, l'emporta dans trois iours au sepulchre, le premier de Decembre. Ceste mort affoiblit grandemẽt les affaires de l'Empereur en Italie, & produisit nouueaux gouuernemens, nouueaux conseils, nouueaux estats d'affaires en la Duché de Milan.
Les Cardinaux de Medicis & de Sion s'en allerent pour *Effect sui-*
assister à l'election de nouueau Pape. Les Imperiaux re- *uãt ceste*
tindrent Quinze cens Suisses, & donnerent congé aux *mort.*
autres. les Landsknets aussi s'en allerent. Les cõpagnies des Florentins retournerent en Toscane. Gui de Rãgon emmena partie de celles de l'Eglise à Modene: l'autre demeura auec le Marquis de Mantouë en l'estat de Milan. Et le Duc de Ferrare trouuant l'occasion à propos, recouura par la volonté des habitans, Bondene, Final, la montagne de Modene & la Carfagnagne: print Lugo, Bagnacaual, & autres villes de la Romagne. Pareillemẽt Francisque Marie spolié de sa Duché d'Vrbin par Leon, & rappellé par le peuple, la reconquit en peu de iours.

Nos Chefs ne dormoient pas non plus: mais la chan- *Siege de*
se estoit tournee. L'Admiral de Bonniuet auec trois cẽs *Parme*
lances, Frideric de Bossole & Marc Antoine Colonne *infru-*
menans cinq mille que François qu'Italiens, allerent as- *ctueux.*
sieger Parme, qui fut apres beaucoup de difficultez ordinaires aux villes assaillies, conseruee par la prudente resolution & singuliere adresse de François Guichardin gouuerneur d'icelle.

Cependant les Cardinaux brigoient à Rome la chaire S. Pierre. Le Cardinal de Medicis, pour la reputation de sa grandeur, pour ses reuenus & pour la gloire acquise à la conqueste de Milan, auoit desia gagné les voix de quinze Cardinaux. Mais les autres ne pouuoiẽt souffrir deux Papes consecutifs en vne mesme famille. ce pouuoit estre vn exemple pour vsurper vn droit de succession au Papat. Tous les plus anciens Cardinaux s'opposoient à sa nomination, pretendant chacun pour soy

1521 la dignité que l'autre pourchassoit auec tant de conuoitise. Durant leurs altercats, Adrian Cardinal Euesque de Derthuse, natif d'Vtrect, & iadis precepteur de l'Empereur Charles, fut mis sur les rangs. non pas à dessein de l'installer en la place du defunct: mais seulemẽt pour passer ceste matinee là, & par prolongation ralentir l'ardeur des plus aspres poursuiuans. Toutesfois le Cardinal de S. Sixte ayant par vne longue oraison amplifié les vertus & sçauoir d'icelui, les vns lui cederent, (l'Empereur s'en fust peut-estre resenti s'ils eussent reietté l'election de cestui-ci) les autres suiuirent de main en main: & par les vœus concordans de tous les Cardinaux, il fut creé Pape, lors que moins il y pensoit, absent, estranger, incognu, sans auoir iamais veu l'Italie, sans pensee & sans esperance de la voir oncques. & ne voulant changer de nom, se nomma Adrian VI. Mais que gagnera ce pauure Flamand d'accourir de si loing pour se seoir en vne chaire tant enuiee? Il vient d'Espagne (où l'Empereur l'auoit establi Gouuerneur en son absence) cercher la mort à Rome. Durant son Pontificat on ne tiendra pas grand conte de lui: & sera-on fort aise de l'enuoyer bien tost apres son predecesseur.

Renouuellemẽt de la guerre.

L'HYVER se passoit, & nos guerriers refourbissoyent leurs harnois pour les endosser au renouueau. les vns pour conseruer leurs conquestes, les autres pour recouurer leurs pertes. A ce dessein le Roi dépescha René Bastard de Sauoye Comte de Villars, grãd maistre de France, le Mareschal de Chabanes, Galeas de S. Seuerin son grãd Escuyer, & le seigneur de Montmorenci fraischement creé Mareschal de France, pour aller faire vne leuee de 16. mille Suisses au secours de Lautrec. Et pour contrequarre, l'Empereur au moien des deniers du Roy d'Angleterre estrãgé de l'amitié Françoise, enuoya à Jerome Adorne leuer six mille Landscnets pour les ietter dedãs Milã, auec François Sforce. Adorne arriuãt à Trẽte apprit que les Milanois auoient desia soldoié 4000. hommes de pied, auec lesquels tandis que les autres six mille armoient, il reuint à Milan. Cependant aucuns artifices ne mãquoient à Milan de la part de Jerome Moron & de ses partisans pour augmenter la haine du peuple contre les Frãçois. Mais ce n'est pas seulemẽt en nos derniers

derniers troubles que nous auons esprouué auec quelle 1522.
efficace les insolentes predications touchent les coura-
du populas. André Barbato Augustin de religiõ preschãt
auec grande affluence de peuple, les encourageoit mer-
ueilleusement à la defense de leurs foyers, biens, familles,
vies, patrie. Vn prescheur vehement & qui a l'oreille de la
populace, la mene comme il veut, & c'est le masque ordi-
naire des sages de ce monde pour establir leurs affaires.

Or il n'y a moins d'honneur à conseruer qu'à gagner. Pouruoyance de Colõne.
Dix mille Suisses arriuoient desia: & Prosper Colonne
pour empescher les François d'entrer à Milan par le cha-
steau, & ietter des viures & prouisions dans le chasteau
mesme, fit faire à l'ancienne Romaine, hors dudit cha-
steau entre les portes qui vont a Verceil & à Come, deux
tranchees distantes d'enuiron vingt pas l'vne de l'autre,
longues d'enuirõ vingt mille: & à chacune des testes des-
dites tranchees, vn caualier fort haut & bien muni, afin
d'endommager à coups de canon l'ennemi s'il se presen-
toit de ce costé là, si que le secours ne pouuoit entrer, ni
pas vn des assiegez sortir. Lautrec d'ailleurs ayant par
rencontre surpris dormant & desfait la troupe de Louys
de Gonzague reordonnoit ses compagnies, & celles des
Venitiens s'assembloyent es entours de Cremone: les-
quelles iointes auec les Suisses passerent l'Adde le pre-
mier iour de Mars, & Ian de Medicis auec eux, lequel al-
leché par les plus grands & plus certains appointemens
du Roy, s'estoit nouuellement reduit à son seruice. Les
voici doncques marchans en contenance de vouloir as- Milã assiegé.
saillir le rempar; mais les tranchees les arrestent: & des le
troisiesme iour, Marc Antoine Colonne & Camille fils
bastard de Ian-Iaques Triuulce se promenans au long
d'vne maison, & parlans de faire vn cauallier pour tirer
auec l'artillerie entre les deux tranchees des ennemis, v-
ne volee du canon de la ville porta par terre ladite mai-
son, & les enseuelit sous les ruines.

Ainsi Lautrec se desesperant de prendre Milan d'assaut,
tourne ses pensers à le matter à la longue. Il fait courir
tout le pays: empesche que viures n'y entrent: rompt les
moulins, destourne les canaux. Mais pour ne choir és
mains de ceux qu'on craind, on vient mesmes à ne point

1522. craindre la mort. La haine du peuple contre les François, & le desir de leur nouueau Duc qu'ils attendoient, leur font patiemment soustenir ces difficultez. Voici François Sforce venir de Trente auec six mil Landscnets qui par la prise de la Roque de Croare, s'estant ouuert le passage du Po, arriue sans empeschement à Pauie. De Pauie à Milan le chemin estoit difficile. Car au premier bruit de leur aproche, Lautrec s'estoit allé loger à Cassin, & les Venitiens à Binasque sur le chemin de Pauie. Mais voici qui facilita les desseins de Sforce. Le Mareschal de Foix reuenoit de France auec argent & quelques troupes d'infanterie, pour le receuoir, Lautrec lui enuoya sur le Milannois. Frideric de Bossole auec quatre cens lances, & sept mil que Suisses qu'Italiens Estans ioints ensẽble, ils s'en allerent à Nouarre, & par la faueur du chasteau l'emporterent au troisiesme assaut, aux despens des vies de la plus-part des soustenans. Petit gain dont suiuit vn grãd dommage. Car Lautrec s'estant affoibli d'vne bonne partie de ses forces, donna moyen à Sforce d'entrer à Milan auec ses Landscnets & trois cens cheuaux, auec vne ioye incroyable du peuple Milannois. L'arriuee d'vn nouueau Prince est tousiours extremement plausible en vn Estat. car de ceste nouueauté le peuple se promet quelque soulagement. Lautrec voyant Sforce deslogé de Pauie & receu dans Milan, se resoud au siege de Pauie. Frideric de Gonzague Marquis de Mantouë, y commandoit auec deux mil hommes & trois cens cheuaux. Lautrec bat la ville, porte par terre enuiron trente brasses de muraille, donne deux assauts, & deux fois est repousé. Il y auoit vne poterne en la ville qui respondoit sur le Tesin, par laquelle on abbreuuoit les cheuaux, & à cause de la riuiere, assez mal gardee. Pendant que l'on amuseroit les Imperiaux à la bresche, S. Colombe deuoit auec deux mil hommes de pied, & quatre cens cheuaux des compagnies de Lautrec, & du Bastard de Sauoye conduites par Riberac & la Rochepofay, passer à gué la riuiere, & du long de la muraille où il n'y auoit aucun flanc, gaigner à course de cheuaux ladite poterne, & la tenir attendans leurs gens de pied. Riberac & la Rochepofay executent le dessein ; entrent dans la ville, plantent vn guidon sur la poterne. mais S. Colombe se contenta d'a-

Nouarre prise.

Pauie inutilement assiegee.

uoir mené ses gens au bord de la riuiere sans leur faire 1522
mouiller le pied. Tellement que les citadins eurent loisir de venir au secours, & repousser les nostres, lesquels s'ils eussent esté suiuis, emportoient la ville. Riberac fut tué combattant, la Rochepofay eut vne iambe rompue d'vn coup de mousquet. Ceste bouttee estonna merueilleusement les habitans, veu leur defaut d'hommes & de munitions. & le Marquis faisoit entendre que sans secours il feroit à la longue force de rendre la ville. Prosper donc cognoissant le danger, enuoya douze cens que Corses qu'Espagnols. qui marchans de nuict & parlans Gascon, estimez Gascons par les Venitiens, outrepasserent leurs premiers corps de garde: & rencontrans en suite des escoutes Françoises, parlans Italien furent pris pour Italiens. Ainsi trompans les compagnies par ce stratageme, ils passerent sans estre descouuerts, sinon bien tard par le guet à cheual, qui les chargeant sur la queuë en desfit quelque petit nombre. La mort de Riberac, parent de Lautrec, fit redoubler l'ardeur & furie du canon. & desia tout se preparoit à l'assaut, comme voici Colonne renforcé des troupes Sforcesques, se iette en campagne, & vient camper à la Chartrousse, à trois milles du camp François. Quel moyen doncques de liurer assaut ayant à dos vne si puissante armee? ioint que par plusieurs difficultez toutes choses venoient à contrepoil. Les deniers que Lescut auoit amenez failloient: & ceux qui venoient de France, estoient arrestez dans Arone, par le Vicomte Anchise enuoyé pour cest effect de Milan à Buste. Les grandes pluyes auoient desbordé le Tesin: les ruisseaux estoient deuenus riuieres, si que les viures qui venoient de l'Omeline au camp ne pouuoient plus passer. Ainsi force fut de leuer le siege, & tirer à Monce pour iouir des commoditez du Laudesan & Cremonois. L'ennemi voyant l'armee Françoise prendre chemin de Monce, craignant qu'elle voulust gaigner Milan, s'alla camper à la Bicocque, maison d'vn gentil-homme, de si grand circuit, que vingt mil hommes y pouuoient ranger en bataille, sur le chemin de Laude à Milan. Certes la valeur & prudence de Prosper donna le premier coup de ruine aux affaires des François: mais voici que l'impatience des Suisses acheue de les renuerser. Leurs

1522. colonels viennent faire entendre à Lautrec, que les compagnons s'ennuyent de campeger si long temps & sans fruict, qu'ils demandent de trois choses l'vne; argent, ou congé, ou bataille. Nos chefs esperoient par famine chasser Colonne hors de son terrier. Et quelle apparence y auoit-il d'aller assaillir vn puissant ennemi dans vn fort releué de fossez, & flanqué de grandes plate-formes bien pourueues d'artillerie? Mais ni remonstrances, ni prieres, ni promesses, ni autorité ne les peurent oncques detracquer de leur resolution. Puis donc qu'il n'y auoit autre moyen de les retenir, Lautrec delibera de plustost exposer ses armes au sort d'vne iournee, que se donner subiet de blasme pour auoir fuy la lice. Pauure condition d'vn chef qui se void esclaue de ceux ausquels il doit commander! & quel desplaisir est-ce de se voir contraint faire ce qui ne peut apporter que honte & dommage? Mais où force regne droict n'a lieu.

Le iour de Quasimodo l'armee marche vers la Bicocque. Le Mareschal de Foix menoit l'auātgarde. Lautrec, le Mareschal de Chabanes, le bastard de Sauoye, & Galeas de S. Seuerin, la Bataille. Francisque Marie duc d'Vrbin auec l'armee Venitienne, l'arriere-garde. Le comte Pierre de Nauarre marchoit deuant pour faire les esplanades. Le Seigneur de Montmorenci deuoit auec huict mil Suisses assaillir d'vn autre costé: Lescut auec trois cens lances & vn esquadron de gens de pied François & Italiens, donner au pont par lequel on entroit au logis de l'ennemi. & Pontdormi auec vn gros de cauallerie marche deuant le Mareschal de Foix, pour espier que les Imperiaux ne vinssent par derriere mettre quelque desordre en l'armee, & secourir où besoin seroit. Outre la force, Lautrec apporta cest artifice, de faire apposer aux gens d'armes la croix rouge sur leurs casaques, signal de l'armee imperiale, au lieu de la blanche, liuree Françoise: mais la preuoyance de Colonne rendit ceste ruse inutile, ainsi que nous verrons. D'autre costé Colonne auoit mandé Sforce: lequel ayant au son du tocsainct assemblé quatre cens cheuaux, & six mil hommes de commune, fut commis à la garde du pont, & toutes les troupes rangees en bataille sur le fossé.

Desia Montmorenci accompagné de grand nombre

de No-

de Noblesse estoit pres des rempars de l'ennemi, & prioit ses Suisses d'attendre l'artillerie, & que le Mareschal de Foix fust prest d'assaillir de l'autre costé, afin que Colonne chargé de deux endroits, fust contraint de separer ses forces. Mais vne temeraire ardeur emportant les Suisses à leur ruine, tous donnent teste baissee droit au fort de l'ennemi. Le canon les salue, & deuant qu'ils y arriuent, leur assomme plus de mil hommes: vn seruice de scopeterie leur enleue la plus part des capitaines & principaux soldats; & le rempar qu'ils trouuent plus haut qu'vne picque, les arreste sur pieds. Le comte Montfort fils aisné du comte de Laual, Miolans de Sauoye, Grauille frere du Vidame de Chartres, Roquelaure, la Guiche, les Seigneurs de Tournon & de Longa, Launay gentil homme de la chambre du Roi, & plusieurs autres y moururent. Le colonnel Albert Peter qui les auoit plus que tous autres precipitez à ceste boutee, porta la peine de sa temerité. Montmorenci fut porté par terre, mais soudain releué hors du fossé par les gentils-hommes qu'il auoit pres de lui. Cependant le Mareschal de Foix enfonçoit les gardes du pont, & chargeant les ennemis dedans leur fort, donnoit esperance de victoire. Mais ceste violente ardeur des Suisses estoit esteinte. Ils n'en veulent plus manger: ni prieres ni remonstrances ne les peuuent pousser à faire teste. tous se retirent, gardans toutesfois quelque forme d'ordonnance. Adonc les Imperiaux deschargez des Suisses, tournent toutes leurs forces sur le Mareschal & Vandenesse, qui n'auoient qu'enuiron quatre cens cheuaux, & les contraignent de repasser le pont, auec perte de quelques hommes. Et d'autre part les Espagnols sortans chargeoient en queuë les Suisses, & desia les esbranloient à vau-deroute, si Pontdormi suruenant ne les eust par vne furieuse charge rembarré dans leur fort.

1517. Iournee de la Bicoque.

Les Venitiens se tenoient à l'abri des coups. & s'ils eussent voulu donner auec les Suisses & la gendarmerie, & que le Mareschal de Foix eust esté bien suiui, la victoire estoit en apparence aux François. mais quand les choses sont faites, on ne manque iamais de Si. Les Suisses perdirent enuiron trois milles hommes, & vingt & deux capitaines. L'ennemi fort peu: point de personnes

Morts en icelle.

1522 de qualité, horsmis Jan de Cardone comte de Culisane. Ainsi Lautrec rēmena les restes de son armee, de ses Suisses, & son artillerie à Monce. d'où le Mardi suiuant, les Suisses reprindrent chemin de leurs foyers; & se retirerẽt auec eux, le bastard de Sauoye, le Mareschal de Chabanes, & Galeas de S. Seuerin. Et nous verrons ceste nation tant abaissee de courage, que de plusieurs annees elle ne monstrera sa vigueur accoustumee. Les Venitiens reprindrent aussi la route de leur golfe: où Mõtmorenci les suiuit pour retenir le Senat en bonne volonté vers le Roi.

Honteuse prinse de Laude, &

Le reste des esperances Françoises estoit principalement fondé sur la ville de Laude pour le passage de la riuiere d'Adde, & conseruation du Cremonois. Lautrec y depescha Jan de Medicis, & Frideric de Bossole auec leurs troupes, qui faisoient enuiron 400. hommes d'armes, & trois mil de pied, compris ce qu'auoit Bonneual capitaine de la place. Ces compagnies harassees du chemin de la nuict, arriuerent au matin, & laissans la garde de la ville à Bonneual, se logerent pour rafraischir eux & leurs cheuaux. Le Marquis de Pesquaire les auoit suiuis: & son auant-garde marchant iusques pres de la ville, occasionna la garnison de sortir à l'escarmouche, en laquelle les nostres furent si rudement repoussez, que les ennemis entrerent pesle-mesle dans Laude, & surprindrent la plus part des soldats encore dans le lict en plein midi. Ainsi voila 400. hommes d'armes, & 3000. de pied prins hõteusement en vne ville sans baterie, sans bresche, sans eschele. Jan de Medicis & Bossole se sauuerent à Cremone. La perte de Laude pour les François apporta le gain de Pisqueton à l'ennemi, l'vne des plus fortes places sur l'Adde.

Sur ce trouble, Pontdormi s'offre de se ietter dans Cremone auec ceux qui le voudroient suiure, & fort ou foible, cõbattre tout ce qui se presenteroit, aimãt mieux mourir des armes de l'ennemi, que tomber à la misericorde des vilains, ou reuenir en France sans armes & sans honneur. Lautrec y consent. Il ramasse doncques vne troupe composee de plusieurs enseignes. le Mareschal de Foix voulut auoir sa part de ceste gloire. 5. ou 6. iours apres voici les Imperiaux campez deuant eux. A leur arriuee Jan de Medicis se mutine, demande d'estre payé de quinze ou seize cens hommes qu'il auoit recueillis in-

conti-

continent apres sa retraite: gagne l'vne des portes deuers 1522
le camp ennemi: & menace de la liurer à faute de payement. On boursille, on lui fait sa somme. Mais il estoit preoccupé, & nos hommes cognoissans sa mauuaise volonté, n'ayans esperance de secours, capitulerent, *Que si* *Reddition de Cremone,*
dans trois mois le Roi n'enuoyoit armee si forte qu'elle passast le Tesin, ils sortiroient bagues sauues, armes en teste, auec toute l'artillirie qui se trouueroit marquee au coin de France, & qui seroient conduits en seureté iusques dans Suze, & ledit Mareschal remettroit es mains de Prosper tout ce qui se tenoit en l'estat de Milan au nom du Roy: exceptez les chasteaux de Milan, de Cremone, de Nouarre. Capitulation qui fut vn peu trouuee mauuaise. Car Montmorenci estoit sur le train de recommencer la ligue auec les Venitiens: mais aduertis de ladite composition, ils changerent d'affection & de parti.

Ce qui poussa Prosper à condescendre à tant honorable composition, fut le desir de remettre les Adornes dedans Genes, auparauant que la leuee qui se faisoit de quatre cens lances, & quatorze mil Gascons, fust preste pour entrer en Italie. Voici donc Prosper Colonne parqué deuant Genes. Genes estoit gouuernee par Octauian Fregose, homme d'excellente vertu, qui pour sa iustice & autres bonnes parties estoit autant aimé qu'vn Prince le peut estre en vne cité diuisee de factions, & qui n'auoit encore perdu la memoire de son ancienne liberté. Fregose voyant Ierome & Antoine Adornes prendre les armes en faueur des Imperiaux, & le peuple tendre à sedition, traictoit d'accord, comme voici Pierre de Nauarre entre au port auec deux galeres, & quelques deux cens hommes pour asseurer la ville, attendant le secours de France. Mais vne tour que le Marquis de Pesquaire auoit desia batue pres de la porte, fit reprendre ce mesme pourparler. Et comme on estoit sur les termes de la conclure, les Espagnols apperceuans la pauure garde que faisoient ceux de dedans sous ombre de ceste esperance, s'emparent de la tour, & tant par icelle que par le mur ruiné s'eslancerent en la ville, massacrent tout ce qui se trouua deuāt eux, & des richesses se firent vne grasse curee. Fregose malade se rendit au Marquis de Pesquaire, où dās peu de iours il mourut. Pierre de Nauarre fut pris en

Fait changer de parti aux Venitiens.

Prise & sac de Genes.

1522. combatant en la place de la ville. L'Archeuesque de Salerne frere d'Octauian, & plusieurs capitaines se sauuerent par mer. Antoine Adorne fut esleu duc de Genes: & receut à composition dans peu de iours la citadelle, l'Eglise S. François, le Chastelet. Six mille hommes nouuellement enuoyez par le Roi, sous la conduite du seigneur de Lorges, pour le secours de Genes: & l'armee de Claude d'Orleans duc de Longueville, pour la restauration des affaires de Lombardie, laquelle estoit desia sur le territoire d'Ast, s'en retourna sans rien faire. & Lescut pressé du terme, remit Cremone és mains de Colonne, laissant le sieur de Bunou capitaine du chasteau. Ainsi voila nos François derechef chassez entierement hors des Estats d'Italie. Lautrec apres auoir veu l'entreprise de Laude rompue, la ruine de son armee, la retraite des Suisses & Venitiens, reuint en France, rapportant au Roy plustost des iustifications de ses comportemens, que des victoires ni trophees, & reiettant la coulpe de ces desordres sur le defaut d'argent, sans lequel il n'auoit sçeu plus outre arrester la gendarmerie, qui auoit serui dixhuict mois sans toucher aucuns deniers, ayant Madame mere du Roi retenu les quatre cents mille escus destinez pour le payement de l'armee, laquelle somme elle disoit estre des deniers de l'espargne qu'elle auoit faite de son reuenu, & l'auoit dés long temps mise és mains de Semblançay, Intendant des finances de France. Ce qui fut cause que le Roi deputa certains Iuges & commissaires pour cognoistre de ce different, & faire le procez audit Semblançay, par lequel il perdit la vie.

Retour de Lautrec en France.

Siege de Fontarabie.

FAISONS maintenant vne escapade outre les Pyrenees, puis nous donnerõs en suite sur la frontiere de Picardie, autre theatre où se iouoit pareillement vne triste & sanglante tragedie. L'Admiral de Bonniuet n'eust si tost ramené ses troupes en France, que les Espagnols s'allerent camper deuant Fontarabie. Et desia l'auoient par blocus & siege presque d'vn an, reduite en telle necessité de viures, que la faim coucha grand nombre de personnes au tombeau. Le Mareschal de Chastillon marchoit auec vne armee au secours de la ville & de Lude, comme arriuant à Dax, six lieuës au deçà de Bayonne, vne rude & violente maladie l'emporta de ce monde à l'autre. seigneur

experi-

experimenté & de credit. Montmorenci qui pour lors e-stoit à Venise, lui fut successeur en l'office de Mareschal: & le Mareschal de Chabanes, en celui de Lieutenant general pour le Roi en ceste armee. Lequel ayant recueilli les trouppes du defunct, se logea dans Endaye, separé d'vne riuiere du camp Espagnol, attendant l'armee nauale que Lartigue Vice-admiral de Bretagne deuoit amener pour le rauictuaillement. Mais ou la paresse ou le malheur de ces Argonautes qui ne paroissoient point, lui fait conceuoir autre dessein. Il passe l'eau, desloge à coups de canon l'ennemi : & par maintes escarmouches leur fait prendre la fuite à trauers les montagnes. Ainsi Chabanes ayant rauictuaillé la ville, s'en reuient, y laissant pour cômander au nom du Roi, Frauchet, Lieutenant du Mareschal de Chastillon: & ramena le Lude se rafraischir en France. Le Lude merite certes le registre de nostre histoire, *pour auoir* (ce dit l'original) *acquis tel honneur en la defence de ceste place, qu'il peut estre parangonné à tous ceux qui ont soustenu des sieges, tant du viuant de nous que de nos peres.* Au contraire Frauget remportera tost apres autant d'infamie, que de gloire son predecesseur. 1522. *Leuê par Chabanes.*

Parmi les confusions d'outre les Alpes & Pyrenees se faisoit la guerre guerroyable par toutes les garnisons de Picardie, tantost à gain, tantost à perte. Le iour de l'Anonciation douze cents Landscnets partis d'Arras ayans pillé Bernaville & autres villages circonuoisins, emmenoient leur butin, comme Estree conduisant la compagnie du duc de Vendosme, qui estoit en garnison à Dourlens, aduerti de ceste rafle, monte à cheual enuiron minuict auec Trente hommes d'armes seulement, cinquâte archers, & trois cents hommes du plat pays, sans solde: les attend au passage de la riuiere d'Othie sur leur retraite, les charge, les rompt: en tue cent cinquante, fait aux autres abandonner leur proye. Et si ceste poignee d'hommes fit vn tant rude eschec, quelle en eust esté l'issue, si leurs pietons eussent rendu quelque combat? En ceste rencontre furent tuez le Seigneur de Ricamé, & le bastard de Dampont. Les ennemis indignez de ceste escorne, voulurent se venger par la surprise de Dourlens, où n'y auoit vn seul homme de pied. A ce desseing voici le comte de Bures Lieutenant general pour l'Empereur *Guerre en Picardie.* *Defaite des Ladscnets.* *Siege de Dourlents.*

1522 en ses Pays bas, auec toutes ses garnisons campé deuant la ville, la bat de six pieces d'artillerie, fait bresche pres la tour Corniere, donne vn assaut, & plante force eschelles. Ici les habitans se monstrent meilleurs François qu'en nos derniers troubles: & soustenus de ceste petite troupe de gens d'armes, repoussent les assiegeans, en renuersent bon nombre morts dedans le fossé. Pour leuer ce siege le comte de S. Paul recueilloit sous l'autorité de son frere Duc de Vendosme, les forces que les garnisons lui pouuoient finer. De quoi les Bourguignons aduertis, reprindrent honteusement le chemin d'Arras, laissans leurs eschelles dans les fossez. Dienal, Diuion, Brueil, & autres places aux enuirons de Betune incommodans extremement la frontiere, furent par le Duc de Vendosme reduites en monceaux de pierre. Mais vn petit gain est bien souuent contrequarré par quelque insigne dommage. Teligni venoit de Montrueil pour se ioindre aux troupes du Duc à Mouchi le Cayeu, comme passant pres de Hedin, il fit rencontre d'enuiron 300. Bourguignons à pied qui touchoient deuant eux le pillage qu'ils venoient de faire, les chargea, & comme marauts embastonnez tua les vns, print les autres. Victoire neantmoins dommageable au pris de ce valeureux Cheualier, & tant pratic aux affaires de la guerre, qui blessé d'vne arquebusade en l'espaule, mourut peu de iours apres.

Bien defendu.

Petites victoires

Souillees par la mort de Teligny.

CEPENDANT l'Empereur passoit par mer en Espagne au supplice des autheurs de la sedition que nous auons cidessus ouye: & communiquoit ses deisseins au Roi d'Angleterre. Son voyage ne lui fut infructueux, ils demeurerent fort bien satisfaits l'vn de l'autre au preiudice de ceste Couronne: tous deux egalement conuoiteux de l'engloutir. Mais elle ne sentira moins qu'autrefois la faueur celeste à l'encontre de leurs communs efforts. Le premier effect de leurs conuentions, fut d'enuoyer ensemblement ambassadeurs à Venise, requerir le Senat de se confederer auec l'Empereur pour la defense d'Italie. Pour le second, l'Anglois se plaignant que le Roi ne continuast à lui payer les 50. mille escus annuels qu'il lui deuoit, comme nous auons dit en son lieu: protesta par vn herault la guerre au Roi, en cas qu'il ne voulust faire trefues generales auec l'Empereur, y comprenant l'Eglise, le

Ligue de l'Empereur & de l'Anglois qui

ſe,le Duc de Milan & les Florentins.Le Roi refuſa la treſve: & quant à la penſion, *Il n'eſt pas* (dit il) *raiſonnable de bailler argẽt à qui par argent aide mes ennemis.*Henri auoit auparauant preſté ſecrettement vne notable ſomme à l'Empereur:mais voici que deſormais procedãt à deſcouuert,il fit deſcendre à Calais le Duc de Suffolk mari de la Roine Marie veſve de Louys XII.& l'Empereur lui conioignit la ſienne que menoit le Comte de Bures. 1522. *Deſcend à Calais.*

Le Roi pour contrepointe lui oppoſa le Duc de Vendoſme commandant enuiron mille hommes d'armes auec leurs archers,& 18.mille d'infanterie, aſſiſté de ce venerable vieillard Louys de la Trimouille.La deſcente de l'ennemi n'eſtoit preſte de quinze iours. Le Duc doncques diſtribua les compagnies à Boulongne,Terouenne, Hedin,Montrueil,Abbeuille, & autres places ſubiettes à l'inuaſion ennemie. Si ne faloit-il pas laiſſer par oiſiueté ralentir leur vigueur. Bapaulme leur ſeruit d'exercice.Le Comte de S. Paul y mena les Comtes de Guiſe & de Lorges egaux en charge,auec quatre cens hommes d'armes, ſix mille hommes de pied, & quatre canons, leſquels ayans prins,bruſlé,raſé ville & chaſteau, prenoient le chemin du paſſage de l'Eſcluſe, comme le trouuans gardé par les Bourguignons, ils les aſſaillirent,chaſserent à vaude-route & menerent batans iuſques aux portes de Douay. Ici François frere du Duc de Lorraine, & du Comte de Guiſe, aagé ſeulement de ſeize à dixſept ans, porta ſes premieres armes. Voyant en ceſte chaſſe ſept ou huict Bourguignons à pied cerchans leur ſauueté dans vn bois; lui ſeul ſans eſtre apperceu de ſes gens, deſcendant à pied les chargeoit, ainſi que fort à propos arriua Martin du Bellai accompagné de dix ou douze cheuaux, au moyen deſquels ces fuyards furent taillez en pieces.

Svr ces entrefaites arriuerẽt les Anglois à Calais:& dés leur premiere courſe ſe firent maiſtres du chaſteau de Comtes,entre Montrueil & Hedin. Pour reprimer leurs incurſions,le Duc depeſcha les Cõtes ſuſdits en la Foſſe Bolonnoiſe(Ardres eſtoit alors demoli & deſert) leſquels par la reprinſe dudit chaſteau paſſerẽt au fil de l'eſpee tous ceux qui s'y trouuerent,horſmis le Capitaine:& desfirent en ſuite pluſieurs autres troupes qui s'eſtoient eſpanchees emmi la terre d'Oye,cependant que les deux *Deſcente*

1522. armees Angloise & Bourguignonne s'assembloient entre Ardres & S. Omer, & consultoient du premier obiet de leurs armes. Hedin leur sembla de plus facile effort. mais à l'enfourner se font les pains cornus. Le seigneur du Biez y commandoit auec trente hommes d'armes, & deux cents mortes-payes : Sercu auec mil hommes de pied, & la Lande cinq cens. La muraille souffre vne batterie de quinze iours, & bresche en suite d'enuiron quarante toises: point d'assaut toutesfois, estans les ennemis par continuelles alarmes diuertis de l'entreprendre. Le comte de Guise & Pontdormi, sçachans vn iour entre autres, que quatre cents Anglois couroient vers le Biez & la commanderie de l'Oison, partans de Montrueil auec leurs compagnies, & partie de celle du duc de Vendosme: les atteignent, les chargent, les affligent tous que de mort que de prison. Peu de iours apres, Pontdormi rencontrant quelques autres troupes qui venoient brusler Fressin, maison de son frere aisné, les passa tous au fil de son espee. Ainsi reserrez dans leurs logis par iournelles entreprinses, & trauaillez d'vn flux de ventre trotant parmi leur armee, que les pluyes assiduelles leur causoient en partie, apres six sepmaines de siege ils se leuerent auec leur courte honte, pour tirer à Dourlens. Dourlens n'estoit pas tenable. il n'y auoit alors point de chasteau, & de la montagne où maintenant il est basti, l'on void de tous costez la ville. Le comte de S. Paul preueint l'ennemi: & pour l'empescher de s'en preualoir, gasta les viures, & fit dependre les portes: puis se retira dans Corbie pour là contrequarrer les desseins Anglois. Alors arriua le Mareschal de Montmorenci, menant auec soi les deux cents gentils-hommes de la maison du Roi, auec pouuoir de sa Maiesté de commander à Corbie, si l'ennemi la pressoit de siege. Mais il y auoit trop de vertu dans Corbie, trop de boues aux champs, trop de maladies en l'ost Anglois & Bourguignon. & l'hyuer approchant (c'estoit enuiron la Toussaincts) les conuioit à faire voile. Ne pouuans doncques pis faire, ils bruslerent Dourlens & les villages circonuoisins, se retirerent en Artois, parsemerent les Bourguignons en leurs garnisons, & reprindrent la route d'Angleterre.

Exploits, &

Retraite des Anglois.

FERMONS ceste annee par vne fin ignominieuse, helas! &

las! & funeste aux Chrestiens. Solyman n'oublia pas de faire son profit des horribles confusions entre nos guerriers : & par vn penible & constant siege de huict mois sousmit l'Isle de Rhodes en son obeissance, en laquelle au grand mespris de nostre Religion, il fit entree le iour de la natiuité de nostre Seigneur.

Av commencement de l'annee suiuante le chasteau de Milan pressé de maladies & de necessité de toutes choses, horsmis de pain, composa sa reddition, personnes & bagues sauues, si dans le 15. d'Auril il n'estoit secouru. Mais la mort prenant la plus part des garnisons, les empescha de iouyr du benefice de leur capitulation. En mesme temps Liuet soldat de la garnison de Guise, traictoit auec le Duc d'Ascot la vendition de Guise (mais nō suiuant l'intention de l'acheteur) par le consentement de Nicolas de Bussu sieur de Longueual, capitaine du chasteau. La partie estoit fort bien dressee, & les pieges cautement tendus pour attrapper ces marchands quand ils viendroient à l'emplette. Le seigneur de Fleuranges auec trois cents hommes d'armes, & quatre ou cinq mille de pied, se deuoit ietter entre Auennes & Guise pour empescher la retraite aux ennemis. Le Duc de Vendosme auec cinq cens hommes d'armes, quatre mil Alemans, & quatre mil François, leur deuoient couper chemin entre l'Abbaye de Bonhourie & Guise: tellement que l'ennemi se voulant retirer auoit l'vn en teste, & l'autre en queuë. Les plus signalez de leurs troupes & pays vouloient auoir part au gasteau, & venoient à l'entreprinse, comme voici nouuelles leur viennent, que le Roi (qui vouloit par sa presence autoriser cest exploit) estoit en poste arriué à Genly pres de Chaunis. Arriuee qui les fit rebrousser chemin sans autre effect que de plusieurs astrapades au vendeur qui les guidoit, lesquelles Longueual contrequarra par semblables aux ostages que le Duc d'Ascot lui auoit donnez pour seureté de ses paches. Sa Maiesté, pour se preualoir des trouppes qu'il auoit assemblees, les destina pour l'auictuaillement de Terouenne que Piennes assiegeoit auec quinze mille Flamands, & cinq ou six cents Anglois. le Roi peu d'annees auparauant en auoit restauré les ruines. Bailleul le mont, place entre Arras & Dourlens, forte & defendue par trois cents Es-

Reddition du chasteau de Milan.

Entreprinse sur l'ennemi diuertie par

L'arriuee du Roy.

1522 pagnols naturels, faisoit de l'empeschement à ce dessein. Le Duc de Vendosme prenant en main l'armee, dont le Duc de Nortfolk menoit les Alemans: les seigneurs de Sercu, de Bournonville, de la Hergerie, de Fontaines, de Heilli, les François: Brion, quatre cens archers de la garde du Roi: & la Fayete, l'artillerie; fit ses approches en plein midi, sans tranchees, mais aux despens de trois canonniers tuez à ses pieds, & du seigneur de Piennes blessé d'vne arcbusade au bras: bastit en mesme iour la place, la reçeut à vies sauues, demolit les tours, & rasa le chasteau. L'ennemi logeoit dans Andicton & Dellette, à demi lieue de Terouenne, & le Lude Mareschal de camp, ayant fait l'assiette de l'ost à Fouquemberg, pour auoir commodément viures de Montrueil, & les rendre difficiles à recouurer aux ennemis, ausquels on coupoit le chemin de S Omer, & la garnison de Terouenne, celui d'Aire: Piennes se voyant approché de prés, deslogea la nuict, & s'alla camper à Elfaut. Le Duc de Vendosme les suiuoit à dessein de les combattre, cependant que Brion marchoit droit à Terouenne, y ietta les chariots de l'auictuaillement qu'on auoit amené de Montrueil. & desia le Comte de Dammartin, & le seigneur d'Esguilli attaquoient l'escarmouche, comme voici vne terreur Panique s'espanchant parmi les Flamans, les emporte à vau-de-route vers la riuiere des Cordes, où plusieurs se noyerent en la passant, sans moyen de les arrester, encore que personne ne les suiuist, parce que Brion reuenant de Terouenne apporta commandement du Roi au Duc de Vendosme de ne hazarder la bataille, ains garder ses forces entieres pour le voyage d'outre les monts que sa Maiesté desseignoit de faire en personne.

Auictuaillemēt de Terouenne. MAIS il faloit au preallable pouruoir à la frontiere, specialement à Terouenne rafraischie seulement pour quelques iours. Estans les viures & charroi prests, & les troupes desia campees à Andicton sur la riuiere de Lis, l'Auantgarde conduite alors par le Mareschal de Montmorenci, d'vn des costez de la riuiere, la Bataille de l'autre: les Flamans & Bourguignons aduertis de ces logis ainsi separez, viennent assaillir de nuict tous les deux en mesme temps: donnent dedans le guet des cheuaux legers de la bataille, les renuersent dans le logis de la gendarme-

darmerie, dont vne partie se trouuant à cheual soustint 1523
le faix, & s'ils n'eussent esté retardez par le pillage auquel ils s'amuserent deuant la totale victoire, il y auoit apparence de grand desordre en l'armee. Le Mareschal auoit grossi son guet, la Tiguerette, homme d'armes de sa compagnie en estoit chef: lequel au premier bruit de ses escoutes, s'estant aduancé pour recognoistre, fut incontinent enuelopé & detenu prisonnier. Nostre histoire doit son nom à sa fidele affection enuers sa patrie: car craignant que le camp ne fust surpris, il postposa le prix de la vie à l'aduertissement qu'il lui peut donner en criant alarme. Ainsi l'ennemi se voyant descouuert, facilita par sa retraicte l'auictuaillement de Terouenne. Cest exploit redoubla le desir au Roi de repasser les Alpes. Pour ce dessein, il enuoya le Mareschal de Montmorenci faire vne leuee de douze mil Suisses, donna le rendez-vous de son armee à Lyon au commencement d'Aoust, & despescha l'Admiral de Bonniuet auec six mille François conduits par Lorges, pour gagner le pas de Suze, attendant qu'il suiuroit auec le reste de ses forces.

Ligues des Venitiens auec l'Empereur.

Or les Venitiens ayans iadis experimenté que le voisinage & des Rois de France & des Empereurs d'Alemagne, leur auoit quelque fois donné moyen d'entreprendre contre leur Republique, desiroient que la Duché de Milan demeurast en la possession de François Sforce, la puissance duquel ne lui estoit point suspecte. Et pource que l'Empereur ne pouuant encore passer outre, enclinoit à la restauration de Sforce, ils embrasserent l'amitié de l'Empereur, & conclurent vne paix & confederation perpetuelle auec lui, auec Ferdinand Archiduc d'Austriche, & François Sforce Duc de Milan: par laquelle ils s'obligerent *d'armer pour la commune defence d'Italie, six cents hommes d'armes, six cents cheuaux legers, & six mille hommes de pied.* & l'Empereur, *De defendre auec pareil nombre de gens tout ce que les Venitiens possedoient en Italie.* D'auantage le Pape Adrian desirant en apparence la paix vniuerselle de la Chrestienté, auoit tost apres son aduenement aux Couronnes Pontificales fait quelque deuoir d'interposer son authorité par la reconciliation de nos guerriers. Mais il estoit de longue main à la deuotion

de l'Empereur. de façon qu'il presta volontiers l'oreille à
1523. ceux qui le pousoiēt à ne permettre que le Roy de Frāce
vinst à posseder derechef la Duché de Milan. Et certaines
lettres du Cardinal de Volterre interceptes par le moyen
du Duc de Sesse ambassadeur à Rome pour l'Empereur,
hasterent sa declaration contre le Roy. Ce Cardinal conseilloit par l'Euesque de Xaintes son neueu, le Roy, d'assaillir l'Isle de Sicile auec vne armee nauale, pour cōtraindre l'Empereur de tourner ses armes à la defense d'icelle, & s'ouurir vn plus facile moyen de recouurer l'estat de Milan. Et conformément à ce conseil, vne menee qui se faisoit en Sicile en faueur du Roy, fut descouuerte au peril des vies du Cōte de Camerate, du Maistre des ports, & du grand Thresorier de l'Isle, qui furent escartelez. Ces raisons, & la descēte des François dont le bruit resonnoit desia par toute l'Italie, porterent aisément le Pape à se liguer auec l'Empereur, le Roy d'Angleterre, l'Archiduc Ferdinand frere de l'Empereur, le Duc de Milan, les Florentins, Genois, Senois, Luquois, & conuenir de dresser vne armee pour s'opposer conioinctement à quiconque voudroit assaillir en Italie quelqu'vn des confederez.

Et l'Anglois.

Ni la ligue de l'Empereur auec nos deserteurs Venitiēs, ni l'vnion de tant de Princes & d'estats coniurez, ne refroidirent l'ardeur de nostre François. & desia la rumeur de sa venue enfante nouueaux tumultes en Italie. Lionnel frere d'Albert Pie recouure d'emblee la ville de Carpi, dont l'Empereur l'auoit spolié, le declairant rebelle à l'empire. François Sforce cheuauchant vn iour de Monce à Milan, & sa trouppe demeurant derriere, pour moins ennuyer le Duc par la poussiere que le train des cheuaux esleue: Boniface Vicomte, ieune gentil-homme, indigné qu'vn sien parent eust esté mis à mort dans Milan par le consentement (disoit-on) dudit Duc: espiant ceste commodité, pousse son cheual de roideur auec la dague en main pour la plāter dans la gorge de Sforce: mais lui mōté sur vn petit mulet, & Boniface sur vn cheual Turchaut & brusque, Sforce ayant eu moyē de gau-chir, le coup porta dās l'espaule, & desia l'assasin le massassoit à coups d'espee, cōme ceux de sa suite accourās lui firēt lascher prinse, & par la vitesse de sō cheual se sauuer en Piedmōt. Ga-

Le Duc de Milā blessé.

leas de

leas de Birague suiui des bannis de Milan, & de quelques 1523
soldats François qui estoient en Piedmont, s'empara de Valence. Mais n'ayant eu loisir de s'y fortifier, Antoine de Leue l'assiegea, le batit, & dés le 2. iour du siege l'emporta de force aux despens des vies d'enuiron quatre cens hommes, & print plusieurs prisonniers, du nombre desquels fut Galeas chef de l'esmotion.

L'ARMEE Françoise passoit les monts à la file: & le Roi se preparoit à la suite. Mais c'est chose de perilleuse consequence pour vn Roi, de ietter au desespoir vn grand Prince, qui a moyen de se resentir, si sans aucun respect de son grade & qualité, on le veut du tout opprimer. Toutesfois les Princes s'abstiendroient souuent de remuer mesnage, s'ils examinoient posément les causes & raisons desquelles ils couurent le pretexte de leurs armes contre leur partie. Voici le voyage du Roi retardé par semblable occurrence. Nous auons remarqué ci-dessus que la conduite de l'auantgarde donnee par le Roi au Duc d'Alençon & au Mareschal de Chastillon, fut le premier motif qui aliena Charles Duc de Bourbon Connestable de France, du seruice du Roi: cestui-ci l'en ietta tout à fait. *Reuolte du Duc de Bourbon.* Du mariage entre Pierre Duc de Bourbon, & Anne sœur du Roi Charles VIII. nasquit Susanne leur seule heritiere, laquelle estant fiancee à Charles de Valois Duc d'Alençon, comme Charles de Bourbon Comte de Mõtpensier, & depuis Connestable, soustenoit en iustice apres la mort dudit Pierre, que toutes les terres estans de la succession dudit defunct tenues en appennage, lui appartenoient, comme estant hoir masle, issu d'vn puisné de Bourbon: afin d'assopir ce differend, mariage fut fait dudit Comte de Montpensier & de Susanne, & se nomma Duc de Bourbon. Susanne estant morte peu de temps apres le premier mescontentement de Charles Duc de Bourbon, Madame la Regente, par le conseil (disoit-on) d'Antoine du Prat Chancelier, allegua que les terres tenuës en appennage venues de la succession de Pierre de Bourbon, appartenoient au Roi: & les autres n'estans d'appennage, à elle comme plus proche & fille d'vne sœur dudit Pierre, mariee auec le Duc de Sauoye. Le procés en estoit à la Cour de Parlement à Paris, & Charles ou se defiant de l'equité de sa cause, ou craignant

1523 que l'autorité de la Regente ne preualust cõtre son droit & que par consequent on l'enuoyast à l'hospital : aimãt mieux abandonner sa patrie que d'y viure en povreté, practiqua l'Empereur par le moyen d'Adrian de Croix, Comte de Reux, & pour anchrer les chapitres de sa transaction dans vne plus forte mortaise, obtint promesse de l'Empereur, d'espouser Eleonor sa sœur, vefue d'Emmanuel Roi de Portugal. Aussi tost que le Roi seroit passé les monts, Charles Connestable deuoit enuahir la Bourgongne auec douze mil Alemans qui se leuoient secretement des deniers de l'Empereur & du Roi d'Angleterre, qui viendroit en mesme temps assaillir la Picardie cependant que les Espagnols recouvreroient Fontarabie, comme ils firent, De leurs conquestes il ne se reseruoit que la Prouence, pretendant se qualifier Roi de Prouence, comme lui appartenant (disoit-il) de par ceux d'Aniou: & cedoit tout le reste à l'Anglois. Coniuration suffisante pour esbranler la France, deuant que le Roi absent du Royaume auec ses forces peust reuenir à tẽps pour la secourir. Mais ils comptoient sans leur hoste: & le Gardien de ceste Couronne y pourueut. Car desia Argouges & Matignon gentils-hommes Normands, & domestiques du Duc auoient aduerti le Roi, de la retraite qu'il meditoit faire vers l'Empereur; mais ignoroient encore les conuentions passees entre eux.

Povr l'en diuertir, le Roi passant à Moulins visita le Duc en sa chambre, où il contrefaisoit le malade: & naifuement: *Ie suis* (dit-il) *aduerti de quelques pratiques que fait l'Empereur pour vous destraquer de la bonne affectiõ que vous portez, ie m'asseure, à la Couronne, comme issu & fort proche de la maison de France. Ie ne croi pas que vous auez escouté telles persuasions poussé de mauuaise volonté ni enuers moi ni enuers mon Royaume: quelque crainte & meffiance de perdre vos estats peut auoir troublé l'amitié dont vous m'auez tousiours fait demonstration. Que ceste opinion ne vous trouble point. Ie vous promets, au cas que perdiez vostre procez contre moi & ma mere, vous reintegrer en la possession de tous vos biens. Preparez-vous donques pour me suiure apres vostre guerison au voyage d'Italie.* Le Duc sage & prudent, dissimula fort bien ses desseins, adiouant au Roi qu'à la verité le Comte de Reux l'auoit recerché de par l'Empereur: mais

mais qu'il ne lui auoit voulu prester l'oreille: que son intention estoit d'en aduertir sa Maiesté à la premiere veuë, n'ayant voulu commettre la chose en la bouche d'aucun: que les Medecins lui donnoient esperance de pouuoir en bref aller en littiere, & ne faudroit de se trouuer à Lyon pour y receuoir les commandemens de sa Maiesté. Mais considerant qu'il auoit affaire à trop forte partie, & que mal aisément iouyroit-il iamais de ses biens, qui desia par arrest de la Cour estoient sequestrez; il se retira sur le commencement de Septembre à Chantelles, maison sienne, où tous ses meubles estoient, les plus exquis & somptueux qui fussent en aucune maison de Prince: dont il dépescha vers le Roi Euesque d'Autun, de la maison des Herauts, auec instructions signees de sa main, portans promesse, *De bien & loyaument seruir sa Maiesté en tous endroits, toutes & quantes fois qu'il lui plaira, iusques au bout de sa vie, & sans faire faute, moyennant restitution des biens de feu Pierre Duc de Bourbon.* 1523

Le Roi trouuant ceste façon de proceder dure & insolente, enuoye le Grand maistre de France bastard de Sauoye, & le Mareschal de Chabanes auec 400. hommes-d'armes, les capitaines des gardes, & le Preuost de son hostel, pour assieger le Duc dedans Chantelles. Et sçachant que desia plusieurs Landsenets s'attroupoient sur la frontiere de Bourgongne, fit prendre prisonniers l'Euesque d'Autun, le Chancelier de Bourbonnois, le Seneschal seigneur des Cars, S. Vallier, Bussi frere de la Palisse, Emard de Prie, le Vauguyon, & plusieurs autres qui pour l'amour de lui estoient contents d'abandonner leur patrie, famille, biẽs: lesquels neantmoins trouuerent depuis grace enuers le Roi. Mais le duc desesperãt de la siẽne, delibera de iouer à quitte ou double, & donner cõmencement à vne furieuse tragedie, en laquelle nous verrõs nostre Frãçois iouer le personnage d'vn infortuné prisonnier de guerre: & Charles en suite reserué pour vne sanglãte & tragique fin. Il se trauestit, & prenant pour toute compagnie le seigneur de Pomperant, duquel il se cõtrefaisoit estre valet, & apres plusieurs virevoustes, assailli de diuerses frayeurs, qui se lisent aux originaux de l'histoire, estãs les chemins ou gardez pour lui couper les passages, ou pleins de trou-

1523. pe s'acheminans en Italie: gagna la Franche-comté : & de Ferrete trauersant l'Alemagne, paruint finalement en Italie: & suiuant l'option que l'Empereur lui donna, de passer en Espagne, ou demeurer en Italie auec son armee, il se tint à Genes, pour voir à quelle fin tournoient ces deux grosses armees du Roi & de l'Empereur. Les Mareschal & grand maistre susdits, mirent Chantelles auec ses meubles, Carlat, & generalement toutes les terres de la maison de Bourbon és mains du Roi.

Cependant le Mareschal de Montmorenci auoit fait telle diligence que ses douze mil Suisses auoient desia ioint l'Admiral, & attendoient à Turin la venue du Roi. Mais sa presence estoit necessaire en France: on lui dressoit d'estranges parties. Il enuoye donques partie de ses forces à l'Admiral, & lui mande qu'il execute l'entreprinse de Milan, suiuant ce qu'eux deux en auoient conclu. Ses trouppes constoient de mille huict cens lances, douze mil François, dix mil Suisses, six mil Landsenets, & 3000 Italiens. Forces suffisantes pour faire de grands efforts: mais pour ne sçauoir mettre en œuure les occasiós, & faute de diligence, l'Admiral dés le commencement perdit l'opportunité de recouurer Milan, & ne fut nullement heureux en ce voyage. Prosper Colonne attendu la confederation des Venitiens auec l'Empereur, & la côiuration du Duc de Bourbon, n'auoit sçeu croire que le Roi deust perseuerer en sa deliberation d'assaillir l'estat de Milan pour ceste annee. Ceste persuasion l'auoit rendu negligent aux prouisions necessaires pour soustenir le faix de la guerre. Voici que maintenant, nonobstant sa maladie, il employe tous ses moyens & forces pour empescher le passage du Tesin aux François, negligeant de faire redresser les bastions & rempars des faux bourgs de Milan, gisans la plus part à terre. Mais les François trouuans les eaux basses, passerent partie à gué, partie sur barques, quatre milles loing du camp Imperial, & dresserét vn pont pour l'artillerie. Ainsi Colonne sçachant qu'vne rencontre Françoise est dágereuse en sa premiere fureur, se retira dans Milan, & trouuant les citadins & gens de guerre extremement effrayez, pour ne voir moyen de garder la ville en l'estat qu'elle estoit, il la quitta pour aduiser à la defense de Laude. Certes les ouuertures ca-

ptieu-

ptieuses que font les ennemis doiuent bien estre examinees. & d'ailleurs vn assaillant qui par diligence a comme preuenu ses ennemis, ne doit perdre vne seule heure de temps ni par trop grande felicité, ni par trop festarde negligence. Sur ce grabuge, Galeas Vicomte fait entendre à l'Admiral, que s'il entre de furie dans Milan, il n'y aura moyen de le sauuer de pillage, & par consequent le Roi ne s'en pourra preualoir alencontre de ses ennemis: que s'il lui permet d'aller conuenir auec quelques citadins qui desia le solicitent, ils donneront ordre que les Imperiaux sortent, & fourniront au Roi bonne somme de deniers, qui pourront de beaucoup auancer ses affaires. L'admiral se laisse emporter à ses persuasions. Mais cependant que Galeas, Boyer general de Normandie, & quelques autres traictent, il laisse inutilement escouler quelques iours le long du Tesin, durant lesquels Prosper amusant nos hommes en pourparlers, remit le cœur au vêtre à ses gens, lesquels auoient desia chargé leur bagage pour leur retraitte, & d'vne extreme diligence fit releuer & mettre en defence les rempars. Puis cognoissant ses forces impuissantes de garder tout le Duché, les restreignit aux defences de Milan, Cremone, Pauie, attendant qu'vn seiour oisif rallentist l'ardeur des François, & que l'hyuer suruenant les mattast. L'admiral apperceuant l'erreur en laquelle sa trop facile credulité l'auoit ietté, desploya toutes ses enseignes & forces contre Milan, mais trop tard. Les citadins auoient repris courage, & desia Prosper auoit assemblé huict cens hommes d'armes, huict cents cheuaux legers, quatre mille Espagnols, six mille cinq cents Landsenets, & trois mil Italiens, outre les habitans qui tous auoient armé. Il l'assiege neantmoins entre les chemins de Laude & de Pauie, & voyant les autres places abandonnees, remet Monce en l'obeissance du Roi, pour retrancher les viures à Milan: enuoye Bussi d'Amboise auec deux mil Franc-archers s'empater d'Alexandrie: & le Cheualier Bayard auec quatre cents hommes d'armes, huict mille hommes de pied, & dix pieces d'artillerie, à Laude, où laissant forte garnison, il alla d'vne haleine tenter Cremone. Le chasteau tenoit encore pour le Roi, mais les ennemis auoient fait de trop grandes tranchees entre la ville & le chasteau. Là se

1523

Fraude Milanoise.

Siege de Milan, &

1523 ioignit auec lui Rence de Cere baron Romain, conduisant 4000. Italiens. Ce renfort donna courage à Bayard d'assaillir la ville par ailleurs. Ils font leurs approches, & dans trois iours ouurent vne bresche raisonnable. Mais tout venoit à contre-poil à nos François. Voici que sur le poinct de l'assaut vne pluye de quatre iours continuels rendit la montee si glissante, qu'ils alloient autant en arriere qu'en auant: & destrampa si fort les chemins, que viures ne pouuoiét arriuer en leur camp de quelque part que ce fust. (C'est ainsi qu'il en prit à Lautrec deuant Pauie) ioint que l'armee Venitienne d'vne part, & l'Espagnole d'autre, leur rompoient les victuailles. Ainsi Bayard pressé de famine, refraischit le chasteau d'hommes & de viures, & retourna vers Milan Bunou certes & toute sa garnison est grandement louable en la garde de ce fort, auquel ayans esté renfermez deux ans en extreme necessité, tous aimerent mieux d'vne fidele resolution souffrir la mort à l'exemple de leur chef, que par desloyauté rendre la place, horsmis huict soldats que Bayard y trouua viuotans encore, & bandez à pareille constance.

De Cremone.

De Bayõne.

Or nous auõs appris que sous la faueur des intelligences du Duc de Bourbon, l'Empereur deuoit en mesme tẽps assaillir la Bourgongne & la Champagne, l'Anglois la Picardie, & l'Espagnol Fontarabie. Suiuant ce dessein & pour faciliter le siege de Fõtarabie, voici les Espagnols campez deuant Bayonne le 17. Septembre. Lautrec gouuerneur de Guyenne, bien que despourueu d'hommes, estans les forces du Roi dispersees en Italie, Champagne, Picardie, garnit la ville de viures, de munitions, & d'hommes en tel nombre que le temps & la necessité lui peut fournir: & lui mesme s'enferma dedans: où la vertu de ce seigneur, qui trois iours & trois nuicts entieres ne bougea de sus les murailles, pouruoyant à toutes choses, & notamment aux entrees des deux riuieres qui passent à Bayonne: donna tel courage aux hommes, femmes, enfans, que chacũ mettant la main à la paste, le plus couard faisoit demonstration de beaucoup de hardiesse. Si que dés le quatriesme iour du siege, l'ennemi voyant qu'il perdoit temps, quitta Bayonne pour assieger Fontarabie. Fontarabie ne fit preuue de semblable vertu. Elle estoit pourueue de bon nombre d'hommes, & d'autres choses necess-

De Fontarabie.

neceſſaires. Frauget y commandoit, ainſi que nous auons declairé ci-deſſus. Il eſtoit vieil gentil-homme, & toute ſa vie auoit eu reputation d'homme de guerre. Voici neantmoins que pour ſauuer ſes bagues, & ſans attendre la force, il rend vne ville nullement forçable, Laſcheté qui le traina depuis ſur vn eſchafaut à Lyon, pour illec eſtre degradé de nobleſſe, & lui auec ſa poſterité declairé roturier, pour auoir eſté ſi failli de cœur, & negligent à pouruoir à la conſpiration qu'il diſoit Dom Pierre de Nauarre (fils de Pierre Mareſchal de Nauarre, que les Eſpagnols auoient n'agueres fait mourir en priſon) auoir auec les Eſpagnols. 1523

D'AVTRE part les Landſcnets qu'on auoit leuez en faueur du Duc de Bourbon, eſtoient deſcendus en Champagne ſous la conduite de Guillaume comte de Furſtemberg: & deſia rauageoient la prouince apres auoir pris Coiffy, place aux confins de la Franche-comté, & Montclaire chaſteau ſitué ſur vne montagne pres Chaumont en Baſſigni. Le Duc de Guiſe, que le Roi auoit eſtabli ſon Lieutenant general en Bourgongne au lieu du ſeigneur de la Trimouille, n'agueres en eſchange pourueu du gouuernement de Picardie, ayant auec ſa compagnie de cent hommes d'armes, celles des Ducs d'Alençon & de Vendoſme, ioint les forces d'Orual gouuerneur de Champagne, & quelques autres troupes faiſans enuiron ſix cents hommes d'armes, reſerra les ennemis en ſi eſtroites bornes, qu'à faute de caualerie n'ayans moyen de faire eſcorte à leurs fourrageurs, ils y furent en peu de iours affamez & contraints de cercher leur retraite à Neufchaſtel en Lorraine. Le Duc de Guiſe aduerti du chemin qu'ils tenoient, dépeſcha quelques trois cens hommes d'armes gagner le deuant pour les prendre en teſte au paſſage de la Meuſe, cependant que lui leur donneroit en queuë, chargez d'vn grand butin qu'ils emmenoient. Le Duc s'y trouua, & les rencontrant à demi paſſez, tailla en pieces ce qu'ils auoient laiſsé derriere, & recouurit le butin. Mais vne querelle ſuruint entre Courville & le Chaſtelet Lorrain, port'enſeigne dudit Duc, par laquelle Couruille ayant eu la bouche trauerſee de part en part d'vn coup d'eſtoc, fit faillir la meilleure partie de ceſte belle entrepriſe.

Guerre en Champagne, &

1523 *En Picardie.*

Le Duc de Sutfolk estoit aussi n'agueres redescendu à Calais auec 14. ou 15. mille Anglois, qui conioints auec les forces du Comte de Bure, firent cinq ou six mil cheuaux, & enuiron 25. mil hommes de pied. Mais s'ils ont fait à leur precedente venue plus de bruit que de fruict, aussi peu de conqueste remporteront-ils de ceste derniere descente. La Trimouille (bien qu'il eust si petit nombre d'hommes, qu'il estoit contraint quand l'ennemi auoit quitté quelque place, d'en retirer les forces pour les ietter dans celle où ledit ennemi tourneroit apparemment visage) auoit si bien pourueu les villes de chefs vertueux & toutes prouisions necessaires, qu'ayās le Duc & Comte fait seulement mine d'assieger Terouenne, Hedin, Dourlens, Corbie: les voici campez deuant Bray sur Somme. La muraille n'en valoit rien: & trois montagnes qui commandent à la ville, empeschent qu'on la puisse fortifier: toutesfois ce braue Pontdormi s'estoit mis dedans auec 150. hommes d'armes, & quelques quinze cens hommes de pied pour defendre ce passage contre l'ennemi. Ne blasmons point vn valeureux capitaine quand il reçoit quelque affront en vne meschante place. Il faisoit estat, en cas qu'il se vist forcé, de se retirer le long de la chaussee, & rompre les ponts apres lui. Mais il fut tellement presé, qu'il n'eut moyen de se retirer qu'en desordre auec perte de quatre vingts ou cent hommes: & s'il n'eust soustenu l'effort auec sa gendarmerie, tandis que les gens de pied gagnoient Corbie, il n'y auoit nulle esperance de salut pour le reste.

Valeur de Pontdormi.

Mais voici comme il recompensa ceste escorne. L'ennemi menaçoit Montdidier, & le peu de forces qu'auoit la Trimouille, faisoit que personne ne vouloit entreprēdre d'y mener secours. Pontdormi ne trouua iamais entreprise trop hazardeuse. La nuict venue il se iette aux champs, & sans rencontre met dedans Mondidier Rochebaron Auuergnat, Fleurac Lieutenant de la cōpagnie du Comte de Dammartin, cōmandans chacun 50. hommes d'armes: & René de la Palletiere auec mille Francarchers. Et craignant que la Trimouille n'eust affaire de lui, n'eut patience d'attendre la nuict pour faire sa retraite. Il l'a fait en plein midi, resolu de charger tout ce qui se presenteroit. quoi qu'il n'eust que sa compagnie & celle

celle du Vicomte de Lauedan. Sur ceste deliberation voici rencontre de 500. cheuaux: il les charge de telle furie qu'il les met à vau-de-route Mais comme 2000 hommes auoloient au secours des autres, il fut contraint de cesser la chasse pour se mettre sur la queuë auec 50. cheuaux & fauoriser la retraitte à sa troupe. En laquelle son cheual ayant esté tué, il laissa Barnieulles & Canaples ses freres & nepueu pour soustenir le choc auec 20. hommes d'armes, pendant qu'il sauueroit le reste dans Amiens, l'ennemi lui fermant le chemin de Corbie: Barnieulles & Canaples portez en fin par terre, furent prins auec sept gendarmes de leur compagnie. Ainsi Roye demeura à la misericorde des ennemis, qui l'ayans prinse & bruslee, marcherent à Montdidier, où la bresche estant faite, ceux de dedans se défians de leurs forces, en sortirent bagues sauues, & reuindrent trouuer la Trimouille 1523

L'ennemi s'estoit ouuert le passage d'Oise, & desia voisinoit Paris d'onze lieuës. Mais voici leurs courses rallenties, & Paris asseuré par la venue du Duc de Vendosme auec quatre cens hommes d'armes. Si que l'Anglois & Bourguignon craignans de se voir enclos des troupes du Duc & de celles de la Trimouille, & par consequent affamez, prindrent le chemin d'Artois, & peu de iours apres la Toussaints (saison notable par la perte des bleds qui gelerent presque vniuersellement par tout ce Royaume) licencierent leur armee, ne remportans autre trophee de leurs victoires, que la prise du chasteau de Bohain, qui leur fut liuré mesme sans estre sommé. Mais l'ennemi ne fut si tost retiré, que la Trimouille, deuant l'arriuee du Duc de Vendosme, y fit si furieuse batterie auec six canons, que la garnison voyant leur armee rompue, se rendit à composition. Voila donc la Picardie deschargee d'vne tres-puissante armee, qui ne retient au partir vn seul pied de terre de sa conqueste. *Retraite de l'ennemi.*

PAREILLEMENT la bouree du Duc de Bourbon contre la Bourgogne, tourna soudain en fumee Car manquant de deniers pour payer ses Landscnets, le Roi prattiqua quelques vns de leurs capitaines qui lui amenerent vne partie de leurs trouppes. Ainsi se desesperant de rien auancer en France, il se retira dans Milan. l'Empereur Auguste aimoit les trahisons, mais non les traistres.

1523 Aussi l'Empereur Charles aimoit les actions, mais non la personne du Duc de Bourbon. Pour l'arrester doncques, afin que sous esperance d'espouser Eleonor sœur dudit Empereur, il ne passast en Espagne, Charles le constitua son Lieutenant general en Italie, cependant qu'il se preparoit pour passer en personne en France, comme nous verrons en suite.

Mort du Pape Adrian.

REPASSONS maintenant en Italie, où nous verrons desormais vn Pape de plus turbulente humeur qu'Adrian. Adrian mourut le 14. Septembre, fort peu regretté, & laissant bien petite estime de soy. Il estoit estranger & mal practic és affaires de la Cour Romaine, docte, peu vicieux: & le College des Cardinaux voyoit à contrecœur assis en la chaire S. Pierre vn homme autre qu'Italien, ou du moins nourri en Italie. Iules Cardinal de Medicis apres plusieurs & diuerses contentions, chacun des Cardinaux maniant ceste Eslection selon le support qu'ils esperoient de la victoire de ceux qui leur estoient propices, emporta finalement la chaire, le 19. Nouembre, *en faueur* (ce dit l'original) *du grand reuenu de ses benefices Ecclesiastics*. Nous verrons qu'en toutes ses practiques il descouurira vn esprit estrangement ambitieux, grand courage, remuant, desireux de choses nouuelles, vaquant aux affaires, mais du monde, peu suiet à ses plaisirs, & donnant, veu son naturel, esperance de faits tres-grands & extraordinaires. Et d'autant qu'aussi tost apres son installation il vsa de clemence enuers le Cardinal de Volterre, declairé par Adrian inhabile de se trouuer au Conclaue, pour le sujet que nous auons marqué ci-dessus, il voulut prendre le nom de Clement VII.

Election de Clement VIII.

CEPENDANT nostre Admiral se morfondoit deuant Milan, qu'il cuidoit affamer en coupant le canal qui passe dans la ville, & rompant les moulins és enuirons: mais la grand' quantité de moulins à bras que Colonne fit faire, sauua les citadins de famine. Et pour diuertir les viures qui venoient du Laudesan au camp François, Colonne mit le Marquis de Mantouë auec cinq cens cheuaux dedans Pauie. L'Admiral craignant que le Marquis ne se saisist du pont qu'il auoit fait à Vigeue, par lequel venoient les viures en son ost: manda Bayard & Rence, pour se venir loger audit Vigeue. Mais par leur deslogement

ment de Monce, le passage fut ouuert aux ennemis, & 1523.
dessors les viures entrerent à Milan en toute abondance: dont suiuit la ruine de l'armee Françoise.

A ceux que la diuine prouidence ne veut fauoriser, rien ne succede bien. Voila l'esperance d'affamer Milan, fauchee en herbe: & l'intelligence que l'Admiral auoit dedans la ville auec vn Morgand corporal d'esquadre de Jan de Medicis descouuerte au prix des vies de tous les consentans (il deuoit receuoir nos François en vn bastion, aussi tost que la garde lui en escherroit à son tour.) D'auantage voici l'ennemi fier de petits auantages & legeres victoires, par lesquelles s'accoustumant à vaincre en destail, il prend courage de vaincre bien tost en gros. Jan de Medicis faisant auec cinq cens cheuaux & mille hommes de pied escorte aux viures qu'on amenoit de Tresse à Milan, rencontra quatre vingts lances Françoises, & par vne feinte retraitte les attira dans vne embusche de cinq cents arcquebusiers qu'il leur auoit dressee, les desfit aisément, tua les vns, & prit les autres. En vne autre rencontre Sucere Bourguignon mit en route soixante gendarmes de la compagnie du grand Escuyer. Nos hommes estans à la garde des tranchees qui se faisoient pour aller à couuert iusques aux rempars, assaillis par maintes escarmouches auoient le plus souuent du pire. Ainsi diminuans de nombre, pressez de grandes neiges, & de la rigueur de l'hyuer qu'ils auoient enduré six mois entiers, l'Admiral retira son armee pour la mettre à couuert dans Biagras & autres lieux circonuoisins. De Biagras il dépescha le Comte de S. Paul, Rance de Cere & Lorges general des gens de pied François pour aller assieger Arone, ville sur le Lac Maiour. Ils y font leurs approches, mettent les pieces en batterie, battent enuiron vingtcinq iours, donnent deux & trois assauts. Mais Colonne preuoiant ce desseing, à la retraitte de nos gens, auoit nouuellement pourueu la ville de douze cents hommes, qui rendirent les efforts des nostres inutiles. Ce qu'ils ne peurent par assauts, ils taschent de l'exploiter par mine, & font sauter en l'air vn grand pan de muraille. C'estoit proprement regimber contre l'aiguillon. La muraille rechet dans ses propres fondemens & demeure debout. Ainsi frustrez de leur inten-

Victoires de l'ennemi.

Stratageme de Jan de Medicis.

Retraite du siege de Milan.

Auanture extraordinaire.

1523 tion, & tronquez de plusieurs bons hommes, ils retournent au camp.

Mort de Prosper Colonne. En ces iours là Prosper Colonne principale colomne des affaires de l'Empereur en Italie, mourut le penultiesme iour de ceste annee. Capitaine fort renommé par tout le cours de sa vie, bien entendu & practic au fait des armes, tardif à suiure les occasions que les desordres ou la foiblesse des ennemis lui pouuoient presenter: mais loué d'auoir administré la guerre, plus par conseil qu'auec l'espee.
1524. Dom Charles de Lannoi Viceroi de Naples lui fut substitué par l'Empereur. Dom Charles ayant pris les resnes du gouuernement, bande tous ses esprits à chasser les François hors de la Duché de Milan, ou par armes ou par famine: & pour les accoster, comme il n'attendoit qu'vn renfort de six mille Landscnets qui lui venoient d'Alemagne, voici le suiet de signaler les premices de ses armes. On lui donna aduis que Bayard, Mezieres & Sainte Mesme auec deux cens hommes d'armes, & Lorges auec l'infanterie Françoise, dont il estoit Colonnel, logeoient à Rebec, deux milles de Biagras. Pour leur donner vne camisade à l'improuiste, il dépesche *Camisade à Rebec.* le Marquis de Pesquaire & Ian de Medicis, qui reuenoit de prendre Marignan à composition. Quelquesfois les capitaines renommez s'endorment au bruit de leur reputation, & bien que l'ennemi les redoute, ce sont eux toutesfois qu'il veille le plus, & que plus il desire attrapper. Toutefois Bayard estoit malade, & ce iour-la mesme auoit pris medecine. Voici donc l'Espagnol fondre deux heures deuant iour sur le guet François, & les renuerse aussi soudain que l'alarme sur les bras des gens-d'armes. Bayard tout mal disposé qu'il estoit, & Lorges, assemblent ce qu'ils peurent de leurs gens & soustiennent le heurt, tandis que les autres se retiroient au camp. Peu d'hommes, mais tout le bagage y fut perdu.

SVR ces entrefaites voici leurs Landscnets arriuez, & l'armee Imperiale iointe auec la Venitienne, & celle du Pape (vrai Florentin, & non moins dissimulé que Leon dixiesme son parent: car il asseuroit Sainct Maixan Ambassadeur pour le Roi, de ne vouloir estre plus fauorable à l'vne qu'à l'autre des parties: & neantmoins aidoit l'Empereur & d'hommes & d'argent) se viennét loger

ger à Casere, cinq milles de Biagras. Les troupes Impe- 1524
riales faisoient seize cens hommes d'armes, quinze cens cheuaux legers, sept mille Espagnols, douze mille Landscnets, quinze cens Italiens Les principaux chefs estoient les Ducs de Milan, de Bourbon, les Viceroi de Naples & Marquis de Pesquaire. Le Duc d'Vrbin commandoit pour les Venitiens, six cens hommes d'armes, six cens cheuaux legers, & sept mil hommes de pied. Ian de Medicis, les forces du Pape L'Admiral outre les compagnies distribuees és garnisons, & les troupes Françoises, campoit à Biagras attendant six mil Suisses pour refraischir son armee, auec huict cens lances, huict mil Suisses (peu de iours apres trois mil autres s'y ioignirent) quatre mil Italiens, & deux mil Landscnets. Le logis estoit seur, & n'y auoit moyen de les forcer la dedans: il faloit donc que crainte de famine les en deniche ast. Suiuant ce dessein les Imperiaux passent deçà le Tesin: & pour couper aux François les viures qui leur venoient de l'Omeline, se logent à Gambale, enleuent Garlas d'entre leurs mains: & S. George situé au dessus de Mõce. Garlas accommodoit leur camp des viures qu'on leur amenoit de Pauie en toute liberté: & S. George retranchoit à nos hommes ceux qui leur venoient à Biagras. Ainsi l'Admiral craignant de cheoir en necessité de viures, & de perdre les autres places de l'Omeline, lesquelles prinses il eust esté presque de toutes parts assiegé, laissa cent cheuaux legers & mil hommes de pied dans Biagras sous Ierosme Caracciol Napolitain: & s'alla loger à Vigeue Il estoit de beaucoup inferieur en nõbre: trois iours durant toutesfois il presente son armee en bataille. Mais l'ennemi refuse le combat: il ne vouloit hazarder vne victoire que sans perte de ses hommes il tenoit comme certaine. Il valoit bien mieux desloger nos François de Vigeue. Pour ce faire les Imperiaux tirent à Sartirane sur le Po, commode pour empescher les viures à nos hommes. Hugues Comte de Pepoli & Ian de Birague la gardoient au nom du Roy. L'Admiral les suit pour sauuer & les hommes & la place. Mais en chemin voici nouuelles qu'elle est forcee, la plus-part des hommes tuez: & les chefs prisonniers Vercel aidoit nos gens de la plus-part des viures qui leur estoient ne-

Victoire sur les Frãçois.

1524 cessaires. L'ennemi par le moyen de Ierome Petit Vercelois suscite les Gibelins plus forts que les Guelfes en ladite cité; lesquels par faction introduisent les Imperiaux: ce qui leur donna beaucoup d'esperance d'auoir l'armee Françoise à leur merci par faute de viures: voire mesme de leur empescher au besoin la retraitte en France: & pour cest effect occupent le passage de Carmalian.

Mal sur mal n'est pas santé. Monteian & Boutieres Lieutenant de la compagnie de Bayard, auoient choisis cent ou six vingts des meilleurs hommes de toute la gendarmerie pour l'execution de quelque entreprinse qu'ils auoient formee. Mais ayans esté mal guidez, ils firent rencontre de plus forte partie, furent desfaicts, & tous entierement emmenez prisonniers. Grand affoiblissement pour l'armee sur vne arriere saison. L'Admiral temporisoit tousiours, fondant ses esperances sur quatre cents lances Françoises, que le Marquis de Rotelin amenoit du renfort: ausquels passans par le mont Geneure dix mille Suisses se deuoient ioindre: & Rance de Cere amenoit six mil Grisons par le Bergamasque, pour passer à Laude vers Frideric de Bossole, qui menoit vne grande quantité de gens de pied Italiens, afin d'assaillir de ce costé la Duché de Milan, & contraindre l'ennemi de repasser le Tesin. Pour ce dessein l'Admiral se veint loger à Nouarre. Mais la ruine de nos guerriers s'auançoit. Sforce enuoya contre ces Grisons Jan de Medicis auec cinquante hommes d'armes, trois cens cheuaux legers, & trois mil hommes de pied: qui conioints auec trois cents hommes d'armes, trois cents cheuaux legers, & quatre mille Venitiens, s'opposerent à leur passage: si que mescontans de ne trouuer aucune escorte, ni de cheualerie ni d'infanterie, comme Rance leur auoit promis, ils s'en retournerent en leurs pays.

CESTE escharde hors du pied des Imperiaux, Jan de Medicis print Carauage, mit à fonds à coups de canon, le pont que les François auoient sur le Tesin à Busalore: & des villes qui sont entre Milan & le Tesin, ne leur restant plus que Biagras, laquelle assise sur le grand canal qui descend à Milan, coupoit les viures qui souloiēt venir en grande abondance à la ville: Sforce suiui de toute la ieunesse Milanoise l'assiegea, accompagné de Ian de Medicis,

Medicis, la battit quatre & cinq iours : fut repoussé du premier assaut: la força au second, & la pilla. Mais pillage bien cherement vendu aux Milanois. Biagras estoit affligé de peste: si que toutes les maisons de Milan où fut porté ce butin, infectees de la mesme contagion, porterent au sepulchre plus de 50000. personnes. Biagras prins pour acheuer de clorre tous les passages aux François, le Viceroi s'alla loger à Milan : & l'Admiral considerant qu'il valoit mieux hazarder le reste de son armee, que la laisser perir de faim & de peste, qui desia l'auoit de beaucoup esclaircie: prenoit le chemin de Romagnan, pour enioindre enuiron 8000. Suisses, lesquels estoient descendus à Yuree. Mais voici qu'ils donnent le dernier coup de pied. Ils respondent, *Qu'il leur suffiroit de retirer leurs compagnons pour les reconduire en Suisse, attendu que le Roi leur auoit manqué de promesse, par laquelle ils deuoient trouuer à Yuree Claude Duc de Longueville auec quatre cents lances pour les accompagner.* Et leurs compatriotes qui estoient au camp, sçachans que leurs cõpagnons estoient sur le bord de la Sesie, se mirẽt la pluspart à vau-de-route pour s'vnir auec les nouueaux venus. Cependant les Imperiaux à la persuasiõ du Duc de Bourbon talonnoiẽt l'Admiral : qui pour oster à l'ennemi la conoissance du desordre des Suisses, soustenoit le faix auec ce qu'il peust assembler de gendarmerie: cõme le voici dés la premiere charge blessé d'vne arcquebusade au bras, dont la douleur le cõtraignit de laisser la charge du reste de l'armee & de la retraite au Cõte de S. Paul & au capitaine Bayard. Bayard & Vãdenesse faisãs merueilles d'armes, y moururent. Vandenesse sur le chãp: Bayard blessé au trauers du corps se fit par son Maistre-d'hostel coucher au pied d'vn arbre, le visage tourné vers l'ennemi, comme ne lui ayant iamais monstré le dos. Et le Duc de Bourbon marchant à la chasse de la desroute, le voyant en si piteux estat: *I'ay grand' pitié de vous* (dit-il) *vous ayant cognu si vertueux cheualier.* Pour responce, *Monsieur* [dit Bayard tendant à la fin] *il n'y a point de pitié en moi, car ie meurs hõme de bien: mais vous estes à plaindre, vous qui seruez contre vostre Prince, vostre patrie, vostre serment,* & peu de temps apres rendit l'esprit. Lorges arriuant auec si peu de François qui lui restoient, repoussa les poursuiuans iusques à

1524

Dernier acte de ceste tragedie.

Desfaite de l'Admiral.

1524 leur gros: & le côte de S.Paul ayant passé la riuiere auec perte de peu, mais de braues hõmes, bailla l'artillerie entre les mains des Suisses: auec laquelle ils firent leur retraite par le val d'Aouste: & lui par Turin Laude en suite, Alexandre, Nouarre, & generalement tout ce que le Roi possedoit en Italie, demeuroit à la deuotion des victorieux.

Ainsi voila l'estat de Milan deschargé des armees Frãçoises, & l'Italie des calamitez presentes, mais les racines n'estoiẽt pas retranchees: ce n'estoit que les differer pour vn tẽps. Alors le Duc de Bourbõ donna conseil à l'Empereur de transporter la guerre en France. Le Roi d'Angleterre y presta volontiers l'oreille. La faueur, l'autorité, la grand' suite, & les intelligẽces que le Duc se disoit auoir en France les inuitoiẽt. Pour cest effect, l'Empereur traitta auec l'Anglois & le Duc de Bourbon, *Que le Duc entreroit en France auec partie de l'armee qui estoit en Italie. Qu'aussi tost qu'il auroit passé les monts, le Roy d'Angleterre lui payeroit cent mil escus pour les despens du* [illegible] *mois, & continueroit de mois en mois pareille cõtribution, si mieux n'aimoit assaillir le Royaume auec vne puissante armee Que la France s'acquesteroit au nõ de l'Anglois, & la Prouence pour le duc de Bourbon*, suiuãt le traitté que nous auõs marqué ci dessus, *Que l'Empereur feroit au mesme tẽps la guerre du costé d'Espagne, & procureroit que les Potẽtats d'Italie, pour estre à iamais exempts de l'inuasion des Frãçois, courroient à ceste entreprise.*

Siege de Marseille par les Imperiaux.

Marseille est vn port tres-commode pour molester la France, & passer d'Espagne en Italie. Suiuant donques le desir de l'Empereur, & le traicté susdit, voici le Duc de Bourbon & le Marquis de Pesquaire, s'acheminans à la conqueste de Marseille. Le Roi aduerti de leurs desseins dépescha Rance de Cere, homme fort pratic en l'art militaire, & le seigneur de Brion auec deux cens hommes d'armes & trois mil hommes de pied pour la defense de Marseille: restaura son armee, & enuoya faire leuee de quatorze mil Suisses, & six mil Landscnets. Les Ducs & Marquis auoient desia seiourné six sepmaines deuant Marseille, comme les forces du Roi estans conioint́es, sa Maiesté marchoit en intention de combattre ses ennemis deuant Marseille: lesquels se sentans approchez de prés auec telle puissance, firent embarquer leur grosse artillerie pour la conduire à Genes, chargerent

Leur retraite qui

rent la menue sur mulets, & diligenterent sur la retrai- 1524
te. Le Mareschal de Chabanes, qui menoit l'auantgarde, poussa quatre ou cinq cens cheuaux à leur queuë, lesquels en desirent grand nombre, & reuindrent gorgez de butin, chacun laissant son bagage derriere, & les soldats iettans leurs armes pour estre plus legers à la fuite.

Le Roi se voyant vne fleurissante & gaillarde armee preste, & ses ennemis retirez, se resould de leur couper chemin, ou d'arriuer le premier en Italie. Plusieurs l'en dissuadoient : la saison l'en pouuoit diuertir (il estoit la mi Octobre) la Regente sa mere lui conseilloit de faire la guerre par ses capitaines, non en personne, & l'Euesque de Capoue venoit au nom du Pape pour traicter vne paix commune. Mais l'ardeur qui emportoit ce bon Prince à sa ruine & honte, fit dire à l'Euesque, Qu'il traitast auec lui par lettres, & l'attendist en Auignon auec sa mere. Mais tel refuse qui apres muse. Or si le Roi se hastoit à la poursuite, les Ducs & Marquis piquoient de mesme pour arriuer à temps à la defense de Milan, tellement qu'en mesme iour arriuerent le Roi à Verceil, & le Marquis à Albe. Le Duc le suiuoit auec les Landscnets à vne iournee pres. En ce temps-la mourut à Blois Claude Roine de France, laissant du Roi & d'elle trois fils, François Dauphin, Henri Duc d'Orleans, Charles Duc d'Angoulesme : & deux filles, Magdelene, depuis femme du Roi d'Escosse, & Marguerite que nous verrons en suite Duchesse de Sauoye.

Pousse le Roi delà les mõts.

Circonstance notable.

Or le Viceroi de Naples voyant que le Roi tournoit la teste droit à Milan, sans s'arrester nulle part, commit dans Pauie Antoine de Leue auec enuiron douze cents Espagnols & six mil Landscnets, & d'vne extreme diligence auola dans Milan auec le reste de l'armee. Milan auoit changé de volonté : la peste auoit fort esclairci le nombre des citadins; plusieurs pour euiter cest inconuenient s'estoient absentez: il n'y auoit dedans telle abondance de viures que de coustume : le traffic auoit cessé: point de moyen de recouurer argent: on n'auoit tenu cõte de redresser les fortifications. Et le Roi auoit de Vigeue depesché Michel Antoine, Marquis de Salusses auec deux cens hommes d'armes, & quatre mille hommes de pied : qui de prime abord renuersa les Espagnols cõmis

1524 à la defence du fauxbourg de Milan, les rechassa dans la ville, & nonobstant leurs frequentes saillies, garda le faux-bourg, à la faueur du seigneur de la Trimouille, qui suruint pour le soustenir. Ainsi le Viceroi sentant la volonté des citadins n'estre à sa deuotion, sortit par la porte Romaine, emmenant auec lui le Duc de Bourbon, le Marquis de Pesquaire, & le reste de l'armee droit à Laude. Les Milanois hors du danger des Imperiaux, introduirent le Marquis de Saluces & la Trimouille. L'armee Imperiale se retiroit en grande confusion & desordre: elle estoit harassee de la fatigue du chemin: elle auoit perdu beaucoup d'armes & de cheuaux. Si donques elle eust esté chaudement poursuiuie, la route & dissipation en estoit apparemment aisee. D'auantage, si nos hommes fussent incontinent allez à Laude, les Imperiaux n'eussent eu la hardiesse de s'y arrester, & peut estre que passans en diligence l'Adde, ils eusent auec la mesme facilité mis le reste de l'armee en desordre. Mais quand la diuine prouidence veut chastier quelqu'vn, elle lui voile les yeux de l'entendement pour ne discerner les occurrẽces, & bien souuent embrasser le plus pernicieux aduis. Voila comme il en print a nostre François: car suiuant le conseil de ceux qui iugeoient n'estre vtile pour les affaires de sa Maiesté, laisser derriere vne puisanre ville pourueue de si grand nombre d'hommes de guerre; il tourna visage vers Pauie, sur la fin d'Octobre. Il auoit auec lui Henri d'Albret Roi de Nauarre; les Ducs d'Alençon, de Lorraine, d'Albanie, de Longueville: les Cõtes de S. Paul, de Vaudemont, de Laual, de Tonnerre: les Mareschaux de Foix, de Chabanes, de Montmorenci; le grand-maistre bastard de Sauoye, l'Admiral de Bonniuet, principal auteur de ce conseil: Louys de la Trimouille, le Marquis de Saluisses, messire Antoine de la Roche foucaut, les seigneurs de Brion, d'Escars, de Bonneual, de Fleuranges, de Paulmi, de la Roche du Maine: le Vidame de Chartres, d'Aubigni; Clermont, Bussi d'Amboise, de Conti de Fontenai puisné de Rohan, d'Aumont, & grand nombre d'autres. 2000. lances. 8000. auanturiers. 8000 Landsenets. 6000. Suisses. 4000. Italiens, dont le nombre s'augmenta depuis de beaucoup. Les Imperiaux recueilloient les pieces de leurs desbris, & faisoient nouuelle le-

Prise de Milan.

uee de 12000. hommes en Alemagne. Mais faute d'argent troubloit extremement leurs affaires. L'Empereur ne les en pouuoit aider: d'en tirer de la Duché de Milan, point de moyen: de leurs anciens confederez, ils n'en esperoient qu'vn bien petit ou peut-estre point de secours. Le Pape & les Florentins ne les contentoient plus que de paroles en general. Clement se vouloit maintenir au milieu des tempestes, & n'auoit voulu faire ligue nouuelle auec aucun Prince. Les Venitiens requis par le Viceroi de fournir les hommes ausquels les obligeoient leurs capitulations, faisoient de froides responses. L'ambition de l'Empereur lui estoit suspecte plus que de coustume: toute l'Italie se plaignoit qu'il n'eust voulu inuestir Sforce de la Duché de Milan: l'autorité du Pape les mouuoit, aux exemples & conseils duquel ils auoient alors beaucoup d'esgard: ioint qu'ils se vouloient accómoder aux progrez des choses presentes. Et l'Anglois au lieu de fournir l'argent qu'il auoit promis, redemandoit tout celui qu'il auoit presté. Toutes ces considerations font roidir nostre François au siege de Pauie. Il la bat en deux endroits, fait bresche, donne l'assaut: on gagne la bresche: mais point de moyen de passer outre: ils trouuẽt de larges & profondes tranchees qui les arrestent sur pieds: & les plus prochaines maisons, percees bien à propos, & pourueues d'arcbusiers, les contraignent de l'abandonner apres la perte de plusieurs bons hommes. Comme l'on desesperoit d'emporter Pauie de force, Jaques de Silly Baillif de Caën met en auant vn plus facile moyen de la forcer: le Tesin se diuise en deux bras deux milles au dessus de Pauie, & se reioint vn mille au dessous auant qu'entrer dans le Po. A cause de la seureté qui donnoit la profondeur de l'eau, la muraille n'estoit aucunement remparee du costé du plus gros bras. Il entreprend de couper ceste branche, & rechasser tout le fleuue dans le moindre, esperant que le cours de l'eau dessché, & faisant en cest endroit vne soudaine & furieuse batterie, la ville seroit forcee deuant que l'ennemi eust moyẽ d'y pouruoir. On employe plusieurs iours, vn nombre infini d'hommes, & tres grande despense à l'œuure. Mais la force de l'eau peut d'auantage, que ni le trauail des hommes, ni l'industrie des ingenieurs. Vne

1524

Siege de Pauie.

1524 longue pluye enfla tellement la riuiere, qu'en vne heure ruinant les esclufes & leuees qui se faisoiēt dans le canal, elle rendit tout ce gros labeur inutile. Voila donc tous les efforts de nos hommes restreints à l'esperance de reduire à la longue les assiegez en necessité de se rendre.

Le Pape n'ayant peu recōcilier nos deux Princes,

CEPENDANT le Pape esmeu de la subite conqueste de l'estat de Milan par le Roi, voulant asseurer ses affaires & mettre en repos l'Italie : enuoya Ian Matthieu Gibert Euesque de Veronne son Dataire, exhorter nos guerriers à la paix. Le Viceroi se confiant en la resistance de Pauie, refusa de prester l'oreille à composition aucune par laquelle le Roi retinst vn pied de terre en la Duché de Milan. Le Roi d'autre part enflé de la prosperité de ses armes, de la grandeur de son armee, de l'esperance non seulement de l'entretenir, mais de l'accroistre aussi, de se conseruer le Milanois, de recouurer Genes, & d'assaillir en suite le Royaume de Naples, apporta vne pareille, & peut-estre plus dure disposition à la paix. Ainsi le Pape ayant failli d'accorder ces deux Princes, la principale cause pour laquelle il auoit enuoyé le Dataire, sortit son effect.

Se ligue auec le Roi.

Clement s'obligea, *De ne donner contre le Roi secours aucū manifeste ou secret:* & le Roi receut en sa protection le Pape & les Florentins, specialement pour conseruer la famille des Medicis en son autorité. Le Pape estimoit que l'Empereur deust auoir du pire, aussi ne mettra-il gueres qu'il ne s'en repente.

CEST appointement poussa le Roi à l'entreprise de Naples, pour execution de laquelle il deputa Jan Stuard Duc d'Albanie son Lieutenant general, accompagné de Rance de Cere, 600. hommes d'armes, & trois cents cheuaux legers, 10000. hōmes de pied, & 10. ou 12 pieces d'artillerie. C'estoit en intention de contraindre le Viceroi d'abandonner l'estat de Milan, pour courir à la defense de celui de Naples, où nulle garnison n'estoit demeuree. Mais il eust esté tēps de consulter de cela apres l'entiere conqueste de la Duché. L'ennemi sçaura fort biē faire son profit de ceste imprudente separation d'armee en saison incommode. Il preuoioit que secourant Naples la Duché de Milan se perdroit entierement. Le Viceroi donques resolu de faire teste au Roi dans la Lombardie, enuoya le Duc de Traiette pour donner ordre à la defence du

ce du Royaume en cas que les François l'assaillissent. Or laissons vn peu le Roi continuer son siege, & voyons quelques exploits d'armes. 1524

Le Marquis de Salusses Lieutenant du Roi à Sauonne, auoit au commencement du mois de Mars, enuoyé 2000. hommes en garnison à Varas, petite ville mal close sur le bord de la mer, mi-chemin de Sauonne à Genes, Dom Hugues de Moncade Viceroi de Sicile, alors gouuerneur de Genes pour l'Empereur: pour les défaire amena les galeres de l'Empereur, afin d'enfoncer à coups de canon la porte de Varas, esperant que la foiblesse du lieu contraindroit les soldats de prendre leur retraite droite à Sauonne: & sur ce dessein se mit en embusche auec 4000. hommes entre Varas & Sauonne. Le Marquis aduerti de la batterie, accourt auec si peu d'hommes, que la pressante necessité lui permit de recueillir. A son approche les assiegez reprennent courage, & remparent leur porte ia toute minee. L'armee Genoise prend l'espouuante, & tourne la proue. Le Marquis la suit. Dom Hugues se voyant abandonné de ses troupes nauales, commence à faire aussi sa retraite à Genes le long de la marine. La Mailleraye par le commandement du Marquis se met à terre, fait sortir la garnison de Varas, & la conduit à la poursuite, cependant que lui les costoyoit à coups de canon pour les mettre en desordre, ainsi contraints qu'ils estoient de suiure le long de la maree à cause des montagnes. Moncade se iette sur la queue auec les principaux de ses capitaines pour soustenir l'effort. On le charge, on met ses troupes à vau-de route, lui & tous ceux qui l'accompagnoient, demeurerent prisonniers. Le Marquis gagne deux galeres: & poursuiuant sa victoire, trouue l'Admiral de Genes à la rade, à coups de canon la contraint de se rendre, fait vn grand butin d'artillerie, de munitions, & autres richesses. Et s'il eust eu forces bastantes pour assaillir brusquement Genes par terre, aussi bien que par mer, attendu la frayeur qui soudainement auoit saisi la ville, elle estoit en danger d'estre perdue pour l'Empereur.

Belle victoire du Marquis de Salusses.

D'autre part Antoine de Crequi seigneur de Pontdormi partant de Monstrueil au temps que le Roi campoit deuant Pauie, pour introduire viures à Terouenne,

Du seigneur de Pontdormi.

1524 & tenter s'il pourroit forcer le Neuffosé (c'estoit vne grande trenchee pleine d'eau, qui fermoit le val de Cassel depuis S. Omer iusques à Aire, garnie de bouleuers, à chaque entree pourueus d'hommes suffisans & d'artillerie pour garder les entrees & passages dudit val, où tous les biens & bestail du pays se retiroient) se rendit à Foucamberg auec 300. hommes d'armes, quelques 1200 de pied, deux colevrines. Et comme la gendarmerie faisoit repaistre les cheuaux, ayant ietté dans Terouenne les viures qu'il auoit amenez, il partit pour l'execution de son entreprise: & arriuant au Neuffosé auant le iour, força le passage, remmena vn butin inestimable, & passant à sa retraite aupres d'Arques, à demie lieuë de S. Omer, passa sur le ventre à la garnison dudit S. Omer qui sortoit au secours du val En ceste charge Estree reprint Liques Lieutenant du Duc d'Ascot, qui le iour mesmes auoit espousé sa maistresse, dont ledit Estree auoit pareillement esté seruiteur, mais d'vne conuoitise non iamais assez louee, à la requeste de la nouuelle espouse renuoia son prisonnier. Ceux d'Aire en suite & de Betune accouroiét au nombre de huict à neuf cens Espagnols naturels, cinq à six cens Walons, & 300. cheuaux de leurs ordonnances, pour conioinctement auec les troupes de S. Omer empescher la retraite de nos François: Pontdormi les chargea, renuersa leurs gens de cheual sur leurs fantassins Espagnols: & entrant pesle mesle les rompit, en tua 240. & emmena huict ou neuf cens prisonniers à Terouenne, lesquels il renuoia tous en payant vn mois de solde, & pour cautions retint leurs capitaines.

D'auantage Fienne gouuerneur de Flandres ayãt pratiqué vn soldat de la garnison de Hedin, prisonnier de guerre, pour lui liurer le chasteau de Hedin: le soldat aduertit Pontdormi du moyen qu'il auoit de lui mettre entre mains ledit gouuerneur, le Duc d'Ascot, & la plus part des seigneurs du pays. Au iour assigné le soldat amene la troupe. Pontdormi s'y trouua accompagné de 200. hommes d'armes, & fit couurir de fricassees & feux artificiels couuerts de paille, vn rauelin de pierre par dedans lequel deuoient passer les ennemis, où ceux qui seroient au dessus de la porte deuoient ietter le feu comme l'on verroit vn nombre suffisant entré dedans. Et par fraude

& par

& par vertu l'on combat son ennemi. Mais la fraude est bien souuent funeste a son auteur. Voici que Pontdormi ayant la bouche ouuerte pour parler, le feu fut si brusquement ietté par celui qui en eut la charge, qu'entrant par la bouche audit Pontdormi il lui brusla les entrailles, & mourut deux iours apres. Canaples son neueu eut aussi le visage tellement bruslé, qu'il ne lui en resta aucune forme: si que l'entreprise qu'ils auoient de charger en queuë l'ennemi sur ce desordre, auorta. Quatrevingts ou cent Bourguignons entrez au rauelin furent bruslez: les autres se sauuerent en grand effroi: & plusieurs se perdirent emmi les bois en leur retraite. Mais tous en gros n'estoient suffisans pour compenser la perte de ce grand homme de guerre. 1525

Le siege de Pauie se continuoit, comme le Duc de Bourbon ayant amené 500. hommes d'armes Bourguignons, & 6000. Landscnets, les Imperiaux se delibererent d'aller secourir Pauie, & pour cet effect partirent de Laude le 25. Ianuier. L'approche des Imperiaux asseura le Roi d'auoir bataille : & pour s'y disposer, fit venir la Trimouille qu'il auoit establi gouuerneur de Milan, & laissa Theodore de Triuulce auec Chandiou dans Milan. Jan de Medicis auec 300. cheuaux legers, & 3000. hommes de pied s'estoit nouuellement mis en la solde du Roi, & lui auoit pratiqué plusieurs capitaines Italiens, entre autres Guy & Francisque Comtes de Rangon, & Ian Louys Palvoisin, frere de celui que Lautrec auoit fait decapiter à Milan. La Trimouille, les Mareschaux de Foix & Chabanes, & autres experimentez Capitaines conseilloient au Roi de retirer son armee de deuant Pauie, & se camper en quelque logis fort, comme il s'en trouue beaucoup en ce pays-là, pour les canaux qui se deriuent, afin d'abruuer les prez. Ils remonstroient que l'armee ennemie d'espourueue d'argent seroit dans peu de iours contrainte se respandre & loger és villes. Que les estrangers à faute de payement ne faudroient à faire quelque dangereux tumulte. Que les ennemis ne se conseruoient ensemble, sinon en esperance de donner bataille : & que s'ils voyoient la guerre tirer en longueur, ils se trouueroient enuelopez de plusieurs difficultez & confusions. En somme, qu'il estoit extremement dange-

Approche des armees.

Sage conseil

1525 reux de s'enfermer entre vne ville defendue par 5000. hommes de pied, & vne armee qui lui venoit au secours, puissante en nombre d'hommes, en vertu, en experience. Mais cela n'estoit que ietter de l'huile sur vn feu desia tout enflammé. Le Roi ne veut laisser le siege, & si veut empescher que l'ennemi n'entre dans Pauie. *Il se reposoit* (dit l'original) *du gouuernement de l'armee sur l'Admiral, n'escoutoit que son conseil, & prestoit l'oreille à Anne de Mōtmorenci, & Philippe Chabot seigneur de Brion, personnes qui lui estoient agreables, mais non encore de grande experience au fait de la guerre.* D'auantage il n'auoit en son armee le nombre d'hommes qu'on lui faisoit à croire. Le Duc d'Albanie auoit emmené partie de gens de cheual, partie estoit demeuree à la garde de Milan, plusieurs estoient respandus és villes & bourgades circonuoisines. Il n'auoit que huict cens lances au camp, & la negligence de ses officiers, la tromperie des capitaines, Italiens nommément, l'abusoit, ne fournissans le nombre des gens de pieds, dont ils receuoient la solde. Quoi que ce soit il se faut battre. Mais voici de piteux premices, auant-coureurs d'vne totale desconfiture. Deux mille Valaisans logeoient à S. Sauueur, entre S. Lanfranc & Pauie: ceux de dedans les assaillent au despourueu, les dissipent & tournent en fuite. Pyrrhe frere de Frideric de Bossole tenoit le chasteau S. Ange auec 200. cheuaux, & 800. hommes de pied. Ceste place situee entre Laude & Pauie empeschoit les viures qu'on eust amenez de Laude. Ferdinand d'Aualo s'en approche auec ses Espagnols, enleue les defenses, & contraint la garnison d'accorder que Pyrrhe, Æmile Cauriane, & trois fils de Phœbus de Gonsague demeurans prisonniers, tous les autres s'en iroient sans armes & sans cheuaux, & d'vn mois ne porteroient les armes contre l'Empereur. Beljoyeuse en suite & toutes les places qu'ils auoient à leurs espaules (horsmis S. Colonbain, qu'ils tenoient tellement assiegé, que personne n'en pouuoit sortir) vindrent en la puissance des Imperiaux. En outre, le Roi faisoit venir deux mil Italiens de ceux qui auoient soustenu le siege de Marseille: comme ils passent sur l'Alexandrin prés le fleuue d'Vrbe, las & harassez du long chemin, Gaspa, Maine capitaine d'Alexandrie les charge à l'improuiste, les rompt, les chasse dans

Mais negligé.

Tristes presages.

dans Castellat, & les force de se rendre auec dixsept enseignes. Pareil succez eut Jan Louys Paluoisin. Le Roi l'auoit depesché pour aller surprendre Cremone, qui n'estoit gardee que de cinq ou six cents hommes de pied. Sforce aduerti qu'il logeoit à Casal-maiour auec quatre ceus cheuaux & deux mil hommes de pied, enuoya Alexandre Bentiuole auec quelque nombre de cheuaux, & 2000. hommes qu'il leua brusquement à Cremone. Trop de confiance ne fait pas moins de mal aux hommes que la peur: le Paluoisin s'estimant assez fort, sans attendre François de Rangon qui le venoit ioindre auec trois ou quatre mil hommes, abandonne son fort pour le combattre, marche droit aux ennemis, & d'abord renuerse en fuite la caualerie Sforcesque: mais Bentiuole arriuant auec les gens de pied, Ian Louys fut au milieu du combat porté par terre, fait prisonnier, & tous ses gens tournez à vau-de-route. Autre grande defaueur aux affaires du Roi. Voici vne autre disgrace de non moindre importance. Jan Jaques de Medicis de Milan, capitaine du chasteau de Mus, sçauoit que le capitaine de Chiauenne, chasteau sur le lac de Come en l'obeissance des Grisons, n'ayant aucunes armes voisines qui le trauersassent, s'alloit tous les iours proumener hors de sa place. La prinse de la place estoit vn vrai moien pour diuertir six mil Grisons nouuellement arriuez au camp du Roi. Jan Iaques s'estant vne nuict embuché à costé du chasteau, ne faillit à sa proye, & tenant ce mal-habile capitaine, le mena soudain deuant la porte, la dague sur la gorge, prest à le tuer, si sa femme n'eust fait baisser le pont. La porte ouuerte, trois cens hommes sortent d'vne autre embusche, se saisissent du chasteau: & par là, de la ville. Les Grisons cuidans que Medicis eust d'autres entreprises sur leurs places, rappellent leurs hommes, qui nonobstant la honte qu'ils acqueroient abandonnans sur le point de la bataille vn Prince duquel ils auoient touché la solde & presté serment, s'en retournerent cinq iours deuant la iournee. Certes tous ces inconuenients arriuez les vns sur les autres, estoient certains presages d'vn grand malheur: & quand on les void aduenir, on doit soigneusement aduiser à la conseruation de son estat: ou bien auec vne ferme & deter- 1523

1525 minee resolution esprouuer le sort des armes. Vn chef peut licitement sonder ce dernier remede : mais vn Roi doit vser de l'autre.

Les deux armees se voisinoient d'vn demi mille : l'Auantgarde conduite par le Mareschal de Chabanes, logeant auec les Suisses aux Ronces dans le faux-bourg pres la porte de S. Iustine : le Roi aux monasteres de S. Paul & de S. Iaques lieux eminens & commodes, pres de Pauie: le Duc d'Alençon à Mirabel auec l'arriere garde: de façon que tenant Pauie enuironnee de toutes parts, les Imperiaux n'y pouuoient entrer s'ils ne passoient le Tesin ou le Parc de Pauie. Les Imperiaux logeoiẽt à Prati vers la porte de S. Iustine, & s'estendoient à Treleuerre & la Motte, & dans vn bois à costé de S Lazare, si voisins qu'à coups de canon ils s'endommageoient desia grandement, separez d'vn petit ruisseau qu'on appele la Vernicule. Les logis des deux armees auoient de front, aux espaules & au flanc senestre, de gros rampars enuironnez de fossez & fortifiez de bastions. Mais les Imperiaux auoient cest auantage, de s'estre si fort approchez de Pauie, qu'au iour d'vne bataille ils pouuoient estre assistez de ceux de dedans. Cependant Antoine de Leue par maintes saillies endommageoit extremement nos hommes: & en diuerses escarmouches auoit le plus souuent du meilleur. Le 17. Feurier, Jan de Medicis pour se vanger d'vn affront que ses troupes auoient reçeu d'vne sortie precedente, dressa vne amorse à ceux de la ville, soustenue de double embusche; l'vne dans les fossez pres de la ville, l'autre assez loing. Les Espagnols allechez de leur premiere victoire, poursuiuans ceux qui les auoient attaquez, descouure la plus esloignee embusche, & se retiroient desia, comme la plus proche leur coupãt chemin tous passerent au fil de l'espee. Mais ceste petite victoire apporta grand preiudice au general. Ian de Medicis eut l'os du talon casé d'vne arcbusade: & fut contraint de se faire porter à Plaisance. Ses troupes s'escarterent tellement apres la blessure, qu'elles affoiblirent l'armee de plus de 2000. hommes : & son absence refroidit l'ardeur des soldats és escarmouches & assauts ; car c'estoit vn grand homme de guerre: & l'heur d'vne bataille depend en partie de tels personnages.

Les Imperiaux n'auoient plus moyen de se maintenir en leur fort. faute de deniers les en eust bien tost dechassez. Si consideroient-ils, que par leur retraite Pauie se perdoit, & demeuroient hors d'esperance de conseruer le reste qu'ils possedoient en la Duché de Milan: d'assaillir les François dans leurs logis, c'eust esté donner de la teste contre les murailles. Aussi n'estoit-ce l'intention de l'ennemi, de liurer bataille si l'occasion ne s'en presentoit à leur aduantage: ains seulement retirer leurs hommes enfermez dans Pauie, & la rafraischir de nouueaux. Ce qu ils ne pouuoient faire sans passer à la teste du cãp François Ils se disposent donc à deux effects: ou d'executer leur dessein, ou de combattre si le Roi sortant de son fort leur vouloit empescher le passage. 1525

La nuict precedente la feste de S. Matthias, 25. Feurier iour de la natiuité de l'Empereur Charles, ils ennuient & lassent nos gens par maintes fausses alarmes, dressent deux escadrons de gens de cheual & quatre de pied. Le premier sous la charge du Marquis du Guast, composé de six mille Landscnets, Espagnols, Italiens. Le second sous le Marquis de Pesquaire. Le troisiesme & quatriesme de Landscnets conduits par le Viceroi & Duc de Bourbon. Ils arriuent aux murailles du Parc: iettent par terre enuiron soixante brasses, entrent dedans, prennent le chemin de Mirabel, & laissent l'armee du Roi à leur main gauche. L'artillerie logee en lieu fort auantageux, fait de grandes bresches en leurs bataillons, & les contraint courir à la file pour se ietter à couuert dans vn vallon. Ici les bouillons d'vne ardeur precipitee emportent le Roi. Il void l'ennemi à la file, & se persuade qu'il a l'espouuante: ioint qu'on lui rapporte que le Duc d'Alençon a desfait quelques Espagnols qui vouloient passer à sa main droite, & leur auoit enleué quatre ou cinq pieces de canon. Ainsi le Roi abandonnant son auantage, va cercher ses ennemis, & passant à la bouche du canõ l'empesche de faire son effect. Voila que les Imperiaux demandoient: le Roi hors de son fort, & eux à couuert de l'artillerie. Ils tournent doncques vers lui la teste qu'ils portoient contre Mirabel. Le Roi soustenu du bataillon de ses Suisses, sa principale force, marche droict au Marquis de Sainct Ange qui menoit la premiere troupe *Iournee de Pauie.*

1525 de leur gendarmerie: le renuerse, en tue nombre, & le Marquis mesme. Mais ô lascheté! les Suisses au lieu d'attaquer vn bataillon de Landscnets Imperiaux qui faisoit espaule à leur gendarmerie, se ietetnt à quartier, & prennent le chemin de Milan pour se sauuer. Le Marquis de Pesquaire venoit auec son bataillon charger le Roi: Frãçois frere du Duc de Lorraine, & le Duc de Nortfolk, qui menoient enuiron 5000. Landscnets, marchent contre à teste baissee. Mais les voila soudain enueloppez de deux gros bataillons d'Alemans, desfaits, matrassez, chaircutez. Ainsi les Suisses retirez, les Landscnets perdus, tout le faix de la bataille tombe sur le Roi, tellement qu'en fin blessé en vne iambe, au visage, à la main, son cheual tué sous lui, assailli de tous costez, se defendant iusques à la derniere haleine, il donna sa foi au Viceroi de Naples, qui lui baisant la main auec grande reuerence, le receut prisonnier au nom de l'Empereur. En mesme temps le Marquis du Guast auoit rompu les gens de cheual à Mirabel : & Antoine de Leue sorti de Pauie assailloit nos gens par derriere. Ainsi voians le piteux estat de la personne du Roi, tout fait iour, tout prend la fuite, & se sauue qui peut. Le Duc d'Alençon ne voiant aucune esperance de ressource, sauua son arriere-garde presque entiere, & repassa le Tesin. L'auantgarde soustint quelque temps le choc: mais en fin elle succomba par la mort du Mareschal de Chabanes.

Morts en la bataille. Ceste iournee rauit vn grand nombre des plus apparẽs seigneurs de la France: entre lesquels, les Mareschaux de Chabanes & de Foix, l'Admiral de Bonniuet, Louys de la Trimouille agé d'enuiron soixante & quinze ans (digne lict d'vn si valeureux seigneur: mais seigneur dont le conseil meritoit d'estre suiui) Galeas de S. Seuerin grand Escuyer, François Monsieur de Lorraine, le Duc de Nortfolk, le Comte de Tonnerre, Chaumont fils du feu grãdmaistre d'Amboise, Bussy d'Amboise, le Baron de Buzãnois, Beaupreau, Marasin premier Escuier d'escuirie, & enuiron 8000. hommes. Le grand maistre de France Bastard de Sauoye mourut de ses blessures, estant prisonnier. Prisonniers; Henry Roi de Nauarre, le Comte de S. Paul, Louys monsieur de Neuers, Fleuranges fils de messire Robert de la Mark, le Mareschal de Montmorẽci,

ci, Laual, Brion, Lorges de Rochepot, Montejan, Annebault, Imbercourt, Frideric de Bossole, la Roche du Maine, Mailleraye, Montpesat, Boisi, Curron, Langey, & grād' quantité d'autres. Des ennemis moururent enuiron 700. peu de signalez outre le Marquis de S. Ange. Triuulce & Chandiou qui estoient demeurez à Milan, auertis de la ruine de l'armee, ramenerent leurs gens en France: si qu'au iour mesme de la bataille toute la Duché de Milan se trouua deliuree des armes Françoises. Le lendemain le Roi fut mené dans la Roque de Pisqueton, sous la garde du capitaine Alarçon, tousiours traicté selon la dignité d'vne personne Royale, mais entant que la qualité d'vn prisonnier pouuoit permettre. 1525

Le Duc d'Albanie estoit bien auant engagé dans le Royaume de Naples: & les chemins par terre lui estoient par ceste defaueur bouchez de toutes parts. Pour le tirer de peril, la Regente mere du Roi donnant ordre aux affaires du Royaume, lui enuoya André Dorie general des galeres du Roi, & la Fayette Vice-admiral estans à Marseilles, qui sans perte d'hommes, que de quelques auant-coureurs chassez par les Colonnes iusques aux portes de Rome, le ramenerent en France. L'estat sembloit estre porté lors à deux doigts prés de son naufrage, tant par la prison du souuerain chef, que par la mort de plusieurs grāds personnages, qui pouuoient beaucoup pour la conseruation d'icelui. Toutesfois Dieu par plusieurs corrections a souuent voulu chastier la France, mais non iamais la ruiner. Et voici que touchant le cœur du Roi d'Angleterre (il estoit prest de s'embarquer pour descendre à Calais) il lui fait desormais conuertir sa mal-vueillance en amitié: si qu'enuiant la trop excessiue grandeur & prosperité de l'Empereur, la Regente l'ayant par Ioachin Genois sien Ambassadeur, requis de vouloir entendre à quelque traicté gracieux, plustost que d'assaillir l'Estat d'vn Prince captif; il lui promet tout secours d'hommes & d'argent pour la deliurance du Roi; & sans demander aucun ramboursement de frais, licentie son armee.

Preuoiāce de la Regente.

Cependant l'Empereur aduisoit en son conseil par quels moyens il procederoit auec le Roi. L'Euesque d'Osime confesseur de Charles, est loué de l'auoir conseillé

1525 d'vser enuers lui d'amitié fraternelle, & le deliurer gracieusement, rapportant à l'extreme volonté de Dieu ceste tant insigne victoire: & remonstrant que le principal vsage d'icelle, deuoit estre la paix de la Chrestienté menacee de totale ruine par les armes Turquesques, desquelles nous verrons de fait voler en bref de funestes esclats. Mais l'aduis de Frideric Duc d'Albe, homme de grande authorité vers l'Empereur, eut plus de poids. Il condescendoit à la liberté du Roi: mais auec si auantageuses conditions, que ce fust le moyen à Charles de se poser les fondemens d'vne monarchie en la Chrestienté. Suiuant cest aduis l'Empereur despescha le Comte du Reux son grand-maistre, offrit au Roi liberté, moyẽnant cessiõ des droicts que sa Maiesté pretendoit en Italie, la reintegrande en la Duché de Bourgongne, comme lui appartenant de son propre: & l'inuestiture de la Prouence & du Dauphiné pour le Duc de Bourbon, afin de les incorporer aux autres terres dont il auoit auparauant ioui: & le tout eriger en titre de Royaume. En outre, l'Empereur offroit de lui bailler sa sœur en mariage, & proposoit plusieurs autres conditions tant absurdes & forcloses de raison, qu'il vaut mieux les laisser lire aux plus curieux, sur les originaux mesmes.

Demandes desraisonnables de l'Empereur.

Entre toutes les pertes, celle de la liberté touche plus au vif. Voici toutefois que nostre Frãçois ayant apris à se roidir d'vne constance magnanime à l'encontre de toutes aduersitez: *Ie mourrai* (dit-il) *plustost prisonnier, que pour ma deliurance faire aucune bresche à mon Royaume, dont ie ne veux ni ne puis aliener aucune partie sans le consentemẽt des Cours souueraines & des Officiers, entre les mains desquels reside l'autorité de tout le Royaume. Nous preferons le salut vniuersel à l'interest particulier des personnes des Rois. Si l'Empereur veut traicter, qu'il me demande choses raisonnables, & qui soient en ma puissance: alors il me trouuera tres prompt à me conioindre auec lui & fauoriser sa grandeur.* Et pour racheter auec honneur sa deliurance & le contentement de ses subiets, qui desiroient infiniment sa liberté, deslors il offrit, *D'espouser ladite sœur vefue du Roi de Portugal, & tenir la Bourgongne pour son dot, laquelle appartiendroit aux enfans qui procederoient de ce mariage. De ceder les droits du Royaume de Naples & de la Duché de Milã.*

Offres raisonnables au Roi.

D'accom-

D'accompagner l'Empereur auec vne armee terrestre & naauale lors qu'il iroit à Rome pour prendre la Couronne Imperiale. Estoit-ce pas proprement lui bailler en proye toute l'Italie? *De rendre au Duc de Bourbon ses estats, terres & meubles confisquez, & les fruicts perceuz à l'occasion des saisies, & lui bailler à femme la Duchesse d'Alençon, au lieu d'Eleonor vefue de Portugal qui lui auoit esté promise. De contenter le Roi d'Angleterre auec argent, & pour sa rançon, payer la somme qui seroit dite.* 1525

SVR ces entrefaites, le Comte de S. Paul ayant practiqué ses gardes estoit sorti de prison; & conjointement auec le Cōte de Vaudemont & le Marquis de Salusses traictoiēt par l'entremise de François Comte de Pontresme, auec aucuns Princes & capitaines d'Italie, pour empescher que le Roi ne fust transporté hors de la Duché de Milan, esperant que les Potentats d'Italie redoutans que l'Empereur n'entreprist en suite de les suppediter, procureroient à communes forces la deliurance de sa Maiesté. Et desia les Venitiens aduertis de la reconciliation de l'Anglois auec le Roi, se retiroient arriere de leur confederation auec l'Empereur: comme le Viceroi esuentant ces desseins, fit entendre au Roi qu'il auoit seureté de l'Empereur pour le faire passer en Espagne: qu'estant là, leurs Maiestez apres vne gratieuse & fauorable entreueuë, conclurroient aisément vne paix dont s'ensuiuroit la liberté. Ainsi le Roi sçachant que le Duc de Bourbon poursuiuoit en Espagne son mariage auec Eleonor, accorda son passage, esperant qu'elle aimeroit mieux espouser vn Roi de France qu'vn Prince desherité. Ils s'ēbarquent donques le 7. Iuin, & quelques iours apres, ayant l'Empereur commandé que par tout où il passeroit, on le receut auec tout l'honneur qui lui pouuoit estre fait, arriuent heureusement en Castille; & fut le Roi logé dans Madril, lieu de chasse & de plaisir, mais esloigné de la mer & des confins de France. *Trāsporté en Castille.*

L'Empereur ne voulut admettre le Roi en sa presence, que premierement l'accort ne fust arresté, ou sur les termes d'vne certaine esperance de l'estre. Pour l'acheminer, fut faite vne tresve iusques à la fin de Decembre, durant laquelle Marguerite sœur du Roi, Duchesse d'A-

1525 lençon, garnie d'ample commission pour transiger auec l'Empereur, fit le voyage de Castille. Son arriuee fut tres-agreable & salutaire au Roi: auquel, l'ayant trouué detenu d'vne si vehemente maladie, que peu de gens esperoient sa guairison; elle apporta plus pour sa conualescẽce que tout l'art des Medecins. Mais ayant trouué l'Empereur (il estoit venu visiter le Roi malade) constant en ses demandes desraisonnables, notamment pour la restitution de la Bourgongne, à laquelle le Roi ne voulut cõsentir, sinon à la susdite condition, ou bien que l'on vist en iustice auquel des deux elle appartenoit, & voyant que le Roi auoit recouuré sa premiere santé, reuint en France, & laissa pres de l'Empereur l'Archeuesque d'Ambrun depuis Cardinal de Tournon, & Ian de Selue premier President de Paris, à la poursuite des practiques encommencees, apportant quant & elle vne declaration du Roi, par laquelle se desaisissant de sa Couronne, il lui donnoit pouuoir d'en inuestir le Dauphin son fils aisné, demeurant le Roi resolu plustost de tenir prison perpetuelle, que rien transiger au preiudice de son Royaume. Toutesfois l'Empereur voyant le Roi bandé à ceste resolution, accorda finalement la deliurance de sa Maiesté, dont nous remarquerons les plus importantes conditiõs:

Deliuré. mais

Qu'il consigneroit six sepmaines apres sa liberté, la Duché de Bourgongne à l'Empereur, auec toutes les appartenances & dependances, tant de ladite Duché que Comté, lesquelles à l'aduenir seroient sequestrees de la souueraineté du Royaume de France. Qu'à l'instant mesme de son eslargissement, on mettroit entre les mains de l'Empereur, le Dauphin, & auec lui ou le Duc d'Orleans fils puisné du Roi, ou douze des principaux seigneurs de la France à la nomination de l'Empereur, pour demeurer ostages iusques à la restitution des terres susdites, & ratification de la paix auec tous ces articles par les Estats generaux du Royaume, & que la restitution des ostages se faisant, on donneroit à l'Empereur le Comte d'Angoulesme troisiesme fils du Roi, pour estre nourri chez lui, afin d'asseurer & mieux entretenir la paix. Qu'il cederoit à l'Empereur tous les droicts pretendus sur les estats de Naples, Milan, Genes, Ast: quitteroit la souueraineté de Flandres & d'Artois, & espouseroit Eleonor sœur dudit Empereur, auec deux cents mil escus de dot, bagues & ioyaux selon son estat.

estat. Et l'Empereur renonçoit à toutes ses pretentions sur quelconque lieu estant de la Couronne Françoise, specialement sur Peronne, Montdidier, Roye, Bologne, Ponthieu, & autres seigneuries assises sur l'vn & l'autre bord de Somme. Capitulations dures certes par delà les bornes de raison. Mais estant le Roi prisonnier, gardé, & non sur sa foy, de quelle valeur pouuoient-elles estre par le droict? Il estoit donc en son pouuoir de racheter ses enfans par argent. Ce sont les fruicts que l'Espagnol vouloit recueillir de sa victoire. Pour apprendre aux François à se donner garde de ne plus tomber en leurs mains, le iudicieux Lecteur auisera, s'ils sont deuenus sages à leurs despens. Alors s'entreuirent derechef le Roi & l'Empereur auec beaucoup de signes de bien-vueillance; se monstrerent plusieurs fois ensemble és lieux publics, eurent souuent de tres longs & secrets propos: allerent en mesme carosse voir la Roine Eleonor, que le Roi fiança. Mais d'autant qu'au milieu de toutes ces demonstrations d'amitié, le Roi n'auoit point ses coudees plus franches que de coustume; ains estoit aussi soigneusement gardé qu'auparauãt: qui n'eust iugé que cest accord estoit plein de discord, ceste alliance sans amitié; & que la plus part de ces articles extorquez par force produiroient en bref des effects de leurs anciennes ialousies? Leçon aux Princes victorieux, de se contenir dans les barrieres de raison: car ce qu'on arrache par violence n'a point de tenue. 1526

QVELQVES iours passerent en telles actions: puis le Roi fut conduit à Fontarabie, où se fit l'eschange de sa Maiesté auec ses deux fils encore bien ieunes. A Bayonne les Ambassadeurs de Charles demanderent la ratification du traicté que le Roi deuoit donner des l'entree de son Royaume. Mais il ne pouuoit aliener les Bourguignons sans leur consentement. Pour ce respondit-il, Qu'il feroit en bref assembler les Estats du pays pour sçauoir leur volonté. Voyons donc ce qui s'en ensuiuit: & prenons la chose vn peu plus haut.

APRES qu'on eust transporté le Roi en Castille, François Sforce craignant que l'Empereur occupast & retinst de tous poincts la Duché de Milan pour soi; ioint l'excessiue somme de douze cens mille ducats qu'il demandoit par l'inuestiture pour rembourseměť des despenses faites *Pour iouer vne nouuelle tragedie.*

1526 en la conqueste & defense dudit Estat : considerant aussi qu'vne partie des Espagnols s'en estoient allez en Espagne auec le Viceroi, partie auec le Duc de Bourbon: plusieurs gorgez de butin s'estoient retirez en diuers lieux: & que le Marquis de Pesquaire estoit en mauuais mesnage auec le Viceroi : se persuada que le reste des troupes se pourroit aisément defaire, si le Maquis y vouloit apporter son consentement. Sforce doncques par le conseil de Hierome Moron son chancelier, sonda l'intention du Marquis, lui proposa de tailler en pieces les compagnies qui restoient au Milanois, & le faire Roi de Naples, si le Pape & les Venitiens y vouloient estre concurrens. Aiguillon suffisant pour bien piquer vn ambitieux. Le Pape n'en fut point discordant. les Venitiens s'y monstrent tres-affectiõnez. tous vnanimemẽt enuioient la grandeur de Charles. Le Marquis leur presta du commencement l'oreille. mais ayant descouuert à l'Empereur tout ce qui se traittoit, & s'estant rendu suspect aux autres acceptant la Lieutenance de l'Empereur en Lõbardie, il mit publiquement en execution le pouuoir qu'il auoit, De donner ordre à ces dangers eminens, ainsi que bon lui sembleroit. Et premierement se saisit de la personne de Moron (auquel il fit confesser de bout à autre toute la coniuration, chargeant le Duc Sforce comme coulpable & consentant de tout ce qui s'estoit pasé) se fit consigner les places de Cremone, Tresse, Lecque, Pisqueton, chefs de la Duché de Milan: contraignit les Milanois de prester serment de fidelité à l'Empereur : & Sforce de s'enfermer dans le chasteau de Milan. Mais comme le Marquis l'auoit desia reduit à l'extremité de toutes choses, la mort l'empoigna deuant qu'il peust iouir du fruict des semences de sa malignité. Le Duc de Bourbon lui fut substitué.

Mort du Marquis de Pesquaire.

Il y auoit doncques beaucoup d'apparence que l'Empereur estant paisible possesseur de l'estat de Milan, tous les autres, & notamment celui du Pape assis entre la Lõbardie & le Royaume de Naples, demeuroient en proye. Voici que pour contrequarrer les efforts de Charles (qui faisoit semblant de vouloir inuestir le Duc de Bourbõ de la Duché de Milan, si Sforce se trouuoit coulpable du crime dont on l'accusoit) vne ligue se fait à Coignac en-

tre

tre le Pape, les Rois de France & d'Angleterre, les Venitiens, Suisses, Florentins, pour la commune liberté de l'Italie, & la restauration de François Sforce en la Duché de Milan assiegé, comme nous venons de dire. 1525 *Ligue cõtre l'Empereur.*

Ceste confederation fut par le Roi signifiee au Viceroi de Naples, Duc de Traiette & Alarçon, que l'Empereur auoit enuoyez pour estre entierement certifié de l'intention du Roi, qui s'excusant de ne pouuoir accomplir sa promesse quant à l'alienation de la Bourgongne, comme extremement preiudiciable à la Couronne, offrit de donner perfection à toutes les autres : & pour retirer ses enfans, payer deux millions d'escus.

SVIVANT ce traicté, le Pape mit aux champs 800. hommes d'armes, 700. cheuaux legers, & huict mil hommes de pied sous la charge de Gui Comte de Rango & Jan de Medicis Colonnel de l'infanterie Italiene. Les Venitiens, 800. hommes d'armes, mil cheuaux legers, & huit mil hommes de pied commandez par François Marie Duc d'Vrbin. Laude fut le premier obiect de leurs armes, laquelle par l'intelligence de Ludouic Vistarin gentilhomme Laudesan, ils surprindrent quinze cens Napolitains, que le Marquis de Guast & Antoine de Leue y auoient establis sous la conduite de Fabrice Maramao. Ces heureuses premices deuoient pousser les chefs de la Ligue à suiure en diligence & valeureusement leur pointe. Par la prinse de Laude le chemin estoit ouuert iusques aux portes de Milan. les ennemis n'auoient plus moyen de secourir Cremone: & si l'on se fust brusquement auancé vers Milan, ils se fussent trouuez en grande confusion & perplexité. Les citadins oppressez par le tyrannique traictement des Espagnols, ne meditoient que rebellion. Mais le Duc d'Vrbin esbranlé de crainte au seul recit du nom des Espagnols, cheminant en pas d'Abbé, & sursceant tousiours vn iour en chaque logis pour donner temps à la venue des Suisses, sans lesquels il estimoit estre chose dangereuse de s'approcher de Milan : apporta par ses lentes & pusillanimes procedures vn dommage & vergongne irreparable à sa reputation & à ses maistres. Car ayant par sa longue festardise donné loisir au Duc de Bourbon d'entrer à Milan auec huict cens Espagnols, deuant que les Liguez y fissent leurs aproches:

Ses exploits, &

Fautes.

1526 les soldats de Milan reprindrent courage, assaillirent de nuict l'artillerie, & tellement intimiderent ce Duc, qu'à l'instant mesme il fit retirer l'artillerie, aimant mieux (disoit-il) corriger la faute passee que d'y perseuerer, attendu que contre son aduis on s'estoit si fort approché de Milã, où n'ayant esperé trouuer resistance, il cognoissoit qu'vn plus long seiour apporteroit vne totale ruine à la ligue. Il trembloit de frayeur au bruit des armes Espagnoles : & vouloit neantmoins faire accroire qu'il estimoit auoir affaire à des gens de neige, qui sans coup ferir lui laisseroient de prime abord cueillir les fruicts de sa victoire pretendue. Ainsi se retira le Duc à Marignan, resolu de n'en partir qu'il ne se vist renforcé du nombre de 12000. Suisses. Certes cent mil hommes ne sçauroient asseurer vn homme effrayé. C'estoit trop lourdement choper à l'entree d'vn long & perilleux voyage.

Miseres des Milanois. Les Imperiaux deschargez de ceste armee redresserent les rempars & bastions des fauxbourgs, desarmerent le peuple, mirent dehors les personnes suspectes, & logerẽt leurs soldats par les maisons des habitans: qui garrotans leurs hostes, ainsi qu'en ville de conqueste, les forçoiẽt de leur fournir viures, habits, argent; sousmettoient leurs femmes & filles à leur luxure, contraignoiẽt les seruiteurs de declarer où leurs maistres auoient caché leurs biens, bagues & ioyaux; exerçoient en somme tous actes d'inhumanité, esquels la licence porte ordinairement ceste nation victorieuse. Ainsi foulez il s'adressent au Duc de Bourbon arriué nouuellement, & par pitoyables paroles suiuies de pleurs & lamentations le supplient de soulager leur misere. Le Duc apres auoir reietté les causes de ces insolences sur le defaut de payement à l'armee, promit de la loger ailleurs en lui fournissant trente mil escus pour la solde d'vn mois : & pour mieux autoriser sa promesse, requit, *en cas que iamais leur fust fait extorsion aucune, qu'il peust mourir d'vne arcbusade au premier endroit de guerre qu'il se trouueroit.* Priere que nous verrons en bref sortir son effect. La somme fut recueillie: mais le peuple ne sentant aucun fruict des promesses susdites, le piteux estat de ce vulgaire saccagé n'amolissant point la cruelle insolence de ces barbares: plusieurs ne sachans plus où recourir, se precipiterent par desespoir és rues du haut de

de leurs maisons: plusieurs se pendirent: plusieurs finirent horriblement & leurs vies & leurs miseres par autres estranges façons de volontaires supplices. 1527

Second siege de Milan.

François Sforce estoit cependant aux termes de rendre le chasteau, comme les Confederez grossis de cinq mil Suisses nouuellement arriuez, remporterent le Duc d'Vrbin pour la deuxiesme fois deuant Milan. mais ce ne fut que pour faire vn second procez à son imprudence & couardise. Car estant tousiours apres à compter ses soldats, preoccupé de peur nompareille, & regardant plustost aux moyens de fuir que d'assaillir : voici que Sforce forcé par la famine, & par la faute de courage du Duc d'Vrbin, rendit le chasteau de Milan au Duc de Bourbon, le 24. Iuillet: & se retira vers les confederez, qui remirent Laude entre ses mains.

Redditiō du chasteaux imperiaux & De Cremone aux Liguez.

Alors arriua l'armee du Roi conduite par Michel Antoine Marquis de Salusses constant de 400. hommes d'armes, 500. cheuaux legers, & quatre mil Gascons: & peu de iours apres les douze mil Suisses leuez au nom du Roi, donnerent courage au Duc d'Vrbin de se raprocher de Milan: où laisant vne partie des hommes d'armes auec toutes les compagnies Ecclesiastiques & lesdits Suisses, il alla renforcer auec les gens de pied Venitiens Malateste Baillon, lequel auec 300. hommes d'armes, 300. cheuaux legers, & huict mil hommes de pied assiegeoit Cremone: & la presserent tellement qu'elle leur fust rendue à composition, & remise pareillement en l'obeissance de Sforce.

A chacun son tour, dit le prouerbe. Le Pape auoit esté principal auteur de l'escapade que le Roi auoit enuoyé faire par le Duc d'Albanie en l'Estat de Naples: & maintenant il solicite encore ses alliez d'assaillir ce Royaume-la, iugeant que les choses ne leur pouuoient succeder heureusement, si l'Empereur n'estoit autre part guerroyé qu'en la Duché de Milā. Mais tandis qu'il machine pour faire porter le feu chez autrui, voici qu'ō le lui iette en sa maison. Vn mauuais conseil est ordinairement pernicieux à son conseiller. Au conseil de Rome auoient esté dressez les conseils de tant de guerre, est il pas donques raisōnable qu'il moissōne ce qu'il a semé? Le Pape poussoit ses confederez à porter vne partie de leurs forces na-

1526 uales au Royaume de Naples, lesquelles consistoient en quatre galions & seize galeres pour le Roi: treize galeres pour les Venitiens: onze pour le Pape, de toutes lesquelles Pierre de Nauarre fut deputé general à l'instance du Roi, nōobstant la poursuite que le Pape faisoit en faueur d'André Dorie, lequel il auoit pris à sa solde. Les Colōnes impuissans de resister à telles forces, calerent dextremēt la voile, & pour amuser le Pape iusques à ce que le Viceroi vinst d'Espagne auec l'armee de mer, capitulerent auec lui le 22. d'Aoust. *De retirer leurs troupes à Naples, par lesquelles ils molestoient l'Estat Ecclesiastic : & que d'ailleurs le Pape pardonneroit toutes les offenses passees, & reuoqueroit le monitoire qu'il auoit publié contre le Cardinal Colonne.* Ceste reconciliation occasionna le Pape de licencier presque tous les gens de cheual & de pied qu'il entretenoit sur les terres de l'Eglise contre les Colonnes, par semer les autres és villes circonuoisines de Rome, & se refroidir quant aux desseins d'assaillir Naples.

Captieux accord des Colonnes auec le Pape.

qui

Surprenans Rome,

LES Colonnes ne se soucioient point d'endommager le Pape au preiudice de leur honneur. & n'ayans moyen de lui faire ouuertement vne forte guerre, ils bandent leurs esprits à l'opprimer par tromperies. Voici donc que feignans de vouloir surprendre Agnane, que 200. hommes de pied defendoient au nom du Pape, ils auoient en extreme diligence à Rome auec 800. cheuaux & trois mil hommes de pied, le 20. Septembre : occupent trois portes : saccagent le Palais Pontifical & les ornemens de l'Eglise S. Pierre; s'y trouuent en personne Ascagne Colonne, Dom Hugues de Moncade, Vespasian fils de Prosper Colonne (moyenneur de l'accord , & qui tant pour lui que pour les autres auoit donné sa foi) le Cardinal Pompee Colonne, si fort transporté d'ambition & de fureur (ce dit l'Original) qu'ayant conspiré de faire mourir cruellement le Pape, il auoit deliberé de contraindre les Cardinaux à faire eslection de sa personne & l'installer au siege vacant. Le Pape se roidissoit du commencemēt à pareille aduanture que Boniface VIII. quand il fut surpris par Sarre Colonne : mais en fin coniuré par les Cardinaux qui estoient autour de lui, il se retira dans le chasteau S. Ange, où Dom Hugues ayant receu la foi du Pape, & pour ostages de sa seureté les Cardinaux Cibo & Rodol-

Saccagēt le Palais.

Rodolphe arriere-cousins du Pape : capitulant auec lui en termes de victorieux, tira promesse du Pape, *De faire retirer l'armee de la ligue hors l'estat de Milan, & de quatre mois ne donner secours aux confederez.* Les temps des supplices sont marquez au conseil de la prouidence diuine, qui reseruoit à faire en bref d'vne pierre deux notables coups, comme nous verrons en suite. 1526

Ceste trefue fut extremement opportune aux affaires de l'Empereur. Milan se mattoit à la longue. Genes oppressee par l'armee nauale des confederez crioit au pain, & peu de viures qui lui venoient par terre ne prolongeoient son halene que pour peu de iours. Mais voici deux grands effects diuertis par la suruenue de Georges de Fronsperg, qui sçachant quelle necessité souffroit Gaspard son fils colonel des Landsenets qui estoient dedans Milan, ayant fait bransler en Alemagne le leurre de l'esperance d'enrichir ses troupes du pillage de l'Italie, amenoit bon nõbre de cheuaux & quatorze mil Landsenets, qui moyennant vn escu pour teste qu'ils auoient receu, le suiuoient au secours de Milan. Le Marquis de Salusses & le Duc d'Vrbin aduertis de ce secours, abandonnerent le siege de Milan, à dessein de les incommoder de viures, & les assaillir au passage de quelque riuiere. Mais les longueurs accoustumees du Duc auoient desia donné loisir à Fronsperg de s'asseurer de la campagne, si que la ligue ne pouuoit plus les molester que par legeres escarmouches: en l'vne desquelles Jan de Medicis ayant eu la cuisse rompue d'vn coup de fauconneau, se retira dans Mantouë, & là mourut dans peu de iours. Mort qui valut au parti contraire vne victoire entiere, car il estoit ieune, sage & genereux capitaine.

Landsenets au secours de Milan.

Mort de Ian de Medicis.

Lavde & Cremone occupoient les viures à Milan, & le Duc de Bourbon deliuré du siege n'ayant plus moyẽ d'y soustenir son armee, apres auoir à force d'astrapades & tourmens extorqué quelque argent des citadins pour la solde de ses Espagnols, laissa dãs sa ville Antoine de Leue, & se ietta sur les terres de l'Eglise auec intention d'occuper Plaisance. Pour le preuenir, le Marquis laissant le Duc d'Vrbin à la campagne se ietta dedans, si que le Duc de Bourbon voyant la ville bien pourueue, & l'armee Venitienne qui les talonnoit, gauchit Plaisance, & par le con-

1527 seil du Duc de Ferrare que l'Empereur auoit prattiqué, conioint auec Fronsperg tira droit à Ro

Guerre à Naples.

Le Pape pour se vanger de l'outrage receu par les Colonois, appella le Comte de Vaudemont frere du Duc de Lorraine, issu de la maison d'Aniou, maison fort desiree par les anciens partisans d'icelle au Royaume de Naples. Le Comte accompagné de Rance de Cere, & d'enuiron 10000. hommes de pied, & quelque caualerie entrant audit Royaume, auoit desia prins Aquile, Salerne, & plusieurs autres places, chassé Dom Hugues de Moncade, & leué le siege de Frezelon que les Imperiaux assiegoient: comme le Viceroi de Naples requit au nom de l'Empereur le Pape d'vne surceance d'armes. Le Pape n'auoit point d'argent pour soustenir si longuement vn si pesant faix de guerre: l'entreprinse de Naples trouuoit plus de difficultez qu'il ne s'estoit promis : le Roi ne se monstroit point enclin à faire la guerre hors d'Italie, comme il auoit promis aux articles de leur capitulation, & ne fournissoit outre sa quote de 40000. escus par trois mois pour la guerre commune, les 20000. qu'il deuoit par mois pour l'expedition de Naples : les Galeres Françoises estoient si mal fournies & d'hommes & de munitions, que sans aucun exploit elles seiournent inutilement à Sauonne: le secours du Roi d'Angleterre estoit lointain & trop mal asseuré : les longues & variables procedures du Duc d'Vrbin l'ennuyoient: l'approche & les menaces de l'armee Imperiale aux portes de Rome l'estonnoient. Toutes ces considerations le poulserent à conuenir d'vne trefue de huict mois auec le Viceroi, par laquelle chacune des parties rappella promptement ses gens, rendit les places prises par l'vne sur l'autre, & fit retirer l'armee de marine. Ce fut vn autre moyen pour endormir le Pape sur la veille de sa ruine.

Autre cautelle des Imperiaux cōtre le Pape.

Car 60. mil ducats que Clement donnoit moyennāt ceste cessation d'armes, n'estoient pas suffisans pour satisfaire à deux payes deuës aux Landsenets du Duc de Bourbon: les Alemans & les Espagnols hennissoient egalement apres l'esperance du sac de Rome, dont la curee leur estoit dés long temps promise. Ainsi la trefue ne les empeschant point de poursuiure toutes demonstrations d'ennemis, de piller le Boulonnois, rauager la Romagne

magne

magne;voici le Duc campé deuant Rome: mais comme le lendemain il y faisoit donner vn furieux assaut, marchant le premier à la teste de ses troupes, l'eschelle au poing: voici qu'vne arcbusade le renuerse mort par terre. Philibert de Chalon Prince d'Auranges, qui le costoyoit, pour en oster la cognoissance aux soldats, le fit soudain couurir d'vn manteau: & poursuiuant chaudement l'entreprise, força le fauxbourg, & la ville en suite. Les victorieux entrans pasent au fil de leurs espees enuiron 4000. hommes (il est à presupposer que le carnage eust esté plus grand si la mort de leur Chef eust esté notoire) pillét indifferemment amis, ennemis, Prelats, temples, monasteres, reliques. Prenant à rançon personnes & profanes & sacrees. Saccagent les Palais des Cardinaux, horsmis ceux qui par vne immense somme de deniers racheterent le pillage de leurs biens & de ceux qu'on y auoit iettez en sauueté. Et qui pis est, plusieurs plumez par les Espagnols estoient encore regratez par les Landsenets imbus pour la plus part de la doctrine que Luther enseignoit: & par consequent ennemis passionnez du siege Romain. En somme voici Rome piteusement exposee à toutes les insolences ausquelles on sousmet ordinairement vne ville de conqueste que l'on veut entierement ruiner & perdre. 1527

Mort du Duc de Bourbon &

Sac de Rome.

Le Pape assiegé dans son chasteau S. Ange, manda le Viceroi de Naples, esperant qu'il lui feroit meilleure composition. Mais arriuant à Rome il trouua que les Imperiaux n'ayans son gouuernement agreable, auoient esleu le Prince d'Auranges pour leur General. Auec lequel le Pape desnué de toute esperance de secours, cõuint le 16. de Iuin, *De payer à l'armee 400. mil ducats: la quarte partie presentement, les autres à diuers termes. De demeurer prisonnier auec les treize Cardinaux qui l'accompagnoient, iusques à ce que les premiers 150. mil fussent payez: & d'aller en suite à Naples ou à Caiette, pour attendre ce que l'Empereur ordonneroit d'eux. De bailler en ostage pour asseurance des deniers les Archeuesques de Siponte & de Pise, les Euesques de Pistoye & de Verone, Iaques Salutati, Simon de Ricasole, & Laurent frere du Cardinal Rodolphe. De remettre en la puissance de l'Empereur, pour les retenir tant que bõ lui sembleroit, le chasteau S. Ange, les Rocques d'Ostie, de Ciuita*

Dure capitulatiõ auec le Pape.

1527 *vecche, & de Ciuita Castellane: & les citez de Plaisance, Parme, Modene.* L'accord fait, Alarçon entra dans le chasteau auec trois compagnies d'Espagnols, & trois de Landscnets, logeãt le Pape fort à l'estroit & auec peu de liberté.

Ligue nouuelle contre l'Empereur.

CESTE insolente & dure façon de proceder à l'encontre du Pape, au grand scandale de la Chrestienté, occasionna les Rois de France & d'Angleterre de porter leurs armes à communs frais en Italie, pour remettre en liberté le Pape & ses Cardinaux assiegez & de guerre & de peste, & le reintegrer és terres de l'Eglise, contribuant le Roi d'Angleterre pour sa quote portion soixante mil angelots par mois. & par confirmation d'alliance des Venitiens auec le Roi, ils promirent soldoyer en commun dix mil Suisses, lui fournissant la premiere paye, eux la secõde: & ainsi consequemment. Le Duc de Milan deuoit aussi conioinctement auec les Venitiens soldoyer dix mil Italiens. Odet de Foix Comte de Lautrec fut declaré general de toute l'armee: & passa les monts auec leuee de six mil cheuaux, six mil Landscnets, dix mil François & Gascons, dix mil Suisses. Alors André Dorie se mit à la solde du Roi auec huict galeres, moyennant trente six mil escus d'apointement par chacun mois.

DEVANT que proceder à guerre ouuerte, les deux Rois enuoyerent ensemblement demander à l'Empereur la deliurance du Pape, la restitution des enfans de France auec offre de deux millions d'or pour leur rançon, la conseruation des estats & gouuernemens d'Italie, & finalement la paix vniuerselle: laquelle l'Empereur acceptant, le Duc d'Orleans deuoit espouser la fille d'Angleterre. Mais ayant icelui refusé tels articles, ils iurerent & publierent solennellement leur confederation le 8. d'Aoust. L'esperance des armes de Lautrec estoit grande: & grandes les confusions des soldats Imperiaux escartez par la peste és entours de Rome, & si fort diminuez de nombre, qu'à peine restoient dix mil hommes de toutes les forces de l'Empereur. De fait Lautrec n'eust si tost le pied dans les marches de Lombardie, qu'ayant auis que Ludouic Comte de Lodron auoit enuoyé deux mil Lãdscnets à Bosco, terroir d'Alexandrie, il les inuestit, canonna iour & nuict, & dans le dixiesme iour du siege, contraignit de se mettre en son arbitre. qui retenant les capitai-

Exploits de Lautrec. &

pitaines prisonniers, congedia les gens de pied : mais aux conditions, Que les Espagnols s'en iroient par la France en Espagne: & les Landscnets en Alemagne par la Suisse. Ceux-ci toutesfois furent depuis receus au seruice du Roi sous les enseignes du Comte de Vaudemont Colonnel des Landscnets. Ceste petite victoire fut l'auantcoureuse d'vne plus importante. André Dorie general des galeres du Roi, faisoit si forte guerre aux Genois, que nul n'osoit paroistre en mer le long de la riuiere de Genes: & Cæsar Fregose aduerti par les amis qu'il auoit à Genes de l'extreme necessité de viures qui pressoit les habitans, depesché par Lautrec deux mil hommes par terre, leur rongna les morceaux de si pres, qu'en peu de iours il ne demeura grain ni bestail dont les citadins se peussent preualoir. Le ventre est vn importun conseiller, sur tout quand beaucoup de bouches crient apres : Les Genois n'auoient plus d'esperance de saluation, qu'en hazardant quelques galeres sur mer. Ils en arment, & les iettent à l'auanture pour auoir viures. Quatre chargees de bleds furent prises par les galeres Françoises; quatre reuenoient chargees de mesme, vne d'autres marchandises; & neuf estoient sorties de Genes pour leur faire escorte; comme ayans nouuelles de l'approche de Fregose, leurs hommes abandonnent l'armee nauale pour courir sus audit Fregose. André Dorie suruient, enuelope ces galeres au port de Genes, en brusle vne, gagne toutes les autres; cependant que les Genois ayans d'abord renuersé les premiers qu'ils rēcontrerent, chassoient si auāt, que leur estant le chemin coupé par les François entre la ville & eux, tous furent desfaits, & Gabriel Comte de Martinengue leur general prisonnier. Ceste calamité iointe à plusieurs autres desroutes & pertes de deniers & diuers vaisseaux, & la famine les ayant portez à la derniere extremité, ramena la ville en l'obeissance du Roi: dans laquelle Lautrec establit gouuerneur Theodore de Triuulce.

1527

De Dorie.

Redditiō de Genes au Roi.

&

LA perte des Landscnets auoit extremement allaschi ceux d'Alexandrie : de façon qu'encore qu'Alberic de Bel-joyeuse leur eust aucunement rehausé le menton par vn renfort de mille hommes: toutesfois la rude & continuelle baterie de Lautrec contraignit le Comte de

1527 Lodron d'entrer en composition, par laquelle les Landsnets sortirent bagues sauues, sous serment de ne porter de six mois les armes contre le Roi ni ses alliez. Ceste prinse remit en l'obeissance du Roi Vigeue, tout le pays de Lomeline, & Biagras. Antoine de Leue n'auoit à Milan que 150. hommes d'armes, & 5000. tant Landsenets qu'Espagnols. & estoit tout prest d'abandonner la ville, se deffiant de la pouuoir defendre auec si peu d'hommes & tant de difficultez, & se retirer à Pauie. Mais il y auoit peu de viures dans Pauie. & d'ailleurs son armee n'eust peu s'entretenir là d'extorsions & rapines cóme il auoit fait à Milan. Voici donc qu'il enuoye Ludouic de Beljoyeuse à Pauie auec 2500. hommes, & se roidit à la defense de Milan. Lautrec le suit, l'assiege du costé du chasteau, & les Venitiens de l'autre part: fait bresche, & au second assaut emporte la ville, la laisse huict iours durant en proye aux soldats, & emmene Bel-ioyeuse (qui n'agueres pour vne querelle qu'il auoit auec Frideric de Bossole, s'estoit retiré du Roi) prisonnier à Genes. Toutes lesquelles places furent, suiuant le compromis, restituees en la puissance de François Sforce.

Prinse de Pauie.

Milan bransloit: les confederez en solicitoient la prinse. Mais on trouuoit bon de laisser ceste eschardе au pied des Venitiens & Sforcesques. Car les vns & les autres exempts de la crainte de l'Empereur, (lequel ayant ceste porte bouchee n'eust eu moyen de tirer secours d'Alemagne) eussent esté moins affectionnez à fauoriser au Roi son entreprise de Naples. D'auantage c'estoit vne clef au Roi pour s'ouurir en vn besoin vn plus facile traité de paix auec l'Empereur, auquel laissant l'estat de Milan, il pouuoit plus aisément obtenir la deliurance de ses enfans, selon qu'elle se traictoit chez l'Empereur par les Ambassadeurs François, Anglois, Venitiens. Mais le Roi voulant que Sforce demeurast en tel estat qu'il eust tousiours besoin des armes d'autrui, donnoit d'autant plus de suiet à l'Empereur de parler en maistre. Il auoit beaucoup de cœur, & ne cedoit point aux aduersitez. Voici qu'il declare tout à plat, que ni par amour ni par force on ne lui fera changer aucune des conditions qu'il a ci-deuant proposees: & les auantageuses demãdes qu'il fait, monstrent assez qu'il n'a veine qui tende à la paix.

Or comme les Venitiens & Sforce trauailloient pour arrester les armes Françoises en Lombardie, le Pape les pressoit à ietter suiuant leurs traictez l'armee Imperiale hors des terres de l'Eglise. Il passe donques le Po le 18. Octobre, en intention d'attendre le reste des Landsenets du Comte de Vaudemont, qui n'estoient encore tous arriuez, afin de les remplacer au lieu des Suisses, dont la plus part s'estoit retiree. Lautrec n'eust si tost tourné le dos, qu'Anthoine de Leue reuint le 28 dudit mois reprendre Biagras: & se preparoit pour passer en Lomeline afin de recouurer Vigeue & Nouarre. Mais Lautrec aduerti de ceste boutee, renuoya Pierre de Nauarre auec enuiron six mil François & quelque gendarmerie: qui rechassa l'Espagnol a Milan, & restablit Sforce à Biagras. Estans les Landsenets arriuez, Lautrec prit le chemin de Plaisance, où le Duc de Ferrare (content peut estre d'auoir veu le Pape, contre lequel il estoit de longue-main irrité, rigoureusement puni) quittant le parti des Imperiaux, se ioignit en ligue auec le Roi: & là fut traicté le mariage de Hercules son fils aisné auec Renee fille puisnee du Roi Louys XII. Le Marquis de Mantouë, ami des plus forts, conioignit aussi ses armes auec les Confederez 1527

Alors l'Empereur preuoyant que l'inuasiõ du Royaume de Naples par Lautrec le contraindroit d'y rappeller les forces qu'il auoit en l'estat Ecclesiastic, enuoya commission de mettre le Pape en liberté: suiuant laquelle apres plusieurs practiques il accorda le dernier Octobre, *De ne faire aucune entreprinse contre l'Empereur, ni pour l'estat de Milan, ni pour le Royaume de Naples. De payer trois cẽs cinquante mil ducats: sçauoir est soixante mil comptans aux Landsenets, & trentecinq mil aux Espagnols: dans quinzaine pareille somme: le reste trois mois apres.* Et le Pape, pour sortir de prison, recourut aux remedes qu'il auoit negligez pour n'y point entrer. Il fit des Cardinaux par argent (ce dit l'histoire) la plus part indignes d'vn si grand hõneur. Mais c'estoit s'auiser bien tard d'vne trafique de peu de fruict, & d'assez mauuaise odeur. *Deliurance du Pape.*

Le dixiesme Decembre estoit escheu: iour auquel les Espagnols deuoient conduire le Pape en lieu de seurté. mais sçachant la mauuaise affection que lui portoient

1527 les Espagnols, specialement Dom Hugues de Moncade Viceroi de Naples par la mort de Lannoi: & craignãt pire condition ou quelque autre changement à l'aduenir, trompa ses gardes: & la nuict precedéte, trauesti en marchand, sortit secrettement du chasteau sur la brune, & se sauua dans Oruiete. mais les ostages qu'il auoit donnez pour asseurance de sa capitulation, payerent sa rançon.

Exemple certes remarquable & rare en l'Eglise depuis le temps qu'elle se repose en telle assiete de grandeur que nous la voyons auiourd'hui: De voir vn Pape issu de l'vne des plus florissãtes familles d'Italie, décheu de si haute splendeur & reuerẽce, perdre Rome, lui prisonnier, tout son estat occupé par la violence des armes mesme Chrestiennes, puis en peu de mois restabli dans son siege, recouurer par l'entremise notamment du fils aisné de l'Eglise, son estat, sa grandeur, son autorité. Certes ce que l'Empereur se fait ainsi presser pour la deliurance du Pape, monstre que le conseil d'Espagne estoit plus poussé d'ambition que de deuotion. Mais il estoit d'ailleurs expedient que Leon receust ceste venue pour corriger sa negligence & indiscretion, & lui apprendre à gouuerner son troupeau auec plus de prudence, soin & diligence.

Le Pape ayant la clef des champs, exhorta les Confederez à transporter leurs compagnies hors du territoire Ecclesiastic, afin qu'à leur exemple les Imperiaux fussent induits à cercher leur retraite selon la promesse qu'ils en faisoient, & remercia particulierement Lautrec de ce qu'il auoit fait pour sa deliurance: adioustant qu'il en auoit autant d'obligation au Roi & à lui, comme s'il eust esté affranchi par ses armes. Mais l'Æthiopien ne change point de peau. Il retenoit (ce dit l'histoire) son naturel accoustumé, & n'ayant pour sa prison laissé ses astuces ni ses conuoitises, comme les Rois de France & d'Angleterre le requeroient de ioindre auec eux & leurs alliez ses armes & moyens, il les payoit tantost d'esperance de se vouloir employer pour leur commune paix, bien & repos vniuersel de la Chrestienté: tantost d'excuse, que denué d'hommes, d'argent, d'autorité, sa conionction auec eux leur seroit du tout infructueuse, & donneroit suiet aux Imperiaux de l'offenser en plusieurs endroits & manieres.

LAVTREC seiournoit à Bologne, attendant aduis du Roi ou d'vne derniere resolution de la pratique de paix, ou d'une poursuite & continuation d'armes. L'Empereur offroit de restablir Sforce en son estat: de composer auec les Venitiens, Florentins & autres Confederez. Mais on estoit sur ce point d'hõneur, lequel des deux ou l'Empereur, ou le Roi, se fieroit plus honnestement l'vn de l'autre. Poinct qui descouuroit assez l'aigreur de la haine entre nos guerriers. Le Roi ne se vouloit obliger à faire partir son armee d'Italie, que premierement il n'eust recouuré ses enfans. bien offroit il mettre ostages entre les mains du Roi d'Angleterre, pour seurté de l'obseruance des peines ausquelles il s'obligeoit, si dés qu'il auroit ses enfans il ne leuoit incontinent son armee. L'Empereur se roidissoit au contraire: & disant qu'il ne se pouuoit fier à celui qui l'auoit vne fois trompé, offroit pareilles cautions entre les mains de l'Anglois. Ainsi leurs disputes ne produisans qu'irresolution & despit, les Ambassadeurs des Rois de France & d'Angleterre prindrent congé de l'Empereur, & suiuant les commissions de leurs Maistres, lui denoncerent la guerre. L'Empereur l'accepte gayment. mais arrester sur le champ les Ambassadeurs, les faire conduire à quinze lieuës de Bourgos où pour lors estoit la Cour d'Espagne, leur donner garde d'archers & de halebardiers, leur defendre de communiquer ou d'escrire en aucune façon, estoit ce pas pecher contre le droict des gents? Voici donc le feu qui s'allume. on ne pense plus qu'à la guerre. Lautrec poursuit sa pointe: prend le chemin de Rimini, d'Ancone, de Recanate: chasse deuant soi les Imperiaux iusques dans le Royaume de Naples, où nous verrons en bref les exploicts de ses armes. 1527

LE Roi sçachant la detention de l'Euesque de Tarbe depuis Cardinal de Grandmont son Ambassadeur, fit mettre Nicolas Perrenot seigneur de Granvelle Ambassadeur de l'Empereur, dans le Chastelet de Paris, & retenir par la France tous les marchands subiets de l'Empereur. Ce ne fut pas tout. L'Empereur auoit auparauant à Grenade, lors que la paix se traictoit pareillement entre eux, fait entendre, Qu'il mettroit volontiers fin aux differents qu'il auoit auec le Roi, par vn

1528 singulier combat de sa personne à la sienne: il signifie les mesmes paroles au Heraud qui lui denonce maintenant la guerre: adioustant, Que le Roi n'auoit tenu sa foi qu'il auoit promise, se vantant depuis d'auoir dit quelques propos d'auantage au President Ambassadeur. Toutesfois l'Ambassadeur ne rapporta rien au Roi au preiudice de son honneur, comme le Roi declara depuis, sur le défi qui s'ensuiuit. Et voici qu'il n'a si tost escouté ce défi, que le 28. de Mars conuoquant tous les Princes, tous les Ambassadeurs, toute la Cour, en la grand' sale du Palais à Paris, assis en son siege Royal, il fait lire à haute voix par Jan Robert l'vn de ses secretaires d'estat, vn cartel signé de sa main, contenant, Que l'Empereur accusant le Roi d'auoir faussé sa foy, il auoit dit vne parole fausse: & que autant de fois qu'il la disoit, autant de fois il auoit menti. Afin doncques de ne retarder la definition de leurs differents, qu'il assigne le champ, & il lui portera les armes: protestant le Roi, que si desormais l'Empereur escrit ou tient parole aucune contre l'honneur d'icelui, la honte du delai sera sienne, attendu que combat est la fin de toutes escritures. Certes telle procedure eust esté plus seante à des Cheualiers qu'à tels Princes que ceux-ci: & les entreprises ne sont louables, sinon entant qu'elles conuiennent aux vocations des personnes.

Or d'autant que Granvelle refusa se charger de ceste ambassade, le Roi lui donnant congé l'accompagna d'vn Heraud pour representer cest escrit à l'Empereur. Peu de iours apres Henri Roi d'Angleterre lui enuoya vn semblable cartel, & repudia Catherine sa femme, fille de feu Ferdinand & Elizabet Rois d'Espagne, laquelle il auoit espousee par dispense du Pape Iules, estant icelle vefue d'Artus frere aisné dudit Henri. Diuorce que Clement octroya moyennant promesse par Henri de lui payer pour sa seureté vne garde de quatre mil hommes de pied.

Exploit à Naples. Cependant les armes de Lautrec prosperoient au Royaume de Naples auec telle inclination des peuples, que soit pour affection au nom François, ou pour haine à l'Espagnol, presques toutes les villes enuoyoient vingt-cinq & trente milles au deuant, presenter & leurs clefs

clefs & leurs portes. Pierre de Nauarre auoit chassé d'Aquile le Prince de Melphe, & rangé sous l'obeissance du Roi toute l'Abruzze: tout l'estat de Naples estoit sur le poinct d'arborer les enseignes Françoises: comme le Prince d'Auranges ayant recueilli dans Troye, & és enuirons 5000. Alemans, 5000. Espagnols, & 1000. Italiens, occasionna Lautrec de reioindre ses troupes esparses en vn gros, & tourner visage aux ennemis auec dessein de les combatre. Le nerf de la guerre lui failloit, les assignations qu'il auoit du Roi se diminuoyent, & ne pouuoit plus longuement soustenir le faix de la guerre. L'auantage d'hommes, de viures & de la campagne l'inuitoiét. il faloit donc faire quelque grand effort. Voici qu'il se iette aux champs, accompagné de trois mil François, desquels estoit colonel le seigneur de Burie: quatre mil Gascons sous la conduite de Pierre de Nauarre & du seigneur de Candale: huit mil Alemans commandez par le Comte de Vaudemont: trois mil Suisses en la charge du Comte de Tende: dix mil Italiens: & s'approche de l'ennemi. mais de l'attirer hors de son fort, point de nouuelles. Plusieurs iours se passent en escarmouches, prinses, recourses. En l'vne desquelles trois cents cheuaux estans sortis sur les bataillons qui marchoient apres l'artillerie furent chargez par Moriac & Pomperant (c'est ce fidele Achatés du feu Duc de Bourbon. le Roi l'auoit retiré à son seruice, & honoré d'vne compagnie de cinquante hommes-d'armes en faueur du bon office qu'il lui fit en sa prinse à Pauie, l'ayant depestré de quelques soldats qui l'auoient enuelopé sans le cognoistre) defaits à platte cousture, leurs enseignes & guidons emportez. 1527

LAVTREC presentoit la bataille, mais estoit content de ne la donner en l'absence d'Horace Baillon, qui lui amenoit treize enseignes de gens de pied, dont Ian de Medicis auoit dés long tẽps façonné les mains à manier les armes. Mais voici vn triste presage d'vne funeste & menaçante auanture. Les vents se tourbillõnent si furieusement parmi le vuide de l'air, & secouent tellement le cãp François, qu'il n'y a tente ni pauillõ qui n'en soit renuersé: & la violence de la tempeste porte au sepulchre grand nombre d'hommes. Baillõ arriué, l'ennemi trousse baga-

Retraite de l'ennemi.

&

1528 ge, empoche les campanes des mulets: & sans bruit de tambours ni trompettes enfile le chemin des bois droit à Naples. Il faisoit beau chausser les esperons à ces fuyards: les capitaines François voloient apres en courages. mais Lautrec, *Ie les aurai* (dit-il) *la corde au col & sans perte de mes hommes.* Mais l'esprit de l'homme ignore & sa destinee & le sort aduenir. Dom Hugues de Montcade & les principaux seruiteurs de l'Empereur auoient le Prince d'Auranges en telle haine qu'ils lui eussent sans doute fermé au nez les portes de Naples: & l'armee Françoise suruenant à ce grabuge, eust eu beau iouer des cousteaux. Toutesfois le souuerain Arbitre des armes en auoit autrement ordonné.

Le Prince d'Auranges estant deslogé, Lautrec despescha nombre de gens de cheual & de pied François auec les Bandes noires (ce sont celles de Baillon) pour aller deuant Melfe. Melfe pouuoit rompre les viures à l'armee quand elle seroit aux murailles de Naples: & son Prince la defendoit auec enuiron 3000. hommes, qui par frequentes saillies eussent beaucoup endommagé nos gēts. Deux canons y font vne petite bresche. & les Gascons bouillans d'ardeur, se presentent à l'assaut. les Bādes noires les suiuent à l'enui, sans attendre ni commandement ni disposition de leurs capitaines. Vne pluye d'arcbusades desniche: couche par terre plusieurs Gascons, & quelques 60. des bandes noires. La baterie recommence le soir. on essaye vn second effort: mais à pareil succez. La continue l'emporte. Le lendemain voici renfort d'artillerie. deux grandes bateries se font. Les paysans en grand nombre dans Melphe, tumultuent d'effroi. Aussi sont-ils plus propres à donner l'espouuante qu'à seruir au besoin. Les soldats estonnez de ce tumulte, abandonnent les defenses & gagnent le chasteau. On s'eslance dedans la ville. on la pille. on y tue tant de gens de guerre que des habitans, six à sept mille. On prend le chasteau à composition, & le Prince, sa femme, ses enfans prisonniers. Barlete, Trani, Venouse, Ascoli, & toutes les places circonuoisines, excepté Manfredonia, reclament la fortune des victorieux qui faisoient vn gros amas de viures pour le siege de Naples, ainsi que les troupes Venitiennes renforcerent le camp d'enuiron 2000. hommes. Capoue,

Prise de Melphe.

pouë, Nole, Acerre, Auerſe, & toutes les places des enui- 1528
ſons, ayans par vne volontaire ouuerture de leurs portes, facilité les progrez de Lautrec, le voici campé deuant les murailles de Naples, ſur la fin d'Auril, les Imperiaux s'eſtans reſerrez aux defenſes ſeulement de Naples & de Caiette. C'eſtoit beaucoup auancé, d'auoir chaſſé les forces ennemies de la campagne, & les tenir enfermees dans la ville capitale Mais helas! que deuiendra ſi grande multitude d'hommes? Il faloit que nos François apprinſſent encor vn coup à leurs deſpens, que toutes leurs entrepriſes eſtrangeres & lointaines leur ont eſté autant de triſtes cemetieres. *Les iſſues de la mort appartiennent à l'Eternel, le Seigneur.* Lautrec bande tous ſes eſprits au ſiege de Naples. Toutesfois qui pouuoit en eſperer heureuſe iſſue? La ville eſtoit pleine de gens de defence: & l'eſperance de la reduire a famine, fort incertaine. car les galeres de Philippin nepueu d'André Dorie n'eſtans ſuffiſantes pour tenir le port ſerré, quelques vaiſſeaux chargez de farines trouuoient paſſage à la deſrobee. celles de Veniſe n'arriuoient point, les cheuaux legers ennemis qu'ils auoient en grand nombre, coupoient les viures à nos gens. La peſanteur ordinaire de l'air du pays, les pluyes continuelles, les incommoditez des ſoldats qui pour la plus part couchoient à deſcouuert, rempliſſoient deſia le camp de maladies. La trop tardiue pouruoiance du Roi, & le mauuais office des finãciers faiſoit que l'argent de la Finance ne pouuoit franchir les monts. Les Venitiens, de vingt & deux mille ducats qu'ils deuoient contribuer par mois, en deuoient deſia ſoixante mil: & ſi peu que Lautrec en recueilloit de la douane du beſtail de l'Apouille, eſtoit neceſſaire pour la fourniture des deſpenſes ordinaires. La quantité des defenſeurs eſtoit grãde: leur experience au faict des armes eſprouuee de longue main (ils eſtoient neuf à dix mil vieux ſoldats.) Il valoit donc mieux aſſieger qu'aſſaillir Naples, & donner ordre qu'ils ne fuſſent refraiſchis de viures, ni par terre ni par mer. Philippin Dorie gardoit le golfe de Salerne. & les Imperiaux fondez ſur la vertu de leurs cõbatãs conçoiuent eſperance de le pouuoir rompre. ceſte reſolution eſtoit neceſſaire aux Eſpagnols. Ils font eſlite de mil arcbuſiers Eſpagnols, les diſtribuẽt en 6. galeres, qua-

Siege de Naples.

Braue ſtratageme de Philippin Dorie.

&

1528 tres fustes & deux brigantins. Dom Hugues Viceroi, Gobbe vieil & routier Capitaine de Marine, & presque tous les hommes de commandement veulent estre de la partie: & pour estonner Dorie de tout loin par la monstre d'vn plus grand nombre de nauires, font vne longue queuë de barqueroles de pescheurs, & poussent deux galeres, auec charge de reculer à l'approche des ennemis, afin de les attirer en pleine mer. Dorie aduerti par fideles espions du conseil des Imperiaux, fait escarter trois galeres des siennes à guise de fuyardes, afin qu'en tournoyant elles veinssent à la faueur du vent assaillir de costé & en poupe: suiui de cinq galeres marche au deuant des ennemis. Les principaux stratagemes consistét en diligence. le premier coup en vaut deux. Les Espagnols presumoient enuelopans Dorie en la fumee de leur canon, lui oster la mire & la veue. Dorie les preuiët: & pour premier eschec leur emporte d'vn coup d'artillerie quarante hommes de la Capitainesse: entre lesquels, le capitaine & plusieurs officiers. les autres pieces deschargees à propos, font pareillement leur bresche. D'autre-part la galere de Dom Hugues vomissant les boulets tue le capitaine du nauire de Dorie, blesse le Patron & quelques autres. Les approches se font: les arcbuses & autres armes commencent vn furieux assaut. Ces deux combattent d'vne grande animosité, trois autres Imperiales serrent de prez deux Genoises: & desia paroissoient superieures apres la mort de grand nôbre d'hommes de part & d'autre: comme les autres trois qui faisoient semblant de fuir, ayans pris la haute mer, tournent la proue contre les ennemis, mettent en pieces leur Capitainesse, & vne autre nommee la Gobbe: prennent leurs fustes, submergent les vnes, enflamment les autres: matrassent les hommes, brisent leurs armes: & combatans en somme main-à-main & pied-à-pied, remportent l'auantage du combat & l'honneur de la victoire. Dom Hugues de Montcade Viceroi de Naples, Fieramosques, plusieurs autres gentils-hommes & capitaines, & plus de mil hommes de pied y moururent & seruirent de proye aux poissons. Deux fustes Espagnoles mibrisees gagnerent Naples à toute peine: de l'vne desquelles le Prince d'Auranges ayant fait pendre le patron, l'autre

s'alla

s'alla rendre à Philippin Dorie. Le Marquis de Guast, Ascagne & Camille Colonnes, le Prince de Salerne, S. Croix, le Riz, Gobbe, Serenon, & grand nombre d'autres personnages prisonniers. 1528

Voila de belles premices en vn siege si signalé, premices qui remplissent les François d'vne grande esperance d'heureux succez: & les Imperiaux, d'vn horrible estonnement. Ils voyent la fleur de leurs hõmes ensevelis sous les ondes: ils sont priuez de la seigneurie de la mer: & par terre, blocquez de si pres, qu'ils n'ont moyen d'estre secourus de viures. point de farine qu'à force de bras: point d'argent pour leurs soldats: la peste les esclaircissoit de iour en iour. Stabie, S. Germain, For di, & tout le pays circonuoisin reclame le nom des victorieux. le Prince de Melfe s'accommode à leur parti, les peuples de la Calabre apportent vne grande promptitude à se ranger sous leurs enseignes. Mais le poinct de la totale victoire consistoit ou à la conqueste, où à la defence de Naples. Nos hommes estoient incommodez d'eau douce: les maladies s'augmentoient au detriment de l'armee: les ennemis superieurs en cauallerie legere, par frequentes saillies leur rognoient extremement leurs prouisions. Lautrec sans doute grand capitaine, mais entier en ses opinions, laissoit la plus part des gens de cheual respandu à Capoue, Auerse, Nole: tellement que les Bandes noires, n'ayans point de cheuaux pour leur faire espaule, reuenoient souuent de leurs escarmouches ordinaires auec leur desauãtage. Le bruit couroit d'vne armee nauale qui se dresseroit à Marseille: mais en image seulement. La Venitiẽne plus ententiue à leurs interests particuliers qu'au profit general, s'accommodoit des places qui leur deuoient demeurer pour leur portion de conqueste. le Pape n'auoit plus autre dessein que de recouurer sa famille l'autorité qu'elle souloit posseder à Florence. Ainsi plusieurs difficultez se descouuroient pour l'vne & l'autre des parties, telles neantmoins qu'elles sembloient promettre la victoire aux François. Car en fin vingt & deux galeres Venitiennes arriuees au golfe de Naples le 10. de Iuin, priuans les assiegez des commoditez de la mer, ne les menaçoient que d'vne pressante & commune famine. Mais voici qui porta coup à la totale destruction

Les victoires qu'il enfante.

Trauersees de grandes difficultez.

1528 de nos assiegeans. Au milieu d'vne perte notable l'Empereur fait vn grand gain. Aussi faut il que selon nostre ordinaire nous nous affaissions de nostre propre chair, & que nous mesmes soyons le suiet & le motif de nostre ruine. L'infidelité Genoise est ici detestable: mais nous y remarquons vne belle leçon aux Grands, De supporter beaucoup d'vn rude seruiteur, quand il leur est vtile: & & qu'il ne faut pas attendre à le regagner quand on l'a ou chassé ou perdu. Lautrec aduerti de la susdite victoire, manda que l'on enuoyast les prisonniers en France. Philippin pour cest effect les chargea sur deux galeres. Mais la proye estoit belle, & valoit peut-estre bien la dispense d'vne ame Genoise. Comme ils passoient à Genes, André Dorie les retint, couurant ses secrets desseins de ce pretexte: Que le Roi ne l'auoit pas satisfait des rançõs du Prince d'Auranges & d'autres prisonniers qu'il auoit prins à Porte-fin durant le siege de Pauie (lesquels auoient esté remis en liberté paix faisant à Madril auec l'Empereur) ni pareillement de l'estat de ses galeres, sans lequel il ne les pouuoit plus entretenir. Que s'il plaisoit à sa Maiesté lui faire raison, & rendre aux Genois l'accoustumee superiorité de Sauonne (le Roi cuidant retenir Genes en gourmette, auoit transporté le commerce de la marchandise & la gabelle du sel à Sauonne) & leurs anciennes libertez & priuileges; il feroit auec le peuple que pour seurté de sa foy il liureroit au Roi douze galeres entretenues, sur lesquelles il pourroit mettre tels capitaines & soldats que bon lui sembleroit, ne retenant que deux galeres pour la garde du port. Procedure insolente & dure, qu'vn seruiteur propose loy à son Maistre! Toutesfois la perte d'vn tel seruiteur trainoit quant & soi celles de Genes, du Royaume de Naples, & de l'armee qui l'assiegeoit. Neantmoins les demandes de Dorie n'estans trouuees raisonnables au conseil, notamment par le Chancelier du Prat, homme rebarbatif & de grande autorité, le Roi despescha Antoine de la Rochefoucault seigneur de Barbezieux, auec l'office d'Admiral sur la mer de Leuant, & commission de se saisir tant des galeres de sa Maiesté, que de celles d'André, voire de sa personne, s'il en trouuoit le moyen. André aduerti de la charge de Barbezieux, se retira sur ses galeres, remit entre

Notez, ô Grands.

tre

treles mains d'icelui celles du Roi, quitta la solde; & pratiqué de tous points par ses prisonniers Espagnols print parti chez l'Empereur auec la liberté de Genes sous la protection de l'Empereur, la subiection de Sauone aux Genois; pardon à lui qui auoit esté si grand persecuteur du nom Espagnol; entree au seruice de l'Empereur auec douze galeres, soixante mil ducats de solde annuelle, & plusieurs autres conditions fort honorables, durant le traicté desquelles Philippin son neueu non seulement faisoit mauuaise garde, mais aussi fournissoit à la desrobee viures aux assiegez. & finalement se retira de Naples auec toutes ses galeres. Le partement de Philippin contraignit les Venitiens (ils besongnoient depuis la marine iusques à ce qu'ils vinssent à rencontrer la tranchee que Lautrec faisoit faire entre la ville & le mont S. Martin que les ennemis auoient fortifié) de quitter leur ouurage pour entendre à la garde de la mer. Premier effect de la retraite de Dorie au preiudice de l'armee Françoise. Voici le deuxiesme, dont suiuit l'aneantissement des entreprises & despenses excessiues faites iusques alors. 1528

Reuolte d'André Dorie. &

De Philippin son neueu.

Le quinziesme Iuillet les galeres Venitiennes retournerent en Calabre pour se prouuoir de biscuits. Ainsi le port demeurant ouuert, les assiegez receurent vn tres-opportun refraischissement és iours que la necessité les apportoit la corde au col à la deuotion de Lautrec. qui nonobstant la mortalité resolu de mourir plustost sur le lieu que tourner vn pas en arriere, solicitoit le Roi de le secourir d'argent, & remplacer des hommes à ceux que la contagion auoit emportez. Le Roi despescha le Prince de Nauarre frere de Henry Roi de Nauarre, mais auec si petite troupe (dont la plus part estoient ieunes gentils hommes volontaires, qui ne marchoient que par plaisir & pour acquerir de l'honneur) qu'il falut tirer de l'armee gens pour lui faire escorte à le conduire seurement de Nole en l'armee, & receuoir quelques deniers qu'il amenoit. Ceste charge fut donnee à Candalles nepueu du Marquis de Salusses. qui passant à son retour par deuant Naples, fut chargé par les Imperiaux sortis en grosse bande, blessé, ses gents mis en route, lui mené prisonnier à Naples, puis racheté par eschange d'vn

Cõstance remarquable de Lautrec.

1528 des leurs prins au cõbat, mourut de ses blessures. Hugues Cõte de Pepoli fut pareillement troqué pour vn autre, & leurs troupes se trouuerent amoindries d'enuiron deux cens que morts que prisonniers. Rude auant-ieu du funeste eschec qui dans peu de iours mattera nos guerriers.

Estrãges reuers, & Voici desormais vne piteuse catastrophe en ces deux armees. Les Imperiaux par frequentes saillies se pouruoient des choses necessaires, ostent souuent les viures de l'armee Françoise, prennent le bagage & le fourrage iusques aux fortifications, & les cheuaux à l'abbruuoir. l'esperance leur croist auec les commoditez, leurs Landscnets ne tumultent plus, chacun repute à grande gloire ce qu'ils ont souffert. Les autres au contraire descroissẽt & de forces & de courages. les gens de cheual s'escartẽt, qui pour se rafraischir, qui pour euiter la peste. les gents de pied faillent de cœur, n'ayans point de cauallerie qui leur face espaule. la contagion s'affoiblissoit à Naples, & se renforçoit parmi nos hommes. Desia le Comte de Vaudemont, Gruffi, & plusieurs autres capitaines estoient couchez dans leurs sepulchres: le Prince de Nauarre, Camille de Triuulce, & presque tous les hommes de commandement, malades. & qui plus importoit, Lautrec frappé de maladie ne pouuoit plus remedier aux choses qui d'heure à autre tendoient à leur declin. Rance de Cere qu'il auoit enuoyé vers l'Abbruzze faire leuee de 4000. hommes de pied & 600. cheuaux, trouuoit des Thresoriers qui le payoient de leur response ordinaire, *Ie n'ai pas vn liard: il n'y a point d'argent au coffre du Roi* les ennemis assiegeoient tellemẽt les chemins qu'on ne pouuoit seulement aller à Capouë. tout le monde estoit presque malade en l'armee: les gens de pied se reduisoient à neãt. Simon Romain braue Cheualier & partisan François auoit esté desfait en la Calabre. Somme saccagee au prix des vies d'vne troupe d'hommes d'armes & de cheuaux legers. le plus souuent il n'y auoit que manger au camp.

Mort de Lautrec. & l'eau manquoit, estans toutes les cisternes faillies. & pour comble de malheurs, Lautrec mourant le 15. d'Aoust fit mourir quand-& lui tous les braues desseins qu'il auoit enfantez. Certes la mort d'vn chef valeureux & de grande reputation est la mort d'vne armee. la teste bas, les membres trembloient, & la vie s'enuole. D'ailleurs, nous remar-

remarquons en ce Seigneur, qu'à peine void-on aucun ni sage ni vaillant qui soit accompagné d'vne perpetuelle felicité. car vertu & fortune se sont de tout temps iuré haine & guerre mortelle. Le Roi l'honore d'vn seruice fait à N. Dame de Paris auec tel dueil qu'à l'vn de ses enfans. 1528

Les effects suiuant sa mort.

Le Marquis de Saluſſes print les resnes du gouuernement de ceste armee. homme courageux, aimé & bien suiui des gẽs de guerre. mais elle ne faisoit plus que trainer les aisles, & les desordres y multiplioient tous les iours. Le Comte de Sarni auec mil Espagnols chassa de Sarni 300. hommes de pied qui y estoient en garnison; & suiui de plus grandes troupes s'empara de Nole sur Valere Vrsin, qui retiré dans le chasteau, attendoit 2000. hommes que le Marquis lui enuoyoit: lesquels assaillis par les compagnies de Naples, furent mis en route. Fabrice Maramao sorti de Naples auec 400. hommes, trouuãt Capouë presque abandonnee se fourra dedans. Ainsi les François abandonnans Pozzuole ietterent la garnison dedans Auerse, lieu de fort grand' importance pour le camp. Mais Capoue & Nole perdues, à peine pouuoient-ils recouurer viures. De sorte que l'armee ne pouuãt plus subsister, se leua de nuict pour gagner Auerse. Les Imperiaux descouurent leur partement, les suiuent, desfont en chemin la bataille conduite par Pierre de Nauarre, & l'arriere garde que menoient Pomperant, Negrepelisse & Paul Camille de Triuulce: prennent ledit Nauarrois auec plusieurs autres chefs & personnages de qualité: assiegent le Marquis dans Auerse. qui n'ayant moyen de se defendre, enuoya Gui de Rangon parlementer auec le Prince d'Auranges, & capitula ce qui s'ensuit: *Qu'il lairroit Auerse auec le chasteau, artillerie & munitions. Que comme Lieutenant general du Roi il demeureroit prisonnier de guerre. Qu'il employeroit son authorité pour faire rendre, tant par les François que Venitiens à l'Empereur, tout le Royaume de Naples. Que les gens de guerre lairroient leurs enseignes, guidons, banderoles, armes, cheuaux & bagage: sauf aux gents de commandement, de pouuoir emmener vn courtaut, ou roussin ou mule, à leur choix. Que les estrangers ne seruiroient de six mois contre l'Empereur.* Ainsi toutes les compagnies demeurerent desfaites: tous les Capitaines

Siege de Naples leué.

Derniere ruine de l'armee Françoise.

1528 que morts que pris ou par fuite, ou par cest accord, closture & seau des miseres Françoises au Royaume de Naples, & l'establissement de la grandeur Espagnole en Italie. Les choses ainsi passees, le Marquis fut porté malade dans vne litiere à Naples, où peu de iours apres il mourut. Moururent aussi durant & depuis le siege, les Comtes de Lautrec & Vaudemont, Charles Prince de Nauarre, Candalles, les Barons de Grand-mont, de Buzançois, de Conty, le seigneur de Tournon & son frere, Claude d'Estampes seigneur de la Ferté Nabert, Charbonnieres, la Val Dauphinois, Gruffi, Moriac, d'O, Pomperant, Montdragon, Louppé, Cornillon, la Grutture. Maunourri, Iarnac l'aisné, Bonniuet, Hugues Comte de Pepoli, le Comte Wolf, & si grãde quantité d'autres, que de tant d'hommes d'armes n'en resterent pas cent, & de tant de milliers de gens à pied, quatre mille eschapperent à peine les rigueurs de la mort Mais voyons si nos armes se manient auec plus heureux succez en l'estat de Milan.

Estat de Milan.

Le Duc de Brunsvic ayant le 10. de May passé l'Adice auec dix mille Landscnets & 600. cheuaux bien armez, marchoit au secours de Naples. & le Roi pour contrequarrer ses desseins, lui auoit opposé le Comte de S. Paul frere de Charles Duc de Vendosme, auec 500. hommes d'armes, & 500. cheuaux legers sous la chage de Boissy: six mil hommes de pied commandez par Lorges; & trois mil Landscnets par Montejan. Le Comte auoit cõmandement du Roi de suiure en queuë le Duc Alemand, s'il prenoit la route de Naples, & l'engager entre les deux armees. Mais les prouisions necessaires à ces troupes cõtraignãs le Comte de faire vn seiour inutile de quelques iours en Ast, donnerent loisir au Duc de sousmettre à leur obeissance par composition Pesquaire, Riuolte, Lunate, & presque toutes les autres places sur le sac de la Garde. Ces legeres prosperitez les porteient au siege de Laude. mais en vain. la vertu des assiegez, la peste entre les assiegeans, la ruse d'Antoine de Leue qui ne voulant point de compagnon au butin, ni de forces si grandes qu'elles lui peussent faire la loi dans son gouuernement, leur ostoit toute esperance de recouurer argent: attendu la poureté de Milan, & la difficulté des viures dont la disette estoit extreme en Lombardie: la mutinerie des Landscnets

1528

Armee Aleman de de peu d'effect.

scnets non payez les remporta chez eux à la desbandade le 13. Iuillet. Ainsi le Comte deschargé de ceste espine, & conioint auec les Ducs d'Vrbin & de Milan, remit en son pouuoir ce qu'auoient occupé les Imperiaux, & tout ce qu'ils tenoient entre le Po & le Tesin iusques à Pauie. Pauie obeissoit alors à l'Empereur. Car apres le passage de Lautrec à Naples, Antoine de Leue aduerti qu'elle estoit negligemment gardee par Pierre de Lungeue auec quatre cens cheuaux & mil hommes de pied Venitiens, & par Annibal Pissinard Cremonois auec 300. hommes. de pied, l'auoit eschellee de nuict & surprinse d'assaut, Biagras & Arone lui furent par mesme moyen assuietties. L'intention des Confederez estoit d'assaillir Milan à la chaude: mais voici qu'vne grosse pluye suruenant leur rompt le chemin d'aller à la porte de Verceil par où ils deuoient entrer, si que changeans de conseil, ils se viennent camper deuant Pauie. Vingt canons foudroient, font bresche raisonnable: on dispute à qui toucheroit la pointe de l'assaut, les François & Venitiens enuians également cest honneur. Les deux Chefs conuienent de le commettre au sort du dé, le défauorise les Venitiens. Ils donnent, mais escarmouchans de loin & lentement. Lorges poussé d'ardeur & d'impatience de leur voir si mollement executer l'aduantage que le hazard leur auoit acquis, se iette entre eux & la bresche, & l'emporte de force deuant que les Venitiens en fussent approchez. Florimond de Chailly & Gransay qui soustenoient Lorges à ses costez pour le fauoriser où besoin seroit, y furét tuez, & l'enseigne qui marchoit deuant lui. Pierre de Biragues mourut d'vne arcbusade à la cuisse, & de ceux de dedans, enuiron sept cens presque tous Landsknets. La ville prise, le chasteau se rendit à composition.

Braue trait de Lorges, dont s'en suit La prise de Pauie.

Mais voici ceste victoire contrepointee par vne perte signalee. La contagion estoit tres grande à Genes, & pour ceste cause, la ville presque deserte. André Dorie empoigne l'occasion aux cheueux, s'approche de la ville auec quelques galeres, entre dedans auec bien peu de resistance, ruine le Chastelet en diligence, & le reçoit en fin par accord fait auec Theodore de Triuulce despourueu d'argent & de secours. Les Genois remis en liberté rasent le Chastelet, establissent vne nouuelle forme de gouuernement, nomment vn Conseil de quatre

Contreluttee par celle de Genes. Estat de Milan.

1529 cents citoyens par lesquels se creeroient tous les officiers & estats de leur cité, abrogent la loi par laquelle les gentils-hommes en estoient exclus (expedient vtile pour bannir les partialitez) reseruent en leurs importantes deliberations la preeminence que meritoit André Dorie en recompense de la liberté qu'il leur auoit acquise: lequel ne s'entremettant de l'election d'vn Duc ni des autres magistrats, ni de l'administration des finances, rendoit & son autorité moins enuieuse, & ceste nouuelle police plus agreable. Ils reprindrent en suite Sauone; & pour la mieux tenir en subiection, demolirent la forteresse, & comblerent le port de pierres.

Le Cõte de S Paul faisant estat de la parole de quelques citadins qui lui promettoient lui faire surprendre la ville, partit en diligence de la Duché de Milan, auec 3000. hommes de pied & quelque cauallerie pour les soustenir. Mais n'ayant prouision de viures que pour 24. heures, & point d'artillerie auec lui, ses efforts tournerent en fumee. & lui se retira dans Alexandrie pour hyuerner le reste de ses troupes, s'estans desia retirez ses Landscnets, & les François à faute de payement reduits à la moitié de leur nombre. Le prin-temps venu, le Comte de S. Paul auec si peu d'hommes qu'il peust recueillir desploya ses enseignes aux champs: print Mortare, ville forte de flancs & doubles fosez remplis d'eau: Nouarre en suite abandonnee par le Comte Philippin Torniel, Vigeue, & presque toutes les autres places deçà le Tesin. Si n'estoit-ce rien, à bien parler, estans les ville & chasteau de Milan auec autres principales places en la puissance de l'Empereur. Les Ducs d'Vrbin & de Milan aduertis que l'armee Françoise tenoit la campagne, la veindrent ioindre à Marignan. Neantmoins toutes ces armees vnies n'estoient suffisantes pour assaillir Milan, n'ayans les Venitiens la moitié des 12000. hommes qu'ils deuoient soldoier suiuant les articles de la confederation. D'ailleurs, Antoine de Leue estoit nouuellement refraischi de 3000. Espagnols arriuez de Naples. Ils aduisent donc, que pour retrancher le pain aux Imperiaux, les François tireroient à Biagras, les Venitiens à Cassan, les Sforcesques à Pauie. Mais le Comte de S. Paul affectionnoit extremement l'entreprinse de Genes, André Dorie en

en estoit parti le 8. de Iuin auec les galeres pour aller faire escorte à l'Empereur qui s'acheminoit en Italie. Ceste absence faisoit esperer au Comte que Cesar Fregose, auquel le gouuernement de Genes estoit promis par le Roi, feroit reuolter la ville auec peu de gents à pied. Certes c'estoit vouloir prendre vn puissant loup par les oreilles, qui mordra bien serré ceux qui le pensoient empoigner. Il auoit à dos vn trop vigilant ennemi. Suiuant ce dessein, le Comte au lieu de Biagras arriue à Landriane le 20. Iuin. Mais voici que la nuict vne pluye copieuse enfle tellement la riuiere, qu'il n'eut moyen de trauerser l'artillerie. Antoine de Leue aduerti du seiour que faisoit le Comte, part de Milan, attaint le Comte qui s'amusoit à faire abatre vne maison pour auoir des cheurons à mettre sous le roüage d'vne piece embourbee, & le charge deuant qu'il eust comme presenti sa venue. De prime abord le Comte rembarre l'arcbuserie Espagnole dedans le bataillon de leurs Alemans, & les Landscnets François repousent ceux qui auoient passé le ruisseau qui se trouua separant les deux armees : mais poussans iusques sur le bord receurent grand dommage de ceux qui leur estoient opposez sur l'autre riue. Guy Comte de Rangon auoit dés le matin pris le chemin de Pauie auec l'auant-garde: tellement qu'il n'eust cognoissance du combat qu'il ne fust hors de moyen de secourir. Jan Thomas de Gallere & le Castellan de Laude colonel de gens de pied Italiens auoient desia gagné chemin, & laissans engagez au combat ceux qui auoient enuie de iouer des couteaux, se tirerent à quartier, & se sauuerent pareillement à Pauie. Jan Ierome de Castillon, & Claude de Rangon chefs de deux mil Italiens, faisoient merueilles d'armes. Mais la caualerie Imperiale ayant auec vn gros bataillon d'Alemans passé le ruisseau, nos Italiens tournent les espaules, nos Landscnets se rendent à leurs compatriottes: le Comte & Annebault auec si peu de gēdarmerie qui leur restoit, faisoiēt leur retraitte tousiours tournans visage: tant qu'arrestez par vn canal opposite, que le Comte ne sçeut franchir par la foiblesse de son cheual, & lui & presque tous ceux qui le suiuoient essayerent la rigueur ou du glaiue ou de la prison, horsmis Annebault & quelques lances qui sauterent le

1529

Entreprinse sur Genes.

Funeste à son entrepreneur.

1529 fosse. Les gens de pied tous desfaits, l'artillerie perdue, & le bagage en proye.

APRES ceste penible & triste carriere de tempestes, de combustions, de fureurs: apres tant de funestes sueurs couuees sous la pesanteur du harnois, estoit-il pas desormais temps de reprendre halaine? Ces Alpes & Pyrenees cornues sont-elles point vne assez forte barriere pour nous reserrer dans nos limites, contens de faire valoir & defendre ce qui nous appartient? Tant de sang respandu n'estoit-il point suffisant pour enyurer toute l'Italie? Tant de piteux ossements François dont blanchissoient les campagnes des Estats de Milan & de Naples, n'auoient-ils point la force & vertu de leur faire perdre l'enuie d'éployer à l'aduenir leurs armes en si mortelles cõquestes? Certes ils auoiẽt suiet de faire ceste plainte auec l'ancienne Eglise: *Tous nos ennemis ont ouuert leur bouche sur nous: ils ont siflé & grincé les dents, & ont dit: Nous les auons abysmez, vrayement c'est ici la iournee que nous attendions: nous l'auons trouuee, nous l'auons veuë.* & par mesme penitence s'escrier: *Aye souuenance ô Eternel, de ce qui nous est aduenu: regarde, & voi nostre opprobre. Conuerti nous à toi, Eternel, & nous serons conuertis.* Voici neantmoins les piteuses reliques de nos François odieux aux estrangers, baffouez de tout le monde, batus de toutes parts, reuenir chez eux la chemise nouee sur l'espaule: ausquels ayans à peine respiré quatre ans, nous verrons derechef endosser le harnois.

OR ces mal-heureux succez de nos hommes ayans fait poser les armes presque par toute l'Italie, l'Empereur & le Roi égalemẽt espuisez d'argent, ouurirent quelques articles de paix. L'Empereur n'y portoit aucune inclinatiõ: mais il ne la pouuoit octroier en plus auãtageuse saison pour lui. Le Roi la recerchoit. deux singulieres afflictiõs l'y poussoient: la prison de ses enfans; les ruines de tant d'armees auec la consommation de tant de finãces. Mais vne consideration le mouuoit. Si ses Confederez eussent descouuert son intention, ils eussent peu le preuenir, & par leur accord auec l'Empereur, l'exclure de l'amitié d'vn chacun; & par consequent le reduire à tel poinct, qu'il eust esté contraint d'accepter de moins tolerables conditions de paix. Louyse mere du Roi, & Marguerite

tante

tante paternelle de l'Empereur, la traictoient à Cambrai, 1529
garnies du pouuoir & conseil des deux Maiestez & finalement conclurent ; *Que le Roi payeroit pour la deliurance de ses enfans, deux millions d'or. sçauoir est, douze cents mille escus lors que lesdits enfans seroient en France en liberté. Bailleroit les terres que Marie de Luxembourg mere du Duc de Vendosme auoit en Flandres, Artois, Brabant, Hainault, & celles que le Duc de Montpensier cousin germain dudit Duc possedoit és mesmes pays; pour quatre cent mil escus rachetables dans certains temps. Et pour les autres quatre cens mille restans, acquitteroit l'Empereur de pareille somme enuers le Roi d'Angleterre, qu'il lui deuoit à cause du prest: & de cinq cents mille en outre dont ledit Empereur estoit aussi redeuable enuers l'Anglois pour l'indemnité du mariage d'entre l'Empereur & Marie fille dudit Roi d'Angleterre, qu'il auoit laissee pour espouser la fille de Portugal. D'auantage degageroit la fleur de lis d'or, enrichie de pierreries & d'vn tronçon de la vraye croix que Philippe pere de l'Empereur auoit engagé au pere du Roi d'Angleterre pour cinquante mille escus. Que le Roi quitteroit la souueraineté de Flandres & d'Artois. Qu'il espouseroit Eleonor sœur de l'Empereur & s'il en issoit enfant masle, il auroit la Duché de Bourgongne. Qu'il rendroit tout ce qu'il possedoit encore és Duché de Milan & Royaume de Naples. Qu'il annulleroit le procez du Duc de Bourbon, rendroit l'honneur au defunct, & les biens à ses heritiers, & generalement à tous autres qui pour le regard de la guerre en auroient esté spoliez.* Ces articles ainsi plastrez furent leuz & publiez en la grande Eglise de Cambrai le 5. iour d'Aoust. Mais le Roi pouuoit-il quitter telles pretensions, attendu que c'estoient heritages acquis aux enfans de France, par la succession de Claude leur mere fille du Roi Louys XII. Duc d'Orleans, duquel dependoit ladite succession de Milan?

Ces traictez irriterent fort les Confederez pour ne leur auoir point esté communiquez: notamment le Roi d'Angleterre. toutesfois les desseins qu'il ourdissoit firent moderer son courroux. Il vouloit repudier Catherine sa femme tante de l'Empereur & fille de Ferdinand Roi d'Espagne; disant, comme il estoit vrai, qu'elle auoit auparauant espousé son frere aisné: & que le Pape ne auoit peu dispenser dudit mariage, comme estant du

droict diuin.conclusiõ laquelle par le moyen du seigneur de Langey il obtint des Vniuersitez de Paris, Pauie, Padouë, Bologne la grasse & autres. L'Empereur & ses ministres le trauersoient en ceste volonté. La querelle auoit donques besoin d'vn fort bon appui. Pour se preualoir au besoin de la faueur du Roi, il lui presta la susdite somme de quatre cents mil escus payables en cinq annees: lui donna les autres cinq cents mille d'indemnité, & la fleur de lis à son filleul Henri Duc d'Orleans.

1530 *Retour des fils de France.* Le dixiesme de Mars estoit escheu; iour auquel deuoient conuenir les deputez pour l'eschange des fils de France auec le payement de leur rançon. Montmorenci Grand-maistre & Mareschal de France s'y trouue de par le Roi: de par l'Empereur, Velasque Connestable de Castille. Les escus sont comptez, & mis à l'espreuue. mais estans trouuez aucunement alterez par le conseil du Chancelier du Prat, qui pensoit faire le profit du Roi, quarante mil escus de supplément payerent l'interest de la somme totale. Enuiron quatre mois se passerent à toucher ces escus. & sur le commencement de Juillet arriuerent les Dauphin de France & Duc d'Orleans sur la riuiere qui passe au long des murailles de Fontarabie, & separe la France d'auec la Biscaye. Vn bac fut mis au milieu du courant, mais attaché d'ancres & cables, afin que la mer qui reflote là deux fois le iour, en leuant le bac iusques à la hauteur de l'eau, il seruist de pont: & à trauers le bac vne barriere, afin que le bateau portant les fils de France, & celui qui conduiroit l'argent de leur deliurance, s'accrochans aux costez du bac, les François passassent au bateau desdits enfans, & les Espagnols en celui de la rançon. Ainsi fut fait, & vindrent iceux accõpagnez de la Roine Eleonor rencontrer le Roi leur pere entre Rocquehort de Marçan & Caprieux, en vne petite abaye de Religieuses, en laquelle le Roi & la Roine furẽt espousez vne heure auant iour. Puis prenans leur chemin par Bordeaux, Cognac, Amboise, Blois, vindrent seiourner à S. Germain en Laye, attendans les preparatifs du couronnement de la Roine à S. Denys, & de son entree à Paris. Ainsi voila l'Empereur asseuré du Roi, qui sur tous autres lui pouuoit trauerser ses desseings. Le voici doncques deliberé de se faire couronner. Pour

Descente de l'Empereur en Italie. &

cest

ceſt effect il faloit gagner le Pape (c'eſtoit de lui qu'il deuoit prendre la couronne) & le Pape qui meditoit vne ſinguliere vengeance de l'iniure qu'il auoit receue des Florentins durant ſa captiuité ſous les Imperiaux (ils auoient ſaccagé tous les biens des Medicis, chaſsé eux & leurs adherants hors l'eſtat de Florence) ſe laiſſa porter aiſément aux volontez de l'Empereur : voire auec tant de paſsedroits que l'Empereur s'accommodant aux paſſions du Pape, aſſeura les fondemens de ceſte merueilleuſe grandeur, de laquelle ſa ſaiſon iouit encore à preſent en Italie. Le Pape ayant octroyé la couronne à l'Empereur, laquelle il n'auoit ſçeu tenir de ſon predeceſſeur Iules, à condition qu'en recompenſe il le ſecourroit d'vne armee pour reſtablir ceux de ſon nō en leur ancienne autorité dans Florence, s'embarque à Barcelonne, vient deſcēdre à Genes, paſse à Plaiſance, & en faueur du Pape reintegre François Sforce au Duché de Milan, mais reſerue entre ſes mains les chaſteaux dudit Milā & de Cremone: fait eſpouſer audit Sforce ſa niepce fille du Roi de Dānemark priſonnier & ſpolié de ſon Royaume: & le iour S. Matthias (iour pareillement ſignalé par ſa natiuité & priniſe du Roi deuant Pauie) reçeut de la main du Pape les enſeignes & ornemens de la dignité Imperiale. 1530

Son couronnement.

Vn ſcrupule retenoit l'Empereur de ſe reſoudre contre les Florentins. Le Turc aſſiegeoit Vienne en Auſtriche auec deux cents vingt-cinq mil combattans. mais la vaillance de Philippe Comte Palatin, des Comtes de Salme & de Rokendolf, & le ſecours amené par Ferdinand Archiduc d'Auſtriche & Roi de Hongrie, ayant contraint les infideles de reprendre auec honte & perte le chemin de Conſtantinople: l'Empereur donna la commiſſion de ceſte guerre au Prince d'Auranges. qui ioint auec Dom Fernand de Gonſague & le Marquis du Guaſt, prend ſur les Florentins Cortone, Aretze, Laſtre, Piſtoye, Prato, Volterre, Empoli: ſe campe deuant Florence, reduit les citadins à l'extremité. Mais comme il marchoit au deuant des forces que les aſſiegez faiſoient venir pour iouer vn coup a quitte ou double, il fut occis en la rencontre à la teſte de ſes troupes, faiſant, ce dit l'Original, pluſtoſt office d'homme d'armes que de Capitaine. Le ſecours neantmoins ayant eſte deſ-

Guerre en l'eſtat de France.

1530 fait, les Florentins apres vn long & penible siege d'onze mois, tomberent finalement és mains du Pape. qui par plusieurs & diuers supplices de mort & bannissement, affoiblit tellemẽt la cité, qu'en fin la puissance des Medicis s'y trouuãt plus libre, ils ont establi la principauté en leur famille. Le Duc de Ferrare auoit de bonne heure gagné place au cœur de l'Empereur. & bien lui en prit. car sans cela on lui eust rõgné les ailes. Dont le Pape s'offensa tellement qu'il ne voulut ni ratifier la sentence par laquelle l'Empereur auoit condamné le Ferrarois enuers le Pape à cent mil escus, ni mesme accepter les deniers, ni le cens que selon l'ancienne coustume ledit Duc lui fit offrir à la feste de S. Pierre ensuiuant. & dés lors ne cessa de bãder ses esprits à couuertement opprimer le Duc par embusches, ou recercher l'occasion de l'offenser ouuertement auec l'aide des grãds Princes. Mais il ne preuoyoit pas que la mort lui coupant en bref le filet de sa vie, enterreroit quand & lui toute l'issue de ses desseins.

Assuiettie à la famille des Medicis.

L'ESTAT des choses presentes promettoit en apparence vne paix generale entre ces deux grands Princes. Mais leurs courages estoient preoccupez. Celui de nostre Frãçois, d'vn extreme appetit de se resentir des rigoureuses conditions du traicté de Cambrai, la contrainte de renoncer aux souuerainetez de Flandres & d'Artois, membres anciens de la Couronne de France, & de quitter ses droicts aux Estats de Milan & de Naples, l'auoient autrement picqué. Celui de Charles, de crainte que le Roi ou ses successeurs ne voulussent à l'aduenir renfermer les prouinces susdites dans les bornes du Royaume, & par la reprinse de la Duché de Milan, le molester sans cesse en la possession de Naples & de Sicile. Pour forclorre donques au Roi l'esperance d'y retourner, l'Empereur aima mieux reintegrer Sforce en l'Estat de Milan, afin de le manier à baguette, & donner pour vn temps ce cõtentement aux Potentats & communautez d'Italie, pour les sequestrer de l'alliance Françoise, & les faire entrer en ligue defensiue pour ledit Sforce. premier coup d'esperon qui remportera dans peu d'annees nos armes outre les monts. En voici d'autres qui ne toucherent moins vifuement. La Sauoye est assise au passage de France en Lombardie. Pour opposer doncques vne forte barriere au deuant

Nouueau motif de guerre.

Par le restablissement de Sforce.

uant du Roi quand il voudroit renouueller ses ancien- 1530
nes querelles : l'Empereur vendit à Charles Duc de Sauoye la Comté d'Ast auec ses appartenances, ancien patrimoine de la maison d'Orleans, afin de l'obliger à sa deuotion & l'attirer à ceste ligue, comme ayant desormais particulier interest aux guerres de Lombardie. D'auantage, il employa l'intercession dudit Duc pour destracquer les Suisses & Grisons de l'amitié du Roi, & les conuertir à la sienne. Ainsi voila nouueaux motifs de nouuelles combustions : & pour vn ennemi, deux. & les vns & les autres ne manquoient point de mousches domestiques, qui desireux de nouueaux mesnages anchroyent l'esperance de leurs affaires particulieres sur les troubles communs de la Chrestienté.

Par la vente d'Ast.

VNE cicatrice trop violemment grattee se r'ouure aisément. vn cœur magnanime vlceré se resent de mesme facilité d'vn outrage & desdain. Ici nous remarquons vn dommage public fait à la Couronne, & vn mespris particulier a la personne du Roi. Dommage, entant qu'elle est outrageusement tronçonnee de la souueraineté de deux riches & voisines prouinces. Mespris, entant que nous voyons vn Sforce issu d'vn tige assez abiect, & fils d'vne bastarde, plusieurs fois par la bouche de l'Empereur mesme qualifié traistre & fausseur de foy, preferé au Roi beaufrere dudit Empereur, & aux enfans de sa Maiesté, que non le droict, mais la seule violence des armes en pouuoit forclorre. Adioustons vn troisiesme aiguillon, seul suffisant pour soupçonner vne ame humaine, mais genereuse. Sous quelque ombrage qu'on eust voulu cachément enleuer de leur captiuité les fils de France : l'Empereur auoit mis à la cadene pour leurs forçats la plus part de leurs officiers : & bien que sommé par le Roi en vertu du traicté de Cambrai, n'auoit encor voulu les essargir. Que le iudicieux lecteur auise doncques, lequel des deux a le premier enfraint les articles dudit traicté. Toutesfois les vlceres des guerres precedentes n'estans encore bien resoudez, & les calamitez à venir se presentans deuant les yeux du Roi, le dissuadoient de prendre les armes. Il valoit mieux sonder vn chemin amiable : & plustost par argent que par force tascher de recouurer le sien. A ce

Par d'autres outrages.

1531 *Cauteleuses pratiques.*

dessein il enuoye Rabodenges vers l'Empereur. la Regente & la Roine poussent à la rouë, & moyennent vne entreveue du Roi & de l'Empereur. L'Empereur en donne auis au Pape, & l'asseure, que quelques pratiques qu'il ait auec le Roi, il ne conclura rien auec lui, qu'il n'en vienne point en soupçon ni ialousie. Le Pape ne s'ose fier en ceste parole: se plaind du Roi, & se deult que sans les lui communiquer telles pratiques se demenent. Le Roi s'excuse, allegant qu'elles ne sont si fort auancees que de meriter d'estre legerement communiquees à sa Saincteté. fait neantmoins cesser icelles pratiques: & la mort de Louyse regente, & mere du Roi suruenant le 22. Septembre, les interrompt entierement.

Ligue de Princes Alemãds contre l'Empereur.

En voici d'autres qui porteront coup à l'aduenir. L'Empereur tendoit à contraindre les Princes & autres estats de l'Empire, à receuoir Ferdinand son frere pour Roi des Romains, leur faisant approuuer l'election faite de lui au preiudice de la Bulle doree, & contre les anciennes obseruances dudit Empire. premier leuain duquel se fomenteront les guerres ciuiles qui trauailleront en suite l'Alemagne. D'ailleurs, ces Princes pretendoient l'Empereur manquer à l'execution de plusieurs choses par lui promises concernants les droicts, priuileges & libertez de l'Empire. Ainsi Ian Electeur & Duc de Saxe, Ian Frideric son fils: Guillaume & Louys Duc de Bauiere: Philippe Landgraue de Hessen: & plusieurs autres Princes, font vn traicté commun pour la conseruation & defense des choses susdites. Et maintenant qu'ils voyent le Roi indigné que l'Empereur eust de fraische memoire descouuert au Pape les propos de leur entre-veue pratiquee par les Dames: & que le Roi a plusieurs & legitimes occasions de prester l'oreille aux persuasions qu'on lui faisoit souuent, Que l'Empereur ne visoit sinõ à l'entretenir le bec en l'eau cependant qu'il se renforceroit d'hommes, d'argent, d'alliances: requierent le Roi de vouloir entrer en leur association, en vertu d'vne ancienne confederation de fort long temps obseruee entre l'Empire & la Couronne de France: lui enuoyent vn double authentique de leurs traictez, afin qu'ils conoissent leur intention n'estre pour aucune inuasion, mais seulement pour la tuition de l'Empire: lequel ils preuoyoient

noyoient Charles V. vouloir asseruir & rendre hereditaire à sa maison, au grand preiudice des Princes voisins extremement interessez en l'outrageuse ambition de l'Empereur. 1532

Le Roi pour faire d'vne pierre deux coups, communique cest affaire au Roi d'Angleterre son perpetuel allié; lui demande aduis & conseil, comment ils pourront eux deux ensemble entrer en ceste ligue sans infraction des traictez qu'ils ont auec l'Empereur. & finalement par la Pommeraye son Ambassadeur, capitule, *Qu'estant le Roy d'Angleterre assailli par l'Empereur, il le secourra de douze nauires equippees & enuictuaillees à la raison, auec 500. hommes d'armes François, & 2000. combatans à pied. Et reciproquement, en cas que le Roy fust guerroyé dans son Royaume, l'Anglois s'obligea lui fournir pareil equippage de nauires, & 6000 Anglois soldoyez les vns & les autres aux despends des assaillis. Que l'vn ou l'autre assailli detiendroit tous les marchands subiets de l'aggresseur qui se trouueroyent es terres de son obeissance, & les mettroit es mains de l'assailli, pour retirer ceux que l'assaillant auroit saisis en commençant la guerre. Que ni l'vn ni l'autre Prince ne traiteroit à l'aduenir ni feroit alliance auec aucun autre Prince, Potentat ou Communauté, sans le sceu & associement l'vn de l'autre.* Et pour traicter ensemblement des moyens pour resister au Turc s'il persistoit d'enuahir la Chrestienté, leurs Maiestez conuindrent d'vne entreveue à Bologne, où le 28. iour d'Octobre, ils passerent ce traicté : *Que pour donner plus parfaite cognoissance de leur zele & volonté à l'augmentation de la Chrestienté, & semondre les autres Princes à leur exemple, considerans que le Turc nonobstant sa retraite laissoit bonne partie de ses forces en Hongrie, ils mettroient ensemble à communes armes iusques à Quatre vingts mil hommes, dont y en auroit Dix mil à cheual auec l'artillerie requise pour ledit camp.*

Traicté. & Entreueuë des deux Rois.

Mais outre ce cõpromis, ces deux Rois estoient poussez de diuers motifs de plaintes. Le nostre, de ce que le Pape & l'Empereur auec leurs partisans auoient de nouuelle date fait vne ligue pour la defẽse d'Italie, de laquelle ils auoient declaré general Antoine de Leue. L'Anglois, du tort qu'il disoit la Cour de Rome lui faire sur la matiere de son diuorce, le voulant cõtraindre ou d'aller

Leurs plaintifs.

1532 en personne à Rome, ou d'enuoyer hommes auec procuration expresse pour ester à droict. Procedure insolente en pareils cas auenus entre Princes souuerains : attendu qu'vn affaire de telle importance & touchant de si pres la conscience, meritoit bien qu'on enuoyast selon la coustume iuges sur les lieux, estant raisonnable que les parties parlassent de bouche, non par procureur; & desraisonnable qu'vn Prince souuerain laissant l'administratiō & regime de ses estats, allast plaider sa cause à Rome. D'auantage, il se plaignoit au Roi des exactions de l'Eglise Romaine sur le Clergé & peuple d'Angleterre : & requeroit tres-instamment qu'eux ensemble enuoyassēt ambassadeurs au Pape pour le sommer au prochain Cōcile, afin d'ouir les extorsions qu'il faisoit aux Princes & peuples Chrestiens. Le Roi proposoit semblables abus & griefs. Le Pape le tenoit dés long temps en longue dissimulation touchant quelques decimes qu'il auoit dés pieça octroyé de leuer sur son Clergé. & l'Eglise Gallicane se deuloit à lui des indues & nouuelles exactiōs que sous ombre de pieté l'on faisoit à Rome, pour l'expeditiō des bulles, au moyen desquelles l'argent de son Royaume s'espuisoit iournellement, & se transportoit hors de ses limites au detriment du Clergé qui s'appouvrissoit, les Eglises ne se restauroient, & les povres n'estoient ni vestus ni nourris: les annates excessiues: point d'egalité en icelles: plusieurs officiers nouuellement creez qui se payoyent sur l'expedition des bulles outre le prix que l'on en souloit payer d'ancienneté: les offices vacquans se vendoient au profit du S. Pere, & se payoient grosses propines aux huissiers, chambriers, protonotaires, leurs valets hortolans & autres. & pour la restauration de l'Eglise S. Pierre, grande somme de deniers, qui s'employoient en suite pour faire la guerre au Roi.

Et de l'Eglise Gallicane.

Neātmoins le Roi ne voulut entierement approuuer ni reprouuer les doleances de l'Anglois. ains par ce que le Pape lui auoit fait porter parole par le Cardinal de Grādmont, de s'entre-voir à Nice ou Auignon, apres le retour de l'Empereur en Espagne, il requit le Roi d'Angleterre d'attendre l'issuë de leur abouchement.

Ces griefs de l'Eglise Gallicane auoient esté presentez au Roi en l'assemblee des Estats du pays & Duché de Bretai-

Bretaigne, auec plusieurs autres choses esloignees de la charité qui doit estre en l'Eglise. Esdits Estats fut accordé, *Que François fils aisné du Roi, Dauphin de Viennois, seroit recognu Duc de Bretaigne: que le fils aisné de Frãce porteroit desormais les titres de Dauphin de Viennois & Duc de Bretaigne: & seroit ledit Duché pour iamais incorporé à la Couronne.* Ainsi fut aboli le traicté fait par le mariage entre le Roi Charles VII. & Anne Duchesse de Bretaigne, & autres subsequentes, pour le regard de ladite Duché.

1532 *Incorporatiõ du duché de Bretagne à la Couronne.*

Comme ces choses se passoient en Angleterre, Guillaume du Bellai seigneur de Langey promettoit aux Princes Alemands de par le Roi, Que pour l'affectiõ qu'il portoit à la cõseruation des priuileges, vz & coustumes de l'Empire, l'Empereur (enuers lequel il desiroit inuiolablement obseruer les alliances & traictez qu'il auoit auec lui) vouloit en ce cas employer ses armes à leur oppressiõ, il les secourroit à sõ pouuoir sans y riẽ espargner. moyennãt que ni ses hõmes ni ses deniers ne s'ẽploiassẽt à l'offẽse d'aucuns siés cõfederez, nõmément de l'Empereur: ains seulement à la defense des droits & priuileges de l'Empire. Vn grand dessein est tousiours affublé de beaux pretextes.

Traitez du Roi auec les Princes Alemãs.

Mais sans preiudice de celui de Cãbrai.

Sur ces entrefaites arriua l'Empereur à Bologne la grasse, pour s'aboucher derechef auec le Pape. Les Rois de France & d'Angleterre informez de la mauuaise volonté dudit Empereur, & l'Anglois specialement de celle du Pape en son endroit à raison du diuorce pretendu: despescherent les Cardinaux de Tournon & de Grand-mõt, creatures du Pape, afin que sous ombre d'accompagner sa Saincteté en ceste entre-veuë, ils emploiassent leur authorité à ce que rien ne passast au preiudice de leurs Maiestez: ou pour le moins leur donner aduis des conclusions qui se prendroient. Et furent lesdits Cardinaux chargez de commissions pour remonstrer au Pape les griefs & plaintifs qu'ils auoient ouys des deux Rois: le sommer de les reparer: sinon, qu'ils y pouruerroient, de maniere que sa Saincteté cognoistroit qu'eux deux ensemble n'estoient à mespriser: & le requerir de prudẽment considerer le support & l'aduantage qu'il pourroit tirer des amitiez des deux Rois: & quelle defaueur au contraire, en les mescontentant. specialement celui d'Angleterre, duquel le Roi affectionnoit la cause non moins

Le Pape sommé par les deux Rois.

1532 que la sienne propre. Car (disoiēt ces deux Princes) si nous venons à demander vn Cōcile general, & sa Saincteté ne l'accorde, ou le delaye, nous prendrons son delai pour refus: & le celebrans sans elle, nous iustifierons aisémēt de ce fait enuers les autres Princes: qui produisans de pareils ou plus grands plaintifs, defendront en fin à leurs suiets, de n'enuoyer ni porter argent à Rome. Que si sa Sainctеté (ainsi protestoit nostre François) veut proceder par cēsures contre moi & contre mon Royaume, & que ie sois contraint d'aller à Rome querir mō absolution, ie passerai les Alpes si bien accompagné, que sa Sainctеté sera tres-aise de me l'ottroyer. Les scādales de Rome ont desja soustrait à l'obeissāce de l'Eglise Romaine la meilleure partie de l'Alemagne & du pays des Ligues. il est à craindre que si ces deux puissans Rois s'en destraquent à faute de iustice, ils trouueront plusieurs adherents, & eux deux ensemble auec leurs amitiez ouuertes & secrettes pourront faire vn tel effort, qu'il sera bien difficile d'y resister. Que si le S. Pere se dispose de moderer les choses [principalement enuers le Roi d'Angleterre] il y a esperance qu'à la premiere entreveuë tout se pourra rabiller auec douceur, deuant que par vne commune sommation des deux Rois, on passe à plus grande aigreur.

1533 Ainsi parloit le Roi aux Cardinaux qu'il enuoyoit à Rome. Mais nous auons ailleurs remarqué, que gens d'Eglise preposent volontiers le respect du Pape au seruice de ceux qui les deputent. Ceux-ci escorchent l'anguille par la queuë. & au lieu de suiure de chef en chef leurs instructions, commençans par la voye de rigueur, & finissans par la plus douce; prennent vn chemin tout contraire. Ils craignoient [disent ils par leurs raisons] que sa Sainctеté tenant le loup par les oreilles, pressé d'vn costé tantost par promesse, tantost par menaces de l'Empereur: & de l'autre, comme desesperé de trouuer grace & faueur enuers le Roi; ne se iettast finalement és bras de l'Empereur pour courre auec lui mesme fortune. Pour l'attirer doncques au parti François, ils offrirent au Pape de par le Roi, De constituer iuge & arbitre des differends & querelles qu'il auoit auec les Genois, lesquels sa Maiesté pretendoit n'estre comprins en sa renonciation. Et pour le mieux leurrer, renouuellerent sans pro-

Moyē des Cardinaux pour pratiquer le Pape.

procuration ſpeciale le propos iadis auancé par le Pape 1533
Leon,& depuis refraiſchi par Clement, Du mariage de Heuri Duc d'Orleans auec Catherine fille du Duc d'Vrbin. C'eſtoit promptement applaudir à Clement, qui dés lors rehauſſa le menton, & ſe delibera de batre le fer tandis qu'il eſtoit chaud. Le parti eſtoit merueilleuſement auantageux & honorable à ſa Sainctete & faiſoit grandement pour l'exaltation & ſouſtien de ſa maiſon, laquelle il auoit en ſinguliere recommandation. L'Empereur apperçeut incontinent qu'à la venue de ces Cardinaux le Pape s'eſtoit grandement eſtrangé de l'affectiō qu'il lui portoit. Et dés le premier vent qu'il eut de ce traicté de mariage, pour rompre ce coup en faueur du mariage de François Sforce auec ladite Ducheſse d'Vrbin,employa les ſeigneurs de Cannes & Grandvelle,pour perſuader au Pape que ceſte prattique eſtoit artificiellement introduite par le roy pour l'entretenir ſeulement, non pas en intention de la conclurre, attendu la grande diſparité de degrez & conditions. & puis que les Cardinaux, diſoit-il, n'auoyent aucun pouuoir touchant ceſte alliance,c'eſtoit vn ſuffiſant indice de piperie. Mais au moyen de ce mariage le Roy penſoit affermir ſa maiſon & ſe reſtablir en Italie: & le Pape s'eximoit de la crainte du Concile qui le menaçoit de France, d'Alemagne,d'Angleterre.

Cependant que les Cardinaux attendent pouuoir de ſa Maieſté pour conclurre ce mariage,l'Empereur continuoit ſa pourſuite à l'aſſeurāce & declaration de ſa ligue y comprins l'eſtat de Genes.& pour la mieux fonder,requeroit ſes confederez, de faire vne taxe entr'eux pour la ſolde des gens de guerre qu'il conuenoit entretenir en Italie,pour le repos & tranquillité d'icelle: que payement du premier ſe conſignaſt promptement és mains d'vn banquier Genois, ſans que lui Empereur fuſt aſtreint à contribution aucune, veu les grands frais & deſpenſes qu'il lui conuenoit faire pour lui contrequarrer l'inuaſiō des Turcs,& s'oppoſer aux efforts de ceux qui voudroiēt troubler le commun repos de l'Italie, ſelon qu'il en voyoit deſia la porte ouuerte. Par la force de ces perſuaſions la choſe valoit preſque autant que conclue. Mais ſur les viues remonſtrances des Cardinaux François & du ſei-

1533 gneur de Velly Ambassadeur pour le Roi, que l'Empereur n'auoit autre dessein, sinon d'entretenir és marches d'Italie aux despens d'autrui son armee preste à courre sus au Roi, à toutes occurrences & commoditez sans rien frayer du sien : & que sans doute ayant le Roi suiet de pouruoir à ses affaires, le contrepointeroit d'vne autre armee és frontieres d'Italie sur le Marquisat de Saluces & pays de Dauphiné: dont suiuroit non le repos, mais le trouble & combustion de toute l'Italie, (car à deux armees voisines les ongles demangent ordinairement) ils arresterent de ne point faire de consignation, mais seulement que chacun des Confederez se quotiseroit pour sa portion, auenant la guerre en Italie, & bailleroit banques respondantes de sa taxe & quotization, laquelle montoit de cent à six vingts mil escus par mois. Ainsi l'Empereur renuoya en Espagne trois mil hommes de son armee, autant ou enuiron à Naples, & congedia le surplus.

Route de l'armee Imperiale, &

ALORS arriua le pouuoir du Roi addressant aux Cardinaux & à son ambassadeur, auec clause expresse pour la conclusion du mariage. Et l'Empereur se voyant frustré de son intention de faire ouuertement declarer le Pape contre le Roi, s'embarqua le 8. Auril à Genes, & reprit la route d'Espagne : le Pape celle de Rome, où les Cardinaux susdits l'accompagnerent, tousiours insistans par les frequentes semonces du Roi, à ce que le trouble d'Angleterre s'appaisast deuant la cheute de ceste grande tempeste qui menaçoit l'Eglise.

Retraite de l'Empereur en Espagne.

MAIS le Roi d'Angleterre ennuyé des dissimulations & remises du Pape (il ne l'appelloit plus dés lors sinon Euesque de Rome) sur la matiere de son diuorce, la fit vuider par l'Eglise Anglicane, l'Archeuesque de Cantorberi Primat d'Angleterre y presidant. où par sentence de ladite Eglise son mariage fut declairé nul, & la dispense nulle, comme donnee sur cas non dispensable, & qui ne depend de la puissance du Pape ni de l'Eglise. Suiuant ceste sentence il se departit de son premier Mariage, print sa femme Anne marquise de Boulanc, & publia sous son nom vn traicté bien ample contre les autoritez & preeminences de l'Eglise Romaine, deliberé de s'en sequestrer entierement, si la Cour de Rome ne lui faisoit iustice.

Premier motif de la separation du Royaume d'Angleterre d'auec l'Eglise Romaine.

CES

Ces nouuelles publiees, voila l'Empereur en fougue: 1533
menace de susciter tout le monde contre l'Angleterre: prend en main la cause de sa tante: somme le Pape d'administrer à la repudiee la mesme iustice que demandoit sa partie. s'il ne le fait, proteste auec serment de s'en ressentir. Le College des Cardinaux fremit, enuironne le Pape: & tous d'vne voix demandent aussi iustice contre les attentats du Roi d'Angleterre & de l'Archeuesque, pour auoir prins conoissance d'vne matiere dont la litispendance estoit par deuant les iuges à ce deputez par sa Saincteté. Sa saincteté desiroit de temporiser pour y mettre vne fin plus gracieuse. Il preuoyoit que proceder à la condamnation, & n'auoir moyen de faire executer la sentence realement & de fait, ce seroit vne entreprinse frustratoire, & qui ne tourneroit sinon au grand mespris & rauallement de l'authorité Apostolique: qu'il ne pouuoit entreprendre de la faire executer sans l'adionction de l'Empereur: encor auoient ils vne forte barriere à franchir entre deux, la tres estroite alliance du Roi Tres-Chrestien auec l'Anglois: qui ioignans leurs armes mutuellement offensiues & defensiues pourroient susciter en la Chrestienté de plus mortelles combustions que iamais. Toutesfois en fin pour gratifier tant à l'Empereur comme à ses Cardinaux, il prononça les censures alencontre dudit Roi d'Angleterre, au cas que dans certain terme il ne reparast lesdits attentats. Puis se prepara pour son abouchement auec le Roi, nonobstant toutes les trauerses que les Imperiaux, se transformans en autant de sortes qu'vn Protee, lui sceurent opposer pour le detracquer de ceste deliberation. elles se lisent en grand volume és originaux.

Nice auoit esté designee pour cest effect. le Duc de Sauoye l'auoit librement offerte à la requeste du Pape: se reputant bien heureux (disoit-il) de ce qu'vne si saincte œuure se traictast en ses pays. Et de fait, c'eust esté son plus court & son meilleur. le Pape affectiónoit ceste place, afin de reconcilier par mesme moyen le Duc auec le Roi, qui desia pour plusieurs motifs (que nous remarquerons ensuite) lui portoit vne dent de laict. Mais l'Empereur n'oubliant à remuer aucune pierre qu'il pensast seruir à rompre ceste entre-veuë, lui fit faire de si belles

1533 remonſtrances, que depuis il donna ſuffiſamment à cognoiſtre, telle aſſemblee ne lui eſtre nullement agreable. Marſeille ſupplea le defaut de Nice.

PATIENCE offenſee [dit le prouerbe] tourne en fureur. Si le Roi iuſqu'à preſent eſtoit pouſsé de pluſieurs motifs de meſcontentement: voici deſormais vn coup d'aiguillon qui le point iuſques au vif, & le portera bien toſt a vengeance, La mort inique du ſeigneur de Merueilles. Merueilles eſtoit gentil-homme Milanois nourri en Cour, depuis Louys XII. en l'eſtat d'Eſcuyer d'eſcuyerie: & maintenant ambaſsadeur pour le Roi vers Sforce Duc de Milan, ſecret toutesfois, ayant outre ſes inſtructions & lettres de creance vne miſſiue particuliere addreſſant au Duc pour la recommandation de quelques negoces dudit Eſcuyer, afin que ſi l'Empereur venoit à prendre ſoupçon ou ialouſie alencontre du Duc, il peuſt au moyẽ deſdites lettres faire foi que le perſonnage eſtoit pres de lui, non pas en qualité d'Ambaſsadeur, mais ſeulement pour ſes propres affaires. Aduint le premier de Iuillet que Merueilles accompagnant le Duc parmi la ville, vn gentil-homme Milanois de la maiſon de Caſtiglion, ayant ou par rencontre, ou par deſsein de former querelle, demandé à l'vn des valets dudit Merueilles à qui il eſtoit: Ie ſuis, dit il, au ſeigneur de Merueilles de France que voila. Mais à Merueilles de la Fourche, replique Caſtiglion. le mot *Fourche* eſt ignominieux, & ſonne en Italien autant que Gibet. Vn autre ſuiuant de l'Eſcuyer recueille ceſte parole, & à la fin du conuoi la reproche au Milanois comme mal dite alencontre d'vn tel perſonnage. le Milanois la renie. dementits ſe donnent de part & d'autre, & le François ſe met en deuoir de ſouſtenir le ſien à la pointe de ſon eſpee. Caſtiglion deſdaignant peut eſtre vn homme de plus baſſe qualité que lui, ſe retire; deux de ſes valets mettent la main aux armes. on les ſepare. Depuis Caſtiglion s'attroupe de dix ou douze eſtafiers embaſtonnez d'arcbuſes & pertuiſanes; paſſe & repaſse ſouuent au long du logis de l'Eſcuyer: rencontre vn ſoir cinq ou ſix de ſes gents, s'efforce de les outrager. ils ſe retirent. Merueilles s'en plaind au capitaine de la Iuſtice, & le prie d'y pouruoir, ne voulant qu'ils viennent à vengeance de l'outrage, ni que l'on continue à les outra-

ger.

ger. Le capitaine n'en tient compte. Castiglion poursuit ses allees & venues, aborde encore vn coup les seruiteurs de Merueilles. mais la premiere frayeur les auoit fait sages. Il les trouue en estat de se defendre : le tuent, & mettent sa suite en fuite. Le lendemain 4. Iuillet, le capitaine va dés le matin faire inuentaire des biens de Merueilles, le constitue prisonnier, & tout ce qu'il rencontre de ses domestiques: donne l'estrapade à vn plus qu'octogenaire & sourd de vieillesse, pour extorquer de lui quelque confession contre son maistre: ne souffre qu'aucun de ses familiers parle à lui ni le voye: deschire sans daigner lire les iustifications que suiuant la coustume de Milan quelques siens amis lui auoient presenté par escrit : & le Dimanche ensuiuant, apres minuit, informé premierement de la volonté du Duc, lui fait à huis clos trancher la teste, & ietter son corps en la place aux marchands. Horrible & insolente procedure alendroit d'vne personne notable, publique, sacree, inuiolable. Et s'il est loisible de violer ainsi le droict des gents, quelle seurté trouueront les Ambassadeurs chez ceux ausquels ils sont enuoyez? 1533

Indigne executiõ de Merueilles.

LE Roi demande au Duc reparation de cest outrage, en escrit a l'Empereur & à tous les Princes & Potentats de la Chrestienté, comme ayans tous vn particulier interest en ceste offense publique. Le Duc s'excuse par Francisque Tauerne son Chancelier neueu dudit Merueilles: qui pour ses raisons propose que le Duc son maistre n'a iamais recognu l'Escuyer de Merueilles pour tenir ordre ni lieu d'Ambassadeur : mais que comme d'vn particulier, sien vassal & subiect, il auoit permis que iustice fust faite pour l'homicide commis en la personne d'vn des gentils-hommes ordinaires de sa maison. que Merueilles estoit homme de vicieuse conuersation, seditieux, scandaleux, receueur d'homicides & conspirateurs contre la vie du Duc son maistre. qui pour ces causes lui auoit souuent fait dire, qu'il n'auoit sa demeure agreable à Milan. Nepueu desnaturé (il estoit fils d'vne sœur de Merueilles) & mauuais aduocat d'vne mauuaise cause! Sforce estoit-il point desmenti par vne sienne lettre en date du 17. Decembre M.D.XVII. dont le Roi auoit l'original, par laquelle il lui mandoit, que son arriuee de par le Roi Tres-Chrestien, duquel il estoit & desiroit

Impertinente excuse de Sforce.

1533 estre à l'aduenir tres-humble seruiteur) lui estoit fort agreable, & que pour beaucoup de respects il le verroit tousiours volontiers à Milan? Et Tauerne pouuoit-il ignorer la qualité de Merueilles, attendu que lui-mesmes auoit à Fontaine-bleau procuré ceste charge à son oncle, proposé ce moyen de recommandation particuliere au Duc, pour seruir d'ombre & couuerture contre les soupçons de l'Empereur? D'auantage, il sçauoit fort bien que l'Escuyer auoit lettres de creance du Duc, & sa creãce portee par instruction signee du Roi. Mais la procedure precipitee du Vendredi au Dimanche suiuant, l'execution faite nuitamment & au desceu du peuple (qui peut-estre s'y fust tumultuairement opposé, craignant de s'enuelopper en la vengeance que le Roi sans doute en voudroit prendre) ne descouurent-elles point assez suffisamment que le fait n'est excusable ni soustenable en iustice? L'Empereur respondit à l'Ambassadeur de Velly, Que Merueilles auoit fort bien merité la mort, n'estant point recognu pour Ambassadeur, ains gentil-hõme priué, subiet du Duc, & poursuiuant pres de lui ses particulieres affaires, & ne s'esmeut aucunement lors que Velly veint a lui representer les lettres d'adueu du Duc mesme au Roi, par lesquelles il apparoissoit de la qualité de Merueilles chez icelui Duc. Ains se voyant d'autant plus asseuré de Sforce, enuoya querir en Flandre sa niepce fille puisnee de Christierne Roi de Dannemark, suiuant la promesse qu'il lui en auoit faite à Plaisance.

Abouchement du Pape auec le Roi.

SVR ces entrefaites le Pape fit au mois d'Octobre son entree à Marseille en grande magnificence & somptuosité, assis non sur vn asnon, mais en vne chaire hautainement portee sur les espaules de deux hommes, suiui de ses Cardinaux, & de la Duchesse d'Vrbin separément accompagnee d'vn grand nombre de dames & gentils-hommes. Les choses n'estoient preparees pour le Concile que notamment les Princes d'Alemagne solicitoient auec beaucoup d'instance. aussi n'auoit-on veine qui tendist à reformation. Mais en attendant la commodité de ceste generale conuocation, vne bulle fut expediee pour arrester les progrez de la religion, qui passee d'Alemagne en Suisse, & de Suisse en France pulluloit à foison. Puis fut consommé le mariage du Duc d'Orleans

auec

auec Catherine de Medicis Ducheſſe d'Vrbin, eſpouſez 1533
par Clement VII. oncle d'icelle. qui ſur la fin de l'abouchement, en faueur du Roi crea quatre Cardinaux: le Cardinal de Veneur Eueſque de Liſieux & grand aumoſnier du Roi: vn des trois notables maiſons, de Chaſtillon, de la Chambre, de Givri. Cela fait, le Pape s'embarqua pour retourner à Rome enuiron le 20. Nouembre: & le Roi print le chemin d'Auignon.

Ici le Roi delibera de ſon conſeil priué ſur vne requeſte a lui faite tant de la part de Chriſtophle fils du Duc de Virtemberg, au nom de lui & de ſon pere depuis 17. ans ſpoliez de leurs domaines par Charles Empereur, & Ferdinand ſon frere: comme des Ducs Guillaume & Louys de Bauiere ſes oncles. La mere de Chriſtophle eſtoit fille d'vne ſœur de Maximilian ayeul deſdits Empereurs & Roi des Romains. la conſommation du mariage d'Eleonor leur ſœur auec ſa Maieſté, donnoit eſperance auſdits pere & fils ſpoliez, que le Roi en faueur de ceſte alliance interpoſant ſon authorité vers leſdits ſpoliateurs, produiroit de deux effects l'vn: Ou d'obtenir de Ferdinand la reſtitution de ces Ducs: ou de lui faire acquerir, en refuſant iuſtice, l'inimitié de toute la Germanie, qui le pourroit en fin à force ouuerte debouter de la Duché de Virtemberg, & du nom de Roi des Romains. Le Roi deſiroit fort de voir leſdits Ducs reintegrez en leurs eſtats: & pour ceſt effect euſt volontiers ouuert ſa bourſe afin d'affoiblir d'autant les forces de l'Empereur & de ſon frere, & par meſme moyen confermer les amitiez qu'il auoit acquiſes en Alemagne, & s'en former de nouuelles, rendant à l'Empereur la pareille, qui de toutes parts s'efforçoit de rougner au Roi ſes anciennes alliances pour s'en preualoir. Mais il vouloit ſi bien colorer la protection de ces Princes affligez, qu'ō ne le peuſt auec raiſon blaſmer d'auoir enfraint le traicté de Cambrai Il deſpeſcha donc le ſeigneur de Langey auec charge de faire pour ces Ducs tout ce qui ſeroit en ſa puiſſance, ſans ouuertement contreuenir au texte de ſes conuenances: & de conclure la conſignation de cent mil eſcus és mains des Ducs de Bauiere ſous l'obligation ſuffiſante enuers ſa Maieſté, reſeruant toutesfois ceſte clauſe, *Que ſes deniers ne pourroient eſtre employez à l'inuaſion d'aucun, non ſeulement à la*

1533 *defense des anciens vz, obseruances & priuileges de l'Empire.* Les persuasions publiques & priuees de Langey furent de telle efficace que ceste ancienne & grande ligue de Suaue, laquelle auoit duré 70. ans à l'auantage de la maison d'Austriche, fut dissoulte & annullee. Mais par ce que la reintegratiõ des Ducs ne se pouuoit faire que par armes, il la couurit de cest expedient : *Que le Duc de Vittemberg vendroit au Roi la Comté de Montbelliard dont il estoit seigneur, pour la somme de six vingt mil escus, sous faculté de rachat, lesquels deniers il pourroit conuertir en ses vsages ou de paix ou de guerre, sans que le Roi contrariast aux articles de Cambrai.* Ainsi le Landgraue de Hessen chef de ceste ligue presente, & les Ducs de Bauiere & de Virtemberg, auec leurs alliez, mirẽt promptement aux champs vne armee, deuant que l'Empereur & son frere peussent cõtrequarrer leurs entreprinses: establirent les spoliez en possession de leur Duché, & peu de temps apres restituerent les deniers royaux à 30. ou 40. mil escus pres, dõt les Ducs de Bauiere demeurerent respondans: & fut la Comté de Montbelliard remise entre leurs mains. Voyõs desormais quelle catastrophe apporta la censure precipitamment fulminee par le Pape contre Henry Roi d'Angleterre.

Achat de la Cõté de Mõtbelliard par le Roi.

Estat d'Angleterre.

HENRY estoit outrageusement animé contre le siege Apostolic, à cause des iniustices qu'il disoit lui estre faites en ce qu'on refusoit de lui enuoyer commissaires pour cognoistre de sa cause: & du mespris à son authorité, en ce qu'on le vouloit desdaigneusement contraindre d'abandonner son Royaume pour aller à Rome ester à droict en personne. Toutesfois aux remonstrances de Ian du Bellay Euesque de Paris, que le Roi lui despescha tost apres son abouchement auec le Pape, il condescendit, au cas que le Pape supersedast ladite sentence, iusques à ce qu'il eust enuoyé iuges deputez pour estre ouy, qu'il surserroit aussi son intention, de se destracquer entierement de l'obeissance Romaine. L'Euesque se presente pour faire à ce desseing le voyage de Rome. Henry l'en requiert, & l'asseure qu'ayant obtenu sa demande, il lui donnera pouuoir de confermer incontinent ce qu'il aura conuenu. La chose n'estoit encore deploree. Mais le Consistoire de Rome donna si brief terme dans lequel on auroit responce du

Trouble par vne trop precipitee procedure.

Roi d'Angleterre, que le courrier ne peust estre de retour 1534
sinõ deux iours apres. Le terme expiré l'on procede brusquement à la confirmatiõ des interdits & censures, quelque instance que fist l'Euesque pour obtenir seulemẽt 6. iours de delai, attẽdu que le Roi d'Angleterre auoit chancelé six ans deuant que trebucher. Deux iours ne passerẽt apres le terme prefix, que le courrier arriuant auec les pouuoirs & declarations de l'Anglois, dont l'Euesque s'estoit fait fort, n'estonnast extremement ces precipitãs Cardinaux, qui depuis ne peurent trouuer moyen de rabiller ce qu'ils auoient gasté. *La chose* (dit l'original) *fut si precipitee, que ce qui ne se pouuoit faire en trois consistoires, se fit en vn seul.* Ceste indignité faite au Roi d'Angleterre, & le peu de respect qu'on auoit eu à sa Maiesté, fit que lui & son Royaume secouerent de tous poincts le ioug de l'obeissance Romaine, & lui se declaira immediatement apres Dieu Chef de l'Eglise Anglicane.

Legionnaires institués en France.

CEPENDANT le Roi ne pouuant par iustice auoir reparation de l'indigne mort de son Ambassadeur à Milan, meditoit d'employer ses armes à la vengeance d'icelle. Pour cest effect, il dressa suiuant l'exemple des Romains, en chacune prouince de son Royaume, vne legion de six mil hommes de pied sous la charge de six gentils hõmes, qui pour chaque mil hommes auroient deux Lieutenans, & sous chaque enseigne 500. hommes, lesquels en temps de paix feroient vne fois l'an monstre generale, & les capitaines sçauroient les noms, surnoms, & la demeure d'vn chacun pour les auoir prests à tous mandemens.

Nouueau motif de guerre en Sauoye.

Puis despescha Guillaume Comte de Furstemberg en Alemagne faire leuee de 20. enseignes de Landscnets: & demanda passage au Duc de Sauoye par ses pays, pour auoir raison de l'outrage à lui fait par le Duc de Milan. Le Sauoisien le refuse. & ce refus pousse nostre François à demander le partage de Louyse de Sauoye sa mere, sœur dudit Sauoisien, enfans de Philippe Duc de Sauoye. Philippe en premieres nopces espousa vne fille de Bourbon, de laquelle il eut Philibert Duc de Sauoye, & Louyse mere du Roi. Puis en secondes, vne fille de Pontieure, dont il eut Charles duquel est ici question : & le Comte du Geneuois depuis Duc de Nemours. Philibert estoit decedé sans enfans. & pourtant le Roi maintenoit auoir

bonne part en la succession de Sauoye, estant sa mere du premier lict. & seule heritiere dudit Philibert. Mais les deputez du Roi n'ayans sceu tirer raison de Charles oncle de sa Maiesté, il faloit obtenir par armes ce qu'il ne pouuoit par amiable & douce composition. Le 1. stratageme du Roi fut d'introduire à Geneue vne partie de la cõpagnie de Rance de Cere pour les secourir cõtre Charles qui les tenoit assiegez. Le 2. de susciter les Bernois alliez & voisins de Geneue: qui prenãs la ville en leur protection se mirent aux champs auec dix ou douze mil hommes, firent retirer le Duc, le spolierent d'vne bonne partie des meilleures terres qui fussent en son obeissãce, chasserent l'Euesque de Lauzane, & l'attribuans à leur iurisdiction, en demeurent à present encore possesseurs.

ADONC l'Empereur reuenoit de sa victoire de Tunis contre Barberousse; & monstrant auoir desir de contracter auec le Roi de plus estoites alliances, lui offroit vne pension de cent mil escus sur la Duché de Milan au nom de celui de ses enfans qu'il voudroit nommer. traictoit les mariages du Dauphin auec l'Infante de Portugal fille de la Roine Eleonor, & du Duc d'Angoulesme auec tel parti que le Roi s'en contenteroit (il sembloit qu'il designast l'Infante d'Espagne) afin que par ces nouueaux liens de conionction noüans plus ferme leurs amitiez,
1535 ils participassent vniment, disoit-il, à l'honneur & profit qui reuiendroit des conquestes qu'ils pourroient faire sur la Grece. Mais ce n'estoit que piperie. L'Empereur estoit recreu, ses forces dissipees par les fatigues de la guerre & grandes chaleurs qu'ils auoient tolerees. Et le Roi branslant auec vne fraische & puissãte armee, menaçoit les Duchez de Sauoye & de Milan. Il le faloit donques amuser par quelque leurre, & retarder pour le moins les exploits de ses armes. Voici que le trespas de François Sforce en presente vne nouuelle occasion. Par ceste mort l'Empereur pretend estre releué de toute obligation, & pouuoir disposer à son plaisir de ceste Duché. les capitaines auouent en tenir les places de l'Empereur. l'Empereur donne esperance de vouloir transiger au gré du Roi non seulement de la Duché, mais aussi d'vne guerre commune contre le Turc (en laquelle il offroit de partir auec le Roi & le bien & le mal qui en procederoit) de la

Dissimulations ordinaires de l'Empereur.

Mort de Sforce.

foi

foi & revnion de l'Eglise, notamment pour reduire l'Alemagne& l'Angleterre à la creance vniuerselle des Chrestiens; & de la paix generale en la Chrestienté. Cependant il se preparoit à la guerre, faisoit par le Comte de Nansau vne grosse leuee en Alemagne, & rappelloit en Italie Ferdinand de Gonsague auec ses Espagnols qui estoient demeurez en Sicile.

Ainsi toutes les negociations & pratiques de ces deux grands Princes donnoient assez d'apparence d'vne manifeste ouuerture de guerre; & ne restoit à chacun d'eux sinon vn legitime suiet de pouuoir iustement reietter sur son compagnō les causes de la premiere inuasion. L'Empereur demandoit outre les choses susdites, que le Roi pour le repos de l'Italie se desistast du faict de Genes: Qu'excluant le Duc d'Orleans de l'estat & duché de Milan [le Roi le demandoit en partage pour son puisné, selō qu'il en auoit traicté auec le Pape à Marseille] le Duc d'Angoulesme, par ce qu'il estoit esloigné de la Couronne, ne fust inuesti : Que le Roi lui enuoyast ledit Duc d'Orleans pour l'assister à la conqueste d'Alger qu'il meditoit. Le Roi desiroit fort d'entretenir auec lui vne sincere amitié, & la cimenter par si fermes alliances comme l'Empereur offroit, que la grandeur de l'vn n'engendrast ialousie ne soupçon à l'autre. Quant au fait de Genes, il estoit content de surseoir ce differend iusques à ce qu'il se peust vuider par bon & honneste moyen: de renoncer à iamais aux pretentions de Naples, & faire ceder ledit Duc d'Orleās aux querelles de Florence & d'Vrbin auec telles seuretez que l'Empereur requerroit, moyennāt l'inuestiture de Milan audit puisné. Il promettoit, le Pape (c'estoit Alexandre Farnese sous le nom de Paul III. successeur de Clement VII.) sommant à cest effect tous les Princes Chrestiens donner main forte pour faire obeir & l'Alemand & l'Anglois à la sentence & determination de l'Eglise, & s'employer en faueur dudit Empereur vers les Estats & Princes de l'Empire, à ce qu'ils receussēt vnanimement son frere Ferdinand à vrai & legitime Roi des Romains. Il offroit de secourir l'Empereur à l'entreprinse de la guerre saincte auec quantité de galeres & d'hommes payez, promettant l'accompagner l'annee suiuante au voyage de Constantinople en personne 1536

1536 auec toutes ses forces. Mais forclorre le Duc d'Orleans de cest anciẽ heritage de ses ancestres que son frere aisné lui cedoit volontiers en faueur de mariage, pour y installer son plus ieune fils: eust-ce pas esté semer les motifs de piques & de guerres à l'aduenir entre ceux qu'il desiroit mourir en paix & concorde fraternelle? Et à quel dessein demandoit l'Empereur le Duc d'Orleans, sinon pour le tenir plustost en forme d'ostage, que faire monstre de bonne affection & confidence? D'autre part, dõner esperance de vouloir cõposer auec le Roi touchant l'inuestiture de Milan, & requerir ceste clause instamment, Que ceste pratique se maniast au desceu du Pape (qui ne faudroit de la trauerser par beaucoup d'empeschemẽs, ce disoit l'Empereur, s'il entendoit qu'on en eust fait ouuerture sans la lui communiquer) & neantmoins en donner aduis à la Cour de Rome par André Dorie, & l'asseurer qu'encores qu'il prestast l'oreille aux gens du Roi qui lui portoient ceste parole, si ne conclurroit-il chose aucune sans l'aduis & consentement de sa Saincteté: estoit-ce pas proceder auec mauuaise foi, & bander ses desseins à mettre en soupçon & deffiance le Pape auec sa Maiesté?

Le Roi doncques ennuyé de si longues dissimulations & remises sans effect, despescha le seigneur de Beauuais à Venise pour mettre en auant quelques nouueaux partis auec le Senat: & le Roi d'Angleterre, l'Euesque de Vincestre pour la conclusiõ de quelque nouueau traicté. L'Empereur en eut le vent; & pour contrepointer les efforts du Roy enuoya le seigneur du Prat gẽtil-homme de sa maison faire vne nouuelle leuee de Landscnets : & André Dorie à Genes, equiper son armee nauale: mais sous couleur de l'entreprise d'Alger. Qui n'eust doncques iugé qu'au lieu d'vne confirmation de paix & d'amitié, toutes choses tendoient à la prochaine ouuerture de guerre? Riẽ ne retenoit plus ces deux indefatigables guerriers, sinon que l'Empereur ne pouuoit apres vne grande dissipation de forces si tost restablir son armee: & le Roi faisant scrupule d'estre premier aggresseur, ne vouloit encourir le blasme d'infracteur du traicté de Cambrai. Mais sans rupture d'icelui, plusieurs motifs d'aigreur le poussoient des long temps contre le Duc de Sauoye. Les bagues que ce Duc auoit engagees pour en prester les deniers au feu

Duc

Duc de Bourbon,& fauoriser sa rebellion contre le Roi, 1536
les lettres qu'il auoit escrites gratulatoires de sa prise à Pauie: sa poursuite, a fin d'aliener les Ligues de l'alliance Françoise : l'achat du Comté d'Ast ; les refus de prester Nice pour l'entreveuë du Pape Clement & de sa Maiesté, & de donner passage contre Sforce: la detention de l'heredité maternelle, à la restitution de laquelle le Roi ne pouuoit par aucune amiable voye faire condescendre son oncle.

Conqueste de la Sauoye.

Il faloit donc que la rigueur des armes en fist le iugement. Ainsi le Roi despescha François de Bourbon Comte de S.Paul, & deuant que le Duc eust moyen d'opposer ses armes, conquit toute la Sauoye, horsmis Montmelian. Francisque de Chiaramant Napolitain y commandoit. qui destitué de viures & d'apparence de secours, rendit finalement la place à bagues sauues: & depuis mesprisé par le Duc, suiuit le parti du victorieux, & fit en suite de bons seruices à la Couronne.

Alors l'Empereur accorda par les seigneurs de Cannes & de Granvelle la Duché de Milan au Duc d'Orleans. Mais quand ce vint à demander les seurtez & conditions de l'inuestiture, la response qu'ils firent à l'Ambassadeur de Velly, Qu'il suffisoit pour ceste fois d'auoir consenti le principal, & que le reste se traicteroit auec messire Philippe Chabot Comte de Busançois, Admiral de France qui deuoit arriuer en bref ; [ils estimoient qu'il y deust premierement faire vn voyage sans armes] & qu'il se faloit bien garder que ceste conclusion secrette entr'eux ne vinst à la conoissance de sa Saincteté, descouurit suffisamment que c'estoit vn traict de leurs dissimulations ordinaires pour endormir le Roi sur le commencement de ses progrez.

En mesme temps voici nouuelles au Roi suffisantes pour lui donner certaine impression des desseins de l'Empereur: Que le Pape auoit esté de point en point aduerti par les gens de l'Empereur, de toutes ces pratiques qu'ils feignoient vouloir traicter si secrettemēt. Que les Venitiens à la pressante instāce de l'Empereur estoient entrez en ligue defensiue pour le Duché de Milan, en faueur de tel personnage qu'il en voudroit inuestir. Qu'il offroit de grands partis au Roi d'Angleterre pour le tirer à sa deuo-

1536 tion. Que du Prat passant à Milã auoit porté paroles toutes contraires aux esperances & promesses que l'Empereur donnoit de bouche: & qu'en Flandres il auoit auec les deputez des Pays-bas de l'Empereur conceu de grāds appareils de guerre. Que l'Empereur prenoit la protection du Sauoysien. & pour le sixiesme poinct, Les preparatifs que faisoit André Dorie. Il estoit donc question de pousser outre en Sauoye, & plus auant, sans toutesfois interrompre de sa part ceste negociation auec l'Empereur, quelle qu'en deust estre l'issue.

Pour cest effect le Roi fit son Lieutenant general le Comte de Busançois Admiral de France auec huict cens lances, dont les capitaines particuliers estoient, Iacques Galiot grand Escuyer & maistre de l'artillerie de France: Robert Stuard Mareschal de France : René de Montejan, François Marquis de Salusses, Claude d'Annebault, Antoine seigneur de Montpesat, Ian d'Estouteville seigneur de Villebon Preuost de Paris : Gabriel d'Alegre: Charles Tiercelin seigneur de la Roche du Maine, & Ian Paul de Cere. Mille cheuaux legers sous les charges des seigneurs d'Esse, de Termes, d'Aussun, de Verets Sauoysien. Douze mil hommes des legionnaires, assauoir, deux mil Picards commandez par Michel de Brabançon seigneur de Cany, & Antoine de Malli seigneur d'Auchy. Deux mil Normands sous le capitaine la Sale & S. Aubin l'hermite. Deux mil Champenois conduits par Jan d'Anglure seigneur de Iour, & par le seigneur de Quinsi. Mille de Languedoc sous le Cheualier d'Ambres. Quatre mille de Dauphiné sous le seigneur de Bresieux & autres: & mille sous le seigneur de Forges eschanson ordinaire du Roi. de toutes lesquelles bandes estoit Colonnel ledit René de Montejan. Six mil Landsenets menez par Guillaume Comte de Furstemberg. Deux mil François non legionnaires guidez par les capitaines Lartigué Dieu, Blanche, Anguar, & Wartis Nauarrois. Deux mil Italiens sous le cõmandement de Marc Antoine de Cusan gentil-homme Milanois. & mille sous le capitaine Christophe Guaco huict cents pionniers : six cents quatre vingts cheuaux d'artillerie ; & la charge d'icelle à messire Claude de Coucis seigneur de Burie. Le Comte Philippe Torniel, & Ian Iaques de Medicis Marquis de

Mar-

Marignan, marchoient au deuant pour leur clorre le passage de Suze. mais Annebault s'auançant auec les troupes du Dauphiné, les preuint en diligence, les chassa deuant soi de logis en logis; & dés la premiere sommation mit és mains du Roi les villes de Turin & de Chiuas. Dom Laurens Emmanuel, Jan Iaques de Medicis & Jan Baptiste Castalde campoient sur la riuiere de Doaire. les François & Landscnets impatiens d'attendre que le pont y fust dressé, trauersent l'eau trempans iusques à l'estomach, repousent les Imperiaux & leur font prendre le chemin de Verceil. Vn galant legionnaire [certes l'histoire lui deuoit son nom] passant la riuiere à nage, ramene en despit des arcbusades ennemies vn bateau pour la structure du pont, & l'Admiral, pour donner cœur aux autres, suiuant l'ordonnance du Roi lui fit en presence de tous donner vn anneau d'or.

1536 Commẽcement de guerre en Piedmont.

L'Empereur estoit sur les termes de son partement de Naples pour s'acheminer à son entree dans Rome. & ces heureux commencements lui firent remettre sur les rangs les susdites pratiques d'apointement, mais auec si lentes procedures que l'on pouuoit aisément iuger son but ne tendre qu'à rallentir par ce moyen les progrez du Roi, taschant à l'entretenir de doutes, d'esperances, de remises. Cependant il solicitoit le Pape à se vouloir declairer partisan enuers lui, asseuroit le Duc de Sauoye de lui faire rendre en bref tout ce qu'il auoit perdu, hastoit la leuee de ses Landscnets, faisoit auancer la cauallerie, tiroit des villes Imperiales artillerie & munitions, leur faisoit prendre la volte d'Italie: & qui plus est, protestoit derechef au Pape, que iamais il ne cederoit Milan au Roi, ni ne permettroit qu'il possedast vn pied de terre en Italie: solicitoit la Cour de Rome, le Senat de Venise, & les autres Potentats d'Italie, de s'opposer à l'inuestiture de Milan en faueur d'aucun estranger. Coniectures assez pregnantes pour persuader que l'Empereur ne vouloit rien traicter sinon les armes en main: & qui pousserent le Roi à mander son Admiral de reprendre ses premiers erres (il temporisoit par commandement de sa Maiesté, attendant l'issuë de ce nouueau pourparler) de marcher contre Verceil: & s'il rencontroit ses ennemis auec inegalité, les combatre. Trois mil hommes

1536 de guerre defendoient Verceil : & quatre mil au dessus Antoine de Leue campoit auec enuiron six cents cheuaux & douze mil hommes de pied, en qualité non de Lieutenant pour l'Empereur, mais de capitaine general pour la ligue d'Italie : & retranchoit le passage à Caguin & Hannibal de Gonsague, Guy Comte de Rangon, & quelques autres pensionnaires du Roi, qui pour son seruice amenoient cinq cens cheuaux legers, gens d'eslite nourris és guerres passees, & six mil hommes de pied. L'Admiral donques pour estre asseuré d'Antoine de Leue, ayant demandé passage pour les pensionnaires susdits: *Ie leur donnerai* [respond de Leue] *asseurance, moyennant qu'ils viennent pour la ligue d'Italie.* Response suffisante pour vne premiere ouuerture de guerre, de laquelle le Roi ne vouloit aucunement estre premier auteur.

Entree de l'Empereur à Rome.

SVR ces entrefaites l'Empereur fit son entree à Rome. Entree qui par la demolition [entre autres edifices] de cest ancien temple de paix, donna sujet aux plus curieux de preiuger qu'il entroit non à dessein de confermer la paix, ainsi qu'il en donnoit esperance de bouche: mais au contraire pour en effacer toute memoire & souuenance. Ses actions asseurerent en suite beaucoup de peuples en ceste opinion. Car apres le premier abouchement de Charles auec le Pape, l'Euesque de Malcon & Velly Ambassadeurs de France, l'vn vers le Pape, l'autre vers l'Empereur, apprindrent de la bouche du Pape [qui se disoit vouloir entretenir en neutralité, comme pere commun: maintenir iustice: & neantmoins obuier à l'obstination de celui qui ne se rangeroit à raison] que iamais l'Empereur ne condescendroit à bailler Milan au Duc d'Orleans. C'estoit le nœud de la matiere : & chaque partie se roidissant sur l'effect de ceste clause. quel accord en pouuoit-on esperer ? Ce sainct Pere portoit peu d'affection à la famille des Medicis. pour ce n'eust-il point veu de bon œil vne fille de ceste maison, Duchesse de Milan. Somme, l'Empereur sousmettoit ceste inuestiture à la souffrance de sa Saincteté: & sa Saincteté promettoit verbalement y condescendre, si l'Empereur la consentoit. si declaira-elle assez franchement, que l'Empereur entretenoit à dessein ceste practique pour amuser le Roi tandis qu'il se pouruetroit d'alliances, d'hommes,

de

de deniers. & neantmoins comme laschant la bride aux parties: *Ie pense donc* [dit elle aux Ambassadeurs François repliquans que ceste condition manquant, le Roi leur maistre ne viendroit iamais à conclusion] *que les choses ne peuuent estre sinon en rupture. Car l'Empereur ne veut & ne peut bailler Milan, sans le consentement d'aucuns, lesquels à mon aduis iamais n'y consentiront.* C'estoient les Venitiens, que l'Empereur exhortoit feintement à trouuer bonne ceste clause: mais en effect, à la contredire. & tous en general ne vouloient point de Duc de Milan, qui peust vn iour annexer ce bel Estat à la Couronne de France. Car, disoient-ils, le Duc d'Angoulesme estant inuesti de la Duché de Milan, bien qu'il depende du Roi son pere: si est-ce qu'espousant l'vne des niepces de l'Empereur [il lui presentoit la vefue de Sforce] sa femme sera partisane de la Maiesté Imperiale: ainsi les choses demeureront en balance. au lieu que le Duc d'Orleans, outre plusieurs autres obstacles, ne peut qu'estre entierement à la deuotion du Roi son pere: & comme mari de la niepce des Papes Leon & Clement, ne cesseroit de pretendre aux estats de Florence & d'Vrbin: & consequemment, par nouuelles & pretendues querelles, troubler le repos de l'Italie. En somme l'Empereur en pleine harangue faite au Pape, presens ses Cardinaux & beaucoup d'Ambassadeurs, tant afin de monstrer, disoit-il, sa bonne intention, & combien il desiroit la paix de la Chrestienté, comme pour estre à l'aduenir excusé deuant Dieu & deuant les hommes: offrit de nouueau trois partis au Roi. Le premier: De bailler la Duché de Milan à l'vn de ses enfans, pourueu que par ce moyen se peust affermir vne bonne & durable paix: soustenant neantmoins icelle ne pouuoir estre tandis que le Roi se roidiroit à ceste inuestiture en faueur du Duc d'Orleans. Le second: De combattre le Roi cap à cap auec armes pareilles & ostages, en vne isle, sur vn pont ou bateau, ou autre lieu de seurté, pour euiter plus grande effusion de sang: attendu qu'il estoit raisonnable que ceux pour lesquels tant de combustions & tempestes estoient excitees, vuidassent leurs differends de personne à personne. Mais à condition que le victorieux baillast ses forces au Sainct Pere pour lui dõ-

1536

Boutees Espagnoles.

1536 ner main-forte à l'indiction & celebration du Concile, à la reduction des rebelles & sequestrez de l'Eglise, & à l'oppressiō des infideles : & que le vaincu assistast de toutes les siennes au vainqueur. Requerāt d'auantage, qu'aduenant ce duel, le Roi mist en depost la Duché de Bourgongne, & lui celle de Milan, pour estre les deux adiugees au vainqueur. Le troisiesme, fut, Vne protestation de ne venir iamais aux armes sans contrainte, preuoyant la guerre deuoir estre si cruelle, que la victoire en seroit peu profitable au victorieux, & ne feroit qu'ouurir le pas & l'entree au commun ennemi de nostre foi. Et pour conclusion, adiousta que ce qu'il auoit proposé touchant la paix, ne procedoit de crainte qu'il eust, lui qui iamais ne s'abaissoit à demander paix en sa perte; mais la sçauoit fort bien donner aux vaincus. Au contraire, que trois bonnes & iustes raisons lui donnoient certaine esperance de victoire : Qu'il n'estoit aggresseur en ceste guerre. Que le Roi l'auoit commencee en la plus opportune & auantageuse saison pour lui Empereur. Qu'il trouuoit ses suiets, capitaines, soldats, si bien disposez : que si ceux du Roi leur ressembloient, il voudroit pieds & poins liez, & la corde au col lui demander misericorde.

Le second article des trois, & les dernieres rodomontades furent par les Ambassadeurs, (ainsi qu'vne autre fois ci-dessus remarquee) celees au Roi. Le Pape les auoit requis, Que sans faire faute enuers le Roi, ils supprimassent ce qui pourroit d'auantage aigrir sa Maiesté: ioint que par l'explicatiō que donna depuis l'Empereur mesme à ses paroles à la requeste des Ambassadeurs François (desirans sçauoir si par icelles l'Empereur auoit intention d'imputer au Roi qu'il eust fait chose dont on le peust charger de son honneur, & s'il entendoit l'auoir defié) il declaira publiquement ainsi que dessus, Que ce qu'il auoit dit, n'estoit que par aduis & proposition seulement, comme estant plus conuenable & de moindre inconuenient, que sans exposer à la merci des armes les vies de tant de milliers d'ames se batans pour leurs querelles, ils les vuidassent eux deux au peril de leur propre sang. & n'entendoit aucunement blasmer le Roi qu'il sçauoit estre Prince grand & de cœur & de stature: moins le defier, notamment en la presence de sa Saincteté, sans

ſans le congé duquel il ne voudroit entreprendre tel affaire. Ainſi le Roi reſpondant depuis ſeulement aux articles dont il auoit eu aduis, manqua de repartie ſur ceux-ci. 1536

L'EMPEREVR ayant ainſi declaré ſa proteſtation, print congé du Pape : qui deſplaiſant de l'apparence de prochaine rupture de paix, ſe reſolut à la neutralité, ſans vouloir aſſiſter ni de conſeil ni de faueur au fait de la guerre, ne l'vne ne l'autre des parties.

CEPENDANT l'Admiral ayant eu commandement expres du Roi, & depuis reiteré par Jan Cardinal de Lorraine depeſché par ſa Maieſté vers l'Empereur, de ne rien attenter ſur quoi les Imperiaux peuſſent accrocher vne iuſte plainte auoit retiré ſon camp vers Sainct Germain en intention de s'aſſeurer de la ville d'Ivree & de tout le val du coſté des Suiſses, pour en tirer gens au ſeruice du Roi ſi l'on deſcendoit à guerre manifeſte, & ſecourir Turin quand beſoin ſeroit. Mais ayant aduis de la diligēce que faiſoit l'Empereur à groſſir ſes forces, & qu'Antoine de Leue auoit deliberé de paſſer en l'Aſtiſan pour lui rompre les viures par derriere : il enuoya Montpeſat auec deux cents hommes d'armes, quatre mil de pied François, & huict cents Italiens ſe ſaiſir de Foſſan, Vignon, Savillan, Cony, Montdeuis: & autres villes à l'enuiron; & pour vacquer aux fortifications de Turin, Stephe Colonne auec cent hommes d'armes & quatre mil de pied.

Exploits de l'Admiral.

DES paroles on vient finalement aux coups. l'Empereur nous a iuſques à preſent tenu le bec en l'eau. voici que deſormais il leue le maſque, & pour entrer en ouuerte declaration de guerre, dreſſe trois armees pour aſſaillir en meſme temps les prouinces de Prouence, Picardie, Champagne. Pour contrequarre, le Roi fit diſperſer quatorze ou quinze mil hommes des troupes qu'il auoit en Piedmont, pour bien & ſuffiſamment fournir les places qu'il tenoit outre les monts. & rappela ſon Admiral pres de lui, afin de donner tout le tort de l'inuaſion à l'Empereur. ioint que l'Admiral ayant aſſis ſes garniſons euſt eſté trop foible à la champagne. Enuoya commiſſions & groſſes ſommes d'argent à Charles de Bourbon Duc de Vendoſmois gouuerneur de Picardie ayeul

Prouiſiōs par le Roi ſur le fait de la guerre.

1536 de nostre Roi Tres-Chrestien & Tres-victorieux : & à Claude de Lorraine Duc de Guise, gouuerneur de Châpagne beau-frere d'icelui Duc, pour leuer le nombre de seize mil aduanturiers, les departir és villes de frontiere, & pouruoir aux auictuaillemens & fortifications d'icelles. A Marseille Antoine de la Rochefoucault seigneur de Barbesieux. En Dauphiné, Jan seigneur de Humieres. En Guyenne, Henri d'Albret Roi de Nauarre, ses Lieutenans & Gouuerneurs esdites Prouinces. Et lui resolu d'opposer à l'ennemi quelques places fortifiees sur la frontiere, pour lui faire consommer temps, hommes, munitions, viures & deniers aux sieges & batteries d'icelles, assembla le reste de ses forces pres sa personne. L'Admiral se retirant de Piedmont, laissa dans Turin pour chef & lieutenant du Roi Claude seigneur d'Annebauld auec cent hommes d'armes, & trois cents cheuaux legers commandez par les seigneurs d'Aussun, de Termes, d'Essé. Quatre mille cinq cens hommes de pied sous les enseignes des seigneurs d'Auchy, de Cany, la Sale, Quincy, Lartigue-Dieu, Blanche, Anguar : & deux mille Italiens sous la charge de Marc Antoine de Cusan. De toute laquelle infanterie demeura chef & capitaine general Charles de Coucis seigneur de Burie: & du reste de l'armee François Marquis de Salusses. C'estoit donner au plus larron la bourse: mais sa perfidie estoit encore voilee d'vne grande hypocrisie. Il meditoit dés long temps sa reuolte : crainte & esperance l'y poussoient : crainte de perdre son Estat: esperance, d'estre fauorisé de l'Empereur en la cause qu'il pretendoit au Marquisat de Montferrat. D'auantage il estoit homme curieux de sçauoir l'aduenir, & croyoit superstitieusement les deuins qui lui auoient predit que l'Empereur deuoit en ceste annee deposseder le Roi de son royaume. Le premier acte de sa trahison parut en ce qu'estant desia l'ennemi pres, & fort, il disoit n'y auoir ordre ne moyen de fortifier à tẽps, ni rendre tenable aucune autre ville de Piedmont que celle de Turin, & que tenir gens outre ceux qui y estoiẽt, c'estoit les perdre à escient. Le second, en ce qu'estans les seigneurs de Montpesat, la Roche du Maine, Villebon, le cheualier d'Ambres, S. Aubin, le Comte de Pontreme, & autres capitaines deliberez d'acculer l'ennemi sur

& le

quelque importante place deuant que paruenir à Turin; 1536
& le conseil estant pris de s'enfermer à Fossan, apres auoir receu commandement du Roi de tenir ou Fossan ou Cony seulement quinze iours pour amuser les Imperiaux; il declaira son dessein à Antoine de Leue, lui dõnant aduis d'auoler en diligence, auec promesse de mettre en ses mains & la ville & les hommes enclos dedans: & au lieu d'enuoyer à Fosson les farines, la colevrine, trois canons, les poudres & boulets qu'il auoit tirez de Conty; il n'y fit conduire qu'vn canon & la colevrine, cinq caques de poudre & quelques boulets, mais d'autre qualibre: fit mener tout le reste en sa maison de Rauel, & s'y retira la nuict suiuante. Enorme trahison! Il auoit dés son enfance esté nourri chez le Roi, fort bien appointé durant la vie du Marquis Michel Antoine son frere, & honoré de l'Ordre. Qui plus est, son Marquisat ayant esté par arrest adiugé au Roi par la felonie & rebellion de Ian Louys aisné de la maison apres le decez dudit Michel: le Roi l'en auoit non seulement inuesti, mais donné fraischement de la conqueste de Sauoye iusques au nombre de dix-sept villes, la fleur du Piedmont, montans plus en reuenu que ne faisoit le Marquisat: entre lesquelles, Sauillan, Cony, Fossan, Cauaillimont, Montdeuis, & autres qu'il pretendoit estre des anciennes appartenances dudit Marquisat.

Siege de Fossan.

SVIVANT l'aduis de François de Salusses, voici qu'Antoine de Leue laissant à Turin qu'il tenoit inuesti, dix mil hommes pour continuer le siege, se veint camper à Fossan le 12. Iuin: fait ses approches, commence ses tranchees. plusieurs des assiegeans y perdent la vie, peu des assiegez. Au troisiesme iour le canon ioue, mais lentement. le Marquis les auoit asseurez que se presentant deuant vne porte les assiegez sortiroient par vne autre. Ils sortent voirement: mais non en fuyards. Le Baron de Castelpers lieutenant de Montpesat mene les gents de cheual: Warti ceux de pied. Les Landscnets Imperiaux estoient logez vn peu loing des coups: pour ce auoient-ils leur guet assez foible. Warti les charge: & d'abord y fait vn grand eschec. Castelpers arriue, & renforce l'alarme. Antoine de Leue enuoye vne bonne troupe de ses Espagnols pour clorre par derriere le retour à nos hom-

Galante sortie.

1536 mes, & ceux qu'il auoit ordōnez à la garde des tranchees voyans chacun courir à l'alarme, veulent auoir part au gasteau. S. Petre capitaine Corse commis auec Villebon à la garde du bastion commencé dans la ville, descouurãt les tranchees desgarnies se iette dehors auec quelques Champenois & Normands, tue vingt-cinq ou trente hommes, & donne la fuite aux autres. Antoine de Leue enuoye la pluspart de ceux qui lui restoient pour les soustenir; & lui vieil & gouteux se fait porter hors de son logis à sauueté. On le suit: ses porteurs le plantent dans vn bled, où la hauteur des espics le couure à ceux qui le cerchoient. C'est temerité, mesme aux plus grands capitaines, de mespriser son ennemi. Antoine de Leue faisant estat de l'esperance que le Marquis lui auoit donnee, laissoit aux assiegez vne porte libre, pensant que par icelle ils se retireroient à Cony. Mais ce leur estoit vn refraischissement. car de sept puits qu'ils auoient en la ville, cinq furent taris en deux iours. Antoine donc persuadé que les assiegez attendent plus honneste excuse & couleur de pallier leur retraite, met quatre canons en baterie, & fait bresche à trente hommes de front. Fossan estoit sans fossez, & pouuoient les Imperiaux plus facilement assaillir que les François defendre la muraille. Mais Antoine vouloit reseruer ses Espagnols à meilleure entreprise. c'estoient vieux soldats, & toute l'esperance de son ost. Les Italiens n'y vouloient marcher s'ils n'estoient payez. & les Alemans qui ne s'estimoient de moindre reputation que les Espagnols, ne vouloient tous seuls courir ceste risque. Ainsi la bresche demeure 12. iours en ceste sorte, donnant loisir de la reparer & faire par dedans vne tranchee & rempar bien flanquez.

Desia le terme dont le Roi les auoit requis estoit passé, & n'auoient point de vin, point de farines, quelques bleds, mais point de moulins. & le Marquis auoit malicieusement renuoyé les ouuriers qu'ils auoient pour en faire. D'auantage le Roi leur manda qu'ils n'attendissent point tant qu'vne extreme necessité les cōtraignist d'accepter honteuse condition. Mais c'estoit vn point d'honneur aux vns, de demander: aux autres, de donner cōposition. En fin, l'ennui que conceuoit Antoine de Leue de consumer deuant vn mauuais pouiller le tēps qui mieux

duisoit

duisoit ailleurs, & l'ardent desir qu'auoient ces braues 1536
soustenans de faire encore de bons seruices au Roi en affaires de meilleure importance, les fit entrer en capitulation, par laquelle ils sortirent à la fin du mois en armes & enseignes desployees, ne laissans en la ville que l'artillerie, munitions, & leurs grands cheuaux qui excedoient la hauteur de six palmes & quatre doigts, horsmis douze au choix des capitaines : & se vindrent refraischir & remonter à Marseille, honorez par le Roi d'vn quartier outre ce qui leur estoit deu. Mais l'ennemi ne se preualut gueres de leurs cheuaux. car ils leur auoient fait manger force bled nouueau sans boire. tellement qu'au premier abbruuoir la plus part creuerent à force de boire. Remarquons ici d'autres boutees Espagnoles, mais hardiment contrequarrees par vne Françoise franchise de langage. Huict iours apres la capitulation signee l'Empereur vint visiter le camp d'Antoine de Leue, accompagné des Ducs de Sauoye, d'Albe, de Bauiere, de Brũsuich: des Princes de Salerne & de Bisignan ; du Marquis du Guast & plusieurs autres: fit ranger en bataille son armee, la trouue belle & bien en ordre à son gré, appelle la Roche du Maine, la Palisse fils vnique du feu Mareschal de Chabanes, & Assier fils vnique du grand Escuyer de France demeurez ostages de la composition, embrasse la Roche humainement, lequel il auoit ouy tenir en reputation de galant homme, le fait couurir à cause de l'ardeur du Soleil, adiouste que pour lui faire plaisir il lui veut faire voir son armee. *Sire* (respond la Roche) *me faire voir vostre armee si belle que vous l'estimez, c'est bien le rebours de me faire plaisir. Ce me seroit plus de plaisir si ie la voyois bien pietre & ruinee, sinon que vous & le Roi mon maistre vous vueilliez accorder ensemble, sans faire combattre au grand dommage de la Chrestienté deux si belles armees que la vostre & celle que le Roi vous opposera bien tost : Si vous estiez tous deux bien conseillez, vous vous appointeriez & tiendriez ensemble & le Turc & tous autres en subiection. Mais de penser vous desfaire l'vn l'autre, c'est abus. Et quand mesme la premiere armee que le Roi vous mettra en barbe seroit desfaite (ce que Dieu ne vueille) il vous en remettra sus vne autre dãs quinzaine. voire au besoin vous fera voir autant de gentils-hommes à pied que vous auez ici d'hõmes de toutes sortes,*

1536 Sur quoi l'Empereur: *Ie n'ignore point les forces du Roi, aussi cognoit-il bien les miennes. Quant à nous accorder ensemble, ce sont propos ausquels ie ne boucherai iamais les oreilles, pourueu qu'on les tienne ainsi qu'il appartient.* Cela dit, il commanda au Marquis du Guast de les proumener autour de son armee, & les mener disner auec les Princes d'Alemagne. qu'apres disner il les reuerroit. Apres disner: *Que vous semble* (dit l'Empereur) *de mon armee? Ie la trouue tres-belle*, respond la Roche. *c'est seulement dommage qu'elle n'est employee à autre dessein.* L'Empereur: Où presumez-vous que ie la vueille employer? La Roche, *En Prouence.* Les Prouençaux sont mes suiets (il estudioit ordinairement vne carte de Prouence en imagination. mais il trouuera l'assiete plus forte qu'en sa carte, & des hommes de plus ferme estofe que de papier.) La Roche: *Vous trouuerez des suiets fort rebelles & mal obeissans.* L'Empereur: Combien y a-il de iournees d'ici iusques à Paris? La Roche: *Si vous prenez iournees pour batailles, il y en a pour le moins encores vne douzaine, sinon que l'agresseur* (il designoit l'Empereur) *ait la teste rompue dés la premiere.* L'Empereur se sousrit admirant ceste ingenuité, & quelqu'vn des assistans qui cognoissoit Tiercelin: *Ie vous auois bien dit, Sire, qu'il vous diroit bien quelque mot s'il vouloit.* Adonc l'Empereur reprenant la parole, donne derechef asseurance d'escouter le propos de paix quand on la traitteroit dignement.

Et de fait il la remet sur le bureau. Mais ce n'estoit que pour abreger chemin de faire sçauoir de ses nouuelles au Comte de Nassau. Et pour auoir des siennes, afin que ceste armee & celle que le Comte amenoit és Marches de Picardie heurtassent en mesme temps & d'vn choc pareil les frontieres de ce Royaume. Au reste attendant la reddition de Fossan il faisoit à Sauillan, Mondeuis, Cony & Tende grosse munition de biscuits, & prouision de toutes les bestes de charge du pays pour mener apres son camp ces biscuits & autres viures pour suppleer au degast qu'il preuoyoit à venir. Les vns, & le plus grand nombre, lui conseilloient de poursuiure la recouurance des pays gagnez par le Roi sur le Duc de Sauoye, par le moyen desquels il pouuoit opposer aux armes Françoises vne forte barriere: & d'establir delà les monts vn bon re-

pos

pos & seurté plustost ou deuāt que de venir faire la guerre en France. Les autres le chatouilloient où il lui demāgeoit, & par vn plus agreable que salutaire cōseil le poussoient en Prouence. La Comté lui plaisoit, & pour la cōmodité de son traict sur la mer mediterranee, il hennissoit extremement apres elle, esperant que comme l'Italie reprendroit halene & nouueaux esprits apres les ruines & desolations qui par continuelles secousses l'auoient depuis trente ans agitee, les courses, le pillage, le glaiue, le feu qu'il traineroit apres lui, dechaussant, destruisant, estonnant, desolant les peuples François: Paris, & la Couronne de France en suite seroient le prix & loyer de ses victoires. Mais il contoit sans son hoste. Marseille au lieu de frayer l'entree du Royaume, lui fera honteusement reprendre la volte de Castille. 1536

Plusieurs allechemens le portoient en France. Nous auons eu, disoit-il, presque depuis 20. ans vne continuelle victoire contre nostre ennemi. Le Duché de Milan que nous possedons encore, en est vn certain tesmoignage & trophee. nous auons suiet de retenir en ceste guerre mesme cœur, mesme esperance que doiuent auoir vainqueurs, laisser aux François & l'effroi & le desespoir qui marche ordinairement auec les vaincus. Nous sommes superieurs en nombre, en hommes mieux estoffez, plus practics en l'art militaire. & laisant partie de nos forces deça les monts, nous en auons de reste pour contrelutter la puissance ennemie. Mais ce qui nous donne gain de cause, nous marchons à l'encontre d'vn infracteur de foy [le Lecteur iudicieux auisera lequel des deux Princes auoit plus de droict, ou l'Empereur entreprenant la protection du Duc de Sauoye, ou le Roi poursuiuant à force d'armes le droict que par raison ni voye il n'auoit sceu impetrer de son oncle] ne doutons point que nous n'ayons Dieu pour nous, il est iuste iuge & rigoureux vengeur de la foy violee. D'auantage, ne craignons point que le Roi de France se renforce par deça. il dressera toutes ses forces contre ceste armee: mais i'en ai vne autre toute preste à descendre en Picardie. & qui plus est, l'Imperatrice en met sus vne autre en mes Royaumes d'Espagne, qui me viendra ioindre par le costé du Languedoc. I'en equipe encore vne autre pour assaillir au fort

1536 des affaires la Champagne & la Bourgongne en suite. Elle n'y fera de moindres effects pour mō seruice, que chacune des autres en leur endroit. Ayant donques de si grands preparatifs en tant de lieux, & le Roi demeurant si fort entrepris qu'il ne sçauroit à temps assembler forces suffisantes pour contrequarrer tant d'armees, il est impossible que d'vne part ou d'autre nous ne gagnions de viue force l'entree iusques au cœur de son Royaume. Nous y auons de bonnes intelligences, & nous y conduisons de grandes practiques. Ainsi disoit l'Empereur: mais, *Cognois tu les ordonnances des cieux?* (dit l'Eternel regardant l'homme) *disposeras tu du gouuernement de chacun d'iceux sur la terre?*

Or quelles estoient ces grandes practiques & secrettes intelligences que l'Empereur se vantoit d'auoir en France? Vn chef accort se preuaut ordinairement de ce langage, afin d'accroistre le cœur à ses hommes, & causer à son ennemi soupçon & deffiance à l'encontre des siens. Bien auoit il quelque secret traicté sur la ville de Langres (le corps de ville estoit trop fidele à son Roi, & depuis en nos derniers temps a rendu tres-suffisant tesmoignage de son obeissance à la Couronne.) Aucuns estimoient que le Marquis de Salusses n'estoit seul de son calibre. & Guillaume Duc de Bauiere disoit ouuertement, que plusieurs en France tenans mesme parti se descouuriroient au besoin. Mais quoi que soit, ce qui donna plus vifve impression, voici que François Dauphin de Viennois fils aisné du Roi, [lequel sa Maiesté descendant de Lyon pour aller voir le camp qu'il meditoit d'opposer à l'Empereur, auoit laissé malade à Tournon] meurt au quatriesme iour de sa maladie, en l'aage d'enuiron vingt ans, nourri par le pere en singuliere expectation de tout le monde, de paruenir vn iour à l'estat d'vn grand & tres-excellent Prince. Et Sebastian Comte de Monte-cucullo conuaincu de poison, & pour ce regard tiré dans Lyon à quatre cheuaux, auoit par ses confessions declairé que l'Empereur l'auoit vne fois enquis, *s'il sçauoit bien l'ordre & façon que tenoit le Roi en son boire & manger.* Attentat si meschant qu'il est malaisé de croire qu'vne tant malheureuse & damnable trahison puisse tomber en l'ame d'vn si genereux Prince. Toutesfois quand Dom Fernād

Mort de François Dauphin.

ded

de Gonsague presenta ledit Sebastian à l'Empereur, disant qu'il estoit prest d'executer ce qu'il auoit promis à lui & à Antoine de Leue: si le dessein s'estendoit sur quelques places ou villes de l'obeissance Françoise, à quel propos s'informer du boire & manger du Roi? En outre, pourquoi s'enqueroit sur ces entrefaites Dom Loppes de Sora Ambassadeur à Venise pour l'Empereur, qui regneroit en France, & contre qui l'Empereur auroit à poursuiure ceste guerre, au cas que le Roi & ses enfans allassent de vie a trespas, s'il n'estoit complice de quelque funeste intelligence contre lesdits Seigneurs? 1536

Ainsi l'Empereur resolu de passer, contre le conseil des plus clair-voyans (comme lui mesme aduoua depuis au Roi de sa propre bouche, combien, ayant iusques alors fait profession de croire conseil, s'il s'estoit mal trouué de se gouuerner à sa teste) & desia par diuerses & frequentes expeditions de departemens d'estats, offices, capitaineries, gouuernemens, dons de villes & de chasteaux engloutissant par presomption les biens des suiets & seruiteurs du Roi, laissa dix mil hommes à la continuatiõ du siege de Turin & poursuite des affaires de Piedmõt; distribua son armee en trois bandes, pour plus grande commodité des passages, & leur donna rendez-vous à Nice & places circonuoisines. En la premiere estoit la gendarmerie auec les Landscnets du seigneur de Thamise, conduisant l'artillerie & le bagage; lesquels prindrent leur chemin par la riuiere de Genes. En la seconde, Dom Fernand de Gonsague general des cheuaux legers, & auec eux quelques troupes d'hommes d'armes Napolitains: les seigneurs d'Iselsthein, Dietric Spech, Wolf Dietric de Kutringem Colonols des Reistres, puis le Marquis du Guast auec les Espagnols, & la maison de l'Empereur: & à sa queuë, Antoine de Leue & les Landscnets de Marc d'Ebensthein, apres lesquels marchoit l'Empereur au milieu d'vne troupe d'Espagnols, suiui des Landscnets de Gaspar de Fronsperg, tirans le droict chemin de Fossan à Nice. En la troisiesme, les Italiens qui prindrent leur chemin par Cony.

Passage de l'Empereur en Prouẽce.

D'avtre part le Roi faisoit à Lyon les despesches necessaires: & pouruoiant à tous les endroits par où l'ennemi pouuoit faire descente, enuoya Claude de Sauoye

Ordre par le Roi contre l'Empereur.

1536 Comte de Tende, & le seigneur de Bonneual ses Lieutenans generaux en ceste armee se ioindre auec Guillaume Comte de Furstemberg colonel des Landscnets, & les autres capitaines commis vers Cisteron aux passages de Roquesparuiere, Terreneufue, & autres auenues, pour faire le degast des bleds estans ou sur pieds ou en moullons, reserrer és places fortes tout ce qui se trouueroit en la champagne, rompre tous les fours & moulins, desquels l'ennemi pouuoit tirer cõmodité, brusler les fourrages, défoncer les vins de ceux qui ne feroient diligence de les retirer: ietter les bleds dedans les puits pour corrompre les eaux. Tous les peuples, gros & menus, apportent vne si vehemente affection au bien public, que chacun oublie le regret de son dommage particulier. Les seigneurs du Mas, de Calds, de Carses, & plusieurs autres, les y poussent à leur exemple, mettans eux mesmes le feu dãs leurs bleds, granges & moulins aux chãps, & faisans boire leurs vins aux compagnons. Et d'autant que les forces du Roi n'estoient encore vnies pour se presenter auec honneur & raisonnablement en personne au deuant des Imperiaux, sa Maiesté ordonna le seigneur de Montmorenci alors Grand-maistre & Mareschal de France, son Lieutenant general tant deça que dela les monts, pour se saisir d'Auignon. Mais pource que le Roi vouloit plus au long consulter auec lui d'affaires de telle importance, Robert Stuart, seigneur d'Aubigni Mareschal de France fut despesché pour cest effect auec huict mil Suisses, lequel empescha que l'ennemi ne se peust preualoir de ladite ville. Montmorenci ayant depuis dans Auignon cõmuniqué au Mareschal d'Aubigni & autres chefs les moyens qui sembloient plus conuenables pour bien conduire ceste guerre, & la mener heureusement à chef: vint à Aix: visita l'assiette du camp que l'on auoit assis à l'enuiron, afin de couurir la ville. & la trouuant difficile à fortifier à cause de certaines collines, qui regardans de pres au dedans d'icelle, pouuoient seruir de cauallier à l'ennemi pour y planter son artillerie, fit emmener hors d'icelle tout ce qui se pouuoit transporter, rasa les portaux, & si peu de defenses qu'elle pouuoit auoir, l'abandonna, mais vuide & inutile à l'ennemi.

Aix abandonné.

DESIA l'Empereur estoit en la plaine de Cannes: & le

lendemain Dom Fernand de Gonsague qui menoit l'Auant-garde se deuoit aduancer auec dixhuict cens cheuaux & six mille Landscnets, dont le maistre de camp marchoit aucunefois trois ou quatre lieuës deuant toute l'armee. Monte-jan homme hardi & aduenturier, recerchant l'opportunité de faire en ce commencement de guerre quelque signalé seruice au Roi, se delibera d'essayer à surprendre ce Maistre de camp. Boisy non moins conuoiteux de gloire, lui voulut estre compagnon d'armes en ceste entreprise. Ils partent auec enuiron huict vingts cheuaux & trois cens hommes de pied: & rencontrent Dom Fernand auec ses gens de cheual qui venoiét prendre logis pour l'Auant-garde en la ville de Luc au deçà la riuiere d'Argence: lui donnent l'alarme: mais impuissans de combatre si grosse troupe, sonnent la retraite, & tous harassez arriuent enuiron la nuict fermant à Brignoles. Dom Fernand aduerti par allans & venans du petit nombre des nostres, prend certain nombre de gents esleuz, & marche le grand pas apres, fait suiure en queuë tout le reste de ses forces, costoye Brignoles, dresse vne forte embusche sur le chemin que nos hommes deuoient suiure le lendemain, & les enueloppe entre sa troupe & son embusche: fait donner dés la pointe du iour à bride abatue dans le village. quelques barrieres que les capitaines auoient opposees, les arrestent cependant que les assaillis arment & montent à cheual: il en tue quelques vns dés la premiere pointe, & perd plus de 40. cheuaux. Monte-jan & Boisy se iettent en campagne, mettent le capitaine Wartis auec les gens de pied sur les aisles de la cauallerie: marchent serrez & couuerts de leurs arcbusiers pour gagner le plus de chemin qu'ils pourroient vers Aix, soustenans tousiours le choc des ennemis: tuent & blessent plusieurs du long des chemins estroits où l'ennemi ne pouuoit estendre toutes ses forces, Mais poussez en campagne rase, ayans tout le gros sur les bras, assaillis par l'embusche sur l'vn des flancs, les Landscnets approchans: le present renfort hausse le courage aux ennemis, & l'instant peril sans esperance de secours, les rabaisse à nos François. tout fait iour, tout est rompu, tout renuersé: & de toute ceste troupe personne horsmis trois hommes d'armes n'eschappe ou la mort ou la prison,

1536 *Prinse & défaite de Monteian & Boisi.*

1536 Monte-jan, Boisy, les autres capitaines & plusieurs gentils-hommes qui les auoient suiuis, desireux de faire preuue de leurs personnes, demeurerent prisonniers. Des ennemis moururent, sans les blessez, cent à six vingts hommes de cheual, & deux cens cheuaux: mais le nombre vainquit la vertu. L'Empereur oyant ceste victoire, n'oublia d'en faire trophee, la publiant par tout le monde, comme s'il eut veritablement desfait toute l'Auantgarde du Roi. Certes ceste legereté permise par Montmorenci à l'importune solicitation de l'entrepreneur, acquit à l'ennemi ceux qui parauant estoient incertains & douteux du parti qu'ils deuoient eslire, conferma ses adherans, & saisit de crainte ceux qui lui estoient contraires.

Ce premier choc pouuoit enhardir les Imperiaux à venir cercher le Cõnestable dans Auignon. Si ne voyoit-il aucune apparence de hazarder le combat en pleine campagne auant qu'il eust forces raisonnables pour contrepointer vne si grosse puissance. De se fermer dans Auignon, c'estoit courir le risque d'vn siege en ville non assez tenable & mal aisee à remparer si promptement que la necessité requeroit. Marseille estoit la seule ville frontiere suffisammēt garnie des choses necessaires pour soustenir vn siege Imperial. mais laisser tout le reste du chemin ouuert à l'ennemi, c'estoit lui donner moyen de se fortifier ou deça ou dela le Rhosne à son appetit, & s'attirer à trop bon marché sur les bras les efforts d'vne trop fleurissante & glorieuse armee. Il valoit donc mieux faire paroistre a l'Empereur, que pour vne desaduantageuse rencontre l'on ne failloit ni de cœur ni d'esperance. A ce dessein Montmorenci loge ses gens en cāp, & en choisit l'assiette entre le Rhosne & la Durance. l'vne lui fournissoit son ost de viures & commoditez: l'autre seruoit d'obstacle & barriere contre les aduenues de l'ennemi. Et pour lui couper le moyen & liberté de courir ne fourrager, d'apprendre nouuelles du camp François, & de sonder à son appetit sans contraste le gué de la riuiere, assit garnisons en toutes les villes & places tenables au dela de l'eau. Le Roi d'autre part estoit à Valence; où comme patron commandant de pouppe en prouë, il enuoyoit iournellement forces nouuelles au Connestable, fortifioit

ſtoit la ville, & aſſembloit telle puiſsance, que ſi quelque eſchec euſt affoibli ceſte premiere armee l'Empereur euſt eu quand-&-quand en teſte le Roi preſt à lui liurer vne ſeconde bataille. 1536

CHANGEONS de climat, & faiſons vne eſcapade en Picardie. Henry Comte de Naſſau, & Adrian de Croy Cõte de Reux, & grand-maiſtre en la maiſon de l'Empereur, entrez en Picardie, pilloient en meſme temps & gaſtoient tous les lieux expoſez à leur paſſage & de foible reſiſtance. mais outre la prinſe de Bray ſur Somme, point de ſignalez exploits. au contraire repouſſez de deuant S. Riquiert, firent perte de quelque artillerie & grand nombre d'hommes pour vne legere entreprinſe. Charles Duc de Vendoſme auec trois cens hommes d'armes & ſix mil à pied, les ayant contraint de repaſser l'eau, vangea le dõmage qu'ils auoient fait en la frontiere, print & pilla ſur leurs marches quelques villettes, chaſteaux & bourgades. Mais voyant l'ennemi renforcé de deux mil hommes, leſquels il auoit eſperé ſurprendre à Marolles ville ouuerte & champeſtre, il repaſſa deça l'eau, pour ne hazarder temerairemẽt ſes forces, & attẽdre la venue de Claude Duc de Guiſe ſon beau-frere. Entre autres places non tenables ſur la frontiere, il auoit ordonné qu'on abandõnaſt Guiſe. Le Comte aduerti par ſes eſpies de la diligẽce qu'õ faiſoit d'emporter les meubles & viures, & d'emmener le beſtail; & que la garniſon du chaſteau ententiue à faire vuider la ville, & abattre les defenſes qui pouuoient accõmoder l'ennemi, veilloient aſſez laſchement aux aduenues, auole en diligence, les ſurprend en deſordre, en tue quelques vns deuant qu'ils peuſſent gagner lieu de ſauueté : ſomme le chaſteau. les vns poſtpoſans la vie à l'honneur, ſe iettent par les creneaux aux foſſez: les autres eſtonnez rendent la place à la volonté de l'ennemi. Molleſse indigne de nobleſſe! auſſi tous ceux qui s'y trouuerent extraits de noble race en furent degradez, & declairez eux & leurs deſcendans roturiers & taillables. Guiſe ſaccagé, & tout le territoire circonuoiſin reduit en cendres, le Comte emmenant butin d'hommes, beſtail, meubles, marchoit contre Sainct Quentin. Mais ayant aduis par ſes deſcouureurs du bon ordre que le Duc auoit eſtabli pour la garde & defenſe de la ville

Exploit du Cõte de Naſſau en Picardie &.

Du Duc de Vendoſme.

Prinſe de Guiſe, &.

1536 il tourna bride soudainement, & print la volte de Peronne. Peronne est forte de nature & d'assiete, mais alors nõ suffisamment fortifiee ni fournie d'hommes requis pour la soustenir contre vne grosse puissance. Il passe donc la Somme au dessus d'Aplincourt abandonné comme non tenable, & gastant, bruslant, desolant tout le pays. se campe deuant Peronne, enuiron la mi-Aoust. Le seigneur de Sercu Capitaine general de la legion de Picardie se iette dedans auec mil hommes de pied, & le Mareschal de la Mark auec cent hommes d'armes. A quelque chose malheur est bon. L'obscurité des fumees que les feux des censes & villages embrasez par l'ennemi produisoyent, couurit le passage des vns & des autres à la barbe des Imperiaux. Les Ducs de Vendosme & de Guise recueilloyent cependant nouuelles bandes en Picardie & Champagne pour les ioindre aux Landsenets qu'amenoit Nicolas de Rusticis. Or laissons les Nassauiens assaillir, & les assaillis contrequarrer valeureusement leurs efforts, iusques à ce que l'Empereur apres sa premiere honte receue deuãt Marseille, se face noter d'vne deuxiesme à Peronne es personnes des Comtes de Nassau & de Reux. & voyons ce qui depuis la reddition de Fossan passa dans le Piedmont.

Siege de Peronne.

Guerres en Piedmont.

Les troupes qu'auoyent leuees Guy Comte de Rangon, Cesar Fregose son beau frere, Caguin de Gonsague, & autres Capitaines Italiens pensionnaires du Roy, s'estoyent rompues à l'occasion de la derniere esperance & prattique de paix feintement donnee ci dessus par l'Empereur. Voici que maintenant par nouuelle commission du Roy ils les restaurent, afin de tellement trauerser les Imperiaux en Italie, que ce lui fust occasion de diuertir outre les monts les grandes forces qu'il auoit en France. Ainsi leua Rangon Lieutenant general pour sa Maiesté en ceste armee, deux mil hommes de pied. Caguin pareil nõbre, Cæsar Fregose autant, & deux cents cheuaux legers. Les seigneurs Paluoisin Vicomte Milanois, Pierre Strozze Florẽtin, Balthazar dict le Cheualier Azzal Ferrarois, chacun mil hommes. Beringer de Caldore Napolitain, Comte de Monté de Rise, & Ian de Turin Florentin, cinq cents. Auerol du Bressan, quatre cents. Baudin de Toscane, quatre cents, & deux cens cheuaux legers.

& le

& le seigneur de Taix (François de nation, mais enuoyé par le Roi en Italie pour receuoir au seruice de sa Maiesté Galiot Comte de Mirandole) deux cents cheuaux legers. Armee de grand fruict, & de laquelle nous verrons en bref des exploits. 1536

Au reste Annebault & Burie estroitemēt resserrez à Turin, n'oublioyent aucun deuoir de bons & diligens capitaines, & bien pratics aux affaires de la guerre, se dōnans garde de donner opportunité ni suiet aux ennemis, ne mesme aux citadins nouuellement reduits en l'obeissance du Roi, d'oser faire entreprise ou dessein sur eux : & par frequentes saillies emmenans prisonniers & quantité d'ouailles auec autre bestail, reuenoiēt victorieux dedans l'enclos de leurs murailles. Fabrice Maramao auoit assemblé dās Ciria toutes sortes de grains & viures qu'il auoit peu recueillir és enuirons. Annebault aduerti par ses espies, enuoya Essé auec enuiron 70. cheuaux. Auchy & Cany conduisans chacun cinq cens hommes de pied. qui partans sur brune arriuent au pied des murailles sans estre descouuerts, dressent leurs escheles, s'emparent de la ville, passent au fil de leurs espees tous ceux ausquels ils trouuerent resistance : chargent de butin & de viures toutes bestes à bast, touchent deuant eux tout le bestail, & se retirent sans rencontre à Turin. Ceste heureuse victoire apporte en suite aux assiegez les conquestes de Riuolles, Reillane, S. Ambrois. *Braue & heureux exploit.*

Ainsi la garnison rehaussee de courage, aspire à plus grandes entreprises. L'Empereur auoit laissé dans Sauillan seize pieces d'artillerie, leur equipage de poudres, boulets, cordages, auec bonne prouision de harnois de guerre. & la garnison qu'il y auoit establie, fourrageant sans crainte és villages des enuirons, donnoit esperance de la desfaire & surprendre la ville. Marc Antoine de Cusan capitaine de deux mil Italiens, demande l'execution de ce stratageme auec ses troupes. on lui dōne pour compagnon Chambrai Lieutenant de la compagnie d'Annebault auec enuiron 60. cheuaux d'élite. Mais ils quittent vn bœuf pour prendre vn œuf. Voici nouuelles en chemin, que certains coureurs ennemis chargez d'vn gros butin s'estoient presentement retirez en vn chasteau pres de là. Ils y tournent la teste, emportant le cha- *Entreprinse sur Sauillan.*

1536 steau d'assaut, & le saccagent, mais peut estre plus auarement que prudemment. Car comme ils s'amusent au pillage, l'alarme s'espand par la campagne, les ennemis iettent brusquement quelques troupes dans Sauillan leuent les ponts, barrent les portes, garnissent d'hommes la muraille & les defenses. La ville pourueue, les fauxbourgs demeurent seuls en proye. on rompt, on brise à coups de haches & marteaux deux gros canons: on emporte tous les harnois de la munition, on fait butin du meilleur qui se trouue. Cependant Iaques de Scalenghe approchoit auec enuiron 4000. hommes, tāt de ses troupes que de gens amassez par les villages, & les nostres faisans de necessité vertu, recueillent leurs hommes, les serrent & rangent en campagne; chargent l'ennemi precipitant ses courses pour les surprendre espars emmi les rues, & ententifs au pillage: leur font tourner le dos, tuēt plus de trois cens, en blessent beaucoup d'auantage, & de neuf enseignes en gagnent sept. les gens de cheual fuyās attacherent les autres deux aux portenseignes pour les sauuer. En fin Jan Jaques de Medicis Marquis de Marignan accouroit au secours auec deux mille Landscnets à la semonce de Scalenghe. & nos hōmes ayans les corps trauaillez du chemin, & les bras harassez de frapper, se disposent à la retraite, & requierent Annebault de leur enuoyer secours. Alegre, entreprenant & sage capitaine, leur amene deux cens cheuaux; lesquels arriuans sur le poinct que les nostres estoient en danger de desconfiture, se meslans parmi les ennemis, & tuans, chassans, donnerent loisir à leurs compagnons à demi recruz de reprendre halene; & par la faueur de douze cens hommes de pied qui suiuoient en queuë la troupe d'Alegre, de se retirer auec leur butin & bagage dans Turin à sauueté. Vne arcbusade que Cusan reçeut à la teste, le contraignit d'arrester à Pignerol, où peu de iours apres il mourut, laissant vne heureuse memoire de sa valeur, & grand regret de sa personne à ses amis.

Dōmages par les paysans à l'Empereur. &

Des a l'Empereur approchoit d'Aix, ayant reçeu quelque dommage en chemin, non si grand comme ennuyeux, attendu la qualité des personnes les paysans & montagnards embuschez és destours & passages estroits au long des Alpes, & sortans par occasions à l'improuiste tantost

tantost sur les auantcoureurs, tantost sur la queuë, l'arrestoient de deux cents en deux cents pas pour se defendre, sans moyen neantmoins de grandement offenser cest essaim d'hommes, qui pressez s'euanouissoient de veuë par chemins obliques & non cognus à d'autres. Cinquante hommes du pays determinez à tous euenements, s'estoient enfermez dans vne tour portant le nom de Nostre Dame, à dessein de choisir l'Empereur au passage, & tous ensemble descharger sur lui leurs arcbuses. Mais ils prennent Marthe pour Mars. Ils tuent vn seigneur vestu d'vn riche accoustrement sur ses armes, & suiui d'vne troupe de gens qui lui deferoient beaucoup d'honneur. L'Empereur fait amener du canõ, bat la tour, contraint les paysans de se rendre à discretion: & pour expier le coup qu'ils auoiẽt fait, les enuoye tous au gibet. D'auantage, aduerti que grand nombre de paysans, femmes, enfans, bestail, s'estoiẽt enclos dans vn parterre enuironné de bois sur la croupe d'vne montagne, il fit mettre le feu dans le bois par plusieurs endroits au dessus du vent, si que tous ou furent miserablement bruslez, ou passerent par la rigueur des armes Imperiales. Stratageme qui tellement aigrit ce populas contre l'Empereur, que iamais homme des siens ne cheut entre leurs mains sans esprouuer vne tragique & cruelle mort. Ces premices pouuoient induire l'Empereur à tirer vne consequence du moins au plus en comparaison de ces peuples ineptes aux armes, auec ceux qui de nature & d'exercice y auoiẽt façonné leurs mains : lui faire commencer à cognoistre que ce n'estoit legere entreprise d'assaillir vn Roi de France chez soi. Mais ceci d'autre part lui trouble l'esprit. Il pensoit, dés le commencement de ceste guerre auoir si bien descrié le Roi vers les Alemands & Suisses, qu'il n'en pourroit tirer aucuns hommes. Toutesfois aduerti qu'outre les huict mil Suisses leuez par Louys d'Anguerrand seigneur de Boisrigault, Estienne d'Aigue seigneur de Beauuais & Guillaume seigneur d'Isernay gentils-hommes de la maison du Roi, en auoient fait vne autre leuee presque de pareil nombre, lesquels auoient quasi tous ioint le Grand-maistre & Mareschal de Montmorenci, qui s'estoit desia grossi d'enuiron trente mille hommes en son camp ; le voici 1536

1536 touché d'vn extreme regret en son cœur qu'ayant és guerres passees acquis tant d'heureuses victoires sous la conduite de ses capitaines, maintenant qu'il marche en personne auec si forte & puissante armee, apres auoir desia publié ses triomphes par tout le monde, il n'ait encore produit aucun honorable exploit militaire. Il fait donques le 15. d'Aoust vn choix de trois mil Espagnols, quatre mil Italiens, & cinq mil Landscnets; prend en sa compagnie le Duc d'Albe Espagnol, Alphonse d'Aualos, Marquis du Guast, & Dom Fernand de Gonsague Italiens, & le Comte de Horne Alemand suiuis de toute la fleur des gens de cheual, s'auance pres de Marseille, marche en personne pour reconoistre la ville, couuert d'vne masure de maisons n'agueres abatues, & pousse auant le Marquis pour remarquer vn endroit commode à l'assiete de son artillerie vers le plus foible & moins defensable costé de la ville. (Ceste resolution eut esté bonne pour lui lors que les forces du Roi estoient encore moins v-nies, & ses peuples intimidez par la soudaine & non attendue descente d'vn si puissant ennemi.) Le guet des rempars descouure le Marquis on fait sortir gens pour l'enclorre par derriere, s'il n'auoit que ce qui paroissoit auec lui. Il se retire vers la masure dont il estoit parti: & par sa retraitte on apperçoit plus grand nombre d'hommes derriere ladite masure. On renforce les premiers sortis, & quelques canonnades escartans les pierres d'icelle, tuent les vns, blesent les autres.

Surprise imaginee par l'Empereur sus Marseille.

Ceste premiere frayeur remporte l'Empereur en son camp, apres auoir ordonné les Ducs d'Albe, & Comte de Horne pour seiourner és enuirons de Marseille, & le Marquis du Guast auec douze cens cheuaux & six enseignes de gens de pied pour aller recognoistre Arles, attendans que s'ils ne la trouuoient pouuoir estre emportee d'assaut, il y vinst auec toutes ses forces. Cependāt pour empescher que ces premiers combatans ne s'enueloppaisēt en quelque embusche, on en despesche d'autres tous frais sur des fregates & barqueroles armees, lesquels allans terre à terre, gagnent le dessus de l'endroit où l'on auoit veu reluire des harnois: & descendus à terre font vn long circuit parmi les myrthes, lentisques, & autres arbustes qui couurent le pays. Le Duc les descouure, & pour les amu-

Sa premiere frayeur deuant Marseille.

ser enuoye quelques cheuaux afin de les attraire sur les 1536
bras de la grosse troupe qui suiuoit. Les nostres auoient pareil dessein : & si tost que le gros de l'ennemi paroist, font semblant de s'estonner, reculent sans se desbander, attirent leurs poursuiuans vers vne plage descouuerte où le canon les espioit: & tournans le dos se sauuent parmi les arbustes. Le canon ioue, & donnant à trauers les Imperiaux, fait voler en l'air testes, bras, iambes & corps si piteusement mutilez, que le gemissement des mourans, la terreur des fuyans, & l'estonnemēt des entiers les porte en fuite precipitee. & les compagnons couuerts des arbustes, font vne si furieuse salve sur les fuyards, que le Duc rallié loing de la marine à l'escart en vne vallee ceinte de rochers & collines, ayant fait reueuë trouua le nombre des siens beaucoup diminué. entre autres du Comte de Horne, & d'vn autre capitaine Alemand son proche parent. Le Marquis du Guast auoit desia recognu que l'on auoit remedié à vn tertre regardant sur la ville d'Arles, sur lequel peu de pieces d'artillerie plantees eussent tenu la ville en extreme suiection. Arles sied sur le Rhosne à l'endroit de la pointe où il se fourche en deux, & se deschargeant par deux bouches en la mer, enclost de ses deux bras vne isle qu'on appelle la Camarole. Ian Carracciol Napolitain Prince de Melphes en titre de Lieutenant de Roi y commandoit mil hommes de pied Gascons des troupes de Jan de Foix Comte de Carmain: mille Champenois sous la charge de Ian d'Anglure seigneur de Iour: deux mille autres sous les enseignes des seigneurs de Marieu Dauphinois, de la Goutte Bourbonnois, du Palais, de la Comté du Foix, & du Baron de Rixou, de Languedoc, à chacun cinq cens. & Bonneual enuiron cent trente hommes d'armes. Or cōme le Marquis embusché derriere quelques moulins à vent, espioit les plus foibles endroits de la ville: voici qu'estāt descouuert de la ville, Antoine d'Ancienville seigneur de Villiers commissaire de l'artillerie, adresse si bien à propos vers ces moulins là, deux pieces de canon assises sur le theatre des Arenes, que si le Marquis voyant mettre le feu ne se fust ietté à quartier, il estoit pour auoir la derniere de ses peurs. Ainsi le Marquis frustré de son esperance de pouuoir ni suprendre ni forcer la ville d'Arles, re-

du Marquis deuant Arles.

1536 print le chemin de Marseille.

Marseille estoit par le Duc d'Albe assiegee plus par contenance que sous espoir de la forcer: & seulement en esperance ou d'attirer les assiegez en quelque temeraire saillie, ou le camp royal à leur venir donner secours: & par ce moyen le cōbatre auec aduantage. A ce dessein l'Empereur se tenoit si pres, qu'au premier deslogement du camp François, il pouuoit facilement preuenir, & ioindre à temps les siens. Mais ceux de dedans auoient de bons & sages chefs, qui ne laissoient point sortir leurs hommes, sinon bien à propos, & tousiours au dommage de l'ennemi. Quant au desplacement du camp, Montmorenci ne vouloit hazarder leurs forces, ni l'estat du Roi son maistre. il esperoit par la route de celles de l'ennemi, preseruer les siennes entieres. & selon les aduertissemens qu'il auoit des entreprises & desseins des Imperiaux, ou laschoit ou retenoit la bride à ceux qu'il ordonnoit pour l'execution de ses conseils & commandemens. La surprise de Brignoles l'auoit rendu plus retenu pour reprimer les courses de ses hommes: mais pour ne laisser rallentir la vigueur de leurs courages, il en meditoit continuellement la reuenge, harcelant sans cesse les Imperiaux par frequentes alarmes, rencontres, charges, & toutes sans exception au desaduantage & perte d'iceux.

Arriuee du Dauphin au camp. Comme le Roi fut aduerti des approches faites par l'Empereur à Marseille, Henri nouueau Dauphin & Duc de Bretagne desireux de faire preuue de sa personne en si iuste & tant honorable guerre, contre vn si digne & sortable ennemi, obtint auec instantes prieres & par l'intercession de ceux qui pouuoient beaucoup enuers sa Maiesté, congé d'aller au camp: *non pour commander à present* (ce disoit le Roi) *mais pour apprendre à commander à l'aduenir, & sous Monsieur le Grandmaistre* (comme vne autre Pallante son Ænee) *faire l'apprentissage du mestier de la guerre.* Son arriuee occasionna la ieunesse à crier Bataille toutes les fois qu'on deliberoit en conseil s'il estoit plus expedient de s'approcher plus pres de l'ennemi, ou de continuer la guerre par prolongation & temporisement. & desia plusieurs, qui iusqu'à present auoient suiui le dernier aduis, se laissent emporter au premier. Plusieurs considerations les y poussoient.

les

les forces du Roi bastantes desormais pour contrequarrer celles de l'Empereur. la presence d'vn ieune Prince bruslant d'ardeur & d'affection de s'esprouuer à la guerre. la vergongne qu'ils disoient leur redonder souffrans qu'à leur barbe vne telle ville que Marseille fust assiegee. le moyen qu'ils auoient de faire litiere de leurs ennemis deuant que l'Empereur peust ramener toutes ses troupes à leur secours, qui pour la commodité des viures estoient contraintes de s'espandre au large. Mais le Grand-maistre & les plus sages cerueaux trouuoient qu'il estoit beaucoup plus certain de remporter la victoire sans coup ferir, en coupant les viures aux ennemis comme ils auoient fait iusques alors. Marseille estoit bien remparee, garnie de toutes munitions necessaires, pourueue de valeureux capitaines, & d'hommes de bonne volonté. Au contraire, & la famine & la mortalité qui trauailloit desia & se renforçoit tousiours au camp de l'Empereur, ameneroit en bref sa puissance à se defaire & rompre d'elle mesme. On en voyoit desia la surveille. Les paysans auoient de fraische datte emmené, tué, blessé, toutes les bestes portans les biscuits qu'il auoit fait faire à Toulon. & continuans de l'affliger par tels affronts, reduisoient l'ost Imperial en extreme indigence & necessité. D'auantage les assidus eschecs dont la gendarmerie Françoise affligeoit incessamment les ennemis, faisoient que desia l'Empereur meditoit sa retraite. C'estoit donc vne tres sage constance & resolution au Grandmaistre; De ne vouloir sousmettre l'importance de ceste guerre à la discretion d'vn hazard incertain. Il n'y a moins d'honneur & de gloire à vaincre son ennemi par conseil & bonne conduite, que par bataille. & sans necessité s'abandonner au sort des armes iournalieres, c'est abuser du sang & de la vie des hommes. 1536

SVR ces entrefaites voici nouuelles au Roi, que son camp dela les monts auoit rangé sous son obeissance la plus part du Piedmont, & tout le Marquisat de Salusses, horsmis quelques chasteaux. Sa Maiesté pouuoit vsant de ses droicts annexer ce Marquisat au Dauphiné, dont il meut & depend, comme commis & confisqué par la reuolte & felonnie du Marquis François. Mais oyons

Exploits en Piedmont.

1536 l'vn des traits de sa naturelle clemence & liberalité. Jan Louys frere dudit François, estoit prisonnier à Paris pour semblable rebellion commise. Le Roi le met en liberté, l'inuestit du Marquisat, reçoit de lui serment de fidelité enuers & contre tous: lui fait deliurer argent pour dresser son train & s'en aller prendre possession. François peu de sepmaines apres vient à Carmagnole: Iean Louys le reçoit au chasteau, & se laisse tellement enjoyauler par belles & douces paroles, qu'il ne iure plus sinon par la confidence qu'il auoit à François son frere. François estoit plus malicieux & rusé. Ian Louys contre le conseil de S. Iulian [gentil-homme Gascon nourri en la maison de Salusses, que le Roi auoit enuoyé quand-&-Ian Louys, pour espier les actions, allees & venues de ce nouueau Marquis, homme simple & stupide] se laisse tirer hors de Carmagnole, & mener au chasteau de Valseniere; où François l'arreste prisonnier, & des lors procede à la recouurance des places du Marquisat. S. Iulian preuoyant l'issue d'vn si cauteleux stratageme, pratiqua Saluadour d'Aguerres, & par viues persuasions reçeut de lui le fort chasteau d'Vrezeul au nom du Roi. busche en l'œil de François, qui l'empescha de se pouuoir faire & dire Marquis absolut.

Retraite de l'Empereur & ALORS André Dorie arriuant d'Espagne apporta viures & deniers à l'Empereur. qui sur la venue d'icelui, fit publier vn edict emmi son cãp, Que tous gens de guerre se tinssent prests à faire monstre, [sans doute la grande diminution de son armee, laquelle de cinquante mil hõmes qu'il auoit en partant de Nice, se trouue reduite à vingt-cinq ou trente mille au plus, l'estonna viuement] toucher deniers & s'appareiller de partir au iour qui leur seroit signifié, garnis chacun de viures pour huict ou dix iours. Cest edit donna soupçon au Roi, qu'il voulust venir assaillir son camp, ou marcher apres le Duc d'Albe au siege de Marseille. Et puis que l'Empereur s'y trouuoit en personne, le Roi prenant esperance de pouuoir au milieu de si gros exercites parfaire le cõtenu du cartel qu'il auoit autrefois enuoyé par vn heraut à l'Empereur, comme nous auons oui ci-dessus. Mais sa Maiesté n'est si tost arriuee de Valence en son camp lez Auignon, que comme il donne ordre & se prepare pour receuoir ou liurer

tirer bataille, voici nouuelles que l'Empereur & tout son camp est deslogé d'Aix, laissant derriere lui (outre les morts en nombre infini, dont l'air estoit corrompu tout à l'entour) vne grande multitude de malades qui ne pouuoient à pied n'à cheual suiure l'armee; & prenant la route d'Espagne, laissa la ville d'Aix gastee de toutes les desolations que la guerre peut enfanter, horsmis du feu, dont l'Empereur la garantit. Le Palais seul, & notāment la Chambre des Comtes, esprouua l'outrage des flammes à l'instance du Duc de Sauoye, qui voulut en personne assister au bruslement d'icelle, esperant peut estre abolir par ce moyen la memoire des titres par lesquels il appert que le Piedmont appartient au Comte de Prouence. Mais le Grand-maistre auoit preueu cest inconuenient, les enuoyant en vne sienne place forte nommee les Baux. Le Roi fournit les deniers de l'estimation faite pour reparer les dommages. Entre ses principaux arcboutans l'Empereur auoit perdu Antoine de Leue, Marc de Busthein, vn autre capitaine de Landscnets sien parent, le Comte de Horne, Baptiste Castalde, & plusieurs autres gens de nom. Certes appliquons ici ce sainct Oracle parlant de Sancherib Roi des Assyriens: *Ta brauade est montee à mes oreilles: ie mettrai ma boucle en tes narines, & mon mords en tes babines, & te ferai retourner par le chemin par lequel tu es venu.* Et: *Ainsi dit l'Eternel touchant le Roi des Assyriens: Il n'entrera point en ceste ville ici, & n'y iettera aucune fleche, & ne se presentera point contre elle auec le bouclier, & ne dressera point de terrace contre elle.* Voici le Comte de Prouence en ombre: qui menaçoit n'agueres de sang & de feu les Prouinces de ce Royaume, & des lōg temps auoit par presomption englouti la Couronne d'icelui: honteux & confus en sa retraitte, amoindri de la moitié de ses troupes, harassé par les paysans, qui se preualans des armes de ses malades & mourans, assiegent les passages & destroits des chemins, demolissent les ponts sur les torrens alors impetueux, le chargent en front, en flanc, en queuë: & les cheuaux legers conduits par le Comte de Tende, Bonneual, Langey, & Ian Paul de Cere, le serrent de si pres, que ses gens n'ayans moyen de fourrager, laissent les chemins depuis Aix iusques à Frejus, ionchez de morts, de languissans, de harnois, lā-

1536 ces, picques, arcbuses, & toutes autres armes pesle messe en vn tas.

Le Roi faisoit estat de marcher à la poursuite: & quelque part qu'il le pourroit atteindre, lui donner la bataille: puis d'vne mesme boutee passer en Italie, où son camp estoit desia puissant à la campagne. Mais le voici destracqué de son dessein par lettres du Mareschal de la Mark. Il n'auoit plus de moyen de tenir Peronne longuement: les murailles en estoient rompues & debrisees en plusieurs endroits: la faim pressoit les assiegez, ils auoient faute d'arcbusiers & de poudres. Ainsi le Roi fit promptement marcher vne grande partie de sa gendarmerie, & dix mil hommes de pied François, & delibere de les suiure à grandes iournees, ou pour leuer le siege, ou pour reprendre la ville deuant que l'ennemi l'eust remparee & fournie de viures. Dieu le vouloit sauuer de ceste courvee, & lui donner loisir de reprendre haleine. Les Imperiaux repoussez tousiours auec perte, de plusieurs & diuers assauts: la mine en laquelle ils auoient longuement trauaillé, leur ayant esté peu fructueuse outre la mort de Philippe de Boulinvilliers Comte de Dammartin acrauanté sous les ruines d'icelle en vne contremine qu'il faisoit faire pour euenter la mine des ennemis: (Mort neantmoins expiee par celle de 300. Landscnets & vingt de leurs hommes-d'armes au dernier assaut donné par la tour minee) & la ville estant refraischie de cinq cens arcbusiers portans chacun dix liures de poudre, entrez à la faueur d'vne alarme generale que le Duc de Guise donnoit auec deux cens cheuaux au bruit de toutes les trompettes qu'il auoit peu recouurer, deslogerent de nuict enuiron la mi-Septembre: acheuans de consumer par feu le reste de leurs premiers embrasemens.

Du Côte de Nassau.

Or voila graces à Dieu la Frãce vuide & nette d'ennemis. Mais rien n'est de tous points heureux. Voici nouuelles trauerses qui troublent la Cour. Les Ambassadeurs Anglois estans pres du Roi, mal affectionnez enuers sa Maiesté, & certes peu fideles seruiteurs de leur maistre, lui dõnent aduis, Que l'Empereur voyant le Roi ne pouuoir estre ni par dommage ni par degast aucun attrait à la bataille, feignoit par vn stratageme sa retraite, afin de l'inuiter à sa poursuite: & par consequent, au combat: ou bien

bien reculant pour mieux sauter, assaillir derechef à l'improuiste la Prouence, si tost que les armes Françoises en seroient esloignees. Que l'Empereur mesme, pour mieux colorer son depart, auoit publié que la famine & mortalité l'auoient affoibli de plus du tiers de ses gens, & le reste courroit semblable risque s'il ne se retiroit : Que toutesfois en effect il n'auoit point tant faute de viures qu'on estimoit, & depuis son partement d'Italie n'auoit perdu qu'enuiron deux mil hommes. Que depuis la prinse de Montejan & Boisy, nul n'auoit osé donner aucune alarme au camp de l'Empereur, ni mesme le suiure en queuë à son deslogement. Ces impostures & fausses impressions auoient desia gagné tel effect enuers le Roi d'Angleterre, que la Pômeraye despesché par le Roi tendant à trois fins : Pour l'esclaircir de la verité du fait de Prouence: Pour lui faire trouuer bon le mariage de Magdelene de France sa fille auec le Roi d'Escosse: Pour apprendre l'intention dudit Roi d'Angleterre sur l'ouuerture auparauant faite touchant le mariage du Duc d'Orleans auec Marie d'Angleterre fille d'icelui Roi: eut beaucoup de peine à le démouuoir tellement quellement de l'opinion qu'il auoit embrassee Mais le mariage d'Escosse aigrit de telle façon l'Anglois, qu'ayant fait exposer à la Pommeraye ses doleances & causes de mescontentement sur cest article, il le renuoya sans aucune conclusion. Il ne vouloit point de voisin si hautement allié. 1536

Motifs des guerres Angloises cõtre la France.

VOICI vne autre despesche de plus grand fruict. Le pays de la Tarentaise en Sauoye auoit n'aguere secoué le ioug Frãçois. Pour le reduire en sõn obeissance, le Roi enuoya le Comte de S Paul Duc d'Estouteville à cause de sa femme, auec troupes Françoises à cheual & à pied, & le Comte de Furstemberg & ses Landscnets, ausquels pour expiation du delict le pays fut abandonné au pillage, & mesme la ville de Conflans Ainsi chastiez ils firent en suite deuoir de suiets. & le Duc reuient en France comblé d'honneur & de gloire.

Armes des pensionnaires royaux en Italie.

ACQVITTONS nous maintenant, pour clorre ceste annee, de nostre promesse, touchant les exploits de l'assemblee faite à la Mirandole sur les capitaines Italiens pensionnaires du Roi. Leur premier dessein estoit formé sur Genes; & pour cest effect veindrent en diligence

1536 & à petit bruit, esperans ou par surprise ou par le moyen des partisans de Cesar Fregose se rendre maistres de la ville. Mais vn Lucquois des troupes du Côte Guise desrobant la nuict auoit descouuert l'entreprise aux citadins. Ainsi le Comte retirant son camp à demi lieuë de Genes entre deux montagnes fit promptement faire grãd nombre d'eschelles; qui neantmoins se trouuans au besoin trop courtes, rendirent le succez infructueux. Ces capitaines n'auoient point de canon pour faire batterie: d'ailleurs Turin assiegé requeroit leur presẽce. Ils y tournent donques la teste. Et les Imperiaux aduertis de l'approche du Comte, abandonnent le siege, & laissent la cãpagne à la deuotion de ceste nouuelle armee. Le seigneur d'Annebault voyant le camp desloger, saillit en queuë: & en passant receut à composition la tour du pont de Pau (dont l'Empereur auoit tant haut-loué la prinse) & le seigneur de Burie, Groillan; dont les bleds & vins qui s'y trouuerent en grand' quantité seruirent de refraichissement à Turin. La ville de Quiers estoit taxee par les Imperiaux à vingtcinq mille escus. & comme les soldats vacquoient à contraindre les habitans à payer ceste finance, Annebault y despescha quelques capitaines, lesquels d'emblee enleuerent la ville sur quatre cens hommes de guerre qui la gardoient au nom de l'Empereur. Montcallier en suite enuoya presenter & faire obeissance. & le chasteau de Carignan par sa reddition accommoda Turin aussi d'enuiron trois mil sacs de farine ensachee pour enuoyer au camp des ennemis. Salusses, Quieras, & plusieurs autres places du Marquisat & de Piedmont firent hommage aux victorieux. Alors le Roi, pour refraischir Annebault & ses troupes, tant de cheual que de pied, les rappela de Turin, y commettant deux mil hommes de pied François, sous les capitaines René & la Godiniere; & deux autres mille sous le Cheualier de Birague, & pour gouuerneur, Burie, auquel il donna la compagnie d'hommes-d'armes que souloit commander François de Salusses deuant sa reuolte.

Secours inespéré du Roi d'Escosse.

Mais ne voici pas vn traict autant remarquable, comme il est rare & procedant d'vne sincere & naïfve affection? & qu'est-ce qu'vn gentil & braue Cheualier ne fera pour sa maistresse? Aux premieres nouuelles de la descente

cente

cente de l'Empereur en Prouence, le Roi d'Escosse arma 1536
seize mil hommes pour venir au secours du Roi, *sans requeste ni sçeu d'icelui* [ce dit l'original] & rien ne l'empescha d'arriuer à temps sur l'esperance qui couroit d'vne bataille, sinon vn vent contraire qui l'auoit repoussé par deux fois. Le Roi s'estoit asseuré de ses nouueaux conquests, & ayant donné ordre aux frontieres de son Royaume, reuenoit en France. L'Escossois le vint rencontrer à la Chapelle entre Tarare & S. Saphorin au Lyonnois: & là lui demanda l'vne de ses filles en mariage. L'ancienne alliance des Royaumes de France & d'Escosse estoit considerable. Le pere de ce Roi estoit mort en bataille contre l'Anglois pour le parti du Roi Louys XII. & ceste franche volonté pouuoit-elle estre esconduite? Ainsi le mariage entre lui & Magdelene de France fut conclu dans Blois, & consommé le premier iour de l'annee suiuante.

Av reste les grandes prosperitez sont bien souuent accompagnees de quelques reuers, autrement la vanité de nostre sens nous emporteroit aisément: & pourrions attribuer à la valeur de nos bras ce qui n'appartient qu'au grand arbitre & moderateur des batailles. Voici de piteuses premices au gouuernement du seigneur de Burie à Turin. Tel cuide prendre qui souuent est prins. l'Empereur auoit adiugé le Monferrat au Marquis de Mantoue contre le Duc de Sauoye & François de Salusses, lequel y pretendoit: & ceux de Casal ne le vouloient accepter. Burie sur ce grabuge practique Damiã Curial capitaine en garnisõ à Casal pour l'Empereur. Damiã promet liurer vne des portes de la ville. Burie y mene Chrystophle Gouast auec 1200. Italiens, desquels il estoit chef, & quelque nombre de caualerie sous le seigneur de Tais: & d'abord se rend maistre de la ville. Mais les pailes, hoyaux, sappes, & autres outils de gastadours que Guillaume Comte de Biendras deuoit fournir des deniers qu'il auoit receus pour cest effect, afin de trancher soudain entre la ville & le chasteau, attendant que le Comte Gui vinst au secours auec l'artillerie pour battre le chasteau, estoient encore chez les marchands. Comme doncques on en cerchoit d'autres pour faire les trancbees, le Marquis du Guast eut loisir d'assembler son armee dans Ast, & par la

Prinse du seigneur de Burie.

porte des champs se ietter dans le chasteau, puis du chasteau s'espandre par la ville. Douze cents hommes n'estoient pas bastans pour contrelutter l'impetuosité de ceste inopinee tempeste. Il soustient le faix, & rend combat, mais en fin forcé par les ennemis, demeure leur prisonnier. Tais, Gouast, & tout le reste morts ou prins, Biendras, Damian, & autres tels marchands trouuent lieu de sauueté. On cognoit les fautes quand elles sont faites. Il est bon de les remarquer afin de s'en faire sages. Il faloit communiquer l'entreprise au Comte Guy, & lui faire ietter son armee pres d'Ast. le Marquis craignant perdre l'vn & ne sauuer pas l'autre, se fut contenu dans l'enceinte de ses murailles. Guy Guiffroi seigneur de Bourieres fut par le Roi commis en la place du prisonnier. Les neiges, les glaces, les verglas de l'hyuer, arresterent de part & d'autre les courses des garnisons en Picardie. & cependant que la saison les empesche de produire grands ni memorables exploits de guerre : le Roi desployant en sa Cour de Parlement à Paris, (presens les Pairs de France & Princes de son sang, quarante ou cinquante Euesques, plusieurs Officiers de la Couronne, & autres gros personnages de tous estats) les armes legitimes d'vn seigneur contre les forfaits de son vassal, enuoya sur les frontieres adiourner à son de trompe l'Empereur, pour alleguer ce que bon lui sembleroit contre la demande des Aduocats & Procureur generaux de sa Maiesté, concluans que veu les rebellions & felonnies dudit Empereur à l'encontre du Roi son Prince naturel & souuerain seigneur à cause des Comtez de Flandres, Artois, Charolois, & autres places mouuans de la Couronne de France, fussent declairez par arrest commis & confisquez, adiugez & reünis à la Couronne. Et ne comparant personne pour l'Empereur, la demande des Gents du Roi fut interinee selon sa forme & teneur.

1536

Poursuite contre l'Empereur en iustice.

POVR l'execution de cest arrest ayans les seigneurs d'Annebault, de Tais, de Termes, d'Aussun, Frãçois: More de Nouare, Francisque Bernardin de Vimercat, Italiés: Georges Capussement & Theode Manes, Albanois, commandans chacun deux cents cheuaux legers: de Biez Seneschal & gouuerneur de Boulongne: & de Crequy gouuer-

uerneur de Montrueil, capitaine de 50.hommes d'armes, auictuaillé Therouenne à la barbe du Comte de Reux sorti de S.Omer auec enuiron 600 cheuaux pour empescher ce stratageme: le Roi partant d'Amiens (là mourut en ce temps-ci Charles Duc de Vendosme, extrememẽt regretté & du Roi & du Royaume, pour auoir esté Prince magnanime, & par plusieurs & signalez seruices bien merité de ceste Couronne) le Roi sur la fin de Mars assemblant ses troupes, mit aux champs Guillaume Comte de Furstemberg auec huict mil Landscnets les seigneurs de Sercu, d'Auchi (il fut tüé aux premieres approches de Hedin) de Heilly, de S.Seual, Picards: Bacqueville, la Salle, S.Aubin, Normands: Quincy, Champenois: Haraucourt, Lorrain: conduisans chacun mil hommes de pied: & plusieurs autres bandes d'Alemands & François reuenans à vingt-cinq mil hommes de pied, desquels estoit Lieutenant general pour sa Maiesté, le grand-maistre de Montmorency. Hedin est de consequence au Roi pour la seureté de ses autres places en Picardie: & posedé par les François, incommode extremement l'ennemi. La ville abandonnee par la garnison se retirant au chasteau fut prinse sans resistance. mais le Comte de Reux auoit tres-bien pourueu le chasteau de toutes choses necessaires à la garde d'vne place d'importance. Le capitaine Samson vieil Cheualier Namurois, grand homme de guerre, y commandoit enuiron quinze cents hommes sous les enseignes de Boubers & Vaudeville. On failoit les approches, & plusieurs capitaines asseurans que l'espesseur de la muraille soustenue d'vn gros rempar ne receuroit iamais bresche, on vient à la sappe, le Prince de Melphe, les seigneurs de Barbesieux, de Burie, de Villiers aux Corneilles entreprennent l'œuure, & iettent par terre la moitié d'vne tour estant à l'entree de la ville au chasteau: mais la partie qui tenoit au chasteau demeurant en son entier, la place n'en fut gueres affoiblie. Ainsi le Roi se delibere de l'essayer par batterie. & lui mesme monstre l'endroit de l'assiete du canon. Aux approches Lusarches & Pontbriant bien experimentez Commissaires d'artillerie; plusieurs canonniers & autres perdent la vie. Le canon touchant de la gueule au bord du fossé, foudroye

1537

Mort de Charles Duc de Vendosme.

Prinse de Hedin.

1537 deux iours entiers. & au troisiesme fait ouuerture d'enuiron 30. toises. La presence du Roi remunerateur ordinaire de la vertu d'vn chacun pousse l'ardeur de plusieurs ieunes gentils-hommes conuoiteux de reputation: & deuant que l'ordre fust mis à donner l'assaut, les emporte au dessus de la bresche. Mais ils y trouuent pareille vigueur à les recueillir. les vns meurent sur la place: les autres s'en retournent bien blessez. Charles de Bueil entre autres, Comte de Sancerre, ieune seigneur, qui suiuoit à la trace la vertu de ses ancestres; Aubigni Lieutenant de Sercu: & Damiete portenseigne de ladite bande, tesmoignerent par leur mort l'esperance de leur ieunesse; si le sort des armes leur eust permis de la meurir d'auantage. Haraucourt Lorrain & son frere son Lieutenant, enfans du seigneur de Paroy Lietenant du Duc de Guise au gouuernement de la Champagne & de sa compagnie d'hommes d'armes, Plieuers, fils de Mardicoque & plusieurs autres reveindrent estropiez d'arcbusades. Ceste boutee neantmoins estonna les assiegez, & porta coup au general. Car comme ils virent l'ordre qu'auoit donné le Roi pour assaillir au matin: grand nombre de gens d'armes à pied auec cinq ou six cents cheuaux legers: tout le reste de gendarmerie à cheual; les troupes appareillees pour se ietter en bataille sur la venue de l'ennemi s'il s'approchoit, les vns disposez pour marcher deuant, les autres pour les soustenir & autres pour refraischir les assaillãs; la hardiesse & promptitude du soir precedent les occasionna d'entrer en composition, par laquelle ils sortirent bagues sauues, laissans en la place l'artillerie, munitions, viures. Le Roi la commit en la garde de Sercu, lui donnãt vne compagnie de 50 hommes d'armes & mille de pied.

Prinse de Hedin. &

De S. Paul & Lilliers.

S. Paul voisine de Hedin lui pouuoit donner beaucoup d'ennuis, & reduite en l'obeissance du Roi, trauerser les garnisons de Betune, d'Arras, de Lilliers, & autres places és enuirons. Annebault fit cest exploit, & Antoine du Castel, ingenieur Italien, entreprit la fortification des ville & chasteau. Lilliers delaissé par Lieuin capitaine de la ville, fut par les Grand-maistre & Duc de Guise visitans le pays, adiousté aux conquestes susdites, & laissé sous la charge de Martin du Bellay, capitaine de deux cents cheuaux legers, ioint auec lui la Lande commandant

dant mil hommes de pied, pour empescher que ceux de 1537
S. Venant & de Maruille ne fissent nuisance aux fourrageurs & viuandiers du camp François. Les Bourguignōs auoient à S Venant fortifié vne isle sur la riuiere du Lis. *De S. Venant.* Le Grand-maistre entreprend de forcer & prend auec lui le Comte de Furstemberg auec huict mille que François que Landsceners. D'abord les assiegez repoussent les Lādscnets, tuent quelques hommes, en blessent beaucoup. Et desia declinoit le iour, comme voici Charles Martel seigneur de Bacqueville & la Lande apperceuants vn endroit du fossé plus mal garni de gens que les autres, le trauersent auec leurs Normands & Picards à corps perdu, viennent au combat main à main, y perdēt des hommes, tuent grand nombre d'ennemis: forcent le fossé, le rempar, le bastion: leur font abandonner les defenses, & donnent moyen au surplus des troupes d'entrer dedans. qui chassans les ennemis en fuite, font vne boucherie pour vanger la mort de leurs compagnōs. Poussent tout d'vne halene au second fort, duquel le pont estoit trauersé de grosses & longues pieces de bois iointes les vnes aux autres, & les interualles des barrieres garnies de bons arcbusiers, sousteaus d'vn moulin de pierre bien percé, fourni d'arcbuses à croc & d'autres bastons à feu. Mais à bon cœur rien n'est difficile. & les premiers fuis au second fort, leur auoient donné l'espouuante. On les enfonce leans, & tous entierement passent au fil des espees victorieuses. Le nombre des morts fut estimé de 12. à quinze cens de part & d'autre: la place pillée, le butin emmené, & le feu mis és maisons. Alors ne se passoit iour sans entreprise des vns sur les autres: courses, recourses, prinses, reprinses, d'hommes, de viures, de places ou mal gardees, ou non gardables. Et le Roi voyant que l'Empereur n'auoit aucune armee preste ni suffisante pour trauerser ses nouuelles conquestes: contant pour ceste armee d'auoir prins Hedin & fortifié S. Paul, fit brusler Lilliers (reserué l'Abaye des Nonains & les Eglises) abatre les murailles, afin que l'ennemi nichant leans n'incommodast Therouenne & S. Paul: donna le gouuernement de S. Paul à Jan d'Estouteville, seigneur de Villebon, Preuost de Paris auec sa compagnie d'hommes-d'armes, celle de Moyencourt nommé de Hangest, Martin

1537 du Bellay & ses deux cents cheuaux legers: deux mil hõmes de pied commandez par les capitaines de la Sale, & S. Aubin Normans, Blerencourt & Yuille Picards, chacun cinq cens: & dans le chasteau mille hommes sous la charge de René la Palletiere, laissa le Comte de Furstemberg en garnison à Dourlens auec ses Landscnets, & cent hommes d'armes sous les guidons des seigneurs d'Estree & de la Roche du Maine, Mais en effect ces bandes estoient si mal complettes, qu'elles ne reuenoient qu'enuiron à la moitié. puis ayant de mesme pourueu aux autres places, rompit son camp, & licencia ses troupes pour donner ordre en suite aux affaires de Piedmont, où l'ennemi se renforçoit.

Ainsi le Roi se desarmant, le Comte de Bures arme vingt-quatre mil Landscners, six mil Valons, huict mil cheuaux, & deliberé d'assaillir les Landscnets logez pres de Dourlens, afin de se faciliter le Siege de S. Paul qu'il meditoit, par la surprise de quelques lettres apprend que les fortifications de la place requeroient encore vingt iours de terme pour la rendre en estat de faire receuoir honte à l'ennemi. Il change d'opinion, & tournant la teste à S. Paul fait ses approches le 10. Iuin, nonobstant les frequentes & diuerses escarmouches des assiegez: gagne à la faueur d'vn grand chemin creux, que la soudaine arriuee des Imperiaux auoit empesché d'esplanader, la pointe d'vn grand bouleuert tendant au chemin de Mouchy: sappe iour & nuict, foudroye seize à dixhuict cents coups de canõ: fait ouuerture de trois à quatre cẽs pas de bresche: contraint par la tempeste de sept ou huict pieces d'artillerie Martin du Bellay, Blerencourt & Yuille d'abandonner le bastion qui respondoit vers Dourlens, leur principale & presque seule defense: donne vn assaut auec cinq à six cents hommes pour recognoistre seulement la bresche, & par la foudre de leurs canons qui battoient tout du long de la bresche dedans la ville, assomment ou pour le moins rendent inutiles plus d'vn tiers des assaillis, estans ceux qu'on auoit commis à la defense de la bresche, contraints se tenir couchez sur le ventre: Recognoissent la bresche, iettent sept ou huict enseignes dans le fossé qui separoit le grand bastion d'auec la ville (on n'auoit eu loisir que de faire deux courtines

Reprinse de Sainct Paul. &

nes

nes de tonneaux pleins de terre pour defendre le chemin qui menoit par le fond dudit fosſé dans la ville) mettent le feu aux eſtançons qui ſouſtenoient la pointe du baſtion ſappé: la portent par terre, & quand-&-quand renuerſent dans leurs tranchees tous ceux qui defendoient ceſte pointe: donnent l'aſſaut par ceſt endroit là, vertement recueillis par la Sale & Sainct Aubin. Mais durant l'aſſaut ceux que les ennemis auoient fait deſcendre au fosſé, gagnent la courtine de poinſons, forcent d'abord vingtcinq ou trente arcbuſiers qui la gardoient, entrent peſlemeſle dans la ville auec eux: viennent par derriere enuelopper ceux qui faiſans tout ce que la valeur & force naturelle peut exploiter, defendoient le baſtion, taillent en pieces tout ce que rencontre la fureur des armes victorieuſes. Ceux qui combattoient à la breſche, ignorans ce qui paſſoit à l'oppoſite, auoient deſja ſouſtenu vn furieux aſſaut: comme voici ceux leſquels eſtoient entrez par la porte du grand baſtion, les viennent aſſaillir en queuë & le plus grand nombre ſurmontant le moindre, tuent d'arriuee Moyencourt & ſon frere d'Yue, maſſacrent de furie ſept vingts de la compagnie du Bellay, & la plus part de celle de Villebon. Villebon & Yuille furent pris par Tonnoire capitaine Eſpagnol: du Bellay & Blerencourt ſauuez par Boſe capitaine Alemand. La Palletiere forcé dans le chaſteau par le bouleuert qui n'eſtoit encores en defenſe, demeura priſonnier: mais l'eſtrif de quelques vns ſouſtenans chacun icelui leur auoir donné ſa foy, le fit paſſer au fil de l'eſpee. En ſomme, n'eſpargnans hommes, enfans, femmes, filles, religieux, ni nonnains, enuiron quatre mil cinq cents perſonnes eſprouuerent l'impiteux ſort d'vne horrible & cruelle victoire, à laquelle s'aſſuiettiſsent ordinairement ceux qui contre le droict de la guerre entreprennent la defenſe d'vne place non valable, ou qui n'eſt en eſtat de ſouſtenir les violens efforts d'vne puiſſante armee. 1537

S. Paul ayant paſsé par le feu, le chaſteau & toutes les defenſes vnies à raiz de chauſsee, voici les Imperiaux deuant Montrueil. Montrueil eſtoit mal pourueu: Canaples chef de la ville n'y eſtoit entré que trois ou quatre iours auparauãt auec mille hommes de pied & quelques deux *De Mõtrueil.*

1537 cents cheuaux des arrierebans de Normandie. Mais la ville estant retranchee, il eust falu du moins six mil hommes de pied & trois cens hommes d'armes. Ainsi le Comte de Bures y pose partie de son camp vers la porte de Hedin, partie aux celestins tirant le chemin de Therouenne, & partie à la porte du grand marché qui mene vers Abbeville: assied son artillerie en trois endroits; fait bresche le long d'vne grande courtine depuis le portail de vers Hedin en tirant vers la porte du grand marché: puis se prepare à l'assaut. La bresche estoit raisonnable; mais les fossez pleins d'eau rendoient l'accez difficile. Et d'autre part les assaillis estoient incommodez de plusieurs desaduantages. Deux bandes de canons ennemis les empeschoient de venir à la bresche: & mesme estans à leur defense, ils estoient descouuerts des deux costez par les flancs, & n'auoient pas l'opportunité de faire trauerses pour se couurir. ioint que leur petit nombre n'estoit bastant pour garder la moitié du bas de la ville : si que l'ennemi venant à l'assaut auoit en sa discretion tout le reste de la ville, laquelle est de grand circuit. Ces considerations portent Canaples à demander composition. & le Comte meditant la conqueste de Therouenne en suite, pour en destourner le prochain auictuaillement qu'il preuoyoit, consentit aux assiegez gens de guerre, de sortir bagues sauues & en armes : & aux habitans, auec ce qu'ils pourroient emporter de leurs biens sur eux.

Cela fait, le defaut d'hommes & de poudres qu'il sçauoit estre dans Therouenne l'inuite à l'entreprise: François de Montmorẽcy seigneur de Rochepot, alors Lieutenant general pour le Roi en Picardie, cognoissant l'importance de Therouenne & le dessein des ennemis, outre quelques 60. hommes d'armes, cẽt hommes de pied, & cent mortepayes qui la gardoient, y enuoye les seigneurs de Cany Lieutenant de la compagnie du ieune Duc de Vendosme [nous le verrons en suite Roi de Nauarre & pere de nostre Roi Tres-Chrestien à present regnant] Foudras Lieutenant de Cany, le fils de Dampierre guidon du Dauphin menant quatre vingts hommes d'armes: & Sainct Brisse, quatre cens hommes de pied. Il y vient, fait ses approches, dresse le canon en baterie, contraint nos hommes d'abandonner le chasteau qui ne

constoit

constoit sinon de deux tours (Talbot Anglois ayant prins la ville en l'an M.D.XIII. auoit rasé le chasteau) & fait bresche en la muraille de la ville enuiron deux cens pas de long, mais mal aisément forçable, nos François se retirans auoient retranché derriere eux, & mis le rempar en tel estat, qu'icelui gagné les ennemis tomboient dans vn fossé bien flancqué. 1537

L'ost Imperial ne commença si tost à marcher contre S. Paul, que le Roi se mit en deuoir de redresser son cãp, esperant que selon les promesses des fortificateurs, elle pourroit arrester l'armee Imperiale, iusqu'à ce que le secours arriuast. Voici que maintenant le Dauphin accõpagné du Grand-maistre de Montmorency surintendant de l'armee sous icelui seigneur, donne le rendez-vous vers Abbeville au Comte de Furstemberg, & à Nicolas de Rusticis nouuellement arriué auec quatre mil bas Allemans en bonne conche & bien aguerris. Comme le Dauphin attend là le reste de ses troupes, les assiegez lui donnent aduis qu'ils ont grand' necessité d'arcbusiers & de poudres. Pour les en accommoder, on élit Annebault general des cheuaux legers.

A ce dessein Annebault suiui de cent hommes d'armes, & seize cents cheuaux legers, choisit 400. arcbusiers sous la charge de Biendras, portans chacun vn sac de cuir lié autour de soi, plein de poudre, plusieurs gentils-hommes volontaires conuoiteux d'honneur, (braue ambition, si nous sçauions temperer l'ardeur de nostre bouillante ieunesse) grossissent par leur presence ceste troupe, resolue de hazarder plustost sa prinse & defaite que manquer à son entreprise. Desia les Imperiaux aduertis de ce dessein estoient à cheual pour en diuertir l'execution, & les cheuaux legers François poussez par ceste verte Noblesse desireuse de faire vn coup de lance, leur donnent l'alarme. A quelque chose malheur est bon. Il estoit nuict, & l'obscurité des tenebres empeschant l'Auantgarde ennemie de recognoistre sa Bataille qui venoit d'vn autre costé la ioindre: ils s'entrechargent, & par diuers chamaillis se matrasent les vns les autres, cependant que nos arcbusiers se iettent dans Therouenne sans estre apperceus. Eux entrez donnent le signal auquel Annebault se deuoit mettre à sa retraite, & la pouuoit

Auictuaillemẽt de Therouenne.

1537 faire sans danger. Toutesfois aduerti que les cheuaux legers estoient à l'escarmouche, il se mit en deuoir de les retirer. L'ennemi le preuient, & lui coupe chemin au passage d'vn pont. Ici s'attache le combat, & si vigoureux que le plus grand eschec tombe sur les Imperiaux Mais en fin toute leur cauallerie arriue : Annebault est porté par terre, prins prisonnier: & pres de lui, le Comte de Villars, les seigneurs de Piennes, d'O, de Sansac, les capitaines George Capussement, Francisque Bernardin, & presque tous horsmis quelques-vns, lesquels auoient desia passé le pont: Ceux-ci (Assun entre autres) retirez à Hedin changent de cheuaux, accourent au champ du combat, trouuent les Imperiaux en desordre ne cuidans plus auoir d'ennemis en campagne: les chargent, en défont, en prennent grand nombre, recourent plusieurs de leurs compagnons prisonniers, & ainsi leur retranchent vne grande partie du suiet de gloire qu'ils s'attribuoient pour vne tant auantageuse victoire.

Defaite d'Annebault.

Cependant le Dauphin & le Grand-maistre auoient desia recueillis enuiron seize cens hõmes d'armes, deux mil cheuaux legers, dix mil Alemans, & douze mil François, auec lesquels ils pretendoient donner secours aux assiegez ou contraindre les Imperiaux venir au combat à leur desaduantage: comme les traictez que par le moyen du Duc d'Ascot menoit Marie Roine de Hõgrie & sœur de l'Empereur, pour donner ouuerture ou de paix ou de trefve, engendrerent vne suspension d'armes pour trois mois entre les pays du Roi & les pays bas de l'Empereur, attendant que les affaires vn peu mitiguees enfantassent vne paix generale entre ces deux grands Princes & leurs alliez. Que ceste trefve doncques nous remporte outre les monts voir l'estat des armes en Piedmont.

Trefve pour 3. mois.

Les ialousies, diuisions & partialitez ordinaires entre capitaines qui se disent de mesme autorité, d'egale reputation, & d'autant vtile seruice l'vn comme l'autre, trainent coustumierement vne perilleuse consequence. La composition que dõna Caguin de Gonsague aux Imperiaux à Carignan sans le sçeu de Gui Comte de Rangon Lieutenant general pour le Roi delà les monts, auoit irrité le Comte, & d'autre part Caguin se plaignoit qu'õ lui eut cassé partie de ses gens de pied, & qu'aduenant le

Diuisiõs entre les chefs Italiens.

defaut ou partement du Comte Guy, le Roi lui eust substitué Cesar Fregose son beaufrere, sans respect de l'anciēne seruitude de la maison de lui Caguin & de sa nourriture au seruice du Roi, duquel il n'auoit iamais varié comme auoit fait le Comte, quoi que recerché par plusieurs aduantageuses conditions. Ces differends prindrēt en fin tel accroissement, qu'apres plusieurs plaintes & reproches sur les points d'honneur, Guy & Cesar bandez vniment contre Caguin fonderent vn cartel de défi sur quelques escrits diuulguez au mespris dudit Cesar sous le nom de l'Aretin, desquels ils soustenoient Caguin estre l'auteur primitif. Guillaume du Bellay seigneur de Langey despesché par le Roi pour entendre les raisons des vns & des autres, ayant remonstré au Comte Guy & à Cesar Fregose quel preiudice leur estrif auec Caguin apportoit au seruice de sa Maiesté, & que par les Chapitres de l'ordre du Roi, les Cheualiers ne peuuent sans congé de leur superieur, qui est le Roi, enuoyer n'accepter cartel l'vn contre l'autre: Caguin offrit, pour ne reculer le seruice du Roi, de differer le combat iusques apres l'execution dudit seruice; moyennant que depuis la responſe qu'il auoit faite au cartel, Cæsar n'eust escrit ne dit chose qui vinst en suite à sa cognoissance où son honneur le contraignist de respondre. & sous pretexte d'aller prendre l'eau des bains pour sa santé, obtint saufconduit pour se retirer en sa maison, auec promesse que s'il plaisoit au Roi lui donner charge honorable, il reuiendroit auec equipage propre & conuenable à lui faire seruice. Qu'au demeurant il ne chargeroit iamais la croix rouge. PARMI ces estrifs l'armee Imperiale se renforçoit de iour en autre, & la Roiale affoiblissoit. si que le seigneur de Humieres enuoyé par le Roi pour les affaires de Piedmont, ne pouuoit estre maistre de la campagne sans auoir vne teste de quatre à cinq mil Suisses ou Landscnets & quelque renfort de gendarmerie. Pour cest effect le Roi fit marcher ses cheuaux legers en Piedmont, apres les conquestes de Hedin & sainct Paul: & manda à Christophle Duc de Wirtemberg, lequel amenoit dix mil Landscnets, de prendre le chemin d'outre les monts, & se ioindre auec Humieres. Mais par la suruenue des Imperiaux à S. Paul, le Roi contraint, comme nous auons 1537

1537 entendu de contremander ses cheuaux legers, dépescha le Baron de Curton, la Fayete, Brissac, & autres conduisans trois à quatre cens hommes d'armes, & deux cens cheuaux legers : Lassigny & Allegre commandans chacun mille hommes de pied.

Le Marquis du Guast auoit en ce temps là remis és mains du Marquis François tout le Marquisat de Salusses, horsmis les chasteaux de Verculo & de Carmagnole. Deux cens Italiens le tenoient de par le Comte Guy. le Marquis du Guast le somme ; & sur le refus approche l'artillerie. François, Marquis de Salusses cognoissant la place, amene deux canons sur la main droite allant de la ville au chasteau, rompt deux maisons pour se couurir en lieu de gabions, sert lui mesme de canonnier, & tire deux volees de canon. Vn soldat du chasteau le descouure (mais sans le cognoistre) & d'vne mousquetade à trauers le corps le porte roide mort sur le champ. Le Marquis du Guast le fait couurir d'vn manteau: puis derechef enuoye sommer les assiegez, leur promettant honorable composition. Ils sortent vies & bagues sauues: & le Marquis les regardant passer, loue le bon deuoir qu'ils auoiẽt fait. Mais comme il vient à demander qui estoit celui qui d'vne fenestre sur la porte auoit si bien tiré ; le soldat ignorant & l'intention du Marquis, & l'effet de son coup, se presente au Marquis, qui contre la capitulation le fit pendre & estrangler à ladite fenestre. Depuis le Roi ayant remis le Marquisat en son obeissance, en inuestit Gabriel Euesque d'Aire en Gascogne, lequel espousa la fille de l'Admiral d'Annebault, & mourant sans hoirs laissa ledit Marquisat deuolu à la Couronne.

Mort de François Marquis de Salusses.

La descente de Humieres & des Landscnets auoit reserré les troupes du Marquis du Guast és enclos d'Ast & de Verceil, & par sa retraite exposé les places de Pignerol, Chiuas, Montcalier & autres à l'abandon de nos nouueaux conquereurs. Mais voici que d'abord le defaut du principal nerf & lien des armes mutine les bandes Italiennes, & sur ce grabuge fait perdre à nos hõmes dix ou douze iours, durant lesquels le Marquis eut loisir de haster ses Landscnets qu'amenoit le frere aisné de Guillaume Comte de Furstemberg. Humieres n'eut si tost par vne portion de leur solde accoisé les Italiens, qu'ils

qu'il forme vne entreprinse sur Ast, où le Marquis auoit 1537
laissé son beau-frere Dom Antoine d'Aragon Lieutenant *Entrepri*
pour l'Empereur auec deux mil hommes & deux cents *se sur Ast*
cheuaux. Les Landscnets demandent la charge de faire *infru-*
les approches, & l'hostent à Ian Paul de Cere, lequel e- *ctueuse,*
stoit en volonté de s'en bien acquitter. Sur la minuict *&*
Humieres veint voir leur diligence, & trouue que le premier coup de pic & de houë estoit encores à donner. Quelques vns en criant les premiers veulent faire trouuer leur cause bonne. Ceux-ci tempestent (leur payement estoit escheu) & protestent que s'ils ne sont payez, ils s'en vont ployer enseignes & sonner la retraite. Ils auoient raison; ce n'est que l'effect ordinaire que produit vn peuple, quand la principale force d'vne armee consiste en sa nation. Humieres fait boursiller par le câp, recueille 500. escus pour enseigne, & de cest os en gueule appaisa leur plus grosse faim. Mais cependant les assiegez donnans l'alarme au camp, introduisent sept enseignes de gens de pieds & 300. cheuaux de secours. Ainsi le peu d'apparence qu'il y auoit de forcer la ville, & moins de l'affamer, attendu qu'à faute de solde les estrangers n'estoiêt point
hommes de bonne volonté : Humieres quitta la ville *Fructu-*
d'Ast, pour aller surprendre celle d'Albe. Enuiron 800. Es- *euse sur*
pagnols estoient partis d'Alexandrie pour se ietter leans. *Albe &*
Ian Paul de Cere les rencôtre, les charge, les défait. si qu'à *Quieras.*
l'arriuee des François, les citadins d'Albe despourueus d'hommes de guerre, ployans le col sous le ioug de leur obeissance, donnerent suiet à ceux de Quieras d'ensuiure leur exemple. Cest esloignement d'armee occasionna Cesar de Naples gouuerneur de Vulpian, homme ac- *Dange-*
ctif & vigilant, mais assez malheureux en ses entreprin- *reux ef-*
ses, d'essayer Turin. Turin n'auoit que deux compagnies *fort con-*
de gens de pied, de Wartis & d'Anguart, forces mal sor- *tre Tu-*
tables pour vne place importante. vrai est que les habi- *rin.*
tans estoient pousez de bonne affection enuers ceste Couronne. Cesar pratique vn corporal Gascon pour lui liurer au prochain iour de sa garde vn bouleuert de la ville au droict de l'Eglise nostre Dame. (Telles petites gents ne doiuent iamais sçauoir ni le iour ni l'heure de leur faction) & la nuict venue amene dix enseignes de gents de pied & quelques 300. cheuaux. Le soldat lui

1537 monstre par vn signal l'endroit propre pour planter ses eschelles. Il les dresse, & deuant que l'alarme fust dans la ville pousse cinq enseignes dans le bouleuert. deux ou trois malotrus soldats que le traistre auoit à dessein menez auec lui, s'estoient sauuez à la fuite. Boutieres gouuerneur de Turin oyant l'alarme se iette en ruë, suiui seulement des Suisses de sa garde & de quelques gentils-hommes, trouue le peuple armé desia, & resolu de faire bon deuoir; marche droict au bastion sans autres armes que d'vne halebarde, ferme la porte par laquelle on descendoit dudit bastion en la ville (l'obscurité de la nuict auoit empesché l'ennemi d'apperceuoir qu'elle fust ouuerte. ce qui sauua la ville. car tandis que Cesar approprioit ses eschelles à la muraille pour descendre en la ville, l'alarme s'espandit.) Wartis arriue auec 200. arcbusiers, & à coup de boulets contraint les ennemis d'abandonner le bouleuert escornez de sept ou huict vingts hommes. au partir desquels vne corde expia le delict du soldat. Ceste boutee, la mauuaise volonté des forces estrangeres, les querelles entre Cesar Fregose qui menoit l'Auantgarde, & Ian Paul de Cere Colonnel de l'infanterie Italienne, les differents de Brissac auec Annibal de Gonsague Comte de Laniuolare: 600. Espagnols, & douze cents cheuaux entrez dans Montcalier & menaçans Turin mal pourueu d'hommes; occasionnerent Humieres de laisser dans Albe Iules Vrsin auec mille hommes de pied, sous sa charge, & mille autres sous les enseignes d'Artigue-Dieu & Pierre Strozzi: dedans Quieras, Cesar Fregose auec tel nombre d'hommes qu'il voulut choisir: & auec le reste de l'armee, dresser la teste vers l'ennemi, pour le surprendre à Montcalier. Le Marquis du Guast aduerti du dessein, renferma dans ladite place le demeurant de ses troupes qui battoient la campagne.

Ainsi l'entreprise restant inutile, & ne pouuant Humieres plus longuement entretenir ses estrangers sans payement, il enuoya Francisque Comte de Ponticme auec forces suffisantes pour soustenir Pignerol contre le Marquis qui le menaçoit de surprise, pour oster au François le moyen de retraite & de secours, en gardant le pas de Suze. Puis renforça Turin de deux mil-hômes de pied

Fran-

François, commandez par Allegre & Lassigni: Quiers, de mille hommes de bandes d'Aramont, outre les huict cents qu'auoit le cheualier Assal gouuerneur de la place: Sauillan, de mille Italiens sous la charge de Ian de Turin. & mena les Landscnets & le reste des troupes au Marquisat de Salusses attendre nouuelles & deniers du Roi pour leur payement, à faute duquel ceste armee ne fut gueres fructueuse. 1537

Le Marquis du Guast voyant Humieres retiré dans Pignerol, ou la violence des Landscnets l'auoit poussé pour illec attendre leur solde, enuoya 13. enseignes de gens de pied dans Siria petite ville du long de la montagne pour tenir le val de Suze en subiection, & par la prinse des chasteaux de Riuole & Villane couper à ceux de Turin la commodité d'ouir nouuelles de la France. Ainsi le chemin par le val de Suze leur estant retranché, & celui de Pignerol au moyen de Montcalier, Carignan & Carmagnole que l'ennemi possedoit. Humieres estant mal obei des Landscnets (qui, leur payement arriué, l'auoient contraint de les payer sur les vieux rooles, encores que leur nombre de dix mil fust desia reduit à la moitié) & ceux de Turin pressez de necessité de viures & d'argent, laquelle ils ne pouuoient supporter outre la S. André; le Roi estoit en danger de perdre le Piémont.

Piémont en danger à faute d'argent.

Desia le Marquis ayant d'asaut emporté la ville de Quiers, Albe & Quieras par composition, s'estoit rendu maistre de la campagne, & tenoit Pignerol, ville grande & vague si pressément bloquee, que viures n'y pouuoiēt entrer: comme le Roi, par vn refraischissement de vingtcinq mille escus qu'il fit toucher au sieur Boutieres, ouurit aux paysans l'entree des victuailles à Turin, qui parauant leur estoit close à faute de payemēt à leurs denrees: puis fit acheminer à Lyon des bandes du Comte de Furstemberg & de Nicolas de Rusticis sous les charges du Dauphin son fils & du Grand-maistre: dix mil hommes de pied François commandez par Montejan, suiuis de quatorze cents hommes-d'armes & des cheuaux legers, attendans la leuee de quatorze à quinze mil Suisses que le Comte de Tende faisoit pour le seruice de sa Maiesté deliberee de marcher apres en personne. Et pour ne laisser son Royaume despourueu, laissa les gouuerne-

1537 mens de Paris & l'Isle de France, Picardie, Normandie & autres pays circonuoisins au Duc d'Orleans son puisné: renuoya le Duc de Guise en Bourgongne & Champagne: Henry Roi de Nauarre son beau-frere, en Guyéne & Läguedoc: le seigneur de Chasteaubriant en Bretaigne.

Voyage du Dauphin en Piedmõt.

Le Dauphin accompagné d'Antoine Duc de Vendosme, part de Lyõ enuiron le 10 Octobre, recueillé en Dauphiné quelques 3000. Legionnaires du pays; & les reliques de l'armee de Humieres sorties d'Albe & de Quietas: force le pas de Suze contre Cesar de Naples qui le gardoit auec enuiron dix mil hommes: les chasse battant iusques à deux milles par delà: gagne tout leur bagage: occasionna le Marquis du Guast de retirer toutes ses forces à Riuole & Montcalier, laissant Pignerol en liberté: se fait ouuerture du chemin par la prinse de Villane sur deux cents Espagnols taillez en pieces: adiouste à ses conquestes Riuole abandonné par le Marquis: tourne la teste droit à l'ennemi campé deçà le Po vis à vis de Mõtcallier, mais à la faueur du pont pour se retirer quand bon lui sembleroit. attaque l'escarmouche par ses cheuaux legers auec les leurs: en tue plusieurs: prend quelques vns, & perd fort peu des siens, chasse toutes leurs troupes outre le pont, le rompent apres eux, mais au peril des vies de ceux qui demeuroient sur la queuë. Ceux de Montcalier accourent au deuant: & d'vne prompte affection rabillent le pont, puis reçoiuent dans leur ville tous les soldats que le Dauphin auoit laissez à la garde de la riuiere tandis que l'armee passoit à Carignan. Le Marquis deslogeant tousiours deuant, laissa pour chef dans Quiers Dom Antoine d'Aragon son beau-frere auec quatre mil hommes, & gaigna la Comté d'Ast.

Ainsi nos hommes estendans leurs coudees franches de toutes parts, se font seigneurs de Poirien, Riue de Quiers, Ville-neufve d'Ast, Montafié, Antignan, & de tous les autres forts iusques aux portes d'Ast, de Quietas, d'Albe & de Fossan. forts, où tous les bleds du pays estoient retirez & qui seruirent à propos pour l'auictuaillement du camp & des places conquises. Enuiron trente mil sacs de bled que le Marquis auoit eu moyen de recueillir, mais non loisir d'emmener de Montcalier, & plusieurs autres munitions trouuees en diuers

endroits

endroits, donnerent à Turin la fourniture d'vne armee. 1537

Sur ces entrefaites, voici venir le Roi accompagné du Comte de S. Paul, du Cardinal de Lorraine & plusieurs autres grands personnages. Et comme sa Maiesté prenoit conseil à Carignan auec le Dauphin & Grand maistre: nouuelles lui viennent que la garnison de Vulpian couroit le Mal de Suze, & par ce que Riuole ni Villane n'auoient point de cheualerie pour arrester leurs incursions, endommageoient extremement ceux qui suiuoient le camp. Il y despesche Martin du Bellay, & fort à propos. Ils venoient de destrouser six mulets chargez d'argent pour le payement de l'armee, & touchoient au milieu d'eux & les mulets & les Thresoriers. Du Bellay passe la Douaire, leur coupe le chemin, & les attaint à trois milles de Vulpian, leur fait quitter les mulets, & sans perte sinon des thresoriers qu'ils emmenerent, les ramene à Riuole.

Du Roi

LA conclusion de ce conseil portoit le siege de Quiers où le Roi vouloit employer les premices de ses dernieres armes. Mais voici que le souuerain Moderateur des batailles lui donne vne plus fauorable issuë. La trefve de Picardie auoit permis à la Roine de Hongrie, & respectiuement au Roi, donner quelques gentils-hommes en Espagne pour moyenner vne paix ou trefve generale: & les Deputez auoient si bien executé leur legation, qu'vne abstinence de guerre fut le 28. Nouembre accordee de part & d'autre iusques au 22 Feurier ensuiuant: par laquelle chacun demeurant possesseur de ce dont il se trouueroit saisi lors de la publication, les garnisons de Turin, de Vorlin, de Savillan, de Montdeuis, & autres places limitrophes, ne furent paresseuses d'eslargir leurs limites au plus loin qu'ils les peurent estendre, ni de mettre gens au nom du Roi dans toutes les petites places & chasteaux circonuoisins.

Trefve entre les deux Maiestez. &

Trois iours apres la trefve publiee, le Marquis d'Ast vint faire la reuerence au Roi, qui le reçeut fort humainement. & le Roi pouruoyant le seigneur de Montejan au gouuernement de Piemont, laissa Guillaume du Bellay son Lieutenant general à Turin, Francisque Comte de Pontreme, à Pignerol; le Baron de Castelpers, à Sa-

1537 uillan; Charles du Dros Piemontois, à Montdeuis, (il auoit surpris & gardé la place contre les Imperiaux mesme plus forts en campagne) Ludouic de Birague, Vorling, Nicolas de Rusticis, à Carmagnole: licencia les Suisses, & reprenant le chemin de sa France, enuoya de Lyon le Cardinal de Lorraine, & le Grand-maistre de Montmorenci à Locate, où les Deputez de l'Empereur se deuoient assembler aussi pour le faict de la paix entre leurs Maiestez. Les combustions auoient esté grandes, & les courages ne se pouuans racoiser en peu de temps, ils arresterent vne prolongation de trefve pour six mois consecutifs. Apres tant de fatigues, tant de trauaux, tant de sueurs, la fidelité des plus illustres meritoit guerdon. Ainsi le Roi seiournant à Moulins promeut messire Anne de Montmorency en l'estat de Connestable de France vacquant depuis le partement du Duc de Bourbon: donnà la Mareschaussee qui vacquoit par la promotion du Connestable, à Montejan: & celle du feu Maieschal de la Mark, à Claude d'Annebault.

Il estoit temps de replonger aux enfers ces Furies descheuelees qui si longuement auoient par tant de funestes combustions troublé le repos de la Chrestienté; & que le Pape faisant office de pere commun interposast son autorité. Il moyenne doncques vne entre-veuë de ces deux Princes à Nice: & s'y trouue lui-mesme, aagé neantmoins de soixante & quinze ans, au commencement du mois de Iuin. Leurs inimitiez mutuelles auoient pris trop profondes racines en leurs cœurs & ce triste & sanglant eschec que Ferdinand son frere Roi de Hongrie venoit de receuoir n'agueres contre le Turc, n'auoit point amoli l'Empereur. La longueur du temps amoindrit les douleurs. Dix ans estoient suffisans, ou iamais, pour disposer l'vn & l'autre aux traictez d'vne paix generale. Le Pape donques voyant que par vn total vuidange de leurs differents, il ne pouuoit establir entr'eux vne paix finale; leur proposa trefve pour dix ans, laquelle ils conclurent marchande & communicatiue entre leurs pays & subiets; puis reprindrent chacun leur volte. Mais Charles estoit né pour estre le fleau perpetuel de ce Royaume, & peu d'annees passeront qu'il ne nous alarme d'vn indigne & sale motif des nouuelles confusions.

Leur entre veue dont s'ensuit

Vne trefve de dix ans.

Voyons comme il les trame en renard pour en produire les effects à sa commodité. 1538

Les Gandois foulez de plusieurs extraordinaires tributs, auoient saccagé les officiers de l'Empereur ; & iettans le manche apres la cognee, pour se fortifier contre les vangeances de Charles à l'aduenir; offrirent secrettement obeissance au Roi, cōme à leur souuerain seigneur. Le Roi faisant deuoir de bon frere & fidelle allié, en donne aduis à l'Empereur. L'Empereur medite les moyens de contrequarrer par notables exemples les insolences des Gandois. Mais les passages n'estoient point bien certains. Par l'Alemagne, les Protestans lui pouuoient donner de l'empeschement. Par mer, quelque tourmente le pouuoit aussi tost ietter en Angleterre comme en Flandres les diuisions qu'il auoit auec l'Anglois à l'occasion du diuorce de la Roine Catherine sa tante, comme nous auons remarqué, ne permettoient qu'il prinst aucune asseurance de lui. La France lui estoit commode. Pour cét effect il demande la foi du Roi: promet entr'autres bayes, *Au cas qu'il lui dōne passage asseuré, d'inuestir ou lui, ou l'vn de ses enfans du Duché de Milan.* Mais (ô ruse!) demande n'estre point importuné de signer telles promesses : *afin*, disoit il, *qu'on ne puisse dire que ie les aye faites par contrainte pour obtenir mon passage.* & requiert au Roi, prendre sa parole pour seureté. C'eust esté fonder vn fort sur vn blanc de sable bien mouuant. Neantmoins le Roi iuge par le sien le cœur d'autrui : octroye à son beaufrere telle asseurance qu'il demande: malade qu'il est, part de Compiegne pour aller au deuant de lui, enuoye ces deux fils à Bayonne pour l'accueillir & accompagner iusques au lieu où le Roi & lui se pourroient rencontrer (leur rencontre se fit à Chastellerault) lui donne l'authorité de faire entrees, & deliurer prisonniers en plusieurs villes du Royaume, comme il eust peu sur ses terres: le festoye par tout, le fait conduire par lesdits enfans iusques à la ville de Valentiennes, premiere place de son obeissance. le fait requerir de confirmer ce qu'il auoit promis au partir d'Espagne : mais point d'effect. L'Empereur remet l'affaire iusqu'à ce qu'il l'ait communiquee à son conseil des Pays-bas. Il eust peut-estre tenu promesse s'il eust trouué les Gandois tellement disposez

Ruze & cautelle de l'Empereur.

1539 qu'il les eust falu ranger à l'aide des armes Françoises. Mais eux se voyans reiettez du Roi, enuoyerent cercher & trouuerent misericorde sous certaines conditions qu'il leur proposa. Et le Connestable qui faisant estat des promesses d'vn tel Prince que l'Empereur, en auoit donné asseurance au Roi, demeura pour ceste raison en mauuaise odeur enuers sa Maiesté, & disgracié de la Cour se retira chez lui: d'où nous le verrons en suite rappellé & restabli en ses dignitez.

Or notons l'astuce & malice Espagnole, pour mettre le Roi en mauuaise odeur chez ses amis & alliez. Les Venitiens estoient mal edifiez de la ligue qu'ils auoient faite auec l'Empereur contre le Grand-seigneur. leurs thresors s'espuisoient, leurs estats apres ceste grande & signalee victoire en Hongrie couroient fortune. Ils estoient donques, pour leur conseruation, sur le poinct d'entrer en traicté de paix ou de longue trefve auec le Turc. Pour le rompre de coup, l'Empereur solicite le Roi d'entrer en ceste ligue commune: & le Roi persuadé despesche à l'instigation d'icelui le Mareschal d'Annebault Lieutenant general en Piedmont pour sa Maiesté, par la mort de Mõtejan n'agueres aduenue, pour aller de compagnie auec le Marquis du Guast à Venise: & le seigneur de Giévres le Pape, comme ambassadeurs solennels, donner esperãce, Que le Roi de France ioignant ses armes auec les leurs, tous ensemble dresseroient vne armee terrestre & marine pour exterminer de l'Europe la race des Ottomans.

L'Empereur faisoit d'vne pierre trois coups. Il dissuadoit les Venitiens d'accorder auec le Grand seigneur. Il formoit vne haine & mauuais mesnage entre le Roi & ledit Grand seigneur. Il mettoit le Roi d'Angleterre en soupçon, qui ne pouuoit trouuer bonne ceste grande alliance & fraternité que l'Empereur monstroit en feinte apparence auoir auec le Roi. De fait, l'Anglois persuadé que le Roi le quittast d'amitié, s'estrangea de lui, & commença se rasseurer de l'Empereur. Et qui plus est, tous les autres alliez du Roi voyans ceste tant honorable & respectueuse reception de l'Empereur, & les Ambassadeurs des deux Maiestez conioinctement enuoyez en Italie, conceurent plusieurs suiets de meffiance, blasmans le Roi de les abandonner au besoin à la merci de l'Empereur,

pereur,duquel ils ne pouuoient attendre,s'il les surmon- 1540
toit en guerre, autre traictement que semblable à celui des Gandois. Ceste annee mourut à Paris Guillaume Budé Maistre des Requestes du Roi: personnage de singuliere erudition & probité,auquel tous hommes amateurs des bonnes lettres ont vne tres grande obligation, pour les auoir par ses doctes & laborieux escrits soulagé de plusieurs peines, & duquel l'autorité qu'il auoit chez le Roi iointe auec celle du Cardinal du Bellai,fit ordonner honnestes gages selon le siecle à ceux que nous appellons Lecteurs & Professeurs du Roi. fontaine de laquelle sont issues tant de grosses riuieres,qu'elles se sont en suite espanchees par toute l'Europe. Les excessiues chaleurs & l'extreme secheresse rendent aussi la saison memorable par le nom qu'elle porte encore d'annee des vins rostis.

Vins rostis.

Or les dissimulations de l'Empereur ayans ietté le Roi bien loin de ses esperances:il estoit besoin qu'il donnast aduis de ses alliez touchant la verité des choses passees.Car pour irriter tous les Potentats de la Chrestienté contre nostre Roi,l'Empereur sous main leur faisoit entendre que le Roi traictoit auec lui chose à leur desaduantage.

Surprinse & meurtre des Ambassadeurs du Roi.

Povr cest effect il despescha Cesar Fregose vers le Se- 1541
nat de Venise; & Antoine de Rincon gentil homme de sa chambre vers le grand Turc. Le Marquis du Guast en oit le vent. & pour surprendre ces Ambasſadeurs auec leurs instructions, lettres de creance & papier, (toutesfois ils n'en furent trouuez saisis) le seigneur de Langey n'ayant peu les destracquer de la route du Pau,auoit tant fait qu'ils les lui renuoyerent pour leur faire tenir à Venise par autre voye,dispose des aguets sur tous leurs passages,notamment sur le Pau [il sçauoit que Rincon gros & replet prendroit plustost son chemin par eau que par terre] les fait assassiner dans leur barque en la plage de Cantalone trois milles au dessus de la bouche du Tesin, & met aux basses fosses du chasteau de Pauie tous les bateliers qui auoient conduit tant les François qu'Espagnols meurtriers. c'estoient soldats des garnisons de Milan & dudit chasteau. acte odieux & reprochable! Quelques pacquets venans de Venise au Roi, &

1541 du Roi à Venise furent en suite destroussez, & les porteurs blessez par gens vestus a la deuise du Marquis. Voici vne tres-accorte diligence & subtilité de Langey pour descouurir la verité d'vn faict que le Marquis pensoit auoir si cachément practiqué, que iamais il ne viendroit en lumiere. Les presens (ce dit vn ancien) appaisent les hommes & les Dieux. Langey trouue moyen à force d'argent de faire limer de limes sourdes les grilles des prisons deuers le fossé du chasteau; tire dehors les mariniers, gagne quelques vns de sa faction au seruice du Roi: apprend d'eux le nombre, les noms, la nation, des assassins l'ordre, la façon, l'heure du meurtre, & toutes autres circonstances vallables pour contrequarrer les palliations du Marquis, lequel faisant bonne mine en mauuais ieu, feignoit de faire diligemment informer du crime par le Capitaine de la iustice de Milan.

Interim accordé par l'Empereur.

L'EMPEREVR estoit alors à la diete de Ratisbonne, en laquelle il accorda *l'Interim* des Protestãs: c'est à dire qu'attendant la venue d'vn Cõcile pour determiner les differends de la Religion, chacun viuroit paisiblement en la creance & ceremonies dont il faisoit profession. & ce faisant lui fut octroyee la reintegrande du Duc de Sauoye en tous ses estats aux despens du ban d'Alemagne.

Grande defaite par le Turc.

Peu de temps apres Guillaume de Roqnendolf Lieutenant general du Roi Ferdinand en Hongrie, fut defait deuant Bude auec perte de vingt mil Alemans. C'eust esté beaucoup de vergongne à l'Empereur, voisin d'vn si triste & funeste eschec, s'il n'eust mouué ses armes en faueur de son frere. Il entreprend doncques derechef le voyage d'Alger en Afrique, à dessein que si passant par l'Italie il trouuoit les affaires du Roi descousues & ses forces escartees, il lui donneroit vne atteinte, faisant estat que le Roi ne manqueroit à se resentir de l'outrage à lui fait és personnes de ses Ambassadeurs, & qu'autant vaut bien que mal batu. Mais le bon ordre qu'auoit donné le Roi vers la coste de Prouence: & Piémont, Langey son Lieutenant general, le fit passer outre sans rien attenter. Estant à Luques il parlementa auec le Pape. & le Roi enuoya vers eux demander reparation du crime. Mais pour responce, des chansons. L'entreprise d'Alger lui fut malheureuse. l'impetuosité des vents, la conti-

nuation

nuatiō des pluyes, les eslans des gresles, l'horreur des orages, & toutes les iniures de l'air en somme coniurees contre lui, fracassans partie de ses vaisseaux par vn mutuel desbris, le rechasserent auec grand danger de sa personne & perte de ses gents. 1541

IVSQVES ici le Marquis a le plus couuertement qu'il a peu desguisé la matiere, desormais voyant que chacun cognoist ses finesses n'estre cousues que de fil blanc: que nonobstant la mort des Ambassadeurs il n'a sçeu descouurir les desseings du Roi, que le Roi demandoit tant à l'Empereur comme aux estats de l'Empire satisfaction de cest enorme delict: voici que pour faire trouuer sa cause bonne, il escrit ausdits Estats qui s'assembloient derechef à Ratisbonne pour le fait de leur defense contre le Turc. soustient n'auoir commis aucun acte qui le puisse redarguer de fracture de trefve: & pour faire en apparence offres iustificatoires du crime qu'on lui impose: *Il y a* (ce dit-il, mais sans nier ni aduouer le fait) *deux voyes de se iustifier, l'vne ciuile, l'autre cheualeresque. i'offre à defendre ciuilement que de moi n'est procedee rouptu-re de trefve, constituee entre les mains de nostre Sainct Pere, comme protecteur de la trefve, & moi & tous ceux que le Roi alleguera suspecte de cest affaire, afin que la verité s'en esclaircisse. & si quelque cheualier mon pareil me veut imputer telle chose, & prouuer son intention auec les armes: ie defendrai qu'il dit le faux, & qu'autant de fois qu'il m'aura donné ou donnera telle imputation, autant de fois il aura dit fausseté.* Bien souuent on adombre le mensonge de si belles paroles, qu'on lui donne couleur de verité. Mais pensoit-il par ceste rodomontade suffisamment prouuer son innocence? La retraite de ces brigands vers lui emmenant prisonnier tous ceux qui demeurent en vie dans les batteaux, afin de leur oster le moyen de faire sortir en lumiere ceste infame execution: la detention qu'il fit desdits barquerols, lesquels il transporta depuis en d'autres prisons de sa puissance, les edicts penaulx qu'il fit publier és lieux où le fait pouuoit estre cognu contre ceux qui seroient trouuez deuisans de cest affaire: les maltraitements faits à ceux qui en auoient parlé, les caresses, les honneurs, les auancemens des executeurs de l'entreprinse, les depositions des prisonniers

1540 affranchis par Langey, estoient-ce pas autant de graues tesmoins qui crioient vengeance contre ce Marquis? Langey respondant aux iustifications pretendues du Marquis, fut le Cheualier qui se presenta pour les voir ou par l'vne ou par l'autre voye. Mais le Marquis auoit ouuert ce champ au plus loing de sa pensee.

Novs venons d'apprendre que le Roi demandant à l'Empereur qui parlemẽtoit auec le Pape à Luques, satisfaction du meurtre audacieusement & contre tout droit diuin, naturel & humain commis és personnes de deux siens notables seruiteurs, gens d'estat, de reputation, de maison, ayans par leurs merites acquis l'vn, grade honneste entre les plus apparents gentils-hommes: l'autre, lieu eminent parmi les grands seigneurs: on l'auoit voulu payer de si friuoles excuses & raisons, que laisser l'abolition de leur sang à l'oubli que le temps apporte, c'eust esté donner suiet d'imputer à sa Maiesté, defaut ou de prudence ou de courage. L'vtilité semonnoit le Roi, l'honneur le poussoit, la necessité le contraignoit à se seruir du moyen que le droict des gens permet à celui qui ne recognoit aucun superieur. & trois principales raisons l'y portoient. Sous ceste ombre de paix, l'Empereur tramoit mille & mille desseins sur les frontieres du Royaume: & le Roi n'auoit si tost retranché l'vne des testes de l'Hydre, qu'elle en produisoit incontinent vne ou plusieurs autres. D'ailleurs, la voye de trefve permettoit les traffics & communications des subiets de l'vn à l'autre, sous lesquelles se conceuoient tant de trahisons & menees. & ne pouuoit retirer les siens de la frequentation des pays de l'Empereur sans expresses defenses: defenses par consequent declaratiues d'hostilité. Mais celle qui comme plus pressant aiguillon esmouuoit vn courage noble & hautain: il auoit de bons & certains aduis, que l'Empereur se voyant la guerre denoncee en cas qu'il ne satisfist dedans certain temps des meurtres ci-dessus mentionnez: faisoit estat que sous couleur de zele enuers la Republique Chrestienne, emplissant les oreilles du mõde d'vne belle & grosse entreprise contre les ennemis de la foi, il feroit vn grand appareil aux despens de ses plus credules subiets & plus exposez aux inuasions Turquesques, & coniureroit le Roi Tres-Chrestien de l'assister ou

Premiere raison qui fit resoudre le Roi à la guerre.

La secõde.

La troisiesme.

ou de forces ou d'argent. 1541

Si donques les fumees d'vn voyage Africain ou Turquesque se fussent respandues par le monde auant l'ouuerture de guerre entre ces deux Princes, ceux qui ne cognoissoient pas les artifices de l'vn, eussent imputé le retardement de la saincte expedition à l'autre. Adioustons, que d'vne façon ou d'autre, autant lui faloit il entretenir d'hommes à la solde tant en Italie qu'au long des costes de Languedoc & Prouence. pource & la tresve & la guerre lui estoient également onereuses.

Devx portes lui pouuoient ouurir ceste guerre. L'vne plus vtile, mais moins honneste. plusieurs poussez qui de mescontentement, qui de vengeance, qui d'auarice, qui du desir de choses nouuelles, ou d'autre passion particuliere, offroient de desaisir sa Maiesté de plusieurs places, dont la seule conqueste se pouuoit mettre en ligne de compte pour vn digne loyer d'vne longue & douteuse guerre. L'autre plus honneste, mais moins vtile: iuste, & non conuoiteuse. Les Duché de Luxembourg & Cõté de Roussillon en estoient dignes motifs en general, outre le droict particulier d'aggression qu'auoit le Roi cõtre son ennemi. L'Empereur les possedoit tous deux sans legitime titre. Luxembourg, par la succession de Charles & Philippe Ducs de Bourgongne ses bisayeul & tiers ayeul paternels, qui par la seule force en auoient spolié les chefs & vrais seigneurs titulaires de ladite maison, lesquels auoient subrogé nostre François par vne nouuelle cession en leurs droicts & actions, outre les anciens droicts que de tout temps les Rois de France y pretendent. & specialement, depuis l'acquest qu'en fit Louys Duc d'Orleans frere du Roi Charles VI. Joint que les seigneurs de la Mark lui auoient de fraische date trãsporté leurs pretentions sur icelle Duché. Roussillon par la trop scrupuleuse reddition de Charles VIII *seduit & trompé* (ce dit l'original) *par frere Oliuier Maillard, Cordelier, son confesseur, homme d'apparente sanctimonie, mais en effect hypocrite & corrompu à force d'argent par le Roi d'Arragon, pour vendre & deceuoir son Maistre.* Or le Roi Charles n'ayant peu faire ceste alienation au preiudice de la Couronne; ni le Roi d'Arragon, & moins ses successeurs, acõpli les conditions reciproques appolees au contract,

1541 Charles à present Empereur en estoit-il autre qu'vsurpateur & violent possesseur?

Guerre ouuerte en Luxẽbourg, & L'Assiete de Luxembourg estoit commode pour recueillir sans danger les Alemands qui venoient à la solde du Roi: mais plus, pour fauoriser par ceste approche le Duc de Cleues, que l'Empereur menaçoit de rendre le plus povre homme de la Chrestienté. Ainsi le Roi despescha son puisné Charles Duc d'Orleans, accompagné d'enuiron 600. hommes d'armes. 6000. François, dix mil Landscnets. & de Claude Duc de Guise commandãt à l'armee sous icelui: de François de Bourbon Duc d'Anguien frere d'Antoine Duc de Vendosme: du Cõte d'Aumale fils aisné du Duc de Guise: des seigneurs de Sedan, de lamets, de la Roche-du Maine, de la Guiche, & plusieurs autres de bonne volonté, proüesse, experience. Et pour l'entreprise de Roussillon, Henri son aisné Dauphin de Viennois, assisté du Mareschal d'Annebault pour *En Roussillon.* la principale conduite de la guerre: & pour partie des trauaux & fatigues militaires, du seigneur de Montpesat Lieutenant pour sa Maiesté en Languedoc. Parpignã est la ville capitale de ceste Comté: seule barriere & bouleuert des Espagnes vers le Midi, dont la conqueste trainoit apres soi la perte non seulement de ce que l'Empereur posсedoit deçà la montagne, mais donnoit en proye au Roi toute la Prouince qui est par delà. & le Roi faisoit estat que l'assaillant despourueue de plusieurs choses necessaires pour le soustien d'vn grand siege, ou l'honneur ou la crainte de perte attireroit l'Empereur au cõbat. & sous ceste esperance, il preparoit le reste de ses forces pour les y mener en personne. Mais ce ne fut qu'vne grande leuee de boucliers sans effect.

Le Duc d'Orleans ayant entre Verdun & Dun le Chasteau asemblé ses troupes, assiegea, batit, emporta Danvillier place de Luxembourg, où le veindrent ioindre le Baron de Hedecq, iadis Lieutenant du Cõte de Furstẽberg, les Comtes de Mansfeld & Piguelin, & le colonnel Reichroc, auec leurs regimens de Landscnets, faisans enuiron dix mille hommes. Alors veint au seruice du Roi le Comte Reingraue, ieune seigneur bien deliberé, qui promettoit en sa personne beaucoup de bonnes choses que nous lui verrons enfanter en suite. Danvillier bruslé

Exploits du Duc d'Orleãs &

comme

comme non defensable auoit ouuert le chemin de Lu- 1541
xembourg. mais nouuelles qu'il estoit chut vn pan de la muraille d'Yuoi. Le Duc y tourne la teste de son armee, fait ses approches, assied sur le bord du fossé trois canons & vne bastarde mais mal à propos; sans gabions, sans tranchees (c'estoit trop mespriser son ennemi) sans aucune couuerture à ceux qui gardoient l'artillerie. La garnison sort en plein iour, à la veuë de l'armee; attache des cordes aux pieces; & la seule pesanteur les empeschant de les trainer dans leurs fossez, ils bruslent les flanques, & mettent les pieces sur le ventre. On fait les tranchees: on bat la ville du costé des Ardennes: on fait bresche assez raisonnable, mais non assaillie: au milieu de la bresche les assiegez auoient au fond du fossé vn moineau qu'on ne leur pouuoit enleuer sans horrible carnage des assaillans. On tire de Sedan, de Mouzon & d'autres villes prochaines renfort d'artillerie & de munitions: on fait nouuelle baterie les assiegez s'estonnent & demandent à parlementer. Le bastart de Sombret. le seigneur de Noyelles, Hannuyer, les capitaines Famas, Giles de Leuant & autres, iusques au nombre de deux mil hommes, defendoient la ville: & la place ne se pouuoit assaillir sans hazard & grande perte d'hommes. Ainsi leur fut-il accordé de sortir bagues sauues, & d'emmener six fauconneaux & de la munition pour tirer chacun six coups. Alors Guillaume Duc de Cleues grossit l'armee Royale & dix mille Landscnets: & seize cents cheuaux amenez partie de Rollau Mareschal de Gueldres. Guillaume auoit n'agueres espousé [mais sans consommation du mariage, à cause du bas aage de l'Infante] Iane fille de Henri d'Albret & de Marguerite sœur du Roi, laquelle nous verrons ensuite, par la nullité de ce mariage, espouser Antoine de Bourbon Duc de Vendosme: & de leur mariage naistre Henri IV. Roi de France & de Nauarre, auiourd'hui viuant & regnant sous la faueur du ciel pour l'heureuse conseruation de ceste monarchie. Yvoy qu'on estimoit la plus forte place du pays, la mieux pourueuë d'hommes, d'artillerie, de munitiōs, apporta par sa prompte reddition l'ouuerture des portes d'Arlon à la premiere sommation.

Lvxembovrg sembloit de plus difficile issue. Trois

1542 hommes de guerre, & 400.cheuaux la gardoient. Mais les tranchees, les approches, la bresche faite (bien que non raisonnable pour assaillir, attendu que le fossé y est à fond de cuue taillé sur vn roc bien profond) estonnerent tellement les assiegez, qu'ils se rendirent bagues sauues. Les Comtes de Mansfeld & de Piguelin promirent de la bien garder vers & contre tous. mais nous verrons en bref le deuoir qu'ils feront.

Montmedi, petite place assise sur vne montagne qu'on ne peut approcher sinõ d'vn costé, esmeu de tant d'heureuses soudaines premices, reclama le nom des victorieux à la premiere monstre de l'artillerie. En somme, tels furent les progrez de ceste expedition, que de la Duché de Luxembourg, Tionville seule estoit entre les mains de l'Empereur. Mais l'extreme desir qu'auoit le Duc d'Orleans de se trouuer à la bataille qui se donneroit en apparence deuant Parpignan, l'emporta iusques à Montpellier, où le Roi seiournoit attendant les progrez du siege dudit Parpignã que nous verrons en suite, pour estre prest à recueillir l'Empereur s'il approchoit au secours. Le Duc n'eust si tost separé son armee, & tourné le dos à Luxembourg, y laissant le Duc de Guise Lieutenant general pour le Roi, que les Imperiaux se presentãs deuant la ville receurent fort legerement les Comtes de Mansfeld & de Piguelin. & par la reprise de Montmedi endommageoyent extremement les troupes Françoises à Stenay & du long de la Meuse: si le Duc de Guise r'assemblant ce qu'il peut des compagnies licentiees, ne les eust dechassez dudit Montmedi deuant que leur donner loisir de se recognoistre. Stratageme qui tempera le courroux qu'auoit conçeu le Roi pour la rupture d'vne si gaillarde armee au milieu de ses prosperitez.

Sa trop legere retraite.

On dit communément que ieunesse peut & ne sçait ce que vieillesse sçait & ne peut. Qu'apporta ceste iuuenile escapade du Duc d'Orleans preferant vn appetit de gloire incertaine aux fruicts d'vne certaine conqueste? point d'accez à sa reputation, peu de renfort aux troupes du Roi, quand mesmes il n'eust esté sur le poinct d'vne bataille: & beaucoup de preiudice aux affaires de sa Maiesté. Car estant ce voyage de Roussillon extremement somptueux & du tout infructueux, il pouuoit auec

beau-

beaucoup d'honneur alonger le fil des victoires qu'il a- 1542
uoit heureusement commencees. Voyons le succes de *Armees*
ceste entreprise. Annebault ayant amené au Dauphin en *à Rous-*
Auignon huict mil Suisses, six mil hommes de pied Fran- *sillon in-*
çois des vieilles bandes, dont estoit colonel Charles de *utiles.*
Cossé seigneur de Brissac : six mil Italiens, quatre cents *&*
hommes d'armes & seize cents cheuaux legers, desquels estoit General le seigneur de Termes: & Montpesat l'ayant ioint à Narbonne auec sa legion de Languedoc, & partie de celle de Guyenne, six mil Landscnets, & grand nombre de Suisses nouuellement leuez: qui conioints auec leurs susdits compatriotes faisoient enuiron quatorze mil : si que toute l'arme comptoit pres de quarante mille hommes de guerre de toutes nations, deux mille hommes d'armes, & deux mil cheuaux legers: l'horrible salve que leur firent les Imperiaux du chasteau de Saulses à coups de canons & coulevrines, leur fit de primsaut croire, les intelligences que Montpesat principale allumette de ceste boutee se disoit auoir, estre fort incertaines. Et quel progrez leur pouuoit promettre Parpignan, qu'ils trouuerent fort bien pourueue de plateformes, garnie d'hommes, d'artillerie, de munitions ? Quelle asseurance pouuoient prendre ces assiegeans en vne plaine raze, & derriere des gabions lesquels ils ne pouuoient remplir que de sable? La longueur du temps qui s'escoula pour recueillir tant de diuers peuples ; & l'inutile seiour d'Annebault de six sepmaines en Piedmont, auoit donné loisir aux assaillis de preuoir les conseils de leurs ennemis. D'auantage l'hyuer aprochoit, & l'Empereur pouuoit garder la place sans hazarder sa personne, & sans esprouuer le sort d'vne bataille, où le Roi bandoit ses principaux desseins à l'attirer. C'estoit doncques se morfondre & consumer inutilement. A la premiere venue des pluyes il n'y eust eu moyen de retirer ceste armee à l'occasion des torrens qui de tous costez coulent des mõtagnes, & que la proximité de la mer fait regorger en la campagne circonuoisine, de façon qu'enfermez entre deux mers & la montagne, c'eust esté faire à l'ennemi bon marché de sa peau. Ainsi le Roi preuoyant ces inconueniens retira le Dauphin & son armee, cognoissant [mais bien tard] qu'il auoit esté mal serui. Ces trou-

1542 pes floriſſantes, fraiſches & de bonne volonté, ſe pouuoient plus vtilement emploier en l'eſtat de Milan. mais l'aſſeurance qu'on donnoit au Roi d'emporter Parpignan de prime abord, lui fit prendre de deux partis le pire. D'ailleurs en vne armee il y a ſouuét quelqu'vn de ceux qui ont voix en chapitre, qui ialoux & enuieux qu'vn autre fiſt mieux, aime pluſtoſt trauerſer & faire auorter les deſſeins d'icelle que de les aduancer.

Plus vtile en Picardie & CEPENDANT Antoine Duc de Védoſme gouuerneur & Lieutenát pour le Roi en Picardie, ne laiſſoit pas rouiller ſes armes. L'ennemi nichoit en pluſieurs places qui endómageoient extremement Ardres & les Boulonnois: nómément Montoire & Tournehan. ceſte-la, forte d'aſſiete ſur vne petite montagne à l'entree de la Comté d'Oye, deſcouurant tout ce qui ſortoit d'Ardres. ceſte-ci, au bord du Boulonois tirant d'Ardres à S. Omer, appartenant au Comte de Bure, place des plus fortes du pays. La prinſe & demolition de ces deux enfanta la deſtruction de pluſieurs autres forts qui tenoient à la faueur d'icelles, ſans que l'ennemi, plus fort neantmoins en nombre d'hommes, fiſt ſemblant de paroiſtre pour eſprouuer ſes forces.

Piémót. MAIS d'ailleurs, le plat pays du Piémont eſtoit demeuré en proye aux ennemis à l'occaſion des troupes qu'Annebault auoit amenees pour le deſſein de Parpignan. Et le Marquis du Guaſt empoignant l'occaſion aux crins, aſſembla ſes forces au pont d'Eſture, lieu commode pour auoir les riuieres à ſon commandement, & par quelque endroit qu'il voudroit, ou deça ou dela le Pau aſſaillit le Piémont. Langey Lieutenant pour le Roi en Piémót, pour contrequarrer les efforts du Marquis, tire de chaque ville vne enſeigne de gens de pied, forme entrepriſe ſur Cony, Quieras, Albe: aſſez mal garnies de gens de guerre. les deputez pour Coni & Albe, s'eſgarerent la nuict, & la ſuruenue du iour rendit leur voyage inutile. Auſsun gouuerneur de Sauillan, & Cental eſleu de Riez deſtinez pour Quieras, planterent leurs eſchelles, nonobſtant que le iour eſclairant euſt deſia donné l'alarme dans la ville; la forcerent, & le chaſteau n'ayant qu'vn cheual & deux ſacs de farine, ſe rendit à compoſition apres auoir ieuſné 36. heures. Cental eſtabli gouuerneur de la place y mit deux mil hommes qu'il leua tant ſur ſes

terres

terres qu'ailleurs. Le Marquis accouroit au secours: mais la distance des lieux requeroit trois iours de chemin. Il se recompensa donques sur Villeneufve d'Ast, Poiring & Cambian, petites places non fortifiees, deliberé de passer en suite le Pau, & camper à Carignan, pour oster aux François tout le plat pays, affamer Turin & Pignerol auec les autres places qu'ils tenoient au deçà, & leur leuer la commodité du Marquisat de Salusses. Cinq mil hommes de pied, peu de gens d'armes & cheuaux legers que Langey pouuoit opposer à quinze mil hommes d'infanterie, & deux mil cinq cents cheuaux que menoit le Marquis, n'estoient bastans pour lui rompre le passage. Mais l'industrie d'vn Chef accort & bien aduisé, fait souuent ce que force ne sçauroit exploiter. Il se loge le premier à Carignan, s'y fortifie en diligence, & par frequentes escarmouches empesche le Marquis de forcer le passage. Les eaux estoient basses (c'estoit au mois de Iuillet) on pouuoit aisément passer à gué au dessus & au dessous de Carignan: ces deux armees auoient desia campé quinze iours vis à vis l'vn de l'autre, & la moindre en nombre estoit quasi preste à succomber à la fatigue: Langey mesme pour les grands trauaux qu'il auoit supportez, estoit deuenu perclus. Ayant neantmoins & la langue & le cerueau libres, il practique dans l'ost Imperial enuiron six mil Italiens, desquels affoiblissant son ennemi il se renforce d'autant. Le Marquis estonné, & craignant que ces premieres ne lui subornent le reste de ses troupes, se retire à Villedestelon & Quiers. Il faisoit beau lui chausser les esperons en queuë: & les Suisses en auoient accepté la proposition. Mais au lieu de passer le Pau mutinez à l'instigation d'aucuns, voici qu'ils tournent leurs enseignes droit à Pignerol, & Boutieres auec eux. Langey se voyant abandonné, distribue les Italiens de sa nouuelle conqueste à Caselles & Siria entre Turin & Vulpian: laisse enuiron cinquante soldats au chasteau de Carignan, & se fait porter à Turin.

1542

Galant stratageme de Langey.

Le Marquis oyant ceste soudaine departie, enuoye sommer la place, & menace de mort les soldats s'ils attendent le canon. Ils la rendent à la premiere sommatiõ. Il y auoit apparence que le Marquis feroit paracheuer le fort commencé par Langey. Langey doncques y despes-

1542 che son frere Martin du Bellay gouuerneur de Turin. Du Bellay iette deuant lui le capitaine Marville & le Comte Maxime Antoine de Sesse ses deux Lieutenans, auec enuiron 50. cheuaux pour recognoistre la contenance de l'ennemi. le Comte laisse son compagnon au guet, & par vn trompette demande à parler au capitaine Carignan. Ce capitaine sort en seureté (le Comte le conoissoit: il auoit autrefois esté sous la charge dudit Comte.) Le Cōte lui fait entendre qu'ils sont enuoyez pour l'inuestir, attendāt les troupes & l'artillerie: & l'asseure que s'il tarde tant soit peu, il ne sera plus en son pouuoir de lui sauuer la vie. Ainsi ce capitaine intimidé par tel stratageme, remet le chasteau és mains du gouuerneur de Turin, qui pourueut à ce que tel inconuenient n'aduinst plus.

Du Cōte Max. Antoine de Sesse.

Alors le Marquis apres deux assauts inutilement liurez à Chiuas, & repousé par Hierome de Birague, seiournoit à Cazal. & Cesar de Naples pour ouurir le chemin de Vulpian à Turin, esperant reduire à sa deuotion les Italiens nagueres prattiquez, les vint assaillir à Cazelles. Langey descouurant ce dessein, ordonna le cheualier de Villegagnon pour leur commander, qui renuoya son ennemi escorné d'enuiron quatre vingts hommes, & laisant ses eschelles aux fossez pour gages de sa vaine entreprise.

Barges ferme le chemin de Pignerol à Rauel, & portoit alors grand dōmage aux terres de l'obeissance Françoise, comme enclauee au milieu d'icelles. Le Marquis retiré dans Cazal ne la pouuoit de plusieurs iours secourir. Ainsi pour ne laisser rallentir la vigueur des Suisses à faute d'exercice, Boutieres par le commandemēt de Langey part de Pignerol auec six canons: trouue vn conuent fortifié ioignant le chasteau, sans la prise duquel le chasteau ne pouuoit estre assailli: fait bresche, l'ēporte d'assaut en 24. heures, & passe au fil de l'espee trois cens Espagnols commis à la garde du fort. En suite approche le chasteau, gaigne les fauses brayes, fait bresche, & compose auec les assiegez, Que si dans six iours le Marquis [ou gens pour lui] ne vient assez fort pour leuer le siege, ils sortiront vie sauue. Le Marquis aduerti de la composition, auole au secours. & Boutieres trop foible pour attendre vne si grosse puissance, se retire à Pignerol. En

recom-

recompense, Langey lui soustrait le chasteau de Montaut, & quelques autres places du Montferrat mal-aisees à reprendre en hyuer. Et pour se tirer vne fascheuse espine du pied, fait par Vassey gouuerneur de Pignerol pratiquer Paul Monnet capitaine de Barges. puis auec quelques bandes nouuellement arriuees de France, marche en diligence audit lieu: met quatre canons en baterie, & par le moyen d'vn trou qu'il fit dans la tour, quoi que non raisonnable pour assaillir, reçoit & la place & le capitaine au seruice du Roi. 1542 *Prinse industrieuse de Barges.*

La saison promettoit d'auancer encore quelque chose au fait de la guerre. Pour ne la laisser inutile, & employer partie des forces retirees de Parpignan, le Roi despescha le seigneur d'Annebault pour aller en Piedmont auec le regiment de Reichroc, les vieilles bandes Italiennes & Françoises, tous les cheuaux legers, & quatre cens hommes d'armes. Ceste nouuelle armee pouuoit en apparence, pendant que le Marquis du Guast estoit à Carmagnole, incertain à quel effect elle voueroit les premices de ses armes, surprendre Cazal & autres places esquelles Langey auoit intelligence. Il tenoit à ce dessein secrettement des bateaux sur le Pau: dans vingt quatre heures on y pouuoit descendre par eau: & quelque diligence que fist le Marquis, il ne pouuoit en moins de 4. iournees de camp arriuer au secours. D'auantage, vn ami qu'il entretenoit pres du Marquis, se faisoit fort de liurer aux François trois mil Landscnets & mil Espagnols [c'estoient les forces estrangeres du Marquis] lesquels il deuoit lui mesme conduire & faire surprendre en vn passage pres de Villedestelon, duquel ils n'auoient moyen d'eschaper, pourueu que passant le Pau de nuict, on eust enuoyé quelques quatre cens cheuaux entre Carmagnole & Villedestelon, & opposé l'armee entre Villedestelon & Quiers. Certes Langey perclus de membres bandoit tous ses esprits à descouurir les desseins Imperiaux, & gagner tousiours pied sur l'ennemi. Mais Enuie a de tout temps coniuré la ruine de Vertu. Quelques enuieux rompirent ces deux effects, & destracquerent Annebaut de ses entreprises. Langey voyant ses desseins trauersez par ses haineux, partit de Turin auec congé du Roi pour lui venir declairer plusieurs choses pour le seruice de sa Ma-

1542 iesté qu'il ne pouuoit commettre en la bouche de personne : mais la mort le preuint vint à S. Saphorin sur la montagne de Tarare.

Mort de Langey.

Le Marquis deslogeant de Carmagnole auoit laissé si peu d'hommes dans Coni, qu'vn brusque & diligent assaut la pouuoit emporter de prim'abord. Pour cest effect Annebaut part auec quatre canons, & fait venir de Riuoles le regiment de Reichroc. Les ponts de Garignan & Montcalier estoient rompus, & faloit que les Landscnets vinssent passer le Pau à Turin. Du Bellai gouuerneur de la ville, & lieutenant du Roi deça le Pau leur prepare logis pour en tirer du seruice en passant. La tour S. Boni, Chastillon, S. Raphael, & autres petites places sur la montagne de Montferrat endommageoient extremement Turin. on ne pouuoit aller aux places de Montferrat, d'où les viures, notamment les vins, lui venoient en abondance, sans estre descouuerts. Il équippe donc quatre canons, part auec quelques troupes de cheuaux, trois enseignes Françoises de sa garnison, & lesdits Alemans: plãte son artillerie deuãt S. Boni, fait vn trou: les Landscnets donnent l'assaut, l'emportent de furie, passent au fil de leurs espees tout ce qui se trouue en armes, hormis le capitaine, pendu selon le droit des armes, pour auoir enduré le canon dedans vne mauuaise place. Chastillon ne se pouuoit battre sinon d'vne autre montagne opposite: & les cheuaux n'y pouuoient trainer l'artillerie. les Landscnets gorgez de la curee de S. Boni, la montent à force de bras Et les assiegez en nombre de 400. bons hommes de guerre, effrayez du traictement fait à S. Boni, se rendent bagues sauues. Ceux de S. Raphael & quelques autres forts enuoient demander composition & retraite. Chastillon seul estoit defensable & commode pour la garde du passage. ainsi tous les autres furent rasez. Les Landscnets ayans ioint Annebault, il assiege Coni, porte par terre vn pan de muraille, & donne assaut. mais c'estoit l'endroit mieux remparé: vn gros rempar derriere la bresche arreste nos assaillans, laquelle apres vne heure de combat ils sont contraints d'abandonner, auec perte de plusieurs hommes de seruice ; & la nuict suiuante 200. cheuaux & 800. hommes entrez dedans occasionnerent l'Admiral de sonner la retraite. Huict canons distribuez

en

en deux bateries, eussent tellement embesongné les assaillis, que ne pouuans respondre à diuers assauts, la ville se gagnoit en apparence. mais les fautes se recognoissent quand elles sont faites. Sur la retraite, le Comte Maxime Antoine, Maruille, & Theode Bedaigne capitaine Albanois, rencontrent deux cents cheuaux Imperiaux pres de Bra, les chargent, les defont, en prennent la plus-part, & les ennemis ayans abandonné plusieurs petites places, l'Admiral sousmit à l'obeissance du Roi Villeneufve d'Ast, Poring, Cambian & Riue de Quiers. 1542

L'HYVER lui retranchoit les moyens de plus aduantageux progrez. Ainsi licentiant son armee, & renuoyant les Landsenets du colonel Reichroc en France, il reprit le chemin du Mont-Cenis. Le Mont-Cenis a ses tourmentes aussi bien que la mer. Le chemin est estroit, enfermé de deux montagnes. & quand la tourmente se leue, les tourbillons des vents amassent au feste plusieurs pelotes de neige, qui grossissans au prix qu'elles roulent contre-bas, enterrent sous leurs masses tout ce qui se rencontre: & ceux ausquels le destroit est incognu (les guides mesmes s'y perdent bien souuent) se precipitent aisément en des cauains remplis de neige Annebaut courut ceste fortune. la plus-part de ceux qui l'accompagnoient, trouuerent leurs sepulchres sous l'enueloppe des neiges. les vns y perdirent la veuë: les autres transirent de froid: aucuns reuindrẽt perclus des pieds: autres des bras & mains. & peu de toute sa troupe iouyrent depuis d'vne ferme santé. lui mesme estoit prest d'esprouuer vne funeste issue, si quelques hommes attendans la fin de l'orage és tauernetes qui sont en la plaine au deçà, ne l'eussent garenti des iniures de la tempeste. En ce temps le Roi meditoit vengeance cõtre les habitans de la Rochelle & des isles voisines qui s'estoient mutinez contre les officiers de la gabelle, Mais arriué qu'il fut à la Rochelle, ils s'assemblerent en corps au iardin où logeoit sa Maiesté, confesserent publiquement leur rebellion, & demanderent tres-humble pardon de leur offense. *La fureur du Roi* (dit le sage) *ce sont autant de messagers de mort: mais l'hõme sage l'appaisera.* Et: *C'est vie que le visage serein du Roi: sa faueur est comme la nuee portant la pluye de l'arriere saison.* Le Roi esmeu de la piteuse voix de ce peuple criant

Retraite d'Annebault perilleuse.

Rebelliõ des Rochelois. & Clemence du Roi.

1543 à main iointes, les genoux en terre, & les larmes aux yeux *Misericorde* : lui remit gratuitement & le criminel & le ciuil totalement : deliura les prisonniers pour ce crime, lui rendit ses armes & les clefs de la ville, fit sortir les garnisons tant de pied que de cheual, le reintegra en sa grace, & lui restitua ses libertez & priuileges. Certes *le Roi soustient son throne par gratuité.*

Entreprinses sur Turin.

CEPENDANT plusieurs entreprinses & practiques se formoient contre Turin. Le Marquis du Guast deuoit à diuerses fois enuoyer au Iuge de Turin natif de Quiers, vn nombre de charrettes chargees de vin, & dedans les vaisseaux, qui sont de la lõgueur des charrettes, plusieurs armes, arcbuses, pertuisanes, corcelets, pour armer enuiron quatre vingts soldats qu'il deuoit retirer à la file chez lui trauestis en paysans apportans viures au marché: lesquels au premier tumulte qu'ils orroient à la porte de la ville, sortiroient en armes & gagneroient le corps de garde ordinaire en la place, pendant qu'autres soldats armez de iaques & de manches de mailles, de morions, d'espees, poignards & rondelles, amenez sur cinq charretes de foin, six en chacune (estant le foin si dextrement agencé que coupans vne corde par dedans, qui le tiendroit serré, les boteaux cherroient comme vne trappe) combatroient les gardes de la porte, & fauoriseroient l'entree à huict cens cheuaux & cinq mille hommes de pied, qui se trouueroient au poinct de l'alarme. Mais l'entreprise descouuerte fit accourcir de la teste ce Iuge sur vn eschafaut. L'ennemi neantmoins ne laisse de passer outre à l'execution des charrettes de foin en l'absence du Bellay, que ses affaires domestiques apres la mort de son frere auoient rappellé en France, & le douziesme de Feburier [Boutieres Lieutenant pour le Roi à Turin, estoit bien aduerti de quelques charrettes qui se faisoient à Ligny ville Imperiale pres Vulpian ; mais non de la forme de l'entreprise] hazardent leur foin. Raimonet commandant à la porte, fait par son Lieutenant Perrichon donner d'vne corcesque dans le premier chariot. Il la retire toute sanglante, les soldats sautent sur pieds : & le premier sortant donne vn coup d'espee dans le corps de Raimonet, Raimonet le saisit au collet, & à coups de poignard le couche mort sur le paué. Ses compagnons se iettent pareille-

reillement dehors, forcent la garde, saisissent les armes aux hasteliers, & se rendent maistres de la porte. Vaillamment certes, mais vn bien peu trop tost pour eux. leur escorte n'estoit plus qu'à mille ou douze cents pas du premier pont. Le capitaine Saluateur d'Aguerre [il merite d'estre nommé. il a bonne part à la saueté de la ville pour ceste iournee] auquel touchoit alors la garde de la place, oyant l'alarme à la porte, & crier *Sauoye*, tourne la teste auec son esquadre, repousse les cinq soldats eschappez du premier chariot qui se battoient desia, & donne droit à la porte. Vn mareschal bien aduisé qui se tenoit pres la porte, monte sur icelle, & d'vn gros marteau rompt la chaisne qui tenoit la sarrasine, & faisant tomber la herse, oste le moyen aux Imperiaux de pouuoir entrer. Boutieres & Moneins arriuent, font fermer les portes, matrassent partie des soldats enfermez entre la porte & la herse : les autres, estant la herse trop courte, eurent moyen d'eschapper par dessous: & Cesar de Naples [qui peu de iours auparauant auoit laisé trois siens soldats au gibet de Turin, executez pour vne autre conspiration contre la ville] voyant son dessein failli, se retira sans aucune perte que de son Lieutenant emporté d'vne volee de canon. 1543

D'AVTRE part le Duc de Cleues faisoit la guerre en Brabant, & desia tenoit quelques places gagnees sur l'Empereur Ainsi les Bourguignons ayans tourné toutes leurs forces pour contrequarrer ses armes, donnerent moyen au Duc de Vendosme de rauictuailler Therouenne, prẽdre à composition Lilliers, place forte entre Aire & Betune à l'entree des marais: brusler la ville, abatre les portes, & la rendre auec plusieurs autres places és enuirõs de Terouenne, S. Omer, Aire, Betune, du tout inutile à l'ennemi. Et au Comte d'Aumalle fils aisné du Duc de Guise, accompagné des seigneurs de Laual, de S. André, d'Escars, de Dampierre, de la Chastaigneraye, d'Esguilly, & grand nombre d'autres ieunes gentils-hommes, d'agasser l'ennemi par continuelles escarmouches, desquelles il remportoit ordinairement l'auantage. Ces prosperitez & la saison fauorable inuiterent le Roi sur le commencement de Iuin à se ietter en campagne auec toutes ses forces à dessein d'assaillir Auennes desgarnie d'hommes. Pour

Faits d'armes en Picardie.

1543 cest effect il despescha l'Admiral d'Annebaut, nouuellement pourueu de cest office par le trespas de l'Admiral de Brion, afin qu'attendant son arriuee il inuestist la ville: & mãda le duc de Vendosme pour le venir trouuer au Casteau Cambresis, rendez-vous de toute l'armee. Ainsi le Roi auoit l'armee de l'Admiral en forme d'auant-garde à sa main droite: celle du Duc, à sa gauche: & sa Maiesté au milieu. Longueval & Langey auec leurs compagnies d'hommes d'armes & de Lande auec mil hommes de pied, par le commandement de l'Admiral gagnent le deuant: emportent d'assaut le fort que les ennemis auoient dresse sur le pont de la riuiere d'Estruel, & deuant que la ville en eust cognoissance, passent au fil de l'espee Trois cens hommes ausquels la garde en estoit commise. Sur cest effroi si l'on eust assailli la ville de furie, elle estoit forçable en apparence. Toutesfois Landreci, le chasteau d'Emery, & quelques autres places prinses & fortifiees donnoyent entree dans le païs de Hainault. Landreci est assise sur la Sembre, petite riuiere, mais profonde & forte en chaussees: qui sortant du viuier d'Oisy au Duché de Guise, abbruue Chastillon, Landrecy, Marolles, Emery, Maubeuge: puis se va descharger en la Meuse pres Namur. Outre la Sembre est la forest de Marmaut. Langey preuoyant que la garnison pourroit vser d'vn mesme stratageme que l'an M. D XXI. auoit ietté cent cheuaux entre la forest de la ville, attendant que l'Admiral par sa venuë les renforçant ils retranchassent ceste retraitte aux assaillis. Mais, comme nous auons dit ailleurs, Enuie trauerse volontiers les braues desseins. L'Admiral au lieu de fauoriser l'entreprise, rappelle ceux qui tenoyent delà l'eau prests à faire vn acte signalé. & l'ennemi voyant le chemin ouuert, se retire en la forest, conuertit en deslogeant toute la ville en monceaux de cendres: & sans qu'on en peust sauuer autre chose que l'Eglise, brusle par mesmes flammes ses viures & munitions, dont la quantité suffisoit pour nourrir vn an les hommes necessaires à la garde. Pour la restaurer & mettre en defense, le Roy donna le gouuernement d'icelle à la Lande, lequel par vn retranchement, la mit à couuert d'vne montagne qui du costé de la forest regarde dans la ville: fit trois gros bouleuers; & combla de terre le cha-

Prinse de Landrecy & autres places.

chasteau pour en former vne plateforme seruant de flanc aux bouleuers. Escoutons vne autre faute non moins remarquable. Le Duc de Vendosme marchant parle haut païs d'Artois au Rendez vous, auoit à l'improuiste assailli & reduit en son obeissance la ville de Bapaume. Auchimont auec les soldats & citadins de tous sexes retirez au chasteau n'auoyent qu'vn puits. le puits tari dans deux iours les amenoit la corde au col à la misericorde du Duc; comme vn reiteratif mandement du Roi, Que sur peine de desobeissance & d'encourir sa disgrace, il le veinst ce iour mesme trouuer au Cateau Cambresis, remit au besoin les assiegez en liberté. 1543

AYANT le Roi ses forces vnies, il trouua le nombre d'enuiron Dix-huict cents hommes d'armes, dont les Chefs estoyent, le Dauphin, les Ducs d'Orleans, de Vendosme, de Guise : les Comtes de S.Paul, d'Aumalle, de de Brissac : le Mareschal du Biez, l'Admiral Dampierre, Maugeron, Boisy, Longueval, Bonneval, & plusieurs autres desquels le nombre seroit ennuieux. Dixhuict cents cheuaux legers, desquels Brissac estoit Colonnel, Douze mille Legionnaires, Picards, Normands, Champenois, & Douze mille bas Alemands.

LE chasteau d'Emery sur Sembre se pouuoit fortifier & seruir d'espaule à Landrecy. Pour ce le Roi depescha le Daulphin auec partie de l'armee & vne bande d'artillerie. Le Seigneur de la place estoit à la guerre en Gueldres. ainsi ceux qui le gardoyent, se rendirent aux premieres approches. Langey auec sa compagnie d'hommes-d'armes, & vne enseigne de la legion de Picardie, fut laissé pour la defense & fortification du lieu. La prinse de Barlemont, autre chasteau sur ladite riuiere, ouurit le chemin pour courir tout le païs iusques à Bains & pres les portes de Monts en Hainault.

MAVBEVGE estoit le magasin où l'ennemi faisoit son amas quand il formoit quelque entreprinse sur le Royaume. & la ville n'estant alors pourueuë d'hommes suffisans pour attendre le canon, les habitans se mirent és mains du Dauphin. lequel y laissant Heilly Capitaine de Mil hommes de la legion de Picardie, & S. Yue auec Cinq cents hommes, se retira dans l'armee.

L'ARMEE campoit à dix lieuës de Bains, & Bains e-

1543 stoit la retraite ordinaire des Imperiaux retournans de la guerre de Gueldres, qui pour la distance du camp François logeoient confidemment és faux-bourgs & villages circonuoisins : ioint qu'il n'y auoit point d'hommes de cheual à Maubeuge. Langey donne aduis à Maugerō, qu'ils ont moyen de faire vn braue exploit auec honneur & profit. Il vient auec sa cōpagnie d'hommes d'armes & 80. de celle de l'Admiral. & partans de nuict, prennent en passant le capitaine S. Yue auec 50. arcbusiers à cheual de la garnison de Maubeuge : mettent leur embuscade vne lieuë au deçà de Bains dans vn bois: enuoyent la Motte-Gondrin Lieutenant de Maugeron demeuré malade à Maubeuge, pour donner aux faux-bourgs de Monts, & par le feu dans quelques maisons oster à ceux de la ville la conoissance de l'entreprinse de Bains, puis se retirer à l'embuscade auenant qu'ils fussent chargez : & despeschent Maruille Lieutenant de Langey (Langey commādoit à l'embuscade) le Vidame de Chartres, la Rocheguyon, & les arcbusiers à cheual, pour surprendre au point du iour les Imperiaux dans leurs faux-bourgs. Ainsi fut dit, ainsi fut fait. Enuiron six vingts hommes de cheual arriuez sur le soir precedent, dormoient à l'aise: ils les resveillent vn peu rudement, les emmenent prisonniers, pillent les villages prochains, & reuiennent partager leur riche butin à Maubeuge. En mesme temps le Comte d'Aumalle harceloit les garnisons d'Auennes par frequentes escarmouches: mais tousiours auec diminution de leurs hommes & sans perte des siens.

Surprise d'Imperiaux à Bains.

Les prisonniers de Bains auoient asseuré le Roi, que la ville estoit despourueuë d'hommes de defense. Il enuoye donques le Dauphin & l'Admiral pour la renger sous sa puissance. Mais d'abord ils se trouuent abusez. Les Imperiaux auoient des le lendemain de l'alarme ietté dans la ville quinze cens Landsenets. D'ailleurs, à faute de conoistre la forteresse, on auoit imprudemment assis le canon au mieux remparé & plus defensable endroit. la batterie y faisoit si peu que rien de dommage, plusieurs y mouroiēt, plusieurs reuenoient blessez. Allegre entre autres ieune homme, qui pour son aage auoit desia fait hōneste preuue de sa personne, y perdit la vie, & Gaspard de Colligni seigneur de Chastillon (il iouera desormais plusieurs

sieurs personnages sur le theatre de nostre histoire) pour l'vn des premiers exploits de ses armes, y receut vne arc- 1543
busade à la gorge. Ainsi le grand nombre d'Alemans entrez a Bains, le defaut de munitions & viures [le Dauphin n'en auoit mené que pour deux iours] les ennemis qui s'attroupoient a Monts & au Quesnoy le Comte, le hazard que le Roi preuoyoit a tenir ses troupes separees: la crainte qu'allant en personne se ioindre auec son fils, [pres duquel estoient ses principales forces] il fut contraint de laisser ses fortifications de Landrecy non parfaites: sa Maiesté retira vers soy le Dauphin, lui fit en passant rompre les defenses de Maubeuge : & par ce que l'Empereur y souloit assembler les forces qui lui venoient d'Alemagne & des Pays bas, embrasser la ville.

Trelon & Glayon places entre Auenne & Simay portoient grãd dommage aux frontieres de Tieraisse & Châpagne. Bonneual & Stenai Lieutenant du Duc d'Anguië [lequel estoit en Prouence, comme nous verrons en bref] eurent cõmission d'y pouruoir. Arriuez qu'ils sont à Trelon auec 2000. François & 4000. Landscnets, ceux de dedans à la premiere veue du canon se rendent la vie sauue seulemẽt. Glayõ en suite apporta pareille facilité pour sa reddition. Toutes deux bruslees, mais non ruinees de fortifications, seruiront derechef à nicher les Imperiaux.

Emery restoit encor entier. mais il ne pouuoit estre de douze iours en estat pour soustenir l'effort d'vne grosse armee. D'auantage, il le faloit pouruoir de viures; deux riuieres non gueables entre Landreci & Emeri rendent cest auictuaillement difficile. Auennes lui coupe chemin. & les commissaires des viures rapportoient que mettre viures dans Emery ce seroit en mesme tẽps affamer l'armee, & oster les moyens d'auictuailler Landrecy, à faute du charroi dont les pluyes continuelles depuis trois semaines retardoient l'aduancement. Et ce qui plus importoit, voici nouuelles que l'Empereur arme & desia s'approche du pays de Cleues, qu'il ne faloit pas abandonner aux pates d'vn Lion rugissant qui des long temps auoit coniuré sa ruine : ainsi les tours du dongeon d'Emeri, & le portail de la closture volans en l'air à force de mines & autres moyens, seruirent a combler les fossez.

1543 Iusques ici nous auons fait la guerre auec peu de resistance: desormais nous aurons plus forte partie: & par consequent, plus de gloire à contrequarrer les efforts de l'Empereur, tant que la famine & l'hyuer le repoussent de deuant Landreci. Landreci sur la fin de Iuillet estoit en tel estat que sans espaule d'vne armee les fortificatiõs s'y pouuoyent continuer en laissant à Guyse quelques troupes d'hõmes de guerre: & le Duc de Cleues, sur qui l'Empereur alloit verser toute sa puissãce, reclamoit le secours du Roy. Le Roy doncques, pour diuertir ailleurs les armes de l'Empereur, l'attirer au combat, & sonder s'il seroit accompagné de mesme prosperité conduisant ses forces en personne, qu'il auoit eu par ses ministres, ou du moins par la prinse de Luxembourg faciliter le chemin de secourir son allié: depescha le Duc de Vendosme pour contrelutter les desseins des ennemis és marches de la basse Picardie, & fauoriser l'auictuaillement necessaire à Landreci, & pour l'execution de son entreprise ordonna le Duc d'Orleans sous la conduite de l'Admiral d'Annebault.

Le Prince de Melphes, que le Roy auoit laissé dãs Guise auec trois cents hommes d'armes, & Brissac Colonnel de quinze cents cheuaux legers, s'assembloyent pour l'aller ioindre vers Reins, & les Comtes de Reux & Roquedolf auec les forces du pays bas reuenoyent d'escarmoucher à Lãdreci, qu'ils auoyent esperé surprendre, desgarnie de viures. Comme ils s'attrouppoyent à dessein d'assaillir le chasteau de Bohain, on leur donne aduis, que la Hunaudaye, & Theaude Bedaigne Albanois, capitaines chascun de deux cents cheuaux legers, se trouuans bien logez couchoyẽt pres l'abaye de Bouhourie, faisans estat de desloger si matin qu'ils arriueroyent à tẽps pour partir auec leur General. Pour les surprendre, le seigneur de Liques Lieutenãt de la compagnie du Duc d'Ascot, tire des troupes Imperiales Huict cents cheuaux Bourguignons d'eslite, Deux cents Anglois (l'Anglois alors fauori de l'Empereur, meditoit desia de nous enuahir, cõme nous verrons en suite) quatre enseignes de gents de pied: mais pour n'arriuer trop tard, les laisse derriere, & marche deuant auec la caualerie. D'abord il donne au logis de Bedaigne: Bedaigne cependant que les ennemis rõpoyent

la porte de son logis, ayãt eu loisir d'endosser sa cuirasse, 1543
monte à cheual la lance sur la cuisse, passe de furie à trauers, fausse ce qu'il rencontre, & sans dommage vient ioindre auec sa troupe la Hunaudaye qui estoit à cheual. Aché & Bertrand de Foissy seigneur de Crené, capitaines de deux cents arcbusiers à cheual, logez à ladite abaye, auolent au secours, forcent le pont que les Imperiaux gardoyent : & conioinctement auec les cheuaux legers, repoussent l'ennemi. L'alarme se donne à Guise. Theaude Manes arriue auec ces deux cents cheuaux legers pour soustenir ses compagnons: & Brissac emprũtant du Prince de Melphe enuiron soixante cheuaux (desia ses troupes auoyent pris le chemin de Marle) accourt au renfort, est aduerti par Bedaigne que l'ennemi cuidant auoir toute l'armee sur les bras commence à bransler : toutes leurs troupes s'allient, & les chargent deuant qu'ils se puissent recognoistre: renuersent leur cauallerie sur leurs gents de pied qui s'auançoyent, les poussent à vau de route, poursuiuent brusquement, laissent Trois cents morts sur la place, emmenent Six cents prisonniers: gagnent les quatre enseignes d'infanterie & deux cornettes de la cauallerie. Et le reste de l'armee Imperiale qui s'en alloit assaillir Bohaim, oyant ceste desfaite, & croyant qu'elle auroit à combattre toute l'armee, print l'espouuante, & d'effroi se retira au Quesnoy le Comte.

Desia le Duc d'Orleans par les prinses de S. Marie, (Montmedy & Yuoy estoyẽt en l'obeyssance du Roy des la premiere conqueste dicelui Duc) Danvilliers, Vireton, Arlon, & autres places, ayant explané les approches de Luxembourg, l'affligeoit de deux batteries en vne encognure de la haute ville du costé de France, les trauersant l'vne sur l'autre l'vne estoit commise au Duc d'Aumalle: l'autre, à Pierre Strossy Gentil-homme Florentin parent du feu Pape Clement: qui n'agueres venu d'Italie auoit amené Trois cents soldats Toscans, tous signalez, & hõmes de commandement : armez, les deux parts de picques: l'autre, d'arcbuses: tous, de corcelets dorez. Quatre cents cheuaux en tres-bon equipage, & Trois mil cinq cents hommes de pied fort bien armez sous les commãdemens de Giles de Leuant, homme fort estimé par

Prise de Luxembourg.

1543 les Imperiaux & Ian de Heu l'vn des seigneurs de Mets, defendoient la ville. Toutesfois à la cinq ou sixiesme volee de canon, ayans demandé composition, ils sortirent auec leurs armes & bagues sauues. Longueual entra dedans en qualité de gouuerneur auec sa compagnie d'hommes d'armes: Anglure auec mil hommes de la legion de Champagne: Haraucourt Lorrain, & le Vicomte de la Riuiere commandans chacun cinq cens hommes: & Hieronyme Mario Boulenois, six vingts Italiens: & le Roi y ayant passé la feste de S. Michel, & accompli les ceremonies de l'ordre, disposa des fortifications de la ville: puis se prepara pour secourir Landrecy que les troupes Imperiales assiegeoient desia, laissant les Legionaires Champenois & Normands du Comte de Brienne pour fauoriser l'auictuaillement de sa nouuelle conqueste, qu'il auoit commis à la charge du Prince de Melphe, assisté des compagnies d'hommes d'atmes des seigneurs de Sedan, de Iamets, de Brienne, de Langey, d'Estauges, de la Mailleraye: de deux mil Landscnets du Fresnay: & de dix mil Legionaires.

Les munitions se faisoient à Stenay & Mouzon: & par faute du charroi, que de toutes parts on auoit arresté pour cest effect, la famine pressa tellement le camp, que les capitaines mesmes n'auoient du pain à manger. Ainsi les soldats impatiens & de mauuaise volonté, indignez d'ailleurs de se voir sevrez du sac de Luxembourg qu'ils auoient englouti par esperance: se mutinent & reprennent le chemin de leurs foyers, si que de dix mil qu'ils pouuoient estre, enuiron trois cents demeurerent sous leurs enseignes, & le capitaine Tauernier, que le Duc d'Orleans auoit laissé dans Arlon, ayant pillé toute la ville, sans dire à dieu, enfila le mesme chemin auec son enseigne. Certes voici que ces pauures citadins nouuellement conquis, se monstrent plus fideles que ce maraut ordonné pour leur conseruation. Ils enuoyent annoncer, qu'ils ont fermé leurs portes aux Imperiaux venus pour se saisir de leur ville: & qu'ayans fait au Roi serment de fidelité, ils sont deliberez garder leur foy, moyennant qu'on les secoure. Dix ou douze mil Landscnets s'assembloient sur la Mozelle pour empescher cest auictuaillement. toutefois a l'aide de la gendarmerie, & des Landsknets

knets de Fresnay, Luxembourg fut à la barbe des ennemis refraischi pour trois mois de viures: & Arlon, de six cens hommes auec telle quantité de munitions que l'opportunité le permit. 1543

La prinse de Luxembourg auoit donné moyen au Roi d'enuoyer l'Admiral auec quatre cents hommes-d'armes & dix mille de pied secourir le Duc de Cleues, en faueur duquel ceste guerre estoit principalement entreprise. Mais le Duc apres la prinse de la ville de Dure, n'ayant moyen diuertir l'orage Imperial qui le menaçoit de ruine euidente, ni de soustenir longuement vne si grosse puissance, fit son appointement auec l'Empereur, lui rendit le Duché de Gueldres, le Comté de Zutphem, & les forteresses de Hensberg & Stitart pour en disposer à sa volonté.

Siege de Guise, &

En mesme temps Dom Fernand de Gonsague Lieutenant general pour l'Empereur assiegeoit Guise. mais aduerti de l'arriuee du Roi à Coucy, qui marchoit à grandes iournees pour rencontrer l'Empereur: deliberoit de faire sa retraite à Landrecy. Pour arriuer sur leur deslogement, Brissac auec nombre de gensd'armes & d'arcbusiers à cheual, s'embusche dans le couuert d'vn bois, & despesche Theaude Bedaigne auec sa bande pour attaquer l'escarmouche contre les cheuaux legers Imperiaux, & l'attirer (si possible estoit) à son embusche. Mais toutes les escarmouches de Bedaigne ne leur pouuans faire abandonner le gros de l'armee qui gaignoit le chemin de Landrecy; Brissac desbande cinq cens cheuaux pour les charger à toute bride; lui, pour les soustenir, se met auec la grosse troupe à leur queuë. Nos gens font vne gaillarde charge à l'ennemi, renuersent ce qu'ils trouuent deuant eux, tuent, prennent entre autres, dom Francisque d'Esté frere du Duc de Ferrare, Capitaine general de toute la caualerie Imperiale, & pressent le reste si chaudement, que Gonsague rassemblant tous ses bataillons est contraint tourner visage pour sauuer le reste. Ainsi Brissac lui laissa continuer son chemin encommencé pour aller ioindre le Comte du Reux, qui des long temps auoit inuesti le fort de Landrecy.

De Landrecy.

Voici doncques toutes les forces Imperiales deuant Landrecy. Dixhuit mil Allemans, Dix mil Espagnols des

1543 vieilles bandes. Six mil Walons, Dix mil Anglois, Treize mil cheuaux des ordonnances de ses Pays-bas, Cleuois & hauts Alemans. Le camp logé, & l'artillerie placee, l'Empereur dresse trois batteries de quarante cinq pieces, contre le bouleuert d'Orleans, contre le chasteau, contre le bouleuert de Vendosme. & pour empescher les assaillis de remparer & venir aux defenses, (les bouleuerts & courtines n'estoyent encore qu'à demi haussees) il plante vne longue couleurine sur vn tertre vers la forest de Mormault. Ceste piece les endommageoit extremement & n'auoyent moyen d'assaillir les Landsknets qui la gardoyent sinon par vn costé. la riuiere qui passoit au retranchement de la ville basse qu'on auoit abandonnee, couloit entre-deux. Ricatville auec Quarante cheuaux, & S. Simon auec Trente hommes de pied & quelques pionniers entreprenent de l'enleuer, ils passent l'eau, surprennent les Landsknets, les mettent à vau de route, trainent la couleurine à force de bras & cordage au bouleuert d'Orleans, lui tournent la bouche vers l'ennemi, & du rampar tuent à coup d'arcbuses plusieurs Bourguignons accourus iusques au fossé pour la recourre.

Gallante saillie.

LE Roi s'auançoit: or pour faire quelque notable effort deuant qu'il arriuast, l'Empereur porta par terre vn pã de muraille plus que raisonnable pour assaillir. & pour oster aux assiegez moyen de defendre ceste ruine, ietta des hommes en vn portail de la basse ville abandonnee, & au dessus, des pieces de canon qui commandoyent à la bresche. D'ailleurs les soldats estoyent desia reduits à demi pain de munition par iour, & pour bruuage, à l'eau pure. Ainsi pendant qu'ils auoyent encore la volonté bonne, & quelque vigueur au ventre (car gents mal nourris & harassez d'vn trauail assidu, succombent en fin sous le faix) il faloit enleuer ce logis sur les Imperiaux. Trois cents hommes destinés par la Lande & Essé les assaillent vn matin au poinct du iour, & deuant que du camp l'on peust accourir au secours, les denichent du portail. La bresche les inuite à l'assaut: mais l'Empereur attendu la valeur des assaillis, preuoyant qu'à peine les pourroit-il emporter de force, & non sans perdre beaucoup des siẽs; fait estat que la famine & les continuelles fatigues militaires leur donneront bien tost vn eschec-mat. La disette

des

des viures,la debilité de la place, & l'insuportable trauail,que necessairement ils portoyent nuict & iour, firent aux assiegez hazarder Yuille Normand Capitaine de Cinq cens hommes dans Landrecy:pour donner auis au Roi,que leur extreme necessité les chasseroit en bref dehors;non la force,tandis qu'il y resteroit vn homme en vie.Le Roi assembloit de toutes parts son camp à la Fere sur Oize.& sçachant la bonne volonté de ces gens de bien, alla camper au Chasteau-Cambresis, trouuant plus honorable de tourner la teste à l'ennemi, que par subterfuges lui donner opinion qu'il voulust fuir les coups : & donna charge à Langey d'assembler tout le bestail gras,toutes les farines, & les cheuaux de labeur qui se trouueroyent és enuirons,afin que comme le Roi donneroit esperance de bataille à l'Empereur, on iettast ce refraischissement aux assiegez. 1543

Av xxix.iour d'Octobre il eut assemblé dans la Capelle douze cens moutons,neuf vingt aumailles,& six cents sacs de farine auec autant de mõtures & de paysans portez chacun auec vn sac sur sa beste : Mil ou douze cents cheuaux ennemis battoyent la strade à costé d'eux.Toutesfois Langey cõioint auec la troupe de Sansac, resolus de passer outre,& faire ce bon seruice au Roi,ou vendre leur peau bien cherement, fait marcher les paysans en bataille à guise de gents de guerre faisans bonne mine en mauuais ieu,afin que l'ennemi les descouurant de loing les iugeast d'autre qualité que de gens de charrue. Ainsi rendent-ils en seureté leurs viures à Landrecy:puis se retirans par vn chemin opposite à celui où les Imperiaux les attendoyent,se rendent sains & sauues à la Capelle. Voila donc nos assiegez qui ont dequoi manger pour quinze iours. mais ils ont besoin de repos : & la place,d'estre aussi refraischie d'hommes. *Landrecy auictuaillé.*

Or l'Empereur sentant approcher le Roi,se retira deça l'eau rassemblant en vn toutes ses troupes qu'auparauant il tenoit separees. & sa Maiesté prenant occasion, dépescha le Comte de S. Paul & l'Admiral d'Annebault pour retirer de Landrecy ceux qui par si bon & fidele deuoir auoyent beaucoup souffert, & pouruoir la place de nouueaux soldats. Ils y laisserent le seigneur de Veruein pour Lieutenant du Roi, commandant Mille hom-

1543 mes de la legion de Picardie; Rochebaron, Cinq cents. La Laude & la Chapelle Rainsouin, pour remuneration de leurs agreables seruices, furent faits Maistres d'hostel ordinaires du Roy: Essé, gentil-homme de sa chambre. Les Ducs de Neuers & d'Aumalle, les deux freres de la Rochefoucault, les seigneurs d'Andelot, de Bresé, de Creuecœur, de Bonniuet son frere, S. Laurẽt de Bretagne, Mouy, S. Phale, & plusieurs autres ieunes gentils-hommes qui pour acquerir de l'honneur par quelques beaux faits d'armes, y estoyent volontairement entrez, furent recognus selon leurs qualitez. les soldats annoblis leurs vies durant: & ceux qui auoyent forfait, obtindrent remission.

Voila donc l'vn des principaux desseins du Roy mis en execution à la barbe d'vn grand Empereur. Il auoit l'hyuer à dos: les pluyes continuelles interrompoyent les effets des armes reciproques: le long seiour des armees auoit tout brouté six lieuës à la ronde, l'Empereur campoit à son auantage sus vn hault ayant vne vallee & ruisseau mal gueable en tre les deux camps: il n'estoit raisonnable de passer l'eau pour aller en montant combattre son ennemi. l'Empereur aussi ne vouloit passer pour assaillir le premier. Ainsi sa Maiesté donnant par feux & grands bruits esperance à l'ennemi de le vouloir combattre, dressa sa retraitte vers Guyse. L'Empereur aduerti sur le matin du deslogement de l'armee, ordonna Fernãd de Gonsague pour la suiure en queuë, qui pour la recognoistre de pres, ietta quelque nombre d'hommes aux bois qu'il faloit trauerser. Mais trop tard, les bois estoyẽt farcis d'arcbusiers François, qui recueillirent ces aduanturiers si gaiment, que peu d'entr'-eux eschaperent pour remporter à leurs compagnons nouuelles de l'ordre que tenoit l'armee en sa retraite. l'Empereur suiuoit auec le reste de ses forces, tandis que l'escarmouche s'ẽtretenoit dans le bois. Et Gonsague voyant son Chef lui faire espaule, fit tirer à main droite vers Bohain mille ou douze cents cheuaux, bon nombre d'arcbusiers & de cheuaux legers Anglois. Mais pour neant. desia le canon & bagage sorti du bois suiuoit en seurté le Roy qui marchoit deuãt; & le Dauphin tenãt le milieu auec Huict cẽts hõmes d'armes & quatorze mil Suisses, ayant laissé Brissac auec la cauallerie legere, & quatre cents hommes d'armes

Braue retraite.

pour

pour la soustenir: plus outre sur le derriere, ses Suisses en bataille: & lui sur leurs ailes pour leur donner escorte, à dessein de combattre l'Empereur s'il passoit le bois; contraignit l'ennemi de repasser la forest sans oser depuis comparoistre. plusieurs des siens furent pris, plusieurs tuez: des nostres, peu. La saison ne permettoit pas de campayer. Ainsi le Roy pour refraischir son armee, enuoya le Mareschal du Biez à S. Quentin auec Quatre cents hommes d'armes & Quatre mil de pied pour s'opposer aux desseins que l'Empereur pourroit former en ceste frontiere. les Lands-knets, à Crecy sur Cere: les Suisses, à Assy, & logea le reste de son armee au long de la riuiere d'Oise. Et l'Empereur cognoissant qu'il se morfondoit deuãt Landrecy, & n'auoit qu'à sa perte & deshonneur poursuiui l'armee Françoise: se retira dans Cambrai, gagnant sous la peau de renard beaucoup plus qu'il n'auoit fait en celle de lion. Car au moyen de leur Euesque, lequel estoit de la maison de Croy, persuadant aux citadins trop credules, que le Roy meditoit d'empieter leur ville, les spolier de cest ancien droit de neutralité, & les incorporer à sa Couronne: il les fit condescendre à la constructiõ d'vne citadelle: par laquelle de libres qu'ils estoyent auparauant, les voici desormais iettez en seruitude: & ceste citadelle seruira de bouclier à l'auenir contre Landreci. 1543

Fausse pratique contre le chasteau de Nice.

Novs auons remis en cest endroit à descrire les exploits du Duc d'Anguyen en Prouence. Le Roy l'auoit enuoyé pour recueillir l'armee nauale que Barberousse amenoit à son secours. Estant à Marseille, Grignan Gouuerneur de la ville lui communique vne intelligẽce qu'il auoit auec trois soldats Sauoisiens de la garnison du chasteau de Nice qui promettoyent lui liurer ledit chasteau. Le Duc ayant appris sur ce la volonté du Roy ne se voulant toutesfois temerairement commettre à la discrerion des traistres, qui pouuoyent aussi bien vendre l'estranger que leur patrie, equippa quatre galeres, & les poussa deuant sous la charge du Capitaine Magdelon frere du Baron de S. Blanquart. lui, auec onze autres galeres print le largue & l'auantage du vent, ou pour faire espaule à ses gents, ou pour se retirer au besoing. Soudain que Magdelon approcha de Nice, voici sortir six galeres pour l'inuestir, & quinze apres conduites par Iauetin d'Orie, lui donnent la

1543 chasse iusques au port d'Antibe. Magdelon blessé d'vn coup de canon, mourut en suite: les galeres abandonnees demeurerent en proye à Ianetin, & le Duc ayant au clair de la Lune descouuert Ianetin qui venoit pour le surprendre, se retira diligemment à Toulon sans rien perdre.

SVR ces entrefaites Barberousse arriue à Marseille auec Cent & dix galeres. Or le Roy pretend Nice estre sienne, comme iadis engagee par les Comtes de Prouence au Duc de Sauoye pour vne somme de deniers. Ils l'assaillent doncques, & dans peu de iours l'amenent à composition. Mais sans le chasteau ceste victoire estoit infructueuse. le chasteau situé sur vne haute & dure roche est malaisé à batre, & moins facile à miner. Ainsi Barberousse voyant le temps se consommer inutilement, & l'hyuer approcher, retira ses galeres à Toulon: & le Duc sous esperance d'vne prochaine bataille, veint trouuer le Roy au Cambresis.

Redditiō de Mōtdeuis.

LA prinse de Nice amenoit le Marquis du Guast au secours du chasteau, mais aduerti de la liberté d'icelui, il conuertit ses armes ailleurs. Montdeuis estoit la premiere place de l'obeissance du Roy en Piémont opposee à son retour. & Boutieres ayant peu d'hommes de pied François pour la fourniture d'icelle, fut contraint d'y ietter des Suisses. Les Suisses sont plus propres à la campagne: si sont ils louez d'auoir bien fait leur deuoir. Mais apres plusieurs assaults & fatigues, la disette des viures & le desespoir de secours les fit entrer en capitulation. capitulation neantmoins obseruee à l'Espagnole, car ils furent desualisez, & plusieurs passez au tranchant de leur espees. Playes dont nous verrons en suite rejaillir le sang sur les Espagnols en la iournee de Serisolles.

De Carignan.

CESTE victoire porte le Marquis outre le Pau, & pour oster à nos hommes la commodité de toute la plaine du Piémont deçà l'eau (car ce qu'ils tenoyent au delà, Sauillan, Beine, Roque de Bau, Cental, demeuroyent sans esperance de secours) il tourne la teste vers Carignan, où le seigneur d'Aussun & Francisque Bernardin de Vimarcat n'ayans moyen de soustenir l'effort d'enuiron Dix huict mil hommes, & pour oster à l'ennemi les moyens de s'en preualoir, rasoyent les fortifications faites par Langey l'annee

l'annee precedente. Si n'eurent-ils moyen d'acheuer leur entreprise, ni loisir de gagner si tost Montcalier, que l'ennemi les aculant au passage d'vne riuiere, n'en tuast plusieurs, & print la plus grand' part prisonniers. Ceste perte estoit sur le poinct d'estre secondee par celle de Luxembourg que le Comte de Furstemberg (homme variable en partis) assiegeoit au nom de l'Empereur auec Douze mil Landsknets & bon nombre de cheuaux. Les viures manquoyent aux assiegez, & l'hyuer n'auoit point depuis vingt ans monstré de plus triste & rigoureuse face, on departoit le vin de munition à coups de cognees & se debitoit au poids: puis les soldats l'emportoient en des paniers. Le Roy toutesfois ne voulant rien perdre de ses conquestes, dépescha le Prince de Melphe auec enuiron Quatre cents hommes d'armes, Brissac Colonnel des cheuaux legers & quantité d'infanterie. Le Comte voyant que les gelees extremes eschauffoyent d'autant plus l'ardeur des Chefs & soldats marchants à dessein de le combatre, leua son camp, & reprit le chemin d'Alemagne. Le Prince en retira Longueval & ses troupes assez longuement enfermees, pour iouyr de la liberté des champs: & leur substitua le Vicomte d'Estauges surnommé d'Anglure auec sa compagnie d'hommes d'armes & quinze cents hommes de pied: puis distribua son armee par les garnisons de Champagne & Picardie, pour le reste de l'hyuer faire teste à l'ennemi, & conseruer les dernieres conquestes.

1543

Siege de Luxembourg leué.

D'AVTRE part sçachant sa Majesté, que l'armee Imperiale estoit maistresse de la campagne en Piémont, renforça Boutieres son Lieutenant audit pays, d'enuiron Quatre mil hommes de pied François leuez par le seigneur de Tais en Prouence, Dauphiné & lieux circonuoisins, & de Cinq mil Gruyers (pour ioindre les Cinq mil Suisses entretenus en Piémont) auec quelques Trois cents hommes d'armes. Auec ce renfort il recouura la campagne que dés long temps il auoit perduë, remit en son obeissance plusieurs petites places és chemins de Verceil & d'Yuree, contraignit S. Germain (ville sur le chemin de Chiuas à Verceil, dont les bords du fossé sont aussi hauts que la muraille: & par consequent l'artillerie n'y peut donner iusques au pied d'icelle) d'arborer les

Armes en Piémont.

enſeignes Françoiſes. puis marcha deuant Yuree, & l'aſſiegea de toutes parts. Mais il auoit peu de creance parmi les gens de guerre: & le Roi eſtoit meſcontent qu'il euſt ſi legerement permis l'ennemi ſe fortifier à Carignan & l'auictuailler ſans lui donner aucune trauerſe. Ainſi donc il depeſcha François de Bourbon Duc d'Anguien pour aller au lieu de Boutieres eſtre ſon Lieutenant general en Piémont.

1544 *Exploits du Duc d'Anguien.* Le Duc ayant prins en main les reſnes de l'armee, la mena contre bas le Pau, & de prim' abord rangea ſoubs ſes enſeignes Pallezol, Creſſantin, Deſanne, & quelques autres places circonuoiſines, pour ſe frayer le chemin à Carignan. Carignan eſtoit vne eſpine à ſon pied. elle tenoit toute la plaine du Piémont en ſubiection: & le Roi deſiroit extremement de la reuoir en ſa puiſſance. Mais le moyen de la forcer? c'eſt vne place en plain pays; elle eſtoit forte de cinq beaux baſtions de terre auecques les courtines & beau foſſé. quatre mil hommes la defendoyent & des mieux aguerris de toute l'armee Imperiale. ainſi la ſeule eſperance de la recouurer cõſiſtoit en la famine de la place. Pour ceſt effect il leur bruſla le pont qu'ils auoyent ſur le Pau, par lequel ils pouuoyent de iour en autre auoir refraiſchiſſement de Quiers, d'Aſt, & d'autres places de leur domination: & pour les ſerrer des viures qu'ils prenoyent deçà le Pau, s'alla camper à Vimeuz, deux milles deçà Carignan. Ils receuoyent auſſi beaucoup de commoditez du coſté tirant à Pantcalier contre mont la riuiere. vn fort dreſſé ſur ledit chemin à vn quart de mille de Carignan, les leur retrancha toutes. & pour auoir libre iouyſſance du Pau, baſtit vn pont de bateaux deux milles au deſſous de Carignan, garni d'vn fort à chaque bout, & de quatre enſeignes Italiennes. puis paſſant l'eau s'alla camper à Villedeſtelon entre Carignan & Quiers.

D'ailleurs le Marquis faiſoit diligence d'aſſembler ſes forces pour ſecourir les aſſiegez, & ſe venir loger à Carmagnole. tenãt ce logis il s'y pouuoit fortifier: & laiſſant nos hõmes mourir de faim en pays deſia tout brouté dela le Pau, trouuoit le Marquiſat de Saluſſes rempli de tous biẽs, deſquels il euſt ſans hazard refraiſchi Carignã. Le Duc le preuient, & ſe logeant à Carmagnole pouſſe

les

les assiegez en telle necessité, que peu de semaines les apportoyent à la deuotion des nostres. Carignan estoit le principal trophee des victoires du Marquis, il n'eust voulu sans contraste se la voir enleuer à sa barbe, ni le Duc desmordre sans moufles la proye qu'il voyoit preste à se ietter dans ses panneaux. Ainsi la Cour se remplissant d'vne certaine esperance de prochaine bataille, ceste galante Noblesse, qui de toute ancienneté monte si gaimẽt à cheual au premier bruit de Bataille, eust esté bien marrie de n'auoir sa part du passetemps. Tout y court: les vns auec les autres sans congé. Gaspard seigneur de Chastillon, François de Vendosme Vidame de Chartres, les seigneurs de S. André, de Dampierre de la maison de Clermont en Dauphiné, de Iarnac, les trois freres de Bonniuet, de Bourdillõ, d'Escars, les deux freres de Genly, d'Assier capitaine de l'artillerie, la Hunaudaye fils vnique de l'Admiral d'Annebault, de Rochefort, de Lusarche, de Wartis, de Lassigni. en somme la Cour demeure presque vuide, notamment de ceux qui comme vn Soleil leuant suiuoyent le Dauphin, & n'estoit fils de bonne mere qui ne voulust participer au gasteau. 1543

ARRIVEE tres-opportune! c'estoyent tous gens de maison : ils auoyent vuidé pour ce voyage ou leurs coffres ou ceux de leurs peres, & les finances du Duc estoyẽt si courtes, que lui, les thresoriers, & tous ceux du camp voyoyent desia le fond de leurs bourses, & faute d'argent les soldats eussent esté moins vigoureux à iouër des couteaux à l'occasion qui desia se presentoit. Mais que n'eussent fait ces braues seigneurs en faueur du seruice du Roi, & de l'autorité d'vn si galant Prince qu'ils voyoyent en teste? Du vuidange volõtaire de leurs bouges, le Duc contente ses troupes, attendant la venuë de quarante huict mil escus que Langey cõduisoit. Ce n'estoit pas la quarte partie de ce qu'on deuoit aux estrangers. mais il en faloit ailleurs : l'Empereur dressoit en Allemagne vne puissante armee pour se reietter sur la frontiere. d'ailleurs, vn gros orage nous menaçoit d'outre mer, dont les esclats voleront en bref à Bologne & Montrueil. *Inuentiõ pour cõtenter les soldats.*

ON n'eust eu moyen de contenir les gens de guerre en bonne volonté, s'ils eussent presentement appris le defaut de leur solde. Pour leur en oster doncques la co-

1544 gnoissance, on aduise de passer le septiesme d'Auril veille de Pasques à faire monstres particulieres enseigne pour enseigne, & leur donner esperance de toucher argent au lendemain : Mais on preuoyoit bien que le iour de Pasques, attendu l'approche des armees n'escouleroit sans meslange; & que par consequent la presence des ennemis & la necessité du combat, feroyent aisément differer le payement des soldats. Ainsi fut dit, ainsi fut fait.

Dessein des Imperiaux. Le Marquis s'aduançoit en intention de passer deçà le Pau, renfermer nos hommes delà l'eau sans viures & sans argent, & gagner le Marquisat de Salusses, asseuré d'y trouuer grains & farines pour auictuailler & son camp & la ville assiegee, contraignant en suite l'armee Françoise de songer à sa retraitte. Certes c'eust esté la ruine d'icelle. car les gents de guerre n'estans payez, quel moyen auoit-on de tenir la campagne? & se retirans aux villes, le Marquis eust-il manqué de faire le gast par tout le Piémont, brusler le plat pays, enleuer tout le bestail, & oster le moyen de labourer. C'estoit son dessein, & de venir en suite recueillir Dix mil hommes à Yuree qu'amenoit le Comte de Challan, pour auec ce renfort passer par la val d'Aouste, & se ietter en Sauoye & Bresse, pendant que l'Empereur feroit son grand effort és marches de Champagne. Mais c'estoit conter sans son hoste. *Contrequarré par le Duc.* Le Duc prend conseil & resolution de le combatre en chemin deuant qu'il eust gagné le pays fort, & pour cest effect, donne l'Auantgarde à Boutieres, qui sur les nouuelles de ceste bataille estoit reuenu de sa maison pour s'y trouuer: prend la conduite de la Bataille, & commet celle de l'Arriere garde à Dampierre. Le iour de Pasques tout se trouue sous son enseigne : on descouure les Imperiaux marchants de Serisolles à Sommeriue. & le Duc pour les diuertir de ce chemin desbande Aussun auec sa troupe & quelque arcbuserie sur vn haut: qui iettant ses arcbusiers dedans vn bosquet essaye d'attirer l'ennemi par escarmouches dedans son embusche. Mais le Marquis n'ose enfoncer : il craint vn desordre deuant qu'auoir recognu sa partie. Le Duc marche auec enuiron Trois cents cheuaux & le reste de l'arcbuserie: & donnant iusques sur le hault, renge en bataille toute sa caualerie sur le bord du costau : & au milieu d'icelle, trois moyennes, qui tirans

contre

contre vn bataillon des ennemis arreftez en la vallee 1544
tuent quelques hommes,& donnent apparence de bataille. Ainfi le Marquis craignant d'eftre combatu en logeant retourne à Serifolles dont il eftoit parti. La nuict approchoit:& le Duc voyant le Marquis rentré dans Serifolles, fe retire à Carmagnole, laiffant deux cents cheuaux legers pour remarquer & cognoiftre la contenance de l'ennemi durant les tenebres. puis enuiron vne heure apres minuit fe reiette en campagne. Le Marquis voyant cefte retraite,fe perfuade que les François vouloient repaffer deçà le Pau,& lui abandonner la plage d'outre l'eau. fi que changeant de deffein il part vne heure auant iour pour les atteindre deuant qu'ils ayent pafsé la riuiere. Or de regagner le fort qu'ils auoyent efloigné defia d'vn mille, c'euft efté par quelque figne de fuite ofter le cœur aux noftres,& l'acroiftre aux ennemis. La neceffité donques pouffoit & les vns & les autres au combat. Dix mil hommes de plus,& l'affiete du lieu aduantageoyent les Imperiaux, ils auoyent ce haut d'où les noftres eftoyent partis le foir precedent, ils le deuoyent garder,puis que leur intention eftoit d'y retourner. Sur la main droite de nos hommes marchoit le Prince de Salerne auec Dix mil Italiens,aufquels faifoient efpaule enuiron Huict cents cheuaux enuoyez par le Duc de Florence au fecours des Imperiaux. Au milieu, Alifprand de Madruce auec plufieurs autres Colonnels & Capitaines Alemands qui commandoyent Dix mil Landskners tous armez à blanc. & fur la main gauche au droict de nos Gruyens, Dom Raimond de Cardonne auec vn bataillon de fix mil hommes, vieux foldats, moitié Efpagnols, moitié Alemands, entre ces deux nations, le Marquis du Guaft auec pareil nombre de caualerie, à l'autre cofté des Efpagnols le Prince de Sulmone fils de feu Dom Charles de Launoy Viceroy de Naples, Colonnel de toute la caualerie, auec pareil nombre de cheuaux que les autres. & dix pieces de canon du cofté des Alemands, autant du cofté des Efpagnols, placés en lieu tant aduantageux que nos François ne pouuoient marcher contr'eux qu'elles ne donnaffent du hault en bas au milieu de leurs batailles. Ainfi marchoyent ils en forme de trois gros bataillons de gens de pied, ayant chacun leur aile de caualerie. Cefte affiete

Forme des deux armees Françoifes.

1544 recognue, le Duc range de mesme son armee A la main droite, le bataillon des vieilles bandes Françoises faisant enuiron Trois mille hommes sans l'arcbuserie, conduits par le seigneur de Tais leur General, ayans à leur main droite, les cheuaux legers sous la charge du seigneur de Termes: à la gauche, Boutieres auec quatre vingts hommes d'armes, puis à la gauche d'icelui, le batailló des Suisses d'enuiron Trois mille hommes, renforcez à leur gauche, du Duc d'Anguien auec vn gros host de cauallerie: & à la gauche du Duc, Quatre mil Italiens & Gruyens ayans à leur gauche Dampierre auec tous les guidons & archers de la gendarmerie. Les troupes ainsi disposees, il iette deuant les batailles enuiron Huict cens arcbusiers pour enfans perdus conduits par le Capitaine Monluc: huict pieces d'artillerie deuant le bataillon des Suisses: & pareil nombre deuant celui des Gruyens.

Iournee de Serisole. Av leuer du Soleil les deux armees se plantent l'vne deuant l'autre, l'escarmouche se dresse: & pendant que chasque armee tasche à gagner le flanc de son ennemi, se continue iusques sur les onze heures. En fin l'ennemi se cognoissant plus fort d'vn tiers, vient à la charge. Tais s'aduance pour combattre le Prince de Salerne. mais il auoit defense du Marquis, de bouger qu'il ne lui commandast. Ainsi Tais voyant que le Prince ne faisoit aucun semblant de marcher, & que nos Suisses foibles en nombre n'estoyẽt pour soustenir le choc des Landsknets Imperiaux qui les venoyent assaillir: tourne la teste de son bataillon, & se vient rendre pres des Suisses, auec Boutieres entre leurs deux bataillons. Les Imperiaux changent aussi de dessein, & de leur gros esquadron en dressent deux, l'vn contre les Suisses, l'autre contre les François. En mesme instant approchoit la cauallerie Florentine pour donner sur les flancs au Bataillon François à l'heure que les batailles viendroyent à se ioindre. Termes auec la cauallerie legere ne voulant attendre cest inconuenient, les charge de furie, les rompt, & les renuerse sur le Prince de Salerne: & pensant estre bien suiui, donne iusques au milieu du bataillon dudit Prince. mais voici son cheual tué, & lui prins. Charge certes fructueuse: car sans icelle il y a beaucoup d'apparence que le Prince de Salerne eust marché sur les flancs du bataillon François.

François.& pendant qu'il est couuert des Florentins renuersez sur lui,les François & Suisses eurent loisir de chamailler leurs Landsknets. Qui fondans sur les Suisses & François, combatirent longuement auec armes pareilles & fort douteux:tant qu'à l'aide de la gẽdarmerie Françoise conduite par Boutieres, tous les Alemands Imperiaux furent rompus. Le Marquis voyant ses Alemands en route, sur lesquels il auoit anchré sa plus forte esperance, se retire à quartier sans coup ferir:& facilite par ce moyẽ en mesme tẽps la victoire de Dampierre sur les gens de cheual ennemis qui faisoyent espaule aux Espagnols. MAIS ce vieil bataillon d'Espagnols & d'Alemands cõbat nos Italiens & Gruiens auec meilleur auantage. des l'entree du chamaillis l'espouuãte les auoit laisis: l'horreur des coups les transit maintenant:& tous, horsmis les Capitaines, qui se battoyent au premier rang, prennent la fuite. Certes ce fut tres sagemẽt aduisé au Duc, de quitter les Suisses qu'il auoit promis d'assister, pour soustenir ces pauures ames esperduës, car sans lui pas vn ne se fust sauué. Il charge brusquement ces vieux routiers: & prenant l'vn des coins de leur bataillon, transuerse à l'autre, romp tout ce trauers, & dudit bataillon ne laisse aucune enseigne debout. Non toutesfois sans grande effusion du sang des siens. Les seigneurs d'Assier, le baron d'Oyn Lieutenãt du Comte de Montrauel, Monsaillis enseigne du baron de Cursolle, de Glaiue, gouuerneur dehors, de Couruille. & les deux Escuyers du Duc mesme y trouuerent la derniere periode de leur vie. S. Amand (autrement Rochechouard) & Fernaques furent trouuez parmi les morts languissans de leurs blessures: toutesfois gueris en suite plusieurs autres y furent ou tuez ou blessez, & quatorze ou quinze tant Capitaines que gents de nom. mais quoy? qui a peur des fueilles. ne doit entrer dans le bois. Ce n'est pas tout car la teste des Espagnols, qui par la route volontaire de nos fuyards, n'auoyent plus de gents de pied à combattre, reuient de furie pour chocquer le Duc, qui n'ayant plus d'infanterie pour le soustenir, perd à ceste secõde charge encore plus qu'à la premiere. Et pour renfort d'affliction (elle estoit suffisante pour estõner vn cœur dont l'assiete eust esté poureuse) il n'auoit aucunes nouuelles de ses

1544

1544 *iouissant dudit Duché de Milan ou Comté de Flandres. Et seroyent toutes choses, attendant le terme de deux ans, remises tant deçà que delà les monts, en l'estat qu'elles estoyent lors de la trefue faite à Nice.* Ainsi l'Empereur rendit au Roy deçà les monts, S. Disier, Ligny, Commercy. & le Roy, Yuoy, Montmedy, Landrecy : Stenay fut remis és mains du Duc de Lorraine, & les fortifications rasees. Dela les monts, l'Empereur n'auoit à rendre que Montdeuis & le Roy, Albe, Quieras, Anrignan, S. Damian, Palezol, Cresentin, Verruë, Montcal, Barges, Pont d'Esture, Lans, Vigon. S Saluadour, S. Germain, & plusieurs autres places qu'il possedoit. Ces traittez ainsi conclus, & publiez delà les monts, le Duc d'Anguien reueint en France auec autant de gloire & d'honneur qu'vn sage & belliqueux Prince en pouuoit rapporter. & l'Empereur retira son armee que menoit les Comtes du Reux & de Bures conioinctement auec celle de l'Anglois, licentia la sienne : & partant de Soissons print son chemin à Bruxelles accompagné iusques hors des limites du Royaume du Duc d'Orleans, des Cardinaux de Lorraine & de Meudon, du Comte de Laual, de la Hunaudaye, & autres. Or voila l'Empereur hors du Royaume, aduisons desormais à renuoyer le Roy d'Angleterre outre mer.

Armee de l'Anglois à Mõtrueil & Boulogne.

HENRI VIII. du nom Roy d'Anglererre, suiuant la ligue qu'il auoit auec l'Empereur, descendãt à Calais auec vne armee de Trente mil hõmes, renforcé de dix mil Landsknets auec Trois mil Reistres que lui mena le Comte de Bures & des troupes du Comte du Reux Chef de l'armee des pays bas de l'Empereur, trouua la Picardie fort despourueuë d'hommes, le Roy auoit tiré ses forces vers la Champagne pour les opposer à l'Empereur. & le Duc de Vendosme foible en hommes auoit cinq places importantes a fournir, Ardre, Boulogne, Therouenne, Montrueil, Hedin, toutes egalement exposees aux inuasions de l'Anglois aggresseur. Henri donques ne voyant aucune armee qui lui fist contraste; voulant de son costé iouër au Roy despouillé, & faisant estat d'emporter cuisse ou aile du corps de ce Royaume, enuoya le Duc de Nortfolk & les Comtes du Reux & de Bures assieger Montrueil, & lui s'alla camper en suite deuant Boulogne. Le Mareschal du Biez en estoit gouuerneur, mais comme il vid l'ennemi tour-

mi tourner la pointe de son ost vers Montrueil, il laissa 1544
pour chef à Boulogne le seigneur de Verucin son gendre (disuadé neantmoins par ceux ausquels la suffisance estoit assez cognuë) assisté de Philippe Corse Capitaine fort prattic au fait des armes: des seigneurs de Lignon, & d'Aix (autrement Renty) ieunes & sans experience, auec leurs Regimens, & la moitié de la compagnie de 100 hommes d'armes dudit Mareschal: & se ietta dans Montrueil auec la compagnie de cent hommes d'armes du Connestable conduite par la Guiche son Lieutenant (homme de grande experience en l'art militaire:) Genly Capitaine de quatre enseignes de gens de pied François: le Comte Berenger & Francisque de Chiaramont Napolitains, commandans chacun Mille hommes. Au commencement du siege de Montrueil, le Duc de Vendosme aduerti d'vn auictuaillemēt qui venoit d'Aire & S. Omer au camp de l'ennemi, sous l'escorte de huict cens cheuaux & douze cents Landscnets auec quatre moyennes coulevrines pour se fortifier s'ils estoiēt assaillis: enuoya deuant les seigneurs de Villebon, d'Estree & d'Eguilly auec leurs compagnies d'hommes d'armes pour amuser l'ennemi pendant qu'il arriueroit auec sa compagnie de cent hommes d'armes: la Chastaigneraye auec cinquante du Dauphin, & Senerpont auec pareille charge. Lesquels arriuans en gros, chargent l'ennemi, le rompent, le mettent à vau de-route: sans les morts emmenent à Therouenne huict cents prisonniers, gaignent deux coulevrines (les autres deux demeurans à cause du roüage rompu) & quatre enseignes de Landsknets

Desfaite d'Anglois &

D'AVTRE part, la presence du Roi d'Angleterre deuant Boulogne eschauffoit le courage des assaillans, & le glaçoit à Verucin Chef des assaillis, homme de neant. les premieres approches du canon lui auoient desia refroidi le cœur: & voici qu'estonné de la furieuse baterie des ennemis, apres auoir soustenu quelque forme d'assault (mais tādis qu'il eut Philippe Corse à ses costez) vn esclat d'artillerie n'eust si tost assōmé ce braue Corse, qu'il enuoye sonder la volonté de l'Anglois: & lui rend la ville à cōdition, Que les gents de guerre & citadins s'en iroient leurs bagues sauues, lui remettāt la place auec toute l'artillerie, munitions & viures, de toutes lesquelles choses

Redditiō de Boulogne.

1544 apres vne si funeste bataille de pouuoir enleuer l'estat de Milan des mains de l'Empereur. Mais il armoit sur le Rhein : desia ses troupes estoyent prestes pour assaillir la frontiere. l'Anglois estoit sur mer. & le Roi auoit plustost besoin de tirer des forces d'Italie, que d'y renforcer les siennes. Ainsi pour le rendre en bref à la deuotion de sa Maiesté, le Duc enuoya le seigneur de Tais auec les bandes Françoises, deux cens hōmes d'armes, & six gros canons auec quelques autres pieces pour se faire ouuerture és places de l'obeissance Imperiale. Sainct Damian, place du Montferrat, n'auoit encore arboré les enseignes ni des François ni des Espagnols toutesfois abandōnee de secours, elle receut le mors de la subiection du victorieux, à condition de n'auoir autre garnison que de François. Montcalier en suite, place forte, Vignon, Pont d'Esture, S. Saluadour, Freisenet de Pau : breftout le Montferrat, horsmis Casal, Trin, Albe, ployerent le col sous le ioug de l'obeissance Françoise. Et le Duc allant camper à Carignan, empesche tellement par plusieurs blocus & les saillies des assiegez, & l'entree des viures, que l'extreme necessité les ayant poussez à demander composition, ils sortirent auec leurs armes seulement sans enseignes ne tambour, ayans fait serment de ne porter les armes de six mois contre le Roi ni ses alliez. Cela fait, le Duc enuoya au Roi six mille soldats François des vieilles bandes, & six mille Italiens, pour opposer aux inuasions de l'Empereur. D'autre part, le Duc de Somme auec les susdits partisans François, ayans assemblé dix mille hommes de pied, mais peu ou point de cauallerie, venoyent ioindre le Duc d'Anguien. & les Princes de Salerne & de Sulmone les attendoyent auec nōbre de gēts de cheual & de pied pour les combatre au passage de la riuiere. Ils enuoyent doncques demander vne escorte de cauallerie au seigneur de Tais. Il la promet, mais n'en fait rien. Eux ne se pouuans retirer sans honte, chargent les gents de pied, lesquels estoyent loin de leur cauallerie, & les mettent en route. Mais ils n'aduisent pas que s'esloignans du pays fort, ils donnent à l'ennemi l'aduantage qu'ils auoyent sur lui. La cauallerie les vient charger en flanc ainsi qu'ils auoyent desia rompu leurs ordres, cuidans auoir obtenu victoire ; les pousse en fuite : emmene

Effects suiuans la guerre.

Defaite d'Italiens partisans François.

ne plusieurs prisonniers de qualité : tue peu d'hommes: 1544
& point de marque, excepté Valere Vrsin. le reste se sauue à Quieras & Carignan. Vn peu d'aide fait grand bien, ce dit-on communément. L'infanterie desfaite, cent hommes d'armes pouuoyent paracheuer la victoire.

Cest eschec ne les matte pas. Le Duc de Somme n'a-gueres deliuré de prison (le Prince de Salerne son parent l'auoit relasché craignant que l'Empereur lui fist quelque mauuais parti) & Pierre Strossy recueillent du naufrage six mille hommes à la Mirandole : & pour venir ioindre à quelque prix que ce fust le Duc d'Anguien despourueu de forces (car outre les Douze mille hommes desquels il auoit renforcé le Roy, tous ses Suisses, horsmis deux mille, à faute de payement auoyent esté licentiez) abandonnent la plaine, & viennent du Parmesan passer auec beaucoup de trauaux & fatigues par les montagnes des Genois. Le Marquis aduerti de ceste nouuelle assemblee, amasse le plus de gents qu'il peust & de cheual & de pied, tire les garnisons de toutes ses places: & pour leur empescher le passage, les vient attendre a la descente des montagnes. Ils en donnent aduis au Duc, qui n'ayant hommes sinon pour la garde de ses places, se resoult neantmoins à deux effets tout ensemble, De surprendre Albe où l'on n'auoit laissé gents que pour la garde des portes: & de secourir Strossy, trouuant moyen de l'aduertir qu'il le vienne trouuer vers Albe, chemin duquel l'ennemi ne se doutoit aucunement. Le Duc y vient d'vn costé, & Strossi de l'autre. fait vn trou à la porte deuers la montagne dela l'eau d'enuiron dix pieds de long : se prepare pour donner l'assaut : & Strossy l'escalade. Ce que voyans les assiegez s'estonnent de sorte qu'ils rendent la place, & sortent sans rien emporter.

Le Marquis accouroit au secours. mais cognoissant la perte de la ville frustré de son esperance, rebroussa sur ses terres. & le Duc, apres auoir prins plusieurs places és enuirons, reuint à Carmagnole, peu de iours apres le Marquis fit prattiquer vne suspension d'armes, de laquelle autorisee par les deux Maiestez, suiuit vne tresue de trois mois. Voyons donc les efforts des ennemis assaillans le Royaume. *Tresue en Piémont.*

L'Empereur n'eust si tost apperçeu les mescon-

1543 tentemens du Roy d'Angleterre,[desquels le mariage du Roi d'Escosse auoit esté le principal motif] qu'oubliant, ou plustost dissimulant les iniures qu'il auoit reçeuës de lui, il le gagna de tous points à sa deuotiõ, bien qu'il eust asseuré le Pape de ne traitter iamais alliance auec lui, qu'il n'eust au preallable reparé l'offense faite au siege Romain: s'intitulant Chef immediat apres Dieu, de l'Eglise Anglicane : & persecutant à outrance ceux qui maintenoyent l'autorité du Pape de l'Eglise Romaine. Ainsi deux limiers s'entredeschirans l'vn l'autre par mutuelles dentees, posent leur animosité pour courre vniment au loup leur commun ennemi. Et parce que durant les guerres des Ducs de Virtemberg, par la liaison des Princes d'Alemagne auec le Roy, les desseins dudit Empereur auoient esté grandement trauersez: voici que desormais leur persuadant (& sur tous aux Protestans) qu'il s'est mis à plus que deuoir enuers le Roi de France pour assembler vn Concile, afin de ramener les desuoyez à l'vnion de l'Eglise, reformer le Pape & ses ministres: mais que le Roi seul empesche la conuocation d'icelui : ils lui donnent prouisions de deniers & d'hommes, & conioinctement se bandent auec lui pour la destruction de ce Royaume. Ainsi doncques il enuoye le Comte de Furstemberg auec vne armee deuant Luxembourg, lequel ayant soustenu le siege iusqu'à l'extremité des viures: le Vicomte d'Estauges fut contraint de capituler, & la rendre à bagues sauues. Commercy fut le second trophee de ses victoires: Ligny en Barrois, le troisiesme, chemin des viures qui lui venoient de Mets & de Lorraine. le chasteau est commandé de deux ou trois montagnes ; & les assiegez ne se pouuans tenir à leurs defenses, parlementoyent, comme les Imperiaux entrans par derriere viennent enuelopper ceux qui montez sur la bresche, attendoient l'assault, & les font prisonniers auec peu de meurtre. Vraiment la place n'estoit pour endurer l'effort d'vn Empereur estant en personne. aussi n'estoit-elle tant à mespriser qu'elle ne meritast honneste composition. & les Comtes de Brienne seigneur du lieu, & de Roussi son frere: Eschenais, & Gouzolles, lesquels y commandoient enuiron cent hommes d'armes & quinze cents de pied, en remporterent fort peu de reputation.

Guerre en Picardie.

CERTES

Certes le Comte de Sancerre acquerra sans compa- 1544
raison beaucoup plus d'honneur à la defense de S. Disier, place neantmoins mal flancquee, mal remparee, & indigne de contrequarrer vn camp Imperial. Cependant que le Roi recueilloit ses forces dix mil Suisses, six mil Grisons, six mil Landsknets, dont le Duc de Neuers estoit General, & les douze mil hommes qui venoient de Piémont: il enuoya le Comte de Sancerre à S. Disier, (l'Empereur y tournoit la teste de son armee victorieuse sans contraste) auec la compagnie de cent hommes d'armes du Duc d'Orleans, dont il estoit Lieutenant, & quelques autres troupes de caualllerie: la Lande & le Vicomte de la Riuiere, ayans chascun mille hommes de pied. L'Empereur arriué deuant la ville, diligente ses approches & tranchees: met deux bandes de canons en baterie: & deuers le chasteau, six grandes coulevrines pour batre dans la ville, & empescher les frequentes saillies des assiegez, diuertit les eaux du fossé, & les reduit à l'vsage de trois puits seulement qui malaisément pouuoyent fournir aux gents de guerre, & par vne continuelle batterie exerce leur vigilance à remparer. La Lande estoit harassé de ce trauail, ainsi que se retirant au sortir en son logis pour se refraischir, vn coup de canon passant par la bresche à trauers la ville, lui emporte la teste: duquel la perte fut autant regrettee comme il estoit vaillant & prattic au fait des armes. En contr'eschange, comme au mesme iour le Prince d'Aurauges alloit visiter l'Empereur aux tranchees, vn coup de coulevrine donnant au haut d'icelles sur des monceaux de pierres, eslança leurs esclats contre lui, & l'assenerent, de sorte qu'il en mourut au grand desplaisir de l'Empereur & des Imperiaux.

Mort du Prince O'pranges.

La bresche estoit raisonnable: on vient à l'assaut. Dix huict enseignes Espagnoles donnent à la bresche, & cõbattent main à main contre les assiegez vne heure durãt. L'Empereur fait haster neuf ou dix mil Alemands pour les soustenir. Mais si l'assaut est rude, la defense n'est moins vigoureuse. Nos hommes renuersent à force de bras les Espagnols de la bresche au fossé. L'Empereur y renuoye enuiron huict cents hommes vestus de casaques de velours & la bourguignote en teste, on les culbute aussi du haut en bas. Derechef huict enseignes d'A-

Braues assauts soustenus.

1544 lemands renouuellent l'aſsaut, auec force petits barils de poudre, lances & autres artifices de feu. Les voila pareillement repouſsez auec telle honte & dommage que tous leurs engins & machines demeurent aux foſsez en la diſcretion des aſsaillis [& fort à propos. car la poudre leur manquoit] & ſept à huict cents occis és trois aſsauts rendirent vn certain teſmoignage de la valeur des aſſiegez. Vn coup de canon emporta miraculeuſement l'eſpee que le Comte tenoit au poingt, ſans l'offenſer, ſinon de quelques legeres bleſsures au viſage.

Ce braue deuoir faiſoit croire à l'Empereur que nos defendans ſe contenteroient d'vne compoſition honorable, il enuoye vn trompette pour ſonder leur volonté. Mais il n'y auoit point d'audience pour lui. Ainſi l'Empereur ceſse la baterie pour venir à la ſappe. Les aſſiegez la deſcouurent, & de nuict mettent dehors Linieres Capitaine Normand, qui fait abandonner aux Eſpagnols les tranchees qu'ils auoient conduites iuſques au bouleuert de la Victoire, amene quelques pionniers en la ville pour dire des nouuelles, & taille tout le reſte en piece. D'ailleurs le Duc d'Aumale eſtant à Stenay ſur la Meuze endommageoit extremement le camp Imperial, & deſtrouſsoit ordinairement les viures qui lui venoient de Bar-le-duc. Il faloit donc par ruſe eſsayer ce que par force on ne pouuoit obtenir. Le ſeigneur de Grandvelle auoit ſurpris vn pacquet où ſe trouua l'alphabet du chiffre par lequel le Duc de Guiſe communiquoit auec le Comte de Sancerre. Par ce moyen ils ſuppoſent vne lettre au nom du Duc, & attiltrent vn homme incognu qui la donne ſecrettement à vn tambour François reuenant de l'armee ennemie pour quelques priſonniers, afin de la faire tenir au Comte. La lettre portoit, que le Roi ſçachant en quelle indigence de viures & de pouldres ils entroient, leur mandoit d'aduiſer à faire compoſition ſi fauorable que les hommes fuſſent ſauuez, n'ayant encore moyen de les ſecourir. Ils auoyent ſouſtenu ſix ſepmaines de ſiege : leurs viures & munitions eſtoient courtes: & leurs pouldres n'eſtoient baſtantes pour ſupporter vn autre aſsaut. Ainſi donc ils obtiennent douze iours de trefues : durant leſquels ils ſçauroient du Roi, s'il auoit moyen de les ſecourir, ou s'il auroit agreable, qu'à faute

faute de ſecours dans le terme, ils ſortiſſent la caualllerie 1544
auec leurs armes & cheuaux, enſeignes deſployees & armet en teſte: l'infanterie auec leurs armes marchants en bataille, enſeignes auſſi deſployees, & tambour batant: emmenans auec eux toutes leurs bagues: & quatre pieces d'artillerie equippees au choix des aſſiegez. Ce traité pleut au Roy: & ſortirent ſuiuant l'ordre qu'ils auoient capitulé. Capitulation certes autant honorable qu'il s'en liſe pour gens aſſiegez par vn grand Empereur auec toutes les forces de l'Empire Occidental dedans vne mauuaiſe place, & qui n'auoit autre reputation que de ville champeſtre.

Reddition de S. Diſier.

Mais quel eſtoit le motif de ce tant facile ottroy? l'Empereur ſçauoit bien le peu d'eſperance qu'ils auoyent de ſecours, & que dans peu de iours la famine les ameneroit à ſa diſcretion. Mais il vouloit retrancher au Roi d'Angleterre qui campoit deuant Boulogne & Mõtrueil, tout pretexte d'excuſe, & lui faire paroiſtre qu'il ne tenoit en lui que leur traité ne s'accomplit: ſuiuant lequel ils deuoyent ſans s'arreſter ailleurs, conioindre leurs forces pres de Paris (leſquelles vnies enſemble euſſent peu faire ſoixante & dix à quatre vingts mil hommes de pied, & dixhuict à vingt mille cheuaux) & là contraindre le Roi de les combatre à ſon deſauantage, ou biẽ ſouffrir ruiner ſes pays & ſujets à ſa barbe. D'ailleurs, il preuoyoit que le Dauphin campé ſur la riuiere de Marne auec les bandes venuës de Piémont en bon equippage & bien armees lui lairroit conſommer la ſienne pendant que le Roy faiſoit vn Gros de Quarante mil hommes: lequel trouuant en teſte, gaillard, diſpoſt & bien deliberé, lui pourroit apporter plus de dommage & de hõte qu'il n'en auoit reçeu en Prouence. Pour ce l'Empereur afin de ſuiure la pointe de ſes conqueſtes & deſſeins qu'il auoit auec Henry Roi d'Angleterre, veint loger à Vitri en Parthois. Ici l'Empereur apprend que l'Anglois n'eſt deliberé de paſſer outre qu'il n'ait premierement rangé ſous ſon obeiſſance Boulogne & Montrueil. premier deſgouſt qui remportera bien toſt l'Empereur à Bruxelles. Il conſidere que les trauaux paſſez à Sainct Diſier, & la diſette, ont grandement dehaſlé ſes ſoldats: que paſſer outre c'eſtoit engager ſes hommes & ſa perſonne meſme en vn labyrinthe, duquel

1544 mal-aiſément ſe pourroit-il déprendre auec honneur: qu'ayant en front vne puiſſante armee qu'il voyoit ſur les points de proſperer, la faim, outre les forces Royales, ſeroit baſtante pour le contraindre à faire vne honteuſe retraitte: que ſi l'Anglois prend Boulogne & Montrueil, il ne lui fera part aucune de ſes conqueſtes; que ſe ſentant fort deçà la mer, ſe roidira d'autant plus quand il ſera queſtion de traitter auec lui. De façon qu'il commence à gouſter quelques pourparlers de paix, propoſez deuant S. Diſier par le ſeigneur de Grandvelle, & ſon Confeſſeur, moine Eſpagnol de l'ordre S. Dominique: & de la maiſon des Guſmans. Iour ſe prend pour aſſembler les deputez à la chauſſee, entre Chalons & Vitry. pour le Roi, l'Admiral d'Annebault: & Chemans Garde des ſeaux de France. pour l'Empereur, Fernand de Gonſague, & Grãdvelle. & pour ſçauoir ſi l'Anglois y voudroit entrer, furent enuoyez le Cardinal du Bellay, Raimond premier Preſidẽt de Rouã, & l'Aubeſpine Conſeiller & Secretaire d'Eſtat & des Finances.

Traité de paix.

Comme l'Empereur campoit vers la riuiere de Marne, vne lieuë au deſſous de Chalons, & deux lieuës pres de l'oſt François, riuiere entre deux, Guillaume Comte de Furſtemberg partit enuiron minuict accompagné d'vn guide ſeulement, pour aller recognoiſtre vn gué qu'il auoit autresfois paſſé lors qu'il venoit en France pour le ſeruice du Roi. Arriué qu'il eſt au gué, il laiſſe ſon guide ſur le bord de l'eau: le ſonde, le trouue aiſé, & paſſe la riuiere. Mais il ne deſcouuroit pas quelques Gentils-hommes de la maiſon du Roi, & partie de la compagnie de l'Admiral, auſquels touchoit ceſte nuict-la de faire la garde; qui ſans faire alarme ſe iettans entre la riuiere & lui, le prennent ſans reſiſtance: l'emmenent au camp: le recognoiſſent & l'enuoyent en la Baſtille à Paris, de laquelle il ne ſortira qu'il n'ait payé trente mil eſcus de rançon.

Prinſe du Comte Guillaume.

Cependant l'Empereur voyoit ſon armee preſte à ſe rompre par famine; on lui retranchoit les viures deuant, derriere, aux flancs. & ſi ce beau Capitaine que le Dauphin auoit enuoyé pour recueillir dans Eſpernay les viures des enuirons, rompre le pont de la riuiere, & gaſter les bleds, vins, & autres prouiſions qui ne ſe pourroyent

ſauuer,

ſauuer, euſt diligemment executé ſa commiſſion : l'Em- pereur ſevré des munitions & fournitures qu'il trouua dans Eſpernay, & n'ayant moyen de paſſer la riuiere, n'euſt en ſuite ioui des commoditez qu'il rencontra dans Chaſteau Thiery (autre eſtape du camp Frāçois) par leſquelles ſes troupes deſia languiſſantes de faim, reprindrent vigueur. 1544

EN fin eſtant le Dauphin venu camper à la Ferté ſous Iouarre, & ayant enuoyé bon nombre d'hommes à Meaux pour empeſcher le paſſage à l'Empereur : voici que meditant de faire ſa retraitte par Soiſſons, il tourne chemin vers Villiers coſte Rets : & ſous main fait reprendre les propos de paix encommencez auec le Roy. Le Roy cognoiſſant qu'vne bataille ne ſe pouuoit donner au milieu du Royaume, ſi pres de ſa capitale Ville, ſans vne treſ-incertaine & treſ perilleuſe conſequence & perte d'hommes: que quand meſme il en ſortiroit vainqueur, le Roy d'Angleterre & le Comte de Bures lui feroyent barriere d'vne auſſi puiſſante armee que la ſienne: que par la perte d'vne ou peut-eſtre de deux batailles, ſon Royaume couroit fortune, que les gaignant encore ne profiteroit-il guere, notamment ſur l'Angleterre, royaume inſulaire. D'auantage, le Mareſchal du Biez eſtoit ſur les termes de ſe voir contraint à mettre Montrueil en la domination des Anglois à faute de viures & ſecours. la ſuffiſance du ſeigneur de Veruein gouuerneur de Boulogne, ainſi que nous verrons en bref, lui eſtoit nō ſans cauſe fort ſuſpecte : & ſans appointer auec l'Empereur, malaiſément pouuoyent ces deux villes treſ-importantes eſtre ſecouruës. Ainſi le Roy depeſcha derechef l'Admiral d'Annebault vers l'Empereur en l'abaye de Sainct Ian des Vignes aux fauxbourgs de Soiſſons, où finablement fut accordé : *Que Charles Duc d'Orleans eſpouſeroit dedans deux ans prochains la fille de l'Empereur, ou ſa niepce fille de Ferdinand Roy des Romains, & qu'à la conſommation de ce mariage l'Empereur inueſtiroit icelui Duc d'Orleans du Duché de Milan, ou bien du Comté de Flandres, & Pays-bas à l'option dudit Empereur. Au reciproque le Roy, ce faiſant, promettoit remettre à l'Empereur tous les droits par lui pretendus audit Duché & Royaume de Naples, & reſtablir le Duc de Sauoye en la poſſeſſion de ſes pays, lors qu'icelui Duc ſon fils ſeroit*

Paix cōclue.

1544 *iouissant dudit Duché de Milan ou Comté de Flandres. Et seroyent toutes choses, attendant le terme de deux ans, remises tant deça que delà les monts, en l'estat qu'elles estoyent lors de la tresue faite à Nice.* Ainsi l'Empereur rendit au Roy deçà les monts, S. Disier, Ligny, Commercy, & le Roy, Yuoy, Montmedy, Landrecy : Stenay fut remis és mains du Duc de Lorraine, & les fortifications rasees. Dela les monts, l'Empereur n'auoit à rendre que Montdeuis & le Roy, Albe, Quieras, Auignan, S. Damian, Palezol, Cresentin, Verruë, Montcal, Barges, Pont d'Esture, Lans, Vigon, S Saluadour, S. Germain, & plusieurs autres places qu'il possedoit. Ces traittez ainsi conclus, & publiez delà les monts, le Duc d'Anguien reueint en France auec autant de gloire & d'honneur qu'vn sage & belliqueux Prince en pouuoit rapporter. & l'Empereur retira son armee que menoit les Comtes du Reux & de Bures conioinctement auec celle de l'Anglois, licentia la sienne : & partant de Soissons print son chemin à Bruxelles accompagné iusques hors des limites du Royaume du Duc d'Orleans, des Cardinaux de Lorraine & de Meudon, du Comte de Laual, de la Hunaudaye, & autres. Or voila l'Empereur hors du Royaume, aduisons desormais à renuoyer le Roy d'Angleterre outre mer.

Armee de l'Anglois à Mõtrueil & Boulogne.

Henri VIII. du nom Roy d'Angleterre, suiuant la ligue qu'il auoit auec l'Empereur, descendât à Calais auec vne armee de Trente mil hõmes, renforcé de dix mil Landsknets auec Trois mil Reistres que lui mena le Comte de Bures & des troupes du Comte du Reux Chef de l'armee des pays bas de l'Empereur, trouua la Picardie fort despourueuë d'hommes, le Roy auoit tiré ses forces vers la Champagne pour les opposer à l'Empereur. & le Duc de Vendosme foible en hommes auoit cinq places importantes à fournir, Ardre, Boulogne, Therouenne, Montrueil, Hedin, toutes egalement exposees aux inuasions de l'Anglois aggresseur. Henri donques ne voyant aucune armee qui lui fist contraste; voulant de son costé iouër au Roy despouillé, & faisant estat d'emporter cuisse ou aile du corps de ce Royaume, enuoya le Duc de Nortfolk & les Comtes du Reux & de Bures assieger Montrueil, & lui s'alla camper en suite deuant Boulogne. Le Mareschal du Biez en estoit gouuerneur, mais comme il vid l'enne-

mi tour-

mi tourner la pointe de son ost vers Montrueil, il laissa 1544
pour chef à Boulogne le seigneur de Veruein son gendre (dissuadé neantmoins par ceux ausquels la suffisance estoit assez cognuë) assisté de Philippe Corse Capitaine fort prattic au fait des armes: des seigneurs de Lignon, & d'Aix (autrement Renty) ieunes & sans experience, auec leurs Regimens, & la moitié de la compagnie de 100 hommes d'armes dudit Mareschal: & se ietta dans Montrueil auec la compagnie de cent hommes d'armes du Connestable conduite par la Guiche son Lieutenant (homme de grande experience en l'art militaire:) Genly Capitaine de quatre enseignes de gens de pied François: le Comte Berenger & Francisque de Chiaramont Napolitains, commandans chacun Mille hommes. Au commencement du siege de Montrueil, le Duc de Vendosme aduerti d'vn auictuaillemẽt qui venoit d'Aire & S. Omer au camp de l'ennemi, sous l'escorte de huict cens cheuaux & douze cents Landscnets auec quatre moyennes coulevrines pour se fortifier s'ils estoiẽt assaillis: enuoya deuant les seigneurs de Villebon, d'Estree & d'Eguilly auec leurs compagnies d'hommes d'armes pour amuser l'ennemi pendant qu'il arriueroit auec sa compagnie de cent hommes d'armes: la Chastaigneraye auec cinquante du Dauphin, & Seuerpont auec pareille charge. Lesquels arriuans en gros, chargent l'ennemi, le rompent, le mettent à vau de-route: sans les morts emmenent à Therouenne huict cents prisonniers, gaignent deux coulevrines (les autres deux demeurans à cause du roüage rompu) & quatre enseignes de Landsknets *Desfaite d'Anglois &*

D'Avtre part, la presence du Roi d'Angleterre deuant Boulogne eschauffoit le courage des assaillans, & le glaçoit à Veruein Chef des assaillis, homme de neant, les premieres approches du canon lui auoient desia refroidi le cœur: & voici qu'estonné de la furieuse baterie des ennemis, apres auoir soustenu quelque forme d'assault (mais tãdis qu'il eut Philippe Corse à ses costez) vn esclat d'artillerie n'eust si tost assõmé ce braue Corse, qu'il enuoye sonder la volonté de l'Anglois: & lui rend la ville à cõdition, Que les gents de guerre & citadins s'en iroient leurs bagues sauues, lui remettãt la place auec toute l'artillerie, munitions & viures, de toutes lesquelles choses *Redditiõ de Boulogne.*

l'abondance estoit grande. Les habitans reiettent ceste mauuaise composition. le Majeur mesme offre auec eux & les gens de bonne volonté, de garder la ville. Affection certes grandement louable en ce peuple ! mais il deuoit en tel affaire passer outre, loger son Capitaine en lieu duquel ils en peussent rendre bon compte au Roy, & par effect accomplir ses offres. Sa Maiesté sans doute eust adoué l'entreprise comme faicte pour le bien de son seruice. Car la capitulation ne fut si tost accordee, les ostages n'estans encore donnez, qu'vne tempeste horrible entremeslee de vents & de pluyes, renuersa pieds contremont toutes les tentes de l'ost ennemi, sans qu'vne seule demeurast debout: & les terres estans grasses & moëlleuleuses, il n'y auoit moyen de remonter à l'assaut, signe certain d'vne presente assistance du ciel. D'auantage, le Dauphin marchoit en diligence au secours: qui par son approche eust fait changer de dessein au Roi d'Angleterre. Mais *Ie ne veux point* (disoit Veruein) *manquer de parole au Roy d'Angleterre.* Sot & impertinent scrupule! Vouloir estre ferme en vne perfide promesse à l'ennemi: & ne faire conscience de faillir de foi à son naturel & souuerain Prince. Scrupule aussi qui lui fera en suite à bon droit laisser sa teste sur vn eschafaut à Paris.

Siege de Montrueille leué.

La paix auec l'Empereur auoit grandement affoibli les forces Angloises: & pour surprendre leur camp deuant Montrueil, & leur enleuer Boulogne deuant qu'ils eussent moyen de la remparer: le Roi faisoit promptement marcher les siennes. Mais le Duc de Nortfolk craignant que l'armee Françoise ne se iettast entre Boulogne & lui pour empescher sa retraitte, leua le camp & s'alla reioindre au Roi d'Angleterre, qui cognoissoit ses forces separees d'auec celles de l'Empereur, insuffisantes pour soustenir l'armee du Roi, fit embarquer à Boulogne vne partie de sa grosse artillerie pour mener en Angleterre, laissa le Duc de Sombresset pour la garde de sa nouuelle conqueste & se retira dans Calais. La haste qu'il eust à desloger lui fit laisser dans la basse Boulogne fermee seulement de quelques petites tranchees, la plus-part de son artillerie, viures & munitions. Pour les surprendre, le Dauphin dépescha de nuict deux trouppes conduites par Fouquessoles

soles & Tais: & pour leur faire espaule ietta six mil Grisons en vn vallon. Fouquessoles & Tais donnent dans la place, taillent en pieces tout ce qu'ils rencontrét d'ennemis, gaignent & l'artillerie & les munitions: & desia pensent auoir vne totale victoire. Mais à faute d'auoir fait barriere de dix ou douze enseignes entre la basse Boulogne & la haute; & laissé quelques troupes en bataille sur la place de la basse: Cinq ou six enseignes sortent de la haute, trouuét nos soldats en desordre comme s'amusans au butin, & les mettent à vau-de-route. Fouquessolles y fut tué, Tais blessé, & ni persuasions ni remonstrances des Capitaines ne peurent oncques arrester les autres qu'ils ne se iettassent en confusion parmi les Grisons à sauueté. C'estoyent neantmoins (ce dit l'original) d'autant bons soldats qu'il y en eust alors en Europe. mais en matiere d'entreprises, à faute d'auoir preueu les inconuenients, il n'est plus temps d'y remedier quand le desordre est aduenu. Le iour estoit venu, & la pluye tumboit en telle abondance que la plus-part de nos arcbusiers estoyent sans feu: les viures à cause des mauuais chemins n'auoyent peu suiure: tout le Boulonois estoit brouté, gasté, bruslé iusques à Montrueil, & de Montrueil à Abbeuille (ce sont dix-sept lieues) point d'herbe, point de fourrage pour les cheuaux. Ainsi le Dauphin ayant eu nouuelles du Roi, licencia les Suisses & Grisons, laissa dans Montrueil le Mareschal du Biez auec les Bandes Italiennes & Françoises venues du Piémont, puis se retira vers le Roi son pere à S. Germain en Laye. 1544

Desfaite de François.

Alors mourut Iaques Roi d'Escosse, laissant par son trespas son royaume en proye à son plus proche voisin. Pour le sauuer d'oppression, & contenir le peuple en l'obeyssance de la Royne douairiere (il auoit en secondes nopces espousé la fille du Duc de Guise) le Roi despescha auec bon nombre d'hommes & d'argent le Côte de Lenoz de la maison de Stuard, nepueu du feu Mareschal d'Aubigni. Ce Comte ieune & mal cõseillé ayant en folles & superflues despenses employé l'argent du Roi, & craignant d'estre accusé de peculat, se retira vers le Roi d'Angleterre: qui desirant en tirer seruice, & se l'obliger par quelque obligation signalee, lui fit espouser vne 1545

1545 sienne niepce fille de sa sœur mere du feu Roi d'Escosse. Le Roi aduerti de ceste reuolte, enuoya la Brosse gentilhomme Bourbonnois, sage & bien aduisé pour donner conseil & consolation à la vefue : & peu de temps apres, le seigneur de Lorges Comte de Montgommery pour contrequarrer les efforts du Roi d'Angleterre contre l'Escosse. Mais en pouruoyant aux affaires d'autrui, eust-il negligé les siennes? Boulogne occupee par l'Anglois estoit vne trop ennuyeuse poultre en son œil. c'estoit vne porte ouuerte à l'ennemi pour prendre pied de iour à autre, & se renforcer dans le Royaume. Voici donc de grāds preparatifs & par mer & par terre pour l'en desnicher. Par mer il enuoye le Capitaine Paulin en Prouence (desormais Baron de la Garde) pour amener 25. galeres de la mer de Leuant en celle de Ponant par le destroit de Gibraltar: & huict ou dix carraques Genoises : mais elles vindrent si tard que leur renfort fut inutile, ioint qu'à l'embouchure de Seine, par faute de pilotes experts, partie d'icelles perirent. Par terre vne grosse & puissante armee sous la charge du Mareschal du Biez, pour se camper deuant Boulogne, la riuiere entre deux, cependant que son armee nauale arriueroit; & là dressant vn bon fort sur la pointe de la tour d'Ordre, à force d'armes & coups de canon contenir l'ennemi renfermé dans l'enclos de ses murailles, & retrancher aux nauires le moyen d'entrer au havre pour secourir la ville : faisant estat d'aller apres en personne assieger Guines, & là se fortifier pour tenir Calais & la terre d'Oye en subiection, & par ce moyen affamer Boulogne. Mais l'homme propose, & Dieu dispose. Nous verrons en suite & Boulogne & Calais par autres moyens & diuerses saisons rameneesà l'obeyssance de ceste Couronne. Suiuant ces desseins, le Roi despescha le Comte Reingraue, les Colonels Reichroc & Ludouic pour remplir leurs regimens de Landsknets au nombre de quatre à cinq mille chacun, & les ioindre à dix mille hommes qu'il faisoit leuer en Gascongne & Languedoc.

Siege de Boulogne par le Roy.

Cela faict, sa Majesté print le chemin de Normandie pour faire l'embarquement de son armee au Havre de Grace & se trouuant á Toucques enuiron la S. Iean, descouurit son armee de Leuant, puis sur l'asseurançe que le Mareschal du Biez ayant reçeu les Landsknets susdits a-

uec six ou sept mil pionniers, lui donna que le fort de 1545
Boulogne seroit en defense à la mi-Aoust, dressa son estat: & fit faire voile à son armee de mer, à laquelle commandoit l'Admiral d'Annebault. Mais voici de piteuses premices. Comme on vient à leuer les anchres du Carraquō (c'estoit le plus beau nauire de la mer du Ponant, & le meilleur à la voile, portant 800 tonneaux de charge, & dans icelui deuoit combattre l'Admiral) le feu se met au fougon, & consomme en cendres le vaisseau sans qu'on y puisse remedier. plusieurs pour euiter la furie du feu s'eslancent en la mer: les galeres en sauuent plusieurs: plusieurs s'y perdent. le feu donne en l'artillerie [il y auoit cent grosses pieces de bronze] qui mettant à fond tout ce qui se trouue deuant, derriere, à costé, contraint les vaisseaux de prendre le large: Cent cinquante gros vaisseaux ronds soixante flouins, & vingt-cinq galeres se leuerent le VI. Iuillet; & prindrent la volte de l'isle d'Huicht & du havre de Portemuth en Angleterre, où les Anglois auoyent 60. nauires esleuz & bien equippez à la guerre.

Armee Royale contre l'Angleterre.

L'ADMIRAL deliberé de les assaillir, ordonne trente nauires pour accompagner celui dans lequel il voulut combatre: Boutieres costoyant ce bataillon sur la corne droite auec 36. nauires: & le Baron du Curton à la gauche suiui de pareil nombre. L'auantage du lieu où se tenoit l'ennemi, defendu d'vn costé par quelques forteresses: & de l'autre, de rochers, bancs & dossiers de sable couuert d'eau, qui sont assis au trauers du chemin, & ne laissent qu'vne entree estroite & sinueuse: ne conseilloit pas d'assaillir. Pour les attirer au large, les galeres s'auancent, escarmouchans à coups de canon, & combatans se retirent vers leurs batailles. La mer calme, sans vent ne fureur de courante se monstre vne heure entiere au matin fauorable à nos hommes, desquels les galeres se pouuoient regir & manier à leur plaisir & au dommage des ennemis, qui par faute de vent demeuroient exposez à l'iniure de l'artillerie Françoise. Ainsi leur Marirose, l'vn des principaux de leur flote, à coups de canon est mis à fond: & de cinq à six cents hommes qu'il contenoit, trente cinq seulement eschappent l'auanture. le Grand Henry qui portoit leur Admiral, faisoit pareille fin si les prochains nauires ne l'eussent secouru. & desia

1545 plus notables pertes les menaçoient, cõme voici le temps se tourne en leur faueur, les sauue de peril, & se rend propice à courir sus aux nostres à pleine voile. Mutation si soudaine, que les nauires Angloises talonnans nos Argonautes, estoyent prestes de leur passer sur le ventre, si par vne grande asseurance des Chefs, adresse & prattique des mariniers & de la chiorme, n'ayant point de canon aux pouppes, on n'eust d'vne extreme force & celerité giré les prouës, lesquelles esloignees de la portee du canon, eslargissent la vogue, alentissent leur cours, & taschent d'attraire les ennemis hors des bancs & battures, ainsi qu'il leur estoit enioint. Quelques ramberges Angloises [ce sont nauires de forme plus longue que ronde, plus estroites que les galeres, vistes, aisees à manier, & qui mieux commandent aux courantes ordinaires en ceste mer] suiuoyent d'vne incroyable velocité, & de leur artillerie molestoyent extremement nos galeres: comme le prieur de Capoüe, frere de Pierre Strossy, impatient de telle brauade, tourne sa galere contre vn ramberge qui deuançãt ses compagnons estoit prest d'accrocher vne de nos galeres en pouppe: & le contraint redresser sa carriere vers son corps de bataille. Et desia l'Admiral ayant disposé ses vaisseaux en ordre de bataille estoit prest à donner le signal, ainsi qu'il void l'ennemi se retirer de la chasse, & reprendre le chemin de son fort. En ce conflict se perdirent quelques forçats, peu de soldats: d'hommes de nom, pas vn.

Il leur faloit donc apprester vne autre amorse. Le Roi d'Angleterre estoit à Portemuth. & l'Admiral bruslant son pays à sa veuë, tuant ses hommes presque entre ses mains, estime que l'indignation de telle iniure, la compassion qu'il aura du sang de ses subjets esgorgez, le sac & bruslement de ses pays, le pousseront à faire partir ses nauires au secours [attendu notamment qu'il n'en est esloigné que de deux traits de canon] autrement, le desplaisir de ses peuples n'estans de rien releuez par la presence du Prince, enfantera quelque sedition & mutinemẽt au pais. Ainsi fait il trois diuerses descentes en terre pour separer les forces ennemies L'vne par Strossy, au dessus d'vn petit fort garni d'artilleries qui batoit nos galeres par flãc, & de bon nõbre de gents du pays, qui voyãs la hardiesse

des

des nostres, abandonnent le fort, & gaignent vn taillis 1545
vers les parties mediterranees. Aucuns furent tuez en queuë, & les maisons circonuoisines bruslees.

Le seigneur de Tays, & le Baron de la Garde, Generaux, cestui-la des gents de pied, cestui ci des galeres, descendus en vn autre endroit, rencontrent quelques escadrons de gents de pied, qui par trauerses & voyes couuertes emmi les bois s'estoyent asemblez pour combatre à leur auantage. Ils font teste aux nostres, & en blessent quelques vns, mais le reste des troupes marchants en bataille, leur font abandonner le lieu, & prendre la fuite à vau-de-route pour regagner leurs destroits, où l'on ne les pouuoit suiure qu'en desordre & à la file. Marsy & Pierrebon Capitaines de galeres furent à leur descente blessez en vne rencontre d'Anglois. Mais de les attirer en gros au combat, point de nouuelles, & moins de moyen de les asaillir sur leur fumier. Ni capitaines ni soldats ne manqueroient point de volonté: mais le peril estoit trop euident. Il se faloit escouler par vn canal qui n'estoit capable sinon de quatre nauires de front, & pareil nombre de nauires ennemies le pouuoit aisément defendre. On n'y pouuoit aborder qu'en faueur de la courante & du vent. & les quatre premiers nauires repousez eussent eschoué cõtre les autres de la flote suiuans, & se fussent fracassez. Il eust falu combatre pres de leur terre, & fauorisez de leurs forts & canons, auoyent ils pas moyen d'enempescher l'approche au grãd preiudice des nostres? & qui plus est, les nauires s'abordans, & s'accrochans, la force de la courante les eust iettez en terre les vns sur les autres pesle mesle. De combattre à l'anchre, il n'y en auoit non plus d'apparence, les cables se pouuoyent couper: & cest incõuenient eschappé le danger n'estoit moindre, car le naturel de la courãte est de faire girer la prouë des nauires deuers soi. Ainsi nos nauires eusent au lieu de la proue ou des flancs presenté la pouppe aux ennemis. D'auantage, l'anchre n'ayant moyen d'arrester tout court les nauires à cause du violent contour que la courante leur fait faire, ou l'anchre ou le cable se pouuoyent rompre; & par consequent emporter à bride abatue les vaisseaux contre terre s'ouurir & perdre.

Ainsi deux choses se proposent en conseil, Ou de se

1545 leuer de là pour faire voile en Picardie,fauoriser nos assiegeans, & diuertir le secours des assiegez à Boulongne: Ou de fortifier l'isle de Huicht. Plusieurs presomptions portoient la plus part des opinans à ce dernier aduis. Car ayans l'isle à leur deuotion, ils se pouuoient aisément faire seigneurs de Portemuth, l'vn des plus beaux ports d'Angleterre : & contraignans l'ennemi d'entretenir vne continuelle armee & par mer & par terre pour contrepointer les desseins de nos conquerans, les consumoient en despense incroyable. En outre ils occupoyent le passage d'Espagne & de Flandres : & pouuoient auec le temps cultiuer l'isle, & lui faire rapporter viures suffisans pour la nourriture des hommes necessaires à la guerre d'icelle. Certes c'estoit vne occasion qui depuis ne s'est pas presentee,pour opposer vne forte barriere entre ces deux Royaumes. Mais disons que Celui qui dans l'enclos de sa main contient le circuit de la terre & de la mer, vouloit laisser ceste isle en la puissance de son ancien & legitime seigneur. Quoi que soit,l'Admiral pouuoit aussi facilemēt laisser Quatre mil hommes & quatre mil pionniers pour la defense de l'isle, comme il les veint apres la desfaite du Cheualier d'Aux Prouençal & Capitaine des galeres de Normandie, braue gentil-homme & practic en fait de marine,ietter en terre sans desgarnir sa flotte,pour rēforcer l'armee terrestre que le Roi nourrissoit deuāt Boulogne. Comme l'Admiral desanchroit de deuant Boulogne, voici se leuer les vents d'aual,qui le remportent cercher le couuert vers l'Angleterre. Estant aux Perrais,& là detenu par la force du vent & d'vne grosse mer,l'Anglois presumant auoir ceste armee en proye, embarque diligemment la sienne qui montoit à cent bons nauires, & vient à pleines voiles approcher nos Argonautes sous la faueur de ce temps qui les apportoit en pouppe. la violence des vents, & la commotion de la mer qui pouuoit oster aux nostres l'vsage & seruice de leurs galeres, lui donnent esperance de victoire. D'autrepart, l'Admiral craignoit que la tourmente l'emportast eschouër en terre,ou le contraignist de se leuer en desordre(attendu que l'iniure du temps les empeschoit de se tenir serrez) & de venir auec grand peril passer le destroit de Calais;ou biē de prendre la volte de Flandres,dont on lui pourroit empescher

pescher le destroit à son retour : ioint que peut-estre la saison contraire le retiendroit là si longuement que les viures lui manqueroyent : & cependant l'ennemi, qui pour l'attendre au passage viendroit à Boulogne, destourberoit les forts que le Roi deliberoit faire: chose à laquelle il desiroit par tous moyens possibles remedier. Parquoi suiuant l'aduis de ses Capitaines, il attend à l'anchre le changement du flux. & voici que le lendemain la maree lui vient si fauorable & bonasse, qu'il ne medite plus autre souhait que de rencontrer l'ennemi. La nuict se passe: & sur le poinct du iour l'armee Angloise paroist. Il la suit, mais le temps estoit si calme qu'il ne pouuoit aduancer sinon autant qu'il estoit porté par les courantes. Chacun s'efforce à qui mieux mieux de gagner le dessus du vent: & se costoyans de fort pres s'entresaluent à coups de canons. quelques vaisseaux volent en pieces : plusieurs coups s'estendent emmi les eaux. En fin l'ennemi voyant nos François estre au dessus du vent, met les voiles, & dresse son chemin en pouppe vers l'isle d'Huicht à la faueur de la courante & du vent qui les remporta sans desordre droit à leur port. & la nuict suruenant termina le combat. Eux doncques ayans gaigné lieu de seurté, l'Admiral aussi print son chemin vers le havre de Grace, pour refraischir son armee, & mettre en terre grand nombre de malades languissans aux nauires. Ce fut enuiron la mi Aoust. 1545 *Combat sur mer.* & *Retraite de l'Admiral.*

A LA mi-Aoust le Roi pensoit executer son entreprinse sur Guines, dont nous auons parlé cy-dessus. son armee constoit de Douze mil François, Douze mil Landsknets, Six mil Italiens, & Quatre mil legionnaires. Mille ou douze cents hommes d'armes, & Sept à huict cens cheuaux legers. Mais le fort deuant Bologne ne se trouua non plus en defense que huict iours apres qu'il fut commencé. Premierement il n'estoit assis sur la pointe qu'on auoit ordonnee vis à vis de la tour d'Ordre: ains au droit de la Basse Boulogne, dont il n'empeschoit en aucune façon à l'ennemi l'entree du havre. Le Mareschal du Biez alleguoit pour ses raisons, qu'on lui auoit fait entendre qu'il ne s'y trouueroit point d'eau: & que pour la violence des vents, les soldats n'y pourroyent subsister. Secondement, il se confioit en la preud'hommie de son fortifi-

1545 cateur Antoine Mellon, Capitaine Italien, lequel il estimoit expert & bon homme de guerre. qui ne sçachant ses mesures & compartimens rendit son trauail de deux mois du tout inutile & supeflu.

Le Mareschal neantmoins ne laisse d'asseurer le Roy que dans 8. iours le fort seroit en defense. mais au bout du terme il estoit autant auancé qu'au premier iour. Et pour pallier ce defaut, il fait entendre à ses Capitaines, qu'il est auerti que l'ennemi s'assemble à Calais pour venir par terre secourir Boulogne, la tenant pour affamee: que pourtant il estoit deliberé de passer la riuiere, & d'abandonner le fort. Et de fait, sans rien communiquer au seigneur d'Estree Mareschal de camp, qui contreluttoit ce dessein, laisse trois ou quatre mil hommes dans son fort, & s'en va loger sur le mont Lambert, à la portee du canon loin de la ville pour faire teste à l'ennemi, & le combattre s'il se presentoit au secours de la ville. Mais quelle apparence y auoit-il, que l'Anglois plus foible en forces & nombre d'hommes voulust hazarder vne bataille, & par terre (attendu qu'vn seul nauire peut voiturer plus de viures que mil chariots) venir auictuailler vne ville que tous les iours il refraischissoit par mer sans danger à la veuë mesme de son ennemi? En effet, c'estoit vn tres-grand honneur au Mareschal du Biez, de voir plusieurs ieunes Princes assujettis à sa conduite: si Boulogne eust esté reprise, il eust perdu l'autorité de commander vne puissante & gaillarde armee.

L'Esperance de ceste bataille fit auoler au Mont-Lambert toute la ieunesse de la Cour. Les Ducs d'Anguien, de Neuers, d'Aumale, de Thouars seigneur de la Trimouille; le Comte de Laual, & autres, qui par plusieurs & diuerses escarmouches, tantost à gain, tantost à perte, exerçoyent continuellement leurs armes auec les assiegez Et le Roy faisant estat de l'asseurance qu'il auoit du Mareschal du Biez s'aduançoit esperant que les boulleuerts & courtines du fort estans desia bien hausees, il se pourroit seruir de son armee ailleurs. Mais voici que deux motifs le diuertissent: L'vn particulier: le decez du Duc d'Orleans son puisné, qui saisi d'vne fiebure continuë qu'on estimoit pestilencielle, mourut le VIII. de Septembre en l'Abaye de Forest-montier tirant d'Abbevil-

Mort du Duc d'Orleans.

ville à Montrueil, aagé de vingt-trois ans, laissant vn se- 1544
cond regret au pere d'auoir perdu deux siens enfans en la saison qu'ils commençoyent de se rendre capables de soulager le declin de ses annees. & sans doute le chagrin & morosité qui desia rendoit ce Prince triste & difficile, conioint auec ce rude coup d'affliction, hastera le cours de sa vie pour l'emporter bien tost au sepulchre. L'autre public: le Prince de Melphe enuoyé pour visiter le fort, ayant consideré le temps de sa fondation, le terme qu'il faloit pour sa perfection, rapporta qu'on seroit bien auant en l'hyuer deuant qu'on l'amenast en estat de seruice sans auoir l'espaule d'vne armee. Ainsi voyant le Roi son esperance perdue, & la saison trop tardiue pour l'accomplissement de ses desseins, se retira vers Amiens en l'Abbaye S. Fuscien.

Escarmouche deuant Boulogne.

Cependant la proximité du camp Royal au Mont-Lambert inuitoit ordinairement les deux nations à belles & grandes escarmouches. Vn iour entre plusieurs, le Duc d'Aumale voyoit les nostres soustenir assez mollement l'assault des ennemis, & desia prests d'estre renuersez : comme voici que faisant estat qu'il seroit secondé par ceux de sa compagnie, il vient fondre sur vne trouppe d'Anglois qui s'en alloit charger nos François par le flanc, & d'abord les tient en arrest. mais vne lance lui dônant entre le nez & l'œil & se rompant à deux doigts du bois, laissa le tronçon enfoncé demi pied dans la teste d'icelui. Certes admirons la generosité de ce ieune seigneur, que pour si rude atteinte il ne perdist ni les arsons, ni l'entendement pour se depestrer auec adresse de ceux qui le tenoyent enueloppé: & son admirable patience en tant qu'il supporta la douleur quand ce vein à lui tirer le fer à trois quarres aussi constamment que si l'on ne lui eust arraché qu'vn poil de la teste.

L'hyver approchoit; & le Roi considerant que son entreprise de Guines estoit faillie : aduerti d'ailleurs que l'Anglois faisoit en Alemagne vne nouuelle leuee de Dix mil Landsknets & Quatre mil cheuaux pour venir auec ce renfort leuer le siege de Boulogne, pourueut aux aduenues du pays de Tierarche, & enuirons d'Aubentô, Veruein & Guise pour leur en empescher la descente : manda au Mareschal du Biez qu'il assaillist, ruinast, brus-

1545 last la terre d'Oye(d'autãt que Calais, Guines & Hames que l'Anglois possedoit en terre ferme,n'auoyẽt refraischissement,que de ceste Comté-la)& pour ordonner des affaires selon l'occurrence s'achemina vers la Fere sur Oize. Le terroir d'Oye contient enuiron quatre lieuës de long, trois de large, marescageux & fertil en herbages; ayãt d'vn costé la mer:& à l'vn desbouts vers la mer, Calais:à l'autre bout, Grauelines terre de Flandres. Deuers la terre & le long de la riue du marais, sont la ville de Guines & le chasteau de Hames.& au bout tirant en Artois, Ardres. Pour la seureté de ce terroir, les Anglois auoyent creusé du costé de la terre ferme de grands fossez ordinairement pleins d'eau garnis de rempars:& pour les flancquer, des forts & bastions pourueuz de garnison defendant l'entree du pays. L'affection que chacun auoit au seruice du Roi, les emporte à trauers les canaux qui regorgent au pays, droit contre le principal de leurs forts: l'assaillent, le forcent & passent au fil de l'espee tout ce qui se trouue dedans. Deux mil Anglois auoloyent au secours, la gendarmerie Françoise les charge, les desfait: en tue la plus part, les autres s'auancent à corps perdu dans les fossez à sauueté, où la cauallerie ne les pouuoit suiure. Quatre vingts ou cent cheuaux des nostres, & plusieurs hommes d'armes tesmoignerent par leur mort ou blessures la rigueur & vehemence de ceste rencontre. L'Anglois estoit fort en la haute & basse Boulogne, & dans la tour d'Ordre (tour edifiee par Jules Cesar quãd il passa pour la deuxiesme fois en Angleterre, pour tenir vn falot au feste d'icelle, afin de redresser ses nauires si d'auenture ainsi qu'à son premier voyage quelque fortune de mer le repoussoit,& l'esloignement des troupes Françoises leur fit conceuoir vne entreprise sur le fort qui se faisoit deçà l'eau vis à vis de la basse Boulogne. Sept ou huict mil hommes d'eslite arriuent enuiron vne heure deuant iour, & donnent brusquement sur le haut du rempart, où l'on pouuoit encor par plusieurs endroits monter sans eschele. Thibault Rouhault seigneur de Riou Lieutenant pour le Roi dans le fort, sentant son secours loing (ce dit l'original) veilloit la nuict,& le iour se reposoit. Si l'ennemi le chocque furieusement, il le reçueille auec non moindre asseurance: tue tout ce qui

Description & sac de la terre d'Oye.

Desfaite d'Anglois.

ce qui donna sur le hault, renuerse le reste, & le met à vau-de route; tellement que par vn si verd & galand rebut il se mit en suite à l'abri des efforts Anglesques. 1545

Leuee de Landsknets pour l'Anglois inutile.

Il est desormais question d'opposer aussi de fortes barrieres aux Landsknets qui viennent pour le secours du Roi d'Angleterre. ils estoyent desia logez à Fleurines, gros village au Liege, à dix lieuës de Mesieres. Mesieres estoit de grande importance si l'ennemi l'eust surprise. Et l'Empereur craignant que ce gros essaim d'hommes trouuant ses pays despourueus de gens d'armes: n'y fist quelque dommage, les auoit empesché de passer sur les lieux de son obeissance. Ce refus pouuoit pousser les Alemands à cercher à force d'armes passage à trauers le Royaume. Ainsi le Roi pour les contrequarrer enuoya Langey dans Mesieres auec mil hommes de pied, les arrierebans de Bourgongne, & partie de ceux de Champagne, depescha Longueual son Lieutenant en Champagne; pour leuer sa legion du pays, & garentir les passages sur lesquels il iugeroit que l'ennemi voudroit entreprendre. & dans Guise; le Duc d'Anguien auec trois cés hommes d'armes & nombre de gents de pied. En fin les Landsknets ayans seiourné trois sepmaines à Fleurines, irresolus de quelle part ils se pourroyent ouurir leur passage: voici que le iour de leur paye suruenant, & les deniers estans encor en Angleterre, ils tournent leurs enseignes, reprenent le mesme chemin qui les auoit amenez: & pour seureté de leur payement, emmenent les Thresoriers & Commissaires du Roi d'Angleterre.

Voila donques vne grosse escharde hors du pied de nostre François. Or par le trespas du duc d'Orleans, les principales conditions de la paix faite auec l'Empereur estoyent annullees. Ainsi pour entrer en nouueaux traittez, sa Maiesté lui depescha de Folambray pres Coussy l'Amiral d'Annebault & le Chancelier Oliuier. L'Empereur estoit à Bruges, & meditoit de dresser vne armee contre les Protestans & communauté d'Alemagne qui ne lui rendoyent pas telle obeyssance qu'il la requeroit de ses subjets. & suiuant ce dessein alloit à Anuers, pour recouurer finances tant par ottroi que par emprunt. Ce voyage donc lui sert de couuerture pour delayer la depesche de nos Ambassadeurs. Mais en effect il vouloit

1545 au preallable ſçauoir la volonté de ceux d'Anuers, afin que ſelon le cours de ſes affaires, il fuſt ou plus doux ou plus aigre à ſes reſponces. Et de fait, leſdits ambaſſadeurs apperceuans ſes remiſes & diſſimulations ordinaires, prindrent en fin congé, & ne rapporterent autre ſeureté, ſinon que ſi le Roi ne lui commençoit la guerre, il n'eſtoit pas deliberé de la lui faire.

A bon entendeur vn mot ſuffit. Que pouuoit le Roy coniecturer de ceſte ſi froide reception, ſinon qu'il ne reſtoit à l'Empereur que trouuer opportunité d'entamer vne nouuelle guerre à ſon auantage : & que s'il auoit rangé ſous ſon obeyſſance ceux qu'il menaçoit en Alemagne, il ameneroit toutes ſes forces & Catholiques & Proteſtantes heurter d'vn choc commun les frontieres de ce Royaume? Pour n'eſtre doncques ſurpris ſans verd, il donna le gouuernement de Languedoc au Duc d'Anguien: celui de Piemont au Prince de Melphe nouuellement creé Mareſchal de France: enuoya fortifier les places debiles de Picardie, fit dreſſer vn fort au deſſus de Maubert-Fontaine à ſept lieuës de Verueins & cinq de Meſieres à la ſaillie des bois, par ce que la frontiere de Champagne eſtoit ordinairement la plus expoſee aux deſcentes d'Alemagne: fortifia Mezieres & Mouzon; baſtit vne place ſur la Meuze deça l'eau dans le Royaume entre Stenay & Dun le chaſteau, laquelle il nomma Villefranche, fit beſongner au chaſteau de ſaincte Menehoult, à S. Diſier, à Chaumont en Baſſigny, à Coiffy à Ligny: & mettre Bourg en Breſſe en eſtat de ſouſtenir les efforts d'vne puiſsante armee.

Peſte au fort de Boulogne.

AINSI pouruoyoit le Roi ſes frontieres & places ſuiettes aux inuaſions de l'ennemi: Mais la peſte d'autre part eſclaircifsoit tellement le nombre des gents de guerre commis à la defenſe du fort d'Outr'eau deuant Boulogne, que de Vingt enſeignes enuiron huict ou neuf cents hommes ſeulement eſchaperent le triſte ſort de la mortalité. Les ſoldats neantmoins ſont louez du fidele & cõſtant deuoir qu'ils firent à la continuation de leur garde, & ſouffrance de pluſieurs incommoditez. Les pluyes, les neiges, & autres iniures de l'air: l'humidité des logis (leurs maiſons n'eſtoyent que trous en terre couuerts de quelques appentis, de paille ou de chaume. & quand

tout

tout estoit mort en vne maison ; l'abatis d'icelle seruoit 1546
de sepulture aux cadauers) leur auoit engendré ces maladies. Mais le printemps ayant attiedi la saison & dissipé la pestilence: les seigneurs d'Essé & de Riou ne furent si tost refraischis & renforcez d'hommes, qu'ils remirent sus leurs escarmouches ordinaires au preiudice des ennemis. Il estoit besoin de ietter viures dans le fort d'Outr'eau. Senerpont Lieutenant du Mareschal du Biez fut destiné pour ceste execution. Trois cents cheuaux Anglois venoyent pour empescher cest auictuaillement. il les rencontre le lendemain de Pasques pres du Pont-de-brique au dessus du mont S. Estienne : l'escarmouche s'y dresse de part & d'autre: le seigneur de Tais & le Comte Reingraue arriuent auec chascun six ou sept Gentils-hommes: l'alarme paruient à Boulogne : & les Anglois renforcent leurs gents de Sept cens cheuaux & quatre cents arcbusiers à pied. Senerpont charge les gents de cheual deuant qu'ils eussent ioint leurs arcbusiers. le Reingraue est d'abord blessé & porté par terre : & d'autre costé le Mareschal de Calais chef de l'entreprise, mis à mort auec Cent à six vingts Anglois, enuiron deux cens cheuaux de part & d'autre, & soixante & quinze prisonniers Anglois tous vestus de casaques de veloux porfilé d'or & d'argent. Quelque temps apres le Mareschal du Biez parti de son camp pour mesme effet accompagné de cinquante hommes d'armes, du Reingraue auec son regiment de Quatre mil Landsknets & Deux cents arcbusiers François, rencontra le Milhor Sorel suiui de Six mil Anglois à dessein d'oster à nos hommes le moyen de refraischir le fort des viures & munitions necessaires. Ici le combat fut long & furieux. en fin les Anglois renuersez se retirent en vn petit fort, on les y force : Sept à huict cents des leurs y perdent la vie. Sorel se sauue à la fuite, & laisse Sept à huit vingts prisonniers.

Bovlogne doncques n'estoit qu'vn cemetiere d'Anglois, vn espuisement de finances:& le Roy d'Angleterre considerant qu'elle obstination apportoit le Roy pour la recouurance de sa ville : que d'ailleurs l'Empereur (quelque ligue qu'ils eussent ensemble) auoit ses desseins à part & ne visoit qu'à son particulier interest: fait enten-

dre au Roy, Qu'il est deliberé l'auoir pour ami, & termi-
ner les differends qu'ils ont ensemble. Ainsi les deputez de leurs Majestez se trouuent : pour le Roy l'Admiral d'Annebault & Raimond premier President à Rouan: pour l'Anglois, Dudelé Amiral d'Angleterre, (& depuis Duc de Nortombelland) entre Ardres & Guines & finalement apres plusieurs conclusions accorderent vne paix aux conditions, *Que le Roy dans huict ans payeroit huit cents mil escus au Roy d'Angleterre, tant pour les arrerages de pension, que pour plusieurs autres despenses faites par icelui Roy tant aux fortifications de Boulogne, que du Boulonois. Et moyennant ladite somme, le Roy d'Angleterre remettoit és mains du Roy, Boulogne & tout le Boulonois auec les places tant anciennes que par lui edifiees, le mont Lambert, la tour d'Ordre, Ambletueil, Blacquenai, & autres, auec toute l'artillerie, viures & munitions estants és dites places.*

Mort du Duc d'Anguien. Ceste annee est notable par la mort du Duc d'Anguien. Au mois de Feburier les neiges estoyent fort grandes: & la Cour estant à la Roche-guyon, quelques ieunes seigneurs estans pres la personne du Dauphin, dresserent vne partie: les vns de garder vne maison: les autres de l'assaillir à coup de pelotes de neige. Mais helas! que ce passe-temps se termina bien tost par vn piteux & funeste accident! Comme le Duc sortoit hors de ceste maison-là, voici qu'vn cofre plein de linge ietté de la fenestre en bas lui tumbe sur la teste, & dans peu de iours l'enuoye reposer au sepulchre de ses ancestres, non sans laisser beaucoup de soupçon contre quelques Grands deslors enuieux & ialoux de sa vertu, reputation, & faueur qu'il auoit acquis vers le Roy, vers les peuples & gens de guerre; desquels il estoit plus qu'aucun autre de son aage aimé, prisé, respecté.

1547 *De Henri Roy d'Angleterre. &* Le commencement de ceste-ci est de mesme remarquable par le decez de Henri VIII. du nom Roy d'Angleterre, laissant pour successeur son fils Edouard mineur de huit ans. Ceste mort apporta beaucoup d'alteration & de changement à la santé de nostre François, ils estoient quasi d'vn aage, quasi cõformes en complexions. Et le nostre prenant icelle comme vn presage lui prognostiquant la sienne debuoir bien tost ensuiure, fut deslors apperçeu beaucoup plus morne & taciturne qu'auparauant. De

fait,

fait, voici qu'vne fiebure lente le saisit, pour laquelle dissi- 1547
per ayant voltigé par plusieurs & diuers lieux propres au deduit de la chasse, la Muette, S. Germain en Laye, Villepreux, Dampierre pres Cheureuse, Limours, Rochefort: il veint coucher à Rambouilloit. & comme le plaisir qu'il y trouuoit tant en la chasse qu'en la volerie; l'arrestoit là quelques iours, sa fiebure ordinaire se renforce & conuertit en continuë. Ainsi cognoissant son heure estre venuë, il disposa des affaires de sa conscience & de sa maison, recommanda fort son peuple & seruiteurs au Dauphin qu'il laissoit son successeur: puis le dernier iour de Mars l'an cinq cents quarante sept aagé de Cinquante & trois ans, changea les penibles & perpetuelles fatigues de ceste vie mortelle auec ce repos eternel duquel iouissent les bienheureux à iamais.

Du Roy François I.

PRINCE extremement regretté tant de ses peuples que des estrangers: & duquel les vertus meritent qu'il soit colloqué parmi les plus illustres: Magnanime, debonnaire, liberal, de grand esprit, de iugement sain & net, de memoire tres-heureuse. Amateur des bonnes lettres & des hommes de merite: auquel les arts & sciences doiuent la perfection qu'elles ont acquises pour le iourd'hui: ayant pour l'edification de la ieunesse fondé des colleges à Paris és lettres Hebraïques, Grecques, Latines: assemblé de toutes les parties du monde, gens capables & fournis de toutes doctrines & bonnes mœurs: & par ce moyen illuminé les tenebres d'ignorance qui par la malice du temps & negligence des siecles passez auoyent enueloppé l'Vniuers. Prince au demeurant fauorisé de plusieurs bonnes, mais plus trauersé de mauuaises & sinistres rencontres. Heureux toutesfois en ce qu'aucune aduersité ne le ietta iamais hors de l'assiette d'vn cœur vraiement genereux & royal, ni de la ferme fiance dont se doit armer vn bon & fidele Chrestien. Heureux aussi d'auoir eu ceste grace celeste d'auoir auant sa fin accoisé les confusions estrangeres qui si longuement auoyent esloché ses Estats & troublé le repos de ses peuples. Mais certes plus heureux eust-il esté s'il eust peu laisser son Royaume plus exempt des funestes diuisions qui pour le fait de la Religion ont miserablement mesme sous son regne partialisé ses peuples; & desormais

1547 esmouueront de tant horribles procedures que desia les cheueux m'herissonnent la teste & me font frissonner l'ame des la premiere consideration de l'aduenir.

HENRI II. LIX. ROY DE FRANCE.



ATVRE, son aage & la bonne part qu'il auoit eue sous son pere au maniment de l'Estat, l'autorisoyent en ceste succession, laquelle il recueillit à pareil iour qu'il estoit né. & la signala dans S. Germain en Laye par le rappel & restitution du Connestable de Montmorenci, par la publication de plusieurs belles ordonnances sur la reformation des habits, reiglement de ses finances, polices des pauures, suppression de plusieurs offices nouuellement erigez, administration des eaux & forests, entretien de la Iustice, soulagement de son peuple : mais notamment, de ce necessaire edit contre les blasphemateurs, qui se lit és originaux. Premices louables certes & dignes de l'hommage qu'il deuoit à son souuerain Seigneur en recognoissance du fief dont il prenoit possession.

Le Connestable restabli. LE restablissement du Connestable desarçonna le Cardinal de Tournon, l'Admiral d'Annebault quant au principal gouuernement des affaires : le combat entre Iarnac & la Chastaigneraye: où Iarnac plus foible & nouuellemẽt releué de maladie contre l'opinion commune tuant son aduersaire en presence de toute la Cour assemblee à ce funeste spectacle: fit paroistre que celui qui se donne le tiltre de Dieu des batailles fait quand il lui plaist produire aux armes des effets contraires au iugement de l'homme: & les Seigneurs de Longueual, d'Escars, de Boncour, de Framezelles, d'Autibe, de Grignan, le Baron de la Garde, le General Bayard, & plusieurs autres recerchez qui de peculat, qui de maluersation en sa charge, troublerent aucunement la Cour, Iadis on disoit, Que qui mange l'Oye du Roy, en regorge la plume cent ans apres: mais depuis on a tourné ce dire en prouerbe. Qui desrobe au Roy Cent mil

mil escus, est quitte pour en rẽdre dix mille. Ainsi les vns 1547
se preualurent de cest expedient: les autres par faueur eschaperent plus rigoureuse punition. Cependant les ceremonies du sacre se preparoyent à Rheims : & le XXVII. *Sacre de*
Juillet, Henri l'ayant receu par les mains de Charles de *Henri II.*
Lorraine Archeuesque du lieu, fit vne cheuauchee en Picardie, & visita les forts qu'on faisoit és enuirons de Boulogne: puis dressa son armee pour le secours de l'Escosse, à laquelle les Anglois faisoyent la guerre, d'autant que les seigneurs du pays auoyent refusé de donner la princesse Marie Stuard en mariage à leur ieune Edouard, esperans par ce lien vnir quelque iour les deux royaumes *Armee*
d'Angleterre & d'Escosse, au preiudice des François & de *en Escos-*
l'alliance commune entre la France & l'Escosse. Le sei- *se.*
gneur d'Essé chef de l'armee, Pierre Strossy General des bandes Italiennes, d'Andelot Colonnel de l'Infanterie Françoise, & le Reingraue chef des Landsknets contrequarrans par terre les armes Anglesques; & Leon Strossy Prieur de Capouë, par eau, despouilloyent les Anglois de la pluspart de leurs conquestes, ainsi que la confirmation de la paix n'agueres traittee entre les defuncts Rois de France & d'Angleterre, termina ceste guerre, & ramena nos Argonautes en France.

FRANÇOIS sur la fin de ses iours auoit fort bien presenti le leuain qui lui feroit en bref renaistre de nouuelles 1548
combustions auec l'Empereur. Henri ne deuoit estre moins heritier de ses armes que de sa Couronne, & sçachant que le Pape auoit vn fraiz & iuste motif d'indignation à cause du meurtre de Pierre Louys Duc de Parme & de Plaisance son fils, & de l'inuasion de Plaisance par Fernand de Gonsague Lieutenant pour l'Empereur en Italie : il enuoya Charles de Lorraine n'agueres honoré du chapeau de Cardinal (c'est celui qui fera tant parler de soy sous les successeurs de Henri) pour destracquer sa Saincteté du parti de l'Empereur, & l'attirer entierement à l'alliance du Roi. mais la mort ostera les moyens de vengeance au Pape. D'ailleurs on pesche plus commodément en eau trouble, & plusieurs qui cognoissoyent ce nouueau Roi d'esprit doux, enclin aux delices de la Cour, peu practic aux affaires, suscitoyent en son courage des estincelles, pour vanger les animosi-

1548 tez de l'Empereur contre la France, desquelles ils prenoyent à tesmoin la mort du Colonnel Vogelsberg decapité dans Ausbourg à son retour de la guerre d'Escosse pour le seruice du Roi. D'autre costé l'Empereur print ombrage non petit du voyage qu'il vid faire au Roi en ses pays de Bourgogne, de Bresse, de Sauoye, de Piedmōt: comme s'il eust porté quant & soi vn tocsaint pour allarmer desia les peuples aux guerres subsequentes. Et peut estre se fussent-elles des-lors allumees. mais voici qui les delaya pour vn temps. Durant ces pourmenoirs du Roi, les extorsions des gabelleurs & fermiers du sel donnerent suiet de reuolte aux Communes de Guyenne, Xaintonge, Angoulmois. Peu de sepmaines iettent aux champs enuiron Quarante mil hommes embastonnez de toutes sortes d'armes. les Insulaires s'y ioignent, & de commun accord courent sus aux gabelleurs. Les peuples de Gascongne suiuent incontinent ce pernicieux exemple. Le populas de Bourdeaux se sousleue, & trouuant des Tribuns propres à son humeur, la Vergne, l'Estonnac, Maquanan, & autres, donne la chasse aux gabelleurs, saccage plusieurs bonnes maisons sous pretexte d'y cercher les exacteurs. les Communes se fourrent dās la ville: & massacrent tout ce qui ne suit leurs armes. Moneins Lieutenant pour le Roi dans Bourdeaux, iette du chasteau de Ha nombre d'arcbusiers cuidant donner l'espouuante à ce peuple forcené. Mais ce n'estoit qu'eschauffer d'autant ceste fureur populaire. Ils contraignent les Conseillers en Parlement de poser leurs robes, s'affubler de bonnets à la matelote, porter la picque, suiure leurs enseignes; & les sieurs de Saulx, freres, l'vn Capitaine de la ville, l'autre du chasteau Trompette, de leur seruir de Chefs, assister au saccagement de plusieurs maisons, & voir deuant leurs yeux massacrer leurs amis, & concitoyens. pillent la maison de ville, magasin d'armes incroyable. & pour comble, assassinent cruellement Moneins sorti cuidant par gracieuses paroles accoiser la rage de ces mutins.

Sedition pour les gabelles.

La fureur d'vn peuple seditionné passe comme vn torrent. Ceux-ci ont fait leur main: & voici que chargez de butin comme ils se retirent qui ça qui là, le Parlement se fortifie des gens d'honneur, & reprenāt son autorité, par

vne

vne exemplaire iustice de la Vergne l'vn des principaux Tribuns de ceste esmotion, & de quelques autres des plus signalez, range chacun à sa besongne ordinaire. 1548 *La Vergne tiré à quatre cheuaux.*

Or le Roi ne fut moins prompt à vanger ceste outrageuse temeraire boutee, que ces Communes actiues à l'execution d'icelle. Le Connestable eut la commission pour la Guyenne: François de Lorraine duc d'Aumale (c'est celui que nous verrons en suite Duc de Guise tant fameux sous François II. & Charles IX.) celle de Xaintonge auec Quatre mil Landsknets & force cauallerie Françoise. Cestui-ci voulant acquerir la reputation de Prince clement & debonnaire pacifia le pays sans punition du passé. Cestui-la y marcha bien d'vne autre desgaine. Car ioignant les deux armees en vne il entra dans Bourdeaux, desarma le peuple, osta, brusla tous les titres, registres & documens des droits & franchises des citadins & de tout le Bourdelois: fit cesser le Parlement, abatre les cloches: contraignit Sept vingts des principaux d'aller aux Carmes (ils auoyent trois iours apres la mutinerie enleué de nuict ce pauure cadauer mutilé, salé comme bœuf & gisant sur le paué auec vn sien gentilhomme nommé Monte-lieu) querir le corps de Moneins, & le conuoyer en dueil iusques à S. André. & par les supplices des deux de Saulx, de l'Estonnac (autre Tribun qui s'estoit emparé du chasteau Trompette) & de plusieurs autres, expia le forfait des criminels. Talemagne & Galaffie Colonnels des Communes, furent en suite rouëz, portans chacun vne couronne de fer ardante, pour marque de la souueraineté qu'ils auoyent vsurpee.

La fin de ceste annee fut plus comique. Antoine de Bourbon Duc de Vendosme espousa Jane d'Albret fille de Henri d'Albret Roi de Nauarre & de Marguerite sœur du Roi François I. & le Duc d'Aumale, la fille de Hercules d'Est Duc de Ferrare, & de Renee de Frãce fille du Roi Louys XII. Et parmi ces esbatemens de Cour, fut establie ceste Chambre extraordinaire contre ceux qu'on appelloit alors Lutheriens, lesquels persistans en la confession de leur foi l'on voyoit constamment souffrir leurs corps estre reduits en cendres. La naissance de Louys puisné du Roi le III. Feurier, à S. Germain en Laye;

1549 son baptesme le XIX. May: le courõnemẽt de la Roine Catherine à S. Denis le X. Iuin: la pompeuse entree de leurs Maiestez à Paris le XVI. dudit mois: & le magnifique tournoy qui fut ouuert aux Tournelles en faueur principalement des Dames, continuerent le passe-temps de la Cour, lesquels accomplis le Roi seant en son lict de Iustice le II. de Iuillet, voulut presider en son parlement de Paris auec ses Princes & Pairs du Royaume, suiuant l'ancienne coustume de ses predecesseurs. Certes la presence du Prince autorise le Magistrat: & l'œil du Roi (ce dit le Sage) dissipe les mauuais conseils.

Trouble en Angleterre. ALORS la Noblesse d'Angleterre estoit aux couteaux auec le commun populas. Le peuple requeroit les saincts Decrets & statuts de l'Eglise estre obseruez, & remis en leur estat accoustumé. Les Nobles qui par leur changement de religion possedoyent les reuenus ecclesiastiques, ne vouloyent lascher prise. Ainsi le peuple s'esmeut: la Noblesse aussi prend les armes. Thomas Semer Admiral du royaume, & oncle maternel du ieune Edoüard VII. est accusé de porter le parti de ceux qui suiuoyent l'Eglise Romaine, & par consequent, conspirer contre le Roi. son propre frere Duc de Sommerset lui fait publiquement trancher la teste. Edouard enuoye querir outre-mer les forces qu'il auoit preparees contre nostre Henri, Cleuois, Gueldrois, Bourguignons, Alemans. moyen d'accorder les nobles auec le populaire.

SVR ces grabuges Anglesques, le Roi depescha Paul seigneur de Termes continuer en faueur de l'Escosse la guerre commencee par Essé: qui n'agueres ayant defait les Anglois deuãt Hedungtõ, & prins l'Isle aux cheuaux, remit les resnes de sa charge és mains de son successeur. Au mois de Iuin Iaques de Coucy seigneur de Veruein fut decapité à Paris: & Oudard du Biez Mareschal de France, degradé de son estat apres vne longue prison. cestui-ci (comme nous auõs veu ci-deuant) pour auoir inconsiderément commis la garde de Boulogne à son gendre: cestui-la, pour auoir legerement rendu aux ennemis vne place tenable & bien munie. Toutefois en l'an M.D. LXXV. l'heritier & fils de Veruein fera par expresse declaration du Roi Henri III. restablir la memoire de ses pere

& ayeul

ayeul maternel, en sõ premier hõneur, dignité & renõmee. 1549
Voici bien vn autre plaidoyé. Des l'an M.D.XL. le Parlement de Prouence auoit pour le faict de la religion condamné dix-sept personnes de Merindol au feu: le bourg à estre rasé, & les arbres coupez à deux cents pas és enuirons. Le Clergé poursuiuoit: mais quelques gentils-hommes & autres personnages moins sanglans arrestoyent l'execution de cest arrest. & le Roy François enuoya cinq mois apres vn pardon à ces Vaudois de Merindol & d'ailleurs (ainsi les appelloit-on alors) à condition que dans trois mois ils abiurassent leurs erreurs. Ils se presentent en Parlement, soustiennent ne maintenir ni publier aucune chose erronnee: promettent faire ioug si par la parole de Dieu on leur annonce plus saine doctrine: donnent leur confession de foy par escrit auec vne responce aux blasmes desquels on les chargeoit: & requierent d'estre supportez, ou iuridiquement ouis en leurs defenses. Quatre ans s'escoulent, durant lesquels assaillis seulement de paroles & menaces ils subsistent. Mais le President Chassané mort, Ian Menier son successeur, homme violent, se rendit mortel ennemi de ceux de Cabrieres & Merindol, parmi lesquels habitoyent quelques siens sujets d'Oppede dont il occupoit les terres pour les ioindre auec les siennes. A l'instigation de Menier, le Cardinal de Tournon obtint du Roy François lettres patentes au Parlement pour l'execution du premier arrest. Suiuant lesquelles Menier se qualifiant Lieutenant du Seigneur de Grignan gouuerneur de Prouence, accompagné du Baron de la Garde & d'vne grosse troupe de bandoliers, au mois d'Auril M.D.XLV. fit mettre le feu dans plusieurs villages proches de Merindol, mit vn grand nombre de paysans à la cadene: pilla, brusla, raza Merindol, vuide de gents: print Cabrieres à composition: mais contre sa foy, fit de sang froid hacher en pieces Vingt-cinq ou trente hommes choisis à sa volonté: viola filles & femmes: en brusla dans vne grange enuiron quarante, dont la plus-part estoyent enceintes: passa par le tranchant de l'espee plus de Huict cents personnes: emmena plusieurs prisonniers à Marseille, Aix, Auignon.

C'ESTOIT trop licentieusement estendre vn arrest donné contre dixsept personnes, & trop outrageusement

1549 abuser de l'autorité du Roy. La multitude des subiets est vn certain tesmoignage des faueurs & benedictions celestes enuers vn Estat. D'ailleurs les Princes estans les peres communs de leurs subiets, ont plus d'honneur & de profit à les conseruer qu'à les esteindre, quand ils ne sortent point hors des deuoirs d'obeissance legitime. esquels cas mesmes leur clemence & bonté acquiesce pour le plus à la punition des principaux transgresseurs. Ainsi le Roi sur les derniers temps de son aage, ayant regret en son ame à l'occasion de ceste excessiue procedure à l'encontre de ses sujets, qu'autre crime qu'vne diuerse religion n'auoit poussez en telles violences : marri d'ailleurs de ne pouuoir auant sa mort chastier exemplairement les auteurs de ces cruels massacres, couché dans le lict de la mort, chargea tres-expressément Henri son fils & successeur, de ne laisser sa memoire blasmable aux estrangers à faute de punir les coulpables de cest excez. Henri eust volontiers accompli ce point de derniere volonté. Mais les punissables trouuerent de puissans intercesseurs. Si faloit-il au moins qu'vn patist pour plusieurs. Les commissaires doncques deputez à ceste recerche commencerent & finirent leurs poursuites en la personne d'vn Aduocat nommé Guerin, moins coulpable que d'autres, mais neantmoins executé. Le Cardinal de Tournon, Grignan, & la Garde (comme nous auons desia dit) eurent de la peine: mais plus de peur que de mal. Menier eschappa, mais pour mourir en suite tragiquement, attaint d'vne rage & d'vn feu secret qui lui consuma les entrailles. L'annee se ferma par le decez de deux personnes illustres : du Pape Paul au IX. Nouembre : auquel succeda le Cardinal Ian Maria Euesque de Mantouë : & de ceste vertueuse heroïne Marguerite de Valois sœur du feu Roy François, & femme de Henry d'Albret Roy de Nauarre, au IIII. iour de Decembre.

1550 *Peuples de Guyẽne remis en grace.*

On dit communément, Qu'à tout meffait il ne gist qu'vne amende. Puis que par le supplice des principaux auteurs des seditions de Guienne le Roy auoit pardonné le criminel aux Communes : Henri n'estoit tant inexorable que par quelque legere satisfaction ils ne rentrassent facilement en grace. Ainsi des le mois d'Octobre precedent ceux de Bordeaux auoyent obtenu remissiõ du passé,

moyen-

moyennant vne obligation perpetuelle enuers sa Maje- 1550
sté, *D'entretenir sur mer, tant eux que leurs descendans à iamais, deux barques fretees & fournies de toutes choses pour la guerre: d'auictuailler les chasteaux Trompette & du Ha, & les renoueller de viures tous les ans.* Par ce moyen au mois de Ianuier leur Parlemẽt fut restabli, & toutes choses remises en estat. A cest exemple, les trois Estats de Poitou, Xaintonge, Angoulmois, Perigord, Limosin, la Marche, impetrerent au commencement de ceste annee abolition de la gabelle du sel en Guienne, moyennant la somme de Quatre cents cinquante mil liures tournois: & vingtcinq mil pour le remboursement des officiers royaux en ladite gabelle. Alors se suscitoyent plusieurs & diuerses allumettes de guerres. Mais deuant que rentrer en noise contre l'Empereur, il faut que les Anglois nous rendent Boulogne. Le fort que le seigneur de Chastillon auoit dressé des l'an M.D.XLVII. les gehennoit extremement: & la reprinse des forts de Selaque, de Blaconnet, de Bonlamberg par lui mesme, tant d'hommes qui par leur desfaite affoiblissoyent leur armee, firent en fin cognoistre aux Duc de Sommerset & Comte de Waruich, qu'il n'y auoit que des coups à gagner en soustenant la guerre de Boulogne. d'ailleurs, les diuisions d'Angleterre & la guerre d'Escosse rappelloyent leurs troupes. Ainsi moyennant la somme ci dessus specifiee payable à deux termes, la paix auec l'Anglois fut derechef confirmee, & Boulogne remise és mains du Roy: dans laquelle sa Maiesté fit son entree le XV. de May, & s'acquitta de l'hommage auquel les Rois de France sont obligez par l'institution du Roy Louys XI. que nous auons remarqué en son lieu.

Paix auec l'Anglois. &

VOICI que desormais ces flammesches qui commencerent à briller des l'assassinat de Pierre Louys fils du feu Pape Paul Farnese, occis par ses domestiques à l'instigation d'André Dorie & de Fernand de Gonsague, au sçeu & consentement de l'Empereur: afin d'empieter plus aisément, comme il fit, la ville de Plaisance: ont allumé de si gros feux, que nous allons reuoir en combustion la France, l'Alemagne, l'Italie. Paul auoit donné Parme à Octauian Farnese fils dudit Pierre Louys, de laquelle il fut en suite inuesti par Iules son successeur. Ce Pierre Louys enclinoit fort au parti François. Il auoit donné viures &

1550 confort à Pierre Stroſſy du temps qu'auec forces il eſtoit ſur le Plaiſantin pour le ſeruice du Roy Treſ-chreſtien. & ce qui d'auantage aigriſſoit les Imperiaux; on le ſoupçonnoit d'auoir preſté la main au Comte Fieſco pour certaine entrepriſe faite ſur Genes en faueur du Roy l'an M.D.XLVII. par laquelle Ianetin Dorie fut occis, & André Dorie chaſſé. Voila ſommairement ce qui cauſa la mort de Pierre Louys Farneſe. Octauian ſon fils auoit eſpousé vne fille naturelle de l'Empereur. Mais on dit que Charité commence par ſoy meſme. l'Empereur le prattiquoit fort bien. Il euſt volontiers ioint Parme auec Plaiſance, voire par moyens autant legitimes, & ſouuent remonſtroit au Pape, Que Parme eſtant du patrimoine de l'Egliſe, lequel eſtoit en ſa protection : il deuoit en l'inueſtiture eſtre preferé à Farneſe, ioint que Farneſe ne la ſçauroit conſeruer qu'aux deſpends & des hommes, & des deniers de ſa Saincteté. Le Pape eſtant de bas or, & craignant la touche, esbranlé deſia par les pratticques de l'Empereur, mande au Duc Octauian, Qu'il ne peut deſormais fournir les frais & deſpenſe extraordinaire dont il auoit promis de l'aſſiſter. & Farneſe ſentant que l'Empereur lui ourdiſſoit ceſte trame pour le deboutter de ſon heritage, cerche en France vn puiſſant eſtançon contre le heurt de ſon beau pere. Le Roy qui ne renonçoit pas aux anciennes pretenſions de la maiſon d'Orleans ſur l'eſtat de Milan, ſe declaire, ſous le bon vouloir du Pape neantmoins, protecteur du patrimoine de l'Egliſe & des Farneſes. Voila l'Empereur en fougue; & par ſes importunes crieries intimide ſi bien le Pape qu'il abandonne ſon vaſſal Octauian. Le Pape d'autre coſté, *homme chatouilleux* (ce dit l'original) *& non guere bon François*, s'aigrit contre le Roy : veu qu'il renonce à ceſte protection, & à faute d'obeir, menace d'interdit & ſa perſonne & ſon Royaume. Ainſi Iules II. ne pouuant par les clefs S. Pierre aſſouuir ſes conuoitiſes deſgainant le glaiue S. Paul alluma par ſes furies ces funeſtes diuiſions par toute la Chreſtienté. comme ſi l'Eueſque portoit en main le glaiue ſpirituel pour le ſacquer en choſes illicites aux premieres impreſſions de ſa fantaſie. Pour contrequarre, le Roy fait expreſſes defenſes de ne porter ni enuoyer ou or ou argent à Rome pour aucunes depeſches, bulles

Guerres en Italie.

annates,

annates, dispenses, ou autres matieres, ordonnant aux 1550
Metropolitains du Royaume d'y pouruoir selon les anciens priuileges & libertez de l'Eglise Gallicane. Et d'autant que Gonsague assiegeoit desia Parme pour donner vne atteinte à l'Empereur aussi biẽ qu'vne bastonnade à la Cour de Rome, enioignir à Charles de Cossé Mareschal & seigneur de Brissac son Lieutenant general en Piedmont par le trespas du Prince de Melphes au commencement de ceste annee, de fortifier & garnir la Mirandole. Brissac y depesche quelques soldats; Gonsague les surprend, les fait mourir secrettement; & par mesme boutee inuestit la Mirandole.

Voila doncques la guerre de tous points ouuerte; & pour bien legers pretextes. Certes qui cerche querele, ne manque point d'apparentes couleurs pour la pallier. L'vn & l'autre de ces deux Chefs attendoyent la rencontre de quelque digne motif pour s'accrocher. mais esleuons plus haut nos pensees, & disons, Que Dieu n'auoit encore desployé tous ses iugemens sur la Chrestienté remplie de desbordemens & digne de rigoureuse punition. Ainsi le Roi depesche nouuelles forces en Piedmont; & mande au Mareschal qu'il secoure Parme & la Mirandole. Il le fait, & par les prises de Quiers, S. Damian & autres places, contraint Gonsague d'abandonner le Parmesan pour auoler à la recourse du Montferrat, & defense du Milanois.

D'autre costé Marie roine de Hongrie, & gouuernante des Pays-bas pour l'Empereur, armoit en faueur de son frere & par mer & par terre. Et sçachant que pour plus ferme lien d'amitié le Mareschal de S. André portoit au nom du Roi l'Ordre de France au ieune Edouard Roi d'Angleterre; ietta quelques vaisseaux entre Calais & Douures pour le saisir au passage. Mais pour cõtreruse, le Mareschal fit arrester quelques nauires Flamands lesquels anchroyent au havre de Dieppe, iusqu'à ce qu'on fust asseuré de son arriuee en Angleterre, & Marie saisit au reciproque tous les vaisseaux des marchands François qui se trouuerent és terres de son obeissance. Ainsi s'aigrissoyent les courages de part & d'autre: & la guerre estant ouuerte de tous costez, chacun rappella ses ambassadeurs, & s'asseura des places exposees à

1551 son ennemi. le Roi particulierement, de la Lorraine, ayant quelque soupçon de Chrestienne douairiere, & proche parente de l'Empereur. laquelle pour s'en purger, se mit auec Charles son fils en la protection du Roi, qui le fit esleuer aupres du Dauphin François, & depuis espousa l'vne des filles de sa Maiesté.

Devant que proceder à plus grand acte d'hostilité, le Roi s'excusa par le seigneur de Termes enuers le Pape, de ce qu'il faisoit en faueur d'Octauian Farnese, & par l'Abbé de Bellosane, protesta contre les decrets de l'assemblee qui se tenoit à Trente, laquelle, attendu l'animosité du Pape & de l'Empereur contre la France, il ne pouuoit tenir pour saint & legitime Concile general. *Non que pourtant* (adiouste-il) *ie pretende me soustraire de l'obeyssance de l'Eglise, mais seulement pour euiter les surprises de ceux qui sous ombre de reformation taschent à dengrer enuers les peuples & ma personne & mon Royaume.*

1552 Et de fait, il seella suffisamment ceste derniere clause par les rigoureuses ordonnances qu'il publia contre ceux qui pour le faict de la religion auoyent cause commune auec les Protestans d'Alemagne: par lesquelles les feux se rallumerēt contr'eux en plusieurs endroits du Royaume. tandis que le Roi traittoit neantmoins en particulier auec les Princes Protestans d'Alemagne: & generalement auec tous les Electeurs & Communautez de l'Empire, qui voyoyent leurs libertez & franchises à deux doigts pres de leur ruine, s'ils n'opposoyent à l'Empereur quelque puissant antagoniste; qui par vne forte contrelutte allentist & renuersast le progrez de sa desmesuree conuoitise.

Ligue du Roy auec les Protestans d'Alemagne.

L'Empereur contre son serment detenoit en miserable seruitude Ian Duc de Saxe, & Philippe Landgraue de Hessen: il auoit en guerre matté la plus-part des autres Princes. & craignant que les François ne redemandassent à la fin le droict iadis vsurpé par les Saxons sur les heritiers de Charles Magne, lors que l'Empire estoit hereditaire, pretendoit transferer la Couronne Imperiale en sa maison à iamais: & pensoit en auoir maintenant vne tres-cōmode opportunité. Il auoit atterré les armes de ses ennemis en Alemagne: il auoit vn Pape à sa deuotion, & la force en main. la plus-part des Cardinaux assistans au

Con-

Concile, estoit ou naturels Espagnols ou de la ligue Espagnole: & par consequent pouuoit aisément par vne sentence de ce Concile autoriser son intention. A ce dessein il auoit fait venir le Prince Philippe son fils (decedé roi d'Espagne l'an M.D.XCVIII.) pour le faire declarer son successeur, ou pour le moins coadiuteur & nommé pour lui succeder a l'Empire: & par insolentes tyranniques exactions molestoit les peuples d'Alemagne. Les Electeurs non accoustumez à seruitude, moins à seruitude Espagnole, ne pouuans de leurs seules forces reietter le ioug auquel ils preuoyoyēt leur col prest à ployer: s'adressent au Roi. lui remonstrent les concussions & les outrages qu'on leur fait, l'aneantissement desseigné du S. Empire, l'abolissement des droits & priuileges des Electeurs, Communautez & Seigneurs d'icelui & le supplient, qu'attendu l'ancienne confederation de l'Empire auec la Couronne de France, il prenne leur iuste cause en main, & se vueille employer à maintenir la commune liberté d'Alemagne. 1215

Le Roi se resoud d'entrer en ligue auec eux, & leur ottroye le secours qu'ils demandent. Eux lui donnent cest honorable tiltre de *Defenseur des Alemagnes, protecteur de la nation du S. Empire.* Il arme Trente mil hommes: voulant par sa presence autoriser ses armes, ordonne la Roine Catherine sa femme Regente en France: dresse force beaux edicts pour la police, pour le reiglement de sa gendarmerie & obseruation de la discipline militaire: reforme les abus des Chefs: reprime l'insolence des soldats (institution louable en comparaison de ce qui s'est veu sous les regnes de ses enfans) & donne le rendez-vous de l'armee à Vitri. Il s'y trouue accompagné d'Antoine Duc de Vendosme (nous le verrons en bref Roi de Nauarre par le decez de son beaupere Henri d'Albret) de Ian Comte d'Anguyen, Louys Prince de Condé, freres. Louys Duc de Montpensier, Charles Prince de la Roche sur-Yon, tous de la famille Royale de Bourbon. Des Ducs de Neuers, de Nemours, de Guise, d'Aumale, d'Elbeuf. des seigneurs de Rohan de la Rochefoucault, de Chastillon, d'Andelot, & autres en grand nombre merueilleusement bien disciplinez. Le General de l'armee estoit le Connestable de

1552 Montmorency (maiſon deſormais erigee en Duché & Pairrie de France) Claude de Lorraine Duc d'Aumale puiſné de la maiſon de Guiſe, Chef de la caualierie compoſee de Quinze cents hommes d'armes ayans chacun deux archers; Deux mil cheuaux legers & autant d'argoulets outre vn nombre innombrable de Nobleſse Frãçoiſe volõtairemẽt marchãt ſous l'ombre de ſon Prince, & deſireuſe de ſignaler ſa vertu par bons & fideles ſeruices. Gaſpard ſeigneur de Chaſtillon, depuis Admiral, Colonnel de l'Infanterie conſtant outre les compagnies tant nouuelles qu'ordinaires, de vingt enſeignes des vieilles bandes de Piedmont, & trentecinq enſeignes de Gaſcongne & Prouence (on remarque les deux compagnies du ſeigneur de Duras auoir eſté pour la pluſpart compoſees de Gentils hommes & vieux ſoldats dignes de commander) de Dix mille Landsknets en deux regimens commandez par le Reingraue & Reichroc. A ces bandes les Princes Proteſtans adioignirent vn Gros de cauallerie ſous la charge du Colonnel Chartel. Voyons leurs exploits.

Armes du Roy ſur le Meſſin. &

D'ABORD la ville de Thoul ſe iette en la protection du Roi, mais ce n'eſtoit pas le nœud de la matiere. L'Empereur paſsant en France auoit eu le paſsage de Mets à ſa deuotion, & tiré du pays Meſſin viures & autres choſes neceſsaires. Voici que maintenant le Roi leur demande la pareille. Ils offrent viures pour de l'argent, & conſentent d'admettre en leur ville ſa Maieſté & le Cõneſtable ſuiuis de quelques Princes & ſeigneurs : mais quant au paſsage de l'armee: ils s'en excuſent, & font bouclier de leur neutralité. Le Conneſtable repart, & de haute lutte proteſte qu'il y veut auoir libre paſsage, libre entree, libre iſsue, à diſcretion, ſans limitation, ſans modification, & partie de promeſses, partie de menaces esbranle les citadins. Les citadins n'auoyent pas preueu ceſt orage: & moins remedié à ce qui leur en pouuoit aduenir. Ainſi contraints de dire adieu liberté, conuiennent auec le ſeigneur de Bourdillon, depuis Mareſchal de France: Que le Conneſtable accompagné de quelques Princes & ſeigneurs auec deux enſeignes de gens de pied entreront. Les compagnies eſtoyent complettes de ſix cens hommes. on les groſſit de moitié, & tous

tous hommes choisis & signalés:lesquels entrez repous- 1552
sent le peuple,se rendent maistres, & trainent apres eux si longue queuë qu'ils osterent aux Messins tout moyen de resistance. Ce fut le x. Apuril iour de Pasques fleuries. Neuf iours apres le Roy y fit son entree en armes, suiui de toutes ses forces rangees en bataille. receut le serment des citadins,leur presta le sien solennellement à la porte de l'Eglise S. Estienne. y laissa pour Gouuerneur Gonnor frere du Mareschal de Brissac, & auec lui la compagnie du Comte de Nantueil : Deux cents cheuaux legers,Deux cents arcbusiers à cheual, & Douze enseignes d'infanterie. Ainsi fut ramenee sous l'obeissance de la Couronne ceste illustre ville de Mets, portion de l'ancien patrimoine des Roys de France,& iadis vsurpee par les Empereurs.

Le Connestable eust volontiers vsé de pareil stratageme à Strasbourg:mais il y trouua plus d'asseurance & de resolution qu'à Mets. Ils mirent forte garnison dans leur ville,& se preparerent à la defense contre qui les voudroit asseruir:si que ni reproches, ni menaces, ni paroles aigres ne pouuans arracher des habitans autre chose que des viures & commoditez pour le camp:l'armee print le chemin de Haguenau & Wisbourg.Icy les Deputez des Princes Alemands viennent supplier le Roy de ne passer outre,empescher le gast du plat pays, vouloir entendre à la paix dont l'Empereur donnoit esperance:ne les presser d'alliance particuliere, attendu l'obligation qu'ils auoyent à l'Empire: & s'il lui plaist estre compris en ce traité,qu'il declaire sous quelles cõditions il entend composer auec l'Empereur.

Changement de volontez és Princes Alemans.

Le Roy tenoit de bonnes arres pour les frais de son voyage : il auoit au moyen de ses armes amené l'Empereur à raison enuers les Princes ses vassaux: ceste Virago de Hongrie auoit desia prins Stenay sur Meuse : & pour contrequarrer en France les efforts du Roy sur l'Alemagne menaçoit de se ietter plus auant au Royaume : brusloit,gastoit,desoloit les pays exposez à son passage.Ainsi le Roy quittant l'Alemagne , ramena ses trouppes en France. à l'approche desquelles cest essaim d'ennemis s'escarta comme vne nuë passagere, & laissant la Duché

1552 de Luxembourg vuide d'hommes, inuita nos François aux conquestes de Roc-de-Mars, de Mont-Sainct-Ian, de Solieure, Danvilliers, Yuoi, Mont-medy, Lumes, Trelon, Glaion. toutes lesquelles places pouuoyent desia suffisamment parler des armes Françoises, comme les ayans autresfois esprouuees. mais ceste derniere reprinse fut leur dernier eschec-mat, sous lequel la plus part fut par la fureur des armes reduites en monceaux de cendres & de pierres. On ne pouuoit plus retenir les vieilles bandes sans quelque leurre. Cimay ville & chasteau du Duc d'Arscot leur seruit de curee. Mais ce fut en partie la ruine de l'armee. car les vns chargés de butin, les autres affaisez de maladies & mesaises, cõmencerent à s'escouler qui çà qui là sur la fin de Iuillet. les plus sains qui resterent furent par le Roy dispersez és garnisons, attendant quel train prendroyent les desseins de l'Empereur: ayant au preallable donné quelques troupes au Mareschal de la Mark, par lesquelles il recouura la Duché de Bouillon auec ses appartenances & dependances. L'Empereur eust esté foulé d'auoir sur les bras vn ennemi domestique auec estranger. Afin doncques de faire fondre tout l'orage sur la France, & se preualoir des forces & deniers des Protestans, il fit sa paix auec eux, & tira promesse des Princes & communautez, de le secourir d'hommes, d'argent, d'artillerie pour la recouurance de Mets, Thoul & Verdun.

Defection du Marquis de Brandenbourg.

ALBERT Marquis de Brandenbourg auoit sur le nom du Roy fait dure guerre à quelques Euesques & villes d'Alemagne auec deux mil cheuaux & huit mil pietons. maintenant il medite sa reconciliation auec l'Empereur aussi bien que les autres. Mais il s'y veut insinuer par quelque signalé seruice. Il entretient plusieurs iours le Roy sous esperance de continuer en son parti: mais rode sur les marches de Luxembourg, de Lorraine, du pays Messin: fourrage le pays d'vne façon estrange, puis ayant incommodé de viures ceux de Mets, porte ses armes à la deuotion de l'Empereur.

Siege de Mets par l'Empereur. &

VOICI donc que l'Empereur s'achemine contre Mets, & de Sarbruch enuoye le Duc d'Albe son Lieutenant general & le Marquis de Marignan auec Quatorze mil pietons, quatre mil cheuaux & six pieces de campagne recognoistre

gnoiſtre la ville & les lieux plus commodes à l'aſſiette du camp attendant ſa venue auec le reſte de ſes forces. Le Duc de Guiſe Lieutenant general pour le Roy fait ſortir quelques troupes. l'eſcarmouche s'attaque: il y perd Marigni Gentil-homme Picard, deux capitaines & cinq ſoldats: l'ennemi, plus de 150. hommes. Mais le Marquis de Brandenbourg vange ce furieux eſchec, ſur le Duc d'Aumale: & par vn ſecond ſtratageme, donne au Roy certain teſmoignage de ſa defection: & à l'Empereur, effect du ſeruice que deſormais il lui voüe. Le Duc cotoyoit la retraite du Marquis : & deſia tailloit en pieces les plus peſans à ſuiure leurs troupes: comme le Marquis tournant viſage paſſe ſur le ventre d'vne groſſe troupe de valets arreſtez en gros pour faire monſtre, charge vn eſcadron de cheuaux legers, qui ſans rendre qu'vn bien leger combat, quittent la partie. Ainſi tout vient fondre ſur la gendarmerie. Elle eſtoit mal pourueuë de lances pour ſouſtenir le choc des Reiſtres piſtoliers. Et le Duc voyant ſes genſdarmes rompus & cerchans qui çà qui là leur ſalut à la fuite, rallie vne petite troupe, & ſe reiette en la meſlee. L'orage l'enueloppe : accable ſes plus vaillans guerriers: bleſſe les vns, prend les autres. Deux cents Gentils-hommes, par leur mort, & plus grand nombre par leur priſe ſignala la vertu du Marquis, & le Duc porté par terre, demeure en fin pour gage de certaine victoire: & n'en ſortira point que le Roy ne paye pour lui la ſomme de Cinquante mil eſcus. Ce fut à la fin du mois d'Octobre. mais nous verrons ceſte perte compenſee par l'heureux ſuccez que les ſuiuans nous donneront contre les efforts de l'Empereur. 1552 *Defaite du Duc d'Aumale.*

En meſme temps le Comte du Reux entré dans la Picardie, par la totale deſolation d'icelle, & bruſlement de Noyon, Neſle, Chauny, Roye, Felembray, auec plus de huict cents villages, teſmoigna quelle animoſité pouſſoit l'Empereur à ceſte mauuaiſe guerre. puis ayant aſſiegé Heſſin, & par la ſappe d'vn pan de muraille comblé le foſſé, reçeut la ville à compoſition des mains du ſieur de Ruſſe, fort legerement: & bien lui ſeruit la faueur du Cőneſtable pour le ſauuer d'eſtre preſenté ſur vn eſchaffaut en public ſpectacle au peuple. *Rauages des Imperiaux en Picardie.*

Ceste ſeconde bourrade en faiſoit apprehender vne *Prinſe &*

1552 tierce. L'Empereur campoit deuant Mets : & le Roy desirant sçauoir en quelle disposition estoyent les assiegez: le Duc de Guise, Ian & Louys de Bourbon : cestui là Duc d'Anguyen, cestui-ci Prince de Condé, freres du Duc de Vendosme : Charles de Bourbon Prince de la Roche-sur-Yon : François & René de Lorraine: cestui là Grand prieur de France, cestuy-ci Marquis d'Elbeuf, freres du Duc de Guise : les seigneurs de la Rochefoucaut & de Randam freres: Pierre Stroßy, de la Brósse, de Brion, de Gonnor, du Parroy, & nombre infini d'autres qui s'estoyent volontairement enfermez dans l'enceinte des murailles pour eterniser la memoire d'vne tres-genereuse conseruation de nouuelle conqueste alencontre des forces Imperiales : Voici que tous d'vne commune voix & resolution releuent le Roy de suspends, font que l'effect seconde leurs promesses : par continuelles saillies, à cheual, à pied, harassent les assiegeans : donnent iusques au canon, courent aux tentes, enleuent logis, allarment le camp : exploitent en somme stratagemes inouys en aucun siege precedent.

La place le valoit bien. & d'autant plus est admirable ceste vertu, que la saison incommodoit & les vns & les autres. L'hyuer estoit, mais la constance des assiegez, & l'opiniastreté des assaillans combatoyent la rigueur des pluyes, des neiges, des froidures, des glaces. Le xxvi. Nouembre Quarante grosses pieces de batteries foudroyent la muraille sans intermission autre que pour les refraischir : & les assiegez, Princes, seigneurs, soldats portans indifferemment la terre pour remparer, laissent aux Imperiaux vne extreme admiration & de diligence & de vaillance. De laquelle sa Maiesté faisant bouclier asseuré, laissa le Duc de Neuers pour commander à son armee en Lorraine : & donna commission au seigneur de Chastillon desormais Admiral de France (celui d'Annebault estoit n'agueres decedé dans la Fere) d'aller en Picardie comme Lieutenant du Duc de Vendosme.

Reprinse de Hesdin. Le Duc de Neuers bande tous ses esprits à retrancher les viures à l'Empereur: & l'aproche de l'Admiral rechasse le Cõte du Reux des enuirons de Hedin, laissant son fils & forte garnison dedans le chasteau. Quatre mil Soixãte six

six coups de canon y font bresche le XVII. Decembre: 1553
mais non raisonnable. les assiegez s'estonnent neantmoins:& saisis d'espouuante se rendent à vies & bagues sauues.

Ce reuers affligea l'Empereur : les iniures de l'air molestoyent ses hommes deuant Mets, la pressante faim les allaschissoit : les frequentes sorties & charges des assaillis les escornoyent : ses finances s'espuisoyent : sa reputation diminuoit, ses mines estoyent esuentees : tous ses efforts inutiles : en somme tout lui alloit à contrepoil. Ainsi l'Empereur donnant charge au Duc d'Albe d'ordõner la retraite, laissa malgré lui l'Empire sevré du pays Messin:& la Couronne Françoise asseuree de ceste nouuelle conqueste par l'industrie du Connestable, heureusement conseruee par la valeur des assiegez.

Mais voici de rudes contreluttes. Hedin & Therouenne n'ont iusqu'à present esté qu'vn vrai iouët de la guerre. Il vaut mieux (ce dit le prouerbe) tresbucher vne fois que tousiours châceler. Voici que l'Empereur, pour vanger vne partie de ses pertes enuoye le seigneur de Binecourt auec vne puissante armee assieger Therouenne. Le seigneur d'Essé & François de Montmorency la defendoyent. La place est furieusement canonnee: les assiegez soustiennent vn tres violent assault à trois reprises: plusieurs y meurent de part & d'autre. des François plus signalez, les seigneurs d'Essé, de Vienne, de Beaudisné, de la Roche-posay, de Blandy: le Capitaine Ferrieres, auec plusieurs gentilshommes & soldats. Ils sappent, ils minent: & par la ruine de la muraille remplissẽt le fossé. Ainsi les assiegez demandent composition. Mais comme ils s'amusent au parlement (faute qui souuent aduenue doit faire sage vn Chef de guerre) les Alemans & Bourguignõs se fourrent dedans par diuers endroits, & mattassent tout ce qu'ils rencontrent. Les Espagnols aimans mieux pour ce coup l'argent que le sang sauuent la vie à plusieurs. Et l'Empereur faisant egaler la ville à raix de chaussee, espargnera les ames qu'il eust falu desormais exposer & pour assaillir & pour defendre la place.

Hesdin assailli, battu, miné & fouillé par plus de trauerses & contours qu'vn terrier à taissons ou renards, eut pareille issue sous Emmanuel Philibert fils du Duc *Prinse & sac de Hesdin.*

1553 de Sauoye & Lieutenant general de l'Empereur son oncle maternel. Le Duc de Bouillõ, & Horace Farnese nouuel espoux de Diane fille naturelle du Roi, l'auoyent prise en protection : & pour soustenir l'asaut, preparé plusieurs artifices de feux à la breche. Vn prestre, ou par malice ou par mesgarde y met le feu, & deuore partie des gents de guerre apprestez à la defense. D'autre costé les Imperiaux font iouër leurs mines, engloutisent aussi sous les ruines grand nombre d'hommes; & s'eslançans pesle-mesle à la foule se rendent maistres de la place. Farnese, le Vicomte Martigues, le Seneschal de Castres, plusieurs autres gentils-hommes y trouuerent leurs sepulcres: & le Duc de Bouillon auec grand nombre d'autres, vne triste & longue prison.

Defaite d'Imperiaux. & PRENONS-en vengeance à nostre tour.

L'armee Françoise s'asembloit vers Amiens & Piquiny. le Prince de Condé en conduisoit la caualerie legere, qui faisãt, enuirõ la mi-Aoust, rencõtre de quelques troupes que menoit le Duc d'Arscot, les chargea, les rompit, les mena battant vne grande lieuë: leur tua Sept à huit cens hommes : print enuiron Cinq cents prisonniers, le Duc mesme entre autres; & gagna sept drapeaux.

Prinse du Duc d'Arscot. L'ARMÉE royale constoit d'enuiron Sept mille cheuaux, & Vingt cinq mille pietons garnis de plus de cent pieces d'artillerie: grosse & menue : & ne souhaitoit que signaler sa vertu par l'isue de quelque heureuse bataille. L'Empereur au contraire, d'allentir ceste vigueur, & faire consumer ceste grosse puisance au siege de quelque place importante. Le Roi, pour sonder si l'Empereur voudroit mordre, s'auance pres de Valenciennes : harcelle son ennemi par escarmouches, le picque iusqu'au vif, & remporte l'aduantage. Mais l'Empereur ne se resent point, & le Roi voyant qu'il ne veut rien hazarder, enuoye le Mareschal de S. André rauager le plat-pays en la Comté de S. Paul : puis sur la fin d'Octobre distribue partie de ses forces es garnisons, & licentie l'autre. Voila

1554 donc nos armes pendues au Croc iusques au printemps.

Nouueaux exploits d'armes. AV printemps le Roi diuisa ses forces en trois armees. La premiere sous la charge du Prince de la Roche-sur-Yon constant de Dix mille pietons, Trois cents hommes d'armes

d'armes & cinq à six cents argoulets. 1554
La seconde commandee par le Connestable contenoit Vingtcinq'enseignes Françoises : autant de Suisses, deux regiments de Landsknets, Deux mille cheuaux, partie legers, partie argoulets, l'arriereban de France, & quelque caualllerie Angloise & Escossoise.
La troisiesme conduite par le Duc de Neuers, auoit Vingt enseignes d'Anglois, & d'Escossois: deux regimẽts de Landsknets, Trois cents hommes d'armes, Huit cents cheuaux legers & argoulets, Deux cents Reistres pistoliers & toutes trois ne respirent qu'appetit de vengeance & desir de contrepointer les feux de Picardie.
Le Prince entre dans l'Artois: & d'abord pille, rauage, brusle : defait deux cornettes de caualllerie, couche sur la place Deux cents hommes morts, & enuoye leurs drappeaux au Roi. Le Connestable prend Mariembourg: fortifie Rocroy, destruit les forts de Trelon, Glajon, Simay, & autres releuez depuis deux ans.
Le Duc bat & reçoit à composition les chasteaux d'Orcimont & Beaurin, desmolit & brusle grand nombre de villages, puis ayant par la prinse des places fortes assises au long de la Meuse ouuert la nauigation de la riuiere, entre dans le Liege: emporte d'assaut Agimont & Bouuines, execute presque tous les habitans ou par le tranchant de ses espees victorieuses, ou par le glaiue de iustice, pour auoir osé dans vne bicoque faire teste à l'armee Royale, & prononcé contre icelle plusieurs paroles outrageuses. & pour comble de punition passa la ville par la rigueur des flammes: s'asseura de Chastelthiery & Valuin abandonnez; print & pilla Dinan: mais sauua de la violence des Alemans le sexe feminin refugié dans vne Eglise.
Emmanvel Philibert Duc de Sauoye par la mort de son pere Charles n'agueres decedé, faisoit vn Gros, en deliberation de combattre (disoit-il) les François s'ils s'auançoyent. Il faut esprouuer ceste braue resolution. Le Roi passe la Sambre, le vingtcinquiesme Iuillet suiui du Duc de Neuers dans le pays de Hainault, par feux, saccagements, desolations, tasche d'attirer l'ennemi. Quelques troupes donnent iusques aux faux-bourgs de Niuelle premiere ville de Brabant : & pour marque de leur pas-

1555 sade abandonnent lesdits fauxbourgs & villages circonuoisins à la misericorde des flambeaux ardents qui de bourg en bourg sautelans reduisoyent en cendres ce qui n'agueres estoit lieu de plaisante habitation.

Le Duc de Sauoye fuit la lice:& l'armee tirãt à Bains, l'vne des principales villes de Hainault, ne laisse apres soi que pleurs,gemissemens,desolatiõs,feux,fumees, cẽdres:& en sõme vn triste eschafault sur lequel on voyoit en grand & petit volume deux grands Princes iouër vne horrible tragedie d'hommes cruellement acharnez l'vn contre l'autre. Les chasteaux & plaisants sejours des gentils hommes du pays,Bains mesme : Mariemont ceste magnifique maison & autres appartenans à Marie sœur de l'Empereur Roine de Hongrie: Tragny cest excellent & superbe chasteau:le Reux,Bauets & nombre infini d'autres furent en vengeance de ce beau lieu de Folembrai reduits en tel estat qu'il ne faloit plus dire sinon:Ici fut Mariemont; ici furent Tragny,le Reux,Bauets.

Rencõtre des deux armees.

EN fin les François ayans rauagé tout le pays,attirerẽt l'Empereur,& les deux armees se rencontrans enuiron la mi-Aoust pres de Renty, l'auantgarde Imperiale veint charger les troupes du Duc de Guise.mais à sa confusiõ. Il la defait auec le renfort qui lui courut promptement au secours,lui tue Huit ou neuf cents hommes,& donne telle espouuãte à tout le reste de l'armee Imperiale,qu'elle se retire hastiuement en son camp,& perd en suite toute enuie de se plus presenter en bataille.Ainsi l'hyuer approchãt,& la necessité de fourrage incõmodãt la gẽdarmerie;le Roi licentia ses Suisses & l'arriereban.puis laissant le Duc de Vendosme General du reste de l'armee, osta les moyens à l'ennemi d'apporter autre dõmage au Royaume, que le sac & feu du plat pays és enuirons de Hesdin.Le XXIII.iour de Mars le Pape Iules III.deceda. Marcel Ceruin Toscan de nation lui succeda. mais tost apres son election,la mort enseuelit & son nom & sa memoire.Ian Pierre Carasse Napolitain , auparauant Cardinal Theatin & principal auteur de la secte des Iesuites, teint le siege Romain,& se nomma Paul IV.Nous esteindrõs ceste annee les feux de la precedente; mais pour allumer de nouuelles cõbustions & deça & dela les monts.

Ainsi

Ainsi non quelque affection au bien public, ains la seule indisposition de l'air nous a fait iusqu'à present surseoir nos armes. 1555

PHILIPPE fils de l'Empereur Charles auoit l'annee precedente espousé Marie Roine d'Angleterre par le trespas d'Edouard VI. & tandis que l'Angleterre flamboye de toutes parts à l'occasion des buchers ardents contre ceux qui auoyent secoué le ioug de l'obeissance Romaine, ils solicitoyent nos deux guerriers à composer leurs haines mutuelles par quelque paix seure & durable. Le Cardinal Pole Anglois y fut employé: mais sans effect. le mal n'estoit encore venu iusqu'à son periode. Les courses des Imperiaux occasionnerent les François d'entreprendre sur le Castel Cambresis (ce fut toutesfois en faisant bonne guerre aux Espagnols) & d'auictuailler à plusieurs fois Mariembourg, cependant que d'ailleurs François de Cleues Duc de Neuers, & l'Admiral de Chastillon Gouuerneur en l'absence du Duc de Vendosme (il estoit allé prendre possession des nouueaux estats qui lui estoyent escheuz à cause de sa femme par la mort de Hēri d'Albret. le voici donc desormais Roy de Nauarre & souuerain de Bearn) donnoyent ordre aux defenses & munitions de la frontiere.

MAIS voici l'vn des traits de nostre confidence ordinaire. Quinze cents cheuaux de l'arriereban, & quatre cents hommes de pied ioints à quelques garnisons de Picardie s'en retournoyent chargez de Butin, *sans decouureurs* (ce dit l'original) *sans ordre, sans crainte d'ennemi, sans cœur.* Haulsimont gouuerneur de Bapaulme, plus vigilant qu'eux, les rencontre entre vn bois, vn village & vne riuiere : les charge, leur arrache en moins de rien & leur butin & leurs vies à discretion. D'auantage les Imperiaux voyans Mariembourg auictuaillé, opposerent vn fort nommé les Giuets : & de la fourrageans le voisinage affamoyent Mariembourg. Vingt mille pietons, quelques enseignes des vieilles bandes Espagnoles, & cinq à six mil Reistres sous la charge du Comte de Barlaimont, campoyent autour de ce fort, pour empescher vn autre refraischissement que conduisoyent le Duc de Neuers, l'Admiral, Sansac, Bourdillon, & autres auec Huict cents hommes d'armes, Huict cents cheuaux le-

Defaite de l'arriereban François.

1555 gers, & quelques huit mil pietons. Le xxvi. Iuillet la gendarmerie Françoise vient aux prises auec les Reistres, & les repousse en leur fort. puis voyant les Imperiaux ne vouloir venir à plus serieuse espreuue d'armes, la saison extremement incommode & pluuieuse, la disette de fourrages, le froid, la faim, & plusieurs autres difficultez les contraignirent à sonner la retraitte, & laisser à Sansac & Bourdillon la charge d'vn troisiesme auictuaillement de Mariembourg, apres lequel la rigueur de la saison & les iniures de l'air firent contenir à recoy les armes de part & d'autre.

Guerre outre les monts.

PENDANT qu'elles se reposent en la frontiere, resueillons-les outre les monts. Le Mareschal de Brissac auoit occupé l'hyuer precedent Yuree & Bielle, fortifié sur le printemps Sainct Iaco, saisi Crepacuore, surpris par l'industrie du Capitaine Saluoison gouuerneur de Verrue, Cazal (magasin des viures & munitions preparees par les Imperiaux pour la recouurance du Piedmont) ruiné Poman, S. Saluadour & autres petites places non tenables & malaisees à fortifier en peu de temps. Sur la fin de Iuillet le Duc d'Albe successeur de Gonsague au gouuernement de Lombardie, se mit aux champs auec vingt mil hommes de pied, quatre mil cheuaux & quarante canons: & de prime abord assiegea Sainct Iaco. Mais il y trouua chaussure à son pied. Birague & Vimercat commandans en la place le contraignirent de se retirer, & s'aller fortifier au pont de Sture, esperant matter par famine ceux lesquels auoyent si rudement contrequarré les efforts de ses armes. Et le Mareschal renforcé par le Roy de Quatre mille cheuaux & Quatorze mil pietons conduits par les Duc d'Anguien, Prince de Condé, Ducs d'Aumale & de Nemours, Vidame de Chartres, d'Aubigni, de Gonnor, de Vantadour, d'Vrfé, la Chastre, le Lude, & grand nombre d'autres gentilshommes volontaires, assiegea d'ailleurs Vulpian, defit le secours que le Duc d'Albe y enuoyoit, emporta de force la basse & haute ville, & le chasteau par composition. Montcauallo ville & chasteau suiuit apres le desmantellement de Vulpian, la fortune des victorieux. Septembre & Octobre donnerent ces conquestes aux François, & le reste de l'annee apporta quelque surseance d'armes. Mais deuãt qu'entamer la suiuante,

nante, disons quelque chose des guerres de Siene, qui 1555
commencees de plus haut, prindrent fin en ceste annee.

Les insupportables deportemens de Dom Diego de Mendosse gouuerneur de Siene pour l'Empereur auoyét poussez les citadins de se ietter en la protection du Roy: & d'introduire en leur ville Quatre mil hommes sous la conduite du Comte de Petillane : lesquels entrez forcent les Espagnols, en matrassent partie, & chassent l'autre auec composition. Ceux-ci forclos de Siene saisissent Orcitelle, & la fortifient. Apres le siege de Mets, l'Empereur enuoya Dom Garsie de Tolede Vice-roy de Naples courir le plat pays Sienois auec quinze cents cheuaux & Douze mil hommes de pied, & le Roy pour contrepointe, dépescha le Seigneur de Termes auec Douze mil pietons, outre les naturels du pays tous vniment coniurez à l'extermination du gouuernement Espagnol. Termes entré pourueut aux fortifications de la ville, & s'asseura de Monselice, Montelle & Montalcin contre les menaces du Viceroy & d'Ascagne de la Corne, attendant l'arriuee de Pierre Strossy, qui venoit en qualité de Lieutenant general pour le Roy auec bonne troupe de gendarmerie. Strossy venu fait nouuelles leuees en Italie. Cosme Duc de Florence en donne aduis au Pape & à l'Empereur : & tous ensemble liguez pour renuoyer les François chez eux, donnent vne commune armee à Iacques de Medicis Marquis de Marignan. Le Marquis assiege Siene, & peu s'en faut que d'abord il ne l'emporte de nuict, n'estans les fortifications encores paracheuees. Les Sienois soustiennent son effort, le repoussent, & lui tuent beaucoup d'hommes. Il se campe alors deuant la ville, fourrage le plat pays : & desia les reduisoit en necessité, tandis que Strossy s'employoit à fournir les autres places de l'estat de Siene. Strossy vient à la ville, d'entree, se reiette promptement aux champs auec Six cents hommes, surprend Rodolphe Baillon & Ascagne de la Corne qui marchoyent pour vne entreprinse dressee sur Chiusi : met leurs troupes en desordre, tue Baillon, enuoye Ascagne prisonnier au Roy.

Guerre de Siene.

Le Roy le refraischit de nouuelles forces en Toscane : & par mesme moyen de l'Isle de Corse, où le seigneur de Termes auoit desia prins sur les Genois parti-

1555 sans de l'Empereur, les villes de S. Florent & S. Boniface port de mer. Ce dernier renfort consistoit de cinq mil Suisses & Gascons auec quelque cauallerie legere. & pendant qu'ils reprennent halene dans Siene, Stroſſy fait vne seconde saillie auec cinq cents bons cheuaux & six mil pietons d'eslite, prend sur le Duc de Florence, Montalcin & Montcarlo. & par tel stratageme contraint le Marquis de quitter Siene pour auoler au secours du Florentin. puis voyant le Marquis grossi de nouuelles forces: ramene ses hommes se refraischir à Siene. D'ailleurs Leon frere de Pierre Stroſſy couroit la coste de Toscane, & rauageoit les ports de mer appartenans au Duc de Florence. mais comme il s'estoit trop approché de Scarlin pour recognoistre la place: voici qu'vne arcbusade le porte par terre. Stroſſy pour venger ceste mort vient continuer le siege attendant le secours qu'amenoit le seigneur de Mõluc. Monluc arriué, Stroſſy dresse son armee. Il y compte Six mil Italiens, Deux mil Gascons, Deux mille Suisses, Deux mil cinq cents Landsknets, & enuiron Mille cheuaux, auec lesquelles troupes, deliberé de combatre l'ennemi, s'il se presentoit, ayant baillé la garde de Siene à Monluc, il alla batre Ciuitelle au terroir de Florence. Le Marquis accourt au secours, & d'arriuee charge Strossy. Strossy fait teste: & l'vn & l'autre baignent la campagne d'vne grande effusion de sang de leurs hommes. Strossy donc quitte Ciuitelle pour assaillir Foyan place forte & riche. Il la bat, & des le premier iour l'emporte d'assaut; taillant en pieces Charlot Vrsin auec tous ceux qui la gardoyent: la pille & la met à feu & à sang.

Mais voici vne fascheuse catastrophe. Le Marquis approche mieux garni d'artillerie qu'auparauant: & Strossy s'achemine vers Montpulcian, fauorisant la retraitte des siens par maintes & rudes escarmouches. Alors les Italiens, principales forces de son armee, le quittent à la file, & l'affoiblissans de beaucoup le laissent inferieur au Marquis. qui suiuant en diligence, & l'atteignant entre Martien, Lucignan & Foyan, lui donne bataille. Strossy la reçoit, & par vn sanglant combat tesmoigne la valeur de son courage. Mais Bighet Italien enseigne colonnelle de l'armee, tourne poltronnement les espaules: & les François sauuans apres leurs vies à la vitesse de leurs iambes, laissent

laissent soustenir le choc à la cauallerie, aux Gascons & Suisses: qui les armes en main se laissẽt plustost passer sur le ventre que monstrer le dos. Bighet, & le Comte d'Alte furent en suite decapitez, cestui-la, pour auoir esté la principale cause de ceste desconfiture; cestui-ci pour auoir laschement rendu Lucignan, place imprenable. On y comte Deux mil cinq cents morts (aucuns Quatre mil) outre vn grand nombre de blessez à mort, & cinq à six cents prisonniers. Strossy se sauua dans Montalcin: & le Marquis reprint Foyan, Martian, Lucignan, & quelques autres places, qui desia portoyent les Sienois à subir les commandemens du victorieux campé deuant leur ville auec toutes ses forces. 1555

Monluc les rasseure & leur remet le cœur au ventre: mais plus encore l'arriuee de Strossy auec deux enseignes de pietons & deux compagnies de gensd'armes sauuez du naufrage, lesquelles il hazarda en faueur des assiegez, sur le bruit qui couroit de la mort de Monluc. Mõluc preuoyãt que le pain faudroit aux assiegés, plustost que le cœur, auoit desia donné regime à la nourriture d'vn chacun. Et de fait, le Marquis repoussé par la perte de Six cents hommes en vne escalade donnee nuitamment à la Citadelle & au fort de Camollia: & cognoissant que par escarmouches, batteries, assaults, intelligences, ni autres stratagemes il ne se pouuoit rendre maistre de Siene: se roidit au plus long, mais plus facile expedient. de façon que les veilles, les fatigues, les maladies: & qui pis est, la famine & le desespoir de secours contraignit Monluc le XXI. Apuril en ceste annee, à sauuer le reste de ses hommes par vne honorable composition qui se lit en grand volume en l'histoire des guerres d'Italie. Siene retourna depuis és mains du Duc de Florence. & le Marquis, pour auoir prolongé le siege de Siene au gré de l'Empereur: & consumé la deuant vne puissante armee, mourut disgracié sur la fin de ceste mesme annee.

C'est maintenant que l'Empereur (duquel nous auõs suffisamment appris l'humeur par le discours de l'histoire) ployant sous le faix des affaires de ce monde, harassé des fatigues militaires, touché de quelque remors du sang espandu pour la longueur des tristes guerres precedentes en la Chrestienté, esmeu que les diuisions auec

1555 nos Rois eussent donné suiet au Turc de gagner pays en diuers endroits de l'Europe, de descendre n'agueres en faueur des François en l'Isle de Corse, se trouuer auec eux aux sieges de Calui & de S. Boniface, les aider à la conqueste de l'Isle: puis à leur retraite rauager la coste de Toscane, assieger Plombin & l'isle d'Elbe sur le territoire de Florence: endommager d'vne infinité de maux les estats de Naples, de Sicile, de Calabre; & gorgez en suite de grosses despouilles, emmener sans contraste vendre vn nombre innombrable d'ames Chrestiennes en Constãtinople & ailleurs: Appella Philippe son fils d'Angleterre à Bruxelles, & par lettres autentiques du xxv. d'Octobre, lui resigna tous ses royaumes, enjoignit à tous ses estats & suiets de le recognoistre comme leur vrai & legitime Roi. & à lui particulierement, entre autres exhortations, De faire paix & cultiuer amitié auec le Roy de France, conioignans plustost leurs armes communes pour la defense que pour l'oppression de la Chrestienté.

1556 PHILIPPE enclinoit à la paix: & plus encore Marie sa femme Roine d'Angleterre, qui desiroit le tenir pres d'elle pour lui susciter quelque heritier au Royaume, & par le restablissement de l'ancienne religion, reintegrer les Ecclesiastiques en la possession de leurs biens vsurpez par la Noblesse. Ainsi trefue fut accordee pour cinq ans: mais trefue aussi tost rompue que conclue.

PAVL IV. estoit ennemi des Espagnols: & les Colonnes le soupçonnans d'estre partisan François (de faict la maison des Caraffes a d'ancienneté fauorisé le droit de nos Rois au royaume de Naples) vouloyẽt asseurer leurs affaires & personnes. Pour cest effet ils tenoyẽt quelques secrettes assemblees à Rome és maisons de Marc Antoine Colonne & du Cardinal de Saincte Fior ennemis de la maison de France. Le Pape, pour les contrelutter emprisonne au Chasteau S. Ange ce Cardinal, Camille Colõne, Iulian Cesarin, & l'Abbé de Bresegue: fait adiourner Marc Antoine, & pose gardes & sentinelles par toute la ville. Les Colonnes & leurs adioints recourent au Castillan. le Castillan cõmande au Duc d'Albe de les secourir. le Duc s'achemine à ce dessein: & prend sur le Pape és enuirons de Rome, Agnane, Pilastrine, Segne, Tiuoli: & par le

le siege & prise de Ostie couppe les viures aux Romains, & les Colonnes se fortifians és entours de Rome, tiennent le Pape enserré dans l'enclos de ses murailles. Le Pape inuoque l'aide du Roi, & pour le leurrer, lui enuoye par son nepueu le Cardinal Caraffe vn chappeau triomphal auec vne magnifique espee. Nos deux Rois ne se vouloyẽt gueres de bien. leurs anciennes haines & rancunes estoyent encore trop recentes. & leurs mouches domestiques, à qui les confusions communes seruent ordinairement d'eschelons pour exalter leurs estats & faire leurs maisons, au lieu que la paix en renuoye la plus-part chez eux viure en hommes particuliers, estoyent bien aise que Rome chauffast les fers pour allumer en suite de nouuelles combustions entre leurs maistres. Ainsi le François voulant en faueur du Pape contrelutter le Castillan, enuoya Strossy Mareschal de France au lieu du Seigneur de Sedan n'agueres decedé au retour de sa prison du pays-bas, pour s'opposer aux Espagnols, attendant le secours qu'emmenoit le Duc de Guise.

LE Duc de Guise arriue à Turin auec enuiron Quinze mil pietons, Huit cents hommes d'armes, & Douze cẽts cheuaux legers, asseuré d'vn renfort si tost que la guerre seroit entamee. & ioignant ses forces auec celles du Mareschal de Brissac, marche droit à Valence, fondé sur ce sujet, que la garnison auoit tiré sur les François allans au secours du Pape, & par vne sourde rumeur de la prise de Pauie par les François, estonne Spoluerin qui gardoit la ville auec deux mille soldats: le somme de se rẽdre, & le menace de mettre tout à sang & à feu s'il entre de force. Ainsi Spoluerin intimidé sort vies & bagues sauues, & se va faire trancher la teste à Pauie pour salaire de sa lascheté. D'autre costé Strossy, Monluc & autres qui estoyent dans Rome, sortent auec Six cents cheuaux & Cinq mil hommes de pied, reprennent d'abord Ostie à composition, & chassent les Espagnols de Velitres, Tuscule, Marin, Groteferrate, Palesan S. Ange, sainct Paul, Vico Valerio: & d'autres places au territoire de Rome.

1557 Prise de Valence.

LA retraite doncques du Duc d'Albe auoit ouuert le chemin de Rome au Duc de Guise, se faisant fort de la conuention n'agueres faite entre le Roi, le Pape, & le

1557 Duc de Ferrare, par laquelle le Pape deuoit fournir vingt mil pietons, mille cheuaux, & les frais de l'armee. le Roy pareil nombre d'infanterie, & deux mil cheuaux: le Duc six mil soldats: deux cents hommes d'armes: quatre cents cheuaux legers & vingt pieces de baterie. Mais les Papes ont souuent aduancé leurs affaires aux despends de qui leur a presté l'oreille : puis abandonné fort legerement ceux qui les auoyent assisté au besoin. Voici que le Duc de Guise arriuant à Boulogne ne trouue point d'hommes en campagne : encores moins les coffres du Pape ouuerts, & peut-estre que si l'on n'eust point touché ceste corde, l'expedition eust eu meilleure issuë. Cependãt à faute de solde l'armee Françoise diminuoit, l'Espagnole grossissoit; & le Ferrarois au lieu de secourir imploroit l'aide du Duc de Guise son beau-pere. Que pouuoyent donc nos hommes sinon mediter leur retour en France? Mais le Pape n'auoit encore assez seurement affermi ses affaires & s'il fust demeuré seul entre deux selles à terre, l'Espagnol lui eust sans doute donné sur les doigts. Pour arrester doncques le Duc de Guise, il lui iure, *De ne traitter iamais accord sans le consentement du Roy: & que pour asseurance il conuoyeroit son fils le Duc de l'alliance pour ostage en France.* C'estoit plus afin de voir quel succez prendroyent les affaires en Picardie, où se dressoit vn theatre pour y iouër vne autre sanglante tragedie, qu'à dessein d'accomplir ce serment.

Guerres en Picardie.

L'ADMIRAL ayant par la prinse & pillage de Lens en Artois ouuert la guerre en Picardie, le Duc de Sauoye accompagné d'Ernest & Henri Ducs de Brunsvik, du Duc d'Arscot sorti de prison: des Comtes de Mansfeld, d'Aiguemont, de Meigue, de Barlaimont conduisans quarante mil hommes d'infanterie, & quinze mil cheuaux: (dix mil Anglois à pied, & quinze cents à cheual le veindrent en bref renforcer. la roine d'Angleterre auoit n'agueres par vn Herault denoncé la guerre au Roi) veint menacer Gui, mais en effet inuestir S. Quentin foible d'hommes. L'Admiral s'y iette auec si peu de gents que la pressante necessité lui peut fournir. & le Connestable desirant sauuer S. Quentin entreprend d'y conduire forces suffisantes pour contrequarrer les efforts de l'ennemi. Comme il en

reuient

reuient le x. Aoust inegale en nombre, & partant sans intention de se battre, l'armee de Philippe le serre de pres, contraint au combat, le blesse en l'anche, le prend prisonnier, ensemble les Ducs de Montpensier & de Longueville, le Comte de la Rochefoucault, Ludouic Prince de Mantouë, le Mareschal de S. André: les seigneurs d'Aubigni, de la Vassé, de Curton, de la Roche-du-Maine, de Rochefort en Brie, de Biron, S. Heran, Neufuy, Mouy, Molinont, Monsalez, & plusieurs autres seigneurs & gentils-hommes de nom. Lui tuë Ian de Bourbon Duc d'Anguien, le Vicomte de Turaine gendre du Connestable: l'aisné de la Roche-du-Maine, Pontdormi, Chancelier: la plus part des Capitaines de gents de pied, & Cinq mil hommes en somme, (aucuns disent Huit mille) auec grand nombre de soldats prisonniers.

1557 *Iournée de S. Laurent.* &

Ceste funeste bataille enfanta la perte de S. Quentin. les assiegez desia reduits au nombre de Huit cens, soustiennent neantmoins vn assaut general : mais impuissans de garder onze bresches, emportez par vne tour desgarnie d'hommes : demeurerent le xxvii. d'Aoust tristement en proye aux victorieux, Le fils de la Fayete, les Capitaines Saleuert, Oger, Vicques, la Barre, l'Estang, Gourdes, & presques tous les soldats tuez. L'Admiral, d'Andelot son frere [mais il se sauua bien tost] Iarnac, Sainct Remi, Humieres, & plusieurs autres de marque, prisonniers. Le Castelet fut le troisiesme trophee des Espagnols. Han, Chauny, & toutes les autres places en somme qui leur pouuoyent nuire, terminerent leurs victoires. Ainsi donc les armes Espagnoles auoyent saison propice : & le Pape attendoit à se ranger vers les plus forts. Voici que ces rudes eschecs lui font si facilement oublier le prompt secours qu'il auoit n'agueres trouué deçà les monts, qu'à la premiere approche du Duc d'Albe, il lui depesche son Cardinal Caraffe auec la carte blanche. & renonçant au mois de Septembre à la ligue faite auec le Roy, fit auorter tous les desseins formez contre l'Italie. Certes le Conseil du Connestable, de l'Admiral, & de plusieurs autres conseillans d'entretenir la trefue, estoit sans comparaison beaucoup plus salutaire que ceste legere & penible en-

Prise de S. Quentin.

Le Pape fait sa Paix auec l'Espagnol.

1557 treprise en faueur d'vn Pape qui se contenta de nous auoir embarqué sans biscuit en vn nouueau labyrinthe de combustions, desquelles nous ne nous depestrerons qu'auec vn lugubre, mais exemplaire spectacle. Pour leçon aux Grands : Qu'vn accord ratifié par serment reciproque doit estre sainct, auguste, inuiolable. Aussi fut ceste reconciliation signalee d'vn estrange prodige. Le iour mesme & le lendemain de ceste paix quasi la tierce partie des bastimens de Rome, & grand nombre de creatures humaines perirent par vne subite & impetueuse inondation du Tibre. Il y auoit apparence que Philippe poursuiuant sa pointe poussast ses armes plus auant au Royaume: mais sçachant que le Roy attendant vn renfort de Quatorze mil Suisses, dressoit son camp à Laon, il se contenta de fortifier ses dernieres conquestes, & ce faisant donna moyen au Roy d'arrester én Bresse & Lyonnois les troupes que les Ducs de Guise & d'Aumale ramenoyent d'Italie, pour chasser le Baron de Polle-ville de deuant Bourg en Bresse qu'il assiegeoit au nom du Duc de Sauoye auec Douze cents cheuaux & douze mil hommes de pied.

Prinse de Calais. Le Roy doncques eust-il laissé par fetardise flestrir la vigueur de ces forces nouuellement arriuees ? il les pouuoit vtilement employer. L'Anglois depuis deux cents & dix ans nous occupoit Calais : & la captiuité du Connestable l'auoit empesché d'executer vn dessein qu'il côduisoit des long temps sur ceste ville auec l'Admiral son nepueu par l'entremise de Senarpont Gouuerneur du Boulonois. Voici que maintenant on accomplit par viue force ce qu'on n'auoit sceu ni par ruse ni par industrie. Sa Maiesté declaire le Duc de Guise son Lieutenant general en tous ses pays: dresse deux armees : en dône l'vne au Duc de Guise, l'autre au Duc de Neuers. Cestui là s'auance sous couleur d'empescher l'auictuaillement de S. Quëtin. Cestui-ci tournant la teste vers Luxembourg attire à la defense d'icelui les Espagnols & Wallons : puis soudain renuoye ses forces au Duc de Guise: qui les fait en extreme diligence acheminer contre Calais. En ceste armee paroissoyent entre plusieurs autres les Princes de Condé & de la Roche-sur Yon : le Duc d'Aumale & le Marquis d'Elbeuf freres, le Mareschal Stroffy, Montmorency fils aisné

aisné du Connestable:les seigneurs d'Andelot,de Terme, 1557
de Grand-mont, Creuecœur, Piennes, Randan,Allegre, Sansac ; Tauanes,Senarpont, Estree Grand-maistre de l'artillerie,Gourdan, lequel perdit vne iambe à ceste expedition.

L'ARMEE de France paroist au premier iour de Ianuier:& d'abord signale son arriuee par la prise du fort de Nieullay : & le lendemain, par la reddition de celui de Risban. Ainsi le chemin de la ville estant ouuert, & les assaillis surprins au despourueu, forclos d'esperance de secours assez soudain, le chasteau premierement, puis la ville, reueindrent à l'obeissance de ceste Couronne aussi gaiment que nous auons veu ses anciens bourgeois dire tristement adieu l'an Mil trois cents quarante sept à leur pauure & desolee Patrie. La Comté d'Oye,& tous les forts que les Anglois y tenoyent,retournerent semblablement à la subiection de leur premier & legitime seigneur. Guines,& autres places entierement demolies espargnent les frais qu'il eust falu consumer pour la defense d'icelles. D'autre costé le Duc de Neuers acquit au Roy le chasteau de Herbemont, les forts de Iamoigne, Ghigny,Rossignol,Villeneufue. Ainsi changerent leur tristesse en liesse les cœurs encore penthelans de ceste rouge & sanglante iournee S.Laurent. La Cour en eut sa bonne part.celebrant le XXVIII. d'Apuril au milieu de ses prosperitez le mariage de François Dauphin Viennois auec Marie Stuard roine heritiere d'Escosse, fille de Iaques V.& de Marie de Lorraine fille de Claude Duc de Guise. Durant ces heureuses victoires & conionctions d'alliances, la Duchesse douairiere de Lorraine taschoit de combler ces ioyes solennelles & publicques, par vne conclusion de paix entre ces deux Rois. Le Cardinal frere du Duc de Guise se trouua pour ce dessein auec elle à Peronne. mais ce pourparler sans effect auança l'execution de la partie faite sur Theonville,qui batuë depuis le cinquiesme iusques au XXI. Iuin de trentecinq grosses pieces,& les mines estās prestes à iouër,receut honorable composition. L'acheminement de ceste prinse se donne au Duc de Neuers : la gloire de l'exploit, au Duc de Guise.& le Duc de Nemours, le Mareschal Strossy (lequel y fut tué d'vne arcbusade au dessus du tetin gauche,

Mariage du Dauphin.

Prinse de Theōville & autres.

1558 ayant le Duc de Guise sa main appuyee sur son espaule, ainsi qu'ils faisoyent sapper vne plateforme) les seigneurs de Monluc, de Vieilleville, de Bourdillon, ont l'honneur d'auoir signalé ceste prinse par plusieurs preuues de leur vaillance. Chigny repris en suite sur les Wallons, fut fortifié. Arlon, Villemont, & Rossignol bruslez & rendus inutiles à la guerre.

Les Anglois rauageoyent cependant les Costes de Normandie & Picardie, & pour contrequarrer leurs courses, le Roy dressa deux petites armees : l'vne à la Fere sous le Duc d'Aumale: l'autre à Calais sous le Mareschal de Termes successeur en l'office de Strossy. Le Mareschal entreprend sur Berghes (on ne se doutoit point là des François, & les villes Espagnoles en ceste coste de mer estoyent assez mal pourueuës) il la prend, la saccage: & par ce moyen s'ouure le chemin à Dunkerke. Dunkerke prins & pillé dans quatre iours, enrichit & soldats & goujats de l'armee. Mais voici que les Flamens leur viennent faire rendre gorge. Le Mareschal campoit deuant Grauelines: & le Comte d'Aiguemont Lieutenant pour le Roy d'Espagne es pays-bas, ayant brusquement recueilli des garnisons circonuoisines & autres forces, enuiron Seize mil hommes de pied, mille ou douze cents Reistres, & deux mil cheuaux, lui vient coupper chemin sur la riuiere d'A qui vient de S. Omer: & le force au combat. D'abord l'armee Françoise renuerse quelques escadrons de caualerie. Mais au second choc, le Mareschal est blessé, prins auec Villebon, Senarpont, Moruilliers, Chane: grand nombre de Capitaines & soldats tuez sur la place: & toutes les troupes tellement desconfites, que des compagnies d'ordonnances, de trois cornettes de cheuaux legers Escossois, quatorze enseignes de pietons François, & dixhuit de Landsknets, peu de personnes eschapperent ou la mort ou la prison. Playe qui refraischit la cicatrice de S. Laurent, & fit auorter l'entreprise du Duc de Guise sur Luxembourg, mais en partie compensee par le seigneur de Kersimon sur Six à sept mil Anglois & Flamands descendus au havre de Conquest, pillans, rauageans, bruslans les plus foibles endroits de la coste de Bretagne. Ce fut à la fin de Iuillet.

Defaite du Mareschal de Termes. *&* *D'Anglois & Flamãds.*

Ayant le Duc de Guise failli Luxembourg, il veint loger

loger à Pierrépont en Thierasche, & là grossi de sept cornettes de Reistres amenees par le Duc Guillaume fils puisné de Ian Frideric Electeur de Saxe, & d'vn nouueau regiment de Landsknets conduit par Iacob d'Ausbourg, redressa l'armee Françoise non moins puissante que l'an precedent. Là paroissoyent sur tous autres, les compagnies du Duc de Guise Lieutenant general, des Ducs de Montpensier, de Neuers, d'Aumale, de Bouillon, de Nemours, de Saxe, de Luxembourg: du Prince de la Roche-sur-Yon, du Prince de Salerne: du Comte de Charny: du Mareschal de S. André, du Marquis d'Elbeuf, des seigneurs de la Rochefoucault, de Rendan, de Curton: de Montmorency fils aisné du Connestable, d'Eschenets, de la Roche-du-Maine, de Ienlis, de la Vauguion, de Bourdillon, de Tauanes, de Beauuais. Les cheuaux legers des Comtes d'Eu & de Rossy: des seigneurs de la Valete, du Bueil, de Laigni, de Rottigoty, de Lombay, & autres, desquels le Duc de Nemours estoit general. & si grand nombre en somme d'Alemans, Suisses, François, que ceste fleurissante & nombreuse multitude d'hommes campez aupres d'Amiens le long de Somme porta coup pour le traitté de paix qui s'enfantera bien tost. 1558

Philippe auoit aussi son armee sur la riuiere d'Anthie: toutes deux closes de tranchees & rempars armez d'artillerie comme pour y faire seiour, & par longueur de temps se matter l'vne l'autre. Et de faict quelques mois s'y passerent sans autre effect que de courses & legeres escarmouches. En fin l'Eternel le Dieu des armees, qui de son throne celeste contemploit l'assiette de ces deux puissantes armees, eschangea les aigreurs des guerres precedentes en vne tresagreable douceur de paix ratifiee par les alliances que nous apportera l'annee suiuante. L'Abaye de Cercamp limitrophe d'Artois & Picardie en donna la premiere ouuerture. Et comme le Connestable eslargi de prison; le Mareschal de S. André, le Cardinal de Lorraine, Moruilliers Euesque d'Orleans, & l'Aubespine Secretaire d'Estat assemblez pour le Roi traittoyent auec le Duc d'Albe: le Prince d'Auranges, Rigome de Selues Eschanson du Roi Philippe, Granduelle Euesque d'Arras, & Vigle de Zuichem President

1558 au conseil d'Estat des pays bas : voici que le decez de Charles V. Empereur aduenant au mois de Septembre: & celui de Marie Roine d'Angleterre, sur la fin de Nouembre changea & le lien & le terme de ceste conclusion.

Paix auec l'Espagnol. Le Chasteau-Cambresis eut cest honneur de l'accomplir à la seconde conference, confirmee par les mariages de Philippe auec Elizabeth fille aisnee du Roi Henri: de Philibert Emmanuel Duc de Sauoye auec Marguerite sœur vnique du Roi: de Charles Duc de Lorraine auec Claude fille puisnee de France. Le Roi rendit au Castillan tout ce qu'il auoit conquis sur lui tant deça que delà les monts: au Sauoisien, la Bresse, la Sauoye; le Piedmont: aux Genois, l'Isle de Corse. & d'enuiron quatre cens places ou plus conquises durant ces funestes & pernicieuses guerres, qui tant auoyent desolé de prouinces, consumé tant de chasteaux, de bourgs, de villes: humé tãt de sang humain, raui les ames à tant de millions d'hommes de toutes qualitez, ne retint à peine que les territoires de Boulogne & de Calais. Ainsi le vent boit en peu d'esperance toutes les fatigues, tous les trauaux, toutes les sueurs de plusieurs siecles. & le Seigneur dit à l'homme: *Insensé, en ceste mesme nuict on te redemandera ton ame: & les choses que tu as apprestees, à qui seront-elles? Et: Ce n'est que toute vanité de tout homme: quoy qu'il soit debout. Certainement l'homme tracasse parmi ce qui n'a qu'apparence. Certainement ils se tempestent pour neant.*

Mais faloit-il que les combustions estrangeres assopies nous allumassẽt de noüueaux feux intestins au milieu & és quatre coins du Royaume? Certes il faloit des remedes non violents, mais spirituels, à ces diuisions qui pour le faict de la religion croissoyent de iour à autre. Henri estoit d'vn esprit doux & temperé: mais prestoit trop facilement l'oreille à ceux qui ne pouuoyent sinon par troubles esclorre les desseins qu'ils couuoyẽt deslors. Les prisons estoyent pleines de ceux qu'on appelloit Lutheriens: & desia leur cause enueloppoit plusieurs illustres familles. D'ailleurs, beaucoup d'officiers du Parlement enclinoyent à moins rigoureuse procedure cõtre ces prisonniers. Telle diuersité fit naistre ceste assemblee qu'on appella Mercuriale, pour ouir sur cest affaire les aduis des Presi-

Presidens & Conseillers. laquelle le Roi fut requis d'au- 1558
toriser par sa presence. Anne du Bourg vsa d'vne grande liberté de langage. quelques autres seconderent son aduis. Ceste franchise transporte le Roi en colere. il commande au Connestable de les serrer es prisons, iure que dans peu de iours il les verra brusler s'ils y persistent. Mais ô Prince, *Les annees de ton compte arriuent, & tu vas entrer en vn sentier, duquel tu ne retourneras plus.* Le Cônestable les liure au Comte de Montgommery capitaine des gardes de sa Maiesté. qui mene du Bourg en la Bastille, & les autres en diuerses prisons. Desquels les procez furent poursuiuis, mais le Roi n'en vid l'issuë, estant preuenu de mort casuellement, comme il sera dit en son lieu. Les nopces des filles & sœurs du Roi se solennisoyent auec tous les esbatemens & plaisirs qui se peuuēt imaginer. la Cour se baignoit en festins somptueux, en ieux, mascarades, dances. les feux de ioye, les proclamations ordinaires en telles ceremonies tesmoignent la ioye publique du peuple à l'occasion de la Paix: comme voici ceste ioyeuse comedie se conuertir par vn triste catastrophe en vne funeste & piteuse tragedie. Le Roi voulut estre le dixiesme de Iuin l'vn des tenans secondé des Ducs de Guise & de Ferrare au tournoy qu'il auoit ouuert en la ruë sainct Antoine, & pour tirer vn dernier coup en faueur de la Roine sa femme, enuoya vne lance au Comte de Montgommeri. Le Comte s'excuse de courir contre sa Maiesté. le iour precedent il n'auoit sçeu donner aucune atteinte à personne: & peut-estre craignoit-il vne seconde vergongne. Mais ayant iteratif commandement du Roi d'entrer en lice, il tire, rompt sa lance sur la cuirasse du Roi, & d'vn esclat d'icelle qui trouua la visiere de son habillement de teste entr'ouuerte, l'afsene si rudement en l'œil, que le dixiesme de Iuillet il lui separa l'ame d'auec le corps en son hostel des Tournelles, au quarante deuxiesme an de son aage. Il eut de Catherine de Medicis sa femme cinq fils & cinq filles. François son successeur en l'aage de seize à dixsept ans. Louys Duc d'Orleās, qui vesquit peu de mois. Charles Maximilian. Edouard Alexandre, depuis nommé Henri III. & Hercules depuis nommé François. Elizabeth mariee à Philippe Roi d'Espagne. Claude à Char-

Emprisōnement de Conseillers.

Mort de Henri II.

les Duc de Lorraine. Marguerite, à Henri de Bourbon lors Roi de Nauarre. Iane & Victoire bessonnes & decedees tost apres leur naissance.

Ce fut vn Prince religieux, beau, d'humeur douce, paisible, accostable, peu passionné, genereux, aimant les seruiteurs & les hommes de merite: mais voluptueux & ne pouuant que trop tard recognoistre l'ambition & l'auarice de ceux qui le possedans mirent en vente sous son regne les loix, la iustice, les offices, & benefices, espuiserent les bourses des François, & nourrirent les guerres que nous auons ci-dessus remarquees, notamment depuis la rupture de la trefue: goustans si bien la douceur, le profit, l'honneur du maniment & des finances & des armees royales au voyage d'Italie, & singulierement en ceste derniere lieutenance generale en Picardie : que desormais nous verrons vn ieune Prince regner en masque, & & eux saisis du gouuernement & de sa personne & de son Royaume, debouter les principaux Officiers de la Couronne, reculer les Princes du sang vrais & legitimes administrateurs de l'Estat tumbant en minorité, & proietter les moyens d'esleuer leur race au throne royal.

FRANCOIS II. LX. ROY DE FRANCE.

1559 Ce Regne est court, mais memorable. Nous y voyõs vn theatre où iouent vne horrible tragedie, vn Roi ieune d'ãs & de sens, possedé par sa mere & par les oncles de sa femme: vne nouuelle face de Cour. Les Princes du sang n'õt plus de voix en chapitre, & semblent negliger l'interest & public & particulier. Les Courtisans escoutẽt, & pour la pluspart tendẽt l'espaule aux plus forts. Le Clergé se targue de ceux qui le plus allument de feux en France. la Noblesse harassee des fatigues precedentes essuye encore les sueurs du harnois. le Peuple diuisé quãt au fait de la religiõ, & matté sous le faix des guerres passees, ne demande qu'à respirer. Le Cõnestable tient bon: mais il n'a l'assiette si ferme qu'on ne le desarçonne bien.

Deux

Deux partis se forment en Cour, le Connestable en porte l'vn, ceux de Guise l'autre. Cestui là estoit entier & sincere: ceux-ci couuerts & ployables. la Roine mere se range au leur, le Roy de Nauarre pouuoit venir à la trauerse. pour estre doncques informee de ses desseins, elle entretient des seruiteurs & pensionnaires aupres de lui. 1559

Les Princes du sang, le Connestable, les Mareschaux, l'Admiral & plusieurs autres seigneurs preparoyent les obseques du defunct, comme les Duc de Guise & Cardinal de Lorraine emmenans le Roy, ses freres, & les Roines au Louure, commencent vn merueilleux boute-hors: vrai pourtrait du tric-&-trac des affaires de ce monde. La Duchesse de Valentinois auoit paisiblement gouuerné le feu Roy, & par ses prattiques obtenu le renuoy de François Oliuier, homme de singuliere reputation, & Chancelier de France. Voici que d'entree on la despouille des precieuses bagues & ioyaux qui tesmoignoyent les amours du Roy communes auec elle, pour en reuestir la Roine regnante: & par son congé, laisse la place à Catherine pour regner à l'aduenir sans compagne. Ils ostent les seaux au Cardinal Bertrand creature de ladite Duchesse: & pour auoir vn Chancelier à deuotion, restablissent Oliuier. Ils donnent au Cardinal l'intendance des finances & des affaires d'estat: & au Duc son frere, le commandement sur le faict de la guerre. C'estoit proprement faire entendre au Connestable que sans billet il deuoit prendre congé. Ce qu'il fit apres auoir conduit son bon Maistre au sepulchre.

Changemens en Cour.

Et pour iouër leurs personnages sans contrerolle, ils enuoyent le Prince de Condé en Flandres sous couleur de confirmer la paix: & celui de la Roche-sur-Yon, porter l'Ordre de France au Roy d'Espagne. puis à son retour, on le depute auec le Cardinal de Bourbon, pour conduire à Philippe Elizabet son espouse.

Princes escartez.

Les Guisiens cependant rappellent de Rome le Cardinal de Tournon, homme propre à leurs humeurs. cassent partie des vieux officiers de la maison du Roy, la remplissent de nouueaux affidez. garnissent les prouinces & villes de frontiere de gouuerneurs à leur nomination. impetrent du Roy declaration au Parlement, par laquelle il veut que pour tous affaires concernans l'estat de sa

1559 Couronne & maison on s'adresse desormais à ses deux oncles. En somme ils font & defont, posent & deposent, aux Parlemens, au Cõseil priué, tout ainsi que pourroit faire vn Roy de puissance absolue. Et la Roine mere s'attribuë le don des deniers prouenans de la confirmation des officiers & priuileges des villes & communautez. ce qui ne s'exige de droit, sinon quand le Royaume eschet en ligne collaterale.

Les voila donc establis en ce gouuernement vsurpé. ils ont des officiers à leur poste. Mais voici encore vn poultre en leur œil. Ceux du parti de la religion qui portoit deslors le tiltre de reformee, (appellons les desormais Protestans pour la cause qu'ils auoyent commune auec les Protestans d'Alemagne) multiplioyent infiniment. Quelques Princes, & plusieurs seigneurs leur faisoyent espaule, desia prests à prendre leur protection. Pour les affoiblir, voire ruiner de tous poincts, voici le xiiii. Iuillet lettres patentes du Roy confirmans la commission des iuges deleguez pour le procez d'Anne du Bourg & de quatre siens compagnons prisonniers. Il y auoit danger que les procedures contre ces cinq Conseillers n'enueloppassent tous ceux du parti. Ils supplient par lettres la Roine mere (elle auoit fait semblant d'encliner à leur doctrine lors qu'elle estoit sterile) de faire par son autorité cesser telles rigoureuses poursuites. Elle en donne parole au Prince de Condé & à l'Admiral, pourueu que chacun viue secrettement, sans assemblees, sans scandale.

Antoine Roy de Nauarre reuient en Cour.

Svr ces entrefaites Antoine Roy de Nauarre instamment pressé par quelques Princes & seigneurs (Connestable sur les derniers iours de Henry l'auoit desia solicité de se venir le premier saisir du gouuernement) arriue en Cour à S. Germain en Laye, ayant à Poitiers donné bonne esperance à quelques ministres des Eglises protestantes de faire en bref ouuerte profession de leur religion. Mais quel accueil fait-on à ce premier Prince du sang Frãçois? Ses fourriers ne trouuent point de logis pour lui dãs le chasteau. *Il me coustera la vie, & à dix mil hommes auec moi* (ce dit le Duc de Guise à son Mareschal de logis) *deuant que l'on m'oste le lieu & logis que le Roy m'a baillé pres sa personne.* Nul ne bouge pour aller au deuant de lui, ceux

Est bafoué.

de

de Guise attendent mesme qu'il les aille embrasser. & qui 1559
pis est, il n'a le lendemain aucune seance au conseil. Au bout de quelques iours le Roi lui dit, que ses oncles ayans la charge des affaires, il desiroit que ceux qui lui voudroient complaire leur obeissent en toutes choses. Ainsi ayant obtenu confirmation de ses estats & pensiõs, il authorisa par sa conniuence l'vsurpation de ceux de Guise, qui menerent le Roi à Reins, ou le XVIII. Septembre il fut sacré par le Cardinal de Lorraine Archeuesque du lieu.

Tost apres le sacre la Roine mere obtint du Connestable la resignatiõ de son office de Grand-maistre en faueur du Duc de Guise: & pour recompense pourueut son fils aisné d'vn estat de Mareschal de France. Et l'Admiral preuoioit en suite de son gouuernement de Picardie, remonstra le premier au Roi, qu'il appartenoit au Prince de Condé, veu que ses predecesseurs en auoient longuement iouy. Sa resignation fut volontiers acceptee; mais non la prouision Il valoit bien mieux en acquerir vn bon seruiteur & partisan. ce fut le Mareschal de Brissac.

Ainsi bafoüoit on les Princes & Principaux Officiers de la Couronne. mais les moins passionnez d'entre le peuple n'estoient pas muets. ils auoient bonne part au particulier mescontentement de ces Grands là: preuoyoyent les desordres qui s'en pouuoient ensuiure: & tous vnimment demandoient le remede souuerain à telle maladie, La conuocation des Estats.

Par laquelle la Roine mere pouuoit estre forclose de la Regence: & ceux de Guise esloignez de la personne du Roi. Pour applaudir au Roi, ils lui persuadent que c'est pour lui donner bride & le mettre en tutele. qu'il doit tenir pour ennemis de son autorité & criminels de leze maiesté ceux qui parlent d'assembler les Estats. Le Roi d'Espagne vient à la trauerse: & par lettres escrites au Roi son beaufrere, qui furent leuës au conseil en presence du Roi de Nauarre, se declaire (pour la bonne affection qu'il lui porte, ce dit-il) *tuteur & protecteur de lui, de son Royaume, de ses affaires, contre ceux qui voudront changer le gouuernement de l'Estat, comme si le Roi n'estoit capable de l'administrer.* Plaisantes gents! qui reiettent si loing ce mot de Tutele legitime, que neantmoins ils vsurpent cõtre les loix

1559 & l'ordre du Royaume, & ne possedent sinon par tyrannie! Ceste autre brauade remporta le Roy de Nauarre dont il estoit venu. Mais ce ne fut que pour accroistre d'autant la haine des grands & des petits contre les Guisiens. Plusieurs traittez se publient, escrits, imprimez: & tous tendans à remonstrer, Que c'est aux Estats à pouruoir de gouuerneurs aux Rois mineurs. que ces deux freres sont incapables de tel gouuernement : tous deux estrangers : l'vn prestre, l'autre ayant osé dire des le viuant du feu Roy, Que le Royaume appartenoit à la maison de Lorraine comme issuë de Charlemagne, sur laquelle Huë Capet l'auoit vsurpé. Proposition qu'ils ont mesme osé remettre en ces derniers temps, mais si souuent conuaincuë de faux qu'il n'est besoin de la refuter dauantage.

Se retire.

Le Roy commençoit à croistre: & desia se plaignoit qu'on l'empeschast de cognoistre les griefs de son Peuple. mais il estoit si maladif qu'il ne donnoit pas esperance de longue vie. Pour doncques anchrer plus ferme l'establissement de leurs affaires en la mortaise de cest Estat, ils aduisent à se faire force seruiteurs és Cours de Parlemens, gagner les affections des courtisans & gens de guerre, & par vne monstre de zele ardant à l'extirpation des Protestans, acquerir la bien-vueillance des Ecclesiastiques, & du populas. On publie diuers edicts contre eux: on promet grandes recompenses aux denonciateurs de leurs assemblees. plusieurs villes en remplissent leurs prisons. on employe pour les exterminer, l'air, le feu, l'eau. & semble neantmoins que plus on en defait, plus il s'en refait. Entr'autres, Anne du Bourg persistant en la confession de sa foy sur les points controuers en la religion, fut le XXI. Decembre pendu & estranglé dans la place de Greue, puis son corps reduit en cendres. les Conseillers de la Porte, de Foix, du Faur & Fumee, emprisonnez pour mesme suiet, eschapperent auec quelque reprimende.

Executiõ d'Anne du Bourg

Plusievrs ne pouuoyent plus porter vne telle oppresion. On voyoit les Princes reculez, les plus grands du Royaume hors de credit, menacez, poursuiuis secretement à mort, la conuocation des Estats refusee, les Parlemens corrompus, les iuges pour la plus-part à la deuotion

Tumulte d'Amboise.

tion des Guisiens,les deniers publics,les offices,les benefices departis à qui bon lui sembloit. Quelques doctes Iurisconsultes & Theologiens respondoyent, Que les Princes estans en tel cas nez legitimes magistrats, & requis par les Estats du Royaume,ou de la plus saine partie d'iceux,on pouuoit sous leur faueur, ou de l'vn deux, s'opposer legitimemẽt au gouuernement vsurpé par ceux de Guise, & prendre les armes au besoin pour contrequarrer leur violence.Mais auec la consideration du public ils apporterent tant de particulieres passions, que l'entreprise ne pouuoit estre sinon funeste aux entrepreneurs. L'entreprise requeroit vn puissant chef & courageux. car le plus expedient estoit de se saisir à quelque prix que ce fust des personnes du Duc de Guise, & du Cardinal son frere:puis demãder la tenuë des Estats pour leur faire rendre compte de leur administration,& pouruoir en suite au gouuernement du Roy & du Royaume. 1559

Lovys de Bourbon Prince de Condé est instamment requis d'y vouloir entendre. Le Prince examine la consequence du fait:& l'ayant communiqué a quelques personnages aimans le bien du Royaume, donne commission d'informer secrettement des charges imposees à ceux de Guise, afin d'y pouruoir en suite selon que la conscience & le bien public requerroit.

On trouue par informations, & certains personnages bien qualifiez ayans eu part à leurs plus secrets desseins, qui tesmoignoyent, leur intention estre le Roi ne pouuant selon le rapport des medecins longuement viure ni procreer lignee, d'exterminer premierement tous les Lutheriens en France, puis faire mourir tous les Princes du sang,& s'emparer du Royaume. D'auantage on les chargeoit d'vne infinité de pilleries, larcins, concussions,& par consequent se trouuoyent en plusieurs chefs criminels de leze maiesté.

La difficulté consistoit aux moyens de saisir ces deux personnes. Godefroy de Barri sieur de la Renaudie baron de Perigort, accepte le maniment de cest affaire : & le Prince promet de l'autoriser par son assistence ; *Pourueu que rien ne s'y dist contre Dieu, contre le Roy, ses freres,les Princes, ni l'Estat* : protestant de s'opposer le premier à ce qui s'entreprendroit au contraire. Tous

1559 ceux de l'entreprise s'obligent à pareil serment, voire d'aduertir mesme le Roi, si quelque chose se desseignoit au preiudice de sa Majesté, & prennent iour au dixiesme de Mars esperans trouuer encore la Cour à Blois. Cinq cents gentils-hommes François auec autres troupes sous la conduite du baron de Castelnau deuoient accompagner la Renaudie, suiui de mil autres sans les troupes à pied. Mais il est bien malaisé qu'vn dessein communiqué à tant de diuerses humeurs, ne soit en fin eventé par quelqu'vn. La Renaudie logeoit à Paris aux fauxbourgs S.Germain chez vn Aduocat, nommé des Auenelles Protestant de profession. lequel ayant descouuert quelque chose de ceste entreprise, sous ombre de se vouloir employer à l'aduancement d'icelle, apprint finalement tout ce qui se passoit. Mais esperant quelque notable recompense, l'alla soudain deceler à l'Alemand maistre des Requestes, fauori du Cardinal, à Milet secretaire du Duc de Guise. & Lignieres l'vn des Capitaines du complot, declara depuis les noms des Chefs, le rendez-vous des troupes, & autres circonstances à la Roine mere pour sauuer (disoit il) l'honneur & la vie du Prince de Condé, qu'on accusoit de leze majesté. Eux pour asseurer leurs personnes transportent le Roi à Amboise, font venir par lettres du Roi & de sa mere, l'Admiral & ses freres en Cour. expedient force patentes aux Baillifs & Seneschaux contre tous ceux qui seroient trouuez auec ports d'armes & prenans le chemin d'Amboise. L'Admiral arriué fait de grandes remonstrances à la Roine mere en presence du Chancelier sur les extremes violences & poursuites contre les Protestans. & le Chancelier ayant au conseil franchement proposé l'aduis de l'Admiral s'ensuiuit vn edit d'abolition du passé pour le fait de la religion. Mais ce pardon forcluoit les ministres, ceux qui se trouueroient auoir conspiré contre le Roi, sa mere, sa femme, les Princes, ses principaux Officiers, l'Estat: & tous autres coulpables de semblable crime. Nonobstant cest edict la Renaudie passe outre, & le Prince s'achemine à la Cour, afin de produire au Roi les informations contre ceux de Guise si tost qu'ils seroient empoignez. La partie estoit remise au seiziesme, à cause du changement du lieu.

Descouuert dont s'ensuiuirent.

CEPEN-

CEPENDANT les Guisiens auoient amassé gents de toutes parts, tellement que les troupes n'arriuoyent si tost à la file és lieux destinez, qu'on leur mettoit la main sur le collet. Le Baron de Castelnau & les principaux de la faction se trouuent au chasteau de Noisay. & les Guisiens aduertis font accroire au Roi, que ce sont mutins assemblez pour l'assassiner. Le Roi depesche le Duc de Nemours auec troupe, qui d'abord surprend les Capitaines Mazeres & Raunay se promenans hors du chasteau, les enuoye prisonniers dans Amboise, inuestit le chasteau, somme le Baron de poser les armes, venir parler au Roi, & s'oblige en foy de Prince, qu'il ne leur en arriueroit aucun mal. Le Baron s'asseure en ceste parole. mais arriuez ils ne parlent á personne qu'aux commissaires & deputez pour vacquer à leurs procez. 1560 *Griefues executiõs*

LA RENAUDIE faisoit auancer ses troupes à couuert par dedans les bois, mais on auoit muré la porte par laquelle il deuoit entrer: & la cauallerie enuoyee par les Guisiens les enueloppans, plusieurs emmenez par bandes furent d'arriuee pendus, puis trainez en la riuiere. Et comme il taschoit à rallier ses gents escartez, voici que le sieur de Pardillan le rencontre dans la forest de Chasteau regnard, & lui tire en passant vn coup de pistolet, mais n'ayant pris feu, la Renaudie eut le premier la main à l'espee & comme il le tuoit, vn seruiteur de Pardillan renuersa la Renaudie d'vne arcbusade. Son corps fut porté pendre mort sur le pont d'Amboise auec cest escriteau, *La Renaudie, dit la Forest, chef des rebelles.*

AINSI ceux de Guise asseurez de leurs ennemis, & leurs troupes estans dissipees, font faire par le Roi commandement au Prince de Condé, De ne partir de la Cour sans congé: commencent à faire decapiter, pendre, noyer, leurs prisonniers attachez à de longues perches, six, huit, dix, douze & quinze: & bien qu'il fust en ceci plus question de l'estat que de la religion, diuulguent, Que les Lutheriens se veulent establir à coups d'espee. & comme tels, faisoient executer plusieurs qui par leur examen & responses impertinentes au faict de conscience, tesmoignoient n'estre encores imbus d'autre doctrine que de celles de leurs peres.

CESTE boutee auoit alarmé ce ieune Roy, mais plus

1560 l'impreſſion de ſes oncles. Qu'on en vouloit à ſa perſonne. *Et qu'ai-ie fait* (diſoit il ſouuent) *qu'ay-ie fait à mon peuple, qui m'en veut ainſi? Ie veux entendre ſes doleances, & lui faire raiſon* Et quelquesfois à ceux de Guiſe, *Ie ne ſçay que c'eſt: mais i'enten que l'on n'en veut qu'à vous. Ie deſirerois que pour vn temps vous fuſſiez hors d'ici, pour voir ſi c'eſt à moy ou à vous que l'on en veut.*

Entre les priſonniers, quatre notables, Caſtelnau, Villemongis, Champagnac, le Picard ſont remarquez pour auoir auec admirable hardieſſe & franchiſe blaſmé le Chancelier de ſigner contre ſa conſcience leur execution à mort, & tellement effrayé ſon ame, que le regret & triſteſſe qu'il en conceut l'attacha ſoudain au lict, & dans peu de iours l'emporta hors de ce monde, murmurant, ſouſpirant, regrettant le Conſeiller du Bourg, & s'eſcriant quelques heures auant ſa mort, *Ha Cardinal tu nous fau tous damner!* Michel de l'Hoſpital, lors Chancelier de la Ducheſſe de Sauoye, fut appellé de Nice, & ſubſtitué en la place du defunct.

Voila donc vn turbulent orage eſcarté, auquel il s'agiſſoit partie de l'eſtat, partie de la religion. mais en ſuiuant, la ſeule religion eſt en bute. Les Proteſtans au milieu de ces rigoureuſes perſecutions croiſſoyent en multitude, & deſia pluſieurs en certains endroits ne ſe pouuoyent plus contenir en cachettes ni clandeſtines aſſemblees. Vn zele indiſcret emporte ceux de Valēce, de Montelimart, de Romans, à celebrer en plein iour l'exercice de leur religion és Egliſes ordinaires. Le ſeigneur de Clairmont Lieutenant du Duc de Guiſe en Dauphiné eſtoit d'vne humeur trop debonnaire: & Maugiron plus violent Le Duc lui donne commiſſion de les reprimer: & au parlement de Grenoble, d'y interpoſer ſon autorité. Maugiron entre dans Valence auec Seize compagnies des vieilles bandes de Piedmont, & quelques autres troupes de gents darmes, baigne les ruës en ſang, ſaccage les maiſons, & traitte en ſomme les habitans comme de ville prinſe d'aſſaut. Montelimart en ſuite courut pareille fortune. D'ailleurs, le Preſident Truchon & quelques Conſeillers de Grenoble empriſonnent à Romans ſoixante des principaux: font pendre deux hommes, fouëtter vn, puis l'enuoient aux galeres. & à Valence, decapiter deux mini-

Zele indiſcret.

Cauſe de troubles.

ministres & pendre trois hommes signalez en la ville. les autres eschapperent, qui par abiuration, qui par le fouët, qui par bannissement, qui par amende. 1560

En mesme temps Paulon de Richiend sieur de Mouuans, l'vn des Chefs de l'entreprise d'Amboise, ayant failli de surprendre Aix, couroit la Prouence auec Deux mil hommes armez à leurs despends, & grand nombre de gentils-hommes & autres volontaires. Mais leurs armes ne s'employoient qu'à conuertir les images, reliques & ornemens d'Eglise en masses d'or & d'argent, lesquelles par vne peu côuoiteuse discipline de guerre, & plus louable qu'aux siecles ensuiuans, il laissoit és mains des consuls & syndics des lieux. C'estoit pour semondre les Prouinces circonuoisines à pareils remuements: mais le Côte de Tande ayant contrequarré les armes de ceste armee volâte, elle laissa encore leurs espees aux fourreaux, desgainerent seulement leurs plumes: & par remonstrances aux Maiestez du Roi & de sa mere, protesterent de leur sincerité, descouurirent les fondemens de leurs doleances contre les Guisiens, & proposerent les remedes pour euiter vne guerre ciuile.

Levrs remonstrances contenoient trois principaux chefs: *Qu'on pourueust au gouuernement du Royaume, baillant vn conseil au Roy selon les anciennes constitutions de la France. Que pour assopir les differends suruenus au faict de la religion, vn sainct & libre Concile fust tenu. Que ceux de leur religion peussent cependant auec repos & liberté de leurs consciences viure chez eux suiuant le contenu en la confession de leurs Eglises.* Les deux Freres se voyans assaillis notamment par les Protestans, fulminent contr'eux, escriuent au Roi d'Espagne, aux Princes Catholiques: Que les Lutheriens & Caluinistes sont seuls autheurs des troubles en France & des tumultes d'Amboise. & aux Protestans: Que ceux qu'on execute en diuers endroits du Royaume, sont seulement certains sacramentaires ennemis de la confession d'Ausbourg. Maigre defaite & remede peu puissant pour estouffer vn feu qui s'en alloit embraser vne partie de l'Vniuers.

Philippe là dessus leur donne aduis d'introduire en France l'inquisition d'Espagne. Le Conseil priué l'accorde, & les Parlemens l'autorisent. Mais le Chancelier *Aduis d'introduire l'inquisition.*

1560 de l'Hospital estoit trop sage politique, & ne vouloit voir la France masquee ne trauestie à l'Espagnole.

CATHERINE bien empeschee ne sçauoit comment voguer parmi tant d'orages. La conuocation des Estats qui pouuoyent lui ronger son autorité, le restablissement des Princes François mal compatibles auec vne humeur Florentine, le rappel du Connestable, lui donnoyent de merueilleux eslans en son ame. Si vouloit-elle regner: & preuoyoit bien ne pouuoir mieux establir son maintien que par vne contrelutte des deux maisons de Bourbon & de Lorraine. Elle fait donc bouclier des derniers: & les couurant de son autorité met derechef & le Roy son fils, & sa personne d'elle en la protection des Ducs de Guise & Cardinal de Lorraine. Ceci leur enfle le cœur & la parole, mais il faloit trouuer le moyen d'assoupir ceste querelle qui regardoit l'Estat: afin que sous le manteau de Religion (manteau specieux & masque ordinaire des Grands) le peuple oubliast l'vsurpation illegitime de laquelle on les combatoit. Ils protestent doncques, D'employer tous les moyens & d'eux & de leurs amis pour reprimer ceux qui pourchassent changement en la religion, esperans qu'apres auoir couppé ce nerf au Princes du sang, ils auroyent plus aisément raison & d'eux & des Connestablistes.

Le Prince de Condé eschappe.

MAIS parmi ces grabuges voici que la principale piece de leur chasse se desuelope de leurs filez, le Prince de Condé leur eschappe, & se retire vers le Roi de Nauarre son frere, tandis que le Duc de Guise en plein conseil cõbat en apparence (mais en effet ne laisse rien en arriere pour l'empoigner au collet) l'aduis de son frere opinant pour la manifeste capture du Prince.

ILS n'oublient pas à faire haut sonner ceste retraitte, & comme s'elle leur eust donné gaing de cause, publiẽt par tout le Royaume, qu'il se rend assez atteint & conuaincu de crime. Ainsi voila quãd & quãd force nouuelles commissions & despesches pour aller faire la guerre en Gascongne. Et les Protestans, attendu la prochaine tempeste qui les menaçoit, recourent à Nerac vers les Roi de Nauarre, & Prince de Condé, presentẽt eux & leurs moyẽs, remonstrent les torts faits par ceux de Guise au Roi & au Royaume: & les supplient pour la deliurance de sa Maiesté

ieſté & manutention de l'Eſtat. 1560

Ces deux Princes auoient deſia reſolu d'apporter tout ce qu'ils pourroient pour deboutter les deux Lorrains du gouuernement de la France. Ceſte requeſte les y conferma : & des lors ſe mirent en deuoir de recercher les ſeigneurs & gentils hommes qui pouuoient par leurs armes & moiens auancer la beſongne. Le Conneſtable, le Vidame de Chartres, & grand nombre d'autres promettent de maintenir leur iuſte querelle contre tous, exceptez le Roi, les Roines, ſes freres. Leurs lettres tumbent és mains de ceux de Guiſe: l'agent du Prince eſt empriſonné, & le Vidame ſerré dans la Baſtille, & n'en ſortira qu'à la veille de la mort du Roi pour mourir lui-meſme peu de iours apres.

Ainsi toutes choſes tendoient à manifeſte combuſtion. Mais la Roine mere vouloit bien voir ces deux partis formez s'entrecombattre, non toutefois s'entr'abatre. car la cheute de l'vn des deux l'euſt deſarçonnee. Elle fait donc propoſer au conſeil par l'aduis du Chancelier & de l'Amiral qu'elle eſcoutoit encore aſsez volontiers: Qu'il eſtoit requis que le Roi aſsemblaſt tous les Princes & ſeigneurs du Royaume, & gens d'autorité, pour aduiſer aux moyens de pacifier les troubles eſmeuz principalement à cauſe des perſecutions pour la religion. Ceux de Guiſe approuuent le deſsein. c'eſtoit en apparence vn piege pour attraper les Rois de Nauarre & Prince de Condé. D'auantage ils eſperoient apoſter tant de perſonnes, que toutes les concluſions ſeconderoient leurs volontez: & par ce moien, rompoient pour ce coup la conuocation des Eſtats. Ainſi le Roi depeſche lettres par tout, prie les vns & les autres de ſe trouuer le xv. d'Aouſt à Fontaine-bleau. & particulierement le Roi de Nauarre, de s'y rendre auec ſon frere les Seigneurs qui lors eſtoiẽt auec lui. Les Guiſiens donnent auſſi par leurs miſſiues beaucoup de bonnes eſperances & promeſses Mais nous auons dit qu'ils auoient de bonne heure pourueu de nourrir chez le Roi de Nauarre gents affidez à leur maiſon. Par l'entremiſe d'iceux, ils font tant que le Roi ne bouge, & laiſse eſchapper le moyen qu'il auoit de reſtablir vn legitime gouuernement au Royaume.

Aſſemblee des Princes & Seigneurs.

Le Conneſtable mieux reſolu & cuidant que les Prin-

1560 ces y deussent assister, arriue auec Huit cents cheuaux, & par ceste troupe occasionne les Lorrains à lui faire bon visage A l'ouuerture de l'assemblee, l'Admiral presente au Roi vne requeste pour les Protestans, qui requeroient vn ottroy de temples & libre exercice par tout le Royaume. Là dessus Charles de Marillac Archeuesque de Vienne deduit auec telle liberté de langage la necessité d'assembler vn Concile nationnal pour remedier aux differens suruenus en la Religion, & les trois Estats pour regler l'administration de la France, qu'il ne suruesquit sinon de quelques iournees apres sa harangue. L'Admiral toucha plus viuement & la Religion & l'Estat, censurant par inuectiue ceux qui donnans au Roi gardes sur gardes, le nourrissoient en meffiance de son peuple, & le peuple en haine vers son Roi. Comme ceste assemblee, ainsi fait on semblant de trouuer bonne la conuocation des Estats. On les assigne à Meaux, & depuis à Orleans, au x. Decembre: & le Synode des Ecclesiastiques à Paris au xx. de Ianuier ensuiuant, pour aduiser aux remonstrances qu'il seroit expedient de faire au Concile general duquel on donnoit esperance. Mais aussi comme l'on auoit sous main destraqué les Princes de venir à ceste presente assemblee: ainsi faloit-il leur faire perdre l'enuie de se trouuer aux Estats.

Conuocatiõ d'Estats.

A ce dessein ceux de Guise sous le nom du Roy donnent iour aux compagnies d'Ordonnance au xx. de Septembre: les departent en telle sorte que les suspectes auoient en teste, aux flãcs, en queuë, d'autres cõfidentes pour les esclairer; & donnent mandement aux Chefs, de courre sus & tailler en pieces ceux qui se trouueroient marcher pour se ioindre aux Princes. Que si les armes n'estoyent suffisantes pour diuertir notammẽt le Prince de Condé qu'ils cognoissoient plus actif & moins endurant: ils obtiennent d'abondant vne depesche du Roi vers celui de Nauarre, par laquelle il charge le Prince d'auoir entrepris contre l'Estat de France, & d'auoir voulu s'emparer de quelques bonnes villes du Royaume. Ainsi le prie de lui enuoyer son frere sous bonne & seure garde. sinon, il l'ira lui mesme querir auec bonne compagnie. La response d'Antoine & de Louys contrepointant les Lorrains de leurs propres armes, les soustenans coulpa-

bles.

bles eux mesme des crimes qu'ils leur imputent: fit changer de note à ceux-ci. Ils enuoient vne recharge, par laquelle le Roy donne parole aux Princes de venir en seureté, promet escouter paisiblement leurs remonstrances & iustifications, les recueillir selon leur estat & dignité, n'inquieter le Prince en la religion de laquelle il faisoit desia profession ouuerte : & qu'ils s'en retourneroient quand bon leur sembleroit, exempts d'iniure & d'outrage. Pour les attirer, le Cardinal de Bourbon (Prince non assez descouurant les fraudes des ennemis de sa maison) est expressément enuoyé vers eux. Ils s'acheminent: & ne sont si tost arriuez à Limoges, que Sept à huit cents gentils-hommes les visitent en bon equippage. les deputez des Prouinces leur offrent Six mil hommes de pied Gascons & Poiteuins. Quatre mil de pied que de cheual, du Languedoc: autant ou plus de Normandie. & les autres peuples promettent se sousleuer de tous endroits pour les faire forts en l'assemblee des Estats, pourueu qu'il plaise au Roy de Nauarre se declairer protecteur du Roy & du Royaume contre ceux de Guise. Mais le Cardinal d'Armagnac, d'Escars, Iarnac, & quelques autres Cõseillers de mesme farine, assez mauuais seruiteurs de leur maistre. lui proposerent tant de dangers, tant d'inconueniens sur ceste descente en Cour à main armee (& pourquoy n'eussent-ils contrequarré les armes de leurs ennemis?) qu'il renuoya toute sa compagnie, & contremanda ceux qui venoient: promettant neantmoins de s'employer courageusement aux Estats pour le bien de toute la France.

1560

Artifices pour y attirer les Princes.

Svr ces entrefaites on fait entendre au Roi, que les Lutheriens d'Orleans brassoient quelque chose à la subuersion de son Estat, ainsi qu'ils auoient nagueres voulu faire à Lyon. Pour s'asseurer de la ville, & chastier quelques vns escripts au papier rouge, desquels la confiscation estoit bonne : les Guysiens enuoient premierement Sipierre Lieutenant du Prince de la Roche-sur-Yon Gouuerneur d'Orleans pour desarmer le peuple, & remplir de gents de guerre les maisons suspectes : y conuoquent la Noblesse & gendarmerie de France: puis y menent le Roi faire son entree auec la Roine le xvii. Octobre. Les Princes conduits de leur innocence y arri-

Arriuee du Roy à Orleans.

&

Des Princes.

1560 uent la veille de Touſſaints, & paſſent depuis le Portereau iuſques au logis du Roi en l'Eſtappe au milieu de deux hayes de gents armez à blanc. Le Cardinal de Bourbon, & le Prince de la Roche ſur-Yon les recueillent. pas vn courtiſan, pas vn bourgeois ne marche au deuant. & pour premier affront, comme ils veulent ſuyuant la couſtume entrer à cheual, on leur reſpond de brauade, *Les grandes portes ne s'ouurent point.* Le Roi les attendoit: & d'entree ayans fait la reuerence à ſa Maieſté, ſans que perſonne s'auançaſt pour leur faire la bien venue: *Ie ſuis* (dit-il s'adreſſant au Prince de Condé) *aduerti de beaucoup d'endroits, que vous faites pluſieurs entrepriſes contre moy & l'eſtat de mon Royaume. c'eſt pourquoy ie vous ay mandé pour en ſçauoir la verité par voſtre bouche.* Louys propoſe clairement ſes defenſes, contrelutte tellement ſes ennemis, que le Roi meſme ne pouuoit imputer ſes accuſations qu'à l'animoſité de ſes oncles contre ſon propre ſang. Mais il eſtoit preoccupé d'eux, & ſe laiſſoit aiſément paſſer la plume par le bec. Ainſi commande-il à Chauigny Capitaine de ſes gardes enuoyé par ceux de Guiſe, de ſe ſaiſir de la perſonne du Prince. Chauigny le ſerre dans vne prochaine maiſon, au deuant de laquelle on lui fait vn fort de brique, flancqué de canonnieres, & garni de pieces de campagne pour defendre les auenues. Sa belle mere, Dame de Roye, fut pareillement par les ſieurs de Renouart & Carrouges amenee d'Anici maiſon ſienne en Picardie, priſonniere à S. Germain en Laye. Hierome Groſſot Baillif d'Orleans, ſous ombre que ſon pere auoit eſté Chancelier de la feu Roine de Nauarre, & lui treſ-affectionné ſeruiteur des Princes: accuſé d'ailleurs d'eſtre le protecteur des Lutheriens d'Orleans, fut de meſme empriſonné deux iours apres l'arriuee des Princes. La Haye Conſeiller en la Cour de Parlement à Paris, qui manioit les affaires du Prince, eut auſſi de la peine. Amaulri Bouchart maiſtre des requeſtes du Roi, & Chancelier du Nauarrois fut enuoyé priſonnier à Melun auec autres amenez de Lyon pour auoir preuues contre le Prince duquel on pourſuiuoit le procez en diligence. Mais on ne vouloit point de mal à Bouchart. il auoit deſia retiré ſon eſpingle du ieu, & babillé par lettres au Cardinal de Lorraine au preiudice de ſon Maiſtre.

Empriſonnemẽt du Prince de Cõdé.

Les

Les informations faites à Lyon par le Mareschal de S. André, ni les prisonniers de Melun n'estoient suffisans pour enuoyer le Prince en spectacle sur vn eschafaut. On fait doncques venir le President de Thou, Barthelemi Faye, & Iaques Viole Conseillers en Parlement à Paris, pour examiner le Prince sur le crime de leze Majesté: & si ceste piece de batterie n'estoit assez forte, l'accrocher sur le fait de sa religion, & le conuaincre d'heresie. Le Prince propose diuerses causes de recusation: & de leur entreprise de passer outre, appelle au Roi. Des le lendemain, xv. Nouembre, le Conseil priué declare l'appel nul, & ordonne, Que sous peine de leze Majesté, le Prince respondra par deuant ses Commissaires. Il respond: se purge nettement du crime, & aduoue franchement sa religion. De ceste response s'ensuit iugement donné contre lui portant condamnation de mort, & iour prins aux. Decembre, pour signaler l'ouuerture des Estats. On remarque seulement le Comte de Sancerre, le Chancelier, & le Conseiller du Mortier, de n'auoir voulu polluer leurs ames par l'approbation de ceste tant inique sentence.

1560

Commissaires pour son procez.

Sa condamnation. &

Ceste sentence deuoit en suite enfanter l'extermination de tous les accusez & suspects au fait de l'Estat & de la Religion. Et desia pour l'execution de ce dessein, les forces du Royaume parties en quatre s'acheminoient en diuerses Prouinces sous la conduite des Duc d'Aumale, & Mareschaux de S. André, de Brissac, de Termes. Et par mesme boutee le Roi de Nauarre deuoit estre confine dans le chasteau de Loches: le Connestable & ses enfans, en la grosse tour de Bourge: l'Admiral & quelques principaux, dans vne autre d'Orleans qui depuis fut appellee l'Admirable pres celle de S Aignan.

Mais voici deux encores plus violents & plus brutifs conseillers, Brissac & S. André. ils sont d'aduis que sans s'amuser à donner gardes au Roy de Nauarre, on le face mourir à quelque prix que ce soit. On y employe & le poison & le poignard pas vn ne succede. Dieu en auoit autrement ordonné, reseruant ces Princes à plus honorable lict de mort. Mais quoi que soit, aduouons que le Seigneur a d'estranges moyens pour chastier l'ambition des Grands. à peine verrons nous aucun de tous ceux-ci

1560 qui iouent de si furieux personnages sur le theatre de ceste histoire, finir leurs iours par vne mort ordinaire & naturelle.

Cependant le x. Decembre approchoit: & les Deputez pour les Estats arriuoyent à la file. Mais d'abord on leur fait defense de par le Roy sur peine de la vie, De n'y lascher vne seule parole touchant la Religion, ayant sa Maiesté remis ce differend au Concile, dont le Pape (c'estoit Pie IV. successeur de Theatin n'agueres decedé) assignoit l'ouuerture à Trente au iour de Pasques suiuant. Ceux de Languedoc venoyent entr'autres fournis d'amples instructions quant à l'Estat & la Religion, mais on trouua les moyens de leur fermer la bouche, saisissant des leur arriuee & leurs personnes & leurs memoires. Le ix. du mois on fait commandement au Roy de Nauarre, de se tenir prest pour monter à cheual. C'estoit pour l'enleuer à Loches cependant qu'on presenteroit le Prince son frere sur vn triste eschafault au peuple d'Orleans. Mais, *O Dieu nous auons ouy de nos oreilles & nos peres nous ont raconté les œuures que tu as faites en leurs iours és iours de iadis.* Voici le Roy surpris durant Vespres d'vne grande pasmoison, suiuie d'vn mal de teste en la partie de l'oreille gauche, & ceste douleur accompagnee de fieure.

Miraculeuse deliurance.

Neantmoins les Guisiens depeschent force commissions pour leuer gents, & mandent au Mareschal de Termes, qu'il aille ioindre l'Espagnol qui prenoit la route de Bayonne pour racler tout en Bearn, puis assaillir en suite tous ceux qu'on trouueroit en ce climat, & au deçà, auoir fauorisé le Roy de Nauarre & l'entreprise d'Amboise. Ils eussent peut estre vendu leur peau bien cher. Sept à huit cents gentils hommes montent brusquement à cheual suiuis de cinq ou six mil hommes de pied: resolus, si tost que le Mareschal auroit passé Limoges, l'enclauer entre deux riuieres. Il en oit le vent, & se retire à Poitiers.

Ce dessein failli, & la maladie du Roy se renforçant, ceux de Guise veulent proceder à viue force, & faire à tous euenemens assassiner le Nauarrois. Dieu suscita le Cardinal de Tournon, qui pensant faire vn plus grand coup, rompit inesperément cestui-ci. Il est d'aduis qu'on attende l'arriuee du Cõnestable, de ses fils, de ses nepueux,

afin

afin[disoit-il]que tuans l'vn nous ne sauuions les autres 1560
qui feront en suite plus de maux que les Princes.

La santé du Roy desesperee faisoit faire à ceux de Guise bonne mine en mauuais ieu. Et la Roine mere se voulant autoriser en soustenant ceux de Guise, appella le Roy de Nauarre en son cabinet. Comme il y veut entrer, *Sire, ne refusez rien à la Roine mere de ce qu'elle vous demandera*[ce lui veint dire à l'oreille vne Dame de la Cour] *autrement vous estes mort.* Ainsi lui signa-il ce qu'elle desiroit : la cession du droit qu'il pouuoit pretendre au gouuernement du Roy & Regence du Royaume : & sa reconciliation auec ceux de Guise. Moyennant cest ottroy, elle lui promit qu'il seroit Lieutenant du Roy en France és affaires de paix & de guerre, & rien ne passeroit que par son aduis & des autres Princes qui seroyent à l'aduenir recognus selon la grade qu'ils doiuent tenir en France.

Cependant la mort pressoit le Roy: & ceux de Guise enfermez dans leur logis, & saisis de soixante ou quatre vingts mil francs qui restoyent encore de l'espargne, n'en sortirent de deux iours iusqu'à ce qu'ils fussent asseurez du Roy de Nauarre : lequel ayans embrassé sembloit auoir desia mis sous le pied toutes les quereles precedentes. En fin ce catarrhe ioint à la fiebure coucha le Roy dans vn cercueil, le XIV. Decembre. sans auoir à cause de son bas aage & de la brefueté de son regne quasi donné loisir de recognoistre en lui sinon quelque indice de courtoisie, continence, modestie; vertus que ses oncles eussent] neantmoins aisément deprauees par le goust de cruauté qu'ils commençoyent d'empraindre en son ame, ainsi qu'ils firent en celle de son succe[sseur] leur laissant au reste peu de regret de sa personne, horsmis à ceux qui le possedans en pupille fondoyent en la suiuiance d'icelui l'agrandissement de leur estat vsurpé pour renuerser en suite les loix fondamentales du Royaume : quoi que gazouillent quelques chetifs escriuains, desquels les ames ont autant esté venales que les armes des Guisiens estoyent alors nouuelles en nostre France. Ceste mort donna la vie au Prince de Condé, sous la caution neantmoins du Roy de Nauarre: ouurit les cachots à ceux qu'ō auoit emprisonnez à cause de lui, releua les mentons d'v-

Mort de François II.

1560 ne infinité de perſonnes que l'eſchafault du Prince euſt enueloppez contremanda les troupes d'Eſpagne qui s'auançoient vers le Bearn, ſevra Monluc de la Comté d'Armagnac qu'il auoit engloutie en eſperance, ſous les promeſſes de ceux de Guiſe, & ramena beaucoup de leurs plus ſecrets ſeruiteurs à la deuotion du Roi de Nauarre.

CHARLES IX. LXI.
ROY DE FRANCE.

NOvs allons tomber de fieure en chaud-mal, & voir ſous vn Roy mineur d'onze ans regnant en la fureur de Dieu, le Ciel verſer ſur le Royaume toutes les maledictions diuinement prononcees contre les peuples, deſquels il veut en ſa vengeance punir les iniquitez. Regne maudit en la ville, & maudit aux champs: maudit en ſon entree, & maudit en ſa ſortie. La mortalité s'attache à lui: l'eſpee, la ſechereſſe le perſecutent iuſqu'à l'extremité. Les cieux qui ſont ſur ſa teſte ſont d'airain: & la terre ſous ſes pieds de fer. ſes cadauers ſont en viande aux oiſeaux des cieux & aux beſtes de la terre: & n'y a nul qui les effarouſche. Il ne ſouffre que torts & pilleries: & perſonne ne le gairit. Les peuples ont eſpouſé des femmes: mais d'autres viennent dormir auec elles. ils ſement & plantent, mais les nations qu'ils n'ont point cogneues en mangent le fruict. En ſomme, par tout malediction, effroy, diſſipation.

Eſtats d'Orleans. Le XXIII. Decẽbre apporta l'ouuerture des Eſtats: & ce que plus deſiroit la Roine mere, la confirmation de ſa regence, approuuee par le Chancelier, & par ceux en ſuite qui portoient la parole, Ian Quintin Autunois Profeſſeur en droit canon à Paris pour le Clergé, le ſieur de Rochefort damoiſel de Commercy, pour la Nobleſſe: De l'Ange alors Aduocat au Parlement de Bourdeaux: & depuis Conſeiller du Roy audit ſiege, pour le Peuple. Le Chancelier propoſa pluſieurs articles touchant les moyẽs d'appaiſer les troubles, les remedes à ce qui concernoit l'Eſtat & la religion, l'acquit des debtes du Roy. Quintin, De contraindre les miniſtres de l'Egliſe à s'acquiter de leurs charges,

charges, sans rien innouer en la reformation d'icelle qui 1561
ne peut errer; de ne souffrir autre religion que la Catholique Apostolique Romaine : Contre ceux qui demandoyent des temples, & contre le porteur de leurs requestes(il designoit l'Admiral) contre lequel il faloit à son dire proceder selon la rigueur des constitutions canoniques & ciuiles : Pour l'interdiction de tous les liures imprcuuez par les Docteurs de Sorbonne, & pour l'extermination des Lutheriens & Caluinistes. Rochefort; Contre les iurisdictions vsurpees par les Ecclesiastiques: contre les desordres suruenus entre les Nobles, contre le tort fait à la vraye Noblesse; contre les confusions prouenans des confiscations; Des moyens de regler les Ecclesiastiques, & les contenir en leurs vocations : Pour le soulagement du peuple, sur tout au faict de la iustice, qui deuoit estre reduite à certain nombre d'officiers. De l'Ange insista fort sur l'ignorance, auarice & dissolution des Ecclesiastiques, d'où procedoit la plus grand' part des scandales presents. Le lendemain sur la plainte de l'Admiral à la Roine mere, Quintin s'excusa sur les instructions qu'il auoit par escrit, & en sa seconde harangue modera son plaidoyé, au contentement dudit Admiral.

Les Estats continuoyent leurs conferences, & signalerent le commencement de ceste annee par quelque prouision au faict de la religion, par laquelle defenses furent faites de ne s'entr'iniurier ni de reprocher la religion l'vn à l'autre sur peine de la vie: & commandé à tous Iuges & officiers, de mettre en liberté de corps & de biens tous les prisonniers pour cause de ladite religion. Plusieurs autres belles & necessaires ordonnances furent publiees: mais auec plus de confusion que de proufit. Et de faict le grand nombre de loix non obseruees sert de peruertissement à la iustice, & d'occasion au Peuple de n'en tenir compte.

Mais quand ce veint à toucher à bon escient l'acquit des debtes du Roy, & que le Nauarrois se sousmit à restitution s'il se trouuoit auoir reçeu quelques dons immenses : ceux de Guise & autres qui ne pouuoyent faire pareille offre, trouuerent moyen de faire auorter ceste proposition, par la remise des Estats à Pontoise, esperans faire à l'aduenir naistre quelque occasion pour interrompre leur reddition de compte. Et de faict, tou- *Remis à Pontoise.* &

tes ces assemblees s'euanouirent en fumee sans autre re-
1560. solution que de reietter le payement des debtes du Roy sur le clergé.

D'ailleurs le Roy de Nauarre, les autres Princes du sang, & le Connestable voyans qu'on les amusoit inutilement à la Cour, & qu'ils n'auoyent en matiere d'affaires sinon le rebut de ceux de Guise, faisoyent trousser bagage pour se retirer. C'estoit pour contrepointer la regence de la roine Mere & l'autorité des Guisiens. Pour rompre ce dessein elle passe nouuel accord auec le Nauarrois, l'associe au gouuernement du Royaume, & conuient auec lui, que sans porter titre de Regent il seroit nommé Lieutenant general de sa Majesté par toutes ses terres & seigneuries. Mais ce n'estoit qu'vne Lieutenance en papier: il faloit qu'en bref toutes ces fortes particularitez des deux partis poussassent l'vn à courre sus l'autre, & qu'ils fissent vne playe en ce Royaume, de laquelle nous auons veu découler le sang iusqu'à nos iours.

De là à neant. Ce traicté preiudicioit à ceux de Guise, & la paix ne pouuoit qu'à la longue les renuoyer hors de Cour viure chez eux en particuliers. Or auoyent-ils deuant leurs yeux l'argument d'vne nouuelle tragedie que nous verrons en bref iouër sur ce theatre. Les Protestans multiplioyent, & le Roy de Nauarre les portoit à descouuert. Le Prince de Condé (qui poursuiuoit l'arrest de la iustification en Parlement) & l'Admiral faisoyent prescher en leurs chambres. Ceste corde sonne incontinent bien hault, on publie generalement, Que ces bresches n'enfanteront que l'abolition de l'anciene religion en ce Royaume, & particulierement entre les partisans du Duc de Guise : Que sous pretexte de reddition de contes & de dons immenses on le veut desarçonner apres auoir l'espace de quarante ans manié les plus importans affaires du Royaume.

Le Connestable posant pour maxime, Que changement de religion apporte changement d'estat, commence leur applaudir. les Duc de Montpensier, & Prince de la Roche-sur-Yon, Princes du sang de Bourbon, sur ce point chatouilleux de nouueauté en religion, se ioignent assez facilement auec eux. Le Peuple se cõforme ordinairemẽt au patron des Grands: les Grands se regardent de trauers:

aussi

aussi fait le peuple en diuers lieux. l'vn porte impatiemment le nom de Huguenot: l'autre ne peut souffrir celui de Papiste. noms à la verité turbulents & factieux. De là s'ensuiuent diuerses mutineries, à Beauuais, Amiens, Pontoise, & ailleurs, où le moindre nombre estoit contraint faire iour au plus puissant. 1561

Ces nouueaux grabuges engendrerent vn edit à Fontainebleau (où la Cour estoit attendant la reprinse des Estats interrompus) defendant ces mutuelles reproches de *Papiste* & *d'Hugnenot*: de ne recercher personne en sa maison, & ne retenir aucun prisonnier pour sa religion. De là le Roi fit le voyage de Reims, & fut solennellement sacré par le Cardinal de Lorraine. *Sacré du Roy.*

Le Parlement de Paris ne pouuant sauourer ce dernier edit, remonstre au Roi, Que diuersité de religions estoit incompatible en vn Estat, reiette ceste pretendue liberté de conscience, & requiert sa Maiesté, de faire & contraindre ses subiets à faire ouuerte profession de la religion Catholique Apostolique Romaine; sur les peines qu'il auiseroit en son conseil.

Voici donc vn vent du tout contraire, qui rassemble ce Parlement à Paris, les Princes, les seigneurs & autres du conseil priué auec toutes les chambres, afin de librement, en pureté de conscience & meurement deliberer; aduiser & conclure sur vn faict tant important au bien & repos du Royaume. Ceste assemblee enfanta l'Edict qu'on appella de Iuillet. Edict portant confirmation des ordonnances des Rois precedens, en ce qu'il vouloit que sur peine de la vie ses subiets vesquissent à l'aduenir en paix, sans iniure, sans calomnie, pour quelque respect de Religion & croyance. Mais voici le soufflet & l'alumette des guerres ciuiles que desia nous touchons au bout du doit. Toute religion, foi, doctrine, autre que celle de l'Eglise Romaine estoit forclose du Royaume: les assemblees interdites aux Protestans, & eux condamnez à cercher demeurance hors des limites d'icelui. *Edict de Iuillet.*

Pour temperer aucunement ceste aigreur, on limite leur exil par la determination du Concile general, ou prochaine assemblee des Prelats du Royaume à Poissy. Et en mesme temps, l'arrest de l'innocence du Prince de Condé fut en Parlement prononcé par le President *Arrest pour le Prince de Condé.*

1561 Baillet, en robes rouges, huis ouuerts & toutes les chambres assemblees, presens le Roi de Nauarre, Duc de Mōtpensier, Prince de la Roche-sur Yon; Ducs de Guise, de Neuers, de Montmorency: les Cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Guise, de Chastillon, & autres seigneurs: son recours à lui reserué contre qui il appartiendroit, selon la reputation que la qualité de sa personne & dignité requeroit. Le Roi conuoquant depuis les Princes & Seigneurs à S. Germain en Laye, fit que les Princes de Condé & Duc de Guise s'entr'embrasserent & promirent demeurer bons amis.

Les Estats doncques remis à Pontoise n'ayans produit autre effect qu'vne nouuelle approbation de la Regence pour la roine mere (en faueur de laquelle l'Admiral mesme s'employa vers les Estats: se confiant és grandes asseurances qu'elle lui donnoit de procurer à l'aduenir beaucoup de bien à ceux de son parti: & le Roi de Nauarre, à cause du refus que faisoyent les deputez de passer cest article, y declaira de bouche qu'il auoit quitté son droict) & quelque moyen d'ouurir les bourses du Clergé pour le payement des debtes du Roi: on commença à proceder à la conference de Poissy.

Colloque de Poissy. Pour les Catholiques s'y trouuerent les Cardinaux de Bourbō, de Lorraine, d'Armaignac, de Guise, de Chastillō, de Tournō, secōdez d'vn grand nombre de Prelats & docteurs en Theologie & droit Canon. Le Pape soupçonnant qu'on y pourroit prendre quelques cōclusiōs preiudiciables à son autorité, depescha le Cardinal de Ferrare son Legat en France; pour s'opposer à tout changement en matiere de religion. & demander renuoy de ceste cognoissance au Cōcile de Trēte dont il auoit publié l'ouuerture. Theodore de Beze, Pierre Martyr Florentin, Augustin Marlorat, François de S. Paul, Ian Raimond, Ian Virel, & autres au nombre de douze ministres & vingtdeux deputez des Eglises protestāres, presentent d'abord vne requeste au Roi, supplians, Que les Prelats examinēt leur confession de foi, dōt ils auoyent eu communicatiō des le mois de Iuin, l'impugnēt si bō leur semble à la premiere assemblee, & sur leurs obiections escoutēt les desēses desdites Eglises par la bouche de leurs deputés. Que

le

le Roi preside en ceste conference auec son conseil, & que 1561
les Ecclesiastiques, attendu qu'ils sont parties, n'entreprennent l'autorité de Iuges sur eux. Que tous differeds se decident par la Parole de Dieu. Que deux Secretaires esleuz de chaque part, conferent ensemble les cahiers des disputes par chacun iour, & ne soyent iceux receuables sinon signez des parties. Deuant qu'entrer en pleine conference, le Cardinal de Lorraine voulut traitter particulierement auec Beze en presence de la Roine-mere, & l'ayant ouy sur le point notamment de l'Eucharistie: *I'ay beaucoup* (ce dit-il) *de contentement de ce que i'entens, & certaine esperance que l'issue de ce Colloque sera heureuse, y procedans auec douceur & raison.*

Le ix. Septembre se fait l'ouuerture. Le Roi touche brefuement les causes de l'assemblee, & les fait auec son intention declairer plus au long par son Chancelier. Le Cardinal de Tournon requiert au nom des Prelats que le Chancelier baille sa proposition par escrit, & demande loisir pour en deliberer. on le lui refuse. Theodore introduit auec ses compagnons par le Duc de Guise commis à ceste charge auec le seigneur de la Ferté Vsseau Capitaine des gardes, fait vn ample recueil de tous les articles de la doctrine Chrestienne, explique ceux qui sont en controuerse, touche en passant la discipline de l'Eglise, proteste, lui, ses compagnons, & tous ceux qui les auouënt, ne souhaiter autre chose que la reformation de l'Eglise, vouloir viure & mourir sous la protection du Roi, deteste ceux qui s'en veulent sequester, & prie Dieu pour la prosperité de sa Maiesté, de sa mere, de son conseil, de son estat. puis presente au Roi la confession des Eglises protestantes, & requiert que la conference soit faite sur icelle. Le Roi l'ayant receuë par les mains dudit Capitaine des gardes, la mit depuis és mains des Prelats. Le point de la presence du corps de nostre Seigneur en l'Eucharistie les auoit esmeuz. Ils aduisent que le Cardinal de Lorraine assisté de Claude Despense & quelques autres Docteurs non par forme de dispute, mais pour ne manquer de replique, respondroyent à deux poincts seulement, *De l'Eglise & de la Cene.* Et de faict le xvi. dudit mois il fait sa harangue, & deduit fort amplement ces deux matieres. puis prie le Roi de se former à la

1561 Religion de ses deuanciers : & somme les ministres de soussigner ce qu'il auoit exposé, deuant que passer aux autres articles, sinon que toute audience leur fust deniee, & eux enuoyez hors du Royaume, qui ne deuoit souffrir qu'vne Foy, vne Loy, vn Roi. Le XXIV. Theodore respondit au Cardinal: eut quelques disputes auec les Docteurs Despense & de Sainctes: & le XXVI. traitta derechef auec lui touchant la Cene les autres ministres repliquerent aussi à quelques obiectiōs d'autres Docteurs de Sorbonne, & finalement le tout fut conuerti en conferences particulieres, sans conclusion, sans resolution aucune qui donnast fin à ces troubles. Les Prelats renuoyerēt en Octobre leurs Docteurs, & de toute reformation se rapporterent au Concile de Trente, où le Cardinal de Lorraine & le Docteur de Sainctes se transportent en suite: & duquel nous dirons vn mot en passant puis qu'il vient à propos.

Novs trouuons par vn fragment original extraict des papiers d'vn Chanoine de Reims, & publié l'an M. D. XCVIII. au moyen de Petrequin Maire de Langres, Que les Ambassadeurs du Roi au Cōcile de Trēte furēt entre autres instructions, signees Charles, Catherine, Alexādre (c'est Hēri III.) Antoine. & plus bas, Charles de Bourbon, François de Lorraine, Montmorenci, M. de l'Hospital, S. André, & François de Montmorency, chargez requerir *Que les ceremonies fussent corrigees, & toutes autres choses dont sous esperāce de pieté le peuple peust estre trompé & faire mal son profit. Que l'vsage du calice fut restitué en son Royaume & terres de son obeissāce en toutes cōmuniōs. Que toute administratiō des saincts Sacremēs qui se feroit aux laiz, fust faite en langue Frāçoise. Qu'és Eglises parochiales, & non és collegiales, cathedrales & monachales, l'vsage des Prosnes fust institué selō sa premiere & plus saine institutiō: que durāt la grād Messe parochiale à l'heure accoustumee fust faite lecture & interpretatiō de la parole de Dieu, institution des laiz, mesme catechisatiō pour les ieunes, à ce que chascū puisse estre instruit & capable de ce qu'il doit croire, & cōme il doit viure selō Dieu: & qu'au mesme lieu du Prosne se fissent prieres publiques en Frāçois qui sās riē chāger du seruice de l'Eglise accoustumé en lāgue Latine, quelque heure de tēps fust departie tāt aux Messes que Vespres, esquels il fust loisible en pleine Eglise chāter les Psalmes, biē veus toutefois & corrigez par les E-*

uesques & ordinaires superieurs, & approuuez par Vniuersitez fameuses ou Conciles prouinciaux. Et se plaindre de la vie impudique des personnes Ecclesiastiques, qui apporte tant de desbauchement & corruption parmi le peuple. Ces articles accordés eussent sans doubte esbauché le chemin pour ramener à l'vnion de l'Eglise beaucoup de Royaumes & prouinces separees d'icelle, appaisé les troubles de ce Royaume, satisfait à plusieurs consciences troublees, & empesché plus grand schisme. Mais les animositez & pas-passions humaines nous font encore attendre vn coup du ciel pour nous ranger tous vniment sous la houlette & bergerie d'vn Pasteur vniuersel. 1561

Ainsi le colloque de Poissy n'ayant apporté le remede qu'on s'estoit promis au mal commun, voici que maintenant diuers partis se forment en France. Les Protestans n'agueres demandoyent à force de requestes des temples pour l'exercice de leur religion : desormais ils en prennent de puissance absoluë en plusieurs endroits. & sans plus attendre l'enterinement de leurs demandes, s'assemblent à diuerses fois. Les Catholiques se mutinent: à Paris notamment, & les poursuiuent à coups de pierres, d'espees, de bastons à feu au retour de la Cerisaye (iardin hors la porte du Temple) & du fauxbourg S. Marceau. on sonne sur eux le tocsaint à S. Medard. on en blesse, on en tuë, on en prend, on en pend. Gabaston entre autres Cheualier du guet, pour appaiser le populas, eut la teste tranchee. Pour dresser cependant quelque Edit prouisionnel sur le reglement de ces grabuges, la Roine mere veut assembler les plus notables personnages des Parlemens auec les Princes du sang, les seigneurs, les Conseillers du conseil priué ; les maistres des requestes & autres personnes d'authorité; & pour donner quelque contentement à ceux qui demandoyent auec beaucoup d'instance des places & temples pour s'assembler auec liberté. Les principaux des Catholiques, & ceux de Guise particulierement, reprouuent cest expedient, accusent la facilité de la Royne, murmurent ouuertement contre le Roy de Nauarre, le Prince de Condé, l'Admiral & ses freres. Ceux-ci les contrepointent d'vne entreprise faite d'enleuer en Lorraine le Duc d'Orleans frere puisné du Roy. ils se retirent de la Cour : le Duc de Nemours,

auquel on faisoit iouër le principal personnage en ceste tragedie, se sauue, & ne reuient que le feu des guerres ciuiles n'ait embrasé tout le Royaume.

Ce nouueau boute-hors semble faire encliner la Regente au parti des Protestans. elle veut sçauoir leurs forces, leurs moyens. On lui donne liste de Deux mille cent cinquante Eglises Protestantes & plus, dont les deputez offroyent au Roy leurs biens & personnes pour contre-quarrer les armes de ceux de Guise qui desia rappelloyent l'Espagnol en France.

1562 *Edict de Ianuier.* L'Absence des Guisiens facilita l'ottroy de ce fameux Edit qui porte encore le nom de Ianuier. lequel abolissant celui de Iuillet, permit le XVII. du present mois aux Protestans de s'assembler hors des villes, & pourueut à ce que chascun vesquist à l'aduenir en paix l'vn auec l'autre. Mais helas! qu'au lieu de paix il nous enfantera d'horribles combustions!

Les difficultez furent en l'execution. les Parlements ne le publierent sinon le plus tard qu'ils peurent; celui de Dijon, iamais. Ceux de Guise & le Connestable ioint auec, les en destracquoyent par leur autorité. Mais ils auoyent vne autre corde en leur arc, qui porta coup selon leur intention. Ils entremettent l'Ambassadeur d'Espagne, le Cardinal de Tournon, d'Escars, & quelques autres mousches domestiques du Roy de Nauarre pour lui persuader, Que se portant neutre & faisant aller le Prince son fils vne fois à la Messe, le Roy d'Espagne lui bailleroit le Royaume de Sardaigne en recompense de celui de Nauarre. Le Pape aussi le confirme en ceste esperance. C'estoit proprement lui faire conceuoir vne montagne pour enfanter vne souris, & lui oster les moyens de recouurer son Royaume de Nauarre, quand il eust voulu l'entreprendre. Tant y a que leurré par ces pratiques Espagnoles & Lorraines, il s'estrange peu à peu d'auec les Protestans, solicite la Royne sa femme de retourner au giron de l'Eglise Romaine, & d'y faire esleuer ses enfans. Au refus, il entre en mauuais mesnage auec elle & s'amourache d'vne des filles de la Royne mere.

Cependant elle qui parmi ces diuisions entre les Grands conseruoit dextremẽt son autorité, s'entretenoit auec le Prince de Cődé & l'Admiral, lesquels elle cognoissoit

ſoit eſtre encore forts au Royaume, maintenoit les Proteſtans en leur paiſible exercice, & pour ceſt effet ordonna que chaſque gouuerneur ſe retiraſt en ſon gouuernement. Elle voulut enuoyer en Guyenne le Prince de Condé. Sa preſence eut certes empeſché ces horribles & cruelles ſaignees par leſquelles Monluc à ſon refus ouurit les venes d'vn corps merueilleuſement affligé. Mais ainſi va le monde chacun vouloit à ſon tour de roole gouuerner le Roy. & la Regente ſappoit de ſon coſté peu à peu les fondemens de l'Edit; pour faire en fin tresbuſcher tout le corps. D'ailleurs ceux de Guiſe auoyent enuie de venir reprendre leur place. Auſſi n'auoyent-ils reculé que pour mieux ſauter. Les voici maintenant aſſez forts puis qu'ils ont diuerti le Roy de Nauarre du parti Proteſtant. Ils s'acheminent doncques vers Paris, & paſſans de Iainville à Vaſſy, diſperſent enuiron douze cents perſonnes aſſemblees pour leur exercice, en maſſacre 42. bleſſent plusieurs à mort, en amenent de priſonniers, & ſaccagent le bourg. premiere allumette des troubles ciuils qui ſont à la veille de leur naiſſance. Ceſte eſcapade alarme les Proteſtans, & leur fait quitter la truelle & le marteau qu'ils employoyent à baſtir leurs temples en diuers lieux: chaſcun fourbit ſon harnois, chaſcun ſe monte d'armes & de cheuaux. Leurs Egliſes & Nobleſſe ſe plaignent, & demandent iuſtice au Roy. La Regente leur donne de bonnes parolles: le Roy de Nauarre les rabrouë, leur impute le premier motif de ce trouble. *Ils ont* (dit-il) *ietté des pierres contre mon frere le Duc de Guiſe: il n'a peu retenir la furie de ces gens.* &, *Quiconque touchera le bout du doigt à mon frere, me touche tout le corps.* L'arriuee du Duc de Guiſe, du Conneſtable, des Mareſchaux de Briſſac, S. André, Montmorenci, Termes, & du Roy de Nauarre en ſuite à Paris, y attire d'autre part le Prince de Condé & les trois freres de Colligni. Mais le plus fort l'emporte. Ils eſtoyent trop foibles pour contrelutter les conſeils qui ſe tenoyent tous les iours chez le Conneſtable. Pour ſçauoir les forces du Prince en la ville, on fait vn cri, *Que tous de quelque qualité qu'ils ſoyent, viẽnent declairer ſous quels Capitaines ils ſont enroollez, au refus, qu'ils vuident dans vingt-quatre heures.* Ainſi le Prince ſe retire à Meaux, & de là conuoque ceux qui pouuoyent par leurs

1562.

Arriuee des Guiſiens à Paris.

1562 armes inuiter ou contraindre ses ennemis à quelque appointement.

Prinse d'Orleãs. LA Roine mere voyant les Guisiens renforcez dans Paris, & saisis en suite de la personne du Roy, qu'ils firent descendre de Fontainebleau à Paris, escrit au Prince, lui recommande la mere & les enfans. L'intention du Prince estoit de s'acheminer à la Cour, comme voici nouuelles, Qu'ils possedent le Roy, & l'amenent à Paris. Il quitte donc Meaux pour s'aller saisir d'Orleans. & en mesme temps chasque parti s'asseure par diuerses surprinses des places exposees à leur deuotion. Le Connestable fait abatre à Paris les maisons de Ierusalem sur les fossez S. Iaques, & de Pepincourt hors la porte S. Antoine, où les Protestans s'assembloyent pour leur exercice ordinaire: & par tout ailleurs le peuple poussé d'vn mesme vent vse d'extreme violence. Les Protestans s'aigrissent: & par tous les lieux de leur puissance vangent leurs iniures sur les Eglises, images, prestres, religiõs. En sõme chaque ville partialisee dresse desormais vn malheureux theatre pour y iouër vne triste & sanglante tragedie. Chascun neantmoins iustifie sa cause. Le Prince produit dehors en pleine diete des Princes d'Alemagne les lettres de la Regente: dedans, il exhorte ceux de sa religion à lui faire argent & gents. & par vne association faite auec les seigneurs & gentils-hommes de son parti, promet s'employer à la deliurance du Roy & de la Royne, pour la manutention des Edits & de l'Estat du Royaume. D'autre part, le Roy par ses patentes declaire, Que lui, sa mere, ses freres, sont en liberté: defend à tous ses subiets de s'armer sous tel pretexte: commande aux armez de poser le harnois, & se retirer en leurs maisons. & par autre edict commande l'execution de celui de Ianuier, fors à Paris, fauxbourgs & banlieuë. Mais pour l'abolir en general, il appelle son ban & arriereban au xxviii. d'Apuril: declaire par cri public, le Prince & les siens seditieux & mauuais Chrestiens. &, comme le Prince, fait prouision de grandes forces estrangeres, qui nous viendront en bref faire vn nouueau mesnage en France.

C'EST vn exemple de dangereuse consequence, Qu'vn peuple s'arme sous couleur de mettre en liberté son Prince. car bien souuent au lieu de liberté on l'a mis en seruitude.

tude. La Roine mere armoit aisément le parti duquel el- 1562
le pretendoit se seruir. mais les Grands, qui pour la plus-
part maintiennent fort bien leur autorité par les armes,
les prennent plus volontiers qu'ils ne les posent. Aussi
ne peut-elle maintenant faire pendre au croc celles
qu'elle a fait endosser sous l'ombre de ceste deliurance.
la combustion est desia trop grande, les courages trop
irritez, & les cœurs trop esleuez de diuerses esperances. il
faloit venir aux mains. les doigts fretilloyent de part &
d'autre. Cependant les Chefs departis, afin de persuader
qu'ils preferent le bien public au particulier, offrent en
apparence de poser les armes & se retirer chez eux, pour-
ueu que leurs aduersaires se rangent à mesme deuoir.
Mais en effect les compagnies d'Ordonnances estans la *Premiers*
plusspart arriuees à Paris auec partie des vieilles bandes, *troubles*
le Roi de Nauarre, le Duc de Guise, le Connestable, & le *ciuils.*
Mareschal de S. André (les Protestans appelloyent ces
trois derniers, Triumvirs, & de fait c'estoyent alors trois
testes en vn chapperon) ayans par Edit chassé tous les
Caluinistes, prennent le chemin de Chasteau-dun auec
douze mil hommes de pied & trois mil cheuaux. Le
Prince estoit aussi fort qu'eux: & des lors voulut venir à
la rencontre. D'Andelot & Boucart sur tous autres pous-
soyent à la roüe. mais la Regente les amusa sous quel-
que friuole esperance d'accord, tandis que l'armee roya-
le se grossiroit de troupes intestines & foraines.

Ainsi l'occasion de combattre estant faillie, le Prince
mainteint son armee enuiron deux mois sous vne loua-
ble discipline: sans blasphemes, sans femmes, sans pillerie,
sans picoree. En fin patience eschappa. Baugency prins
d'assaut ouurit la porte aux desordres. Car ceste premiere
ardeur qui n'est que passagere aux Frãçois, veint à se ral-
lentir: l'argẽt pour la solde estoit court, & la Noblesse ne
se pouuoit accommoder à ceste rigoureuse iustice de
guerre qu'exerçoit l'Admiral grãd ennemi des Picoreurs.

En plusieurs prouinces les affaires balançoyent entre
les Catholiques & Protestans. & pour faire d'vne pier-
re deux coups, Empescher la dissipation de ceste armee,
& releuer le declin de ceux qui pouuoyent à la longue
donner du nez en terre; le Prince enuoya le Comte de
la Rochefoucaut auec trouppes en Poitou, Xaintonge

1562 & Angoulmois. Soubize à Lyon. Yuoy frere de Genlis, à Bourges. Montgommeri en Normandie. D'Andelot pour haster le secours d'Alemagne; & Briquemaut en Angleterre. Ces troupes depuis le mois d'Auril iusqu'à la mi-Aoust occuperent Orleans, Baugenci, Vendosme, Blois, Tours, Poitiers, le Mans, Angers, Bourges, Angoulesme, Rouan, Chaalon sur Saone, Mascon, Lyon, & la pluspart du Dauphiné, auec plusieurs autres, non sans effusion de sang, saccagement d'Eglises, & telles insolences que la guerre produit en pays de conqueste. Orleans & Bourges possedees par le Prince accommodoyent trop bien ses affaires. & Bourges se pouuoit aisément enleuer deuant qu'elle fust fortifiee. Le Roi doncques (les chefs de son parti l'auoyent fait venir en son armee) s'y achemine: & la composition qu'Yuoi fit auec sa Maiesté, le iette pour vn temps hors de credit enuers le Prince. Ce bras coupé (comme disoyent les Guisiens) aux Huguenots, inuitoit l'armee Royale au siege d'Orleans, où le Prince & l'Admiral estoyent. Mais la resolution de ces deux Chefs, & la crainte d'y receuoir honte & perte, l'emporta plus outre à Rouan, où Montgommeri commandoit auec Sept ou huict cents soldats des vieilles bandes, & deux compagnies Angloises. La fin de Septembre fut le commencement de ce siege. siege notable par la blessure du Roi de Nauarre en l'espaule ainsi qu'il visitoit les plus foibles endroits de la ville: dont s'ensuiuit la mort d'icelui le XVII. Nouembre, trois sepmaines apres la prinse assaut & saccagement d'icelle. Montgommeri se sauua dans vne galere: mais plusieurs des plus signalez passerent par les mains du bourreau.

Reprinse de Bourges par le Roy.

Mort du Roy de Nauarre. & Prinse de Rouan,

D'AVTRE part Louys de Bourbon Duc de Montpensier ramena sous l'obeissance du Roi les villes d'Angers, du Mans, de Tours. le Mareschal S. André print Poitiers sur le sieur de Saincte Gemme. & Henri de Montmorenci seigneur de Damville contrequarroit en Languedoc les armes des Protestans, cependant que les Comtes de Tende & de Suze par la defaite de Mombrũ recouuroyẽt au Roi la ville de Cisteron: & Mõluc auec Burie gouuerneurs de Guyenne, mettoyẽt en route les troupes Gascones que Duras menoit au Comte de la Rochefoucault assiegeãt S. Jã d'Angely. Ces defaites eussent d'auantage allar-

Et autres.

allarmé les Proteſtans, ſi le Baron des Adrets n'euſt à la fin d'Octobre en partie vangé leurs pertes à Vaulrias & S. Gilles en Lãguedoc. La route de Duras amena le Comte auec Trois cents Gentils-hommes & les reſtes de l'armee defaite, deça Loire pour ioindre le Prince auec les Reiſtres qu'amenoit d'Andelot. Ce renfort fait prendre reſolution au Prince de s'acheminer à Paris, & l'incommodant accroiſtre l'eſpouuante qui l'auoit deſia ſaiſi. il marche, force Pluuiers, prend Eſtampes, aſſiege Corbeil, mais le trouuant mieux pourueu d'hommes qu'il n'auoit eſperé, s'approche de Paris, attaque d'arriuee vne rude eſcarmouche, & repouſſe partie au trot, partie au galop les troupes ſorties de leurs tranchees. 1562

Ainsi qu'il campoit à Gentilly, Arcueil, Mont-rouge & autres villages circonuoiſins, la Roine mere l'amuſa ſept ou huit iours à diuers parlemens, durant leſquels vingtquatre enſeignes de Gaſcons & Eſpagnols arriuãs furent logez au faux-bourg S. Iaques. Le prince doncques voyant ſes ennemis groſſir de forces, mediter de l'aſſaillir deuant qu'il ait aſſemblé les ſiennes, & toute eſperance de paix tourner en fumee: part le x. Decembre, prend le chemin de Chartres, & ſe reſoud d'aller en Normandie recueillir & l'argent & les hommes qui lui venoyent d'Angleterre, & deſtourner par ce moyen le ſiege d'Orleans. Le Conneſtable & le Duc de Guiſe marchent apres.

Songes ſont menſonges, ce diſons-nous communément. Toutefois on a ſouuent eſprouué ceux qui ſe preſentent au matin, l'eſprit ayant prins vn repos ſuffiſant, apporter certains aduertiſſemens de l'aduenir. La nuict precedente la veille de la bataille, voici que le Prince ſonge auoir donné trois batailles conſecutiues, obtenu la victoire, terraſſé ſes trois principaux ennemis: mais finalement bleſſé à mort, les ayant tous trois entaſſé l'vn ſur l'autre, & lui par deſſus eux, rendoit ainſi l'eſprit à Dieu. Et de faict n'auons-nous pas veu ceſte viſion verifiee par la mort du Mareſchal de Sainct André, dont nous ſommes à la veille: par celle du Duc de Guiſe deuant Orleans en l'annee ſuiuante: du Conneſtable en ſuite à la iournee S. Denis, & du Prince meſme en celle de Baſſac? *Songe notable.*

1562 L'ARMEE royale comptoit Deux mil cheuaux & Dix-neuf mille hommes de pied: celle du Prince, Quatre mille cheuaux, Douze mille pietons. Le XIX. Decembre elles se ioignent, & sans escarmouches s'entre-chocquent de toutes leurs forces. Les Suisses du Prince perdent Dix sept Capitaines auec les trois parts de leurs troupes, qui montoyent à plus de Trois mille, & soustiennent quatre charges auant que pouuoir estre rompus. D'ailleurs la prinse du Connestable, la mort du Mareschal S. André, la defaite & dissipation de leurs troupes, aportoit vne generale cõfusion en l'armee royale; si le Duc de Guise donnant fort à propos sur les casaques blanches, & chargeant de furie les Reistres dont les pistoles auoyent fait vn grand carnage des siens, n'eust fait faire iour à la cauallerie du Prince: qui s'escartant trop de la bataille tumba prisonnier és mains du seigneur de Damville, & par sa prinse fit balancer vne victoire qui sembloit desia pancher de son costé. Le conflict dura depuis dix heures du matin iusques au soir à plusieurs reprises. Sept mil hommes y moururent sur la place de part & d'autre, plusieurs blessez, qui presque tous moururent: & grand nombre de prisonniers. Le Roi perdit, outre les Suisses, la pluspart de sa cauallerie, & grand nombre d'infanterie. D'hommes de marque morts, Le Duc de Neuers occis par vn sien domestique ou par hazard, ou par dessein: les seigneurs de Montbron fils du Connestable, d'Annebaut, de Giury, la Brosse & vn sien fils. Blessez, le Duc d'Aumale frere du Duc de Guise, Rochefort & Beauuais. Aussun seigneur Gascõ que la peur emporta iusques à Paris, y mourut de regret. Le Prince perdit enuiron Deux mil deux cents hommes de pied, & Cent cinquante de cheual, tant Reistres que François.

Bataille de Dreux.

Ceste iournee est notable par la prinse des deux Generaux: l'vn au commencement, l'autre sur la fin de la bataille, si que le champ fut quitté par l'vn & l'autre parti: mais apres la retraitte, recognu & reprins par le Duc de Guise, & le lẽdemain cõme regagné par l'Admiral se presẽtãt en bataille. Ainsi le Prince eut l'auãtage sur les morts, & l'hõneur d'auoir fait sa retraitte au pas & auec ordre: mais le Duc, l'auãtage de la victoire, pour auoir logé sur le champ de bataille, despouillé les morts, & gagné l'ar-

tillerie du Prince: qui (chose estrange attendu leur grande animosité !) souppa & coucha la nuict mesme auec le Duc de Guise. C'estoit vraiement courtoisie à l'vn & resolution à l'autre.

Par les prinses des deux Chefs le Duc de Guise fut declairé Lieutenant general pour le Roy en son armee : & l'Amiral print les resnes du gouuernement militaire pour les Protestans. Chascun auoit diuers desseins. Cestui-là, de reconquerir les places occupees sur le Roy: cestui ci, de faciliter la conseruation d'Orleans par la conqueste des places circonuoisines : puis acheuer le voyage de Normandie, où l'argent d'Angleterre l'appelloit. Ainsi doncques ayant rangé sous son obeissance Selles en Berri, S. Aignan, Montrichard, & Sulli sur Loire: il commit la garde d'Orleans à son frere d'Andelot auec Quatorze enseignes de François & Landsknets, quatre des habitans de la ville, & grand nombre de Noblesse sous les conduites de Duras, Bouchauanes, Bussy, S. Cyre, Auaret, & autres volontaires : & print la route de Normandie afin de diuiser par ce moyen les forces de son ennemi, qui n'auoit qu'Orleans pour principal obiect de ses armes. Le v. iour de Feburier il se campe deuant, & des le lendemain gagne le Portereau aux despends d'enuiron Quatre cents bons soldats François abandonnez par les Landsknets, qui laschement quitterent l'endroit qu'ils auoyent en garde. Il estoit le xviii. dudit mois sur le point de donner assaut: & faisant estat d'emporter la ville, escrit à la Roine mere, Que dans 24. heures il lui mandera nouuelle de la prinse, & signalera tellement la iournee, n'espargnant ni sexe ni aage, qu'apres auoir fait son Caresme prenant, il abolira la memoire de la ville. Mais l'homme ne sçait pas sa destinee ni le sort à venir. Le mesme iour comme sur le soir il reuient sur vn petit mulet du camp au chasteau de Corney son logis ordinaire, Ian Poltrot sieur de Mercy gentil-homme Angoulmois, monté sur vn cheual d'Espagne, l'assene de son propre & particulier mouuement en l'espaule d'vn coup de pistole chargee de trois balles, & se sauue à la fuite, mais ayant comme esperdu tracassé toute la nuict, il fut prins le lendemain, & quelque temps apres tenaillé, puis tiré à quatre cheuaux dans Paris. Le Duc de Guise mourut le xxiv. dudit mois,

1563

Siege d'Orleãs, &

Mort du Duc de Guise.

1561 & fut sa pompe funebre celebree à Paris non autre que s'il eust esté Roy. Henri son fils ieune d'ans fut pourueu de son estat de Grand-Chambellan & Grand-maistre de France.

Voyage de l'Admiral en Normãdie.

L'Admiral cependant couroit sans contrequarre la Normandie, & suiui de Quatre mil cheuaux renfermoit dans leurs forts ceux qui depuis la prinse de Rouen auoyent la campagne libre. Le Marquis d'Elbœuf notamment, & Renouart nouueau Cheualier de l'Ordre, molestoyent les protestans de Caën, prenoyent les vns, tuoyent les autres. L'argent, l'artillerie, les poudres, & cinq compagnies d'Anglois & deux de François qu'il venoit de receuoir, lui veindrent fort à propos pour sousmettre à sa deuotion la ville & le fort chasteau d'icelle. Mouy lui conquit Honnefleu: le sieur de Colombieres, Bayeux: & par ceste prinse espouuanta tellement la garnison de S. Lo, qu'elle quitta la place. L'Admiral y enuoya Montgommery, qui sans contredit fut en suite receu dans Auranches. Vire emportee d'assaut subit les rigueurs ordinaires de la guerre.

Le Comte poussoit plus outre ses armes, ainsi comme le pacquet de la paix arriua, qui rappelloit l'Admiral à Orleans. Ainsi le XIIII. de Mars il y tourne la teste de son armee: & le XVIII. entré de force dans Bernay fait pendre quelques prestres trouuez en armes & suscitans le peuple à resister dans vne bicoque. Deux iours apres le Vicomte
1562 de Dreux emporte l'Aigle, & passe au fil de l'espee tout
& ce qu'il rencontre armé. Falaise compose: Argentan se ra-
1563 chepte pour la somme de dix mil liures. Mortagne, gros bourg du Perche [induit aussi par quelques prestres, indiscrets certes attendu la force] fait resistance. On la force, & les plus mutins au pris de leurs vies en payent la folle enchere. Les moines de S. Calais auoyent receu garnison, & mal traitté quelques domestiques du sieur de Coignee, voici que maintenant à son tour il en prend vne seuere vengeance. & Cernoy surprenant le chasteau de Mezieres pres de Dreux, fait que pas vn de la garnison n'aura iamais moyen de porter armes. Ainsi rentra l'Admiral dans Orleans le XXIII. iour de Mars.

Des le commencement du siege d'Orleans, le Roy, sa mere, le Conseil priué, & certains deleguez de la Cour de Par-

de Parlement de Paris estoyent venus à Chartres, pour 1562
vacquer (disoit-on) au procez du Prince de Condé. Le &
Duc de Guise eust fait par ce moyen d'vne pierre deux 1563
coups. car la teste du Prince pouuoit abattre aussi celle du Connestable. Mais Damville ayant eu l'honneur d'auoir pris le Prince en pleine bataille, eut aussi l'honneur de lui conseruer la vie par dissipation de ceste assemblee. Maintenant que la crainte de l'autorité du Duc de Guise ne trauaille plus la Roine-mere, elle remet sur les rangs le traitté de paix desia commencé deuant la mort d'icelui. Pour ce faire elle tient vne asemblee en l'isle aux Bœufs, à laquelle assistent le Prince & le Connestable encore prisonniers. Le Connestable proteste d'entree, Qu'il ne souffrira point de paix faite aux conditions de l'edict de Ianuier. Le Prince demande permission de conferer auec son conseil dans Orleans. Son conseil lui remonstre, Que ni la Roine ni lui ne peuuent deroger à l'edit solennellement fait, emologué & iuré à la requisition des Estats & d'vne notable asemblee des parlemens du Royaume.

Mais le Prince s'ennuyoit de se voir gardé par vne compagnie de gens de cheual & trois enseignes d'infanterie : & plusieurs gentils-hommes n'auoyent de long temps veu leurs familles. D'auantage on faisoit entendre au Prince, que les articles de l'edit de Ianuier ne s'alteroyent sinon pour contenter les Catholiques. que les armes posees on obtiendroit peu à peu vne pleine liberté. Ainsi les articles de paix couchez en forme d'edit furent accordez le XII. de Mars, & du tout resolus au conseil du Roy à Amboise le XIX. ensuiuant, verifiez en Parlement le XXVII. & le mesme iour publiez par la ville à son de trompe.

Les executions qualifiees de iustice, les pillages, les massacres particuliers & generaux commis es personnes des Protestans à Paris, Senlis, Amiens, Abbeville, Meaux, Chaalons, Troys, Bar sur Seine, Espernay, Ceant en Othe, Sens, Auxerre, Neuers, Corbigny, Aurillac, Moulins, Issoudun, au Mans, à Vandosme, Angers, Craon, Blois, Mer, Tours, Bourgueil, & lieux circonuoisins : Poitiers, Rouan, Valonges, Vire, S. Lo, Bourdeaux, Agen, & generalement presque en tous les endroits du Royaume, se lisent en grand volume es originaux, & grossiroyent

1562 & 1563 ce voulume outre sa iuste mesure. Le temps & le loisir pourra donner en suite tous ces discours là specifiez plus particulierement. Remarquons seulement les plus memorables exploits aduenus durant ces premiers troubles, sçauoir est depuis le mois d'Apuril en l'an M. D. LXII. iusques à la publication de la paix.

Troubles particuliers à Meaux. LES Protestans de Meaux surpassans les Catholiques en nombre, auoyent iusques à la fin du mois de Iuin sans trouble continué l'exercice de leur religion. Alors voici que transportez d'vn zele indiscret, & d'vne maladuisee presomption fondee sur la pluralité de leurs gens, ils conuolent aux Eglises, abatent les images, & font retirer les prestres. Ceste insolence poussa la Cour de Parlement à Paris à les proscrire, & par arrest abandonner à qui les pourroit tuer & saccager sans forme de procez. Là dessus Lihoux frere de Monluc vient à Meaux, & du consentement des Protestans y restablit l'exercice de la religion Catholique: puis fait en suite commandement aux habitans de porter leurs armes en la maison de ville. Aucuns obeissent: les autres au nombre de quatre cens s'acheminent pour se ioindre au Prince de Portien. On les charge, on les desbande, on les tue tous à quarante prés qui gagnerent Orleans à toutes peines, laissans leurs femmes à l'abandon des plus forts, desquelles plusieurs furent trainees à la Messe à coups de bastons, plusieurs mariages reconfirmez, plusieurs enfans (mais sans ordonnance) rebaptisez. Le XIIII. de Feburier M. D. LXIII. quelques fugitifs essayerent de regagner la place. Mais ce ne fut qu'apporter vne totale destruction à leurs compagnons qui estoyent enfermez dans la ville, massacrez, noyez, pendus: leurs femmes & filles violees, leurs biens pillez, & leurs maisons rendues inhabitables.

A Chaalons. A CHAALONS des Bordes Lieutenant du Duc de Neuers gouuerneur de Champagne, occit plusieurs hommes & femmes, emprisonna des artisans, pilla leurs maisons, fit reconfirmer des mariages & pareillement rebaptiser des enfans.

CEVX de Bar sur Seine se rendirent les plus forts. mais temerairement en vne place aisee à forcer. Quelques canons braquez seulement contre le chasteau firent escarter comme perdreaux tous ceux qui s'estoyent enfermez

dedans

dedans. Ainsi les assiegans entrez, ayans peu d'hommes sur lesquels ils peussent executer leurs vengeances, se ruent sur les femmes, sur les filles, sur les enfans: ouurent les poitrines à quelques vns leur arrachent le cœur: & d'vne rage indigne certes d'vn creé à mesme image & semblance, l'entasment à belles dents. Ralet, ieune Aduocat, fils du Procureur du Roi, (prodige rare!) pendu à la solicitation de son pere. Au mois de Ianuier ensuiuant, quelques cinquante cheuaux de la garnison d'Antrain surprindrent la ville au poinct du iour: & d'abord attacherent ce Ralet au toict de sa maison, puis à coups de pistoles lui firent expier la mort de son fils. Les autres meurtriers furent meurtris, & leur butin butiné par d'autres butineurs. Ainsi quoi que soit le Seigneur redemande le sang de l'homme par la main de l'homme mesme. Sainct Estienne reuenu d'Orleans auec deux siens freres & quelques autres pour se refraischir en vne sienne maison pres de Reims, y fut inuesti, assiegé & batu de canon par vne troupe de quinze à seize cens hommes: & sortant sous leur parole pour parler au Duc de Neuers qu'ils disoyent le demander, fut assassiné par son propre cousin germain baron de Cerni: & ses deux freres auec seize autres, poignardez.

1562 & 1563

S. Estienne.

Cent persones de toutes qualitez furent tristement occises à Sens, leurs corps iettez nuds dans Seine, leurs maisons pillees, & (comme s'il ne suffisoit de seuir à l'endroit des corps humains) leurs vignes arrachees. L'onziesme de May M.D.LXII. les Catholiques de Neuers appellerent plusieurs gentils-hommes du pays, se saisirent des portes: & trois iours apres se ruerét sur les Protestás. La Fayete y suruint, fourragea leurs maisons, fit rebaptiser les enfans, reiterer les mariages (chassa ceux qu'il voulut, puis gorgé d'vn butin d'enuiron cinquante mil escus, se retira chez lui en Auuergne. Noisat Mareschal de la compagnie de la Fayete, fit pareil traittement à ceux de Corbigny. Le Capitaine Blanay surprint la ville peu de iours apres, & restablit les Protestans en l'exercice public de leur religion.

A Sens.

A Neuers.

A Corbigny.

Et le Capitaine Blosse surprenant aussi la ville d'Antrain, empescha les Catholiques de faire vn pareil exploit que ceux d'Auxerre selon qu'ils l'auoyent proietté.

A Antrain.

1561 & 1562 Estienne Blondelet prestre, & & vn autre surnommé le Dangereux, furent pendus & arcbusez. Issertieux appellé par les protestans de la Charité pour prendre le gouuernail de leur ville fut diuersement assailli par Cheuenon, Achon & autres troupes : & finalement assiegé par la Fayete rendit la ville à composition assez honneste pour son parti. Ce fut le x. de Iuin. Mais le grand Prieur d'Auuergne Lieutenant de la Fayete entré dedans arracha la capitulation signee des mains d'Issertieux : & depuis la Fayete exposa ces pauures Protestans à pareilles pilleries & rançonnemens que ceux de Neuers. Le III. de Mars ensuiuant, les capitaines Bois, Blosset & Blenai rentrerent dedans par escalade: & depuis la laisserent en la garde du Bois, qui la defendit auec Soixante sept soldats & quelques habitans sans perte d'hommes, contre vne armee d'enuiron quatre mil hommes tant à pied qu'à cheual: tua plus de quatre vingts des asaillans, & contraignit à leuer le siege.

A la Charité.

A Chastillon sur Loire.

Ceux de Chastillon sur Loire s'estans maintenus parmi de grandes difficultez, & finalement despouillez de toutes leurs commoditez fortifierent leur villette, & le v. de Ianuier soustindrent vn asaut contre le sieur de Prie: lui tuerent sept ou huict hommes, & blesserent grand nombre d'autres: les hômes se defendans à coups de pierres, & les femmes versans des eaux bouillantes sur les asaillans. En fin Montetud gouuerneur de Berry les assiegea, batit, emporta de force, matrasa hommes & femmes, ieunes & vieux: pilla la ville iusques aux verroux des portes, vitres, & treillis des fenestres.

Gyen se maintent longuemeint, les protestans y estoyent les plus forts : mais l'insolence des capitaines & soldats que le prince de Condé y enuoyoit d'Orleans pour se refraischir les vns apres les autres, contraignit plusieurs habitans de se retirer à Orleans. Ainsi la ville demeurant à la deuotion du camp Royal qui se veint camper autour, fut sousmise à la violence des plus forts, où les Italiens entre autres insolences couperent en deux pieces vn ieune enfant tout vif, & d'vne horrible rage mangerent de son foye.

A Montargis.

Montargis estoit l'asyle de plusieurs familles protestantes sous l'aile de Renee de France fille du Roi Louys XII.

XII. & Duchesse douairiere de Ferrare. Le Duc de Guise son gendre y enuoya Malicorne auec quatre compagnies de gensd'armes. mais la proye qu'il cerchoit estoit à sauueté dans le chasteau. le coup porta sur vn pauure homme rencontré d'auanture, qui fut tué, puis ietté dãs la riuiere. Malicorne menaçoit la Duchesse d'amener du canon pour la forcer à rendre le chasteau & les Protestans refugiez. Mais la genereuse responce de ceste princesse, & la mort du Duc de Guise suruenant empescha l'execution de ses menaces. 1562 & 1563

BRESONS suiuant la commission qu'il auoit du Duc de Guise, de s'emparer des forteresses de la haute Auuergne, entre dans Aurillac, meurtrit huit hommes, pille la ville, & celle d'Argentat auec quelques chasteaux: viole femmes & filles : & faisoit estat d'exterminer les Protestans du pays, si l'edit de pacification ne lui eust fait rependre ses armes au croc. *A Aurillac.*

MONTARE veint à Moulins auec pareille commission, chassa de la ville ceux qu'il redoutoit, puis laschant la bride à ses troupes, rauagea les maisons & metairies circonuoisines, fit pendre six hommes, noyer cinq autres reuenus d'Orleans auec trois marchands Dauphinois, & souffrit que le bourreau sans forme de procez executast ceux que la populace lui liuroit pour estre mis à mort. *A Moulins.*

Treize ieunes hommes d'Issoudun furent assommez en l'eau le 8. de May 1562. à Saincte Lisaine village à deux lieuës de la ville. & le 9. ensuiuant Sarzay se saisit d'Issoudun, arma les habitans Catholiques: tira des prisons les criminels, & les remplit de Protestans : lesquels pour la plus-part moururent accrauantez sous la ruine d'vne tour. De seize eschappez dix se sauuerent à Bourges: Et iusques à l'edit de paix continua de butiner à la ville & aux champs, rançonner les vns, liurer au bourreau les autres qui n'auoyent moyen de se racheter, forcer femmes & filles, exposer en somme ce poure peuple à toutes insolences soldatesques. *Issoudun.*

Le troisiesme d'Auril mil cinq cens soixante deux ceux du Mans se firent maistres de leur ville. Mais iamais violence ne fut de duree, & iamais soldats commandez par vn chef de peu de creance & de petite authorité ne virẽt prosperer leurs armes: car le mespris de leur chef les em- *Au Mãs.*

1562 & 1563 te en vne insolence desbordee, dont s'ensuit leur totale destruction. Ceux-ci n'ont si tost les armes aux mains, qu'ils les employent à la demolition des images, au saccagement des Eglises:& des Eglises de la ville courét és villages circonvoisins. Les Communes s'assemblent, tuent ceux qu'ils rencontrent,& recouurent le butin. En suite vne pomme de Discorde diuise ceux de la ville & du chasteau. les insolences des capitaines & soldats estonnent les Protestans :le Duc de Montpensier s'apreste pour les assaillir,& de trois capitaines qui commandent en la ville, deux ont intelligence auec lui. Cela descouuert, ioint que la ville estoit mal pourueuë, la Mothe Tibergeau en tire tumultuairement huit cens hommes portans armes,& les conduit auec plusieurs difficultez dans Alençon, qui de là prindrent diuers partis: les vns non prattiqués aux armes demeurerent là: les autres se ietterent aux trouppes du Comte de Montgommery, les autres du Duc de Bouillon. & les deux autres Capitaines se rangerent à ceux ausquels ils auoyent sous main donné parole. Ainsi les Catholiques ont leur tour. On les a chassez de la ville: ils y rentrent maintenant,& pleins d'animosité rauagent les maisons Protestantes, à la ville, aux champs à huict lieues à la ronde,& sans respect de parenté, tuent, pillent, rançonnent, hommes, femmes, enfãs. Quelques femmes d'estat, quelques simples gens, valets, chambrieres: quelques personnes retirees en leurs metairies ou chez leurs amis aux champs, demeurent à la deuotion de cinq cens arcbusiers leuez pour la garde de la ville & des enuirons, qui n'espargnent aucune espece de vengeance & de rigueur. Les prisons en sont remplies: on defend d'aucunement soliciter pour les prisonniers: les accusez ne sont receuz à reprocher aucuns tesmoins: & pour dernier acte de la tragedie, plus de deux cents personnes de toutes qualitez & sexes, expedient par leur triste mort les insolẽces des premieres bouttees. Les absens sont executez en effigie: les biens confisquez de ceux qui sont morts auec port d'armes; leurs enfãs degradez de to⁹ estats,& declairez inhabiles à succeder. Es villages pres & loing plus de six vingts personnes sousmirent la gorge& le ventre aux espees vẽgeresses de ceux ausquels la vicissitude des armes dõne

main-

maintenant l'auantage. Vn capitaine Champagne pour acharner autant que lui les brochets d'vn sien estang, les gorge de plus de cinquante personnes. Bois-iourdan son Lieutenant comble de cinquante à soixante cadauers deux fossés prés de sa maison. Et suiuant l'exemple du Mans, és villes circonuoisines, à la Ferté Bet-nard, Sablé, Maine, au chasteau du Loir, à Memers, Belesme, Mattigue, & autres, la campagne blanchit des corps humains qui n'ont pour toute sepulture que les ventres des oiseaux de l'air & des feres champestres. actes certes indignes de gents qui veulent auoir quelque reputation de courtoisie. 1562 & 1563

A Vendosme.

Les images renuersees à Vendosme, les autels abatus, les sepultures mesmes de la maison de Vendosme trop insolemment rompues, n'eussent-elles point excité quelque vengeance? *vous abatez* (ce disent les Catholiques) *les images & destruisez les reliques des trespassez: mais nous abatrons autant de viues images qu'il en pourra choir en nos mains.* Les Moines de S. Calais les secondent: & de plusieurs Protestans qui tenoyent leur abaye, en massacrent vingt cinq ou trente. Quelques troupes qui couroyent la campagne esgorgent les premiers passans, en lapident, en iettent dans des puits. Le sieur de Congnee alliant quelques gentils-hommes les vient charger, massacre les massacreurs, & reserué quelque petit nombre qui se sauue de bonne heure, les passe au fil de l'espee: puis descharge les restes de sa furie sur les prestres & Moines, & fait pendre les deux plus mauuais dans leur Eglise mesme où le tocsaint auoit sonné pour courre sus aux Protestans. Ceux d'Angers se rendent les plus forts, toutesfois sans offenser aucun de leurs concitoyens: & passent auec eux accord, *De viure paisiblement vns & autres sous l'obeissance du Roy auec l'obseruation de l'Edict de Ianuier.* Ceste modestie du v. Apuril iusques au XXII. Alors patience leur eschappe aux despens des images & reliques de Sainct Sanson. Les Catholiques patientent: mais ils sçauront bien choisir le temps à leur auantage. Aduient que le Prince de Condé demande aux Protestans d'Angers vn renfort d'hommes & d'argent. Plusieurs gentilshommes & soldats s'y acheminent, & par ce moyen affoiblissent leur parti. Puygaillard Capi-

A Angers.

1562 & 1563 taine Gascon enuoyé par le Duc de Montpensier entre dans le chasteau le v. de May & le lendemain gagne vne partie de la ville, puis pour endormir les Protestans, afin de les auoir en suite à sa deuotion, leur accorde libre exercice, & leur en ouure la iouissance. Mais deux iours apres sous couleur de les desarmer, on se iette dans leurs maisons. Vn receueur des tailles & quelques autres barrent leurs portes. On sonne le tocsaint, leurs maisons sont pillees, les prisons remplies & d'hommes & de femmes, & depuis l'onziesme dudit mois iusques à la fin de l'annee, plus de quatre vingts hommes executez par diuerses sortes de supplices. Plusieurs femmes de toutes qualitez assommees, trainees dans des sacs par les bouës, leurs corps iettez en l'eau, leurs filles violees. quelques vnes faisans plus forte resistance occies à coups d'espees & de poignards. Et le Duc de Montpensier ayant publié l'arrest du Parlement de Paris, *De courre sus au son du tocsaint à ceux qui seroyent tant soit peu suspects de la religion protestante*, plusieurs gentils-hommes & autres personnes és enuirons d'Angers perdirent durant ces fureurs & leurs biens & leurs vies.

A Blois. A Blois ils estoyent aussi maistres & de la ville & du chasteau : mais estans trop foibles pour contrelutter les armes du Duc de Guise, tous les gens de guerre se retirerent à Orleans. Ceux qui resterent en la ville payerent pour leurs compagnons. car outre ceux qui furent assommez par les ruës à l'entree du Duc, plusieurs attachez à des perches furent iettez en la riuiere, femmes & filles violees, maisons saccagees: & mesme, comme il aduient en ces tumultes inciuils, plusieurs Catholiques enueloppez parmi le desordre : selon que la licence donne moyen à chacun de vanger ses particulieres querelles. On s'en plaind au Duc. *Il n'y a remede* (ce dit-il) *aussi bien n'y a-il que trop de peuple en France. I'en feray tãt mourir que les viures y seront à bon marché.* Voire ô Duc si la disposition des saisons estoit en ta puissance. nous esprouuons encore, si la terre pour deuenir fertile desire estre abruuee de sang humain. Le Bourg de Mer fut pillé dix iours entiers. Beaupas ministre du lieu pendu. quelques hommes tuez, quelques femmes violees moururent les vnes entre les mains des violans, quelques autres de regret tost apres.

A Mer.

L'AR-

L'ARREST susdit se publioit tous les Dimanches es lieux du ressort du Parlement. C'estoit impunément armer tous brigands, vagabonds, ribauts, garnemens, desbauchez, faineants, & telle racaille de gens : c'estoit faire quitter la charrue au paysan : c'estoit faire fermer boutique à l'artisan: c'estoit en somme conuertir le populas en tigres & lions, & l'acharner contre ses compatriotes. Vne troupe de telle maraudaille se iette aux quartiers de Ligneul, pend quelques hommes, arrache les yeux à vn ministre, puis le brusle à petit feu. Vn autre court les marches de Cormeri, l'Isle-bouchart, Loches, Azé le bruslé, & lieux circonuoisins: esgorgeant, assommant, meurtrissant, hommes, femmes, filles, enfans. 1562 & 1563

CEVX de Tours s'estoyent emparez de la ville: mais n'ayans non plus que d'autres espargné les images, le Duc de Montpensier les veint en Iuillet sommer de se rendre. Ils n'auoyent moyen de garder la ville, ni le prince de Condé de les secourir. Ainsi font ils trois enseignes de pietons, deux cornettes de caualerie ; & ioints auec ceux de Chinon & Chastelleraut, font vne troupe d'enuiron mil hommes de guerre. Mais ce ne fut qu'vn feu de paille. Sept ou huit compagnies de gensd'armes, & quelques cornettes de Caualerie du Comte Villards les chargent, les desconfituent les vns, menent les autres prisonniers à Chastelleraut : quelques vns gagnent Poitiers à sauueté : d'autres qui s'estoyent rendus des premiers en ceste desroute, ayans esté renuoyez à Tours, auec saufconduit, tomberent de Scylle en Charybde. les Communes les accueillent tous desarmez, en assomment, en blessent. Enuiron trois cens gagnent les portes de Tours à course de pieds, & cuident trouuer asyle en leurs foyers. La ville sonne le toclaint: le peuple arme: esgorge la pluspart de ces hommes esperdus, traine leurs cadauers en Loire : massacre en suite leurs compagnons restez en la ville, saccage leurs logis ; & parmi ceste furieuse licence colore la riuiere du sang de leurs concitoyens, hommes, femmes, enfans. Chauigny suruient, & par sa presence autorise ceste insolence populaire. Bourgeau President de Tours, non protestant, mais soupçonné seulement de fauoriser leur parti, auoit rachepté sa vie des mains de Cleruaux Lieutenant de Chauigny par le prix de *A Tours.*

1562 & 1563 trois cens escus & d'vn bassin d'argent : mais en suite meurtri de coups de baston & d'espees, & pendu par les deux pieds la teste en l'eau iusques à la poictrine : voici qu'on lui fend le ventre, on iette ses entrailles en la riuiere, on plante son cœur au bout d'vne lance, & le portans au trauers la ville, vont crians, *Voici le cœur du President des Huguenots* Le Duc de Montpensier arriue, & par gibets roues & potences ioue le dernier acte de ceste inciuile tragedie.

Poitiers. LES Protestans de Poitiers se faisans maistres de la ville n'auoyent pas oublié l'abatis des images. Voici maintenant à beau ieu beau retour. Le Comte de Villards & le Mareschal de S. André les assiegent. S. Gemme y commandant pour le Prince de Condé, soustient vn furieux assaut, & desia conuertissoit la rudesse de ses assaillans en vne molesse de retraite pourpensee : comme Pineau Capitaine du chasteau prattiqué par les assaillans, leur donne vn signal de rappeau, tire contre ceux qui combatoyent à la porte, les contraint d'en quitter la defense. Ainsi la porte emportee l'on vient à disputer les places. Desia les Protestans plovoyent le col sous les glaiues victorieux, ainsi que Mangot capitaine Lodunois rompant les serrures de la porte S. Cyprian, ouure aux citadins & soldats les moyens de sauueté, mais laisse la ville & pays circonuoisin exposé à toutes les insolences que souffre ordinairement vn pays de conqueste. Corneille, capitaine Escossois eschappé de Poitiers auec sa troupe, pour reprimer la fureur des païsans acharnez au sang & pillage, leur dresse vne commode embuscade, puis se range feintement à leur parti : & par ce stratageme leur oste la volonté de s'attroupper à l'aduenir pour semblable effect.

Rouan. L'effrenee licence des armes poussoit par tout les plus forts au saisissement de leurs villes, & par tout n'y auoit danger que pour les plus tardifs. Mais helas combien de piteuses catastrophes attiroyent ces inciuils & funestes remuemens? Rouan ne fut pas des derniers à les esprouuer. Le XV. Apuril M. D. LXII. les Protestans se saisissent de la ville, entrent és Eglises en suite à foule, rompent, abatent, ruinent, reliques, images, autels, en plus de cinquante paroisses, abbayes, conuents. l'exercice de la religion Catholique s'intrrompit: la Cour de Parlement

lement ſe retire, & s'eſtablit à Louuiers. Sur ce grabuge voici venir le Duc d'Aumale en qualité de Lieutenant general pour le Roi, Villebon Bailly de Rouan ſe ſaiſit du pont de l'Arche: le Baron de Cleré, de Caudebec. & ainſi bloquent & bouclent Rouan & deſſus & deſſous la riuiere: le magiſtrat ceſſe l'adminiſtration de la iuſtice: le marchand ſon traffic, & l'artiſan ferme boutique. Triſtes preſages d'vne horrible confuſion à venir. Pluſieurs difficultez preſſoyent deſia ceux de Rouan: comme Morvilliers venant de par le Prince de Condé, & par ſubtils moyens s'eſcoulant par eau dans la ville, pouruoid aux deſordres des ſoldats, à la garde du fort de Saincte Catherine, & prolonge les eſperances des aſſiegez. Le Duc d'Aumale vient aſsaillir le fort, & les haraſse par maintes eſcarmouches: mais plus funeſtes pour lui, perd à la premiere plus de cent hommes, & les aſsaillis S. Agnan & Languetot, braues capitaines. à la ſeconde, grand nombre d'hommes & deux enſeignes emportees à la ville. L'onzieſme de Iuillet le Duc liure vn aſsaut general, voire ſi bruſque & chaud, que trois enſeignes ennemies deſia plantees ſur le rempar r'allumerent tellement l'ardeur des aſſiegez, qu'ils renuerſerent & enſeignes & aſsaillans, les pourſuiuirent iuſques en leur camp, & les contraignirent à deſloger la nuict ſuiuante en confuſion auec perte de viures, munitions & bagage, pour aller par la priſe de Ponteau de mer & Honfleur vanger la honte n'agueres receuë à Rouan.

1562 & 1563

Premier ſiege de Rouan.

Morvilliers content d'auoir pour ce coup garanti Rouan, ſe retire en ſa maiſon. & laiſse ſa charge au Comte de Montgommery appellé de la baſse Normandie par ceux de Rouan. Sur la fin du mois de Septembre le Roi, la Roine mere, & le Roi de Nauarre ſe trouuent en leur camp conſtant de ſeize mille hommes de pied & deux mille cheuaux ſans les Reitres & Landsknets. Cinq iours paſsent en eſcarmouches continuelles, mais plus auantageuſes aux aſſiegez. Le ſixieſme iour la pluſpart des ſoldats ſe va refraiſchir en la ville. Vn certain Capitaine nõmé Louys, duquel les aſſiegeans auoyent prins aſseurance & parole, leur en donne auis. Ils courent chaudement à l'aſsaut (durant ces eſcarmouches ſix à ſept cents coups de canon auoyent ouuert la muraille) tuent plu-

Second ſiege.

1562 & 1563 sieurs bõs hommes de guerre, force piõniers, vingthuict femmes: & emportent la place, mais au prix de la vie de Louys tué par vn de ses soldats, ainsi qu'il aidoit aux assaillans à monter. Digne loyer d'vne lasche perfidie enuers son parti. Trois cents bourgeois accouroyent à la defense: mais la fureur de l'asaut les enueloppant porta les vns au tombeau, les autres és prisons, & se facilita la possession du bouleuert de Martin-ville & du fort de Montgommeri. Le XIII. Octobre vn rude asaut donné sur la ville depuis le matin iusques au soir, coucha par terre grand nombre d'hommes de part & d'autre. Le lendemain sur les onze heures les asaillans redoublent & plantent trois enseignes sur le rempar de S. Hilaire. Mõtgommeri les repousse & mene battant iusqu'au delà du fossé, affoiblissant son aduerse partie d'enuiron huit cẽs hommes: & la siene souffrant diminution de quatre à cinq cens hommes, femmes, enfans. Mais le lendemain estoit fatal au Roi de Nauarre, *Si ie puis* (disoit-il à vn grand seigneur) *eschapper de ce siege, iamais ie ne porteray les armes pour ceste querelle*. Vn certain prognostic de mal qui nous talonne, touche ordinairement nos cœurs. Et de faict ayant voulu visiter les trenchees; & disné en vn lieu plus prochain de la muraille hors de la batterie: voici qu'vne arcbusade lui donne dans l'espaule ainsi qu'il vouloit faire de l'eau, dont la bale estant trop tard sondee par les chirurgiens, & quelque trop licentieuse volupté ayant augmenté les inflammations de la playe accompagnee de fieure en suite, il rendit l'ame à Dieu le XVII. Nouembre ensuiuant, comme nous auons touché ci-dessus. Cependant les foudres des canons continuoyent, plusieurs milliers de coups d'artillerie accrauantoyent diuerses tours, plusieurs mines iouoyent, mais sans effect, la quatriesme fut plus vtile le XXVI. Octobre par elle les asaillans gagnent la bresche de la porte S. Hilaire, entrent tumultuairement, tuent tout ce qu'ils rencontrent, forcent les maisons, violent femmes & filles, & commettent en somme tous actes ordinaires en semblables aduantures. Montgommery, impuissant de contrelutter ce dernier effort, se sauue au Havre auec ceux qui peurent se ietter dans sa galere, le reste demeurant en proye, pillez, tuez, noyez, prisonniers.

Prinse du fort. & Mort du Roy de Nauarre. Prinse de Rouan.

Trois iours apres la prinſe le Parlement reueint, & par ſa premiere ſeance, le Preſident de Mandreville eut la teſte tranchee, Soquence & Bethonville Conſeillers, & Marlorat miniſtre furent pendus, puis le lendemain cinq capitaines & diuers bourgeois de la ville. Et qui plus eſt, l'enuie & la haine enueloperent parmi ces fureurs populaires, les ſieurs de S. Antot premier preſident, & de Boiſroger Aduocat du Roi, Catholiques, ennemis de ſedition & ſages politiques. En tumultes ciuils le vulgaire prend ordinairement pour marques eſſentielles de religion, les inſolences & desbordemens que la fureur & la conniuence du magiſtrat lui ſuggerent. 1561 & 1563

Dieppe ſeruoit de retraite à pluſieurs familles Proteſtãtes: mais la desfaite de quelques compagnies que Bricquemault enuoyoit à Montgommeri pour renfort, & la prinſe de Rouan en ſuite, intimida la plus-part des habitans qui preſſez d'ailleurs par Aumale & Villepon, cõſentirent leur reddition à la charge de ceſſer l'exercice de leur religion. Ricarville & Bacqueville en eurent le gouuernemẽt: ceſtui-la du chaſteau, ceſtui-ci de la ville. *Dieppe rẽdue, &*

Mais combien de capitaines ont par imprudence perdu leurs places & leurs vies? Ricaruille ſortant du chaſteau pour aller voir ſes cheuaux eſt tué, & ſoudain le chaſteau ſaiſi par Cateuille & le capitaine Gaſcon, qui de là deſcendans en la ville prennent Bacqueville: & reſtabliſſent l'exercice des Proteſtans ſous le gouuernement de la Curee. *Reprinſe.*

Montgommeri trauailloit de toute ſa puiſſance à maintenir les Proteſtans en la baſſe Normandie, mais il auoit pour contrequarre de ſes efforts, le Duc d'Eſtãpes & Matignon. Il auoit au mois de May gagné Vire, abatu les images, emporté les reliques. Le dernier de Iuillet les Catholiques reſueillez de ce premier eſtourdiſsemẽt, ſurprennent les Proteſtans au ſortir du preſche, vengent leurs dommages par la mort de quelques vns & bleſsure de pluſieurs. Sur la fin d'Aouſt la Mothe Tibergeau, Auaines & Deſcamps enuoyez par Montgommeri auec ſix vingts cheuaux, ſurprennent la ville, la rauagent & picorẽt le pays. Le quatrieſme Septembre voici venir onze cornettes de cauallerie cõduites par le Duc d'Eſtampes, *Vire.*

1562 & 1563

qui d'abord forcent la ville, tuent Auaines; prennent le chasteau; poignardent deux cens hommes qui s'y estoyent sauuez, violent, tuent, femmes, enfans. Tibergeau & plusieurs autres racheptterent leur sang. Ainsi par tout l'on n'oyoit que prises, reprises, & stratagemes cruellement inciuils. Le Vidame de Chartres & Beauuais la Nocle son beaufrere s'estans asseuré du Havre de Grace, le Vidame descendant en Angleterre traitta auec la Roine pour le secours des Protestans, & pour seureté de ses hommes & deniers, lui mit en tremains ladite place, auec protestation tant par lui que par la Roine, de ne vouloir preiudicier aucunement à l'autorité souueraine du Roi, ni à l'estat du Royaume. Aussi le rendra elle en bref auec assez de facilité. Suiuant le traitté, six mil Anglois arriuēt en Normandie sous la charge du Comte de Waruic, & sont disperfez à Rouan, à Dieppe, au Havre. Apres la prise de Rouan, le Reingraue amena ses Reitres deuant le Havre. Mais ses efforts n'eurent non plus d'effect que cinquante mil escus, & le colier de l'Ordre auec vne compagnie d'hommes d'armes entretenus, que la Roine mere promettoit à Beauuais pour le corrompre à la reddition du Havre.

Le Haure mis és mains de l'Anglois.

La Bretagne.

LA Bretagne subsistoit sous vn assez moderé gouuernement du Duc d'Estampes, tant à cause que la Roine mere demeuroit en suspends, & s'entretenoit des deux partis; comme parce que les factions de Normandie auoyent attirez les plus mauuais garçons.

Guyenne & autres.

CEVX de Guyenne, Languedoc & d'ailleurs, faisoyent la guerre aux images & autels, mais donnoyent occasion d'espancher le sang des images viues à Grenade, Castelnaudarry & Cahors, où plus de six vingts personnes Protestantes assemblees pour ouyr vne predication, furent mis à mort. D'autre part, Burie & Monluc, fleaux des Protestãs, contrequarroyent les bris des images, en toute la Guyenne, par infinis meurtres & saccagemēs pitoyables. Duras ayant abandõné la protection d'icelle sur le commandement qu'il auoit du Prince de Condé, de lui mener des forces à Orleans. dont mal lui print neantmoins, comme nous verrons en bref. Burie & Monluc couroyēt le pays pour contrelutter les desseins des Protestans. & ceux de Bourdeaux ayãs trop mollement Procedé en vne entre-

entreprinse formee contre la ville & les chasteaux, occasionnerent le Parlement de fouiller leurs maisons & d'executer à mort ceux qui ne s'estoyent d'assez bonne heure retirez sous les enseignes de Duras. 1562 & 1563

MONLVC irrité principalement contre ceux d'Agen, bandoit tous ses esprits pour les ranger en sa puissance & discretion. Il auoit en teste le sieur de Memy general de la guerre pour la defense des Protestans de Guyenne & pays voisin, homme valetudinaire & peu prattic en tels affaires. Car s'il eust sceu se preualoir des grãdes forces qu'il auoit en main, & croire les aduis d'Arpajon & Marchastel, il pouuoit en apparence tailler en pieces Monluc beaucoup plus foible d'hommes. qui cognoissant la portee de son aduersaire, les harassoit par frequentes allarmes & courses assiduelles au grand opprobre des Protestãs qui tumboyent en ses mains, ainsi que lui mesme s'en vante en ses Commentaires, vrai pourtrait & tableau où se lisent en grand volume les horribles desolations aduenues en ces pays là durant les premiers troubles. En fin ceux d'Agen voyans leur ville impuissante de resister au canon, font bande d'enuiron six cens, & se retirent la plus part dans le chasteau de Penne commis par Duras au Capitaine Liourau. Le lendemain le populas d'Agen s'attrouppe, pille & tue tous ceux qu'il rencontre. Burie & Monluc y conuolent, executent à mort plusieurs prisonniers en personne, & les absens en figure. *Agen.*

DVRAS n'ayant moyen de diuertir ce triste coup, prend le chemin de Quercy, emporte de force Lauserre, y tue cinq cens soixãte sept hommes, entre lesquels neuf vingts quatorze prestres se trouuent engloutis sans merci de leur ordre sous ceste detestable insolence militaire. pour contreschange Monluc vient assieger le chasteau de Penne, force la place apres la mort de Liourau, passe au fil de l'espee hommes, femmes, enfans. & continuant le fil de sa prosperité, prend & saccage Castel-ialoux, Marmande, S. Macaire, Bazas, Toniens, le port S. Marie, Villeneufue d'Agenois, le chasteau de Duras, Montsegur, & par tout laisse de sanglans trophees d'vne ciuile & piteuse victoire.

LECTOVRE ville capitale d'Armagnac, estoit à la deuotion du Prince de Condé. Bugole Capitaine Bear- *Lectoure.*

1562 & 1563 nois, & Catholique, y commandoit, & par les prinses de la Sauuetat de Gaure, du Larromien, & de Tarraube auoit asseuré les Protestans de sa constante affection à leur parti. Monluc despesche le Capitaine Peirot son fils pour reprimer les armes de Bugole. Peirot traite auec Bugole, & de son parlement recueille les fruits qui s'ensuiuent. Le capitaine Mesmes amenoit Deux cens soldats pour renforcer Lectoure. Bugole les fait arrester en chemin sous ombre de leur enuoyer escorte pour faciliter leur passage. Et de faict à ce dessein il iette brusquement aux champs Trois cens hommes d'armes & quarante cinq argoulets : puis emmene lui mesme d'autres troupes d'infanterie à Tarraube, afin que par l'affoiblissement de Lectoure, Peirot eust moyen d'interposer sa gendarmerie pour empescher le retour à ceux de Tarraube à Lectoure, & par mesme stratageme fermer le passage au capitaine Mesmes, l'abandonnant en proye dans Roquebrune, chetif village: d'où neantmoins il sortira au trauers de quatre à cinq ennemis cõtre vn, & se retirera dans Bearn. D'auantage bien que Tarraube fust despourueuë de farines & d'eau, il y retient nonobstant son infanterie, afin qu'estans assiegez ils tumbassent plus aisément à la merci de Peirot, comme il aduint. Et pour comble de lascheté, tost apres la reddition de Tarraube, il suiuit auec vn sien frere les enseignes de Peirot, & contre la foy promise, lui vid hacher en pieces Deux cens trente vn prisonniers de Tarraube, pendre quelques vns, & rançonner plusieurs. Ces nouuelles ouyes Monluc assemble les Communes auec six compagnies d'infanterie, assiege Lectoure, y fait bresche, donne l'assaut en quatre endroits: Brimont le repousse n'ayant auec lui qu'enuiron cent soldats, foible nombre, qui l'induisoit en fin (ioint les prieres de la Roine de Nauarre, à laquelle appartenoit la ville) de sortir par composition.

Insigne lascheté de Bugole.

Bearn.

Reste maintenant d'accomplir nostre promesse touchant les exploits de Duras en Guyenne, iusques à la defaite d'icelui. Auec les premieres forces qu'il auoit amassees, il essaya de s'asseurer Bordeaux: mais le dessein n'ayant pas succedé, il choisit le pays d'entre la Garonne & la Dordogne pour la reueuë de ses troupes. Sainct Macaire au lieu de viures lui donne des mousquetades en passant,

Duras en Guyenne.

sant,& lui tue quelques hommes. Il le picque, assaillit la ville,la force,& tire raison de l'outrage precedent. Burie & Monluc le couurent (ils sçauoyent bien qu'ayans abatu ceste teste,tout le corps de la Guyenne despourueu de chef demeureroit en leur discretion) l'atteignent aupres de Rozan,& le chargent à leur aduantage,abandonné de la plus part des siens mal aguerris & non capables de discipline. Ce premier eschec suffisoit pour lui faire ietter le manche apres la coignee:toutesfois la cause dont il auoit entrepris la defense le semonnoit à tenter derechef le sort des armes. Il ralie ce qu'il peut,recueillie nouuelles forces, prend la route d'Agenois & de Quercy , fauorise ceux d'Agen en ce qu'il peut, vange leurs iniures sur Lauserre, ainsi que nous auons ouïtire à S.Antonin , & là se renforce de deux compagnies d'infanterie amenees par Marchastel. Son intention estoit d'aller en Languedoc ioindre le seigneur de Crussol. mais le Comte de la Rochefoucault l'inuite au secours d'Orleans, & pour escorte,lui enuoye du Bordet vaillant gentilhomme Xaintongois, auec soixante salades,deux cents argoulets, & deux enseignes de gens de pied. Ces troupes constans d'enuiron Cinq mil hommes qu'à pied qu'à cheual,s'acheminent à Montauban,y reçoiuent hommes , munitions, artillerie: puis rebroussent en Xainctonge , forcent en chemin le chasteau de Marcues, y prennent l'Euesque de Cahors,le menacent au gibet comme auteur d'vn massacre fait és personnes des Protestans de son diocese. cinq ou six soldats expierent le delict par leur mort. 1562. & 1563

Sa premiere des faite.

Le Bordet en vouloit à ceux de Sarlat: ils auoyẽt en son passage tué deux de ses gentils-hommes. Ainsi à son instigation Duras y va camper le premier Octobre. Burie & Monluc accourent au secours auec grand nombre de caualerie & quelques Huict mille hommes de pied. Duras leue le siege , & pour loger à l'aise,diuise ses hommes à Heudreux,à Ver, & autres lieux circonuoisins. l'air pluuieux lui donnoit aussi quelque impression & confiance de temporisement du costé de ses ennemis. Mais ils veilloyent;& craignans moins les iniures de l'air que Duras ne les enduroit,viennent fondre sur lui. Certes de deux armees proches , la premiere qui fait retraite donne aduantage à l'autre. Duras qui du commencement estimoit

Grande faute.

Iournee de Ver, &

1562 & 1563 que ce fussent seulement quelques coureurs, meditoit de se retirer au pas & mettre ses gents à sauueté: comme Burie & Monluc lui voyans tourner le dos, le chargent en queuë, & trouuans si peu que rien de resistance, lui couchent à ses pieds cinq à six cents soldats: donnent iusques à l'artillerie & bagage, y tuent quinze cents valets, pendent quelques prisonniers, des ministres notamment qui suiuoyent les bandes. Mais le butin rallentissoit l'ardeur des victorieux, donna loisir aux premiers suyuans de chausser des ailes à leurs pieds, & par vne soudaine fuite prolonger leurs vies de quelques iours. Car la plusspart des eschappez estans repris furent menez dans Agen, & là pendus en vn gibet expressément dressé, qu'ils qualifioyent du nom de Consistoire. Les armes sont iournalieres, & n'est pas marchand qui tousiours gagne, ce dit le prouerbe. Duras rassemble quelques pieces du debris: & aduerti que Laumosniere capitaine enuoyé par Sansac pour acheuer de le faire à plate cousture, l'attendoit à Embornet auec cinq cens hommes: marche droit contre son ennemi, le surprend au poinct du iour, taille en pieces le Capitaine & les soldats, horsmis trois qu'il reserua pour en porter nouuelles à Sansac: & par cest enorme chaircutis vange l'escorne qu'il auoit n'agueres soufferte. puis ayans la plusspart des siens pris parti les vns vers la Rochelle, les autres ailleurs, & ne lui restant mesme de gents de commandement que son fils aisné, le Bordet, Puch, & son frere, auec enuiron quarante argoulets, & dixhuict cents solats, moitié desarmez (sa cauallerie auoit prins le deuant & ioint la Rochefoucault) il gaigna Orleans, & là mourut ainsi qu'on estoit és termes de la conclusion de paix.

Seconde defaite de Duras.

Vangee sur l'aumosniere.

Par l'esloignement de Duras l'estat des Protestans estoit extremement deploré en Guyenne, leurs corps & biens demeurans exposez à la discretion de leurs ennemis. Piles, gentil-homme Gascon, oyant les rauages que Burie & Monluc commettroyent sans contraste, part d'Orleans (il y estoit venu auec les compagnies que Grandmont auoit amenees de Gascongne) & surmontant vn monde de difficultez se rend finalemẽt en sa maison pres Bergerac. où recueillant vne poignee d'hommes (trente, ce dit l'histoire) il se iette d'abord dans Bergerac,

Exploits de Piles.

gerac, & nonobstant la garnison que le Duc de Montpensier y auoit laissee, ouure les prisons, & met en liberté tous ceux qu'on detenoit pour le faict de la Religion. puis se retire chez lui. 1562 & 1563

Ceste nouuelle & hardie boutee alarme le pays. tout se sousleue contre Piles; qui contraint de ceder à la violence, & s'escarter plus loing, suiui de quinze cheuaux & quinze arcbusiers à pied, surprend à Montagnac vne cornette de Six vingts cheuaux legers conduits par Montcassin, tue le chef auec quatorze autres, met le reste à vau de route: & au moyẽ des cheuaux qu'il y gagna, de quelques bons soldats fit de tres-vtiles gendarmes. Piles auoit laissé la Riuiere autour de Bergerac, ieune gẽtil-homme, qui mariant l'exercice des armes auec l'estude des loix dont il estoit nouuellement reuenu, deueint aussi tost braue Capitaine que hardi soldat. Pour premier stratageme ayant brusquement attrouppé quelque vingtaine de gens de guerre, & bon nombre de paysans embastonnez, il surprint par escalade Sainte-Foi sur Dordonne, tailla en pieces le corps de garde establi en la grand' place, & commandãt par la rue à haute voix plusieurs & diuerses choses comme s'il eut eu sept ou huict cens hommes à sa suite, tua Rezar l'vn des Capitaines de Monluc, son Lieutenant, son Preuost, quatre vingts de ses soldats, & se rendit maistre absolu de la place. *De la Riuiere.*

Bvrie & Monluc irritez de ceste escorne receuë par vn apprentif d'armes, iettent force trouppes entre Bergerac & Sainte Foi. Mais la Riuiere s'estant fait iour au trauers des gens du Capitaine la Sale, & d'vn Gros de cauallerie, fauorisa dextrement la retraite des siens, leur fit seurement passer la Dordonne, & les mena ioindre le Capitaine Piles. En chemin voici qu'vne bande d'hommes de guerre le rencontrẽt esloigné de ses gents, & cõme il s'enquiert des nouuelles de Piles, le renuersent, le blessent, le prennent. Mais passant sur vn pont il se iette dans l'eau, gagne le bord opposite, & de là se sauue à Hymet ville d'Agenois, où Piles se preparoit à la surprise de Mucidan, laquelle Monluc cuidant enleuer d'entre les mains d'icelui sur la fin de Ianuier. M.D.LXIII. au moyen du Seneschal de Perigord, laissa l'entrepreneur confus en

1562 son dessein,& ses troupes mises à vau de route.

& Ce succez pousse Piles plus outre. il entreprend sur
1563 Bergerac,& dés le second effort entre dedãs,le XII. Mars,
Prinse de Bergerac. taillant en pieces trois corps de garde, & tous ceux en somme qui ne peurent de bonne heure gagner le chasteau. Le lendemain vne tour sapee ayant accablé ceux de dedans, le chasteau degarni de munitions se rendit à la discretion du victorieux, qui les fit tous passer au fil de l'espee. Guerre cruelle & plus qu'inciuile! Mais quel plus rude traictement pourroit-on esperer des estrangers & barbares, desquels neantmoins nous abhorrons si volontairement l'inhumanité, & ne fremissons point en l'effusion du sang de nos compatriotes?

Angoulmois. Es quartiers d'Angoulmois & de Cognac le sieur de Matron par plusieurs meurtres, rançonnemens, pilleries, violemens de femmes & de filles, & autres oppressions que la guerre a de coustume enfanter, vangeoit les excez des Protestans perpetrez en l'abatis des images à Angoulesme.

Xaintonge. En Xaintonge le Comte de la Rochefoucault maintenoit leurs affaires. mais la prinse de Poitiers ci dessus descrite, & la defaite de Duras engendra le saccagement des Protestans de Xaintes par le Capitaine Mogeret, & l'abolition de l'exercice de leur religion à la Rochelle & Isles circonuoisines par le Duc de Montpensier.

Toulouse. Mais helas! tous ces desordres & confusions sanglantes en destail equipollent à peine les horribles fureurs de Toulouse & autres lieux du Parlement de Languedoc. Toulouze est vne des grandes & mieux peuplees villes du Royaume, & pour lors les Protestans contoyent plus de vingt cinq mille personnes de leur religion, de toutes qualitez, aages, sexes. Depuis la publication de l'Edit de Ianuier, les choses y coulerent auec assez de moderation iusques en Apuril. Vne bien petite estincelle allume aisément vn feu de sedition, & peu de suiet pousse facilement les seditieux en fougue: notamment si le magistrat (ordonné plustost pour contenir en leurs fourreaux les glaiues des sanguinaires) autorise leurs insolences. L'enterrement d'vn trespassé fut prologue d'vne horrible tragedie, dont le premier acte se ioüa és faux-bourgs S. Michel, S. Estienne, Sainct Saluadour: & de

& de là franchit les murailles, & mit toute la ville en triste confusion. Le Parlement cõniuoit: mais les Capitouls plus moderez employoyent leur autorité pour esteindre ces premieres flammes, qui ne pouuoyent sinon mettre tout leur estat en combustion. Quatre des plus mutins pendus, & deux fustigez à leur instance, compenserent aucunement le sang & la mort des blessez, tuez, iettez dans vn puits. Ceste poursuite enflamme le populas & le iette hors des gonds. Les Protestans pour se mettre à l'effort, disputer leurs vies, & par quelque seure capitulation obtenir sauueté, s'emparẽt d'vne porte & de la maison de la ville. Le Parlement fremit, appelle la Noblesse circonuoisine, attrouppe les Communes, autorise l'execution de leurs armes furieuses, & par vn cri public dedans & dehors la ville aux champs, commande qu'on arme, qu'on coure sus aux Huguenots, auec aueu du Pape, du Roi, de la Cour. Alors on tue, on remplit les prisons: on massacre plusieurs qui ne trouuoyent plus de place és cachots: la riuiere se ionche de cadauers, on en precipite de vifs par les fenestres: s'ils taschent à gagner le bord, on les assomme à coups de pierres, leuiers & bastons à feu.

1562 & 1563

Les Protestans enclos dans la maison de ville n'ayans autre salut que de n'esperer aucun salut, se resoluent à mettre le prix de leur sang à l'enchere. Ils auoyent du canon, & par la foudre d'icelui estonnent leurs ennemis, font diuerses sorties de leurs forts: grande effusion de sang se fait de part & d'autre. On traitte d'accord auec eux. Ils demãdẽt seureté de leurs personnes & biens auec l'obseruation de l'Edit. On la leur refuse: & ainsi cest inciuil & funeste combat continue plusieurs iours. En fin le xxvi. de May on leur accorde, *De se retirer en seurté, laissant leurs armes & harnois en la maison de ville.* Ils sortent sur le soir. Mais ô confusion! c'est le plus certain expedient pour desarmer auec dispense de conscience l'ennemi auquel on ne veut garder aucune foi. Au sortir on emprisõne ceux qui se laissẽt attrapper: les autres eschappẽt aux chãps par la porte qu'ils tenoyent, & gagnent les vns Mõtauban, ou autres places de leur parti, les autres tombent à la merci des paysans & soldats espanchez par la campagne. Si que plus de trois mil cinq cents person-

1562 & 1563 nes (ce dit l'original) laisserent de part & d'autre leurs vies au milieu de ceste mutinerie.

Or voici les Catholiques maistres absolus de leur ville. Ils abbatent le temple des Protestãs, & quatre iours entiers tuent, emprisonnent, pillent. Ces grabuges & tumultes populaires ont souuentesfois enlacé leurs propres auteurs, & le pillage des riches maisons est vn leurre fort attrayant & dangereux. Le Parlement le sçait biẽ, & commence desormais à craindre que la licence de ceux ausquels il a lasché la bride ne redonde sur soi-mesme. Il fait donc vne somme d'argent pour contenter les compagnies & les pousser hors de la ville. Ainsi Monluc & Terrides marchent contre Montauban, Fourquenaux contre Besiers, Mirepoix le ieune contre Limoux, puis la Cour ayant l'administration des affaires sans contredit, casse vingtdeux Conseillers & quelques Capitouls des moins partiaux & plus suspects, fait le procez aux prisonniers, & depuis la fin de Mai iusques en Feurier suiuant, execute par diuers supplices plus de quatre cents personnes.

Montauban. Ce massacre de Toulouse, celui de Gaillac en Albigeois conte plus de huit vingts personnes. & l'approche de Burie & Monluc, auoit tellement estonné les citadins de Montauban, qu'ils abandonnerent la ville. mais la prinse d'Agen & l'estat fort troublé dans Bourdeaux (cõme nous auons oui ci dessus) rappella l'vn & l'autre pour ce coup. Sur ces entrefaites Arpajon & Marchastel iettãs enuiron deux mil hommes à Montauban, leur auoyent releué le menton, comme voici nouuelles que Monluc & Terrides le viennent assieger auec Mille cheuaux & cinq mil hommes de pied. nouuelles qui firent prendre nouuelle deliberation aux Capitaines de s'acheminer à Orleans. L'espouuante saisit le peuple, l'effroy pousse plusieurs dehors en confusion: le tambour sonne, ils sortent en foule, laissent la ville deserte, & les portes à l'abandon. Mais lequel estoit plus expedient, mourir en la defense de sa famille & foyer, ou cheoir en la misericorde de son ennemi, duquel ils ne pouuoyent esperer aucune misericorde? La plus part surprins emmi les champs furent contraints de sousmettre la gorge aux espees des poursuiuans; les autres emmenez à Tou-

à Toulouse finirent leurs vies en diuers gibets. les Capitaines & peu d'autres regagnerent la ville. 1562 & 1563

Le xxiv. May le camp de Monluc arriue, mais s'estant contenté de quelques escarmouches & d'auoir fait le degast des bleds, il recula pour mieux sauter. Le voici reuenir en Septembre, suiui de neuf compagnies d'hommes d'armes, grand nombre de gentils hommes volontaires, vingtcinq enseignes de gents de pied, quatre compagnies d'argoulets, & trois d'Espagnols qui faisoyent douze cens hommes, auec treize pieces d'artillerie. La partie estoit plus forte de part & d'autre qu'à la premiere fois. Car Duras & Marchastel y estoyent entrez sous esperance d'emmener à Orleans & les compagnies & le canon. De maniere que Monluc ayant perdu quelques six cents hommes en diuerses escarmouches, & refusé de combatre Duras qui lui fit presenter la bataille, se retira pour la seconde fois. Alors Duras & Marchastel emmenans les troupes desgarnirent la ville de deux gros canons & deux pieces de campagne, lesquelles furent depuis perdues en la iournee que nous auons n'agueres nommee du Ver. Monluc aduerti de l'estat de Montauban par Fontgraue l'vn des Capitaines de la ville, y accourt, presente l'escalade, & donne l'alarme en trois endroits. Deux cens montent sur la premiere courtine, suiuis de deux enseignes de Bazourdan. Laboria enfant & Capitaine de la ville les repousse, & par la mort de deux cents hommes les contraint quitter l'entreprinse pour y proceder à viue force. Le xiii. Octobre neuf pieces d'artillerie foudroyent. & continuans iusques au xxii. du mois, portent finalement vn pan de muraille par terre. Bazourdan veut recognoistre la breche : mais vne arcbusade lui donnant au dessus du tetin gauche l'empesche d'en apporter nouuelles. Le lendemain se donne vn furieux assault : & plus le courage croist aux assaillans, plus la vigueur des assiegez se renouuelle. hommes, femmes, enfans, chacun defend son pain. On obtient aucunefois sous la peau d'vn renard ce que celle du lion ne peut effectuer. Laboria pouuoit beaucoup pour induire les habitans à composition. Terrides lui promet le gouuernement de la ville sous l'autorité du Roy, & trois compagnies entretenues. Il accepte le parti: mais ses nouuelles

Trois sieges de Montauban.

1562 & 1563 procedures le rendent incontinent suspect: si que n'ayant plus de voix en chapitre, & les citadins resolus de ne prester l'oreille à capitulation aucune auec gents qui n'ayãs (disoyent-ils) point de foy ne la peuuent garder à personne: Laboria suiui de son sergent, se retira au camp de Terrides. Depuis ce temps iusques au xv. Auril, iour de la publication de la paix, le siege passa en assaut, courses, escarmouches esquelles les assiegeans perdirent inutilement plus de deux mil hommes auec grand nombre de capitaines & gentils-hommes.

Carcassonne & autres. CARCASSONNE, Castelnaudarry, Reuel & Limoux, participerent à ces desordres. Les Protestans de Carcassonne auoyent leur exercice aux fauxbourgs, le xix. de Mars M.D.LXII. les Catholiques ayans fait reueuë de quatre à cinq mil hommes, donnent l'alarme à leurs Protestans assemblez aux fauxbourgs, leur font quitter la place au bruit de leurs canons, tambours & trompettes: les poursuiuent, en tuent, en blessent, en pendent, en rançonnent. Castelnaudarry courut pareille risque. Enuiron cinquante personnes demeurerent accablez sous mesme furie & tumulte populaire. Ceux de Reuel, ouye la dissipation de Toulouse, sauuerent leurs personnes à Castres & ailleurs, mais laisserent leurs familles & biens à l'abandon des violants & pillars. Quelques vns saisis en vertu d'vne commission decernee par le Parlement, furent menez à Toulouse & condamnez les vns aux galeres, les autres à l'amende, les autres bãnis. A Limoux ils auoyent l'aduantage sur les Catholiques. mais Pomas entré dedans auec dix compagnies & huict cents bandoliers Espagnols pour la pluspart, & le Mareschal de Mirepoix enuoyé par le Parlement, la ville fut sousmise à la discretion des plus forts, & souffrit les insolences ordinaires au victorieux, pilleries, meurtres, violemens.

Besiers. Qui voit brusler la maison de son voisin, doit pouruoir à la sienne. Ainsi les Protestans de Besiers aduertis du massacre de Vassy, introduisent quelques soldats chez eux, & destruisent les images en toutes les Eglises. Beaudiné chef des troupes Protestantes leur faisoit espaule, & par la prinse de Magalas & l'Espignan, places fortes, lesquelles incommodoyent extremement Besiers, asseura la ville à leur parti. Ioyeuse suiui de Cinq mil hommes & douze

pieces

pieces d'artillerie grosse & menue, contrequarroit leurs efforts;& ayant au deuxiesme assault forcé Lezignan, & repris par composition Montagnac, print le chemin de Pezenas. Beaudiné vient à la rencontre,& le pouuoit apparemment defaire. mais cinq cents escus que son Maistre de camp auoit receus de Ioyeuse auec promesse d'en toucher mille autres,lui firent perdre enuiron six vingts soldats,& par la desroute de ses compagnies, ouurit les portes de Pezenas à Ioyeuse. Besiers estoit prest de prendre loy de lui:mais le sac & tuerie de leurs voisins,& la crainte de pareil traittement,les occasionnerent de lui faire visage de bois, & sortir aux champs pour forcer & reduire en cendres Lignan par la defaite de deux compagnies qui le gardoyent,surprendre en suite Seruian,enfoncer la garnison de Casou's,escheler Villeneufue les Besiers,& se garentir ainsi iusqu'à la publication de la paix. 1562 & 1563

Beavcaire craignoit pareil traittement que Limoux. Ils impetrent doncques deux compagnies de Nismes. S. Veran,Beauuoisin, Seruas & Bouillargues les amenent, s'asseurent la ville & le chasteau,ruinent images & autels, puis se retirent y laissans vne compagnie pour la seureté de leurs compagnons. Pour contrepointe les Catholiques introduisent sur la brune grand nombre de soldats trauestis en païsãs,& de nuict ouurẽt les portes à quinze ou seize cents hommes, qui venans de Tarascon, separez seulement du Rhosne,signalerent leur venue par sang & sac. Les Protestans gagnent le chasteau : & rappellent diligemment Seruas & Bouillargues qui retournoyent à Nismes. Ils rebroussent chemin. Seruas entre au chasteau, & de là descendant dans la ville, surprend ses ennemis, en occit grand nombre, & pardonne à ceux qui posans les armes demandent misericorde. Bouillargues reuenant de recourre le butin qu'on faisoit charrier, & desia las de tuer les fuyards,entre aussi dans la ville,& passe au fil de l'espee tout ce qu'il rencontre. Ainsi Beaucaire demeura iusques a l'Edict de pacification entre les mains des Protestans.

Semblable crainte agitoit ceux de Montpellier. le faict de Toulouse & lieux circonuoisins les auoit estonnez. ils se rendent les plus forts, rasent les fauxbourgs presqu'aussi grands que la ville, abatent trente Eglises: *Montpelier.*

1562 & 1563 & par ces demolitions se rendent capables de soustenir & repousser le siege qui les menaçoit. Les assiegeãs deschargerent leur colere sur quelques arcbusiers logez dans vne vieille tour mal flancquee à vne lieuë de la ville, lesquels, s'estans rendus à vie sauue, furent neantmoins esgorgez à la sortie. Pareil sort tumba sur le capitaine & vingt soldats de Maguelone: mais auec raison quant à la iustice diuine, ils auoyent laschement vendu le chasteau.

Iournee de S. Giles. En ce temps là les sieurs de Suze & de Sommeriue des principaux chefs de l'armee Catholique en Languedoc, auoyent passé le Rhosne auec enuiron Trois mil pietons, quatre cens maistres & trois canons, à dessein d'assieger S. Giles petite ville sur le Rhosne. Beaudiné sur cest aduis part de Montpellier, recueille brusquement six cens cheuaux, huit cens hommes de pied sous la conduite de Bouillargues, Albenas & Grille est aduerti par quelques prisonniers surpris qu'il y a du desordre au camp ennemi: pousse au grand trot, & charge d'arriuee. Suze & Sommeriue tournent le dos, leurs Capitaines & soldats prennent l'espouuante, chaussent des aisles aux talons, & d'eux mesmes se mettent à vau de route. Bouillargues donne sur ces fuyards: pas vn ne rend combat. Grille charge d'autre costé, & tous deux conioinctement font mourir que par glaiue que par eau deux mille hommes: gagnent tout le bagage richement dressé comme à certaine victoire: deux canons, [la couleurine estant coulee au fond du Rhosne] vingtdeux enseignes & le guidon colonnel.

La victoire enfle, & ceux qui la mesnagent mal trouuent qu'elle a des ailes aux flancs & aux talons. Ainsi Grille mesprisant les aduis qu'on lui donnoit, se laissa peu de iours apres surprendre & defaire aux Arenasses, affoiblir de cent à six vingts soldats, tourner en fuite ses troupes vers Lunel, Mauguel, Sommieres. & sans la suruenue de Beaudiné qui le desgagea, lui mesme seruoit de trophee à son ennemi.

Cependant Ioyeuse voyant la mortalité lui rongner tous les iours grand nombre d'hommes, se retire hors du camp de Montpellier. C'estoit toutesfois pour leuer d'autant plus de soupçon aux habitans. Il auoit practicqué certaines intelligences dans la ville. mais la vangeance

geance diuine porta deux des principaux marchands d'icelles sur l'eschafaut en spectacle pour autres crimes: lesquels ayans confessé la trahison ainsi que l'espee pandoit desia sur leur col, firent quand & leur vie auorter les desseings & ruses de Ioyeuse. 1562 & 1563

Ses efforts sur Agde lui furent tant infructueux, mais plus dommageables. Car repoussé par Sanglas d'vne escalade & deux diuers assauts, Bouillargues escorna les troupes d'icelui de deux cens soixante dix hommes de conte fait en sa retraite qu'il auoit diuisee en trois bandes: attira trois cens Catholiques logez dans Aramon en vne ambuscade, en occit la plus part, & tost apres s'empara de S. Laurent des Arbres au Comtat, en chassa trente cinq lanciers Italiens, soixante argoulets, vne compagnie de gens de pied. Mais le cours de ces prosperitez fut aucunement allenti par la mort de Rays guidon de sa compagnie, & du Capitaine Aisse (ils gardoyent la tour Carbonniere assise és palus d'Aiguesmortes & molestoyent extremement ladite ville) surprins en vne embuscade & tuez le XII. Nouembre. *Agde.*

La mort de ceux ci fut compensee par celle de quatre vingts surpris & tuez par ceux de Montpellier dans Bourg petite ville sur le Rhosne le iour susdit; outre vn grand nombre qui se noya, se sauuant par la porte du Rhosne. Cest eschec heureux contre leurs ennemis les pousse plus outre. Vne compagnie logee dans Agnane rauageoit le pays d'alentour. Rapin gouuerneur de Mõtpellier, suiui de cinq cens arcbusiers & de la caualerie de Gremian, les resueilla de nuict enuiron les festes de Noel, surprint les vns dormans, les autres en chemise; tua le plus grand nombre, emmena les autres prisonniers à Montpellier. l'annee finit par les prises de S. Paul & Damyatte separees par la riuiere d'Agout, assiegees, batues, & dans trois iours emportees sur les Protestans auec grand carnage par Peirot fils de Monluc. Vn capitaine Gascon ayant tué vn prestre à dessein ou autrement, fit accroire que c'estoit le ministre, lequel peu de iours apres il fit conduire à Castres, où les Protestans eussent tousiours le dessus pendant ces troubles inciuils. *Viuarets & autres.*

Voyons en suite & sommairement les prouinces de Viuarets, Rouergue, Giuaudan & Comté de Foix. Au

1562 & 1563 mois d'Auril les Proteſtans de Nonnay ſe rendent maiſtres de leur ville, procedent quand & quand à la diſtruction des images, ouurent & bruſlent publiquement la chaſſe qu'ō appeloit des Saintes vertus. Certes ſi l'homme ſçauoit par le preſent iuger de l'aduenir, il donneroit plus de gourmette à ſes paſſions. Car la viciſſitude des choſes mondaines permet que la pluſpart des offenſez rencontre quelque iour de vengeance. La ville eſtoit deſpourueuë d'armes ; & Sarras leur gouuerneur, menacé d'vn ſiege, ſort le XXII. Octobre, & le lendemain ſe trouue au poinct du iour à S. Eſtienne en Foreſt (la quantité d'armes & harnois qui s'y forgent rendent la ville aſſez fameuſe) met le feu aux portes, entreprēd & emballe toutes les armes dont il auoit beſoin. Mais ô homme tu ne ſonges pas que la Juſtice diuine requiert que tu ſois meſuré de la meſme meſure dont tu viens de meſurer ton prochain, & pendant que tu t'amuſes auec tes ſoldats à fureter par les maiſons & les plus belles armes & les plus belles femmes, tu donnes loiſir à ton ennemi de te preparer vn bruuage plein d'extreme amertume. S. Chaumont enuoyé par le Duc de Nemours (qui faiſoit alors la guerre au Lyonnois) le rencontre, le charge, le prend priſonnier, tue & bleſſe enuiron ſix vingts hommes de ſa troupe : & dés lors ceux de Nonnay demeurent expoſez à pluſieurs outtages. Il attrouppe les communes au ſon du tocſaint, aſſiege la ville deſgarnie d'hommes, de chef, la force, eſpanche autant de ſang humain que bon lui ſemble, la pille iuſqu'aux ſerrures, y met le feu, & y bruſſe vingt-deux maiſons, puis ſur le bruit de l'approche du Baron des Adrets auec plus grandes forces que les ſiennes, deſloge ſans, trompette, & ſemble pluſtoſt fuir que ſe retirer.

Premiere prinſe de Nonnay.

SVR la fin de l'annee S. Martin par le commandement du ſeigneur de Cruſſol & du Cardinal de Chaſtillon lors gouuerneurs de Guyenne & du Dauphiné, ſous l'autorité du Prince de Condé vient à Nonnay, reſtaure les ruines, & pouruoid à la defēſe, y laiſsāt les Capitaines, Proſt, le Mas & Mongroſt. S. Chaumont y racourt auec Quatre mil hommes, mais impropre à forcer places fournies, il traitte auec les citadins, & leur preſente honeſte compoſition tāt pour eux que pour leurs forains. Ils l'acceptēt, les

Seconde prinſe. &

les estrangers sortent, mais le soir-mesme S. Chaumont 1562 fait ou laisse entrer ses gens de pied, qui n'oublians aucu- & ne espece d'inhumanité, massacrent les vns, precipitent 1563 les autres d'vne haute tour en bas, en bruslent dans leurs *Desola-* maisons, font sauter les fenestres à plusieurs, en assom- *tion ex-* ment sur le paué, en poignardent par les rues, vendent *treme.* les prisonniers à l'encan, & à faute d'achepteur les esgor-gent emmi la place: bruslent les maisons à defaut d'argent comptant pour les rachepter: six vingts furent par ce moyen redigees en cendres. Et pour comble d'horrible confusion, femmes & filles barbarement prostituees, les bleds & autres choses qu'on ne pouuoit emporter, dissipez en perdition, les tonneaux defoncez, les murailles pour la plus part abatues à raiz de chaussee, les tours desmantelees, les portes emportees. Bon lieu petite ville voisine de Nonnay lui fut aussi compagne en si piteuse desolation.

En Rouergue, Valsergues l'vn des lieutenans de Mon- *Rouer-* luc, & capitaine de la garnison de Villefranche, ayant *gue.* apporté vne extreme dissipation aux Protestans dudit lieu: & l'arriereban de Rouergue, à ceux de Villeneufue, Perrousse, Froissac, Sauignac, la Guepie, Espaillon, S. Afrique, ceux de Breseul, Compeyre, Millau, S. Felix, Cornus, & du pont de Camares se disposerent à la defensiue, & par vn ferme contraste auoyent aneanti les efforts de leurs aduersaires, si deux de leurs Capitaines n'eussent par leur desroute esbranlé l'assiete de leur estat. Enuiron 30. hômes conduits par Peigre sortis de Millau pour refraischir Côpeyre assiegé par Vesin & autres, furêt taillez en pieces, leur chef mené dans Toulouse, & à l'instance du Cardinal d'Armagnac escartelé tout vif. Et Sauignac ayant failli le dessein qu'il auoit sur Villefranche, fut inuesti dans le chasteau de Granes & par faute d'eau contraint d'accepter la vie sauue tant pour lui que pour cêt soldats qui l'auoyent suiui, nonobstant laquelle, tous, exceptez six ou sept, passerent au fil des espees victorieuses.

Ces tempestes fondoyent aussi sur le Giuaudan. Ceux *Giuau-* de Ceuennes entrez à Quesac firent des cendres d'vne i- *dan.* mage nostre Dame, & butin de deux cens quatre vingts marcs d'argent de reliques & autres ornements d'Eglise fondus. Mais ceste prosperité ne pouuoit estre qu'vn feu

1562 & 1563 de chaume. & les fols s'enueloppent aisément eux-mesmes en leur outrecuidance. Ils se campent en suite à Mendes, & sur la fin de Iuillet, y entrent par compositiõ, mais ils souffrent qu'vn certain Copier eschange sa profession de ministre en celle dè capitaine, qu'il ordonne des deniers, qu'il dispose des affaires de la guerre: & que sous ceste temeraire presomption il depesche à quelque autre entreprise enuiron six vingts hommes sous la conduite d'vn chaussetier d'Alby surnommé la Croix, autant nouice au fait des armes que sõ pretẽdu Colonel. Treillans le ieune enuoye partie de ses gents, qui le surprenans en cãpagne & mauuais ordre, en tuent la pluspart: & lui auec le reste de sa troupe picquant droit à Mendes, y entre sans difficulté, trousse en male le gouuerneur, butine ce qu'il veut, & laisse le reste à la discrerion d'autres bandes, qui saisissans Copier, lui font rendre autre conte de son administration qu'il n'auoit presumé. toutesfois les trouppes de son parti le recoururent peu de iours apres, & le ramenerent sain & sauf auec ses compagnons.

Alors le Giuaudan iouissoit de quelque repos, comme voici que les barons de Goise & de S. Vidal, Treillans & autres le viennẽt troubler. Ils font trouppe de Deux mille hommes au commencement d'Octobre pour se ioindre à Ioyeuse au siege de Montpellier. mais la defaite de leurs hommes à S. Giles, leur fait chãger de dessein pour essayer Florac. Huit hommes seulement commandez par Boiss vaillant soldat de Montpellier le gardoyent. Les assiegeãs employent baterie, escalade, asaut, sappe, parlement: & ne gagnent que des coups. En fin le bruit courant de l'arriuee de Beaudiné au secours des assiegez, ils leuent le cãp auec confusion & desordre. Marchastel, chasteau appartenant au sieur de Peire, Protestant, eut bien autre issue. Coffart gouuerneur de Recoles l'assiegea sur le cõmẽcemẽt de Feurier, & l'ayãt pris par trahison, tint aux soldats la foi de Granes, qui pour lors trotoit en forme de prouerbe en la bouche des Protestãs. Peire attrappa depuis Coffart en cãpagne, lui tua soixante & dix hõmes, & reprint sa maison. Telles confusions durerent mesmes depuis la paix publiee. car le baron de la Fare ayant au preallable essayé tous moyens pour auoir à sa deuotion (ce dit l'Origi

riginal) vne fille d'excellente beauté, assiegea Florac le 5. 1562
iour d'Apuril. mais Beaudiné conuolant au secours, sau- &
ua l'honneur de la fille, & le sang des citadins. 1563

Le sieur de Pailles Seneschal en la Comté de Foix pour *Foix.* le Roy de Nauarre, amusoit de paroles les Protestans. La desolation de Toulouse lui fit changer de peau. Ainsi le Loup (suiuant l'apologue) ayant enuoyé les chiens au loing, se fourra puis apres dans la bergerie, & deuora les brebis à son aise. Il conseille à ceux qu'il redoutoit entre les Protestans, attendu qu'ils estoyent chargez du bris des images & autels, qu'ils se destraquent (comme l'on dit) de la voye des charretes, qu'autrement il seroit contraint les emprisonner. Ceste espouuante donne la chasse à plusieurs. Pailles entrant alors en la ville, serre és prisons les vns, & allarme tellement les autres, que force leur fut de vuider la ville. Des prisonniers, deux furent decapitez, deux bruslez, six pendus, vingtdeux en suite condamnez à la mort, deux aux galeres, & les biens des fugitifs exposez en proye aux soldats. Les autres villes de la Comté intimidees par ce stratageme accepterent telle loi que Pailles leur voulut imposer.

Pamiers seule lui monstra les dents. La ville appartenoit *Pamiers.* à la Roine de Nauarre, & le nombre des Protestãs y estoit copieux. L'homme a diuers moyens pour se garantir des armes humaines: mais quel havre, quel abri le peut mettre à l'essor de celles que le ciel desploye? Les hõmes s'entreguerroyent: & deux partis formez ne cerchent que la destruction l'vn de l'autre: mais Dieu d'vne mesme arme combat l'vn & l'autre. toutesfois le coup porte sur qui bõ lui semble. Les Catholiques de Pamiers cerchoyent l'opportunité d'opprimer les Protestãs: les Protestans, de contrequarrer les desseins de leurs ennemis. & voici qu'vn fleau commun asseure les vns des autres. La peste accueille la ville: & dans peu de sepmaines emporte trois mille citadins. Mais [chose estrãge] de tout ce grand nombre on ne cõpte pas plus de 50. Protestans. Ainsi subsistans au milieu de ceste mortalité, & par ce moyen couuerts contre les iniures de leurs ennemis de dehors, ils secourent leurs voisins de Castres, tuent le Vicomte Seres & son frere, auec la pluspart de trois cens hommes qu'ils commandoyent, & dissipent tellement les restes que le chemin

1562 & 1563 leur fut ouuert pour regagner leurs maisons. Où descouurans vne entreprinse tramee par quelques Religieux mẽdians, qui deuoyent introduire Pailles & autres, ils firent en leurs conuents tel rauage, que iamais depuis (ce dit l'histoire) on n'ouit ne voix ne vent de tous ceux qui s'y trouuerent. Ce sanglant stratageme estourdit les Prestres & Chanoines. ils se sauuent en la ville de Foix: on pille leurs maisons & celle de l'Euesque. Et comme vn mal traine l'autre, la paix arriue là dessus, & au commencement de May, vne furieuse gresle repetee par trois huitaines és enuirons de Foix, hache les bleds & la verdure de telle façon, qu'il n'en demeure aucune esperance. le populas s'effarouche, accuse les Ecclesiastics refugiez d'estre motifs de la tempeste, & peu s'en faut qu'on ne leur coure sus. Ils euitent ceste fureur commune: & se retirent à Mauganſy.

Lyon. Changeons de climat, & faisons vn tour en la Gaule Lyonnoise. Les Protestans de Lyon s'estoyent le dernier d'Auril saisis de la ville à deux heures apres minuit, sans meurtre toutesfois que de deux hommes. le sieur de Saul en eut le premier gouuernement. Entre plusieurs partisans du Prince, qui soudain y conuolerent, le Baron des Adrets, vaillant, mais altier & felon s'empara du gouuernement. Le Prince enuoya depuis Poncenat & Changy: cestui-là pour commander sur la caualleric: cestui-ci sur l'infanterie. Sur ces entrefaites, le Baron de Sainct Vidal & autres Auuergnats s'auançoyent auec trois à quatre mil hommes pour faire le gast au Lyonnois, cependant que le Duc de Nemours assembloit vne armee de Bourguignons, Auuergnats & Foresiens pour le siege de Lyon. Poncenat suiui de cinq cens hommes les va recognoistre, les charge d'abord, en fait tel carnage que par leur route il rompt aussi leur desseing: & poursuiuant sa victoire, fait rencontre aupres de Feurs en Forests de quelques troupes de cheuaux, qui lui vouloyent faire teste. Il les escarmouche & pousse à vau de route: puis par mesme boutee force la ville de Feurs, où la plusspart de ces fuyards s'estoyent sauuez.

Defaite d'Auuergnats par des Adrets.

Des Adrets arriue, qui venant de contrelutter les armes de Sommeriue, Suze, Carres, Maugiron & d'autres, rangea quelques places sous ses enseignes. Montbrison entre

entre autres, capitale de la prouince. Mais il y flaiſtrit & ſouilla la reputation qu'il venoit d'acquerir en Dauphiné, & par ſa cruauté violant les droicts d'humanité le rēdit odieux & s'enueloppa lui-meſme en beaucoup de malheurs, ainſi que nous verrons en ſuite. Il print vne apreſdiſnee paſſetemps de voir faire le ſaut à pluſieurs priſonniers de la haute tour de Montbriſon en bas, entre leſquels y auoit quelques gentilshommes de marque. 1562 & 1563

CEPENDANT Soubize veint à Lion, enuoyé par le Prince de Condé en titre de Lieutenant & gouuerneur: & mania ſi dextrement le naturel vehement des Adrets, qu'il le perſuada de retourner en Dauphiné: où il fit de beaux exploits. Mais ceſte diminution d'authorité aigrit incontinent le Baron: qui de ceſte premiere aigreur paiſtrira bien toſt vn ſeuain de reuolte. D'autre coſté Tauanes approchoit auec enuiron cinq mille François & trois mil Italiens conduits par le cōte d'Angueſole: nō tāt auec intention d'aſſaillir la ville, comme d'empeſcher la cueillete des grains & vins. Ces Italiens trainoyent apres eux grand nōbre de cheures: tellement qu'en deteſtation de ceſt horrible meſlāge, les paiſans ietterēt à la voirie toutes leurs cheures és lieux par leſquels ils auoyent paſſé.

Siege de Lion.

OR voici le Duc de Nemours arriuer en qualité de Lieutenāt general pour le Roy. & pour premices de ſes armes receuant à cōpoſition Vienne ſur le Rhoſne par la faueur des Catholiques, y fait peu de meurtre & beaucoup de butin. Ceſte priſe racourciſſoit les viures à Liō. Ainſi pour auoir moyen de tenir la cāpagne, Soubize rappelle des Adrets & les Prouēçaux. Il amene quatre à cinq mil hōmes de pied, & quatre cens cheuaux. Le Duc prenant augure de certaine victoire ſur ceſte foible caualerie, vient à la rencontre, le met deux fois en route prés de Beaurepaire, mais auec vn peu de perte: & ſi la cōſtante adreſſe & reſolutiō des Adrets, auec l'auātage du lieu ne l'euſt fauorisé, il eſtoit pour receuoir alors eſchecmat. Ayant doncques promptement rallié ſes troupes, il ſe campe à deux lieuës de Viēne, & par frequētes eſcarmouches tirent Nemours en haleine tandis que Soubize tire viures de tous coſtez.

Defaite, &

LA deſſus voici qu'vn pacquet venant d'Orleans à Soubize tumbe és mains du Mareſchal de Briſſac. Entre

1563 *de le faire deuenir d'insolent insensé.* C'estoit vn tres-com
mode expedient pour ietter ce Baron en fougue. Et c
fait, Brissac ayant sur le champ dépesché S.Sernin ve
Nemours & des Adrets, le fit entrer en d'estranges pratt
ques l'vn auec l'autre. Soubize qui tousiours auoit v
œil aux champs & l'autre à la ville, & que l'histoire lo
pour auoir tousiours librement despendu en espions: de
couure incontinent leurs secrettes intelligences, fait me
tie la main sur le colet au Baron, par le commandemen
de Crussol & du Cardinal de Chastillon, l'enuoye so
bonne garde à Nismes : & rien que le benefice de la pa
interuenant en suite, ne le garantit du present danger
mort qui le menaçoit.

NEANTMOINS le Duc ayant fait bouclier des pratt
ques du Baron, s'approche de Lion, & par diuerses esca
mouches empesche les viures. Mais qui trop embras
mal estreint. Il entreprend tout à coup & Romans
Valence. A ce dessein tout le corps de son armee esto
necessaire. & pendant qu'il veut tout engloutir à la foi
tout lui eschappe. Il desployc tous ses pieges & banc
tous ses esprits pour atterrer ce Lion : & sur l'esperan
que les partisans qu'il auoit dans la ville seconderoye
ses armes, presente l'escalade en diuers endroits : ma
pour neant. Il est si mal serui par dedans & par dehor
& si rudement acceuilli par Soubize, qu'il lui conuie
vestir vn autre personnage. Il s'aide des nouuelles de
bataille de Dreux, & fait haut sonner ceste victoire. Ma
voici vne nouuelle practique qu'il estime le deuoir guin
der au dessus de ses intentions.

MARC Herlin receueur du taillon à Lion auoit es
prins en vne escarmouche au mois de Feburier M.D.LXII
Pour faire d'vne pierre deux coups, sauuer ou sa vi
ou sa rançon, & iouër d'vne trousse au Duc, il lui fa
entendre, qu'il a moyen de faire au Roi vn signalé serui
ce, qu'on a de coustume l'employer à la garde de la vill
& se fier en lui de beaucoup de bons affaires, que s'il l
veut lascher, il espiera quelque iour opportun duquel i
lui donnera certain aduis, & lui tiendra la porte S.Ius
ouuerte, par laquelle il introduira le nombre d'homme
necess

necessaire pour se rendre maistre & seigneur de la ville. 1562
Nous croyons aisément ce qui nous est plausible & cha- &
touille les esperances de nos souhaits. Le Duc accepte 1563
l'offre, & relasche Herlin, mais comme s'il fut eschapé de
lui mesme, Herlin venu à Lion communique le faict auec
Soubize: puis reua trouuer Nemours, & lui assigne le VII.
de Mars ensuiuant.

Stratageme sur le Duc de Nemours

La veille de l'execution pretendue, Soubize bracque de nuict son artillerie pour la battre du long de la ruë, dispose trois à quatre mil arcbusiers és bouleuerts, murailles & maisons des auenues, & la caualerie de Pōcenat pour suiure en queuë. Le iour venu Nemours s'approche: on lui donne signal d'vn tourrion. trois mille hōmes de pied entrent dans le fauxbourg S. Iust, & de là s'auancent à la porte. Herlin leur accourt au deuant, & les conduit en personne. Mais entré par le guichet, il le leur ferme soudain au nez. L'artillerie tonna sur eux: deux ou trois cens mousquets les saluent, l'arcbuserie descharge: Blacons, Poyet, Andefroy, & Entragues leur menent à dos six cens arcbusiers d'eslite, qui les acheuent de rompre. & si la caualerie se fut diligentee, à peine aucun eust sceû porter à leurs compagnons les nouuelles de ce stratageme. Quatre cens demeurerēt au fauxbourg, plusieurs moururent dehors, & plus grād nombre de blessez rendirent l'esprit en fuyant au camp, à Vienne, & ailleurs. Ceste escorne affligea le Duc d'vn si poignant desplaisir, qu'il en demeura deux mois malade au lict. & cependant la paix suruint & pendit pour quelques temps les armes au croc.

Dauphiné.

Le premier tumulte ciuil en Dauphiné fut à Romans. La Mothe-Gondrin Lieutenant du Duc de Guise en ceste Prouince, voulut faire abatre vne maison où les Protestans auoyēt fait quelques predications. Ils s'attroupent soudain, & s'il ne se fut mis à l'abri, il estoit pour receuoir l'vne de ses dernieres peurs Le deuxiesme suruint à Valence, mais funeste à son autheur. Le XXV. d'Auril estoit iour de l'election des nouueaux Consuls & Conseillers à Valence: & la Mothe voulant que son pistolet y donnast la premiere voix, afin de faire en suite nommer ceux qu'il lui plairoit: iette hors la ville quelque nombre de cheuaux, ou pour empescher qu'on ne vinst contre-

1562 & 1563

quarrer ses desseins, ou pour tailler en pieces ceux qui penseroyent eschapper : fait fermer les portes, enuironne de gens armez le lieu de l'assemblee, se iette dedans auec la rondache en vne main, & la pistole en l'autre, laquelle il tire sur vn sien secretaire qu'il trouue là. Les Protestans estiment que Gondrin vueille commencer par eux : & quelque nombre s'amassant en vne maison, deliberent de marchander leurs vies. Mais comme on vient pour les forcer, ils sortent par vn huis de derriere, & gagnent la porte S. Felix : où descouurans la caualerie de Gondrin qui batoit la strade, ils se tiennent au couuert au dedans de la porte. Ces gens de cheual ne faisans aucune rēcontre, se ruent sur quelques paisans qui venoyēt à Valence, en tuent quelques vns. On apporte leurs cadauers sur des escheles. Le peuple demande iustice. Le lendemain iour de Dimanche les Protestans ne bougent : ils craignent qu'à l'occasion d'autres de leur parti, qui de toutes parts accouroyent au bruit du iour precedent, quelque nouuelle esmotion ne suruinst. Gondrin leur applaudit, & par douces paroles leur persuade de sortir hors la ville pour l'exercice de leur religion: qu'ainsi faisans ils se monstreront obeissans à l'Edict. Comme ils sont dehors, ils apperçoiuent, ou pour le moins se font accroire qu'on les veut prendre au trebuchet, les vns accourent à la porte: les autres se iettent dās la ville, & saisissent les autres portes. Le lundi matin tout le parti s'arme, assiege la maison de Gōdrin, y met le feu: & cōme il se fut retiré dans la prochaine, l'y tue auec six ou sept de ses domestiques: saccage sa maison : & pour appaiser le populas, pend le cadauer en vne fenestre regardant dessus la rue. Voila les effects que produisent les insolences d'vne multitude embastonnee. Encores pousset-ils outre. le bruit des images abatues en plusieurs prouinces les emporte à pareil exploit, & pour autoriser leurs procedures, ils eslisent le Baron des Adrets chef par prouision en Dauphiné, attendant ou confirmation, ou autre plus certaine nomination par le Prince de Condé. Le Baron, pour signaler les premices de son authorité, mande de haute lutte au Parlemēt de Grenoble, qu'il iette hors de la ville le secōd Presidēt, le Procureur general, l'Aduocat de la ville, le quatriesme Consul, & quel-

La Mothe Gondrin tué dans Valence.

Hardies boutees des Adrets.

quelques autres qu'il nommoit seditieux, lesquels pour 1562
ceste cause il menaçoit de la hart. Eux sans attendre ni &
commandement ni force aimerent mieux par vn exil 1563
volontaire euiter les menaces du Baron.

Adonc les Protestans deschargez de ces espines en leurs pieds, saisissent les portes de Grenoble le premier de May, entrent aux Cordeliers, renuersent autel & images, y plantent l'exercice de leur religion : & pour la seureté de la ville, introduisent vne compagnie de gens de pied enuoyez par des Adrets. qui pour contrequarrer Maugiron, lequel se qualifioit Lieutenant general du Dauphiné pour le Roi, vient en suite à Grenoble auec troupe de gens de cheual & de pied. Leur premiere guerre fut aux images & reliques: puis escampez s'emparerent des chasteaux de la Bussiere & Mirebel, & brulerent la grand' Chartrousse à trois lieuës de Grenoble.

Grenoble pris par les Protestans.

Pendant que ceux-ci voguent en pleine mer ayans le vent en pouppe, en voici d'autres qui font vn tres-piteux naufrage. Le massacre de Vassy, les troupes Italiennes de Fabrice Serbellone Bolonois dans Auignon, & celles de Prouence iointes auec Fabrice, estonnoyent les Protestãs d'Auranges voisine d'Auignõ: lesquels pour contrelutter les intelligences qu'on disoit ces trouppes auoir dans Auranges, font bouclier de six cens hommes. D'ailleurs, Fabrice escrit à Sommeriue, Que puis qu'il a vne armee toute preste, il fera vn grand coup s'il la mene promptement contre Auranges, où tous les iours conuoloit vne grande multitude d'Huguenots. Que si l'on ne les oppresse sur leurs premiers commencemens, non seulement Auignon en sera fort incommodé, mais aussi toute la Prouence en receura beaucoup de dommage. Ainsi Sommeriue & Suze marchent contre Auranges: & d'abord rencontrent l'occasion de ruiner la ville. Parpaille President au parlement d'Auranges, auoit esté prins à Bourg sur le Rhosne reuenant de faire emplette d'armes à Lyon. Pour le recourre, les troupes d'Auranges & de leurs voisins alliez accoururent à Bourg. Sommeriue & Suze grossis de plusieurs compagnies du Dauphiné & d'Auignon, assiegent Auranges vuide de gens de guerre: la battent, font bresche, la forcent, & n'oublient aucune espece de cruauté que la fureur des armes

Siege, prise & destruction d'Aurãges.

1562 & 1563 victorieuses a de coustume fournir. Tout passe au fil de l'espee, sans distinction d'aage, de sexe, de qualité: & par vn nouueau genre de mort pratiqué depuis és guerres ciuiles, ils precipitent les vns accueillis par les soldats sur des pointes de halebardes: bruslent les autres attachez aux cremaillieres de leurs cheminees, pendent aux fenestres & galeries hommes, femmes, enfans: arcbusent ceux-ci, massacrent ceux-la entre les bras de leurs meres, puis pour comble de desolation saccagent & bruslent la ville, le Chasteau, le Palais, l'Eueſché. & six semaines apres Parpaille à l'instigation du Vicelegat d'Auignon, laisse sa teste sur vn eschafaut.

Vengeance des Adrets. MAIS helas! ce n'estoit (comme l'on dit) qu'irriter les frelons. Dés lors le Baron des Adrets ne medite que vengeance. Il court, il bruit, il tempeste. & rempli d'indignation & de menaces, bat & force en peu d'heures Pierrelatte, passe au trenchant de l'espee tout ce qu'il trouue en armes: entre de furie dans le chasteau gardé par 300. soldats des troupes de Suze: tue les vns, precipite les autres: pas vn n'eschappe. Il emporte par mesme boutee la ville de Bourg, le Põt S. Esprit lui porte les clefs, il force Bouleue frõtiere du Cõtat, y matrasse la cõpagnie du Capitaine Bartelasse. & desia menaçoit Auignõ, cõme voici nouuelles que Maugirõ entré par intelligence dãs Grenoble, pille, tue, noye, il auole, s'asseure de Romans en chemin, rãge S. Marcellin en son pouuoir, y coupe la gorge à 300. hommes de Maugiron. Maugiron craignant la fureur du personnage & le dernier eschec, se retire en Sauoye, & de là en Bourgongne prés de Tauannes, emmenant apres lui tous ceux de sa faction, & le 26. Iuin des Adrets rẽtre à Grenoble, restablit les choses en leur estat: puis s'achemine en Forests, comme nous auons veu ci dessus.

VOICI d'estranges jeux de boutehors. Suze & Fabrice regardoyent à couuert les boutees du Baron: voici que maintenant son escapade en Forest les reiette en campagne. Mombrun leur fait contrequarre: & par la prinse de Mornas vange en partie les rauages d'Auranges. Suze en veut tirer raison, & vient assieger Bouleue. mais n'y trouuant que des coups à gagner, il va piller Vaureas au Cõté de Venaissin; & cuidãt eslargir ses coudees, il trouue en teste le Baron, qui d'vne course impetueuse, sans reco-

recognoistre, sans lui donner loisir d'arranger ses trou- 1562
pes,le charge,le defait,hache en pieces la plufpart de son &
infanterie,lui tue beaucoup de Noblesse,& gagne son ar- 1563
tillerie: mais il ne la gardera gueres: puis prolongeant sa victoire entreprend la defense de Cisteron menacé par Sommeriue, force S.Laurent des arbres & Roquemaure place forte, prend & brusle le chasteau du Pont de Sorgues,enuelope dans le mesme feu tous les soldats de Fabrice qui le gardoyent,& le lendemain surprend Fabrice mesme, & le chasse batant iusques aux portes d'Auignon. Comme il poursuit son chemin au long de la Durance, & ne trouue rien qui arreste le torrent de ses victoires: voici nouuelles de l'arriuee des Prouençaux à Cauaillon.Il gaye la riuiere le premier de Septembre,les chocque d'abord,en tue la plus part, & pousse le reste en fuite.Mais au lieu de tirer à Cisteron,où il auoit enuoyé Mombrun auec cinq cens hommes, & le canon de Suze (il portoit quelque dent de laict à Mouuans capitaine de Cisteron) il prend le plus long par la campagne, & de là s'ensuit la defaite de Mombrun, la perte de l'artillerie, & la prinse de Cisteron, ainsi que nous verrons en suite.

Or des Adrets auoit laissé pour son Lieutenant à Grenoble le conseiller Ponat, homme plus capable des loix que propre aux harnois. Vinay prend de là sujet d'entreprendre sur la ville. S.Mauris & la Coche le reçoiuent, mais si brusquement que la mort de soixante de ses meilleurs Espagnols & Italiens dés la premiere escarmouche, lui fait quitter Grenoble pour aller mettre en cendres les maisons des paisans du val de Pragela. En fin voici le cours des prosperitez du Baron arresté par la prinse de Vienne & du chasteau de Pipet, & par les deux diuerses routes qu'il souffrit à Beaurepaire, dont s'ensuiuit ceste mutation de parti, & le flaistrissement de la reputation en creance qu'il auoit acquise parmi les siens, ainsi que nous auons ouy n'agueres.

Ces pertes enfanterent le siege de Grenoble, dont Po- *Premier*
nat rappellé par des Adrets auoit laissé la defense à la Co- *siege de*
che.Six mille hommes s'y cãpent.Mais vn beau dessein, *Grenoble.*
& qui seroit autrement exploitable, auorte bien souuent par le discord des cõmandeurs, la multiplicité des Chefs

1562 & 1563 fait que Grenoble subsiste au milieu d'eux. Ils l'assaillét, mais mollement: & desia les viures accourcis au bout de trois semaines de siege, poussoit la Coche à capituler: comme voici le capitaine Furmejer, ayant recueilli quelques six à sept cẽs hommes de pied, & quatre vingts cheuaux passe la riuiere d'Isere, surmonte le destroit de la mõtagne, force ceux qui le gardoyent, & s'auance iusques à la riuiere du Drac prés de Grenoble. Comme il veut trajecter, il void le passage gardé par trois à quatre cens cheuaux, auec grand nombre d'infanterie; & descouure vne autre troupe embuschee dans le bois voisin, pour le charger à dos. Il rebrousse, & d'vne crainte simulee semble vouloir tourner en arriere. Ces assiegeans le harcellent. il tourne visage contre eux, guaye le Drac, charge les premiers qu'il rencontre, les rompt, & par la hardiesse de son passage à la teste de tant d'ennemis estonne toute la troupe, l'esparpille à trauers champs, la chasse tuant de tous costez: & par ceste inopinee suruenue alarme tellement le camp, que chacun quitte sa tranchee, chacun fuit: & ne cessent de courir qu'ils n'ayent gagné les marches de Sauoye.

Leué par Furmeier

Secõd siege soustenu par la Coche.

CRVSOL recouuroit au bas Dauphiné Serignan & Auranges: la Coche surprenoit la Tour de Lemps au commencement de l'an M.D.LXIII. tandis que ceux de Grenoble auictuailloyent leur place & se preparoyent à soustenir le second siege. Vers la fin de Feburier voici sur leurs bras huit mil hommes que de pied que de cheual, deux gros canons & trois pieces de campagne. la Coche leur pouuoit opposer outre les citadins, Six cens bons soldats, neuf braues capitaines & quelques gentilshommes volõtaires. lesquels ayans au premier assault repoussé leurs assaillans, garantirent à la pointe de leurs espees & le sac de leur ville & le sang de leurs hommes.

Prouence.

Guerre entre le pere & le fils.

PASSONS en Prouence. Le Comte de Tande en estoit gouuerneur, & de ses deux fils, Sommeriue issu du premier lict auoit la lieutenance pour le Roy en l'absence de son pere: Cipierre alors bien ieune, né du second: & le sieur de Cardet de la maison de Salusses gendre dudit Comte, estoyent (comme plusieurs autres se vantoyent en ces temps-là) des mastins qui gardoyent le troupeau des Protestans. Sommeriue, homme trop violent & san-

ſanguinaire, anima ſoudain toute la Prouēce contre eux: 1562
& n'euſt ſi toſt la force en main, qu'il ne ſignalaſt ſon &
gouuernement par vne horrible & generale executiō de 1563
gens mutilez, pēdus, bruſlez, eſcorchez, decouppez vifs par lopins, trainez par les rues, precipitez, poignardez, morts de faim & d'autres pauuretez. Le Comte ſon pere ayant meſme horreur de ceſte commune deſolation; & ne pouuant par aucune authorité deſtourner ſon fils de tant felonnes procedures: amaſſe le plus qu'il peuſt de forces, donne le commandement ſur la caualerie à Gipierre, & de l'infanterie, à Cardet: qui par les armes retindrent ſous les enſeignes (excepté Pertuis) les villes qui ſont outre la Durance.

Premier Siege de Ciſteron.

D'AVTRE part, Sommeriue apres l'expedition d'Auranges ci deſſus deſcrite, ayant fait monſtre de cinquante enſeignes d'infanterie: & de quelques cornettes de caualerie, auole bruſquemēt au ſiege de Ciſteron plein de pluſieurs familles Proteſtantes refugiees, & garni d'onze compagnies ſous le ſieur de Beaujeu nepueu du Comte de Tande; & de trois cents hommes commandez par Furmejer. L'onzieſme iour de Iuillet Sommeriue donne trois aſſaults continus depuis trois heures apres midi, deſquels la nuict ſuruenant termina l'ardeur, la plus part du mois paſſa en eſcarmouches, ſans que les priſonniers de part & d'autre trouuaſſent aucune merci ne grace en l'animoſité des ſoldats, & ſur la fin, Sommeriue craignāt quelque nouuel eſchec par la main des Adrets qui venoit de gagner la bataille de Vaureas, s'alla retrancher à trois lieues de Ciſteron. Cardet approche: mais il ne peut par aucun leurre attirer ſon beau frere hors ſes trāchees. Ainſi le Comte de Tande incommodé de viures leue le camp, iette partie de ſes trouppes dans Ciſteron, & enuoye le reſte à des Adrets. Sommeriue redouble courage & forces; & le XXVII. d'Aouſt, ſuiui de cent deux enſeignes d'infanterie auec force caualerie, r'aſſiege Ciſteron de trois coſtez: & ſur l'aduis qu'on lui donne, Que Mombrun approche pour le ſecours des aſſiegez (ainſi que nous auons touché ci deſſus) Suze marche au deuant: charge Mombrun, lui tue enuiron cent cinquante hommes, met les autres en route & regagne deux groſſes pieces de canon qu'il auoit n'agueres perdus. Ceſte victoire

Second ſiege & Desfaite de Mombrun.

1562 & 1563 donne à Sommeriue augure de bonne issue. Il iette par terre le XIII. Septembre enuiron cent quarante pans de muraille, ordonne deux moyennes qui battoyent du costé des Cordeliers; trêté troix enseignes d'infanterie soustenues d'vne troupe de cauallerie montent à l'assaut, & d'vn extreme furie le renouuellent cinq fois & iusques à sept heures du soir, que la poudre manquant aux vns & aux autres, ils viennent aux pierres, aux espees, & autres coups de main. & la force demeurant au plus grãd nombre, les assiegez quittent la bresche, se retirent auec grãd perte; & des Adrets ayant rebroussé chemin en son Dauphiné, Senas, Mouuans & autres Capitaines se voyans depourueus de munitions, d'esperance de secours, chargez de grande multitude d'hommes mal aguerris, joint l'opiniastre constance des assaillans; preposent la sauueté des personnes à celle de la place, gagnent de nuict le destroit & desert des montagnes, arriuent sains & saufs à Grenoble; & de là conduits à Lyon y viuotent iusques à l'Edit de pacification. Sommeriue au poinct du iour leur pousse quelques troupes en queuë: mais la difficulté des chemins & la crainte de perdre leur part du butin arresta leur poursuite. Ainsi les victorieux entrez dans ceste ville abandonnee, entrerent au milieu de leurs armes enuiron quatre cens que femmes, qu'enfans, sans distinction ni d'aage ni de religion.

Voila doncques Sommeriue maistre de la Prouence, laissant par tous de piteux trophees d'vne sanglante victoire, de laquelle l'Original remarque comme principaux instruments, Carcez, Mentin, Flassans, poussez notamment par Bagarris, Chesne, Saincte Marguerite, & autres des mieux estoffez du Parlement d'Aix, qui par impunité laschoyent tellement la bride aux pilleries, saccagements, meurtres, qu'apres l'Edit de pacification le conseil priué du Roi donna commission au President de Morsan & quelques Conseillers du Parlement de Paris pour reprimer tels desordres: qui par l'exemplaire punition de plusieurs, firent qu'és troubles subsequents les armes se manierent auec beaucoup plus de moderation. Mais la qualité des vns & le credit des autres sauua maintes testes appareillees à reuomir en spectacle le sang que leurs mains auoyent

ent trop licentieusement espanché. 1562 & 1563

QVANT à la Duché de Bourgongne, Tauanes Lieutenant pour le Roi en l'absence du Duc d'Aumale, aima mieux l'argent que le sang des Protestans : & le Parlement de Dijon ayant en vertu des lettres obtenues le premier de Mars mil cinq cens soixante deux, interdit l'exercice de leur religion, Tauanes les desarma, emprisonna les principaux, contraignit les vns de sortir à force de menaces, & chassa violemment les autres. Le Maire & les Escheuins passerent outre, mirent dehors femmes, filles, enfans: & pour comble, le septiesme de Iuillet commandent à cri public aux paysans, de courir sus aux rebelles: qu'on ne reçoiue, ni loge, n'alimente les expulsez des villes (rigueur que l'humanité ne peut refuser aux plus barbares) condamne comme criminels de leze-maiesté ceux qui auoyent pris les armes, ou fauorisé d'aide & de conseil, & permet de mettre par tout impunément à mort ceux qui s'assembleroyent ailleurs qu'és Eglises ordinaires. Ceste licence enfanta plusieurs brigandages & saccagemẽs à Aussone, Autun, Beaune, le peuple neãtmoins est loué de s'estre contenu dãs les bornes de modestie. Chalõ sur Saone, Mascon & Belle-ville saisies par les Protestans, leur seruirent quelque temps d'azyle & de refuge. Mombrun commandoit à Chalon auec cinq cens arcbusiers. mais promptement inuesti par Tauanes, & ne trouuant pas la ville assez munie ni defensable, par vn dangereux, & (ce dit l'Original) detestable exemple laissa la ville en proye à Tauanes, & se retira dans Mascõ. Tauanes accourt & se presente aux portes, cuidant par gracieuses offres induire le peuple à sa reception. mais il trouue visage de bois. Ainsi donc il recueille toutes ses forces; & le troisiesme de Iuin assiege la ville. Son armee estoit pour la plus part composee de Bourguignons, Cõtois, estoffez à descouuert d'vne escharpe rouge. Les assiegez font bouclier de ce pretexte, & s'en seruent vtilement pour diuertir à ce coup l'orage qui les menaçoit. Ils enuoyent remonstrer au Roi, N'estre raisonnable, qu'eux, ses subiets naturels & desirans viure en paix sous l'obeissance de ses Edicts, soyent contraints d'ouurir leurs portes à Tauanes armé d'estrangers ennemis de la Couronne, & qui leur est suspect pour plusieurs autres gran-

Bourgõgne.

Dijon.

Premier siege de Mascon.

1562 & 1563 des raisons Ceste remonstaance porta quelque coup. car Tauanes par mandement du Roi se retira, mais c'estoit pour se preparer à vn deuxiesme siege.

Deuxiesme. POVR le soustenir, ceux de Lyon depeschent Entrages. Tauanes fait ses tranchees, gagne le faux-bourg S. Laurent: & le quatriesme Iuillet porte par terre toutes les defenses: fait bresche, & la recognoist, mais aux despends de ceux qu'il y enuoye. De façon que comme si quelque important affaire l'eust rappellé en Bourgongne, il leue le camp: & faisant estat que les assiegez le suiuroyent en queuë, leur dresse vne forte embusche. mais Entrages n'auoit point de soldats à perdre.

MASCON deliuré pour la seconde fois, voici Belleville assaillie. S. Poinct auec autres gentils-hommes Dauphinois venoit de butiner quelques bateaux chargez de la valeur d'enuiron quarante mil francs en reliques d'or & d'argent que deux Escheuins de Mascon enuoyoyent de leur authorité priuee à Lyon pour les conuertir à leur profit particulier. Ainsi les pillards sont souuent pillez à leur tour. Ce butin le pousse à l'esperance d'vn autre. Le XXVIII. Iuillet il vient auec deux cents cheuaux, six à sept cens soldats, & les communes voisines inuestir ceste villete. mais le soir precedant deux compagnies sorties de Mascon s'estoyent iettees dedans, par lesquelles les assaillans repoussez auec perte, conuertirent leur vengeance sur la laine & la corne des lieux circonuoisins.

LA retraitte de S. Poinct, occasionne Entrages à vouloir estendre les limites de son territoire. Il assiege le chasteau de Pierre-cloux, contraint Monrosat & vingtcinq soldats qu'il y commandoit, de se rendre à discretion: & les fait mener prisonniers à Mascon. mais c'estoit nourrir des renards qui mangeront en suite ses poulles.

SVR ces entrefaites Poncenat auec des Suisses & François arriue à Mascon, en tire les principales forces, assiege Tournus, & s'en rend maistre. Mais qu'est-ce que la fureur des armes inutiles sçait espargner: Clogni forcé par mesme boutee, void tristement dissiper ceste exquise & renommee bibliotheque: thresor & ioyau tresprecieux, qui rendoit ceste Abbaye recommandable entre plusieurs autres signalees en France.

TAVANES aduerti que Mascon estoit à descouuert, & qu'En-

& qu'Entrages mesme pour complaire à Poncenat, sui- 1562
uoit ses enseignes; part de Chaalon auec quatre cornettes &
de caualerie & huit cens hommes, asseuré d'vne prati- 1563
que qu'il auoit tramee dedans, cependant que ses enne- *Troisieme*
mis poussez d'affections particulieres, employent leurs *siege &*
armes ailleurs. Voici le 28. d'Aoust plusieurs charretes à *prise de*
bœufs entrer par la faueur du Commis à garder la clef *Mascon.*
d'vne porte, lequel estoit de l'intelligence. elles passent la premiere & seconde porte: à la troisiesme le premier bouuier verse, & par ceste ruse arreste les suiuantes. Vingt hommes couchez sur leur ventre derriere vne muraille de iardin proche de la porte accourent, esgorgent quelques gardes, introduisent leurs gens, renuersent vn corps de garde, se font maistres de la ville. les soldats de Pierreclous sont eslargis, & sortans de prison coupent testes, bras & iambes aux Protestans, en iettent plusieurs dans la Saone, pillent leurs maisons, & rançonnent les plus aisez. Ainsi la Bourgongne reueint à la deuotion des Catholiques; & S. Poinct eut le gouuernement de Mascon, homme violent & sanguinaire, qui maintesfois rassasia ses yeux apres son repas du triste spectacle de ceux qu'il faisoit en sa presence precipiter en la riuiere.

Telles confusions affligeoyent piteusement les prouinces de ce Royaume, comme d'ailleurs les deux chefs de chasque parti prisonniers solicitoyent la conclusiõ de la paix: l'Admiral par lettres bien amples à la Roine se purgeoit de l'accusation dressee contre lui touchant la mort du Duc de Guise; desquelles Poltrot mesme au milieu de ses plus sensibles tourmens en son execution, le declara incoulpable: & la Roine mere contente de laisser ceste espine au pied de l'Admiral, afin de regner parmi les combustions des maisons de Guise & de Chastillon, faisoit dextrement d'vne pierre plusieurs coups. Car elle faisoit accroire au prince de Condé, Que les restrictions proposees sur l'Edit de Ianuier, ne tendoyent qu'à contenter aucunemẽt les Catholiques: que c'estoit vn acheminement pour ouurir aux Protestans vn plus ample moyen de liberté. Elle contentoit le ieune Duc de Guise par l'execution de Poltrot, & par la prouision des Estats de son feu pere: & le Connestable, par les modifications apposees à l'Edit: car il auoit protesté ne pouuoir con-

1562 & 1563 descendre au restablissement de l'Edit de Ianuier. aussi le iudicieux lecteur aduisera par le fil de l'histoire, quel parti l'auoit le premier enfraint. Mais ce qui plus importoit à Catherine, en desarmant ses ennemis elle nourrissoit vne diuision entre deux puissantes familles, par laquelle elle fomentoit son autorité.

Principaux articles de paix.

En fin la paix arrestee le XIII. de Mars, donna l'exercice de leur religion aux Nobles ayans toute iustice, pour eux, leurs domestiques & subjets. Aux autres Nobles ayans iustice, pour eux & leurs domestiques, auec souffrance des seigneurs dont ils mouuoyent. En tous Bailliages, & autres sieges resortissans nuement en Parlement, vn lieu pour leurs assemblees, au choix de la prouince: outre toutes les places qui auoyent eu l'exercice depuis le VII. Mars. La Preuosté & Vicomté de Paris exceptee. Vn chascun remis en la premiere iouyssance de ses biens, honneurs, estats. Vn general oubli de toutes choses passees pour le faict des armes aduouees de parti. Toutes offenses (horsmis de vol) pardonnees; & defence de s'entr'iniurier pour cause ou de guerre ou de religion.

Ce traitté resiouit & fascha plusieurs. Resiouit ceux qui faisoyẽt estat, que ce doux & plaisant nõ de Paix deuoit mettre fin à toutes leurs calamitez, & restablir chacun en sa premiere assiete: fascha ceux qui de trois puissans ennemis voyãs les deux preuenus de mort, & le tiers prisonnier; estimoyent que l'administration de l'estat fut legitimemẽt deuoluë au Prince de Condé. que par consequent il derogeoit à son autorité, souscriuant à si foibles & faciles conditions de paix. ioint qu'ils preuoyoyẽt bien que les secrettes oppositions des Parlemens, & les violences des plus mutins, qui les armes en main matrassoyent tousiours impunément quelqu'vn de leurs hommes, donneroyent en peu d'annees sujet de nouuelles combustiõs.

Reprinse du Havre.

Ainsi voila par ceste paix l'Alemand renuoyé chez soy. Elizabeth Roine d'Angleterre occupoit le Haure de Grace, dont le Prince l'auoit nantie pour gage & seureté des deniers desquels elle auoit assisté son parti. Or afin de paistrir vn leuain de diuorce & d'aigreur entre elle & les Protestans, il faloit que l'Anglois fust chassé par ceux qui l'auoyent appelé. Le Roi s'y achemine en personne, mais

mais on y pousse aussi le Prince auec la plus part du parti, & leur fait-on faire la pointe. La place est forte d'assiete & d'artifice, mais l'eau douce coupee aux assiegez, & la peste leur ayant desia raui plus de trois mille hommes; le Comte de Warvic entra le XXVIII. Juillet en capitulation & le lendemain rendit la place au Roy. Or l'vn des principaux motifs pour lesquels le Prince s'estoit rendu si facile à ces conditions de paix, estoit la lieutenance generale dont le decez du Roi de Nauarre, & les attrayantes promesses de la Roine mere l'entretenoyent. Mais voici que pour establir sa regence elle desboute vne fois pour toutes le Prince de ses esperances. Elle fait declairer le Roi majeur ayant seulement atteint le quatorziesme an de son aage: amene sa Maiesté au Parlemēt de Rouan, lui fait protester, *Qu'il ne veut endurer qu'on vse en son endroit à l'aduenir de la desobeissance qu'on lui a monstree depuis le commencement des troubles: qu'il veut que son Edit de pacification soit obserué: menace les contreuenans & faiseurs de ligues.* Puis sur la remonstrance que le Parlement de Paris lui fait par escrit touchant cest Edit de maiorité confirmatif de celui de pacification, la Roine Mere se fait par son fils nommer superintendante de ses affaires: & pour responsе à la Cour, suiuant l'instruction de sa mere: *Ie n'entends pas* (dit-il) *que vous vous mesliez d'autre chose que d'administrer bonne & brefue iustice à mes subiets. sçachez desormais que vous n'estes par moi establis en vos charges pour estre mes tuteurs, ni protecteurs du Royaume, ni conseruateurs de ma ville de Paris, comme vous vous estes fait accroire iusqu'à present.*

1562 & 1563

Le Roy declaré maieur.

Estant le Roy de retour à Paris, la vefue du Duc de Guise, ses enfans, ses parents, veindrent solennellement demander iustice du meurtre commis en la personne du defunct, designans l'Admiral comme principal auteur d'icelui. Mais il n'estoit pas encore temps de laisser ces deux maisons s'entrechocquer. celle de Guise pouuoit autant ou plus receuoir de perte que l'autre: & Catherine pretendoit se seruir encore de la premiere. Pour rompre ce coup, elle fait que le Roi leur commande de surseoir ceste querelle, & leur assigne autre saison pour en aduiser, les honore cependant des principales charges, & leur donne toute entree & familiarité prés sa personne.

1562 & 1563 Le reste de l'annee passa par l'establissement de plusieurs Edicts pour la police Ecclesiasticque & ciuile. & lors fut erigee la iurisdiction des Juges & Consuls entre les Marchands, & les greffes consignations establis.

1564 COMME ces choses passoyent en France, les Prelats assemblez au Concile de Trente pouruoyoyent au soustien & maintenement de la Religion Catholique, notamment en cest Estat. Le Cardinal de Lorraine, homme fort practic es affaires du Royaume, apporte tout ce qu'il peut pour l'extirpation des Protestans. A ce dessein ils trouuent cest expedient, Que les Rois de France & celui d'Espagne donneroit au François autant de forces qui seroyent requises pour l'execution du faict, que cependãt on recercheroit tous moyens d'abolir l'Edit qui permettoit l'exercice de la Religion pretendue reformee: que ceste conuention formee pour la conseruation de l'Eglise Catholique & Romaine, s'appelleroit *Saincte Ligue*. Le Cardinal promet d'employer tous ses efforts & moyens à cest effet, & respond à l'assemblee de la prompte affection qu'il s'asseure trouuer és courages de la roine Mere & des Seigneurs du Conseil. Les Chefs de ceste ligue estoyent, le Pape, les Rois de France & d'Espagne, les Princes d'Italie, & la Republique aussi de Venise, & le Duc de Sauoye. De l'Empereur & maison d'Austriche, on en parle diuersement.

La sainte Ligue dõt s'ensuit le

AINSI dés le commencement de Feburier ils taschent d'en produire quelque effet. Voici venir leurs Ambassadeurs à Fontaine-bleau, demandans l'obseruation des decrets du Concile par toute la France, dont lecture se deuoit faire le xxv. de Mars à Nancy presens les Ambassadeurs de tous les Princes Catholiques: assemblez pour dresser vne ligue generale contre les Estats soustraits de l'obeissance Romaine. Ils requierent aussi qu'en faueur du Clergé le Roy face cesser l'alienation des biens Ecclesiastics, comme chose cõtreuenant à la Loi diuine, & preiudiciable tãt à sa Majesté qu'à son Royaume. Que l'Edict de pacification soit mis à neant, les heretiques exterminez, nommément ceux qui participoyent au meurtre du Duc de Guise. En somme voici de viues allumettes pour ietter derechef ceste Monarchie dedans

les

les flammes d'vne seconde guerre ciuile. Mais les feux de la premiere fumoyent encor. Et les choses n'estans si tost appareillees pour entrer à nouuelles combustions domestiques, le Roi respond, *Qu'il a accordé l'Edit pour vuider son Royaume d'estrangers: qu'il espere maintenir ses subiets en repos suiuant l'institution de l'Eglise.* 1564

Cependant les moins affectionnez à la paix publique suscitoyent force contrauentions à l'Edit, les Commissaires ennuyez pour le faire obseruer, auoyent peu de credit en plusieurs endroits: les Estats de quelques prouinces remonstroyẽt qu'ils ne pouuoyent non plus souffrir deux religions que deux Soleils, l'executiõ d'icelui n'auoit ou point ou peu d'effect és lieux esquels il estoit publié; les Magistrats dilayoyent à pouruoir les Protestans de places pour leurs exercices, & par leurs tergiuersations induisoyent plusieurs personnes à cercher demeure ailleurs pour viure en repos & seureté.

Les plaintes donques & mescontentemens qui de toutes parts resonnoyent aux aureilles du Roi, donnerent à Catherine (sous ombre de promener le Roi par les prouinces du Royaume, & par sa presence appointer beaucoup de differents, qui des lors sembloyent menacer de quelque eminente confusion) vn specieux pretexte pour s'aboucher auec le Roy d'Espagne.

Charles commence son voyage par la Champagne, & de la Bourgongne descend à Lion, defend aux Protestans l'exercice de leur religiõ à la suite de la Cour, voire aux villes mesmes qui leur estoyent assignees pour leurs assemblees, pendant que sa Majesté y seiourneroit. Ici les Protestans estoyent en tresgrand nombre, & s'y pouuoyẽt vne autre fois fortifier au besoin. Pour leur en oster le moyen on y bastit vne Citadelle, & le Roy n'en bouge qu'elle ne soit en defense. A cest exemple plusieurs autres villes receurent pareils mors en bouche, tãdis qu'au contraire on desmanteloit Orleans, Montauban, & quelques autres. Voici derechef l'Edit de paix grandement escorné par vn autre fait à Roussillõ. Le Roi defend à tous hauts iusticiers de permettre l'exercice de la Religion pretendue reformee, ailleurs qu'es places specifiees par l'Edit. Bãnit pour la premiere fois les ministres qui auroyent *Voyage de Bayonne.*

1564 exercé leur charge en lieux non compris en l'Edit; & pour la deuxiesme, les vnit en leurs corps. Commande aux Prestres, Religieux, & Nonnains qui s'estoyent mariez, de faire separation & rentrer en leurs conuents: sinon, de sortir du Royaume. & prohibe aux Protestans tous leurs synodes, comme monopolans sous ce pretexte, & souslevans la pluspart du Royaume.

Massacre de Creuan. Des paroles s'ensuiuent les effects. Ceux de Creuan en Bourgongne massacrerent impunément plusieurs assemblez pour leur exercice. Et l'esloignement du Roi des lieux où l'on auoit accoustumé de le voir, causa tout plein de seditieux remuemens, esquels furent entr'autres enueloppé la Curee Gouuerneur de Vendosmois, & Protestant de profession, assassiné sous l'adueu de Chauigny, Lieutenant du Duc de Montpensier, ainsi qu'il se mettoit en deuoir de reprimer quelques vns qui sous la faueur des troubles auoyent de guet à pens massacré plusieurs hommes, femmes, enfans au pays du Maine, & lieux circonuoisins.

Comme l'audace croissoit, vne licentieuse escapade emportant ceux de Tours à courir sus aux Protestans de leur ville reuenans de leur exercice, ils massacrent les vns, blessent les autres, & par mesme boutee remportans leurs armes sanglantes en la ville, tuent, noyent, pillent, sans distinction d'aage, de sexe, de qualité. Pour reprimer ce mal deuant qu'il pillulast d'auantage: fut enuoyé le Mareschal de Vieille-ville. Il estoit prest de s'y comporter selon la teneur de ses mandemens : mais Chauigny s'opposant à force ouuerte aux desseins d'icelui fit tourner en fumee toute ceste punition premeditee, comme si la recerche deust aigrir les courages des grands & des peuples, & faire encliner les choses à nouueaux troubles.

En fin les importunes remõstrances des Protestans qui se plaignoyent de ces desbordees insolences, & qu'on les forçast par tout de fournir à leur rang le pain benit aux Messes paroissiales, de tendre & tapisser le deuant de leur logis au iour de la feste Dieu, de contribuer aux cõfrairies, & autres choses semblables: & sur leur pressante requeste, De n'estre violentez en leurs consciences contre les conditions de l'Edict, le Roi seiournant en Dauphiné

phiné, fut enioint par lettres patentes aux Gouuerneurs des prouinces, d'entretenir & faire deuëment obseruer l'Edit de Pacification; & tenir la main, à ce que nulle esmotion ne suruinst és terres de son obeissance. Ce voyage de Bayonne est signalé par ce notable procez de ceux qui d'vn tiltre partial & hardi se qualifient de la societé de Iesus, debatu en Parlement, plaidant contr'eux pour l'Vniuersité de Paris M. Estienne Pasquier vehement & tresgraue Aduocat d'vne si rare cause: & M. Pierre Versoris, pour leur compagnie. leurs plaidoyers se lisent & leur aduenement: entree en France, aduancement, & tout ce qui concerne leur secte est si doctement exprimé en vne Epistre du IIII. liure de Pasquier, & en son plaidoyé, qu'il n'est besoin de l'inserer ici. 1564 *Proces contre les Iesuites.*

Ceste nouuelle annee enfanta de nouueaux grabuges à Paris, dont les esclats cuiderent voler bien loing. Le Cardinal de Lorraine reuenant du Concile de Trente, accompagné de son nepueu & de nombre d'hommes armez de bastons à feu, contre l'expresse defense de l'Edit; & suiui d'assez pres par le Duc d'Aumale son frere, s'acheminoit à Paris. Les conclusions du Concile, & ce port d'armes offensiues allarme notamment les Protestans. Le bruit court que c'est pour leur faire violence. ils recourent au Mareschal de Montmorency comme Gouuerneur de l'Isle de France, sage, & aimant le repos public. Il prie le Cardinal de n'entrer auec cest equippage. Ceste priere negligee lui fait prendre resolution d'vser de son auctorité. D'ailleurs le Cardinal se roidit, & s'ingere d'entrer à main armee. Mais voici que le Mareschal, comme Lieutenant de Roy, lui fait contrequarrer suiui du Prince Portian & d'enuiron quarante Gentils hommes de marque. Le Cardinal prend l'espouuante, se iette auec son nepueu dans les premieres maisons à sauueté : & apres quelques iours de seiour à Paris, s'en va attendre le retour de Bayonne en Champagne. *Boutee du Cardinal de Lorraine. & Du Mareschal de Montmorency.*

Desormais ce ne sont qu'associations, que ligues, que conferences. il faut auoir raison de cest affront. Mais on trouue forte partie. car les deux maisons de Montmorency & de Chastillon tresestroictement alliees de consanguinité, s'vnissent aussi de volontez en ceste defensiue. Le Mareschal assisté de l'Amiral son cousin

1565 contient les Parisiens en paix, fait approuuer ceste escapade au Parlemẽt & au Conseil du Roy. Et la Roine Mere craignant que ceste esmotion n'empeschast les effets du voyage de Bayonne, & que par ce moyen la perfection de ses desseins ne fust trauersee: fait que le Roy cõmande par lettres patentes, à ceux qui n'estoyent encor entrez à Paris, de n'en approcher pas d'auantage: & à ceux qui y estoyent, d'en sortir, attendans que sa Majesté composast ce differend apres son retour de Gascongne.

Ligue Royale. D'AVTRE part la Cour retentissoit de plaintes. Les Protestans accusoyent les violences & contrauentions des Catholiques à l'Edit. Pour les contenter, la Roine assigne leurs deputez à Toulouse. mais ils n'en remportent sinon vne recognoissance, Qu'on ne leur vouloit point de bien. Et là fut conclu, Que tous Princes, & tous autres de quelques qualitez qu'ils fussent (dont grand nombre estoyent fort auant engagez de promesse en certaine ligue faite en France, mais au desceu du Roi) renonceroyẽt à toutes confederations & dedans & dehors le Royaume, & par serment s'obligeroyent à celle du Roi seule, sur peine de rebellion.

CE fut le conseil de Montluc. mais la difficulté fut à coucher les articles. Car faire entrer vn Prince souuerain en association & compagnie auec ses subjects, estoit-ce point par vne pernicieuse consequence escorner l'auctorité Royale, & renuerser ce qui deuoit seruir de loy fondamentale au repos du Royaume, L'obseruation de l'Edit?

EN fin le Roi ayant visité toute l'Aquitaine, arriue à Bayonne au mois de Iuin, & là le vient accueillir sa sœur Elizabeth femme de Philippe Roi d'Espagne accompagnee du Duc d'Albe & autres, afin (disoit-elle) que l'affaire fust moins suspecte, & que leur ligue se peust anchrer en vne d'autant plus forte mortaise. Mais les plus clairvoyans l'attribuoyent à ambition, de peur que l'Espagnol ne semblast vser de quelque submission.

QVOI que soit, par l'entremise d'Elizabeth la saincte Ligue fut cõfirmee entre les deux Rois, *Pour le restablissemẽt de l'ancienne religion, & l'extirpation de la nouuelle,* Et d'autant que telle doctrine affligeoit extremement la France; l'Espagnol promit au François, aide & forces en

telle

telle quantité qu'il pourroit; & le François à l'Espagnol 1565
(qu'il voyoit l'estat de ses pays bas couuer vne grande confusion que les siecles suiuans ont depuis enfantee) pareille assistance suiuant son pouuoir. Mais tous deux vniment ; De conseruer par tous moyens la dignité de la religion Catholique, d'en retrancher entant qu'en eux seroit; tous empeschemens : & de promptement recercher toutes occasions auantageuses à ce dessein. qu'il faloit commencer par les Chefs. L'affaire ne fut si secrettement demenee, que le Prince de Condé, l'Admiral & autres seigneurs du parti n'en eussent aduis. Ils se tiennent sur leurs gardes, aduertissent leurs hommes, & pour ce coup se gardent de surprise. La fin de l'annee ramena le Roi content du ioyeux accueil que ses peuples lui faisoyent, & se plongeant auec ses ieunes freres en festins, mascarades & passetemps, tandis que la Roine sa mere auec ses conseillers manioit la France à baguette, & tramoit des proiets qui susciteront en bref d'aussi perilleuses tempestes que les precedentes.

Tandis que nos Princes Chrestiens meditent leurs entre-veuës & confederations pour r'allumer en bref d'horribles combustions en leurs Estats, ils donnent d'autant plus de moyen à l'armee Turquesque de descendre en l'Isle de Malte, d'assieger & prendre le fort S. Elme, n'agueres basti par le Prieur de Capouë: & par ceste victoire se faciliter en suite le siege de Malte.

Remarqvons aussi trois choses notables deuant que clorre l'annee. La premiere, ceste brusque escapade que fit le Capitaine Peirot fils aisné de Mõtluc, qui s'ennuyant de viure oisif, equippa quelques vaisseaux, bõ nombre de Noblesse, de soldats, de matelots pour faire vn voyage en Afrique, print & saccagea l'Isle de Madere, mais aux despens de sa vie, & laissant sa trouppe forclose de retour en France par la poursuite qu'en faisoit le Roi de Portugal, demandant satisfaction des outrages faits à ses subiets. Le Comte de Sanzay fut enuoyé pour l'appaiser: & des lors fut traitté, mais sans effect, le mariage de Marguerite sœur de Charles auec icelui Roi. La seconde, la mort de Ferdinand, Empereur, & Roi de Hõgrie, decedé en Septembre, laissant pour successeur son fils Maximilian. La troisiesme, celle de Pie IV. en la place

Morts signalees.

1565 duquel fut assis en la chaire pontificale, Michel Gisleeo Iacobin, Cardinal Alexandrin: & print le nom de Pie V.

Les premices de ceste annee sont extremement louables: & s'elles pouuoyent donner esperance d'vn progrez equipollant, la cueillette ne pourroit estre que tres heureuse. mais ceux qui ne se fient que sous bons gages, & ne prennent en payement toutes sortes de monnoyes, s'ombrageoyent infiniment à cause des conclusions prises en ce voyage. Pour le leur rendre plus specieux & moins suspect, le Roi conuoque à Moulins vne assemblee des plus grands de son Royaume, tant pour le reglement de la Iustice que pour autres occasions requises au profit & repos du public, dont s'ensuiuit ce gros volume d'ordonnances, desquelles on dit auec raison, Qu'elles sont autant equitables & saintes, que mal obseruees. Ceux des maisons de Guise & de Chastillon y furent sommez, la querelle de Paris y conuia le Mareschal de Montmorenci. Et l'Admiral s'estant purgé par serment sur le crime duquel on le pretendoit principal motif (le Roi l'en auoit desia declaré innocent par lettres patentes) le Roi, la Roine mere, le Duc d'Aniou frere du Roi: les Cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Guise: le Connestable, les Mareschaux de Bourdillon & Vieilleville, les Euesques de Valence, d'Orleans, de Limoges: Thou & Seguier premier & second Presidens de Paris, Dasis premier de Toulouze, Lagebaston de Bourdeaux, Truchon de Grenoble, le Feure de Dijon, Fourneau second de Prouence: & plusieurs autres seigneurs assemblez pour cest effect, moyennerent outre les susdites ordonnances, l'accord des deux familles, suiui d'embrassemens, protestations & promesses, de ne se plus entrecercher à l'aduenir. Mais l'issue nous verifiera ce dire, Qu'il y a peu de fiance en son ennemi reconcilié.

Assemblee de Moulins.

Cependant les resolutions prinses à Bayonne se manifestoyent à veuë d'œil: les modifications qu'on faisoit à l'Edict, les insolences que l'on commettoit impunément en plusieurs endroits, les menaces qu'on auançoit sur les Protestans, les allarmoyent de toutes parts, le Prince & l'Admiral auoyent l'œil ouuert espians les cõtenãces de leurs ennemis: les appareils d'Espagne cõtre les

Pays-

Pays-bas leur faisoyent preuoir que l'entreprise enue- 1566
lopperoit en mesme filé leurs partisans en France. le Prince de Roche-sur-Yon en auoit peu deuant son trespas descouuert beaucoup de particularitez. ils se plaignoyẽt que plus de trois mille personnes estoyent peries de morts violentes depuis l'Edict sans en auoir aucune iustice : & leurs plaintes ne tiroyent autre raison que belles paroles & lettres gracieuses. En somme les vents (disoyent-ils) qui ont soufflé a Bayonne, ne peurent qu'enfanter vne estrange ruine. 1567

Causes des mescontentemens des Protestãs, dont s'ensuit

Ainsi les causes de leurs mescontentemens estoyent manifestes & secrettes, & consistoyent és desmantelemens d'aucunes villes pour leur en oster la reprise: en la construction de citadelles en quelques lieux de leur exercice : és frequents massacres de leurs hommes : és assassinats impunis de gentils-hommes signalez : aux menaces ordinaires, *Qu'en bref ils ne leueroyent pas la teste si haut.* mais singulieremẽt en la leuee de six mil Suisses faite sous vn pretexte simulé, pour garder la frontiere cõtre la descente de Dom Fernand Aluarés de Tolede Duc d'Albe (qui marchoit contre les Protestans des pays-bas auec vne puissante armee) lesquels neantmoins on faisoit entrer bien auant dans le Royaume: en quelques lettres interceptes enuoyees de Rome & d'Espagne, par lesquelles ils auoyent descouuert plusieurs desseins formez à leur destruction. Et les aduis qu'ils auoyent de la Cour mesme par vn personnage affectionné, cachément toutefois, à leur parti : Qu'on auoit arresté en vn conseil secret, de se saisir du Prince & de l'Admiral, pour faire mourir l'vn, & garder l'autre prisonnier : introduire en mesme temps deux mil Suisses à Paris, deux mil à Orleans, le reste à Poitiers: puis par l'abolition du dernier Edit en establir vn tout contraire; firent resoudre les principaux Chefs de recourir à la defensiue, & obseruer quatre choses en ceste nouuelle prise d'armes: De s'emparer de peu de villes, mais d'importance: De mettre aux chãps vne gaillarde armee: De tailler en pieces les Suisses, par la faueur desquels les Catholiques seroyent tousiours maistres de la campagne: D'essayer à chasser le Cardinal de Lorraine loin de la Cour, comme principale allumette & soufflet des combustions qui s'en alloyent

1567 embraser tout cest Estat.

Succez de leurs entreprises. L'HOMME propose, mais Dieu dispose; & de plusieurs deliberations peu sortissent tels accóplissemens qu'on a proietté. la disposition diuine veut que bien souuent les plus prattics en sçauoir, valeur, discours & prudence, se trouuent, quand ce vient à mettre la main à l'œuure grãdement essoignez de leurs attentes: & quelques rencontres ou point ou peu premeditees se tournent aucunefois à leur auantage & benefice.

POVR l'execution du premier point, diuerses considerations leur auoyent fait nommer trois villes, Liõ, Tou-louse, Troyes. Mais vn grand dessein communiqué à la Françoise à trop de petites gens & de peu capables de tels effets, tournent aisément en fumee. Pas vn de ceux qui prindrẽt la charge de s'en saisir, ne le sceut effectuer. Pour le deuxiesme, les Protestans armez les premiers se trouuerent aussi du commencement les plus forts en campagne: mais dans six sepmaines les Catholiques contraignirent le Prince & l'Admiral de recourir aux Alemans que le Duc Ian Casimir leur amena, comme nous verrons en suite. Le dessein contre les Suisses fut aussi descouuert: & les forces qui se deuoyent trouuer à iour & lieu nommé, manquerent de diligence. Le quatriesme reussit; mais il importoit le moins. car ceste separation n'estoit que de presence, non d'authorité ni de credit.

Dessein de charger les Suisses. MAIS voici qui redoubla l'indignation & colere du Roi sur eux. Il estoit à Meaux, & se preparoit pour solenniser la feste S. Michel suiuant la coustume des Rois de France. Le Prince en approche auec enuiron cinq cens cheuaux, & ceste boutee contraint le Roi de se retirer auec frayeur à Paris au milieu de six mille Suisses & bon nombre de cauallerie, qui couroyent risque de guerre, si cent cinquante cheuaux de renfort qui venoyent de Picardie, & les arcbusiers à cheual qu'attendoit le Prince, fussent arriuez entre Paris & Meaux à poinct nommé.

Armes par tout, & prinses de villes. EN mesme temps le parti Protestant arme par tout; & ceste vniuerselle prinse d'armes inesperees, cõiointe auec ceste hardie entreprise sur les Suisses, & l'occupatiõ d'Orleãs, Auxerre, Soissons, & quelques autres villes, auoyent extrememẽt estõné les Catholiques. Mais le cõble de leur

allar-

allarme, fut que le Prince trop foible n'ayant voulu s'engager dans ceste forest de halebardes, picques & batons à feu, s'alla placer dans S. Denis auec ses troupes, où quelques autres arriuans à la file, firent en peu de iours nombre de Deux mil cheuaux & quatre mil arcbusiers. 1567

Le Roi cependant recueilloit ses forces, & desia comptoit enuiron Dix mil hommes. Mais ceste brusque approche de Paris estoit suffisante pour faire croire que le Prince attendist promptement de grandes forces, & qu'il eust de bonnes intelligences à la Cour & dans Paris. *Guerre des secōds troubles ouuerte.*

Paris estoit le principal obiect de ses armes. les Parisiens n'estoyent point accoustumez à ieusner: en leur ostant le pain il esperoit faire de deux choses l'vne; ou les contraindre de venir aux mains; ou ranger ses ennemis à quelque plus asseuree pacification que la precedente. A ce dessein il depesche d'Andelot auec Cinq cens cheuaux vers Poissy & Pontoise pour se preualoir des passages de Seine au dessous de Paris: & d'autres trouppes, saisir les lieux au dessus de la riuiere. quelques compagnies furent enuoyees au deuant des forces de Guyenne qui se deuoyent rendre à Orleans, n'agueres surpris par la Nouë. lui & l'Admiral auec enuiron Huict cens cheuaux & douze cens arcbusiers retient S. Denys, & retranche S. Ouyn & Auberuilliers pour tenir Paris en bride de ce costé-la.

Mais tant de si excellens Capitaines comment embrassoyent-ils vn si laborieux & peu appatent dessein: vne formi peut elle bien assaillir vn elephant: & combien de puissantes armees ont iadis perdu leurs peines cuidās effectuer telle entreprise? Demeurer inutiles, c'estoit beaucoup diminuer de leur reputation. ils estoyent comme à l'improuiste portez sur les lieux, & faloit pour leur honneur qu'ils tentassent ce que l'occasion sembloit leur presenter. leurs gens tous frais & pleins de bonne volonté faisoyent faisables les choses difficiles. Vne chose seulement rallentit fort le cours de leurs prosperitez. C'est que des places que le Prince auoit esperé faire saisir sur Marne & Seine (desquelles il faisoit estat, que si d'auenture on le forçoit d'abandonner S. Denys, elles lui feroyent espaule pour s'y refraischir, attendant la venuë des Alemans qui se leuoyent en sa faueur) on n'en peut sur-

1567 prendre que deux, Lagni & Montereau.

D'autrepart le Connestable Lieutenant general pour le Roi en ceste armee, faisoit estat, apres s'estre renforcé, de contraindre ses ennemis au combat. Les grands aduãtages qu'il auoit sur eux les y conuioyent. Ils auoyent Quinze à seize mil hommes de pied, & plus de deux mil lances, il estoit muni d'artillerie: il auoit vn champ de bataille releué & bien logeable pour ses troupes & canons. les Parisiens apprehendoyent la faim, & se faschoyent extremement de voir de tels fermiers en leurs metairies. Et desia plusieurs crioyent apres le Connestable comme trop grand temporiseur & partisan autant de ses neueux comme du Roi son maistre. Ils auoyent tort. car au contraire il n'eust si tost certain aduis de la faute qu'auoit commise le Prince desmembrant ainsi son Gros comme nous auons ouy, qu'il empoigne l'occasion aux cheueux, depesche Sept à huit cents lances fauorisees és retraites d'vn nombre d'arcbusiers, pour recognoistre à la verité les forces Protestantes: & le lendemain dixiesme iour de Nouembre, iette aux champs toute son armee, & donne bataille. L'infanterie du Connestable fait peu pour la plus-part: celle du Prince, tresbien. La caualleric monstre de part & d'autre vne grande resolution au combat. En fin les Protestans sont chassez de dessus la place, & suiuis plus d'vn demi quart de lieuë. Et peut estre que sans la blessure du Connestable, dont la mort s'ensuiuit peu de iours apres, on leur eust bien chaussé d'autres esperõs, la nuict aussi tumbant fauorisa leur retraitte, & separa les combatans. En somme le chãp & la despouille des morts demeura par deuers les Catholiques: & par consequent l'honneur de la bataille, dont le lendemain leur rauira la plus belle portion par vn flaistrissement honteux.

Bataille de S. Denys.

Mort du Connestable.

Cest auantage sembloit inuiter les Catholiques à donner au tour suiuant quelque perfection à leur victoire; mais la perte du Connestable les retint dans l'enclos de leurs murailles.

Le Prince s'attendoit bien d'auoir vne recharge, & n'eust iamais pensé que ses ennemis se sentissent rebutez. Ainsi donc il contremanda promptement d'Andelot qui sur la minuict reuient à S. Denys, tres-marri d'auoir perdu sa part de la feste. Et chascun s'estant vn peu reposé les

sé,les Chefs conclurent de s'efforcer à rabbattre à leurs aduersaires vne partie de la gloire du soir precedent. Ils remettent leur petite armee aux champs,se presentent deuant les faux bourgs de Paris,demeurent quelques heures en rang de bataille,bruslent vn village & force moulins à vent pour les harceler : Personne ne sort. on enterroit les morts dans la ville,on pensoit les blessez,les Capitaines faisoyent reueuë de leurs Cornettes & compagnies,& ne veulent plus rien hazarder. 1567

Qu'eust donc fait le Prince campé deuant Paris auec vne poignee d'hommes?la perte d'vn lui emportoit plus que cent à ses ennemis:& sejourner là c'estoit sa ruine. Il descampe doncques,s'achemine à Montereau;& là grossit son armee des forces qui lui veindrent d'Orleans & d'Estampes.

Retraite du Prince.

La mort de cest incomparable vieillard(mais vieillard plus heureux s'il eust plustost espanché son sang contre l'estranger ennemi de ceste Couronne, lequel il auoit si liberalement prodigué durant tout le cours de sa vie: que contre ses compatriotes,que cõtre son propre sang) donna les resnes de l'armee royale à Henri Duc d'Anjou frere du Roi, Prince lors aagé de seize ans accomplis. nous lui verrons la Couronne sur la teste en son rang apres le trespas de son frere.Il cerchoit l'opportunité de combattre. ses vieux Capitaines l'y poussoyent, prenans la retraite du Prince pour vne espece de fuite,& fondans leur aduantage sur les grandes forces d'icelui nouuellement grossies de douze cens cheuaux & deux mille pietons qu'auoit amenez le Comte d'Aramberg, l'vn des plus renommez Capitaines des Pays-bas, ioint que si les Protestans ioignoyent leurs Reistres,la guerre estoit pour trainer vne longue queuë, ou rendre le sort d'vne bataille fort incertain. Mais ils l'en diuertissoyent d'autre part,considerans l'importance de la personne du Chef,& la constante resolution du parti contraire, qui n'auoit alors(disoyent-ils) pour conseil que le desespoir: & pour richesses,que leurs armes & cheuaux.

POVR contrequarrer la leuee des Reistres Protestans, le Duc d'Aumale fut depesché en Lorraine recueillir les forces qu'amenoyent au Roi le Duc Jan Guillaume de Saxe,le Marquis de Bade,& autres chefs : & le ieune de

1567 Lansac en Alemagne, pour diuertir celles du Duc Ian Casimir qui se pratiquoit en faueur du Prince.

Le Prince d'ailleurs auoit ioint les troupes de Guyēne & de Poitou, composees de Huit cornettes de caualerie, & de trois regimens d'infanterie sous vingt-six enseignes: & s'aduançant vers la Lorraine, il contraint Bray & Nogent sur Seine d'ouurir ses portes pour lui donner passage, s'empare d'Espernay sur Marne, & là recueille toutes ses forces en vn Gros.

Pourparler de paix La prattique obtient maintenant que toutes ruses & cautelles sont approuuees en guerre. Pour attiedir d'autant l'ardeur de ceux qui courent au secours estranger: pour les arrester, & peut estre surprendre sous ce pretexte, on met sur les rangs quelque negotiation de paix où les plus signalez de leur parti sont employez: & pour mieux conferer (disoit-on) des poincts proposez, on accorde deux suspensions d'armes, de trois iours chacune.

Rompu. Mais comme le Prince cuide iouir des seuretez d'icelle, peu s'en faut qu'il ne tumbe au piege. Le Duc d'Anjou s'approchoit, & le Prince seiournoit pres de Chaalons en vn mauuais logis fort escarté. & sans la desroute en pleine tresue des Capitaines Bois, Blosset & Clery, faite par le Comte de Brissac, le Prince mesme couroit vn manifeste danger.

A quelque chose malheur est bon. ceste boutee de Brissac apprend au Prince à ne se fier en son ennemi que sur bons gages. & nonobstant les iniures de l'air & difficultez des chemins, laissant le Duc vingt grandes lieuës derriere, il lui fait perdre la volonté de le poursuiure, & s'aduance en Lorraine pour apprendre nouuelles de ses Reistres, desquels il en eut au Pont à Mousson.

D'ici le Duc Ian Casimir fils puisné de Frideric Cōte Palatin du Rhin Electeur du S. Empire, chef de ceste armee, proteste par escrit au Roi deuant qu'entrer en France: *Qu'il ne vient point pour aucun sien profit ni respect particulier, ains seulement pour assister ceux lesquels affligez pour mesme religion que la sienne, l'ont requis de les secourir. que s'il plaist à sa Maiesté leur asseurer liberté de conscience & libre exercice de leur religion, il est prest de se retirer.*

1568

Renouuelé. La dessus on restaure ce traitté de paix pretendu des l'an passé. La Roine mere se trouue au bois de Vincennes

nes accompagnee des Cardinaux de Bourbon, de Lorraine & de Guise. pour le Prince, le Cardinal de Chastillon. Il remonstre : Que pour remettre la France en paix, le Roy doit receuoir en grace tous ses sujets, leur departir ses faueurs & les Estats du Royaume indifferemment, & leur donner commode liberté de leur Religion. 1568

CATHERINE respond, Que tels expedients ne sont receuables. que le Prince & les siens doiuent auant toutes choses contremander leurs Reistres, poser les armes, & venir rendre raison au Roi de l'entreprise de Meaux. Le Cardinal replique : Qu'ils ne sont que sur la defensiue: qu'ils opposent ce secours à toutes sortes d'estrangers appellez par les Catholiques, & ne le peuuent renuoyer qu'ils ne sousmettent quand & quand leurs gorges aux cousteaux de leurs ennemis. qu'ils sont prests à desarmer, quand ils verront le Royaume vuide de Suisses, Flamands, Italiens, Alemands, venus pour les saccager, & les choses remises en leur premier estat. Pour le fait de Meaux: Que leur intention estoit seulement de supplier le Roi (vers lequel la violence de leurs ennemis leur ostoit tout accez autrement qu'auec le port des armes) de vouloir reuoquer le cruel iugement que l'on meditoit d'executer contre tout leur parti. prests au demeurant de faire paroistre par armes à tous ceux qui voudroyent pretendre le contraire, Que iamais ils n'eurent autre volonté contre leur Souuerain, sinon de tres-fideles & tres-obeissans subjets. *Mais pour neant.*

DVRANT ceste negotiation le Duc d'Anjou recerchoit la commodité qu'il auoit perdue, de combatre le Prince: & le Prince recueilloit ses estrangers auec vn extreme applaudissement de toute son armee, qui craignoit que la pesanteur & tardiueté du fer Alemand ne les fist long temps souffler leurs doigts en Lorraine. Ils s'attendoyent de receuoir quelques cent mil escus d'entree. mais ceux qui si promptement estoyent montez à cheual, auoyent eu peu de loisir de faire argent. Au besoin on fait de necessité vertu. Et qu'est-ce que deux Chefs, dont l'vn par ioyeuseté naturelle, & l'autre par grauité attrempoit l'excessiue colere des vns, & l'excessiue apprehension des autres, n'eussent obtenu de leurs gens parmi lesquels ils auoyent tant de creance ? Le Prince & l'Admiral *Le Prince ayāt ioint ses Reistres.*

1568 semonnent par leur exemple grands, moyens, & petits: les Ministres en leurs predications esmeuuent les hommes: & les Capitaines y preparent leurs gents. Chacun boursille, chacun confere. qui par zele, qui par amour, qui par crainte, qui par honte & vergongne de reproche. ils recueillent tant en monnoye, qu'en vaisselle, chaines d'or & bagues, quelques quatre vingt mille francs: & par ceste volontaire liberalité, rabbatent la premiere & plus grosse faim de leurs Reistres.

Rebrousse en Bresse. AINSI conioints la plus commune voix fit conclure de porter la guerre és enuirons de Paris, moyen apparent pour auoir la paix. Orleans estoit leur mere nourrice; & ne pouuoyent d'ailleurs plus commodément recouurer artillerie, munitions, argent. Ils prennent donc le chemin de Beausse: & pour premices de leurs armes défont quelques troupes d'Italiens & François qui les veindrent charger en queuë au passage de Seine: forcent Irancy, traiettent les riuieres d'Yone, Loing, la Cure. & de toutes les villettes opposees à leurs pasages, tirent diuerses commoditez pour les munitionnaires. tousiours asaillans, tousiours asaillis, & tousiours auec dommage de part & d'autre.

COMME ce Gros contrequarré par la puisante armee du Duc d'Anjou marche en Beausse, les armes se remuent ailleurs en faueur d'icelui. Assier, Spierre, & autres en Languedoc, Prouence, Dauphiné, Gascongne, font diuers amas, occupent Nismes. Montpellier & plusieurs autres places. Poncenat & Verbelay leuent des trouppes en Bourbonnois & Auuergne, où les forces de Guyenne qui s'acheminoyent vers le Duc d'Anjou, les rencontrent, les rompent: & pour ce coup rendent leurs efforts inutiles.

D'AILLEVRS le Duc de Neuers auec vne armee de Quatorze mil François, Suises, Italiens, assiegea Mascõ, la battit & receut à composition. mais rencontré par Quatre vingts cheuaux & quelques pietons sortis d'Antrain sous la charge des Capitaines Beauuais & Bourgoin, comme il s'auançoit auec Cent cheuaux pour aller voir la Duchese sa femme, receut au combat vne arcbusade au genouil, qui l'estropia d'vne iambe pour le reste de ses iours. Monluc aussi, Pons, l'Euesque de Tulles, & plusieurs

plusieurs autres Catholiques en Guyenne suiuis de quatre mil pietons & sept cens cheuaux, surprennent & tuent enuiron Quatre cens hommes, pillent l'Isle de Ré, entreprennent d'assieger la Rochelle. mais trop de longueur fit auorter leur dessein. 1568

CEPENDANT les Vicomtes, Mouuans, Rapin & autres Protestans s'aduançoyent auec Sept à Huit mil hommes des bandes de Gascongne, Prouence, Dauphiné, Languedoc. S. Heran gouuerneur d'Auuergne, S. Chaumont, Gordes, Vrfé, l'Euesque du Puy, Hautefueille, Bresieux, & autres, font trouppe pour s'opposer à leur passage, & courans comme à certaine victoire, defendent expressément aux villes circonuoisines, *De ne receuoir aucun fuyard quelque liuree qu'il porte.* defense trop hardie, & qui leur va couster bien cher. Les Vicomtes chargent ceste cauallerie, en tuent sur le champ grand nombre & des plus signalez: poussent le reste en route, & leur font cercher sauueté à la course de leurs cheuaux, & fuite des gens de pied. Mais les paysans armez de la defense susdite, n'en recognoissent aucun, n'en espargnent aucun, & font de leurs compatriotes pareil carnage que les armes des victorieux: & par cest imprudent stratageme ouure les chemins aux Vicomtes pour gagner Orleans.

ARRIVEZ ils resserrent les courses que faisoyent Martinenghe, Richelieu, & autres iusques aux portes d'Orleans, prennent Baugency, assaillent Blois, & le prennent à composition. Mais les Gascons n'oublient pas volontiers leurs mains, les soldats de Richelieu qui s'y estoyent retiré, ne se peurent exempter de leur seruir de curee.

VOICI sur ces entrefaites l'armee du Prince en Beausse. Chartres est l'vn des principaux Magazins à bled de Paris, & prinse accommodoit fort l'estat des Protestans. Lignieres y fut establi gouuerneur pour le Roi auec vingt deux compagnies, renforcees au bruit du siege, d'vn regiment d'infanterie Le Prince l'assiege, & la bat, mais auec assez peu d'effect. cinq pieces de batterie & quatre legeres colevrines faisoyent peu d'effort contre tant d'hommes de defense, retranchez auec beaucoup d'auantage. On remarque vn endroit plus foible, où la bresche donnoit esperance de victoire, comme voici le seigneur de la Valete grand Capitaine approche au se- *Assiege Chartres.*

1568 cours des assiégez auec dixhuit cornettes de cauallerie. L'Admiral en oit le vent. & pour ne faillir (disoit-il) le gibier, choisit trois mil cinq cens cheuaux, marche au deuant, charge la Valete. renuerse partie de ses troupes, emporte quatre cornettes, & met le reste à vau de route.

Le Duc d'Anjou campoit outre Seine, & ne voulant hazarder le sort d'vne bataille, laissoit Chartres en peril eminent. Mais Catherine sçauoit bien (aussi s'en vantoit elle ordinairement) qu'auec trois fueilles de papier elle effectueroit plus que ses guerries auerc leurs armes.

Fait la paix.

Vne bonne paix n'estoit moins necessaire que desiree. Les Protestans estimoyent en general que les Catholiques poseroyẽt les armes auec eux, & la Noblesse en particulier estoit poussee d'vn extreme desir de reuoir ses foyers (c'est vn desir duquel on peut malaisément empescher l'effet aux volontaires.) Plusieurs cornettes toutes entieres auoyẽt desia reprins le chemin de Xaintonge & de Poitou. ceux-ci ne vouloyent pas perdre la saison des casserons. plusieurs autres pretexoyent le saccagement de leurs maisons où leur presence estoit necessaire. l'infanterie des pays esloignez s'escouloit de iour en iour. les bourses estoyẽt espuisees, & personne payé. c'estoit la saison de Mars, en laquelle les armees ont accoustumé se ietter en campagne: & leurs forces Françoises diminuans à veuë d'œil les eussent en bref portez sur la necessité de se defendre: leurs ennemis demeuroyent entiers & debout. separer leurs estrangers, & les disperser emmi les villes, c'estoit se desmembrer soi-mesme.

Ces considerations & autres pousserent les Chefs Protestans d'accepter vn second Edit de pacification basti dans Lonjumeau, disant, *Que ceux de la Religion pretendue reformee iouiroyent du premier edit purement, & qu'il seroit executé selon sa teneur, ostant toutes restrictions, modificatiõs, interpretations & declarations faites depuis le iour & date d'icelui iusques à la publication de ceste deuxiesme declaration faite le* XXIII *iour de Mars.*

La paix ainsi plastree remporta Ian Casimir & toutes ses forces en Alemagne, le Prince & l'Admiral auec tous ceux de son parti se retirerent chacun chez soi. Mais diuerses & reciproques contrauentions à cest edit ouurirent incontinent la porte aux troisiesmes guerres ciuiles, & ce-

& cependant que chacun reiette sur son ennemi les motifs de ceste subite reprinse d'armes, les effects s'en vont espandre & sur bons & sur mauuais. 1568

D'vn costé les Catholiques fondoyent leurs mescontentemens sur ce que plusieurs villes refusoyent le frain que leur apportoit ce dernier edict. Sãcerre, Montauban, & autres villes de Quercy, Viuarets, Dauphiné, Languedoc & d'ailleurs ne se vouloyent absolument sousmettre au bon plaisir de sa Majesté. La Rochelle refusoit accepter les garnisons de Jarnac son ancien gouuerneur: elle continuoit ses fortificatiõs auparauant commencees: ne restablissoit les Catholiques en leurs estats, biens, religiõ: elle frettoit des nauires pour tenir la mer sans adueu du Roi: elle denioit l'aide & subuention que sa Majesté lui demãdoit pour les affaires de son Royaume. Plusieurs Capitaines sans commission du Roi menoyent leurs soldats au Prince d'Oranges cõtre le Duc d'Albe, afin d'attirer en suite (ce disoit-on) les Protestans de Flandre en France, & conioinctement opprimer la religion Catholique. Et d'autre part les Protestans se plaignoyent, Qu'au lieu de la iouyssance de l'Edit & liberté de leurs cõsciences, on leur dõnoit sous l'autorité du Roi des declaratiõs pour empescher l'exercice de leur religion. Qu'apres auoir congedié leurs hommes estrangers & François, à la moindre foule du peuple qu'ils auoyent peu: remis és mains de sa Majesté les villes & places fortes qu'ils tenoyẽt, on retenoit les Suisses, on entretenoit plusieurs cõpagnies d'Italiẽs, on distribuoit & la cauallerie & l'infanterie és villes qui les plus importoyent aux Protestans, Tours, Orleans, Amiẽs, & autres, afin (disoyent ils) de les enuelopper comme perdreaux sous la tirasse incontinent apres la cueillette, & retirez en leurs maisons. Que l'on poursuiuoit en Cour de Rome permission de vendre du temporel du clergé Frãçois, iusques à 150. mil liures tournois pour en employer les deniers à l'extermination de leur parti. Que ceste paix simulee enlaçoit beaucoup plus de leurs hommes que les rigueurs de la guerre. Qu'on gardoit les villes, les ponts, les passages des riuieres.

Ces murmures se faisoyent desia à haute voix. mais voici qui leur enfla la parole, & mit les armes au poing.

1568 Presque toute la caualerie du Duc d'Anjou faisoit alte és enuirons de Paris auec cinq à six mil hommes de pied, sous couleur de renforcer les gardes du Roi, de la Roine sa mere, de ses freres, & de la ville capitale: & Tauanes auec nombre de compagnies depesché vers la Bourgongne, faisoit presumer que ce fut pour inuestir & surprendre le Prince à Noyers petite ville siéne & foible, & l'Admiral à Tanlai, chasteau des appartenances de son frere d'Andelot.

QVELQVES vns participans à ce dessein leur en donnent aduis. Eux se plaignent au Roi de l'iniustice qui leur est faite: supplient sa Majesté vouloir esteindre les feux entretenus dans le Royaume par les factions de ceux de Guise. & pour se degager, cerchent la Rochelle pour azyle. Ce braue gibier eschappé, Catherine & ceux de Guise expedient force commissions, donnent le rendez-vous aux troupes en Guyenne & Poitou. le Duc d'Anjou dresse son equipage. & pour premices de la reuãge de Meaux donnent la chasse aux Protestans à leur tour. la Roine de Nauarre accompagnee de trois Regimens d'infanterie & huict cornettes de cauallerie legere, nonobstant les efforts d'Escarts & Monluc se retire dans la Rochelle auec le Prince son fils (c'est auiourd'hui nostre Roi Tres-chrestien HENRI IV.) & la Princesse sa fille. le Cardinal de Chastillon est contraint de quitter le Beauuoisin, & se sauuer dans vne barquerolle en Angleterre. la Noblesse du haut & bas Poitou prend l'alarme des premiers, & se rendent à la Rochelle. le Comte de la Rochefoucaut y estoit quelques iours auparauant arriué. D'Andelot s'y acheminoit auec mille bons cheuaux & deux mil arcbusiers recueillis és confins du Maine & de Bretagne. Le Duc de Martigues gouuerneur de Bretagne allant auec trois cens lances & cinq cens braues arcbusiers à Saumur trouuer le Duc de Montpensier, est aduerti que plusieurs troupes ennemies logent sur ses marches. Il les recognoit, & les trouuant escartees pour loger à la Françoise, passe brusquement à trauers sans perte que de vingt hommes, mais auec gaing d'vne enseigne, & par le carnage d'enuiron quatre vingts ennemis; gaigne Saumur tandis qu'Andelot, la Nouë, & autres Chefs ioignoyent le Prince.

Si les

Si les Ducs d'Anjou, de Montpensier & de Martigues, qui de toutes parts assembloyent hommes pour opposer en contrequarre vne puissante armee aux Protestans, eussent de bonne heure preueu, que ceux qui deslogerẽt en si grand' haste deuant eux, alloyent establir leur fortune au loing, & fussent accourus pour trauerser les desseings d'iceux: le Prince & tous les siens demeuroyent en apparence reserrez dans la Rochelle. Mais voici que de pauures vagabonds ils se trouuent en deux mois possesseurs de Niort, Fontenay, S. Maixent, Xaintes, sainct Iean d'Angeli, Ponts, Cognac, Blaye, Angoulesme; & puissans assez pour la continuation d'vne longue guerre. 1568

PENDANT que les Ducs arment à bon escient, le Roi commence par la plume la guerre aux Protestans. Il declaire par vn Edict, Que celui de Janvier n'auoit esté sinon prouisionnel attendant sa maiorité. que maintenant il defend és terres de son obeissance tout exercice de la religion pretendue reformee: confisque corps & biens des contreuenans; commande sur mesmes peines aux ministres de vuider le Royaume dans quinze iours. Et par vn autre: il suspend de leurs estats & charges tous les officiers faisans telle profession, & leur commande s'en defaire entre ses mains dans quinze iours.

LES Protestans se preualent fort bien de ces Edicts, & les enuoyent en Alemagne, en Angleterre, aux Suisses de leur confession; pour preuue, Qu'on ne les poursuit pas comme seditieux ou affectans la Couronne (crimes par lesquels leurs ennemis les vouloyent rendre odieux.) Et de faict ces Edicts furent autant d'espronnades aux Alemands pour haster la leuee que le Duc de Deux ponts amenera l'annee suiuante: & aux Chefs de Dauphiné, Prouence, & Languedoc, d'aller opposer les forces desdites prouinces à l'armee Royale qui s'en alloit fondre sur les bras du Prince.

A ce desseing Acier, Mouuans, Pierre-Gourde, & autres en tirent seize à dix sept mil arcbusiers, mais peu de cauallerie: & par ceste nombreuse forest de peuples semblent auoir depeuplé tout le climat. Mais si d'vne part ils affermissoyent l'estat du Prince, ils l'affoiblissoyent de l'autre. Car dés leur partement les Catholiques s'empa-

1568 rerent de plusieurs places, lesquelles ils pouuoyent vtilement retenir, y iettans la moitié de leurs forces: puis marchans en gros, serrez & en diligence, arriuer sains & entiers où leur presence estoit requise.

Mais la presomption d'egalité engendre ordinairement vne pernicieuse ialousie entre les Grands: & l'opinion que l'on conçoit de ses forces & de sa propre valeur, iointe auec vne obstinacité de ne riẽ ceder l'vn à l'autre, est vne dangereuse peste en vne armee. Mouuans & Pierre-Gourde se sentoyent incommodez de loger à l'estroit & serrez comme ils auoyent fait iusques aupres de Perigueux. Ils veulẽt estẽdre leurs coudees à Mensignac. mais ils ne descouurent pas que le Duc de Montpensier approche, & d'arriuee leur met en route deux regimens, & couche sur le champ mille soldats aux pieds de leurs Colonels mesmes; qui vendans leur peau bien cherement, harassent tellement les troupes du Duc, qu'elles ne peurent charger celles d'Acier, esbranlees neantmoins par l'effroyé rapport des eschappez, qui faisoyent les forces du Duc grandes par delà les bornes de verité. lesquels se retirans à Chastelleraud, ouurirent libre chemin aux troupes d'Acier restees du naufrage pour grossir l'armee Protestante, & la rendre capable, non seulement de soustenir le choc, mais d'essayer quelque effort sur la Catholique.

Defaite & mort de Mouuans & Pierre-Gourde.

Le Prince comptoit son armee plus de dix-huit mil arcbusiers & trois mil bõs cheuaux. Le Duc, dix mil hommes de pied, sans les Suisses, & quatre mil lances, tous de part & d'autre ayans les mains bien duites & façonnees aux armes. Qui ne prend le François sur sa premiere ardeur, elle se rompt aisément. le principal nerf de guerre venant à manquer, pouuoit grandement rallentir ceste nouuelle vigueur; & l'hiuer approchant, l'escorner de la meilleure partie. Le Prince donques cerche de venir aux mains, le nombre & l'ardeur de ses hommes l'inuitoit. Il veint à deux lieuës de Chastelleraud, & par son approche harcelle le Duc d'Anjou. Le Duc poussé d'vne egale ardeur, picqué de voir tant de peuples à la deuotion du Prince: & sçachant que le fer Alemãd bransloit en faueur d'icelui pour le printemps, recerche les moyens d'escorner la puissance contraire, & la defaire piece à piece.

Nos

Nos premiers mouuemens sont prompts : mais ils ne produisent pas tousiours les effects premeditez aussi. venir aux mains c'estoit promptement couper les nerfs du Royaume, & par son mutuel affoiblissement, coniurer l'ennemi forain à l'inuasion de cest Estat. le Souuerain moderateur des batailles monstra pour ce coup l'vn des signes accoustumez de sa faueur en ceste Couronne, rebouchant aux deux Generaux de ces armees la pointe de leurs sens, pour laisser en vn iour perdre à chacun vne notable occasion de se preualoir de son ennemi, comme nous orrons. 1568

Le prince auoit aduis que le Duc campoit en lieu trop aduantageux, à la faueur d'vn marescage retráché en diuers endroits. Ainsi n'ayant sceu leurrer son ennemi pour l'attirer au combat, il decampe, & tire vers Lusignan. Le Duc prend la mesme route: & ne sachans les reciproques intẽtions l'vn de l'autre, les Mareschaux des deux camps se trouuerent presque en mesme temps à Pamprou, cinq lieuës de Poitiers: bourg gros, fourni de viures, & pays bõ tout ce qui se peut. Ils s'en chassent & rechassent à plusieurs fois, si que pour ne disputer ce rendez vous auec plus de hazard, ils le quittẽt vniment, (mais chacun auec honorable retraitte) pour se ranger en bataille, vn quart de lieuë pres de là. L'Admiral & d'Andelot son frere soustenoyent leurs hommes auec cinq cornettes de cauallerie rangee en ordre sur vn petit haut, pour oster aux Catholiques la veuë d'vn vallon, & leur dõner quelque impression de plus grandes forces cachees dedans. Le Prince estoit vne lieuë loin de là, qui s'acheminoit au grand trot. Pour le Duc se descouuroyent sept à huict cens lãces que le Duc de Martigues cõmãdoit. Approchés qu'ils sont à portee du canon, l'Admiral fait aduancer vn Capitaine d'argoulets au long d'vne haye, qui plus vaillans & hardis que prudens & discrets, se iettent incontinẽt aux escarmouches: & leur cornette marche pour leur faire espaule. Martigues estime qu'on veut le combat, & pousse en auant trois ou quatre escadrons de lanciers. l'Admiral & son frere faschez de n'auoir preueu l'indiscretion de leur capitaine, qui les alloit mal à propos & cõtre sa charge engager au combat, r'appellent ces escarmoucheurs: & par vne ferme contenance cachent la foiblesse de leurs

Iournee de Iaseneuil non sanglante.

1568 troupes. Martigues aussi prenant vne troupe de valets pour vne grosse arcbuserie, qui paroissoit derriere vn village, teint ses lanciers en arrest, & faute de gens de pied laisse escouler l'occasion de combatre.

Stratageme selō la rencōtre inopinee.

Svr ces entrefaites voici de toutes parts arriuer les enseignes d'infanterie & les hots de cauallerie, ausquels la nuict approchant donna seulement loisir d'effleurer l'auantgarde du Duc d'Aniou. L'Auant-garde estoit trop foible maintenant pour soustenir le heurt, les Chefs s'aduisent d'vne ruse, par laquelle ils persuadent à leur ennemi sous la faueur des tenebres, que toutes leurs forces y sont. Ils font battre à la Suisse vne partie de leurs tambours, doublent leurs gardes, font de grands feux, sement force mesches parmi les buissons: serrent leurs hommes, & les retiennent sans attaquer qu'en se defendāt, de peur que quelque prisonnier ne descouurist la verité. & apres auoir repeu, deslogerent à petit bruit, tirans les vns à Iasenueil, où le Duc logeoit auec sa bataille, les autres au bourg de Sānsay. Ainsi se tenants l'vn l'autre en ceruelle à tous deux eschape vne grande opportunité de rongner en apparence les ailes à son aduerse partie: la premiere au Duc: la seconde au Prince.

Les conseils humains sans Dieu ne produisent aucun effect: *& les voyes des grands sont en sa puissance comme celles des petits*, ce dit le sainct Oracle. car le lendemain plusieurs choses aduindrent plus par hazard & rencontre que par conseil. Ceste retraitte eschaufe l'ardeur du combat. pour ce desseing l'Admiral se met sur leurs brisees. & le Prince marche apres. De deux routes l'vne menoit à Sāsay, l'autre à Iasenueil. voici sur le point du iour s'esleua vne bruine, qui par son obscurité fait esgarer le Prince. lequel apres deux lieuës de chemin se trouue au front de l'armee du Duc. La necessité lui donne resolution. il met ses arcbusiers en teste, qui passoyent douze mille, & forcé de faire quelque mōstre de combat, salue le Duc à coups de canon, escarmouche à diuerses scoppeteries: enuoye sçauoir nouuelles de son Auant-garde, & mande à l'Admiral qu'il rebrousse en diligēce. Il auoit desia tourné la teste vers le bruit des canōs: mais le soleil couché dés son arriuee empeschant de rien entreprendre en gros, fit que

tout passa en rudes escarmouches auec perte de part & d'autre.& apres vn iour d'halene,chacun se retira:le Duc à Poitiers,le Prince à Mirebeau. Peu de iours apres tous deux reuiennent à leur premiere resolution, de combatre.Le Duc se iette en campagne,reprend Mirebeau:mais il en fait mal obseruer la composition, & donne sujet à d'Andelot de tailler en pieces pour contreschange toute la garnison qu'il trouuera dans S.Florent abaye pres de Saumur. 1568

Le Prince tenoit Loudun.elle estoit sur le chemin du Duc:& l'occupant il ostoit aux ennemis vne fertile contree, qui pouuoit vn mois durant nourrir son armee: & n'y auoit apparence que le Prince hazardast ses forces pour la conseruation d'vne assez mauuaise place.Le Duc en approche: mais le lendemain il oit que l'armee du Prince se rangeoit en bataille au long des faulxbourgs. Il range aussi la sienne: l'artillerie tonne de part & d'autre; & donnant à trauers des escadrons, y fait quelquesfois du dommage. Plus de quarante mil hommes quasi tous François s'entreregardoyent au milieu d'vne campagne raze & sans aduantage, & d'vne contenance egalement fiere aiguisoyent leurs courages, n'attendans que le signe du cõbat.Mais le froid exterieur rabbatoit beaucoup de ceste ardeur interne,la gelee forte,le frimas cõtinuel, le verglas importun ne donnoyent aucune ferme assiete à personne. Il y auoit danger pour les premiers assaillans.la lubricité des chemins arrestoit les cheuaux;& la frequence des fossez faits pour la separation des heritages,seruoit de tranchees. Ainsi ni les vns ni les autres ne voulans sonder le gué,chacun fait ferme,chacun s'entreregarde, chacun attend que le plus inconsideré commence la meslee. Ceux qui courent aux escarmouches ou se rompent ou se disloquent quelque membre, les cheutes en offensent plus que les arcbusades. *Iournee de Loudun.*

Trois iours passent en ceste contenance:au quatriesme le Duc se retire pour reschauffer ses troupes transies de froid & pour la plus part logees à descouuert (depuis vingt ans l'on n'auoit senti telle aspreté d'hiuer.) Sur sa retraitte le voila escorné de trois compagnies surprinses en vn village; vne de Suisses, deux Françoises. & la mortalité s'espandant en suite parmi les soldats,amoin-

1568 drit l'vne & l'autre armee d'enuiron huict mil hommes.

Desia ce seiour inutile causoit vn commun murmure & tant la Noblesse que les soldats de chasque parti menaçoyent, si l'on ne les accommodoit en lieux asseurez & munis, d'aller eux mesmes s'y loger, ne pouuans plus sans aucun fruict se voir exposez aux glaces & froidures extremes. Les deux chefs condescendent. Le Duc s'en va hiuerner delà Loire és enuirons de Saumur: & le Prince à Thouars, Mõstrueil-Bellay, & lieux circonuoisins, bastissant tousiours chascun quelque secret desseing sur son aduersaire, mais auec peu d'exploit.

Ceste retraite dõna loisir au Prince d'auiser aux moyẽs de poursuiure la guerre. Les biens des Ecclesiastiques du Poitou furent engagez, & vendus aux plus hardis acheteurs: les Rochellois cõtribuent quatre vingts mil liures: & la Roine d'Angleterre enuoya cent mille Angelots, six canons, poudres & boulets, dont elle fut payee en sel, laines, & metail de cloches aux despens pour la plus part des Catholiques. L'abaye de S. Michel en l'air seule entre les places du bas Poitou bridoit les courses des Protestans. Ils l'assiegent, la batent, l'emportent au troisiesme assault, & taillent en pieces quatre ou cinq cens hommes qui la defendoyent.

Siege de Sãcerre. MARTINENGVES d'ailleurs, Entragues, la Chastre, gouuerneurs de Gyen, Orleans, Bourges, assiegent Sancerre, lui donnent plusieurs assauts, y perdẽt beaucoup d'hommes: & finalement harassez par diuerses saillies, laissent ceste villette en repos, pour en faire à l'aduenir vn miroir de singuliere souffrance en la conseruation de leurs familles & vies. Mais voici que ceux de Sancerre voulans affranchir leurs coudees, & bastir vn fort sur Loire, se laissent surprendre, perdent & le fort & quelques cinquante hommes; & sont contraints de se retirer à la garde de leurs murailles.

1569 DVRANT l'iniure de l'hyuer, & ceste legere surseance d'armes en Poitou, les Vicomtès de Bourniquet, Montclar, Paulin, Gourdon, & autres auec sept mil arcbusiers & quelques cheuaux faisoyent la guerre à ceux de Thoulouse notamment. Montauban estoit leur principale retraitte. & l'experience leur auoit n'agueres appris, Qu'il valoit mieux defendre ceste prouince &

ce & leurs compatriotes à l'encontre des efforts de Mõluc & autres ennemis, que la laissans derechef sans contrequarre, porter leurs armes en pays estrange, & laisser la leur en proye. Piles auoit charge de les induire à venir ioindre le Prince. A leur refus, il arme Douze cents arcbusiers & deux cens cheuaux; prend Bergerac & Sainte-Foi, fait vne escapade en Perigord, y brusle tous les villages. & pour expier la mort de Mouuans & Pierre-Gourde, tue tous les soupçonnez de leur defaite, puis s'achemine vers le Prince. 1569

Le Prince & les siens auoyent repris haleine, & sur les premiers auis, Que le Duc d'Aniou marchoit auec ses forces vers Angoulesme, grossi de 3000. fantassins & quelques cheuaux que le Comte de Tende auoit amenez; & de deux mil Reistres conduits par le Reingraue & Bassompierre, se retire au long de la Charante, pour espier la contenance du Duc, & renforcer d'hommes (mais au detriment de son armee) les places de son obeissance. Pareillement le Duc se rend à Chasteau-neuf, ville sur la Charante, & d'abord reçoit à composition le chasteau gardé par vn Escossois. l'Admiral arriue aussi suiui de sept à huit cens cheuaux, & autant d'arcbusiers: & pour empescher ce passage au Duc, loge deux regiments d'infanterie pres du pont soustenus par la cauallerie, leur enioignant de harceler par frequentes alarmes les gardes ennemies, afin de leur faire croire que toute l'Aduant-garde du Prince fust là logee, puis auec le reste de l'Auant-garde se retire à Bassac.

Fautes signalees.

MAIS ce commandement n'eut point d'effet. on auoit oublié la coustume de camper. chacũ vouloit loger, viure & fourrager à l'aise & franches coudees. Ainsi la plus part s'en va prẽdre quartier ailleurs: & laissans le passage desgarni d'hommes en facilitent la possession au Duc.

Le Duc par la diligence du seigneur de Biron fait restaurer le vieux pont, en dresse vn autre de barques, & de nuict passe la Charante, Au point du iour Cinquante cheuaux qui estoyent en garde à vn quart de lieuë apperçoiuent que les troupes ennemies passoyent, & en donnent aduis à l'Admiral (le Prince estoit à Iarnac, vne lieuë plus outre.) L'Admiral mande à ses gens logez à l'escart qu'ils s'acheminent à lui pour se retirer tous ensemble. que ce-

1569 pendant il les attendroit à Bassac. En vn bon affaire tout retardement est perilleux. Il passe enuiron trois heures de temps à les attendre, & se fut aisément retiré mesme au petit pas, si ses troupes eussent esté rassemblees. Il y auoit neuf cornettes de cauallerie, & quelques enseignes d'infanterie. Montgommeri, Acier & Puuiault en estoyent colonnels, & ne les vouloit laisser perdre.

Voici qu'estans ioints à lui (horsmis Acier, qui n'y peut arriuer à temps auec six mil arcbusiers) il trouue toute l'armee du Duc passee, & desia par escarmouches faisant cognoistre que ce iour-la 13. de Mars ne passeroit sans iouër des couteaux.

Iournee de Bassac. Le Prince auoit demi lieuë d'auance en sa retraite: mais il portoit vn cœur assis en trop bon lieu, pour voir les siens engagez au combat & se battre en son absence. il tourne visage vers l'Admiral auec si peu de cauallerie qu'il peut tumultuairement assembler de sa Bataille. car il ne campoit pas; ains estoit son armee esparse par quartiers ça & là. L'Admiral faisant sa retraite rencontre vn ruisseau que l'on ne pouuoit passer qu'en deux ou trois lieux. Alors le Duc descoche la fleur de sa cauallerie, sept à huit cens cheuaux, qui d'abord renuersent quatre cornettes, prennent en combatant la Nouë & la Louë, rompent Puuiault, chargent d'Andelot, mais aux despends de la vie de Monsalez, & quinze ou seize autres de marque.

En fin le Prince & l'Admiral se voyēt presque engagez entre toutes les forces du Duc & la Charante, ils vōt à la charge, l'Admiral premierement, puis le Prince, & du cōmencement font tourner les espaules à ce qui se trouue deuant eux: & desia soustenoyent vn nouueau choc auec plus aspre & plus long cōbat, comme voici toute l'armee sur leur bras, leur caualerie en desroute, le cheual du Prince tué, lui engagé dessous, abandonné des siens, & prisōnier du sieur d'Argence, auquel il s'estoit rendu, mais occis d'vn pistolet dans la teste par Montesquiou Gascō & capitaine des gardes du Duc. *Mort du Prince de Condé.* Leçon aux grands, & maxime militaire, Que le General ne doit combattre sinon forcé, attendu qu'en la perte de sa personne consiste la totale desroute de son armee. Ce Prince a laissé ceste memoire de lui, De n'auoir ni en hardiesse ni en courtoisie cedé

cedé à perſonne de ſon ſiecle. diſert en ſon parler, liberal, 1569
treſaffable à tout le monde, & treſexcellent chef de guerre. Les Proteſtans perdirẽt en ceſte iournee pres de 400. hommes, gens de cheual pour la plus part: peu d'infanterie. entre les ſignalez, la Tour Poiteuin Capitaine de Marine, le ieune Chaſteliers, Portaut, Chandenier, Meſanchere, Brandaniere, l'aiſné des Beſſons, le puiſné de la Tabariere, Barrete, la Meſſeraye, & grãd nombre d'autres gentils-hommes de diuerſes prouinces, pluſieurs bleſſez, quelques priſonniers, ayant eſté l'eſpouuante & le deſordre ſi grand, que les eſperons ne pouuoyent aſſez haſter la courſe precipitee de leurs cheuaux Des Catholiques moururent bien deux cens, entre leſquels, Monſalez, les Barons d'Ingrande, & de Prunay de la maiſon de Billy, le Comte de la Mirande, & de Motere, Moncanure, Linieres, & quelques autres principaux. Pluſieurs Proteſtans ſe vouloyent rallier: mais on leur donna la chaſſe de trop pres. & le Regiment des Reiſtres arriuant à la pourſuite, haſta tellement les fuyards, que la nuict les ſurprit au milieu de leur fuite. L'Admiral & d'Andelot ne pouuoyent accoiſer l'effroi ni reparer la deſroute, prindrent parti vers S. Jan d'Angely, & donnerent le rendez vous aux eſchappez à Xaintes, où les ieunes Princes de Nauarre & de Condé s'eſtoyent retirez. Le gros de l'armee s'eſtoit ietté dans Cognac. l'infanterie notamment auec les Chefs, Acier, Baudiné, Blacon, du Chellar, Mirabel, & pluſieurs autres. & de la cauallerie, Montgommeri, Chaumont, & autres.

Povr les denicher de Cognac, le Duc victorieux l'enuoye aſſieger. Mais ſes efforts deuant Cognac, ſes intelligences dedans Sainct Jan d'Angely, ſes inutiles menaces contre Angouleſme arreſterent le cours de ſa victoire. Cependant les Proteſtans recueilloyent les pieces du desbris; l'Admiral amena les Princes à Tonay-Charãte, la Cauallerie y fit reueuë, Henri Prince de Nauarre fut declaré Chef: & pour adioint, Henri Prince de Condé: Quatre mil maiſtres preſterent le ſerment. Andelot ralioit l'Infanterie, pouruoyoit à l'argent, & contreluttoit les courſes des ennemis; comme vne fieure chaude l'emporta de ce monde à l'autre dedans Xaintes le XXVII. iour de May, lui laiſſant à iamais le ſurnom acquis de

1569 Cheualier ſans peur. Acier eut la ſucceſſion en ſa charge: Beauuais la Nocle ſa compagnie d'hommes d'armes: mais l'Admiral, le ſoin & gouuernement de toute l'armee auec la conduite des principaux affaires qui concernoyent l'eſtat des Proteſtans.

D'AILLEVRS l'armee du Duc couroit le Xaintongeois, Angoulmois & Limoſin, ſous la conduite du Comte de Briſſac Colonnel de l'infanterie Françoiſe. Ayant repris Aubeterre & quelques autres places ſur les Proteſtans, il entreprend Mucidã. Mucidã batu bruſquement & defendu vaillamment eſt en fin reduit en cendres pour en oſter l'vſage aux aſſiegeans. Le chaſteau ſouſtient quelques aſſaults. les plus ſignalez des Regimens de Briſſac (il en auoit vn de quarante enſeignes) de Monluc & d'Eſcars y perdent la vie. le Vicomte de Pompadour, & finalement Briſſac meſme approché pour recognoiſtre la breſche & les defenſes, eſt d'vne arcbuſade en la teſte abatu roide mort ſur la contr'eſcarpe, laiſſant vn regret extreme à ceux qui le cognoiſſoyent des ce ieune aage de 25. à 26. ans deuoir eſtre à l'aduenir l'vn des grãds Capitaines de ſon temps. La neceſſité neantmoins pouſſa les aſſiegez à compoſition de vies & bagues ſauues: mais l'impatience d'auoir perdu leurs Colonnels & tant de braues ſoldats, en fit paſſer la plus-part au fil de l'eſpee à l'iſſue de leurs murailles. Piles recompenſa ceſte perte par la prinſe de l'iſle de Medoc entre Bordeaux & la Rochelle, dont le butin enrichit toute ſa troupe.

Duc de Deuxpõts en France.

ALORS Wolfgang Comte Palatin du Rhin & Duc de Deux-ponts amenoit aux Princes enuiron ſix mil Reiſtres & cinq mil Lãdsknets. Les guerres ciuiles ouurẽt & facilitent touſiours à l'eſtranger voiſin l'entree qu'il n'oſeroit regarder ſans l'appui d'vn des partis. La difficulté conſiſtoit à ioindre les Princes grandement eſloignez: & ſans eſcorte Françoiſe, malaiſément le pouuoyent-ils faire. Voici qu'elle vient inopinément.

MOVY, Jenlis, Moruilliers, Frequieres, Eſternay & autres auoyent au commencemẽt de ceſte troiſieſme guerre inciuile aſſemblé cinq à ſix cens cheuaux & deux mil arcbuſiers, que la difficulté de trauerſer en Guyenne auoit iettez en Brabant vers le Prince d'Auranges, le Comte Ludouic ſon frere, & le Comte Volrad de Manſfeld.

feld. lesquels ayans vnimenr quelque espace de temps & 1569
d'vn heur variable entretenu la guerre cõtre l'Espagnol, passerent la Muse, & presenterent bataille au Duc d'Albe. mais il ne les vouloit que consumer à faute de viures, & les leur rogna de si pres que la necessité les reiettant en France, ils veindrent iusqu'à Vitry: puis rebrousserent en Alemagne, & par leur renfort donnerent à Wolfgang le soulagement qu'il desiroit.

C'est doncques à recõmencer. le Duc d'Anjou quitte la Guyenne & prend le chemin de Berry pour empescher que celui des Deux-põts ne ioigne les Princes. Mais il valoit mieux tascher à le forclorre de l'entree du Royaume. Pour ce dessein le Roi commet deux armees, l'vne au Duc d'Aumale, l'autre au Duc de Nemours (tous deux non gueres heureux en guerres) forts en infanterie, mais plus foibles en cauallerie que l'Alemand. Ils s'auancent iusqu'aux enuirons de Sauerne, costoyent le Duc Alemand qui trauersoit la Bourgongne, le pressent aux flancs, en queuë: s'attaquent par escarmouches, & souuent rencontrent de belles & fauorables occasions, qui leur eschappoyent à faute de les sçauoir empoigner aux crins & se maintenir en bonne vnion. vrai lien des plus beaux exploits qui se puissent prattiquer en guerre.

Mais n'estoit ce point vn grand pas de clerc à ces deux Chefs renforcez de douze cens cheuaux & quatre mil pietõs que le Pape leur auoit enuoyez: De laisser la Charité desgarnie d'hommes, attẽdu qu'ils sçauoyẽt bien les Protestans ne pouuoir franchir ceste grosse barriere de Loire, sãs gagner ou par force ou par surprinse vn passage sur icelle? Wolfgang attaque la Charité, la presse, l'estõne, & l'ẽporte deuãt que secours y peust arriuer: & par ceste prise accourcit son chemin de soixante lieuës qu'il auoit à faire pour remonter à la source de Loire, & s'exẽpte de l'embarras d'vn chemin bocageux & mõtagnard, où la caualerie n'eust serui q̃ d'empeschemẽt. L'Admiral ne pouuoit en rien fauoriser ce secours (car il auoit en teste l'armee du Duc d'Anjou) & croyãt cõme chose impossible aux Reistres de se preualoir d'vn passage sur Loire, attendoit d'heure en autre nouuelles de leur desroute. Mais aduerti du succez: *Voila* (dit-il) *vn bon presage rẽdons le accom-*

Prend la Charité.

1569 *pli par diligence & resolution.*

Ains les Princes s'auancent vers les marches du Limosin pour tenir l'armee du Duc d'Anjou en ceruelle, pendant que leurs Reistres gaignans pays faisoyent le dueil du Duc de Deux-ponts, qui n'agueres decedé de fiebure, laissa les resnes de son armee au Comte de Mansfeld. puis sur la fin de Juin se fit la conionction des deux armees Protestantes: lesquelles vnies ensemble faisoyent enuiron vingt cinq mille combatans. La Royale en comptoit plus de trente mille.

Rencontre à la Roche-abeille.

Le Limosin est infertile, & la sterilité du pays contraignoit les troupes de loger à l'escart ce qui pouuoit aisémẽt enfanter quelque surprise: & l'Admiral aimoit mieux preuenir qu'estre preuenu. L'armee du Duc campoit à la Roche-abeille: pour la surprendre ils partent deliberez de donner bataille, & se trouuent à la teste de l'ennemi deuant qu'il eust pris allarme d'eux. Trois cens arcbusiers du Colonnel Strossi gardoyent la principale aduenue de ce logis fort d'assiete & de nature. & bien leur seruit d'estre logez en lieu defensable. Strossi les renforce au premier bruit de cinq cens autres, qui l'espace d'vne heure soustiennent quatre mil arcbusiers des Princes, pendant que l'armee du Duc se rangeoit en bataille.

Ce pas ne pouuant estre si tost emporté; l'Admiral desbande quatre cornettes de cauallerie: qui recommencent la charge, rompent certaines palissades qui couuroyent les Regimens de Strossi; tuent vingtdeux capitaines & cinq à six cens hommes sur la place, prennent leur Colonnel (sans la resistance duquel l'Auantgarde des Princes donnoit iusqu'à l'artillerie sans empeschement) tournent le reste en fuite: & rien que la pluye suruenant ne leur empescha la prosperité d'vne plus grande victoire, continuee au lendemain en vne escarmouche contre enuiron deux cens Italiens & quelques salades du Duc de Nemours, desquels Mouy tua partie, print les vns, & chassa les autres montez à l'auantage sur cheuaux duisibles à telles retraittes.

Apres ceste rencontre le Duc enuoya refraischir ses troupes iusques au commencement d'Octobre és garnisons prochaines de la Guyenne, donnant par ce moyen loisir aux Princes de s'accommoder de plusieurs places

& par

& par force & par compoſition: Tiuiers, S. Sulpice, Brantonne, Chaſteau-l'Eueſque, la Chapelle, Confolant, Chabanes, Sainct Genais & autres. 1569

Tandis que le Duc ſe repoſe, le Comte de Lude gouuerneur de Poitou promettoit merueilles. mais plus de bruit que de fruict. Il auoit cinq mil hommes de pied, & quelques cornettes de caualerie, eſcornees de quatre par la Nouë pres de Niort. l'eſloignement des Princes l'occaſionna d'aſſieger Niort, où Puuiault entra malgré les aſſaillans, ſouſtint trois aſſauts & quelques eſcalades, & contraignit le Lude apres la perte de cinq cens hommes à leuer le ſiege.

Les Princes cependant s'eſtoyent approchez du Poitou: & d'arriuee auoyent le XII. de Juillet prins Chaſtelleraud par compoſition: & le XXI. enſuiuant, Luſignan, Coutré, Sanſay, Viuonne, & autres petites places és enuirons de Poitiers, pour ſerrer la ville & lui rongner les viures. En meſme temps les peuples & ſubiets de la Roine de Nauarre participoyent au gaſteau. Terride gouuerneur de Quercy auoit accepté la commiſſion de ſemondre ladite Roine & le Prince ſon fils, De quitter le parti de ceux de la Religion pretendue reformee: au refus, d'enuahir les prouinces de Bearn, Foix & pays Nauarrois. Ainſi donc accompagné de Negrepeliſſe, ſainte Colombe & autres il auoit aisément ſouſmis le tout à l'obeiſſance du Roy, & tenoit aſſiegé Nauarrin, ſeule place forte reſtee à la Roine. Pour contrequarre les Princes dépeſcherent le Comte de Montgommery: lequel auec vne petite armee de cinq cens cheuaux & quatre mille arcbuſiers contraignit Terride à leuer le ſiege & ſe retirer dãs Orthez. Ses gens eſtoyent eſpars: & pour ne lui dõner loiſir de les allier, le Comte court apres lui, l'aſſiege, l'aſſaut, force la ville, y fait vn grand carnage: & pour battre Terride de ſes propres armes, bracque ſoudain contre le chaſteau le canon trouué dans la ville. Terride atterré de ſi terribles ſtratagemes ſe rend vies & bagues ſauues. Sainte Colombe, le Baron de Pordiac, Gohas, Fauas, & quelques autres ſubjets de la Roine, furent exceptez de la capitulation, & commes criminels de leze Majeſté s'eſtans emparez des places d'icelle & ſouſleué la plus part de ſes ſubjets, executez à mort.

Guerre en Bearn par Mõtgommery.

1569 Ce brusque rebut de Terrides & supplice des susnômez, ramena soudain les autres places en la puissâce de la Roine: & le Comte ayant garni les places de sa nouuelle conqueste, veint à Nerac, fit quelques iours la guerre aux garnisons voisines: puis se rendit en l'armee des Princes.

Siege de la Charité.

OR voyons le progrés de leurs armes. La Charité donnoit aux Protestans moyen de molester les Prouinces deçà Loire: & leur enleuant ceste place, le Duc d'Anjou recouuroit vne infinité de commoditez pour refraischir son armee. Pour cest effect il destine Sansac. Sansac estoit encore nouice en commissions de telle importance. Il recueille neantmoins des garnisons d'Orleãs, Bourges, Chartres, Neuers, Gien & autres villes, enuiron sept mil hommes de pied, & cinq à six cens cheuaux, assiege la Charité encore peu fortifiee: change & rechange sa baterie, porte par terre vn grand pan de muraille, enuoye à l'assaut. mais assaut si vertement soustenu que de cent des assailians à peine cinq reuindrent au camp. & sur vn faux bruit, Que les Princes accouroyent au secours, les assiegeans desployent leurs enseignes au vent, & sans autre enqueste regagnent leurs garnisons, apres vn mois de siege, & perte de plus de mille hommes. Peu de iours apres, Blosset, le Bois & autres debandez du camp pour visiter leurs familles, renforcerent la ville, coururent la campagne, & par les prinses de Douzy, Pouilly, Antrain, S. Leonard & autres villettes és enuirons s'ouurirent les chemins de Berry, Niuernois & pays circonuoisins.

De Poitiers &

LE siege de Poitiers fut moins funeste, mais d'aussi peu de succez aux Protestans. L'Admiral estoit d'aduis de forcer S. Maixant, puis Saumur, & la fortifier promptement afin de se preualoir prés d'eux d'vn passage sur Loire pour ietter en suite la guerre vers Paris en Automne. Poitiers estoit alors tres-bien munie. Les Ducs de Guise & de Mayenne venoyent de s'y enfermer: plusieurs Capitaines & compagnies tant de cheual que de pied monstroyent vne grande resolution à la defense sous les enseignes de ces ieunes freres: ioint que ces grãdes & spacieuses villasses sont coustumierement les sepulchres des armees. Neantmoins ces remonstrances furent infructueuses. La Noblesse voisine proposant l'vtile

tile à l'honneste insistoit au contraire : Que Poitiers estoit voirement fort en hommes, mais foible en defense, & forçable: que ceste place prinse apportoit la conqueste de tout le Poitou, prouince riche, & qui frustreroit le Duc d'Anjou d'vne retraitte asseuree. Mais l'esperance du pillage estoit vn leurre attrayant qui fait volontiers tenir les oiseaux voisins au reclame. Car plus de gens il y aura dedans (ce disoit la Noblesse) plus nous sera-ce de proye. Toutesfois le respect de leurs commoditez particulieres leur faisoit oublier à dire la ferme constance de ceux qui prenoyent la ville en garde, les grands moyens qu'ils auoyent de se bien defendre: le petit attirail d'artillerie, de munitions, de pionniers, & autres choses necessaires pour assaillir. 1569

En fin la pluralité des voix l'emporta. les Princes perdent quelques semaines deuant Poitiers. La ville est commandee de montagnes incommodes aux assiegez: mais la batterie lente & mollasse leur donnant loisir de se fortifier à la bresche, & contraignant les assaillans de faire ailleurs nouueaux efforts auec pareil succez : desia la disette pressoit les citadins affoiblis de plusieurs capitaines auec grand nombre de soldats, & la mortalité affligeoit le camp des Princes : comme voici, que ceux-la rencontrent vn moyen opportun de liberté, & ceux-ci vn plus honneste suiet de descamper. Le Duc d'Anjou sçachant l'extremité des assiegez, & le commencement de dissipation en l'armee Protestante, pousse les Chefs d'icelle à prendre de deux aduis l'vn : ou de desgager Poitiers, ou de laisser perdre vne place importante où plusieurs de leurs confidents estoyent enserrez. Il assiege Chastellerauld, & fait bresche. les François en veulent la poincte, les Italiens la disputent : en fin le sort du dé la leur donne. Ils viennent brauement à l'assaut. les François desdaignent de les suiure : & les assaillis les laissent monter iusques à la bresche. mais d'vne brusque salve de scoppeterie terrassent les plus determinez, puis à coups de main contraignent les autres de se retirer en confusion, laissans sur la bresche cinq enseignes, plus de Deux cens cinquante hommes morts, & grand nombre de blessez, dont plusieurs moururent en suite. Ce fut le VII. iour de Septembre. *De Chastellerauld.*

1569 On preparoit vn autre effort, comme les Princes prenans ce second asaut pour legitime motif, leuent le siege duquel les assiegeans n'estoyent moins empeschez de sortir auec honneur, que les assiegez se sentoyent pressez d'extreme necessité. Le Duc aussi n'ayant son armee complette, & voyant son dessein accompli, desloge toute nuict, se retire à la Celle en Touraine, passe la Vienne & la Creuse, loge ses troupes & son artillerie en lieu fort auantageux, ramasse toutes ses bandes auparauant espar-ses: & desia se fraye le chemin pour descendre à vne seconde bataille & notable victoire.

Les Princes aduertis de ceste soudaine retraite, la prennent pour vne espece de fuite: marchent aussi toute nuict en queuë, trajettent les riuieres, & se rangent en bataille pour y forcer le Duc, ou le faire retirer à Tours, où le Roi sejournoit alors.

Or voila les deux armees en bataille. mais entr'elles, vn ruisseau faisoit le pays marescageux & fort incommode pour vn combat general. on n'y pouuoit passer qu'à la file, & point de moyen d'y mener le canon sans danger de le perdre. Le Duc qui d'ailleurs estoit logé dans la Celle, village bien retranché, flancqué, gabionné, couuert d'vn costé de la riuiere, & d'vn bois de l'autre, ne pouuoit par aucunes escarmouches estre induit à mordre, qu'il n'eust au preallable recueilli toutes ses forces.

Iournee de Montcontour. Ainsi les Princes à faute de viures repassent la Creuse & la Vienne, puis se logent à Faye la Vineuse; & de là (le pays estant mangé & de mauuaise assiete) passent à Moncontour, logis aduantageux & pour la situation & pour la commodité des viures. Le Duc poursuit à son tour, & par sa vitesse trompe ses ennemis. Son aduant-garde conduite par Biron les rencontre inopinément à S. Cerc: charge Mouy qui faisoit la retraite auec trois cens cheuaux & deux cens arcbusiers: lui tue enuiron cinquante gensd'armes & presques tous les pietons, estonne tellement l'armee des Princes, que chascun commence à bransler: & sans vn destroit où vingt hommes pouuoient seulement passer de front, dés lors tout s'escouloit à vau de route. L'Admiral accourt à ce desordre, & par sa presence accoise ces courages esperdus. On charge, on recharge deux & trois fois à ce passage: & ne pouuãt estre empor-

emporté, les deux armees campent à la portee du mousquet seulement, & le laissent entre deux. Le Duc auoit Huit à neuf mil cheuaux, Dixsept à dixhuit mil pietons François, Suisses, Italiẽs, & quinze pieces d'artillerie. Les Princes six mil cheuaux Frãçois & Reistres, dix mille arcbusiers Frãçois & Landsknets, & vnze pieces de canons. 1569

Comme ces armees s'entreregardent, voici deux Gentilshommes suyuans le camp du Duc, se presentent aux premiers qu'ils rencontrent du parti Protestant, &, *Aduertissez monsieur l'Admiral* (ce disent ils) *qu'il se donne garde de combatre : car les renfors nouuellement arriuez ont merueilleusement grossi nostre armee, qu'il temporise seulement vn mois. c'est le terme que la Noblesse a donné à Monsieur le Duc, auec protestation de s'employer durant icelui: mais non plus outre. Alors il sera contraint de venir à la paix, & la vous ottroyer auantageuse.* *Incident notable.*

De deux conseils ceux qui tendent à leur ruine suiuẽt ordinairement le pire. On donne cest aduis à l'Admiral: il le gouste, & desire qu'õ le suiue, aussi font les plus moderez, & que dés neuf heures du soir on prenne le chemin d'Eruaux, interposant la riuiere qui y passe entre les deux armees. Autres plus boüillans repartent, Que ces retraites nocturnes espouuantent ceux qui les font, preiudicient à leur reputation, augmentent les courages ennemis. qu'il faut partir seulement au poinct du iour. D'ailleurs, Que ce pouuoit estre vn artifice de gens appostez pour intimider leurs troupes : & que l'aduis venant de personnes suspectes, accoustumees à tromperies, estoit aussi suspect & mesprisable.

Ceste diuersité de volontez trauersoit l'Admiral. mais voici qui l'affligeoit plus vifuement. Les Reistres se mutinoient à faute de payement, les Landsknets faisoient refus de marcher: trois ou quatre Regimens François des pays plus esloignez auoient desia demandé leur congé: plusieurs Gentils-hõmmes s'estoient retirez en leurs maisons: Et le Duc, qui plus est, approchoit.

L'Admiral doncques supplie les Princes qui estoient à Parthenay de venir en l'armee, à fin que par leur presence ils la contiennent en deuoir. Ils amenent cent cinquante bons cheuaux. mais tandis que l'Admiral trauaille à pacifier le tumulte des Alemands, enuiron deux heures

1569 se perdent, & font que les troupes ne peuuent gagner vn lieu auantageux recognu prés d'Eruaux, où malaisément les eust-on combatus.

Ce grabuge appaisé, l'armee prend le chemin d'Eruaux le 11. Octobre, & descouure celle du Duc qui s'auançoit. On fait retirer les Princes encore trop ieunes (mais sous ombre de les conduire auec plus d'asseurance, beaucoup de gens se retirent auec eux.) On se range en vn vallon à couuert des canonnades. Et sur l'approche de l'Auantgarde du Duc constant de dix neuf cornettes de Reistres en deux escadrons marchans droit contre l'Admiral, l'Admiral mande au Comte Ludouic qui menoit la Bataille, Qu'il le renforce de trois cornettes. Le Comte obeit, mais il les amene en personne: & n'a si tost desplacé, que lui-mesme demeure obligé dans la meslee. le conflict dure enuiron trois quarts d'heure: l'Admiral est blessé au visage, la cauallerie renuersee quitte le champ: la Bataille fait vn grand effort, mais despourueüe de Chef est contrainte ceder au plus grand nombre: l'Infanterie partie taillee en pieces, partie esparse qui çà qui là: l'artillerie perduë: les enseignes emportees. tout fait iour, tout fuit, & se sauue qui peut. Le Comte Ludouic se retire auec Trois mil cheuaux en vn corps, tournant tousiours teste aux poursuiuans, & gagne Parthenay, refuge des autres pieces sauuees du naufrage.

Faute du Comte Ludouic.

Qvatre mil Landsknets moururent en ceste iournee, quinze cents soldats François, enuirõ trois cents gendarmes: beaucoup de cheuaux, de valets, de goujats. D'hommes de nom, Puigreffier, Biron frere de celui qui conduisoit l'Auantgarde, S. Bonnet cornette de la compagnie de l'Admiral. La Nouë derechef prisonnier auec Acier & autres. le bagage des Reistres pillé: celui des François estãt plus auancé vers Niort & Parthenay, se sauua. Le Duc n'y perdit gueres d'infanterie: mais de cauallerie, cinq à six Cents, & deux fois autant de blessez, dõt la plus-part mourut en suite l'aisné Rheingraue, le Marquis de Bade, Clermõt de Dauphiné, peu d'autres de qualité. Il aduient peu souuent qu'on sçache bien recueillir les fruits d'vne signalee victoire. L'infanterie des Protestans estoit dissipee: & leurs gens de cheual, Reistres pour la plus part, mescontens pour le deffaut de leur solde & perte de leur bagage,

Fautes notables.

bagage. Vne chaude pourſuite euſt en apparence produit 1569
de deux effects l'vn: ou leur deffaite, ou leur retraite en
Allemagne, deux mois de paye les y pouuoit faire con-
deſcendre. Et laiſſer le reſidu de ces forces à la deuotion
des Chefs encores entiers, c'eſtoit donner moyen à l'Ad-
miral, aduiſé chef de guerre, de recueillir les pieces du
naufrage, radouber le vaiſſeau desbrisé: puis au Prin-
temps reietter nouuelles troupes aux champs, rauager
diuerſes prouinces, & porter en fin la guerre aux portes
de Paris. ioint que ces courages abatus ſe recueilleroient
en bref par la preſence de leurs Princes, au lieu que ſur
ceſte fraiſche eſpouuante on les pouuoit renfermer en
quelque place qui donneroit acheuement à la guerre.

Ainsi diſcouroient les mieux aduiſez. mais les autres
trouuans aiſee en ceſt effroy la repriſe des places occu- *Victoires*
pees par les Princes en Poitou, Xaintonges, Angoulmois, *ſuiuant*
le Duc ſuit leur reſolution: & pour premices de conque- *la batail*
ſte s'achemine à Parthenay. mais il n'y trouue que le *le.*
nid, place vuide & portes ouuertes. les Princes au pre-
mier bruit auoient gaigné Niort, & de là, S. Iean d'An-
gely. Le Baron de Mirebeau gardoit Luſignan, place ſuf-
fiſante pour acquerir beaucoup de reputation, meſmes
à l'vn des moins valeureux Capitaines. les ſemonces
neantmoins & parlemens du ieune de Lanſac effectue-
rent enuers ce Baron plus que les cinq mille coups de
canon des Ducs de Martigues & d'Aumale contre Pi-
les ainſi que nous verrons en ſuite. Niort ſommé branſle
deſia: & Mony qui l'auoit en garde, eſtant ſorti contre
quelques auantcoureurs qui s'eſtoient auancez iuſques
aux portes, & proditoirement bleſſé d'vn piſtolet par
Maureuel gentilhomme de Brie (qui depuis peu de tẽps
s'eſtoit rendu ſous la cornette d'icelui: & ſe fera dans
peu d'annees renommer encore pour vn autre acte ſe-
condant le premier, en traiſtreſſe & deteſtable meſchan-
ceté) ſe retirant par le conſeil des Princes à la Rochelle,
où peu de iours apres ſa bleſſure le porta dans le cer-
cueil: la ville abandonnee reueint ſans peine en la puiſ-
ſance du Duc. Puuiault quittant auſſi Fontenay, les gar-
niſons de Chaſtellerand, de Chauigny, de la Rochepoſé,
du Chaſteau d'Angle, de Pruilly, de Cleruant & autres

1569 petites places, deslogerent en corps, & sous la conduite de Briquemault veindrent faire teste dans Sancerre & la Charité, trauersez en chemin par les communes du Berry & la Chastre gouuerneur du pays.

MOMBRVN, Mirabel, Verbelay, & quelques six à sept cents cheuaux du Dauphiné, Viuarets, Auuergne, Languedoc, regagnerent leurs foyers, sous couleur de pouruoir à quelques places importantes en leurs marches, & faciliter aux Princes les chemins qu'ils pretendoyent suiure pour venir hiuerner en la Limagne d'Auuergne, s'ils n'eussent changé de desseing. nous verrons en bref quelle route ils prindrent apres leur desroute.

Prinse de Nismes par les Protestãs

NISMES reueint adonc en la puissance des Protestans. Vn soldat auanturier ouurit hasardeusement à diuerses nuits auec vne lime sourde vn treillis de fer, qui fermoit au pied de la muraille de la ville vn pertuis, par où couloit d'vne fontaine de dehors vn petit ruisseau pour la commodité des habitans. L'ouuerture faite, S. Cosme, Chaissy, Mingelle & autres Capitaines, entrent, taillent en pieces vn corps de garde vers la porte des Carmes; en forcent vn autre prés celle de la couronne : ouurent la porte, introduisent leurs hommes demeurez hors la ville, & s'en rendent possesseurs au preiudice de S. André gouuerneur, qui n'ayant eu loisir de s'escouler au chasteau, se rompit le col en sautant la muraille : & son Lieutenant, la cuisse. Astoul Capitaine du Chasteau se meinteint prés de trois mois contre la ville : en fin desnué d'hommes, partie perdus en diuers accidens, partie morts ou languissans de maladie ; & bon nombre acrauanté sous vne mine, il se rendit vies & bagues sauues. D'autre costé Sansac en vertu du mandement qu'il auoit du Duc, d'enleuer aux Protestans ce qu'ils occupoyent delà Loire, auoit prins Douz place abandonnee, puis Noyers par composition. composition toutesfois mal obseruee : la plus part des soldats furent menez à Troys en Champagne, & plus de soixante passans par les rues abandonnez à la violence du peuple. Mais

Siege de Vezelay.

Vezelay est trop hault iuché sur la coupe d'vne ronde montagne n'ayant qu'vne auenue. Du Tarot, & quelques autres gentilshommes voisins Protestans s'en estoyent n'agueres emparez : & Blosset, Sarasin, Besanson

sanson & Ribompierre Capitaines le defendoient. Sansac fait neantmoins ses approches auec trois compagnies; mais d'abord les assiegez l'escornent de deux compagnies, en tuent les Capitaines & quarante soldats. la troisiesme esparse emmi les vignes se retira sur le soir. Il reuient auec plus de forces, fait sa batterie, ouure deux bresches, donne l'assaut & l'escalade. mais pour neant: il y perd plus de trois cens hommes: & les assaillis, Sarasin auec enuiron trente soldats Sansac change & rechange de baterie, essaye encore vn autre assaut; & comme du premier en est auec perte honteusement repoussé, mais non rebuté. Quelques siens confidens de la ville lui donnent aduis, Que la plus part des gentils-hommes ont prins la campagne. Le voici reuenir encore auec nouuelle artillerie (la sienne estoit ou esuantee ou creuee) nouuelles munitions, nouuelles forces, Douze pieces de canon commencent vne longue & furieuse batterie, abatent les defenses, agrandissent les premieres bresches, esplanent les rempars Ils donnent vn assaut general. mais le siege de la Charité rendoit les efforts de l'assaillant mesprisables aux assiegez. plus il s'y refroidit, plus il les obstine. Trois mil coups de canon ne raualent rien de leur courage: au contraire, la mort de quinze cens des soldats assaillans, eschauffe l'ardeur des Vezelois ils renuersent les siens; lui tuent les plus braues aux rempars, sur la bresche, dans le fosé. puis Sansac contraint de reculer, se contente de les bloquer, sur la fin de l'annee. Briquemaut & Guerchy gouuerneur de la Charité leur donnerent en suite quelque refraichissement. 1569 *Honteux à Sansac.*

Les guerres ciuiles ne sont qu'vn perpetuel flux & reflux de pertes & conquestes. Poitiers auoit esté vn theatre sur lequel les Princes auoient à leur ruine ioué le premier acte de leur tragedie, voici que maintenant au reciproque S. Iean d'Angely s'en va terminer les victoires du Duc d'Anjou. Le Duc enflé de la prosperité de ses victoires vient le XVI. d'Octobre assieger S. Iean: mais il n'en trouue pas les approches tant aisees que les autres. Piles y commandoit; qui par sorties & diuerses escarmouches fait sentir qu'il n'y falloit venir sans moufles. Au premier assaut il leur tue plusieurs Capitaines & *Siege de S. Iean d'Angely.*

1569 des meilleurs ſoldats, Monteſquiou (celui qui par l'aſſaſſin du feu Prince de Condé s'eſt fait renommer) y mourut, mais trop honorablement pour lui. En fin Biron general de l'artillerie voyant la reſolution des aſſiegez ne tourner qu'en ruine aux aſſiegeans, moyenna treſues, au bout deſquelles Piles rendroit la ville, ſi dans le terme ſecours ne lui venoit, ou reſponſe de la part des Princes. Le iour eſcheoit comme voici S. Seuerin conduiſant quarante cheuaux, deçoit induſtrieuſement les ſentinelles & gardes, & ſous le nom d'ami s'eſcoule dextrement dans la ville. Ainſi les oſtages reciproquement rendus, les aſſiegeans recommencent faire ouyr la fureur de leurs canõs; & les aſſiegez, à remuer terre, remparer, contretonner, auec telle ardeur que Sebaſtien de Luxembourg Duc de Martigues & gouuerneur de Bretagne trouua ceſte ville fatale pour le coucher au ſepulchre de ſes anceſtres. Durant ceſte baterie la Roine voulut honorer ce ſiege par la preſence du Roi ſon fils, alors aagé de dixneuf ans. mais ce ne fut qu'engendrer vne ialouſie entre les deux freres. Charles eſtoit bruſque, vehement, & quelque peu rebours: Henri, plus docile & debonnaire. & Charles dés lors ſe perſuadoit que ſa mere lui vouluſt bien faire boire de la honte à S. Iean d'Angely, pour fauoriſer d'autant le Duc ſon puiſné dont elle monſtroit aimer l'auancement. les annees ſuiuantes nous apprendront que ceſte impreſſion pouſſera Charles à mieux aimer ſon frere eſloigné vers le Septentrion, que par ſa preſence poſſeder les affections de la mere, & prendre authorité dans ce Royaume.

Mort du Duc de Martigues.

Finalement le deuxieſme de Decembre, apres deux mois de ſiege le Roi ſigna leur capitulation: *Qu'ils ſortiroyẽt bagues ſauues, auec armes, cheuaux, enſeignes deſployees: & de quatre mois ne porteroyent les armes pour la cauſe de la religion pretendue reformee.* Mais autant que ce ſiege eſt ſignalé, pour auoir eſté non moins valeureuſement ſouſtenu que pourſuiui: autant eſt ſignalee la contrauention tumultuairement faite à la foy ſolennellement donnee par ſa Majeſté. A la ſortie on les deualiſe de leurs armes, habits, argent. le Duc d'Aumale & le Mareſchal de Vieilleville ne ſont baſtans de faire entretenir la promeſſe du Roi, la preſence du Duc d'Anjou meſme ne peut contenir

S. Iean rendu.

Compoſition violee.

nir l'insolence des pillards. On pille leurs bagages, on rauit leurs cheuaux, on depouille leurs hommes. Et pour les acheuer de peindre, le regiment de Sarrieu logé dans S. Iulian à demie lieuë de là, vient à la trauerse, les bat, meurtrit: en tue, en iette dans la riuiere: & bien aise qui peut eschapper en chemise pour gaguer Angoulesme, d'où Piles & quelques autres se tenans à l'occasion d'vn si lasche & indigne traictement contre le droict des armes, affranchis des termes ausquels la capitulation les auoit obligez, allerent trouuer les Princes pour receuoir leurs commandemens. L'histoire marque plus de dix mil hommes de guerre perdus deuant S. Iean: cinq mil coups de canon tirez: vingtcinq ou trente commissaires de l'artillerie tuez en leur deuoir, plusieurs desbandez, & le camp sur la fin amoindri de dixhuit à vingt mil hommes. L'armee en suite mattee de fatigue & pressee de disette & d'autres incommoditez, deslogeant de S. Iean d'Angely, donna loisir aux Princes d'aduiser à leur voyage; & le Roi se retirant à Angers, y assigna les Deputez des Princes pour ouurir l'annee suiuante par la continuation du traitté de paix commencé dés le mois de Nouembre.

BEAVVAIS la Nocle, & Teligny s'y trouuent en Feurier: & pour response ne remportent aux Protestans, qu'vne liberté de viure dans le Royaume exempts d'estre recerchez en leurs maisons. & pour seurté, deux villes que Biron nommeroit, esquelles ils pourroient faire ce que bon leur sembleroit, sans contreuenir toutesfois a l'auctorité du Roi, ni au repos public offiant sa Majesté, les restablir en leurs charges, horsmis celles dont ils auroyent esté démis par iustice, & les deniers prouenans des ventes d'icelles, touchez par le commandement du Roi: mais defendant autre exercice de religion que de la Catholique Apostolique & Romaine: bannissant les Ministres hors du Royaume: & demandant qu'on se desarme, qu'on renuoye sans delay ses forces estrangeres: qu'ō rende toutes les villes occupees par la violence des armes. Cependant postes couroient en Angleterre, en Alemagne. & pour diuertir ou retarder le secours que les Protestans pouuoient esperer de là, le bruit vole que la paix est faite en France. 1570 *Parlemēt de Paix.*

1570 *Qui ralume la guerre.* *Entreprise sur Bourges, funeste aux entrepreneurs.*

Ainsi les Princes & l'Admiral iugeans que c'estoyent amusemens pour reculer leurs affaires, chascun se prepare à derechef endosser le harnois. leurs forces estoyent esparses en diuerses prouinces celles des enuirons de Bourges entreprennent sur la ville, sous la pratique d'vn soldat, qui par contr'intelligence leur fait perdre à l'entree & sous la grille enuiron trente hommes, & autant de prisonniers. Ainsi tel cuida prendre qui est prins.

La reduction de tout le Poitou auoit aussi produit au Roy la conqueste de Marans & du Chasteau de Beauuoir sur mer. Angoulesme & la Rochelle restoyent seuls aux Protestans. on les auoit sevrez de Lusignan: mais Blaye, Taillebourg, les isles de Xaintonge, Marennes, & Broüage estoyent encore à leur deuotion. Pour essayer en suite la Rochelle, le Roy menace par lettres & leurre par promesses les gouuerneurs de Blaye & Taillebourg, Pardaillam & Romegou. Ils respondent (dit l'histoire) sagement au Roy; & courageusement à Lansac: *Vous ne sçauriez auoir plus grand regret* [ce dit Pardaillan] *d'entreprendre de me forcer en ceste place, que i'en auray de la honte, perte, dommage & confusion que ie vous y feray receuoir, & à tout autre qui l'entreprendra.* Romegou parle en mesme sens. L'effect estoit plus à craindre que les paroles. tant y a que Lansac n'entreprit rien sur eux. Les Isles auoyent grandement incommodé le siege de S. Ian d'Angely, & les Landskners eschappez de Montcontour y estoyent dispersez. Le Comte du Lude, Puigaillard, la Riuiere-Puitaillé gouuerneurs l'vn d'Angers, l'autre de Marans, auec huict cornettes de cauallerie & vingt enseignes de pietons, forcent lesdites isles, & diminuent si bien le nombre des assaillis que leurs restes ne comptent plus qu'enuiron trois cens hommes de combat.

La Noüe lieutenant des Princes en Guyenne meditoit de reconquerir Broüage, place de grande importance aux Rochelois : comme le Baron de la Garde entreprenant sur Tonne-Charante, les desseings de l'vn & de l'autre tournent reciproquement en fumee.

Voila donc la Rochelle blocquee de toutes parts. Le Lude & Puigaillard auoyent vne armee en Poitou: la Riuiere-Puitaillé l'aisné tenoit Marans & autres places voisines: le ieune commandoit à Broüage. Landereau Vice-ad-

Vice-admiral tenoit Olone. Les Bretons & Bordelois couppoyent sur mer les viures aux Rochelois. la Garde lors General des Galeres couroit souuent iusques à leur port. mais pour les presser de toutes parts, il se fust volontiers veu maistre de Tonne-Charante. La Nouë en auoit entreprins la defense. qui sçachant le dessein du Baron, affusta tellement ses arcbusiers, qu'à la premiere descente de leurs ennemis ils tuerent leurs chefs & plusieurs autres, donnerent liberté aux forçats, se firent maistres de la galere ; & si l'ardeur ne les eust trop tost emportez, la suite se venoit enfiler dans la Charante : & deliberez de prendre terre, ne pouuoyent encourir que la mort ou la prison. Ceste galere seruit depuis à Romegou pour battre en plusieurs courses les Catholiques. & si la Garde n'effectua rien par force, aussi peu valurent ses artifices & finesses. Ainsi perdit-il temps, hommes, argent, & ne fit rien qui vaille. 1570

Av contraire, la defaite de quelques troupes à Nouaillé par les arcbusiers de la Nouë sous la conduite de Scipion ingenieur Italien, & la reprise de Marans par la Nouë sur Chaperon, gouuerneur de la place apres la mort de l'aisné Puitaillé n'agueres decedé, enfanterent en suite la conqueste de dix ou douze autres places circonuoisines, donnerent moyen au Rochelois d'estendre leurs coudees. Le pillage notamment d'Olone les enrichit, les accommoda de quarante bons vaisseaux ; de quantité d'armes & canons, de bon nombre de prisonniers: & diminua celui de leurs ennemis, d'enuiron quatre cents tuez au combat. *En Guyẽne, Xaintõge, Angoulmois.*

Ces ressources pousserent Puigaillard & Feruacques à former entreprise sur Langon & le Gué de Velugre ; & par la reprinse de Luçon incommoder derechef Marans & la Rochelle: si la Nouë accourant n'eust brusquement enleué ce fort à ceux qui venoyent de l'occuper, & tué Sforce gentil-homme valeureux chef d'vne compagnie d'Italiens qui l'estoyent venu charger en queuë à sa retraite. La Tour de Moric, le chasteau de la Greue, Talmond & le Chasteau de Chisé reprins par Puigaillard cõpenserent la perte de Luçon : & les conquestes de Puigaillard furent en mesme temps contrequarrees par Pupiault gouuerneur de Marans, en la mort du Capitaine

1570 Dante qui couroit tout le Poitou, route de sa compagnie, & blesseure de presque tous les membres d'icelle, & par Chaumont & Goulenes sortis d'Angoulesme auec deux cornettes de caualلerie, en la mort aussi de Guitiniere gouuerneur de S. Iean d'Angely, defaite du ieune de la Riuiere Puitaillé, route de leurs gens, & perte de deux drappeaux Mais la mort du Capitaine l'Herbelete commandant vne compagnie de François & deux d'Italiens, & la defaite de ses troupes par Coignees sorti d'Angoulesme qui tenoit pour les Princes, signala la my-May, saison en laquelle fut remis sur le bureau le second pourparler de paix.

Ressource des Protestans.

Le temps apporte diuerses mutations: en voici desormais qui fauorisent les Protestans, releuent leurs courages, fortifient leurs esperances: & les Catholiques se trouuent à recommencer. Le Roi s'ennuyoit de ceste vicissitudinaire continuité d'armes. elle destournoit de son obeyssance l'affection de ses peuples, ruinoit ses prouinces, espuisoit ses finances, consumoit ses forces La Roine-mere notamment depuis la iournee de Meaux nourrissoit tousiours en son cœur vn feu de vengeance. elle estoit extremement indignee, que les Protestans eussent dés le commencement des premiers troubles si violemment contreluitté ses appetits de dominer par la mutuelle ruine d'vns & d'autres. Mais il y auoit de la peine & du peril à matter les Chefs Protestans: beaucoup d'assassins, beaucoup d'empoisonneurs se presentoient, la pluspart neantmoins saignoient du nez quand ce venoit à l'effect. D'auantage les Princes croissoient d'aage & de sens, ils se façonnoient aux affaires, ils commençoient à cognoistre les amis & ennemis du repos public. Et d'autre part plusieurs seigneurs d'vn & d'autre parti taschoient de temperer les courages & des plus affectionnez au bien public, & de ceux qui parmi ces confusions inciuiles se frayoient vn chemin à leurs desseings ambitieux. Or tandis que Biron & Teligny principaux deputez, l'vn pour le Roy, l'autre pour les Princes, trauaillent à la paix, voyons le grand chemin où lesdits Princes porterent leurs armes depuis la iournee de Montcontour iusques à la paix.

Vne petite pelotte de nege roulant du faiste d'vne monta-

montagne en bas, grossit en peu de temps, puis se rend capable de soustenir & rompre vn grand effort. Ainsi le conseil auquel les Princes se resolurent, de s'eslogner de l'armee victorieuse, leur profita beaucoup. car ils asseurerent leurs hommes, se renforcerent de nouuelles troupes, & consumerent leurs ennemis és prinses & reprinses des places qu'ils auoient occupees. Mais tousiours les peuples boiuent la fureur des Grands. L'Agenois & le Quercy sert maintenant d'vtile seiour aux Protestans. ils y trouuent vn pays gras & frais, où par la proye de ce qui leur est contraire, ils restaurent leurs personnes, & font corps nouueaux. Ce ne sont que courses, picorees, rauages sur l'ennemi : mais guerre violente és enuirons de Toulouse: & particulierement, feux horribles aux maisons des gens de la Cour de Parlement. *Ils ont esté* (disoient les Protestans) *tres-ardens à brusler ceux de nostre religion, decapiter le Capitaine Rapin qui leur portoit l'Edict de paix de par le Roy, & commettre beaucoup d'autres insolences desquelles l'opportunité crie & donne maintenant vengeance* Certes la iustice diuine ottroye souuent quelque desiree rencontre pour se ressentir d'vne indignité receuë. Le Mareschal d'Anville, la Valette, & quelques autres chefs de qualité, faisoient quelques sorties auec diuers & variables effects : mais de peur de surprise, sans beaucoup esloigner leurs murailles. 1570

Voyage des Princes apres la bataille.

CARMIN, Oriac, la Faye, Lesbos Montestruc, & generalement tout ce qu'ils assiegent (horsmis S. Felix, d'où les Gascons furent repoussez en l'assaut auec perte de cinquante hommes, & le Vicomte de Montclar blessé, dont il mourut à Castres) est forcé, & les restans taillez en pieces. Durant le sejour de l'armee en Albigeois, voici que les Princes (nonobstant les trauerses donnees par d'Escars, Pompadour, la Vauguyon & autres commandans Trois mil hommes) renforcez de Cinq à six cens cheuaux amenez de la Rochelle par Baudine & Renti, depeschent Piles en la Comté de Roussillon qui par diuers saccagemens incommoda grandement les Espagnols, pendant que les Deputez du Roi communiquoient pres de Carcassonne auec Teligny, Beauuais & la Chassetiere, lesquels s'acheminans en suite vers sa Maiesté conclurent ce que nous verrons en bref.

Leurs victoires.

1570 Le Languedoc, Viuarez, & Dauphiné ayant renforcé l'armee d'enuiron trois mil arcbusiers la plus part montez au despens du bon homme, au lieu de ceux que Mombrun auoit à la faueur du fort qu'il edifia sur le Rhosne vis à vis du Pusin; emmenez se refraischir en leurs pays: les difficultez des montagnes surmontees, & l'Admiral sorti d'vne griefue maladie qui l'auoit amené iusqu'aux portes du sepulcre à S. Estienne en Forests: l'armee se rend en Bourgongne: où grossie de quinze cens cheuaux legers venus de la Charité & garnisons circonuoisines sous la conduite de Briquemault, elle rencontre vne occasion qui seruira pour auancer la paix.

Rencõtre de René le Duc. Il sembloit aux Protestans mal-aisé d'obtenir la paix s'ils ne s'approchoyent de Paris. & pour ce desseing l'Admiral auoit souffert presque toute l'infanterie s'accommoder de cheuaux, & s'aduançoit à grandes iournees au cœur de la France, tandis qu'il voyoit les trouppes fraisches, gaillardes, & pour les bons traittemens qu'elle auoit trouuez en ses logis, exempte de maladies. Mais il auoit en teste le Mareschal de Cossé Lieutenant du Roi en l'absence du Duc d'Anjou: qui pour empescher aux Princes l'approche de Paris, cerchoit la commodité de les combattre. Ils campoient à René le Duc, place non si forte d'assiete qu'il n'estimast les desloger à coups de canons. desquels les Princes estoyent despourueuz, & par diuerses charges de scoppeterie leur faire quitter certains passages qu'ils occupoient. Le Mareschal, la Vilette, Strossy, la Chastre, viennent à bride abatue fondre sur eux: chargent, rechargent, & d'abord les poussent hors du passage. Briquemault Mareschal de camp, Montgommery, Ienlis soustiennent le choc, tuent, blessent, prennent plusieurs: & par ceste ferme resolution font paroistre que leurs logis ne sont forçables.

Ainsi le Mareschal sonne la retraitte: & les Princes ausquels le sejour estoit nuisible, renforcez de quelques nouuelles compagnies tirees de la Charité, Sancerre, Autrain, Vezelay, & autres places du parti, s'accõmoderent de quelques canons, & tournerent teste vers Paris.

Trefve aux armees. Mais vne trefue de dix iours ensuiuie, arresta tous exploits de guerre entre eux & le Mareschal, pendant que le Baron de la Garde, Puigaillard & la Riuiere-Puitaillé, princi-

principaux ennemis des Proteſtans, taſchoyent à ſe rendre maiſtres en Guyenne & lieux circonuoiſins. Pour ce deſſeing, apres auoir rompu les trouppes de cheual & de pied conduites par la Nouë, Soubize & Puuiault, & par vne honteuſe chaſſe renfermé leurs compagnies dans la Rochelle : voici qu'ils enleuent tous les forts & places qu'on auoit emporté ſur eux depuis la ſurpriſe de Marans. Et pour reſerrer d'auantage les Rochelois, dreſſent vn fort à Luçon ſous la garde du capitaine Maſcaron. Ils eſperoyent que ce fort ſeroit vn leurre pour attraire en campagne les Proteſtans. mais l'ayans baſti ſans contraſte, Puigaillard eſſaye vn autre ſtratageme. Il retire ſes forces au haut Poitou. ſeme le bruit que les Princes ont gagné vne grande victoire, & qu'il lui faloit au mandement du Roy, mener ſes troupes en diligence. C'eſtoit afin que par vne forte embuſche, & rebrouſſant chemin à l'improuiſte il veint heurter les Proteſtans, & les defiſt à leur premiere approche. La Nouë neantmoins & ſes compagnons ſe tiennent pour ce coup clos & couuerts: & faiſans reprendre haleine à leurs gens eſtonnez encore de leur derniere chaſſe, laiſſent rallentir à Maſcaron la garde de ſon fort. Adonc la Nouë aduerti que le fort eſtoit forçable, ſort de la Rochelle auec quatre cornettes, vnze enſeignes Françoiſes, & trois cens Landsknets qui lui reſtoient. Puigaillard raſſemble bruſquement ce qu'il peut de ſes troupes qui deſia commençoyent à ſe desbander: & pour enclorre la Nouë entre Marans & Luçon, leur fait faire deux iours & vne nuict de chemin iuſques à S. Gemme demi lieu de Luçon, ſans repaiſtre qu'vne fois à la legere. Ici ſa ſeconde ruſe de guerre ne lui ſuccede non plus heureuſement que la premiere. Il feint le malade, & fait courir le bruit qu'vne fiebure chaude le detient au lict. puis ſous ombre de traitter la deliurance de la Rouſſiere gentil-homme Poiteuin & autres que Puuiault auoit n'agueres prins en vne rencontre, ainſi qu'ils cuidoyent auoir, & donner à Puigaillard le paſſetemps de la chaſſe, enuoye vn trompette pour les aſseurer de ceſte maladie pretendue, & deſcouurir l'eſtat des aſſiegeans. Mais ceſt eſpion n'eſtoit pas aſsez fin. il s'entrecouppe en ſes reſpõſes, & par ſon irreſolutiõ euente les mines de ſon maiſtre. Puuiault en tire la verité par force; puis remonſtrant qu'ils auoyent affaire à gens haraſsez & rompus

1570

Guerre en Guyēne.

Fort du Luçon.

1570 *Iournee de Luçon. &* de la fatigue du chemin, ils delogent de S.Gemme pour ioindre la Noüe. On rapporte à Puigaillard que l'ennemi fuit & se retire en desordre à Marans. Il approche, entre dans le bourg: & n'y trouuans que le nid, les vns courent à la viande, les autres gaignent la plume. Mais voici contraire aduis: Que l'ennemi est pres & en bataille. De faict la Noüe auoit logé ses gens à la faueur des fossez, halliers & buissons qui bornent le vignoble du pays, où la cauallerie de Puigaillard ne pouuoit passer qu'à la file. La Noüe commande la charge: S.Estienne & Bruneliere la commencent sur cent cinquante maistres des premieres troupes de Puigaillard, les esbranlent. Puuiault les enfonce, en tue les vns, donne l'espouuante aux autres. Puigaillard & les mieux montez fuyent iusqu'à Fontenay quatre lieuës de là. l'infanterie fait iour incontinent, & demeure à la merci, sans merci, notamment des Landsknets: qui vangent sur elle le sang de leurs compatriotes espandu prés Montcontour. Seize enseignes & deux cornettes y furent prinses: Cinq cens vieux soldats tuez sur la place, & trente gens-d'armes auec plusieurs chefs & membres des regimens & compagnies. Sept à huict cens prisonniers renuoyez le baston blanc au poing. le fort as- *Prinse du fort.* sailli brusquement, & rendu par Mascaron, adiousta quatre enseignes à la victoire, & ceste victoire enfanta consequemment la conqueste de Fontenay le Comte, d'où les assiegez se retirerent à Niort, ayant la Noüe perdu le bras gauche en ce siege.

Oleron, Marennes, Soubize & Broüage vindrent à leur tour en la puissance des victorieux: où la mort de la Riuiere Puitaillé compensa la blessure de la Noüe. En somme par la reprinse de tout ce que le Roi tenoit autour de la Rochelle, les Protestans renfermerent les Catholiques dedans l'enclos de S.Iean d'Angely.

Troisiesme edict de Pacification. Le Prince Dauphin descēdoit en Poitou pour restaurer la dissipatiō de Puigaillard, & rallier les forces du Côte du Lude qui ne batoient plus que d'vne aisle, afin d'essayer quelque nouuel effort: cōme la paix arrestee entre le Roi & les Princes arresta le cours de leurs trofees, le 11. d'Aoust suspendit les armes pour les desgainer derechef auec vne plus indigne & plus horrible procedure deux ans apres.

Ce

Ce troisiesme edit de paix eut quatre villes de seureté, 1570
la Rochelle, Montauban, Cognac, la Charité, pour estre gardees au nom des Princes deux ans entiers, & les Princes auec les principaux chefs Protestās, attendans pleine execution d'icelui se retirent à la Rochelle: les armes furent cassees, & les estrangers conduits iusqu'en Lorraine. Tost apres l'Empereur Maximilian II. donna sa fille aisnee en mariage à Philippe Roy d'Espagne (ainsi l'oncle espousa sa niepce, mais la maison d'Austriche a maintesfois aisément obtenu telle dispense) & nostre Charles print à femme en la ville de Meziere sur la fin de Nouébre, Elizabet la puisnee: sage & vertueuse Princesse. La 1571
paix estoit, mais non l'entiere obseruation de l'edit: ainsi les Princes enuoyerent en Cour Briquemault, Teligny, Beauuais, la Nocle, & Cauagnes. à leur instance le Roi despescha Commissaires par toutes les Prouinces du Royaume. Mais il y en auoit entr'eux qui auoyent peu d'annees auparauant condamné l'Admiral à estre pendu. Entr'autres le Mareschal de Cossé, & la Proutiere maistre des Requestes, furent à la Rochelle pour aduiser en general auec la Roine de Nauarre & l'Admiral aux moyens de maintenir le Royaume en paix: & particulierement, pour faire ouuerture du mariage entre Henri de Bourbon Prince de Nauarre, & Marguerite de Valois sœur du Roy; puis communiquer auec l'Admiral touchant la guerre que sa Majesté disoit vouloir commencer à l'Espagnol és Pays-bas, à la protection desquels il estoit grandement solicité.

Traité du mariage entre Henri Prince de Nauarre & Marguerite de Valois.

Le bon visage & les presens du Roi faicts aux Deputez (notamment à Teligny, qui sembloit estre bien auāt aux bonnes graces de sa Majesté, aussi pouuoit-il beaucoup pour induire sō beau pere futur, à venir en Cour) fōt que retournez à la Rochelle ils magnifient la singuliere affectiō & bien-vueillāce de Charles enuers la Roine de Nauarre, les Princes, l'Admiral, & tous autres du parti: & les asseurent par son commandement, qu'il veut non seulement maintenir la paix, ains la confirmer mesme par alliance de sa propre sœur: & qu'il desire cōferer de bouche auec l'Admiral pour le faict de ceste nouuelle expedition Belgique, qu'ils se hastent dōc de l'aller trouuer. Et pour les anchrer plus ferme en ceste creance, le Roi despesche

1570 Biron apres eux porter la mesme parole, & qu'il procureroit enuers la Roine sa mere & le Duc d'Anjou son frere, qu'ils moderassent de iour à autre leurs rigueurs & maltalants : & s'employeroit à la reconciliation du Duc de Guise auec l'Admiral. Ce moyen apparent d'establir vne concorde publique plaist à l'Admiral, estimant ce mariage deuoir estre le fondement d'vne auguste & tres heureuse paix. & la Roine de Nauarre craind que le retardement estrange la volonté du Roi. Mais l'accomplissement du mariage estoit trauersé par quelques empeschemens. Le Pape faisoit difficulté de bailler dispense tãt à cause de la consanguinité des parties (estant l'vn petit nepueu, & l'autre petite fille de François I. Roi de France) comme pour la difference de leurs religions. La Roine de Nauarre faisoit aussi scrupule de ceste disparité de religions, des ceremonies & du lieu de la solennité. Elle ne vouloit pas que le mariage fust celebré selon l'vsage de l'Eglise Catholique, & redoutoit la ville de Paris comme tres-adonnee à sa religion, & de longue main ennemie de la maison de Nauarre.

Av contraire, le Roi vouloit que Paris fust le theatre où ce notable acte fust solennellement celebré à la veuë de la capitale ville de son Royaume, & sans rien changer en la forme des mariages royaux. En fin le respect des raisons ciuiles l'emporta.

Pretexte de la guerre Belgique.

QVANT aux motifs de ceste guerre pretendue és Pays bas, ils estoyent specieux en apparence. Car outre ceste haine hereditaire des François contre les Espagnols, refraischie par les outrages & guerres faites en France par Charles & Philippe son fils, dont la memoire estoit encore toute recente, on renouuelloit l'ancienne querelle de plusieurs possessions és Pays-bas dependans de ceste Couronne. Mais on alleguoit d'abondant de nouuelles causes qui sembloyent legitimes pour rompre l'alliance des deux Rois: Que sa Majesté auoit eu tres-certain aduis du poisõ dõné par Philippe à sa fẽme sœur de nostre Charles à l'occasiõ de quelques griefs & sales soupçons.

CES raisons auoyent apparẽce de verité. & l'Admiral, afin que les Frãçois (qui ne peuuẽt lõguement viure chez eux en concorde mutuelle, & qui par vn long vsage de guerre ne halenoyent alors autre chose que la guerre) ne cer-

cerchassēt quelque nouuelle semēce de diuisions ciuiles, estimoit estre bon de diuertir ceste vehemente ardeur, contre quelque estrangere & plus esloignee nation. 1571

Plvsievrs cōsideratiōs opportunes & prochaines lui rēforçoyēt ce cōseil ciuil: Les forces du Prince d'Aurāges, & de ses freres, lesquels despouillés par l'Espagnol de main tes riches possessiōs qui leur appartiennent és Pays-bas & Comté de Bourgongne, taschoyēt de long temps à les recouurer par armes: Le credit & la faueur des Belges en Alemagne, à cause de l'excessiue cruauté du Duc d'Albe: Ludouic de Nassau frere dudit Prince, hōme de grād courage & deliberé, poussoit à la roue, & sa presence estoit à l'Admiral vn pressant aiguillō. D'auantage, afin qu'il semblast que ceste guerre se maniast aussi par le consentemēt du Roi mesme, sa Majesté souffroit que la flotte du Prince d'Auranges rodāt és enuirōs de la Rochelle incōmodast les Espagnols & Portugais qui nauigeoyent en ceste coste, pour le cōmerce qu'ils ont auec les gēs des Pays bas: & q̄ le Cōte Ludouic vēdist publiquement & librement au port de la Rochelle le butin qu'il faisoit sur sō ennemi.

Venue de l'Admiral en Cour.

Ainsi l'Admiral veuf de Charlote de Laual decedee aux secōds troubles, apres auoir espousé dans la Rochelle la Cōtesse d'Antremōt en Sauoye, & dōné sa fille Louyse pour femme au seigneur de Teligny, viēt à la Cour, faisant bouclier des asseurances que le Roi lui donnoit si souuent reiterees par diuers messagers, & specialement de celles du Mareschal de Cosse, que le Roi lui auoit enuoyé pour l'accompagner, comme faisant estat que l'Admiral adiousteroit plus de foy aux paroles du Mareschal, à cause de l'ancienne amitié qu'ils auoyent ensemble.

Le Roi le receut auec toutes demōstrations de bienvueillance (ceux de Guise lui quittent la place: non pour lui ceder en seance. ce n'est que pour reuenir en bref auec plus d'autorité) & pour lui mieux leuer tant de soupçons & meffiances qu'on lui dōnoit de toutes parts, le Roi recompense d'entree les dommages que l'Admiral auoit soufferts durant les guerres precedentes, par vne gratuité de cent mille francs, & lui concede pour vn an les reuenus desquels iouissoit son frere le Cardinal de Chastillon n'agueres decedé en Angleterre; lui donne rang au conseil priué, lui communique souuent ses des-

1571 seings quant à la guerre de Flandres, & monstre s'y vouloir gouuerner par son aduis & conseil; l'honnore de ce plausible nom de Pere, & traitte en somme si familierement auec lui, que les Courtisans prenoyent ceste priuauté pour vn seau de l'affection de sa Majesté enuers l'Admiral; & desia les peuples murmuroyent, que Charles non seulement fauorisoit les Huguenots, mais aussi seroit en bref lui mesme Huguenot, pour diuertir le iugement que l'Admiral eust peu fonder sur les aduis qu'on lui donnoit au contraire.

Avssi ne pouuoit-il sauourer aucune remonstrance. il auoit l'esprit trauersé des contenances & paroles du Roi. Certes la sagesse humaine defaut aux sages quãd il plaist à celui qui la donne affoiblir les plus fortes nauires, & par vn iugement incomprehensible à l'homme opposer vn voile à la pointe de son esprit pour l'empescher de conceuoir la iustice & l'horreur des iugemens qu'il veut desployer.

Povr mieux acheminer les entreprises des Pays-bas, l'Admiral trouua bon que le Roy fist paix auec Elisabeth Roine d'Angleterre. On la pouuoit traitter sous vne biẽ honneste couleur au preiudice de l'Espagnol. Elisabeth n'auoit point de mari, Henri Duc d'Anjou point de femme. la dignité d'vne si haute alliance estoit honorable au Duc, & la qualité de frere de Roi n'estoit point mesprisable à la Roine; attendu qu'il auoit mesme en vn ieune aage acquis beaucoup de gloire & de reputation. On donne ceste commission au Mareschal de Montmorency pour l'esloigner de la Cour, de peur qu'estant à la Cour, & voyant continuellement ce qui se passeroit, il ne descouurist à la longue les affaires à son cousin l'Admiral, & ne l'en aduertist, & qu'en son absence on prattiquast plus aisément les conseils qui pourroyẽt tẽdre à la paix. Car mesme on iugeoit que le Mareschal commençoit à se douter & à se meffier, taschant neantmoins & pouruoyant que par l'entremise de ceste nouuelle paix, l'Angloise fust retenue à ne rien innouer en faueur des Protestans, comme il aduint. Sur ces entrefaites l'Admiral se retire à Chastillon: & cependant on appreste vne armee de mer à Bourdeaux & Brouage sous la charge de Strossi, Landereau, & du Baron de la Garde. Le pretexte estoit

Paix auec l'Anglois.

la Guer-

la Guerre Flamende : ils auoyent neantmoins expreſſe commiſſion d'attenter ſur la Rochelle, & par pratiques ouuertes & couuertes la ietter en leur puiſſance. Or ayãt l'Admiral ſondé le gué, voici que ſur l'aſſeurance qu'il donne à la Roine de Nauarre, d'vne ſinguliere affection du Roi enuers elle & toute ſa famille, elle s'achemine finalement à Blois où la Cour eſtoit. Là deſſus ſuruient vn accident qui facilita l'auancement du ſuſdit mariage. La mort du Pape Pie v. Gregoire xiii. lui ſucceda. Ces nouuelles ouyes le Roi depeſcha le Cardinal de Lorraine à Rome, pour aſſiſter à l'election nouuelle, & procurer enuers le ſucceſſeur, la diſpenſe neceſſaire pour l'accompliſſement de la ſolennité.

1571 *Venue de la Roine de Nauarre en Cour, &*

Les honneurs & careſſes du Roi vers l'Admiral l'auoyent tellement preoccupé, qu'il ne s'y vouloit imaginer aucun arrieremain. Les murmures neantmoins qui ſe faiſoyent ſourdement par gens qu'on entr'oyoit chucheter à l'oreille en diuers endroits, aduertiſſoyent ſuffiſamment d'vne tragique & funeſte cataſtrophe. On auoit ouy dire à pluſieurs, que beaucoup de gens alloyent aux nopces, qui n'en reuiendroyent iamais. Les aduis en redoubloyent de tous coſtez à l'Admiral. Et voici que certaines lettres interceptes ſur les chemins, que le Cardinal de Pelvé (nourri dés ſon ieune aage à la ſuite du Cardinal de Lorraine durant ſes eſtudes à Paris au college de Montaigu, puis auancé par la faueur d'icelui) eſcriuoit à ſon bienfaicteur, declarent aſſez ouuertement ce que deſia la voix commune publioit par toute la France. L'Admiral en a cõmunication, pluſieurs apportẽt & de pres & de loin toutes les diſſuaſiõs deſquelles ils ſe peuuent auiſer, quelques ſecrets amis bien auancez en autorité lui font dire de bouche qu'il prenne garde à ſoi.

Qvelqve meffiance euſt irrité le Roi, d'ailleurs l'Admiral ne ſe pouuoit imaginer aucune mauuaiſe affectiõ en ſa Maieſté, & ni les lettres du Cardinal, ni les raiſons de perſonne ne ſont aſſez fortes pour le detracquer du chemin de Paris. Il y arriue auſſi toſt q̃ le Roi, ſolicité par diuerſes & frequentes lettres de ſa Maieſté, pour reſoudre entieremẽt & le mariage (outre lequel celui du Prince de Cõdé auec la Marquiſe de l'Iſle puiſnee de la Maiſon de Neuers ſe traittoit) & le voyage de Flandres. La

1572 Roine de Nauarre à qui la trop longue attente estoit infiniment ennuieuse, preparoit desia les choses necessaires à cest acte tant celebre, comme voici qu'vne fieure continue la couche au lict le 4. de Juin enuirō dixhuict iours apres son arriuee; & du lict au sepulchre dās le cinquiesme iour de sa maladie, causee (ce disoyent les medecins) d'vne extraordinaire dureté de poulmons auec vn assez gros aposteme, irrité par les grandes chaleurs de la saison, & du trauail assidu qu'elle auoit pris durant sa santé. Princesse d'vne heroique grandeur de courage, inuincible en aduersitez, prompte d'esprit, auisee, entiere & ronde en ses actions, capable de conseil. qui comprenoit auec vne grande viuacité d'esprit, & d'vne grace admirable exprimoit les choses ou de bouche ou par escrit : de cōplexiō jouiale & d'vne fort agreable conuersatiō. Mais heureuse principalement en ce qu'elle nous laisse vn heritier fatal pour heriter en suite legitimement ceste couronne, la vendiquer des mains de l'estranger ennemi, & la conseruer auec heur & prosperité. Beaucoup de personnes prennent alarme de ceste mort inesperee, comme d'vn certain prognostic de plus grād mal à venir. le Roi, la Roine-mere, & toute la maison du Roi monstrent en estre extremement affligez, & pour oster tout soupçon de poison, Charles commande que le corps soit ouuert, & qu'on recerche les causes de ceste mort. Les medecins rapportent, Qu'il n'apparoit aucun vestige de poison: mais le cerueau ne fut pas dissequé : & l'on tient qu'vn Italien perfumeur du Roi lui fit present d'vne paire de gands qui l'empescherent d'estre spectatrice de la piteuse & sanglāte tragedie que l'on va iouër dās peu de iours.

Mort de la Roine de Nauarre.

Les frequents messages de Charles auoyent aussi tiré les Princes en Cour; & la mort susdite sembloit haster le mariage. car elle donnoit à l'accordé le Royaume de Nauarre; & dés lors il commençoit à iouir & du titre de Roi & de toute la succession de sa mere. La dispense du Pape estoit requise, sans laquelle le Cardinal de Bourbon oncle de Henri destiné pour les espousailles, faisoit refus de passer outre. Elle arriue en fin, & le XVIII. d'Aoust est assigné pour la consommation.

TELS estoyent les comportemens de la Cour tādis que le Comte Ludouic & la Noüe, Saucourt, Jenlis, ausquels le Roy

le Roi auoit donné les principales commissions de la guerre Belgique, auoyent par la prinse de Monts en Hainault attiré sur eux les forces du Duc d'Albe. Flessingue auoit matrassé son gouuerneur auec la plus part de ses garnisons Espagnoles, & repoussé ceux que ledit Duc auoit enuoyez pour recouurer la ville. Plusieurs autres villes des Pays-bas meditoyent le mesme exemple. Hollande & Zelande aspiroyent à leur liberté. Commencemés, qui sembloyent trainer apres eux vne longue suite de grãds progrez; & le pouuoir que le Roi donnoit aux susnommez de pouruoir au secours de Monts & à la continuation d'autres semblables exploits, induisoyent l'Admiral à croire fermement, que le Roi embrassast l'affaire sans feintise ni desguisement. Suiuant ce pouuoir, Jenlis amenoit cinq cens cheuaux & quatre mille arcbusiers; comme le Duc d'Albe en ayant aduis le surprint au despourueu, defit ses troupes, & le print prisonnier auec plusieurs autres, & lui tua grand nombre d'hommes. A ceste nouuelle le Roy fait le fasché, mande à Monducet son Ambassadeur és Pays-bas, Qu'il procure la deliurance de ces prisonniers: permet à l'Admiral d'enuoyer tel secours qu'il pourra, pour ioindre l'armee des Reistres que le Prince d'Oranges auoit leuee, lui fait compter argent pour la solde de l'infanterie qu'on estimoit de quatre regimens & trente compagnies d'hommes d'armes. L'Ambassadeur d'Espagne s'estoit retiré de France: la Roine-mere ioüant aussi son personnage faignoit ignorer les desseings du Roi; puis en estant informee, se faisoit tenir à quatre comme preste à se retirer de la Cour. Ainsi ces raisons confirmoyent de plus en plus l'Admiral, Teligny, & autres en ceste creance, Que le Roi symbolisoit auec l'Admiral en mesme volonté, De ietter au loing la guerre dans les pays du Roy d'Espagne, qu'il auoit auparauant allumee aux quatre coings & au milieu du Royaume, & l'y pretendoit entretenir pour se maintenir entier par le naufrage de ceste Couronne, & s'en emparer à l'aduenir, ainsi qu'il a produit en nos iours les efforts de ses desseings.

1572
Commẽcemẽt de guerre en Flandres.
Defaite de Ienlis.
Moyens pour retenir l'Admiral.

En ces iours-là reuient le Mareschal de Montmorẽcy, rapportant de sa legation, vne mutuelle alliãce offensiue & defensiue enuers & contre tous, sans exprimer toutes

1572 fois aucun, mais le mariage dont il estoit chargé demeurant infructueux, fit croire à plusieurs, que c'estoit vne pure feintise propre à la saison, où l'on preparoit vn eschafaut pour y presenter en bref vn horrible spectacle. Le Mareschal, ou pour n'en estre spectateur ni conseillier, ou pour n'estre enuelopé parmi les fureurs publiques & particulieres, se retira chez lui. La Rochelle estoit cependant inuestie, gens arriuoyent d'heure à autre proferans de terribles menaces contre la ville, qui desia crioit au secours à l'Admiral. Es autres villes on oyoit des bruits sourds qui donnoyent frayeur aux plus clair-voyans entre les Protestans. Ces aduis resonnent incessamment aux oreilles de l'Admiral: mais il demeure tousiours semblable à soi, ferme au milieu de tous mouuemens & se roidissant contre tous ceux qui taschoyent à le reuoquer de la Cour, ou de bouche ou par lettres: *Au regard de la maison de Guise* (ce dit-il) *de laquelle on me veut faire peur, le Roy y a pourueu, nous faisans iurer entre ses mains de demeurer amis. Et quant à ceux de la Religion, le mariage de madame Marguerite que sa Maiesté donne non pas au Roy de Nauarre seulement, mais comme à tous ceux du parti pour se ioindre d'vne vnion indissoluble auec eux, est le comble de leur repos & seureté.* En somme il ne veut plus qu'on lui rompe la teste touchant la mauuaise volonté du Roi, ni de la Roine-mere, ni du Duc d'Anjou, ni des Guisiens, ni d'aucun autre. Et voici qui bouche de plus en plus les oreilles à l'Admiral. Il apperçoit que le Roy apres la mort de Sigismond Roi de Pologne prend à cœur la poursuite de la Couronne Polonoise en faueur de son frere. Charles voyoit desia clair és affaires. il estoit ieune, mais d'esprit prompt & vif. & si les conseils sanguinaires & furieux ne l'eussent perdu, il pouuoit sans doute porter meilleurs fruicts, & ceste monarchie s'exempter des malheurs qui l'ont depuis accablee. Son frere auoit beaucoup de credit par toute la France: sa docilité le rendoit agreable à la mere: & sa liberalité aux peuples. Il aimoit mieux le voir commander loing que pres. Et l'Admiral, qui cognoissoit le Duc d'Anjou irreconciliable ennemi des Protestans, iugeoit que le Roy vouloit par cest eslongnement donner vne ferme assiete à la paix: que Henri confiné

Negotiation de Pologne.

finé dans la Pologne, ses adherents s'adouciroyent : que 1572
la maison de Guise destituee de cest estançon, redouteroit l'œil du Roi qu'il mõstroit aucunefois assez terrible: & que Charles debouteroit en bref la Roine sa mere du maniment des affaires: pour en prendre la seule & entiere cognoissance: ainsi que desia par signes il en faisoit paroistre la volonté. Comme doncques l'Admiral void Ian de Monluc Euesque de Valence, homme d'entendement & practic en negotiations, deputé pour ceste ambassade, il se remplit de nouuelles esperances. Monluc au contraire preuoyant la tempeste imminente estoit fort aise de n'estre ni tesmoin, ni conseiller des maux qui s'en alloyẽt tumber sur les Protestans. Et de faict il auoit auparauãt conseillé plusieurs des principaux d'entr'eux, de ne se mesler en ceste imaginaire guerre de Flandre, ains reprendre d'heure le chemin de leurs maisons, & ne se fier beaucoup és belles apparences de la Cour, attendu l'enuie & mal vueillance des plus grands & du peuple de Paris. Mais ainsi Dieu confond les iugemens & dissipe les esprits de ceux qu'il reserue pour exemple aux descendans.

O Ma France! les cheueux m'herissonnent, i'ai horreur de descendre au recit d'vne tres-inhumaine tragedie. Et ne serons-nous iamais assouuis d'ouyr les piteux & continuels trespas de nos compatriotes? quel esprit ne se fascheroit, quel cœur ne se serreroit de tristesse & d'ennui, de voir tant de sang inutilement espandu par nos villes, qui se deuroit cherement conseruer pour la defense de sa patrie contre les estrangers & communs ennemis? Franchissons neantmoins ce mauuais pas, la suite du temps nous conuie plus outre.

Grand nombre de seigneurs & Catholiques & Protestans conuoloyent de toutes parts à la solennité de ce mariage. Ceux de Guise s'y trouuent menans apres eux vne longue suite de toutes qualitez de personnes affidees. L'eau qui viẽt à se remuer peu à peu, les oiseaux voltigeans par dessus, & l'air plus froid que de coustume, denoncent & presagent l'orage à venir. Ainsi les murmures communs, les remuemẽs des quarteniers & autres Capitaines de Paris, les gardes du Roi distribuees par la ville, les menaces ordinaires contre les Protestans, estoyẽt cer-

1572 tains tesmoignages, Que ces nopces seroyent plus abreuuees de sang que d'eau. Le iour designé vient, le Cardinal de Bourbon espouse les parties sur vn haut eschaffaut esleué deuant la porte de l'Eglise Nostre Dame de Paris: quatre iours passent en ieux, festins, danses, mascarades, apres lesquels le Roi proteste à l'Admiral, vouloir respondre & satisfaire aux requestes des Protestans. Chacune de leurs Eglises auoit en Cour ses Deputez pour plusieurs affaires esquels l'autorité de l'Admiral estoit necessaire. Or deuoyent-ils grand' somme de deniers aux Alemans pour la solde de leurs seruices és guerres precedentes: & pour payement d'icelle, le Roi leur auoit permis se cottiser à la cinquiesme partie de leurs moyens. Les Commissaires & Recepueurs pressoyent la collecte, & vouloyent mettre fin à cest affaire, estant le terme du payement desia passé. Cest de ceci que l'Admiral traitoit au Conseil priué le Vendredi XXII. Aoust, auquel en l'absence du Roi le Duc d'Aniou presidoit. A l'issue du Conseil l'Admiral ayant conduit le Roi qui s'en alloit iouër à la paume, se retiroit à son logis à l'heure du disner accompagné de quinze ou seize gentils-hommes, & lisant vne requeste: comme voici qu'estant eslongné du Louure enuiron cent pas, vne arcbusade tiree de la fenestre d'vn logis prochain appartenant à Villemur precepteur alors du Duc de Guise, lui emporte le doigt indice de la main droite, & le blesse au bras gauche. On enfonce la porte du logis: on y trouue l'arcbuse, non l'arcbusier. C'estoit Maureuel, (sous vn nom supposé de Bolland, des gardes du Roi) homme propre à tels assassins. qui montant sur vn genet d'Espagne qu'on lui tenoit en main, se sauua par la porte S. Antoine en lieu de seureté.

Blessure.

Le Roi iouoit. & sur le premier bruit qu'il oit de ceste blessure, *N'aurai ie iamais repos?* (dit-il) *verrai-ie tous les iours troubles nouueaux?* Et iettant sa raquette contre terre, se retira au Louure, iure auec execration au Roi de Nauarre & Prince de Condé qui s'estoyent venus plaindre, De faire du coulpable, du complice & des fauteurs si exemplaire iustice, que l'Admiral & ses amis auroyent suiet de se contenter. Et de faict il commande qu'on poursuiue le tireur (mais on va mollement apres lui) depute trois du Parlement pour faire le procez aux coulpables,

pables, Thran; Morfan, & Viole. laiffe feulement deux portes ouuertes auec groffe garde fous pretexte de cercher les confentans d'vn tel excez:& fait armer toute la ville.La Roine-mere contrefait la fafchee. *On fait grand tort au Roy* (ce vient-elle à crier) *& qui lairroit ce crime impuni, l'on entreprendroit en fin de l'affaillir en fa propre maifon.* Ces paroles fardees retiennent le Roi de Nauarre & Prince de Condé,qui demandoyent congé de fe retirer,& dés lors ne font plus aucune mention de partir de la Cour.Charles mefme & Catherine viennent apres midi vifiter l'Admiral. L'Admiral leur remonftre les malheurs que la fraction de paix apporteroit à la France, le fupplie de chaffer les perturbateurs,maintenir la foi promife,fur laquelle il eftoit venu en Cour, & pouruoir au falut du Royaume. mais la Roine-mere fçait fort bien empefcher qu'il ne communique particulierement au Roi quelques fecrets touchãt la conferuation de fon Eftat.Le Roi protefte derechef en auoir vn extreme regret, que l'acte touche fon honneur,& le veut vanger, de forte que la memoire en dure à iamais. Exhorte l'Admiral de fe faire porter au Louure pour la feureté de fa perfonne: qu'il y a danger que la fureur du populas fufcité par les autheurs de fa bleffure,ne vienne à quelque plus grande efmotion. Et confeille aux Gentils-hommes Proteftans, fe loger autour du logis de l'Admiral: afin (ce difoit-il) qu'eftans efpars emmi la ville ils ne reçoiuent defplaifir. Mais pour monftrer ne vouloir rien oublier de ce qui concerne la feureté de l'Admiral,puis que la douleur du coup ne lui permet de fe faire tranfporter, il commande à Coffeins Capitaine des Gardes,donner à l'Admiral autant qu'il voudroit de fes gardes, & n'y laiffer entrer aucun Catholique. Et pour empefcher que perfonne ne prinft l'efpouuante,le Roi efcrit aux Gouuerneurs des Prouinces, aux principales villes,aux Magiftrats, *Qu'il fera de forte que les coulpables d'vn fi mefchant acte feront defcouuerts & chaftiez.* Et à fes Ambaffadeurs vers les eftrangers, *Qu'ils facent entendre à tout le monde, Que ceft outrage lui defplait.* La Roine mere efcrit en mefme fubftance. mais ce n'eftoit que pour retenir chaqu'oifeau dans fon nid. Cependant les Ducs d'Aniou & de Guife prenoyẽt cõfeil de ce qu'ils auoyẽt à faire la nuict fuiuãte. 1572

1572 Le Samedi matin on fait courir vn bruit par la ville, que les Huguenots menacent la maison de Guise. Là dessus les Ducs de Guise & d'Aumale vont trouuer le Roi, & lui disent, Que depuis quelque temps ils apperçoiuent bien leur seruice estre peu agreable à sa Maiesté, que s'il prenoit plaisir à les voir retirez en leurs maisons, ils sont prests d'en prendre le chemin. *Allez* (ce dit Charles d'vn visage renfrongné) *où vous voudrez ie vous auray bien tousiours si vous estes trouuez coulpables de la blessure de l'Admiral.* Ainsi feignans les malcontens ils montent à cheual & grand nombre auec eux : mais c'estoit pour coucher à Paris. Paris estoit vn filé dans lequel les principaux des Protestans c'estoyent venus enjeter. Eux effacez du nombre des viuans, le commun du parti sembloit en apparence deuoir demeurer coy. la saison presentoit vne opportunité de vengeance qu'on ne pouuoit ni ne deuoit perdre. C'est le conseil que prindrent apres disner aux Tuilleries, le Roi, la Roine mere, les Ducs d'Aniou, de Neuers, de Rets, & Tauanne.

Les vies des Rois de Nauarre & Prince de Condé furẽt mises en balance. Les guerres auoyent esté faites durant leurs vies sous les noms de l'vn & de l'autre. S'ils viuent (ce disoit-on) ils seruiront d'enseignes pour releuer les courages des Huguenots qui resteront en diuerses prouinces; & donneront tous les iours nouueaux motifs de confusions. Au contraire l'Admiral & les principaux enleuez, il sera fort aisé de ranger ces ieunes Princes, non seulement à ne machiner rien de nouueau: mais aussi gagner par seruices les bonnes graces du Roi. ioint que l'indignité du faict acquerroit enuers les estrangers vne haine & enuie insupportable, Dieu disposa les cœurs de ce conseil au second aduis, moyennant qu'ils vueillent embrasser la Religion Catholique & viure sous l'obeissance de sa Maiesté. Quãt aux autres que la rigueur des armes enuelopperoit, on la pouuoit auec vn specieux pretexte pardonner à l'ancienne mal-vueillance des Guisiens cõtre l'Admiral: & prendre pour excuse la crainte q̃ les Huguenots ne voulussent auoir raison de la blessure d'icelui. Pour en ietter doncq̃s toute l'enuie sur les Guisiẽs, on dõne la cõmission de cest affaire au Duc de Guise, on lui designe le moyen, le tẽps, & les ministres de l'execution.

Le

Le soir vient, & le Duc appelle à soi les capitaines des Suisses & d'autres compagnies que pour ce dessein l'on auoit introduit dans la ville, leur expose son mandemẽt, D'exterminer l'Admiral & tous ses partisans. les exhorte au sang & au butin, & dispose leurs troupes és lieux remarquez. Puis donne aduis au Preuost des Marchands, aux Escheuins, aux Quarteniers, Que par toute la France on fera de mesme aux Huguenots qu'à ceux de Paris. que l'horloge du Palais sonnant au poinct du iour en donnera le signal, & l'enseigne des executeurs sera vn mouchoir attaché sur la manche, auec vne croix blanche au chapeau. Qu'ils arment leurs hommes, & se trouuent à minuict en l'hostel de ville pour entendre ce qu'ils auront à faire. 1572

Ils s'assemblent à minuict, & disposent par les rues force corps de garde. Quelques gentils-hommes logez prés l'Admiral, se leuent au bruit des armes & clairté des falots, & sortis en rue demandent aux premiers qu'ils rencontrent que veut dire cest amas de gens armez à heure indue. La response ambigue qu'on leur donne les pousse iusques au Louure pour en descouurir d'auantage. Ici les gardes viennent de paroles aux coups, ils se ruent sur eux. Le Duc de Guise sort du Louure accompagné du Cheualier d'Angoulesme bastard de Henri II. du Duc d'Aumale, de Cosseins, Sarlaboux, Goas, Attin Picard, Haufort Auuergnat, Besmes Alemand de nation, de quelques arcbusiers du Roi & de toutes les gardes du Duc d'Anjou. Le tocsaint sonne à S. Germain de l'Auxerrois. On publie par la ville, Que les Huguenots ont conspiré contre le Roi, la Roine mere, & tous les principaux de la Cour, Cosseins heurte à la porte de l'Admiral entre deux & trois heures au matin XXIIII. du mois, poignarde celui qui lui vient ouurir, force les portes du logis, entre auec sept ou huict hommes armez. Besmes, domestique du Duc de Guise, presente à l'Admiral la pointe de l'espee, & sur ce propos, *Ieune homme* (ce disoit l'Admiral leué sur pieds & couuert de sa robe de chambre) *tu deurois auoir esgard à ma vieillesse & à mon infirmité: mais tu n'abregeras de rien mes iours*, lui enfonce vn coup d'estoc en la poittine, & redouble sur la teste. Attin lui trauerse le

Massacre de l'Admiral.

&

1572. corps d'vne pistolade, & cõme ces trois coups ne sont bastãs pour le terrasser, Besmes le blesse en la iãbe: les autres adioustẽt chascun son coup, & portẽt ainsi miserablemẽt par terre le corps de celui que viuãt & dispos ils n'eussẽt osé regarder en face. Le Duc de Guise oyant de la basse cour le cliquetis des armes, s'enquiert si c'est fait: & cõmande qu'on le iette par les fenestres. Lui viuotãt encore empoigne la croisee. mais le chaircutis des massacreurs le precipite en bas. où le Duc lui torchant le visage auec vn mouchoir, *Ie le cognois* (dit-il) *c'est voiremẽt lui-mesme.* & lui donne vn coup de pied. puis sortãt en la rue: Courage compagnons: nous auons heureusemẽt commencé, aux autres: le Roi le commande. Vn Italien domestique du Duc de Neuers lui tranche la Teste, & l'emporte au Roi & à la Roine-mere. qui l'ayans fait embaumer l'enuoyerent au Pape & au Cardinal de Lorraine pour arre certaine de la mort de son plus capital ennemi.

Des Protestans. L'ORLOGE du Palais sonne, & le Populas furieusement mutiné conuole au logis de l'Admiral. l'vn lui coupe les mains, l'autre les parties honteuses. & l'espace de trois iours trainent indignement ce pauure cadauer par la ville. puis le portent & pendent par les pieds à Monfaucon. Sa maison est pillee, ses domestiques massacrez. Ceux du Roi de Nauarre & du Prince de Condé sont chassez de leurs chambres (ils estoyent au Louure, où le Roi les auoit logez, afin, disoit il, que ceux de Guise ayans le peuple à leur deuotion, ils ne sentissent aussi les effects de leur violence) & meurtris en la basse court. les seigneurs & gentilshommes logez au quartier de l'Admiral, courent pareille fortune. Mesme fureur enuelope les autres Protestans par la ville & fauxbourgs, de tous aages, conditions, sexes, hommes, femmes, enfans, riches, pauures. On n'oit à Paris qu'vn horrible bruit d'armes, de cheuaux, de bastons à feu: vn lamẽtable cri de personnes tẽdans à la mort, vne piteuse voix & cõplainte de gẽs qui demãdẽt misericorde: & les impiteuses huees des meurtriers. On void les rues jõchees de cadauers, le paué, les places, la riuiere teinte du sang espãdu. Vn seul iour (au dire des massacreurs) vuide & termine le procez dont la plume, le papier, les arrests de iustice ni la guerre ouuerte n'auoyẽt sceu voir l'executiõ en 12. ans. Plus de x. mil ames laissẽt ce

Diman-

Dimanche à iamais ſignalé: mais pollu par le rauiſsemẽt 1572
des biens & par l'effuſion du ſang de perſonnes endormies, deſarmees, & dans le beau milieu de la ſaiſon qu'elles eſtimoyent plus ſeure & plus tranquille. Et certes les horribles cataſtrophes depuis aduenues à noſtre Charles, à ſon frere & ſucceſseurs aux freres de la maiſon de Guiſe és derniers actes de leurs vies, & generalement à tout ce Royaume iuſques à nos iours, nous contraint d'aduouër, Que le ſang humain violemment reſpandu, ſans que la forme en puiſse legitimement eſtre qualifiee du nom de iuſtice, ne peut plaire aux yeux de celui qui les a creez à ſon image & ſemblance, & le vend bien cher aux autheurs de l'effuſion.

Desia le bruit du maſsacre auoit paſsé de la ville aux faux-bourgs, comme le Comte de Montgommery, Jan des Ferrieres Vidame de Chartres, Beauuais la Nocle, Fontenay, & pluſieurs gentilshommes logez aux faux-bourgs S. Germain, apperceuans nombre d'hommes qui trauerſoyent la riuiere à deſſein de leur faire ſemblable traittement qu'à leurs compagnons: abandonnent leurs hardes & bagages, montent bruſquement à cheual, & ſe ſauuent en diligence, pourſuiuis vne grande demi' iournee par le Duc de Guiſe. Mais l'homme qui deuoit apporter les clefs de la porte S. Germain, en ayant à l'eſtourdie prins d'autres, leur auoit donné quelque loiſir de prendre auantage.

En ſuite le Roi fait venir à ſoi les Roi de Nauarre & *Auoué*
Prince de Condé, & leur fait entendre, Qu'apres auoir *par le*
eſté pluſieurs annees trauersé d'vne continuité de guer- *Roy.*
res, il auoit finalement trouué moyen aſseuré pour retrancher à l'aduenir tous motifs de confuſions. qu'on auoit par ſon commandemẽt occis l'Admiral, pernicieux auteur des troubles paſsez; que deſia l'on faiſoit pareil ſupplice en la ville, des autres, infectez du poiſon d'hereſie & miniſtres de ces meſchancetez. Qu'il ſe ſouuient fort bien des incommoditez qu'il auoit receuës à l'occaſion d'eux deux, ſe faiſans chefs d'vne troupe d'hommes deſeſperez: que la cauſe & la ſaiſon lui donnent opportunité de vanger tels outrages: mais il en pardõne toutesfois le forfait à ſa conſanguinité & à leur aage, & croid le tout auoir eſté commis non par leur coulpe & conſeil,

1572 mais bien de l'Admiral & autres meschans subiets que maintenant ont souffert ou souffrent vne iuste punition deuë à leurs demerites: moyennant que desormais ils recompensent les fautes passees par fidelité & obeissance, & renonçans à la doctrine de leur profane superstition ils adherent à la religion Catholique, & retournent en la communion de l'Eglise. Qu'il ne veut à l'aduenir qu'vne seule religion en son Royaume: celle qu'il a receuë de ses ancestres. Qu'ils aduisent donques s'ils lui veulent obeir en tels poincts: sinon qu'ils s'attendent de sousmettre leurs testes à pareil chastiment que leurs compagnons.

Le Roy de Nauarre supplie sa Majesté, se souuenir de sa promesse, de la consanguinité n'agueres contractee: & ne le point violenter en la religion qu'il a dés son enfance apprise. Le Prince de Condé respond, Que le Roi lui a donné sa foi, & à tous ceux de la Religion, & ne se peut persuader qu'il vueille fausser vn serment si solennel. Quant à l'obeissance (dit il) que vous requerez de moi, ie la vous ay fidelement rendue iusqu'à present, & ne veux pour l'aduenir me destracquer de mon deuoir en sorte que ce soit. Mais quant à la religion, Sire, ie suis deliberé d'y demeurer ferme, & au peril de ma vie la maintenir estre la vraye. vous m'en auez donné l'exercice, & Dieu la cognoissance, auquel i'en dois rendre compte, laissant mon corps & mes biens à la disposition de vostre volonté Ceste hardie respõse pousse Charles en cholere: qui plein de menaces ne donne que trois iours de terme au Prince, dans lequel il se r'auise s'il ne veut en bref perdre la teste sur vn eschafaut. En fin tous deux firent abiuration de la doctrine qu'ils auoyent ensuiuie, & par l'intercession du Cardinal de Bourbon leur oncle, obtindrent pardon du Pape, & furent receus au giron de l'Eglise.

Apres le massacre, ceux de Guise deuoyent suiuant la determination du Conseil se retirer en quelqu'vne de leurs maisons hors de Paris, & Charles commander aux gouuerneurs des prouinces & villes, l'expresse obseruation de l'edict de paix, & l'exacte punition des contreuenans: afin que les peuples François & leurs voisins iettassent toute la rage de ce massacre sur l'ancienne querelle de ceux de Guise auec la maison de Chastillon. Mais l'atrocité

trocité du fait pouuoit accueillir sur eux & leur posterité 1572
l'indignation de tous hommes, ausquels la societé humaine & la vertu est en quelque recommandation. Car on n'auoit espargné vne infinité de doctes personnages, de vieillards venerables, d'hônestes damoiselles, d'honorables matrones, de femmes enceintes, de vierges pudiques, de ieunes escholiers, de petits enfans encore pendans à la mammelle. Voici donc que faisans bouclier de l'amitié du peuple ils refusent sortir de Paris, & manient si dextrement l'affaire, qu'ils font aduouër au Roy tout ce qui s'estoit passé. Ainsi Charles éscrit d'autres lettres à ses ambassadeurs & gouuerneurs, & les aduertit, Que le tumulte suruenu ne concerne point la Religion, ains la conseruation de son Estat, de sa maison, de sa personne, à l'encontre des efforts de l'Admiral & quelques seditieux, lesquels auoyent vniment conspiré sa mort, celle de sa mere, de ses freres & par tant vouloit que son edit de pacification fust religieusement obserué. Que si quelques Huguenots neantmoins picquez des nouuelles de Paris, s'assemblent en armes, qu'on les extermine, (dit-il) cõme perturbateurs du repos public, remettant le surplus de sa volonté sur la creance du porteur.

L'Admiral accusé de conspiration.

Et pour autoriser d'auãtage ceste approbation, le XXVI. d'Aoust Charles auec ses freres assiste en Parlement, toutes les chambres assemblees, où seant en son lict de iustice il declaire expresſément, Que les choses n'agueres aduenues dans Paris sont procedees de son propre motif & commandement. mais sans specifier le sujet. Christophle de Thou premier President loua le zele au nom de toute la compagnie. Mais à quel propos escrire le lendemain tout le contraire à ses officiers & aux escheuins des villes, Qu'à son tres-grand regret l'Admiral son cousin & quelques autres de son parti ont esté tuez à Paris: & leur commander qu'ils empeschent toute esmotion & massacre, faire publier que chascun demeure en repos chez soi, sans prendre les armes, sans offense mutuelle, & donner ordre que son edict de pacification soit exactement obserué: pour publier au mesme iour vne declaration reuenant au premier sens, & portant que par commandement exprez l'Admiral & autres siens complices ont esté mis à mort, non pour cause de religiõ, mais pour

1572 Preuenir l'execution d'vn mal-heureux complot fait par eux és personnes de lui, de la Roine sa mere, de ses freres, du Roy de Nauarre, (c'estoit pour pretexte d'excuse à ceux qui voudroyent obiecter, pourquoi donc ce Prince auoit esté sauué du naufrage: & peut-estre pour l'amour de lui, le Prince de Condé son cousin) & generalement contre leurs maisons & la Couronne de France?

CERTES il y auoit peu d'apparence qu'vne petite troupe d'hommes espars les vns aux fauxbourgs, les autres enclos dans la ville en petit nombre, osassent machiner quelque chose contre l'Estat. Charles auoit nuict & iour ses gardes ordinaires, Françoises, Suisses, Escossoises : la plus part des Princes, Seigneurs & gentils-hommes du Royaume estoyent en Cour pour honorer ses nopces. Ceux qui auoyent accompagné les Roi de Nauarre & Prince de Condé n'auoyent pour toutes armes apporté que leurs espees: & pour arres d'innocence, amené pour la plus part leurs femmes, enfans, sœurs, parentes : & ne songeoyent qu'à paroistre en la lice du tournoi. L'accusation ne specifioit ni le temps, ni le lieu, ni les adherans, ni le moyen, ni les tesmoins de ceste coniuration. S'elle auoit esté brassee depuis la blessure de l'Admiral, trois cens gentilshommes qui l'auoyent accompagné desarmez eussent-ils voulu faire effort sous vn Chef attaché par les deux bras, & prest de se voir couper l'vn par l'aduis des Medecins & Chirurgiens, & dans vne si puissante ville contre plus de soixante mil hommes de faict qu'on leur pouuoit opposer au premier mot? D'auantage les Roi de Nauarre & Prince de Condé auoyēt tousiours esté presens en tous conseils, eussent-ils voulu flaistrir leurs honneurs & maisons d'vne si redoutable ignominie ? Et si leur innocence les auoit exemptez du danger commun, les consultations de l'Admiral & des siens eussent-elles pas esté bien brutines, en tel temps, en tel lieu, parmi tant de François naturels venus auec lui, lesquels n'auoyent hors du Royaume ni biens, ni parens, ni plaisir, ni contentement? Si d'ailleurs l'Admiral estoit soupçonné de cest attentat, ne le pouuoit-on pas mettre à l'heure en seure prison, informer de ses desseings, & prendre conclusions telles que le crime eust merité selon les loix ? En somme quand mesme l'Admiral depuis sa blessu-

Briquemault & Cauagnes executez.

blessure ou les siens eussent lasché quelque mauuais langage, faloit-il qu'vne mesme peine engloutist tãt de personnes qui ne consultoyent sinon auec leurs liures & papiers, auec leur trafic, auec leur besongne: tant de femmes qui ne songeoyent qu'à leurs mesnages, tant de filles & d'enfans ausquels l'aage & condition empeschoyent d'en communiquer aucun conseil?

QVANT à l'attentat pretendu contre le Roi de Nauarre, l'accusation est friuole. l'Admiral ne l'auoit-il pas eu en sa puissance l'espace de quatre ans? Quel auantage eust-il receu de sa mort? N'ont-ils pas conserué longuement ensemble auec humble & sincere respect de l'Admiral enuers lui, & parfaite amitié dudit Roi auec l'Admiral? Mais pour n'alleguer d'autres raisons qui peuuent refuter la calomnie, remarquons seulement le tesmoignage que donne Monluc au 7. liure de ses memoires sur ce propos: *La Roine mere* (ce dit-il) *me fit honneur de m'en escrire, & me mander qu'on auoit descouuert vne grande conspiration contre le Roi & son Estat: & que cela auoit esté cause de ce qui estoit aduenu. Ie sçai bien ce que i'en creuz. il fait mauuais offenser son maistre. Le Roi n'oublia iamais quand M. l'Admiral lui fit faire la traitte de Meaux à Paris plus viste que le pas. Nous perdons l'entendement au bon du coup, & ne songeons que les Rois ont encore plus de cœur que nous, & qu'ils oublient plustost les seruices que les offenses.* Et vn peu plus haut: *M. l'Admiral fut tres mal auisé de s'aller enfourner dans Paris, pour monstrer qu'il gouuernoit tout. Ie m'estonne qu'vn si auisé & sage homme pour le monde fit vne si lourde faute. Il la paya bien cher. car il lui cousta la vie, & à plusieurs autres.*

Les particularitez de ceux qui durant ceste enorme boucherie ont espandu leur sang pour le fait de la religion à Meaux, Troyes, Orleans, Bourges, la Charité, Lyon, Thoulouse, Bordeaux, Rouan, és autres villes, és bourgades, emmi les chãps comme ils se cuidoyent sauuer hors du Royaume, ont esté remarquees en d'autres escrits qui sont en lumiere, & le sang de ces massacrez, qui montent à plus de trente mil personnes, ayant imbu la terre & rougi les eaux, a crié si haut que les Cieux en ont continué la vangeance sur grands & petits par tant d'ãnees, qu'à peine reste-il plus aucũ des auteurs de ceste

1572 violente iournee. La Bretagne & Picardie demeurerent asſez paiſibles. la Champagne & Bourgongne eſpancherent peu de ſang par l'accortiſe de ceux de Guiſe, afin que tout le faix de ceſte mal-vueillance redondaſt ſur le Roï (comme ils auoyent auſſi ſauué pluſieurs & des principaux Proteſtans du milieu de la fureur de ces veſpres Pariſiennes.) En Auuergne S. Heran mit plus d'argent en ſes coffres que de ſang hors des corps de ceux de ſõ gouuernement. En Dauphiné ſe commirent quelques meurtres. En Prouence l'humanité du Comte de Tẽde retint les mains des ſanguinaires, & leurs glaiues en leurs fourreaux. En fin le peuple aſſouui de ſang, & gorgé du butin des Proteſtans defuncts, appaiſe ſa fureur. & le Roy decerne vn Jubilé extraordinaire auec proceſſions generales eſquelles aſſiſterent ſa Majeſté, la Roine ſa mere, ſes freres, la Cour; à deſſein de rendre graces à Dieu de ce que la choſe auoit heureuſement ſuccedé.

QVELQVES eſpines reſtoyent encore és pieds de Charles. La Rochelle, Sancerre, Montauban, Niſmes, Milliaud, Aubenas, Priuas, Mirabel, Anduze, & autres villettes du Viuarez & des Seuenes, ſeruoyent d'azyle aux Proteſtans eſchappez pour les mettre à l'abri du mauuais vẽt. La Rochelle ne ſe manioit ſans moufles: & ſembloit que l'induſtrie & diuerſes prattiques des aſſiegeans deuſsent plus profiter que force ouuerte. Stroſſi & la Garde veulent renforcer d'hommes les habitans pour la garder, & les affoiblir de viures, leur en demandans quantité pour refraiſchir leur armee. Mais ils auoyent aſsez d'hommes: grand nombre de refugiez, & pluſieurs ſoldats Proteſtans que l'eſperance du voyage de Flandre entretenoit en l'armee royale, s'eſcouloyent d'heure à autre dans leur ville. Leurs priuileges auſſi les garentiſſoyent de garniſons: & pour le regard des viures, ils en auoyent pour leur prouiſion; mais n'en pouuoyent aider à perſonne. Stroſſi & la Garde conſumoyent inutilement & le temps & l'argent autour des Rochelois. on leur enuoye doncques Biron pour gouuerneur, auec commandement exprez de receuoir garniſons. Ils reſpondent, Qu'ils ne peuuent croire ce mandement proceder du Roi, qui leur enioignoit l'exacte obſeruation de l'edict de paix & leur ottroyoit l'vſage de leurs anciens

priui-

priuileges sous son obeissance:& pour tesmoins produisent les lettres du Roi des vingt-deux & vingtquatriesme Aoust, par lesquelles sa Maiesté reiette les motifs de la sedition sur ceux de Guise, se disans auoir eu fort à faire à se maintenir au milieu de ses gardes en son chasteau du Louure. Quant aux raisons qui faisoyent pour les garantir de surprise & des allechemens de ceux que Biron enuoyoit pour traitter auec eux, ils vserent des moyens que la prudence politique fournit ordinairement en telles rencontres. offrans neantmoins accepter Biron, moyennant que les troupes proches d'eux soyent esloignees, l'exercice libre de la religion leur demeure, & qu'il n'introduise aucunes forces en la ville. 1572

Guerre declairee aux Rochelois.

Biron les somme en vertu de son pouuoir : au refus, leur declare la guerre. & dés lors, sous couleur de donner moyen à l'armee nauale de s'escarter, tasche par diuers moyẽs, d'enleuer leurs viures & prouisions. & pour les affoiblir d'hommes, le Roi par lettres patentes du VII. d'Octobre rappelle les refugiez en diuerses villes, se disant comme bon pere de famille auoir pitié de ses subjets necessiteux hors de leurs maisons. & à faute de reuenir, saisit & confisque leurs biens. Toutesfois les excuses que le Roi faisoit au Pape, au Duc d'Albe, à l'Ambassadeur d'Espagne, Que les bruits de la guerre Belgique, & tous ses conseils precedens n'auoyent tendu qu'à l'extermination des Huguenots : qu'il vouloit demeurer en paix & bonne intelligence auec le Roi Catholique: & les mandemẽs qu'il enuoyoit aux Gouuerneurs des prouinces pour degrader tous les Protestans des estats & charges publiques qu'ils exerçoyent, bien qu'ils fussent prests de renõcer à leur religion, horsmis ceux qui pourueus de menus offices estoyent par le Roi continuez, en abiurans selon le formulaire dressé par la faculté de Sorbonne, & recercher tous les Protestans qui durant les troubles auoyent eu charge és armees & villes de guerre, rendoyent ce rappel de Charles merueilleusement suspect.

Rappel des Protestans exilez.

AINSI l'on exerce desormais tous actes d'hostilité cõtre les Rochelois, ceux qu'on cognoist estre de la ville ont retenus prisonniers & mis à rançon : les vaisseaux faisans voile vers leur haure arrestez, les marchãdises ap-

1572 partenants aux Rochelois saisies & confisquees. Ils hastent doncques le secours que preparoyent en Angleterre le Comte de Montgommeri, le Vidame de Chartres & autres refugiez: qui le xxv. Octobre se mirent à la voile: mais ne pouuans approcher retournerent sans rien faire.

Cevx de Sancerre ayans refusé de receuoir gouuerneur & garnisõ des mains de la Chastre gouuerneur de Berri, furent inuestis au cõmencemẽt d'Octobre. Cadaillet, valet de chãbre & veneur du Roi, fort cognu dans la ville cõme anciẽ seruiteur du Cõte de Sancerre, enuoyé pour cõmuniqr auec eux, les citadins à tel poinct, que les vns voulãs, les autres refusans le sieur de Fontaine Catholique pour gouuerneur, voici son frere surprẽd le chasteau par la faueur d'aucuns habitãs qui s'enfermerẽt auec lui: mais la resolutiõ & le plus grãd nõbre des Protestans les en debouta dãs 24. heures, cõme Fõtaine accouroit auec secours. Ainsi la Chastre se prepare desormais à force ouuerte, dont nous verrons les progrez au cõmencemẽt de l'annee suiuante. Or l'indigne & non ouye procedure alencontre des Protestãs auoit mis le nõ Frãçois en mauuaise odeur chez les estrangers, notãmẽt en Pologne, & troubloit fort la negociation qui s'y faisoit en faueur du Duc d'Anjou. D'ailleurs les Protestans meditoyent desia dedãs & dehors le Royaume des desseins qui sẽblẽt pouuoir en peu de tẽps produire de dãgereux effets. Pour faciliter ceste brigue de l'Euesque, & trauerser les proiets des autres, on obserue desormais quelques formalitez de iustice cõtre aucũs trouuez apres les plus grãdes fureurs des massacres. Briquemault gentil-hõme aagé de soixãte dix ans, & Cauaignes, Maistre des requestes chez le Roy (tous deux intimes amis de l'Admiral & de grãde reputation) estoyẽt du nombre. On les menace de la torture extraordinaire s'ils ne signent auoir auec l'Admiral cõspiré la mort du Roi, de ses freres, & de la Roine mere, du Roi de Nauarre, & leur promet-on grace s'ils la demandẽt en aduouãt ce dõt ils sont chargez. *Nous ne chargerõs iamais* (ce disẽt-ils) *des innocẽs, ni nous mesmes, d'vne tant execrable calõnie.* Et n'ayãs peu leurs Cõmissaires extorquer d'eux aucune semblable confession, tous deux neantmoins par arrest de la Cour furent comme criminels de leze Maiesté in-

ſté indignement pendus & eſtranglez le XXVII. Octobre, presens le Roi, la Roine mere, deux autres fils, & le Roi de Nauarre. A ceſte execution fut iointe vn ſemblable arreſt contre l'Admiral. Son corps auoit eſté dependu de Montfaucon par quelques vns, & ſi cachément enſeueli, que la plus diligente perquiſition de ſes ennemis ne le ſceut oncques deſcouurir. On en fait doncques vn fantoſme, trainé par la ville, puis pendu par les mains du bourreau. D'ailleurs le Roi enioint par lettres patentes, Que ceux de la religion pretendue ſoyent conſeruez en leurs maiſons, corps, biens, & liberté de conſciences. Et pour excuſer le paſsé, l'on ſeme pluſieurs eſcrits diffamans la memoire de l'Admiral & des ſiens; on fait des charges aux Ambaſsadeurs eſtans en Alemagne, en Pologne, en Angleterre, en Suiſſe & autres pays eſtrangers, pour iuſtifier les actions du Roi & des Catholiques, à la confuſion & vergongne de l'Admiral & des ſiens. Mais toutes ces façons de faire ne ſeruoyent qu'à publier d'autant plus l'iniquité des pernicieux conſeils. 1572 *Arreſt contre l'Admiral.*

CAR le piege de ceſte declaration en faueur des Proteſtans fut incontinent apperceu par la teneur des lettres que le Duc de Guiſe eſcriuoit à ſa femme le iour que Briquemault fut executé. *Le Roi* (dit-il) *a deliberé en ſon conſeil d'exterminer totalemẽt ceſte vermine ſeditieuſe.* Ainſi peu de perſonnes s'y laiſserent attraper; & les entrepriſes formees ſur le Prince d'Auranges & autres deſcouuertes par la miſſiue, s'eſuanouirent en fumee.

LES efforts contre la Rochelle continuoyent cependant. & les Eſsars eſleu chef de la guerre par les Rochelois, ayant pris l'vne des galeres du Baron de la Garde, qui s'eſtoit approchee trop pres ſous couleur d'apporter quelques lettres au Corps de la ville: dõna ſujet à Biron de diuulguer les patentes du Roi donnees dés le VI. du mois, & faire guerre ouuerte aux Rochelois Toutefois Charles ne venoit point volontiers aux armes. il recognoiſſoit biẽ auoir allumé vn feu que malaisémẽt pourroit-il eſteindre quand il voudroit. Il eſsaye doncques encores vn dernier ſtratageme. La Nouë enuoyé par le Duc d'Albe apres la prinſe de Monts en Hainault, auoit voix en chapitre parmi les Proteſtans, comme l'vn des plus ſignalez Capitaines qui leur reſtaſsent. Le Roy le

1572 solicite à ce qu'il s'éploye pour ramener les Rochelois à quelque compositiõ. *L'impossibilité de la chose* (respond-il) *& ma conscience ne me permettent pas de conseiller aux Rochelois qu'ils tendent la gorge à ceux qui la leur veulẽt couper.* L'autorité neantmoins du Roi lui fait accepter ceste commission, mais plus à dessein de seruir aux Rochelois, & se tirer de la Cour à l'essor, que pour nuire à ceux de sa Religion.

Et de fait, apres auoir rendu compte de son Ambassade à Biron qui pour lors estoit à S. Jan d'Angely, il reuiẽt à la Rochelle, & lui fit de si bons deuoirs, qu'elle le recognoist pour l'vn des principaux instrumens de sa cõseruation durant ce siege. Alors parut vne nouuelle estoille au ciel, ayant la figure en quatre pointes comme vne lozenge, & se monstra commençant le IX. iour de Nouembre l'espace d'enuiron neuf mois, immobile au dire des Astronomes, les trois premieres sepmaines, ressemblant à celle qui seruit de guide aux Sages venus d'Orient adorer Jesus Christ en Bethleem.

Autre rappel des Protestans exilez.

Le XIX. dudit mois le Roi rappella derechef par Edict tous les subjets en leurs maisõs, à peine desaisie de leurs biens; & solicita les Suisses Protestans, à chasser ceux qui s'estoyent retirez à sauueté sur leurs terres. Mais l'instance de l'Ambassadeur n'eut aucune efficace enuers eux: & la prinse de Sommiere par le Mareschal d'Anville sur les Protestans, les solicitations de Gordes pour ramener au giron de l'Eglise Catholique, Mombrun, Mirebel, les Diguieres (qui dés lors se faisoit remarquer pour tres-valeureux, tres-sage & tres-heureux Capitaine en son parti, & desormais aura fort bonne part en nostre histoire) l'asseurance qu'il leur donnoit, Que le Roi estoit resolu de ne plus souffrir qu'vne religion en son Royaume: bref tant d'apprests que ces refugiez voyoyent ne tendre qu'à la destruction de leurs gens en diuerses Prouinces, n'estoyent pas pour leur donner enuie de reuenir.

Pvis donc qu'aucuns edits ne les peuuent remporter en leurs maisons, & que la Rochelle, Sancerre, & autres menacees se preparent à la defensiue, il faut pour le moins enleuer aux Protestans les refuges qu'ils ont dans le Royaume.

Povr serrer les Rochelois, Biron entre dans le pays d'Onis

d'Onis au commencement de Decembre auec Sept cornettes de cauallerie & dixhuict enseignes de pietons. 1572
Ceux de Sancerre couroyent encore auec liberté : mais l'opinion des principaux, que l'on s'adresseroit ailleurs: & la veine presomption qu'ils fondoyent sur l'assiete de leur place montueuse:les rendit plus negligens à se fournir de viures & redresser les fortifications necessaires pour soustenir vn siege, contre lequel ils deuoyent preuoir le peu d'apparence de secours qu'ils auoyent, & la constante opiniastrise de leurs assaillans. Voyons en les principales circonstances, & nous preparons à voir la plus resolue hardiesse par gens conduits par Capitaines ausquels la necessité du siecle apporta plus de creance que leur origine ne leur donnoit d'autorité. Martignon, Pilard, Martinat, la Fleur, Chaillou, Montauban, Buisson, Paquelon, la Minee, Dorival, y commandoyent enuiron Six cents cinquante hommes, & pour Colonnel auoyent André Ioanneau Bailli de la ville. Cent cinquante robustes vignerons faisoyent aussi de grands effets auec leurs fondes (qu'on appelloit pistoles de Sancerre) és affaires qui se presentoyent sur la muraille: és assauts, escalades, sorties.

1573
Siege de Sancerre.

En Ianuier la Chastre lieutenant pour le Roi au gouuernement de Berri, & general en ceste armee, parut auec enuiron cinq cents cheuaux, & cinq mil hommes de pied, seize enseignes de pionniers, & grand nombre de paysans ramassez des enuirons, & d'arriuee offre aux assiegez composition raisonnable s'ils la veulent accepter. Autant que les premices du Chef sont courtoises, autant est inciuile, contreuenante au droit des gents & dedaigneuse la procedure des assiegez. Ils retiennent le tambour, & ne font aucune respõse. Pour approches dõcques la Chastre leur dresse vn fort à quatre cents pas de la ville vers Fontenay, vn autre sur le chemin de Sainct Thibault, vne palissade au champ S. Ladre: tranche les auenues & chemins és enuirons de la ville: garnir ce chãp S. Ladre de dix pieces d'artillerie, & de six autres l'Orme au Loup (c'est vne haute montagne au midi de Sancerre, qui commande dans la ville) foudroye contre les murailles, & contre les maisons à coups perdus; tire en deux mois plus de six mil coups de canõ (& neantmoins n'af-

1573 foiblit les assiegez que d'enuiron vingt cinq personnes, donne l'assaut : mais auec perte de plusieurs tuez, & grand nombre de blessez.

Le XVIII. de Mars la Chastre par vne seconde batterie en trois diuers endroits porte par terre les deffenses des tours & murailles, & faisoit ouuerture d'enuiron trois cens pas, donne vn assaut general, presente l'escalade d'vn costé, mine & sappe de l'autre, afin que les Sancerrois mattez par tant de difficultez succombent sous le faix. Mais bien assailli, mieux defendu. les assiegez par la perte de dixsept soldats non seulement repoussent leurs ennemis, mais aussi laissans enuiron soixante des plus hardis morts dedans leurs fossez, plus de deux cents blessez à mort, autant de mutilez pour le reste de leurs iours, rallentissent l'ardeur des assaillans, & leur font prendre desseing d'eschanger ceste brusque fureur de canons & d'assauts en vne plus longue, mais plus violente guerre.

Ils dressent plusieurs forts plus pres de la ville, & nonobstant les saillies & frequentes escarmouches des Sancerrois, les garnissent d'artillerie & d'hommes suffisans pour empescher les assiegez de tirer soulagement du plat pays. Ainsi serrez de toutes parts, voici la disette des viandes ordinaires les accueille dés le commencement d'Auril. les asnes & mulets succedent : puis les cheuaux, chiens, chats, souris, taupes: les cuirs en suite, les parchemins, cornes, harnois de bestes cheualines, ceintures, racines sauuages. Et sur la fin de Iuin, les trois parts n'ont plus de pain à mãger, ils en font les vns de graine de lin & autres qu'on ne s'estoit point encore auisé de manger, les autres, de toutes sortes d'herbes meslees auec du son moulues ou pilees en mortiers: les autres, de farines de paille, de coquilles de noix, d'ardoise. les graisses, le suif, l'oingt, seruoyent aux potages & fritures. Aucuns mesme (chose inouye!) auec excremens & de cheuaux & d'hommes tascherent à contrelutter la cruauté de leur faim. mais (chose horrible) le dixneufiesme de Iuin vn vigneron & sa femme appaiserent la leur par la teste, & fresure d'vne leur fille aagee d'enuiron trois ans, morte en langueur. & ne donnoyent autre sepulture que leur ventre aux membres de ce pauure cadauer, si la Iustice aduertie de ceste inhumanité n'eust exemplairement

abre-

abregé leurs iours, les trouuant coulpables d'autres fautes, & non encore forcez d'extremité, attendu que ce iour mesme on les auoit assisté de quelques potages d'herbes & de vin dont la ville auoit quantité. 1573

En somme quatre vingts & quatre personnes [ce dit l'histoire] moururent par la rigueur des armes à Sancerre: mais de faim & dehors & dedans, plus de cinq cents. Et desia sembloit que le Roi fust prest de voir ses menaces sortir leur effect, *Ie feray*, disoit-il, *qu'ils s'entremangeront les vns les autres.*

Moyen admirable pour la deliurãce de Sancerre.

Tovte esperance humaine leur estoit ostee. ceux qu'ils enuoyoyent pour, aller au secours, ou tumboyent és mains de leurs ennemis, ou mouroyent par glaiue, ou ne reuenoyent pas, ou ne pouuoyent rentrer. Ainsi ne pouuoyent-ils esperer autre salut que de n'esperer aucun salut: comme voici la prouidence diuine leur amene vne nation estrangere & loingtaine pour leur donner la clef des champs & l'vsage du pain.

Les Estats de Pologne auoyent esleu pour leur Roi Henri Duc d'Aniou frere de nostre Charles (comme nous verrons en suite au siege de la Rochelle) mais auec promesse & serment presté par l'Euesque de Valence & Lansac au nom du Roi leur maistre, Que toutes les villes & personnes molestees en France pour le fait de la Religion, seroyent mises en liberté. A la requeste doncques des Ambassadeurs Polonois, ce pauure peuple languissant de faim (resolu toutesfois à mourir plustost les vns apres les autres, que de cheoir en la puissance des assaillans qui les menaçoyent d'vn massacre general) obtient le xix. d'Aoust de la Chastre au nom du Roi, *De sortir auec leurs armes & bagage. impunité pour ceux qui voudroyent demeurer: permission de disposer de leurs biens. promesse de conseruer l'honneur aux femmes & filles moyennant la somme de* 40. *mil liures payables à la Chastre par les habitans & refugiez.* Ainsi la Chastre entrant le dernier dudit mois, desmantella Sancerre, abatit quelques maisons, osta l'horloge, les cloches & autres marques de ville. mais les autres chefs de la capitulation assez bien obseruez, le Bailli Ioanneau fut le xii. Septembre massacré pres le logis de la Chastre.

Voici consequemment l'vn des plus memorables

1573 *Siege de la Rochelle.* sieges qui soit auenu depuis plusieurs siecles. mais siege auquel beaucoup de chefs, & la pluspart de ceux qui s'estoyent fait signaler pour auoir forcé le logis de l'Admiral, commencé la boucherie, & perpetré tant de massacres à Paris & ailleurs, y veindrent cercher leur sepulcre. Les assiegeans contoyent enuiron 50. mil hommes que par mer que par terre, & 60. pieces d'artillerie. Les assiegez auoyent bon nombre de gentils-hommes & gens de cheual : huict compagnies d'habitans, neuf d'estrangers; vne du Maire, vne de volõtaires composee de vingt mousquetaires 55. picquiers armez de corcelets à l'espreuue, & 30. arcbusiers. les deux tiers d'icelle estoyent gentils-hommes & gens qui auoyent eu commandement és guerres precedentes. Toutesfois la plus douce voye est la meilleure. Pource Birõ essayoit du cõmencement à remettre sus quelque moyẽ d'accord; mais les Rochelois descouurans tous les iours quelque nouueau complot, estimoyent que leur conseruation consistast en meffiance. De fait vn gentil-homme estant à la Rochelle de cela les intelligences que Biron auoit auec lui pour la surprise de la ville, ayant à cest effect attiré desia dans la ville quelques soldast des compagnies de Puigaillard & S. Martin : & prest d'introduire en suite des plus resolus Capitaines, si le Maire & Conseil n'eust estimé qu'il valoit mieux par vne petite execution exemplaire, rompre vne grande entreprise hazardeuse.

Povr contrequarrer les efforts des assiegeãs, la Nouë est esleu chef des armes en la ville, sans diminution des droits & de l'autorité du Maire és autres choses. Or le secours de Montgommeri n'auoit sceu passer. La Nouë donc renuoye nouueaux deputez en Angleterre à mesme fin. mais l'alliãce depuis peu d'ãnees, establie entre nostre Charles & la Roine Elisabeth, maintenant raffermie par le Baptesme d'vne fille dudit Roi dont Elisabeth fut marraine auec l'Imperatrix, semble refroidir desormais l'affectiõ qui souloit venir d'outre mer au soulagement des Protestãs: cepẽdant q̃ les sorties & drues escarmouches eschauffẽt à la Rochelle l'aigreur des assiegeans & l'ardeur des assiegez, & pour l'auãtage que dõne à ceux ci leur prochaine retraite, esclaircissent ordinairement le nombre de leurs ennemis. L'onziesme de Feurier le Duc d'Aniou

d'Anjou arriue en son armee accompagné de son frere Duc d'Alençon, du Roi de Nauarre, des Princes de Condé & Dauphin, des Ducs de Longue-ville, de Bouillon, de Neuers, d'Aumale, de Guise, du ieune Comte de la Rochefoucault, du grand Prieur, & autres seigneurs traînans apres eux vne longue suite d'hommes, qui pour la pluspart eussent esté bien marris qu'on eust enleué cest azyle & suffrage aux Protestans. Ce siege estoit grand & beau, & auoit apparence de trainer longue queuë apres soi. Chascun y court, chascun veut auoir part au gasteau. L'on prepare les choses necessaires pour la batterie: & cependant, force escarmouches. Deuant que venir au grãd effort, le Duc solicite la Noblesse & les habitans par lettres, qui contenoyent promesses d'vne part & menaces de l'autre. Tous remonstrent humblement la necessité de leur defensiue, ne cognoissans pour l'heure autre moyen propre pour la conseruation de leurs vies à l'encontre des ennemis de la paix, que d'opposer leurs armes à la violence d'iceux, & se retirer és lieux forts & munis, iusqu'à ce qu'il plaise au Roy y pouruoir par l'assemble legitime des Estats & Conciles libres.

1573 *Arriuee du Duc d'Aniou au camp.*

D'AILLEVRS le Roi protestant de sa sincerité és choses n'agueres passees, & reiettant la faute des excez aduenus sur la pretendue conspiration de l'Admiral & des siens: somme les Rochelois, d'ouurir les portes à Biron ou autre ayant charge d'entrer en leur ville comme il appartient, pour y maintenir l'autorité royale, & faire que la place ne soit plus à la discretion des mutins. Ce faisant, il leur permet l'exercice de leur religion auec pareille liberté qu'il l'auoit ottroyee par son edict de pacification. au reste il leur retranche toute esperance de secours du costé d'Angleterre.

BIRON, Strossi, Villequier & l'Abbé Gadaigne portent aux Rochelois la parole du Roi, qui passé ce coup ne se lairroit desormais flechir par aucunes prieres ni requestes, attendu le deuoir auquel sa Majesté s'abaissoit enuers ses subjets. Eux remonstrans l'equité de leurs armes, & l'iniquité tyrannique du Baron de la Garde & autres, acceptent les articles offerts par le Roi: mais requierent que l'edit soit entretenu non seulement pour leur regard particulier, ains aussi de tous ceux de leur religion en

1573 France. Mais c'estoyent paroles sans effect de part & d'autre. Les Rochellois sont aduertis que trentedeux pieces de batterie approchent d'eux, & qu'apres disner on les doit amuser en escarmouches. Ils preuiennent, & sortans sur le midi, tuent & blessent en vne meslee d'enuiron six heures cent cinquante hommes, entre lesquels estoyent plusieurs Capitaines. La Nouë y perdit deux cheuaux tuez sous lui, trois Capitaines, cinq soldats, & vingt blessez.

Mort du Duc d'Aumale.

Ainsi les courages s'eschauffent: la batterie commence. les vns se disposent à l'assaut, les autres à la defense. le coup porta notamment sur Claude de Lorraine Duc d'Aumale oncle du Duc de Guise, tué derriere vn gabion, d'vn coup de piece bracquee sur le bouleuard de l'Euangile. & les assaillis sortans à la fin de la batterie, tuent plusieurs ennemis, & refroidissent l'ardeur des assaillans. Car ils viennent encore au commencement de Mars essayer s'ils pourront sans combat ranger les Rochelois. On leur offre dans la ville l'exercice de leur religion, mais aboli par toutes les autres places du Royaume. Ceux du parti les eussent estimez preuaricateurs: & vn iour de parlement leur estoit plus nuisible que plusieurs semaines de guerre. Ils se resolurent doncques à preferer vne iuste guerre à vne paix honteuse & suspecte. La baterie recommence: enuiron treize mille coups de canon tirez en ce mois estonnent les fortifications & murailles: plusieurs escarmouches se font, chascun veille à surprendre son ennemi. & la Nouë voyant sa presence inutile aux assiegez, ioint qu'il faut tout, ou peu s'en faut, ceder en vn gouuernement populaire, se rendit en l'armee du Duc d'Anjou, vers lequel il effectua plus en faueur des Rochelois absent que present, comme ils le recognurent en suite.

Les frequentes saillies des assiegez affoiblissoyēt iournellement les troupes du Duc, & peu de semaines lui rauirent plus de vingt bons capitaines. Ainsi la batterie continue en Auril, & de telle violence qu'vne longue muraille depuis la vieille fontaine iusqu'au bout du bouleuard de l'Euangile fut abatue à fleur de terre, le bouleuard deuestu, la tour de Cognes abatue. Sur le soir les assiegeans iettent vn pont de bois dans le fossé, s'a-

uançant iusques contre le bouleuard viennent à l'assaut, gagnent deux casemattes. Mais on en deniche les vns à coups de canon : des autres brusquement chargez, vne partie demeure pour les gages, le reste se sauue de vitesse. Deux cens rondaches & corcelets accourent par leur pont de bois, & le canon tirant sans intermission, semble deuoir empescher les asiegez de soustenir cest effort. Mais les femmes & chambrieres courans d'vne incroyable resolution pour ietter le goudron, les cercles, les cailloux, sont autant d'allumettes qui renflamment la vigueur des masles. Ils tuent, ils blessent, & finalement cõtraignent de quitter le fosé ; mais ils y perdent enuiron soixante hommes, & quelques Capitaines. Desormais ce ne sont que foudres & tonnerres de canons par mer & par terre : asauts furieux, pluyes d'arcbusades, applications d'eschelles, ruines de bouleuards, sappes & mines funestes plustost à leurs autheurs : & iusques à la fin de May, tous les efforts en somme qui se peuuent desployer en vn puissant & tres-obstiné siege. Du costé des asiegez, on void hommes, femmes, enfans, soustenir exẽpts de peur les rudes atteintes des assaillans, remparer asseurément les bresches, renuerser les premiers montez, repousser l'ennemi dans ses trancheès: sortir apres lui: en somme se batre à diuers succez, mais auantageux le plus souuent, & donner incessamment quelque eschec aux asiegeans, au matin, à midi, au soir : & finalement subsister apres neuf assauts: non moins courageusement soustenus que rudement donnez.

1573 *Neuf asſauts ſouſtenus à la Rochelle.*

Les viures commençoyent à s'accourcir aux assiegez, les canons continuoyent de iour à autre leur batterie, le nombre des soldats diminuoit, on n'auoit moyen d'en remplacer d'autres, & plusieurs se retirans font desia prẽdre l'espouuante en la ville. Quelques vns des plus apparens practicquent nombre d'hommes à leur deuotion: & desia s'en trouuent trois cens qui las de guerre signent & veulent la paix à quelque prix que ce soit. D'autres meditent de s'emparer d'vne porte pour sortir quand bon leur semblera.

Murmures dans la Rochelle.

Dernier effort donné ſur la Rochelle.

Ces murmures & diuisiõs enfantent nouueaux Parlemens, que le Duc d'Anjou sollicite pour se retirer auec plus d'honneur. Mais deuant que les ambassadeurs Po-

1573 lonois arriuēt,il faut essayer vn dernier effort.Voici que le XII.de Juin les assaillans viennent donner vne brusque escalade à la petite bresche d'aupres la vieille fontaine. Enuiron cent ou six vingts gentilshommes montent la rondache & le coutelas en main : aucuns donnent iusqu'au dessus du cauallier, & recognoissent le retranchement & la contr'escarpe gabionnee au dedans du retranchemēt.Vne salve d'arcbusades en abat quinze ou vingt sur la place, & fait retirer les autres. Le Duc mesme y court fortune. Comme il regarde la bresche faite vers la vieille fontaine, vn soldat lui tire de la ville vne arquebusade. mais de Veins son grand Escuyer voyant le feu au serpentin se ietta legerement entre-deux,& par sa blessure sauua liberalement son maistre du hazard qui le menaçoit.

En fin les Ambassadeurs de Pologne viennent le XVII. Juin pour emmener leur Roi nouuellement esleu. Dieu se sert de ce moyen pour mettre en liberté la Rochelle espuisee desia de viures, de munitions de guerre,de plusieurs centaines d'hommes, & le Roi par les articles de paix dressez en forme d'Edict,accordé à ceux de la Rochelle,Montauban, Nismes,& autres villes qui s'estoyēt maintenues, libre exercice de leur religion : aux autres permission de viure sans recerche en leurs maisons; y solemniser les baptesmes & mariages à leur accoustumee, sans plus grande assemblee outre les parens que de dix personnes ; mais ledit exercice interdit à la Cour, & dix lieuës à la ronde.

Vn autre moyen soulagea grandement les assiegez: la diuision au camp du Duc,& les aduertissemens qu'ils receuoyent de leurs amis suiuans l'armee. Ainsi la fin de ce siege plein d'excessiue despense, & cemetiere de plus de vingt mille hommes occis en escarmouches,rencontres,surprises,assauts,& morts de blesseures,disette, maladies : fit bastir au Roi de grands proiets pour amender beaucoup de fautes, ausquelles l'ambition particuliere d'aucuns,lesquels abusoyent de la ieunesse & des bouillantes passions de ce Prince, non l'amour de leur patrie, l'auoit n'agueres porté.Mais trop tard pour lui.car il venoit de voir son Royaume embrasé par le feu mesme qu'on l'auoit persuadé le sang espādu le iour de S.Barthelemy

lemy deuoir entierement esteindre, & pour iamais assopir les armes de diuision ciuile. Aussi le ressentiment qu'il auoit dés lors à part soy de ce pas de clerc auquel on l'auoit pousé, le fera bien tost coucher au sepulchre de ses deuanciers. 1573

Les autres exploits de guerre qui se faisoyent ailleurs en diuerses contrees du Royaume requierent quelques pages en nostre histoire. Le Baron de Serignac, sage, vertueux; aimant la discipline militaire, & quelques autres tant de Querci que de Foix & des prouinces voisines ayans fait resoudre ceux de Montauban à la prinse des armes, ietterent leurs troupes en campagne, mirent garnison dans Terride, dont Serignac se nommoit Baron, prindrent par escalade Buzet sur le Tar à trois lieuës de Thoulouze: s'asseurerent de Villemur, s'emparerent de plusieurs autres places, fortifierent celles qu'ils auoyent tenues durant les troubles precedens, garnirent les passages: puis en vne iournee tenue en Realmont en Albigeois, firent les departemens des charges & gouuernemens. Le Vicomte de Gourdon eut vne partie de Querci vers Cadenac; & Serignac l'autre vers Montauban & la Gascogne. le Vicomte de Paulin, le Lauragais. le Vicomte de Panas & son frere, la Rouërgue. le Vicomte de Caumont, la Comté de Foix & le pays de montagnes. Ils estoyent esgaux en charges: mais pour euiter ialousie, ils aduiserent que l'vn d'eux ayant besoin de secours, les autres chefs le secourroyent de toutes leurs forces, & receuroyent commandement de lui. *Guerres en diuerses prouinces.*

Ainsi les vns & les autres retirez en leurs gouuernemens, chascun donne ordre aux moyens propres pour la conseruation de leurs estats. Serignac occupe quelques places voisines, puis se campe auec deux mil arcbusiers & quelque cauallerie deuant Monricou, fait bresche, dõne trois assauts & vne escalade: on le repousse auec perte. Vioule & Realville lui font receuoir pareille honte, & lui tuent grand nombre d'hommes. Mais il la vange au profit d'vn sien Capitaine assiegé dans vn village auec quatre vingts soldats: tue plus de deux cens hommes, & chasse le reste à vau de route. *En Languedoc.*

Le Comte de Villars Admiral de France & Lieutenãt pour le Roi en l'armee cõtre les Protestans en Querci & *En Querci.*

1573 pays circonuoisins, recueille ses troupes esparses és garnisons, assiege & prend S. Geniez au haut Querci, fait emmener le seigneur du lieu, nonobstant la composition de vies & bagues sauues à lui faite, prisonnier à Cahors. Il vaut mieux chasser au loin que sur son terrier. la poursuite de plusieurs ausquels il auoit fait rude guerre, le porta sur vn eschafaut en spectacle & triomphe à ses ennemis. Brisenel au haut Rouërgue eut vne capitulation mieux obseruee. mais l'Admiral perdit en cõtreschange au mois de May, Soreze, Montesquiou à deux lieuës de Thoulouse, Lodeue ville episcopale & riche és montagnes de Lãguedoc, & le Mas sainte Puelles pres Castelnau-darri.

Le Mareschal d'Anville, gouuerneur de Languedoc, arma pareillement contre les Protestans six cornettes de caualllerie & dix mille hommes de pied, conduisans quatorze pieces de batterie, & pretendant assieger Nismes, puis Vzez en suite. Mais la surprise de Sommieres pres Besiers & Montpellier le reuoqua de son entreprinse. Il l'assiege, y fait bresche, & donne deux assauts viuement soustenus auec des assiegeans. Le Comte de Candale beau-frere du Mareschal arriue auec cẽt cheuaux & douze compagnies de Gascons, qui veulent auoir la poincte du troisiesme; mais au prix des vies d'enuiron trois cens des plus determinez. Cest eschec estonne le Comte, &, *Que nous sommes fols* (ce dit-il au Mareschal son beaufrere) *de nous faire ainsi batre, meurtrir & tuer à l'appetit de ces gens qui ont massacré nos parens, amis & alliez: & qui nous payeront aussi quelque iour de mesme monnoye.* Il auoit raison, & l'issue nous apprendra bien tost l'effect de ce veritable prognostic. Et si le Mareschal de Montmorency eust esté present en ce 24. iour d'Aoust si tristement signalé, la mesme fureur l'eust auec toute sa maison enterré sous ceste commune ruine, ainsi que plusieurs autres mesmement Catholiques souffrirent pareille violence par les prattiques de leurs ennemis particuliers, ausquels la saison & la force en main fournissoit moyen de vanger sous autre pretexte leurs querelles particulieres.

Desia s'estoyent escoulez quatre mois du siege: plus de cinq mille coups de canon auoyent foudroyé les murailles de Sommieres, les viures manquoyent, & les assiegez

gez ne demandoyent que compoſitiõ. Mais le Mareſchal 1573
les vouloit emporter de haute lutte. Il exhorte ſon beau-
frere à vanger la mort de ſes capitaines & ſoldats. Lui ſe
laiſſe perſuader. mais cõme il auoie teſte baiſſee à la breſ-
che, faiſãt deuoir de braue chef & de hardi ſoldat, il void
joncher la place d'vn grand nombre des ſiens: & lui-meſ-
me finalement renuersé mort ſur les cadauers d'iceux.
Ce pouiller pouuoit eſtre le ſepulcre de pluſieurs autres.
pour ce Gremian (c'eſt à lui qu'eſt deu l'honneur & de
la prinſe & de la garde de Sommieres) apres tout le de-
uoir que peuuent rendre gens de valeur, accepta la com-
poſition qui lui fut offerte par le Mareſchal: De ſortir tã-
bours batans, enſeignes deſployees, meſches allumees ſur
le ſerpentin: auec ſept iours de terme pour emporter leurs
bagages, & ſe retirer où bon leur ſembleroit. Ainſi le Ma-
reſchal, attendu la reſolution de ceux de Niſmes, & la
perte de 2500. de ſes meilleurs hommes, congedia ſes
troupes, & depuis proceda contre les Proteſtans par ſai-
ſie & vente des biens qu'ils poſſedoyent és terres de ſon
gouuernement.

Les armes de l'Admiral auoyent autre ſuccez. Terride
Flaignac, & generalement tout ce que les Proteſtans oc-
cupoyent en Gaſcogne au delà de la Garõne, recompen- *En Gaſcogne.*
ſa les pertes qu'il venoit de receuoir. Mais Cauſſade arre-
ſta le cours de ſes victoires, & l'empeſcha de faire deſor-
mais choſe digne de memoire. La Motte-Pujols gardoit
la ville auec ſix cens arcbuſiers; & le rebut que l'Admiral
y ſouffrit apres vne treſgrande diminution de ſes forces,
enfanta conſequemment la ruine de ſon armee, que le
Vicomte de Gourdon accourcit en ſuite d'vne compa-
gnie au paſſage de la Dordogne, donnant la chaſſe aux
autres qui s'acheminoyent au ſiege de la Rochelle.

Au reſte, le Roi de Nauarre auoit inuité n'agueres
ſes ſubjects de Bearn à rentrer au giron de l'Egliſe Ca-
tholique. Pour reſponſe ils auoyent donné des excuſes à
leur Prince, comme l'eſtimãs pouſſé d'autre mouuement
que du ſiẽ propre: & proteſté aux autres Egliſes du parti,
De perſeuerer & ſe maintenir auec elles en meſme reli-
gion. Voici maintenant l'effect de leur proteſtation. Le
Baron de Grandemont s'acheminoit en Bearn pour y re-
planter l'ancienne religion. Ils s'attroupent dans le pays,

1573 le retiennent prisonnier, & taillent en pieces la plus part de ses gens.

En Viuarais & Dauphiné. S. Romain estoit chef des Protestans en Viuarais, Montbrun en Dauphiné. Cestui là tenoit Villeneufue: c'estui-ci s'empare d'Orpierre, Serres, Meule, & par diuerses courses fait redouter ses armes au diocese de Die & montagnes circonuoisines. Ces nouueaux grabuges poussent leurs voisins à pareils remuemens. & le Roi qui pẽsoit par l'abolition de l'edit de l'an M.D.LXX. au moyen du partement de son frere en Pologne, & de la paix donnee deuant la Rochelle, iouir d'vn profond repos: se trouue enueloppé de nouuelles generales combustiõs. Ceux de Quercy, Languedoc & leurs voisins dressans vn ordre & reglement pour la guerre & pour l'administration de iustice, protestent contre cest edict, le nomment captieux & precurseur de nouueaux massacres. *Protestatiõs contre la paix de la Rochelle.* Nos capitaux ennemis auteurs des desordres passez demeurent (ce disent ils) seuls conseillers & gouuerneurs du Roi & de l'Estat, toutes les Eglises de France sont priuees de l'exercice public de la Religion solennellement accordee par l'edit maintenant aboli. tout le contenu de ceste derniere pacification, & ce qu'on nous promet d'ailleurs, ne sont que paroles sans effet. c'est vne generale oubliance du passé, les meurtriers sont ablous, point de mention d'aucune iustice des massacreurs. Toute la discipline Ecclesiastique nous estant interdite on nous veut plõger en atheisme. ce traité n'est que plastré auec quelques particuliers sans adueu du general, l'aduis desquels ne peut preiudicier au corps vniuersel, & ne doit rien accorder sans le commun consentement de nos Eglises.

Reglemẽt des Protestans au Languedoc. Telles plaintes & protestations les assemblent à Millaud, puis à Montauban: & là diuisans le Languedoc en deux gouuernemens, font Montauban chef de l'vn, & le Vicomte de Paulin gouuerneur en ce quartier: & Nismes de l'autre pour le pays voisin de Seuennes & Viuarais sous le gouuernemẽt de S. Romain. mais tous deux sousmis à l'autorité des Estats du pays, qui leur donnoyent aduis, & fournissoyent argẽt, composez en chascun gouuernement, des plus notables hommes des Prouinces, en sorte neantmoins qu'en affaires d'importance les Estats particuliers de chasque diocese cõferoyẽt par deputez auec

uec les Estats du gouuernement. & suiuant leurs conclu- 1571
sions le Gouuerneur se deuoit conduire & receuoir deniers par leurs mains. Pour anter ce reglement en vne forte mortaise, ils ordonnent, Que les soldats se contenteront de leurs gages, sans fourrager ni fouler le plat pays. que les villes & bourgs, du parti contraire seront cottisez & contraints de fournir à l'entretenement des garnisons, à ce que le labour & cueillette des fruicts leur demeure entier & libre. Le reuenu des benefices fut destiné pour faire vn fond de deniers propres à fournir au gros des affaires. Ce qu'ils eurent loisir d'exploiter. car l'election du Roi de Pologne occupoit la Cour & le Conseil en festins, danses, passetemps.

Ainsi garnissent-ils plusieurs places, desquelles ils pouuoyent au besoin tirer pres de Vingt mil hommes; & par la recolte des biens ecclesiastiques, ioints aux contributions qui leur viennent de toutes parts, affoiblissent leurs ennemis. Plusieurs Catholiques malcontens d'ailleurs, s'adoucissent enuers eux, & commençants desormais à conioindre leurs armes, proiettent de grands desseins, qui feront en bref voler au loing & au large de tresdangereux esclats.

Leurs remonstrāces & requestes au Roy.

Les choses ainsi couuees donnoyent commencement aux cinquiesmes troubles en France. mais deuant qu'esclorre, les Protestans de Languedoc enuoyent leurs deputez au Roi; Le remercient de l'affection qu'il monstre auoir à l'entretenement de la paix en son Royaume, moyen necessaire pour la restauration d'vn Estat menacé de ruine eminente. Protestent de leur obeissance: mais prient sa Maiesté, ne trouuer estrange s'ils s'assemblent pour contrelutter les pernicieux efforts des meschans conseillers d'icelle, qui par leurs frauduleux & violents artifices l'auoyent induit à se declairer & de voix & par lettres patentes, auec beaucoup d'amoindrissement de sa reputation enuers les estrangers, auteur du massacre fait à Paris, lequel il auoit peu de iours auparauant desauoué. Qu'ils ne peuuent croire que sa volonté cōdescende à des effects si sanguinaires: & la crainte qu'ils ont de semblable recheute à l'aduenir, les pousse à rechercher les moyens de se garantir au despends du sang de leurs compagnons tant iniquement espanché,

1573 Requierent donc, Que pour l'effect de la paix, ceux de leur religion ayent és villes qu'ils tiennent, & en deux autres de chascune prouince choisies par quatre deputez, garnisons entretenues aux despens du Roi. L'exercice de leurdite religion libre & public à tous ceux qui le demanderont. L'obseruation de leur discipline Ecclesiastique. La sepulture de leurs morts sans distinction des temps & de cemetiere. L'exemption de contributions aux Ceremonies de l'Eglise Romaine. Reception de leurs enfans és colleges sous Regens de leur religion. Legitimation pour ceux qui seroyent procreez du mariage des prestres conuertis à leur doctrine. Erection de nouueaux Parlemens en chascune prouince, composez de Iuges de la mesme religion. Reserue des dismes qu'ils payent aux prestres pour l'entretenement de leurs ministres. Punition contre les auteurs, conseillers, & executeurs des massacres, comme brigands & perturbateurs du repos public. Demandent en outre, Que l'Admiral & tous autres massacrez, & ceux qui viuent encore soyent reputez auoir esté & estre fideles seruiteurs & subiets de Roi & de son estat, innocens de rebellion, incoulpables de conspiration. Nullité de tous actes faits contr'eux comme donnez sous calomnie. Restitution des biens, honneurs, estats aux heritiers des massacrez. Abolition de tous monumens diffamatoires, & des processions generales instituees en memoire de tant execrable iournee.

Des prouinces voisines. Ce sont les principaux chefs de leurs propositions entre autres articles concernans la police. Mais c'estoit agir partie comme humbles seruiteurs, partie comme subiets ayans la force en main, ainsi que ceux qui demandent l'aumosne l'espee sous le bras. Et comme vne nouuelle esmotion trans-vole aisément & soudain de prouince en autre, ceux de Prouence, Dauphiné, Lyonnois, & autres s'adioignent aux premiers, & par la bouche d'vn deputé presentent leurs remonstrances & requestes au Roi. Le Roi les renuoye par deuant quelques siens commissaires pour en conferer: & promet qu'apres auoir conduit son frere hors du Royaume, il passera toutes choses deuës & requises pour le contentement de ses subiets.

Ceste tant hardie resolution prinse en Languedoc & pays voisin faisoit changer à nostre Charles & de visa-

ge & de langage. Il recognoissoit fort bien, que plus il ha- 1573
stoit, plus on portoit impatiemmēt le despart de son fre- *Resipi-*
re: nommément la Roine-mere, ceux de Guise, les Eccle- *scence de*
siastics. Henri mesme aimoit mieux porter titre de Duc *Charles.*
d'Anjou en France, que de Roi en Pologne, & n'estoit gueres ioyeux de faire vn si long & si trauersé pelerinage. Ses plus confidens seruiteurs eussent volontiers fait donner mauuaise response aux Polonois, ou pour les renuoyer mescontens, ou pour gagner temps iusqu'au renouueau. Mais c'estoit vn faire le faut. Charles ne se pouuoit plus contenir parmi les rompemens de teste qui lui venoyent de tant d'endroits de son Royaume, de lascher par fois des menaces contre ceux qui l'auoyent abusé, lui faisans accroire qu'apres l'execution du xxiv. d'Aoust dernier passé, il regneroit exempt de confusions. Les estrangers lui reprochoyent ouuertement les torts irreparables qu'il auoit faits à soi mesme, à ses subiets, & l'accusoyent qu'au lieu d'estre Pere il auoit esté boucher & bourreau de son peuple, ou du moins noté son honneur de ce titre par l'induction des principaux auteurs de cest horrible desordre. Les delais & tergiuersations de son frere lui desplaisoyent. Henri par son affableté gagnoit les cœurs du peuple: l'affection que Charles remarquoit de long temps en la mere à l'agrādissement d'icelui comme de son bon fils, la creance que la maison de Guise auoit pour le temps ou feignoit en auoir en lui, & l'esperance que les Ecclesiastics fondoyent sur son autorité (ils auoyent desia recompensé les agreables seruices qu'il leur auoit faits, d'vn present de trois cens mil escus, & se fussent beaucoup plus eslargis si la prinse de la Rochelle eust esté le comble de sa gloire) le rendoit suspect & desia redoutable au Roi son frere. Qui deslors eust volontiers trouué moyen de chastier ceux qui sous le voile de son nom auoyent ouuert le chemin à tant d'iniustices & de fureurs enragees. Mais parmi ces grabuges & brouillis d'affaires il ne trouua aucun de ses Conseillers d'Estats, qui lui apprint à dissimuler, & se contenir iusqu'à tāt que l'opportunité lui presentast les moyens de vengeance.

Avssi ses plaintes & menaces furent soigneusement recueillies & tres-aigrement digerees par ceux qu'elles touchoyent, Et la Roine-mere ne pouuant plus differer

1573 le partement de Henri, *Allez* (ce dit-elle) *mon fils: vous n'y serez pas long temps.* Et de faict comme Charles va deuant afin de presser son frere à le suiure iusqu'aux frontieres, voici qu'vne forte maladie l'arreste à Vitry en Champagne, donne sujet à ses plus confidens seruiteurs de presumer que plus de deux attendoyent l'issue de sa maladie, & de parler fort desauantageusement de la Roine-mere, du nouueau Roy, & de leurs intimes, dont aucuns s'absenterent de la Cour, & s'en allerent essorer en Bretagne, voyans que la vigueur de la ieunesse du Roi auoit par la teste, le col, & le visage repoussé hors la plus grande malignité de son mal. Et le Roi de Pologne faisant estat des promesses de sa mere, deslogea sur la fin d'Octobre, asseuré de l'affection qu'elle lui portoit par dessus les deux autres. Elle redoutoit les boutees & menaces de Charles: & François Duc d'Alançon n'aimoit gueres la maison de Guise, & n'auoit point approuué les massacres.

Nouuelles prattiques de la Cour.

Les Malcontens, qui d'vn nom moins odieux s'appelloyent Politiques, trouuent credit autour de lui, le iugent propre pour ramener les affaires à meilleur train, font qu'il se picque du peu d'estime en laquelle on le tient: lui remonstrent les petits moyens qu'on lui donne, les meffiances qu'on a de sa fidelité, l'empeschement que la Roine-mere amenoit à ce qu'il n'obtinst la lieutenance du Royaume (elle remonstroit au Roi, qu'à l'instigation de ses Malcontens qui le possedent, il pourroit susciter quelque fascheux remuement s'il se voyoit les forces en main) les recerches qu'on fait de lui, les moyens qui se presentent à lui pour restaurer le Royaume. Catherine sçauoit & voyoit ces pratticques. mais elle fait dextrement son proufit de tout durant la maladie du Roy, afin de rabatre les coups quand bon lui sembleroit, & ruiner au besoin les vns par les autres, comme nous verrons qu'en suite ils en feront tous leurs efforts.

Pendant ces meslinges ceux de Lãguedoc se renforçoyent. pour les tenir en arrest sous esperãce de quelque contentemẽt: on assigne les Estats generaux à Compiegne. les prouinces dressẽt leurs cahiers; & desia plusieurs deputez s'acheminoyent auec memoires & commissions pour parler haut, & nommément contre les autheurs & con-

conseillers des massacres. La Roine mere & les siens craignans l'atteinte obtiennent vne reuocation d'Estats : & taschans premierement d'amollir ces deputez par promesses & paroles, changent en fin de visage, vsent de menaces : & les intimident si bien que s'en retournans ils ne remportent autre chose, qu'vne vaine esperance de receuoir en bref satisfaction à leurs demãdes, & permission specialement à ceux de Languedoc, de s'assembler derechef pour dresser amples articles concernans la conseruation d'eux & de leurs associez. Ce qu'ils firent depuis à Millaud en Rouërgue. & ceux de la Rochelle entrerent en association auec eux, piquez par les menees de Puigaillard, Landereau, du Baron de la Garde & autres tendans à les surprendre, mais finies par la fin de l'annee & des vies de quelques entrepreneurs publiquement executez.

1574

Commẽcement des quatriesmes troubles.

Les quatriesmes troubles commencez aux massacres auoyent prins quelque relasche par la paix de la Rochelle : voici que desormais ceste derniere conspiration descouuerte, & les prattiques qu'on dresse à ceux du Languedoc pour les surprendre, les leuees d'hommes qui se font sourdemẽt pour leur courir sus au despourueu, font ouuerture aux cinquiesmes. Les Protestans posent pour fondement de leurs armes, infinis outrages qu'on leur a faits depuis plusieurs mois, & publient des auis & remonstrances aux Princes, à la Noblesse, aux Parlemens, au tiers Estat. Les Malcontens & plus confidens du Duc d'Alençon qui preuoyent la brefueté de la vie du Roy, mais n'osent s'en plaindre qu'en haussant les espaules & baissant la teste, le solicitent à pourchasser la lieutenance generale pour representer la personne du Roi par tout son Royaume. ou si d'auanture on le veut employer contre ceux du Languedoc, qu'il auise à sauuer le Royaume de la violence de ceux qui par la mort de Charles, & absence de Henri, le veulent empieter. Il en fait requeste au Roi, la Cour estant à S. Germain en Laye, & le Roi communiquant auec la Roine-mere, & le Mareschal de Mõrmorenci à l'instance du Duc: Refuser au Duc sa requeste (dit le Mareschal) ce seroit lui faire tort: & reuoquer en doute sa suffisance, attendu que tel estat a bien esté baillé au Duc d'Aniou sans qu'il l'ait demãdé. Mais la Roine-

1574 mere & ceux de Guise l'aimoyent mieux pour le Duc de Lorraine, que peu de temps apres elle fit expressément venir en Cour: & cependant fait semblant de croire que ce sont menees des Mareschaux de Montmorenci & de Cossé a la solicitation du Roi de Nauarre & du Prince de Condé, afin que la fureur du Roi accablast & les vns & les autres sous vne mesme ruine. Elle prend donc aduis de s'en asseurer, & destruire ceux qui se rengeroyent à autre parti qu'au sien. & dessors remplit l'esprit du Roi d'vne extreme crainte & meffiance domestique. Le Duc de Guise eust volontiers prins à sa tasche la maison de Montmorenci. mais ce n'estoit rien si les quatres freres n'estoyent enueloppez d'vn mesme filé: le Mareschal d'Anuille estoit en Languedoc, & meditoit de s'adioindre aux Protestans. Toutesfois la mort de l'aisné pouuoit grandement faciliter celle des autres.

Querelle apostee. Ainsi le Duc de Guise prend vn iour querelle en la basse Cour de S. Germain contre Ventabran sien seruiteur domestique: sous vn bien maigre suiet, Qu'il auoit deliberé de le tuer, met la main à l'espee. Vētabran se sauue droit à la chambre du Mareschal de Montmorenci: laquelle voyant fermee, il monte plus haut en celle de Madame la Cōnestable: où trouuant le seigneur de Thoré frere du Mareschal, il s'arreste, & là reçoit quelques coups, mais du plat seulement de l'espee. Cest acte tragic tourné en farce emporta le Mareschal hors de la Cour, mais il y reuiendra bien tost pour receuoir vn grand affront. Le Duc d'Alençon delibere aussi de la quitter, & d'emmener le Roi de Nauarre. mais l'execution auoit beaucoup de difficultez. Car demander congé, c'estoit engēdrer trop de scrupules & soupçons au Roi. sortir sans congé, c'estoit s'accuser de complot, & se faire galopper comme fugitif. Il ne bouge doncques, & laisse esuanouir vne trouppe de deux ou trois cens cheuaux assemblez en Normandie, pour fauoriser (ce disoit le bruit commun) la retraitte du Duc d'Alençon: ou comme d'autres vouloyent, (mais sans apparence) pour assassiner le Roy, sa mere, son conseil. Ceste leuee effraye la Cour, & la ramene à Paris. on en iette incontinent le chat aux iambes au Duc d'Alençon & Roi de Nauarre. Pour se purger ils publient le xxiiii. Mars vne declaration touchant le faict

Fait retirer de la Cour le Mareschal de Mōtmorenci. qui

le faict de S. Germain, protestent de leur bonne affection 1574
enuers le Roi, & se font chefs contre ceux qui lui seront *Reuient,*
rebelles. Là dessus le Mareschal de Montmorenci se laisse persuader de reuenir en Cour. Il n'est si tost arriué que pour logis on lui donne la Bastille: & pour compagnons de prison, le Mareschal de Cossé, la Mole, Coconnas, Tourtay, seruiteurs du Duc d'Alençon: desquels les trois derniers payerent en suite la folle enchere au prix de leurs testes à Paris, coulpables seulement d'auoir participé à quelques conseils de leur Maistre, d'abandonner la Cour.

mais pour espouser la Bastille.

PARMI ces tintamarres de Cour les Protestans & leurs associez font bien leurs besongnes en Viuarais, Dauphiné, Languedoc, Poitou. Et le Mareschal d'Anville ayant par lettres surprinses descouuert le piege qu'on lui dressoit, communique desormais auec S. Romain gouuerneur de Nismes: mais s'emparant de Montpellier, Beaucaire, Lunel, Pezenas: donne desia quelque mauuaise odeur de ses desseings aux Protestans. Et les Politiques Poiteuins vnis auec la Nouë saisissent S Maixant, Melle, Fontenay, Lusignan, & autres places. L'eschec tumba sur les Normans. Montgommeri, Lorges & Galardon ses enfans, Colombiers, Sey, & autres auec troupes de cheuaux & gens de pied, eurent à peine emporté S. Lo, Carentan, Valongnes: que Matignon & Feruacques ioints auec les forces du Comte de Thorigni (qui desia campoyent deuant S. Lo) le resserrent dans Danfronc place foible & mal munie, accompagné de soixante cheuaux & quatre vingts arcbusiers, battent le chasteau, font bresche de quarantecinq pas: & ayans esté vigoureusement repoussez d'vn rude assaut, le Comte abandonné des siens, dont la pluspart s'estoit rendu aux assiegeans, les autres branloyent dans le manche, despourueu de munitions, d'eau, de secours, solicité par le sieur de Vassey (car il reputoit à beaucoup plus d'honneur, de mourir la picque en main sur la bresche, que tumber en la puissance de la Roine-mere pour finir ignominieusement sa vie sur vn eschafaut) capitula, mais non sans vne griefue & picquante reprehension de Colombieres, aimant mieux mourir sur la bresche qu'aller seruir de spectacle en Greue à Paris: De sortir vies sauues, & d'emporter quelques habillemens auec l'espee

Diuers exploits de guerre.

1574 & la dague. à la charge toutesfois de demeurer quelque temps entre les mains de Matignon & Vassey parent dudit Comte en seureté de sa vie. Composition ambigue & frauduleuse dont l'obseruation ne pouuoit estre que nulle. Le Comte sort emmené par Matignon & Feruacque sur la minuict ; mais les siens demeurent à la deuotion des assiegeans. qui forcent le chasteau, tuent les vns, deualisent les autres & les contraignent de payer rançon. puis Vassey destiné par les deux Chefs emmene le Comte à Paris: où depuis on le vid ensanglanter vn triste eschafaut, & par sa mort expier au gré de la Roine-mere celle du Roi Henri II. son mari.

CEPENDANT le Duc de Montpensier faisoit la guerre en Poitou : mais mollement, & horsmis le chasteau de Talmont qu'il enleua par composition aux Protestans ne fit chose digne de memoire. Ceste prinse fut contrequarree par deux grāds affrōts. L'vn, pres Saincte Hermine en la desfaite de sa cōpagnie par S. Estiēne Capitaine à Fontenay: qui lui tua plusieurs gentils-hommes, emmena quinze ou seize prisonniers, gagna force bagage & le buffet d'argent du Duc mesme. L'autre, au siege de Fontenay, tel cuide vanger sa honte qui l'accroist. Il n'y gagna que des coups & la perte des plus asseurez de ses troupes. puis vn honneste pretexte, la maladie du Roi, le rappella de ce siege pour attendre nouuelles forces & commissions.

Retraite du Prince de Cōdé en Alemagne.

EN ce temps-là le Prince de Condé se recreoit en Picardie des ennuis qu'il auoit endurez à la Cour; comme diuers auis des desseins qu'on faisoit pour se saisir de sa personne, l'emporterent en Alemagne à sauueté, suiui de Thoré mal-voulu à cause des Mareschaux de Montmorenci & d'Anville ses freres, & des conseils donnez au Duc d'Alençon. De Strasbourg le Prince exhorte les Eglises protestantes, de faire estat de sa bonne volonté pour leur soulagement, & Thoré son frere d'Anville, D'ouurir les yeux, & embrasser l'occasion qui se presente. Ce Mareschal tenoit le loup par les oreilles. car d'vn costé les Protestans du Languedoc le pouuoyent grandement trauerser s'il eust directement bandé ses armes contr'eux. & de l'autre, il redoutoit le Roi & la Roine sa mere: qui pour le tenir en bride faisoyent seurement gar-

der

der son frere aisné comme gage & trescertain pleige des comportemens de son puisné. Il faloit donc qu'il s'asseurast de tous costez, & que suiuant le cours du marché il s'entretinst d'vns & d'autres, attendant qu'elle catastrophe apporteroit ceste horrible & bigaree tragedie qui se iouoit à la Cour. 1574

Le Roi declinoit cependant, il fondoit à veuë d'œil en la plus verte fleur de son aage: & depuis le partement du Roi de Pologne on le trouuoit plus changé d'esprit que de corps, irrité notamment contre les auteurs & conseillers des massacres (comme il s'en deschargea de bouche à quelques vns de sa Cour ennemis d'iniustice, & par lettres escrites hors du Royaume) ausquels il preparoit vn estrange bruuage, si la prouidence diuine ne les eust reseruez comme fleaux & ministres des chastimens qu'il vouloit à l'aduenir desployer sur ce Royaume, afin que voyans puis apres ietter les verges au feu, nous recognoissions tousiours, Que ce n'est pas d'auiourd'hui qu'il se monstre gardien & protecteur de ceste monarchie. Pour l'heure Charles auoit pieds & poings liez. ses principaux seruiteurs estoyent morts, disgraciez, absents. Les motifs de nouueaux remuemens qu'il oyoit à toutes heures lui troubloyent le cerueau. Il preuoyoit aussi des semences infaillibles d'autres combustions en la couuerte captiuité de son frere & beaufrere, en la prison des deux Mareschaux, en l'exil du Prince de Condé, en faueur duquel le fer d'Alemagne branloit desia. Il voyoit ses subjets cruellement armez les vns contre les autres, & les feux de diuisions tous prests à consumer le Royaume. Son mal auoit eu quelque intermission durant l'hyuer: mais en fin apres auoir langui les mois de Feurier, Mars, Auril, tāt de bourrasques & tempestes qui le rongeoyent au dedans, l'accablerēt au lict, & le xxx. iour de May le dernier sommeil lui serra les yeux en son chasteau du Bois de Vincennes, apres vne grande effusion de sang qui lui sortit par diuers conduits de son corps és deux dernieres semaines de sa maladie, durant lesquelles il endura tous les violents efforts & combats que la vigueur d'vn ieune aage peut fournir aux extremes assauts de la mort.

Maladie, & *Mort de Charles.*

Son successeur ne pouuoit si tost arriuer de Pologne.

1574 Catherine doncques pour asseurer son authorité durant l'absẽce d'icelui, auoit obtenu du Roi dés le xxix. lettres de Regence addressees aux gouuerneurs des Prouinces. voici que maintenant pour mieux fortifier sa nomination, estreindre plus presséement les mains aux Princes du sang, & se maintenir au milieu de la confusion, elle s'en fait expedier lettres par le Chancelier de Birague sa creature; & par ce moyen abolit les loix fondamentales, l'ordre du Royaume, le droict des Princes, l'autorité des Estats generaux, & le pouuoir des Parlemens.

CHARLES nasquit le xxvii. Juin M.D.L. commença de regner le v. Decembre M.D.LX. Prince d'vn naturel fort actif, inconstãt en ses pensees, brusque en ses entreprises, impatient, prompt en ses conceptions, & les exprimoit en bons termes: diligent obseruateur du naturel des autres. cholere, secret, dissimulé, cruel, iureur. Imputons neantmoins ces vices & autres, non à l'inclination de son naturel, mais bien à ses gouuerneurs & maistres, entre lesquels l'histoire note specialement Martigues & Losses: lesquels auec le consentement de la mere corrompirent ce tendre esprit, & lui firent prendre l'habitude des vices & pollutions esquelles ils se plongeoyent ordinairement. Ils pouuoyent mieux dresser ce ieune arbre, & lui faire produire meilleurs fruicts. Car du commencement il estoit ouuert & bening, studieux, sobre, peu lascif. Il auoit la parole agreable, aimoit la musique & poesie: on lit encore de bons vers par lui composez en François. Mais le deduit de la chasse le transportoit outrément. & le sang des bestes sauuages qu'il espanchoit auec vn singulier plaisir, le rendit par vne longue accoustumance comme furieux apres le sang humain. Mais fremissons en ceste mort sous la iustice des iugemens de Dieu, qui permit qu'apres vne tant horrible boucherie soufferte & commandee durant son regne, lui-mesme surprins d'vne grande foiblesse sur les derniers iours de son aage, vinst à se tantouiller dans son propre sang, & le reuomir piteusement par les meats de son corps, en iugement de celui qu'il auoit inhumainement fait respandre par toutes les terres de son obeissance. Certes Dieu n'aime point le Prince qui s'abruue les poulmons du sang de ses subjets. & le propre sang des subjets est le propre sang de leur Prince.

HENRI

HENRI III. LXII. ROY DE FRANCE.

CE m'est vne grande consolation (ce disoit Charles peu d'heures deuant son trespas) *de ne laisser aucun hoir masle legitime. car le quittant en bas aage il auroit à deuorer beaucoup de trauerses: & la France a besoin d'vn homme.* Mais helas! nous en allons voir vn monter sur le theatre, où la loi fondamentale de l'Estat l'appelle, installé par des commencemens embrouillez & confus: puis par vn edict de pacification ramener & retenir assez heureusement ses subjets en son obeissance sous vn regne autant lascif & voluptueux que le precedent a esté cruel & sanglant; iusqu'à ce que ceux de la maison de Guise voyans le Roi sterile, & son legitime successeur confiné en apparence outre Loire, leuent le masque de leur ambition, facent (mais en fin au pris du sang des deux principaux motifs de confusion) esclater en vne aueugle, vaine & perfide rebellion les peuples trop prompts à seconder les desseings ambitieux des Grands, & courir à l'abandon sous la licence qu'vn regne turbulent leur propose: puis, pour derniere scene de ceste tragedie, suscitent vn monstre de moine pour le coucher traistreusement au sepulchre, & par sa mort esteindre le nom de Valois: mais inesperément apporter la Couronne Frãçoise sur la teste de cest HENRI premier de la branche des Bourbons, lequel nous verrons opportunément appellé d'outre Loire, miraculeusement prendre le timon de cest Estat, vaillamment contrelutter les espouuantables efforts de ses ennemis, qui desia chantoyent le triõphe deuãt la victoire: sagemẽt assopir les feux de diuisiõs allumez en son Royaume & maintenãt regner tres-heureusement, & sous vne admirable faueur & benignité celeste gouuerner ses peuples en concorde, paix, amitié. Voila doncques cest HOMME duquel la France auoit vraiment besoin pour abolir les querelles des grands, moyens, petits; pour restaurer ses ruines generales & particulieres: & sous vn tant bening & fauorable commandement, se sauuer de la dure & superbe domination estrangere. Certes la France 1574

1574 ne peuteſtre gouuernee que par vn François, ainſi que nous verrons ayans apris les commencemens, les progrez, & la piteuſe fin de ce Piuot, ſur lequel va deſormais tourner le corps de ceſte Monarchie.

Trefue en Poitou. & Guerre en Normandie.

POSTES marchoyent en diligence pour porter au Roi de Pologne nouuelles du decez de ſon frere aiſné, tandis que la Roine mere attēdant la venue d'icelui, faiſoit tref-ues auec ceux de Poitou, afin d'expedier auec moins d'ē-peſchement la guerre de Normandie; & pour tenir ceux du Lãguedoc & des autres prouinces voiſines en arreſt, induiſoit les Ducs d'Alençon & Roi de Nauarre à leur donner aduis du treſpas de Charles, & ſolicitoit les gouuerneurs à reſcrire au nouueau Roi touchant leur bonne affection à ſon ſeruice & deſir de lui garder ſous la regence d'icelle, la meſme fidelité qu'à ſes predeceſſeurs.

MATIGNON cependant taſchoit d'enleuer S. Lo & Carentan des mains de quelques gentilshommes Proteſtans, que la foy promiſe & mal gardee au Comte de Montgommeri faiſoit roidir à la defenſe des places qu'ils occupoyent. Colombiers eſchappé de Danfronc s'eſtoit ietté dans S. Lo auec vne fort petite troupe d'hommes, & par le prix des vies de neuf ou dix Capitaines & d'enuiron trois cens hommes auoit en trois aſſauts repouſſé les aſſiegeans: cōme vne arcbuſade l'abatant roide mort ſur la breſche, abattit quand & quand le cœur à ſes ſoldats, leſquels deſpourueus de chef qui par ſemblable autorité les accourageaſt & teinſt en ceruelle, haraſſez de la longueur du combat, & las de chamailler, ils quittent la breſche, & par leur retraitte expoſent & la place & les vies d'enuiron deux cens hommes à la merci des gens de Matignon: pour expier la mort de leurs compagnons matraſſez. Carentan pouuoit auſſi enterrer grād nombre de Catholiques ſous les ruines de ſes murailles, mais Guitri & les principaux de ſa ſuite ſe voyans ſeuls à contrelutter en Normandie les armes de leurs ennemis & ſans apparence de ſecours: ſortirent par compoſition à cheual auec l'eſpee, & les ſoldats à condition de ſeruir le Roi és lieux eſquels on les employeroit. Sur ces entrefaites voici lettres patentes de Henri, s'inſcriuant Roy de France & de Pologne, en date du xv. Juin, portans confirma-

firmation & ampliation du pouuoir de la Roine mere en sa regence & gouuernement du Royaume. Elle doncques ayant receu parole de tous les gouuerneurs des prouinces, & publié les patentes du Roi, pour esplaner le chemin à son fils reuenant de Pologne, conuoque l'arriereban: assemble des compagnies de gents de pied, fait leuees de Reistres & de Suisses: mande au Prince Dauphin fils du Duc de Montpensier, & à Gordes qui faisoient la guerre en Dauphiné, Qu'ils employent tous leurs efforts à ruiner le pays que tiennent les Huguenots: & charge le Duc d'Vzez & le Seigneur de Ioyeuse, D'auoir l'œil aux desseins du Mareschal d'Anville, sur lequel elle auoit peu de credit en Languedoc. L'emprisonnement de son frere aisné, l'exil de ses puisnés, Meru, & Thoré, les lettres interceptes de la Regence, l'auoient irrité. toutesfois il nageoit encore entre deux eaux, & se maintenant entre les deux partis ne se fioit nullement aux Catholiques: mais n'aimant point les Protestans, s'accommodoit auec eux au prix qu'il auoit besoin de leur appui. Ces procedures estoient suspectes notamment à ceux de Thoulouse: mais encore les trefues qu'il fit auec les Protestans, l'assignation qu'il donna pour l'assemblee de Estats de la prouince à Mont-pelier au second iour de Iuillet, & la demeure qu'il faisoit presque ordinaire en ladite ville.

1574
Amplification de la Regence à la Roine mere.

d'Anville suspect à Toulouse.

Ainsi ce Parlement par deux arrests du xix. de Iuin, improuue les trefues, & fait defenses à toutes personnes de leur ressort, d'aller ni d'enuoyer à ces pretendus Estats assignez sans permission du Roi, sur peine d'estre declairez rebelles & infracteurs des loix. D'ailleurs les Protestans allechez par le moyen de ces trefues qui leur donnoient quelque esperance de paix: commencent à gouster les deportemens de leur gouuerneur: & nonobstant les aduis d'aucuns qui condamnoient ceste association, comme menaçant leur parti d'vne entiere ruine par ce meslinge, conioignirent leurs armes mutuelles offensiues & defensiues auec les Politiques enuers & contre tous qui les voudroient assaillir.

S'associe auec les Protestãs

Ceux-ci iouissent de quelque repos tandis que Mombrun tailloit en pieces vn regiment de l'auantgarde du Prince Dauphin, & jonchoit le pont de Royans d'enuirõ quatre cents des plus braues de l'armee morts sur la

Guerre en Dauphiné.

1574 place. Pour reuange il assiege Alais, petite ville, la bat, y fait bresche, donne l'assaut, est repoussé. mais les assiegez impuissans de soustenir le premier, se retirent au chasteau. Le Prince les y surprend, precipite les vns de haut en bas, & brusle les autres dedans. Oste fut le second de ses trophees: mais Liuron en arresta le cours. Les auantageuses sorties des asaillis, & les frequentes courses de Mombrun, qui descendant de Loriol allarmoit le Prince à chasque bout de champ, lui firent leuer le siege & mettre ses gens à couuert. Voila donc les Protestans affranchis de ce costé. & de l'autre, Rochegude les renforce par la reprinse de Vessaux, petite ville en Viuarais : Pierregourde leur acquiert Chalençon; & S. Romain, Nonnay.

En Viuarais.

En Poitou. &c.

La Noüe (non pour approuuer la regence de Catherine, mais pour mieux seconder en suite les armes du Prince de Condé qui se preparoyent en Alemagne) estoit en tresue auec la Regente pour les mois de Iuillet & d'Aoust és pays d'Angoulmois, Poitou & Xaintonge. Mais la Regente esperoit dompter les Protestans desdites prouinces deuant que son fils arriuast. Et pour ce faire assembloit gens de tous costez pour les surprendre au despourueu, afin qu'estans exterminez le Roy n'eust plus affaire qu'à ceux du Dauphiné & Languedoc. Ainsi le Duc de Montpensier, Chauigni, Puigaillard, Richelieu, Bussi d'Amboise, & autres chefs se trouuent à Saumur auec Dix mil hommes & 18. pieces d'artillerie. Les Protestans courent soudain aux armes. ceux de Lusignan défont au commencement de Iuillet l'arriere-ban de Poitou, & ceux de Fontenay rompent pres de Nantes cinq cens arcbusiers, presque tous cadets de la Noblesse de Bretagne. Ces deux eschecs pousent le Duc au siege de Fontenay le Comte. S. Estienne y commandoit auec enuiron vingt gentils-hommes & quatre cens soldats. & apres quelques fauorables sorties, auoit desia valeureusement soustenu deux rudes asauts auec vne brusque escalade, comme le XVI. Septembre, apres quinze iours de siege, voulant remettre sus les propos de la composition auparauant traittee : voici que le capitaine Masserousse, ou par crainte & desir de s'accommoder, ou se cõfiant à ce qu'on estoit sur les termes de capitulation, donne entree a quelques vns de sa cognoissance. Les autres accourent incontinent

tinent en foule, forcent la bresche mal defendue, se rendent maistres de la ville, tuent quelques soldats, rançonnent les vns, deualisent les autres, & les chassent auec vn baston blanc au poing: mais traitent la ville moins rudement qu'vne place prinse d'assaut. Le Baron de Serignac (autrement Terride) recompensa ceste perte en mesme temps par la surprinse de Castres en Albigeois, & chaircutis de deux cens Italiens en garnison: & Langoyran gouuerneur de Perigueux pour les Protestans, par la desfaite entiere de deux cens arcbusiers, six desquels eschappez seuls en porterent les nouuelles aux autres de leur parti. 1574

Alors Henri clandestinement eschappé de Pologne, approchoit du Royaume où sa nouuelle Couronne l'attẽdoit, proiettoit de loin la ruine des Huguenots, & le restablissement de la seule religiõ de ses peres en tout son Royaume. Il n'y a peché si grand (lui disoit l'Empereur Maximilian) que de violenter les consciences: & ceux qui les veulent maistriser, pensans conquerir le ciel, perdent souuent ce qu'ils possedent en terre. C'est cela mesme qu'on lui remonstroit par tout, en Austriche, à Venise, en Piémont: & par tout on l'exhortoit à pacifier les troubles de son Royaume. Mais arriuant à Lyon, pour premices de son entree on lui fit faire vne grande faute. Car (ainsi le remarque Monluc en ses commentaires) au lieu d'assopir toutes choses passees, comme il pouuoit aisément, & nous donner la paix, on le fit resoudre à la guerre. Et qui pis est, on lui fit accroire qu'entrant en Dauphiné tout se rendroit à lui. Au cõtraire, la moindre bicoque lui fit teste. & la meilleure de ses conquestes ne pouuoit recõpenser ni le sang des siens ni l'argent qu'il y despendoit. *Arriuee du nouueau Roi*

La Roine mere, le Cardinal de Lorraine, les Ducs de Guise, de Neuers; le Mareschal de Rets, le Chancelier de Birague, & quelques autres nouueaux François, tailloiẽt & rongnoient les affaires a leur guise és secrets conseils du Cabinet. Le Roi leur en laissoit volontiers toute la disposition (& que pouuoit-on esperer de gens qui volontiers eussent peuplé la France de nouuelles colonnies Italiennes, Lorraines, Piémontoises?) ententif seulement à courtiser les Dames, desquelles il auoit esté sequestré pres d'vn an parmi ceste nation moins lasciue que la nostre, *De mauuaus Conseillers,*

1574 *Mauuais conseils.* Ces mauuais conseillers lui font d'arriuee par diuerses patentes protester de sa bonne affection au bien de ses subjets, abolir le passé à la charge qu'on pose les armes, qu'on lui rende toutes ses villes, & que chascun viue en paix chez soi, sans qu'aucun soit recerché, contraint ni molesté pour le fait des consciences. Artifice pratticqué par eux, pour entretenir le feu des diuisions ciuiles, dominer dans la confusion,& y fortifier vn tiers parti, que nous verrons en fin accabler le Roi,& reduire le Royaume en tres miserable estat.

Et de faict les Protestans se tiennent des lors tant plus sur leurs gardes. les voici pleins de soupçons, de meffiance, de doute, de crainte. Toutes ces patentes ne leur parloient vn seul mot de liberté pour leur religion,&ne faisoient aucune ouuerture ni d'Estats generaux pour l'administration politique, ni de Concile national pour les cas de conscience. Et qu'estoit-ce, permettre aux Rochelois liberté de conscience, mais interdire l'exercice de leur religion pour vn certain temps, sinon amuser leur parti iusqu'à tant que les grands preparatifs d'armes qui se faisoient de toutes parts, eussent moyen de ietter en campagne vne puissante armee pour les accabler sans espoir de ressource?

Ainsi les armes s'eschauffent en diuers lieux, en Poitou notamment. Le Baron de Frontenay depuis seigneur de Rohan en Bretagne, suiui de 60 gentilshommes &de six cents bons soldats s'enferme dans Lusignan que le Duc de Montpensier menaçoit.& selon le loisir qu'on lui donna, pourueut aux fortifications & choses necessaires pour soustenir & bien disputer vn siege memorable, qui pouuoit moyennant quelque secours consommer vne armee deuant le chasteau.

Siege de Lusignã. & Sur le commencement d'Octobre voici le Duc campé deuant, & par vne batterie d'enuiron deux mil trois cens coups de canons, estime induire les assiegez à demander composition. On les en importune. mais ils respondent, vouloir attendre vne paix generale pour tous ceux de leur religion. Il les saluë d'autre douze cents cinquante coups d'artillerie, fait bresche, dõne vn assaut: est repoussé auec grand' perte. Cinq iours apres les assiegez sortent, & pour vanger le sang de sept ieunes gentils-hom-

tils-hommes, seize soldats, & de vingt blessez en ce premier effort enclouent cinq canons, bruslent les poudres, tuent neuf Capitaines & grand nombre de soldats; apportent plusieurs enseignes, reuiennent gorgez de butin, d'armes, de prisonniers. Ce rebut dissipa vne partie du camp, & fit escouler tout le mois de Nouembre sans faction de guerre contre les assiegez. En Decembre le Duc grossi de Douze cens Reistres & Six cens soldats François, presse de nouueau Lusignan. & pour l'incommoder d'auantage lui porte par terre à coups de canon vn moulin qui fournissoit de farine aux assiegez. Ainsi les moulins à bras ne pouuans suffire, la disette de pain commence à les accueillir. Pour se soulager de quelques bouches ils demandent saufconduit pour quelques damoiselles & autres personnes inutiles au fait de guerre, pour gagner ou leurs maisons, ou autres lieux de sauueté. Mais la haine que ce Prince portoit aux Protestans eut plus de force en lui que la courtoisie ordinaire aux François enuers les dames. Il pensoit que les femmes & enfans deussent estre vn pressant aiguillon aux peres & amis menacez de famine, pour les amener à plus prompte reddition. 1574

DESIA les cheuaux seruoyent de viande: les soldats affamez rauissoyent le pain à ceux qui l'emportoyent du four: on perçoit de nuict plusieurs maisons pour y trouuer à viure: ils n'auoyent point de bois que des meubles & ruines des bastimens. mal vestus, deschaux, mal couchez point blanchis: harassez du trauail continu qu'ils auoyent à soustenir sur terre, & contrelutter sous terre les mines que le Duc faisoit faire, deux desquelles par leur ruine enseuelirent plusieurs des assiegeans, & donnerent courage aux assaillis à se roidir en leur resolution.

LE XXIII. du mois dixhuit canons & quatre colevrines recommencent à foudroyer: & le lendemain vingtcinq pieces continuent la mesme furie. Apres disner on vient à l'assaut. la gresle des mousquetades tirees de plusieurs flancs, fait retirer les assiegeans, & laisse les bresches jonchees d'infinis cadauers. Le plus grand effort se donna contre le rauelin de la Vacherie: qui gagné par les assaillans, fait retirer vers le chasteau ceux qui l'auoyent en garde. Ce fut à la premiere porte du chasteau que

1574 chacun monstra s'il auoit du sang aux ongles, qui pour assaillir, qui pour defendre, tous combattent à trauers les tonnerres, les feux, les fumees: & cinq heures durant disputent vne douteuse & sanglante meslee. En fin & les vns & les autres fatiguez d'vn si long chamaillis, reprennent halaine, demeurans les assiegez maistres de la ville & du chasteau, reduits neantmoins à quatre vingts cuirasses & quatre cens cinquante arcbusiers, resolus de viure & mourir en la defense & de la place & de leur querelle, esperans que la Nouë trouueroit moyen de leur donner quelque refraischissement.

Redditiõ. NON le vouloir, mais le pouuoir lui manqua. Ainsi Frontenay le xxv. de Ianuier accepta les articles de composition que le Duc lui presenta par le Colonnel Sarrieu: De sortir lui & les gentils hommes auec leurs armes, cheuaux & bagage: les Capitaines & autres commandans, auec chascun vn courtaut s'ils en auoient, leurs armes & bagage: les soldats, auec leurs arcbuses, mesches esteintes & enseignes ployees dans les cofres: les damoiselles & toutes autres personnes qui voudroyent sortir, seurement conduits en leurs maisons ou bien à la Rochelle. Ainsi fut dit, ainsi fut fait. Ce siege fit mourir plus de douze cens hommes, mutila grand nombre d'autres, dissipa vne puissante armee. Les assiegez endurerent dix mil coups de canon, plusieurs assauts, perdirent 25. gentils-hommes, enuiron 200. soldats. Et le Duc, pour memoire de ses peres, fit raser le chasteau de Lusignan, iadis l'vne des plus belles forteresses de l'Europe.

TELLES conquestes estoient plus difficiles en Dauphiné: les Protestans y auoiét plus de belles places & plus de Capitaines à leur deuotion. Le Pousin, Liuron, Priuas & autres incommodoient grandement le trafic de Marseille & Lyon. & quelques coureurs auoient par vne caualcade en Piémont donné sur le bagage du Roy reuenant de Pologne. Pour vanger ces insolentes brauades, le Roy depeche le Prince Dauphin, inuestit le Pousin. Dix-huit mil hommes l'assiegent deçà & delà le Rhosne sur l'entree d'Octobre, quatorze grosses pieces de canon le foudroyent & font bresche, on vient a l'assaut general. Rochegude & Pierre-gourde le soustiennent, & par vne extreme boucherie d'assaillans effraient si bien le reste du camp, que

Siege du Pousin.

que desia tout branloit pour trousser bagage: comme voici les murailles estonnees par l'artillerie, & trop chargees de terre remuee par les retranchemens de la ville, fondēt & s'esboulent tout à coup. Ainsi la ville demeurant descouuerte, & les ruines non reparables durant vn siege, pour estre la place trop estroite, S. Romain apres maintes courses & rudes escarmouches entré dedans, & iugeant qu'elle seroit en fin forcee, tira de leans hommes, femmes, enfans, & les iettant dans Priuas à sauueté, quitta le Pousin à la merci des assiegeans; lesquels entrans à foule, pillent, saccagent, bruslent & desolēt la place; & par ceste prinse recouurent vne partie du Viuarais. Grane, Loriol, Roinac, foibles pour endurer le canon, faciliterent les approches de Liuron. Mais voyons au preallable l'estat des affaires du Languedoc. 1574

Abandōné par les Protestās

La Roine mere & ceux de Guise desiroyent extremement ietter le Mareschal d'Anville hors de son gouuernement. car il trauersoit de toute sa puissance l'aduancement de ceux-ci, & les empeschoit de passer outre és procedures qu'ils eussent volontiers executees contre son frere aisné prisonnier. Mais d'ailleurs, s'il n'affermissoit son estat par le ciment du parti des Protestans, qui pour lors estoyent forts en Langedoc, à peine pouuoit-il subsister au milieu de si puissans & diuers ennemis. Voici donc qu'en pleine assemblee des Estats à Montpellier, il se conioint ouuertement auec eux: & conformément aux declarations n'agueres publiees par le Prince de Condé & par les peuples du Languedoc, expose les causes de sa nouuelle & forcee prinse d'armes. Le Vicomte de Turaine fils d'vne sœur d'icelui, publie aussi la sienne en mesme substance. Thoré & Meru freres, & le Comte de Ventadour beau-frere dudit Mareschal, s'adioignent à son parti. Le Duc d'Alençon s'y rend fauorable: mais l'euenement monstrera si ce fut ou par fraude ou par sincerité.

Estat du Languedoc.

Ceste recente leuee de boucliers estonnoit la Cour. & pour en diuertir les progrez, la Roine mere inuite soudain par lettres gratieuses le Mareschal à quelque appointement. mais ne donnant aux Protestans que simple liberté de conscience, elle les forclost de l'exercice public de leur religion. Le Mareschal proteste de son af-

1574 fection au bien commun de ce Royaume, & se fait tort de mesme volonté en ses associez, mais remonstre, Que les mesmes Conseillers qui par cest horrible massacre du XXIIII. d'Aoust si fameux, ont poussé le feu Roi à rompre le dernier edit de pacification, manians encore aujourd'hui le timõ des affaires, il est tres-difficile d'establir vne bonne paix, qui ne peut au demeurant subsister, que l'exercice des deux religions ne soit indifferemmẽt permis en ce Royaume. Ainsi ce traitté de paix demeurant inutile, la Roine mere change de visage, & par diuerses pratticques tasche (mais sans fruict. l'alliance estoit encores trop fraische) a semer diuision entre le Mareschal & ses associez. & par allees & venues continue neantmoins ces pretendus parlemens de paix vniuerselle en France. Mais elle ne se pouuoit establir aux conditions que le Roi la demandoit : Que toutes ses villes lui fussent premierement rendues sans exception: puis il donneroit la paix à ses subiets.

Liuron ennobli par son deuxiesme siege.

Or le Prince Dauphin ayant laissé la conduite de l'armee Royale au Mareschal de Bellegarde, voici qu'enuirõ la mi Decembre il vient camper deuant Liuron. Roesses gentil homme Dauphinois y commandoit auec enuiron 400. hommes, mais pleins de courage & de valeur, en vne place montueuse, forte d'assiette, mais iusqu'alors de nul renom parmi les autres villes du Dauphiné. Quatorze compagnies des gardes du Roi, onze enseignes de Suisses, douze d'arcbusiers Dauphinois, neuf de Piémontois, 300. hommes des vieilles bandes: quatre compagnies de gensdarmes, & huict cornettes de Reistres l'assiegerẽt de toutes parts. Vingtdeux grosses pieces de batterie poinctees en trois endroits, tonnent, foudroient: & par onze cens coups d'artillerie font vne bresche de six cẽs pas. Ceste ruine ne contente pas le Mareschal. il veut tout pouldroyer, & d'vn general abbatis combler le fossé. Vne nouuelle baterie de 1[illegible]. cens canonnades porte par terre vnẽ autre plus grande bresche. Il gagne le fossé, & couure ses gens de matelots & autres defenses. Tout ceci n'estonne point les assiegez. au contraire, pour monstrer qu'ils ont des ongles pour se defendre, & qu'il faut beaucoup d'adresse & de vertu pour les auoir. ils attachent au bout d'vne picque vn fer de cheual, des mitaines, vn chat : esleuent

uent la picque, & par ce rebus veulent dire, *Mareschal, vn tel chat ne se prend point sans moufles.* 1574

TEL estoit l'estat de Liuron, comme le Roy seiournant en Auignon, affamé d'argent pour suruenir aux excessiues despenses & prodigalitez qu'il y faisoit, Charles Cardinal de Lorraine prattiquant le mariage de Henri auec Louyse de Lorraine fille du Comte de Vaudemont sa parente : & pour fournir à ceste immense & magnifique grandeur, conseillant au Roy de vendre pour cent mil escus de benefices, surpris de fieure, & de fieure tumbant en frenesie mourut le XXIII. Decembre : au milieu d'vne affreuse tempeste & tourbillon de bise impetueuse, iusqu'à descouurir les toicts des maisons, & destacher des treillis de fer au conuent des Chartreux és fauxbourgs d'Auignon. Aucũs rapportent ceste mort à l'odeur de certaine pretieuse bourse qui lui fut donnee pleines de rares pieces d'or, au sçeu de la Roine-mere, à laquelle le traitté du susdit mariage que le Cardinal prattiquoit, faisoit apprehender les trauerses qu'elle souffrit depuis le mariage de François II. son aisné, & preuoir que ceste nouuelle alliance ne tendoit qu'à remettre la maison de Guise en mesme autorité que nous l'auons veuë sous le regne dudit François. Autres, aux battures que le Cardinal s'estoit donnees sous couleur de deuotion en la confrairie des Battus durant les plus aspres rigueurs de l'hyuer. Et d'autres encore, au iuste iugement de Dieu sur ce Prelat, qui tirant toute sa grandeur & tous ses moyens du Clergé de France, vouloit neantmoins induire le Roy à si pernicieuse alienation des biens destinez pour l'vsage de l'Eglise. Quoy que ce soit, nonobstant l'estroite priuauté que la Roine-mere auoit eu auec le Cardinal, si lui donna-elle ce tesmoignage apres son trespas, Que le XXIII. Decembre vn tres-meschant homme estoit mort. Et le peuple prés & loing, Que cest orage extraordinaire en l'air, denotoit que cest homme ayant par maudites pratticques comblé sa maison de richesses immenses, deschiré & saccagé la France par guerres intestines, sentoit alors le iuste salaire de ses deportemens. Certes telle vie, telle fin.

Mort du Cardinal de Lorraine.

CEPENDANT que le Roi deuient nouueau confrere des Battus (autrement Penitents) & que la Cour s'occupe

Guerre en Languedoc & Dauphiné.

tantost aux danses, tantost aux processions & ceremonies de ceste confrairie: les Estats du Languedoc decheus de toute esperance de paix, canonnoient S. Gilles, prés d'Auignon: & s'en firent maistres sans que les courtisans s'esbranlassent pour aller au secours. Mombrun d'autre costé tenant la campagne auec sa cauallerie, troussoit tousiours en malle quelques vns des plus esloignez du camp. Mais Liuron estoit le cemetiere des plus hardis assaillans, chascun y defend & son pain & sa vie. hommes, femmes, enfans, tous s'employent à fortifier au dedans, à repousser leurs ennemis, & sous la conduite de la Haye ieune gentil-homme aagé d'enuiron vingt-trois ans, valeureux & agreable aux soldats (Roësses ayant esté tué sur la bresche auec Francey & Bouuier capitaines) joncher de cadauers les ruines de leurs murailles, precipiter grand nombre aux fossez, morts, blessez, languissans: & finalement apres plusieurs assauts & canonnades infinies, renforcez de cinquante deux soldats, contraignent les assaillans de sonner la retraitte, & se mettre à couuert des coups d'arcbuses, pistoles, pierres, espees, demi picques, & autres armes communes que la necessité pouuoit fournir aux assiegez.

1575 AINSI contrequarroient ceux de Liuron les rudes efforts de leurs assaillans: l'armee diminuoit, & certaine maladie ayant consommé la plus-part des Piedmontois, s'espanchoit desia parmi les autres nations: comme le Roi iugeant par ceste bicoque les autres qui restoient apres elle, recognut en fin qu'il faloit cercher autre moyẽ pour ramener en son obeissance ses peuples deuoyez, & si constamment resolus aux armes, qu'vne assez simple offre de liberté de conscience leur pouuoit faire cheoir des mains au premier iour. Conquestes de feurre ne lui pouuoient apporter que trophees de paille. vne plus auguste couronne l'attendoit: son sacre l'appelloit: & la prinse d'Aiguesmortes, ville maritime, & de grand' importance pour les Protestans, l'inuitoit à retenir le cours de leur prosperité par quelque negociation de paix.

Sige de Liuron leué. HENRI donques fit trousser bagage le XIII. Ianuier, & s'approchant de Liurõ seiourna quelques heures au cãp. Certes ici les cris & les huees que la licence soldatesque permettoit alors de desgorger & contre lui & contre sa

mere

mere notamment, donnerent à cognoistre, Que les horribles desordres & traittemens indignes des annees dernieres auoient mis bas cest amour & reuerence que la nation Françoise est loüee d'auoir tousiours porté à ses Rois: & tellement alteré les courages de la plus part, que la iuste douleur les emportoit par delà les bornes de raison & de modestie. *Hau massacreurs* (ce crient-ils à gorge desployee) *vous ne nous poignarderez pas en nos lits comme vous auez fait l'Admiral & les autres. Amenez nous ces mignons goudronnez & parfumez: qu'ils viennent voir nos femmes: elles leur apprendront si c'est proye aisee à emporter.* Pour leçon au Prince souuerain, que si quelque diuersité de religion diuise ses subjets, il est neantmoins pere commun & des vns & des autres Nulle raison n'approuue l'ingratitude du fils enuers le pere: aussi toutes les loix abhorrent l'inhumanité & l'impieté du pere enuers ses enfans. 1575

Le camp deslogé le reste des Piedmontois repasse les monts. les Dauphinois honteux des affronts réceus à Liuron, s'escartent qui çà qui là. quelques cornettes de Reistres suiuent le Mareschal de Rez en Prouence. les autres auec les Suisses sont donnez au Duc d'Vzez pour faire la guerre en Languedoc, gouuernement dont le Roi l'auoit de fraische date honoré. Changemens estranges! Voici le Duc d'Vzez maintenant armé contre ceux pour la protection desquels il a souuent cõbatu durant les guerres precedentes: & le Mareschal d'Anville, n'agueres leur ennemi capital, les porte à present sur ses espaules. Ainsi les grands se iouent de la religion, s'accommodans au parti qu'ils estiment leur pouuoir estre auantageux. & quoi que ce soit, le peuple est tousiours l'enclume sur laquelle toutes sortes de marteaux se viennent descharger.

Guerre entre le Mareschal d'Anville & le Duc d'Vzez.

Mais le Mareschal se souuenoit fort peu de l'obseruation des articles iurez en l'association, & les dissolutions & desbauches se glissans parmi les Protestãs, ne pouuoiẽt presagir qu'vne briefue ruine de l'vn des partis ou de tous les deux ensemble. Il s'entretenoit neantmoins encore auec eux: aussi faisoit le Duc d'Vzez. & protestant ne vouloir faire la guerre qu'au parti du Mareschal, promettoit appointer les Protestãs auec le Roi, s'ils se vouloient sequestrer des Politiques associez. Mais on eust esté bien aise que ruinant vn parti il se fust ruiné lui-mesme.

1575 PENDANT ces contrastes du Mareschal & du Duc, le Roy fut sacré à Reims le xxv. de Feurier; & tost apres renuoya Elizabeth d'Austriche vesue de Charles IX. à l'Empereur Maximilian son pere, mais auec moindre compagnie que sa qualité ne requeroit, puis espousa Loyse fille de Nicolas Comte de Vaudemont en Lorraine, laquelle on estimoit deuoir estre femme de Thoré dernier fils du Connestable. Prattiques de la Roine mere pour tenir par dessus vne bru de moindre estoffe qu'elle, l'autorité qu'elle auoit acquise en France, & de ceux de Guise, pour se fortifier contre les maisons de Bourbon & de Montmorenci

Sacre du Roy. & Son mariage.

LA pieté, continence, & toutes autres vertus que ceste Princesse a tousiours inuiolablement cultiuees en son ame, pouuoyent seruir de patron & de modele à toute la France, pour se confermer en honnesteté, modestie, saincteté, fuir & plustost abhorrer les dissolutions que les turbulentes saisons auoyent conceuës, & les desbauches que la corruption du temps present & de l'aduenir pouuoyent facilement enfanter. Mais les humeurs estoyent plus disposees à louer qu'à imiter vertus. Durant la celebrité des nopces, les festins & pompes de la Cour, l'on ioüoit des couteaux és pays de Languedoc, Viuaraiz, Dauphiné, Perigueux, Auuergne, Xaintonge, & ailleurs. D'Anuille entreprend sur Beziers : mais le desseing failli lui fait tourner ses armes sur enuiron quatre vingts & dix bourgades és enuirons. Il prend Alais ville & chasteau. & le Duc d'Vzez, S. Ferreol villette proche d'Vzez, pour incommoder ses subiets & les contraindre à recognoistre leur seigneur. Les troupes de l'vn & de l'autre se rencontrent souuent, se chamaillent, & par communes defaites s'affoiblissent, tandis que les Protestans gardent les gages & voyent ioüer le ieu. Ceux du Viuaraiz surprennent la ville de Beys, & le Chasteau du Pousine, esgorgent le Capitaine & sa garnison. Montbrun court le Dauphiné, & se rend maistre de plusieurs places. Le Vicomte de Turaine adiouste aux victoires de son parti, Perigueux, Briou de la gaillarde, Vzerche, & autres. Les Xaintongeois & voisins de la Rochelle haussoyent les mentons, & desia se remettoyent en train. Le Prince de Condé remplissoit tout son parti de grandes & prochaines

nes esperances. Tous se remuent, tous meditent nouuelles armes. Il faloit donc par quelque praticque assopir les feux qui s'en alloient embraser le Royaume. 1575

CATHERINE estonnee de ceste prosperité haste les deputez du Prince de Condé, de Xaintonge, de Dauphiné, de Languedoc. ils arriuent à Paris le dixiesme Auril, presentent au Roi les lettres du Prince & du Mareschal, & demandent entier exercice de leur religion par toute la France, nouuelles chambres és Parlemens pour l'administration de iustice, punition des massacreurs, soulagemẽt des imposts, libre assemblee des Estats generaux, asseurance pour l'entretenement de la paix pretendue. Quinze iours passent en disputes, paroles, discours. Le Roi promet donner contentement aux vns & aux autres : mais veut que de ces demandes on se remette à sa simple volonté. Finalement il permet aux Protestans : Demeurance où bõ leur semblera dans le Royaume, seureté de leurs personnes sans recerche pour le faict des consciences. viuans en paix & modestie sous l'obeissance de ses edits. Exercice de leur religion és places qu'ils tiennent, horsmis à Montpellier, Castres, Aiguesmortes, Beaucaire. Mesme droict aux seigneurs de fief de Haubert pour eux, leurs domestiques, & tous autres en leurs maisons. Et quant aux gentilshommes qui n'ont tels fiefs, exercice pour eux & leurs familles : mais hors des villes & fauxbourgs, dix lieuës loing de Paris, & à deux lieuës de la Cour. Articles trop foibles pour contenter ceux qui voyoient leurs affaires rouler auec prosperité: & pour arrester ceux qui remuans nouueau mesnage, se laissoient emporter aux vents des esperances à venir. Le Conseil s'en doutoit bien. aussi ce ne furent qu'amusemẽs & paroles sans effect. & sur le refus qu'on fit de bailler aux deputez copie des responses du Roi, à la requeste & aux articles par eux offerts, pour les representer en l'assemblee des Cõfederez, le pourparler s'esuanouit en fumee, & ne seruit que pour enfanter des motifs de nouuelles cõfusiõs. *Negotiation de Paix.* &

ROCHEGUDE en donne l'ouuerture en Viuarais. Ceux de Lion auoient repris Andance villette sur le Rhosne, & lui craignant que Nonnay se perdist en suite, marche pour la fortifier de gents. Au chemin il fait rencontre d'ennemis, les charge, lui met en route, mais en rapporte *Nouuelle ouuerture de guerre.*

1575 vne rude & mortelle blessure.

Ceste mort, & les approches du Duc d'Vzez au siege de Beys iette ceux de Viuarais en plus grand'peine que deuant. Pierregourde les foulage; & par vn renfort de 150. hommes d'armes donne moyen au gouuerneur de Beys de disputer la ville contre le Duc qui l'assiegeoit au commencement de May Le Duc l'ayant quitté, voici les assiegez sortent, tuent plus de 300. & rien que la resistance des Suisses ne les empesche d'emmener ou d'enclouer l'artillerie. Si les armes & menaces du Duc ne peuuent rien contre ceux ci, son argent & ses promesses y peuuent encore moins. Il charge doncques son artillerie sur le Rhosne, leue le camp: & par les maisons qu'il redige en cendres accueille la mal vueillance & malediction des peuples prés & loing, De s'aigrir de plus en plus contre ceux que n'agueres il maintenoit si courageusement.

Seditions à Marseille. Ces partis ainsi diuisez enfantent nouuelles seditions. A Marseille le peuple s'esleue contre les gabelleurs & peagers: court à la Douane, prend leurs liures de comptes, registres, poids, mesures: & iette tout dans la mer. Quelques autres villes de Prouence suiuent cest exemple.

Et ailleurs. Les Rasez. Les Rasez (troupe des malcontens, raiz d'vne certaine façon pour s'entrecognoistre) s'arment contre les exacteurs des tresoriers & recepueurs. Le Baron d'Alemagne, Orezon, Establon, & autres chefs Protestans tenoient Lourmarin, Riez, Seine, & quelques autres villettes en la prouince. En somme tant de coureurs, tant de partis, que l'vn se destruit par l'autre. Le sieur de Vins se iette en campagne, & rameine à l'obeissance du Roi toutes ces dernieres conquestes, horsmis Seine & quelques places d'alentour.

Mombrvn faisoit d'autre costé redouter ses armes en Dauphiné: mais sa trop facile indulgence enuers ses soldats lui faisoit acquerir beaucoup de mal-vueillance & d'ennemis. Chastillon, bourgade auprés de Die, forte à cause du chasteau, l'incommodoit François de Bonne seigneur des Diguieres qui commandoit en ces quartiers là, se resoud d'arracher ceste espine hors de leur pied. Gordes gouuerneur en Dauphiné sous l'auctorité du Roi, auole pour contrequarrer ses efforts. Mombrun accourt à la tra-

uerse

uerse par les montagnes; & descendant en la plaine, charge Gordes à trois reprises. la nuict suruient, & termine le conflict, ayant cestui là perdu huict hommes, cestui ci vingtsix. Les Diguieres s'approchoit en haste: mais le lendemain XIII. de Iuin, Mombrun non content de cest auantage, contraint ses ennemis de venir au combat, les met en route. Gordes se sauue à Die. Vingt deux enseignes de Suisses qu'il auoit tiré du Duc d'Vzez apres le siege de Beys, font merueilles d'armes. ils soustiennent; & plustost mourir que reculer. mais ils ont en bute vne masle vertu: qui non moins conuoiteuse de gloire, qu'eux ennemis d'vne honteuse fuite, jonche la place de 900. cadauers, emporte dix-huict enseignes: & par la mort de Freulich leur Colonnel & de seize capitaines, acquiert à Montbrun vne totale & signalee victoire. Du Bar & Gouuernet ses lieutenans la secondent par la defaite entiere de la compagnie du Comte de Beine. Mais ainsi se ioue la iournaliere vicissitude des choses humaines, pour faire par vne piteuse catastrophe subitement tresbucher celui qui n'agueres sembloit estre esleué iusqu'au plus haut degré d'honneur. Gordes preisé dedans Die appelle toutes les forces du pays. Mombrun charge les premiers qui paroissent en vn destroit: lesquels partie tuez, partie fuyans, donnent l'alarme au Gros. Mais tandis que les Argoulets de Mombrun s'amusent à la despouille, voici qu'vn puissant host de caualllerie l'enuironne, & (la vertu cedant au plus grand nombre) apres vn long combat, se fait iour à trauers les forces d'icelui. Ses gens dissipez fuient qui çà qui là. lui pense franchir vn fossé: son cheual fond dessous lui, & lui casse la cuisse. Ainsi forcé de se rendre, Rochefort son cousin, & Vrche qui commandoit aux troupes, lui iurent vie saue, & le font porter au Crest. Il perdit en ceste rude meslee vingt-deux hommes: du Bar entr'autres, ieune & braue gentil-homme: les autres, deux cens, aucuns desquels laisserent par leur valeur vn extreme regret aux suruiuans. Trente deux prisonniers auec Mombrun eschapperent depuis par rançon. mais lui traitté par le Parlement de Grenoble (apres neantmoins vn commandement reiteré du Roi & de sa mere) non suiuant le droict de la guerre, ains comme criminel de leze majesté, ren-

1575

Victoires.

1575 dit sur vn eschafaut le reste de la vie que desia les douleurs de sa blessure lui auoient à demi rauie. L'histoire loue ce Gentil-homme d'auoir esté hardi, moderé, droiturier: point auare, point rauisseur: mais (comme nous auons remarqué) trop indulgent à ses soldats qui pour indiscrette vangeance de sa mort firent en suite de merueilleux rauages és enuirons de Grenoble. La prudence, la valeur, l'aage, & l'heur du Seigneur des Diguieres a depuis monstré que les Protestans eurent raison de le choisir pour successeur de Mombrun & lieutenant du Prince de Condé. Pour premice de son gouuernement, il remit sus la discipline militaire entant que la saison lui peut permettre, pourueut aux garnisons, & par composition, surprises, force, apporta dans le parti plusieurs nouuelles conquestes. La Xaintonge estoit aussi deschiree par entreprises & courses ordinaires des deux partis. Entr'autres Landereau auoit gagné l'isle de Ré: mais la perdant, au mesme iour, laissa moyen aux Rochelois d'estendre leurs coudees.

Mort de Mombrun.

Les Diguieres chef du Dauphiné.

TELLES estoient les confusions qui diuisoient & les prouinces & les affections de ce Royaume. Mais la saison nous appelle desormais à de merueilleuses considerations, aduenues ou par artifice & desseing, ou par rencontre assez commune aux affaires, dont les sages de ce monde s'aident fort dextrement à leur auantage, pour en tirer les fruits que la prudence humaine leur donne esperance de pouuoir produire à tous euenemens. Mais celui qui sonde le plus creux des pensees humaines, se rid denhaut: & au poinct qu'il a determiné, lors que l'homme y songe le moins, confond les sages en leur sagesse, les fols en leur folie, & les malings en leur malice. Le Duc d'Alençon sembloit viure auec beaucoup de priuauté chez le Roi, depuis son retour de Pologne en France. Catherine disoit ceste reconciliation des deux freres estre vn ciment pour maintenir le Royaume en paix. Mais les conseils, les praticques, les negotiations prenoient autre train qu'on ne s'estoit persuadé. les affaires du Prince de Condé prosperoient dela le Rhin. Ceux de Languedoc preferoient la defense de leurs libertez à la pointe de l'espee, au ioug d'vne incertaine & desloyale paix. Il faloit donc que pour destruire à ce coup les ar-

mes ge-

mes generales des Proteftãs qui menaçoyent d'enfanter 1575
à l'aduenir de tres-perilleux effets, la Cour bône ouuriere de diffimulations print vn autre & non accouftume mafque. Certes Catherine donnoit affez de telles inftructions à fes enfans. & l'iffue nous monftrera qu'il y eut beaucoup de fes artifices en la conduite des affaires fuiuantés. Voici que tout à coup le Duc d'Alençon fait le courroucé. Il ne peut (ce dit il) auoir raifon des outrages à lui faits en l'arreftant prifonnier. On le defdaigne: ceux de Guife emportẽt le deffus à caufe de la Roine leur coufine femme du Roi. Sa prefence femble fufpecte au Roi qui ne peut fouffrir ni compagnon ni grand aucun pres de foi. Ainfi le bruit vole par tout. Que le Duc d'Alençon eft en tres-mauuais mefnage auec le Roi. Ces moufches de Cour qui par les troubles publics efclairciffent leurs affaires particuliers, lui foufflent aux oreilles. il le croid. beaucoup de Nobleffe fe ioint à lui. le Roi, fa mere, le confeil, font les eftonnez. En fin voici que le xvi. Septembre il ne fe trouue plus en Cour: & rencontrant à demi lieuë de Paris force gentils hommes, fe retire à Dreux. Là fe rendent de iour à autre nouuelles troupes de Nobleffe d'vne & d'autre religiõ, mais entre plufieurs, certains intimes feruiteurs de la Roine-mere, notamment Buffy d'Amboife, homme de fang & de feu.

Mefcontentemẽt du Duc d'Alençõ.

Sa retraite hors de la Cour.

Ce depart engendra nouueaux grabuges & murmures à la Cour. Chafcun en penfe, chafcun en parle fuiuant fon imagination ou defir. aucuns eftiment que les deux freres difcordent voirement. que le Duc ne pouuant endurer les brauades de ceux de Guife, lefquels il abhorte comme auteurs des confufions publiques, fe va ioindre aux Proteftans & Politiques, pour accroiftre fon appanage, & par communes armes redonner paix à la France. La plus part des Proteftans fe rempliffent de ioyeufes efperances, & defia fe promettẽt vn fiecle d'or fous ce pretendu reftaurateur. Mais les plus clair-voyans fe fouuiẽnent du paffé: & par l'eftat prefent iugent de l'aduenir. Ils fçauent l'eftrange & bizarre efprit de la mere. & difent qu'elle fe fert des déguifemens de fes fils cõme d'vne forme à tous fouliers. qu'ayant auancé fort peu fous la peau du lyon elle veut deformais veftir celle du renard. qu'elle trouue le Duc propre à les leurrer, attendu que les Pro-

1575 testans & Politiques le recerchent vniment pour espouser leurs quereles, & l'accepter pour leur chef. qu'estant icelui ieune & de petit sens, assez peu soucieux & de religion & de reformation d'estat, il n'y auoit apparēce qu'il demeslast ceste fusee sinon par l'instruction de ceux qui de tout temps l'auoyēt tenu en leur puissance. Ainsi discouroyent les peuples. mais nous tenons ordinairement pour certain ce que nous desirons aduenir. On reiette tout cōtraire aduis: & desia on espere du Duc d'Alençon & la sauueté & la protection du Royaume. Lui pour se conseruer si louable reputation, par vne publique declaration rend compte de son faict : proteste employer ses forces, ses moyēs, sa vie, pour dechasser les perturbateurs du repos public; poursuiure la iustice de toutes pilleries, larcins, homicides, massacres; restituer tant de Seigneurs, gentilshommes & autres prisonniers ou bannis à tort, en leurs biens, estats, honneurs: abolir toutes tailles, imposts, & subsides extraordinaires : conseruer les anciens statuts du Royaume. maintenir la Noblesse & le Clergé en leurs priuileges, franchises, libertez; & par vne generale & libre assemblee des trois estats, establir en France vne bonne, stable & seure paix, prend sous sa sauuegarde les naturels François d'vne & d'autre religion: & iusqu'à ce qu'vn S. Concile ait decidé les differends qui diuisent les ames, exhorte à viure en amitié fraternelle, & laisser vn chascun iouir de l'exercice d'icelle.

Sa declaration.

CESTE declaration est suiuie de lettres aux Prince de Condé, Marefchal d'Anville, Comte de Vantadour, Vicomte de Turaine: aux plus renommez entre les Protestans. & la pluspart reçoiuent pour certain oracle des feuilles de papier, dont les autres disoyent que le vent se ioueroit en bref à son appetit, & sans effect, sinon contraire aux promesses.

Secours Alemand promis au Prince de Condé.

LE Prince de Condé procuroit alors en Alemagne vn grand & notable secours. ceste publication veint à propos pour disposer Frideric Electeur & Comte Palatin à trāsiger auec lui: Que l'on ne quitteroit point les armes, que le Roi n'eust baillé le gouuernemēt de Mets, Thoul, Verdun, au Duc Jan Casimir son fils, les places & reuenus depēdans desdits Euefchez pour l'entretenement des

gar-

garnisons necessaires sous l'autorité du Roy, & libre exercice de la Religion reformee. Que le Roi lui donneroit honorable entretenement : & les Protestans du Languedoc, pension annuelle de six mille escus. Les mutuelles protestations des chefs Alemands & François, De faire à ce coup vn grand effort en faueur de la France, ne pouuoyent que nourrir les peuples en esperance d'empescher les perturbateurs de plus se remuer à l'aduenir. Mais le Prince auoit autour de soi quelques harpies & sangsues, qui vuidans les bourses de leurs partisans remplissoyent leurs coffres: & les Protestans employoyent és affaires de leur religion plusieurs personnes sans foi, sans pieté, sans religion. 1575

Troubles en la Cour.

D'AILLEVRS la Cour se trouble estrangement. Le Roi dépesche force courriers aux gouuerneurs des prouinces: les adiure de lui garder fidelité. accuse les Protestans & Politiques de lui auoir desbauché son frere. defend à ses subjets de ne donner aide, faueur ni support au Duc d'Alençon, conuoque ban, arriereban: & outre les compagnies d'Ordonnances dresse nouuelles cornettes de cauallerie : impose pour leur entretenement, noueaux tributs sur les prouinces. Et pour esmouuoir les peuples, & les retenir en deuoir de subjets sous apparence de deuotion, de pieté, ordonna des processions, ieusnes, prieres, celebre force vœuz & pelerinages. Mais estant de retour au Louure, les Dames & les petits chiés qu'il nourrissoit fort cherement lui faisoyent oublier le soing des affaires pour en laisser la conduite à sa mere & à ses conseillers. Elle fait vn voyage vers le Duc son fils, pour l'appointer (disoit-elle) auec le Roi. mais les soupçonneux tenoyent qu'elle l'alloit fournir de nouuelles instructions, afin qu'estant declairé general de ces bandes estrangeres & Françoises bigarrees de diuerses religions, & ayant ratifié, comme il fit tost apres, l'accord fait auec Casimir: elle pacifiast à son plaisir auec lui: & lui, rompist & le choc & les plus hauts desseings de l'armee. Apres ce parlement le Duc s'achemine en Poitou, le Comte de Vantadour l'y vient trouuer auec trois cens cheuaux & douze cens arcbusiers. plusieurs notables Seigneurs & grand nombre de Noblesse d'vne & d'autre religion accourent à lui.

Voyage de la Roine-mere vers le Duc d'Alençon.

1575 Parmi ces confusions le Duc de Guise & les siens projettent desia de bastir vn troisiesme parti que nous verrõs esclorre en suite. Pour le present il assemble en Champagne sous l'autorité du Roi, douze cens maistres: & Strossi douze mille hommes de pied. le Duc d'Vzez leur enuoye les restes de sa cauallerie : & le Duc de Montpensier, ses troupes de Poitou.

Proiets de ceux de Guise pour autre parti.

Defaite de Thoré.

Or le Mareschal d'Anville auoit requis au Prince de Condé quelques cornettes de Reistres pour se fortifier en Languedoc. Mais puis que ces derniers euenemẽs appelloyent ailleurs les forces du Roy, pour garder l'entree cõtre le secours Alemand; le Conseil arresta, qu'attendant la venuë de Casimir, ces Reistres assignez pour le Languedoc iroyent trouuer le Duc d'Alençon desia designé chef & general (c'estoit autant affoiblir le parti. & ce premier eschec mit la plus part de ces conseillers en tres-mauuaise odeur, & confirma les Protestans aux soupçõs qu'ils auoyent du Duc d'Alençon.) Thoré les conduit au nombre d'enuiron quinze cens. quelques gentilshommes François s'y ioignent auec cinq cens arcbusiers. Le Duc de Guise, le Duc de Mayenne, Biron, Feruacques, & autres les inuestissent. Partie recule & crie argent: partie rend combat à l'exemple des François. mais le plus grand nombre l'emporte. Haffting Colonel & son lieutenant auec quelque nombre de Reistres & François demeurent sur la place. les autres prennent la fuite. Cleruant & plusieurs prins auec quelques cornettes seruent de trophees au Duc de Guise. Cinq cens Reistres se rangent auec ses troupes: & lui, poursuiuant les fuyards receut vn coup de pistole en la iouë, & par sa cheute donna moyen à plusieurs d'eschapper la rigueur de ses armes victorieuses. Thoré mena vers le Duc d'Alençon les restes du naufrage : remportant vn blasme de mauuais homme de guerre & non capable de conseil. Mais ceste blessure est vne eschelle au Duc de Guise pour monter en vn merueilleux credit entre les Catholiques. les deportemens du Roy publics & particuliers commencent à leur desplaire. Le Roi (disent ils) prend ses aises & se plonge en delices : son frere brouille la France: & la maison de Guise porte le faix des affaires. Et sur ces murmures fauorables, ce Duc fonde desormais de terribles desseins.

Murmures contre le Roy.

Les

Les forces qu'il auoit n'estoyent pas bastantes pour contrelutter la puissance de Casimir. Le Roi doncque fait venir Mansfeld, Schomberg, Bassompierre & autres Colonnels, qui promettent amener dans six sepmaines Huict mil Reistres, moyennant trois cents mil liuress comptans, & quatorze cents mil quand ils seroyent entrez. Le Roi estoit merueilleusement disetteux tout se despendoit en somptuositez inutiles, en dissolutions indignes, & partie de cest argent ne se pouuoit plus soudainement trouuer qu'és bourses des Parisiens. Pour les induire on obtient du Pape Gregoire XIII. des bulles, & quatre Eglises assignees dans Paris pour gagner plusieurs annees de pardons à condition d'aider le Roi à exterminer les heresies. Et pour attraire les Parisiens à l'exemple d'autrui, l'on fait courir le bruit, que Piennes vẽd son patrimoine pour prester quatre cens mil francs au Roi: que les Italiens de Paris fournissent pareille somme. & le Duc de Neuers, le Cardinal de Ferrare, Gondi, Birague, neuf cens mil francs. Ni le premier ni le second appast ne peuuent faire mordre les Parisiens à l'hameçõ. Ils remonstrent, Que depuis 15. ans leur ville a contribué douze millions d'or. que le Clergé en a payé plus de vingt millions, sans y comprendre les emprunts & imposts extraordinaires leuez de Paris & des Prouinces du Royaume. que les dissensions ciuiles l'espuisent d'hommes & d'argent. & le supplient, que suiuant les notables aduertissemens de S. Louys à son fils & successeur par les liens de pieté & iustice il maintienne ses peuples en paix & concorde.

1575

Moyen d'esmouuoir les Parisiẽs.

Il faloit de l'argent, nõ des paroles: & de la force, puis qu'amour n'auoit point de lieu. Voici quand & quand Paris inuesti de garnisons: le Roi de Nauarre à S. Cloud, le Duc de Guise à S. Denis, celui de Neuers aux fauxbourgs S. Germain, Biron à Montmartre, le Mareschal de Retz au Pont Charenton & bois de Vincẽnes. Ainsi voila les Parisiens cottisez pour la contribution des viures, & la force leur arrache les deniers que la gracieuseté ne leur a sceu faire compter. Cependant ces Reistres pretendus estoyent encore bien loin: & le Duc Casimir s'acheminoit auec le Prince de Condé.

Pour desvnir le Duc d'Alençon d'auec ces deux

Autre voyage de la Roine-mere vers ses fils.

Chefs, & rompre les efforts du Prince de Condé, la Roine-mere veint retrouuer le Duc, moyenne vne surseance d'armes pour six mois, & durant icelle lui donne pour ostages les villes d'Angoulesme, Niort, Saumur, Bourges, la Charité: & pour le Prince, Mezieres. Le Roi ratifie ceste trefue: mais les gouuerneurs des places refusent pour la plus part de les rendre: & le Prince ne la veut approuuer. Car desia marchoyent Dix mil cheuaux, Six mil Suisses, Deux mil Landsknets, Trois mil arcbusiers François: & quatre grosses pieces de batterie auec seize moyennes & petites menaçoyēt de se faire voye par tout. Ceste armee faisoit principalement estat des finances que le Languedoc deuoit fournir. & le Mareschal d'Anuille auoit promis au Prince de l'aller accueillir auec bonnes troupes, & conduire la solde de l'armee: mais personne ne paroit, & d'argent point de nouuelles. Affront qui des lors eust fait signer quelques passables conditions de paix, si l'on les eust offertes au commencement de ces confusions, & pouuoit par ce premier despit emporter les gents de guerre outre les bornes de raison & modestie, si par vne bonne & louable discipline, le Prince n'eust arresté les excez de l'insolence militaire.

Armee Aleman-de pour le Prince de Condé.

1576 D'ENTREE ceux de Langres pour auoir voulu trauerser le passage par leur territoire, virent incontinent les Reistres piller tout, charger tout sur leurs chariots: & reduire en cendre tous les villages circonuoisins. Ceux de Dijon se licentierent à quelques sorties: mais elles ayans esté funestes aux vns, les autres se contenterent de saluer l'armee à coups de canon en l'air. Cisteaux, Gilly chasteau dependant de ladite abbaye, & Nuis vilette en Bourgongne furent les premieres conquestes des Reistres, du Prince, des Landsknets. & ceux-ci par le carnage & butin qu'ils firent à Nuis, apprindrent encore à ceste fois, combien c'est chose ennuyeuse au Prince ennemi de sang & de rauage, d'estre maistrisé par le plus grand nombre d'estrangers en son armee. A Lourdon les Reistres menacent le Prince, de prendre autre parti s'il ne leur comte argent. Les ayant contenté d'esperances & paroles amiables, l'armee passe Loire, tire vers la riuiere d'Allier, & prend par composition Vichi, petite ville sur le passage.

AIN-

Ainsi fourrageoyent ces estrangers, cependant que le Roi par vne proposition de trefues donnoit esperance d'vne paix à venir: & pour obuier aux surprises, meditoit de fortifier les places autour de Paris, où tout le Gros menaçoit de venir fondre. Pour ce faire, voici qu'il reuient a son refrain ordinaire. Il faut de l'argent. Les Parisiens se souuenoyent par quelle violence le Roi les auoit n'agueres fait condescendre à ses demandes: ils promettent maintenant pour leur contribution, Quatorze cens mille francs. 1576

La Roine-mere poursuit ceste surseance d'armes: fournit au Duc d'Alençon force viures exquis, lui renuoye ses grands cheuaux: & fait declarer criminels de leze Maiesté ceux qui n'auoyent voulu se donner au Duc son fils: les habitans de Bourges entr'autres, & de la Charité, offrant Tours & Blois en eschange desdites villes.

Cevx de Guise ont leur dessein à part. Ils chantent tout haut que la France n'a maintenant besoin de trefues; qu'ils veulent combatre l'estranger ennemi. & sur ceste esperãce publiee, affermissent les conseils que nous leur verrons poursuiure en bref.

Parmi ces communes diuisions, voici qu'vne nouuelle confusion trouble la Cour. Le Roi de Nauarre sous ombre d'aller à la chasse, eschappe de Paris auec peu de suite: & de la Fere en Picardie, ville de ses appartenances, escrit au Roy, Que l'apprehension d'vne nouuelle captiuité, & les calomnies ordinaires de ses ennemis, sont les causes de son eslongnement. *Le Roi de Nauarre eschape de la Cour.*

Le Roi s'excuse, & le voudroit bien faire reuenir. mais il auoit la clef des champs. Et puis que ce projet ne reussit, il en faut essayer vn autre. Quelques mauuais cõseillers qui gouuernoyẽt le Prince de Cõdé, lui cõseillent de passer la riuiere d'Allier, pour aller en diligence ioindre le Duc d'Alençon; & laisser delà l'eau le Duc Casimir, qui le suiuroit à iournees ordinaires. Cependant le Duc de Mayenne les venoit attendre au passage auec l'armee du Roy. Ce pas de clerc laissoit les Reistres à la boucherie. mais Casimir, auisé & courageux, loge ses gens à l'auantage, & de pied ferme attend le choc. & le Prince descouurãt le dessein de ses ennemis, tournãt bride vers eux, fait retirer les troupes royales en leurs logis,

1575 Adonc les Auuergnats craignant que ceste armee n'allast acheuer le reste de l'hyuer en leurs marches, par la somme de cent cinquante mil francs lui firent prendre le chemin de Bourbonnois. Ici fut entamé le premier pourparler de paix: & pour cest effect, lettres & memoires enuoyez en Guyenne, Languedoc, Dauphiné. Charoux villette en Bourbonnois outre quelque emprunt paya les frais de quelques iours qui retarderent l'armee pendant qu'elle marchandoit à se rendre.

Le Duc d'Alençõ chef de l'armee Protestante.

L'onziesme de Mars le Duc d'Alençon se trouue en la plaine de Soze, où par monstres generales on compta trente cornettes de cheuaux Alemans, dix de François. Dixsept enseignes de Suisses, sept de Landsknets, huict de François. & le Prince de Condé remettant la cornette blanche entre les mains du Duc suiuant les articles de leur capitulation; il fut solennellement salué Chef de ceste noble & puissante armee.

Cependant le Roi, la Roine-mere, & leurs conseillers n'oublioyent aucuns artifices pour corrompre le Duc Casimir, & dissoudre le traité du Prince auec lui. D'ailleurs les François, Reistres, Suisses, Landsknets, ne demãdoyent que bataille ou marcher vers Paris. mais desia le Duc d'Alençon estoit asseuré d'vne bonne partie de ses demandes: & les armees sans aucun memorable exploit de guerre, ne faisoyent que rauager & destruire la France. En fin la Roine-mere voyant les affaires aucunement amenees au point qu'elle desiroit, veint en l'armee le XXVII. Auril où apres diuerses Ambassades & contestations, elle accorda finalement au Duc Casimir vne compagnie entretenue de cent hommes d'armes: quarante mil liures de pension annuelle: deux mille escus pour l'entretenement de quelque nombre de cheuaux. Et moyennant ce, il renonçoit à l'article concernant Mets, Thoul & Verdun. Que d'onze millions de liures qui lui estoyent deus, il en toucheroit deux millions dans six sepmaines. pour le reste, auroit gage suffisant en bagues, & Chasteau-Thierry en vsufruit auec ses reuenus. Anjou, Touraine & Berri pour accroissement d'apannage au Duc d'Alençon. Au Prince de Cõdé le gouuernement de Picardie, la ville de Peronne pour demeure, & deux cens soldats en garnison. Libre exercice de la religion

Cinquiesme edict de paix.

religion pretendue reformee par tout le Royaume, attendant vn Cōcile libre & general des chambres mi-parties és Parlemens pour l'administratiō de iustice, & pour le Languedoc, à Montpellier, leur laissant huict villes en garde pour seureté de ces articles & de leurs personnes: Aiguesmortes & Beaucaire en Languedoc, Perigueux & le Mas de Verdun en Guyenne, Nyons & Serres en Dauphiné, Issoire en Auuergne, Seine la grand' tour en Prouence. Restitution au Roi de Nauarre, Prince de Condé, Mareschal d'Anville & autres és biens, estats, honneurs qu'ils possedoyent auant le XXIIII. d'Aoust M D. LXXII. Puis le Roi aduoua par escrit autentic, Que les massacres de ladite annee auoyēt esté faits contre tous droits & deuoirs de guerre. Ordonna que les enfans des gentils-hommes massacrez, seroyent soulagez de toutes charges de guerre, & ceux des roturiers, exempts de toutes tailles pour six ans. Annulla tous arrests donnez depuis le decez de Henri II. en haine de la religion, & n'agueres contre les Politiques. Deliura d'infamie l'Admiral & tous autres massacrez, reintegrant leurs enfans en tous leurs biēs. Restablit en leur bon nom la Molle, Coconnas & autres executez à mort, ou condamnez par cōtumace. Aduoua les armes du Duc d'Alençon & de ses associez, comme prinses pour son seruice, & lui donna la ville de la Charité pour deux ans. Assigna les Estats generaux à Blois en Nouembre prochain. Absoult de toutes accusations les Mareschaux de Montmorenci & de Cossé, les teint pour innocens, les remit en liberté, & recognut fideles seruiteurs du Roi & officiers de la Couronne. L'edict contenoit plusieurs autres articles dependans des susmentionnez; & fut emologué en Parlement à Paris le XIIII. de May. Ainsi la Roine mere accorda beaucoup à plusieurs pour donner vn rien à tous, horsmis au Duc son fils, qui seul gagna plus que tous les autres ensemble. Aussi le Duc de Casimir n'eut si tost tourné les espaules à la France, que l'on commença iuger ceste paix auoir esté seulement plastree pour desarmer & desunir tant de chefs. 1576

LE Prince de Condé sentit le premier la nullité de ces promesses. On lui refuse son gouuernement de Picardie, aucuns s'emparent de Peronne, & montent sur

1576 le mestier vn estrange piece d'ouurage. diuerses entreprises sur sa personne lui font quitter le Duc d'Alençon pour se retirer en Guyenne pres du Roi de Nauarre, que ceux de la Rochelle receurent auec beaucoup d'honneur en leur ville le xxviii. Iuin, tous ceux qu'ils soupçonnoyent en sa suite, demeurans forclos de l'entree.

Preparatifs à nouueaux troubles.

Av refus de Peronne le Roi accorda au Prince la ville de S. Ian d'Angeli. mais les habitans auoyent le mot du guet, & serment mutuel (à l'exemple d'vne ligue particuliere complotee par 60. gentils hommes en Poitou qui ne vouloyent aucun exercice de religion que de la Catholique) De se maintenir les vns les autres, & ne dõner accez à personne de quelque religion qu'il fust, afin que leur repos ne fust aucunement alteré. Le Prince voyant ce rebut, y fit secrettement entrer quelques Capitaines, puis s'asseura de la place. Elle estoit foible alors pour l'asseurance de sa personne contre tant d'ennemis qui machinoyent sa mort. il y descouure certaine entreprise dressee contre lui, mais funeste seulement à son auteur. Il occupe doncques sur la fin d'Octobre, Broüage, place forte pres la Rochelle. Les Catholiques en murmurent, & l'accusent d'estre infracteur de paix. Au contraire il demande iustice contre ceux qui lui ont saisi Peronne, comme perturbateurs du repos public, & criminels de leze Maiesté. Les Protestans aussi se plaignent au Roi : Qu'en diuers lieux on les trouble en l'exercice de leur religion accordé par l'edict. Que beaucoup de predicateurs esmeuuent le peuple à sedition. Que les chambres mi-parties ne sont point erigees. Que iustice leur est deniee. Que grands, moyens & petits se bandent contre eux. Et de ces plaintes, produisent des preuues bien amples & certaines.

Remuemens de ceux de Guise.

CAR alors ceux de la maison de Guise meditoyent de faire esclorre ces terribles proiets qu'ils auoyent couuez de si longue main. le manteau de religion leur estoit vne plausible & fauorable couuerture pour maintenant auancer les desseings de leurs pretentions. Ils auoyent dés plusieurs annees, notamment sous François II. disputé de leur origine & des droits qu'à fausses enseignes ils pretendoyent auoir sur ceste Couronne. On semoit diuers bruits pour rendre le Roi Henri odieux, l'accusant de dis-

dissolution. François Duc d'Aniou (desormais il portera ce tiltre) auoit n'agueres troublé la France, & se faisoit recognoistre pour vn brouillon, tiltre de mauuaise odeur enuers les peuples. La diuision au faict des consciences sembloit assez rebuter les principaux des Princes du sang, les autres estoyent foibles & d'aage & de support. Et ceux de Guise n'auoyent cependant oublié ni liberalité, ni courtoisie, ni monstre de zele en pieté pour gagner les cœurs des Catholiques. La Roine mere se seruoit d'eux par occasion, afin que par la mutuelle ruine des vns & des autres elle maintinst son autorité. 1576

Mais la faueur qu'ils auoyent dans le Royaume n'estoit pas suffisante, les Protestans la trauersoyent infiniment. il faloit donc prattiquer vn grand support estranger. ils le trouuent commodément à Rome & en Espagne. Le Pape manie les consciences des Catholiques & tousiours les grands trouuent en la religiō bien coloré pretexte pour remuer l'Estat. Le Roi d'Espagne redoutoit que la paix de ce Royaume ne portast la guerre chez lui. Desia le Prince d'Auranges & plusieurs villes des pays-bas se iettoyent en la protection du Roi contre la tyrannie Espagnole, ils en solicitoyent fort instamment le Duc d'Aniou, & lui proposoyent des conditions qui lui faisoyent ouurir l'oreille & la bouche. & desia plusieurs gentils-hommes & Capitaines armoyent pour ceste querelle. Ainsi donc & le consistoire de Rome & le Roi d'Espagne pouuoyent aisément autoriser ces nouueaux desseings, fondez notamment sur la defense de la religion Catholique. cestui-la, pour le zele qu'il porte à l'extirpation des heresies: cestui-ci, pour les commoditez qui lui reuiennent de nos communes diuisions.

Leurs prattiques à Rome & Espagne.

Et pourtant ceux de Guise enuoyent à Rome leurs agents auec instructions: & remonstrent; Que par la conniuence des Rois issus de la maison de Valois descendans de la lignee de Hue Capet; en laquelle ne paroissent que Princes ou hebetez ou heretiques, la religion Catholique s'esuanouit en ce Royaume, tandis que la race de Charlemagne honoree de la benediction du siege Romain, qui ne subsiste que par icelle race (de laquelle ils se veulent faire croire descendans en droite ligne mas-

1576 culine legitime) demeure mesprisee, bien qu'elle soit preste de seruir fidelement à l'Eglise, & qu'en icelle viuēt à present des Princes recommandables par leurs vertus, preparez notamment à l'effusion de leur sang & despenses de leurs moyens, pour l'agrandissement de la dignité Pontificale, & bandans tous leurs conseils à la destruction des heretiques. Parquoi supplient le Consistoire, qu'il approuue & fauorise leurs desseings.

Leurs desseins. LEVRS desseings principaux estoyent, De faire en pleine asemblee des Estats futurs, mettre à neant la succession ordinaire introduite par Hue Capet, & rendre la declaration d'icelle subiette à la disposition desdits Estats. faire declarer les Princes du sang qui s'opposeroyent à l'execution d'iceux Estats, incapables de succeder à la Couronne: & les autres de toutes qualitez, seigneurs, gentils hommes, & autres, degradez de leurs dignitez, les deniers de leurs confiscations, destinez à la guerre, leurs corps à la mort, salaire proposé à quiconque extermineroit ceux qu'on n'auroit peu apprehender. Faire protester les Estats de viure & mourir en la foi proposee par le Concile de Trente: le faire soussigner en corps d'Estats, casser, reuoquer & annuller tous edits publiez en faueur des protestans & de leurs asociez & poursuiure à mort ceux qui empescheroyent l'extirpation des heresies. Faire releuer le Roi des promesses donnees ausdits Protestans, & prescrire certain temps à leurs asociez, dans lequel ils se presenteroyent deuant des Iuges Ecclesiastiques pour estre absous, puis renuoyez au Roi pour obtenir grace du crime cōmis contre sa Maiesté. Faire nommer au Roi vn Lieutenant general, Prince capable, experimenté, propre a cōtrequarrer les rebelliōs des Princes mesmes, qui voudroyēt empescher l'effet du precedent article: & qui iamais n'ait eu part, societé ni cōmunication auec les heretiques. & requerir sa Maiesté d'honnorer le Duc de Guise d'vne telle charge comme doué de toutes les perfectiōs requises à vn grād Capitaine & digne de telle commissiō. Faire deleguer Iuges pour cognoistre du crime cōmis par le Duc d'Alençō en se declairāt chef des heretiques, autorisāt l'exercice de l'heresie, & cōtraignāt par armes sō frere & seigneur à lui croistre sō apānage. Faire auec ledit Duc venir en Cour le Roi de Na-

de Nauarre, Prince de Condé: & par forces ordinaires & extraordinaires, saisir iceux Duc, Roy, Prince, & tous autres qui les auroyent accõpagnez & suiuis en leurs entreprises. Faire par les Capitaines, que les paroisses deuoyẽt fournir au Duc de Guise, passer au fil de l'espee les Protestans, leurs adherents & cõplices tãt au plat pays qu'és villes closes. Subiuguer en suite & par force & par intelligẽce les Prouinces rebelles, se rẽdre maistre de la cãpagne, blocquer les villes contraires & mettre en somme à sang & à feu tout ce qui voudroit faire teste. Et apres belle & infaillible victoire, ayãt acquis l'entiere affection du Clergé, de la Noblesse, du peuple: faire punition exemplaire du Duc d'Anjou, & de ses cõplices. puis par l'aduis & permission du Pape, enfermer le Roy & la Roine dans vn monastere, comme Pepin son ancestre fit à Childeric, & pour recognoissãce abolir en faueur du siege Romain les libertez & priuileges de l'Eglise Gallicane. 1576

Ces hauts & grands projets furent escoutez, receus, & fauorisez à la Cour de Rome. & dés lors ceux de Guise ne cesserent de songer aux expediens pour en acheminer les effets. Mais c'estoit compter sans son hoste. Ils ont fait partie de leurs deliberations: mais la fin a depuis esté du tout contraire à leurs intentions, en laquelle nous admirons vne tres-particuliere prouidence du Roy des Rois, par laquelle il a iusqu'auiourd'hui miraculeusemẽt contrebalancé, puis en fin par vn singulier benefice affermi l'estat de ce Royaume.

Les articles de ceste association se dresserẽt premierement à Peronne en Picardie: mais desguisez de belles ouuertures pour esblouir ceux qui les voudroyent esplucher plus exactement: Pour restablir la loy de Dieu en son entier, remettre & retenir le sainct seruice d'icelui: Conseruer le Roy & ses successeurs en l'estat, splendeur, seruice & obeissance qui lui sont deus par ses subjets: Restituer aux Estats de ce Royaume, les droits, preeminences, franchises & libertez anciennes. Et pour l'execution de ce que dessus, fut proposé certain formulaire de serment qui portoit peine d'anathematization & damnation eternelle aux associez, qui sous quelque pretexte se voudroyent destracquer de ceste ligue: & oblation à ceux qui s'y feroyent enroller, d'employer leurs biens,

Premiere ligue faite à Perõne.

1576 personnes, vies, pour chastier & courre sus par toutes voyes aux ennemis & perturbateurs d'icelle: & punir les defaillans ou delayans par l'autorité du chef & suiuant son ordonnance.

Cela fait on ne void que courriers porter les premiers auis de ces desseings. on seme force billets par les rues des bonnes villes contre les Protestans. on murmure qu'ils sont trop supportez par l'edit. on aposte gens qui seruent de soufflets pour allumer vne nouuelle guerre. & sous ce plausible & louable sujet du nom d'Eglise & seruice diuin, le peuple (matiere propre à fomenter les diuisions ciuiles) preste l'oreille à ceux qui le veulent mutiner. Tous les iours quelque vent de nouueaux complots battoyent l'oreille au Roi. Il voyoit que ceste meche nourriroit vn feu de perpetuelles combustions en son Royaume. D'ailleurs il haissoit les Protestans, & les vouloit brusler à petit feu, mais non par des instrumens qui besongnassent sans son autorité. Sa mere aussi leur vouloit mal de mort, & desiroit notamment l'extermination des chefs, bien contente que telles confusions diuisassent tousiours les François, en sorte que tenant le baston en main elle fist peur à ses enfans, conseruast son autorité, fist la guerre & donnast la paix quand bon lui sembleroit. Ainsi fit elle reuenir le Duc d'Alençon en Cour. & le Roi pour entretenir ses subiets d'vne & d'autre religion en esperance de meilleur concorde au moyen de ceste reconciliation, & couper chemin aux nouuelles factions, differa l'assemblee des Estats generaux à Blois au xv. Decembre prochain. Il estimoit aussi que tous les peuples abhorrans la ruine des villes, la desolation des pays, le degat des estrangers, prefereroyent volontiers l'entretenement d'vne bonne paix solennellement iuree, à la continuation des guerres, & que par ce moyen il romproit le coup aux remueurs: & brideroit les Protestans qu'il meditoit consumer autrement que par guerre ouuerte: de laquelle ni son predecesseur ni lui n'auoyent remporté de gueres honorables trophees. Le iour assigné pour les Estats, eschet. le Roi mesme en fait l'ouuerture. Il deplore les calamitez de son Royaume, dont le bas aage auquel son frere & lui se sont trouuez au commencement de ces guerres ciuiles, les iustifie assez pour n'en

Reconciliation du Duc d'Alençon auec le Roi.

Ouuerture d'Estat.

n'en estre estimez auteurs ni motifs, Proteste n'auoir deſſein ni deſir que le ſalut & repos de ſon peuple, les miſeres duquel il voudroit rachepter au prix de ſa vie. Coniure l'aſsemblee de l'aſſiſter en ceſte ſainte reſolution: aduiſer aux moyens de rachepter ſon domaine engagé pour plus de cent millions d'or: s'vnir eſtroitement enſemble pour arracher les ſemences des partialitez; reformer les abus, reſtablir la iuſtice, & reſtaurer le Royaume en ſon ancienne ſplendeur. Birague Chancelier adiouſte le ſurplus: mais ſes deux principaux poincts eſtoyent, De iuſtifier le gouuernement de la Roine-mere, & demander argent. Pierre d'Eſpinac Archeueſque de Lion, & le Baron de Senecey portent la parole: ceſtui-ci pour le Clergé; ceſtui-la pour la Nobleſſe. & tous deux concluent l'exercice public d'vne ſeule religion en France. Pierre Verſoris Aduocat en la Cour de Parlement à Paris, orateur du tiers Eſtat, inſiſte notamment pour la reünion de tous les ſubjets du Roi en vne religiõ, mais par doux moyens & ſans guerre. ſupplie le Roy de maintenir ſon peuple en paix, rallier ſes Princes les vns auec les autres, & faire exacte recerche de la mauuaiſe adminiſtration de ſes finances. 1573

Tiers eſtat plus equitable & moderé.

Le Roy ſembloit encliner le plus à changer ſeulement quelques articles au dernier edict de pacification, ſans l'abolir totalement. mais il eſtoit neceſſiteux, & craignoit ce dont on le menaçoit: Que perſonne ne l'aſſiſteroit ſinon à conditiõ de courre ſus aux Huguenots. Ainſi les perſuaſions & promeſſes du Clergé & de la Nobleſſe, l'emporterent par deſſus ceux qui preferoyent les paiſibles procedures aux violentes, & le firent reſoudre à la voye des armes, pour dechaſser tout autre exercice de religion que de la Catholique: exiler tous miniſtres, diacres & ſurueillans de la religion pretendue reformee. & prendre neantmoins en ſa protection tous ſes autres ſubjets de ladite religion, en attendant que par meilleure doctrine on les ramenaſt au giron de l'Egliſe. Mais le Roi de Nauarre, le Prince de Condé, les Mareſchaux de Mõtmorency, d'Anville, & autres ſeigneurs tant d'vne que d'autre religion, auoyent fort bien preueu telles concluſions: & par preiugé, refuſans de ſe trouuer en ces Eſtats pretendus, conclu pour la nullité de tout ce qu'ils arreſte-

Guerre conclue.

Proteſtation cõtre les Eſtats.

1573 royent au preiudice de l'Edit de pacification: Protestans qu'ils estoyẽt deliberez se maintenir és droits, libertez & franchises que le dernier edict leur accordoit, que perturbateurs du repos public & ennemis iurez de la France les trouueroyẽt sur vne iuste defensiue, & que de tout le mal qui procederoit, ceux-la respondroyent deuant Dieu & les hommes. Pour responce, fut donné qu'on enuoyeroit gens pour reduire les vns a l'Eglise Catholique, & tous à l'obeissance d'vn nouuel Edict de par le Roi, tendant à maintenir la religion Romaine, extirper tout autre exercice, defendre le Roi, conseruer le peuple. Le Roi cuidoit par ceste contrecarre arrester le parti nouueau qui se fortifioit de iour à autre. c'estoit imprudemment autoriser vne association & ligue qui sous les cẽdres de la derniere guerre encore toute chaude, couuoit les estincelles d'vn general embrasement. Le Roy de Nauarre supplie les Estats par le Duc de Montpensier enuoyé vers lui: de ne point enfraindre l'edit de paix, & laisser ceux de la religion iouyr de ce qui leur a esté si solennellement permis. offre se ranger en lui monstrant qu'il est en erreur: mais prie qu'en fait de telle importance on lui donne loisir d'y penser serieusement, & attendre l'aduis d'vne assemblee de ceux de sa religion & des Catholiques associez, qui se doit faire en bref à Montauban. Le Prince de Condé respond plus aigrement: Qu'il ne recognoit pour Estats du Royaume, ceux qui sont assemblez à Blois: ains pour vn conuenticule de gens pratticquez & corrompus és prouinces par les ennemis iurez de la Couronne: qui ont solicité l'abolition de l'Edict à la ruine & subuersion du Royaume, Que s'ils eussent esté libremẽt conuoquez, il s'y fust trouué pour la sincere affection qu'il porte au seruice du Roy, & au repos de sa patrie. Que iamais il ne donnera consentement aux conseils des auteurs de tant de confusions qu'il preuoid, ausquelles il a tousiours cognu le naturel du Roi repugnant, & ami de concorde, solide & principal moyen de conseruer sa couronne. Qu'il a tousiours honoré le Clergé & la Noblesse: & les veut maintenir de toute sa puissance; mais qu'il a pitié du peuple à qui ces pretendus Estats de Blois s'en vont couper la gorge. Les chefs Politiques declairerent, Qu'ils n'adherent point à d'autre Religion qu'à celle de leurs peres: mais

Requeste du Roi de Nauarre aux Estats, &

Responce du Prince de Cõdé.

Declaration des Politiques.

1577

mais que pour le general & pour la paix commune ils ne peuuent approuuer ceste resolution, D'oster aux Protestans l'exercice public qui leur a esté si solennellement accordé. Le Duc de Montpensier estant de retour essaya de persuader l'entretenement de l'edict. le tiers Estat presenta derechef au Roi vne requeste tendant à ce qu'il tasschast de reünir tous ses subjets en vne mesme religion, mais sans armes. Certes vn Roi peut bien destruire chasque particulier, mais non l'espece generale. le peuple ne meurt point. les indiuidus succedent les vns aux autres: les enfans (que l'aage & l'innocence soustrait naturellement à la rigueur & violence des armes) heritent des humeurs, des passions & quereles de leurs peres. Les Protestans supplient en corps, Que le Roi ne souffre ceste assemblee qu'ils ne peuuent aduouër pour Estats generaux, consulter sur le faict de la religion deu à vn Concile libre. Les Estats (ce dit le Roi) ne seroyent ni libres ni generaux, si ie leur faisois ceste defense. comme ils peuuent demander ce qu'ils veulent, vous pouuez aussi faire le semblable, & ie vous promets en parole de Roi & d'homme de bien, que tout ce que i'ordonnerai sera pour le contentement de tous mes subjets, repos & tranquillité du Royaume. Cependant on commence à traitter des moyens de faire finances pour la guerre. le Roi donne aduis aux gouuerneurs, & publie par lettres patentes; Qu'il se delibere accorder aux Estats leur requeste, touchant la souffrance d'vne seule religion. & Villequier est despesché vers les Princes de l'Empire, pour destourner les vns de leur affection enuers le Prince de Condé & ses adherants, & pour obtenir des autres vne leuee de Reistres.

Supplications des Protestãs.

Ainsi la guerre s'allume en Guyenne. le Roi de Nauarre entreprend sur Marmande ville de son gouuernement, mais sans effect. Le Duc de Mayene vient de par le Roi: & cependant qu'il est plus fort en la campagne, bat, prend & saccage Thone, Charante, Marans & autres places voisines. Durant la tenue des Estats les deputez du Pays bas veindrent demander secours au Roi, & le Duc d'Anjou pour protecteur de leurs libertez & priuileges contre le tyrannic gouuernement des Espagnols. Voici que desormais estant declairé Lieutenant general du Roi, on lui

Sixiesme guerre ciuile.

Par les Ducs d'Aniou, &

1577 commet vne puissante armee, auec laquelle contre le serment par lui fait en l'obseruation de l'accord & compromis passé entre le Prince de Condé & le Duc Jan Casimir, il assiege & prend à composition la Charité : mais par force, Yssoire en Auuergne ; où le sang des habitans espandu sans pitié par le Duc d'Anjou, confirma les Protestans en la mauuaise opinion qu'ils auoyent d'icelui.

De Mayenne. La Rochelle trauersoit les desseings du parti contraire: & tant d'exploits fauorables firent que le Duc de Mayenne equippa sous le commandemēt de Lansac vne armee nauale; qui s'estant presentee deuant l'Isle de Ré, se retira voyant les Insulaires deliberez de la combatre s'elle approchoit. Les Rochelois pour contrequarre arment sept nauires. ceux des Isles cinq; & prient les Estats de Hollande & Zelande, les vouloir sous bonne asseurance aider de quelques gros vaisseaux pour soustenir les efforts de la flotte royale. La Noblesse par son exemple inuita les autres de toutes qualitez, à se cottizer volontairement pour la subuention de ceste armee.

Siege de Brouage. & D'AILLEVRS les premieres cōquestes du Duc de Mayenne le poussent plus outre. Et pour faciliter en suite ses entreprises sur la Rochelle, il arriue deuant Brouage le XXII. de Juin. Brouage est vne petite ville quarree, bastie en vn marais & gagnee sur la mer, fortifiee durant la troisiesme paix: & pour l'heure mal fournie d'hommes, de viures, de munitions. mais qui pis est, mal voulue des insulaires circonuoisins. Ceux de la Rochelle, ausquels elle importe grandement pour la conseruation de leur Estat, endommageoyent extremement les assiegeans, & les escornerent de plus de six cens hommes en peu de temps. Mais la diuision suruenue & cauteleusement fomentee entre la Noblesse & les Rochelois: le Prince ayant sous la conduite de Clermont Admiral des Rochelois, perdu quelques vaisseaux eschouez, les autres s'estans escartez & causé la perte de l'Isle d'Oleron : l'approche du Roy iusqu'à Poitiers, le renfort des Suisses au camp, l'arriuee de Lansac vers la rade de Chef de Baye pres la Rochelle (où il brusla l'vn des principaux nauires, & en print vn autre, mais sans perte d'homme) la mort de Seré chef des assiegez occis auec dix ou douze autres en vne saillie de nuict, la quantité de malades & blessez

qu'ils

qu'ils auoyent à nourrir, la ruine de leurs forts: l'auance des ennemis qui gagnoyent pied à pied, la disette de viures, & menaces de la venue du Duc d'Anjou qui leur feroit pareil traittement qu'à ceux d'Yssoire, les firent entrer en capitulation, par laquelle ils sortirent le vingt-huictiesme d'Aoust armes & bagues sauues, & laisserent la place à la deuotion des victorieux. 1577

Ceste fauorable prosperité deuoit porter plus outre les armes du Duc de Mayenne: mais le progrez estoit dãgereux pour l'estat du Roy, qui pour se maintenir auoit besoin de proceder d'vne autre façon. Sa maniere de viure repugnoit à la violence des armes. il estoit de nature molle & delicate, impatient de peine, ami de repos, de festins, de danses, & autres passetemps que la paix apporte à ceux qui se veulent confire en delices. Ainsi la paix qu'on auoit proiettee durant le siege de Brouage fut conclue à Poitiers, & sur la fin de Septembre receuë auec tant de contentement de part & d'autre, que le Prince de Condé la fit publier à la clairté des torches & flambeaux à la Rochelle la nuict mesme qu'elle arriua, bien qu'elle fust moins auantageuse à son parti que les premieres. Ce dernier edit retrancha quelques articles du precedent, ne fit aucune mention des estrangers, laissa les consciences libres, mais sans exercice sinon es villes & lieux ausquels il se faisoit publiquement alors: és maisons des gentils hommes ayans haute iustice ou plein fief de haubert, à telle assemblee qu'ils voudroyent: aux autres de moindie estoffe, à nombre limité: & en chasque bailliage, vn endroit propre & commode pour l'exercice public de la religion pretendue reformee.

Sa reddition.

Paix de Poitiers.

Voila dõc les superbes desseins de Guise auortez pour ce coup, & retardez de quelques annees iusqu'à ce que par la mort du Duc d'Anjou, nous les voyons resusciter, mais en fin à la confusion des auteurs. 1578

Les partialitez & ligues formees dans le Royaume, esquelles plusieurs grands, moyens & petits auoyẽt bien auant engagé leurs biẽs & leur reputation, apportoyent beaucoup de difficultez à l'execution de cest edict. Ceux notamment du Languedoc, desquels le Mareschal d'Anville s'estoit estrangé, solicitoyent conioinctement auec les autres Prouinces, le Roi de Nauarre pour obtenir

Article de difficile execution.

1579 l'esclaircissement de plusieurs articles ambigus & douteux. Ainsi presqu'vn an se passa en instances, poursuites, remonstrances. La conference de Nerac entre la Roine-mere & le Roi de Nauarre vuida plusieurs difficultez. toutesfois ses animositez ne se pouuoyent si tost accoiser. & tantost en vne Prouince, tãtost en vne autre l'edit estoit diuersement enfraint. Les plus factieux pendoyent fort à regret leurs armes au croc. les Politiques se desvnissoyent tous les iours d'auec les Protestans. les Protestans auisoyent à se sauuer de surprise, & pleins de messiance se maintenoyent doucement au milieu de plusieurs tempestes qui les menaçoyent. Quant au Roy, l'experience lui a desormais appris, que le bras & la chair ne peuuent forcer les ames, que les maux spirituels requierent des remedes spirituels, que la foi ne se plante point auec violence aux cœurs des personnes, qu'il faut attendre du ciel la conuersion des desuoyez, & que le Prince est le patron auquel ses peuples se conforment tres-volontiers. Il se propose donc en public pour miroir de reformation & de pieté, tesmoigne que son plus grand desir est de composer les diuisions de son Royaume, bastit force monasteres, chappelles, oratoires : entreprend diuers pelerinages à pied, conferme la confrairie des Penitens, dresse l'ordre des Hieronymites, se domestique auec les Capucins & Fueillans, appelle des Jesuites, & par leur instruction fonde plusieurs congregations, porte és processions le Crucifix, le chappellet, & le fouët à la ceinture : fait imprimer force liures de deuotion: mene vne vie en somme qui ressent plus le cloistre que la Cour royale. & suiuant l'exemple du Roi Louys XI. son deuãcier, institue l'ordre des Cheualiers du S. Esprit, les obligeãt à des cõditions qui toutes portent vne tres-estroitte obligatiõ à l'Eglise Romaine. Il pretendoit faire d'vne pierre plusieurs grands coups: Allier les Grãds par concorde & amitié inuiolable pour le bien d'eux, de l'Estat, de la patrie: Applaudir aux Ecclesiastics, mais mener tout le Clergé comme en lesse: Gagner les courages du vil populas qui se repaist d'apparẽce: Reprimer les murmures & la mal vueillance que desia lui suscitoyent les intolerables oppressiõs de ses peuples, pour subuenir aux despenses extraordinaires de la Cour, au luxe ordinaire, & à

Esclaircis par la cõference de Nerac.

Deportemens du Roy durant la paix.

& l'entretenement d'vne quantité de mignons & sang-sues, ausquels il faloit plustost peser que compter argent. mais sur tout, Ranger les Protestans au petit pied, les miner par dessous terre, & par ce leurre de grandeur mondaine soustraire leurs principaux chefs, qui ne pouuoyent qu'en renonçant à leur religion monter à ce haut & magnifique grade de cheuallerie.

Henri pour trompettes de sa deuotion auoit les Peres Capucins, Feuillans, Iesuites. Dom Bernard Fueillant & Emond Auger Iesuite lui donnoyent publiquement en leurs sermons, & particulierement és confessions & compagnies, le tesmoignage du plus religieux Prince, plus debonnaire, plus soigneux de reüsir ses subiects en l'obeissance de Dieu premierement, puis de lui, que la France eust recognu depuis plusieurs siecles. Mais nous verrons en suite les langues venales de la plus-part d'entr'eux & autres faisans profession de monter en chaire pour instruire le peuple, laschement corriger ces beaux plaidoyers, & par vn tout contraire langage suborner les affections du peuple, lui subuertir les sens, & comme par des chainons d'or, le mener apres eux attaché par le nez, par la lãgue, par les oreilles. Les festins, mascarades, nopces magnifiques, somptueux passetemps, & les nouuelles impositions pour l'entretenement d'iceux, menerent le premier branle de rebellion. La Roine-mere & ceux de Guise voyans l'esprit du Roi se fondre & mollifier dans ceste bonnasse de Cour, l'entretenoyent volontiers en telle humeur, afin que lui s'amusant à dire son chappelet, ou deduire les compartimens & mesures d'vne dance, ils retinssent les resnes du gouuernement, & disposassent des affaires sans contredit. Mais il cognoissoit l'ambition de ceux-ci, il estoit ialoux de son autorité royale, & parmi ses esbats & delices, leur presence lui estoit suspecte. il aimoit mieux la priuauté des petits qu'il esleuoit en extremes grandeurs, & posoit tousiours quelque mignon en sentinelle, pour espier s'il leur verroit auancer le pied pour eniamber sur quelque marche de son throne.

1580

Motif de rebellion enuers lui.

Cevx de Guise ne demeurent pas cependant comme les mulets durant l'hyuer. Ils sont tousiours aux escoutes, ils recueillent les mal-contens, ils practicquent les gents

1581 de leur humeur & duisibles à leurs desseins, & sçauent fort dextrement promettre guerison aux vlceres que les peuples de la France lui monstrent de tous costez. Ces premiers mescontentemens des subiets foulez de charges insupportables: & l'impatience du Clergé qui voyoit ses ennemis s'affermir au moyen d'vne ferme & solide paix (qui venoit de consolider fraischement & reioindre ceste vieille playe qui n'agueres ensanglantoit toute la France) leur firent aisément renouër la ligue de Peronne, & sous deux tres beaux & specieux pretextes, la Religion & le Soulagement du peuple, enfanter les desseings qu'ils auoyent conceuz de longue-main. Toutes rencontres leur en facilitoyent l'ouuerture & dedans & dehors. Dedans, les cœurs disposez à la reuolte. Dehors, l'agrandissement de l'Espagnol qui venoit d'enuahir le royaume de Portugal, & par ceste vsurpation auoit vn grand moyen d'espancher l'or du Peru parmi la France. Et le Duc d'Anjou faisoit la guerre pour les Estats de Flandres & des autres Prouinces vnies qui l'auoyent appellé pour les deliurer de la tyrannie & domination Espagnole. Mais tels discours sont de l'histoire Espagnole, Portugaise, Flamande, & ne peuuent à present entrer en ce volume qui nous inuite à la fin.

1582 & 1583

Prolõgation des villes en depost.

L'EDIT dernier auoit comme les precedens accordé quelques villes aux Protestans, pour ostages & seuretez de sa parole, durant le terme de six ans. Voici que maintenant le Roi les somme de les lui rendre, attendu que le temps prefix s'en va bien tost expiré. Mais la paix auoit esté tant de fois interrompue, qu'vn si bref terme n'auoit peu assopir les flammesches des guerres, ni donner pleine execution de l'edit. Ainsi pour les contenter le Roi leur ottroye maintenant vne prolongation de ceste retenuë pour quelques autres annees. Cest ottroi sert aux Princes Ligueurs de soufflet & nouueau motif de combustion & desobeyssance. Ils publient par tout, Que le Roi fauorise les heretiques, qu'il veut introduire l'heresie & ne considerent pas, que voulant il n'eust mesme sceu que par force & douteuse reprinse d'armes, recouurer lesdites places fortes & peuplees de grand nombre de Protestans. On dit communément, Qui veut mal à son chien, la rage lui met sus.

Nouuelle allumette de rebellion.

LE

Le Roy de Nauarre regarde de loing que le ciel se trouble, & preuoid que l'orage menace son Estat d'vne horrible tempeste. On le solicite de se ranger à ce nouueau parti: on lui fait de belles offres en apparence mais ce n'estoit que pour l'endormir, ou pour reietter sur lui toutes les causes des malheurs suiuans, & le rẽdre d'autant plus odieux & detestable. Il en donne aduis au Roi, & lui ramentoit les aduertissemens qu'il lui auoit donnez dés l'an M.D.LXXVI. sur les traitez de la Ligue en Espagne & à Rome. Il void que ceste mine est preste à faire voler les esclats, & qu'il est temps de songer à ses affaires. Il s'asseure doncques des amitiez d'Angleterre, de Dannemark, d'Alemagne. 1584 *Le Roi de Nauarre solicité pour y entrer.*

Voici que la dessus vn nouuel accident vient à rompre toutes les digues qui retenoyent les desbordemens de la Ligue. Le Duc d'Anjou, soit que les desbauches des Pays-bas, ou les regrets de voir ses desseins renuersez, ou les meschantes prattiques de Salcede, escartelé depuis à quatre cheuaux, ou quelque autre secrette embusche sur sa vie, lui accourcissent ses iours, vient à mourir à Chasteau Thierry. Quoi que ce soit, ceux qui se meslerent de presser cest homme à la torture, pour descouurir les secretes intentions de ses maistres, furent depuis indignement traittez & mis à rançon par les chefs de la Ligue. Ceste mort hausse le degré du Roy de Nauarre. le Roi permet que la Cour de Parlemẽt reçoiue en May les roses qu'il lui presente (suiuant la coustume des Princes & Pairs de France) en qualité de premier Prince du sang & premier Pair de France. la plus grand' part du Royaume iette les yeux sur lui comme sur vn Soleil leuant. Ce Soleil leuant estonne d'vn costé les auteurs de la Ligue, & de l'autre, les induit à pousser leur fortune maintenant qu'ils voyent le Roy seul de sa branche, sans esperance de lignee ; & le Roi de Nauarre bien loin comme exilé & forclos d'apparence de iamais passer Loire. *Mort du Duc d'Aniou.* *Rompt les souspiraux de la Ligue.*

Ils assemblent les chefs de leur maison à S. Denis, & font incontinent germer la semence de leurs conseils en Picardie, Champagne, Bourgongne. Ils font abhorrer aux villes le ioug des Huguenots que le Roi de Nauarre (ce disent-ils) leur prepare desia. Ils ne parlent du Roy qu'auec mespris, on seme des libelles & pasquils effrontez, on

1584 le bafoüe és compagnies comme vn Sardanapale, vn Chilperic faineant, enyuré de prodigalitez & dissolutiõs, & peu s'en faut que pour troisiesme Couronne (sa deuise portoit qu'il attendoit la derniere au ciel) on lui donne desia celle d'vn moine dans vn cloistre. Le peuple desia corrompu, & par les desordres de la Cour destraqué du chemin d'obeissance, laisse doucement glisser en son ame le poison des audacieuses mutineries. Mais voyons en peu de mots la conception, & l'enfantement, & la croissance de ceste Ligue dans Paris, d'où nous la verrons en jetter en suite de foisonneux prouins par tous les quartiers de ce Royaume. Rocheblond bourgeois de Paris, homme turbulent & factieux, premier Tribun & facteur de ceste Ligue, halené de quelques grands, & porté par les principaux ministres d'icelle, se ioint auec Preuost Curé de S. Seuerain, Boucher Curé de S. Benoist, & Launoy Chanoine de Soissons, iadis Ministre, mais fugitif de Sedan pour adultere. Ces quatre Archiligueurs ayans bandé tous leurs esprits à ce qui faisoit pour l'extermination de la maison de Bourbon & aduancement de ceux de Guise, sement par la ville vne pernicieuse graine de rebellion, en recueillent vne tres-abondante moisson, & des principaux forment vn petit Conseil qui se chargent de veiller és seize quartiers de la ville & faux-bourgs, de pratticquer le plus de gens qu'ils pourroyent, & les entretenir de discours fondez sur la malice du tẽps, rempli de schisme, d'heresie, de tyrannie. Ce petit Conseil composé de Rocheblond, Compans marchand, Crucé procureur, la Chapelle, Louchart commissaire, & Bussy le Clerc procureur, rapportoit puis apres ses deliberations & projets au grand Conseil qui constoit de Docteurs, Curez, Predicateurs, & autres persõnes de marque. En peu de tẽps ils dressent vne grande confrairie: & se sentãs forts, dõnent à cognoistre au Duc de Guise la volõté des bõs Catholiques de Paris (c'est le nom que les Ligueurs s'attribuerẽt) & leur zele à la cõseruation de la religion, à l'extinctiõ de la cõtraire, à l'extermination de la tyrannie. Il en communique auec ses freres, & enuoye dõner & prendre serment en vne assemblee tenue dans l'hostel de Reims à Paris. D'ici les plus factieux sõt dépeschez és villes & prouinces du Royaume, auec bonnes instru-

Naissance d'icelle.

ctions,

ctions, pour y former de nouueaux confederez en vn corps, sous ce pretexte de combattre l'Heresie & la Tyrannie. Alors on vid renuerser les principales colomnes qui soustiennent le Prince, la Bien-vueillance & l'Authorité, & se glisser en leur place, Haine & Mespris. Les Predicateurs qualifierent en public & par tout le Roi tyran & fauteur d'heretiques. Le peuple leur applaudit: & de ceste opiniastre mal-vueillance qu'il auoit desia conceuë contre son Roi, son conseil, ses fauoris, enfante ceste fureur qui tost apres courra tout le corps de la France.

1584

Trõpettes de rebellion.

Povr mieux autoriser ceste Ligue on la presente au Pape Gregoire XIII. afin qu'il lui donne sa benediction & s'en declare le parrain comme faite pour l'ornement & soustien de l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine. Gregoire estoit bien content qu'on entreprist cõtre les Huguenots: mais n'approuuoit point ces sousleuemens populaires qu'il preuoyoit enuelopper vn Roi Tres-chrestien & Catholique, & ne vouloit estre bouttefeu d'vne guerre qu'il ne pourroit esteindre. Ainsi renuoya-il les deputez sans responce. La Ligue impatiente d'attendre la resolution de Rome, estale ouuertement ses desseings, & les rend plausibles, faisant monter sur ce theatre l'vn des principaux Princes du sang auquel ils font porter la marote. On publie, Que le Roi mourant sans enfans n'a point d'heritier ni successeur que le Cardinal de Bourbon. Prince cassé d'ans, hors d'espoir d'engendrer & de suruiure à vn Roi sain, gaillard, ieune. Mais on fait sourdement couler aux ames du simple peuple ceste chatouilleuse vsurpation des Capets sur les heritiers de Charlemagne. on en imprime des liures, on seme force pasquils. mesme aucuns Predicateurs en font le theme de leurs sermons.

Ligue presentee au Pape.

Mais non approuuee.

Assemblee de Montauban. &

Or deux principaux tisons s'en vont maintenant enflammer la Ligue. l'Assemblee du Roi de Nauarre & des deputez du parti à Montaubã pour aduiser aux moyens de se maintenir, si la Ligue abusant du nom & de l'autorité du Roi les veut offẽser: Et le voyage du Duc d'Espernon vers le Roi de Nauarre, pour conferer auec lui particulierement au nom du Roi. Les chefs de la Ligue presument que le Roi vueille armer, & se seruir contr'eux des armes du Roi de Nauarre. Ils veulent preuenir. &

Voyage du Duc d'Espernon en Gasconne, tisõs de la Ligue.

1585 pour ce faire expedient force commissions : mais afin qu'aucun ne les controlle, les couurent du nom du Roi, duquel ils se maintiennent bien aduouëz comme de chose faite pour le seruice de sa Maiesté. Le Roi sur la fin de Mars les desaduouë, & defend toutes leuees de gens de guerre.

Motifs de la Ligue. POVR se iustifier & faire valoir leurs remuemens, ils publient les motifs du Cardinal de Bourbon (qui toutesfois ne leur seruoit que de zero en chiffre) des Princes, seigneurs, villes & communautez Catholiques pour s'opposer aux heretiques. Qu'on a mesprisé la resolution prinse aux Estats de faire la guerre aux heretiques, & casser tous edicts faits en leur faueur. Que la succession du Roi de Nauarre, dont il a desia conceu grande esperance depuis la mort du Duc d'Aniou, susciteroit de grandes combustions en ce Royaume. Que desia les preparatifs s'en font & dedans & dehors. Que par le concordat fait à Magdebourg le xv. Decembre passé, les troupes du Roi de Nauarre, du Prince de Condé, de la Roine d'Angleterre, du Roi d'Escosse, du Comte Palatin, des Ducs de Saxe, de Pomeranie, de Wirtemberg, du Landgraue de Hessen, des Suisses & autres Protestans deuoyent conioinctement entrer en France dedans le xv. Auril prochain. Que les Huguenots n'ont voulu rendre les villes qu'ils possedent pour asseurance de l'execution du dernier edict de paix. Qu'il y a grand abus en la prouision des offices, en la leuee des deniers, en la prouision excessiue d'imposts sur le peuple. Puis se plaignent des mignons de Cour, lesquels abusans du nom & de la bonté du Roi empeschent d'auoir accez à sa Maiesté, les Princes & seigneurs vraiment Catholiques. lui persuadent estre necessaire pour la conseruation de son Estat, d'affoiblir & diminuer l'autorité d'iceux. brauent la Noblesse. disposent des gouuernemens en faueur de leurs partisans. dissipent les finances. rongent le peuple. retranchēt la liberté de Iustice. ruinent le Clergé de decimes & charges extraordinaires. En apres declairent, Que ces iustes mouuemens & la soudaineté du mal les ont poussez aux armes, le peu de credit qu'ils ont vers le Roi ne leur donnant autre voye pour lui faire entendre leurs plaintes, & protestēt, la fin de ceste prise d'armes, n'estre que pour remettre

remettre l'Eglise de Dieu en sa vraye & ancienne digni- 1585
té, sous l'exercice d'vne seule religion en tout le Royaume : Rendre à la Noblesse son honneur & sa franchise: soulager le peuple des surcharges inuentees depuis le regne de Charles IX. & n'employer les deniers leuez sur icelui, q̃ pour le seruice du Roi. Requerir le Roi de pouruoir à la succession contre les calamitez publiques & priuees que les pretentions & differends d'icelle pourroyẽt enfanter, & chasser de la Cour ceux qui abusent de sa faueur & autorité. En fin protesta ne poser les armes que leur proposition ne soit du tout executee. & que sa Maiesté n'ait diuerti le peril dont la crainte leur a fait prendre les armes.

Ces fausses impressions auoyent extremement animé le peuple, mais comme on lui viẽt parler d'vn synode tenu à Montauban, & d'vne diette en Alemagne, où l'on auoit comploté d'enuahir la Frãce, & d'en chasser la messe & les Prestres: il reçoit pour verité les paroles de ces hommes passionnez. il y a presse à entrer dans ce parti. ceux qui ne demandent sinon nouueau mesnage, safraniers, endebtez, criminels, scelerats: en somme, qui auoyẽt besoing de guerre ciuile pour viure sur le cõmun, suiuent les enseignes de ceux de Guise. Les doublons d'Espagne cõmẽcẽt à briller. leurs Capitaines armẽt, & se iettẽt aux chãps. Mais les Huguenots sont à la Rochelle, en Lãguedoc, en Guyenne, en Dauphiné. & eux les võt cercher en Picardie, en Chãpagne, en Bourgõgne, en Prouẽce. Marseille est surprise le IX. Auril, par les menaces de Daries 2. Consul. mais aussi tost reprise, & Daries pendu. Mãdelot se saisit de la Citadelle de Lyon le deuxiesme de May. Orleãs ferme les portes au Duc de Mõtpẽsier enuoyé par le Roi pour s'asseurer de la ville. Les autres villes se sousleuent. les factieux operent. l'armee Ligueuse tire vers Paris: & tous les iours quelque nouuelle troupe la grossit: tous les iours quelque ville se declaire. Le Roi cependãt ne faisoit la guerre qu'auec la plume, & cuide par moyẽs doux & parlant bas appaiser ceux qui chantent bien haut. il remonstre par sa declaration le zele qu'il a porté *Declaration du Roy.*
de tout temps à la religion Catholique, la necessité qui l'a contraint à la paix lors qu'il a senti tous les estats de son Royaume recrus des calamitez passees. Que la paix

1585 est le seul remede pour reünir ses subiects en vne seule religiõ, restablir la Iustice: reformer les abus & les mœurs, soulager le Clergé, honorer la Noblesse, & descharger le Peuple d'oppression. Qu'il ne donne les benefices qu'à des Prelats ornez de doctrine & pieté. La Noblesse se reconcilioit en quittant les animositez & meffiances, le Peuple deliuré de l'insatiable mangerie de la guerre mãgeoit son pain en repos. & plusieurs neantmoins autant impudens que temeraires, plus hypocrites que religieux, recueilloyent de ceste paix vne secrette faueur qu'il portoit aux heretiques, laquelle n'entra iamais aux pensees de son ame. Qu'il n'a iamais fauorisé la succession d'vn Roi qui soit au desauantage de la religion Catholique: mais qu'entreprendre la querelle de la succession royale tandis qu'il est en vie, & en espoir d'auoir lignee, c'est se defier de la bonté de Dieu, & comme desia le degrader de l'estat auquel Dieu l'a fait naistre. Qu'il a honoré des plus grandes & plus dignes offices de la Couronne, les Princes qui se plaignent d'estre reculez de ses faueurs (Et de fait, le Duc de Guise estoit Grand maistre de France, gouuerneur de Brie & de Champagne, & tous les autres de mesme sang pourueuz d'vn gouuernement.) Puis ayant promis de rendre à l'Eglise sa splendeur, le contentement à la Noblesse, le soulagement au Peuple, il prie, coniure, exhorte, commande aux Ecclesiastiques, aux Gentils-hommes, aux Parlemens, aux villes, se separer de ce qui peut empescher vne si sainte intention, se departir de toutes ligues & associations, & se reünir sous son obeissance. D'auantage il escrit au Roi de Nauarre, Qu'il se contienne en patience, afin que le peuple sçache à qui donner le blasme de ces nouueaux remuemens. qu'il s'asseure au reste de sa bonne affection, par laquelle il n'oubliera iamais l'interest d'icelui non plus que le sien propre, alencontre de ceux qui sous beaux pretextes entreprennent sur sa personne & couronne, pour s'accroistre à son dommage & totale dissipation de son estat.

Du Roy de Nauarre. Le Roi de Nauarre obeit, & laissant passer toutes occasions de s'armer, protestant neantmoins, Que voyant le bras leué pour frapper le Roi son frere & seigneur, il destournera le coup. Et sur ce qu'il est accusé d'heresie, respond,

respõd, Qu'il est né sous la permission des deux religiõs 1585
en France ; qu'il quittera celle en laquelle il est esleué, quand par vn legitime Concile on lui monstrera vne autre verité que celle qu'il croid. que partant il n'est point heretique: moins relaps, attendu qu'il n'a point esté conuerti de sa premiere opinion. Qu'il n'est point ennemi des Catholiques, veu qu'aussi tost que les edits ont accordé la liberté des consciences, il a tousiours posé les armes. que par tout il maintient les subjects en telle liberté qu'il les a trouuez apres le deces de sa mere. Que le pretendu concordat de Magdebourg que les Predicateurs de la Ligue font si haut retentir en leurs chaires, est vne imaginaire assemblee, & digne d'vn bãc de Charlatan. que l'imposture en appert de ce qu'ils nomment en l'extrait publié par eux, les ambassadeurs de l'Electeur Palatin & du Prince d'Oranges, desquels l'Electeur estoit decedé plus d'vn an deuant le terme qu'ils alleguent; & le Prince occis à Delft quatre mois auparauant. Qu'il a requis au Roi prolongation des villes qu'il tient pour arres du dernier edict ; mais les lui rendra deuant le terme pourueu que la Ligue pose les armes, & remette au Roi les places qu'elle a saisies. Que ce qu'elle le declaire incapable de la Couronne lui touche fort au cœur: mais c'est la chose à laquelle il pense le moins, esperant que Dieu par sa bonté gardera long temps le Roi pour le bien de son Royaume, & lui donnera lignee au regret de tous ses ennemis. Que ceux qui par leur declaration le nomment desireux de la mort du Roy, perturbateur de l'Estat, ennemi des Catholiques, ont faussement & malheureusement menti. & requiert au Roi qu'il lui laisse démesler ceste querele auec le Duc de Guise: vn à vn, deux à deux, dix à dix, sans qu'il s'en mette en peine, ni que le peuple souffre plus longuement. Personne neantmoins ne repart sur le dementi : personne n'accepte le defi. Certes il faloit monstrer aux premiers regimbemens de la Ligue vne autre espee qu'vne plume, ou autre cuirace qu'vn sac de penitent ou d'hermite, vn autre visage que douteux & tremblant. l'autorité d'vn front asseuré, la fermeté d'vn courage viril, la resolution conuenable à vne Majesté royale, deuoyent estre le foudre qui pouuoit dissiper ceste Gigantomachie, & accra-

Grand maistre d'Estat.

1585 zer ces legiõs mutinees. Mais la Roine-mere accoustumee de pescher en eau trouble cõniuoit au Duc de Guise. Elle voyoit ces remuemens d'assez bon œil, bien contente que ce Duc estonnast le Roi, qu'il lui fist ietter les Protestans en proye, qu'il le forçast d'eslogner de la Cour ces mignons nouueaux-venus, pour escorner le credit qu'elle souloit auoir enuers son fils (il l'auoit desia sequestree d'vne bonne partie des affaires, & desia la tenoit comme confinee en ses maisons hors du Louure) afin d'estre en suite recerchee pour parer les coups de celui qu'on voyoit le premier prest à frapper. Son ambition premiere la poussoit plus qu'aucun desir qu'elle portast à l'agrandissement du Duc : pour trauerser & le Roy & le Duc, pour brouiller, pour introduire vn desordre & confusion en l'Estat : & seule subsister, comme tousiours, au milieu de ces furieuses tempestes.

La Ligue foible. La Ligue se pouuoit aisément rompre. elle n'auoit au commencement que mille cheuaux & quatre mil hommes de pied en campagne. mesme la plus part cognoissants que ces remuemens touchoyẽt le Roy & son Estat, retirerent de bonne heure leur espingle du ieu. la pluspart des villes flottoyent encore entre obeissance & rebellion. quelques vnes persistoyent en fidelité: les autres se pouuoyent asseurer auec peu de force. Mais voici Catherine qui donne au Roi l'vne de ses dernieres peurs. Vous auez (lui disoit-elle) à faire au Pape, à l'Empereur, au Roi d'Espagne, au Duc de Sauoye, à quelques Princes d'Alemagne, aux Cantons Catholiques des Suisses qui secouent vostre alliance, à toute la maison de Lorraine. On vous conte desia plus de vingt cinq Princes & grands chefs en ce parti. vos meilleures villes s'y fourrent. tous sont resolus d'exposer leurs biens, leurs personnes, leurs vies, pour rompre les flots contraires & sauuer de naufrage la religion. Ainsi voila ce pauure Prince estourdi. il pense desia voir le Duc de Guise à ses trousses. il semble que les cellules des Capucins lui soyent plus certaines que son Louure. Ce n'est plus celui qui matrassoit ses ennemis à Iarnac & Montcontour. le nez lui seigne, le courage lui faut, il ne demande que d'acheter l'amitié du Duc : & prómet que pour auoir paix il lui donnera bonne part en son Royaume.

Le

Le Duc de Guife, Prince de grande experience, difcret 1585
& valeureux, digne de trouuer place entre les plus excellens Capitaines, cognoift le Roi touché de frayeur : & void que le luftre de fes armes brille par tout, que les efclàts de fes entreprifes volent par la France. De cefte pufillanime crainte du Roi le courage lui enfle: il pourfuit fa pointe, & commence d'efperer plus qu'il n'auoit proietté. Auffi demande-il beaucoup. mais par fa requefte il mefle gentiment fon intereft particulier auec le public. Il fupplie le Roi, De faire vn edict irreuocable pour l'extirpation des herefies, retirer auec forces les villes tenues par les Huguenots, renoncer à la protection de Geneue, autorifer leurs armes, & ioindre les fiennes enfemble. C'eftoit proprement dire, De Roi que n'agueres vous eftiez, deformais vous ferez partifan. Le Roi plaftre vne paix auec eux: & par fon Edict du XXVIII. Juillet reuoque tous autres donnez en faueur des Proteftans, commande à leurs miniftres de vuider le Royaume: & à tous fes fubjets, de faire dans fix mois profeffion de la religion Catholique, ou fortir hors des terres de fon obeiffance. aduouë les armes des Ligueurs comme leuees pour fon feruice: autorife leurs pretextes : & par articles fecrets arreftez à Nemours, les contente entierement, fors qu'en cefte condition: De fe departir de la Ligue, & dans le mefme iour pofer les armes. piege par lequel ils feront finalement entrauez. Quant à leurs feuretez, ils les remettroyent au bon plaifir du Roy. fi voulurent-ils auoir en leur puiffance les villes de Chalon, Thoul, Verdun, S. Difier, Reims, Soifsõs, le chafteau de Dijon, Beaune, Rue en Picardie, Dinan & Concq en Bretagne. firent payer au Roi deux cens vn mil fix efcus deux tiers pour les gens de guerre eftrangers qu'ils auoyent leué. eurent defcharge de cent fix mil trois cens quarante efcus huict fols trois deniers qu'ils auoyent pris aux receptes generales, obtindrent cent mil efcus pour baftir vne citadelle à Verdun, entretenement de gardes à cheual pour tous les Princes de cefte Ligue. En fomme les extorfions, pilleries, bruflemens, irreligion, & autres infolences que telles armes trainent apres elle, rongerent plus de chair en trois mois que leur guerre dura, defpouillerent plus de graifse, humerẽt plus de fang au pau-

Se rẽforce par la paix faite auec elle.

Edict de paix reuoqué par celui de Iuillet.

1585 ure peuple, pour le soulagement duquel ils auoyent tant protesté d'estre armez, que les charges ordinaires n'en eussent sceu consumer en plusieurs annees. Ceste desbauche enfanta vingtsept edicts pour acquitter les millions d'or que ceste fureur auoit prodiguez, au grand peruertissement de la Iustice, de la Police, des Finances. Vne temeraire entreprinse se ruine d'elle mesme quād elle sent du cōtraste: mais si les entrepreneurs apperçoiuēt qu'on les craind, leur impunité passe en asseurance. Ceste paix auoit fait vne grande bresche à l'autorité du Roy: mais on ne l'auoit arrachee que par force; depuis trois iours il les auoit declairez rebelles & criminels de lese Majesté: l'on pouuoit donc aisément iuger qu'il couueroit vn œuf dont naistroit quelque notable vengeance. Certes Henri la meditoit; mais les trois freres principaux architectes de ceste coniuration se tenans escartez, ne se pouuoyent enueloper sous vn mesme filé: & pour se maintenir, n'auoyent point de meilleur expedient qu'aux armes & par les armes. Ils font resoudre le Roi à la guerre contre les Protestans: on veut qu'il en croye la facilité. trois matinees la termineront, (ce disoyent-ils) nous auons l'assistance de tous les Princes Chrestiens. le fer d'Alemagne ne branslera iamais pour le Roi de Nauarre, Prince pauure, sans argent, sans credit. La Roine d'Angleterre aura fort à faire à contrelutter les bourrasques Espagnoles (l'Espagnol preparoit desia ceste grande armee contre l'Angleterre, que nous verrons en son temps vne bouffee de vent auec peu d'effort dissiper en pieces) les plus fortes places parlementeront aux premieres approches. Faisons leur de par Dieu la guerre (ce dit le Roy) ie veux entretenir trois armees; l'vne en Guyenne, l'autre pres de moi, l'autre sur la frontiere contre l'entree des estrangers que les Huguenots procurent en Alemagne. il ne faut que de l'argent. les frais en montent à quatre cens mille escus par mois. J'ay par vostre aduis rōpu la paix (dit-il aux plus notables du Clergé, du Parlement, des Bourgeois de Paris assemblez au Louure) asseurez-moy des moyens de faire la guerre. Puis au Cardinal de Guise: Les chefs du Clergé sont ceux qui m'ont le plus solicité à la guerre: il n'est raisonnable que ie supporte seul les charges qui redondent au public. ie croi donc

Dōt s'ensuit la guerre aux Protestans.

donc que vous ne manquerez à m'assister. Au premier President:[neantmoins le Parlement auoit n'agueres verifié les patentes par lesquelles le Roi condamnoit de leze majesté les auteurs de ceste rebellion.] I'ay recognu en vous tant de zele & d'affection à me faire reuoquer le dernier edict de paix, que ie me promets que vous aurez assez de raisons pour persuader à ceux de vostre robe à laisser reposer leurs gages tant que la guerre durera. Et au Preuost des Marchands : La ville s'est monstree tresaffectionnee à la rupture de l'edit : elle doit estre autant disposee à contribuer aux frais de la guerre Allez des ceste heure assembler le corps de ville, & me faites vne imposition de Deux cents mil escus. Certes chascun de ceux-ci vouloit bien la guerre, mais sans se ressentir des incommoditez qu'elle apporte. ils commencent à recognoistre que la plus desauantageuse paix vaut mieux que la plus triomphante & plus victorieuse guerre. la Ligue neantmoins veut la guerre : & que ceux dont les peres la souloient porter outre mer en Asie, en Afrique, aux bouts du monde, la nourrissent chez eux. Aussi ne pouuoyent les auteurs d'icelle subsister qu'au milieu d'vne generale confusion. 1585

Le Roi de Nauarre voyant ceste nuee preste d'esclatter sur son parti, se plaind, que le Roi sans consideration du particulier interest qu'il a en ces derniers sousleuemens, ait fait paix auec ses ennemis, & les ait armez de ses forces, de son authorité, cõtre son estat, son sang, soimesme. Il deschiffre par vne publique declaration, les mouuemens des armes de la Ligue, la vanité de leurs pretextes, les fruits que les ordres de France doiuent esperer du traitté de Nemours. puis auec le Prince de Condé, son cousin, le Mareschal d'Anville [desormais Duc de Montmorency par la mort de son aisné, & sous le regne suiuant, Connestable de France] & autres seigneurs, gentilshommes, prouinces, villes, communautez d'vne & d'autre religion, proteste de conseruer par vne legitime & necessaire defense, les loix fondamentales des familles, la condition & liberté du Roi & de la Roine sa mere.

Plainte du Roy de Nauarre.

Mais ne suffit-il pas que ces Princes ayent desormais en teste & le Roi & la Ligue, sans qu'vne nouuelle tempeste d'outre les monts les viennent assaillir? Sixte V.

Excommunié par Sixte V. auec le Prince de Condé.

1585 homme brusque & plus vehement que son predecesseur, vient ietter son foudre sur les testes des deux Henris, Roi de Nauarre & Prince de Condé, les excommunie, degrade eux & leurs successeurs de toutes dignitez, notamment des pretentions sur la couronne de France : expose leurs personnes & pays en proye au premier saisissant.

LA Cour de Parlement trouue ceste boutee hardie, insolente, nouuelle, esloignee de la modestie des auant-Papes:& dit au ROI, Qu'elle n'y recognoist point de voye d'vn successeur des Apostres. Les Registres de la Cour, ni l'antiquité, ne lui apprenoit point, Que les Princes de France ayent iamais esté iusticiables de Rome, ni que les subjets auoient oncques pris cognoissance de la religion de leurs Princes. Puis donc que le nouueau Pape au lieu d'instruction, ne medite que destruction, qu'il change sa houlette en vn flambeau effroyable pour perdre entierement ceux qu'il doit regagner au troupeau de l'Eglise: la Cour ne peut emologuer vne telle bulle, si pernicieuse à toute la Chrestienté, & derogeante à la souueraineté de la couronne de France. Les Princes aussi protestent contre ladite bule, & appellent d'icelle comme d'abus & de calomnie au prochain libre & legitime Concile, auquel ils prouueront (ce disent-ils) que Sixte V. soy disant Pape, les appellant heretiques, a faussement & malheureusement menti. Ceste opposition fut affichee dans Rome le 11. iour de Nouembre.

Mais sa bulle declaree nulle.

AINSI se roidit le Parlement contre ceste bulle: mais il flechit aisément en d'autres euenemens qui ne firent que empirer les affaires. Car le 15. d'Octobre il emologua la declaration du Roi, qui portoit confiscation des corps & biens de ceux qui sans l'adueu des Princes Catholiques auoient opposé leurs armes à la Ligue ; & reuoquoit le terme de six mois accordé par l'edict de Iuillet, le limitant à quinze iours apres ladite declaration.

Guerre ouuerte.

POVR contrequarre, le Roi de Nauarre par declaration du dernier Nouembre saisit auec commissions de vêdre tous les fruicts, rentes, meubles, debtes actifs, noms, raisons & actions des habitans és villes, esquelles l'Edict de Iuillet touchant les six mois, & d'Octobre touchant l'abreuiation à quinzaine, auoit esté receu, publié, executé; ensemble des gêtils-hommes & autres portans les armes

uec les Liguéurs & leurs adherants, ainsi comme des 1585
Ecclesiastiques residants esdites villes, ou contribuans pour leur parti : & bailler les immeubles à ferme au plus offrant & dernier encherisseur.

Son dire & son faire ne fut qu'vn & tout incontinent les siens mettent les mains à la besongne. S. Mesmes tient en ceruelle le Mareschal de Matignon. Laual le charge en Saintonge, & fait leuer le siege de Taillebourg, où Mesdames de la Trimouille mere & fille estoyent assiegées. Le Vicomte de Turaine bat le Limousin: & pour gage de ses courses emporte l'Eueschê de Tules.

Av contraire le Duc de Mercœur pense auec Deux mil hommes faire vn grand effort en Poitou: mais il faut de la proportion de celui qui force auec celui qui veut forcer. Le Prince de Condé lui vient faire contrequarre, & brusquement le rechasse non seulement de Fontenay, mais le fait en haste reculer bien auant en Bretagne. Deliuré de ceste espine il assiege Brouage : & desia l'auoit reduit aux necessitez qui poussent les plus constans à cercher parti : comme voici nouuelles que trois capitaines, du Halot seruiteur du Roy, le Fresne ennemi du Comte de Brissac gouuerneur d'Angers, & Rochemorte partisan du Roy de Nauarre se sont emparez du chasteau de la ville, l'vne des fortes places du Royaume, gardee par vn Capitaine & douze Soldats. L'entreprise estoit bien faite, bien executee, mais mal poursuiuie. Car du Halot descendit trop tost en la ville, aduouant qu'il auoit fait prendre le chasteau pour le seruice du Roy. On l'arreste prisonnier, on inuestit le chasteau. tout le voisinage auole au secours. Sur le soir on demande à parler au Fresne. Le Fresne autant mal aduisé que le premier, se presente sur la planchette : vn arcbusier couche en ioue pour le tirer. Il veut regagner le dedans. Rochemorte auec les siens voyant le danger de la force qui couroit à la foule, leue la planchette. le Fresne se pend aux chaisnes pour la rebaisser. ceux de la ville lui coupent les mains, & le font choir dans les fossez, où vn Cerf qu'on y nourrissoit acheua de le deschirer auec ses branches. Du Halot fut incontinent executé dans la ville. Ces deux morts, on demande à Rochemorte, Pour qui il tient : Pour le Roy de Nauarre, ce dit-il. A ceste parole on se retranche contre le chasteau:

Voyage d'Angers

1585 on assied force corps de garde attendāt le Duc de Ioyeuse beau-frere du Roi. Sur ce grabuge Rochemorte sommeillant vn iour appuyé sur l'vne des fenestres du chasteau, vne arcbusade le verse roide mort sur le carreau.

Le Prince aduerti de la surprise du chasteau, & de la responce de Rochemorte, mais non des choses depuis suruenues, quitte Brouage. & pour opposer vne si forte barriere aux forces de la Ligue, marche auec enuiron huit cens maistres & douze cens arcbusiers à cheual: passe Loire aux Rosiers entre Saumur & Angers: donne iusques aux fauxbourgs, enfonce quelques barricades, passe vn iour en escarmousches. mais il n'oit aucunes nouuelles du chasteau. ni pour tocsaint de la ville, ni pour chamade du Prince, personne ne se presente. point de responsé. point de signal. les entrepreneurs estoient enseuelis en leur entreprise: & seize soldats restez auoient desia capitulé. Certes trop de courage, mais peu de consideration auoit engagé le Prince par deçà la riuiere entre plusieurs armees ennemies, sans pont à sa deuotion, sans batteaux de reserue, sans place fauorable. Alors ceste gaye esperance qui auoit apporté ceste petite armee se tourne en confusion & desordre. Car le Duc de Mayenne auoit passé Loire à Orleans auec quinze cens cheuaux Reistres & François, pour couper chemin au Prince s'il repassoit l'eau. Le Duc d'Espernon & le Mareschal de Biron tenoient la Beausse vers Bonneual pour lui venir à l'encontre. la Chastre auoit retiré les moulins, les bateaux: gardoit les passages de Loire. Le Duc de Ioyeuse lui marchoit à dos. Entragues gouuerneur d'Orleans venoit à la trauerse: & toutes les communes s'esleuoyent. D'ailleurs les troupes du Prince estoient harassees: deux ou trois passages sur Loire desquels il faisoit estat entre Blois & Amboise lui defaillent. l'estonnement croist, les siens diminuent: ceux qui trouuēt des amis en Beausse Dunois, au Perche, Vendosmois, Maine, se desrobent. le seigneur de Rohan desconseillant de s'engoufrer plus outre en vne riuiere euidente, auoit tourné bride vers la Bretagne. toutes les susdites forces ennemies venoient en peu de iours fondre sur les bras du Prince. Estant doncques pres de Vendosme, il laisse la principale charge de la retraitte à Clairmont & Sainct Gelais, ordonne le departement

tement des compagnies, pouruoid à ses domestiques; & 1585
sur les onze heures du soir, accompagné des seigneurs de *Route du*
la Trimouille, d'Auentigny, & peu d'autres, finalement *Prince de*
apres infinis trauaux & dangers qu'il encourut à diuerses *Condé.*
routes, gagna l'isle de Grenezé en la manche d'Angleterre. & de là, Londres, accueilli par la Roine auec tous les honneurs & gratuitez qui se peuuent estimer : puis de son commandement accompagné par bon nombre de Noblesse & de gens de guerre en vaisseaux bien equippez, repassa la mer, obtenant vne assez grande victoire de s'estre sauué: & despouille bien ample de remporter plustost sa teste à la Rochelle, qu'en Greue ou bien aux Hales de Paris.

S. Gelais, Bois-dulie, Aubigny, la Tifardiere, & quelques autres sont louez d'auoir sagement sauué les troupes desbandees pres la forest du Marchenoir, separees en petits troupeaux de douze à quinze: desquels neantmoins bien que les villes d'Orleans, Blois, Amboise, Tours, & autres circonuoisines, fussent estroitement gardees, plusieurs repasserent Loire, S. Gelais & autres enfilans le grand chemin de Paris, trauerserent plusieurs compagnies espandues par la Beausse; puis ayans longuement tracassé parmi la forest d'Orleans, passerent la riuiere pres de Gyen: & se rendirent en fin à la Rochelle, où le Prince, les chefs de l'armee, & la plus-part des troupes s'estoyent desia iettez à sauueté.

La Fulminante de Sixte, & le second Edict d'Octobre auoyent extremement aigri le Roi de Nauarre. maintenant il se plaind au Clergé, à la Noblesse, au tiers Estat, au parlement de Paris, de la rupture du dernier edict de paix. & qu'on ait fait decider à Rome le poinct de la succession d'vn Roi viuant: qu'on vueille rendre vn Prince du sang de France iusticiable du Pape: qu'on souffre le Consistoire dõner ce qui ne lui appartient pas: qu'il transfere & dispose des Royaumes & principautez à son appetit. Puis remõstre les malheurs que ceste guerre plus qu'inciuile enfantera: les exhorte à ne seruir d'instrumens aux Ligueurs pour ruiner le Roi & le Royaume. Et finalemẽt, puis qu'ils sont si malauisez, proteste comme auparauãt, Que lui & les siens s'aideront de tous moyens legitimes pour resister à la violence de leurs ennemis: mais reiette

1586 Autre plainte du Roy de Nauarre.

1586 les desastres de ces miseres sur les auteurs d'icelles. Les estrangers s'y meslent aussi bien auant. Les Princes d'Alemagne intercedent enuers le Roi par l'instigation du Roi de Nauarre, à ce qu'il se rende exorable aux tres-humbles supplications de ses voisins, & qu'ouurant les yeux aux larmes, & les oreilles aux plaintes de ses peuples, il vueille maintenir son bien, son repos, son honneur, sa foy, sa Couronne, sa reputation; & sauuer vn corps blessé à mort. Mais ceux de Guise lui tenoient le pied sur la gorge: il ne parloit plus sinon par la bouche de la Ligue. Ie fai & change (ce dit-il aux ambassadeurs) mes ordonnances selon l'exigence des cas pour le bien & tranquillité de mes sujets, & laisse le soin à tous Princes souuerains de gouuerner leurs peuples selon qu'ils iugent estre raisonnable. I'ai la crainte de Dieu viuement engrauee dans mon ame, & ne feray rien contre l'honneur de ma conscience & le soin paternel que i'ay de mō peuple.

Intercession des Princes estrāgers.

C'estoit bien gratter la Ligue à l'endroit qui lui demangeoit. aussi la voila desormais à cheual: le Duc de Mayenne marchoit auec enuiron deux mil cheuaux François, Reistres, Alemands: douze regimens d'infanterie, & six mil Suisses. Il deuoit amener en triomphe les Princes du sang prisonniers; leurs Capitaines enchaisnez; ioncher de leurs soldats les campagnes de Xaintonge, Poitou, Guyenne, & retournant victorieux, rapporter au Roi la conqueste de toutes les places qui faisoient teste. Mais quels exploits, quels trophees? Les trois pointes du tonnerre de Dieu matrassent les hommes en ces pays là, & lui assiege, bat & prend quelques chetiues bicoques que la carte Gallicane n'a presque iamais cognues. Montignac, Beaulieu, Gaignac, Castels & Sainte Bazeille sur la Garonne: Montsegur, Castillon, Puy-normand en Perigeux. Thules au Limosin ville foible, auoit esté remise és mains des habitans & peu d'autres places ou rachetees à prix d'argent ou rendues des la premiere semonce: mais aucunes traitees par les gens du Duc, non auec ceste inuiolable foy, par laquelle il auoit és annees precedentes heureusemēt conserué sa reputatiō en Dauphiné lors que les exploits de ses armes estoient auctorisees par le Roi.

Armee du Duc de Mayenne.

Povr ceste heure la difficulté des passages, le desbordement des riuieres, le default d'argent, de munitions de guerre,

guerre, de viures, de refraischissement d'hommes, lui font laisser derriere soy, Seigeac, Cadaillac, Caior: les maisons du Vicomte de Gourdon, Montfort, Bergerac, Saintefoy, & autres lieux importans sur la Dordogne, toutes occupees par les Protestans, & ceux ci renforcez de nouuelles compagnies, ayans couché par terre 200. hommes des troupes du Vicomte de la Guierche; la plus-part des soldats du Duc ennuyez de si longues & desdaigneuses coruees, sans profit, se desrompent d'eux mesmes à la file. & le Duc apres auoir employé beaucoup de temps, de fatigues, & d'argent pour remporter peu de trophees, se dispense de ceste guerre à l'aduenir pour hyuerner à Bourdeaux. 1586

Cependant le Prince de Condé recommençoit viuement la guerre, assisté notamment du Comte de Laual & de S. Gelais qui commandoient enuiron quatre cens cinquante hõmes; & par les nouuelles conquestes de Dompierre (chasteau pres sainct Ian appartenant au Mareschal de Rez, dont le butin recompensa les dommages n'agueres soufferts par ses soldats) de Royen place forte proche de Brouage, de Soubize, de Mornac en Alleuert, de Mondeuis & autres, effaçoit les ennuis des trauerses precedentes. Au milieu de ces prosperitez il espousa dans Taillebourg le 16 de Mars en seconde nopces Charlotte Catherine de la Trimouille sœur de Messire Claude de la Trimouille Duc de Thouars, &c. de laquelle il a eu Henri de Bourbon Prince de Condé maintenant premier Prince du sang & premier Pair de France. Peu de iours apres Tiercelin auec son regiment d'enuiron six cens cinquante hommes reuenoit d'vne entreprise que S. Luc gouuerneur de Brouage auoit inutilement formee sur l'isle d'Oleron. Le Prince aduerti de son passage lui vient chausser des esperons auec la Trimouille son beau frere, la Boulaye, Auantigny, & quelques trente autres; le charge en queuë pres des faux-bourgs de Xaintes, & lui tue trente ou quarante hommes, le reste se range en bataille à la faueur des hayes & du grand chemin. Le Comte de Laual accourt au galop auec enuiron trente cinq cheuaux de sa compagnie qu'il venoit de querir logee vn peu loin de là: & voyant le Prince & les autres engagez au combat, tire droit à l'enseigne Colonnelle

1586 couuerte d'vn bataillon de picquiers, les rompt, combat celui qui la portoit, la lui arrache, les pousse en fuite, tue 60 soldats sur la place, & donne la chasse à tout le regiment. Tiercelin se sauua, remportant à Xaintes vne blessure au bras; & plusieurs autres demeurerent estropiez. La Trimouille eut vn cheual tué entre les iambes: quelques vns y furent blessez. mais le Comte perdit Sailly & Rieux ses freres. Tanlay n'agueres estoit decedé de maladie à S. Ian, & lui saisi de fieure, & pressé d'extreme regret d'auoir perdu ses trois freres, les suiuit aussi peu de iours apres au sepulcre; & furent tous quatre inhumez dans le chasteau de Taillebourg.

Defaite de Tiercelin, mais

Mort des quatre freres de Laual.

Mais que faisoit cependant le Roy de Nauarre? il s'est iusqu'à present maintenu sous l'obeissance des commandemens du Roy, ce n'ont esté par ci deuant que reciproques escritures, edicts, declarations, mandemens, reglemens aux officiers de la Couronne sur l'execution d'iceux. desormais il estale autres armes que de l'encre & du papier. Le Mareschal de Matignon assiegeoit Castels au mois de Feurier. il accourt auec enuiron trois cens maistres & dixhuit cens arcbusiers à cheual; fait leuer le siege, va dispofer de ses affaires en Bearn, vient à Nerac & s'asseure de la ville; passe la Garonne à saincte Bazeille, bien qu'il eust le Duc de Mayenne à deux lieuës pres de son passage: trauerse le Perigord, l'Angoulmois, puis s'achemine en Poitou, où le Mareschal de Biron auec enuiron douze cens cheuaux & quatre mil hommes de pied molestoit les enuirons de la Rochelle, & assiegeoit Marans. L'arriuee dudit Roi, & la resolution des assaillis commandez par la Iarrie, fit porter le Mareschal outre la Charante, & laisser Marans auec libre exercice d'vne & d'autre religion. Et le Roy de Nauarre s'en alla visiter l'armee de mer à la Rochelle; & par vne palissade, resserrer ceux de Broüage.

Exploits du Roy de Nauarrre.

Or le Cardinal de Lenoncourt & le President Bulart estoyent dés l'an passé venus de par le Roy asseurer le Roy de Nauarre de la bienvueillance de sa Maiesté, & l'exhorter derechef à se reünir en l'Eglise Catholique, tant pour le bien de sa conscience, que pour faciliter son establissement à la succession de la Couronne; lui declairer les causes qui l'auoyent poussé à rompre la paix, & le prier

prier de rendre les villes de seureté. La saison ne permettoit que leurs propositions eussent aucuns effects au cõtraire, à l'exemple de ceux de la Ligue (ce disoit le Roy de Nauarre,) nous pouuons demander de meilleures villes que celles-là. Ainsi les Ambassadeurs finirent leur charge en suppliant icelui Roi d'entrer en quelque traitté, pour lequel la Roine-mere s'entremettoit à son cõtentement, pourueu qu'il fist retarder la leuee des Reistres, Landsknets & Suisses que Cleruant, Segur & Guitry procuroyent hors du Royaume. Il accepta ceste conference : & voici que maintenant elle enfante vne trefue sur la fin de l'annee: auec protestation neantmoins, De ne vouloir ni retarder ni refroidir la bonne volonté de ceux lesquels en vne si importante occasion se sont par extreme necessité iettez en campagne, pour en releuant l'auctorité du Roi foulee aux pieds par la rupture de ses edits, le garantir de l'inuasion estrangere de la Ligue. Il estoit plus disposé à vne bonne paix qu'à vne mauuaise trefue. mais la Roine-mere ayant pour refrain ordinaire que le Roi ne feroit ni paix ni trefue auec lui qu'il ne se fist Catholique, rendit ceste conference du tout infructueuse. Elle lui remonstroit, Que ce changement rendroit sa condition plus asseuree, plus conuenable à sa qualité: que sa conuersion l'approcheroit des bonnes graces du Roi, sans s'amuser d'auantage à courtiser vn Maire de la Rochelle auquel il ne commandoit pas absolument. Mais ce Prince auoit les oreilles assez batues de ceste proposition: & n'y pouuoit condescendre que par les formes requises, c'est à dire que par vn sainct & legitime Concile. & le Duc de Neuers cuidant apporter quelque raison plus persuasiue que les autres de l'assemblee: *vous n'y sçauriez,* ce dit-il, *faire seulement vn impost.* (Vn Prince fait tout ce qu'il veut, quand il ne veut sinon ce qu'il doit vouloir.) *Vous auez raison,* respond ce Prince, franc, naif, ingenu: *aussi n'y a-il point d'Italiens parmi nous.* 1585

Entreueue de la Roine mere & de lui.

Inutile.

Ceste conference auoit desia fort ombragé les Parisiens. on les auoit plus que iamais eschauffez à se remuer. & le Duc de Mayenne aduerti que la Roine-mere s'auançoit vers le Roy de Nauarre pour moyenner quelque accord, se hastoit deuers Paris pour reprocher au Roi que ceste negotiation estoit contre son edict, que telle paix ne

Mais suspecte aux Parisiens.

1586 pourroit eſtre bonne engendrant en la religion des effects contraires à la tranquillité des conſciences Catholiques. Arriué qu'il eſt, les ſix Archiligueurs lui communiquẽt leurs articles ſecrets, Pour combattre l'hereſie, reformer la Cour, & l'inſolence des Mignons. mais pour extreme coup d'Eſtat, Se ſaiſir de la perſonne du Roi.

Il approuue ces conſeils, ſonde leurs deſſeings: mais on trouue l'execution difficile. Ainſi les Rats de l'Apologue trouuoient ceſt expedient tres bon pour eſtre aduertis de l'approche du chat & ſe ſauuer de ſes grifes; De lui pendre vne ſonnette aux oreilles: mais perſonne n'oſoit eſtre l'entrepreneur.

La Roine mere ayant aduis de ce dernier coup de deſeſpoir, reprit le chemin de la Cour: & ſon arriuee iointe auec l'irreſolution des chefs, laiſſa les Pariſiens flotans au milieu d'vne tant perilleuſe entrepriſe. Ce departement de la Roine-mere reſchauffa la guerre en Poitou. Le Roi de Nauarre ſe reiette en campagne: prend Chiſay par compoſition, Saſay d'aſſaut; contraint S. Maixant à ſe rendre, range Fontenay à ſa diſcretion; aſſiege Mauleon, mais durant la baterie l'emporte par eſcalade.

Autres exploits du Roy de Nauarre, &

Pendant que les armes du Roi de Nauarre proſperent: que le Duc de Mayenne traitte auec les Ligueurs à Paris, & par les mutines langues des predicateurs affoiblit l'autorité du Roi enuers le peuple: le Duc de Guiſe continue de faire la guerre à ceux de Iamets qu'il auoit commencee contre le Duc de Bouillon dés la premiere naiſſance de la Ligue. Sedan, & toute ceſte principauté ſeruoit de retraitte aux plus voiſins Proteſtans, & de porte aux eſtrangers pour entrer au Royaume. Ce ſont les pretextes dont il couure ſes deſſeings: mais il taiſoit ſon principal motif d'aigreur: De Sedan eſtoient venus au Roi les auis de ce que la Ligue braſſoit en Champagne & Lorraine dés l'an M. D. LXXXV. Comme il ſe void maiſtre de Douzy, de Rocroy, de Raucourt, il paſſe la Meuſe & ſe iette ſur les terres de la ſouueraineté de Sedan, trauaille les habitans au dehors par toutes les cruautez de guerre qui ſe peuuent imaginer, cependant que la famine les deſeſpere au dedans. Pour diuertir ceſte nuee qui menaçoit de creuer ſur les citadins & refugiez à Sedan mal fournis de viures: le Duc de Bouillon

Du Duc de Guiſe.

lon fait par Schelandre gouuerneur de Iamets attaquer Verdun, ville qui du costé de Champagne s'estoit plus tumultueusement enuelopee des pretextes de la Ligue. Le Duc de Guise court au secours, & par son essongnement donne moyen au Duc de Bouillon d'auictuailler Sedan. Là dessus la Roine-mere à la sollicitation du Duc de Montpensier oncle maternel des seigneurs de Sedan, moyẽne vne trefue de quinze iours entre les deux Ducs: durant laquelle l'entreprise prattiquee sur le chasteau de Iamets en faueur du Duc de Guise, n'ayant esté que funeste aux entrepreneurs, elle disposa derechef leurs volontez à vne seconde trefue d'vn mois. 1587

Duc de Bouillon chef de l'armee Aleman de.

BIEN à propos. car l'armee Alemande de laquelle il estoit nommé Lieutenant general sous le Duc Iean Casimir (qui substituoit en sa place le Baron d'Onavv, la minorité de l'Electeur Palatin nepueu & pupille dudit Duc l'empeschant de marcher en personne) se preparoit pour faire monstre en la plaine de Strasbourg. Ainsi le Duc de Bouillon s'achemine en Alsace auec 400. cheuaux & 800. arcbusiers pour le faire auancer. le Duc de Guise vient trouuer le Roi à Meaux; Pour receuoir (disoit-il) les commandemens de sa Majesté en si grande & importante occasion. mais en effect; Pour se plaindre, Que depuis la reuocation de l'edit de paix il eust auec si peu de ferueur poursuiui la guerre contre les heretiques. Qu'il les souffrist en leurs maisons iouïr comme en pleine tranquillité de leurs biens & estats. Qu'au lieu de les vendre & les employer à leur ruine, il eust fait saisir les reuenus du Cardinal de Pel-ve (né en France, mais espagnolizé à Rome) pour auoir en plein consistoire vertueusement soustenu les iustes motifs de la prinse des armes par les Princes Catholiques contre les Hugenots. Que ceste guerre ait plus auancé les mignons que ruiné les heretiques: & que les deniers prouenans de la subuention du Clergé seruissent à l'entretenement mesme desdits mignons. Que ni le conseil du Roi, ni le Parlement de Paris, ni les iustices subalternes, ni le Preuost de Paris n'ayent iuré le dernier edict. Que les villes qui ont demandé l'extirpation des heretiques & la reuocation des derniers edicts de paix soyent traittees comme ennemies. Qu'il ait fait demolir les citadelles de

Plaintes du Duc de Guise contre le Roy.

1587 Lyon, de Mascon ; surprendre celle de Valence ; disgracié Brissac, Crusilles, Gessan, Entragues & autres ; & peruerti les assignations qu'il lui auoit donnees pour estre rembourcé des frais par lui soustenus en ceste derniere leuee de gens de guerre. Mais le Roi sçauoit bien dequoi contrebalancer les plaintes de la Ligue, & ses contrauentions reciproques aux articles de Nemours. Il auoit fort bien remarqué que les insolentes passions d'icelle aspiroient à quelque chose de plus grand que ne portoient lesdits articles. Ceux de Guise auoient demandé des villes d'asseurance contre les Protestans en des prouinces esquelles ils n'estoient non plus à craindre vifs, que morts. Le Duc d'Aumale venoit de surprendre Dourlan & Pontdormi, mais Bologne lui estoit eschappee par la fidelité du sieur de Sainte Marie. Ils auoient logé dans leur citadelle de Vitri le François vn Italien à leur deuotion, & tiroient serment de plusieurs gouuerneurs, De tenir leurs places au nom du Duc de Guise.

Du Roy contre le Duc.

Toutesfois l'intention du Roi n'estoit que de viure & regner, deust il acheter vne bonne paix au contentement d'vns & d'autres. mais la diuersité des desseings du Roi de Nauarre & du Duc de Guise ne les y pouuoit ioindre : & lui n'auoit moyen de subsister au milieu d'eux sans pancher d'vne part ou d'autre, ni d'opprimer l'vn sans releuer l'autre. Somme, en n'osant faire le Roi, il permet à tous chefs de la Ligue de contrefaire les Rois. Il exhorte le Duc de Guise à ne mettre l'Estat en proye, de procurer l'aise & le contentement de son Roi, la franchise du Clergé, la dignité de la Noblesse, le soulagement du Peuple, par autres voyes que celles qui destruisent l'honneur du Souuerain, pillent les Eglises, hument le sang des Gentilshommes, desesperent les peuples, & l'inuite à la paix par des promesses auantageuses à sa maison, à son parti. Mais vne ame toute guerriere ne vouloit que la guerre. le Duc ne pouuoit souffrir ni le mal ni le remede. Ainsi la paix est bannie. le Duc tourne toutes ses poursuites aux moyens d'assaillir les Huguenots : & supplie le Roi, de vouloir empescher l'armee estrangere qui batoit desia sur la frontiere, de remporter en Alemagne & la victoire sur la France, & le triomphe sur l'Eglise Catholique. Il faut tousiours que cest auguste & venerable

Le Roy veut la paix.

Le Duc veut la guerre.

rable pretexte de religion ferue d'enueloppe aux iniques passions des hommes. Il se fait decerner force commissions, singulierement pour son frere le Duc de Mayenne en Dauphiné: pour le Duc de Ioyeuse en Poitou: & pour lui contre l'armee Protestante. Si le Roi n'eust fait pareil deuoir de son costé, les peuples eussent dit, que comme vne trop longue littiere ramollit l'audace & fermeté du cheual: aussi depuis les nopces du Duc de Ioyeuse, les plaisirs, les delices, & les solicitudes de Vincennes, la Cour auoit trop relasché de son ancienne generosité. Il diuise ses forces en trois armees. La premiere à Chaumont en Bassigny, composee de Vingtcinq compagnies des ordonnances, de douze enseignes d'infanterie du regiment Descluseaux, de six de Ioannes, de six de Gié, auec plusieurs blancs signez pour autres commissions à la volonté du Duc de Guise, lequel grossit ceste armee de quatre cens lances & deux mil hommes de pied Italiens enuoyez par le Duc de Parme. & le Duc de Lorraine se laissant comme aisné de la maison emporter aux vaines esperances qu'on lui donnoit d'vne belle reintegrande en la pretendue succession de Charlemagne, tenoit aussi de belles & grandes forces sur la frontiere à la deuotion du Duc de Guise. Le Duc de Montpensier commandoit en la seconde à S. Florentin prés de Trois. le Roi par sa presence honoroit la troisiesme à Gien, & s'espandoit au long du traict de Loire, pour empescher le Roi de Nauarre de venir ioindre ses estrangers deçà l'eau. le Duc de Ioyeuse presumant vne toute certaine victoire, menoit encore vne autre armee en Guyenne contre le Roi de Nauarre: & les autres Chefs de la Ligue armoient chascun endroit soy. L'armee qui venoit pour les Protestans consistoit de cinq mille Reistres, cinq mille Landsknets, douze mil cinq cens Suisses en trois regimens. onze cornettes de François, dix compagnies d'arcbusiers à cheual. & montoit enuiron à trente mil hommes. Le Roi de Nauarre assembloit ses forces en Gascongne. Le Prince de Condé, le Comte de Soissons, le Vicomte de Turenne, le Côte de la Rochefoucault, le seigneur de la Trimouille. & autres, faisoient de grãds amas. le seigneur de Chastillõ amassoit vne armee en Languedoc. les Diguieres se tenoit prest pour passer au besoin. Ainsi voila ce pauure &

1587

Guerre resolue.

Forces du Roy. &

Des Protestans.

miserable Royaume prest à seruir de proye à des peuples
1587 differents & de langue & de mœurs. Certes par le supplice on iuge du crime.les enchantemens & diuinations desquels aucũs font escole,les blasphemes impunis, le luxe,la dissolution,la prodigalité, l'ambition , la discorde, les cruautez:mais sur tout l'impieté, le libertinage , l'atheisme,la superstition,& l'iniustice , racine des miseres qui sont entrees en France, ont comblé le vase de ses iniquitez:& voici qu'elle est preste de les boire iusqu'à la lie. Iadis la Cour estoit le seminaire des vertus de la Noblesse Françoise : maintenant elle creue en luxes, desordres, excez. le plus modeste y deuient insolent. le desbordement des grands enfante celui des petits. Et se faut-il esbahir si les mesmes fleaux par lesquels l'espouuantable courroux de Dieu iustement embrasé dissipa iadis de plus florissans Estats que cestui-ci, rodent en ces annees à trauers nos campagnes ? Voici l'armee estrangere dans la Lorraine, mais armee dont les fautes commises dés son entree cousteront bien cher à ceux qui les font. Le Duc de Bouillon est peu respecté, mal obey. Cleruant, Guitri,Beauuais la Nocle,Digoines,Montuolet, Vezines & autres l'assistent : mais la plus-part sont plus capables de porter vne ambassade qu'a faire vne charge. Le Chef Alemand est simple gentil homme, vaillant certes, mais trop foible de reins pour si grand faix : & qui n'a de reputation que ce qu'il en a acquis sous l'autorité du Duc Casimir.

Entree des estrãgers.

Dés le commencement du mois d'Aoust leur diuision, peste dangereuse,apporta beaucoup de confusion à leurs premices. Le Duc de Bourbon se vouloit preualoir de ceste armee pour auictuailler les places de sa souueraineté. Le General Alemand desiroit pour faire quelque effort qu'vn Prince du sang marchast deuant lui.Les Reistres & les Suisses laisent passer vne belle occasion au põt S.Vincent pour cõbatre la Ligue qui faisoit mine de venir aux mains.Les Landsknets sont louez de s'estre franchement cõme à corps perdu iettez dans l'eau pour trauerser & venir au combat.Les vns vouloyent saccager la Lorraine:les autres porter leur vangeance iusques au cœur de la France.Les Alemãds choisissoyẽt la route du lõg de Seine pour delà tirer en Picardie;Les Frãçois auoyent meilleure raison,

Fautes de ceste armee.

son, Qu'il faloit viser au passage de Loire, & fauoriser l'approche du Roi de Nauarre. 1587

En fin la route de Loire fut resolue. On fait beau feu d'vne quantité de villages Lorrains. les pays exposez au passage sont desolez. l'armee ne trouue ni moulins ni fours entiers; & dés lors vn general mescontentement trotte parmi les Reistres & Suisses. Comme l'armee trauerse le Barrois & Giuuillois, voici nouuelles que le seigneur de Chastillon est inuesti dans Giesille en Lorraine auec 400. cheuaux & quinze cens arcbusiers qu'il amenoit Le Duc de Bouillon depesche pour le desgager. le Comte de la Mark son frere se tourmente si fort en cest effort, qu'il en deueint malade, & mourant laissa la conduite de l'auantgarde au seigneur de Chastillon. En suitte les pluyes continues trauaillent l'armee, les viures mãquent, les raisins & fruicts non meurs engendrent plusieurs dissenteries. Si franchit elle toutes ces incommoditez: & passant les riuieres de Marne, d'Aube, de Seine, de la Cure, d'Yonne, vient faire alte vers celle de Loire.

Arriuee du sieur de Chastillon. & Mort du Comte de la Mark.

Ici les Reistres & Suisses forment leurs seconds plaintifs. le Roi de Nauarre ne paroist point; l'eau est basse, mais les forces royales bordent le trait de Loire, & menacent de combatre le premier approchant. La ruine de l'armee estrangere estoit d'empescher le Roi de Nauarre de la ioindre. A ce desseing le Duc de Ioyeuse arrestoit ledit Roi auec vne armee forte d'hommes, de munitions, d'artillerie, & de moyens. Pour premier exploit de l'vn à l'autre, le Roi de Nauarre auoit defait quelques compagnies qui s'estoient jettees trop auant en pays Mais Charbonnieres & Bori demeurez auec leurs regimens au bourg de la Mothe, S. Eloy, batus par la faueur du Capitaine du chasteau qui presta des pieces pour rompre leurs barricades, contre le serment qu'il auoit donné, De ne leur faire aucun acte d'hostilité, furent defaits par les troupes de Ioyeuse. La prinse de S. Maixant fut le second de ses trophees: Thounay, Charente le troisieme: toutes deux par composition. Mais la defaite de la compagnie des Pueilhes, par laquelle les vns pris apres le chaud du combat, & les autres rendus sous la foy de leurs ennemis, furent insolemment presques tous occis de sang froid, iointe auec la mauuaise guerre de Sainct Eloy, fera bien tost cherement vangee sur ce victorieux, lequel ayant

Seconds plaintifs des estrãgers.

Exploit du Duc de Ioyeuse en Poitou. &

1588 adiousté à ses premieres conquestes l'abaye de Maillezay, laissa Lauerdin pour commander à l'armee; & s'en veint à la Cour demander les lauriers de ses victoires, & supplément de plus grandes forces au lieu des hommes que la peste auoit retranchez en son armee.

Du Roy de Nauarre. En son absence, le Roi de Nauarre lui desfit trois compagnies de gendarmes, print leurs cornettes & plusieurs gentils hommes prisonniers: poursuit Lauerdin iusqu'à la Haye en Touraine, donne la chasse au Duc de Mercœur, & par la conduite du Vicomte de Turenne obtint tout le riche bagage d'icelui: puis receut à son retour les troupes que le Comte de Soissons lui mena, & celles de Normandie conduites par Colombieres. Ce respit donna moyen audit Roy [comme nous auons marqué ci dessus] de recueillir ses forces en Gascongne, pour venir reioindre son armee en Xaintonge. D'autre part le Duc de Ioyeuse renforcé d'hommes de cheual & de pied, repasse Loire, & auec enuiro͂ Douze mil hommes de combat, reuient faire teste au Roi de Nauarre. Le Roi de Nauarre auoit deux riuieres à passer pour venir en Xaintonge, la Drougne & l'Isle. le Duc de Ioyeuse enyuré de l'heur d'vn auancement precipité, qui de gentil-homme l'auoit fait Duc, puis de Duc beau-frere d'vn Roi de France, chargé [mais non tant par le Roi que par la Ligue dont il estoit bon partisan, comme ayant espousé l'vne des sœurs de la Roine] de donner bataille à tous euenemens, lui vouloit retrancher ces passages, preiugeant que le premier passé auroit de l'auantage sur son ennemi. Aussi bien le sçauoit le Roi de Nauarre, mais il ne perdoit point de temps à se fiiser. Voici que le XIX. d'Octobre accompagné des Princes de Condé, Comte de Soissons son frere, Vicomte de Turenne, & autres bons chefs de guerre, il vient prendre logis à Coutras pour y passer la Drougne à gue. Le Duc cuidant l'auoir à sa deuotion, enclaué qu'il est entre deux riuieres, donne le rendez-vous à toutes ses forces au lendemain entre la Roche-Chalais & Coutras. & là choisit sa place de bataille au plus auantageux endroit à demie lieuë de Coutras. Le Roi de Nauarre & les siens suoyent plus souuent aux escarmouches qu'és tripots, & succçoient plus volontiers la poussiere à la chasse de l'ennemi que les delices des festins. L'inegalité

Iournee de Coutras.

du nom-

du nombre ne l'estonne point. Il marche au deuant, resout ses hommes au combat, fait prosterner les troupes à genoux & prier Dieu. Distribue ses gens de cheual en quatre escadrons quarrez, le sien, celui du Prince, du Cô-te, du Vicomte. Les soldats aiguisent leur ardeur par mutuelles escarmouches, & s'irritent par menaces outrageuses. Des paroles on vient aux coups. L'artillerie du Roy de Nauarre tonne la premiere à huit heures, & de la premiere volee emporte sept Capitaines du regiment de Picardie. celle du Duc respond, mais sans effect. ou l'ignorance ou la malice du canonnier l'auoit pointee si bas, qu'elle donnoit à l'entredeux d'vn tertre où le boulet se fourroit sans passer outre. La caualerie du Duc conduite par Lauerdin & le capitaine Mercure fait sa charge, & d'abord se fait iour à trauers celle du Roi de Nauarre: mais passant outre, le Vicomte lui fait teste & le repousse. Le Duc par ce premier coup d'essay presumant vne totale victoire sur les trois principales testes de la maison de Bourbon, s'auance resolument flancqué de deux hayes de gendarmes pour donner leur coup de lance. Les quatre Chefs marchent chascun à la teste de son escadron, premierement au pas, puis au trot, finalement à toute bride. Ils chargent, ils rompent. & presqu'aussi tost void-on resoudre & dissoudre ceste meslee qui constoit de beaucoup de Ligueurs, & peu de Royaux. elle commēça à neuf heures; & à dix heures personne des gens du Duc n'auoit plus d'armes offensiues en main. partie est renuersee les pieds contremont, partie prinse, partie cerche son salut en la fuite. Les victorieux poursuiuent leur pointe trois lieuës durant: joochēt la campagne d'hommes, de cheuaux, d'armes. Le Duc se trouue enuelopé d'vn gros de gendarmerie, vne voix s'esleue qui rafraichit la memoire du carnage fait à S. Eloy & sur la compagnie des Pueilhes; au bruit de laquelle il est tué sur le champ sans aucun respect de sa qualité. Son frere de S. Sauueur, Bresay qui portoit la cornette blanche. Roussay puisné de Piennes guidō du Duc, les Comtes de la Suse, de Gauuelo, d'Auenjoux: les sieurs de Fumel, Neufui l'aisné de Perigord. le ieune Rochefort, Croisete, Gurat, saint Fort guidon de S. Luc, du Border son enseigne, de Vaux lieutenant de Bellegarde gouuerneur de Xaintonge, l'en-

1587

Defaite, &

Mort du Duc de Ioyeuse.

1587 seigne de Montigny, Tierçelin maistre de cãp, Chesnet son premier capitaine, Pluuiault, la Brangerie, Campels le ieune, la Vallade, Bacullard: plusieurs autres capitaines & grand nombre de gens de marque & de nom auec enuiron la moitié de toute l'armee, par leur mort signalerent la iournee de Coutras, comme la plus memorable entre celles qui se sont dõnees pour le fait de la Religion en France. Beaucoup de riches prisonniers, & beaucoup de riche butin. Toutes les cornettes prinses, le canõ emmené, le bagage gagné puis au retour de la chasse, action de graces rendue sur le champ de bataille empourpré de sang & couuert de cadauers. Mais ce qui combla l'honneur du Roi de Nauarre au milieu de ceste tant louable moderatiõ de victoire: il ne se monstra moins humain & courtois enuers les prisõniers & blessez, q̃ sage & vaillãt en l'ardeur du combat. Il fit enterrer les morts, penser les blessez: rẽuoya presque tous les prisõniers sãs rãçõ, gratifia la pluspart des chefs, fit rẽdre les enseignes à Mõtigny entre autres, loué d'auoir bien fait en ceste iournee, & s'estre dés lors frayé le chemin des bonnes graces du Roi de Nauarre, pour acquerir desormais chez icelui mesme beaucoup de reputation par sa valeur & fidelité, quand il aura marié les deux Courõnes en vne. Le Prince de Condé receut d'abord vn coup de lance au costé, qui l'ayant engagé sous son cheual lui causa tel preiudice en sa santé, que la douleur seruira pour lui bien tost auancer la fin de ses iours. C'est la plus signalee remarque des pertes de l'armee Protestante en ce combat, auquel en vn fort petit nombre d'hommes tuez en icelui, l'on n'en trouua pas vn de marque.

Voila le Roi de Nauarre desuelopé des gluaux & filets qu'on lui auoit tendus. desormais il s'auance pour monter à la source de Loire, & donne aduis de son dessein à l'armee estrangere qui pour lors estoit en Hurepois aux enuirons des terres du Seigneur de Chastillon. Mais le Roi campoit sur Loire entre Gosne & Neufvi: & par l'aduis du Duc de Neuers auoit ambarassé d'arbres, pierres, & autres empeschemens, les guez par où les cheuaux eussent peu passer. cause seconde apres Dieu dont suiura bien tost l'aneantissement de tous ces peuples ausquels on estimoit que d'entree le Roy presenteroit la

carte

carte blanche. 1585

Le Duc de Guise les suiuoit à dos, le Duc de Mayenne les costoyoit : & tous deux ne les pouuoyent empescher neantmoins d'enleuer tousiours quelque bourgade pour se refraischir. Mais comme l'armee se void forclose & d'esperance de ioindre le Roi de Nauarre, & d'apparence de pouuoir passer outre Loire: qu'il lui faut ou reculer ou aller au deuant du Roi de Nauarre ; ou s'engager plus auant au Royaume pour trouuer du pain & du fourrage, ou marcher à gauche & roder en pays incognus: elle s'effroye, elle se mutine, elle perd courage.

Armee Alemande en Beaulse.

Quelques François essayent la Charité: mais l'entreprise manque. en fin on amene l'armee se refraischir en Beaulse où l'on trouuoit dequoi manger & pour hommes & pour cheuaux. Le XXVII. Octobre elle logeoit à Vimorri & lieux circonuoisins pres Montargis. Pour leur enleuer ce logis les Ducs de Guise & de Mayenne se preualans de cest auantage sur l'armee, d'auoir les guez & passages sur Loing à leur commandement, viennent à l'heure du souper auec quinze cens cheuaux & cinq mil arcbusiers fondre sur le Baron de Dõnavv logé dans Vimorri auec sept ou huict cornettes de Reistres, mais peu s'en faut qu'ils n'eussent sujet de dire apres ce Roi des Epirotes vainqueur de l'armee Romaine: C'est fait de nous si nous gagnons encore vne semblable iournee. car trois cẽs cheuaux de bagage, les deux chameaux du Baron qu'ils emmenerent, & la mort de 50. hommes de guerre auec cent valets, n'estoit bastante pour contrebalancer le sang de 40. braues gentilshommes & deux cens bons soldats, dont les Reistres prompts à se renger sous leurs cornettes joncherent la place, tandis que les gens des Ducs s'amusoyent au bagage. Le Duc de Mayenne receut de la main du Baron deux coups de pistolet dans son casque : & le Baron pour eschange emporta de celle du Duc vn grand reuers de coustelas sur le front, mais auec peu d'effect.

Charge de Vimorri.

Arriuee du Prince de Conty en l'armee.

Ceste perte de cheuaux & de bagage fait derechef mutiner les Reistres impatiens de ne voir ni leur solde ni le Roi de Nauarre. Pour curee on force Chasteau landon: eux le pillent. & l'arriuee du Prince de Conty se faisant voir en suite pres de Chartres, où le Duc de Bouil-

1587 lon lui remit sa charge & le drapeau blanc, accoisa de tous points ceste mutinerie.

Defectiõ des Suisses &

Adonc les Suisses traitoyent auec le Roy par l'entremise du Duc de Neuers. maintenant sa Majesté les ayãt coniuré par leur alliance auec ceste couronne, de le seruir, ou poser les armes & se retirer, les vns de leurs Capitaines prennent parti pres de sa Majesté, les autres moyennant quatre cens mil escus retournent en leurs pays; mais quelques vns porterẽt d'arriuee leurs testes sur vn eschafaut. Par telle separation voila l'armee affoiblie de moitié, les fatigues de la guerre la harassent, les incommoditez se rendent à la lõgue insupportables: beaucoup de troupes se desbandent, elle preuoid que si l'on vient donner bataille il y a manifeste danger pour elle. Elle prend donc aduis le XXIV. Nouembre de rebrousser chemin, & trainer son corps languissant contre les sources du Loire. Mais le Duc de Guise a des le premier iour qu'il l'a recognue, fort bien remarqué, que frappant le pasteur il dissipera le troupeau. Le Baron logeoit dans Auneau pres de Chartres auec sept cornettes de Reistres. mais il se confioit trop imprudemment à quelque parole donnee par la garnison dudit chasteau, De ne lui faire aucun acte d'hostilité, & lui laisser fournir des viures en payant. Le Duc la renforce de nuict d'vn bon nombre d'arcbusiers: & comme le trompette vient à sonner le Bouteselle, il donne dedans la ville auec toutes ses forces ainsi comme les chariots & le bagage embarassoyent & les rues & la porte pour sortir au matin. Eux surpris, & n'ayans moyen de gaigner les champs, sont contraints de r'entrer en leurs logis, & demeurer à la discretion des assaillans, ou morts ou prins. Le butin y fut grand. Huict cens chariots, force armes, force bagues & chaines d'or. Deux mille cheuaux tãt de combat que de chariots. si que pour vne nuict presque toute l'infanterie du Duc se monta, riche en despouille, riche en prisonniers. Le Baron auec peu d'autres sauta les murailles, & se sauuant par la faueur d'vn marescage & de la nuict, viẽt faire alte à demi lieuë d'Auneau, & rallie les eschappez de la peur & de l'effroi. Les Suisses restez se rãgẽt à lui: tous meditẽt vne entiere desbãdade. Le Prince de Cõty, le Duc de Bouillon, Chastillon, Cleruant, & autres respondent de ce qu

Defaite des Reistres à Auneau.

ce qui leur est deu, pourueu qu'ils veulent marcher outre. Ils pouuoyent encor passer sur le ventre à l'armee du Duc de Guise: mais ils estoyent attentez de crainte, passion qui rebousche aisément & fait trebucher la viuacité du iugement humain. L'armee ne bat plus que d'vne aisle, ce n'est plus qu'vn corps dont les iambes & les bras sont escartez. l'espoir neantmoins de payement lui fait poursuiure sa route contre mont la riuiere. Mais le desordre estoit grand. vne terreur Panique marchoit auec eux. plusieurs Gentils-hommes s'escouloyent chacun iour en leurs maisons. la plus-part de ceux qui restoyent ne se pouuoyent bonnement resoudre au combat, il faloit faire de longues traittes pour eslongner l'ennemi. l'on ne trouuoit point de guides; point de mareschaux pour les montures qui se perdoyent faute d'estre ferrees, point de pain pour les hommes, point de fourrage pour les cheuaux. les troupes se fondoyent: la plus-part estoyent sans poudres, sans bales, sans moyen d'en recouurer. les Landsknets sont reduits à deux mil de reste: & la plus-part desarmez. les Suisses ont pris parti: les Reistres ne meditent que le retour en Alemagne: les François s'esuanouissent d'heure en autre. Le Duc d'Espernon le costoye auec les forces du Roi: & desia voudroit qu'ils acceptasent sa capitulation pour rompre au Duc de Guise ceste totale victoire qu'il se promet. Le Duc de Guise les talonne de pres. si n'est-il pas expedient pour l'Estat du Roi qu'il remporte de plus grands lauriers sur ces troupes esclopees. car le seruiteur entreprendroit incontinent de iouër au boutehors auec son Maistre. D'ailleurs, plus ceste armee tiendra la campagne, plus son Royaume en sentira de ruine: & iointe auec le Roi de Nauarre elle est pour faire de grands coups. Ainsi le Roi leur offre seurté pour se retirer, à condition que les François rendẽt leurs drapeaux: que les Reistres ployent les leurs: & que tous iurent, de ne porter à l'aduenir les armes en France sans l'exprez commandement du Roi. Le VIII. Decembre ils acceptent la capitulation: & laisent Lency en Masconnois signalé d'vne generale desbandade.

1587

Capitulation donnee aux Reistres.

Le seigneur de Chastillon proteste de ne rendre iamais les enseignes qu'au Roi de Nauarre. il oit que les Reistres menacent de l'emmener pour gage. Il se desue-

Retraitte du seigneur de Chastillon.

1587 lope en galant homme de leur mutinerie : recueille vne troupe d'enuiron Cent cheuaux & quelques arcbusiers à cheual, & prend la brisee de Rouanne vers la source de Loire. Mandelot gouuerneur du Lyonnois, Cheurieres, le Comte de Tournon & autres lui viennent oster tout moyen de passer qu'auec les armes. il ne trouue rien en teste, à dos, en flanc qui ne s'oppose à ses desseins. Son courelas lui fait chemin : il trauerse comme vn foudre esclattant tout ce qu'il rencontre ; & contraignant ses ennemis de combattre en iouant des talons, donne suiet aux enfans du pays d'appeller ceste iournee, *La bataille de vire-cul.* Les estrangers se cuident aller refraischir à Geneue, mais la plus part n'eut moyen de se trainer iusques-là. & plusieurs des Chefs, ou de mesaise & lãgueur, ou de regret, ou selon le bruit commun, du vin muscat dont ils auoyent beu tout leur saoul és festins du Duc d'Espernon capitulant auec eux : y rendirent les abois. Le Duc de Bouillon y mourut l'onziesme de Ianuier au xxv. an de son aage, laissant son heritiere Charlotte de la Marck sa sœur, depuis femme du Vicomte de Turaine à present Duc de Bouillon & Mareschal de France. Vne autre troupe de Reistres print la route de la franche-Comté. le Marquis de Pont fils aisné du Duc de Lorraine, & le Duc de Guise contre la foi publique les galopent iusqu'aux montagnes de S. Claude, & de là se iettent és terres de Mont belliard & de Hericourt, esquelles d'vne deplorable vengeance sur vn pauure peuple innocent, & par les embrasemens de deux cens villages, par les violences d'vne infinité de femmes & de filles, par les massacres d'vn grand nombre de personnes de tous aages, sexes, qualitez, ils impriment les inhumanitez & fureurs brutales de la Ligue, & remportent les despouilles de leur triomphe en Lorraine.

Mort du Duc de Bouillon

Guerre au Comté de Montbeliard.

Assemblee de la Ligue à Nanci.

Tovs les Chefs de la Ligue assemblez à Nanci dresset leur cabale, & proiettent de faire le dernier coup de leur ambition. la saison les inuite, les humeurs des peuples y sont disposees. les consciences Catholiques asseurees des fureurs esttangeres, se declarent infiniment obligees aux armes du Duc de Guise. le peuple ne chante que la victoire d'Auneau & la dissipation de ceste grande armee. la Noblesse Ligueuse en leue les sourcils : le Clergé en

en fait feste. les langues des Predicateurs seruent de fusils aux seditieux. ils ne parlent plus qu'en derision du Roy. leurs chaires, iadis chaires de verité, sont desormais des bancs de Charlatans. ils font du Roi vn Saul, & du Duc de Guise vn Dauid. Saul en a tué mille: mais Dauid, dix mille. ils publient par tout en leurs sermons, Que le Roi a leué le Reistre pour l'opposer aux sainctes entreprises du Duc, & lui ietter Paris en curee: mais que par la prouësse & constance du Duc, la religion triomphe maintenant de l'heresie. Le Pape enuoye au Duc l'espee grauee de flammes. Le Roi d'Espagne & le Duc de Sauoye en conçoiuent de merueilleuses esperances. le Prince de Parme lui coniouït: &, *Entre tous les Princes de l'Europe* (ce dit il) *il n'appartient qu'à Henri de Lorraine à porter les armes & estre chef de guerre.* par tout on en fait des feux de ioye, & par tout on chante les Panegyrics des merueilles du Duc de Guise: & par tout en faisant verdoyer les lauriers du Duc, on flestrit ceux du Roi. 1588.

Le peuple notamment de Paris abreuué des louanges de la maison de Guise, & des desordres du Roy, de la dissolution, du luxe, de l'hypocrisie de la Cour sous ombre de penitence; se iette au parti qu'il estime plus certain, desdaigne l'Estat present, gouste l'aduenir; & croid qu'il ne perdra rien au change. Henri de Lorraine void tout cela de loing, & se sçait fort bien preualoir de si belle opportunité. Il sçait d'ailleurs que Joubert & Mirõ ont dõné sentẽce pour la perpetuelle sterilité du Roi. il se rend plus que iamais agreable aux peuples qui craignẽt la successiõ d'vn Prince Huguenot, il les caresse de beaucoup de priuautez & façõs populaires: marques d'vn esprit aspirant à la tyrannie. Il void la Majesté du Souuerain descriee. ses ennemis sont retirez à la Rochelle. l'Angleterre est preste d'auoir sur les bras vne superbe armee nauale Espagnole. il preste l'oreille aux aduis des Archiligueurs grossis desormais au nombre de seize à raison des seize quartiers de Paris. Il est prudent, auisé, preuoyant, genereux, hardi: mais diuers, corrompu, dissimulé, retenu, patient. Il se garde bien d'interposer son nom, & veut faire effectuer par autrui ce qu'il entreprend. Il aduertit le Cardinal de Bourbon, qui ne va que cõme on le pousse, Qu'il ne faut passer vne si belle saison sans exercice.

1588 mais les recoings & cabinets de son cœur enfermoyent au dedans vne toute autre pensee qu'il ne produisoit en dehors. Ceste assemblee de Nancy tendoit en somme à recercher les moyens pour contraindre le Roi de faire son testament, & prendre à gré la regence de leur main. Elle conclud donc : *Que le Roy seroit sommé de ioindre à bon escient ses forces aux desseins de la Ligue. Chasser & despouiller de leurs charges ceux qu'on lui nommeroit. Establir l'Inquisition aux bonnes villes, & publier le Concile de Trente, mais sous modification des choses qui derogent aux priuileges de l'Eglise Gallicane. Accorder la restitution des biens alienez par le Clergé pour les frais de la guerre. Donner des villes pour les munir des hommes & fortifications que la necessité du temps & des affaires requerroit. Proscrire & les corps & les biens des Huguenots. Entretenir vne armee sur la frontiere de Lorraine contre les Alemands qui menaçoyent de venir demander raison des insolences commises au Comte de Montbelliard.*

Ses desseings & conclusions.

Mais vouloir assubjetir l'autorité du Roy aux pretextes & menees des Ligueurs, qu'estoit-ce sinon vouloir qu'il leur seruist de planche à la Royauté ? Vouloir qu'il destruise ceux qu'il aime, ceux qui lui appartienent: sinõ faire d'vne grãde forest vn buisson? d'vn beau Royaume vn desert ? Et ce mot d'Inquisition ne fait-il pas horreur aux personnes ? Elle est necessaire aux Espagnols qu'on n'a sceu par autre mors introduire ni conseruer au Christianisme mais la longueur & forme des procedures en est horrible: les animositez & calomnies des mouchards & delateurs, abominables: la prison en lieu soustertain, affreuse: la question auec les trochelles, garuches, & autres espouuantables tourmens; la robe iaune sans manches & toute parsemee de diables, la mitre, le baillon, la corde: & pour dernier acte de piteuse tragedie, le feu, l'õt rendue detestable aux Flamans, execrable aux François. Quant à la reception du Concile de Trente, iamais les Cours souueraines de ce Royaume ne l'ont cõseillé à nos Rois, pour le preiudice qu'ils feroyent à leur couronne, & aux frãchises du Clergé François. Demãder aussi le rachapt des biens du Clergé, & vouloir que le Roi contraigne les beneficiers à ceste redemtion; estoit-ce pas vouloir qu'on fist la guerre pour l'Eglise, & que les Ecclesiastiques

1588

ques donnassent les allarmes tandis qu'ils demeuroyent à l'ombre de leur temporel, la Noblesse iroit aux combats, & le peuple cherroit en langueur? La Ligue auoit obtenu quelques villes d'asseurance: les Parlemens vacquoyent à la proscription des Huguenots. en somme le Roi n'auoit esconduit les chefs Ligueurs d'aucune demande qu'il peust legitimement accorder: & leur auoit ottroyé plusieurs choses qu'il pouuoit d'autorité refuser. Outre les mouuemens de ces apprehensions du Roi, le premier chef de son mal heur est, que presque tous ses Conseillers d'Estat sont desbauchez. on lui masque la verité, on l'accommode à ses humeurs timides, foibles, legeres. Certes miserable est le Prince auquel on cele la verité: ce disoit vn Empereur. On lui persuade que le parti du Duc de Guise est le plus fort, que les villes, les Prouinces ne halenent plus autre que lui. que s'il n'y entre, il est pour seruir de iouët au Ligueur d'vne part, & d'autre au Huguenot. Si veut-il demeurer maistre & ranger l'vn & l'autre sous sa main. Mais il s'y resould par vne voye peu seure. Il se rend chef du parti Guisard, & ne parlant d'autre chose que du voyage du Poitou, cuide meriter grace & bien-vueillance enuers ses peuples, & couper la broche aux murmures de la Ligue.

Mort du Prince de Condé.

La mort du Prince de Condé facilitoit l'entreprise. Vne forte maladie d'estomach, vne difficulté de respirer, vne grãde dureté de ventre, vn cõtinuel vomissemẽt, vne alteration & douleur extreme le surprit le troisiesme de Mars demi heure apres souper: & dans le troisiesme iour de son mal vne entiere suffocation de toutes les facultez, l'enuoya du lict au sepulcre. Il estoit Prince doué de toutes les qualitez conuenables à vn grãd Capitaine, & sous la generosité duquel les Protestans conceuoyent de grãdes esperãces. Le corps fut ouuert: & l'auis des medecins, diuers. Le ventre inferieur liuide & bruslé, les intestins abreuuez d'eau roussastre, l'estomach au dessus de l'orifice percé à trauers en rond: & les parties vitales vlcerees, donnoyent aux vns soupçon d'empoisonnement: les autres soustenoyent que c'estoit le reste du boucon qu'il aualla l'an M.D.LXXII. qui faisant impressiõ és tuniques du ventricule auoyent peu à peu debilité l'estomach, de la

1588 douleur duquel, ainsi comme du costé pour le coup de lance qu'il eut à la bataille de Coutras, il se plaignoit plusieurs semaines deuant son trespas. L'eschole de Montpellier souscriuit à ceste derniere opinion.

Cependant le Roi ne gouste pas si fort l'entreprise contre les Huguenots, qu'il ne se prepare à destourner la guerre que la Ligue lui veut rendre immortelle. Mais le chef sous lequel il assemble ses forces le fait choir de fieure en chaud-mal. on auoit de longue-main rendu l'auancement du Duc d'Espernon odieux au peuple: la Ligue le publioit seul argument du desordre, mais la succession de l'Estat d'Admiral & du gouuernement de Normandie, auquel le Roi l'auoit installé depuis la mort du Duc de Joyeuse, & le despit qu'il trauerse les entreprises du Duc d'Aumale sur Boulogne & autres places en Picardie, feront bien tost esclatter vn grand coup de la bouillante impetuosité d'vne ame qui maintenant estime que les elemens mesmes lui doiuent faire place.

Le Duc de Guise se depart de la guerre de Sedan. &

Le Duc de Guise void que la guerre qu'il fait à la Princesse de Sedan par le sieur de Rosne son lieutenant, flaistrit plustost ses lauriers que de lui cõquerir aucun nouueau trophee. Elle l'a desia chassé de Douzy, l'escornant par le sieur de Nueil de sept vingts des plus resolus de ses troupes, presque autant de blessez ou noyez en fuyãt, & deux cens menez prisonniers à Sedan. La consideratiõ d'vne pupille innocente rẽd ceste guerre execrable, & fait detester ceux qui la conduisent pour eniamber sur les marches d'autrui sans aucune cause biẽ iustifiee. Les Parisiens perdẽt cœur s'il ne vient les rasseurer. Ils l'appellẽt: & lui quittãt & Sedã & Iamets, iuge qu'il est temps que le Roi lasche ou rompe, & que desormais il faut produire les effects du dessein de Nanci. Il vient à Soissons. Le Roi s'ombrage extremement de ceste approche, & sçachant l'humeur & deuotiõ des Parisiens enuers le Duc, lui mãde par le sieur de Bellievre (personnage de grand & solide iugement, qui par le manimẽt de grandes affaires & d'illustres charges dedãs & dehors le Royaume tenoit alors l'vn des premiers rangs au Conseil du Roi, & maintenãt tresdigne Chancellier de France) Qu'il lui fera plaisir de ne venir à Paris en vn temps si plein de troubles &

com-

composé de tant de factions. que s'il vient contre sa volonté, il reiettera sur lui la cause des malheurs que sa presence enfantera. Mais à tout perdre il n'y a qu'vn coup perilleux. Pompee estime que heurtant du pied la terre, il suscitera cent legions. Il arriue à Paris sur le midi du IX. de May, suiui de huict gentils-hommes seulement, pour ne donner l'alarme au Roi. il descend au logis de la Roine-mere aux filles repenties: & auec elle va faire la reuerence au Roy. Le peuple le suit en foule auec applaudissemens & cris d'extreme allegresse. chascun benit sa bien-venue, chascun forme nouueaux souhaits. dés long temps les Parisiens ont oublié ceste ancienne & gaye saluation de *Viue le Roi* quand ils le voyent passer: auiourd'hui ils l'eschangent en celle de *Viue Guise*, *Viue le pilier de l'Eglise*. vne bigote Damoiselle iuchee sur vne boutique abaisse son masque; &, *Bon Prince* (dit elle) *puis que tu es ici nous sommes tous sauuez*. Il s'encline deuant le Roi, mais d'vne reuerence moins asseuree que de coustume: expose les occasions de sa venue, iustifie ses actiõs du mieux qu'il peut. puis voyant le Roi prest à disner, il se retire en son logis pas vn des Courtisans ne l'accompagne. En disnant il se rasseure. apres disner tous les deux se trouuent chez la Roine-mere: cestui-la plein de soupçon dans vne ame tremblante: cestui-ci d'vne braue & resolue contenance. Le Peuple escoute à quoi tendent ces conferences. chacun se va chuchotant à l'oreille. le lendemain l'Archeuesque de Lyon principal arcboutant de la Ligue, arriue. les amis & seruiteurs du Duc entrent à la file. les seize apportent & emportent diuers aduis. tout se prepare en somme à l'execution de ce qu'on a failli l'annee precedente. Faute certes notable en l'estat. car destruisant le principal, l'accessoire perit de lui mesme. Le Roi auoit des forces suffisantes pour reprimer ces premieres boutees. il auoit les noms & surnoms de ses ennemis. la pluspart estoyent atterrez d'effroi sur ces longs parlemens, allees & venues des vns aux autres: les vns se cachoyent desia, les autres ne meditoyent que la fuite. Le populas ne vaut rien qu'à brouiller dans le trouble. vn visage serain & ferme du Roi pouuoit escarter ceste tẽpeste. Mais au lieu de l'affermir on l'esbranle d'auantage, on ne lui bat les oreilles d'autre chose que des pratic-

1588

Vient à Paris.

Faute d'Estat.

1588 ques du Duc auec les Parisiens, & que pour trop tarder il sera preuenu. Il veut bien anticiper l'heure, mais cuide qu'il suffit de les effaroucher. Et pour ce faire, commande au Mareschal de Biron qu'il face entrer les gardes Suisses & Françoises des faux-bourgs en la ville, & les loge en diuers quartiers pour intimider le peuple s'il branle. Le Gat auec sa compagnie se place au petit pont pres de nostre Dame. Grillon au Pont S. Michel. le Mareschal d'Aumont fait vne haye d'arcbusiers aux deux rangs du Pont nostre Dame. on distribue les Suisses en diuers lieux, deuant la Maison de ville; au Marché-neuf; à S. Innocent. mais ou par imprudence ou par faute d'hõmes on oublie la place Maubert. Le peuple s'estonne, les chefs de la Ligue l'ambaboüinent d'vne apprehension de pillage, il serre boutiques. le trafic, les outils, la plume, les liures se conuertissent en halebardes, espieux, arcbuses, espees. Les Escholiers descendent de l'Vniuersité, & ioints auec quelques bandes de populas, saisissent la place Maubert, les voisins arment: toute la ville est en combustion, on crie *Barricades*. on ne void que clostures par tout. on les flancque, on les munit, on les prolonge de trente à trente pas iusques pres des sentinelles du Louure. on tend les chaines. nul ne passe sans mot du guet ou passeport des Colonels ou Quarteniers. Le Comte de Brissac, Bois-dauphin, Chamois, & autres chefs Ligueurs chargẽt les Suisses, en tuent quelques vns. Les autres esperdus parmi ceste inouye fureur du peuple sans chefs, sans conduite, sans asseurance de l'intention du Roi, aiment mieux quitter la picque que la bransler en violente occasiõ. Certes vne plus masle vigueur, vn plus ferme courage eust enuoyé les Parisiens se barriquer au plus creux de leurs maisons. Les villes commencent hardiment vne mutinerie, mais l'executent mollement quãd on leur monstre les dents. & tousiours plus de bruit que de fruit. La consideration de la femme, des enfans, de la boutique, refroidisent aisément les premieres boutees. S. Paul (simple gentil-homme, mais des plus auant en ce parti) fait retirer les gardes du Roi, le chapeau au poing & les armes bas. Ces voix resonnent par tout, Au Tyran, au Huguenot, au Politique. Peu s'en faut qu'on ne les prẽne comme iadis pour Anglois ou Bourguignons. La

Barricades de Paris.

Roine

Roine-mere auoit accoustumé de se preualoir de la diuersité des partis : mais auiourd'hui la voici bien trompee. le Duc de Guise ne la veut employer en ce qu'il projette. Elle monte en coche & vient toute effrayee requerir le Duc de faire appaiser ceste esmotion. Bellievre la suit à mesme desseín. Mais le Duc: *Ce sont* (dit-il) *taureaux eschappez, ie ne les puis arrester.* Vn si haut dessein n'estoit entrepris pour faillir de courage au milieu. il n'estoit plus question de desguiser les matieres. le masque estoit leué, & le gué sondé, il faloit passer outre, & se saisir de la personne de celui sans l'aneantissement duquel la victoire demeuroit imparfaite. Et pour ce faire dix à douze mil hommes estoyent prests d'entrer de nuict par la porte Neufve, inuestir le Louure & d'en barrer les issues. Quatre gentilshommes familiers du Duc en donnẽt aduis au Roi. Si ne peut-il encore croire qu'on vienne-là, ains que le peuple se rangera tousiours volontiers à la clemence de son Roy. mais ceux de son conseil eussent desia voulu estre loin de Paris. Ils remonstrent à sa Majesté la consternation publique en laquelle Philippe le Bel fut contraint se sauuer aux Templiers. le chapperon miparti de rouge & de pers duquel Charles Duc de Normandie & depuis Roy de France cinquiesme du nom, & surnommé le Sage, fut coiffé pour se garantir de l'insolence populaire durant la prison du Roy Jan son pere en Angleterre: la reuolte des Maillotins, la mutinerie des Caboches, les croix sainct André, la deposition de Salcede, les aduis du Roi de Nauarre & des conspirations de l'an passé, qui maintenant rompent les digues du torrent, & s'en vont esclater en deluge. L'espouuante lui redouble en dedans, mais il raffermit sa contenance en dehors. &, *C'est la raison* (dit-il) *il faut pouruoir au desordre, assembler le Conseil, contenter grands & petits.* Et pour mieux dissimuler son dessein, il renuoye la Roine-mere au Duc, l'exhorte à venir au Louure, & l'asseure qu'il remportera le contentement qu'il peut esperer. Elle le prie de faire en si pressante necessité paroistre au Roi, qu'il a plus de volonté à conseruer, qu'à dissiper sa Couronne: & qu'il affermisse l'Estat que ceste esmotion a merueilleusement esbranlé. Requerir son ennemi c'est lui faire paroistre qu'on le redoute. Ainsi le Duc fait du froid, & rejette les motifs du grabuge sur le

1588

1588 peuple, à l'assistãce duquel il est plus porté par la violence de la necessité que par la promptitude de sa volonté. Ce seroit grande foiblesse d'esprit à moi (ce dit-il) de m'aller en pourpoint ietter en lieu suspect à la merci de mes ennemis. Le Roy cognoissant par l'aduis de sa mere l'opiniastreté du Duc en son desseing, se resout à la seureté de sa personne. Il sort du Louure auec peu de suite, mais en contenance de s'aller promener aux Tuilleries: & des Tuilleries va coucher à Trapes. *Ie te donne ma malediction* (dit-il se tournant à Chaliot vers Paris) *ville desloyale, ville ingrate, ville que i'ai tousiours honoree d'vne continuelle demeurance: ville que i'ai plus enrichie qu'aucun de mes predecesseurs. Ie ne rentrerai iamais dans ton enceinte que par l'abbatis d'vne grande & memorable breche. Maudits aussi soyez vous tous pour lesquels contenter i'ay encouru la haine de tant de peuples.*

Retraite du Roi hors de Paris.

HA! Duc tu as desgainé l'espee contre ton seigneur, mais Dieu t'a retenu le bras pour ne le fraper. C'est inconsideration, faire seulement peur à celui qui peut trouuer moyen de s'en ressentir. Plusieurs des siens le blasment, d'auoir en ceste partie manqué du principal poinct auquel consistoit l'accomplissement de sa victoire. Il a par cest attentat flaistri sa reputation enuers tous les Princes de la terre. Tous les Rois sont freres. vn sang royal semond l'autre. ils ont interest en ceste cause. ils se seruent des remueurs d'Estats: mais chez autrui: & ne les peuuent souffrir chez eux. Certes la diuine prouidence preparoit vn estrange catastrophe au Duc, au Roi, au Royaume: & pour ce coup diuertit par sa singuliere biẽveillance enuers ceste Courõne, le succez qu'on s'estoit promis de ceste honteuse & reprochable esmotion. PARIS, le Roy Charles VIII auoit iadis par sa totale cõqueste du Royaume de Naples signalé le douziesme iour de May: & maintenãt tu medites de noter en lettres rouges & celebrer à l'aduenir la solennité de ce douziesme pour auoir en icelui presenté sur le theatre de tes rebellions vn Roy despouillé de la capitale ville de son Royaume. Mais plustost, quel charbon pourra iamais assez noircir à la posterité ceste triste & malencontreuse iournee? quelle amnistie pourra iamais assez effacer la souuenance de ta vergogne, de ton ingratitude, de ta felonnie? quel lauement

uement pourra iamais enleuer les taches de tes pollu- 1588
tions, de tes ordures, de tes vilenies? quelle flamme pourra iamais assez consumer les memoires des rebellions, des tyrannies, des seditions de ceste abominable & funeste Ligue? O Barricades, vous estes la source des torrens qui s'en vont pour vn temps submerger cest Estat! & le coup par lequel ceste inscrutable sapience vouloit chastier & le Roi & le Royaume. Les seize qualifierent incontinent ceste maudite conspiration, du titre de iuste defense contre le Roy, donnerent aduis aux villes, que Dieu auoit garenti la saincte & religieuse cité d'vn grand massacre, d'vn effroyable sac. & le Duc de Guise, destourné le Conseil des Politiques: notamment du Duc d'Espernon, par la suggestion duquel le Roi s'estoit resout à la ruine des principales & plus Catholiques familles de Paris, comme l'affoiblissement du peuple estant le plus prompt moyen de le retenir en l'obeissance.

Et le Duc de Guise dés le premier essay de ceste hardie & insolente boutee, escriuit soudain à ses plus confidens, qu'ils accourussent auec armes & cheuaux, sans bagage. *I'ay defait les Suisses* (disoit-il à Entragues gouuerneur d'Orleans) *taillé en pieces vne partie des gardes du Roy, & tiens le Louure inuesti de si pres, que ie rendray bon compte de ce qui est dedans. Ceste victoire est si grande qu'il en sera memoire à iamais.*

Mais, ô Duc, est-ce presomption qui te bande contre les regles de la raison, ou foiblesse qui t'abbat le courage & la resolutiõ en laissant eschaper celui qui dans peu de mois versera sur ta teste ceste tiẽne victoire, & par tõ extreme confusion la rendra voirement memorable à iamais? L'vne & l'autre apporte vn soudain repentir à l'homme, mais vne prudence trop tardiue. Tu veux, ô Duc, toucher du front les cieux, & du pied les enfers: mais apprẽ que nos histoires sont pleines des morts violẽtes de ces orgueilleuses testes qui cerchẽt leur gloire & profit au dommage de la patrie, detriment des Estats, & subuersion de la paix commune. Ce grand Dieu qui vange les iniures des Rois & des peuples, renuerse tousiours les ruines publiques sur les espaules de ceux qui les font. Le trouble de Vassy t'alluma les feux de la premiere guerre ciuile. Aussi tõ pere mourut tost apres les nou-

1588 ueaux remuemens qui s'en ensuiuirent. Et desia pareille tempeste menace de te perdre au milieu des orages de tes passions. Entragues assembloit desia la Noblesse ligueuse à Baugency. Mais le XIIII. du mois; *Nostre grand* (ce lui dit il) *n'a sceu executer son dessein, s'estant le Roi sauué dans Chartres Ie suis d'aduis que vous retiriez en vos maisons le plus doucement que pourrez, sans faire semblant d'auoir rien veu.* & sur la fin : *Ie suis si esperdu que ie ne sçai ce que ie fai.* Je le croi. les Rois ont les mains longues. ils attrapent de loin, & le reuers est extremement dangereux. Aussi desormais il se depestrera du parti ligueur; mais le Roi n'amendera de gueres.

Le Duc n'est pas moins confus en esprit voyant le Soleil de la Majesté royale eclipsé. il fait le marri, tance le peuple : fait cesser les outrages, rendre les armes aux compagnies Françoises, & les met hors la ville, mais par la porte S. Antoine à l'opposite du chemin que prenoit leur maistre. En telles esmeutes iamais vne ame tant forte soit-elle ne demeure tousiours en mesme assiete. Le Duc void maintenant que les plus grands du Clergé ne consentent point à ces nouuelles mutineries: leurs qualitez ont plus de lustre sous la splendeur d'vn Roi, qu'en la confusion d'vne Democratie. La Noblesse Françoise (au moins de dix parts les neuf) ne se peut accommoder aux humeurs des Princes de la Ligue: sa propre & essentielle forme est de s'opposer à l'esbranlement de cest Estat. les gentilshommes tiennent en hommage du Roi leurs honneurs, dignitez, charges, fiefs, iustices: & preuoyent bien que la Royauté ne peut estre estouffee que la Noblesse ne donne à mesme temps du nez en terre. il y a pareille raison (mais sans proportion) de l'obeissance & de la taille deuë au Roi, que de la censiue deuë au Seigneur d'vn village. qui se sera soustrait de ceste-la, se voudra pareillement affranchir de ceste-ci. Il void que les Doctes & gens d'hõneur abhorrent l'affront nouuellement fait au Roi. La Cour de Parlement medite abandonner Paris. Toute la France est scandalisee en la sortie du Roi. & sans la personne du Roy la tragedie de Chilperic ne se peut bonnement iouër, ni les memoires de l'Aduocat Dauid parfaictement effectuer. Il vaut donc mieux faire du bon valet, & presentant

sentant au Roy quelque morceau de respect, de seruice, d'obeissance, tascher de rentrer en grace afin d'en venir à bout à la premiere occasion. 1588

Ainsi le Duc ne se sçachant maintenir en ce haut eschelon de ses entreprises, se laisse auiourd'hui déchoir tout à plat. Il proteste de son innocence au Roy du deuoir qu'il a fait à retenir la fureur du peuple: offre se ietter aux pieds de sa Maiesté pour iustifier son honneur auquel il se dit estrangement blessé par ses ennemis qui sont autour d'elle. Mais d'ailleurs, accordant tres-mal la glose auec le texte, il establit vn Preuost des Marchands & des Escheuins à sa deuotion. Reçoit l'Arsenal, la Bastille, & les lieux forts entre ses mains. Depose plusieurs Quarteniers & Capitaines: reçoit serment de ceux qu'il installe. Saisit les deniers de l'Espargne du Roy, comme il auoit fait ses finances à Chaalons, à Reims, à Soissons, & par toutes les villes de son obeissance. Et, *si le mal continue, ie proteste* (ce dit-il) *conseruer ensemble & la Religion & les Catholiques*. Puis par d'autres lettres escrites à Bassompierre Lorrain, *Le Roy fait des forces, & nous aussi. Il est à Chartres, & nous à Paris. Espernon est chassé de Normandie. Les seruiteurs du Roy sont emprisonnez en plusieurs grandes villes: les petites enuoyent recognoistre Paris & nous.* Cependant que le Duc prepare enuers le Roy quelque liniment à l'vlcere qu'il venoit d'ouurir, & les Parisiens requierent leurs associez de se maintenir auec eux contre le Roy de Nauarre, lequel ils disent le Roy s'estre rendu partisan au preiudice de la Religion & de l'Eglise Catholique: sa Maiesté exhortoit les lieutenans & gouuerneurs de ses prouinces, à contenir la Noblesse & le Peuple és bornes du deuoir qui les oblige à leur Souuerain: & les villes capitales, à ne former leurs affections au modele des Parisiens. Mais il ne parle plus en Roy. son stile est le stile d'vn homme qui fuit, qui tremble, qui prie, qui se sert en somme plus d'esperon que de l'estoc. Et pour remede du desordre, il employe la Roine sa mere. Mais quelle medecine pouuoit apporter aux maladies de l'Estat cest esprit turbulent, irreconciliable en l'inimitié qu'elle portoit aux Princes du sang, & transportee d'amour enuers les enfans de sa fille Duchesse de Lorraine? Elle a conseillé le Roy de composer doucement les

Le Duc de Guise cerche de rentrer en grace.

La Roine mere employee pour la paix.

1588 audaces de la Ligue ; & n'y a point d'apparence qu'elle recerche plus l'aduantage de son fils que l'accroissement des esperances du Marquis du Pont son petit fils. Elle apporte à ceste nouuelle republique (car la Royauté semble maintenãt estre passee en Democratie) des plaintes, des larmes, aux brauades, aux armes d'vn Prince courageux, d'vn peuple furieux. Et promettant des effets d'vne vie plus ardante en la fermeté de la religion, plus respectueuse en la distribution des offices, & plus moderee en l'exaction des tailles, cuide apporter du contentement à ceux qui se disent employer pour vne reformation generale, & ramener à leur deuoir les plus eschaufez au remuement. Mais ce n'est que pour enfanter vn second traitté semblable à celui de Nemours.

Les Capucins. PARIS sans le Roy n'est qu'vn corps sans forme. les plus aduisez le recognoissent bien, & regrettent son depart. Les derniers ordres de Religieux ont beaucoup de creance enuers lui. On enuoye donc les Capucins en procession iusques à Chartres, pour parer les coups de sa colere. & les plus apparens de tous les ordres de la ville, pour excuser les motifs qui ont poussé le peuple à se defendre : le supplier de reuenir à Paris (où il sera receu auec autant d'esiouissance que ses subiets ont eu de regret entendans son depart: & trouuera de meilleurs seruiteurs que ceux qui l'ont conseillé de les destruire & d'en sortir) & leur ottroyer sept principales demandes de leur requeste: *Sept demandes de la Ligue.* L'extirpation des heresies sous les armes de sa Majesté & de la saincte Vnion. Le bannissement & proscription du Duc d'Espernon & de son frere sieur de la Valette. La guerre en Guyenne par le Roy en personne: & par le Duc de Mayenne en Dauphiné. L'oubliance des tumultes de Paris. La confirmation des officiers esleus au maniement des affaires ciuils apres les barricades. Le restablissement des belles & anciennes ordonnances du Royaume. L'abolition des partis, des dons & des abus introduits par iceux d'Espernon & la Valette.

Responce du Roy, & LA Roine mere presente ces deputez, & le ROY pressé des Raisons de la Ligue pour accorder sa requeste, fait entendre au Cardinal de Bourbon, & autres Princes soussignez en icelle : Que la paix & la guerre, les batailles esquelles il a si volontiers exposé sa personne, & la derniere desfai-

desfaite des Reistres Protestans, ont tousiours esté suffisans tesmoins de son zele à l'entretenement de l'vnique religion Catholique en son Royaume, à l'extirpation des heresies & fausses doctrines. mais les ialousies & mesfiances l'ont empesché de tirer profit de l'auantage qu'il auoit sur lesdits heretiques. Que pour voir vne prompte reformation des affaires, & pouruoir à la crainte que les Catholiques ont de choir en la domination des heretiques, il assemblera les Estats generaux des trois Ordres de la France; & se resoud des à present de reuoquer plusieurs impositions qui surchargent le peuple. Quant aux plaintes particulieres contre le Duc d'Espernon & son frere; le ferai, dit-il, tousiours paroistre en toutes occasions, que ie suis Prince equitable & droiturier, & veux preferer l'vtilité publique de mon Royaume à toute autre consideration. 1588

Mais (ce disent les deux freres, Espernon & la Valette) à quel propos faire entreprise à Paris pour prēdre le Duc d'Espernon qui estoit en Normādie? & pourquoi se barricader à la porte du Louure, armer le peuple, & s'empater de tous les chefs de la ville, pour chasser la Valette de Valence & d'ailleurs en D'auphiné où il estoit? Et si les confusions des siecles passez ont empesché les Rois precedens de recognoistre les seruices de nostre pere, il en a transmis le merite & la recommandation à ses enfans. Qui sont doncques ces yeux ialoux & malins qui nous enuient les faueurs de sa Majesté? Quelle censure, quelle rigueur, quel droit peut empescher vn Roy de France d'eleuer en autorité quelques siens fauoris qui renouuellent en eux les vertus de leurs ancestres? Dauantage la Ligue specifie les endroits où nostre faueur s'est employee, les traittez du Duc d'Espernon en Guyenne, sa participation auec les negotiations de Cleruant pour les Huguenots de Mets: les entreprises qu'il a faites sur Cambray, l'assistance par laquelle il a de fraische date fauorisé le retour des Reistres; les secrets parlements auec Chastillon: les conseils du trouble n'agueres aduenu dans Paris: les prinses de Valence, Tallard, Guillestre & autres places sur les Catholiques en Dauphiné, & les menees pour empescher la reddition d'Ausonne. Mais nous disons, Pleust à Dieu que nous eussions aussi bien prins Chalon, Dijon, *Iustification du Duc d'Espernon.*

1588 Montrœil, Cambray, & tout ce qui ne recognoist sa Majesté dans le cœur de son Roiaume. On nous qualifie fauteurs d'heretiques. Et nous leur auons en six mois à la pointe de nos espees arraché toutes leurs conquestes en Prouence (le Roi depuis la mort de Henri bastard & grand Prieur de France, auoit donné ce gouuernement au Duc d'Espernon) dont les precedens gouuerneurs n'ont sceu les despouiller en vingt annees. La prinse de Sorgues en Dauphiné par nous deux durant la plus glacee saison de l'hyuer; & la defaite des Suisses Huguenots par la Valette: mais notamment la derniere desvnion des Suisses d'auec les Reistres, qui mit en main au Duc de Guise l'occasion de la defaite d'Auneau; & les mescontentemens que le Duc d'Espernon a laissez au Roi de Nauarre à son partement de Guyenne, sont-ce pas suffisans tesmoignages que telles accusations sont aussi nulles que malignes celles du traffic des Estats & offices qu'on leur impose? pour la iustification desquelles le Duc d'Espernon offre apporter sa teste aux pieds de sa Majesté, s'il se trouue que telle pensee lui soit seulement cheute en l'ame. Au contraire, qui a durant les regnes de Henri II. & François II. manié sans contredit l'estat des finances, sinon la maison de Guise, dont les modernes retracent les pas de leurs deuanciers? Qui a contraint le Roi d'exiger son peuple, sinon la guerre qu'ils ont rallumee sur les bras de sa Majesté? Quelle maison s'est iamais d'vn bien petit commencement jettee en si formidable grandeur? En somme, on ne nous blasmera point d'estre pensionnaires du Roi d'Espagne, d'auoir empesché nostre Roi de reprendre les seigneuries des Pays-bas, ni volé les deniers de ses receptes generales. Il ne tiendra point en nous que ceste belle reformation n'arriue. nous sommes hors de Cour, nous sommes hors d'aupres du Roi.

Or voyons les premices de vostre tant louable police. En auez-vous quitté Paris? l'auez vous remis entre les mains du Roi son seigneur & Prince naturel? tant s'en faut. vous auez reuolté Melun, Corbeil, Pontoise. vous auez sous fausses persuasions desbauché les meilleures villes du Royaume. Mais nous voulons en protestant d'estre prests de poser es mains de sa Majesté auec nos vies & nostre honneur tous les estats, charges, gouuernemens

& pla-

& places qu'il lui a pleu nous commettre, inuiter nos accusateurs à faire le semblable. Et s'ils veulent alleguer inegalité de personnes: qu'ils sçachent que tout ce que les vns & les autres tiennent appartient au Roi, & ne le peuuent garder sinon autant qu'il lui plaira. 1588

Deputez du Parlement au Roy.

Ainsi se iustifioient les deux freres tandis que la Cour de Parlement tesmoignoit au Roi par ses deputez son regret du malheur qui l'auoit contraint sortir de Paris, reclamoit sa clemence & bonté, presentoit pour humble excuse de ses officiers, l'impuissance & la crainte qui leur auoit fait ployer les espaules en si violente esmotion: & le supplioit de rentrer en sa ville, rendre le repos & le contentement à sa Majesté, l'ordre à ses affaires, la splendent à la pourpre de leurs robes, l'autorité à leurs estats; & par sa presence dissiper les mutineries que la diuision auoit esleué. Pour responce: Ie ne doute point (dit le Roi) que vous n'eussiez volontiers donné ordre au desordre si vous en eussiez eu la puissance: ni que vous ne persistiez en la mesme affection & fidelité que vous auez tesmoignee à mes Peres. Ie ne suis pas le premier à qui telles malencontres sont arriuees. & ne lairrai neantmoins d'estre bon pere à ceux qui me seront bons enfans. Ie traitterai tousiours les Parisiens en ceste qualité de pere, comme fils qui ont failli contre leur deuoir, non comme valets qui ont conspiré contre leur maistre. Continuez en vos charges, & receuez de la Roine ma mere les commandemens & intentions de ma volonté. Ceste responce estoit lente & froide: mais apres disner il y coust vne piece plus aigre & r'appellant les deputez: Ie ne sçay (dit-il) que c'est de garnisons. on les donne, ou pour ruiner vne ville, ou par meffiance qu'on a des habitans. Mais quel sujet auoient les Parisiens de presumer que ie voulusse destruire vne ville à laquelle i'ai par ma presence apporté tant de commoditez, que dix ou douze bonnes villes s'en estimeroient bien auantagees? Et quelle deffiance pouuois-ie auoir d'vn peuple que i'aimois: d'vn peuple duquel ie m'asseurois? Ont-ils perdu vn seul pain ou chose quelconque au moien de ces garnisons pretendues? Ie cerchois la conseruation de ma bonne ville de Paris, & la seurté de mes subjets, voulant par vne exacte recerche faire sortir vn grand nombre d'estrangers qui s'y

Responce du Roy.

1588 estoyent furtiuement glissez. Ils m'ont offensé: si ne suis-ie pas irreconciliable, & ne suis point en humeur de les perdre. Mais ie veux qu'ils recognoissent leurs fautes, & sçachent que ie suis leur Roy & leur maistre. Sinon, ie feray qu'a perpetuité leur demeurera la marque de leur offence. Ie reuoquerai ma Cour de Parlement, ma chambre des Comtes, des Aides, & autres Cours. Ie leur osteray l'Vniuersité, leurs honneurs, franchises, priuileges. Ie ne lairray aucuns moyens en arriere pour me vanger. Non que ie sois vindicatif, ni coustumier d'vser de seuerité: mais ie veux bien qu'on sçache que i'ay du cœur & du courage autant qu'aucun de mes predecesseurs. Ie ne suis point vsurpateur, ains Roy legitime par succession, & d'vne race qui a tousiours doucement commandé. Qu'on ne prenne plus la religion pour pretexte. Il n'y a au monde Prince plus Catholique, ne qui plus que moi desire l'extirpation des heresies. A la mienne volonté qu'il m'eust cousté vn bras, & que le dernier heretique fust en peinture en ceste chambre. Retournez faire vos charges, ayez bon courage, ie serai pour vous. & leur faites bien entendre ce que ie vous di. Desia les plus desesperez Ligueurs recognoissoyent que l'absence de la Cour amaigrissoit leur marmite, deschalandoit leur boutique, incommodoit leur trafic. la honte d'estre sans Roy faisoit baisser les yeux aux plus hardis remueurs: la violence de la rebellion s'allentissoit. desia plusieurs trouuoyent le fait de Paris vn peu trop hardi: & desia Paris meditoit de retourner en l'obeissance de sa Maiesté: comme le Duc de Guise apperceuant qu'il s'en alloit perdre vne bonne partie de ses amis & seruiteurs, se propose de moyenner son appointement. Il ne sonna plus que le seruice du Roy, l'obeisance de Maiesté, la conseruation de l'Estat, la reformation des desordres, le soulagement du peuple. Et par l'intercession de la Roine-mere, recerche les bonnes graces qu'il a perdues. La Roine-mere intimide le Roy. ceux de son conseil, qui la plus-part sont creatures de la Ligue, le tiennent en ceste humeur, & lui proposent vne generale reuolte de ses peuples, les affections & volontez que la Ligue a preuenues à Chartres, & qui l'ont fait pour sa plus grande asseurance transporter à Rouan. en somme ils crient au Huguenot. Sire (disent-

Le Duc moyenne la paix, dōt s'ensuit

sent-ils) voulez-vous perdre le nom de Tres-chrestien en conniuant à ces heresies qui vont sappans la verité? Voulez-vous seul entre soixante vn Rois de vos predecesseurs souffrir vn si detestable meslange du mensonge & de la verité? Ce conseil l'emporte contre celui de ceux ausquels il se deuoit le plus fier, qui regrettans la diminution de son autorité, l'affoiblissement de ses forces, voyent que ses intentions s'alloyent resoudre en ses propres ruines. Il fait du coleré contre le parti du Roi de Nauarre pour auoir la Ligue de son costé [mais il ne dit pas à personne qu'il pretende se seruir de ses forces contre elle mesme) & dresse certains articles de reünion en Iuillet, sur lesquels il forme son Edict, non tant contre la religion du Roy de Nauarre, que pour le forclorre en faueur de la Ligue, de ce qu'autre que Dieu ne lui pouuoit oster. Mais cependant qu'on plastroit ces accords, on lui vid aussi tost exploiter que consulter les prinses des isles de Charon & de Marās. Le Roy par cest Edict ne reçoit autre religion que la Catholique. Promet ne faire iamais paix ne trefue auec les heretiques, ni aucun Edict en leur faueur. Veut que tous ses subjets se ioignent à lui, afin que par communes armes ils s'employent à l'extermination desdits heretiques. Adstreint ses subjets à iurer de ne prester apres lui obeissance à Prince quelconque qui soit heretique ou fauteur d'heresie. Degrade de toutes charges publiques en paix & guerre ceux de la religion pretendue reformee. Promet toute faueur aux Catholiques moyennant obeissance & fidelité, & que chacun se departe de toutes vnions, practicques, intelligences, associations & ligues contraires à l'vnion qu'il faisoit par cest Edict. Declaire criminels de leze maiesté ceux qui refuseront de signer ceste nouuelle vnion, & qui puis apres s'en departiront. Abolit au demeurant tout le passé, mais signant cest Edict extorqué, desployе plus de larmes que d'encre.

1588

L'Edict de reunion.

VOILA donc les Ligueurs merueilleusement rehaussez en leurs esperances. Toutesfois ceste auguste reuerence de la maiesté royale est si naturellement empreinte és cœurs des hommes, que la seule souuenance du douziesme de May leur fait tremblotter l'ame dans le corps. Ils craignent la queuë du Scorpion, & que le Roy

Deux choses troublent la Ligue.

1588 par ceste grande facilité ne leur medite quelque lugubre catastrophe au dernier acte de la tragedie. Et là dessus deux choses les viennent subitement estourdir. Voici nouuelles que ceste effroyable & nombreuse armee Espagnole qui constoit de cent trente gros vaisseaux & vingt mil combatans sous la conduite du Duc de Medina Sidonia, auoit esté par fortune de mer des le port de Grongnes en Gallice rongnee de trois galeres de Portugal, plusieurs escartees, plusieurs brisees & rendues inutiles pour ce voyage, & tellement escarmouchees en suite par l'Admiral & le Drac Viceadmiral vers le port de Phalmouth en Angleterre, qu'ils l'auoient contraint tourner visage & se retirer en desordre vers la coste de Calais (esperant y ioindre le Prince de Parme) auec perte d'vn galion qui portoit vne partie des finances de l'armee, & les memoires de l'ordre que le General deuoit suiure ayant conquesté l'Angleterre. Mauuaises premices pour vne si braue & fastueuse leuee de boucliers de laquelle on se promettoit vne toute certaine victoire, mais les progrez & la fin furent encore plus funestes. L'armee Angloise la pressa de si prés qu'elle la contraignit de quitter ce Rendez vous en confusion. Leur Galeasse generale s'embarassa parmi les autres vaisseaux, fut emportee d'vne courante sur le sable; & pres le port de Calais demeura auec l'artillerie au pouuoir du Gouuerneur de la ville. Les autres dissipez par les efforts de l'artillerie Angloise: l'armee Espagnole diminuee de douze vaisseaux fracassez, & de plus de cinq mil hommes qui n'eurent autre sepulcre que le vaste de l'Ocean & le ventre des monstres marins. Et finalement comme elle eut pris le haut du costé du Nord vers Nord-vegue tirans vers Escosse & Irlande, ceste mer egalement impiteuse aux Espagnols, leur mit à fond dixsept grands vaisseaux, en fit eschouer, briser, ensabler plusieurs autres: & se ioua si miserablement du reste de l'armee, que de cent trente vaisseaux, à peine trente peurent regagner leurs Espagnes: où le Duc de Medina ne trouua d'autre excuse enuers son Maistre, que l'ignorance & l'infidelité des matelots, auec le peu d'experience qu'ils auoyent de ceste mer du Septentrion, le defaut du secours du Prince de Parme, les tempestes, les naufrages, la fortune

La defaite de l'armee Espagnole.

tune en somme. mais des iugemens de Dieu sur ceste gigantiue entreprinse d'emmener toute l'Angleterre esclaue aux montagnes de Grenade, aux minieres de Peru, pas vn mot. Le second coup d'effroi pour les Ligueurs, c'est que le Roi ne veut retourner à Paris, quoi qu'on l'en importune maintefois. Ie me veux (dit-il) preparer pour la guerre des heretiques, & pour l'assemblee des Estats que ie me delibere conuoquer, & là rendre tous les Princes vnis, contẽts & satisfaits de moy. Ainsi iugent-ils que les Barricades ont laissé beaucoup d'aigreur en l'estomach du Roi: & que pour obuier aux symptomes qu'elle peut effectuer, il n'est pas encore temps de satisfaire au serment qu'ils ont fait, De renoncer à toutes intelligẽces & ligues dehors & dedans le Royaume. Voici donc nouueaux conseils à Paris: & resolution, De conseruer ceste autorité & creance acquise auec tant de trauerses & diminution de celle du Roi: le presser tellement, & sousmettre si bien ses volontez aux leurs, qu'il ne voye plus, qu'il ne parle plus, qu'il ne se remue plus, sinon par les yeux, par la langue, par les nerfs des intentions de la Ligue. De faire que les deputez aux Estats soient de leur cabale & farine, auec instructions tirees de la fine fleur des articles de Peronne, de Nanci, de Nemours, de Ginville. De pousser le Roy contre les Huguenots, & le soliciter au soulagement du peuple par la descharge des tailles, pour le rendre odieux s'il refuse ces premices à leur Vnion. De se rendre les plus forts és Estats & pour cest effect, mander de tous costez la Noblesse de leur faction & leurs adherans, pour s'y trouuer auec armes. De se conseruer les bonnes intelligences du Duc de Parme: & aduertir le Roi d'Espagne, que l'accord fait auec le Roi ne tend qu'à disposer l'execution de leurs communs desseings. De retenir Pfiffer Colonel des Suisses, & Balagny gouuerneur de Cambrai, aux particulieres conuentions passees entr'eux. D'empescher que le Duc de Neuers, lequel le Roi meditoit enuoyer en Picardie pour adoucir les forceneries de la Ligue, ne regagnast les plus confidentes ames qu'elle y auoit. D'obliger Paris enuers le seigneur de Villars gouuerneur du Havre de Grace, à la somme de trente mil escus annuels, pour l'auoir fauorable au parti. Ces nouueaux Conseils enfantent nou-

1588

Le refus au Roy de venir à Paris.

Nouueaux conseils de la Ligue.

1588 *Nouueaux effects du Roy enuers la Ligue.*

uelles larmes. Le Roi ne les peut contenir en signant ces nouueaux articles. Mais quoi? son malheur le contraint pour asseurer sa personne, hazarder son Estat. Il sçait bien que ce sont chimeres. que son Edict de reunion ne s'obseruera sinon par lui, ou bien en tant qu'il touche la subuersion de sa Couronne. encore ou trop de bonté, ou trop d'apprehension lui fait faire scrupule d'y donner ordre. Les Protestans offrent de demesler ceste fusee à leurs perils & fortunes. qu'il face seulement le neutre, & les laisse courir contre la mutinerie de la Ligue. Il reiette l'aduis de ceux qui le lui conseillent: &, *Il y a moins de danger* [ce dit-il] *à demeurer auec ceux qui persistent en l'vnité de nostre religion qu'auec ceux qui s'en sont separez & rendus chefs de nouuelles opinions.* Ainsi, soit a bonne foy, soit à desseing, il reuient à Chartres, void, embrasse, caresse le Duc de Guise. & là toutes les sources de ses faueurs & largesses se desbondent sur les principaux chefs de la Ligue. Il donne au Duc de Guise le commandement general sur toute la gendarmerie du Royaume. ce n'estoit pas le nom & titre, mais proprement l'office & la charge de Connestable. La legation d'Auignon au Cardinal de Guise, laquelle il promet moyenner enuers sa Saincteté. Au Duc de Mayenne, vne belle & gaillarde armee pour la guerre du Dauphiné. Au Duc de Nemours, le gouuernement de Lyon ainsi que son pere en auoit iouy, & meditoit donner les seaux à Pierre d'Espinac Archeuesque de Lyon, pour l'acquerir à lui par cest insigne bienfaict: & lui promettoit moyenner par le Cardinal de Gondy qu'il auoit enuoyé à Rome, vn chapeau rouge enuers le Pape Sixte. [Il eust sans comparaison plus receu d'honneur en l'Estat de Chancelier de France, qu'en celui de Chancelier de l'Vnion. le Chācelier Hurault Comte de Chiuerny, les sieurs de Believre, de Villeroy, dés lors auoyent congé d'attendre chez eux les commandemens de sa Maiesté] il declare le Cardinal de Bourbon premier Prince du sang, vuidant par vne parole desguisee ceste grande question de la prerogatiue de l'Oncle au Nepueu, sur laquelle on a tant escrit, tant disputé: mais pour troubler l'ancien ordre de la succession, & faire sur l'eschaffaut des passions de la Ligue, iouër au bon homme de Cardinal, le personnage d'vn porteur de marotte. Et la Ligue presentant au Roy

aagé

aagé de 36. sans vn successeur qui dés lors auoit passé le climacterix de 63. ne vouloit-elle pas sous la statue du Cardinal de Bourbon esleuer celle d'vn estrãger, & pousserà toute haleine sa tyrannie pour vsurper la royauté? En somme le Roi continue, renouuelle, amplifie ses faueurs à tous ceux qui ont du credit en la Ligue. ne fait rien sans eux: leur ouure les plus intimes cabinets de son ame. & pour l'amour d'eux, fait que chacun de leurs partisans retire quelque portion de ses gratuitez: & veut ou fait semblant de croire ce qu'ils lui cornent à l'oreille, Que son conseil lui voile les yeux pour n'apperceuoir ce ce qui est du deuoir d'vn bon Roi: qu'il lui desguise la verité, & ne s'arreste sinon à ce qui peut contenter ou l'ambition ou l'auarice. Ainsi pour leur agreer encore en ceste partie, il s'arrache lui-mesme de la teste ces yeux par lesquels il voyoit le plus clair, & leur donne congé d'aller en leurs maisons se mettre à l'abri de ces confusions d'Estat. 1588

Le Duc d'Espernon estoit hors de Cour: mais auec pouuoir du Roi pour commander aux prouinces d'Anjou, Touraine, Poitou, Angoulmois, Xaintongeois. Estãt à Loches on lui dõne aduis que la Ligue marchãde quelques habitans pour lui liurer Angoulesme. Il y accourt, le peuple le reçoit auec beaucoup d'honneur en qualité de Lieutenant de Roi. il y fait publier l'Edit de reünion. ses paroles, ses effects ne tesmoignent autre chose qu'vn courage bandé pour la conseruation de la religion Catholique. Mais voici soudain vne estrange catastrophe. L'imposture de certains Ligueurs persuada au peuple, qu'il medite introduire des troupes Huguenotes dans le chasteau, & s'assubiettir la ville. Le Maire chef de la conspiration entre au chasteau le iour S. Laurent sous ombre de presẽter au Duc quelques Courriers venus de la Cour: monte en la chambre, fait d'entree lascher deux coups de pistole, & veut forcer la maison. Le Duc estoit alors en son cabinet attendant l'heure de la Messe, & lisoit la fable de Pierre de Gauerston iadis vniquement fauori d'Edouard II. Roi d'Angleterre, preferé à tous autres suiuant la Cour, enrichi des finances du Roi & de la substance du peuple: mais depuis exilé du Royaume, & finalement decapité à la requeste des Estats. Ce libel diffa-

Trouble contre le Duc d'Espernon dans Angoulesme.

1588 matoire imprimé à Paris non tant contre l'honneur du Duc que du Roi, parangonnoit le Duc auec Gauerston; & concluoit, que sous Henri III. il finiroit ses derniers iours par semblable tragedie.

Av premier tumulte que les Gentils-hommes du Duc oüyrent, ils coururent aux armes, repousserent ceste canaille embastonnee. le Maire blessé d'vn coup de pistole à trauers vne porte, mourut sept heures apres. L'alarme vole en la ville : le peuple arme, tempeste, se barrique. Mais le Duc tenoit le chasteau: la citadelle estoit à sa deuotion. & pouuoit par l'vn & par l'autre faire entrer le secours necessaire pour le desgager. Desia le sieur de Tagens cousin du Duc s'auançoit au secours: les Bordes Capitaine de la citadelle prisonnier des coniurez aimoit mieux la liberté de sa place que la sienne propre: Meré, la Messeliere, Macquerole, les Bouchaux, sommans les assiegez n'auoient recognu qu'vne constante resolution de mourir plustost que de se rendre: & le peuple se disposoit à capituler, comme Tageus par son arriuee appaisa la sedition: les armes furent mises bas, & les prisonniers de part & d'autre rendus. Or ayant le Duc de Guise fait son appointement auec le Roi, & desarçonné ses plus fideles Conseilliers: vne espine lui fouloit encore le pied, L'estat des Huguenots. Il ne cesse donc qu'il ne les voye assaillis de deux costez: en Poitou, en Dauphiné. & cependant que le Duc de Neuers dresse son armee pour le Poitou, il enuoye le regiment de S. Paul au Duc de Mercœur, pour incommoder les Protestans, & ne les laisser preualoir d'aucun aduantage dans le pays. Le Duc de Mercœur descend au bas Poitou, & assiege Montagu reparee par Colombieres, lequel ceux de Nantes auoient à toutes heures sur les bras. Mais au premier bruit que le Roi de Nauarre estoit sorti de la Rochelle pour secourir Montagu. Il rebroussa droit à Nantes, & laissa le regiment de Gersey pour faire la retraitte, attrapé, batu, defait à deux lieuës des fauxbourgs de Nantes. D'autre part le Duc de Mayenne s'achemina vers le Dauphiné. mais il planta les bornes de son voyage dans Lyon.

Armee contre les Protestãs

Defaite de Gorsay.

Cela va bien voila deux puissantes armees aux champs: l'vne, sous l'autorité du Roi : l'autre, toute ligueuse. Mais ce n'est pas assez. Le Roi par sermens solẽnels

nels a iuré dans l'Eglise cathedrale de Rouan l'executiō de l'Edit d'Vnion, il l'a enuoyé aux Euesques, & commandé qu'ils poursuiuent en leurs diocéses les Huguenots à faire profession de leur foy, & abiurer leur erreur aux Parlemens, sieges royaux & communautez. il faut donc faire passer cest Edit en loy fondamentale de l'Estat, & sommer le Roi d'assembler les trois Ordres du Royaume, ainsi qu'il a promis par les articles de la paix. 1586

HENRI en accorde la conuocation au 15. iour de Septembre a Blois, pour en pleine assemblee des plus notables personnages de chascune prouince, bailliage & seneschaussee, proposer librement les plaintes & doleances d'vn chascun: toutesfois sans entremesler aucunes pratticques, ni fauoriser les passions particulieres d'aucun. Mais parmi les commissions du Roi, la Ligue ne manqua point d'artifices pour faire couler aux plus affectiōnez à l'auancement de ses desseings, aux plus passionnez Ligueurs du Royaume, les articles & memoires qu'ils deuoient coucher en leurs instructions, & mettre peine à se faire deputer aux Estats. Tellement que presque tous les Deputez se trouuerent portans la marque de la Ligue, & leurs cayers conformes à ce qu'on leur auoit escrit. Le Roi arriue le premier à Blois, donne ordre au lieu de la seance, au departement des chambres & logis des Deputez. Le Duc de Guise s'y rend en suite. mais c'est grande imprudence au Duc d'aller à Blois, puisque le Roi n'a voulu venir à Paris. Les Deputez y viennent les vns apres les autres. mais le Roi ne trouuant encore le nombre suffisant pour entamer vn acte si solennel, en differa l'ouuerture iusqu'au mois d'Octobre. Cependant le Roi medite par le credit que son autorité lui donne sur les trois Ordres de son Royaume, faire monter le Duc de Guise en public spectacle pour receuoir punition de toutes les offenses passees. Et le Duc de Guise s'asseure que la plus part des deputez autoriseront sa cause, & lui seruiront de maillets pour donner les derniers coups à la puissance du Roi. Ainsi chascun trauaille à l'auancement de son desseing: chascun pense à tromper l'autre. mais celui qui sera trompé, verifiera, qu'il y a danger en trop longue demeure. Le 16. Octobre tous les deputez se trouuerent prests à l'ouuerture: Pour le Clergé, cent trentequatre

Conuocation des Estats.

1588 deputez entre autres, quatre Archeuesques, vingt vn Euesques, deux Generaux d'Ordre. Pour la Noblesse, Cent quatre vingts Gentils-hommes. Pour le tiers Estat, Cent quatre vingts & onze Deputez, tous gens de iustice, ou de robe courte. Et le XVII. la premiere seance des plus beaux esprits de toute la France rauit vn chascun en esperance d'ouyr des propositions de beaux & rares expediens, & des resolutions de grands affaires pour la reformation de l'Estat. La harangue du Roy pleine d'vne naifue affection, d'vne vraye magnanimité, de raisons pertinentes & vrai semblables: & prononcee auec vne eloquence & grace admirable sans aucune hesitation, tesmoignera à iamais, qu'il emportoit l'auantage de bien-dire par dessus tous les autres Princes de son siecle, & qu'il sçauoit grauement, pertinemment, & sur le châp, respondre aux plus importantes occasions qui se presentoyent. Montelon Garde des seaux continuant la proposition du Roy, loua le zele & l'integrité des intentions de sa Maiesté: promit aux Estats, que sous son heureuse conduite on tireroit de ceste conuocation les mesmes effects qu'on à iadis esprouué sous diuers regnes. exhorta le Clergé, à remettre sus la dignité & splendeur Ecclesiastique : la Noblesse, à se former au moule de la pieté, bonté, iustice, & autres vertus Gauloises tant celebrees par toutes les histoires ; le Peuple, à reuerer la iustice & obseruer la police: fuir la chicanerie des proces, les iurons, blasphemes, ieux, desbauchemens, vsures, iniustes acquisitions, negotiations de mauuaise foy, & autres vices où gist la pepiniere des troubles & seditions qui renuersent les plus florissans Estats. Remonstre les grandes debtes du Roy, les frais qu'il soustient, & sa diligence à l'extinction des heresies sa religion, pieté, deuotion. Et finit par la recommandation, sous l'obeyssance du Roy, de l'vnion & concorde requise pour le soustenement de la religion. Renault de Beaulne Archeuesque de Bourges, Patriarche & Primat d'Aquitaine, remercia le Roy pour la bien-vueillance qu'il proposoit à ses subiets : & Dieu, d'auoir installé sur le throne de ceste Couronne vn Roy touché dés son ieune aage de l'esprit de sapience pour gouuerner son peuple, porter la foudre du haut Dieu iusques sur le front des ennemis de sa diui-

Harangue du Roy.

De Montelō Garde des seaux.

Du Clergé.

sa diuine Maiesté : ayant par diuers & perilleux voyages parmi diuerses nations acquis la cognoissance de tant de sortes d'affaires, qu'il a par sa seule prudence & vertu n'agueres dissipé vne grande & puissante armee d'estrangers: & donné à l'aduenir esperance que sous vn si bon & si grand Roy l'on verra l'heresie reprimee, la paix affermie, le seruice de Dieu restabli, les Eglises & temples restaurez: Iustice & Paix s'embrasser, la charité abonder entre les hommes: & par vnité de religion commencer ici bas le regne de Christ, idee & exemplaire de ce Royaume celeste auquel nous aspirons. Le Baron de Senecey tesmoigna l'affection de la Noblesse au seruice de sa Maiesté, recognoissant qu'à elle seule appartient de produire les effects salutaires pour le restablissement de l'honneur de Dieu, de la religion Catholique, des choses vtiles à son Estat & necessaires à son peuple, offrant au nom de ceux de son Ordre la fidelité, le zele & la generosité naturelle aux Gentils-hommes François enuers leurs Rois: leurs armes, moyens, vies & personnes, pour lui conseruer l'obeissance, l'honneur, la crainte & le respect auquel les droits diuins & humains obligent les subiets à leurs souuerains. Michel Marteau Preuost des Marchans de Paris, President pour le tiers Estat, loüa premierement Dieu d'auoir ietté ses yeux de misericorde sur ce Royaume en l'extremité de ses afflictions: puis remercia le Roi d'incliner aux treshumbles requestes de ses subiets, ouyr leurs griefs & doleances, monstrer vn extreme desir de rendre à son peuple sa premiere vigueur, restablir la religion en son entier, regler & remettre en leur ancienne forme tous les ordres alterez par l'iniure du temps. puis protesta qu'ainsi leur tres-humble & tres-fidele seruice ne manquera iusques au dernier souspir. Ainsi finit la premiere seance. En la seconde au Mardi suiuant, le Roy à la solicitation de l'Archeuesque d'Ambron, du Comte de Brissac, & de l'Aduocat Bernard, deputez des trois Ordres, pour contenter l'importunité de la Ligue, iura de nouueau le serment d'Vnion n'agueres fait à Rouan, & faisant son Edict de Iuillet dernier en loy fondamentale de ce Royaume, pour obliger, lui, eux, & toute la posterité, [sans toutesfois deroguer aux libertez & immunitez de sa Noblesse] en fit faire haute lecture par M. Ruzé

1588

De la Noblesse.

Du tiers Estat.

Serment d'vnion reiteré.

1588 ſieur de Beaulieu premier Secretaire de ſon Eſtat. Et pour transporter plus autentiquement à la poſterité la memoire d'vn ſerment ſolennel, voulut que ledit Secretaire en dreſſaſt vn acte que tous les Ordres du Royaume iurerent en corps d'Eſtat tous d'vne voix, mettant le Clergé les mains à la poictrine, & les autres leuans les mains au ciel. Serment accompagné d'vne extreme allegreſſe & generale repriſe de ceſte heureuſe acclamation de *Viue le Roy*, dés pluſieurs annees miſe en oubli parmi les peuples François: & ſuiui d'vn ſingulier teſmoignage de la clemence du Roy donnant l'offenſe des Pariſiens au bien commun des Catholiques de la France, & au ſoulagement de ſon peuple, dont les miſeres lui font mettre ſous le pied le iuſte reſſentiment qu'il en pourroit auoir. *Tenez* (dit-il au Preuoſt des Marchans de Paris) *ceſte parole aſſeuree comme de la bouche de voſtre Roy, & prenez garde que Paris ne ſe laiſſe aller en vne recheute qui ſeroit mortelle & irreparable.* Mais deſia le bruit couroit par la France, que ſous ceſte aſſemblee on machinoit vne exemplaire vengeance contre les Principaux des Eſtats: les aduis en venoyent de tous coſtez: la frayeur en couroit de chambre en chambre. les plus apprehenſifs en veulent eſtre eſclaircis. l'Archeueſque d'Ambrun porte la parole au Roy. *Ie ſçay* (dit le Roy) *quelle eſt la franchiſe & ſeureté des Eſtats. on ſe doit aſſeurer de ma parole. c'eſt crime d'entrer en meſfiance de ſon Roy: & ces bruits ne viennent que de ceux qui n'ayans aucune amitié à leur Roy, le veulent rendre odieux à ſon peuple. Iamais l'occaſion de troubler ceſte aſſemblee ne viendra de mon coſté.* En fin les familiaritez, les careſſes, les demonſtrations de bienueillance du Roi vers le Duc & le Cardinal de Guiſe, & pour l'amour d'eux aux principaux de la Ligue, firent eſuanouir les ſoupçons & les progneſtics d'vn ſanglant & dernier acte qu'on leur enuoyoit de toutes parts. Et certes ſi la Ligue n'euſt point de ſa part ſuſcité les flammeches des indignitez paſſees qui s'en alloyent aſſopies, le feu du prochain courroux ne les euſt peut eſtre iamais deuorez. Ce coup rabatu, voici d'autres atteintes non moins perilleuſes. La ligue met en beſongne ceux qui portent ſa marque, pour atteindre le but auquel elle viſe, D'exautorer le Roy, & lui donnant vn eſchec-mat, inſtaller

Nouuel les pratticques des Deputez.

ſtaller

ſtaller le Duc de Guiſe en ſon throne. car le Roi de Na- 1588
uarre eſt deſormais par ceſte nouuelle loi fondamenta-
le forclos de la ſucceſſion royale. Mais que penſent ils
faire? Le coloſſe qu'ils veulent edifier les accablera: le feu
qu'ils allument les bruſlera: le couſteau qu'ils forgent ſe
trempera dans leurs propres entrailles; & finalement ne
lairra de toute ceſte Ligue ſinon vne honteuſe & repro-
chable memoire. Pour donner dans ce blanc pretendu, il *Artifices*
faloit rendre les actions du Roi odieuſes à tout le mon- *pour ren-*
de, lui reprocher ſes liberalitez deſmeſurees, ſes feintiſes, *dre le Roi*
l'oppreſſion du peuple, l'electiō des eſtats & offices nou- *odieux.*
ueaux, afin de bander contre lui les plus apparentes fa-
milles du tiers Eſtat intereſſees en la ſuppreſſion d'iceux:
ou bien que negligeant d'y donner ordre, on le declaire
ennemi de ſon peuple & tyran de ſon Royaume: & que
le peuple conclue ſur le champ à le confiner dās vn cloi-
ſtre. A tous propos on lui remonſtre l'extreme refroidiſ-
ſement de la plus part des Catholiques à ſon amour &
obeiſſance, pour ſe voir cōtraints de viure parmi ceux qui
ont bruſlé leurs Egliſes, profané les autels, maſſacré les
preſtres, rauagé leurs biens. On le ſupplie de defendre l'E-
gliſe, & preferer les iniures faites à la religion, aux vio-
lences faites à l'Eſtat. On lui propoſe les exceſſiues im-
poſitions & ſubſides qui ont deſia desbauché la plus-
part de ſes peuples, & la ſordide auarice des eſtrangers,
qui par continuelles inuentions appauuriſſent cruelle-
ment la France. On lui repreſente les abus de la police, la
prouiſion des benefices à toutes perſonnes indifferem-
ment, ou mariez, ou gens de guerre, le luxe, la diſſolutiō,
l'ignorance des Prelats: les ventes des offices & puiſſan-
ce de iudicature. On l'exhorte à ne ſe point entremettre
du faict ſpirituel, ou du moins y vacquer ſainctement
& comme il appartient aux choſes diuines; degrader vn
grand nombre tant des Prelats Eccleſiaſtiques que des
Magiſtrats ciuils és Cours ſouueraines & iuriſdictions
ſubalternes: & punir de mort les miniſtres preuarica-
teurs en l'Egliſe, en la Iuſtice, en la Police. autrement, il
ne peut ſauuer l'Eſtat. On le ſemond en fin de reformer
les excez & deſordres de ſa Cour, que les desbauches
font abhorrer à tant de courages heroiques remplis de
ſainte magnanimité & hardieſſe incroyable, à tāt de grāds

1588 & riches ames qui sont en l'Estat de la Noblesse, lesquelles employees, redresseroyent en peu de mois les demolitions de cest Estat. Ceux qui se sentent interessez au retranchement du nombre superflu d'Officiers, & en l'achet de leurs estats, vienent à la trauerse pour dissuader le Roy de prẽdre cest aduis, ains les conseruer aux honneurs qu'ils possedent sous la lumiere de sa Majesté. Le tiers Estat exhibe ses plaintes; de l'excez des tailles, des subsides qui l'accablent, des douanes, equiualans, traittes foraines, gabelles, entrees, empruns, dons, augmentation ou diminution du prix des monnoyes, crues, surcharges sur la somme vniuerselle des tailles, gros & huictiesme du vin, pied fourché & autres surimpositions dont le Roy ne tire profit qui ne soit destrempé au sang du pauure peuple. La Noblesse se plaind des seruices sans recompense, de l'indiscrete distribution des liberalitez du Roi. Le Clergé crie que les deniers & surcharge qu'on a tirez de son Ordre n'ont en rien auancé le seruice de la religion. Des plaintifs du peuple languissant nasquit la suppression des Officiers de nouuelle creation, & l'ouuerture de la descharge des tailles. Mais ô artificieux stratageme! Le Roi l'accordant à la reduction de l'an 1576. se voyoit priué des moyẽs de souldoyer ses armees, & d'entretenir la grãdeur du rang de sa Majesté: S'il la refuse, voila l'occasion ouuerte pour mutiner les Estats, chasser ceux qui sont aupres de sa personne, & lui donner vn Curateur. Le Duc de Guise dissuade d'vn costé le Roi de tant raualler son autorité: mais de l'autre il pousse les Deputez à s'eschauffer en leurs poursuites. En fin le Roi passe cest ottroy de reduction: mais il espere monstrer aux Estats, qu'auec si peu de deniers il ne peut entretenir sa dignité royale, ni la guerre aux heretiques qu'ils ont si solennellement iuree. On auise cependant aux moyens de remplacer le fond: on demande compte à ceux qui ont manié les finãces, & abusé des gratuitez du Roi.

Effects des armes du Duc de Neuers.

MAIS tandis qu'on fueillette les cayers aux Estats, voyons les progrez des deux armees que nous venons de laisser en campagne. Celle du Duc de Neuers cõstoit de François, Suisses, Italiens, & plusieurs gentilshommes volontaires. Sagõne estoit Marefchal de la cauallerie legere, la Chastre grand Maistre de camp. la Chastaigneraye,

raye, Lauerdin, & plusieurs autres y commandoyent des troupes. Mauleon fut le premier object de leurs armes. C'est temerité de s'opiniastrer à defendre vne place qui de soi n'est soustenable : mais c'est perfidie de mal traitter ceux qu'on a receus à composition. Ainsi ceste premiere victoire fut abbruuee du sang de ceux qui se fians en la force de leurs courages negligeoyent la foiblesse de leurs murailles. Montagu fut disputé quelques iours par Colombieres, qui d'abord saluant le Duc par vne furieuse escarmouche, laissa la plus grand' perte aux assiegeans. Mais le canon ayant esbranlé les murailles & la constance des assaillis, les fit entrer en capitulation, qui leur fut honorablement ottoyee le dernier iour de Nouembre. La Ganache situee sur les marches de Poitou & de Bretaigne incommodoit l'vne & l'autre Prouince. Laissons-y tourner teste à l'armee, pour voir à quoi le Duc de Mayēne passoit son temps à Lyon. Les desseings trop legerement fondez sur la mutinerie d'vn peuple sont tousiours ruineux. Le Duc de Mayenne le sçait fort biē: & d'ailleurs il n'y a que des coups à gagner en Dauphiné. Il aime doncques mieux attendre l'issue des Estats en vn sejour plaisant & delicieux. Mais ce sejour est vn grand fleau à Mandelot. Il craind d'estre desarçonné de son gouuernement. le Duc de Nemours en est proueu. la presence du Duc de Mayenne est extremement suspecte. En somme il s'en ombrage tellement que saisi d'apprehension, de colique, de fievre, de goute & de dysenterie, il en remporta le XXIIII. Nouembre ce tesmoignage en l'autre monde par la bouche du Pere Emond Auger Jesuite en l'oraison funebre qu'il prononça, De n'auoir iamais signé la Ligue, d'estre mort ferme en sa religion & au seruice du Roy. Tandis que le Roi trauaille aux Estats pour retrancher toutes les difficultez qui empeschoyent son Royaume de se garantir des tempestes d'vne longue guerre, & que le Duc de Mayenne refroidit à Lyō ceste ardeur n'agueres tant eschauffee de passer en Dauphiné: Charles Duc de Sauoye preuoyāt la dissipation de cest Estat, iugea que cōme fils & mari de deux filles sorties du sang de France, il deuoit des premiers mettre la main au partage. Le Marquisat de Salusses est enclaué dās le milieu de ses terres, & croid q̄ la piece

1588

Seiour du Duc de Mayenne à Lyon suspect à Mandelot.

Surprise du Marquisat de Salusses par le Sauoisien.

1588 vaut biẽ qu'il rompe & l'alliance & l'amitié du Roy son proche parent, qui d'vne pure courtoisie venoit neantmoins de lui rendre Sauignan & Pignereul. A ce desseín voyant les pensers du Roi engagez ailleurs qu'outre les monts, il dresse vne leuee de gens de guerre, menace Geneue, monstre semblant de vouloir assieger Montferrat, fait monter à cheual le Marquis de S. Sorlin, & la nuict de Toussaints surprend la ville de Carmagnolle puis la citadelle desgarnie de viures que S Siluie successeur de la Coste auoit tirez en esperance (disoit-il) de les rafraischir. & en moins de trois semaines occupa tout le Marquisat, laissant vn reprochable soupçon contre les capitaines de la citadelle, d'auoir laschemẽt eschangé les doubles canons de cest ancien Arcenal des guerres de France outre les monts, auec les doubles pistolets d'Espagne. Ceste conqueste hausse le courage au Duc, & desia lui fait en idee engloutir & la Prouence & le Dauphiné. Pour pretexte il escrit au Pape & au Roy: Que le general respect de l'Eglise l'a fait emparer de ces places. afin que L'es-diguieres n'en fist vne retraitte & refuge aux Huguenots: & le particulier interest de ses Estats, qu'il desire conseruer en la pureté de l'ancienne religion sous l'obeissance du S. siege. & par son ambassadeur desguise ceste iniure des plus belles couleurs qu'il est possible. Il fait semblant de ne vouloir tenir ces places que sous l'autorité du Roi: mais auec le temps il en vsurpe tous les actes souuerains, degrade les officiers de sa Maiesté, abat les fleurs de Lis de France, esleue les croix de Sauoye: & par brauade, fait batre des pieces d'argent auec vn Centaure foulant du pied vne couronne renuersee, & portant ceste deuise, OPPORTVNE.

Dessein du Roi sur ceste entreprise.

LE Roy picqué de iuste douleur s'irrite de ceste vsurpatiõ, & rapporte ceste brãche au tronc des cõiurations de la Ligue. il se resout à pacifier la guerre ciuile pour entendre à l'estrangere. & des lors medite donner la paix aux Protestãs pour se seruir de leur assistẽce contre ceux qui des diuisions du Royaume se veulent preualoir en leur biẽseance. Ceux que le respect de la gloire des François touche viuemẽt, lui remonstrent qu'il faut appaiser & le Huguenot & le Ligueur pour vãger ce nouuel outrage, & courir au loup qui s'eslance dans le parc cependant

dant que les bergers s'entrebattent. Vn petit Prince oste-ra-il de brauade à vn Roi de France le gage qui lui reste pour recouurer vn iour Naples & Milan; Quatre cẽts pieces de canons qui peuuẽt poudroyer les plus orgueilleuses forteresses de l'Espagnol? Cest anciẽ fief du Dauphiné, compris en la donation que le Prince Hubert fit à la Couronne de France? dont nos Rois ont si souuent receu les Marquis en foi & hommage, & si souuent confisqué sur eux par forfaiture & felonnie? Tous les seruiteurs du Roi, tous les Parlemens, toute l'assemblee des Estats, iugẽt que ce sont effects de la Ligue. & que ceste inuasion n'est sans l'intelligence du Duc de Guise. ceux mesmes qui trouuent de la iustice en son parti ne la peuuent sauourer. Mais pour diuertir ceste commune haine qui s'en va redonder sur lui, il supplie le Roy d'asseurer seulement son peuple, & lui fait gouster les Edicts du contentement qu'il s'est promis au serment de la saincte Vnion, qu'il esteigne le feu que les Huguenots fomentent en ce Royaume, & lui donne ceste commission estrangere, il sera le premier qui passera les monts pour faire rendre gorge au Sauoisien. 1588

Deguisement du Duc de Guise.

Mais pouuoit-on esperer quelque remede de celui qui par ses pratiques continues auec les estrangers auoit donné l'esprit & le mouuement au mal? Ainsi le Roi considerant que ni son Edict de reünion, ni le serment de se departir de toutes associations, ne produit les effects qu'on lui promettoit: & que la Ligue consentant aux pernicieux desseings de l'estranger, a fait la planche à la rupture de ladite Vnion: estime qu'il n'a plus d'obligation au serment de ceste Vnion. & des lors medite d'auoir raison de toutes les offenses passees. Cependant il dissimule son despit. Comme ceste nouuelle troubloit l'assemblee de Blois, le Roi de Nauarre (puisque les artifices de la Ligue lui fermoyent la porte au lieu dont il deuoit tenir le premier rang) en tenoit vne autre en la maison de ville à la Rochelle: & des aduis d'icelle enuoya sous le nom des François exilez pour la religion, vne commune requeste aux Estats suppliant le Roi, De leur restituer la liberté du premier Edict que l'on nomme de Januier. Ordonner vn Concile national, où les differends de la religion soyent

Assemblee & requeste des Protestans.

1588 doucement diſputez & ſainctement reſolus. Accorder main leuee & libre iouïſſance de leurs biens. Permettre que leur conqueſte ſoit enregiſtree, & le contenu d'icelle accordé par ſa benignité, afin que rien ne ſe face à leur preiudice. Tant s'en faut. ceſte requeſte eſtoit le droit fil contre la principale intention de ces Eſtats paſſionnez à l'aduancement de la Ligue. Et pource, non contens du ferment que le Roi leur a fait par l'edit d'Vnion, voici qu'ils arrachent de nouueau de la propre bouche du Roi vne plus particuliere declaration; Touchant la perpetuelle inhabilité du Roi de Nauarre & des autres Princes du ſang ſes couſins adherens (ce diſent-ils) & fauteurs d'heretiques à la ſucceſſion de ceſte Couronne.

Dōt s'enſuit la reſtriction des Bourbons. &

LA fin des Eſtats deuoit eſtre le bien d'vne tranquillité publique. Et certes quelque petit nombre dont les volontez n'eſtoyent eſclaues aux paſſions des Ligueurs, conſeilloyent ce remede iadis eſprouué contre les plus pernicieuſes hereſies. aſſauoir vn Concile libre & legitime, vniuerſel ou national. Mais la plus grande partie cõmandoit ſur les volontez du Roi & des Eſtats. La Ligue pour renuerſer l'Eſtat, veut abbatre les colomnes, qui ſont les Princes du ſang. & ſi les branches de Valois & de Bourbon, c'eſt à dire toute la race de S. Louys n'eſt degradee; elle ne peut tranſmettre la Couronne en la famille des Lorrains. Par ſon Edit le Roi promet bien dõner ordre à la ſucceſſion: mais & lui & la Roine ſa femme ne ſont encores qu'en vigueur de leurs ans, il eſpere que Dieu le benira d'vne lignee maſculiné. Ainſi ne prẽd il point de plaiſir qu'on touche ceſte corde. ce n'eſt que rauallER ſon autorité, c'eſt le deſpouiller deuant qu'il ſe vueille coucher, & tout auſſi toſt qu'vn Prince a nommé ſon ſucceſſeur, autant vaudroit que ſon teſtament fuſt deſia fait. Neantmoins il veut encore pour ce dernier coup contenter les forcenez appetits de la Ligue. Il permet qu'on diſpute ſa ſucceſſion: qu'en l'aſſemblee de tout ſon peuple on exclue le legitime ſucceſſeur. il conſent que l'on propoſe ce que la plus-part des Deputez auoit deſia reſolu. La chambre du Clergé auoit deſia le quatrieſme Nouembre, condamné le Roi de Nauarre pour heretique, chef d'iceux, relaps, excommunié, priué du gouuernement de Guyenne & de tous ſes Eſtats,

indi-

indigne de toutes succeſſions, couronnes & Royaumes. 1588
L'Archeueſque d'Ambrun, l'Eueſque de Bazas: l'Abbé de Citeaux, & autres Eccleſiaſtiques, en font ouuerture aux Deputez de la Nobleſſe & du tiers Eſtat. Tous ſe conforment au premier aduis, & ordõnent douze de chaſque chambre pour faire entendre leur reſolution au Roi. Mais le Roi de Nauarre auoit ſouuent remonſtré, qu'il eſtoit né durant la permiſſion d'vne & d'autre religion, inſtruit & nourri en vne dont il ne ſe peut en conſcience departir ſans vne preallable meilleure inſtruction, l'eſpoir ni le deſeſpoir d'vne Couronne ne le peuuent pouſſer à vn violent & temeraire changement. il encourroit pluſtoſt le blaſme d'inconſtance, d'infidelité, d'hypocriſie. Il eſt & ſera touſiours preſt à receuoir inſtruction d'vn Concile libre & legitime. Ces ſubmiſſions ſont pleines de iuſtice & conſideration. il ne defend rien auec opiniaſtreté, ce n'eſt que l'honneur & le zele de ſa conſcience qui l'oblige. Il n'eſt donc pas raiſonnable (ce dit le Roi) de le condamner ſans l'ouir. auiſons auec iugement & preuoyance, s'il eſt expedient de le ſommer pour vne derniere fois, à iurer l'Edit d'Vnion, & ſe declarer Catholique. Les trois Chambres ne ſont de ceſt aduis. Le Cardinal de Bourbon ſon oncle (ce diſent les Deputez) lui a vne fois obtenu abſolution. la Roine mere a fait des voyages pour le gagner. Le Roy lui a enuoyé des Docteurs pour le reduire. Il eſt eſleué dés le berceau en ceſte nouuelle opinion condamnee par le Concile de Trente & pluſieurs autres. le Conſiſtoire l'a receu en grace. il eſt recheu en l'erreur qu'il auoit abiuré. il eſt doncques heretique: il eſt relaps. Et comme tel, indigne d'obeiſsance, indigne de reſpect, indigne meſme d'vn Dieu-gard. Le ſainct ſiege de Rome l'a declairé ſchiſmatique, excommunié, inhabile à la ſucceſſion de ce Royaume. les Eſtats doncques doiuent ratifier ceſte ſentence. Bref, Vn heretique ne peut regner en France. c'eſt choſe incompatible auec le ſacre & ſerment qu'il doit preſter, dommageable à l'honneur de Dieu, contraire au bien de ce Royaume. Tout beau. Nature, & le commun conſentement des nations veulent qu'on eſcoute l'accusé. Dieu meſme qui n'a beſoin d'eſtre eſclairci par teſmoi-

Procez des Eſtats contre le Roy de Nauarre: mais

1588 gnages humains,& n'est obligé au style d'aucune iurisdiction, n'a voulu condamner nostre premier pere sans l'appeller en iugement, l'examiner, confronter, ouyr ses responses. Escoutez le Roi de Nauarre, il vous pourra dire, Que par surprise le Pape l'a noté d'heresie. Il ne sçait ni ne cognoist point encore d'autre verité que celle en laquelle la Roine de Nauarre sa mere l'a nourri. S'il a quelquefois ployé sous la force & violence du temps, il n'estoit alors libre en sa volonté, & si tost que l'occasion lui donna moyen de se retirer de la Cour en son pays de Bearn, il conforma sa creance au modele qu'on lui en auoit prescrit. mais protestant tousiours aux Estats & Parlemens de la France, Qu'il n'a desir plus viuement imprimé dans son ame, que de voir le seruice de Dieu reüni sous vne mesme religion, au moyen d'vne libre & legitime assemblee de l'Eglise vniuerselle, ou d'vn Concile national de l'Eglise Gallicane.

Neantmoins les Deputez (du Clergé notamment) ne se payẽt d'aucune raison. ils sont la plus part preoccupez de passion, & n'escoutent sinõ ce qui fait pour l'auancement de la Ligue. Si le Roi refuse cest article, le Duc de Guise s'en va rompre les Estats, & ietter toute l'enuie du mal sur sa Majesté. Il a si biẽ pourueu à ses affaires, qu'il se tiẽt pour maistre du chasteau de Blois & de la persõne du Roi. Il n'y a porte, sale, chãbre ni cabinet dõt les clefs ne soyent à sa deuotiõ. il tiẽt diuerses armes appareillees au besoin. Ès conseils il rabroüe ceux qui ne parlẽt à son gré. les opinions & les voix sont violentees aux Estats. il met, il oste; il deschire; il recoust les cayers à son appetit. Ceux que le Roi & les Parlemens iugẽt insupportables, trouuent accez & support chez lui. Somme, voici le premier Prince du sang qui premier de la plus ancienne & plus illustre maison qui porte auiourd'hui couronne sur la teste, le premier de ceste royale branche de Bourbõ, qui seule reste apres toutes ses sœurs & cõsanguines, d'Anjou, d'Alençon, d'Evreux, de Berry, de Bourgõgne, d'Angoulesme, d'Orleãs: & qui seule suruit à celle de Valois priué du droict que Nature lui dõne, sans le sõmer, sans ouyr ses raisõs. Le Clergé iuge qu'il ne se peut ne doit cõtumacer d'auãtage, sõ heresie, son incapacité à la couronne

est

est assez manifeste :l'Euesque de Chaalons en Champagne porte ceste conclusion en la chambre des Nobles:l'Euesque de Cominge,en celle du tiers Ordre. & l'Archeuesque d'Ambrun ,au Roi, pour la faire passer en Edict. & cela fait, s'ensuiuoit le dernier acte de ceste tragedie du Roi despouillé. Mais ô hommes ! l'Eternel vous regarde, il se rit de vos conseils. voici qu'il monte sur le theatre pour y ioüer son personnage, & produire des effects bien esloignez de vos pensees. On donne de tous costez auis au Roi d'vne grande conspiration contre sa Maiesté. Le Duc d'Espernon l'en asseure par lettres. Le Duc de Mayenne ialoux peut-estre de la grãdeur & haute fortune de son frere ,aduertit de Lyon sa Maiesté par la bouche d'vn Cheualier d'honneur;& le Duc d'Aumale de Blois mesme par sa propre femme, que le Duc de Guise a de tresmauuais desseins. que l'heure de l'executiõ approche qu'on a resolu de le saisir & l'ẽmener à Paris.Ces aduis allument au Roi vn nouueau courage,vne nouuelle force.Il veut preuenir, & descouure son intention à quatre qu'il cognoit autant fideles à sa Maiesté comme ennemis des damnables proiets de la Ligue. Il faut qu'il se deface de ce nouuel Orient que le peuple adore desia.La pressante necessité ne permet qu'il le puisse presenter en spectacle,le respect du Pape le retient. le serment de la protection des Estats l'arreste en irresolution.les troubles que ceste execution apportera aux peuples disposez à la deuotion des Ligueurs lui donnent à penser. Si faut-il qu'il meure.Il ne tient en France autre qualité que de simple subiect,& sans l'autorité, sans l'auis,sans la permission du Roi, a basti vne Ligue,communiqué auec l'estranger,leué gens de guerre, entrepris sur les villes,rompu la paix publique.Il continue ses pratiques contre le serment de l'Edict d'Vnion auec le Cardinal Morosin Legat du Pape & Dom Inigo de Mendosse ambassadeur d'Espagne.Il confirme ses confederations particulieres auec les Gouuerneurs des villes desbauchees.Il a declairé par ses Manifestes , qu'il n'est armé que pour le seruice de Dieu & du Roi:& neãtmoins par la surprinse de tant de villes empesche l'auancement de l'armee royale en Guiẽne cõtre les Huguenots. L'obiect de ses armes sont,l'asseurance & la religion des Ca-

1588

En effect du Roy contre le Duc de Guise.

1588 tholiques, & retrancher au Roi de Nauarre toute esperance de succession à la Couronne. & cependant il appert qu'il a recerché d'amitié le Roi de Nauarre. il a promis lui donner son fils en ostage, & le venir auec dixsept Princes de sa maison querir sur Loire pour le seruir & le faire Roi de Frãce. Plusieurs lettres interceptes apprennent qu'apres le pardon de diuers crimes de leze-maiesté, il restaure ses desseings contre le Roi, contre son estat. La prinse du Marquisat de Salusses est de son intelligence. Il calomnie par tout les actions du Roi. il le blasme d'auoir, outre son gré, denoncé la guerre aux Huguenots: d'auoir vendu le Marquisat, afin que sous pretexte de le recouurer il destourne la guerre contre les heretiques. Au lieu de s'employer à la reduction des villes tenues par les Huguenots, il retient ses Capitaines & gens de guerre à Blois sous l'asseurance qu'on leur donne d'vn profitable changement. Il a fait imprimer des liures en faueur de la legitime succession du sang Lorrain à la Couronne. Aux Barricades on a oui ceste voix, *Il ne faut plus tant lanterner. il faut mener Monsieur à Reims.* Il s'est laissé saluer au populas auec des cris & applaudissements qui n'appartiennent sinon au Prince souuerain. Il s'est vanté d'auoir peu retenir le Roi prisonnier, ou lui faire pis, bien qu'il fust entré dans Paris seulement auec huict cheuaux, asseuré des forces & volontez des citadins. Il s'est emparé des places fortes de Paris, installé des gouuerneurs, magistrats à sa deuotion. Il a tellement corrõpu les Estats, que les Deputez ne parlent plus sinon par sa bouche, ils ne produisent plus d'autres remonstrances ni requestes qu'allambiquees en son conseil. Plusieurs crient desia qu'il attend trop à faire son coup. Il ne parle plus qu'en termes de Souuerain: auec brauades, desdain, menaces. Il a refusé de souscrire à l'ordonnance que le Roi vouloit publier sur les crimes de leze maiesté. Il seelle desia des patentes à son grãd seel. Il defend aux cõmunautez de ne bailler viures ni munitions aux compagnies que le Roi leur enuoye. Il ne reste plus en somme que restablir en sa personne ceste anciéne grãdeur iadis vsurpee par les Maires du Palais, & faire du Roi ce que Charles Martel a fait de Chilperic. En fin on represente au Roi le procez de Salcede cõplice de la coniuration: les con-

conseils de Nanci, de Paris en Caresme l'an passé. dont le 1588
premier chef estoit, La saisie de la personne du Roi : les
memoires de l'Aduocat Dauid, les lettres de la Roine
douairiere de Dannemarck au Duc de Lorraine son fils,
l'attentat des Barricades. & pour acheuer l'œuure & cõbler
le sac, les prattiques, les corruptions, les violẽces faites
par le Duc de Guise aux Estats. Semblables & moindres
crimes ont iadis porté sur vn eschaffaut des testes
autant illustres que celle du Duc de Guise. les ligues &
prattiques d'vn Comte de Harcourt, d'vn Connestable
de S. Paul, d'vn Duc de Nemours leur ont fait prendre
honteuse fin. Le Pape Sixte auiourd'hui viuant a n'agueres
fait mourir le Comte de Pepoli des plus illustres familles
d'Italie, pour auoir seulement recelé des bannis en
sa maison. Le Duc de Guise mesme poursuiuoit n'agueres
à outrance les desobeissances du feu Duc d'Aniou.
Sa Saincteté a creu que la religion estoit le seul motif
des armes du Duc de Guise. les Barricades, l'vsurpation
de la Bastille, du Bois de Vincennes, lui donnent maintenant
autre creance. Il a lui mesme dit à l'Euesque de Paris,
Que l'acte est trop hardi, qu'il y va de l'Estat, que l'offense
est irreconciliable. Il a lui-mesme escrit au Roy,
qu'il se doit asseurer des Estats à quelque prix que ce
soit. qu'en si pressans dangers il n'y a remede tant extraordinaire
qu'il ne faille reçercher. sur ceste consideration
il ottroye à sa Maiesté vn Confessionat, pour estre absous
de tous les cas reseruez au Sainct siege. Oui, mais les *Obiectiõ.*
Estats sont sous la protection & serment du Roi. Certes
iamais serment ne fut mesprisé sans repentir. Mais
quelle obligation peut auoir vn Souuerain enuers vn
simple subiet, qui par rebellion a le premier violé la siẽne
à son Prince? La necessité force la loi. les grandes punitions
des rebelles ont esté souuent faites en grandes
assemblees. Les Rois d'Angleterre & de Pologne le pratiquent
fort bien: & nostre Charles IX. a rougi les nopces
de sa sœur auec plus de sang que de vin. Le Duc de *Autre.*
Guise a beaucoup de creance parmi les peuples François.
Il est vrai, mais son parti n'a credit qu'en la multitude,
& n'y a fondement plus mobile. Les hommes d'estoffe,
les villes, les gouuerneurs, les officiers du Roi, ne
brouillent que parmi le trouble du populas, & voyans
à terre celui qui donnoit mouuement à leur rebellion, ils

1588 se contiendront dans le calme de la bonnasse. Sire (disent ceux qui craignent que le violent conseil qu'ils donnent en ceste vrgente necessité ne s'esuente) le Duc de Guise vous surprendra. On a desia publié dans Paris, que ceste annee vous est climacterique: on mõstre desia les cizeaux qui vous raseront. on demande combien de temps on vous lairra viure en vn cloistre. L'esclair va deuãt le tõnerre, le crime de leze Maiesté est tout extraordinaire au premier chef: aussi la punition en passe sur les instructiõs & formes de iustice. il faut punir les coulpables: puis instruire leurs procez. Les plus humaines Republiques, plus politiques, plus ennemies de voyes de faict, ont tousiours tenu, *Qu'où l'Estat est en peril, on peut commencer par l'execution.* En fin le Roi s'y laisse porter apres auoir neãtmoins lõguemẽt balãcé sa resolutiõ entre la rigueur de sa vengeance & la douceur de son naturel. De la contenance & de quelques paroles laschees par aucuns des quatre susdits, on descouurit qu'il yauoit du peril à demeurer plus longuement aux Estats. Mais plus le Duc de Guise entre en meffiance, plus les caresses du Roi l'amusent. Et l'Archeuesque de Lyon qui dans peu de iours attendoit de Rome vne depesche de Cardinal. Vous retirant des Estats (lui dit-il) vous emportez le blasme d'auoir abandonné la France en vne si importante occasion. & vos ennemis faisans leur profit de vostre esloignement, renuerseront en moins de rien tout ce que vous auez auec tant de peine & de poursuite dressé pour l'asseurance de la religion. L'homme prend souuent la preuoyance sur le poinct de ses infortunes. Les aduis estoyent desia venus de toutes parts dedans & dehors le Royaume, de Rome, d'Espagne, de Lorraine, de Sauoye, qu'vne sanglante catastrophe finiroit l'assemblee. Les Almanacs l'auoyent remarqué: le bruit estoit commun aux estats, que l'execution se feroit le iour S. Thomas. La veille de sa mort le Duc mesme trouua se seant à table pour disner vn billet sous sa seruiette, l'aduertissant de ceste sourde embusche. Mais (ainsi l'ambition aueugle ceux qu'elle a perchez iusques au nid de la pie, & la fureur des iugemens de Dieu confond ceux qui se fient en leur autorité) il escriuit de sa main au dessous, *On n'oseroit*, & le ietta sous la table

Derniere resolutiõ du Roy, &

ble Desia le Duc de Guise auoit le XXI. Decembre suiuãt 1588.
le Conseil du Cardinal Morosin nouuellement irrité le Roy par quelques trop libres & trop hardies paroles. Sire (disoit-il) puis que ie cognois que les affaires vont de mal en pis, & que les choses qui sembloyent remediables tombent en desespoir de guerison; ie supplie vostre Majesté de reprendre le pouuoir qu'elle m'a commis, & me permettre de me retirer. C'estoit afin que par ce mescontentement il prinst sujet de s'en aller rompre les Estats, & que iettant le Roi aux extremitez de la haine enuers ses peuples, il ioüast en suite du dernier acte de la tragedie dés si long temps meditee. Et desia le Roi auoit le XXII. suiuant preparé sept des Quarãtecinq (ce sont gentilshommes qu'il auoit outre ses Archers de garde ordinaire instituez pour estre proches de sa personne) pour executer sa volonté, & par maintes depesches asseuré les villes qu'il estimoit les plus remuantes: Comme voici le XXIII. il assemble son Conseil vn peu plus matin que de coustume, comme ayant deuotion d'aller l'apresdinee passer les festes à nostre Dame de Clery Les Cardinaux de Vendosme, de Guise, de Gondy: l'Archeuesque de Lyon, les Mareschaux d'Aumont & de Rets, le seigneur d'O, de Rambouillet, de Maintenon, Marcel & Petremolle Intendant des finances, s'assemble. le Duc de Guise y vient: & attendant l'ouuerture du Conseil, enuoye querir vn mouchoir (son valet de chambre auoit oublié d'en mettre vn dans ses chausses.) Pericart son Secretaire n'osant commettre ce nouuel aduertissement à la parole d'aucun, attache vn memoire à l'vne des cornes du mouchoir, & par icelui, *Sortez* (ce dit-il) *& vous sauuez, autrement vous estes mort.* Mais on arreste le page qui l'apportoit. Larchant Capitaine des gardes lui en fait donner vn autre par S. Prix premier valet de la chambre du Roy. Les portes du chasteau ferment, & le conseil se sied enuiron huict heures, L'esprit de l'homme est souuent prophete du malheur qui le talonne. Ainsi qu'on dispute d'vn fait proposé par Petremolle, le Duc sent des esmotions non accoustumees en son ame, des eslancemens extraordinaires; & parmi beaucoup de soupçons, vn affoiblissement de cœur. Sainct Prix lui presente quelques prunes de Brignoles &

Executiõ du Duc de Guise.

1588 des raisins de Damas. Il en mãge: & là dessus le Roi l'appelle en son cabinet par Reuol l'vn des Secretaires de son estat, comme pour lui communiquer quelque secret d'importance. Le Duc sort du Conseil pour trauerser en la chambre du cabinet: & comme il leue d'vne main la tapisserie pour entrer, on le charge à coups d'espees, de poignards, de pertuisanes: non toutesfois auec tant de violence qu'il ne monstrast aux assassins les derniers efforts d'vne inuincible vaillance en vn magnanime courage. Ainsi vesquit, ainsi mourut Henri de Lorraine Duc de Guise, Prince digne certes des premiers rangs entre les Princes, beau, grand, haut à proportion, amiable de face, grand de courage, prompt à l'execution de ses entreprinses: populaire, dissimulé, mais par ces façons exterieures couurant auec sagesse les secrets de son ame. bon mesnager & du temps & de l'occasion. rusé en stratagemes, caressant ses soldats, honorant ses Capitaines. Mais Prince qui par ambition extreme a flaistri le plus beau de ses louanges. Factieux, vanteur, vain à croire les Astrologues qui l'asseuroyent de sa grandeur, d'vn changement de famille en la royauté. haut à la main: ne pouuant sousmettre ses esperances mesme à ceux desquels il en deuoit esperer l'aduance, voulant par son inclination donner à cognoistre qu'il estoit né non pour obeir, mais pour commander. & à ce desseing, disposant dés ses premieres actiõs les esprits des François, à croire qu'il auoit des parties propres à faire vn estrange changement au Royaume. Mais appliquons ici ce grand Oracle diuin, & tremblons sous l'apprehension de l'horreur des iugemẽs celestes: *Pour ceste cause Dieu te destruira finalement, il t'arrachera & fera passer hors de tõ tabernacle, & ta racine hors de la terre des viuans. Les iustes le verront, & craindront: & riront de lui, & diront: Voici l'homme qui n'a pas mis Dieu pour son aide: mais a esperé en la multitude de ses richesses, & s'est fortifié en sa vanité.* Au bruit & trepignemẽt le Cardinal de Guise effrayé gagne la porte pour sortir. Larchãt l'arreste auec l'Archeuesque de Lyõ: & les loge en vne petite chãbre au dessus celle du Roi, fraischemẽt bastie pour les Fueillans & Capucins. Le Cardinal és bouillons de ceste esmotion lasche des paroles, qu'il n'eust iamais prononcees de sens froid & rassis. On les raporte au Roi.

Le Roi commande à la Bastide & Valançai, tous deux 1588
des quarantecinq, de le tuer. Cestui-là s'excuse de la cõmission; cestui-ci l'accepte. & accompagné de six autres, monte en la chambre du Cardinal pour faire compagnon de mort celui qui transporté de douleur & regret, respiroit des menaces qui passoyent encores plus auant que les desseins de son frere. mais sur le poinct de l'execution, ie ne sçai quelle froide apprehẽsion esmoussa ceste ardeur qui l'emportoit à teindre ses mains dans le sang d'vn grand Prelat sans respect de son ordre. Le Cardinal de Bourbon, la Duchesse de Nemours mere du Duc de Guise, le Duc de Nemours fils d'icelle du second lict: le Prince de Ginville à present Duc de Guise, & le Duc d'Elbœuf, eurent à mesme instant des gardes pour s'asseurer de leurs personnes. Pericard detenu prisonnier dechifra toute la caballe de la Ligue, & par les papiers qu'il auoit en main, informa pleinement le Roi des intentions de son maistre. Le Comte de Brissac, Bois-Dauphin, & quelques autres gentilshommes affidez au feu Duc de Guise: le President de Meulli, le Preuost des Marchands de Paris, Compan & Cotteblanche Escheuins de ladite ville : Le-roi lieutenant d'Amiens, furent serrez en prison. les autres n'attendirent ni bottes ni esperons pour desloger. Rossieux secretaire du Duc de Mayenne & gendre d'Armon-ville Maire d'Orleans, auoit desia par courriers exprez aduerti son maistre de ce qui s'estoit passé : & si bien prattiqué ceux d'Orleans, qu'Entragues venu de Blois pour s'asseurer de la ville, n'y trouua qu'vne generale reuolte. Les habitans estoyent certes disposez à l'obeissance du Roy s'il eust auparauant voulu leur ottroyer à leur instante supplication vn autre gouuerneur au choix de sa Majesté; que celui qui les auoit au commencement plongez, puis par sa resipiscence laisse embourbez dans le labyrinthe de rebellion. Il est bon de lascher quelque chose aux communes souleuees, pour ne les pousser en desespoir. L'execution faite, le Roi en porte les nouuelles à la Roine sa mere. *Ie regnerai desormais seul, Madame* (ce dit-il) *ie n'ay plus de compagnon.* Et elle: *Dieu vueille que bien vous en prenne, mon fils. mais auez vous donné ordre à l'asseurance des villes où le nom & la*

1588 *memoire du feu Duc de Guise a du credit & de l'autorité?* Ceste parole inopinee esmeut extremement la Roine-mere : mais celle du Cardinal de Bourbon lui donna le dernier coup de la mort. *Ah madame!* (lui dit-il ainsi qu'elle le visitoit prisonnier & malade) *vous nous auez menez à la boucherie.* Elle s'excusant de n'auoir apporté ni pensee ni auis en cest affaire, laissa le Cardinal redoublant ses plaintes : & outree de desplaisir, s'allicta, puis mourut le cinquiesme de Januier ensuiuant. Sur le soir on tire le Cardinal & l'Archeuesque de leur chambre pour les loger en vne plus estroite & obscure, & là passer la nuict cependant que le Roi retenu par la consideration de la qualité d'vn Prelat Pair de France, Archeuesque de Reims, Cardinal de Rome, & President de son ordre aux Estats, consultoit ou l'execution ou l'exemption du prisonnier. Mais la iustice bande ses yeux contre les qualitez des personnes: & le crime de leze Majesté est de pire exemple en vn Cardinal qu'en vn simple prestre. D'ailleurs, le Cardinal pouuoit succeder à la creance de son frere: & desia par ses menaces il monstroit du danger à le laisser viure d'auantage. Ainsi le Roi donne au sieur de Gast la commission de le tuer. Il s'en excuse. mais quatre cens escus trouuerent aisément quatre ministres de l'execution. L'Archeuesque eut la vie sauue à l'instante priere du Baron de Lux son oncle. le Roi aimoit ce gentilhomme, & pretendoit tirer du Prelat toute la quint'essence de la Ligue.

Et du Cardinal son frere.

La punition de ces deux deschargeoit le Roi de Nauarre de la cause du malheur des guerres ciuiles, attendu que le Roi par icelle auoit iugé celui qui estoit premier auteur & coulpable des remuemens en l'Estat. Mais ce Prince n'a ia mais esté veu sans vne singuliere constance és plus dures trauerses, ni sans admirable modestie en ses plus hautes prosperitez. Il oit la mort de deux siens puissans ennemis: & verroit volontiers l'indignation & les armes du Roi tournees contre la maison de Lorraine. Il se pourroit mesme preualoir de la cheute d'icelle en France, & l'appliquer à son auantage. Mais les plus genereux ne voyent la teste de leur ennemi que d'vn oeil morne & triste. il regrette nō tāt la mort que le malheur de ceux de Guise: poursuit neantmoins l'entreprise qu'il

Prinse de Niort par le Roi de Nauarre. &

qu'il auoit sur Niort, & le 24. Decembre sous la conduite de S. Gelais, Parabieres, Harambure, Ranques, Preau, Valieres, & autres, petarda, eschela, surprint la ville effrayee, & la pilla, sans meurtre toutesfois que de vingt-cinq à trente hommes, sans violemens, sans iniure au Clergé. puis le mesme iour receut de Malicorne le chasteau à composition, garni de cinq gros canons & deux fort longues couleurines, desquels le Lieutenant de la ville, homme turbulent & mauuais, se vantoit en les faisant fondre, de saluer le Roi de Nauarre quand il approcheroit des murailles de Niort. Mais le chaud des armes victorieuses l'ayant d'arriuee accablé sous l'effort de sa resistence en pleine ruë, l'empescha, peut-estre, de compenser exemplairement les outrages & propos indignes qu'il auoit proferez contre ledit Roy & autres Princes du sang. 1588

D'AVTRE costé le Duc de Neuers foudroyoit la Ganache. & desia le IV. Ianuier apres enuiron huict cēs coups de canon auoit entasmé deux breches & liuré l'assaut, mais auec perte de plus de trois cens hommes: comme se roidissant à ceste conqueste où son hōneur estoit engagé, il remonstre au Plessis-Gecté capitaine de la place, Qu'il auoit assez acquis d'honneur en la defense d'vne si foible bicoque. que son opiniastreté nuisoit aux affaires du Roi de Nauarre. Que le Roy par l'execution de Blois auoit assez declaré la guerre à la Ligue & qu'il meditoit se seruir des armes dudit Roy contre icelle. *De la Ganache par le Duc de Neuers.*

LE Plessis en aduertit le Roy son maistre. Il s'achemine pour le secourir. mais le violēt exercice qu'il fit pour s'eschauffer à pied cōtre l'extreme froidure de la saisō, le retint malade au village de S. Pere auec vn si rude & douteux assaut de fieure, que le bruit de sa mort paruint mesme à la Cour. Ainsi le Plessis rēdit la ville armes & bagues sauues: mais ceste armee royale se fōdit; le Duc s'alla refraischir en sa maison balançant pour quelques mois en incertitude de parti. & le Roi de Nauarre (duquel Dieu se vouloit seruir en vne saison si cōfuse, pour le faire desormais mōter sur le theatre, nō d'vn fils desherité selon la poursuite des Estats, mais pour apprendre aux hommes, que leurs efforts ne valēt rien contre les arrests de sa diuine prouidēce) ayāt recouuré son entiere & viue santé,

1588 s'asseura des places circonuoisines de Niort, S.Maixant, Maillezay, Chastellerault, Loudũ, l'Isle-bouchard, Mirebeau, Viuonne, & autres, & se tenans aux escoutes, attẽdoit le point de faire vn grand & signalé seruice au Roi.

Le Roi par ceste bastonnade auoit estourdi, mais non pas assommé la Ligue. C'estoit bien commẽcé pour l'Estat du Roi : mais il ne faloit pas faire les choses à demi. Au lieu de monter à cheual, faire briller ses armes, se mõstrer entre Orleans & Paris, rappeller son armee de Poitou, l'opposer aux efforts que le Duc de Mayenne cõceuoit desia; & les forces en main au fort de ceste nouuelle consternation des villes estonnees de ce grand effect, destourner le malheur qui l'accablera dans peu de mois : il reprend ses premiers remedes mols & lasches contre des peuples forcenez. il se cõtente d'enuoyer des lãgues pour retenir ses subiets desia tous portez à sedition. il relasche de ses prisonniers ceux qui lui semblent de moindre estoffe: continue les Estats, renouuelle l'Edict d'Vnion : & par vne generale oubliance du passé, cuide qu'ils poseront les armes prinses contre lui, pour les employer contre le Roi de Nauarre. Mais le peuple s'effarouche par douceur, & se retient par seuerité. Le Roi trouue qu'en moins de six semaines Tours & Baugency sont les frontieres des terres de son obeissance. Et au lieu qu'il estime cõmencer, voici que desormais il cesse de regner. Ainsi Dieu qui s'est mocqué des vaines entreprises de l'vn propose de faire aussi redonder sur l'autre à son tour des remedes non moins violens qu'il en auoit pratticquez.

Faute d'Estat.

CAR desia plusieurs reueillez de leur estourdissement remuoyent mesnage. desia les peuples mediroyent nouueaux grabuges & nouuelles armes. Orleans fermoit les portes: la ville se barriquoit contre la citadelle. Paris exerçoit le gros de sa mutinerie contre le Louure: abatoit les armes du Roi, emprisonnoit ses seruiteurs, & tant de leurs rançons & pillage, que d'vne volontaire cottisatiõ, faisoit vn grand fond pour la guerre. Marteau, Cotteblãche, Compan, Roland, & autres relaschez sous promesse de conuertir les Parisiens, auoyent au contraire desia seduit le peuple. Les Seize (cognoissons-les par leurs noms, ainsi qu'ils sont couchez en vne harangue faite par les Bourgeois de Paris au Cardinal Caietã) la Bruyere, Crucé,

Bussy

Bussy le Clerc, le Commissaire Louchart, la Morsiere, Se- 1588
nault, le Commissaire de Bart, Drouart Aduocat, Aluequin, Emonnot, Iablier, Messier, Passart, Oudineau, le Tellier, & Morin Procureur au Chastelet (chacun desquels auoit plusieurs agents & satellites) comme seize Furies sortans des enfers aiguisoyent le fer, allumoyent le feu, pour meurtrir & embraser, Paris en premier lieu, puis quasi toutes les bonnes villes du Royaume paistrie au leuain de ces Tribuns enragez. Les Predicateurs, tisons de ces Furies, ne montoyent en chaire que pour enfiler au lieu d'Euangile vne suite d'iniures contre le Roi: & par le vomissement d'vne Iliade de maudissons allumoyent la reuolte aux cœurs du peuple. Le peuple ne sortoit iamais de leurs sermons, qu'ayant le feu en la teste, l'habitude aux pieds pour courir, & la disposition aux mains pour se ruer en tumulte sur ceux qui n'estoyent marquez à la marque de la Ligue. Celui n'estoit bon ni bien zelé Catholique, qui n'auoit vne liste de gros outrages pour detester ceste execution de Blois. Les Colporteurs du Palais ne clabaudoyent autre chose qu'vne execration de la vie du Roi, vne elegie pour deplorer la calamité de deux freres, vn Panegyric pour la memoire des recommandables exploits du Duc de Guise en Hongrie contre les Turcs, à Iarnac contre les Protestans, à Poitiers, à Montcontour: contre les Reistres de Thoré, à Vimorry, à Auneau. On crioit desia tout haut à Paris, Que la France estoit malade, & ne se releueroit point de sa maladie qu'en lui donnant vn breuuage de sang François. Et parce qu'ils ne tiennent le corps à leur deuotion, il faut que les choses qu'ils possedent en titre de proprieté, en pastissent. ses meubles du Louure, ses tableaux sont rauagez, ses armoiries brisees, ses effigies trainees, son grand seau cassé. ce n'est plus qu'vn impie, iniuste, vilain, profane, tyran, damné. La Sorbonne par acte public conclud le VII. Ianuier: *Que le peuple de France est deslié du serment d'obeissance & fidelité qu'il deuoit à Henri de Valois: & se peut licitement & en conscience asseuree armer contre lui, recueillir ses deniers, & contribuer pour lui faire la guerre.*

Insolences des Parisiēs, & de la Sorbonne.

D'AVTRE costé Charles de Lorraine Duc de Mayenne, songeant à la mort de son frere pouruoyoit à l'asseu-

1588 rance de sa vie, & consultoit auec l'Official de l'Archeuesque de Lyon, le sieur de Botheon Seneschal du Lyonnois, & quelques autres des principaux, S'il y auoit seureté pour lui dans leur ville. Nous sommes (disent ceux-ci) obligez au Roi priuatiuement à tous autres. N'esprouuez s'il vous plaist vos seruiteurs en ce qui sera cõtre la volonté du Roy. Ne vous armés point contre lui. sans doute il recerchera vostre seruice quand vous aurez sousmis la passion de vangeance à la raison, & donnera l'interest de vostre maison au bien de toute la France, qui tremble d'apprehension des calamitez que ceste guerre apportera. Si le peuple vous appelle, pour le mettre en liberté vous l'abandonnerez au pillage: & pour defendre la Monarchie contre le Roy, vous vous rendrez chef d'vne confuse & mõstrueuse anarchie. Jamais Dieu n'oublia la protection des Rois contre les peuples mutinez. Ils sont l'image de Dieu, les enfans du ciel. & quiconque s'arme contr'eux, s'arme contre le ciel. D'auantage, le vent de la valeur du populas de longue main disposé à rebellion, peut bien enfler vos voiles pour vn temps, & pousser impetueusement vos desseins en pleine mer: mais il est inconstant, leger, desloyal. Et s'il a secoué le ioug de l'obeissance à son Roi, que fera-il à vn Prince auquel il n'aura point d'obligation que pour auoir esté protecteur de sa mutinerie?

Deportemens du Duc de Mayene. &

Ils disoyent vrai. car apres les espreuues de toutes sortes de principautez, si faut-il que la France en fin reuienne sous la Royauté. Et le Duc pouuoit par vne louable resolution reunir les courages que son frere auoit diuisez. Mais comme d'autres lui viennent representer l'auãtage qu'il auroit de succeder en la faueur, en la creãce, en l'autorité de son frere, & par consequent à ses esperances, il reiette la rõdeur du premier cõseil: coniure tous les amis de sa maison à vangeance, part de Lyon le iour de Noel, s'asseure en passant de Mascõ, de Chaalon, de Dijon. La Cour de ce Parlement refusa de consentir à ceste rebellion. Pour ce les Principaux furent chassez: aucuns emprisonnez. les autres apprehendans la perte de leurs commoditez, ployerent aisémẽt le col sous le ioug d'vne nouuelle democratie. A Dijon il receut lettres du Roy promettant d'arrester la punition des choses passees à la mort

Lettres du Roi au Duc de Mayene.

mort de ses freres, lesquels i'ai (disoit-il) fait mourir pour 1589
sauuer ma vie du danger dont vous m'auez aduerti.

Le Duc attribuant la clemence du Roi à quelque affe-ctiõ languissante & pusillanime, prouenant de crainte ou de l'auoir pour ennemi? ou de le perdre pour ami; se roidit en sa resolution, repousse les offres du Roi, donne des commissions à Rosne, à S. Paul, à d'autres, pour commander en Champagne & Brie, & se saisir des meilleures places. vient à Troyes, où la ville des long temps corrompue par les infectes humeurs des apostemes de la Ligue, le receut auec autant d'honneur qu'elle eust sçeu faire à son Roi. & par tout où il passe trouue fort peu de peine à pousser les peuples à reuolte, chascune ville se formant au bransle de Paris & d'Orleans.

Desia Trois mil hommes enuoyez de Paris au secours du Cheualier d'Aumale assiegé dans Orleans par le Mareschal d'Aumont auec la Noblesse de la Cour, quelques troupes de gents de pied & de cheual, les gardes & Suisses du Roi auoyent esté defaits aupres d'Estampes par les sieurs du Fargis & de Montigny : comme le Mareschal sentant approcher le Duc de Mayenne, leue le siege & se retire à Boisgency.

Du Roy. Cependant le Roi vacquoit en personne à examiner & resoudre les cayers des Estats: mais ceste prompte boutee du Duc le contraignit de laisser la besongne imparfaite, & pouruoir à la seureté de sa personne. Et pour closture ouit le xv. & xvi. du mois de Ianuier les remonstrances des Deputez & leurs plaintes sur les desordres qui trauailloyent la France.

Rupture des Estats. Harangue de l'Archeuesque de Bourges. L'Archeuesque de Bourges, President en l'Ordre Ecclesiastique apres la mort du Cardinal, imputa la cause de nos malheurs au mespris de la Religion, lequel rompant le lien qui nous vnit auec Dieu, auoit aussi diuisé les cœurs & volontez des familles, des communautez. Loua fort le zele du Roi à sa religion. Insista longuement sur les abus de l'Eglise que la corruption du siecle a fait naistre : sur l'indigne promotion des Prelats, sur les nominations introduites aux Abbayes & premieres prelatures en faueur de toutes personnes de robe longue & courte, gens de guerre, ignorans, empruntez, gardiens, confidentiaires, simoniaques, femmes &

1589 enfans, sur les alienations des biens d'Eglise, sur la pluralité des benefices, vsurpation du reuenu des hospitaux, deprauation de ce beau reglement ancien, par lequel nul ne pouuoit venir aux commanderies de l'Ordre des Cheualiers de S. Ian de Hierusalem, qui ne fust noble de trois races : desbauches des Vniuersitez & Monasteres, iadis seminaires des saincts Peres. Puis laissa couler ses discours sur l'exaggeration des desordres recognus en la Noblesse Françoise, qui iadis estoit la terreur de toutes nations, & de qui les peuples voisins confessent auoir appris l'exercice & profession de cheualerie, sur l'excez des gents de guerre, sur la profusion des finances, corruption de la police, venalité des offices & estats, & autres deprauations qui ruisselent de ces premieres sources. Et finalement supplia le Roi d'y mettre la main par vne bonne reformation, qui fera multiplier le peuple, fleurir la Iustice, asseurer la tranquillité en ce Royaume.

Du Côte de Brissac.

CHARLES de Cossé Comte de Brissac, grand panetier & grand Fauconnier de France, rentré nouuellement en grace, President en l'estat de la Noblesse, remonstra que ce ne sont pas les mains de la Fortune qui ont enuironné le front de sa Maiesté de ce double diademe : c'est Dieu qui l'a establi nostre Roi, qui l'a parauant esleu Monarque des peuples plus eslongnez, pour la pieté, foi, clemence, magnanimité dont il est orné depuis ses plus tendres annees. Que l'heresie, le schisme, la discorde, qui se sont glissez és cœurs des peuples, n'ont pris naissance sous son regne. que Dieu l'a fait naistre parmi les trauaux & furies de la France, afin qu'elle soit par lui vangee, accruë, & esleuee sur toutes les nations de la Chrestienté, qui de l'affermissement de sa Couronne tirent leur plus certain appui. Que les victoires souhaitees par la France sur l'heresie, ne seront au Roi qu'vne continuation de la route de ceste espouuantable armee de Reistres, Landskners, Suisses & François Huguenots, qui comme autant de trompettes publient par tout les honneurs, les louanges, les victoires de sa Maiesté. Que maintenant sont exaucez les vœux, les veilles, les larmes, les fatigues des anciens François qui sembloyent demander vengeance contre le feu, la fureur & la rage de ceux qui apres tant de religieux siecles ont violé les sepulcres de leurs

de leurs peres & les nostres, & voulu tollir d'entre nous ceste vnique religion que les saincts Peres ont iadis plantee par l'vniuers. Puis ayant representé l'affection & le zele de la Noblesse pour assister le Roi à remettre la religion & l'Estat en sa premiere splendeur, suiuant l'exemple & l'hereditaire generosité de leurs ancestres, qui ont chassé & vaincu les Gots, Vandales, Arriens, Albigeois, Lombards, Sarrazins, Turcs, Payens, & poursuiuans la defense de la foy & les victoires des Rois de Frãce, n'ont laissé autres bornes à la reputation de leur valeur, sinõ celles que le Soleil prẽd à faire le tour de la terre: Il supplia sa Majesté, vouloir fauoriser l'antiquité des droits de la Noblesse, recognoistre en elle le seruice de ses majeurs, confirmer les reglemens & les ordonnances militaires des Rois ses deuãciers: ne permettre qu'aucun s'attribue par achapts ou faueurs le tiltre de Gentilhomme: maintenir les Priuileges de l'Ordre des Cheualiers de S. Ian de Hierusalẽ: retrancher les superfluitez qui sont en la Iustice: moderer les subsides, regler les finances, restablir le Magistrat, policer les gens de guerre, reformer l'Eglise, & chastier les ennemis d'icelle: souhaita pour la fin mille prosperitez au Roi, & la paix à ses peuples. Mais ceste braue & loüable humeur ne la tiendra guere, que par vne nouuelle defection il ne repasse en son premier parti. Bernard Aduocat au Parlement de Dijon, commença sa harangue par vn solennel remerciement de la promesse du Roi, d'executer entierement l'Edict d'Vnion: exhorta toutes les villes & subjets du Royaume de se réunir non seulement en Religion, mais en bonne intelligence au seul but du seruice du Roi, continuation de sa dignité, defense du bien de l'Estat. Descouurir toutes les autres infirmitez de ce corps politic, lesquels outre l'vlcere de l'heresie & des partialitez l'ont estrangement corrompu, les blasphemes, les adulteres, la magie, la simonie, les excez des gens de guerre, les inuenteurs de subsides & nouueaux Edicts, les executeurs des commissions extraordinaires, courratiers & maquignons d'offices qui espuisent les finances & mettent le peuple à la besace. Inuectiue contre tant d'Edicts enregistrez auec cest apostille, *Par commandemens plusieurs fois reiterez,* attendu qu'aux bons & iustes Edicts les iuf-

1589

De l'Aduocat Bernard.

1589 sions du Prince souuerain ne sont iamais necessaires. contre les finances mal employees, les oppressiõs inouyes en France. Puis demandant la conclusion des Estats, supplia le Roi d'ouurir tousiours les yeux de sa prudence au soulagement de son pauure peuple, ne point alterer ses salutaires resolutions, & licentier les Deputez, attendu les mouuemens qui se faisoyent en leurs prouinces, pour aller (disoit il) faire preuue des effects de leurs bõnes volontez. Mais ces volontez estoyent toutes ou la plus part esclaues à ceux qui sous le specieux pretexte d'vne guerre pour la religion & le bien public, ne conceuoyent autre chose, que rebellion, cruauté, perfidie, trouble, confusion. Ainsi finirent les Estats. & le Roi preuoyant l'extreme foule de son peuple en si grand soulleuement d'armes, lui rabatit le quart des tailles, & depescha ses mandemens aux prouinces, pour les asseurer de sa bonne intention. Mais ses peuples estoyent ja trop disposez à s'esmouuoir, trop capables de desobeissance, trop volontaires à se ietter au pillage des plus sages & plus riches. Le dueil des Duchesses de Guise, de Nemours, de Montpensier mises en liberté par le Roi pour les obliger à quelque intercession enuers son peuple mutiné: les furieuses crieries de Boucher, Guarin, Cueilli, Rozé, Pelletier, Guincestre, Hamilton, Christin, Lucain, Maucler, Commolet, Feuardent, & autres tels prescheurs vrais feux ardens en sedition; l'instance du Preuost des Marchands, des Escheuins de Paris & autres Magistrats de villes gratuitement relaschez par le Roy, les auoyent desia trop malheureusement desbauchez. Mais l'arriuee du Duc de Mayenne à Paris, acheua de confirmer les habitans en l'execution du susdit Decret de Sorbonne. Ce Decret tout contraire à ceux par lesquels ce College à tant de fois loüablement contrequarré les indues & violentes procedures de la Cour de Rome contre l'Estat de ce Royaume, ne pouuoit sortir aucun effet, tandis que cest auguste & venerable Parlement, vrai tuteur de ceste Couronne, eust eu de force & de l'autorité. Ainsi l'vn des Seize, Bussy le Cler, petit chicaneur & pratticien, n'agueres bien honoré de se presenter la teste nue & le genouil ployé deuant ceste sacrosaincte assemblee, suiui de quelques siens compagnons, & d'vne bande de marauts emba-

Effects resultãs des Estats.

Emprisonnemẽt de la Cour de Parlement.

embaſtõnez, entre le XVI. Ianuier armé de cuirace & la pistole au poing, dans la grand' Chambre doree, à desſeing d'emmener le premier Preſident de Harlay, & les autres Preſidens & Conſeillers qui perſiſtans en la fidelité de leur charge, pouuoyent le plus trauerſer les enragez & funeſtes deſſeins de la Ligue. Tout le corps honteux de ſe voir deſmembrer par ceſte inſolente & hardie boutee, veut ſuiure ſon chef. Buſſy donc les emmene tous deux a deux, comme en triomphe, priſonniers en la Baſtille & au Louure: Les Royaux y furent retenus; & les autres qui gauchiſſans à ceſte fureur populaire garentirent leurs maiſons du ſac medité par ce Tribun, renuoyez chez eux. Aucuns aduertis de ceſte nouuelle commiſſion, ſauuerent leurs corps, mais non la confiſcation de leurs meubles & reuenus. Tel fut bien aiſe de trouuer vn ami qui lui donnaſt vn recoing chez lui pour ſe ietter à ſauueté. & tel bien heureux de ſortir en habit de valet, & cheminer deſguisé pluſieurs iournees à pied pour gagner ou Tours ou quelque autre place de l'obeiſſance du Roi. 1589

Tout droict humain & diuin eſtoit renuersé, le reſpect des loix aboli, la reuerence de l'autorité ſouueraine effacee de leur memoire. Les officiers du Parlement eſlargis donnent à Barnabé Briſſon ſeance de premier Preſident; puis dreſſent vne declaration en forme de ſerment pour l'entretenement de l'Vnion. les Princes de Lorraine, & pluſieurs gentils-hõmes la iurent. les ſeize la ſouſcriuent. l'vn d'entre eux ſe picqua le bras pour la ſigner de ſon propre ſang: mais demeurant eſtropié ne ſeruit que de riſee à ſes compagnons. Le peuple en ſuite eſtablit vn Cõſeil general de l'Vnion, composé de Quarante hommes choiſis des trois Eſtats, approuué du Parlement pour ordonner des affaires publics & receuoir en conference les prouinces & villes liguees. Pour l'Egliſe, Brezé Eueſque de Meaux, Rozé Eueſque de Senlis, Villars Eueſque d'Agen: Preuoſt Curé de S. Seuerin, Boucher Curé de S. Benoiſt, Aubri Curé de S. André, Pelletier Curé de S. Jaques. Pigenat Curé de S. Nicolas, Launoy Chanoine de Soiſſons, & iadis Miniſtre à Sedan. Pour la Nobleſſe, le Marquis de Canillac, les ſieurs de Menneville, S. Pol, Roſne, Montberault, Hautefort, Sauſſai. Pour le tiers Eſtat les

Conſeil general de l'Vniõ. &

1589 sieurs de Masseparaulte, de Neuilli, Coqueley, Midorge, Machault, Baston, Marillac, Acharie, de Bray, le Beaucler, la Bruyere Lieutenant ciuil, Anroux, Fontabon, Drouart, Crucé, de Bordeaux, Haluequin, Soly, Bellanger, Poncher, Senault, Charpentier, gents ou de iustice ou de trafic. Les grands entrent incōtinent en ialousie de ce nombre ou le peuple dominoit. de façon que par l'importunité du Duc & des Princesses susnommees on leur adioignit d'abordee, Hennequin Euesque de Rennes, l'Abbé de Lenoncourt, les Presidens Janin, Vetus, le Maistre, Dormesson & Videville, d'Amours Conseiller: les sieurs de Villeroy pere & fils, de Sermosse, Dampierre, la Bourdaisiere, le Fay, & plusieurs autres, qui pour emporter la pluralité des voix, appelloyent auec eux le President le Sueur, Bragelonne Thresorier, Roland Escheuin & autres qui s'entr'aidans de leurs suffrages, rabatoyent plusieurs coups que les denommez par le peuple estoyent prests de fraper pour l'establissement de leur tyrannie.

Insolence extreme.

Pour establir ses affaires le Duc de Mayenne laisse ces petits compagnons ainsi contrefaire les Roitelets. Ceux du Clergé se licentians par dessus l'autorité de l'Eglise, excommunient en leurs sermons le pere qui sçait son fils estre seruiteur du Roi & ne le denonce au Conseil de l'Vnion: le fils qui ne decele son pere: la femme & le mari qui n'accusent l'vn l'autre. les parens, les amis, qui ne descouurent les biens de leurs parens, de leurs amis absens, pour estre employez à la guerre à venir. La Noblesse tire quelques commoditez des rançons & saccagemens exercez sur les Royaux & Politiques. Ceux du peuple proscriuent, emprisonnent, pillent, rançonnent, condamnent de puissance absolue, & vendent les biens de quiconque ne porte la marque de leur faction enragee.

Reuoltes estrãges.

Ceste furieuse combustion de Paris embrase desormais tout le Royaumee. les villes, les Prouinces se iettent au moule de leur capitale. Chartres mene le premier bransle, chasse Sourdis son gouuerneur, & reçoit Reclainville gentil-homme Beaulseron partisan de la Ligue. La ville importe à l'Estat de Paris, comme l'vn de ses principaux greniers à bled. Le Duc de Mayenne y accourt pour s'en asseurer du tout. & le peuple le reçoit comme son liberateur. Arriué qu'il est, Rouan le mande-

de. Il y va & par tout où il passe, on vient au deuant de 1589
lui, on lui presente les clefs, on lui iure obeissance.

Ceux du Mans massacrent plusieurs Officiers & seruiteurs du Roi, pillent les autres, saisissent le Fargis leur gouuerneur, & l'enuoyent prisonnier à Paris.

Angers fut asseuré pour le Roi. mais le Duc de Mercœur gouuerneur de Bretagne assubiettit presque toute la prouince à son parti. Thoulouse assassine Duranti son premier President (homme neantmoins qui par tant de feux qu'il auoit autresfois allumez, auoit tousiours monstré qu'il n'auoit rien de Huguenot en lui) & Dafis Aduocat du Roi. Aix, Arles, & Marseille arborent tout à coup les enseignes de la Ligue, & se fourrẽt au branle des autres. Lyon vient à la cadance. & s'ombrageant du passage du Colonnel Alphonse Corse, maintenant Mareschal de France sous le nom d'Ornano, pour commander à l'armee du Dauphiné que le Duc de Mayenne auoit abandonnee, declaire l'occasion qu'il a de prendre les armes, iure de se maintenir en bonne intelligence auec les Princes, gentils-hommes, bourgeois de Paris, & autres villes vnies, & mettre en effect tous les commandemens du Duc de Nemours, qui s'estoit desia sauué du chasteau de Blois. Mais nous verrons en suite ce peuple autant facile à se mutiner contre lui, qu'il est auiourd'hui prompt à l'aduoüer pour Gouuerneur. Chaalons conserua presque toute la Champagne en deuoir de fidelité. Rosne en estoit gouuerneur. mais le corps de ville aduerti de ce grand coup d'Estat executé dans Blois, lui fit entendre, Qu'attendu la mort du Duc de Guise son maistre, son pouuoir estoit expiré, & que ne recognoissans autre Souuerain que le Roi, ils vouloyent garantir leur ville de toutes entreprinses estrangeres. Langres merite vne eloge honorable pour auoir moins que toutes autres foisonné en rebelles, & s'estre tousiours constamment opposee aux efforts de la Ligue. Es autres Prouinces les villes se bandent directement l'vne contre l'autre. & les plus modestes n'espousans aucũ parti, se mettent à l'abri du mauuais vent. Le Roi regarde ceste piteuse tragedie qui se ioüe sur le theatre de son Estat: & cuide encore *Facilité*
que par douceur il ramenera ses peuples à raison. Il pardõ- *du Roy.*
ne tout: il abolit, il oublie tout, à conditiõ que chacun se

1589 range au deuoir de subiet:& derechef promet l'obseruation de ses Edicts d'Vnion en faueur des Catholiques, & pour l'extirpation des heresies. Mais en fin patience irritee tourne en fureur. Il void que ces Princesses, ce Preuost des Marchands, ces Escheuins de Paris congediez sont comme le Corbeau de Noé, & au lieu d'eau ne iettent que de l'huile sur les flammes allumees. Ainsi dõc attendu que plus il employe de douceur à reduire ces desuoyez au bon chemin, plus ils s'aigrissent en leurs passions forcenees:il vse desormais de son autorité, publie diuerses declarations tant contre le Duc de Mayenne, les Duc & Cheualier d'Aumale, que contre les villes de Paris, Orleans, Chartres, Rouan, Amiens, Abbeville & autres adherentes: prononce & les chefs & les membres, infideles, rebelles, atteints & conuaincus des crimes de rebellion, felonnie, & leze-Maiesté au premier chef. les degrade de tous honneurs, ensemble leur posterité, si dans le commencement du mois de Mars, ils ne se rengent sous son obeissance. Et pour ioindre les armes à la plume, haste vne leuee de douze mil Suisses, par le sieur de Sansy, qui desia molestoit le Duc de Sauoye sous l'autorité du Roi es enuirons de Geneue, où ayans prins les villes de Bonne, Gez, Thonon & leurs chasteaux, assiegea la forteresse de Ripaille, où le secours du Duc conduit par Martinengues fut repoussé, Martinengues blessé, & la place rendue en suite. conuoque ban & arriereban, & depesche force commissions pour leuer gens de guerre. Transporte à Tours l'exercice de la iustice qui se souloit rendre en son Parlement à Paris: la Chambre des Comtes, la iurisdiction des Grands maistres, Enquesteurs & generaux reformateurs qui se souloit tenir au siege de la table de marbre. enioint aux Officiers d'icelle Cour de se rendre incontinent à Tours pour vacquer à leurs charges. & priue de tous honneurs, charges, dignitez & priuileges toutes les villes adherentes à ces nouueaux souleuemens.

Tournee en courroux.

Ce ne fut qu'attirer d'auantage les feux de rebellion. Le Duc de Mayenne arme à pied & à cheual, prattique hors du Royaume, recerche le Roi d'Espagne, decerne patentes & commissions sous nouueau seel, vsurpe en somme toutes les parties de Maiesté royale : iette ses troupes

Effect du Duc. &

troupes aux champs, fait vne eslite des mieux resolus, & 1589
s'achemine au Vendosmois à desseing de prendre le Roy dans Tours assez mal accompagné qu'il estoit. Tout le grand Conseil estoit à Vendosme sous l'asseurance & parole de Maillé-Benehard gouuerneur de la ville. Mais les riches rāçons de ces Seigneurs estoyent vn attrayant leurre à vne desloyale & meschante ame. Il fait auec les habitans entrer Rosne, & les lui liure tous pour en dispo-ser comme de prisonniers de guerre. Lascheté qui iointe auec d'autres crimes lui fera poser en suite sa teste sur le paué de Vendosme à la prinse de la ville.

Reconciliation des deux Rois.

La Ligue croissoit de iour à autre: & le Roi auoit besoin de se seruir des forces du Roi de Nauarre. Eust-il sçeu trouuer de plus affidés François en si pressante necessité? A ce dessein il enuoye à son beau-frere Diane de Poitiers Duchesse d'Angoulesme, fille naturelle du Roi Henri II. & l'inuite à faire vne trefve entr'eux, afin que par communes armes ils puisent commodément contrequarrer les furieux efforts des ennemis du Royaume. Et pour seureté de son passage sur Loire, lui met Saumur entre mains. Il passe Loire le XXVIII. d'Apuril, auec quatre cens maistres & mille arcbusiers à cheual. pour ioindre ses forces de Normandie, du Maine, & d'autres lieux qui l'attendoyent. & le dernier du mois fait la reuerence au Roy dans le Parc du Plessis les Tours faisant cestui-ci vne grande demonstration de bien-vueillāce: cestui-là de franche & prompte resolution (franchissant tous les soupçons, toutes les impressions de meffiance qu'on lui donnoit pour diuertir ceste entreveuë) & tous deux d'vn singulier & mutuel contentement.

Le Roy en dāger.

Trois iours estoyent desia passez en deuis & communications: le Roi de Nauarre auoit repassé l'eau pour faire auancer son infanterie: & le Duc d'Espernon qui venoit d'arriuer auec quatre cens cheuaux & deux mille hommes de pied, tiroit à Blois pour donner bride aux habitans: comme le Duc de Mayenne qui faisoit alte au Vendosmois, voyant les forces du Roy separees & se fiāt aux intelligēces qu'il auoit auec quelques grāds prés du Roy, fait vne traite de douze lieuës: & le VIII. de May paroist auec son auantgarde au dessus du fauxbourg de S. Symphoriā de Tours, où le Roi s'estoit allé promener.

1589 A peine estoit-il à trente pas du fauxbourg, que voici vn homme fuyoit se sauuant à la ville : & recognoissant sa Majesté, *Sire, retirez-vous* (lui dit-il) *la Ligue me suit.*

Ainsi le Roi dispose en armes au fauxbourg les regimens de ses gardes, de Picardie, de Rubempré, de Gerzé n'agueres conuerti de la Ligue au seruice du Roi, despité de ceste honteuse fuite qu'il auoit faite sous le Duc de Mercœur chassé par le Roi de Nauarre iusques aux fauxbourgs de Nantes. les fait barricader: place le Mareschal d'Aumont à la porte du Pont: & dans la ville, les Suisses du Colonnel Galatti. Mande le Roi de Nauarre qui estoit à Chinon, & le Duc d'Espernon à Blois. Chastillon Colonnel de l'infanterie du Roi de Nauarre arriue dans peu d'heures, & les troupes sur le soir, que le Roi fit loger és isles proches de l'ennemi. Cependant le Duc de Mayenne entretient l'escarmouche, enfonce quelques barricades, tue plusieurs soldats. Gerzé voulant, certes auec temerité trop braue, empescher les ennemis de se preualoir de son chapeau qui lui estoit tombé, en defendant sa barricade la picque en main, les laissa maistres de sa vie. Le Duc arriue, & sur les quatre heures emporte le fauxbourg, & desia menaçoit la ville: desia les habitans fremissoyent: & desia ceux desquels le Duc auoit parole meditoyent de produire leurs efforts: comme la nuict donna repos à leurs armes, les troupes du Roi de Nauarre arriuerent: le Duc d'Espernon seconda. & si tost que le iour commença de poindre, le Duc aduerti de ce nouueau secours, brusla deux arches de bois, les maisons à l'entree du pont: & d'vne diligence esgale à sa venuë rebroussa là mesme dont il estoit parti, non sans laisser vn grand soupçon contre ceux qui accompagnoyent le Roi. De l'auoir voulu liurer sans coup ferir. & sa Majesté conseillee de laisser le chemin libre à son ennemi pour s'en retourner : *Ce seroit folie* (dit-elle d'vn visage ouuert & ioyeux) *de hazarder vn double Henri contre vn Carolus.* Charles est le nom du Duc de Mayenne.

Secouru par le Roi de Nauarre.

Rage soldatesque.

C'est horreur de songer aux insolences, rauages, meurtres, violemens, sacrileges, blasphemes, irreligions, que ces braues champions armez pour la defense de la religion Catholique exercerent en ce fauxbourg, & mesme dans l'Eglise S. Symphorian. Le Vicaire & Chappelain

lain batus & garrotez toute nuict, y virent rompre les 1589
coffres, piller les meubles, forcer femmes & filles y refugiees, comme en vn azile & port de salut : &, qui pis est: voler les choses sacrees, les chappes & paremens de l'autel, la boiste de la fabrique, les robbes & accoustremens des ministres de l'autel. & de plusieurs calices de diuers metaux, emporter ceux qui se trouuerent d'argent, comme estans les autres de l'Vnion (ce disoyent-ils par gausserie) ceux-ci heretiques & royaux, & par consequent de bonne prinse. Le Cheualier d'Aumalle & ses gents se monstrerent sur tous autres braues ouuriers en tel excez. Certes l'Vnion a plus desvni l'Eglise, plus destruit la religion Catholique en peu d'annees que les Protestans ne l'ont desolee en plusieurs. On a veu leurs soldats (& parmi eux beaucoup de prestres & moines defroquez) contraindre les Curez & Vicaires des paroisses, le poignard à la gorge, d'imposer en Caresme aux veaux, moutons, aigneaux, cochons, cheureaux, poules, chappons & autres viures de charnage, les noms de brochets, carpes, barbeaux, soles, turbots, harengs, cependant que la Sorbonne & les Predicateurs fulminoyent contre leur Prince legitime & souuerain. La forme essentielle d'vn zelé Catholique estoit alors de violer les Eglises, y forcer femmes & filles; meurtrir les hommes contre les autels, courir le ciboire; despouiller les Ecclesiastiques: & pourueu qu'on leur peust imputer ce que le siecle tournoit à crime, d'estre Royaux, vomir contre eux tous les desordres, toutes les meschancetez que l'irreligion & l'impieté peuuent fournir à la rage soldatesque.

On cognoistra le Lion par les ongles. Le bourg d'Arquenay distant de trois lieuës de Laual, auoit vne Eglise doree & enrichie de lõgue main par les seigneurs de Rãbouillet, & pour lors garnie de tous les meubles des habitans: Commeronde auec vn regiment de Sept à huict cens hõmes, ayant couru pillé, rauagé le pays d'Aniou & la Comté de Laual, y veint auec ses gens loger sur la fin d'Apuril, qui bruslerent les portes de l'Eglise, la saccagerent entierement, n'eurent aucun respect au sexe feminin, tuerent vn pauure hõme au pied du Crucifix, se plaignãt qu'au lieu mesme on auoit violé sa femme: deschargerent leurs excremés dans le benoistier, infecterent tou-

1589 te l'Eglise de leurs ordures, appliquerent à leur vsage les accoustremens dont les images de la Vierge estoyēt parees, venditent les chappes, la banniere & les reliquaires aux moines d'Eurons: les calices, buretes & la croix d'argent à ceux de Vague. Et pour comble, ayant prins le ciboire d'argent, & vingtquatre hosties dedans, l'vn d'entr'eux se vestit en prestre, fit mettre quelques vingts soldats à genoux : & de ses mains encore pleines de sang & sacrilege, leur distribua les hosties, & foula les autres aux pieds. Autant en firent-ils peu de iours apres à Thorigny.

Deportemens des Suisses.

Il nous suffit d'auoir entre plusieurs semblables remarqué ceste particuliere horrible impieté, afin que la posterité apprenne que les armes n'edifiēt pas, mais destruisent les autels, & que la pieté n'habite guere parmi ceux qui suiuent le cāp. La revnion des deux Rois auoit extremement allarmé les Ligueurs de Paris. Desormais ils ne cessent de dresser memoires, instructions, auertissemens dehors & dedans le Royaume: & n'oubliēt chose aucune qui face pour establir le bastiment de leur confusion. Ils enuoyēt leurs Deputez à Rome, le Cōmandeur de Diou, le conseiller de Coqueley, l'Abbé d'Orbais, le Doyen de Rheims, iustifient leurs actiōs enuers le Pape, demandent vn Legat, promettēt la publication du Cōcile de Trēte, supplient sa sainčteté vouloir estre propice & fauorable à leurs desseins; & les villes de leur alliance, cōtribuer aux fraix de ceste cōmune guerre, dōt il leur cōuient soustenir le principal faix. Aussi faloit-il beaucoup d'argēt pour fournir aux despenses de tāt de Roitelets. mais les vns en remplissoyēt leurs coffres, les autres en acquitoyēt leurs debtes: aucuns en acheptoyent des terres & seigneuries. Et ainsi le peuple est tousiours le iouët des Grāds, & l'escueil cōtre lequel toutes sortes d'orages viennēt heurter.

Par tout la licence estoit extreme, & la rage contre l'autorité du Roi se monstroit desesperee, le feu de ceste reuolte auoit enflammé les quatre coings & le milieu du Royaume: & par tout on ne voyoit que courses, rauages, prinses, saccagemens; comme voici tout à coup plusieurs bastonnades estourdissēt la Ligue, & dōnent esperance d'vne prochaine resource aux affaires du Roi.

Le Duc de Montpensier assisté des sieurs de Hallot, de

de Creuecœur, Bacqueville & Larchant, estoit en Normandie auec forces au seruice de sa Maiesté & pour premices ayant defait la garnison de Falaise, prins trois Capitaines, taillé en pieces la plufpart de leurs gents, escarté le reste: assiegeoit la ville, & desia la poussoit en necessité de se rendre ainsi le Comte de Brissac, qui n'agueres faisoit merueilles de bien dire aux Estats en faueur du Roy, s'auançant auec enuiron Trois cents gentils-hommes, & Cinq à six mil hommes de pied, que l'on appelloit Gaultiers, occasionna le Duc d'abandonner le siege pour lui venir au deuant. Ils logeoyent en trois villages. le Duc en force deux, tue ceux qui veulent resister, & chasse à peu de force les autres en route. Le Comte s'enfuit auec toute sa cauallerie, laisse Mille à douze cens prisonniers, & la campagne jonchee d'enuiron Trois mil morts, entre lesquels se trouuent plusieurs gentils-hommes. 1589 *Diuerses defaites de la Ligue.* *Des Gaultiers.*

Apres la boutee du Duc de Mayenne aux fauxbourgs de Tours le Roy auoit enuoyé le sieur de Lorges pour prendre langue de l'ennemi. Le Duc d'Aumale en oit le vent, & despesche quelques trouppes pour le charger. Le seigneur de Chastillon passe à Boisgency auec Deux cens cheuaux & autant d'arcbusiers pour faire espaule à Lorges: & fait auancer Fouquerolles auec vingt gentilshommes vers Bonneual. Ils rencontrent Reclainville qui commandoit dans Chartres. Il les veut recognoistre. Eux le chargent, & lui tuent cinq ou six des siens. il se retire au galop, & va donner l'alarme aux trouppes de Picardie conduites par Saueuse & les Brosses qui menoyent enuiron Trois cents maistres & bon nombre d'arcbusiers à cheual & à pied. Voici donc les deux Chefs, Chastillon & Saueuse, en butte l'vn à l'autre. personne ne fait mine de vouloir reculer, & tous deux se resoluent au combat. Saueuse iette deuant ses arcbusiers, ordonne ses lanciers en haye; & sans se desbander approche au pas. Chastillon dispose son infanterie, fait deux gros de sa cauallerie, met à sa gauche Charbonniere & Harambure auec leurs compagnies de cheuaux legers: puis s'auance pour charger. Saueuse y court la teste baissee. ses arcbusiers à cheual font leur salve de fort prés. L'infanterie de Chastillon les reçoit de mesme, & d'vne halene se mesle parmi la cauallerie venue à la char- *De Reclainville.* *De Saueuse.*

1589 ge, tue force cheuaux à coups d'espee, & ne perd que trois soldats. Saueuse chargeoit les cheuaux legers sur la droite: & rompant les premiers rangs auoit desia porté Chastillon par terre auec huict ou dix Gentils-hommes, mais perdu quelques vingtcinq cheuaux: comme ceux-ci se releuent, combattent à pied. Harambure & Fouquerolle suruiennent, chargent Saueuse & les siens, tuent plus de six vingts gentils-hommes, renuersent les autres, & se font iour à trauers. Ainsi rompus sans moyen de se rallier, chacun fuit, chacun pose son salut aux pieds de son cheual. Chastillon remonte, & les poursuit chassant, battant, tuant, adioustant au susdit nombre plus de soixante terrassez en leur fuite, & tous leurs arcbusiers. Deux cornettes y furent gagnees, quarante gentils-hommes prins, & la plusspart blessez au conflict. Saueuse porté à Boisgency mourut de ses blesseures, mais sans pouuoir estre induit à recognoistre le ROI, sans presque demander pardon à Dieu.

SENLIS auoit n'agueres par l'entremise de quelques bons bourgeois secoué le ioug de la Ligue. C'estoit vne fascheuse espine au pied des Parisiens, cõme distant vne petite iournee de leur ville tirant en Picardie. Pour l'arracher, le Duc d'Aumale sort de Paris auec quelques trou pes de Balagny, Chamois, Tremont, Congis, Menneville; & vne armee d'habitans choisis en chasque quartier: l'assiege, la bat, & fait breche, mais est repoussé de l'assaut. Desia l'on solicitoit les assiegez de songer à leur seureté, cõme voici paroistre le Duc de Longueville suiui des seigneurs de Humieres, Bonniuet, la Nouë, Giury, & autres chefs de troupes. Le Duc d'Aumale tourne visage, & se prepare au combat, mais la Nouë [le ROI lui auoit particulierement commandé d'assister de conseil le Duc de Longueville és affaires de la guerre] choisit si sagement l'heure & l'opportunité de la charge, que le Duc d'Aumale, Balagny gouuerneur de Cambray, & les autres mettent en prattique l'vsage des longues mollettes d'esperõs n'agueres inuentees auec vn triste presage de la Ligue, sauuerent leurs persones à la course de leurs cheuaux, mais laissans la campagne empourpree du sang d'enuiron quinze cens tuez sur le champ, en suite, en la poursuite, verifierent le dire, Que celui qui fuit de bõne heure, peut com-

combatre derechef. Chamois, Meneville & plusieurs autres ne coururent assez viste. L'artillerie, le bagage, & plusieurs prisonniers demeurerent à la discretion des victorieux, lesquels par mandement du Roi s'en allerent en suite receuoir son armee estrangere qui battoit desia sur la frontiere. 1589

L'intention du Roi estoit de matter Paris. La plus grosse teste de l'Hydre retranchee affoiblissoit tout le corps, & donnoit esperance à sa Majesté de retrouuer par ce moyen ce qu'il auoit perdu, l'amour & l'obeissance de ses subjets. A ce dessein il enuoye le Duc d'Espernon oster aux Parisiens les commoditez au dessus de la riuiere, & assemble ses forces pour les venir boucler au dessous. Ainsi la guerre s'eschauffe la Noblesse monte à cheual de toutes parts pour vanger l'iniure faite au Roi: mais plus il grossit ses troupes, plus il aigrit son peuple enuers lui.

Pertes pour le Roi.

NVLLE prosperité n'est si grande que quelque trauerse ne la vienne interrompre. Comme le Roi attend les forces que le Prince de Dombes (à present Duc de Montpensier) lui amene à Tours: voici nouuelles, que le Cõte de Soissons qu'il auoit enuoyé pour commander en Bretagne, a esté desfait à Chasteau-gyron trois lieuës de Rennes, & mené prisonnier auec le Comte de l'Auaugour & plusieurs autres seigneurs à Nantes: Que le Duc de Mayenne a prins Alançon: Que le sieur d'Albigny partisan de la Ligue, cadet de Gordes, a chassé de Grenoble le Colonnel Alphonse, & s'est emparé de la ville. La prinse des Comtes fit que le Roi leur supplea le Prince de Dombes. qui plus heureusement qu'eux ramena plusieurs places à l'obeissance de sa Majesté.

Prinses de villes.

L'HEVREVX progrez des affaires du Roi donnoit à iuger que celles de la Ligue s'en alloient ruinees. L'armee royale qui s'enfloit d'heure à autre: Trois cens cheuaux de la Chastre (qui tost apres la tragedie de Blois auoit fait semblant de vouloir iustifier enuers le Roi le soupçon qu'il pouuoit conceuoir de son estroite familiarité auec le Duc de Guise) desfait par le Duc de Montbason & le Marquis de Nesle: la mort de son Lieutenant & de cinquante des siens, la prinse de Iargeau, de Pluuiers, de

1589 Ianuille, d'Estampes, effrayoyent les Parisiens. Ils rappellent le Duc de Mayenne & lui, sentant le Duc de Longue ville eslongné, passe en Brie, s'asseure de quelques places, & reprend à composition Montereau faut-Yonne sur le Duc d'Espernon. Mais l'approche du Roi le remporta soudain à Paris: où laissant viure ses troupes à discretion aux faux-bourgs, il donna mauuaise impression à ceux qui le moins goustoient la confusion de l'Estat.

Siege de Paris. Vn gros d'enuiron Vingt mille hommes recueillis par le Duc de Longueville ioignant les Suisses & Landsknets de Sansy: Pontoise reduit en l'obeissance du Roi tost apres leur arriuee: les forces du Roi qui iointes en vn corps faisoient enuiron quarante mil hommes logez és enuirons de Paris, & la prinse de S. Cloud, ramenoient desia les Parisiens à la veille de leur reddition, comme voici vn moine endiablé, vn excrement d'enfer, Iacobin de profession, Iaques Clement, aagé de vingt deux à vingt-trois ans, se voüé (disoit-il) pour tuer le Tyran, & deliurer la saincte Cité assiegee par Sennacherib. Ainsi resolu il communique son damnable projet au Docteur Bourgoing Prieur de son Conuent, au pere Commolet & autres Iesuites, aux Chefs de la Ligue, aux principaux des Seize & des Quarante de Paris. Tous l'encouragent à cest heureux dessein. On lui promet Abbayes, Eueschez: & s'il aduient qu'il soit martyrisé, rien moins qu'vne place en Paradis au dessus des Apostres. On fait crier aux Predicateurs patience pour sept ou huict iours. qu'auant la fin de la sepmaine on verra sortir vn notable accident qui mettra le peuple à son aise. Les Prescheurs d'Orleans, de Rouan, d'Amiens clabaudent le mesme, en mesme temps, en mesmes termes. Le premier d'Aoust le Moine sort de Paris, & s'achemine à S Cloud. Si tost qu'il est parti, l'on fait arrester & prendre prisonniers plus de deux cents des principaux citoyens & autres qu'on sçauoit auoir des biens, des amis & du credit auec ceux du parti du Roi, comme vne precaution pour seruir à rachepter le maudit assassin en cas qu'il fust prins ou deuant ou apres le coup. Arriué qu'il est en la maison de Gondy logis du Roy, il s'addresse au seigneur de la Guesle Procureur general de sa Majesté en sa Cour de Parlement à Paris, & se dit apporter chose d'im-

Mort de Hẽri III.

d'importance qui ne peut ni ne se doit communiquer à autre qu'à sa Majesté seule. que pour ce faire il a lettres du Premier President & creance de sa part. Le Roi, dont la reuerence qu'il portoit aux gens d'Eglise, donnoit vers sa personne libre accez à ceux qui sous l'habit de Religieux se disoient vouëz au seruice de Dieu, commande qu'on l'introduise en sa chambre, fait retirer le seigneur de Bellegarde premier Gentil-homme d'icelle, & ledit Procureur general [qui seuls estoient alors aupres du Roi] esperant, attendu la qualité du personnage emprunté [duquel le long emprisonnement à la Bastille a suffisamment scellé la foy & l'integrité enuers son Maistre] & la simple demonstration du loup desguisé en brebis, apprendre quelque bien important secret: & reçoit de sa main vne lettre apostee. Le Roi n'en a si tost commencé la lecture, que le Scelerat se voyant seul asseure sa contenance, & tirant de sa manche vn cousteau forgé pour cest effect, l'enfonce auec violence dans le costé du petit ventre de sa Majesté, & laisse le cousteau fiché dans la playe. Le Roi retire le cousteau, & parmi quelque contraste du Moine gauchissant lui en donne vn coup au dessus de l'œil. Plusieurs accourent au trepignement, & d'vne precipitee colere tuans ce monstre d'homme, empeschérent qu'on ait sçeu le fil de l'entreprise naïuement deduit, & que les auteurs ne soyent remarquez d'vne ineffaçable macule de desloyauté & felonnie. 1589

Les Medecins iugerent le coup non mortel: & le Roi fit ce mesme iour escrire & donner aduis de l'attentat, & de l'espoir de sa guerison aux Gouuerneurs des Prouinces, aux Princes estrangers, à ses amis & alliez. Mais sentant que le Roi des Rois auoit autrement disposé de sa vie, se consola premierement sur ce qu'il preuoyoit la derniere heure de ses trauerses deuoir estre la premiere de ses felicitez. puis plaignant ses bõs & fideles seruiteurs qui le suruiuans ne trouueroient aucũ respect parmi ceux dont les esprits auoient esté tellement abãdonnez au mal, que ni la crainte de Dieu ni la dignité de sa personne n'auoit peu les destourner de cest horrible sacrilege: *Vne chose* (dit-il) *me console, c'est que ie lis en vos visages, auec la douleur de vos cœurs, & l'angoisse de vos ames, vne belle & louable* *Ses dernieres pa roles.*

1589 *resolution de demeurer vnis pour la conseruation de ce qui reste d'entier en mon Estat, & la vengeance que vous deurez à la memoire de celui qui vous a si vniquement aimez. Ie ne recerche point curieusement ceste derniere, remettant à Dieu la punition de mes ennemis. I'ai apprins en son eschole de leur pardonner, comme ie fais de bon cœur. Mais comme i'ai à ce Royaume vne premiere obligation de lui procurer sa paix & son repos: Ie vous coniure tous par l'inuiolable fidelité que vous deuez à vostre patrie, que demeuriez fermes & constans defenseurs de la liberté commune, & ne posiez iamais les armes, que n'ayez entierement nettoyé le Royaume des perturbateurs du repos public. Et d'autant que la diuision seule sappe les fondemens de ceste Monarchie, aduisez d'estre vnis & conioints en vne mesme volonté. Ie sçai, & i'en puis bien respondre, que le Roy de Nauarre mon bon frere, legitime successeur de ceste Couronne, est assez instruit és loix de bien regner pour sçauoir commander choses raisonnables, & ie me prometts que vous n'ignorez pas la iuste obeissance que vous lui deuez. Remettez le differend de la religion à la conuocation des Estats du Royaume, & apprenez de moi, Que la pieté est vn deuoir de l'homme enuers Dieu, sur lequel le bras de la chair n'a point de puissance.*

Ainsi parloit Henri comme les derniers sanglots de la mort l'emporterent peu d'heures apres de ce monde en l'autre; mais (circonstance notable) en la chambre mesme où l'on tient auoir esté prins le conseil de ceste funeste iournee de S. Barthelemi l'an M.D.LXXII. & par son trespas esteignit la seconde parcelle de la troisiesme race des Capets en la Branche des Valois, laissant la Couronne à la troisiesme parcelle royale des Bourbons, à laquelle l'ordre de la loy fondamentale la portoit legitimement.

Ses mœurs. Prince debonnaire & docile, courtois, accort, disert, graue: mais de facile accez; deuotieux, aimant les lettres, auançant les gens d'esprit; liberal remunerateur des hommes de merite, desireux de reformation és abus & maluersations de ses Officiers; ami de paix, capable de conseil.

TROI-



TROISIESME PARCELLE DE LA TROISIESME race des Capets, en la Branche Royale des Bourbons, commençant à HENRI desia Roy de Nauarre : & desormais IIII. du nom Roy de France & de Nauarre.

NOSTRE ROY NOVS IVGERA, ET *ira deuant nous, & conduira nos batailles pour nous.*

Et:

Voici, Dieu t'a oinct sur son heritage pour Prince, & tu deliureras son peuple des mains de ses ennemis qui sont alentour d'eux.

Et:

Le Seigneur son Dieu est auec lui: & vn cri de Victoire de Roy en lui.

HENRI IIII. IA ROY DE NAVARRE, *Premier de la troisiesme branche Royale des Bourbons ; LXIII. Roy de France.*

1589 VOici le theatre de la vie humaine; diuerses passions y montent à diuers actes. Mais la douleur y cede à la ioye; & l'heur en chasse le malheur. Dieu gouuerne l'estre de ce monde par saisons ; on ne recueille pas deuant qu'auoir semé ; on ne seme pas auant qu'auoir labouré. Ainsi gouuerne-il la societé du genre humain par certains degrez, afin que l'homme recognoisse, que celui ne merite les choses douces, qui n'a gousté des ameres; & que la vigueur de son industrie ne peut apporter aucuns heureux succez à son Estat sans l'aide & la grace de ce Grand Gardien , qui par moyens miraculeux retire les Estats, du bord mesme de leur ruine.

Ce regne a deux parcelles. Le commencement est penible, espineux, confus , embrouillé, iusqu'à ce que nostre HENRI solennellement installé soit recognu legitime Roi par tous ses peuples. car iusqu'alors les plus impudens & passionnez ne l'appelleront que *le Bearnois* par desdain: les plus moderez lui lairront son premier tiltre de *Roy de Navarre*; ou pour le moins de *Prince de Bearn*: Mais le progrez heureux nous apprendra en grand & en petit volume, Qu'encores à ce coup le Seigneur a voulu secourir la honte de ceste Monarchie, & malgré toutes violentes oppositions humaines , faire triompher nostre Roy des insolences domestiques & estrangeres qui l'auoyent & desaduoué pour legitime successeur, & presque depossedé de son Royaume. Certes nous recognoissons sans flatterie, que la France auoit besoin de ce Prince, pour exterminer comme vn autre Hercule Gaulois ces monstres hideux qui la rendoyent horrible & espouuantable à ses propres enfans: pour restaurer les François en la grandeur de leur reputation , & restablir ceste Couronne en sa premiere splendeur. C'est de lui que les Princes de nostre aage & des siecles à venir apprendront à estre Capitaines, il a plus fait

fait de guerre lui seul, qu'ils n'en ont veu tous ensemble. 1589
Remarquons aussi vne grande conformité de son Regne auec celui de Dauid, en afflictions, en benedictions. & souhaitans que Dieu l'egale en zele de Pieté & Iustice, principaux & fermes estançons de la Royauté, esperons qu'auec vne saincte ambition, estant né Roy il le voudra estre à bon escient, & sçaura longuement auec prosperité regner à la gloire de Dieu, au bien de ses subiets, au salut de son ame. Mais voyons sommairement par quels degrez la loy fondamentale de cest Estat le porte sur le theatre de ceste Monarchie.

Genealogie du Roy.

Sainct Louys.

Louys IX. surnommé Sainct, XLIIII. Roy de France, eut plusieurs fils, Philippe son successeur surnommé le Hardi, Pierre Comte d'Alançon, Robert aussi Comte d'Alançon par la mort de Pierre, & Robert Comte de Clermont en Beauvoisin. Le premier & le dernier ont laissé lignee; les deux autres sont morts sans hoirs & deuant leur pere. Philippes a laissé par ordre successif en droite ligne masculine & legitime, ou collaterale du plus proche au plus proche, tous nos Rois qui ont en la troisiesme Race royale continué comme dessus iusques à Henri III. Roi de France & de Pologne. Par la mort duquel le nom & la famille des Valois estant esteinte, la Loy recerche la lignee de Robert Comte de Clermont en Beauvaisin, & ne trouue point de plus proche que la maison de Vendosme, dont nostre HENRI present est auiourd'hui seul masle heritier legitime, comme descendant en droite ligne masculine & legitime, dudit *Robert*. Car *Robert* eut de Beatrix fille vnique & heritiere d'Archambaud Comte de Bourbon, *Louys*, dont les terres furent erigees en Duché l'an Mil trois cents vingt-neuf. *Louys* I. Duc de Bourbon, & Marie fille de Ian XVIII. Comte de Hainaut engendrerent *Pierre* Duc de Bourbon, & Iacques Comte de Hainaut engendrerent *Pierre* Duc de Bourbon, & Iacques Comte de Ponthieu Connestable de France. *Pierre* eut d'Ysabeau fille de Charles Comte de Valois, *Louys* & Iacques. *Louys* surnommé le bon Duc de Bourbonnois, esleua d'Anne Comtesse d'Auuergne, Louys Comte de Clermont, qui mourut sans enfans: *Ian* & Iacques. *Ian* Duc de Bourbon engendra de Bonne Duchesse d'Auuergne & Comtesse de Mõtpensier, *Charles*, & Louys Comte de Montpensier, pere de Gilbert duquel sortit Charles

Robert.

Louys I. Duc de Bourbon.

Pierre.

Louys.

Ian.

Charles.

1589 dernier Duc de Bourbon. *Charles* Duc de Bourbon eut d'Agnés fille du Duc Iean de Bourgongne, Iean & *Pierre.* Iean II. du nom espousa Iane de France fille de Charles VII. & mourant sans hoirs procreez de son corps transmit & le nom & les armes du Duc à *Pierre* son frere puisné. *Pierre* II. du nom de Duc de Bourbon eut d'Anne de France fille de Louys XI. vne fille vnique, Susanne heritiere vniuerselle de Bourbon, qui fut femme de Charles susdit fils puisné de Gilbert, qui fut fils aussi puisné de Louys susdit Comte de Montpensier & frere de Charles Duc de Bourbon. Mais ce Mariage n'ayant produit aucuns enfans, & ainsi la branche du fils aisné de Louys; creé premierement Duc de Bourbon, prenant fin en ce Charles Duc de Bourbon & Connestable de France, qui mourut au siege de Rome, & le Duché du Bourbonnois estant incorporé en la Couronne: il faut recercher la lignee de *Iaques* de Ponthieu (on lui donne aussi les titres de Comte de Charolois & de la Marche) Connestable de France, puisné dudit Louys premier Duc de Bourbon. *Iaques* engendra de Iane fille du Comte de S. Paul, *Iean* son successeur Comte de la Marche. *Iean* eut Catherine fille vnique & heritiere de Iean Comte de Vendosme issu des Ducs de Normandie & Comtes d'Anjou. Iacques Roi de Naples, qui ne laissant que des filles, trãsfera le droict de primogeniture à *Louys* son frere puisné. *Louys* n'esleua point d'enfans de Iane de Roussy sa premiere femme, fille de Rodulphe Comte de Montfort, & d'Anne de Montmorency. mais de Iane fille de Guy seigneur de Guare & d'Anne heritiere de Laual & Vitré en Bretagne, ou de Marie, fille d'Engerard seigneur de Coucy, & d'Ysabeau sa femme fille d'Edouard Roi d'Angleterre [selõ aucuns] il engendre en secõdes nopces *Iean* son successeur & Comte de Vendosme II. du nom. *Iean II.* eut de Iane de Beaujeu [ou d'Ysabeau de Beauuais fille du seigneur de Pressigny] *François* son successeur & Comte de Vendosme, & Louys Prince de la Roche sur Yonne [qui de Louyse de Bourbon fille de Gilbert de Bourbon & sœur de Charles dernier Duc de Bourbon, laissa Louys de Bourbon Comte de Montpensier, qui fut pere de François de Bourbon Duc de Montpensier, qui fut pere de Henri de Bourbõ auiourd'hui Duc de Montpensier,

Pierre.

Charles dernier Duc de Bourbõ.

Iaques fils puisné de Louys Duc de Bourbõ.

Iean.

Louys Comte de Vendosme.

Iean.

François.

pensier, Prince souuerain de Dombes, Dauphin d'Auuergne, Lieutenant general pour le Roi en la haute & basse Normandie, & mari de Catherine Henriete de Ioyeuse. Prince dont la France admire les vertus.) A *François* nasquirent de Marie de Luxembourg Comtesse de S.Paul & fille de Pierre de Luxembourg, *Charles* Comte, mais par le Roi François I. creé Duc de Vendosme. François Comte de S.Paul (qui d'Adriane Duchesse d'Estouteville eut François qui mourut ieune) Louys Cardinal de Bourbon: Antoinette femme de Claude de Lorraine Duc de Guise. Louyse Abbesse de Font-Evraux. *Charles I.* Duc de Vendosme engendra de Françoise [ou selon d'autres, de Louyse] fille de René Duc d'Alençon, Louys qui mourut en l'aage de sept ans. *Antoine* qui lui succeda au droict d'ainesse, & fut depuis Roi de Nauarre : François Comte d'Anghien fameux par ceste grande iournee de Cerisoles & tué par hazard à la Roche-guyon: Charles Cardinal Archeuesque de Rouan : Iean qui mourut à la Bataille S.Quentin : & Louys Prince de Condé, qui fit fourcher ce premier rameau des Princes aisnez de Bourbon. *Antoine* eut Iane d'Albret Roine de Nauarre [fille de Henri II. du nom Roy de Nauarre, & Marguerite d'Orleans sœur de François I du nom Roi de France] HENRI à present IV. du nom Roi de France à cause du droict de son Pere ; & III. dudit nom Roi de Nauarre de par sa Mere, auiourd'hui regnant. & puisse-il regner longuement, heureusement, sainctement: aimé, obei, reueré.

1589 — *Charles I. Duc de Vēdosme.* — *Antoine.* — *Henri.*

LA consternation estoit grande en l'armee royale, & les courages abatus d'extreme amertume & tristesse lors que nostre HENRI fut par le commun consentement de l'armee, & selon que la necessité du temps & du lieu le permit, publiquement salué Roi. Les vns meditoient de se retirer comme neutres, pour voir de quel costé balanceroit le sort des armes. les autres aspiroient à changement de parti. & tous ceux-ci faisoient scrupule de suiure vn ROI d'autre religion que la leur. Scrupule qui iamais ne cheut en l'ame de nos premiers Chrestiens qui combattoient contre l'estranger ennemi sous les enseignes de Clouis & autres Rois encores Payens. Le Duc d'Espernon se retira: plusieurs troupes suiuirēt son exemple: peu demeurerent fermes & constants à la vengeance

Dueil en l'armee.

1589 de l'outrage auquel les dernieres paroles du feu Roi les auoient si benignement inuitez, & auquel chasque François deuoit sentir vn particulier interest.

Ioye à Paris. Mais à Paris, ce n'estoit qu'allegresse & resiouyssance, feux de ioye, risees & chansons, festins, mascarades, passetemps, imprecations contre la memoire du Roi. L'effigie du Moine scelerat fut promptement faite en bosse & platte peinture. lui canonizé comme nouueau martyr & liberateur de l'Eglise contre les oppressions du Tyran. tous ceux qui lui touchoient de parenté, enrichis d'aumosnes & contributions publiques, afin que par ce leurre d'autres entreprinssent de faire vn pareil coup au Roy present.

Titre de Roy au Cardinal de Bourbõ. Le Duc de Mayenne n'osant encore prendre tiltre de Roi, le fit par publique proclamation donner à Charles Cardinal de Bourbon prisonnier, & battre monnoye d'or & d'argent au coing du Roi Charles X. Et desguisant l'vsurpation de son autorité, accepta le titre que le commũ consentement du Conseil general de l'Vnion lui donna, de *Lieutenant general de l'Estat & Couronne de France.* Titre absurde, estrange, inouy, chimerique. Car Lieutenant est celui qui tient le lieu d'vn autre, lequel par son absence ou autre empeschement ne peut faire sa function en personne. Mais qui pourra soustenir qu'vn homme puisse estre Lieutenant d'vn Estat, d'vne Couronne, d'vne chose inanimee? C'est contre les termes de Grammaire, contre les termes d'Estat, qui donnent bien les titres de Regent, de Lieutenant general pour le Roi, & pourroient tolerer celui de Lieutenant en l'Estat & Couronne de France. Aussi estoit-ce proprement conceuoir des montagnes, pour enfanter finalement vne ridicule souris. D'autrepart le Roi voyant la diminution de

Declaration du Roi. ses forces, tesmoigne par Declaration publique aux Princes & Seigneurs de l'armee son intention : assemble les principaux de la Noblesse, leur fait entendre la volonté du feu Roi touchant le faict de la Religion par vn Concile general ou national, duquel il proteste suiure entierement l'instruction. Ie permets (disoit-il) à ceux qui me voudront laisser, de le faire. Toutefois ie regrette qu'ils ne sont meilleurs François à leur profit & salut seulement. I'ai des amis assez sans eux pour maintenir

oir mon autorité. Dieu ne m'a iamais delaissé, & ne 1589
e delairra point encore. Il n'a commencé ceste œuure
nt miraculeuse pour la laisser imparfaite, non pour
imour de moi seulement, mais à cause de son nom, &
e tant d'ames affligees en ce Royaume, ausquelles ie de-
re & promets en foy de Roi subuenir au plustost que
ieu m'en aura donné le moyen. Mais combië me doit-
estre chose griefue à moi qui suis vostre legitime Roi,
e voir que vous me voulez ranger à la vostre sans vne
eallable instruction & par moyens illegitimes?

Ceste Declaration retenoit en leur deuoir les moins
rupuleux ; & la promesse de ne rien innouer en la reli-
ion pouuoit esbranler plusieurs du parti de la Ligue.
our contrequarre, le Duc de Mayenne publie vn Edict
a date du cinquiesme d'Aoust, au nom de lui & du Con-
il general de la saincte Vnion establi à Paris, attendant
issemblee des Estats du Royaume, pour reunir (ce dit-il)
ous vrais Chrestiens François à la defense & conserua-
on de l'Eglise Catholique Apostolique Romaine, &
aaintention de l'Estat royal, en l'absence de leur legiti-
ne Roi Charles X. du nom, pour la liberté duquel il in-
ite les armes d'vn chascun. Mais certes il ne desiroit
on plus la liberté de son Roi pretendu, que nostre Hen-
d'assaillir la religion dont le soustien leur sert de spe-
eůse couuerture. Quelques Parlemens neantmoins
ombragent de ces soudains changemens en l'Estat, &
mblent vouloir entretenir les peuples en soupçon &
ainte de subuersion au faict des consciences. Celui de
ourdeaux enioint par arrest du XIX. d'Aoust à tous ceux
u ressort, D'obseruer inuiolablement les Edicts d'Vniõ
l'Eglise Catholique Apostolique Romaine, & declara-
ons faites sur iceux. Celui de Thoulouse est plus vio-
nt. Il ordonne, Que tous les ans le premier iour d'Aoust
on fera processions & prieres publiques, en recognois- *Arrest violent.*
nce des benefices receus de Dieu ce iour là, en la mi-
culeuse & espouuantable mort de Henri III. dont s'est
nsuiuie la deliurance de Paris & autres villes du Royau-
ne. Et defend à toutes personnes, de recognoistre pour
oi Henri de Bourbon pretendu Roy de Nauarre, le
eclairant incapable de iamais succeder à la Couronne

1589 de France, à cause [dit l'Arrest] des crimes notoires & manifestes amplement contenus en la bulle d'excommunication du Pape Sixte V. Certes l'autorité d'vne Cour souueraine s'affoiblit en prononçant des Arrests qu'il lui faut en suite retracter par contraires ordonnances.

Le Roi leue le siege de Paris.

AINSI la Ligue rallumoit de toutes parts les feux que le siege de Paris auoit aucunement assopis: les troupes du Roi se desmembroyent d'heure en autre, les maladies en esclaircissoient le nombre; & celles du Duc de Mayenne grossissoient. Le Roi doncques separe son armee en trois: l'vne sous la charge du Duc de Longueville en Picardie: l'autre en Champagne sous le Mareschal d'Aumont: & prend aduis de passer en Normandie auec douze cens cheuaux, trois mil pietons & deux regimens de Suisses, tant pour receuoir secours d'Angleterre, que pour s'asseurer de quelques places & passages propres à ses desseins. mais auec tel ordre qu'ils se peussent reioindre au besoin. En pasſant il fait conduire & mettre en seureté le corps du feu Roi à Compiegne, & rangé sous son obeissance Meulan, Gisors, Clermont. Reçoit du Capitaine Roulier & la place & les cœurs des habitans du Pont de l'Arche à quatre lieuës de Rouan, pasſage duisible & nuisible au trafic de Paris à Rouan. Visite Dieppe, confirme la ville de Caën à son parti, force Neufchastel à se rendre, ayant par Hallot & Guitry ses Lieutenans defait le secours qu'on y enuoyoit, & couuert le champ de sept à huict cens hommes morts. Tant de prinses ne pouuoient encore attirer le Duc de Mayenne hors l'enceinte des murailles de Paris. Mais cõme il void sa Majesté logee dans le bourg de Dernetal à vne lieuë de Rouan, & la ville d'Eu sur Bethune sousmise à sa deuotion: à l'instante requeste des Ducs d'Aumale & Comte de Brissac commandans à Rouan il se iette en campagne auec plus de trois mil cheuaux & quinze mil hommes de pied, François, Alemans, Italiens, Flamans, Espagnols. Promet aux Parisiens De poursuiure, assieger, prendre & amener prisonnier le Bearnois: & desia leur fait par preiugé se pouruoir de places & louër des boutiques & fenestres en la ruë S. Antoine pour le voir pasſer enchaisné quand on le meneroit en la Bastille. Auec si puissante armee il pasſe la riuiere de Seine, & s'en va reprendre Gournay n'agueres prins par le Du

Passe en Normandie.

Ses conquestes.

Le Duc de Mayẽne le suit.

e Duc de Longueville: Neufchaftel, Eu: puis s'auance 1589
pour arrefter le cours de la profperité du Roi qui triomphoit par la Normandie. Cefte contrelutte donne prefage au Roi, que la partie ne fe demeflera pas fans coup ferir. & lui plein de cefte naturelle generofité, conftance & prompte resolution qu'il a de couftume d'apporter aux nouueaux accidens qui mefmes ont apparence de peril, mande à fes lieutenans de Longueville & d'Aumont, qu'ils approchent, qu'il preuoid vne grande crife en la maladie de fon Eftat.

Le Roy marche au deuāt

Sa Majefté part de Dieppe, marche au deuant du Duc, fe loge à Arques diftant d'vne lieuë & demie de là, entre deux coutaux feparez de la riuiere de Bethune: au pied de l'vn eft le bourg: & le Chafteau qui lui commande, au fommet. Elle vifite l'affiete, la trouue propre pour y receuoir l'ennemi. & pour ne perdre l'auantage que le temps & l'induftrie lui prefentent, fait vn retranchement dont la moindre profondeur auoit fept à huict pieds de haut fur l'vn des coutaux: haufse les defenfes, munitionne la place d'artillerie & de quatre compagnies de Suifses. pouruoid à la feurté du bourg, le retranche fur les plus foibles & plus defcouuertes aduenues. & à mille pas de là, pres du bord de la riuiere, fur l'endroit du pafsage de l'ennemi, loge dedans vne Maladerie pour lui retrancher ce pafsage, huit cens arcbufiers François.

Le Duc dont les troupes reuiennent deformais à plus de trente mil hommes, aime mieux quitter le plus court chemin que difputer ce pafsage. & pafsant la riuiere plus haut reuient fe camper fur l'autre coutau vis à vis d'Arques. & trois iours apres, XVI. Septembre, marche contre le Pollet, fauxbourg de Dieppe, où le feigneur de Chaftillon fe fortifioit: laifsant quelque nombre de cheuaux & trouppes d'infanterie pour garder fon coutau & fon logis de Martinglife. Il n'y a telle finefse que donner le premier coup, & charger fon ennemi cependant qu'il confulte irrefolu s'il doit donner ou reculer. Le Roi le fçait fort bien. fa propre experience lui a des long temps donné ceft vfage. Ainfi donc il enuoye vifiter cefte armee, recognoift fes forces, & remarque fa contenance Il laifse le Marefchal de Biron commander à Arques,

Exploits notables à Arques contre la Ligue.

1589 & se loge en vn moulin qu'il auoit fait retrancher sur l'aduenuë de ce fauxbourg. Ici se fait vne furieuse escarmouche. Mais les Ligueurs ayans perdu neuf ou dix Capitaines, grand nombre de leurs plus asseurez soldats, perdirent quant & quant l'appetit d'en plus manger. Ils quittent la place, & se vont loger au plus proche village du fauxbourg de Dieppe, en vn lieu sans defense, sans ouuerture, sans habitation. Tant d'incommoditez estoyent à peine tolerables. aussi Chastillon les releua bien tost de sentinelle, & les contraignit cercher logis ailleurs. D'autrepart, le Corps de garde placé dans la Maladerie ne souffroit les ennemis qui gardoyent & le coutau & le logis, approcher le bord de la riuiere. Eux doncques impatiens d'auoir de si vigilans voisins, se resoluent de charger ce Corps de garde, & se faire maistres de l'vne & l'autre riue, pour plus librement approcher les tranchees d'Arques. Le Mareschal les void venir, & les amorsant par legeres escarmouches leur fait croire qu'ils auront du meilleur Mais voici que tout à coup il les enueloppe: & d'vne soudaine furieuse charge esparpille les vns deça les autres delà. dont la plusspart qui recerchoyent à se despetrer de la meslee, se precipitans d'effroi dans la riuiere, beurent vne fois pour toutes autres. Ainsi ceste armee se vid en vn coup chargee de trois endroits. au Moulin par le Roy, au Martinglise par Biron, au Pollet par Chastillon.

Escarmouche.

Premiere charge en trois endroits.

Ces premieres frayeurs aiguisent leurs courages. Ils ne se sentent pas rebutez du premier eschec. les armes sont iournalieres: & peut-estre qu'vn second essay leur apportera quelque plus heureux succez. Ainsi resolu, le Duc quitte ce grand dessein qu'il auoit proietté sur Dieppe, & se propose d'attaquer la Maladerie. Trois ou quatre volées de Canon (ce dit-il) que nous tirerons de nostre coutau la porteront par terre Ils tonnent, mais ne foudroyent pas. & voyans leurs efforts inutiles, quittent la force pour recourir aux surprinses. Le XXI. Septembre ils passent l'eau de nuict, sans tambour, sans trompette, sans fallot, se rangent en bataille, meditent de faire auec le iour esclatter quelque grand effect de leur armee.

Mais ils ont en bute vn ennemi vigilant, vn Capitaine qui veut voir tout, sçauoir tout, & faire tout. Le Roy

fait tirer vne longue tranchee qui prenoit du haut de son 1589
coutau iusques par delà la Maladerie, & la garnit de quatre compagnies de Suisses & Landsknets auec quelques François, soustenus par le Comte d'Auuergne (qui fit en ceste guerre de braues & signalees preuues de sa valeur) commandant trois compagnies de cheuaux legers : & trois autres compagnies d'Ordonnances, soustenues par celles des princes de Condé & de Conty, & sur le haut de la tranchee place le Mareschal de Biron, auec les compagnies de Chastillon, de Malagny depuis Vidame de Chartres, & bon nombre de Noblesse.

TOVTES ces compagnies viennent à la faueur du canon, qui du chasteau battoit auantageusement pour elles : donnent teste baissee iusques dedans la cornette du Duc de Mayenne : renuersent d'arriuee par terre Sagon de mort auec quelques gens de cheual, & dissipent le reste. Mais vn nouueau renfort les contraint de reculer. Les Suisses du Colonnel Galatti soustiennent & arrestent l'impetuosité. Les Landsknets de la Ligue, degenerans de l'ancienne constance des Alemans, approchent du retranchement : mais se voyans foibles & engagez au dernier peril de leur vie, declairẽt qu'ils se veulent rendre au Roy. Ceux qui estoyent dans la tranchee leur tendent les mains pour les receuoir. Et le Roy qui les void bien auant meslez parmi les siens, accourt pour les charger, ne sçachant pas qu'ils eussent imploré son nom. Mais voyant qu'aux yeux de sa Majesté ils se prosternent & mettent bas les armes, il les reçoit, & les asseure de la solde qu'ils ont acquise en combattant contr'elle. Desuelopez qu'ils se voyent du danger, & s'aperceuans que le Roy, Biron, & les troupes de cheual combattoyent qui çà qui là pesle mesle, & que le gros de Cauallerie du Duc s'auançoit pour charger les Suisses, ils retournent leurs armes contre ceux qui viennent de leur donner la vie, chargent la troupe du Mareschal de Biron, lui font quitter la tranchee, s'en rendent maistres, desualisent ce qu'ils peuuent des soldats Royaux, prennent les enseignes des Suisses & Landsknets de sa Majesté, & liurent ce retranchement aux Ligueurs : mais ils ne s'en preuaudront gueres. Car le Roy voyant que la perfidie de ces marauts rendoit l'issue du combat incertaine, secondé du

Deuxiesme.

Lasche poltronie des Lãdsknets de la Ligue.

Troisiesme charge.

1589 Duc de Montpensier auec sa cornette, & refraischi de Cinq cens arcbusiers amenez par le seigneur de Chastillon, vient à toute bride fondre sur eux, rougir son estoc du sang de plusieurs, fait bon nombre de prisonniers, les chasse de la tranchee, y porte soudain deux canons, qui donnans au gros des Suisses ennemis lesquels faisoyent la retraitte, imprimerent telle espouuante, qu'en peu de temps tous lui quittent le champ de bataille jonché des cadauers de ses rebelles. Certes ceste Maladerie doit estre honoree d'vn eternel trophee. C'est le lieu où l'on pensoit auoir reduit en extremité le Roy ou de se laisser prendre à Dieppe, ou de cercher outre mer sa sauueté. C'est le lieu où les veines de la Ligue ouuertes espancherent à ruisseaux & le sang & la vigueur qui maintenoit son premier embonpoint. C'est le lieu où Cinq cẽs cheuaux, Douze cens hommes de pied François, & Deux mil Suisses ont comme prodigieusement triomphé de Trente mil hommes, & plus, qui d'vne gigantine brauade estimoyent amener ou mort ou pieds & poings garotez le plus grand Roy, le plus grand Capitaine du monde: qui comme vn foudre ne trouuant riẽ qui puisse arrester l'esclat de ses armes victorieuses, dissipa, matrassa par la pointe de son espee les outrecuidez & temeraires efforts de ses peuples mutinez. Le Comte de Blain, l'vn de leurs Mareschaux de camp, y demeura prisonnier. grand nombre de soldats, & plus grand encore de gensdarmes: plusieurs gentils-hommes, plusieurs chefs seruirent de curee aux animaux des champs & du ciel. Le Roy y perdit le Comte de Rousſy, six ou sept gentils-hommes, quelques soldats. Deux iours apres le Duc de Mayenne desloge: & pense beaucoup faire pour sa reputation, si par quelque volee de canon contre Dieppe où le Roy estoit, puis contre Arques, il publie par toute la France, qu'il est maistre de ces villes-là sans y entrer. En fin harassé par les continuelles escarmouches du Roy, & touché d'apprehension aux premieres nouuelles qu'il oit des approches du Comte de Soissons qui s'estoit finement desuelopé de sa prison, du Duc de Longue-ville, & du Mareschal d'Aumont auec leurs troupes, il alla cercher sa seureté outre la riuiere de Somme: Pour s'asseurer (disoit-il) des places que par le traitté d'Arras il estoit obligé donner en

Retraite du Duc de Mayẽne.

ner en depost à l'Espagnol. & depuis reuenant à Paris ne fit rien de memorable que l'establissement de son conseil, des Seize & des Quarante, qu'il reuoqua neantmoins en suite, & dissipa tant qu'il peut, comme nous verrons au fil de l'histoire. Cependant pour amuser les Parisiens, ces trois enseignes que les traistres Landsknets auoyent par vn perfide stratageme volé dans les tranchees, en produirent vne vingtaine d'autres imaginaires, que la Douairiere de Montpensier sœur du Duc de Mayenne fit faire à Paris en la ruë des Lombards. Ce fut vn eschantillon des artifices de ceste femme, qui tous les matins apostant quelque nouueau courrier le faisoit sortir par vne porte & rentrer par l'autre, comme apportant tousiours aduis de quelque auantageux progrez, qu'elle enuoyoit aux Curez pour en faire vn entremets en leurs prones & sermons. Et par ces stratagemes politics entretenoit le peuple en sa desbauche, & crochetoit les bourses des plus credules. La retraitte du Duc donna soupçon au Roy, qu'il voulust reculer pour mieux sauter, & que marchant pour defaire le renfort qui lui venoit, il retourna enflé de nouueaux courages & nouuelles esperances. Sa Majesté donc laisse à Dieppe le Mareschal de Biron auec l'armee, & se resout d'aller auec 400. cheuaux recueillir le Comte & les autres. Les ayant ioint, il prend la ville & chasteau de Gamache, & reprend la ville d'Eu. 1589

Le Roy ayant ioint son secours,

Ce leurre pouuoit attraire le Duc: mais il trouuoit le seiour de Picardie plus certain : & la Fere, qu'il mit és mains de l'estranger ennemi, lui fit continuer les intelligences qu'il auoit auec le Prince de Parme, dont nous verrons en bref sortir de merueilleux esclats. Ainsi le Roy retournant à Dieppe, pourueut aux affaires de la prouince de Normandie, y laissa pour Lieutenant general le Duc de Montpensier auec les forces qu'il auoit amenees, receut de la Roine d'Angleterre Quatre mil hommes, argent & munitions de guerre. Auec ce refraischissement sa Majesté part le XXI. Octobre, & tousiours costoyant l'ennemi, vient passer la riuiere de Seine à Meulan, & tire droit à Paris; auec double dessein, ou de combatre, ou pour le moins d'attirer le Duc hors de la Picardie. Elle arriue le dernier iour d'Octobre és enuirons de Paris: diuise ses troupes en trois bandes. La pre-

Approche de Paris.

Prend les faux-bourgs.

1589 miere auoit Quatre mil Anglois, deux regimens François, vn regiment de Suisses, sous la charge du Mareschal de Biron, pour les fauxbourgs de S. Victor & S. Marcel. La seconde, Dix regimens que François qu'estrangers, commis au Mareschal d'Aumont, pour S. Iaques & S. Michel. La troisiesme, Dix regimens François, vn de Landsknets, vn de Suisses commandez par Chastillon & la Nouë pour S. Germain, Bussy, Nesle. Donnent pour espaule à chacune de ces troupes vn bon nombre de Gentils-hommes à pied bien armez, pour soustenir l'infanterie en cas de resistance: & en queuë, deux canons & deux colevrines. Le Roy commandoit aux vns; le Comte de Soissons & le Duc de Longueville, aux autres. Fait recognoistre les tranchees & rempars hors la ville: & le lendemain au leuer du Soleil, à bon iour bonne œuure, les attaque, les emporte en moins d'vne heure. Sept à huit cens hommes de defense estendus sur le carreau. treize pieces de canon emmenees. quatorze enseignes gagnees, & beaucoup de butin emporté, verifierent le dire, que Tout vient à poinct à qui peut attendre: Ici Chastillon n'oublia d'inuiter ses amis à la vangeance du sang indignement respandu en ces sanglantes matines Parisiennes; mais par l'effusion de celui qui porte auiourd'hui la folle enchere des autres.

A ceste nouuelle & subite consternation des Parisiens le Duc de Mayenne accourt dans la ville auec la plus part de son armee. Pour voir s'ils feront quelque sortie, sa Majesté se presente les deux & troisiesme iours suiuãs és fauxbourgs, hors des fauxbourgs, à la veuë de la ville, puis vers Linas sous Montlehery: mais pour neant. Ainsi contant d'auoir appris aux Parisiens, qu'il ne manque point de moyẽs pour les chastier, mais desire les ramener par douceur à resipiscence, le Roy s'en va prendre la ville & le chasteau d'Estampes, où Clermont de Lodesue auec enuiron soixante Gentilshõmes s'estoit renfermé sur la parole du Duc de Mayenne, De le venir desgager auec toute son armee. Ici la Roine Douairiere enuoya presenter vne requeste à sa Majesté, suppliãt lui vouloir faire iustice du cruel assassinat commis en la personne du feu Roy son mari. Le Roy renuoya la requeste à sa Cour de Parlement transferee à Tours, afin que ce requerant le procureur ge-

neral de sa Maiesté, on fist l'instruction du procez contre ceux qui s'en trouueroyent coulpables. vouant derechef son soin & ses armes pour en faire la iuste vangeance que requeroyent la Raison & son Deuoir. 1589

Certes l'horreur du sacrilege auoit si violemment esmeu quelques Officiers de la Cour, que s'ils eussent esté creuz, l'Ordre des Jacopins eust esté par Arrest extermi-né du Royaume, leur conuent de Paris demoli, vne pyramide dressee en perpetuel monument, & les bourreaux de la France vestus à l'aduenir en Iacobins. La Roine douairiere en a longuement poursuiui l'extermination. Mais la memoire des Ancestres est venerable; & leurs sepulcres, religieux. Dixsept Princes & Princesses de la maison de Bourbon enterrez au monastere des Iacobins à Paris, ont principalement conserué l'Ordre & les conuents en leur entier. Puis donc que ni de pres ni de loin le Roi ne peut assez leurrer ses ennemis, il renuoye le Duc de Longue-ville & la Noüe se refraischir auec leurs forces en Picardie: Giury, en Brie: & passant outre en Beaulse, prend Ginville à compositiõ, puis de Chasteau-dun enuoye inuestir Vendosme son ancien patrimoine. Maillé-Benehard y commandoit enuiron Quatre cens hommes de garnison, & Huit cens citadins armez contre leur souuerain & legitime Seigneur. L'artillerie n'eust si tost ouuert vn trou de quatre pas de large, que le soldat impatient auole à l'assaut, emporte le chasteau: & par le chasteau se iette pesle-mesle auec la garnison dedans la ville. si qu'en moins de demi-heure sa Maiesté se voyant en possession tant du chasteau que de la ville, dõna neãtmoins la vie aux habitans, mais le pillage à ses soldats: Le lasche trait de Benehard enuers le grand Conseil que nous auons touché ci-dessus, ioint auec la felonnie d'vn vassal & subiet, & les seditieuses predications de Iessé Cordelier, firent que ces deux principaux motifs de ceste rebellion souffrirent pour le peuple. cestui-la decapité sur le carreau mesme, cestui-ci pendu. Lauerdain, Montoire, Montrichard, Chasteau du Loir, deuenues sages au depẽds de Vendosme, ouurirent leurs portes au Mareschal de Biron. Le Roi se voyant proche de Tours y fit vne escapade, & le peuple l'y receut le XXI. du mois auec vne admirable demonstration d'alegresse. puis le iour mes-

Nouuelles cõquestes du Roy.

1589 me donnant audience à l'Ambassadeur de Venise, reçeut au nom de la Seigneurie le deuoir de conioüissance à sa Maiesté pour son heureux aduenement à la Couronne, auec offre de seruice & bonne amitié d'icelle Seigneúrie enuers le Roi & la Couronne de France.

La Beausse, le Dunois, le Vendosmois nettoyez poussoyent l'armee royale au pays du Maine: & le Comte de Brissac entreprint de secourir le Mans que le Roi menaçoit. A ce dessein il s'auance auec deux regimens & quelques cheuaux iusques à la Ferré-Bernard. Mais estonné du bruit des canonnades, il rebrousse en arriere: & se cõtentant d'vne picoree de Quarante cheuaux & quelque bagage de Reistres de sa Maiesté rencontrez inopinément à l'escart, s'en va publier à Paris ses victoires. Boisdauphin commandoit au Mans assisté de Cent Gentils-hommes & Vingt enseignes de gens de pied: & vouloyent en apparence plustost mourir les armes au poing, que d'y permettre l'entree au Roi. Mais faloit-il faire despendre au peuple plus de Cinquante mil escus à fortifier & ville & faux-bourgs, brusler pour plus de Cent mil escus de maisons hors la ville, pour la rendre en suite à la troisiesme volee de canon? Apprenez, Peuples, que les Grands se iouënt de vous comme d'vne pelote : & n'espousez iamais que le iuste parti de vostre souuerain & legitime Prince. Vous vous laissez temerairement porter en vn mauuais parti. l'on vous y fortifie à vos despens: & vous mesmes estes le marteau qui sape vos ruines.

Extreme diligence. CESTE prinse enfanta celles des chasteaux de Beaumont, de Toute-voyes: des villes de Sablé, Laual, Chasteaugonthier, Mayenne, Alençon, Falaise, & plusieurs autres és prouinces de Touraine, d'Aniou, du Maine, du Perche, de Normandie. Si qu'en moins de deux mois sa Maiesté fit faire à son armee, garnie d'vn lourd attirail de canons, d'vn grãd nõbre d'estrangers, Suisses, Alemands, Anglois, plus de huict vingt lieuës de pays, veint à bout de plusieurs notables sieges, print quatorze ou quinze bonnes villes, asseura plusieurs prouinces: & par tous les lieux exposez à son passage, Venoit, Voyoit, Vainquoit.

Arrest inique & felon. Ainsi faisoit nostre Conquerant la ronde du tiers de son Royaume sans trouuer rencontre qui peust arrester le cours de ses prosperitez: comme le Parlement de Rouan, non

non moins inique & hardi que celui de Thoulouse declaira criminels de leze Majesté diuine & humaine, ennemis de Dieu, de l'Estat & Couronne de France, tous ceux qui s'opposoyent à la saincte Vnion : & prononça les Royaux & leurs successeurs decheus de tous priuileges de Noblesse, leurs estats vaquans & impetrables, indignes de posseder aucuns offices, benefices, dignitez : & confisqua tous leurs biens. (C'estoyent toutesfois de trop foibles armes pour intimider les seruiteurs de sa Majesté: cest Arrest n'auança gueres les affaires de la Ligue.) Et le Duc de Mayenne voyant le Roy eslongné, partie de honte, partie de desespoir, iointe l'importunité des Parisiens, fut contraint d'appaiser leurs crieries par quelque aduantageux effect de ses armes. Mais la prinse du Bois de Vincennes & de Pontoise terminerent ses conquestes. 1590

TANT de nouueaux lauriers estonnoient infiniment les Ligueurs: les peuples se lassoyent du faix des imposts, du rauage des soldats, de mille autres calamitez qui l'accabloient. Pour les entretenir és abismes de ceste confusion, les langues mutines & venales des Predicateurs charmoient les moins clair-voyans par l'impression d'vne multitude d'intelligences dehors & dedans le Royaume, par l'esperance d'vn prompt & grand secours d'Espagne, par la publication de plusieurs libelles dont les plus enragez se seruoyent comme de tisons & soufflets pour nourrir la combustion. & par impostures rendoyent le nom & les actions du Roy detestables au vulgaire. Le Roy cependant poursuiuoit la pointe de ses victoires en la basse Normandie: ausquelles ayant adiousté la ville de Honfleur, port de mer, il veint faire leuer au Duc de Mayenne, le siege qu'il tenoit dés quinze iours au parauant à Meulan distant plus de trente lieuës dudit Honfleur, & lui presenta bataille. L'auantage qu'il auoit en deux fois autant de forces que le Roy, le pouuoit induire à l'accepter, mais la memoire d'Arques estoit encore trop fraische : & le renfort de quinze cens lances & cinq cens arcbusiers que le Duc de Parme lui enuoyoit sous la conduite du Comte d'Egmont, lui firent remettre la partie. Au refus, & tandis que le Duc va recueillir ses estrangers, sa Majesté va prendre Nonancourt, puis assieger Dreux.

Le Roy ayant leué le siege de Meulan.

1590 *Assiege Dreux. &* Av commencement de Mars le Duc tourne teste vers Mantes pour y passer la riuiere à huict lieuës de Dreux. Sa Majesté le sçait, & le laisse approcher à deux lieuës pres. Donner & gagner vne bataille lui est chose indifferente. Il fait marcher son armee vers Nonancourt, pour apprendre le gué de la riuiere d'Eure qui passe là : trace elle mesme le plan du champ de bataille, le communique au Duc de Montpensier, aux Mareschaux de Biron & d'Aumont, au Baron de Biron Mareschal de camp, aux principaux Capitaines de son armee: choisit pour Sergent de bataille, le seigneur de Vicq, assigne le Rendez-vous des troupes au village S. André quatre lieuës de Nonancourt sur le chemin d'Yvri, & le champ de bataille en vne grande plaine aupres. Tous ces vieux routiers trouuerent le plan dressé auec tant de iugement & prudence militaire, qu'ils n'y changerent rien. Et le Roy l'ayant mis és mains du Baron pour auertir chascun de son rang & de sa place : *Ce n'est* (dit-il) *ni desir de gloire, ni mouuement d'ambition, ni appetit de vangeance qui me fait resoudre à ce combat: mais l'extreme necessité de ma defense iuste & naturelle, la pitié de la calamité de mon peuple ; & la conseruation de ma Couronne. Remettez tous entre les mains de la prouidence eternelle l'euenement de ceste entreprinse.* Puis lui mesme esleuant les yeux & le cœur au ciel : *Tu sçais ô Dieu la sincerité de mon intention. ie te supplie me faire la grace de n'estre point au nombre des Princes que tu donnes en ton courroux, ains de ceux que tu choisis pour releuer les ruines d'vn Estat desolé, & soulager mon peuple miserablement accablé sous la violence de la guerre. Ie me resigne Seigneur, tout entier à la disposition de ta saincte & infaillible conduite, & ne desire de viure ni de regner sinon entant que ma vie sera l'auancement & la gloire de ton nom, & mon autorité le regne des vertus & le bannissement des vices.* Telles & autres religieuses paroles porterent tout le camp à prieres & œuures de pieté, chascun selon sa deuotion.

Presente bataille. Cela fait, le Roy dispose son armee selon le plan qu'il en auoit dressé. Il la diuise en Sept escadrons d'enuiron trois cents cheuaux chacun, soustenus d'infanterie aux flancs : donne le premier au Mareschal d'Aumont auec deux regimens de François. Le second au Duc de Montpensier, auec cinq cents Landsknets & vn re-

vn regiment de Suiſſes. Le troiſieſme au Comte d'Auuergne & à Giuri commandans chacun vne troupe de cheuaux legers, garnis à la gauche de quatre canons & deux colevrines. Le quatrieſme au Baron de Birõ. Le cinquieſme faiſoit paroiſtre cinq rangs de cheuaux, & ſix vingts de front, Princes, Comtes, Barons, Officiers de la Couronne, Cheualiers des Ordres de France, Seigneurs & Gentils-hommes des principales familles du Royaume, outre ce que le Prince de Conti & la Guiche Grand-maiſtre de l'artillerie amenerent ce iour-la. & en teſte, ſa Maieſté brillant par le luſtre de ſes armes comme vn Soleil entre les ſept planettes: ayant à coſté deux bataillons de Suiſſes, & les regimens des gardes, de Brigneux, de Vignoles, de S. Ian. Le ſixieſme au Mareſchal de Biron, auec deux regimens François. Le ſeptieſme eſtoit deux cens cinquante cheuaux Reiſtres. Ces eſcadrons eſtoyent rangez de front en droite ligne. mais faiſans vn peu de corne par les deux bouts. Et ne ſe voyoit rien de ſi formidable que deux mil François armez à cru depuis la teſte iuſques aux pieds. Deſia le Duc de Mayenne paroiſſoit de loin: & deſia tenoit-il vn village entre les deux armees; comme ſa Maieſté s'auançant fait attaquer le village, les chaſſe de ce logis-la, les fatigue en eſcarmouches pour les attirer au combat: & la nuict ſuruenant laiſſa nos guerriers ardens d'vn deſir extreme que le iour les rappellaſt en leur champ, en leur ordre: pour y faire preuue de leur ſeruice, de leur deuoir, au Roi, à la patrie. Le iour n'eſtoit encore, que deſia le gendarme eſtoit en ſon eſcadron, le ſoldat en ſon bataillon. & deſia ſur les neuf heures chacun combatoit de geſtes, de menaces, de paroles.

1590

Iournee d'Yury.

En meſme temps l'ennemi monſtre vn Gros d'enuiron quatre mil cheuaux, & douze mil hommes de pied, & preſqu'en meſme ordre: mais auec plus de clinquants, plus de pannaches: plus d'hommes, & moins de cœurs, & retenant plus de forme de croiſſant. La cornette du Duc faiſoit enuiron deux cents cinquante cheuaux, groſſie de pareil nõbre de celle du Duc de Nemours qui s'y veint ioindre. & eſtoit preſque au milieu de ſes eſcadrons cõme celle du Roi: mais flãcquee de deux eſcadrons de lanciers venus des pays-bas, qui faiſoyent en tout enuirõ

1590 Dix-huict cens cheuaux marchans tous ensemble. A costé se voyoyent deux regimens de Suisses couuerts aussi d'infanterie Françoise. Puis deux autres moyens escadrons de lances: sept cens à droite, cinq cens à gauche. Deux coulevrines & deux bastardes. Les rais du Soleil pouuoyent nuire aux yeux de l'armee Royale: & le vent, reietter la fumee des arcbusades contr'elle. Pour obuier à cela, sa Maiesté s'auance plus de cent cinquante pas, gagne le dessus du Soleil & du vent, recognoist le nombre des ennemis plus grand qu'on n'estimoit. (Mais ce surcroit sert de pressant aiguillon à chasque Capitaine pour exciter & leur ardeur & celle de leurs gens) se met à la teste de son escadron, commence sa premiere œuure par la priere, exhorte tout le monde à faire le semblable. Passe d'escadron en autre, animant, exhortant, accourageant d'vn visage rempli de maiesté, d'allegresse, de cõstance. Mariuault suruient, & lui donne aduis, Que les sieurs de Humieres, de Mouy, & autres auec deux cens bons cheuaux sont à deux mil pas du champ de bataille. Mais le Roi auoit desia fort bien remarqué le poinct de son bon-heur, & ne veut que l'ennemi ait l'honneur de donner le premier coup. Qui bien commence a moitié fait, ce dit le prouerbe. Il commande à la Guiche de faire iouër le canon. Le canon perce & fait iour dans les plus espais escadrons des ennemis, & tire neuf canonnades auant que le leur puisse commencer. Cinq à six cens cheuaux legers, François, Italiens, Oualons, s'auancẽt à toute bride auec les Landsknets qu'ils auoyent à leurs costez pour charger le Mareschal d'Aumont d'vn costé: de l'autre à main droite leurs Reistres se iettent sur la cauallerie legere du Roi. Le Mareschal les entasme, & d'abord leur fait aussi tost monstrer les croupes que les frõts de leurs cheuaux. & le host de leurs Reistres est si vertement repoussé, que sans attendre qu'on les enfonce, ils tournent tout court se rallier sur le derriere. Vn autre escadron de lanciers Oualons & Flamans void les cheuaux de sa Maiesté vn peu separez de ce grand effort que ceste troupe de Reistres auoit fait parmi eux, & leur vient faire vne autre rude charge. Le Baron de Biron la soustiẽt: & ne les pouuant mordre par la teste, les empoigne par la queuë: en perce vne partie; les autres se rompent comme vne

Prudence militaire.

Premiere charge.

Deuxiesme.

vne vague contre vn rocher. Le Baron en temporta deux blesseures, au bras & au visage. Voici venir en son rang le Duc de Mayenne auec le gros de la caualler ie où estoyēt les Ducs de Nemours & d'Aumalle, ayans à leurs ailes quatre cens Carabins (ce sont arcbusiers à cheual armez de morions & plastrons) qui de vingtcinq pas faisans vne furieuse salve à l'esquadron de sa Maiesté, tiennent la balance de la victoire en doute de quelle part elle trebuchera. La salve faite, le Roi part comme vn violent foudre du front de son esquadron, armé à cru, en teste de six cens cheuaux, donne dedans deux mille, les rompt, les dissipe: & s'embarasse tellement, qu'encore que le grand pannache de sa salade & celui de la teste de son cheual le fist assez paroistre, il demeura neātmoins vn quart d'heure incogneu mesme aux siens parmi ceste grande forest de lances, parmi la gresle des coups, donnant fort bien à cognoistre: que si parauant il auoit en commandant sçeu faire l'office d'vn grand Roi, d'vn grand Capitaine en ordōnāt, il sçait aussi bien faire le deuoir d'vn braue soldat, d'vn braue gendarme, en combattant. Mais sur tout d'vn tres-clement & debonnaire victorieux, qui parmi ceste sanglante meslee faisoit haut sonner ceste gracieuse parole de sa bouche, *Sauue le François, & main basse à l'estranger.* Certes bien est gardé qui Dieu garde. Desia les vns s'estonnoyent, desia les autres fremissoyent ayans perdu le Roi de veuë: comme ce gros Corps duquel on a tant affoibli les fondemens, commence à chanceler: ceux qui n'agueres presentoyent si furieusement leurs visages, la pointe de leurs lances, de leurs estocs, monstrent les talons, iettent leurs armes, fient leur salut à la course de leurs cheuaux. Et sa Maiesté venant, apres s'estre demeslé de la presse, de gagner trois cornettes lui douze ou quinziesme, matrasser tous les Oualons qui les accompagnoyent: & se rendant en son escadron victorieux & triomphant, l'escharpe & le pannache rougi du sang estranger, remplit toute l'armee d'extreme allegresse, & l'armee l'air de ceste tant amiable acclamation, *Viue le Roy.*

1590

Troisiesme auec meslee sāglante.

Route generale.

Les Suisses restoyent encore entiers, mais abandonnez de toute leur caualler ie: & descouuerts en campagne. On propose de les enuoyer rompre par l'infanterie Fran-

1590 çoise de main droite qui n'auoit point combatu. Toutefois le respect de l'ancienne alliance de la nation auec ceste Couronne, fit que le Roy leur donna la vie & les receut à misericorde. Eux mettans bas les armes passerent du costé de sa Majesté; & ce qu'ils auoyent de François auec eux iouyt de la mesme clemence. Mais le temps que sa Maiesté perdit à pardonner aux Suisses, fauorisa grandement la retraitte des fuyards, donna loisir au Duc de Mayenne de passer la riuiere d'Evre, rompre le pont apres soi, & gagner Mante à sauueté.

Pertes de la Ligue. Le Mareschal de Biron demeuroit ferme sans coup ferir. Si fit-il autant ou plus de peur aux ennemis qu'aucun autre. Car voyant ceste troupe de conserue saine & entiere, ils iugerent bien que ce vieil Routier ayant prattiqué tant de batailles en sa vie, sçauroit fort bien acheuer de rompre vne qui desia menaçoit d'eminente ruine. Sur ces entrefaites le Mareschal d'Aumont, le Comte de Clermont, le Baron de Biron, & autres chefs retournent de la chasse, rallient leurs troupes, & se reioignent au Roi. Et le Roi ayant recueilli ses forces qui lui venoyent de Picardie, fait vn Gros, laisse le Mareschal de Biron auec le corps de l'armee pour le suiure en queuë, iette deuant le Comte d'Auuergne, prend le Baron de Biron à sa main droite, vne autre troupe à sa gauche : & accompagné des Princes de Conti, Duc de Montpensier, Comte de S. Paul, du Mareschal d'Aumõt, du seigneur de la Trimouille, auec plusieurs autres, poursuit la pointe de sa victoire, chassant, batant, tuant, iusques à ce que le pont de la riuiere rompu destournant les victorieux d'vne lieuë & demie pour passer au gué d'Anet : les cheuaux ausquels les Reistres auoyent coupé les iarrets pour en trauerser les chemins, retardans la poursuite, & la nuict suruenant terminast la victoire.

Le desordre fut grand en la retraite des vaincus, & grãde l'occision au fort du combat. Plus de quinze cẽs hommes de cheual ou tuez ou noyez, plus de quatre cens prisonniers. Le Comte d'Egmont, le ieune Cõte de Brunsvik, la Chastaigneraye, & grand nõbre d'autres seigneurs morts. Bois-dauphin, Cigongne qui portoit la cornette blanche du Duc de Mayenne, Mesdauit; Fõtaine Martel, Lonchamp, Lodonan, Falendre, Hengnessan, les Maistres

de camp, Treuzay, la Casteliere, Disemieux, & plusieurs 1590
autres François, Alemans, Espagnols, Italiens, Flamands,
prisonniers. dont la plus-part neantmoins gracieuse-
ment relaschez abuserent depuis par reuolte de la beni-
gnité du Roy, qui n'a iamais sceu practicquer ceste inci-
uile Maxime d'Estat, L'homme mort ne fait plus guerre.
Vingt cornettes de cauallerie gaignees : la cornette blan-
che, le grand estendard du General des Espagnols & Fla-
mands, les cornettes du Colonnel des Reistres, Soixan-
te enseignes de gens de pied de diuerses nations, & les
Vingtquatre de Suisses qui se rendirent. Tout ce qui ne
se noya ou rendit de l'infanterie, taillé en pieces. Toute
l'artillerie, tout le bagage emmené. Ceux qui se iette-
rent dans les bois, trouuerent moins de merci vers les pay-
sans, que de rigueur vers les gens de guerre. Le Duc de
Mayenne se sauua dans Mante, & donna pour consola-
tion ceste bourde aux citadins, que le Bearnois estoit
mort, ou ne valoit gueres mieux. le Duc de Nemours,
Bassompierre, le Vicomte de Tauannes, Rosne & quel-
ques autres, prindrent le chemin de Chartres. En somme
sa Majesté les courut quasi iusques aux portes de Mante,
trouuant les chemins, nonobstant le destour qu'elle a-
uoit esté contrainte de faire, bordez de fuyards qui de-
meuroyent à la discretion. Et si ceux de Mante persistans
en leur premier aduis, de tenir leurs portes fermees, ne
se fussent laissé vaincre aux instantes prieres du Duc, &
lui & tous ses fuyards estoient pour tomber au sort des
armes victorieuses. Ainsi Dieu souffla son courroux sur
ceste armee : ainsi vne poignee de gents mit en route
tant de legions : ainsi les François pillerent le Perou dans
la France. Des gens du Roy furent tuez, Clermont d'En- *Du Roy.*
tragues Capitaine des gardes de sa Majesté, Tich de
Schomberg Colonnel des Reistres combatant alors sous
la cornette blanche : Loncaulnai de Normandie aagé de
soixante & douze ans (lict vrayement honorable à ce bra-
ue vieillard) Crenai cornette du Duc de Montpensier,
Fesquieres : & pour le plus, Vingt autres Gentils-hom-
mes. Le Marquis Nesle blessé mourut huict iours apres.
Le Comte de Choësy, le Comte de Lude, les sieurs d'O,
de Monleuet, Lauuergne, Rosny, & quelques autres, le-
gerement blessez. On remarque en ceste bataille trois

1590 choses signalees La premiere, ceste ferme resolution au Roy, de donner bataille, auec certaine confiance que la rondeur & sincerité de son intention, & la iustice de sa cause, seroit fauorisee de l'assistence du ciel. La seconde, qu'au champ du combat, à l'instant du conflict, il semble que la terre ait fait naistre des hommes armez pour son seruice. Car & la veille & le iour du combat plus de Six cens cheuaux lui veindrent inopinément. La troisiesme, que de Deux mil Gentils-hommes François, seulement Douze cens ayent combatu, Douze cens ayent mis en route vne armee de Quatre mil hommes de cheual, frais, bien montez, bien armez, & de douze mil hommes de pied. Certes l'Eternel Dieu des armees n'oublie iamais le droict des Princes contre leurs peuples mutinez : & vne braue resolution iointe auec vne sage conduite, donne aux batailles heureuse issue. Ceste victoire acquit au Roy Vernon & Mante, deux principaux ponts sur la riuiere de Seine. Et pour surcroit de prosperité, le ciel voulant de toutes parts verser ses benedictiōs sur nostre HENRI pour lui frayer vn chemin d'absoluë Royauté; le Comte de Rendan chef de la Ligue en Auuergne, fut le iour mesme de la bataille d'Yuri honteusement chassé du siege d'Issoire, tué en bataille, ses troupes taillees en pieces, son artillerie prinse par les seigneurs de Curton, Rostignac, Chaseron.

Conquestes apres la victoire.

Autre bataille gagnee sur la Ligue.

Artifices d'icelles.

COMME on auoit abusé les Mantois d'vne vaine asseurance de la mort de celui duquel on n'auoit osé attēdre la veüe ni la rencontre : ainsi faloit-il par semblable artifice & cassade embaboüiner les Parisiens. Le Duc de Mayenne, sa sœur de Montpensier, & les autres Chefs de la Ligue frustrez de leurs esperances, publient par liurets imprimez : Qu'au premier assaut de Dreux le Bearnois a perdu plus de Cinq cens hommes : que leurs blesseures en ont rendu plus grand nombre inutile aux armes: que le Mareschal de Biron est nauré à mort. Qu'en vne autre rencontre prés de Poissy l'Vnion a remporté vne grande victoire. Qu'en la bataille d'Yury le combat a esté long, & la perte presque egale. Que si le Bearnois n'est mort, il ne vaut gueres mieux. Mais ceux qui bienheureux d'auoir sauué les moules du pourpoint arriuoyēt à Paris gastoyent tout en verifiant le contraire : & donnoyent

noyent suiet au Peuple, de hausser les espaules, baisser la teste, & souhaitter la paix par vn murmure sourd & morne. Les allumettes d'enfer venoyent à la trauerse, & de leurs chaires faisans le mal beaucoup moindre qu'il n'estoit, donnoyent certaine esperance d'vn prompt & nouueau secours d'Espagne pour la restauration de leur Estat & destruction des Maheustres. ainsi nommoit-on dés lors ceux qui combattoyent sous les enseignes du Roy. De faict le Duc de Mayenne s'acheminoit en Flandres vers le Duc de Parme pour cest effect. c'est à dire s'alloit ruiner d'honneur & de reputation. Car de maistre qu'il estoit parmi les siens, il s'alla rendre valet & esclaue d'vn homme ambitieux & fier, qui souuent l'a fait attendre à sa porte & naquetter apres lui deuant que lui donner response de chose de petite importance, au grand despit & desdaing des Gentils-hommes François qui l'accompagnoyent. Certes il estoit expedient que le Duc esprouuast l'insolence estrãgere, pour recognoistre la courtoisie Françoise, & remettre au Roy son souuerain & legitime seigneur, & ses armes & sa personne, ainsi qu'en suite il abolira par ce moyen la memoire des choses passees. L'aduersité fait que les obstinez se roidissent & regimbent contre l'aiguillon. Ainsi le Parlement de Roüan pour dependance de l'arrest susdit, execute à mort le VII. Auril quelques prisonniers seruiteurs du Roy. & trois iours apres declaire comme ci deuant criminels de leze Majesté diuine & humaine tous ceux qui suiuoyent le camp du Roy de Nauarre (ainsi parloit l'arrest) & ne vouloyent adherer au Roy Charles X. du nom, se ioindre à l'Vnion, & porter les armes sous le Duc de Mayenne. Tandis que ceux-ci menacent par leur arrest & le Duc va mandier du secours, le Roy taschoit à Mante d'amener les Parisiens à la raison par douceur. Mais ces trompettes de sedition imputans ce delay à quelque aueuglement ou faute de cœur, persuadoyent au Peuple, qu'en bref leur ennemi iuré se trouueroit bien empesché, que tost ou tard il seroit ruiné, qu'vn peu de patience leur donneroit vne grande victoire, qu'il ne lui faloit ceder en aucune maniere ni article quelconque : & par vne impudente allusion au nom de la famille qui maintenant est montee sur le throne de ceste Monar-

1590

Iniquité du Parlement de Roüan.

1590 chie, qu'il se faloit du tout débourber & débourbonner.

Siege de Paris. Ces insolentes crieries aporterent le Roy aux enuirons de Paris. Paris est coustumier de viure au iour la iournee. les commoditez des Hales, de la place Maubert, & d'autres marchez, font que la plus part des mesnages, ne sçauent que c'est que de prouisions. Et les Chefs de la Ligue auoyent tellement imprimé ceste croyance susdite és cœurs des citadins, que de cent les quatre vingts & dixneuf auoyent negligé de se pouruoir des choses necessaires pour soustenir la fatigue d'vn siege. Ainsi les prinses de Mante, de Poissy, du Pont Charenton, de Corbeil, de Melun, de Montereau sur Seine, & de Lagni sur Marne, porterent en peu de semaines ceux de Paris les vns par delà le pain, les autres à la besace. Compiegne, Creil, Beaumont, bouchoyent la riuiere d'Oise. Mais la commune voix des Predicateurs, les prattiques des Chefs & Dames de la Ligue, & l'erronee decision de la faculté de Sorbonne donnee le VII. de May, en la troisiesme congregation generale tenue pour cest effect en la grand' sale dudit College, portant defenses aux Catholiques fondees en droict diuin (ce dit-elle) De receuoir pour Roy vn heretique ou fauteur d'heresie, relaps, excommunié : bien qu'il obtienne en suite par iugemẽt exterieur absolution de ses crimes & censures, s'il reste quelque danger de feintise, de perfidie, de subuersion & ruine de la religion Catholique: Et condamnation comme d'heretiques, deserteurs de la religion & pernicieux à l'Eglise, tous ceux qui s'efforceront de faire ou permettre paruenir vn tel personnage au Royaume: firent aisément roidir ce populas contre les plus extremes miseres que peut apporter la rigueur d'vn long & penible siege.

Erronee decision de Sorbõne.

Ovtre ceste decision, voici bien de plus fermes camorres qui brident & les langues & les effects de ceux qui n'osent apparemment produire les fleurons des Lis qui leur restẽt en l'ame. Les Seize disposent en tous endroits des Mouches pour espier les contenances & paroles de ceux qu'on tient pour suspects c'est à dire des personnes qui souspirent apres la paix, & n'ont effacé de leurs cœurs la memoire des vrais Princes de la France. Et si ceste parole eschappe à quelqu'vn, Qu'il seroit bon de traitter ou de paix ou d'accord, il est Politique, il est Royal : c'est à dire

Mousc hards des Seize.

dire heretique, c'est à dire ennemi de l'Eglise. Le pillage, 1590
les prisons, la mort mesme sont les effrois des moins adherents à ceste horrible tyrannie.

Le Duc de Nemours en l'absence du Duc son frere commandoit à Paris. & pour principaux Conseillers auoit le Legat du Pape, l'Ambassadeur d'Espagne, l'Archeuesque de Lyon, les Euesques de Paris, de Plaisance, de Rẽnes, de Sẽlis, & autres. Panigarole Euesque d'Ast: Bellarmin & Tyceus Jesuites. qui par diuerses processiõs, ieusnes, vœuz & supplications assotoyent le peuple au milieu de sa plus grosse faim. Plusieurs zelez Docteurs, Curez, Prestres, Moines, prindrent les armes. & les marians auec leurs breuiaires en pleine monstre, seruoyent aux vns d'admiration, aux autres de risee. Le Cheualier d'Aumalle & quelques autres essayoyent par sorties d'endommager les troupes du Roi. qui se contentant de les repousser, esperoit que le ventre feroit en bref changer de note à la langue. D'autre costé le Duc de Mayenne courtisoit le Parmesan: & le Roi d'Espagne procedoit si lentement au secours, que les plus auisez recognoissoyent fort bien, qu'il aimoit mieux entretenir la soif que l'esteindre. Cependant les Parisiens auoyent loisir d'aiguiser, mais non moyen de rassasier leur appetit. Les bleds & autres prouisions pour le public y furent consommees au premier mois. Ceux qui auoyẽt quelque reserue en leurs maisons, la mesnageoyent fort secrettement, & les autres qui se confioyent par trop aux paroles des Chefs & des Prescheurs, perirent de faim, ou du moins souffrirent beaucoup en contreluttant la cruauté de ceste famine. Toutes voitures par eaux leur estoyent interdites: la prinse de S. Denis leur osta la plaine de la France. & sans les passeports qu'vn peu de faueur & d'argent obtenoit aisément des Capitaines & corps de garde, peu de semaines eussent apporté les citadins à la discretion du Roi. qui rendant bien pour mal, souffroit qu'on portast des viures pour le Duc de Nemours & autres qui ne machinoyent sinon sa ruine.

Miseres des Parisiens.

Desia leur misere estoit extreme au troisiesme mois du siege. Cent mille personnes estoyent mortes de faim, d'ennui, de pauureté, par les rues, és hospitaux, sans se-

1590 cours,sans misericorde. Les fauxbourgs ruinez,abatus, deserts. La ville necessiteuse & solitaire:les rêtes de l'hostel de ville(principale cheuance de plusieurs familles)amorties : leurs terres circonuoisines , en friche & desolation:l'Vniuersité desertee,ou seruant de retraite aux paysans: & les classes des colleges, d'estables au bestail. Le Palais frequenté seulement de quelques gens de loisir. L'herbe croissant és lieux où n'agueres la presse contraignoit de marcher de costé. Les boutiques ou sans ouuriers,ou sans trafic.Point de bled,point de vin,point de bois,point de foin sur les ports. Rien ne passoit qu'à la merci des garnisons de S.Denis, du fort de Gournay, de Chevreuse,de Corbeil. Les Hales vuides: point de marchands aux marchez: point de moyen de faire argent,& plus de meubles pour trouuer dequoi mettre sous la dét. En somme voici ceste Roine des villes, ce Microcosme, cest abregé du mõde,ce Paris sans pair, vague,desolé:qui ne souspire plus que les sanglots de la mort:& pour cõble de desordre, plusieurs reliques mangees : les ioyaux & la courõne des anciens Rois mis en fonte:& pour vn morceau de pain,plusieurs femmes & plusieurs filles y prostituẽt librement & leur corps & leur hõneur au gẽdarme. Tant y a que ces miseres, ces horreurs, ne peuuent matter ces Pharaons endurcis.Les Seize,les Quarante,& les Chefs de factions infatuent le peuple , & comme par vn medicament narcotique stupefient les membres d'icelui, pour les couper en suite piece à piece l'vn apres l'autre quand ils seront bien endormis, afin qu'ayans espuisé le sang,la chaleur , l'ame des corps ainsi que l'argent des bourses,ils establissent sans contredit leur insolente tyrãnie. Voici qu'on force le Parlement esclaue des maisons d'Espagne & de Lorraine,à publier le xv. de Iuin vn Arrest portant defenses à tous , De parler d'aucune cõposition auec Henri de Bourbon,sur peine de la vie:ains cõmandant de s'opposer à lui par tous moyens , voire iusques à l'effusion de leur propre sang.Et les Prescheurs adioustẽt tousiours l'esperance d'vne prochaine deliurãce.

Arrest extorqué du Parlement de Paris.

Mais le vẽtre n'a point d'oreilles. le peuple ne se nourrit ni du papier ni du vẽt des promesses du Duc de Mayẽne & de ses Trõpettes.Il a desia mangé chiens,chats, cheuaux,asnes,mulets,herbes,racines,& tout ce qui peut

en extreme desespoir aucunement accoiser la rage de la faim. Voici qu'il vient en tumulte demander la paix au Conseil assemblé dans le Palais. On pouruoid à ceste esmotion par quelque chetif soulagement de neuf ou dix iours. Au bout desquels plus grande foule comparoist en armes au mesme lieu, & demande ou la paix ou du pain. Le Gois, l'vn des Capitaines de la ville, se presente pour donner à ces affamez non du pain, mais des paroles, & pour salaire remporte vn coup de coutelas sur l'espaule, qui le fit peu de iours apres desloger de ce monde. Le cheualier d'Aumale accourt au bruit, & suiui d'vne bande d'hommes affidez, ferme toutes les portes du Palais, emprisonne les armez : & de toute la multitude, deux pendus reprimerent à l'aduenir les boutees de ce peuple desesperé. 1590 *Sedition populaire.*

Tels grabuges & bourrasques populaires estoiẽt pour confondre les Chefs Ligueurs, s'ils n'eussent preuenu le coup. A ce dessein ils s'assemblent auec les principaux de la ville: &, nonobstant la decision de Sorbonne & l'Arrest de la Cour, resoluent que l'Euesque de Paris & l'Archeuesque de Lyon iroyent trouuer le Roy pour auiser aux moyens de pacification. *Deputez vers le Roi.*

Ceux-ci deuant que partir veulent auoir congé du Legat, pour n'encourir quelque censure Ecclesiastique. Le Legat consulte auec Panigarole, Bellarmin & Tyceus; Si les Parisiens encouroyent excommunication, contraints par famine de se rendre à vn prince heretique. Si les Deputez s'acheminans vers vn tel Prince pour le conuertir, ou pour meliorer la condition de l'Eglise Catholique, estoyent comprins en l'excommunication de la Bulle du Pape Sixte V. Non, ce respondent les Docteurs.

Ainsi les Deputez viennent à S. Antoine des Champs trouuer le Roi. Le Roi escoute leur harangue tendant à paix generale pour le Royaume, ou particuliere pour Paris, si le Duc de Mayenne ne veut recercher la generale. Mais que pensent-ils obtenir d'vn Roy de France & de Nauarre, ne traittans auec lui qu'en simple qualité de Roy de Nauarre?

Vostre Cõseil s'enueloppe en contradiction (dit sa Majesté) *demãdant la paix à celui qu'il ne veut recognoistre sinõ pour Roy de Nauarre. Ie veux & desire la paix pour soulager mon* *Rẽuoyez sans ef-fect.*

1590 *Peuple: mais non selon les expeditiõs que vous proposez. I'aime la ville de Paris comme ma fille aisnee, & lui veux faire plus de bien qu'elle n'en demande, pourueu qu'elle m'en sache gré, non point au Duc de Mayenne ni au Roi d'Espagne. Le bruit du secours Espagnol pour Paris ne m'estonne point. Ie sçai les desseins d'Espagne, & les reduirai moyennant l'aide du Ciel en fumee. Paris & le Royaume sont de trop gros morceaux pour la bouche du Roi Philippe. Ie donne huict iours pour auiser à leur reddition, & aux articles d'une paix par tout le Royaume. Au refus, ie sçaurai fort bien user du droict de victorieux à l'encontre des principaux motifs & fauteurs de rebellion. La constance de ceux de Sancerre, le desespoir & victoire des Gantois par laquelle vous magnifiez ceux de Paris, est impertinente. Car ceux de Sancerre s'estoyent resolus à ces extremitez sur les violences par lesquelles on leur vouloit oster leurs biens & libertez: leur religion & la vie. Au contraire, ie veux rendre aux Parisiens la vie que Mandosse Ambassadeur d'Espagne leur rauit par la famine. Pour le regard de la religion, informez-vous de ces Princes & seigneurs Catholiques, si ie contrains tant soit peu leurs consciences en l'exercice de leur religion, ni autrement. La comparaison auec ceux de Gand n'est pas bonne. les Parisiens ont assez monstré le cœur qu'ils ont en laissant occuper leurs fauxbourgs. I'ai cinq mil Gentilshommes auec moi qui ne se lairront traitter à la Gantoise. puis i'ay Dieu pour moi & la iustice de ma cause. Faites fidele rapport de mes parolles à ceux qui vous ont enuoyez.* Auec ceste responce & autres propos tesmoings de la bonne conscience du Roi & du peu de crainte qu'il auoit des efforts de la Ligue, ces Deputez vont trouuer le Duc de Mayenne. Le Duc les renuoye vers le Roi, & donne beaucoup d'esperance vouloir entendre à la paix. *Ne prenez aucun alarme de ce traitté* (ce dit-il aux Parisiens par vn sien Secretaire marchant à la queuë des Deputez) *ie mourrai plustost que de faire la paix.* Et sur l'aduis qu'on lui dõne, que l'extreme disette contraindra Paris de tẽdre bien tost les mains au Roi: *La prinse lui en sera preiudiciable* (respond il) *ceste conqueste lui dissipera son armee: puis nous en aurõs bon marché.* Mais sa Majesté ne vouloit ni voir ni procurer la ruine de sa ville capitale: & sõ intentiõ n'estoit de s'emparer de Paris en la forme que ses ennemis imaginoyẽt. Tãt de peu-

de peuples mal conseillez lui faisoyent pitié, & si les 1590
Ducs de Mayenne & de Parme venans au secours hazardoyent le combat, il esperoit que leur desroute donneroit sens & raison aux assiegez. Ainsi cuidoit le Duc feintemẽt amuser le Roi: & sous ombre de traitté, pousser le temps à l'espaule en faueur des assiegez: comme au premier bruit que le Duc de Mayenne parti de Bruxelles reprenoit le chemin de Paris suiui de Balagny, du Capitaine S. Paul, & autres troupes, sa Maiesté s'auance auec vne troupe de cauallerie, fait dix sept lieuës d'vne traitte pour les rencontrer: & ne les faillant d'vne heure, les contraint de se ietter à Laon. Le Duc s'y renforce, & grossi d'hommes de guerre approchant iusqu'à Meaux donne publique esperance de bataille. Le Roi part derechef & vient à la rencontre. Mais il trouue le Duc barriqué de deux riuieres attendant le Duc de Parme. Le Duc de Parme arriue: & d'abord renouuelle ceste premiere esperance. A ce dessein il vient loger à Claye & Fresnes, six lieuës de Paris.

Le Roy va au deuant de ses ennemis.

Le Roi quitte le siege, vient encore au deuant, assigne le Rendez-vous de son armee au lẽdemain xxv. d'Aoust en la plaine de Bondy sur le chemin de ses ennemis. chasse de Chelles leurs fourriers qui commençoyent à marquer les logis, & contraint vne troupe de Huict cens cheuaux, de reculer iusques dedans leurs Gros.

Leue le siege de Paris.

Au premier de Septembre l'armee Royale se trouue rangee en bataille au dessus du village de Chelles. Enuiron 6000. cheuaux entre lesquels estoyent Six Princes, deux Mareschaux de Frãce: force Seigneurs, plus de chefs, plus de grands Capitaines qu'il n'y en a en tout le reste du monde. mais Quatre mil Gentils-hommes François, (qu'vne simple apparence de combat emporte tousiours plus gayement au chãp de bataille qu'à quelque heureuse iournee de nopces) Dix-huict mil hõmes de pied que François qu'estrangers. Et le Duc de Parme mõté sur vn coutau pour la recognoistre: *Sont-ce là* (dit-il au Duc de Mayenne) *ces Dix mil hommes dont vous m'asseuriez la desfaite tant aisee? I'en voi là comparoistre plus de Vingtcinq mil en la meilleure ordonnance que i'aye iamais veue.* Ce Duc faisoit plus d'estat de sauuer vn des siens, que de tuer vne dixaine d'ennemis. Ainsi prenant resolution de ne rien

Presente bataille.

Les Ducs la refusent.

1589 hazarder, il change les espées & lances de ses gens, en pailes & pioches, & se retranchant dedans le marest, euita le hazard, conserua son armee : & ni par escarmouches ni pour allarmes aucunes n'abandonna son retranchement.

Le VIII. du mois estoit venu le brouillas du matin espais : & le vent contraire empeschoit le Roi d'ouir les tonnerres du canon ennemi. Les Ducs empoignans ceste occasion aux crins, dressent vn pont de bateaux, assiegent Lagny sur Marne, ville foible qu'ils auoyent à dos, & demi lieuë de leur marest ; la battent & l'emportent de force, mais non sans honorable & vertueuse resistance par Trois cens hommes qui la defendoyent, & l'ayans iugee non gardable, la desmantellent.

Prennent Lagny.

Pour contrequarre, & pour les attirer hors de leur fort, sa Maiesté feint de vouloir essayer vn grand effort contre Paris, publie son dessein d'y presenter l'escalade, & le soir du dixiesme part du champ de bataille auec bonne troupe. Mais eux se contiennent dans leur marest. Si ne pouuoyent-ils longuement subsister en ce destroit, où desia toutes incommoditez les affligeoyent, & la faim pouuoit en bref faire sortir les loups du bois.

En vain le Roi presentoit bataille: en vain attendoit-il que les Ducs veinssent esprouuer leurs armes contre les siennes. Il munit doncques les places qu'il tenoit autour de Paris, renuoye partie de ses troupes en Touraine, Normandie, Champagne, Bourgongne; & retient vne armee assez puissante pour harasser ses ennemis.

Corbeil

Ceste procedure iette les Ducs en campagne pour deboucler Paris. Celui de Parme s'en qualifie Liberateur. & pour se preualoir de son auantage, il assiege & prend de force Corbeil, tue tout ce qui se trouue en armes. Le sieur de Rigaude, braue & vaillant Capitaine y commandoit: & n'ayant eu loisir de se fortifier contre si grands efforts, trouuera neantmoins ici cest honorable monumẽt, D'auoir en mourãt sur la bresche fait au Roi deuoir de fidele & valeureux seruiteur. Mais le Parmesan y perdit le Marquis de Renty, grand nombre d'hommes: affoiblit & sa reputation & son armee. Car pendant qu'il y consume du temps, le Roi forme de nouueaux desseins qui reduiront la Ligue en plus grandes difficultez qu'auparauãt.

Des

Dés lors les Agents de Philippe eussent volontiers 159●
rempli sa bonne ville de Paris (ainsi l'appelloit l'Espagnol) de peuplades Espagnoles & Oualonnes Mais d'vn costé la pestilence estoit grande, & les viures fort cours de l'autre, les armes de Maurice Comte de Nanssau prosperoyent és Pays-bas: la Roine d'Angleterre y enuoyoit vne armee: & les seize de Paris voyans leurs coudees vn peu plus franches remercient honnestement le Duc de Parme, & lui firent entẽdre que le sejour de Bruxelles lui seroit plus agreable & plus certain pour s'y refraischir. Son armee diminuoit à veuë d'œil. il se voyoit au milieu d'vn populas inconstant: & desmembrer ses forces pour en laisser aux Parisiens, c'estoit les perdre, attirer le Roy sur ses bras, & courir lui-mesme danger d'estre defait. Ainsi sur la fin de Nouembre il recueille ses troupes, & fait sa retraitte, couru, harselé, batu, harassé, disiné de iour à autre iusques sur les frontieres d'Artois, par le Roi, par les Ducs de Neuers, de Longue-ville: par les sieurs Baron de Biron, Givri, Parabelle, & autres. Pour leçon aux estrangers, Que la France ne se peut prendre ni ruiner que par elle-mesme.

Retraitte du Duc de Parme.

Il n'eust si tost tourné le dos, que Corbeil & autres petites places occupees par eux, reueindrent en la puissance du Roy, les garnisons qu'ils y auoyent establies, regorgerent à la reprinse le sang François espanché n'agueres à la prinse: & Paris retumba soudain en nouuelles confusions & pareille necessité.

Le Duc de Mayenne estoit assez occupé à fauoriser la retraite du Parmesan. Ainsi durant icelle le Mareschal de Biron ramena sous l'obeissance de sa Majesté, Clermont en Beauuaisin, cinq ou six autres villes, & vne vingtaine de forts ou chasteaux occupez par l'ennemi. Et le Duc de Parme estant hors du Royaume, le Roy fit son entree dans S. Quentin, reçeu auec vne honorable despense & allegresse extreme des habitans, & le dixiesme Decembre eut nouuelles que Humieres, la Boissiere son beau-frere, & Parabelle auoyent petardé Corbie, eschelé les murailles, combatu la garnison, tué tout homme de defense, & conquis la ville à sa Majesté.

Reprinse de Corbeil.

Et d'autres villes.

Or auons nous conduit hors du Royaume vn tres-puissant ennemi, voyons desormais quelques particu-

1591 lieres remarques pour lesquelles nous n'auons voulu ci-
Diuers exploits de guerre. dessus interrompre la continuité de nostre histoire. Les armes des Ligueurs estoyent basties de gens qui dans le trouble de l'Estat peschoyent leurs particuliers auantages : & par consequent ne demandoyent que l'accroissement des desordres. De façon que leurs efforts & desseins ne tournoyent qu'en rauages & desolations, au preiudice des subiets du Roi, mais sans aucun auancement pour leur parti. En Dauphiné ceux de Vienne voulurent au mois de Mars produire quelques effects en faueur des croix de Lorraine. Ceux ausquels les Lis fleurissoyent dans le ventre, asseurent la ville au Roi. Le Colonnel Alfonse & le seigneur Des diguieres accourent au secours: & de là vont prendre le pont de Beau-voisin & S. Laurent du Pont occupez par la Ligue. Cependant le Marquis de S. Sorlin frere du Duc de Nemours, entreprend sur Vienne. Ces deux Chefs auolent en diligence, & repoussent l'ennemi. Alphonse veut sçauoir la contenance qu'il tient en sa retraite. Il tombe dans vne embusche du Baron de Senecey, demeure prisonnier : & depuis paya quarante mil escus de rançon. En suite Les-diguieres print les villes & chasteaux de Briançon & Dexilles, dõna iusques dans les terres de Sauoye : puis au mois de Nouembre, assiegea, pressa, contraignit Grenoble ville de Parlement, d'arborer les armes de France, & redresser l'inclination qui la panchoit aux factions estrangeres. Ainsi pouuons-nous dire, que le Dauphiné fut la premiere prouince du Royaume entierement conquise au Roi sur la Ligue. mais la principale obligation en est deuë à la valeur & diligence du seigneur Des-diguieres.

En Normandie le Duc de Montpensier s'empara de Honfleur, & contraignit les Ligueurs de quitter la campagne. Ainsi la Ligue s'affoiblissoit en diuerses contrees. & pour lui donner vn eschecmat, le Roi solicitoit en Alemagne vne leuee de Reistres par le Vicomte de Turenne. D'ailleurs Gregoire Sfondrate n'agueres instalé en la chaire pontificale, & partisan d'Espagne, rehaussoit les esperances de la Ligue, lui promettant vn secours de quinze cens cheuaux & huict mil hommes de pied, sous la conduite de Francisque Sfondrate son nepueu.

Gregoire XIV. partisã d'Espagne.

Durant ces preparatifs le Cheualier d'Aumale entreprend

prend sur S. Denis: eschele de nuict la muraille, entre dans 1591
la ville sans perte, & desia s'en estimoit maistre, comme voici le seigneur de Vicq gouuerneur de la place, genereux, diligent, sage, se iette en pleine ruë, charge le Cheualier, le couche sur les carreaux, matrasse la pluspart de ses suiuans, & pousse les autres en fuite. Ce Cheualier estoit l'vn des principaux Chefs de la Ligue, vehement, hardi, braue: mais de mœurs estranges, insupportable, dissolu. Le Roi de son costé harselloit les Parisiēs par cōtinuelles allarmes & nouuelles entreprinses: mais pour leur faire plus de peur que de mal, & leur donner occasiō en les resueillant, de songer à leurs affaires. Ils en prennēt telle espouuante, qu'ils terrassent la porte S. Honoré, sur vn auis qu'on leur donna, que les troupes du Roi y deuoyent faire vn grand effort le 20. de Ianuier. Ceste peur des Parisiens sert de pretexte aux Agents d'Espagne pour y ietter quelques regimēs d'Espagnols & Neapolitains, attendant vn plus grand secours que le Duc de Parme assembloit. L'esperance de ces nouueaux secours d'Espagne & d'Italie seruoit de mors & de camorre aux Chefs du parti pour contenir les Parisiens. Mais pour accourager & resiouir d'auantage tout le Corps, Gregoire XIV. du nom assisté de plusieurs Cardinaux, excommunie derechef le Roi & ses adherens, enuoye par les mains de Marcellin Landriano son Nonce, vn monitoire au Cardinal de Plaisance son Legat à Paris: & pour effect de ses promesses, commence à remuer les armes pour fomenter, au lieu d'assopir comme pere commun, les combustions de ce Royaume. D'ailleurs suiuant les particulieres intelligences du Castillan auec le Duc de Mercœur, les Espagnols descendent en Bretagne, s'establissent à Blauet, y fortifient vn port de mer: & par ceste clef desmembrent quasi toute ceste prouince reunie à la Couronne sous Charles VIII.

Excommunie le Roy & ses suiuans.

POVR leur faire teste, le Roi depescha la Nouë: & se retirant à Senlis, print le chemin de Brie accompagné du Duc de Neuers (qui se iette d'oresenauant au parti du Roi, sous l'asseurance que le Cardinal de Bourbon lui donna, De pouuoir sans scrupule de conscience porter les armes pour le seruice de son Roi, bien que different en religion) fait mine d'assieger ou Prouins, ou Sens, ou

1590 Troyes: puis d'vne nouuelle vire-volte, publie de vouloir aller à Tours remedier à quelque desordre furuenu : mais mande au Mareschal de Biron (qui venoit d'acquerir au Roi les villes de Caudebec, Harfleur, Fescamp, & reduire en somme toute la Normandie au pouuoir de sa Maiesté horsmis le Havre, Rouan, Pontoise, & deux ou trois autres places) qu'il feigne de trauerser la Beausse, pour le venir ioindre, & que soudain il tourne la teste vers Char-*Siege, &* tres pour l'inuestir deuant que plus grandes forces y puissent entrer.

Ainsi Chartres fut inuesti le dixiesme de Feurier, assiegé, batu, assailli: mais courageusement defendu pres de deux mois & demi. La Bourdaisiere y commandoit : & desia quelques assauts soustenus auoyent fait proposer en Conseil de leuer le siege ; comme le Comte de Cheuerni, n'agueres remis en son estat de Chancellier par sa Maiesté, ayant particulier interest en la reduction de ceste ville à cause de plusieurs belles terres qu'il possede és enuirons, se roidit à l'encontre, donne aduis d'essayer vn assaut general, insiste sur la vergongne qui pourroit apporter vn grand declin aux affaires du Roi, sur les commoditez qu'il receuroit par ceste prinse, comme l'vne des clefs de Paris, qui pouuoit infiniment affermir son Estat & troubler celui des rebelles. Et le seigneur de Chastillō, qui venoit de faire leuer le siege que la Chastre chef de la Ligue en Berri, tenoit deuant Aubigni, promet au Roi, que s'il le constitue son Lieutenant deça l'eau, il liurera Chartres en sa puissance dedans huict iours. Sa Maiesté lui donne ce pouuoir. Il dresse vn pont de bois duquel la pointe donnoit iusques sur la breche pour venir à couuert aux mains auec les assiegez. Ceste *Prinse de* nouuelle machine les estonne, & les induit à composi-*Chartres,* tion, laquelle ils obtindrent le Vendredi deuant Pas-*mais* ques, à condition de se rendre si dans huictaine ils ne *Perte de* sont secourus. Le Duc de Mayenne ne vouloit laisser le *Chasteau* certain pour courir à l'incertain. Il tenoit Chasteau-*Thierry.* Thierri tellement oppressé, que le Vicomte Pinard fut contraint capituler auec lui deuant que le Roi peust arriuer à son secours. Ainsi sa Maiesté perdit Chasteau Thierri, mais sans rien perdre au change recouura Chartres, place forte, belle, bonne. Enuiron six cens hommes

mes de defenſe en ſortirent auec armes,cheuaux,bagage. & le xix.d'Auril elle y fit ſon entree triomphante en armes, aſſigna garniſon,reſtitua Sourdis en ſon gouuernement,rangea Aulneau & Dourdan ſous ſon obeiſſance,puis s'alla refraiſchir à Senlis. Voyons d'autres eſchecs dont la concurrence ſeruira pour matter la Ligue en ſuite. Mille maiſtres, & dixhuict cens arcbuſiers Prouençaux, Sauoiſiens, Eſpagnols, s'efforçoyent de transformer les Lis de Prouence en croix rouges de Sauoye. La Valette inuite Les-diguieres à faire en ceſt endroit vn ſignalé ſeruice au Roi. Il y va, & tous deux conioinctement aſſaillent ces troupes d'eſtrangers & François baſtards, tuent quatre cens maiſtres & quinze cens arcbuſiers, font vn grand nombre de priſonniers, emportent quinze enſeignes: gagnent vne infinité de cheuaux & bagage: & ne perdent qu'vn Gentil-homme & quelque vingtaine de ſoldats. Cela fait Lesdiguieres retourne en Dauphiné. Il n'a ſi toſt tourné le dos que la Ligue reprend nouuelles forces en Prouence ſous la faueur & croyance de la Comteſſe de Sault. Mais elle n'auoit ni veine ni mouuement aucun qui bandaſt pour autoriſer les factions Eſpagnoles ni Sauoiſiennes. Le Duc de Sauoye n'agueres reuenu d'Eſpagne, entre en ombrage & ſoupçon de quelques intelligences au deſauantage de ſon eſtat : & lui donne garde, tant pour elle que pour le ſeigneur de Crequy ſon fils. Elle accorte, feint la malade, deſguiſe ſon mal talent: mais en fin trouue moyen de ſe ſauuer auec ſon fils deſguiſez à Marſeille. 1590 *Defaite en Prouence. &c.*

En Poitou le Gouuerneur de Loches ayant prins le chaſteau de la Guierche, le Vicomte ſeigneur du lieu cõiura ſes amis, requit le Duc de Mercœur, aſſembla ce qu'il peut pour ſe reſtablir en ſa maiſon. Pour contrequarre le Baron de la Roche-Poſé ioint auec autres chefs du pays pour le ſeruice de ſa Maieſté, viennent aſſaillir le Vicomte, couchent par terre plus de trois cens Gentils-hommes, ſes plus aſſeurez fantaſſins, & plus de ſept cens Eſpagnols naturels venus de Bretagne au ſecours du Vicomte. Le Vicomte apres auoir preſté quelque combat, print la fuite vers vne riuiere prochaine; & la cuidant trauerſer dans le bac, la foule fut incontinent ſi groſſe que le bac & les paſſagers coulerent à fond. La *En Poitou.*

1591 Guierche & plusieurs autres gentils-hommes ou noyez ou tuez, egalerent presque le nombre de la Noblesse morte à Coutras. Adonc les Princes & Seigneurs Catholiques suiuans le Roi solicitoyent sa Maiesté de se ranger à la religion Catholique, & par le Duc de Luxembourg auoyent prattiqué d'addoucir l'aigreur de la Cour Romaine contre l'Estat de ce Royaume. Le peu d'espoir que le Duc en rapporta, la poursuite faite enuers le Roi, de pouruoir à ses plausibles subiets d'vne & autre religion, & d'obuier aux nouueaux attentats de Gregoire XIII & de ses adherents au preiudice de ceste Couronne, firent naistre deux Edits enfantez à Manteau commencement de Juillet. L'vn restablit les Edits de pacification faits par le defunct Roi sur les troubles du Royaume, & mit à neât les choses passees en Juillet M.D.LXXXV. & LXXXVIII. en faueur de la Ligue. L'autre declaira l'intention du Roi pour maintenir en France l'Eglise & la religion Catholique Apostolique Romaine, ensemble les droicts & priuileges anciens de l'Eglise Gallicane. La Cour de Parlement de Paris seant à Tours & Chaalons en Champagne, ayant verifié ces Edits, reuoqua consequemment & cassa par son Arrest toutes les bulles de la legation du Cardinal Cajetan; & les autres Bulles emanees de Rome le premier de Mars, procedures, publications, excommunications & fulminatiõs faites par Marcellin Landriano soi disant Nonce du Pape: comme abusiues, scandaleuses, seditieuses, pleines d'impostures & faites contre les saincts Decrets, constitutiõs canoniques, Conciles approuuez, & contre les droits & libertez de l'Eglise Gallicane. Ordonna que si aucuns auoyent esté excommuniez par vertu desdites procedures emanees en vertu d'icelles, brustees en la place publique par l'executeur de la haute iustice. Landriano pretẽdu Nonce entré clandestinement dans ce Royaume, sans permission & congé du Roi, prins au corps & confiné dans les prisons Royales pour estre contre lui procedé extraordinairement. Et à faute de le pouuoir apprehẽder, seroit adiourné à trois briefs iours à la maniere accoustumee, & dix mil liures tournois de salaire donnez à celui qui le liureroit à Justice. Fit inhibitiõs & defenses à toutes

Bulles du Pape cassees.

tes

tes perſonnes, de retenir, receler, attirer ou heberger icelui pretendu Nonce ſur peine de la vie. Et à tous Eccleſiaſtiques, de receuoir ni publier, ou ſouffrir publier aucunes ſentences ou procedures venans de ſa part, ſur peine d'eſtre punis comme criminels de leze Majeſté. Declaira les Cardinaux eſtans à Rome, les Archeueſques, Eueſques & autres Eccleſiaſtiques qui ont conſeillé & ſignalé ladite Bulle d'excommunication, & approuué le tres-inhumain, tres-abominable & tres-deteſtable parricide proditoirement commis en la perſonne dudit defunct Roi Treſ-chreſtien & Treſ-catholique: decheuz du poſſeſſoire des benefices par eux tenus en ce Royaume. les fit par le Procureur general du Roi ſaiſir & mettre és mains de ſa Majeſté, & defendit à toutes perſonnes, de porter ni d'enuoyer or ou argent à Rome, & de s'y pouruoir pour les prouiſions & expeditions des benefices, iuſqu'à ce qu'autrement par le Roi en fuſt ordonné. Celui de Tours adiouſta ceſte clauſe à ſon Arreſt: A declairé & declaire Gregoire ſoy diſant Pape XIIII. du nom, ennemi de la paix, de l'vnion de l'Egliſe Catholique Apoſtolique Romaine, du Roi & de ſon Eſtat, adherant a la coniuration d'Eſpagne, & fauteur des rebelles, coulpable du treſ-cruel, tres-inhumain & tres-deteſtable parricide commis en la perſonne de Henri III. de tres-heureuſe memoire, Tres-chreſtien & Tres-catholique. Le Parlement de la Ligue condamna depuis & fit bruſler à Paris ces Arreſts donnez contre les Bulles & miniſtres du ſiege Romain. Ainſi l'vn demolit ce que l'autre edifie. Sur ce contraſte de Parlement voici qui vient à la trauerſe diuiſer les intentions du Caſtillan & du Lorrain hors du Royaume: des Ducs de Mayēne & de Nemours, à Paris. Tous par diuers artifices briguoyent ceſte Couronne, & chaſcun bandoit tous ſes efforts pour la poſer ſur ſa teſte. Mais ceux-ci l'auoyent fondue & partagee entr'eux, comme pour faire entendre aux autres qu'ils ſe paiſſoyent de vaine eſperance. Pour ietter d'autant plus de bois & d'huile és flammes de leur diuiſion, & les ruiner les vns par les autres, on diſpoſe tellement les affaires, que le xv. d'Aouſt le ieune Duc de Guiſe eſchappa des priſons de Tours, & trouua non loin de la riuiere vne troupe de cheuaux deſtinez par le ſieur de

1591

Eſchappee du Duc de Guiſe.

1591 la Chastre pour le mettre à sauueté. Ceste eschapee alluma force feux de ioye, & rehaussa grandement le menton à ceux qui l'estimoyent Prince conuenable pour en faire vn Roi de l'Vnion. Mais les plus clair-voyans iugeoyent auec raison, que son arriuee à Paris destruiroit plustost que d'auancer le parti. & les brigues des autres pretendans ne pouuoyent qu'en bref allumer vne extreme & commune ialousie.

Prinse de Noyon par le Roi.

PENDANT que ceux-ci consultent auec leurs plus affidez amis & seruiteurs, des effects qui peuuent resulter de ce nouuel accidẽt, le Roy au mesme mois assiegea Noyõ en Picardie, deffit par quatre fois le secours enuoyé par la Ligue, tua les plus resolus gẽsdarmes de ce parti, print grand nombre de prisonniers, mit le reste en fuite: & à la barbe du Duc de Mayenne (qui pour destourner l'eschec que la Ligue s'en alloit receuoir, entreprint sur Mante, essaya de forcer les Suisses de sa Majesté logez à Houdan, & s'approcha de Noyon: mais sans venir aux mains) couurant de honte ses ennemis, contraignit les assiegez de prendre le mors d'obeissance qu'il leur mit en bouche: & de surcroist les alla harasser & semondre au combat iusques aupres de Han.

Defaite de l'armee Sauoisiẽne.

REPASSONS en Dauphiné, pour y lire la plus memorable, la plus funeste aux ennemis de ceste Couronne, la plus vertueuse expedition d'armes, qui depuis plusieurs annees ait plus rompu de desseings sur la Prouence & Dauphiné, & plus affoibli la Ligue és prouinces que le Sauoisien aboyoit. Dom Amedeo frere bastard du Duc de Sauoye, Dom Oliuaros Chef des Espagnols que le Duc auoit n'agueres obtenus du Roy Philippe son beau-pere, le Marquis de Treuic, & autres conduisoyent douze à treze mille hommes par la plaine de Pontchara pres le chasteau de Bayard vallee de Graisiuodan (certes la place nous doit refraischir l'heureuse memoire de cest incomparable Cheualier, qui par la vertu de ses armes a iadis merueilleusement obligé le Royaume à la recommandation de ses merites) Le seigneur Des-diguieres les y rencontre, les charge, les desfait: laisse deux mille cinq cens morts sur le champ, emmene grand nombre de prisonniers, & la plus part gens de commandement: gagne dix-huict drapeaux marquez

à la

à la croix rouge, acquiert tout leur bagage, & fait vn butin montant a plus de deux cens mil escus en chaines, bagues, vaisselle, or & argent monnoyé, cheuaux, armes. Deux mil Romains & Milanois qui s'estoyent sauuez auec le Comte Galeas de Bel-Ioyeuse leur chef dãs le chasteau d'Aualon, tumberent le lendemain à la discretion des victorieux: six à sept cens furẽt taillez en pieces, le reste auec le baston blanc mis en lieu de seurté: puis renuoyez en Italie auec serment de iamais ne porter les armes contre la France. Or puis que le Roy ni par la prinse de Noyon, ni par autres amorces ne pouuoit attirer ses ennemis au combat: il les faloit presser auec vn plus picquant aiguillon. A ce dessein il dõne ordre que Paris soit bouclé de tous endroits tant par eau que par terre, & ne puisse iouyr d'aucunes commoditez qu'à la merci des garnisons circonuoisines (lesquelles il entretenoit des tributs & peages imposez sur les viures qu'on laissoit passer à Paris: & par ce moyen espuisoit les bourses des habitãs, les mettoit en chemise, & tiroit de la ville les commoditez necessaires à ses troupes) puis auec vne partie de ses forces s'achemine en Normandie, prend Louuiers, approche de Rouan, tant pour harasser les habitans qui ne se monstroyent moins reuesches que les Parisiens, comme pour attirer les Ligueurs au combat. Si tost qu'il arriue eux crient au secours: & sa Majesté les void ou pres de leur ruine, ou disposez de se ranger au moins à quelque raison. Ainsi le Roy d'Espagne solicité de diuers endroits, & poussé par la consideration de ses particuliers interests & remboursement, mande au Duc de Parme, Qu'il commette le gouuernement du Pays-bas en son absence au Comte Mandsfeld, s'en aille desgager Rouan, & se serue des occcasions qui se presenteront. 1591

Preparatifs pour le siege de Rouan. &

Secours du Parmesan.

La prosperité des affaires du Roy, & la misere de ses ennemis rameine pour la seconde fois le Prince de Parme en France. Il part de Bruxelles auec quatre mil hommes de pied, & trois mil cheuaux, & renforcé du secours d'Italie ioint auec trois mil Suisses, se met en chemin: mais à petites iournees. Car il ressentoit fort prudemmẽt que son Maistre l'enuoyoit en France sous les mesmes causes pour lesquelles il l'auoit voulu charger de la conduite de son armee nauale en Angleterre. & sous l'appa-

1591 rence des armes il acheminoit vn autre desseing, De faire donner par les Estats de la Ligue desquels on meditoit la cõuocation pour la prochaine annee, la Couronne de France à l'infante d'Espagne, que le pere promettoit pour femme à l'vn des Chefs du parti que les Estats nommeroyent. Cela tendoit au grand preiudice du Duc de Mayenne. Car il estoit marié: & le fils aisné de Lorraine, les Duc de Guise & de Nemours, à marier. C'est pourquoi desormais il se delibere de contrequarrer à bon escient les desseins des seize Tribũs de Paris: lesquels auec leurs satellites emportoyent les voix du peuple; & fomentoyẽt sur tous autres les esperances de l'Espagnol en ce Royaume, auquel allechez de l'or du Perou & de ses immenses promesses à venir, ils auoyent desia vendu la Capitale ville. Les seize desia mesprisez en leur autorité tyrannique, craignent de se voir bien tost maistrisez. Ils veulent preuenir ce coup: & plustost desarçonner le Duc, afin de pousser en suite le cours des affaires suiuant l'intention du Roi Philippe.

Diuision entre le Duc de Mayenne & les Seize.

La dessus voici qui semble les bien acheminer à leur desseing. Ils tenoyent prisonnier vn nommé Brigard procureur de l'hostel de ville, accusé de quelque intelligence auec le Roi, & de lettres escriptes à sa Majesté. Brigard leur eschappe de prison. Eux soupçonnent le President Brisson, les Cõseillers Larcher & Tardif, d'auoir fauorisé son eschappee. Sur ceste fougue le xv. Nouembre ils saisissent d'autorité ces trois venerables personnes, les trainẽt au grand Chastelet: les font estrangler en chambre close, & le lendemain pẽdre leurs corps en la place de Greue auec des escripteaux diffamatoires sur les espaules. Ce coup execrable estoit pour donner plus outre, & porter en pareil spectacle quiconque eust à l'aduenir tant soit peu controllé les actions de ces Scelerats. Le Duc de Mayenne qui traittoit auec celui de Parme, accourt à ce tumulte, fait empoigner Louchart, Auroux, Hameline, Emonnot, principaux auteurs de ce maudit attentat: & les faisant executer en pleine veuë du peuple, qui ployoit tristemẽt les espaules sous les damnables commandemens de ces Tribuns, accourcit leur nombre, amoindrit leur autorité, mainteint la siẽne du mieux qu'il peut: & pour appaiser le peuple coulpable de ceste mutinerie, publia le

x. de

x. de Decembre vne abolition des choses passees en ce desordre. 159

Le Roi cependant faisoit les prouisions requises pour le siege de Rouan, & dressoit les magasins à Caen, au Pôt de l'Arche, à Ponteau de mer, & ailleurs. D'autre-part l'esperance du prochain secours estranger, la presence de Henri de Lorraine fils aisné du Duc de Mayenne, l'arriuee du sieur de Villars auec six cens cheuaux & douze cens mousquetaires, occasionnerent les citadins à perseuerer en leur soulleuement: & le Parlement à defendre par arrest à toutes personnes, De fauoriser en aucune sorte le parti de Henri de Bourbon, à peine de la vie: & d'ordonner, Que le serment de l'Vnion fait le xx. de Ianuier M. D. LXXXIX seroit renouuellé de mois en mois en l'assemblee generale qui pour cest effect se feroit en l'Abbaye de S. Ouen. auec commandement par ladite Cour aux habitans, d'obeir au sieur de Villars Lieutenant dudit Henri, en tout ce qu'il commanderoit pour la conseruation de la ville. Dauantage Bauquemare lors premier President procura que tous les habitans iurassent entre les mains de la Londe Maire de Rouan, De reueler tous ceux qui de parole ou de faict fauoriseroient le Roi de Nauarre, pour en faire punition exemplaire. Villars ayant le pied dans Rouan desarçonna quand & quand son superieur, establit son autorité, chassa tous ceux qu'il tenoit pour suspects, fortifia le mont saincte Catherine, & fit tous actes d'hostilité contre le Roi, endommageant de toute sa puissance l'armee Royale, laquelle outre l'obstination des assiegez auoit à combatre l'extreme rigueur de l'hyuer, les maladies, & les incommoditez des viures. Si franchissoit-elle gaiment toutes ces difficultez, & desia portoit les assiegez sur le point de se rendre: comme voici nouuelles que les Ducs de Mayenne & de Parme se sont rendus maistres de Neufchastel abandonné par la garnison Royale, & sont logez à Franqueville demi' iournee de Rouan. Le Duç de Guise, la Chastre & Vitri son nepueu conduisoyent l'Auantgarde. Les Ducs de Mayenne, de Parme. & Sfondrate nepueu de Gregoire XIV. la bataille. Le Duc d'Aumale, le Cõmte de Chaligny frere de la Roine Douairiere, Boisdauphin, Balagny & S. Paul, l'Arrieregarde. Bassompierre

Autre felon arrest du Parlemẽt de Rouã.

Rouan secouru, mais

1592 & la Motte Lorrains menoyent les Suisses & l'artillerie. En attendant le Roy, qui s'en estoit allé faire vn voyage tresnecessaire à Dieppe, par lequel sa Maiesté rompit de grandes intelligences à ses ennemis: le Mareschal de Biron fait conduire sept pieces d'artillerie à Bans, village au dessus de Darnetal, les pointe en trois endroits, & se met en bataille pour receuoir le Duc de Parme qui deuoit venir coucher dans la valee de ce costé là, & par sa contenance donnoit à iuger qu'il eust enuie de combatre. Le Roi arriue, & demeure en bataille pres de trente heures, irrite son ennemi par frequentes escarmouches. Mais il auoit en teste vn rusé temporiseur, qui coulant ses troupes à costé de Darnetal, donna suiet au Roy de lui former vn nouueau stratageme, pour l'attirer d'auantage & l'enfiler en suite comme il aduint tost apres. Sa Maiesté congedie sa Noblesse, en sorte neantmoins que se tenant aux escoutes elle fust preste au premier mandement: & par continuelles escarmouches empescha depuis le xx. de Mars iusques au xxi. d'Auril que Rouan ne reçeust aucun refraischissement.

En fin les Ducs de Mayenne, de Guise, & de Parme s'emparent de Caudebec, dont la garnison estoit deslogee: puis se iettent au mesme iour à Rouan. mais ils n'y seiournent que peu d'heures, & n'ont moyen de le rauictuailler.

Non rauictuaillé. Sa Maiesté voyant que Rouan n'est refraischi de viures, passe au Pont de l'Arche, fait auancer son armee vers Fôtaine le bourg, & mande toutes ses garnisons, de Louuiers, Mante, Meulan, Vernon, & d'autres lieux circonuoisins Ainsi renforcee de plus de Trois mil cheuaux & Six mil hommes de pied en moins de six iours, elle tourne la teste vers le village d'Iuetot où logeoyent les Ducs de Mayenne & de Guise: charge leur auantgarde, la defait entierement, chasse les Ducs plus outre à deux lieuës du quartier du Parmesan, laissans leur bagage & vaisselle d'argent en la possession du sieur de la Guiche. Et le premier de May leur enleue vn autre logis, laisse plus de Six cens Liguours estendus roides morts sur la place: & ne perd que cinq soldats & dixhuict ou vingt blessez.

Defaite d'ennemis à Iuetot.

Tant d'eschecs deuoyent pousser les Ducs au combat. mais celui de Parme ne taschoit qu'à se desuelopper

des

des filez du Roy, & les autres n'auoient point d'enuie 1592
d'esprouuer ici leur suffisance. Ils se tenoiét enclos & retranchez dans leur camp fortifié sans sortir non plus que n'agueres aupres de Lagny. Le Roi les presse, & leur oste tous passages & de viures & de retraitte. Eux aussi retrãchent d'abondant vn gros bois, & pour empescher l'approche au Roi y logent deux mille Espagnols & Oualons. Aux yeux de leur armee sa Majesté force ce retranchement: & reserué quelque petit nombre qui de vitesse gagna le Gros, saccage toute ceste troupe.

Dix iours durant le Roi les harasse par continuelles escarmouches & carabinages, durant lesquels il recognoist l'assiete de leur camp : & le x. de May choisit les forces qu'il iuge necessaires, donne des cinq heures du matin dedans vn quartier que les Ligueurs estimoient le plus asseuré: & sans resistance y ionche la place d'enuirõ deux mil cinq cens hommes, emmene plus de deux mil cheuaux, & gagne tout le bagage. En somme ceste guerre n'a rien produit de si memorable que ce qui se fit à Caudebec, à Iuetot, à Aumale. Mais pour singuliere preuue d'vn perpetuelle assistance & faueur du Ciel enuers nostre Roi parmi tant de foudres d'artillerie, tant de greles de scopeterie, sa Majesté fut blessee d'vne arcbusade aux reins: neantmoins si miraculeusement, que la bale rallentie de sa force parmi le vuide de l'air, & lui demeurant entre la cuirace & la chair, donna comme par vn diuin aduertissement ceste leçon au Roi: *Sire, mesnagez plus escharsement vostre vie. elle est necessaire à vos peuples* : Et le Duc de Parme n'eschappa toutes ces rencontres sans vne mousquetade au bras, dont la blessure l'accompagna iusques à la mort. En fin les coups, la faim, & la soif extreme contraignit ces Ducs de prendre leur chemin vers Paris en confusion. d'où le Parmesan ne remportant aucun eschantillon de victoire, trauersa la Brie, regagna l'Artois, & s'alla refraischir à Bruxelles: puis mourut sur la fin de l'annee dans Arras ainsi qu'il retournoit prendre les bains de Spa. Sa reputation commençoit à s'affoiblir. Il auoit tres-mal fait ses besongnes en France: & le Comte Maurice l'escornoit tousiours de quelque piece és Pays bas. On l'auoit aduerti comme par preiugé, Qu'ayant prins la ville d'Anuers contre l'esperance de tout le mõde

Miraculeuse blessure du Roi.

Retraitte des Ducs à Paris.

Mort du Duc de Parme.

1592 l'an M.D.LXXXV. il dist à dieu à la guerre. Certes ce Prince deuoit finir ses labeurs par ce grand seruice fait au Roi Philippe son maistre, comme le plus esclatant triomphe que l'Espagne ait veu de long temps. Ainsi furent affoiblies sur terre les troupes du Duc de Parme: & celles qu'il auoit embarquees, combatues, partie prinses & partie mises à fonds par les Hollandois. Ainsi Sfondrate veint faire effondrer les siennes en France. Ainsi la France eschappa pour ce coup encores les fastueuses menaces de ses anciens ennemis. Rouan pressé d'aussi grande necessité que auparauant, achepta de Villars à son mot les bleds serrez dans ses magasins, desquels il fit vn merueilleux amas de finances. Et le Roi considerant les fatigues que sa Noblesse auoit endurees iusques à present, congedia les vns, retint les plus deliberez: & pour empescher le Parmesan de rien entreprendre à sa retraitte, enuoya le Mareschal de Biron à sa queuë. Lui, pour ne demeurer inutile, assiegea, battit, & print Espernay. Mais Espernay deuoit estre le lieu fatal pour y terminer ses trauaux, & faire par sa mort rompre quelques autres desseins qu'auoit sa Majesté. qui pour empescher le retour d'vne autre armee estrangere (que le Roi Philippe à la solicitation des Chefs de la Ligue non marris de la honte du Duc de Parme, auec l'arrogance duquel ils ne pouuoient compatir, meditoit de renuoyer en France sous la conduite du ieune Duc de Parme assisté du Duc Feria en attendant la venue de l'Archiduc Ernest frere de l'Empereur Rodolphe) donnoit ordre aux plus vrgens affaires du Royaume, distribuoit ses forces és plus conuenables endroits pour attaquer la Ligue és lieux ausquels elle auoit de plus fortes mortaises, & taschoit d'amener à son poinct quelques intelligences qu'il auoit à Paris. Mais le periode de son heur n'estoit encore arriué.

Du Mareschal de Biron.

Departement du Roy.

DVRANT ces pratticques le Duc de Mayenne lui surprint Ponteau de mer: & pour attraper nouueaux sacs de doublons remit sus auec les agents d'Espagne la consultation touchant l'assemblee de leurs Estats, pour y faire en apparence contre la loy fondamentale du Royaume tõber la Courõne en election. Mais il auoit son dessein à part, & desia la plus-part du Parlemẽt s'ennuyoit de ceste hideuse confusion anarchique, sous laquelle leur escarlate ne

Des Ducs de Mayenne &

te ne pouuoit si viuement esclatter comme sous vne splendide Royauté; & les principaux du tiers Estat enclinans à la paix abhorroyent ces longues fureurs de la Ligue. 1592

Le Duc de Nemours traçoit de son costé les fondemens d'vne petite Monarchie à Lyon: mais il la bastissoit sur du sable. Il ne fut si tost installé dans la ville, que Maugiron lui vendit laschement (attendu la monstre qu'il auoit faite de fidele seruice au Roy) la ville & les chasteaux de Vienne en Dauphiné lesquels il reçeut au preiudice de la tresue qui pour lors estoit entre ceux de Lyon & du Dauphiné. Asseuré qu'il est de si bonnes places, il se iette en campagne: mais pour faire plus de bruit que de fruict. Car il ne renforça son parti que des prinses de S. Marcelin & des Eschelles: places dont la foiblesse ne vouloit que de bien petits efforts. & certes le sieur de Beliere acquit plus d'honneur à la defense, que le Duc à la conqueste de la derniere. *De Nemours.*

Le Colonnel Alphonse & Les-diguieres sur l'asseurance de la tresue estoyent eslongnez, l'vn en Prouence, & l'autre en Languedoc, où tous deux contrequarroyent les armes de la Ligue. Ceste rupture les remporta soudain en Dauphiné: où de communes forces ils reprindrent ce que le Duc auoit occupé sans qu'il osast paroistre pour essayer quelque contr'effort. *Du Colõnel Alphonse.*

En suite Les-diguieres ayant mis hors du Dauphiné le Duc de Nemours (qui par la faueur des forces Sauoisiennes s'y pensoit establir) entre dans le Piemont au mois de Septembre, fortifie Bricqueras, assiege, bat, & prend la ville & Chasteau de Cauours, charge les gens du Duc à Vigon, les force, les defait. Le Duc de Sauoye accourt de Turin, & tasche d'emporter par escalade le fort commencé à Bricqueras. On le repousse auec honte & perte. On le charge en sa retraitte. mais quelque soupçõ d'embusches fit retirer les poursuiuans. Et Les-diguieres ayant laissé le sieur du Poet pour commander en Piemont, reuient à Grenoble où les affaires de la prouince le rappelloyent. *Des-diguieres.*

D'AILLEVRS, puisque les armes d'Espagne estoyent si peu fructueuses sur terre, il faloit essayer si quelque maritime entreprinse pourroit reparer les pertes passees. Des long temps le gouuerneur de Fontarabie en prattiquoit vne sur Bayonne auec vn Medecin surnommé Blancpi- *Bayonne tastee par l'Espagnol.*

1592 gnon qui s'entendoit auec vn Espagnol habitué des long temps en la ville: & sous termes empruntez de l'art acheminoyent par lettres la surprise de Bayonne auec l'extermination des Officiers & seruiteurs du Roy. Leur trahison estoit desia si bien auancee, qu'vne flotte de vaisseaux auec vne armee par terre estoit sur le poinct de l'execution : quand Dieu permit que la Hilliere gouuerneur de Bayonne surprint le lacquay venant de Fontarabie auec lettres de croyance aux traistres. qui saisis au collet, & decapitez en suite, esuenterent en peu d'heures toute ceste mine. mais l'Espagnol aima mieux mourir qu'escrire les lettres qu'on requit de lui pour donner vne strette aux
Defaite entre teneurs, & seruir de piege à ses compagnons. Au
d'Amblise & mois d'Octobre le Duc de Bouillon suiui de Quatre cens cheuaux & deux cens arcbusiers, defit deuant Beaumont les troupes d'Amblise grand Mareschal de Lorraine & Lieutenant general du Duc accompagné de Huict cens cheuaux & deux mil pietons: tua le Chef & plus de Sept cens autres: gagna toute son artillerie, ses enseignes, ses cornettes : renuoya Quatre cens Landsknets auec le baston blanc: & n'y perdit pas vn homme de marque. Il ne
Du Duc de Ioyeuse. faut qu'vne Remore pour arrester vn gros vaisseau. Voici pareillement vne bicoque qui s'en va donner eschec-mat à la Ligue de Languedoc & de Quercy. Le Duc de Ioyeuse frere de celui qui mourut à Coutras, ayant rauagé les enuirons de Montauban auec Six cens maistres, & quatre mil hommes de pied François & Landsknets, se rendit en suite maistre de Monbequin, Monbartier, Monbeton: printla Barte à composition. mais pour vengeance de quatre vingts soldats qu'il auoit perdus là deuant, passa contre la foi donnee par le fil de son espee la plus-part de ceux qui venoyent de se rendre. Perfidie qui donna le coup de mort à son frere : & que la vengeance diuine confondra bien tost en cestui-ci. Le fort de S. Maurice veint par mesme sort en sa puissance: puis il assiegea Villemur. Le seigneur du lieu nommé de Reniers, y commandoit enuiron Deux cens cinquante soldats, que le seigneur de Themines Seneschal de Quercy, sage & vaillant Gentil-homme, renforça promptement de Quarante six hommes tant cuiraces qu'arcbusiers conduits par le sieur de Pedoué.

puis

puis ioint auec le Duc d'Espernon, contraignit Ioyeuse de leuer le siege, reprint Mauzac & quelques autres petites places voisines. Mais comme ses troupes dorment à la Françoise auec trop de confiance & mespris de l'ennemi: voici le Duc de Ioyeuse leur court sus, & de nuict en tue quatre cens, blesse grand nombre: & sans la prudence de Themines matrassoit tout le reste & emmenoit deux canons de Montauban. 1591

Themines surprins & defait.

Cela faict, le Duc d'Espernon se retire en Prouence. la Valette son frere estoit mort dés le mois de Feurier, & l'Estat de la prouince requeroit la presence du Duc son gouuerneur. Ioyeuse empoigne l'occasion aux crins: & le x. de Septembre reuient camper deuant Villemur. Reniers commet la place au Baron de Mauzac, à Chambert & la Chaize, sages & vaillans chefs de guerre, & s'en va recueillir du secours à Montauban. Le sieur de Desme s'y trouue comme à poinct nommé auec quelques forces: & sans marchander se iette dans Villemur. Ioyeuse dressoit sa baterie de huict canons & deux coulevrines, comme Themines accompagné de six vingts maistres & deux cens arcbusiers, marche courageusement au secours, fait descendre sa cauallerie, renuoye seurement les cheuaux à Montauban: & se fourre de grande souplesse dans Villemur. Fort à propos car le lendemain xx. de Septembre Ioyeuse fit liurer vn rude assaut, mais vertement soustenus par les assiegez auec grande occision des assaillans. En mesme instant Themines donne l'alarme auec quatre trompettes qu'il auoit amenez, vient brusquement fondre sur Ioyeuse, lui defait vn regiment tout frais arriué de Toulouse auec vn renfort de poudres, boulets, picques & fourches de fer. Sur ces entrefaites le Mareschal de Montmorenci gouuerneur de Languedoc renforce les assiegez de quelques troupes conduites par Lecques & Chambault. qui sur l'auis qu'on leur donne de nouuelles forces arriuez à Ioyeuse, font alte quelques iours attendans Missillac gouuerneur d'Auuergne pour se ioindre auec lui. Ioyeuse les veut preuenir: & deuant qu'ils ioignent l'Auuergnat, essayer quelque effort sur eux. Il les vient attaquer à Bellegarde. & trouue le commencement de la meslee riant & beau, mais la fin triste & laide. Car il quitta le champ, & se retira sur grande perte. Neant-

1592 moins il veut estonner les assiegez: & par le conseil d'Onoux & Monberault rusez Capitaines, allume force feux en son camp comme pour marques de victoire & d'esiouyssance. mais ceste fourbe ne seruit que de risee à Themines, Lecques & Chambault. Missillac arriue à Montauban auec cent maistres & bon nombre d'arcbusiers. Alors Ioyeuse ayant ses troupes escartees, les vnes deuant Villemur, les autres en campagne contre les seruiteurs du Roi: tous ces Chefs se resoluent de le combatre. Missillac conduit l'Auantgarde, Chambault la Bataille, Lecques l'Arrieregarde. Et le xix. Octobre assaillent teste baissee par les regimens de Glouzel & Montoison le premier retranchement du Duc gardé par deux cens soldats, promptement secourus de quatre cens autres: les forcent, les chassent au second retranchement apres vne heure & demie de combat sous leur Chef. Le reste de l'armee Royale lui veint brusquement fondre sur les bras. Themines sort de Villemur, & le charge à dos. Il quitte la place, & se retire plus loin aux Condommes où estoit son camp & son artillerie. Les siens se voyans poursuiuis prennent ceste retraitte pour fuite: l'espouuante les saisit, tous se desbandent, tous fuyent en desordre. la frayeur leur fait perdre iugement, & la plus part se precipitans en la riuiere du Tar (le pont de bateaux que Ioyeuse auoit dressé, n'estant capable de si grande foule) aimẽt mieux essayer le sort de l'eau que du fer victorieux. On coupe le pont, d'où s'ensuit la mort presque de tous ceux qui s'estoient fiez en cest impiteux element. Ioyeuse frustré de l'vsage du pont, s'eslance comme les autres dans le Tar ionché de testes des fuyards. & le Tar comme aux autres lui rauissant le corps laisse l'ame cercher le lieu de sa destinee. Les victorieux passent le gué, donnent sur ceux qui nageoient en l'eau, poursuiuent les fuyards, taillent en pieces tout ce qu'ils rencontrent; & de si grand nombre n'emmenent sinon quarante trois prisonniers. La mort d'enuiron trois mil hommes assomma la Ligue és prouinces de Languedoc & Querci. trois canons, deux coulevrines, vingt deux enseignes & tout le bagage furent les trophees de ceste tãt memorable iournee. Et pour remarque signalee, les victorieux n'y perdirent que dix hommes seulement, quatre desquels pour n'estre

Mort du Duc de Ioyeuse.

n'estre recognus, coururent par mesgarde mesme hazard 1592
que les vaincus. Ainsi Villemur canonné de plus de deux mil coups, fut entierement deliuré sans perte que de dix sept soldats en tout. Le corps du defunct tiré de l'eau, enseueli dans Villemur. & l'armee royale constant de cinq cens maistres & deux mille cinq cens arcbusiers, outre ceux qui estoient demeurez dans la place assiegee, se retira comblee de gloire en ses logis & garnisons.

Ainsi les affaires de la Ligue commençoient à languir: l'impatience & legereté des peuples qui se promettent beaucoup & souffrent peu, rallentissoit ceste grande ardeur qui n'agueres se voyoit és bonnes villes, & tout le corps du parti couroit les yeux fermez à sa ruine. Ils ne receuoient plus en payement ceste asseurance qu'on leur donnoit de pouruoir en bref au commun desordre, & par l'assemblee des Estats proceder à l'election d'vn Roi qui releueroit les colomnes de leur Estat, & restabliroit sa conduite & l'harmonie qui doit estre entr'eux. L'affection du nouueau Pape Clement VIII. les esmeut fort peu: les forces & doublons d'Espagne leur viennent à desdaing. Les deportemẽs du Duc de Mayenne leur sont odieux: ils abhorrẽt les tyrannies que les autres Roitelets veulent establir en leurs prouinces. & preuoiẽt que l'ambition des Grands poussera bien tost les peuples en vn abisme de totale subuersion. En somme chascun recommence à leuer la teste & souspirer à la paix. On en jette quelques propos en plein Parlement de la Ligue. Les principaux de la ville se ioignent aux plus desireux de concorde, & moyennent en fin vne assemblee de ville au commencement de Nouembre à Paris. On y parle fort à descouuert de mettre fin aux troubles, & d'enuoyer pour cest effect traitter auec le Roi, puisque par le trespas du Cardinal de Bourbon n'aguere decedé, la preference de l'oncle au nepueu, de laquelle on faisoit bouclier, n'a plus de lieu. Le Duc de Mayenne se voyant pres d'estre desarçonné, se transporte en la maison de ville: requiert l'assemblee de remettre la decision de ce poinct aux Estats, & se despartir de telle proposition. Autrement, i'aurai (dit-il) occasion de croire que les auteurs d'icelle sont mal affectionnez à nostre parti, & traitterai auec eux

Declin de la Ligue.

1592 comme ennemis de nostre religion. Nonobstant sa menace, fut arresté, qu'attendant la tenue des Estats on envoyeroit au Roi pour obtenir vne liberté de commerce entre les villes du Royaume. Le Duc ne pouuant resister à ceste conclusion, fait semblant de l'approuuer.

C'ESTOIT apres vne longue lethargie & pasmoison reuenir à soi, & reprendre le chemin d'obeissance. Mais le Legat de Rome pensionnaire d'Espagne, & les Chefs de la Ligue, esperans faire incliner les affaires d'vn autre biais, appellans de tous endroits les Deputez des villes confederees pour se trouuer aux Estats de Paris, bandoient tous leurs efforts pour amortir & reboucher les aiguillons & pointes de ceste charité vers la Patrie qui se reueilloit és plus modestes. Et pour acheminer leurs desseins, ils publient vn certain escrit en forme de Bulle, portant pouuoir & mandement au Cardinal de Plaisance d'assister & authoriser la future election d'vn Roi nouueau. Certes c'est assez descouurir ce que iusqu'à present ils ont tenu couuert & caché, couurans du pretexte de religion leur malheureuse & damnable coniuration, qui ouuroit la porte à l'entiere euersion & ruine de toutes polices & societez humaines instituees de Dieu, notamment de ceste tant renommee & florissante Monarchie, dont la Loy fondamentale consiste principalement en l'ordre de la succession legitime de nos Rois.

Arrest contre les Bulles de Clement XIII.

POVR ce la Cour du Parlement transferé de Paris à Chaalons, par Arrest du XVIII. de Nouembre, en terminãt la requeste du Procureur general du Roi, le receut appellant comme d'abus de l'ottroi & impetration de ladite Bulle, pouuoir y contenu, publication, execution d'icelle, & tout ce qui s'en ensuiuoit. Ordonna que Philippe, du titre de S. Onuphre, Cardinal de Plaisance, seroit assigné en icelle, pour defendre audit appel. Exhorta toutes personnes, De ne se laisser aller ni gaigner aux poisons & ensorcellemẽs de tels rebelles & seditieux: ains demeurer au deuoir de bons & naturels François, & retenir tousiours l'affection & charité qu'ils doiuent à leur Roi & Patrie, sans adherer aux artifices de ceux qui sous couleur de religion veulẽt enuahir l'Estat, & y introduire les barbares Espagnols & autres vsurpateurs. Fit expresses inhibitions

Ce sont les mots de l'Arrest.

&

& defenses de tenir chez soi ladite Bulle, icelle publier, 1592
s'en aider, ou fauoriser lesdits rebelles, ni se transporter aux villes & lieux qui pouuoyent estre assignez pour ladite pretendue election. Sur peine aux Nobles, d'estre degradez de Noblesse & declairez infames & rotutiers, eux & leur posterité. Et aux Ecclesiastiques, d'estre decheuz du possessoire de leurs benefices, & punis, ensemble tous autres contreuenans, comme criminels de leze Maiesté & perturbateurs du repos public, deserteurs & traistres à leurs pays, sans esperance de pouuoir obtenir pardon, remission ou abolition à l'aduenir. Et à toutes villes, De receuoir lesdits rebelles & seditieux pour faire ladite assemblee, les loger, retirer ou heberger. Ordonna d'abondant, Que le lieu où la deliberation auroit esté prinse, ensemble la ville de ladite assemblee, seroyent rasez de fond en comble, sans esperance d'estre redifiez, pour perpetuelle memoire de leur trahison & perfidie. Enioignant à toutes personnes de courir sus à son de tocsaint à ceux qui se transporteroient en ladite ville pour assister en ceste assemblee. Et au Procureur general, D'informer contre les auteurs, & promoteurs de tels monopoles & coniurations faites contre l'Estat.

Cest arrest ne seruit que de risee aux Chefs de la Ligue, & ne refroidit aucunement les particulieres esperances d'vn chacun. Chacun d'eux faisoit bande à part. chacun desiroit s'asseoir en la chaire de son maistre: & pas vn ne vouloit estre ni seruiteur ni compagnon. Les Ducs de Mayenne, de Guise, de Nemours, de Sauoye, le Marquis de Pont, briguoyent par diuers artifices pour emporter les voix de ces Estats pretendus. Les memoires trouuez és coffres du Baron de Teniffey apres sa defaite par Vaugrenan qui commandoit pour le Roy dans S. Ian de Laune en Bourgongne, descouurirent assez les hauts proiets que certains mauuais Conseillers faisoient conceuoir à ce ieune Prince. Mais sur tout le Duc de Mayenne estimant qu'apres la mort du Duc de Parme qu'il redoutoit comme celui qui contrequarroit estrangement son autorité, ceste occurrence lui presentast l'opportunité de recouurer son credit, commençoit à trancher du Roy dans Paris à tour de bras, esperant que les Estats le prefereroyent aux plus ieunes: ou

1592 que pour le moins le titre de Lieutenant general pour le Roi d'Espagne ne lui pouuoit eschapper en la conqueste du Royaume. Pour premices de puissance absoluë, voici qu'il contraint les Presidens & Conseillers restans à Paris, de receuoir le sieur de Rosne, l'vn de ses plus intimes, en qualité de Mareschal de la Couronne & gouuerneur de l'Isle de France. dignitez qui requierent vn Seigneur d'autre maison & qualité que la sienne. Et pour mettre vn mots en la bouche aux Parisiens qui demandoyent la paix, il fit la veille de Noël publiquement brusler sur les degrez du Palais, la ville estant en armes, l'Arrest ci deuant inseré contre la Bulle du Pape. puis par vne publique declaration inuita tous les Catholiques du Royaume à se reünir & soustraire de l'obeissance qu'ils prestoyent à vn Prince dont la profession & perseuerance le rendoit incapable. & assigna la conuocation des Estats au XVII. de Ianuier prochain ensuiuant à Paris: Pour ensemblement choisir sans passion (disoit il) & sans respect de l'interest de qui que ce soit, le remede qu'ils iugeront en leurs consciences deuoir estre le plus vtile pour la conseruation de la religion & de l'Estat. Mais quels Estats? Estats du tout semblables à ceux de Troyes ausquels on exhereda Charles VII. vrai & legitime heritier de la Couronne, comme excommunié & reaggraué. Estats choisis presque de la lie du peuple, des plus mutins & seditieux, corrompus par argent, & tous pretendans quelque profit particulier au change & à la nouueauté. Estats composez de gens qui tous occupoient le benefice ou l'office ou la maison de leur voisin: ou qui en auoyent volé les meubles, ou detenoient le reuenu: ou qui craignoyent en somme, la paix aduenant, d'estre recerchez de quelque crime par eux commis: Safraniers, infames, scelerats. Estats ausquels on ne void aucun Prince du sang : point de Chancelier, point de Mareschaux de France : point de Presidens des Cours souueraines, point de Procureurs generaux du Roi en ses Parlemens. peu d'hommes de reputation, cognus de long temps pour aimer le bien du Peuple & leur hõneur. principaux personnages sans lesquels on ne peut assembler ni tenir de iustes & legitimes Estats. Estats en somme esquels on ne void que des estrangers passionnez,

Bruslé dans Paris.

Estat de la Ligue.

nez, abayans apres la France, alterez de son sang & de sa substance: des femmes ambitieuses & vindicatiues: des prestres corrompus, desbauchez, pleins de folles esperances. Point de Noblesse qui vaille sinon trois ou quatre, qui desia meditoient changement de parti. tout le reste, ripaille necessiteuse, aimans la guerre & le trouble, parmi lequel ils mangent le pain du bon-homme, & du leur ne sçauroient entretenir leur train en temps de paix. Vn Legat Italien & vassal d'vn Prince estranger (qui en ceste qualité ne peut ni ne doit auoir ici rang ni seance) enuoyé pour empescher la liberté des suffrages, & autoriser ceux qui lui ont promis de faire merueilles pour les affaires de Rome & d'Espagne. Vn Cardinal de Pelvé, François de nation, mais plaidant la cause du Roi d'Espagne & les droicts de Lorraine. Le Duc de Feria & Mendozze ambassadeur d'Espagne y auoient leurs agẽts & aduocats, par lesquels ils firent soigneusement entendre l'intention du Roi d'Espagne n'estre autre, sinõ qu'vn Roi fust esleu lequel eust puissance d'accoiser les troubles du Royaume, le deliurer de ses ennemis, le defendre contre tous assaillans, & remettre la Couronne en sa premiere splendeur. Or representant la volontaire liberalité du Roi Catholique, & les grands effects des secours par lui donnez à la France, ausquels il auoit employé plus de six milliõs d'or: il vouloit inferer, qu'autre que lui n'estoit capable de ceste election: ou bien en consideration de lui, l'Infante D. Isabelle, à laquelle l'Ambassadeur susdit osoit desia soustenir, que selon le droict de nature, diuin & commun le Royaume appartenoit. Certes de l'insolente procedure & des sourcilleux desseings estrangers le souuerain auteur & gardien des Estats fit naistre la conseruation de ceste Monarchie. 1592 *Desseings d'Espagne.*

On loüa ceste ambassade, on la reçeut auec honneur. Mais les pretentions de ceste Infante furent reiectées de prime face, comme proposition contraire aux loix fondamentales du Royaume. Puis que ces agents se voient frustrez de ceste premiere demande, ils en forment vne seconde sur l'election de l'Archiduc Ernest premier frere de l'Empereur, auquel le Roi d'Espagne promettoit donner sa fille pour espouse, quand l'assemblee l'auroit declairee Roine de France. Mais tant de brigueurs nez *Contrequarrez par quelques gens d'hõneur*

1593 en France, que fussent-ils deuenus? ainsi ceste propositiõ ne rencontrant aucunes volontez disposees à la receuoir, demeura souspendue emmi l'air. Voici donc que cuidans frapper vn dernier coup contre la fortune du Roy, ils alleguent vn troisiesme expedient: Que si l'on donne ceste Couronne à la serenissime infante, & à celui des Princes François, y comprise la maison de Lorraine, que le Roi d'Espagne voudra choisir, on fera suiure l'election d'vne armee de Huict mil hommes de pied & deux mil cheuaux qu'on renforcera dans peu de mois de pareil nombre qui rendront en bref toute la France entiere & paisible à ces nouueaux Rois: que l'on donnera cent mil escus par mois pour entretenir tant que la guerre durera Dix mil hommes de pied & trois mil cheuaux dans le Royaume. Estoit-ce pas remplir de chimeres, de songes & resveries les opinions des hommes? Personne aussi ne porta sa voix à ce dernier aduis. Certes il n'y auoit point de proportion d'vne Couronne Françoise à la recompense des secours enuoyez par Philippe aux villes reuoltees. Au contraire plusieurs ayans l'ame purement Françoise, recognurent que ceste proposition estoit pour rendre les affaires irreconciliables, & ietter en Frãce vne guerre immortelle: & d'vne ferueur de zele auec grandeur d'affection s'opposerent à la reception d'icelle, esperans que ceste prouidence eternelle qui tant de fois a releué la France des plus lourdes cheutes de guerre, des plus griefues maladies, empescheroit encore ces dernieres autrement que par la destruction des loix qui lui sont dõnees pour la soustenir. La declaration que sa Maiesté venoit d'opposer à celle du Duc de Mayenne, apporta beaucoup pour renforcer ces bonnes ames en ceste louable resolution, & preparer en commun les cœurs à conceuoir vne grande esperance de prochaine tranquillité. Car le Roi descouurant les artifices de ses subiets rebelles, nommément de leurs chefs: & la felonnie du Duc entreprenant de conuoquer les Estats du Royaume, qui ne se peuuent assembler que par autorité Royale: & pour le faict de la Religion, protestant qu'outre la cõuocation d'vn Cõcile, s'il se trouue quelque meilleur & plus prõpt moyen pour paruenir à l'instruction qu'on pretend lui donner pour le diuertir de l'exercice de sa religion en celui de la Catholique

Declaration du Roy contre les Ligueurs.

tholique & Romaine, il le desire, il l'embrasse de tout son 1593
cœur: donnant aussi permission aux Princes Officiers de la Couronne, & autres Seigneurs qui l'assistoient, de deputer vers le Pape pour entreuenir en ceste instruction & l'auoir agreable: & blasmant les Ligueurs d'en auoir retardé les effects, esclata vn grand coup pour le fondement de l'obeissance que beaucoup de ses peuples lui preparoient desia. D'auantage, declairant ceste pretendue assemblee de Paris estre entreprinse contre les loix, contre le bien & repos du Royaume: & tout ce qui seroit traitté & resolu en icelle, abusif, de nul effect; Nommant aussi le Duc de Mayenne & tous ses adherens audit cas, criminels de leze Majesté au premier chef: il monstra qu'il sçauroit fort bien maintenir son autorité contre tous vsurpateurs. Mais presentant grace aux villes, communautez & personnes seduites par les chefs de la Ligue, & les exhortant à recognoissance: il fit que ses subjets commencerent à gouster ceste grande benignité, ceste admirable clemence par laquelle il a finalement gagné les cœurs & ramené les affections des François en vne parfaite & tres-volontaire obeissance. A ceste Declaration de sa Majesté les Princes & seigneurs Catholiques estans prés d'elle en adiousterent vne autre qu'ils enuoyerent à ces pretendus Estats: & demandoient, Que gens fussent deputez de part & d'autre afin d'aduiser ensemble aux plus propres expediens pour assopir ces troubles à la conseruation de la Religion Catholique & de l'Estat.

Effects d'icelle.

LE Duc de Mayenne & les siens acceptent la conference, pourueu que ce soit entre Catholiques seulemẽt. & commença le XXIX. Auril à Surenne prés Paris. Tandis que le bon Cardinal de Bourbon a vescu, il n'a serui que de iouët à la Ligue. maintenant qu'il n'est plus, cest esclattant pretexte de religion lui sert tout seul de couuerture. Et plus le Roi donne d'esperance de sa conuersion à l'Eglise Romaine, plus elle se roidit pour destraquer les peuples de ceste croyance.

Conference de Surenne.

LE Legat viẽt à la trauerse. & par vne publique exhortatiõ tissue d'iniures cõtre sa Majesté, tasche de persuader tous les Frãçois, Que le Roi dés long temps retranché du corps de l'Eglise, a tres-iustement esté pronõcé incapable de la Courõne. Puis s'attachant aux Arrests de Parlement

Trauerses de la Cour de Rome.

1593 de Tours & de Chaalons contre les monitoires de Landriano, chante les louanges de ses maistres, damne le Parlement qui a condamné ses Bulles, magnifie les Estats de la Ligue qui reiettoient totalement vn heretique relaps & obstiné, auec deliberation de ne s'assubiettir iamais à lui. Car [dit-il] telle est aussi la volonté du Pape. Mais pourquoi relaps & obstiné, veu les deuës submissions que fait nostre Henri de subir meilleure instruction? Le Pape mesme l'escoutera bien tost, tout le consistoire benira son intention.

Et le Duc & le Legat ont beau se transmuer en autant de formes que Protee. Ceux neantmoins qui tiennent les premiers rangs en ceste assemblee, & n'ont autre desir que de conseruer ceste Monarchie entiere, trouuerent cest expedient; Que pour se defaire de toutes les propositions susdites, on diroit au Duc de Feria & autres ministres d'Espagne, qu'il seroit maintenant hors de propos & perilleux de faire ceste election: & que l'assemblee se reseruoit d'en deliberer lors qu'elle verroit vne armee preste par le moyen de laquelle ses resolutions fussent soustenues & mises en execution.

Responce desdicts Estats aux partisans d'Espagne.

Covrage: ceste bonnace promet de nous faire bien tost anchrer au port de salut. Et ce qui pousse auec plus de prosperité le nauire de nostre Estat: voici ce grand Senat de France restant à Paris, resueille son credit, reprend la splendeur de son escarlate, exhorte le Duc de Mayenne d'employer son authorité de Lieutenant à ce que sous pretexte de religion la Couronne ne tumbe en main estrangere contre les loix du Royaume, & pouruoir promptement au repos du peuple. & par son Arrest du xxviii. de Iuillet, declaire tous traittez pour ce faits & à faire ci apres, nuls, de nul effect & valeur, comme faits au preiudice de la Loy Salique, & autres loix fondamentales de l'Estat. Cest Arrest irrita despiteusement le Duc de Mayenne & les agents d'Espagne, notamment contre le President le Maistre qui lui portoit la parole. lequel contreluttant toutes leurs coleres, les laissa ronger leur frain. Mais voici ce grand coup qui par son esclat destruit ce tiers parti par lequel plusieurs Catholiques estoient desia prests de pousser le Roiaume en nouuelles combustions, & couppe broche tant à ceux qui font scrupule

Arrests du Parlement à Paris.

scrupule de combatre sous les enseignes d'vn Roy d'autre religion que la leur, comme aux autres qui dés si lõg temps voilent de ceste specieuse couuerture la continuation de leurs mutineries & reuoltes. Le Roy apres la prise de Dreux satisfait en son desir par l'instruction de l'Archeuesque de Bourges, de M. René Benoit Curé de S. Eustache à Paris, & de quelques autres Docteurs, requiert d'estre admis au giron de l'Eglise Apostolique & Romaine; & dés le xxv. Juillet en fit publique & solennelle profession à S. Denis entre les mains dudit Archeuesque, assisté de Charles Cardinal de Bourbon Archeuesque de Roüan & nepueu du defunct; de neuf Euesques auec plusieurs autres prelats & religieux; protesta de viure & mourir en ladite religion Catholique; iura de la maintenir enuers & contre tous; fit profession de sa foi: accomplit toutes les ceremonies requises en vn acte si solennel: puis receut absolution & benediction, auec admirable applaudissement, resiouissance & clameur du peuple. 1593

Conuersion du Roy.

Incontinent apres ceste solennelle action sa Majesté enuoya le Duc de Neuers, puis le Marquis de Pisani & Henri de Gondi Euesque de Paris au Pape, pour rendre par eux obeissance au S. Siege, & tesmoigner qu'il ne desiroit moins imiter l'exemple des Rois ses predecesseurs, & meriter le titre & rãg de premier fils de l'Eglise par ses actions, qu'ils auoient esté soigneux de l'acquerir, & pour le supplier d'approuuer sa conuersion & l'autoriser de sa benediction.

C'est ce grand coup d'Estat que les Chefs de la Ligue redoutoyent le plus. Car que pourront ils desormais obiecter au Roy pour combatre son droit & le dire inhabile d'apprehender son heritage? Voici par quelle cautelle ils cuidẽt trauerser les affaires de sa Majesté pour establir celles de l'estranger. Ils se plaignẽt premieremẽt de ces soudains changemens, declairent qu'ils ne s'y peuuent fier. Que c'est à sa saincteté de mettre la premiere & derniere main en cest affaire. Que le Roy deuoit faire toutes soubmissions au siege de Rome, & attendre si le Consistoire le declarera capable de gouuerner la France. Qu'ayant le mandat du Cõclaue ils auiseront à tout ce qui sera de raison. Mais que iusqu'à ce que cela soit ils ne peu-

1593 uent plus auant traitter auec les Deputez Royaux, qu'au preallable le changement de religion que le Roi fait ne soit receu & approuué du Pape, duquel puis apres ils prendront aduis pour les seuretez requises à la conseruation de la seule religion Catholique en ce Royaume.

Le Duc de Mayenne ayant à son grand preiudice tant de fois essayé les sourcilleuses insolences de l'Espagnol, & depuis recognu que leurs prattiques ne tendent qu'à nourrir parmi les François vn perpetuel feu de diuision au moyen de l'electiõ d'vn nouueau Roy qu'on promettoit marier à l'Infante, auoit souuent asseuré, que quãd il verroit le Roy reduit au giron de l'Eglise dont sa religion le forclost, il se rangeroit incontinent à son obeissance comme tres humble seruiteur. La conuersion du Roi lui leue maintenant ce scrupule imaginaire : le Roi mesme lui presentant charges & recompenses honorables & du tout auantageuses essaye de le desuelopper des filez dont il se verroit volontiers despestré. Mais il semble estre tellement engagé qu'il ne puisse qu'à la longue retirer son espingle du ieu. & quelque esperance que les decisions de Rome, des Estats de Sorbonne, & les practicques d'Espagne produiront encore quelque effet en sa faueur : l'empesche d'vn costé d'accepter les offres de sa Majesté: mais de l'autre il ne peut autoriser l'auancement du Duc de Guise, dont les partisans d'Espagne sollicitent le mariage auec l'Infante comme estant heritier des pretensions de son pere. Et pour rompre ce coup, il feint d'approuuer en general vn si grand honneur fait à son Nepueu : mais demandant pour son particulier des choses hautes & difficiles, il donne aisément à cognoistre, qu'il ne veut sousmettre ses volontez aux appetits ni de Clemẽt ni de Philippe, ni mesme à la decision des Estats.

Trefue generale. Pendant qu'il trauerse l'election proposee du Duc de Guise, voici que la conference de Surenne dõne moyen aux peuples de gouster la liberté des champs & la douceur de la paix, accordant le dernier de Juillet vne commune suspẽsion d'armes de part & d'autre pour l'espace de trois mois. leurre qui reduira bien tost des prouinces toutes entieres destracquees de leur anciẽne obeissance.

Cependant plus ces agẽts d'Espagne voyent que leurs intelligences se descousent, plus se roidissent-ils à ce que

la

la Cour de Rome ne preste audience aux submissions du Roi. Ils s'opposent par l'entremise de l'Ambassadeur d'Espagne à Rome aux negotiatiõs des Ambassadeurs du Roi vers le Pape. Ils parlent de la conuersion de sa Majesté comme d'vne feinte & chose apostee pour deceuoir l'Eglise & destruire apres son establissement la religion Catholique. En somme ils bandent tous leurs efforts pour estouffer ces estincelles de charité qui se rallumoyent és affectiõs des peuples, & faire que le Pape reiette ceste fidele & volõtaire recognoissãce par laquelle le Roi se veut monstrer successeur de la pieté de Clouis, de Charlemagne, de S. Louys, aussi biẽ que heritier de leur sceptre. Mais voici l'vn des plus violents efforts de la Ligue, qui cuida rõpre ceste cõmune harmonie qui s'alloit composer pour vne generale reconciliatiõ des peuples François entr'eux, & d'eux auec leur legitime & souuerain Seigneur. Le XXVI. d'Aoust Pierre Barriere natif d'Orleans empoigné prisonnier à Melun, où pour lors estoit sa Majesté, par la reuelatiõ d'vn Jacobin Florẽtin auquel il s'estoit confessé dãs Lyõ (le Prestre reuelãt ce crime n'encourt point de cẽsure Ecclesiastique) cõfessa, Que seduit & solicité par vn Capucin de Lyon, & depuis confessé par Aubri Curé de S. André des Arts à Paris, de sõ Vicaire, & du pere Varade Iesuite, il s'estoit expressémẽt transporté là pour assassiner le Roi. De faict, le scelerat fut trouué saisi d'vn cousteau trãchant des deux costez: & pour ceste cause tenaillé, bruslé du poinct droict tenant ledit cousteau, rompu de bras, iãbes & cuisses: & son corps reduit en cendres iettees dãs la riuiere. Ainsi Dieu conserua miraculeusement ceste Teste tãt necessaire pour la restauratiõ de son Estat.

Executiõ de Pierre Barriere.

Tandis que les Agents d'Espagne trauaillent à ceste election, & leurs partisans assotez veulent faire comme les grenouilles, qui s'ennuyans de leur Roi paisible esleurent la Cigongne qui les deuora toutes en suite: le Duc de Nemours faisoit bande à part, & voyant qu'il s'en alloit par la nomination de ces beaux Estats forclos de ses pretensions, sçachant d'ailleurs que son frere Vterin trauersoit tous ses desseins, & ne lui portoit aucune bonne affection, meditoit de se cantonner en son Gouuernement, & par plusieurs & diuers blocus, sur eau, sur terre, y plantoit sa fortune. Desia les citadelles ou forteresses

Esmeute à Lyon contre le Duc de Nemours

1593

1593 qu'il tenoit à Toissay, Vienne, Montbrison, Chastillon en Dombes, Belleville, Tisy, Charlieu, & ailleurs, menaçoyẽt de seruitude les Lyonnois desormais enclos de toutes parts, si le sieur de S. Iulian eust voulu lui vẽdre à deniers comptans la place de Quirieu: cõme se recognoissans en fin poussez par l'instigatiõ & presence de leur Archeuesque enuoyé par le Duc de Mayenne auec ceste commission entr'autres, ils le forcent en sa maison, & le XVII. Septembre le serrent auec gardes en estroite prison au chasteau de Pierreancise. d'où finalement trauesti & faisant office de valet de chambre qui portast vuider les excremẽs de son maistre, il sortit à trauers ses gardes destournant le visage plus pour n'estre recognu que pour ne sentir l'odeur: & leur eschappant le XXIII. de Mars ensuiuant, s'en alla despouillé de ses moyens mourir dans Anecy maison sienne au Comté de Geneuois en Sauoye, non sans apparence d'auoir mangé quelque mauuais morceau en vn festin qui lui fut fait.

Assemblee de Mante.

CESTE generale cessation d'armes prolongee iusques à la fin de l'an, & religieusement obseruee de part & d'autre, apportoit vne commune tranquillité dans la France, & donnoit loisir au Roy d'assembler à Mante quelques vns des principaux du Royaume, pour aduiser aux diuers affaires qui se presentoyent: & particulierement ouyr les plaintes & remonstrances de ceux qui s'ombrageoyent du changement de religion au Roy, & se deuloyẽt de diuerses contrauentions aux Edicts de sa Majesté, par lesquelles ils souffroyent plusieurs iniustices par toutes les prouinces. Car les partisans d'Espagne pour dernier refuge continuoyent de faire crier vne incompatibilité de deux religions en France: & plusieurs panchoient sur cest aduis, Que le Roy ne deuoit estre aduoué qu'au prealable il ne promist bien expresséement de chasser tous ceux qui faisoyent exercice d'autre religion que de celle qu'il venoit d'embrasser: ou du moins d'en abolir & faire cesser toute publique profession. Mais le Roy bandoit tous ses desseins à reunir ses peuples en concorde: & ceste nouuelle mutation n'alteroit en rien l'affection qu'il porte à tous indifferemment comme pere commun de ses subjets. Ainsi les armes estoyent pendues au croc cepẽdant que le seigneur Desdiguieres ayãt

batu

battu par diuerses rencontres le Sauoisien, en Prouence, 1593
en Dauphiné sur la frontiere, en Sauoye sur son terrier: conquis plusieurs places en Piemont, & de fraische datte secouru Cauours que le Duc assiegeoit depuis deux mois, donnoit esperance de contraindre bien tost ce voisin ennemi de rendre ce qu'il auoit n'agueres vsurpé sur ceste Couronne, s'il eust esté soustenu & renforcé d'hommes, de munitions, d'argent: & si quelques particulieres semences de nouuelles combustions ne l'eussent remporté deça les monts pour esteindre les feux qui menaçoyent d'emporter la Prouence.

PAR QVELS MOYENS ET DEGREZ les villes subiuguees par la Ligue sont reuenues à l'obeyssance de ceste Couronne, & l'Espagnol chassé de ce Royaume.

MAis courage ô François! apres vn long & cruel hyuer nous commençons à ressentir vn agreable renouueau, comme le Soleil s'esleuant sur son horizon augmente & sa chaleur & sa clairté, aussi les peuples se disposent à respirer l'air de la liberté Françoise: leur naturelle affection enuers leur Prince legitime se reschauffe desia: deformais nous verrons ceux qui ont fait la playe y donner & remede & guerison. les François s'en vont faire à qui mieux mieux pour se ietter és bras de leur Roi, & le Roi pour recueillir ses peuples d'vne admirable clemence & benignité paternelle.

Preparatifs d'obeyssance enuers le Roy.

Le seigneur de Vitry donne le premier coup à l'Espagnol. Les frequentes communications qu'il auoit eues auec sa Maiesté deuant Paris & ailleurs produisent à ceste heure vn grand effet. Car remettant pour bonne estraine au Roi sa ville de Meaux, il donna vn plausible commencement à ceste annee, & fraya le chemin au seigneur de la Chastre son oncle d'apporter à sa Maiesté deux belles Duchez tout en vn coup, d'Orleans & de Berri.

Meaux donne cõmẽcemẽt

QVELQVES villes prattiquees par les Chefs de la Li-

1594 gue demandoyent prolongation de la trefue mais ce n'estoit que pour allonger les miseres de la France. Le Roi doncques publie vne declaration contenant vn narré des infideles & meschantes prattiques des Ligueurs, qui sous vne continuation de trefue veulent establir leur tyrannie, Prescrit à tous en general vn mois de delai, pour dedans icelui recognoistre leur Roi legitime : & lui faisans les submissions requises, estre restablis en leurs charges, benefices, biens, priuileges. Proscript les rebelles, & reuoque sa grace apres le terme passé.

Le bruit de ceste declaration & des apprests que le Roi faisoit pour chastier les obstinez, estonna les Chefs & la pluspart des villes & communautez. Toutefois il se contentoit de tenir le baston sans le lascher, & la prouidence de Dieu conduisoit l'œuure de ceste restauration par autres moyens que violens. Le Duc de Mayenne se tournoit en tous sens pour parer ce coup, mais il n'auoit forces ni de soi ni d'ailleurs bastantes pour y donner ordre.

Ainsi ceste Vnion cimentee par tant d'artifices, de sermens, de coniurations, vient à se desvnir de toutes parts. les plus opiniastres apprehendent leur totale ruine s'ils perseuerent en leur rebellion.

SACRE DV ROY.

Mais vne chose estoit necessaire pour seeller le cōmun adueu de la legitime autorité du Roi. Il n'estoit pas oinct ni sacré: & ce defaut, cōme si le sacre estoit la forme essēcielle de la Royauté, seruoit encore de masque à beaucoup de peuples pour les retenir en desobeissance. Il est bō de s'accōmoder en quelq̃ chose à l'humeur populaire. & certes la suite nous mōstrera que ceste solennelle actiō seruit d'vn clair phanal pour ramener au port de subiectiō ceux qui desia meditoyēt de s'y venir rēdre. Et puisque la rebellion de Reims lui fermoit les portes, Chartres fut le Rendez-vous de ceste autentique ceremonie, & l'Abbaye de Marmoustier fournit l'huile qu'elle garde religieusemēt dans sa saincte Ampoulle auec pareil vsage & vertu, selon que iadis Raoul sacré à Soissons, Louys IV. à Laon, Hugues à Compiegne, & Louys le Ieune pareillement à Chartres. Ainsi fut nostre Henri sacré dās Chartres par l'Euesque du lieu le XXVII. de Feburier en presence des Prin-

Princes du sang & des Officiers de la Couronne ausquels la saison permettoit d'honorer l'assistence. 1594

Or voyons les fruicts de ceste solennité. Les villes & communautez de la Ligue tremblent desia: & la plus part meditent d'enuoyer leurs deputez vers sa Majesté, resolus de receuoir ses commandemens.

Fruits du Sacre.

Certes à quelque chose malheur est bon. Le Marquis de S. Sorlin frere du Duc de Nemours encore prisonnier, affligeoit par tous actes d'hostilité les habitans de Lyon: le Roi d'Espagne d'autre part confirmoit plus que iamais ses intelligences auec ceux de sa faction, & par le Duc de Terra-noua gouuerneur de Milan leur donnoit asseurance d'vne leuee de douze cens Suisses, lesquels il ietteroit auec autres forces dans la ville sous pretexte de la secourir contre les violences du Marquis. Mais les ayāt introduit & fait glisser parmi les habitans, il deuoit à la faueur des partisans d'Espagne se rēdre maistre de la ville.

Efforts du Marquis de S. Sorlin sur Lyon, & de l'Espagnol.

Desia Lyon estoit prest de se voir tumber en la domination & tyrannie de l'estranger, comme voici Dieu fait naistre des occasions où la raison humaine ne voyoit goute. Quelques bons personnages qui cultiuoyēt tousiours les Lis de France en leurs ames, auec le consentement de quatre Escheuins se resoluent à cercher les moyens de remettre la ville en l'obeissance de sa Majesté. Ils communiquent l'entreprinse au Colōnel Alphonse, il leur donne asseurance de sa faueur & secours en si bonne occasion. Et de fait le VII. de Januier il se rend auec de belles troupes au fauxbourg de la Guillotiere. Et le mesme iour entre trois & quatre heures du matin, Jaquet l'vn des Escheuins susdits, assisté des sieurs de Liergues & de Seue suiuis de bon nombre de gens armez, forcent vn corps de garde posé au pied du pont sur Saone, & le contraignent de quitter la place. La ville s'allarme, les rues se barriquent: ceux qui participoyēt à l'entreprinse se trouuent aux quartiers qui leur estoient assignez. chascun reclame la liberté Françoise: On se saisit de l'Arsenal: on s'asseure des plus factieux Escheuins, Magistrats & Capitaines de la ville. Tout le peuple se remarque par escharpes & penaches blancs. Ceste heureuse acclamation de *Viue le Roy*, resonne en l'air. Par tout feux de ioye. Par tout on brusle

Dōt s'ensuit la reduction de la ville.

1594 les armes & liurees d'Espagne, de Sauoye, de Nemours, & l'effigie de la Ligue en forme de sorciere, & par tout on reserue celle du Roi. Sur ces termes Alphonse entra dans la ville accompagné des sieurs d'Andelot, de Cheurieres, de S. Forjeu, de Botheon, la Liegue, la Baume, de Mures, auec plusieurs autres gentils-hommes du pays, & pour l'accomplissement de si belle œuure, deposa les Capitaines de la ville suspects, reçeut serment de fidelité enuers le Roi de ceux qu'il leur substitua. & depuis, le Conseil de la ville resolut & iura de n'admettre iamais aux charges publiques aucuns Italiens ni Sauoisiens: nations qui le plus auoyent ietté de bois dans les feux des inciuiles rebellions de leur ville. Presque vn pareil grabuge acquit l'entiere obeissance de la ville & Parlement d'Aix en Prouence à sa Majesté. Le Duc d'Espernon leur batissoit vne Citadelle pour les tenir en camorre: & eux ne se pouuoyent bonnement accommoder aux humeurs du Duc: D'ailleurs il n'estoit point en bon mesnage auec le Roi, & sembloit conceuoir quelques remuemens au preiudice de l'auancement des affaires au Roi. Ils appellent dōc le seigneur Desdiguieres. & le Roy lui commande d'aller en diligēce opposer ses armes à celles dudit Duc en Prouence. La quantité d'hommes, d'argent, de prouisions necessaires pour l'entretenement de ce qu'il auoit exploité dans le Piémont lui manquoit. Il garnit donques les places qu'il tenoit selon que la commodité du temps lui peut permettre: & s'en veint contrequarrer Espernon: rasa la forteresse qu'il bastissoit contre la ville d'Aix: & rāgea les habitans au deuoir de leur ancienne obeissance.

Reductiō d'Aix.

MIRACVLEVSE REDVCTION DE PARIS EN L'OBEISSANCE de sa Majesté.

PARMI tant d'heureuses catastrophes, pour la restauration de ceste Monarchie, quelques notables habitans de Paris, qui cherissoyent la blancheur des fleurs de Lis en leurs ames, lui frayoyent le chemin pour l'affranchir de la domination

tion estrangere : mais plusieurs difficultez trauersoyent l'ouuerture qu'ils en donnoyent au Roi, qui bandoit tous ses desseins pour le recouurement de l'ancien throne de ses deuanciers. Paris n'estoit iamais abãdonné que quelque Prince de la maison de Lorraine ne s'en asseurast par sa presence : & plus de quatre mil hommes François, Espagnols, Italiens, Landsknets, Walons, tenoyent la ville en seruitude. Puis donc que de plusieurs entreprises aucune n'auoit peu sortir heureux effet, & qu'elles ne se pouuoyent executer à force ouuerte, sans vne horrible effusiõ de sang, ni sans ietter la ville en hazard d'extreme desolation, vne surprinse estoit necessaire. Elle estoit desia presque reduite au poinct de son effect par les moyens notamment du sieur de Belin Gouuerneur de Paris, de M. Martin Langlois sieur de Beaurepaire l'vn des Escheuins de Paris en ceste annee, & de quelques autres desquels ils auoyent asseurance pour l'execution de leurs proiets, tant de la ville que des gens de guerre prattiquez de longuemain : comme le Duc de Mayenne aduerti que ledit sieur de Belin est en intelligence auec le Roi, le demet de son gouuernement, lui substitue le Comte de Brissac : & pour renforcer les garnisons estrangeres, fait approcher quatorze cens Espagnols naturels. Voila donc par le rebut du sieur de Belin tous ces premiers desseins interrompus : mais l'humeur du Comte se trouua toute disposee pour les renouër. Il cerchoit les moyens de produire en lumiere les effects qu'il auoit meditez pour euaporer la mauuaise odeur des annees precedentes. Comme doncques Langlois attendoit quelque fauorable opportunité pour se declairer audit Comte, sa Maiesté lui mande qu'elle est d'accord auec lui, qu'il ne craigne plus de s'ouurir à lui sur les moyẽs qu'il auoit proiettez auec le sieur de Belin. Il confere auec le Comte, lui fait cognoistre ceux qui sont de l'intelligence, & resoluent ensemble, Que pour introduire le Roi sans effusion de sang, comme sa Maiesté desiroit, la veille de l'execution on charrieroit des materiaux à la porte Neufue, que sous couleur de la vouloir clorre de muraille, on abbatroit les gabions qui la terrassoyent : que de nuict on occuperoit les terres qui bouchoyent celle de S. Denis ; & que nuitamment on se saisiroit de l'vne & de

1594

Miserable estat de Paris.

Les seruiteurs du Roy se reueillẽt.

Leur resolution sagement conduite.

1594 l'autre, que l'Escheuin Neret auec ses enfans se rendroit maistre de la porte S Honoré, dont il auoit les clefs, & feroit entrer bon nombre de gens de guerre pour fauoriser l'entreprise: & que par la porte S. Denis entreroit vne autre troupe pour se saisir tant de la porte que des deux costez des remparts, afin de faire barriere entre les Espagnols & Walons, & donner ordre qu'ils ne se peussent rallier. Ceux-la tenoyent deux corps de garde, pres la porte S. Denis, & à la Croix de S. Eustache: & ceux-ci, au Temple. Qu'en mesme temps les garnisons de Melun & de Corbeil entreroyēt par bateau du costé du bouleuert des Celestins, & seroyent accueillies par Ian Grossier & par le sieur de la Cheuallerie, cestui-la Capitaine dudit bouleuert, cestui-ci Lieutenant general de l'artillerie demeurant à l'Arsenal. Que pour euiter vn tumulte populaire, on feroit courir vn bruit de paix arrestee entre le Roi & le Duc de Mayēne, lequel sous pretexte de l'ombrage que le peuple prenoit de ces Espagnols, desquels il auoit desia fait approcher vne partie iusqu'à Beauuais, on auoit trouué moyen de faire sortir de Paris auec promesses de les faire eslongner. Que le soir on donneroit des billets en forme de mandemens aux principaux que l'on cognoistroit affectionnez à la paix (car pour la multitude des factieux & partisans d'Espagne, on n'eust osé parler ouuertement d'introduire le Roi: & tel estoit desireux de la paix qui ne pouuoit encore prendre asseurance en la clemence & bonté d'icelui) par lesquels ils seroyent auertis de l'accord, & priez de s'armer auec leurs amis pour tenir main-forte à l'introduction des deputez de part & d'autre qui se presenteroyent au matin pour faire la publication, & resister aux Espagnols qui s'y voudroyent opposer. Ainsi fut dit, ainsi fut fait.

Cest ordre resolu se communique à ceux auec lesquels l'entreprise auoit esté de long temps meditee par l'entremise du seigneur de Vicques alors gouuerneur de S. Denis, auquel en est deu le principal hōneur, tant par ce que tous les associez constituoyēt leur support en lui, & tous les iours estoyent aduertis & encouragez de sa part, que pour s'estre si prudemment gouuerné dans S. Denis, qu'il estoit plus gouuerneur de Paris que de S. Denis. Et le xix. de Mars les Secretaires des seigneurs de Brissac & de S.

Luc

Luc le portent à Senlis au Roy, auec le portrait de la ville 1594
designant les lieux des corps de garde estrangers & de leurs partisans. On les fouille à la sortie: mais on ne s'auise pas de regarder dans leurs gands où les memoires estoyent escripts de la main dudit Langlois Escheuin. Sa Maiesté leur dõne auis pour l'execution en la nuict prochaine tendant au vingt-deuxiesme du mois. & sur les quatre heures trouue toutes choses preparees aux effets, & les portes Neufue & de S. Denis à sa deuotion. Elle entre auec ses troupes conduites par les sieurs de Belin, de Humieres, de Vicques & de Fauas, par la porte mesme qui vid le feu Roi tristement sortir de Paris à la derniere fois. Le seigneur de Vitri se presente à mesme heure auec vne troupe de gens d'armes à la porte S. Denis, repousse l'estranger qui faisoit resistance sur les rempars: se iette dans la ville, assiet des gardes à la porte & sur les rempars: puis trauersant la rue S. Denis vient rencontrer sa Maiesté dont les troupes auoyent desia passé iusques sur le Pont S. Michel & deuant le Palais. Ainsi selon le serment que sa Maiesté venoit de prendre des Capitaines de chasque compagnie, De ne faire ne souffrir estre faite aucune insolence ni outrage à citoyen quelconque, horsmis à ceux qui se roidiroyent à quelque opiniastre & peruerse resistance, toutes les troupes entrent sans desordre, sans meurtre, sans pillage. & par vne entiere & parfaite obeissance tesmoignent combien grande est l'autorité de celui qui leur commande.

Hazardeusemẽt executee.

Paris obeit au Roy. &

Le Roi saisi du Louure, du Palais, de grands & petits Chastelet & autres principales places de la ville, asseuré du Duc de Feria & des garnisons estrangeres, s'en alla tout armé la salade en teste auec vne incroyable affluence & tres-heureuse acclamation du peuple, descendre à nostre Dame, & rendre vne solennelle action de graces au souuerain protecteur de ceste Monarchie: qui l'ayant amené par la main & pas à pas auec tant d'extraordinaires & miraculeuses remarques en la ville capitale de son Royaume, lui donnoit esperance de chasser aussi l'estranger en bref hors de son heritage, pour le rendre seul & paisible possesseur du throsne de ses predecesseurs. Cependant le Comte de Brissac, Ian Lhuillier Maistre des

1594 Comptes & Preuost des Marchands, & l'Escheuin Langlois accompagnez de Heraults alloyent par diuers quartiers annonçans a haute voix au peuple grace & pardon de par le Roi, faisoyent prendre des escharpes blanches, & donnoyent des billets imprimez à S. Denis contenans en bref abolition & remise des insolences passées. Tellement qu'en moins de deux heures toute la ville fut paisible, chacun reprit son exercice ordinaire, ouurirent les boutiques comme si changement quelconque ne fust adueuu: le peuple se mesla parmi les gens de guerre auec toute priuauté. On ne voyoit que signes d'allegresse merueilleuse. on n'oyoit sinon acclamation de sincere & naifue bien-vueillance. l'amertume du desdaigneux & farouche commandement de l'Espagnol fait sauourer aux Parisiens la douceur de la paternelle seigneurie de ses Rois: & ceux le detestent comme ennemi qui n'agueres le craignoyent & respectoyent comme Maistre.

HEVREVSE & remarquable iournee, en laquelle ce peuple n'agueres si contraire & si plain de cruauté, reduit à telle misere que de n'oser gemir sous sa misere, extremement ioyeux de se reuoir en train de iouyr de son ancienne liberté, ne sçait par quels applaudissemens accueillir la bien venuë de son Roy pacifique & debonnaire, qui par vne clemence du tout inouye lauant les taches des crimes dont Paris s'estoit indignement pollué, rend les habitans d'icelle d'esclaues citoyens, leur recouure leurs femmes, enfans, biens, honneurs, magistrats, libertez: & donne la paix à ceux qui n'agueres tenoyent pour crime de demander seulement du pain: & pour cas pendable, demander du pain & la paix tout ensemble.

SA Maiesté permit au Duc de Feria, à Dom Diego, aux autres chefs & gens de guerre, De sortir auec leur bagage, la mesche esteinte & armes bas. La Bastille fit contenance de se vouloir defendre: mais comme tout s'apprestoit pour la forcer, & que les viures qu'on auoit tenus courts à dessein, commençoyent à defaillir, le sieur de Bourg y cõmandant la rendit trois iours apres, & sa Maiesté pour recompense à ceux qui l'auoyent serui en ceste entreprinse, leur donna de grands biens, plusieurs offices & gratuitez. Restablit toutes les cõpagnies de la ville, & leua

Restaure toutes choses.

leua les interdictions qui leur auoyēt esté signifiees dés 1594
le mois de Mars M.D.LXXXIX. Remit en son gouuernement le sieur d'O que la reuolte generale en auoit depossedé : le commit pour aller à l'hostel de ville receuoir les sermens des Officiers en presence de M. François Miron Conseiller du Roy en son conseil d'Estat, Maistre des requestes, President au grand Conseil, Intendāt de la Iustice & police és armees du Roy, & ordonné pour l'assister. Et le Comte de Chiuerni Chancellier de France, assisté des sieurs de Ris & Pontcarré, Miron & autres Conseillers du conseil & Maistres des Requestes de l'hostel iusques au nombre de douze, alla au Palais, & fit lire les lettres de restablissement de la Cour de Parlement en son premier estre: & ce requerant Loisel commis pour l'absence des gens du Roy, fit faire le serment à tous les Presidens, Conseillers & Officiers de ladite Cour, auāt le retour du Parlement trāsferé dés l'an M.D.LXXXIX. à Tours. & ainsi consequemment aux autres compagnies, Chambre des Comptes, Cour des Aides & Chambre des Mōnoyes, ausquelles furent enuoyez Conseillers dudit Cōseil pour faire de mesme qu'au Parlement, & continuer leurs seāces & dignitez auec les autres Officiers du Parlement seant à Tours, que ceste heureuse reduction emmena peu de semaines apres en leur ancien tribunal. Paris estant affranchi de la domination estrangere, & reduit en la puissance de son Roy naturel & legitime, il estoit besoin de reparer ce que la licence des guerres auoit alteré de l'autorité des loix & fondement de l'Estat, droits & honneurs de la Couronne. Pour ce la Cour de Parlement n'agueres restablie, reuoqua, cassa & annulla par Arrest du XXX. de Mars tous autres arrests, decrets, ordonnances & sermens dōnez, faits & prestez depuis le XXIX. Decēbre M.D.LXXXVIII. au preiudice de l'autorité de nos Rois & loix du Royaume, ordōnāt que cōme extorquez par force & violence ils demeureroyent supprimez à iamais. Et par special aneātit tout ce qui auoit esté fait contre l'hōneur du feu Roy, tāt lui viuāt qu'apres son decez. Fit defenses à toutes personnes de parler de sa memoire autremēt qu'auec tout hōneur & respect. Ordonna qu'il seroit informé du detestable parricide cōmis en sa persōne, & procedé extraordinairemēt cōtre ceux qui s'ētrou-

Arrest contre la Ligue & le Duc de Mayenne, &

1594. ueroyent coulpables, Reuoqua le pouuoir ci deuāt donné au Duc de Mayenne ſous la qualité de Lieutenant general de l'Eſtat & Couronne de France. Fit defenſes à toutes perſonnes, de le recognoiſtre en ceſte qualité, lui preſter aucune obeiſſance,faueur, confort, aide: à peine d'encourir les crimes & peines de leze Maieſté au premier chef. Enioignit ſur les meſmes peines au Duc de Mayenne & autres Princes de la maiſon de Lorraine,De recognoiſtre le Roi HENRI IV.de ce nom,Roy de France & de Nauarre, pour leur Roi & ſouuerain ſeigneur, lui rendre l'obeiſſance & ſeruice de fideles ſeruiteurs & ſubiets.Et à tous autres Princes,Prelats,Seigneurs,Gentilshommes, Villes,Communautez & particuliers : De quitter le pretendu parti de la Ligue dont le Duc de Mayenne s'eſtoit faict chef, & rendre au Roi ſeruice, obeiſſance,fidelité: A peine auſdits Princes,Prelats,Seigneurs & Gentils-hommes, D'eſtre degradez de Nobleſſe & declarez roturiers eux & leur poſterité,auec confiſcation de corps & de biens, raſement & demolition des villes, chaſteaux & places qui ſeroyent refractaires à l'ordonnance & commandement du Roy.Caſſa,reuoqua & annula tout ce qui auoit eſté faict,arreſté & ordonné par les pretendus deputez de l'aſſemblee tenue à Paris ſous le nom des Eſtats generaux du Royaume, comme nul, faict par perſonnes priuees, choiſies & prattiquees la plus part par les factieux de ce Royaume & partiſans de l'Eſpagnol,& n'ayans aucun pouuoir legitime. Fit defenſes auſdits pretendus deputez, prendre ceſte qualité, & de plus s'aſſembler en ladite ville ou ailleurs, à peine d'eſtre punis comme perturbateurs du repos public, & criminels de leze Maieſté. Enioignit à ceux de ces pretendus deputez eſtans encore pour lors à Paris, de ſe retirer chacun en leurs maiſons pour y viure ſous l'obeiſſance du Roi, & faire le ſerment de fidelité par deuant les Iuges des lieux. Ordonna d'abondant, Que toutes proceſſions & ſolemnitez inſtituees pendant les troubles & à l'occaſion d'iceux, ceſſeroyent: & qu'au lieu d'icelles, ſeroit eternellement ſolemniſé le XXII. iour de Mars: & audit iour faire proceſſion generale à la maniere accouſtumee, où ladite Cour aſſiſteroit en robes rouges, en memoire & pour rendre

graces

graces à Dieu de l'heureuse deliurance & reduction de ladite ville en l'obeissance de sa Majesté. 1594

Comme l'Vniuersité par la solennité de sa decision auoit ci-dessus non seulement autorisé, mais affermi les insolences & mutineries des Parisiens : ainsi veut-elle maintenant par vne humble & deuë satisfaction de son propre mouuement reparer le crime qu'elle auoit encouru. Jaques d'Amboise Docteur en medecine, premier Recteur establi depuis la reduction de Paris: le Doyen & les Docteurs de Sorbonne, les Doyens & Docteurs és autres facultez: tous les membres, officiers & supposts de l'Vniuersité s'en viennent rendre au Roi tesmoignage d'vne franche affection: & le trouuans en la chappelle de Bourbon, prosternez en terre deuant sa Majesté, le recognoissent leur vrai & vnique Prince naturel, lui font serment d'obeissans & fideles seruiteurs à iamais: & la supplient vouloir cõme à ses autres peuples qui se rangent au deuoir de bons & loyaux subiets, estendre sa benignité sur eux. Le naturel du Roi le portoit, mais le lieu l'inuitoit à ce pardon. Il protestoit deuant Dieu d'estre autant facile à remettre les offenses d'autrui, comme il desiroit d'auoir tousiours sa diuine Maiesté propice enuers les siennes. Aussi les receut-il & renuoya benignement.

Sermẽt de l'Vniuersité au Roi.

Paris donnoit exemple à tout le reste du Royaume; & les premices de ceste heureuse reüniõ commençoyent à se meurir és cœurs des autres villes & communautez. Ainsi les mois d'Auril & de May furent employez à receuoir les submissions des diuerses prouinces, & retirer sous l'obeissance du Roi plusieurs capitaines, Gentils-hommes, seigneurs & autres principaux colosses de la Ligue. De façon qu'ayant chasque oiseau repris ses plumes, la Corneille de l'apologue demeurera finalement deplumee. Le sieur de Villars se remet en l'obeissance de son souuerain seigneur: & lui rendant ses villes de Roüã, du Havre, Harfleu, Montivillier, Ponteau de Mer & Vernueil, obtient en contr'eschange l'Estat d'Admiral de Frãce, & se prepare desormais à vne tres-opiniastre guerre contre l'Espagnol. Mais vn triste reuers l'empeschera bien tost de iouyr des fruicts du trafic qu'il venoit de negotier auec sa Maiesté.

Diuerses reductiõs En Normandie.

1594 *En Picardie.* ABBEVILLE est de tout temps appellee la citadelle de Picardie pour estre sur l'embouscheure de la mer. Le Majeur Maupin & quelques habitans meditoyent desia de donner vn grand coup à la Ligue: mais la crainte des factions du Duc d'Aumale les retenoit, & les seditieuses impressions des Predicateurs, qui par tout le Royaume ont tousiours apporté les deux tiers du mal en ces dernieres mutineries, laissoyent ceste bonne volõté du tout infructueuse. Le Roy en ayant aduis hazarda le sieur de Franc Secretaire de sa chambre natif dudit Abbe-ville, pour aller plus amplement sonder & recognoistre le but de leurs intentions. Il part au mois d'Auril, & sous pretexte d'y visiter ses parens, se comporte en sa negotiation auec telle dexterité, qu'en moins de huict iours on prit resolution en pleine assemblee d'enuoyer des deputez pour se ietter au pied de sa Majesté. Qui pour marque de si bon seruice, annoblit icelui de Franc & sa posterité, & augmenta les priuileges de la ville. *En Poitou & Gascongne.* Au mesme mois les habitans de Troyes chasserent le Prince de Join-ville, & rappellerent le sieur d'Inte-ville leur ancien Gouuerneur pour le Roy.

En Chãpagne. LES villes, les prouinces contendent à l'envi laquelle aura l'honneur de rentrer la premiere au chemin d'obeissance dont ces fureurs populaires les ont ci deuant destracquees. Sens, Poictiers, Agen, Villeneufve, Marmande & autres villes de Gascongne; en somme quasi toutes celles qui auoyent suiui le bransle d'Orleans & de Paris, viennent aussi maintenant se former à leur cadence. Et toute ceste volee se fait en peu de semaines.

Les plus factieux du parti fomentoient encore les feux de rebellion en quelques villes de Picardie, Amiens & Beauuais marchandoyent; l'Espagnol possedoit Laon & la Fere, places d'importance en la prouince: & le Comte Charles de Mansfeld venoit d'assieger & prendre la Capelle, petite ville, mais forte en la Duché de Thierasche. Le Roy si tost qu'il en eut aduis alla iusques à leur retrãchement pour les attirer au combat: mais comme ils ne font semblant d'en sortir, pour auoir par la force ce qu'il ne pouuoit par la raison, il assiege Laon, defait à plusieurs fois le secours qui venoit aux assiegez, leur tue plus de quinze cens hommes en diuerses rencontres, & rame-

nant

nant en fin au mois d'Aoust la ville à composition, termine en cest acte les fureurs de ceste guerre ciuile sans espoir de ressource. Puis reuient triomphant à Paris. 1594
Chasteau-Thierry durant le siege, & apres la prise de Laon, Amiens, Beauuais, & toutes les villes de Picardie. (horsmis Soissons & la Fere que le Duc de Mayenne & l'Espagnol occupoyent) secouërent le joug estranger & firent au Roy serment de fidelité. Cambray se recognut aussi, & donna tel aduantage à sa Majesté, que ses ennemis se virent sans moyen de faire la guerre, & quasi hors d'esperance d'obtenir leur paix. Le Duc de Mayenne cultiuoit cependant à Bruxelles toutes ses amitiez & intelligences. mais le renfort & d'hommes & de deniers qu'il en tira n'estoit bastant pour retarder le progrez de la prosperité du Roy. Il se retira donc en Bourgongne pour s'asseurer des places qui demeuroyent encore à sa deuotion. Au contraire ses plus proches retirans leur espingle du ieu le laissoyent quasi seul pratticquer auec l'Espagnol. Le Duc de Nemours traittoit son accord au chasteau de Pierre-ancise: mais estant eschappé le XXVI. Juillet, ainsi que nous auons n'agueres touché, la mort lui rompit l'vsage de la liberté, comme nous verrons en suite.

Accord du Duc de Guise auec le Roi.

Le Duc de Guise tesmoigna le premier qu'il ne respiroit autre chose que le seruice du Roi, & ramenant au mois de Nouembre en l'obeissance de sa Majesté ses freres auec lui, grand nombre de Noblesse, la ville de Reims & plusieurs autres places, esbrãla grãdemẽt ce mõstrueux edifice qui desia se voyoit à la veille de sa totale ruine.

Procez contre les Iesuites renouuellé.

La Secte des Jesuites l'auoit comme principales colomnes d'icelui puissamment soustenu iusqu'à present, & par tous moyens procuré l'auancement de l'Espagnol en France, espandu par les quatre coings & le milieu du Royaume les furieux effects du feu qu'ils auoyent allumé: & poursuiuoyent encore à deschirer en confessions particulieres (cõme n'agueres en leurs sermõs) la memoire du feu Roy, & la Majesté du Roy regnãt. & pour comble le principal de leur College & quelques autres auoyent de fraische date approuué, autorisé, sollicité, l'execrable attentat de Pierre Barriere. Voici donc que l'Vniuersité de Paris fondant la reprinse de son ancien procez

1594 contre les Iesuites sur ces considerations & motifs, demande l'extermination d'iceux. Quelques grands & des principaux intercedēt pour eux. le Cardinal de Bourbon les porte sur ses espaules: le Duc de Neuers fait leur cause sienne. Le respect de leur doctrine & diligence à l'instruction de la ieunesse les mouuoit. & faloit qu'vn bien pressant aiguillon poussast la Cour de Parlement (dont neantmoins ils mesprisoyent l'autorité) à prononcer ce grand Arrest qu'vn maudit & detestable effort attenté par vn de leurs disciples, extorqua finalement. Ils obtindrent que la cause fust plaidee à huis clos: Parce (disoit leur Aduocat) que pour defendre mes clients, ie suis contraint de dire beaucoup de choses fascheuses contre plusieurs qui se sont n'agueres iettez au seruice du Roi. mais leurs plaidoyez se lisent: par Arnaut contr'eux, par Versoris pour eux, graues & doctes Aduocats.

Or par la reduction de tant de prouinces, de villes, de communautez, de seigneurs particuliers, nous voyons la Ligue desormais confinee en quelques coins de Bourgongne, de Picardie, de Bretagne, où les Espagnols afin d'auoir tousiours vn pied dans le Royaume entretenoyent les esperances des Ducs de Mayenne & de Mercœur. Cestui-la leur eschapoit de plus en plus: mais cestui-ci fondé de quelques vaines pretensions sur la Duché de son gouuernement à cause de sa femme, n'esperoit rien moins que de se preualoir sinon du tout, au moins d'vne partie. La Roine doüairiere sa sœur essayoit de faire son accord: mais il poussoit le temps auec l'espaule, & sçauoit que mesme à la plus grande extremité il trouueroit grace en la clemence du Roy. L'Espagnol introduit par son moyen dans Blauet (forteresse que l'assiete du pays eust rendu presque imprenable, si cōme ils auoyent basti vn fort pres du Croisic pour clorre l'entree au port de Brest, ils en eussent fait encor vn autre vis à vis à l'autre costé du riuage) esperoit qu'estant chassé des autres prouinces il retiendroit au moins celle-ci pour gage ou remboursement de ses deniers. Pour le contrequarrer, sa Majesté depescha le Mareschal d'Aumont, & le Colonnel Noris Anglois, lesquels renforcez d'vne flotte sous la conduite du Capitaine Forbisher, se rendirent maistres de Quimpercorentin & de Morlaye. puis forcerēt ce nouueau fort du Croisic, & tuerent (mais

Guerre en Bretagne, &

auec

auec perte d'hommes & dudit Forbisher) quatre cẽs soldats, ausquels la garde en estoit commise. 1594

La France s'en alloit paisible: mais encore faloit-il employer les gens de guerre. & porter la guerre dans les pays de l'Espagnol, il sembloit que ce fust en exempter le Royaume. toutefois elle produit fort peu souuent les effects qu'on s'en promet. Pour essai neantmoins le Roy transige auec les Estats de Hollande & leurs confederez, d'assaillir à communes armes la Duché de Luxembourg. Le Duc de Bouillon desormais Mareschal de France, & le Comte de Nassau s'efforcẽt d'y entrer en Octobre. mais ils trouuent les passages occupez, & en teste le Comte Charles de Mãsfeld; qui par la desfaite des troupes Hollandoises rendit infructueuse ceste belle leuee de bouciers. D'ailleurs le Roy voulant tenir les frontieres de Picardie closes & couuertes contre les armes Espagnoles, menaça ceux d'Artois & de Hainault, Que s'ils fauorisent contre lui les forces des Espagnols qui molestent Cambray & le pays qui en depend, il leur fera la guerre à toute outrance. A ceste menace les Estats de ces prouinces ne respondirent rien, fondans leur excuse sur ce qu'ils n'auoyẽt sceu tirer responce ouuerte de l'Archiduc Ernest Lieutenant general pour le Roy d'Espagne és Pays-bas. qui peu de temps apres encouragea les subiets desdites prouinces aux armes: & les Communes, à courir sus aux François. Pour mieux recognoistre la Picardie, & iuger de ce qui seroit necessaire contre les efforts de ce nouuel ennemi, le Roi s'en alla faire vne escapade en la frontiere: puis reueint à Paris pour y celebrer la solennité des Cheualiers de l'ordre du S. Esprit, & receuoir les Ambassadeurs de Venise, Vincent Gradeuico & Jan Delfino, enuoyez par le Senat pour lui cõgratuler la prosperité de ses affaires: & Pierre Duodo, pour succeder à lã Mocenigo. Ici pour son arriuee il entẽd trois bonnes nouuelles. L'vne, que le Mareschal d'Aumont a prins sur l'Espagnol vne des places qu'il auoit fortifiees en Bretagne L'autre, que les Espagnols cuidans entrer dãs Montiueil moyennant 50000. escus qu'ils donnoyent au Gouuerneur, ont esté repoussez auec perte de cinq à six cens hommes. La troisiesme, que le Mareschal de Bouillõ a ioint l'armee du Comte Maurice malgré les efforts du Cõte Charles. Mais

En Luxẽbourg.

1594 ô prodige horrible! dont la seule souuenance nous doit herisser les cheueux en teste & faire frissonner tout le corps. Le Roi estoit encore le XXVII. Decembre tout botté dans vne des chambres du Louure, ayant autour de lui ses Cousins, le Prince de Conty, le Comte de Soissons, le Comte de S. Paul, & grand nombre des principaux Seigneurs de sa Cour: comme voici que se baissant pour receuoir les sieurs de Ragny & Montigny lesquels lui baisoyent le genouil, vn ieune homme nommé Jan Chastel aagé de 18. à 19. ans, fils d'vn marchand drappier de Paris, nourrisson des Jesuites, encouragé par leurs instructions, & poussé d'vne fureur diabolique se glisse parmi la foule dans la chambre, & surprenant sa Majesté en telle posture qu'elle s'estoit declinee pour releuer lesdits seigneurs: au lieu de lui pousser dans le ventre vn couteau qu'il tenoit en sa main comme il auoit projetté, porte son coup en la levre superieure du Roi, l'entame & lui rompt vne dent. Ce malheureux prins sur le faict, le confessa sans force. & le Roy sçachant qu'il estoit disciple de ceste eschole: *Faloit-il donc* (ce dit-il) *que les Iesuites fussent conuaincus par ma bouche*? Ainsi Dieu voulant par ceste maudite & detestable aggression autoriser les poursuites de l'vniuersité de Paris contre la Secte: Jan Chastel ayant declaré les circonstances de sa malheureuse intention, atteint & conuaincu du crime de leze Maiesté diuine & humaine au premier chef, & par fausses & damnables instructions soustenant estre permis de tuer les Rois, & que le Roy regnant n'estoit en l'Eglise iusqu'à-ce qu'il eust approbation du Pape: fut par Arrest de la Cour condamné à faire amẽde honorable deuãt la principale porte de l'Eglise N. Dame, nud en chemise & à genoux, tenant vne torche de cire ardente du poix de deux liures: estre en Greve tenaillé aux bras & cuisses, & sa main dextre, tenant en icelle le couteau duquel il s'estoit efforcé cõmettre le parricide, coupee: son corps desmembré à quatre cheuaux, cõsumé en cendres, les cẽdres iettees au vent: & tous ses biens acquis confisquez au Roi. Ladite Cour ordõna par mesme Arrest, Que les Prestres, Escholiers, & tous autres soi disans de ladite societé, comme corrupteurs de la ieunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du Roy & de l'Estat, vuideroyent

Le Roy blessé en la face.

Arrest contre le meurtrier &

Cõtre les Iesuites.

royent dedans trois iours apres la signification de l'Arrest, hors de Paris & autres places esquelles ils tenoyent colleges: & dans quinze iours, hors du Royaume: sur peine, estans trouuez ledit temps passé, d'estre punis comme coulpables dudit crime de leze Maiesté. Confisqua tous leurs biens meubles & immeubles, pour estre employez en œuures pitoyables. Fit defenses à tous subiets du Roi, d'enuoyer aucuns escholiers aux colleges de ladite societé qui sont hors du Royaume, pour y estre instruits, sur la mesme peine que dessus. L'arrest fut executé le xxix. dudit mois. Pierre Chastel pere, & Iean Gueret precepteur du parricide, bannis: cestui-la pour certain temps hors de Paris, & condamné à deux mil escus d'amende; cestui-ci à perpetuité hors du Royaume, à peine de la vie. La maison du pere situee deuant le Palais, rasee, & vne pyramide erigee en la place contenant pour perpetuel monument les causes de la demolition. Parmi les papiers d'vn nommé Ian Guignard Chartrin furent trouuez certains escrits outrageux & diffamatoires contre sa Maiesté, composez mesme depuis le pardon general ottroyé par elle à la reduction de Paris, pour lesquels il fut executé à mort, le VII. Ianuier ensuiuant. L'experience a souuent monstré que les armes produisent de plus heureux & plus puissants effects sur le terrier de l'ennemi que sur le nostre mesme. & n'y a si beau triomphe que celui qu'on va cercher au loing. Nos inciuiles combustions s'estoyent forgees notamment en Espagne: & les Iesuites en auoyent esté les plus eschauffés forgerons. Vn certain François Iacob escholier des Iesuites de Bourges, s'estoit n'agueres vanté de tuer le Roi, n'eust esté qu'il le tenoit pour mort, & qu'vn autre eust desia fait le coup. Et cest horrible attentat de fraische date porté sur le sacré visage de sa Maiesté, dont elle fut miraculeusement preseruee, tesmoigna qu'ils en estoyent encore les principales allumettes, tisons & soufflets. Ainsi le Roi fondant la necessité de ses armes sur ces considerations, apres auoir extermine ceste Secte des choses qu'ils tenoyent sous le ressort du Parlement de Paris, publia sa Declaration sur l'ouuerture de la guerre contre le Roi d'Espagne. Certes les raisons en estoyent apparentes & specieuses: & les premieres plus fauorables que l'issue n'en fut heureuse.

1589

Guerre declairee à l'Espagnol.

1595 Le Mareschal de Bouillon entasme ceste nouuelle guerre. Il se iette en la Duché de Luxembourg auec vne armee de Mille cheuaux & quatre mil hommes de pied: & d'abord met en route Vnze cornettes de cauallerie du Comte Charles pres de Witton: en tue 250. sur la place, fait quitter aux autres, armes, cheuaux, bagage: & se sauuer dans la prochaine forest. Philippe aussi de son costé denonce la guerre à nostre HENRI.

Lorrains au seruice du Roy. D'autre costé le Duc de Lorraine ayant fait trefues auec sa Maiesté, voici le Baron d'Aussonville; les sieurs de Tremble court & de S. George qui faisoyent ci-deuant la guerre sous lui, prennent l'escharpe blanche: entrent auec Mille cheuaux & cinq mil hommes de pied dans le Comté de Bourgongne: & d'arriuee se saisissent de Vezou, de Jouuille & autres places. Voila le feu qui menace deux prouinces: mais l'Espagnol ne les laisse pas deuorer, comme on presumoit qu'estant assez embesongné pour l'esteindre il lairroit la Picardie en repos. Il mande à l'Archeduc Ernest, Qu'au peril de tous les pays-bas il face monter toutes ses forces en Picardie. Et d'ailleurs, fait monter les monts au Connestable de Castille Gouuerneur de Milan auec vne puissante armee d'Espagnols & Napolitains. qui reprint les places occupees, & contraignit les Lorrains de s'escarter. Les Artesiens & Hannuyers preuoyans les desolations que la continuité de ceste guerre apporteroit, sollicitoyent l'Archiduc à recercher les moyens de l'assopir. mais la mort interrompit le cours de ses entreprinses. Le Comte de Fuentes (c'est à dire Fontaines) les aduança courageusement, & fit entrer le Gouuerneur d'Artois en Picardie auec mille cheuaux & six mil hommes de pied. Voici de gros orages & rudes flots qui viennent impetueusement heurter nostre grand Pilote: mais en despit de leurs efforts il conduira son nauire à bon port, & mettra ses entreprises à fin. Viéne, Nuiz, Autun, Beaune, Dijon, furent les rames qui l'aiderent à pousser heureusement. Voyons en les progrez.

Espagnols entrez en Picardie.

Guerre du Duc de Nemours au Lyonnois. Le Duc de Nemours euadé de prison auoit assemblé bonne troupe de gens de guerre, à pied, à cheual: & attiré trois mil Suisses lesquels hyuernoyent en Sauoye pour la defense du pays. Auec ses forces il desseignoit de subiuguer les Prouinces de Lyonnois,

nois, Foreſt & Beaujeulois, & vanger l'affront qu'il auoit 1595
receu dans Lyon. Pour bonnes arres il auoit deſia reduit
à la deuotion Thiſi chaſteau fort au Lionnois : Vienne
en Dauphiné : Feur, Montbriſon, S. Germain & S. Bonnet
villes de Foreſt. & par ces blocus tant deſſus que deſsous
les riuieres, faiſoit eſtat ou d'amener les habitans de Lyō
à quelque extremité de viures, ou cauſer quelque tumul-
te entre le peuple qui lui redonnaſt entree dans la ville.
Comme il eſtoit ſur le poinct d'executer ſes deſſeins, voi- *Signalé*
ci monſieur le Conneſtable parti du Languedoc pour *ſeruice*
venir trouuer le Roi, ſe reſout de faire en ceſte braue ren- *du Cōne-*
contre vn ſignalé ſeruice à ſa Majeſté. Il arriue au Lyon- *ſtable.*
nois ſuiui de mille cheuaux, & quatre mil arcbuſiers biē
choiſis. Fort à propos pour la conſeruation du pays. car il
arreſta tout court le progrez de la proſperité du Duc de
Nemours. lequel accourant pour contrequarrer les efforts
du Conneſtable (il eſtoit allé trouuer le Conneſtable de
Caſtille en eſperance d'auoir autorité ſur ces forces e-
ſtrangeres, & d'en diſpoſer pour l'execution de ſes deſ-
ſeings) fortifie ſaincte Colombe, petit bourg au pied du
pont de Vienne tirant au Lionnois : y loge quelques trou-
pes, & iette les autres en garniſon dans la ville. Ceſte nō-
breuſe multitude d'hommes renfermez à Vienne accour-
ciſſent incontinent les viures, les autres neceſſitez & mu-
nitions de guerre leur defaillent, le Conneſtable les eſ-
claire de prés, & leur oſte tout moyen de tirer aucune
commodité du plat pays. Les Suiſſes ſe mutinent à faute
de payement, & rappellez par leurs Colonnels s'en vont
reioindre les forces de Sauoye que commandoit le Mar-
quis de Treffort Lieutenant general pour le Duc de Sa-
uoye deçà les monts.

Povr ſerrer Lyon plus eſtroittement, le Marquis s'en venoit hyuerner ſes gens à Montluel petite ville de Sauoye à trois lieuës de Lyon. Le Conneſtable le preuient: & ſurprenant la ville rompt les deſſeings du Marquis, loge ſes gens à couuert, laiſſe le Sauoiſien exposé aux iniures de l'air, & l'empeſche d'entreprendre ſur Lyon.

Av contraire, le Conneſtable aduerti de quelque mauuais meſnage entre les Chefs des garniſons eſtrangeres de Vienne & le ſieur de Diſimieu gentil-homme Dauphinois qui commandoit au chaſteau de Pipet principa-

1595 le forteresse de ladite ville, practicque Disimieu, lui fait remonstrer son deuoir au seruice du Roi son Prince naturel, son obligation enuers sa patrie, & le bien qu'il apportera par la reddition de ceste ville à tant de peuples menacez d'vne oppression estrangere. Disimieu preste l'oreille: & sans beaucoup marchander ayant donné parole au Connestable, fait entrer dans le chasteau le sieur de Montoison auec nombre d'arcbusiers. Le Connestable part le XXIIII. d'Auril suiui de huict cens arcbusiers, trois cens cheuaux, & bon nombre de Noblesse tant du pays que de sa suite: & tire vers Vienne. Le Mareschal d'Ornano s'y trouue pareillement auec cinq cens arcbusiers & deux cens maistres. Tous paroissent és enuirons de Vienne sur le midi. Alors Disimieu fait entendre au sieur de Cheilart & Dom Vincentio Colõnel de l'infanterie Italienne qui estoit en garnison dans la ville, Qu'estant fort bien informé du mauuais desseing & charge qu'ils ont sur sa personne, il a prins resolution de remettre & la ville & le chasteau en l'obeissance du Roy. mais ne l'a voulu executer sans obtenir au preallable saufcõduit pour la seureté d'eux & de leurs troupes. Montoison se monstre auec sa troupe, & fait resoudre le Cheilart & Vincentio de prendre le parti qu'on leur offre. Ils sortẽt, & sous la conduite d'vne compagnie de cheuaux legers prennent le chemin de Sauoye. Disimieu les emmene iusqu'à saincte Blandine où le Connestable l'attendoit: & là preste serment d'obeissance & fidelité au Roy entre les mains dudit Connestable, Qui sur le soir entra dans Vienne, receut & la ville & les chasteaux de Pipet & de la Bastie au nom de sa Maiesté. Ainsi Vienne seul azyle du Duc de Nemours, le rendez-vous des estrangers, & la porte du Dauphiné aux prouinces voisines, tira quand & soi le repos de tout le pays & lieux circonuoisins. & depuis ledit Duc ne cessa de trainer les ailes, mesprisé, hay, frustré de toutes ses attentes, & finalement vne triste & piteuse fin termina ses douleurs, comme nous auons veu ci dessus.

Vienne conquise.

Dijon, & autres places en Bourgongne.

COMME toutes prosperitez rioyent au Roi, le Mareschal de Biron ayant prins Beaune à la veuë de ceste grãde armee du Connestable de Castille, Autun & Nuis en Bourgongne, se ietta dans Dijõ appellé par les habitans, chassa

chassa les troupes du Vicomte de Tauannes, qui desia 1595
tenoit les citadins acculez en vn coing de la ville, renforça leurs barricades contre le chasteau, & l'inuestit attendant l'approche de son armee qu'il faisoit hastiuement reuenir de la Franche-Comté.

Sa Maiesté preuoyant que le Connestable de Castille estant libre apres la reprinse de Vezou, seroit employé par le Duc de Mayenne pour secourir le chasteau de Dijon, auquel consistoit la principale esperance de sa ressource: accourt à Troyes, fait solennellement rendre graces à Dieu d'vne tant heureuse victoire: prend le chemin de Dijon, y arriue le quatriesme de Juin, portant auec soi l'execution d'vn dessein qui contient plus de merueilles que tous autres. Certes nostre posterité pourroit mettre ceste histoire auec nos Romans des quatre fils Aimond, des Rolands, des Oliuiers, & autres, si nous n'en remarquions auec la verité mesme les principales circonstances. Car n'est-ce point vn songe, vn enchantement, vn conte chimeric, que quatre vingts caualliers, mais Gentils-hommes vrayement François, vrayement genereux, & gẽtils-hommes bien conduits, ayent donné l'espouuante, ayent donné la fuite à deux mil cheuaux? Mais que n'oseroit, que ne feroit ceste galaure Noblesse ayant en teste vn tant incomparable Capitaine, vn Roi tant aimé, tant reueré? Le Castillan auoit desia passé ses troupes & son artillerie sur des ponts de batteaux à Grey: comme le Roi ayant renforcé les Bourgeois de mille hommes de guerre commandez par le Cõte de Thorigni, recognu le chasteau de Dijon, le fort de Talen eslongné d'vne canonade de la ville, & toutes les aduenues par lesquelles l'ennemi pouuoit entreprendre de secourir le chasteau : choisi les places de bataille propres pour l'en empescher, & les lieux pour dresser des forts afin de boucler entierement ladite place: se delibere lui leuer la moitié de la peine du chemin, & d'aller au deuant auec double proiet: l'vn, pour le combatre au passage: l'autre, pour donner temps aux assaillans d'acheuer leurs retranchemens cõtre ceux du chasteau. Pour ce faire il donne le Rendez-vous à Lux sur Tillo & Fontaine Françoise à mille cheuaux & cinq cens Carabins desquels il se vouloit seruir en ce rare stratageme. & des le

Merueille d'armes par le Roy.

1595 iour mesme part auec la seule compagnie du Baron de Lux & quelques trente cheuaux: se rend à Lux, puis de là dans Fontaine-Françoise, & iette vne troupe de fantassins dedans deux chasteaux qui sont au village de S. Seine sur la riuiere de Vigenne, pour empescher ce passage à l'ennemi. c'estoit le plus droit & le plus beau pour venir au secours de Dijon. A vne lieuë de Fontaine-Françoise, voici le Marquis de Mirebeau donne aduis à sa Maiesté, qu'il a rencontré deux troupes de trois à quatre cens cheuaux qui l'ont ramené plus viste que le pas audit lieu. qu'il lui semble auoir veu des files d'armes derriere, mais n'auoit eu loisir de les bien recognoistre. Il disoit vrai, toute l'armee du Castillan s'auançoit pour occuper le passage de S. Seine. Quelque ame pusillanime & moins genereuse que celle de nostre HENRI se fust à l'instant mesme resolue de faire vne honorable retraite: mais ce n'estoit qu'aiguiser son ardeur & desir de voir leur contenance. Il depesche le Mareschal de Biron & la compagnie du Baron de Lux, pour apprendre si c'estoit veritablement l'armee, ou quelque troupe qui s'en allast à la guerre, & suiuit le Mareschal au grand trot.

CENT pas outre Fontaine-Françoise le Mareschal descouure enuiron soixante cheuaux sur vne colline à moitié chemin de S. Seine situé au pied d'vne coste, laquelle empesche que les villages ne se puissēt entreuoir. Le Mareschal se resoult de les chasser pour recognoistre ce que l'ennemi faisoit derriere. Il void l'armee ennemie descendant audit village: & pres d'vn bois voisin, enuirō 300. cheuaux qui venoyent de repousser le Baron d'Aussonville que sa Maiesté auoit aussi ietté deuant auec cēt cheuaux pour sçauoir si l'ennemi marchoit ou seiournoit. Ceux-ci faisans bouclier du Gros qui les suiuoit en queuë, desbandent vne troupe à main droite, vne autre à gauche: qui font semblant d'assaillir le Mareschal afin de remarquer ce qu'il menoit apres lui. Pour les frustrer de leur attente, il fait estendre au large le Marquis de Mirebeau à vne main, & le Baron de Lux à l'autre, puis acertené que toute l'armee ennemie suiuoit, commença de faire sa retraite vers le Roi. L'ennemi le presse, prenant ceste retraitte pour vne espece de fuite. Mais ce n'estoit que reculer pour mieux sauter. Le Baron de

Sage cōduite & valeur du Mareschal de Biron.

Lux void vne troupe qui s'auançoit deuant son Gros: & se iette si viuement parmi la presse, que son cheual tué sous lui l'engageoit en extreme peril, si le Mareschal accourant n'eust foudroyé sur eux vne si rude charge qu'ils furent contraints de tourner les talons. 1595

Svr ces entrefaites voici sortir du bois plusieurs Gros de cauallerie, qui pouuoyent faire auec ce qui marchoit deuant, enuiron douze cens cheuaux. Le Mareschal les descouurant, haste sa retraitte au petit trot, tant pour aduertir sa Maiesté que toute l'armee suiuoit, comme pour lui dire qu'il y auoit moyen auec toute sa cauallerie de cōbattre la leur auant que leurs gens de pied fussent arriuez. Il ne peut porter ceste parole au Roi que les troupes du Baron de Thianges, Thenissey, Villiers, Houdan, & vne cōpagnie de Carabins iointe auec eux, lesquels il venoit de chasser, ne le contraignissent de tourner visage, mais auec enuiron 20. cheuaux seulement: car le grand nombre des ennemis estonna de prime veuë la plus part de ceux qui suiuoyent le Mareschal. Il se mesle, & que d'estoc que de taille renuerse les premiers qu'il rencontre. Mais deux blesseures, l'vne d'espee sur la teste, l'autre de lance qui lui coupa la peau du petit ventre, tint pour vn temps la victoire en balance. Certes sa braue resolution & conduite remit le cœur au ventre à plusieurs effrayez, & raffermit ce qui desia panchoit en apparence de ruine, & la seule crainte qu'il n'eust laissé dans le village plus de gens qu'il n'en auoit monstré, reteint l'ennemi pour attendre le reste de l'armee qui s'auançoit. Cependant ils se rangerent en cinq esquadrons.

Hardie meslee.

Sa Maiesté le void engagé dans le combat, & n'a que bien peu de moyen pour le soustenir. Car les troupes suiuoyent à la file, & l'heure du Rendez-vous n'estoit encore escheuë. Le Roi neantmoins auance vne troupe de cauallerie qui lui venoit d'arriuer. Mais elle apperceuant ceste grosse nuee d'ennemis qui lui venoit fondre sur les bras, cede au plus grand nombre & se vient renuerser sur sadite Maiesté. Vn flambeau seul en peut allumer mille esteints. Si nostre Henri n'eust eu du courage de reste : si sa valeur n'eust esté viue & forte assez pour eschauffer ces cœurs froids & glacez, si le nombre eust excellé sa resolution, il estoit pour se trouuer en extreme

1595 perplexité. Car c'estoit honte de reculer, temerité de s'auancer, & peril de faire halte. Il y auoit dãger & de combattre & de ne combattre point. Il aime mieux neantmoins franchir les limites de la valeur, que se faire blasmer d'aucune coüarde retenue. Il s'auance vers ses fuyards, & en fait tourner quelques vns qui se ioignent à sa troupe. Le sieur de Tauannes arriue auec sa compagnie: & grossissant ceste troupe fait enuiron deux cens cheuaux, mais non encore bien alliez. Sur ces entrefaites le Duc de Mayenne paroist sus vn haut: & descoche droit contre sa Maiesté trois esquadrons qui flanquoyent à main droite, l'vn de trois cens cheuaux, l'autre de deux cens, le troisiesme de cent cinquante, & deux autres contre le Mareschal de Biron. Le Roi s'eslance auec enuiron quatre vingts cheuaux, & charge si violemment le premier gros qu'il ne lui donne pas loisir de songer à la fuite: renuerse le second auec ce qu'il peut reioindre: dissipe le troisiesme auec enuiron vingtcinq cheuaux qui lui restoyent (les autres suiuoyent la victoire) effroye tout, & ne laisse aux vaincus autre salut que de mourir par les mains d'vn tant incomparable vainqueur. Le Mareschal de Biron seconde auec vne merueilleuse dexterité ceste admirable victoire: & suiui d'enuiron cinquante cheuaux defait l'vn apres l'autre ces deux escadrõs qui marchoyent contre lui à soixante pas du Duc de Mayenne qui faisoit ferme sur le haut auec le sien de trois cens cheuaux, où les fuyards se rangent y cuidans trouuer vn bien asseuré port de salut. Et le Roi & le Mareschal les chargent conioinctement, les pressent, les mettent à vau de route, & les menent tousiours batans à coups d'espee pesle-mesle iusques au coin du bois. Ici le Roi trouue leurs bataillons de gens de pied, force arcbusiers, force mousquetaires departis en files le long d'icelui: & quatre cens cheuaux frais enuoyez pour accueillir le Duc & ses troupes enuiron à cent pas des bataillons. Ainsi sa Maiesté fait ferme: & les ennemis estans demeslez d'auec les siens, commence sa retraitte. La cauallerie de l'ennemi la presse en queuë iusques sur le haut, & là se remet en bataille. Le Roi ayant repris halaine en la place dont il estoit parti pour aller à la charge, retourne derechef, diuise ses hommes en deux troupes, l'vne pour lui, l'autre

Victoire signalee.

l'autre pour le Mareschal. Mais encore vn coup enuiron 1595
cent Gentilshõmes François emportent la place surplus de quinze cens cheuaux. & par ce moyen le Roi demeure maistre & des corps ennemis & du champ de bataille.

Ici sa Maiesté rallie ceux qui s'estoyent escartez, afin que pour le moins ils seruent de mõstre. Sur ce point voici venir le Comte de Clermont, le sieur de Vitry, la compagnie des cheuaux legers du Roi, celles de Cesar Monsieur, du Duc d'Elbeuf, du Comte de Chiuerny, du Cheualier d'Oise, des sieurs de Rissé & d'Aix, faisans enuiron six cens cheuaux de ses Ordonnances, tous desesperez de n'auoir suiui la fortune & valeur de nostre Roy pour participer à la gloire par laquelle il venoit de combler toutes les siennes precedentes. Auec ce rafraichissement il tourne bride pour atteindre les fuyards, & les presse deux lieuës entieres iusques prés de Grey. Mais n'ayant peu vaincre ceste vergongneuse fuite, il se contenta que sa gloire eust surmonté leur honte, que sa valeur eust gagné leur force. & vsant auec pieté d'vne tant signalee victoire, recognut & fit cognoistre en sa personne à tout le monde, Que ce n'est le fer aceré des armes, ni le bras qui les manie, ni le nombre des hommes de guerre, qui sauuent les Rois du milieu des allarmes: ains ceste haute Prouidence qui d'vne main combatant pour la iuste cause des Princes legitimes contre les efforts & violences des vsurpateurs & tyrãs, & tenãt les victoires en l'autre, vuide les quereles & procez des souuerainetez par l'equité qu'il cognoist aux armes des Princes iniustement oppressez, & fait voir que les admirables euenemens des cõbats ne consistent pas au nõbre ni en la force, mais en la libre disposition de ses faueurs enuers les peuples desquels il veut abreger les miseres que la continuation de la guerre apporte en vn Estat diuisé. L'ennemi retourna loger à S. Saine, & deslogeãt le lẽdemain auec effroi repassa l'eau sur les ponts qu'il auoit dressez, laissant l'vn & l'autre costé de la colline à la deuotion du Roi, qui sans doute pouuoit rẽporter vn grand effect sur ceste retraite, s'il eust eu quelque infãterie à propos, & si les cheuaux n'agueres arriuez eussẽt peu supporter la fatigue en ceste grande ardeur de Soleil. Le Duc de Mayẽne & le Castillan perdirent en ceste guerre six vingts morts emmi les

Fuite honteuse.

1595 châps, 60. prisõniers, deux cens blessez. Sa Majesté, quatre morts seulemẽt, vn prisonnier. Mais pour circonstãce notable & marque du soin particulier que Dieu veut auoir de sa personne, elle fit tous ces exploits sans couuerture d'autres armes que de sa simple cuirace, & se louë encore auiourd'hui d'auoir esté fort bien assistee des Ducs de Guise & d'Elbeuf, du seigneur de la Trimouille, des Marquis de Treynel & de Pizani, des sieurs d'Inte-ville, Roquelaure, Chasteaux-vieux, Liencourt, Montigni, Mirepoix, & autres. Et malgré tous les furieux efforts de la Ligue, le chasteau de Dijon & presque toute la Bourgongne fut peu de temps apres reduite en l'obeissance du Roi. Et le Roy pour la troisiesme fois vuida son Royaume d'estrangers. En suite le Roy entre en la Comté, enleue vn logis aux yeux du Connestable de Castille prés de Grey, se rend maistre de la campagne, prend Aspremont & plusieurs autres places: eust forcé les principales si les Suisses ne l'eussent prié de retirer son armee, & laisser ceste prouince iouyr de son ancienne neutralité. Tãdis que le Roi continue ses victoires, le Mareschal de Bouillon execute vne entreprinse hazardeuse, mais importante sur la ville & chasteau de Han. Han ouuroit le chemin à l'Espagnol depuis la frontiere iusqu'à Beauuais & Amiens: mais le voici merueilleusement incommodé par ceste prinse si dextrement effectuee, que de tous les Espagnols qui l'auoyent en garde, pas vn n'eschappa ou la mort ou la prison; Six vingts Espagnols naturels, & six à sept cens que Capitaines que soldats de diuerses nations estendus sur le carreau, & trois ou quatre cens prisonniers. Mais toute ceste hardelle d'hommes ne pouuoit compenser la mort de ce braue & genereux seigneur de Humieres l'vn des principaux executeurs de l'entreprinse, autant regretté du Roy premierement, puis de la Noblesse, & generalement de toute la France, comme ses vertus & merites l'ont rendu recommandable & necessaire au seruice de sa Majesté. La Croix Maistre de camp, Des Mazieres Lieutenant du sieur de Surville, Bayencourt Capitaine des Gardes dudit sieur de Humieres, lui furent compagnons & de valeur & de tumbeau. La ville fut acquise au Roy par le sang d'enuiron vingt autres gentilshommes & quelque centaine de soldats.

Troisiesme victoire du Roi sur l'estranger.

Prinse de Hã pour le Roi.

Mais

Mais l'Espagnol vengea tost apres ceste surprinse sur le Castelet, & bien plus asprement sur la ville de Dourlans. Car ayant mis en route le secours que le Duc de Bouillon y menoit, tué l'Admiral de Villars & beaucoup de seigneurs, ils emporterent la ville d'assaut (non par faute d'hommes ni de munitions, mais par le peu d'ordre & par l'intelligence qu'auoyent auec l'ennemi les chefs qui commandoyent en ladite ville) & s'y ietterent de telle furie, qu'ils n'eurent aucun respect ni de sexe ni d'aage; & n'ayans autre raison de leurs espouuantables cruautez, que la fraische memoire de leurs compagnons; *C'est* (crioyent-ils) *pour exemple & vengeance de ceux de Han.*

1595

Du Castelet & Dourlans pour l'Espagnol.

&

Le Duc de Neuers, le Mareschal de Bouillō, & le Comte de S. Paul chefs des troupes royales, ayans departi la charge entr'eux de contrelutter les armes Espagnoles, le Mareschal & le Comte allerent donner ordre aux places du Boulonois, & le Duc à celles de la riuiere de Somme. il trouue en passant par Amiēs vn si grand effroi du peuple & des plus grands, que pour les asseurer il se void cōtraint de mettre à part la qualité de sa personne, & leur promettre de s'aller enfermer à Corbie distant de quatre lieuës d'Amiens, pour la defendre si l'ennemi la menace. De fait il s'y iette le troisiesme d'Aoust, la visite & dehors & dedans, se fait donner par estat les munitions de guerre & de bouche qui s'y trouuoyent, & pouruoid selon que le temps & la necessité le permettoit, aux defauts & choses requises pour la conseruation du lieu.

L'Espagnol auoit autre dessein. car le cinquiesme du mois il part des enuirons de Dourlans, & prenant le chemin d'entre Peronne & Corbie, donne à coniecturer qu'il menace ou S. Quentin ou Cambray.

Ainsi le Duc quitte Corbie; mais incertain auquel des deux l'Espagnol en vouloit, aduerti toutesfois par le Vicomte d'Auchi Gouuerneur de S. Quentin, que l'ennemi s'estoit approché de lui, il accourt à la defense de S. Quentin. Il n'est si tost arriué, comme voici nouuelles, Que le Comte de Fuentes se loge és enuirons de Cambrai pour l'assieger auec dixsept mil hommes & soixante deux pieces d'artillerie. Le sieur de Balagny Mareschal de France par les articles de sa capitulation auec le Roy, confirme cest aduis par lettres des vnze, douze, treize &

1595 quatorziesme iour du mois, & requiert d'estre promptement secouru. car le piteux estat de Dourlans estonnoit le peuple: la ville estoit mal fournie d'hommes; cest horrible attirail de canõs, ceste effroyable multitude d'hommes apportoit vne generale consternation parmi les citadins. Pour releuer les courages abatus, & qui desia meditẽt l'obeissance d'vn nouueau seigneur, le Duc de Neuers leur enuoya son fils vnique le Duc de Rethelois, assisté de la valeur & prudence des seigneurs de Vicques, de Buhy, de Trumulet, de Vaubecourt, de Sugny, de Fleury, de Chaltray, & autres auec enuiron trois cẽs cinquante cheuaux. Les paysans au son de leurs tocsaints donnent l'alarme de village en village, & quelque meschant pont de bois au bourg d'Anne à deux lieuës de Cambray, retardant le passage de la troupe, donna loisir au Comte de Fuentes de mettre sa Cauallerie en bataille presque sur le droit chemin que le Duc deuoit prendre. Il esquiue, & tirant à quartier rencontre vn corps de garde d'enuiron vingt cinq lanciers faisans halte au deça d'vn chemin creux. Il les charge, il les taille en pieces à la veuë de leur cauallerie qui ne les pouuoit secourir à cause dudit chemin. & passant outre tumbe dans vn gros de deux cens cheuaux: marche droit contr'eux, les escarte d'arriuee, tire chemin, arriue sur le fossé de la ville assiegee. On le recognoist, & les habitans le reçoiuent auec beaucoup d'honneur & de ioye voyans venir vn si braue secours. Mais il estoit foible contre vne si nombreuse quantité d'assaillans. Le Roi estoit loin, l'estat de Bourgongne l'occupoit : les affaires de la prouince Lyonnoise requeroyent qu'il y fist vne escapade. Les habitans de Cambray commençoyent à dechoir d'affection. ils estoyent mal-contents & de la longueur du siege, & des ruines des maisons par le canon, & de la contrainte qu'on leur faisoit de prendre certaine monnoye de cuiure sans leur permettre de l'employer, portant d'vn costé les armes du Roy comme Protecteur, & de l'autre celles du sieur de Balagny creé Prince de Cambray par les chapitres de sa reddition. D'ailleurs l'ennemi faisoit d'estranges efforts, & iettoit d'horribles menaces contre les assiegez. Ils ferment donc l'oreille à toutes remonstrances, font vne desloyale resolution de se rendre ; & s'imaginans

De Cambray.

nans vn meilleur traittement & plus de liberté, ouurent les portes à l'ennemi. Le Duc de Retelois, les sieurs de Balagny, de Vicques & autres se retirent en la citadelle. Le Duc de Neuers veut retirer son fils & met les assiegez en desespoir d'estre assez promptement secourus. Ainsi le IX. d'Octobre Balagny signe la capitulation offerte par l'ennemi. mais auec tant de regret & de dueil domestique, qu'en la mesme nuict qu'il la signa, sa femme, de grand & haut courage, rendant l'esprit ne peut souffrir vn si precieux ioyau que Cambray dans lequel elle estoit nouuelle Princesse, tumber en la possession de l'Espagnol. Ainsi s'est reperdu cest ancien membre de ceste Couronne. Ainsi s'est flaistri cest vnique triomphe des armes d'vn fils & frere des Rois de France. Certes sans l'impatience & desloyauté du dedans, auec la faute de quelques Grands qui pouuoyent donner remede à ce mal, toute ceste fureur de dehors s'en alloit en fumee. Car desia le Comte de Fuentes estoit sur le point de bastir des forts autour de la ville, pour la vaincre plus par la longueur d'vn siege que par l'effort d'vn assaut. Et le Roi hastoit son entree dans Lyon pour auoler promptement au secours. 1595

Pev de temps apres le Duc de Neuers mourut, fasché d'vne part de si grande breche faite à cest Estat : & de l'autre, content que son fils se fust monstré si vaillant en la conduite du secours qu'il ietta dans la ville.

Le Roy fait son entree dans Lyõ.

Le Roi donc voyant le Connestable de Castille renfermé dans Dole & Gray sans vouloir hazarder vn combat, alla faire son entree dans Lyon le quatriesme iour de Septembre, asseura toute la prouince, pourueut aux troubles de Prouence fomentez non tant par la Ligue comme par les mescontentemens & partialitez d'aucuns qui n'auoyent aucune intelligence auec elle, receut en son obeissance le sieur de Boisdauphin auec les villes de Chasteaugontier en Anjou & Sablé au Maine. & pour recognoissance de seruice l'honora d'vn estat de Mareschal de France, puis accorda vne trefue generale par tout le Royaume au Duc de Mayenne, laquelle apres tant de bourrasques, tant de tormentes, nous amenera finalement au port du salut tant necessaire pour accoiser les diuisions de ce Royaume. Voici que desia Dieu produit

1595 vn grand effect d'outre les monts pour faciliter le chemin d'vne paix commune & generale reunion des peuples desbauchez à l'obeissance de sa Majesté. Le Pape en fin esmeu de voir à ses pieds le fils aisné de l'Eglise, le premier Prince Chrestien, se rend vray pere de iustice pour vaincre les difficultez & oppositions par lesquelles l'Ambassadeur d'Espagne auoit trauersé la constante & iuste poursuite qu'auoit fait sa Majesté depuis le temps de sa conuersion. Le 18. de Septembre il ouure les ruisseaux de ses benedictions sur le chef de nostre Roi. & tout le College des Cardinaux, tout le peuple de la ville de Rome fait resonner en l'air ceste heureuse acclamation, *Viue Henri de Bourbon Roy de France & de Nauarre, Tres-grand, Tres-victorieux, Viue le Roy Tres-Chrestien, & Tres-Catholique. Viue le premier fils de l'Eglise.* Peu de iours apres l'heureuse nouuelle de ceste tant solennelle action, le Roi partit de Lyon en poste, & de nuict, pour accourir au secours de Cambray. Mais les effects ne correspondirent à sa diligence & bonne volonté. Desia les Cambresiens auoient halené ie ne sçay quelle esperance de plus grande liberté: desia pensoyent-ils beaucoup gagner au change: & desia ployoyent le col sous vne nouuelle domination. Certes il n'y a moyen, ni conseil, ni raison aucune qui puisse arrester vn populas, lors qu'vn desordonné appetit de franchise le transporte. Sa Maiesté trouue assez d'autre exercice pour occuper ses armes. Elle vouloit promptement desraciner de Picardie ceste puissance estrangere qui lui tenoit les mains liees & le pied sur la gorge. La Fere est la premiere & plus importante forteresse de la prouince. Il la bloque, il l'assiege. mais il y trouue vne obstinee & inuincible resolution. La perseuerance est necessaire en toutes sortes de malice, mais notamment aux sieges de villes, & n'y a place que les munitions & l'assiete rende imprenable, que le temps & la famine ne force, ne dompte, & ne face venir à iubé. Cependant que le Roi ne laissoit rien de libre aux assiegez horsmis l'air, & les poussoit aux plus extremes incommoditez: le Duc de Mayenne d'autre part voyant ses retraittes presque toutes perdues, & qu'il est en tresmauuaise odeur chez l'Espagnol, recerche les bonnes graces du Roi: & sous la simple parole de sa Majesté. promet de la venir trouuer quelque part

Reçoit benediction du Pape.

Assiege a Fere.

Reçoit en grace les Ducs de Mayenne & de Nemours. &

part qu'il lui plaira. Le Marquis de S. Sorlin, à present 1595
Duc de Nemours par la mort de son aisné, se range à
mesme facilité.

IAMAIS Prince n'oublia plus aisément les outrages
qu'on lui fait. Le Roi rallentit ceste ardeur que requeroit
vn siege de telle importance, pour vacquer aux traittez
de l'vn à l'autre. Il louë au premier l'affection qu'il a
monstree à conseruer le Royaume en son entier, n'en
ayant ni fait ni souffert le desmembrement sinon par
quelques places au plus pressant declin de son Estat. Et
declare auoir tousiours entendu que le second n'a point
eu de part aux troubles & diuisions du Royaume, par
aucun dessein preiudiciable à l'Estat Ceste reunion du
Duc de Mayenne enfanta la reddition de Soissons, de
Pierrefont, de Chaalon sur Saone, de Seurre en Bourgongne,
& de quelques autres places en l obeissance du Roi.
Qui pour donner par mesme loisir ordre aux desordres
de la Bretaigne, prouince toute couuerte de troupes Espagnoles
sous le seigneur Iean d'Aggigliard, y depescha
le Mareschal de Lauerdin apres la mort du Mareschal
d'Aumont. Le sort & le faix des rebellions accabla seulement
le Duc d'Aumale. aussi voulut-il estre plus rebours
que tous les autres. Pour ce les affaires s'aigrirent tellement
contre lui, que la Cour de Parlement de Paris lui
fit son procez, le declara criminel de leze Majesté au premier
chef, le fit desmembrer par quatre cheuaux en effigie,
confisqua ses biens au Roi, condamna sa belle maison
d'Anet à estre rasee à fleur de terre : & pour plus grande
detestation de la felonie d'icelui, le bois autour d'icelle
couppé à la ceinture. Mais il s'alla ietter en sauueté chez
Albert Cardinal d'Austriche à Bruxelles, venu pour succeder
en charge à l'Archiduc Ernest son frere.

ALBERT asseuroit les assiegez à la Fere de les deliurer :
mais il laissa mettre en route le secours qui les deuoit
refraischir. Et le Comte de Fuentes ayant muni de
garnisons les villes de nouuelle conqueste, alla passer le
reste de l'hyuer en Hainault: & donna moyen au Roi de
licencier la plupart de sa cauallerie pour se preparer au
renouueau contre les desseins du Cardinal. Et cependant
assembla dans Amiens les Estats de Picardie, des
Comtes du Boulonnois, Vermandois & Tierasche,

1596 pourueut aux affaires de la prouince, & punit de mort certains Capitaines dont l'auarice auoit en partie causé les pertes surmentionnees.

PENDANT que nostre HENRI desormais assisté du Duc de Mayenne en personne ramene pied à pied les assiegez de la Fere au poinct de submission enuers sa Majesté: voici que le commencement de ceste annee nous iette vne semence qui produira bien tost de tres vtiles fruicts pour la totale restauration de cest Estat qui s'auance de saison en saison. Les villes, les prouinces se resueillent toutes entieres pour vne generale deliurance. & rien n'en retarde les effects, sinon que des Gouuerneurs les vns veulent auoir cest honneur de voir le canon à leurs portes deuant que traitter leur accord, & les autres mettent leur place à l'enchere. Sale trafic neantmoins, digne de la confusion du siecle, mais indigne de tout bon ordre, indigne du deuoir de bons vassaux & subjets, indigne de la franchise & de l'honneur d'vne Noblesse Françoise. Le Roi toutesfois rangeant à viue force ceux qui ne veulent autrement reuenir à leur deuoir, preste aisément l'oreille à la plus douce & plus courte voye. Certes il despendroit volontiers plus d'argent pour auoir plus d'honneur. mais il se compose à l'exemple & modele de Charles VII. auec le regne duquel le sien a beaucoup de conformitez, ainsi que nous auõs apprins par la lecture d'icelui. Il aime mieux achepter vne place à beaux deniers, que l'assieger à beaucoup plus de frais & grande perte d'hommes. Le peuple souffre sous les armes vn extreme dommage, & l'issue en est bien souuent incertaine Les premices de ceste nouuelle annee sõt tres-heureuses en general, & tres-honorables aux principaux auteurs d'icelles. Le Duc de Ioyeuse y tient le premier rãg, c'est celui qui n'agueres a reprins sa professiõ de Capucin à laquelle il s'estoit auparauant voüé depuis la mort de sa femme, & par le decez du dernier Duc de Ioyeuse son frere cy-dessus noyé pres de Villemur, l'auoit delaissee pour succeder au nom, à l'estat & gouuernement du defunct. Voici que sans attendre de se voir contraint par force il se donne librement au seruice de sa Majesté. & sa Maiesté lui ouurant les bras & le cœur mesme, le fait participãt de ses graces, & plus speciales faueurs, l'honore de

De Ioyeuse.

re de l'estat de Mareschal de France & d'vn de ses Lieutenans generaux en Languedoc, és villes, places & pays qu'il rameine en son obeissance, lui rendant ce tesmoignage, Qu'il ne s'est armé que pour le seul zele de la religion sans auoir iamais poussé plus outre aucun dessein ni pretention. 1594

A son exemple les Officiers de la Cour de Parlement demeurez à Tolose pour l'exercice de la Iustice: les Capitoux, & tout le reste des citadins, ensemble tous les autres peuples de la prouince du Languedoc, qui tenoient parti contraire sous l'autorité dudit Duc: declarent & font paroistre au Roy la bonne intention qu'ils ont de se reduire en l'obeissance de sa Majesté, & leur ferme propos d'y perseuerer. Le Duc de Guise seconde l'heur d'vn si fauorable commencement d'annee. & nous vient addoucir l'aigreur des pertes que l'Espagnol nous a n'agueres fait souffrir. Il auoit tousiours l'œil aux champs pour empongner toutes occasions qui pourroient affermir ses affaires au gouuernement de Prouence dont le Roi l'auoit de fraische date honnoré. Voici donc qu'ayant desia par l'assistence du seigneur Des-diguieres ramené Cisteron & Riez en l'obeissance de ceste Couronne: & Martegues auec la tour de Bouc situee à l'embouchéure de la mer, les ville & citadelle de Grasse, à l'aide du Comte de Carces & du seigneur de Croze, il trouue vne ciuile opportunité pour faire paroistre à sa Maiesté qu'il a du tout quitté & l'alliance & la correspondance qu'il auoit auec L'Espagnol. Louys d'Aix & Charles de Casau commandoient dans Marseille auec beaucoup d'autorité: hommes vehemens & de faction Espagnole. De faict ils marchandoient auec Philippe pour lui vendre ceste tant importante ville, porte de toute la prouince, & clef de l'vne des principales entrees de ce Royaume, à laquelle l'Empereur Charles a souuent heurté sans la pouuoir faire ouurir. & pour l'execution de leur dessein auoient desia fait approcher quelques galeres Espagnoles sous la conduite du Prince Charles Dorie Genois. Chacun des refugiez de Marseille proposoit au Duc de Guise quelque intelligence sur la ville: mais toutes foibles & comme hors d'apparence. Toutesfois il eust attiré quelque reproche de manquer au seruice du Roy, s'il n'en eust

Reductiõ de Tholose: & De Marseille.

1596 essayé quelqu'vne. Pierre de Liberta commandoit à la porte Realle, homme courageux, vaillant, & plein de bonne affection au seruice du Roi. Il fait proposer au Duc de Guise la resolution qu'il auoit ou de tuer, ou de forclorre ces deux Tribuns, qui tous les matins à l'ouuerture de la porte s'alloyent promener dehors la ville auec leurs gardes. qu'auec vne embuscade pres de la porte il seroit facile de les empoigner au collet, se rendre maistre de la porte, & de la ville par consequent. Le Duc iuge que l'entreprise deut reüssir. il prend bonne augure, & du nom & de la porte, & du nom du personnage. La porte est royale: & la liberté que les predecesseurs de l'entrepreneur ont iadis acquise à la ville de Calui en Corsegue dont ils sont originaires, leur a merité ce beau surnom de Liberta. Mais le voisinage & seiour du Duc à Aix retenoit ces deux tyranneaux en perpetuelle allarme & défiance. Pour diuertir cest ombrage & soupçon il s'esloigne de Marseille afin d'employer ses forces en lieu qui ne leur peust apporter d'auantage de ialousie. Il s'en va doncques assieger & prendre les villes d'Hieres, S. Tropez, & Draguignan: bloque les citadelles, entreprend le siége de la Garde petite ville accompagnee d'vn fort chasteau que tenoit le Duc d'Espernon corriual du Duc de Guise au gouuernement de Prouence: bat la place, fait breche, donne deux assauts: & lors qu'on l'estime engagé bien auant à ce siege, il leue, retire son canon, se rend à Toulon le quinziesme de Feurier, donne rendez-vous a toutes ses troupes à dix heures du soir à Sainct Iulian deux lieuës de Marseille : s'approche prés, & iette auant quelques sentinelles à cheual pour l'aduertir du signal que Liberta lui deuoit donner, c'estoit de faire fermer le trebuchet apres les tribuns, ou l'vn d'eux, selon que l'opportunité requerroit. Desia le iour estoit grand, comme ces Consuls aduertis qu'on a descouuert enuiron quinze soldats à deux cens pas de la porte, Louys d'Aix sort, & pour les recognoistre fait auancer vingt mousquetaires de ses gardes. Barthelemi de Liberta frere de Pierre baisse le trebuchet, enferme Louys dehors, & Casau dedans. La Manon conducteur des sentinelles posees par le Duc, voyant le signal enuoye huict maistres pour charger ceste troupe de mousquetaires, & s'auance auec le reste con-

Sage Stratageme,

contre la porte par vn autre chemin. l'Infanterie se presente pour y donner ainsi qu'on auoit premedité. Mais au lieu de bon accueil on les saluë de la ville à coups de canon & d'arcbuses. D'ailleurs comme Casau veut sortir auec ses gardes pour aller apres son compagnon, Pierre de Liberta l'arreste d'vne estocade au trauers du corps à l'improuiste. Les mousquetaires de Casau entreprennent sur Liberta, & lui portent le feu de leurs armes iusques dans son pourpoint. Ses freres l'assistent: les Capitaines Heruieu, Laurens, Imperial, & peu d'autres ausquels il auoit communiqué l'affaire, dissipent ces gardes, s'opposent à ceux qui veulent faire effort, se saisissent du corps de garde de la porte sous le cri de Liberté par le Roy, & en l'autorité de ce nom asseurent beaucoup de courages qui balançoient en incertitude de parti. puis auec Liberta se rangent à la garde de la porte. Louys d'Aix enfermé dehors voyant fondre sur ses bras ceste foule de gens incognus, auoit trouué moyen de se ietter par dessus la muraille, & rentré dans la ville auec vn basteau trouué fort à propos, accompagné de Fabio de Casau fils de Charles defunct, & de cinq cens hommes ralliez de ses amis & partisans, veint assaillir la porte du costé de la ville mais repoussé par les entrepreneurs s'alla ietter dans le corps de garde qui estoit deuant l'hostel de ville. Ici quelque rumeur qu'il oit lui donne impression de mauuaise volõté du peuple en son endroit. Pour se depestrer il feint d'aller pour voir aux autres corps de garde, & se iette en mer auec Fabio pour gagner le fort de S. Victor, & s'asseurer des autres. Partie des siens marche apres lui : partie s'espanche par la ville: & partie se prend à crier, *Viue le Roy & liberté.* Il pleuuoit fort: & desia le Duc de Guise estonné du cõtraste qui se faisoit en la ville, estimant que l'intelligence fust double, pensoit à retirer les siens engagez au combat contre les mousquetaires de Louys d'Aix, comme Imperial & Laurens le viennẽt asseurer que Casau n'est plus. Dés lors ses troupes commençoient à s'introduire dãs la ville: & pour escorte le Presidẽt Bernard se iette en pleine rue, assemble par son autorité ce qu'il peut de gẽs de biẽ, & conioint auec les gens du Duc, promet à ce qui restoit en armes deuãt l'hostel de ville, vie, liberté, franchise: puis s'addressãt à vn autre corps de garde proche de l'embou-

1596

Hardie resolutiõ.

1596 cheure du port & de l'Eglise S. Ian, où dés le premier grabuge enuiron mille hommes s'estoyent assemblez en armes moyennant pareille promesse qu'aux premiers, il tira fort aisément de toute la multitude ceste heureuse acclamation de *Viue le Roy & liberté*.

Ces deux troupes asseurees on visite trois autres corps de garde dont les efforts estoyent à craindre. on en charge quelques vns pour l'incertitude de ceux qui commandoient, on y laisse ceux qu'on sçauoit demander l'affranchissement d'vne domination estrangere. Ainsi en moins d'vne heure & demie furent dissipez tous ceux qui n'agueres fauorisoyent l'establissement de ceste nouuelle tyrannie. Ainsi les fleurs de Lis qu'vn mauuais vent d'Espagne auoit iusqu'à present flaistries à Marseille, reprindrent leur ancienne vigueur, & s'espanouirent par tout les escharpes blanches que la crainte enfermoit au fond des coffres, ou reiettoit aux derniers recoins des arriere-boutiques. L'espouuante saisit Charles Dorie. Il ne songe qu'à sa retraitte: mais si surpris qu'il oublia partie de son equipage. l'emboucheure du port sembloit n'estre assez spacieuse pour sortir le moindre de leurs esquifs, tant la peur & l'effroi leur auoit abatu l'ame. Le Capitaine de la Tour S. Jan, & celui de Teste de Maure, pouuoyent empescher ou du moins retarder leur eschappee: mais ils estoyent frapez de pareille consternation que les autres, & regardoyent quel seroit le dernier acte de ceste tragedie. Le sieur de Bausset Capitaine du chasteau d'If, essaya d'endommager cest estranger à coups de canon: mais pour estre esloigné d'eux il leur fit peu de mal. Louys d'Aix s'estoit ietté dans l'Abaye S. Victor, & Fabio de Casau dans nostre Dame de la Garde. mais tous deux si faillis de courage qu'ils n'eurent pouuoir de songer à leur conseruation. Douze cens Espagnols qui estoyent au long du port, se retiroyent pour se ietter dans leurs galeres: mais ceste commune terreur les auoit tellement esperdues, qu'elles se sauuoyent sans aucune souuenance de leurs gens. Le Duc de Guise les fit assaillir par le Baron du Sel Lieutenant de sa cōpagnie d'hommes d'armes, & la Pierre Capitaine de ses gardes: lesquels en tuerent vn grand nombre sur la place, gagnerēt plus de mil mousquets, arcbuses ou picques, & le seul drapeau qu'ils

qu'ils auoyent, que l'effroi leur fit oublier à leur grande honte & confusion. Et le Duc entré dans Marseille sans troupe, faisant paroistre au peuple la franchise de son affection & l'asseurance qu'il prenoit d'eux, confirma toutes choses au seruice du Roy, destourna les desseings des factieux qui restoyent dans la ville, & par sa presence estonna tellement toutes les garnisons d'icelle, des tours, des forts, que tous se sousmirent en suite à sa discretion, & reclamerent le nom du Roy. Certes ce ieune Duc remporta beaucoup d'honneur en ce notamment que les soldats entrez sans effusion de sang & sans pillage, retenus par le respect de sa presence, se contenterent d'auoir pour butin les maisons d'Aix & de Casau. D'autre costé les assiegez dans la Fere, n'ayans rien de libre que cest element qu'on ne peut empescher aux plus profondement emprisonnez, souffroient en esperance de secours les plus extremes incommoditez qui peuuent affliger vne place estroittement assiegee. Le Cardinal d'Austriche nouuellement arriué d'Espagne en Flandres asseuroit de les deliurer. Or pensoit-on que ce Prince ayant fait toute sa vie profession autre que militaire, trouueroit peu de creance parmi des gens de guerre qui suiuent plustost les actions que les paroles, & l'exemple que la discipline. Mais il nous monstrera bien que les plus asseurez coups se tirent de la teste, & que si le feu Duc de Guise auoit bien sceu par vn galant stratageme reprendre sur l'Anglois vne ville tres-importante à l'Estat de ceste Couronne, il sçaura bien aussi par semblable exploit se rendre la terreur de toute la Picardie. Il sort de Bruxelles, & deuant lui fait marcher le bruit de vouloir secourir la Fere. Pour premices de ses armes il trouue moyen de ietter aux assiegez quelque refraischissement d'hommes & de munitions au mois de Mars. Puis en Auril fait secrettement tourner teste à son armee tres-puissante vers Calais: l'assiege, la bat, emporte d'assaut & la ville & le chasteau contre toute la resistance des assiegez, & passe au fil de l'espee grand nõbre de gentilshommes François enuoyez pour renforcer le chasteau.

1596

L'Espagnol feignant secourir la Fere,

Va prendre Calais & Ardres, mais

Le Seneschal de Montelimart commandant aux François, & Aluarez Osorio aux Espagnols assiegez dans la Fere, ayans l'espace de cinq mois soustenu toutes les

Perd la Fere.

1596 fatigues militaires qui se peuuent imaginer, & veu regorger a force d'hommes la riuiere dans leur ville à la hauteur de deux ou trois pieds, auoyent le XXII. dudit mois par vne auantageuse composition aucunement recompensé ceste perte tant signalee: si le Cardinal eust ici planté les bornes de ses victoires. Mais continuant la prosperité de ses armes tandis que celles du Roy sont recrues & demandent du repos apres tant de mesaises endurez: il se va camper au commencement de May deuant Ardres ville tresforte, & nonobstant les contr'efforts des soustenans, s'en rendant maistre le XXIII. du mois, medite peupler de colonies estrangeres ses villes de nouuelle conqueste, & se prepare de leur adiouster celle de Hulst en Flandre. Cependant les deux armees laissent escouler le reste de l'Esté en legeres courses des vns sur les pays & garnisons des autres. Au commencement de Septembre le Mareschal de Biron entre dans Artois, s'empare du chasteau d'Imbercout, rencontre auec cinq cornettes le Marquis de Varambon suiui de cinq à six cens cheuaux de combat, le charge, lui tue tous ceux qui veulent soustenir la violence de ses armes, met le reste à vau de route, prend le Marquis prisonnier: & depuis en eut quarante mil escus de rançon: remplit le pays d'allarme & d'effroi: qui assaillant la Comté de S. Paul, saisit & pilla la ville & quelques autres places.

Guerre en Artois.

Le Cardinal embesongné au siege de Hulst, oyant la prinse du Marquis, enuoya le Duc d'Arscot pour commāder en sa place. Comme il entre dās Arras, voici les François l'assaillent d'vn autre costé, pillent les lieux circonuoisins, & gorgez de butin le Mareschal les reconduit seurement à la frontiere de Picardie. Deschargez qu'ils sont il les remmene és enuirons de Bapaume, pillent Heburerne, Benviller, Courcelles & autres lieux: saccagent ceux qui leur veulent faire teste: enleuent plus de butin qu'aux premieres courses. & voyans le Duc d'Arscot campé tout aupres d'Arras à la faueur du canon, retrāché songneusement & resolu de ne rien hazarder, sçachant qu'il auoit en bute l'vn des plus heureux & vaillans guerriers de l'Europe, mettent le feu partout, vangent selon que l'opportunité leur permet les excez de l'Espagnol és places n'agueres occupees, vont faire vne escapade vers Bethune

thune & Therouene, amenent force prisonniers, garnissent leurs places de bestail aux despens de l'ennemi, & sans aucune resistence vont camper en la plaine d'Azincourt. Le Duc renforcé de huict cens pietons adioints au regimẽt du Colonel la Bourlote, part d'Arras le cinquiesme d'Octobre, & s'en vient camper à S. Paul. Le Mareschal l'y laisse, rentre dedans l'Artois, court iusques à Douay, fait le degast par tout: puis se retirant en Picardie, donna moyen au Duc d'Arscot de reprendre le chasteau d'Himbercourt, qui content de ce trophee cassa son armee, & dispola les compagnies és garnisons. 1596

ALORS par l'entremise du Duc de Bouillon fut confirmee l'alliance iuree entre le Roi, la Roine d'Angleterre, & les prouinces vnies des Pays bas. Aux choses passees il n'y a point de remede, & les Politiques tiennent, qu'il n'y a loy plus inutile en la Republique que celle qui tend à reformer le passé. Le Roi donc pour acheminer le restablissement de ses affaires & pouruoir à l'aduenir, resolu de ne laisser enuieillir ces nouuelles colonies de Dourlans, la Capelle, le Castelet, Cambray, Calais, Ardres, & renouueller auec l'annee vne mortelle guerre à l'Espagnol, qui ne se peut intenter sans vne puissante armee, ni l'armee se leuer sans finances, lesquelles il ne pouuoit recouurer que par le secours de son peuple: assembla par forme d'Estats les plus grands & plus capables des trois Ordres de son Royaume à Rouan au quatriesme de Nouembre, d'où les habitans d'vne tres-volontaire despense employerent Quatre cens mil escus pour faire vne tres-honorable reception à sa Maiesté, qui receut à Rouan la Iartiere enseigne de l'Ordre d'Angleterre, par les mains du Comte de Salisberi. Sa Maiesté desiroit meriter ces deux glorieux titres de Liberateur & Restaurateur de son Estat. Elle auoit à son aduenement à la Couronne trouué la France non seulement quasi ruinee, ains presque toute perdue pour les François. mais par la grace diuine, par les prieres, par les bons conseils de ses loyaux seruiteurs qui ne font profession des armes: par l'espee de ses Princes, de sa braue & genereuse Noblesse, par ses peines & labeurs elle l'auoit sauuee de perte. *Sauuons la donc à ceste heure de ruine*, ce dit nostre Roi parlant à l'assemblee. *Participez, mes chers subiets, à ceste*

Assemblee à Rouan en forme d'Estats.

1596 *seconde gloire auec moi comme vous auez fait à la premiere. Ie ne vous ai point appellez comme faisoient mes predecesseurs pour vous faire approuuer mes volontez. Ie vous ai fait assembler pour receuoir vos conseils, pour les croire, pour les suiure. bref pour me mettre en tutele en vos mains Enuie qui ne prẽd gueres aux Rois, aux barbes grises, aux victorieux. Mais la violente amour que ie porte à mes subiets, & l'extreme desir que i'ay d'adiouster ces deux beaux titres à celui de Roy, me fait trouuer tout aisé & honorable.*

Les rigueurs de l'hiuer auoient souspendu les armes, & les pluyes excessiues causé plusieurs deluges d'eaux, dont s'ensuiuit entr'autres ruines celle du Põt aux meusniers à Paris: qui venant à fondre la nuict de S. Thomas emporta quand & soi plus de trois cens personnes estouffees tant par l'embarras des bastimens, que par la violence de cest impiteux element.

Amiens surprise par l'Espagnol.

Comme l'on examine les cayers des resolutions prinses en ceste notable assemblee, & que le Roi dresse l'appareil d'vne si puissante armee pour desnicher l'Espagnol de la Picardie: voici la capitale ville de ceste prouince, forte d'assiette & de fortification, de laquelle sa Maiesté pretendoit faire vn arsenal & magazin de la guerre contre l'Estranger en Artois & autres prouinces des Pays bas, surprinse en plein iour, le peuple estant au sermon, sans force, sans contraste, par la practique de certains factieux, par la nonchalance & pusillanimité des habitans, qui fondez sur leurs anciens droicts & priuileges auoient refusé de receuoir des Suisses en garnison.

Hernand Teillo gouuerneur de Dourlans pour l'Espagnol aduerti que les citadins d'Amiens, peuple haut à la main & peu prattic au faict des armes, n'auoient voulu receuoir les garnisons que le Roi leur presentoit pour la conseruation de leur place, haste l'effect des intelligences qu'il auoit dedans: & le Lundi dixiesme iour de Mars, habille quarante ou cinquante soldats en païsans chargez de plusieurs fardeaux, mais armez sous leurs finies de dagues & d'escopettes, & s'achemine auec enuiron sept cens cheuaux & cinq mille hommes de pied: pose ses embusches pres d'vn chauffour proche de la ville, & le lendemain enuoye lesdits soldats desguisez vers la porte de Mõtrescut suiuans à la file vn chariot, auquel,

quel, paruenu qu'il est sous la grille, vn de ces pretendus paisans couppe les traits des cheuaux, & par l'embarras du chariot empesche la liberté de la porte. Les autres descouurent incontinent leurs armes, se font maistres du corps de garde, & donnent signal à l'embuscade. L'embuscade s'eslance en foule dans la ville tant à pied qu'à cheual, tire droit á la place. les troupes entrent, occupent les forteresses, saisissent l'arsenal & les munitions que le Roi auoit n'agueres enuoyees: & composent en suite auec les bourgeois pour le rachapt de leurs meubles. mais ils eurent en fin & le drap & l'argent. & ceux d'Amiens ne gousteront guere de la domination Espagnole, que l'aigreur d'icelle ne leur face appeter la douceur de la Françoise. Le timbre du Beffroy sonna dés le premier tumulte à l'accoustumee: mais peu de gens s'en esmeurent les vns escoutoyent le sermon, les autres dormoient encore à la Françoise: & les autres se contenterent de fermer leurs boutiques & se retirer au dedans de leurs maisons. Le Comte de S. Paul qui estoit dans la ville, voyant le peu d'effort que les habitãs faisoient pour contrelutter ceste inuasion estrangere, se iette hors d'Amiens. & se retire à Corbie.

Cest affront auoit en apparence rendu le Royaume sans espoir de ressource & sans moyen d'assaillir. car les effects de tous les desseings du Roi sembloient demeurer estouffez en leur naissance. On estimoit qu'Amiens ne se peust reprendre que par surprinse, & que l'esperance de la prendre se deust perdre auec l'entreprise. & desia l'Espagnol s'esleuoit en opinion que desormais Amiens seruiroit de borne au pays d'Artois, comme jadis sous Philippe Duc de Bourgongne. Mais lors que les affaires requierent vn pressant remede, nostre HENRI ne manque point ni de courage ni de conseil. C'estoient des esperances remplies de vent. & pour les faire creuer, sa Majesté l'inuestit brusquement, donne ordre que plus grandes forces ne viennent esleuer ces montagnes d'orgueil qui dressoient l'honneur de leur natiõ sur la honte d'vne telle perte. la bat de quarantecinq pieces de canon, fait le Mareschal de Biron Lieutenant en son armee: l'assiege du costé le plus fort, repousse les sorties des assiegez, les reserre en leurs retranchemens, s'approche tellement

Assiegé par le Roi

1597 que dés la mi-Iuillet ils se pouuoient mutuellement offenser à coups de pierres. puis se logeant sur le fossé, & tous les iours dismant les assiegez en leurs saillies ou par autres stratagemes, occasionna Hernand de haster le Cardinal d'Austriche au secours.

Toute la France couroit à ce siege: toute l'Europe en attendoit l'issue, & iugeoit que la fin d'icelui seroit le commencement ou de nostre seruitude ou de nostre liberté. Mais tandis que la peste trauaille les assiegez, que plusieurs & diuers exploits de guerre esclaircissent leur nombre, & que les blessez occupent d'autres pour les secourir: faisons vn proumenoir en quelques autres prouinces dedans & dehors le Royaume en ce que leur guerre a de commun auec les nostres.

Effects d'armes en Bretagne. La diserte & cherté des viures affligeoit la Bretagne au mois de May & suiuans, & contraignit le Mareschal de Brissac en Iuillet de separer quelques troupes qu'il auoit assemblees pour conseruer les paroisses autour de Rennes que l'ennemi menaçoit de saccager. Le sieur de S. Laurens Lieutenant pour le Duc de Mercœur en son armee, desirant d'aller visiter ledit Duc n'agueres arriué à Chasteaubriand, & d'entree lui donner nouuelle de quelque braue stratageme: prend six compagnies de gens d'armes auec la sienne, le regiment de Tremereuc frere de S. Laurens, quarante arcbusiers de chasque compagnie des garnisons de Dinan, & quelques autres troupes tant à pied qu'à cheual faisans six à sept cens hommes, & vient loger à Maure sept lieuës de Rennes. Les sieurs de la Tremblay, de la Torche, de Teny, de la Courbe, de Beaumont, de la Pommeraye, logez à Messac sur Villaine trois lieuës de Maure auec quelques forces marchent par le commandement du Mareschal leur Colonnel pour charger & combattre S. Laurens: trouuent qu'il vient de desloger, le suiuent par la campagne, l'atteignent à quelques trois cens pas, chargent la troupe conduite par Tremereuc ordonné pour faire la retraitte, en tuent enuiron soixante: & contraignent de gagner leur gros. Leur gros tellement pressé qu'il faloit ou se laisser matrasser sans resistence, ou se mettre en deuoir de combatre, tourne visage; prend place auantageuse en vn champ bien fossoyé, & la rend quelque peu de combat. Mais voyant desia

Tre-

Tremereuc frere de S. Laurens prisonnier, la Pommeraye Capitaine de Dinan & Vieuxville tuez sur la place auec plus de 150. soldats & quelques mēbres de compagnies: tout fait iour, tout fuit, tout est mis à vau de route: & la plus-part tumbez és mains des paisans trouuerent moins de merci chez eux qu'ils n'eussent esprouué de rigueur parmi les victorieux. Ce fut le 21. de Iuillet. 1597

D'autre costé comme l'Espagnol auoit vn pied dans la Picardie, aussi taschoit-il des long temps de ietter l'autre dans la Champagne, & dressoit plusieurs desseings sur les villes de la riuiere de Meuze, Mezieres, Sedan, Mouzon, Villefranche, Rocroy, Maubert-Fontaine. Mais la diligence & fidelité des Gouuerneurs ayant tousiours frustré l'esperance de ses entreprises, il tourne maintenant ses efforts ouuerts à des secrettes intelligences & prattiques deshonnestes. Villefranche est vne fort petite ville, ou plustost corps de garde composé de quatre bastions en quarré, basti par le Roi François I. pour seruir de barriere contre les courses des Bourguignons (on appelle ainsi tous les subiets du Roi d'Espagne voisins de ceste frontiere, & mesme ceux du Duché de Luxembourg) & tumbant à la deuotion des estrangers, leur ouuroit vne porte pour entrer en la prouince de Champagne, & donnoit certaine retraitte pour fauoriser leurs courses. A ce desseing, Gaucher n'agueres de ces soldats qu'on appelle de fortune, paruenu toutesfois depuis x. ans à quelque reputation par les armes: marchande auec quelques soldats de la garnison pour lui vendre & liurer la place. Ces soldats prestent l'oreille à ce trafic, entretiennent Gaucher, mais d'vne esperance non moins gauchere que son nom est triste & de mauuais presage. Car ils communiquent l'affaire au sieur de Tremelet gouuerneur de Villefranche y commandant vne cōpagnie de gens-darmes & trois de gens de pied. Tremelet fonde sur ce trafic vn grand effect pour le seruice du Roi, cōmande aux soldats d'entrer plus à descouuert auec ce Capitaine, fait part de son desseing au Cōte de Grādpré, aux sieurs de Rumesnil & d'Estiueaux, gouuerneurs de Mouzon, Maubert, Sedā: & tire d'eux l'assistence d'hōmes & de moyens necessaires pour former vne double intelligence. Ces marchands traittēt auec Gaucher, conuiennēt du temps & de l'heure

En Chāpagne.

Defaite de Gaucher.

1597 pour liurer la marchandise, touchent quelque argent d'auance, & retirent promesse du surplus. La nuict du quatriesme d'Aoust fut prinse pour l'execution : & pour signal, vn coup de canon. Mais Rumesnil auoit la nuict precedente amené dans Villefranche le renfort d'hommes requis pour la conseruation de la place, & s'estoit auec le surplus embusqué à demie lieuë de la ville, sur le chemin de Gaucher. Gaucher s'aproche, fait descendre toutes ses troupes à demi quart de lieuë de Villefranche, en iette auec beaucoup de silence vne partie dans le fossé, & suit auec le reste pour seconder le premier effort; mais fait à toutes auantures mener son cheual apres lui. Les premiers entrent par la faueur des soldats: le signal se donne: & donné qu'il est, les surpreneurs se trouuent surprins. tous passent au fil de l'espee, ou sont fricassez par des instruments à feu, ou noyez dans le fossé. Gaucher à dos, lui tue trois cens hommes sur la place, & laisse moyen à peu d'ennemis de se sauuer si la faueur de la nuict. En somme de Cinq à six cens hommes qu'il venoit d'amener, à peine cinquante eschapperent ou la mort ou la prison. & sans le cheual que Gaucher trouua tout-prest pour fauoriser sa fuite, il n'eut euadé le sort des armes victorieuses.

Guerre en Sauoye.

PASSONS en Sauoye, & voyons les progrez de l'armee Royale, les prinses des places, & victoires obtenues en icelle. Ceste guerre aidera fort à la reprinse d'Amiens. car elle diuertit & empesche que les forces du Sauoisien ne viennent en diuers lieux fondre sur les bras du Roi. Pour la conduite d'icelle le Seigneur Desdiguieres parti de la Cour sur la fin du mois de Mars en qualité de Lieutenant general pour sa Maiesté, ayant assemblé enuiron Six cens cheuaux & cinq mil hommes de pied durant les mois d'Auril, May, Juin, entre dans la Maurienne, pays des appartenances du Duché de Sauoye, grand chemin de Piemõt & d'Italie, surpasse auec beaucoup de fatigues & trauaux, les difficultez des chemins, les Rochers, barricaues, precipices: gagne finalement le sommet de la mõtagne, y trouue vn corps de garde de Cinq cens hommes barriquez à l'auãtage, & tout harassé qu'il est auec son armee, le charge de telle furie, que l'ennemi ne pouuãt soustenir

ſtenir l'effort des aſſaillans, eſt contraint leur quitter la place. Incontinent l'armee ſe rend à S. Jan de Maurienne, principale ville du pays, & ſe ſaiſit de toute la vallee. 1597 *Prinſe de la Maurienne.*

Ces conqueſtes auſſi ſubitement executees que ſagement entrepriſes, pouſſoyent le Conquerant plus outre pour aller combattre certains Eſpagnols qu'on enuoyoit en Flandres pour contrequarrer la proſperité des armes du Comte Maurice. mais les ponts rompus, & les eaux exceſſiuement groſſes arreſterent ſon paſſage.

Svr ces entrefaites voici nouuelles que Dom Sanche Comte de Salines general de la cauallerie legere du Duc de Sauoye, eſt autour de Braſſorant auec vne partie de l'armee du Duc. Des-diguieres prend ceſte route, charge le Comte, lui fait quitter le chaſteau S. Michel, & quelques autres villages eſquels il s'eſtoit barriqué, le chaſſe par le Mont Senis iuſqu'en Piémont, & ſi bruſquement que pour eſtre plus legers à la courſe la plus part de ſes ſoldats ietterent leurs armes par les chemins. Eſtant ainſi maiſtre paiſible de la Maurienne, il fortifia S. Ian & le chaſteau S. Michel, & s'empara de tous les forts qui pouuoyent ſeruir pour la ſeureté du pays. Pour empeſcher le progrez du victorieux, le Duc de Sauoye paſſa deçà les monts par le val d'Auſte auec trois mil Italiens & bon nombre de cauallerie, & par Chambery ſe rendit en la Tarentaiſe, où ſeiournoit ſon armee ſous la charge du Comte de Martinengues, compoſee de huit cens cheuaux & ſix mille hommes de pied: & s'en veint camper outre la riuiere d'Iſere (à la faueur toutesfois du canon de Montmelian) au chaſteau de Saincte Helene. Ce nonobſtant Les-diguieres pourſuit ſes conqueſtes, s'approche du Duc à la portee du mouſquet, aſſiege & prend la tour d'Aiguebelle, les chaſteaux de la Rochette, de Villars-Sallet maiſon des Comtes de Mõtmajour, de L'huile & de Chamoux: & aſſiege le fort de Chamouſſet defendu par Philippin frere baſtard du Duc de Sauoye: places fort commodes pour les viures & fourrages, & qui fermoyent le paſſage de Sauoye en la Maurienne. Ici nouuelles viẽnent au ſeigneur Des-diguieres, que le Duc eſleue vn fort à l'autre coſté de l'Iſere, pour aſſeurer le paſſage à ſon armee, & prẽdre logis audit Chamouſſet, lieu fort aduantageux pour lui, & qui pouuoit grandemẽt in-

Defaite du Comte de Salines.

1597 commoder l'armee du Roi, & le passage de Dauphiné vers elle. Ce fort estoit en forme triangulaire, à force de pionniers mis en defense & releué de la hauteur d'vne picque en vne nuict, & gardé par six cens soldats choisis sur toute l'armee Sauoisienne, & renforcez de plusieurs gentilshommes de la Cour du Duc. Des-diguieres le recognoist, propose le fait en deliberation: & suiuant l'auis du Conseil qu'il auoit pres de lui, le salue de quelques canonnades, fait ouuerture en vne pointe, enuoye deux mil arcbusiers commandez par le sieur de Crequy son gendre: qui soustenus d'vne troupe de cauallerie, donnent furieusement la teste baissee dans le fort, & malgré la ferme resistance des assaillis, & l'effort de quatre bastardes qui de l'autre costé de l'eau tiroyent incessammēt du long des flancs dudit fort, l'emportent à la veuë du Duc, y font mourir que par fer que par eau plus de quatre cens hommes & plusieurs gentilshommes du Duc, present en son armee delà l'Isere, & demolissent le fort. Le Baron de Chauuirieu Comtois y fut tué: le Colonnel Iust prisonnier: & le chasteau de Chaumosset rendu le lendemain à composition. La Tour de Charbonniere, place forte d'assiette, qui couure Aiguebelle, & se pouuoit accommoder pour faire contrequarre à Montmelian, voyant en suite son capitaine & plusieurs autres assommez des premiers coups de canon, veint pareillemēt en la puissance des victorieux. Le chasteau de l'Aiguille restoit encore, place forte & de nature & d'artifice, posee sur la croupe d'vne montagne, inaccessible d'vn costé: & de l'autre, reuestue d'vn double fossé, auec vn rempart fort espais entre-deux. Neantmoins apres deux cens canonnades elle fut emportee. Ceste place asseura toute la Maurienne & ce qui est outre l'Isere en l'obeissance de sa Maiesté depuis le Mont-Senis iusqu'à Montmelian.

Le renfort attendu par le Duc retenoit les lances de Sauoye en l'arrest & les espees en leurs fourreaux. Maintenant que ses forces sont grossies de deux mil cinq cens Suisses, & autant d'autres qu'Espagnols que Neapolitains, voici qu'il vient loger és enuirons de Montmelian, & se delibere de venir attaquer l'armee royale.

Povr lui leuer vne partie de la peine, Des-diguieres tourne la teste de ses gens contre lui, & se viēt cāper aux Mol-

Mollettes à demi lieuë de Montmelian, l'Isere entredeux. 1597
Le Duc passe la riuiere sur vn pont de batteaux dressé pres celui de Montmelian, & se loge au chasteau de sainte Helene vis à vis des Mollettes, lieux vn petit esleuez & proches d'vne canonnade l'vn de l'autre, separez d'vn grãd pré & d'vn maraiz. D'abord les deux armees s'entre-saluent par escarmouches. & si les Sauoisiens eussent fait ce qu'ils pouuoyent, ils donnoyent en apparence beaucoup d'affaire à nos guerriers qui n'estoyent encore ni logez ni presque arriuez. La nuict suruenant termina le combat par la perte d'enuiron cent bons hommes, & donna moyen aux troupes royales de reprendre halaine & se preparer à la reuange auec grande vsure. Le lendemain le Duc fait paroistre 15000. hommes de pied & 1500. cheuaux rengez en bataille dans ce grand pré, mais auec tel auantage qu'on n'auoit moyen de l'assaillir. Le sieur Des-diguieres se retranche au pied du pré, chasque Maistre de camp, chasque capitaine prend son quartier, & par la vigilance du sieur de Crequy commandant l'infanterie, le camp royal fut en peu de temps hors du pressant hazard qui sembloit le menacer de ruine. Cependant defis ne manquent point de part & d'autre: coups d'espees, coups de pistolets, deux à deux, trois à trois, troupe à troupe, & rien qu'vn simple fossé, mais profond & plein d'eau, n'empesche les deux armees d'essayer vne plus sanglante meslee.

Ainsi durant quelques iours ces guerriers aiguisoyẽt l'ardeur de leurs courages, cõme le Duc de Sauoye proposoit en conseil l'essay d'vn grand dessein qu'il auoit proietté. Pour l'execution duquel, voici que le XIV. iour du mois d'Aoust, dés huict heures du matin il fait couler trois mil arcbusiers derriere vn grãd bois proche des retranchemens de l'armee Royale: loge d'vn autre costé ses Suisses auec vn autre gros d'infanterie, ordonne ses gens de cheual dans vn vallon, & les animant par sa presence, fait tirer sur les deux heures vn coup de canon pour signal d'vne cruelle & sanglante meslee, mais plus pleine de passion que de prudence. De faict l'eschec tumba sur lui. les troupes du Roi, de cheual & de pied, s'estoyent auec vne masse resolution preparees pour soustenir l'effort. On vient aux escarmouches. les tonnerres

1597 des canons estourdissent toutes autres voix. les feux des arcbusades enflamment l'air, & cinq heures durant semblent estouffer la lumiere du Soleil. La prairie se void jonchee de corps sans ame, le sang de l'ennemi respãdu empourpre les ruisseaux, eschauffe nos defendans, & les acharne au combat. Le seigneur de Crequi reçoit vne mousquetade au bras droit. mais le lyon s'eschauffe & fremit d'ardeur à la veuë de son sang. Ainsi lui s'estant retiré sous vn arbre à quartier pour se faire penser, reuient tout court se faire voir à ses compagnons, & bruslant d'vne genereuse ardeur de vengeance, fait paroistre qu'il est vrayement successeur & du sang & de la vertu de ce braue seigneur de Pontdormy, qui ci-dessus a si souuent trempé son estoc & ses bras au sang de l'estranger ennemi de ceste Couronne. Plus de douze cens hommes ou morts ou blessez signalerent la campagne & la iournee: & firent perdre au Sauoisien l'enuie de plus essayer la mollesse des siens contre la fermesse de nos hommes fondez sur le droict d'vne tres-iuste offensiue. Si ce Gros d'assaillans n'a peu par la foudre de ses canons, par la furieuse scoppeterie de ses arcbusiers, ni par la pointe du fer de ses gens-d'armes esbranler tant soit peu la constance des nostres, que pense faire en destail le Colonnel Ambroise assaillant sur le soir du iour mesme auec cinq cens Espagnols naturels vn corps de garde posé du costé des marests, sinon accroistre la vergõgne des siens, au lieu de vanger le public dommage qu'ils viennent de receuoir? Les sieurs de la Baume & du Poët le reçoiuent si rudement, qu'ayans estendu cét cinquante sur la place, & fait plusieurs prisonniers, ils contraignirent le reste de semer leurs armes emmi le marais pour estre plus legers à la fuite. Le Duc employa le lendemain à faire enterrer ses morts & transporter les malades. puis deslogea le XVI. & s'alla loger au village de Barraux outre l'Isere à l'emboucheure de la vallee de Grisiuaudan qui va respõdre à Grenoble; & là commence vn fort, au bastiment duquel il s'occupa iusques à la fin de Nouembre. Ce chãgement de logis inuite les nostres à faire le semblable. Le seigneur Des-diguieres se vient loger au chasteau de Bayard, campe son armee à Pont-Charra, demi lieuë de l'ennemi, la riuiere entre-deux : exerce les siens à continuelles

Defaites signalees sur le Sauoisien.

A S. Helene & aux Mollettes.

A Pontcharra.

nuelles escarmouches & combats au desauantage des 1597
ennemis.& par ceste assiete de camp donne quelque ombrage à l'ennemi, de vouloir assaillir le passage d'Eschilles. Pour contrequarre le Duc depesche force troupes pour entrer par la vallee de Pragelas au Briançonnois, & fermer le pas susdit en cas qu'il soit assiegé. L'eschec qu'il y receut equipolle le premier.l'eau,le fer,& les precipices des rochers,lui rauirent vn nombre egal ou plus grand que celui des escarmouches de S. Helene & des Molletes. En voici vn autre qui tesmoigne aussi que Dieu fauorise la iuste cause des armes, & rend leurs effects heureux contre l'iniquité des vsurpateurs. Le VIII. de Septembre le seigneur Des-diguieres qui ne laisse eschapper aucune occasion sans l'empoigner aux cheueux, reçoit auis que Sanche Comte de Salines, pour l'inuiter au secours des siens assaillis dans la prouince, & le tirer hors de Sauoye, s'en va rauager les enuirons de Grenoble auec Cinq cens maistres diuisez en deux bandes de cauallerie. Pour adiouster encor ceste victoire aux precedentes, il enuoye deux heures deuant iour les sieurs de la Baume, d'Authun & de S.Ieure auec Deux cens cheuaux & cent carabins s'embusquer dans vne isle au milieu de la riuiere d'Isere. Sur l'aube du iour le Comte passe à leur veuë. Ils le laissent aduancer enuiron demi' lieue de chemin:puis sortent de l'embusche, trauersent l'autre bras de la riuiere trempez iusques aux selles de leurs cheuaux:atteignent le Comte à la Frette, le chargent brusquement, lui tuent Dom Ian de Sequano premier Capitaine de la cauallerie, Dom Roario, Dom Probio, plusieurs autres chefs & gens d'armes au nombre de Deux cents.& par les prinses de Dom Euangeliste qui menoit la seconde troupe, du Comte de Gatinari, de Dom Ian Toc beaufrere du Comte, & soixante autres, terminent le combat & remportent l'honneur de n'auoir perdu que six hommes en ceste hardie meslee. Quelques iours apres ledit seigneur Des-diguieres auec la plus-part de sa cauallerie passe la riuiere du costé de Chaparouillan. & là chargeant vne troupe d'ennemis qui faisoyent bonne mine à la faueur de quelque retranchement, donna aux seigneurs de Crequy & de la Buisse le secōd honneur de ceste victoire. Le dernier d'Octobre l'armee royale in-

A la Frette.

A Chaparouillan.

1597 commodee au logis de Pont-Charra se retire es enuirõs de Grenoble. Delà le seigneur Des-diguieres enuoya 4. regimens deuers Barselonne: & surmontant les fatigues du chemin de tres-difficile accez au canon, print Alloft, puis sur la fin de Nouembre, S. Genis, pour rompre les intelligences que le Duc de Sauoye pouuoit auoir auec quelques mal affectionnez au Dauphiné. Car peu de iours auparauant le Comte de la Roche auoit failli par les menees d'Albigni cadet de Gordes, de rendre la ville de Romans au Sauoisien. Mais S. Ferriol qui commandoit en son absence en eut le vent, & par l'auis qu'il en donna aux Officiers du Parlement que la contagion auoit transportez audit Romans, sauua la ville de la domination estrangere. Ainsi le Duc extremement fasché d'auoir failli Romans, se retira dans Chamberi: & le seigneur de Crequy auec quelques regimens à la Maurienne. Fort à propos pour bien signaler sa venue. Car ayant en premier lieu par l'assistance du seigneur de Pasquiers, empesché Dom Amedee frere bastard du Duc, de passer auec troupes du costé des montagnes: il s'ouurit le chemin à vn braue & genereux stratageme. Le Comte de Carraual vouloit aussi passer auec vn Regiment de 12. enseignes & deux cornettes de cauallerie. Crequy part auant iour de S Ian de Maurienne. marche droit à lui, le rencontre à S. André, le charge, le defait, le prend prisonnier auec autres chefs: & pour monument, enuoye les drappeaux & cornettes du Roi, qui se voyent encore aujourd'hui pendus en trophees dans N. Dame de Paris.

A S. André.

Reprinse du siege d'Amiẽs.

Or voyons maintenant quelle estoit la contenance de nos assiegez. S'il y auoit de la valeur aux assaillãs pour gagner la muraille, il y eut de la resolution aux assaillis de s'enterrer sous les ruines plustost que de la quitter. La batterie continuoit auec vne estrange fureur. Les tranchees extraordinaires & profondes, la sappe & la mine, l'arriuee des Ducs de Mayenne, de Bouillon & d'Espernon, & les troupes qui grossissoyent de iour à autre, donnoyent esperance aux citoyens d'Amiens de se reuoir en bref sous la douce domination de leur legitime Prince, & rentrer au reste de leurs fortunes. Les sorties bouchees, la peste, les blesseures & autres infirmitez, auoyent accourci les assiegez au nombre de deux mille: la diuersité

des

des nations menaçoit de quelque nouueau changement. 1597
les soldats ne vouloyent plus croire aux artifices & vaines esperances que Hernand leur donnoit par lettres supposees du Cardinal, les drogues vieilles & mauuaises tuoyent au lieu de guerir. Les lettres en somme de Hernād au Cardinal interceptes donnent suffisant tesmoignage de la pressante necessité qui le porte à sa ruine. *Il est desormais temps que nous cessions d'escrire*; ce dit-il. *Car ie trauaille auec les soldats & bourgeois au rauelin, auquel en peu de iours i'attens la continuation de la batterie de l'ennemi par trois costez. Les discours humains sont faillis. nostre esperance est en Dieu, & en la pressee venue de V. A. pour donner bataille ou la receuoir. Nous attendons que les causes secondes operent.*

Il n'y a moins d'honneur à bien garder qu'à faire vne belle conqueste. Pour practicquer cest ancien dire, le Cardinal ayant assemblé quatre mil cheuaux & quinze mil hommes de pied, auec dixhuit canons & cinq à six cens chariots enchaisnez pour seruir de barricade & de closture à son camp, s'achemina pour desgager ou secourir les assiegez, publiant par tout le bruit d'vne bataille asseuree. Mais deuant qu'approcher, il voulut enuoyer recognoistre le chemin qu'il auoit à tenir, & le logis qu'il pouuoit prendre plus proche de la ville: & donna ceste charge à Contreras Commissaire general qui menoit la troupe, à Dom Gaston Spinola & Tasedo Mareschaux de camp de l'armee, Dom Ambroise Landriano Lieutenant general de la Cauallerie legere, Dom Ian de Bracamont, au Colonnel la Bourlotte, Nicolao Basto, & autres principaux chefs de son armee. Ceux ci pour donner moins d'alarme, prennent enuiron quatre cens cheuaux d'eslite, & font mine de vouloir seulement venir à Dourlans. mais donnent ordre que les troupes de gens de cheual qui sont à Dourlans, Hesdin & Bapaume, se trouuent prestes quand ils passeront. Ainsi grossis desdites garnisons, & faisant troupe de neuf cens à mil cheuaux, ils arriuent le xxix. d'Aoust au dessous de Quitieu, village sur le bord d'vn ruisseau à deux lieuës du quartier du Roi: & cōmencent à recognoistre ledit logis. Vne troupe de cheuaux legers & de Carabins reuenans d'vne embuscade qu'ils auoyent dressee, les descouurent, & en por-

Defaite des Mareschaux de cāp du Cardinal d'Austriche, &

1597 tent les premiers auis au Roy, sur les six heures du matin.

Voici l'vn des effects de la prompte resolution de sa Majesté: de son grãd iugement à la guerre, & de son extreme diligence à ses executions. Voici d'abondant vn eschantillon du bon heur qui l'attendoit en ce siege; & les arres d'vne pleine & entiere victoire que Dieu lui preparoit contre ses ennemis. Deux allarmes auoyẽt tenu le Roy sur pieds le reste de la nuict, & commençoit seulement à prendre vn peu de repos. Il se leue, monte à cheual n'ayant aupres de soi que son grand Escuyer, & quelques vns de sa Noblesse, passe au logis des Carabins, les fait monter à cheual auec quelques vns des cheuaux legers, mande au Connestable qu'il face ferme au quartier pour donner ordre à ce qui pourroit suruenir: & se porte droit où les ennemis auoyẽt esté recognus, plus à dessein de pouruoir aux lieux qu'ils auoyent peu recognoistre, que de venir au combat, n'estimant qu'ils eussent esté si paresseux à se retirer d'aupres d'vne armee conduite par vn Chef si prõpt & vigilant. Le Mareschal de Biron accourt sur vn courtaut: le sieur de Montigni vient auec vne troupe de cheuaux legers: quelques Seigneurs & Gentilshõmes de sa Cour auolẽt pour auoir part au gasteau. Sa Maiesté fait vn gros d'enuiron deux cens cheuaux & cent cinquante Carabins: les court à toute bride iusques au lieu d'Encre à sept lieuës de son quartier, iette les Carabins deuant: qui se sentans soustenus par sa Maiesté, les chargent brusquement, & leur donnent telle espouuante, que voyans le Roy si pres d'eux, & le recognoissans fort bien, ils se rompent, & prenans la fuite de diuers costez, laissent faire bon marché de leurs corps à ceux qu'ils auoyent destinez pour la retraite, & qui n'estoyent des mieux montez. Enuiron quarante tuez sur la place firent le premier eschec en ceste charge: mais plus de deux cens des meilleurs prisonniers donnerent moyen aux Carabins de se remonter de cheuaux, & d'armes & d'habits. Pour donner perfection à ceste victoire, sa Majesté met deuant elle le Mareschal de Biron, & le seigneur de Montigni auec la moitié de la troupe qu'il auoit, retient l'autre aupres de lui: les poursuit iusques à vne lieuë de Bapaume, disme tousiours leur troupe par les chemins, & ne les abandonne que les ayãt pous-

pouſſez iuſques à la veuë de leur retraitte, il ne leur arrache deux cornettes & rende inutiles plus de cinq cens hommes de cheual ou morts ou priſonniers. 1595

La reſiouyſſance generale qui ſe fit en l'armee, porta ceſte nouuelle aux aſſiegez, qui par vn triſte & morne ſilẽce monſtrerent bien n'y prendre aucun plaiſir. Mais voici que le troiſieſme de Septẽbre la mort de Hernand Teillo tué d'vne mouſquetade a la defenſe du Rauelin que ſa Maieſté faiſoit aſſaillir, les affligeant d'vne publique conſternation, fait prendre aſſeurance aux citadins d'vne prochaine deliurance, & conceuoir aux aſſiegeans vne certaine eſperance de victoire. Il n'y a ſi fauorable proſperité qui ne ſoit trauerſee de quelque aduerſité. Deux iours apres le ſeigneur de S. Luc gouuerneur de Brouage & Grand maiſtre de l'artillerie de France tué dans les tranchees, obtint ce graue & digne teſmoignage de ſa valeur par la bouche de ſa Maieſté, d'auoir en ce iour perdu vn treſvaillant & fidele ſeruiteur: laiſſa les ſiẽs attriſtez d'vn extreme deſplaiſir, & le camp deplorant ceſte perte commune à toute la France, comme l'vn des plus braues Capitaines de ſon ſiecle. Cependant le Cardinal approchoit, à deſſein par vantance de combattre dans quatre iours. Il n'auoit veine qui tendiſt à faire ceſte eſpreuue. Le Roi neantmoins pour l'attirer en bataille pouruoid à l'artifice dont l'ennemi vouloit vſer pour ſecourir la place: prend ſon champ de bataille ſur le haut de Long-pré, vn quart de lieuë arriere la fermeture de ſon camp, retranché pour ſe garantir des canonnades tant des aſſiegez que des ſecourans, à la merci deſquels il euſt eſté autrement exposé. & pour empeſcher que l'ennemi ne face couler du ſecours par delà l'eau, il y laiſſe les ſeigneurs de Montigni, de la Nouë, de Vicques & de Cluſeaux, auec trois mil hommes de pied & quatre cens cheuaux. Le quinzieſme dudit mois, la ville eſtant deſia reduite en tel eſtat, que ſans ſecours ſon propre poids la faiſoit fondre: le Cardinal iette dés le matin deux ponts artificiels ſur la riuiere de Somme, y fait paſſer ſous la faueur de ſes forces & canons deux mil & cinq cens hommes, parmi leſquels y auoit 800. Capitaines choiſis, pour ſe ietter teſte baiſſee dans la ville: & ſur les deux heures ſe preſente à la veuë de Long-pré auec vn

Mort de Hernand Teillo & Du ſieur de S. Luc.

Approches du Cardinal pour ſecourir Amiens. &

1597 ordre qui promettoit en apparence vn martial & genereux effort. Mais la prompte diligence de sa Maiesté, son courage sãs peur, & le sage ordre qu'elle y mit en vn moment à son arriuee, changea d'abord leur braue contenance en vne lasche & honteuse espouuante. Le Roi laisse trois mil hommes pour la garde des tranchees, & pour contrequarrer les sorties de la ville : fait promptement marcher toutes ses troupes au champ de combat, dispose ses canons à l'aduantage. L'artillerie des assiegez & secourans estonne l'air des foudres & tonnerres : mais ceste-la passe par dessus les escadrons de sa Maiesté, & ceste-ci donnant en front anticipe sur celle des assiegez quelquefois plus de deux cens pas. Nos hommes se sont durant ce siege assez aguerris à telles salves de canons, ils en ont à dos, en teste: & ne laissent de s'affermir comme rochers. Ils harassent les ennemis par maintes escarmouches, le canon les endommage infiniment, l'admirable conduite du Chef, & la ferme resolution des assaillans les effroye tellement que dés la premiere atteinte ils meditent leur retraitte : & dés l'heure mesme esloignez d'vn quart de lieuë se retirent au quartier où logeoyent les cheuaux legers du Roi le long de la riuiere. D'ailleurs ces quatre Colonnels susdits ayant descouuert le stratageme du Cardinal, chargent ceux qui s'auançoyent pour le secours, en tuent, en prennent, contraignent tout le gros de repasser la riuiere en desordre, & laisser leurs pôts à l'abandon. Le Roi voyant les ennemis logez du long de l'eau, fait passer outre la riuiere trois canons: tire sur eux, les incommode au loger : & demeurant toute la nuict au champ de bataille, estouffe auec les cendres la resiouissance que les assiegez tesmoignoyent par la quantité des feux qu'ils auoyent allumez.

Retraitte d'icelui, dont s'ensuit

Ainsi le Cardinal voyant tous ses efforts inutiles, au lieu de tourner teste vers la ville, ou contre les troupes Françoises, commence dés le matin à se retirer & prendre autre logis sur la montagne de Vignancourt. Le Roy le suit auec quatre mil cheuaux & douze mil hommes de pied, se loge sur la prochaine montagne, vn grãd vallon entre-deux, demeure quatre où cinq heures en bataille au deuant de leur armee, les irrite à coups de canon & frequentes escarmouches, recognoist toutes leurs forces, nom-

1597

nombre, forme, contenance. & les voyant disposez à la retraitte & faisans bonne mine en mauuais ieu, medite de les aller attaquer sur leur haut. Mais il est bon de faire quelquefois vn pont d'or à son ennemi fuyant. D'ailleurs, c'estoit assez de gloire à sa Maiesté de les auoir hõteusement chassez, & sans leuer le siege d'vne si grande ville, poursuiuis auec le canon iusques à trois lieuës de la ville.

Ils prennent donc chemin contraire, garnissent de chariots enchaisnez en grand nombre l'espaule droite de leur armee qu'ils auoyent iettee sur l'aduenue des François: font à leur teste auancer comme en croissant leur cauallerie tant à droite qu'à gauche, & leur infanterie par bataillons departis en Auant-garde, Bataille, Arriere-garde: disposent leurs canons à la teste de chasque gros, mettent en ceste forme leurs troupes & bagage à sauueté, & font par fois mine de venir à la charge. Mais voyans que pour ioindre les portes de la ville assiegee, il leur fait trauerser l'armee du Roi, qui rangee en bataille combatoit desia de gestes, de voix & de mains, ils perdent la volonté d'essayer le passage, & par leur diligente retraitte laissent à toute la France vn tres certain espoir de se voir bien tost affranchie de ceste nation estrangere qui lui pense tenir encore vn pied sur la gorge. Voici donc nos assiegez sousmis à la necessité de faire ioug sous la loi du victorieux. Ceste honteuse retraitte a rompu leur premiere resolution. Leurs artifices, inuẽtiõs, machines: leur trauail incroyable à remuer des terres, leur grande quantité de canons, la profondeur de leurs retranchemens, leurs veilles continues, ni la force du lieu n'ont sceu garder que les assaillans ne se soyent pied à pied logez iusques sur leur rempar & rauelin, voire de si pres que desia l'on y venoit aux mains. Ainsi deux iours apres le Marquis de Monte-negro qui commandoit en la ville depuis la mort de Hernand, promet de rendre la place & l'abandonner si dans six iours il n'est secouru de deux mille hommes qui peussent entrer dãs la ville. Ainsi fut dit, ainsi fut fait. Ce terme conuioit le Cardinal, & lui donnoit loisir. car il n'estoit qu'à sept lieuës de la ville auec ses forces: mais il n'eust le vouloir ni le pouuoir de la secourir. Pour ce suiuãt la capitulatiõ

La reddition d'Amiens.

Sortie de l'Espagnol.

1597 accordee le xix. portant que les gens de guerre sortiroyent auec leurs armes, la meche allumee, les estendars arborez & tambours batans, auec leurs cheuaux & bagage, & tout ce qu'ils pourroyēt emporter du leur: le Vingtcinquiesme du mois ayant sa Majesté rangé son armee en bataille, enuoye le Connestable, le Mareschal de Birō, le Duc de Monbason & le seigneur de Vicques vers la porte de Beauuais, par laquelle deuoit sortir la garnison estrangere. Lesquels s'estans presentez à ladite porte, on baisse le pont: le Marquis sort tout seul à cheual, mais suiui d'enuiron Cent trente cheuaux & autant d'arcbusiers à pied pour la garde de sa personne. Ils le mettent entr'eux, & le conduisent à sa Maiesté qui l'attendoit à demi' lieuë de la ville. Sa Maiesté accompagnee de sa Cornette blanche, d'enuiron Dix-sept cens cheuaux & cinq cens Suisses; ayant autour d'elle le Prince de Conty, les Ducs de Montpensier, de Neuers, de Nemours: le Prince de Joinville: douze Mareschaux de France, & autres seigneurs en grand nombre, montee sur vn beau coursier richement harnaché, & couuert d'vne selle en broderie à fond de couleur incarnadine, le plus exquisement habillee qu'on eust encores veu, & portant vn sceptre royal à la main, escoute benignement les paroles du Marquis à pied, le reçoit auec vne maiesté royale, l'embrasse humainement: puis lui donne congé. Il remonte à cheual, & par le commandement du Roi le Connestable le conduit iusques à deux lieuës sur les confins du terroir obeissant à l'Espagnol. Tous les Capitaines Espagnols & autres tant de cheual que de pied passans deuant sa Maiesté mettent pied à terre, lui baisent la botte auec grande humilité & reuerence: & suiuent leur chef accueillis par le Roi de paroles amiables & courtoises.

Apres le Marquis & sa garde suiuoyent enuiron Mille femmes de basse qualité, parmi lesquelles enuiron Quatre cens de la ville marchoyent volontairement. Cent soixante chariots chargez de toute sorte de bagage: & sur iceux enuiron Trois cens malades ou de peste ou de blessure. Quatorze cents arcbusiers & Six cents corcelets bien en conche. Et pour la fin; Dix compagnies de cauallerie, sçauoir est Six de gents d'armes lanciers, & Quatre d'arcbusiers à cheual, qui pouuoyent en tout faire

nombre

nombre de cinq cens cheuaux. 1597

Le Roi doncques ayant non par ruse, mais par le plus memorable effort & par la plus grande gloire des armes du monde arraché ceste puissante ville aux griffes de l'estranger, sans le recouurement de laquelle nous courions fortune de nous perdre, & nous voir replongez en des abysmes de miseres: entra le iour mesme dans Amiens sur le soir triomphant & victorieux comme en vne sienne ville reprinse sur l'ennemi, accompagné de mille Gentils-hommes à cheual, & receu d'vn merueilleux applaudissement & allegresse de tout le peuple, alla descendre à l'Eglise nostre Dame, y fit rendre graces solennelles: establit vingt compagnies de gens de pied & trois de cheual en garnison, & donna le gouuernement d'icelle au seigneur de Vicques.

Certes nous auons, ô Dieu, suiet d'admirer en ceste reprinse les merueilles de ta misericorde ! La surprinse de ceste place sembloit n'agueres vne Charybde où se deust abysmer la plus part de la France. Mais ce n'est pas d'auiourd'hui que les iugemens de Dieu nous font voir, que s'il nous abat d'vne main, il nous releue des deux; & que si nous sommes sur le bord du precipice, il nous retire soudain par le poing pour nous sauuer. Ainsi sa prouidence renuersa les desseins de l'Espagnol, qui par ce glorieux trophee se promettoit de pousser plus auant ses conquestes, & recouurer en suite les places & Prouinces qui lui venoyent d'eschaper. Ainsi du trouble suscité par les ennemis de cest Estat, elle tira l'auancement de nostre repos de leurs pernicieux complots, l'asseurance du pays & raffermissement des volontez esbranlees: de leurs iniques efforts & violences, l'vn des plus grands coups d'Estat qu'elle eust frapé des long temps en faueur des armes Françoises & pour la conseruation de ceste Monarchie. La perte d'Amiens estoit honteuse, mais le recouurement glorieux: la prinse estrange, mais la reductiõ admirable. Reduction faite à la barbe de l'ennemi, à la veuë de son armee. Reduction en somme dont receint autant de consolation que l'enuahissement auoit apporté de desolation. LA retraite du Cardinal faisoit esperer au Roy que Dieu lui feroit iustice des maux dont lui & les siens auoient endommagé son Royaume. A ce *Courses dans l'Artois.*

1597 desseing il s'achemine auec ses troupes & dixhuict pieces de canons à Dourlans, où le Cardinal auoit en passant ietté partie des meilleurs hommes de son armee auec vn grand conuoi de viures & munitions de guerre. il se presente, & par diuers leurres s'efforce de les attirer hors l'enceinte de leurs murailles. Eux ne voulãs esprouuer en destail les hazards qu'ils auoyent refusez en gros: sa Maiesté passa dans l'Artois, remplit la prouince de frayeur & d'espouuante, donne iusques aux portes d'Arras où le Cardinal s'estoit renfermé, fait tirer sur icelle vingt-cinq ou trente volees de canon, y fait ferme vne bonne espace de temps, & par tous les attraits que peut produire vne ame genereuse & guerriere, essaye de l'amener à quelque sortie & voir quelque braue exploit de ses gensd'armes.

Retour du Roi victorieux. En fin sa Maiesté n'ayant sceu par aucun stratageme eschauffer ces froides humeurs à qui la crainte glaçoit le sang autour du cœur, le repos de son armee victorieuse apres tant de fatigues soustenues en vn si long & penible siege, les pluyes & rigueurs de l'hyuer qui l'auoisinoyent, la rappellerent pour l'ordre qu'elle vouloit establir à la conseruation d'vn peuple qui par sa nonchalance en son propre salut auoit n'agueres comme renfermé chez soi le destin de la Frãce: & s'en aller en Bretagne acheuer ce grand œuure pour la restauration de ceste Monarchie: afin de donner en suite auec toutes ses forces sur le commun ennemi de son Estat, si la negotiation de paix entre ces deux puissans guerriers practicquee par le Pape comme pere mitoyen, ne sortissoit aucun effect.

Suite des guerres en Sauoye. Mais deuãt que passer outre, voyõs les derniers actes de la tragedie qui se iouoit en Sauoye. Les incommoditez du logis de Pont-Charra contraignoyent l'armee royale d'hyuerner és enuirõs de Grenoble, & les neiges extraordinairemẽt grosses occupoyent les passages du Dauphiné en Sauoye. Le Duc de Sauoye s'aide du temps & de l'occasion pour recouurer sa Maurienne. Il part en Feurier auec douze canõs, & par l'inductiõ d'Albigny se cãpe deuant Aiguebelle. Au premier bruit le sieur Des-diguieres despesche le sieur de Crequy sous pouuoir de Lieutenant general pour le Roi en Sauoye, lui fait surmonter à pied des mõtagnes rudes & difficiles, esquelles pour la rigueur de

de la saison ne paroissoit aucune trace d'homme du costé 1598
de Vaujagni, pour marcher plus à couuert & seurement, accompagné seulement de sept ou huict Gentilshõmes. Il arriue heureusemẽt à S. Jan de Maurienne, trouue que le sieur de Pasquiers commandant audit lieu auoit renforcé de bonnes barricades les aduenues des ponts Amefrex & Hermillon; & les fait acheuer en diligence. Le 6. de Mars le Duc met son canon en batterie, & le lendemain le sieur d'Arces capitaine de la place la rendit à composition, de n'aller ioindre le sieur de Crequy, mais se retirer du costé de Grenoble. On estimoit q̃ la place deust tenir pour le moins six semaines & le Sauoisien pour amuser le sieur de Crequy logé seulement à trois lieuës de là, cõtinue la foudre de ses canons en l'air, afin de lui diuertir l'opiniõ q̃ la place fust desia remise en sa puissãce. *Prinse du*
Crequy trompé par le stratageme d'Albigny, s'achemi- *sieur de*
ne auec bonne troupe d'infanterie pour enleuer quelque *Crequy.*
logis ennemi, cuidant qu'Aiguebelle fust encore en son entier. Mais Dieu veut que l'homme recognoisse qu'il est homme, & que sa condition le rend subjet aux accidens de ce monde. Il trouue en teste le Duc deslogé le 8. du mois, & croyant d'arriuee que ce fust quelque troupe qui s'en allast à la guerre separément, s'auance prés à la faueur des passages, & par vn furieux chamaillis essaye de s'ouurir vn chemin à trauers l'ennemi. Toute l'armee lui vient fondre sur les bras. & comme il cuide par les coutaux regagner ses barricades suiuant l'esperãce qu'on lui en auoit donnee, il trouue que les neiges ont bouché les passages. & finalement inuesti de toutes parts est contraint prendre loy du plus fort, & par sa prison achepter la liberté de Pasquiers, de ses capitaines & soldats. Le Duc passe outre: & reprenant toute la Maurienne à cõposition, forme desia de grands desseins sur la ville de *Fort de*
Grenoble au moyen du fort qu'il auoit basti pour couurir *Barraux*
ses estats du costé de Mõtmelian & Chãbery. Le fort e- *ou de S.*
stoit sur la frõtiere de Dauphiné enuirõ vn quart de lieuë *Barthe-*
dedãs les terres du Roy tirãt vers Grenoble sur vn coutau *lemi.*
releué au dessus du village de Barraux, gardé par Bellegarde gẽtilhõme de Sauoye auec sept compagnies de gens de pied, & pourueu de toutes munitions tant de guerre que de bouche: mais dressé plus par ostentation (attendu que

1598 cōme par grande merueille il en auoit enuoyé le plā presque à tous les potentats de la Chrestienté) que par necessité, veu que la place est proche & voisine de Mōtmelian principale forteresse de Sauoye, dōt il pouuoit assez cōmodémēt bastir des desseins sur Grenoble. Grenoble apprehendoit merueilleusement ceste espine en son pied: & le sieur Desdiguieres ayant dispersé l'armee Royale pour hyuerner, formoit à Grenoble plusieurs desseings & diuerses entreprinses sur ce fort (auquel, pour ce qu'il fut en estat de defēse à la veille du iour auquel on celebre la memoire de ce S. Apostre, le Duc donna le nom de S. Barthelemi) & l'eust attaqué par siege si la necessité du principal nerf de guerre n'eust point accompagné les affaires que le Roi lui auoit commises depuis x. mois que ses troupes estoyent sur pied. En fin solicité de son deuoir, esmeu de la misere des subiets de sa Majesté, & presfé des iustes prieres des principaux Officiers tant de la iustice que de la police du pays du Dauphiné, il apprend de plusieurs soldats qui en sortoyent, l'Estat de la place, les forces commises à la garde d'icelle, & l'enuoye souuent reconoistre à la faueur de la nuict.

Pris par le sieur Desdiguieres.

On lui rapporte qu'il se peut emporter par escalade en deux costez, à l'endroit d'vne tenaille qui fait le coing sur la main droicte en allant de Grenoble, & du costé qui regarde l'Isere, n'estant encore le terrain que de deux toises & demie de hauteur. Il fait approcher de lui les troupes plus voisines de Grenoble, les fait passer sur le pont de la riuiere par dedans la ville, feint que tout le reste fera le mesme passage pour aller en la Maurienne où l'armee du Sauoisien estoit. Mais le XIIII. de Mars, vigile des Rameaux, fait secrettement mettre dans vn bateau quelques petards & trente escheles necessaires pour l'execution, puis fait en mesme temps repasser de nuict les troupes sur des bateaux preparez à cest effect, pour oster à ceux du fort la cognoissance qu'elles fussent de leur costé, & ne leur donner occasion d'appeller du renfort de Montmelian ou Chambery. Les choses ainsi disposees il part de Grenoble le XV. dudit mois au matin, ioint au village de Lōbin ceux qu'il auoit destinez à ceste execution, faisans enuiron trois cēs cheuaux & mille ou douze cens hommes de pied diuisez en quatre troupes

pes commandees par les sieurs de Morges, d'Hercules 1598
Lieutenant de la compagnie de gens-d'armes du sieur Des-diguieres : d'Auriac, & de Maruien enseigne de la compagnie du sieur de S. Julian. appelle les chefs à quartier, leur expose le dessein qu'il a d'assaillir le fort ensuiuant, & y arriue sur les vnze heures du soir. Les Capitaines ordonnez pour planter & les petards & les eschelles, effectuent leur charge auec vne resolution incroyable nonobstant l'alarme que ceux du fort auoyent desia prinse à l'occasion des feux indiscretement allumez par les valets. Les petards iouent heureusement, l'vn à la fausse porte qui regardoit à Grenoble, & l'autre à la principale posee vers Montmelian. l'alarme se dõne chaudement par tous les endroits, & si bien à propos que les assaillis ne sçauent de quel costé se garder. On monte à l'escalade. ils renuersent quelques eschelles, & à force d'arcbusades taschent de repousser les assaillans. On gagne le dessus du terrain: on vient aux mains, & faut que le foible cede au plus fort. Les ennemis se voulurent rallier, mais apres quelque foible resistance on leur en tua quelque centaine, & le reste sauta par dessus le terrain où l'alarme estoit moins violente. Bellegarde & quelques autres y demeurent prisonniers. De sept drapeaux cinq furent enuoyez au Roy, les deux autres perdus en la plus viue chaleur de l'assaut. Six pieces de baterie & trois de campagne trouuees auec grande quantité de poudres, de plomb, de meche, de bleds, estoyent autant de fleaux pour contrelutter les iniques vsurpations du Sauoisien, si la reduction du Duc de Mercœur & de ce qui restoit à reconquerir en Bretagne, n'eust pendu les armes de nos guerriers au croc, & facilité les traittez qui se moyennoyent pour la tranquillité de leurs Estats. L'autorité royale estoit depuis neuf ans fort bannie des places que le Duc de Mercœur occupoit en Bretagne, la prouince seruoit de bute à ceux qui s'enrichissoyent aux despends de ses miserables despouilles: les peuples d'icelle n'ayans que la parole de reste souhaitoyent se voir affranchis de la tyrannie de plusieurs hommes vicieux & sans merci, & ressentir comme beaucoup d'autres les effets de la clemence & debonnaireté du Roi. & sa Majesté regrettoit infiniment de les voir en affliction sans les pou-

1598 uoir secourir pour la pressante necessité de ses affaires. Mais en fin apres la pluye vient le beau temps. Le Duc de Mercœur auoit donné maintesfois esperance de se ranger à son deuoir : mais les places de son obeissance & la qualité de sa personne meritoyent bien à son opinion vne corvee. Nostre HENRI ne les espargne point es considerations qui regardent le bien de son Royaume : & pour la vehemente amour qui l'emporte au soulagement & salut de ses subjets, & qui d'vne commune voix lui fait donner ce tant fauorable titre de PERE DE SON PEVPLE franchit mesme volontiers les bornes de bienseance. Au seul bruit de son acheminement, les sieurs de Heurtault & de la Houssaye S. Offrange commandans à Rochefort sur Loire, & sçachãs que le Duc de Mercœur estoit prest de se desgager de l'Espagnol pour se reconcilier auec sa Maiesté: se iette aux pieds d'icelle, la supplient tres-humblemẽt de les receuoir & recognoistre pour ses treshumbles seruiteurs & subiets, les vouloir en ceste qualité cõtinuer au commandement de ladite place, y establir telle garnison qu'il lui plaira pour le bien de son seruice, leur ottroyer abolition de la prinse d'armes & de toutes autres choses qui s'en estoyent ensuiuies sous l'authorité des Ducs de Mayenne & de Mercœur qu'ils auoyent recognus pour chefs du parti de l'Vnion: & sous telle capitulation rameinent en l'obeissance du Roy les places de S. Symphorian & Rochefort. Le Plessis de Cosne remit au mesme temps la ville & chasteau de Craon au seruice de sa Majesté. Mais la surprise de Dinan par ceux de S. Malo, l'vne des places fortes de Bretagne en laquelle ledit Duc auoit le plus d'esperance, le contraignit d'auoir recours à la clemence de sa Majesté.

Commẽcement de la reduction de Bretagne.

IL n'y a si mauuaise cause qu'õ ne puisse colorer de quelques apparentes raisons. Le Duc de Mercœur remonstre au Roy tant pour lui que pour ceux qui se remettront auec lui sous l'obeissance de sa Majesté, Que le zele de la religion Catholique, le respect du bien de ce Royaume, dont il a tousiours desiré la conseruation & craint le desmembrement, le peril auquel la Bretagne se fust trouuee reduite lors que le Roy contreluttoit les violences Espagnoles sur la frontiere de Picardie: les intelligences de plus grands de la Prouince auec l'ennemi, les moyen qu'il

Accord du Duc de Mercœur.

qu'ils auoyent d'y former diuerses entreprinses & d'y faire entrer des forces au preiudice de la Couronne & grãd dommage de l'Estat, l'auoyent si long temps fait demeurer en armes apres la reconciliation de sa Majesté auec le Pape, & pourtant la supplie treshumblement de vouloir recognoistre sa bonne volonté, l'aimer & traitter auec lui comme son tres-humble & tres-fidele seruiteur & subjet. 1598

Sa Majesté auoit tousiours desiré que Dieu lui fist la grace de mettre fin aux troubles de son Royaume, plustost par l'obeissance volontaire de tous ses subiets, que par la force & necessité des armes, afin de faire iouir les derniers venus des mesmes fruits que sa bonté auoit produit à l'endroit des autres ci deuant retournez à leur deuoir. Ainsi furent ledit Duc de Mercœur, les Ecclesiastiques, Officiers, Gentils-hommes, & autres personnes de toutes qualitez & conditions, moyennant les submissiõs requises & serment de fidelité, restablis en tous leurs biens, offices, benefices, charges, dignitez, immunitez & priuileges. Ainsi nostre Roi s'acquit la louange d'auoir sur tous autres Princes de la terre gagné le prix en prudence, en valeur, en clemence. Toute la Prouince, non point par vne necessité politique, qui dispose les peuples à l'obeissance de leurs Princes souuerains: mais ordonné de Dieu pour commander sur elle, recognut nostre Henri pour son souuerain Roy, protesta de vouloir viure & mourir en la fidelité que doiuent loyaux & fideles subjets à leur supreme seigneur: & par ceste douce revnion des membres auec leur Chef, des parties auec leur tout, oubliant l'amertume des guerres passees, dissipa les confusions & desordres qui menaçoyent de l'enterrer sur les ruines communes de ces troubles inciuils.

Voici donc finalement apres tant de labeurs desquels vn Hercul ne se fut qu'à peine honnestement desuelopé, tant de fatigues sous lesquelles vn Atlas eust courbé les espaules, la guerre ciuile dissipee, les volõtez des François vnies, leurs affections mutuellement conioin tes par estroit lien de dilection sous l'obeissance de son Roy: & toutes les forces du premier Royaume de la Chrestienté prestes à fondre sur l'ennemi commun de son Estat,

1598 Mais c'est assez combatu:le sang de vos subjets, ô grāds Princes,a trop outrageusement regorgé parmi vos campagnes : les fureurs de vos armes ont desmesurément estonné vos peuples. reprenez vos esprits:faites vous desormais recognoistre pour pasteurs & peres des nations qui reuerent la splendeur de vos diademes,que les mers, les fleuues & montagnes qui font barriere entre les terres de vostre obeissance, bornent à l'aduenir la grandeur de vos desirs Le Ciel arbitre des differends vient prononcer ce doux & sacré nom de PAIX,nom qui ne peut desplaire sinon à ceux qui se plaisent au sang,au sac,au feu: & qui n'ayans rien d'humain que le nom, ne halenent autre chose,qu'impieté,licence,iniustice.

Paix de Veruins. PHILIPPE preuoyant que s'il continuoit en sa chetifue resolution de vouloir emporter la France pied à pied,ses forces & finesses donneroyent en bref du nez à terre, & que desormais il auroit à se tenir auec beaucoup de difficultez sur la defensiue:soulé d'auoir esté si long temps le fleau de Dieu en ce Royaume, & l'executeur des vengeances celestes pour chastier particulierement nos peres & nous:tost apres la reddition d'Amiens ouurit la negotiation de la paix. Et nostre HENRI vraiment destiné du ciel pour restaurer en nos iours & la France & l'honneur des François, tenant la victoire entre mains, mais cerchant toutes les felicitez de son regne au repos de ses subiets, voulut tesmoigner à tout le monde, qu'il sçait commencer & finir la guerre. L'entremise d'Alexandre de Medicis Cardinal de Florence & Legat du Pape en France, iointe auec l'integrité des Deputez de part & d'autre, fut de telle efficace, que le deuziesme de May apres auoir vaincu des difficultez qu'on estimoit inuin-
Conclue. cibles, au contentement & contre l'attente du monde, ceste heureuse conference signala derechef le lieu de Veruins par vne conclusion de paix generale & communicatiue entre ces deux puissans guerriers & leurs subjets. qui se preparans aux effets d'vne si saincte & si necessaire resolution, esperent que la iouissance de ce bon heur restablira la pieté, la iustice, l'ordre & les bōnes mœurs corrompues par les insolences & desbau-
Publiee. ches de ces miserables guerres. Ainsi nonobstant toutes les trauerses qui s'opposoyent à la reconciliation de deux

deux si grands Monarques, ces beaux rayons esclairans 1598
au milieu du nuage de vos troubles & calamitez, l'on vid dedans Paris ces trompettes, instrumens qui n'agueres seruoyent pour animer les hommes aux combats, produire le 12. iour de Iuin des signes de liesse incroyable pour vnir les cœurs que parauant ils sembloyent diuiser: & ces sanglantes flammes ci deuant allumees par les generales combustions de ce Royaume, conuerties en feux pacifiques & commune resiouïssance. On vid en suite le 18. dudit mois, l'Espagnol non plus comme vsurpateur, mais ami, venir embrasser ce grand HENRI, qui tout chargé de victoires & lauriers, apres auoir benignement ouuert les bras à ses peuples destracquez de leur iuste obeissance, accueille auec mesme gracieuseté ceux qui n'agueres le poursuiuoyent à outrance: & proteste à vns & autres, Qu'il ne fera iamais la guerre sinon à ceux qui ne voudroient point de paix. Et le Vingt-vniesme le Roi accompagné de sept à huict cens Princes, seigneurs & gentils-hommes François, ayant és rangs plus proches de sa Maiesté le Duc de Monpensier, le Duc de Neuers, le Cõte d'Auuergne, le Duc de Nemours, le Prince de Ioinville, le Comte de Sommeriue, le Duc d'Espernon, & le Mareschal de Biron: marchant au deuant d'elle le Duc de Montmorenci Connestable de France: & derriere le seigneur de Bellegarde Grand escuyer, faisant chascun des trois son rang à part: & suiuie d'vn grand nombre d'autres seigneurs & gentils-hommes, veint en l'Eglise nostre Dame de Paris, fit lire tout haut les articles de la Paix par le seigneur de Villeroi premier Secretaire d'Estat, & touchant les Saincts Euangiles iura solennellement és mains dudit Legat assisté du Cardinal de Gondy, des Euesques de Beauuais, de Paris, de Nãtes & d'Auranges, és presences du Duc d'Arscot, du Comte d'Aremberg, de l'Admiral d'Aragon, & de Dom Ludouic Velasques Ambassadeurs du Roi d'Espagne, De les obseruer & faire inuiolablement obseruer par tout son Royaume, & tenir les contreuenans pour rebelles & ennemis de la Chrestiété. puis les signa de sa propre main, embrassa les Ambassadeurs susdits, lesquels à l'heure mesme lui veindrent faire la reuerence, auec tant d'acclamatiõs & marques de resiouissance, que comme par les rues le peuple

Iuree.

1598 auoit à la veuë de sa Maiesté fait resonner vn nombre infini de ces heureuses benedictions de Vive le Roy: ainsi toutes les arcades des voutes de l'Eglise remplies de monde retentissoyent des voix fauorablement esclatees pour la prosperité de ces deux grands Monarques. Et pour tesmoigner de quelle sincerité & affection le Roi desire l'entretenement de ceste paix, il se coniouit de la perfection d'vn si grand œuure auec lesdits Legat & Deputez, les inuita & conduit à disner en la grande salle de l'Eueschê, beut par deux fois à la santé du Roi Catholique: & deux fois les Espagnols plegeans sa Maiesté Tres-Chrestienne, firent cognoistre que ces deux peuples fondans en nouuelles allegresses, se disposoyent à perdre la memoire & l'aigreur des choses passees, gouster la douceur du bien present, & ne vouloir plus courir hazard d'autres naufrages plus malheureux & moins excusables que les premiers. *Lors disoit-on entre les nations: l'Eternel a fait choses grandes à ceux-ci: l'Eternel nous a fait choses grandes. nous en auons esté resiouis.*

Et pour seeller ceste tant auguste action par vne magnificence publique, le Vingttroisiesme veille de sainct Jan Baptiste, le Preuost des Marchands & les Escheuins de la ville de Paris, firent dresser en la place de Greue vn bucher ayant pour ceinture tout autour vne chaine d'oliues, symbole de Paix: & au dessus, vn homme armé circuit de lances, picques, espieux, hallebardes, espees, tambours, trompettes, auquel le Roi, cest incomparable Hercule, ce Mars François aussi grand & practic parmi les oliues qu'il a tousiours esté heureux & puissant és plus sanglans exercices de Bellone, mettant le feu de sa propre main, brusla ces tristes & cruels instrumens dont la rebellion l'auoit contraint se seruir pour domter la fureur des ames plus perfides: & fit croire à la France, que comme par ses armes il l'a sauuee de perte & de ruine, non content d'auoir tranché le nœud de ces immortelles diuisions, & sappé iusqu'aux plus creux fondemens ce monstrueux edifice esleué par les reuoltes precedētes, il redressera les murs & les mœurs de ses villes: & restablissant son Royaume en sa premiere dignité, adioustera le titre de Restavratevr à ceux qu'il s'est acquis de

Libe-

LIBERATEVR DE LA FRANCE, & PERE DE SON PEVPLE. 1598

Ce premier homme de la Grece en son temps se reputoit bien-heureux en mourant, de ce que nul Athenien n'eust oncques porté robe noire à son occasion. Philippe Roy d'Espagne, apres tant d'argent & de sang respandu parmi le monde, ayant auec tant de rigueurs poursuiui la ruine & hasté les destinees du plus bel Estat de l'Europe, ne pouuoit, estãt proche du cercueil, sentir vn tel contentement en son ame: mais ayant au moins ceste consolation, de voir les deux premiers Monarques de la Chrestienté conioints par vn ferme lien de paix commune, & sentant que son heure estoit venue pour quitter les ambitions de ce monde, se fit apres ceste heureuse & tant desiree alliance porter au Monastere de S. Laurens de l'Escurial, sept lieuës de Madril, lieu qu'il auoit destiné pour sa sepulture: dispola de ses affaires, les communiqua à son fils & successeur Philippe III. lui recommanda notamment de nourrir & cultiuer la bonne amitié par laquelle il le laissoit reioint auec le Roi Tres-Chrestien. puis au soixante-vniesme an de son aage, & quarantiesme de son regne, rendit l'ame à Dieu le treziesme de Septembre. Les corps superieurs & inferieurs ne subsistent que par ordre, l'harmonie & le temperament, qui les empeschent de se resoudre en leur premiere & confuse matiere. Ainsi nostre HENRI sçachant tresbien qu'il ne suffit pas que pour arrester la cheute de ce Royaume, la Prouidence eternelle se soit visiblement seruie de ses mains, ne qu'il ait esleué tant de trophees sur ses ennemis, tant de fois enrichi ses victoires de leurs despouilles: affranchi desormais des fatigues militaires, s'occupe aux vertus politiques, dissipe les motifs pour lesquels ceste Monarchie s'estoit veuë sur le poinct d'vne funeste catastrophe, procure l'auancement de la gloire de Dieu, restaure les polices & sainctes loix de son Estat: & par les arts de la paix asseure toutes ses victoires precedentes. Vueille le Dieu de paix autoriser & benir la commune ioye que ceste saincte reconciliation apporte à la Chrestienté, & faire que sous vn si puissant, si iuste & si debõnaire Prince personne n'aspire ni ne respire autre chose que la duree de ce sainct don du Ciel: & que

Pericles.

1598 comme ces impetueux torrens de diuerses factions ont perdu leur cours & leur nom, & se sont rompus dans les abysmes de la clemence de sa Majesté: aussi ne puissent-ils à iamais retenir aucune pointe du goust de leur premiere source. Et par la mesme oraison de l'ancienne Eglise pour la prosperité de son Roy: *Vueille Seigneur exaucer nostre Roi Tres Chrestien au iour de tribulation, que ton sainct nom lui soit en protection & defense: souuien-toy des sacrifices & deuotions d'icelui, ayes agreables ses vœus & offrandes, assiste le, & lui fai reussir tous ses conseils à bonne fin.*

Le Roi ayant veu la Ligue reprimee & la guerre chassee hors de France en l'espace de neuf ans, depuis le deces de son deuancier, le Royaume reuenu comme en son entier, & la paix de Veruins renuoyant au loin l'Espagnol & ses adherans, chascun commençoit en l'an mil cinq cens nonante huit à se promettre beaucoup de repos apres tant de trauaux. De fait l'accord de ces deux grands Rois ne promettoit que douceurs & commoditez à leurs pays. La France demandoit du loisir pour se remettre au dessus. Quant à l'Espagne, elle auoit de la besongne taillee ailleurs, nommément és prouinces des pays-bas. Les hommes deslors proposoyent diuerses choses, & n'auoyent faute de hauts desseins. Dieu a disposé de tout en la sorte que nous auons à representer en ce troisiesme & dernier volume de nostre Inuentaire.

Nous commencerons par les articles de la paix de Veruins, lesquels meritent d'estre ici enregistrez pour le contentement & pour l'instruction aussi de la posterité. L'on a veu ci-dessus les motifs du traité d'iceux, & tout ce qui en depend. Voyons les donques, selon qu'ils furent couchez, & depuis publiez.

I. Premierement est conuenu & accordé, que le Traicté de paix demeure conclu & resolu, entre lesdits sieurs Rois HENRI IV. & Philippe II. conformément, & en approbation des articles contenus au traicté de Paix, fait au chasteau de Cambresis, en l'an 1559. entre feu, de tres-haute memoire Henri II. Roy de France, & ledict sieur Roi Catholique, & lequel traicté desdits Deputez esdicts noms, ont de nouueau confirmé, & approuué en

tous

tous ses poincts, comme s'il estoit ici inseré de mot à autre, & sans innouer aucune chose en icelui, ni aux autres precedents, qui tous demeurent en leur entier, sinon en ce qui seroit expressément derogé par ce present Traicté. 1598

II. Et suiuant ce: Que d'oresenauant du iour & datte du present Traicté entre lesdits sieurs Rois, leurs enfans nais & à naistre, hoirs, successeurs & heritiers, leurs Royaumes, pays & subiects, y aura bonne, seure, ferme, & stable paix; confederation & perpetuelle alliance & amitié, s'entraimeront comme freres procurants de tout leur pouuoir le bien, l'honneur & reputation l'vn de l'autre. Et euiteront tant qu'ils pourront loyaument le dommage l'vn de l'autre, ne soustiendront, ne fauoriseront personne quelle qu'elle soit, l'vn au preiudice de l'autre: & dés maintenant cesseront toutes hostilitez; oubliant toutes choses ci-deuant mal passees, quelles qu'elles soyent, qui demeureront abolies & esteintes: sans que iamais ils en facent ressentiment quelconque. renonçants par ce Traicté à toutes prattiques, ligues & intelligences qui pourroyent en quelque sorte que ce soit redonder au preiudice l'vn de l'autre, auec promesse de iamais faire, ne pourchasser par l'vn, chose qui puisse tourner au dommage de l'autre, ni souffrir que leurs vassaux & subiects le facent directement & indirectement. Et si aucuns d'iceux, de quelque qualité ou condition qu'ils soyent, y contreuenoyent ci apres, pour aller seruir par mer, ou par terre, ou autrement aider & assister en chose, qui, en sorte que ce soit, pourroit preiudicier à l'vn desdits sieurs Rois, l'autre sera obligé de s'y opposer & l'empescher & les chastier seuerement, comme infracteurs de ce Traicté, & perturbateurs du repos public.

III. Et par le moyen de ceste paix, & estroicte amitié, les subiects des deux costez, quels qu'ils soyent pourront en gardant les loix & coustumes du pays, aller & venir demeurer, frequenter, conuerser & retourner es pays l'vn de l'autre, marchandement, & comme mieux leur semblera, tant par mer, que par terre, eaux douces, traicter & conuerser ensemble: Et seront soustenus & deffendus les subiets de l'vn au pays de l'autre, comme

1598 propres subiets,en payant raisonnablement les droicts en tous lieux accoustumez, & autres qui par leurs Maiestez & les successeurs d'icelles seront imposez.

IV. Et se suspendent toutes lettres de marques, Represailles,qui pourroyent auoir esté donnees à quelque cause que ce soit, & ne s'en donneront d'ores en auant aucunes, par l'vn desdits Princes au preiudice des subiets de l'autre, sinon contre les principaux delinquants, leurs biens,& de leurs complices, & ce encores, en cas seulement de manifeste denegation de iustice,de laquelle,& des lettres de sommation, & requisition d'icelles, ceux qui poursuiuront lesdites lettres de Marques & Represailles,deuront faire apparoir à la forme & maniere que de droict est requis.

V. Les villes,subiets,manants & habitans des Comtez de Flandres & Arthois, des autres Prouinces des Pays-bas,ensemble du Royaume d'Espagne,iouiront des priuileges, franchises & libertez qui leur ont esté accordez par les Rois de France, predecesseurs dudit Roi Tres-chrestien:& pareillement les villes,manants,habitans & subiects du Royaume de France, iouyront aussi des priuileges, franchises & libertez qu'ils ont esdits Pays bas, & Royaume d'Espagne, tout ainsi qu'vn chacun d'eux en ont ci-deuant ioui & comme ils en iouissoyent en vertu dudit Traicté de l'an mille cinq cens cinquante neuf,& autres Traictés precedents.

VI. A aussi esté conuenu & accordé, en cas que ledit sieur Roi Catholique,donne ou transfere par testament, donation,reliquation,ou autrement à quelque tiltre que ce soit,à la Serenissime Infante, madame Isabelle sa fille aisnee ou autres,toutes les Prouinces de ses pays-bas auec les Comtez de Bourgongne & de Charolois, que toutes lesdites Prouinces & Comtez s'entendent estre comprises en ce present Traicté, comme elles estoyent en celui de l'an mille cinq cens cinquante & neuf,ensemble ladicte Dame Infante,ou celui,en faueur duquel ledit sieur Roi Catholique en auroit disposé, sans que pour cest effet il soit besoin d'en faire autre nouueau Traicté.

VII. Et retourneront les subiects & seruiteurs d'vn

costé

costé & d'autre, tant Ecclesiastiques que seculiers, nonobstant qu'ils ayent serui en parti contraire, en leurs offices & benefices, dont ils estoyent pourueus, auant la fin de Decembre, mille cinq cens quatre vingts huict, sinon les Cures, dont autres se trouueroyent canoniquement pourueus: ensemble en la iouyssance de tous & chascuns leurs biens immeubles, rentes perpetuelles, viageres & à rachapt, saisis & occupez à l'occasion de la guerre commencee sur la fin de l'an cinq cents quatre vingtshuict, pour en iouir dés la publication de ceste dite Paix, & pareillement de ceux qui leur sont depuis aduenus & escheus, par succession ou autrement, sans rien quereller toutesfois, ni demander les fruicts perceus des le saisissement desdits biens immeubles, iusques au iour de la publication du present Traicté, ni des debtes qui auront esté confisquees auant ledit iour, & se tiendra pour bon & valable le repartement qu'en aura fait ou fait faire le Prince, son Lieutenant ou Commis, riere la iurisdiction duquel ledit Arrest sera fait, & ne pourront iamais les crediteurs de telles debtes, ou les leurs ou ayants cause, estre reçeus à en faire poursuite, en quelque maniere & par quelque action que ce soit, contre ceux ausquels lesdits dons auront esté faits, ni contre ceux qui par vertu de tels dons & confiscations les auroyent payez, pour quelque cause que lesdites debtes puissent estre; nonobstant quelques lettres obligatoires que lesdits crediteurs en puissent auoir, lesquelles, pour l'effet de ladite confiscation, seront & demeureront par cedit Traicté, cassees, annullees, & sans vigueur. 1598

VIII. Et se fera ledit retour desdits subiects & seruiteurs, d'vn costé & d'autre, à leurs biens immeubles & rentes, comme dessus, nonobstant toutes donations, concessions, declarations, confiscations commises, & sentences donnees par contumace, & en l'absence des parties, & icelles non ouyes à l'occasion de ceste dicte guerre, comme qu'il soit, lesquelles sentences, & tous iugemens, donnez tant en ciuil qu'en criminel, demeureront nulles & sans aucun effect, & comme nõ aduenues: remettans iceux subiets, quant à ce, pleinement, cessants tous empeschements, & contredits, aux droicts

1598 qu'ils auoyent au temps de l'ouuerture de ladite guerre, sans qu'aucun puisse estre recerché, pour charges & entremises publiques qu'il auroit eu, soit pour les viures, maniement de deniers, ou autrement, pendant le temps, & à l'occasion de ladite guerre, dont il auroit rendu compte, par deuant ceux qui auoyent lors pouuoir d'en ordonner, pourueu que lesdits subiects & seruiteurs ne se trouuent chargez d'autres crimes & delicts, que d'auoir serui en parti contraire.

IX. Et ne pourront neantmoins s'entrer dans lesdites terres, pays, & seigneuries desdits Rois, sans auoir premierement sur ce obtenu permission & lettres patentes, seellees du grand seel de leurs maiestez, desquelles ils ne sont tenus poursuiure la verification par deuant les Cours & Officiers de leurs maiestez.

X. Ceux qui auront esté pourueus d'vn costé & d'autre des benefices estans à la collation, presentation, ou autre disposition desdits sieurs Rois, ou autres personnes laics, demeureront en la possession & iouyssance desdits benefices, comme bien & deuëment pourueus.

XI. En faueur & contemplation de ceste Paix, & pour donner par lesdicts sieurs Rois, contentement l'vn à l'autre, est contenu & accordé qu'ils rendront & restitueront realement, de faict, & de bonne foi l'vn à l'autre, ce qui se trouuera auoir esté prins, saisi & occupé par eux ou autres ayans charge d'eux, ou en leurs noms, és pays l'vn de l'autre : C'est à sçauoir ledit sieur Roy Tres-chrestien, audit sieur Roi Catholique, la iouyssance & possession du Comté de Charolois, ses appartenances & dependances, pour en iouyr, par lui & ses successeurs, pleinement & paisiblement, & le tenir sous la souueraineté des Rois de France : Et s'il se trouue autres places occupees, depuis ladite Paix de cinq cens cinquante neuf par ledit sieur Roi Tres-chrestien, ou par les siens, seront pareillement restituees, & le tout dans deux mois, à compter du iour & datte de ces presentes.

XII. Et pareillement ledit sieur Roi Catholique rendra & restituera audit sieur Roi tres-chrestien les places qui se trouueront auoir esté par lui ou autres ayans charge de lui, ou en son nom, prises, saisies & occupees, depuis ledit

ledit Traicté du chasteau de Cambresis. 1598

XIII. Assauoir Calais, Ardres, Monthulin, Dourlans, la Capelle & le Castelet, en Picardie; Blauet en Bretagne, & toutes autres places que ledit sieur Roi Catholique y auroit occupees, ou ailleurs au Royaume de France, depuis ledit Traicté, & sont par lui ou par les siens detenues.

XIV. Pour le regard de Calais, Ardres, Monthulin, Dourlans, la Capelle, & le Castelet, seront icelles places remises & rendues, par ledit sieur Roy Catholique ou ses ministres effectuellement, de bonne foi, & sans aucune longueur ni difficulté, pour quelque pretexte ou occasion que ce soit, à celui ou à ceux qui seront à ce deputez par ledit sieur Roy Tres-chrestien, dans deux mois precisément, à compter du iour & datte de ces presentes, en l'estat qu'elles se trouuent à present, sans y rien demolir, affoiblir, ni endommager, en aucune sorte, & sans que l'on puisse pretendre ne demander aucun remboursement, pour les fortifications faictes esdites places, ni pour le payement de ce qui pourroit estre deu aux soldats & gens de guerre y estans. Et se fera ladite restitution, premierement des villes de Calais, & Ardres, & des autres puis apres, en sorte que la restitution entiere desdites places soit accomplie dans ledit temps de deux mois.

XV. Quant à Blauet, la restitution en sera aussi faite effectuellement & de bonne foi, sans aucune longueur ne difficulté, sous quelque pretexte & occasion que ce soit, à celui ou ceux qui à ce seront commis par ledit sieur Roy tres-Chrestien, & ce dans trois mois, du iour & datte de ces presentes. Et pourra ledit sieur Roy Catholique faire desmolir les fortifications par lui faictes ou par les siens audit Blauet, & autres lieux, qui seront par lui detenus en Bretagne, si aucuns y en a.

XVI. Restituant lesdites places, pourra ledit sieur Roy Catholique faire emporter toute l'artillerie, pouldres, boulets, armes, viures & autres munitions de guerre qui se trouueront esdites places, faire emporter tous les biens meubles à eux appartenans, sans qu'il leur soit loisible d'exiger aucune chose des habitans d'icelles places, & du

1598 plat pays, ni endommager leurs maisons, ou en emporter aucune chose appartenante ausdits habitans.

XVII. Et à ce que les gens de guerre estans audit Blauet se puissent plus promptement retirer en Espagne, ledit sieur Roi Tres-Chrestien les fera accõmoder de vaisseaux & mariniers, dans lesquels vaisseaux ils pourront faire charger l'artillerie, viures, & autres munitions de guerre, auec leurs bagages, estans audit Blauet & autres lieux, qui seront restituez en Bretagne, en baillant asseurance de la restitution desdits vaisseaux, & renuoi des mariniers, dans le temps qui sera accordé.

XVIII. Promettent en outre lesdits deputez, pour asseurance de la restitution desdites places, aussi tost que la ratification du present Traicté faite par ledit sieur Roi Tres Chrestien leur aura esté fournie, de bailler & faire liurer quatre ostages, tels qu'il voudra choisir, subiects dudit sieur Roi Catholique, qui seront bien & honorablement tenus, ainsi qu'il conuient à leurs qualitez, laquelle restitution estant faite & realement accomplie, lesdicts ostages seront rendus & mis en liberté de bonne foy & sans aucun delai: Bien entendu, qu'estant accomplie la restitution de six places de Picardie, deux desdits ostages seront deliurez, demeurans les autres deux, iusques à la restitution dudit Blauet.

XIX. Et pour le regard des choses contenues audit Traicté de l'an mille cinq cens cinquante neuf, qui n'ont esté executees suiuant les articles d'icelui, l'execution en sera faicte, & paracheuee en ce qui reste à executer, tant pour la tenue feodale du Comté de S. Pol, limites des pays des deux Princes, terres tenues en surseance, exemptions des gabelles & impositions foraines, pretendues par ceux du Comté de Bourgõgne, Euesché de Terouenne, Abbaye de S. Jean au Mont, Duché de Bouillon, restitution d'aucunes places pretendues de part & d'autre, deuoir estre restituees en vertu dudit Traicté, & tous autres differents qui n'ont esté vuidez & decidez, ainsi qu'il a esté lors conuenu: Seront pour cest effect nommez arbitres, & deputez de part & d'autre, suiuant ce qui a esté resolu par ledit Traicté; lesquels s'assembleront dans six mois, és lieux designez par icelui, si les parties

ties consentent, sinon s'accorderont d'vn autre lieu. 1598

XX. Et d'autant qu'en la diuision des terres ordonnees aux Dioceses d'Arras, Amiens, S. Omer, & Boulongne, il se trouue des villages de France, attribuez aux Eueschez d'Arras, & S. Omer, & autres villages du pays d'Arthois & Flandres, aux Eueschez d'Amiens & Boulongne, d'où aduient souuent desordre & confusion: a esté conuenu, qu'apres auoir eu le consentement & permission de nostre S. Pere le Pape, Commissaires de part & d'autre seront deputez, qui s'assembleront dedans vn an, au lieu qui sera aduisé, pour resoudre l'eschange qui pourroit estre fait desdits villages, à la commodité des vns, & des autres.

XXI. Tous prisonniers de guerre estans detenus de part & d'autre, seront mis en liberté, en payant leurs despens, & ce qu'ils pourroyent d'ailleurs iustement deuoir, sans estre tenus de payer aucune rançon, sinon qu'ils en ayent conuenu: & s'il y a plainte de l'exces d'icelle, en sera ordonné par le Prince du pays, duquel les prisonniers seront detenus.

XXII. Tous autres prisonniers subiects desdits sieurs Rois, qui par la calamité des guerres pourroyent estre detenus aux galeres de leurs Maiestez, seront promptement deliurez, & mis en liberté, sans aucune longueur, pour quelque pretexte ou occasion que ce soit, & sans qu'on leur puisse demander aucune chose pour leurs rançons, ou pour leurs despens.

XXIII. Et sont reseruez audit sieur Roy Tres-Chrestien de France & de Nauarre, ses successeurs, & ayans cause, tous les droicts, actions & pretensions qu'il entend lui appartenir, à cause de sesdits Royaumes, pays, & seigneuries, ou autrement ailleurs, pour quelque cause que ce soit, ausquels n'auroit esté par lui, ou par ses predecesseurs expresséement renoncé, pour en faire poursuite, par voye amiable, ou de iustice, & non par les armes.

XXIV. Comme en semblable sont reseruez audict sieur Roi Catholique d'Espagne, & à la sereniffime Infante sa fille aisnee, leurs successeurs & ayans cause, tous les droicts, actions, & pretensions, qu'ils entendent leur

1598 appartenir à cause desdits Royaumes, pays & seigneuries ou autrement ailleurs, pour quelque cause que ce soit, ausquels n'auroit esté par eux ou leurs predecesseurs expressément renoncé, pour en faire poursuite par voye amiable, ou de iustice, & non par les armes.

XXV. Et sur ce qui auroit esté remonstré par lesdits Deputez dudit sieur Roy Catholique, que pour paruenir à vne bonne paix, il est tresrequis, que tres excellẽt Prince, Monsieur le Duc de Sauoye, soit compris en ce Traicté, desirant ledit sieur Roy Catholique, & affectionnant le bien & conseruation dudit sieur Duc, comme la sienne propre, pour la proximité du sang & d'alliance, dont il lui appartient. Ce qu'aussi ils ont dit auoir charge expressément de proposer de la part dudit sieur Cardinal Archeduc: Ayant aussi declaré Messire Gaspard de Genene, Marquis de Lullins, Conseiller d'Estat, Chambellan & Colonnel des gardes dudit sieur Duc, son Lieutenant & Gouuerneur du Duché d'Aouste & Cité d'Yuree, son Commis & Deputé, comme appert par son pouuoir & procuration; Qu'icelui sieur Duc son maistre a l'honneur d'estre issu du frere de la bisayeule dudit feu Roy Treschrestien, & de la cousine germaine de la Roine sa mere: Que son intention est de donner contentement audit sieur Roy, & comme son tres humble parent le recognoistre de tout l'honneur, seruice & obeissance d'amitié, qui lui sera possible, pour le rendre à l'auenir plus content de lui, & de ses actions, que le temps & les occasions passees ne lui en ont donné de moyen: & qu'il se promet dudit sieur Roy, que cognoissant ceste sienne bonne affection, il vsera enuers lui de la mesme bonté & declaration d'amitié, dont les quatre Rois derniers ses predecesseurs ont vsé à l'endroit de feu de treslouable memoire, Monsieur le Duc son pere.

XXVI. A esté conclu & arresté, que ledit Duc sera receu & comprins en ce Traicté de Paix: & pour tesmoigner le desir qu'il a de donner contentement audit sieur Roi Tres-chestien, rẽdra & restituera la ville & chasteau de Berre, dedans deux mois, à compter du iour & datte de ces presentes, effectuellement & de bonne foi, sans aucune longueur ni difficulté, sous quelque pretexte

que

que ce soit : Et sera icelle place remise & rendue par l'edict sieur Duc à celui ou à ceux qui seront à ce deputez par ledit sieur Roi, dans ledict temps precisément en l'estat qu'elle se trouue à present, sans y rien demolir, affoiblir ni endommager en aucune sorte, & sans que l'on puisse pretendre ne demander aucun remboursement, pour les fortifications faictes en ladite ville & chasteau ni aussi pour ce qui pourroit estre deu aux gens de guerre y estans : & delaissera toute l'artillerie qui estoit dans ladite place lors de la prise d'icelle, auec les boulets qui se trouueront de mesme calibre ; & pourra retenir celle que depuis il y aura mis, si aucune y en a. 1598

XXVII. A aussi esté conuenu & accordé, que ledit sieur Duc desauouera & abandonnera entieremẽt, & de bonne foi, le capitaine la Fortune estant en la ville de Seurre, pays de Bourgongne, sans qu'il lui baille, ni à autre qui vsurperoit ladite ville, contre la volonté dudit sieur Roy Tres-Chrestien directement, ni indirectement, aucun aide, support, ni faueur.

XXVIII. Et pour le surplus des autres differents, qui sont entre ledit sieur Roi Tres-Chrestien, & ledit sieur Duc : lesdits deputez ausdits Noms consentent & accordent pour le bien de paix, qu'ils soyent remis à nostre dit S. Pere le Pape Clement VIII. pour estre iugez & decidez par sa Saincteté, dans vn an, à compter du iour & datte de ces presentes, suiuant la response dudit sieur Roi, baillee par escrit le quatorziesme Juin dernier: & ce qui sera ordonné par sa Saincteté, sera entierement & de bonne foi accompli & executé de part & d'autre, sans aucune longueur ni difficulté, sous quelques causes & pretextes que ce soit.

XXIX. Et cependant, & iusqu'à ce qu'autrement en soit decidé par nostre dit S. Pere, demeureront les choses en l'estat qu'elles sont à present, sans y rien changer ni innouer, & comme elles sont possedees de part & d'autre, sans qu'il soit loisible de s'estendre plus auant, imposer ou exiger contributions, ni autre chose hors le territoire des places qui sont tenues par les vns ou par les autres.

XXX. Et suiuant ce a esté conuenu & accordé, que

1598 des à present y aura Paix ferme, stable amitié & bonne voisinance entre lesdits sieurs Roi & Duc, leurs enfans naiz, & à naistre, hoirs, successeurs & heritiers, leurs Royaumes, pays & subiets l'vn de l'autre, pour quelque cause ou pretexte que ce soit.

XXXI. Les subjets & seruiteurs d'vn costé & d'autre, tant Ecclesiastiques que seculiers, nonobstant qu'ils ayent serui en parti contraire, retourneront pleinement en la iouissance de tous & chacuns leurs biẽs, offices & benefices, tout ainsi qu'il a esté dit ci dessus, pour les subiets & seruiteurs des deux Rois, sans que cela puisse estre entendu des gouuernemens.

XXXII. Quant aux prisonniers de guerre, en sera vsé comme il a esté conuenu entre les deux Rois, ainsi qu'il est conuenu ci dessus.

XXXIII. Et sont confirmez en tous leurs points & articles les Articles & Traictez faits ci deuant, entre les feus Rois Tres-chestiens, Henri second, en l'an mille cinq cens cinquante neuf, à Chasteau en Cambresis, Charles IX. & Henri III. & ledit feu sieur Duc de Sauoye, sinon en ce qui y auroit esté derogé par le present Traicté ou par autre. Et suiuant ce demeurera ledit sieur Duc de Sauoye, auec ses terres, pays & subiets, bon Prince neutre & ami commun desdits sieurs Rois: Et du iour de la publication du present Traicté, sera le commerce libre & asseuré entre leurs dits pays & subiets, comme il est contenu esdits Traictez, & en a esté vsé en vertu d'iceux. Et seront obseruez les reglemens y contenus, mesme pour le regard des Officiers qui ont suiui lesdits sieurs Rois, sinon que par autre Traicté y eust esté desrogé.

XXXIV. En ceste paix, alliance, & amitié, seront compris du commun accord & consentement desdits sieurs Rois, si compris y veulent estre: Premierement de la part dudit sieur Roi Tres-chrestien, nostre Tres-sainct Pere le Pape, le S. siege Apostolique, l'Empereur, les Electeurs Princes Ecclesiastiques & seculiers, Villes, Communautez & Estats dudit S. Empire, & par special, Messieurs le Comte Palatin Electeur, le Marquis de Brandebourg, le Duc de Vittemberg, le Landgrave de Hessen, le Marquis de Hanspach, les Comtes de Frize Orientale, les villes mari-

maritimes selon les anciennes alliances. Le Roy & le Royaume d'Escosse, selon les anciens traictez, alliances & confederations, qui sont entre les Royaumes de France & d'Escosse, les Rois de Pologne, Dannemarc & Suede, le Duc & seigneurie de Venise, les treize Cantons des ligues de Suisse, les Seigneurs des trois ligues Grises, l'Euesque & Seigneur du pays de Valais, l'Abbé & ville de S. Gal, Touhembourg, Milhause, le Comté de Neuf-Chatel, & autres alliez & confederez desdits sieurs des ligues, monsieur le Duc de Lorraine, monsieur le grand Duc de Toscane, monsieur le Duc de Mantouë, la Republique de Lucques, les Euesques & Chapitre de Mets, Toul & Verdun, l'Abbé de Gozze, les Seigneurs de Sedan, & le Comte de la Mirande: Bien entendu toutesfois que le consentement que ledit sieur Roy Catholique donne à la comprehension des Comtes de Frise Oriëtale soit sans preiudice du droit, que sa Maiesté Catholique pretend sur les pays d'iceux: cōme aussi demeurent reseruez à l'encontre des deffenses, droits & exemption desdits Comtes. Le tout auec declaration, que ledit sieur Roy Catholique ne pourra directement ou indirectement trauailler, par soi, ou par autres, aucuns de ceux, qui de la part dudit sieur Roy Tres-Chrestien ont ci dessus esté compris; Et que si ledit sieur Roi Catholique pretend aucune chose à l'encontre d'eux, il les pourra seulement poursuiure par droit, par deuant les iuges competans, & non par la force, en maniere que ce soit. 1598

XXXV. Et de la part dudit sieur Roy Catholique, seront compris en ce Traicté, si compris y veulent estre: Premierement, nostre S. Pere le Pape, le S. Siege Apostolique, l'Empereur des Romains, Messieurs les Archiducs, ses freres & cousins, leurs Royaumes & pays, les Electeurs, Princes, villes & estats du S. Empire obeissants à icelui, le Duc de Bauiere, le Duc de Cleues, l'Euesque & pays de Liege, les villes maritimes & les Comtez de Ostfrise. Et renoncent lesdits Princes à toutes pratticques, promettans de n'en faire ci apres aucune, ni en la Chrestienté ni dehors icelle, où que ce soit, qui puissent estre preiudiciables, ni audit sieur Empereur, ni ausdits membres & Estats dudit sainct Empire; ains qu'ils pro-

1598 cureront de leur pouuoir le bien & repos d'icelui, pourueu que ledit sieur Empereur & lesdits Estats se comportent respectiuement & amiablement auec lesdits sieurs Rois Tres-Chrestiens & Catholiques, & ne facent rien au preiudice d'iceux, & mesmes y seront compris messieurs les Cantons des Ligues des hautes Allemagnes, & des Ligues Grises & leurs alliez, le Roi de Pologne & de Suede, le Roi d'Escosse, & de Dannemarc, les Ducs & sieurs de Venise, le Duc de Lorraine, le grand Duc de Toscane, les Republiques de Gennes & de Lucques, le Duc de Parme, & de Plaisance, le Cardinal de Farnese, son frere, le Duc de Mantouë, le Duc d'Vrbin, le Chef des maisons Colone & Vrsine, le Duc de Salmonete, le sieur de Monacho, le Marquis de Final, le Marquis de Massa, le sieur de Plombin, le Comte de Sala, le Comte Collono, pour iouir pareillement du benefice de ceste paix, auec declaration expresse, que ledit sieur Roi Tres-Chrestien, ne pourra directement ou indirectement trauailler, par soi ou par autre, aucun d'iceux; & que s'il pretend aucune chose à l'encontre d'eux, il les pourra seulement poursuiure par droit, deuant les Iuges competans, & non par la force, en maniere que ce soit.

XXXVI. Et aussi seront compris en ce present Traité tous autres qui du commun consentement desdits sieurs Rois se pourront denommer, pourueu que six mois apres la publication de cedit Traitté ils donnent leurs lettres declaratoires en tel cas requises respectiuement.

XXXVII. Et pour plus grande seureté de ce Traité de Paix, & de tous les points & articles y contenus, sera icelui Traité verifié, publié, & enregistré en la Cour de Parlement de Paris, & en tous autres Parlemens du Royaume de France, & Chambre des Comptes de Paris; comme au semblable sera verifié, publié & enregistré au grād Conseil, & autres Conseils & Chambre des Comptes, des pays dudit sieur Roi Catholique, & le tout suiuant & en la forme qui est contenue audit Traité de l'an mille cinq cens cinquante neuf, dont seront baillees les expeditions de part & d'autre, dans trois mois apres la publication du present Traité.

XXXVIII. Lesquels points & articles ci dessus compris, ensemble tout le contenu en chascun d'iceux ont

esté

esté traitez, & accordez, passez & stipulez entre lesdits Deputez, au nom que dessus, lesquels en vertu de leurs pouuoirs, ont promis & promettent, sous l'obligation de tous & chascuns les biens presens & à venir de leurs dits maistres, qu'ils seront par iceux inuiolablement obseruez & accomplis, & de leur faire ratifier, & en bailler & deliurer les vns aux autres authentiques, signees & seellees, où tout le present Traité sera inseré de mot à autre, & ce dedans vn mois, du iour & datte de ces presentes, pour le regard desdits sieurs, Roi Tres-chrestien, Cardinal, Archiduc, & Duc de Sauoye : lequel Sieur Cardinal promettra de faire fournir dans trois mois, apres semblables lettres de ratification, desdits Sieurs Roi Tres-chrestien, Cardinal, Archiduc & Duc de Sauoye: iurerõt solennellement sur la Croix, Saincts Euangiles, Canon de la Messe, & sur leurs honneurs, en presence de tels qu'il leur plaira deputer, d'obseruer & accomplir pleinement, realement & de bonne foi, le contenu esdits articles, & semblable serment sera fait par ledit sieur Roi Catholique, dans trois mois apres, ou lors qu'il en sera requis: En tesmoin desquelles choses, ont lesdits Deputez souscrit le present Traité de leurs noms, au lieu de Veruins, le deuxiesme iour de May, mille cinq cens quatre vingts dixhuit. 1598

Permette le Dieu de Paix, que ceste Paix dure longtemps, & dissipe les Conseils de ceux qui sans offense precedente, sans occasion legitime, voudront destruire ce Temple, lequel comme celui de Minerue, doit estre ouuert à tous; & fermé seulement aux chiens. Il n'y a personne qui en ait enuie maintenant: car la fieure continue a tellement affoibli les corps des vns & des autres, que si elle redouble ses accez, il sera hors le pouuoir de tous les medecins & empiriques d'Estat de releuer le malade. Et s'il faut que plus pour les passions des Princes, que pour le bien des subiets, on reuiẽne au bout d'vn tẽps aux armes, comme l'Empereur Charles V. disoit au Roi François, Que les François & les Espagnols estoyent de telle humeur, que s'ils ne faisoyent la guerre à quelqu'vn, ils la feroyent à leur Prince, que ce soit au moins vne guerre si iuste, entre tant d'iniustices, qu'elle ramene l'ancienne discipline de ces armees victorieuses, qui ne sçauoyent

1598 que c'estoit des victoires desrobees, qu'elle n'empesche point que le bœuf n'aille au labourage seurement, le laboureur à sa terre, le marchand au commerce, le Iuge en son siege, le Prestre à l'Autel: car les guerres sur la fin du siecle passé ont esté quelquesfois plus dignes du nom de vollerie, que rencontre d'armes.

Publication de la paix.

CES articles de paix accordez de part & d'autre, les trompettes (qui parauant seruoyent pour animer les hõmes aux combats) produisent le douziesme iour de Juin 1598. des signes de liesse incroyable pour vnir les cœurs dont les animositez sembloyent irreconciliables: on vid six iours apres les Espagnols non plus comme vsurpateurs, mais amis, venir faire la reuerence au Roi; qui les accueillit gracieusement, auec protestation de ne faire iamais la guerre, sinon à ceux qui ne voudroyent point de paix. Le vingtvniesme le Roi accompagné de sept à huict cens Princes, Cheualiers, Seigneurs, & gentilshommes François, ayant es rangs plus proches de soi le Duc de Montpensier, le Duc de Neuers, le Comte d'Auuergne, le Duc de Nemours, le Prince de Joinville, le Comte de Sommerive, le Duc d'Espernon, & le Mareschal de Biron: marchant au deuant d'elle le Duc de Montmorency Connestable de France: & derriere, le seigneur de Bellegarde son grand escuyer, faisant chascun des trois son rang à part: & suiuie d'vn grand nombre d'autres seigneurs & gentils-hommes, veint en la grand' Eglise de Paris, fit lire tout haut les articles de la paix par le seigneur de Villeroy premier secretaire d'Estat, & touchant les saincts Euangiles iura solennellement és mains dudit legat assisté du Cardinal de Gondy, des Euesques de Beauuais, de Paris, de Nãtes, & d'Auranches, és presences du Duc d'Arscot, du Comte d'Aremberg, de Dom Francisco de Mendoza Marquis de Guadalethe Admiral d'Aragon, & de Dom Ludouic de Velasques, ambassadeurs du Roi d'Espagne, suiuis de quatre cens gentils-hommes Espagnols, Italiens, Bourguignons, Flamands, *De les obseruer & faire inuiolablement obseruer par tout son Royaume, & tenir les contreuenans pour rebelles & ennemis de la Chrestienté.* puis les signa de sa propre main, embrassa les Ambassadeurs susdits, lesquels

Est iuré par le Roy & par les ambassadeurs d'Espagne.

quels à l'heure mesme lui vindrent faire la reuerence, a- 1598
uec tant d'acclamations & marques de resiouissance, que comme par les rues le peuple auoit à la veuë de sa Majesté faict resonner vn nombre infini de VIVE LE ROI; ainsi toutes les arcades des voustes de l'Eglise remplies de monde retentissoyent des voix fauorablement esclatees pour la prosperité de ces deux grands Monarques. Et pour tesmoigner de quelle sincerité & affection le Roy desire l'entretenement de ceste paix, il se conjouit de la perfection d'vn si grand œuure auec lesdits Legat & Deputez, les inuita & conduit à disner en la grande salle de l'Euesché, beut par deux fois à la santé du Roy Catholique; & deux fois les Espagnols plegeans sa Majesté Tres-Chrestienne, firent cognoistre que ces deux peuples fondans en nouuelles allegresses, se disposoyent à perdre la memoire & l'aigreur des choses passees, gouster la douceur du bien present, & ne vouloir plus courir hazard d'autres naufrages plus malheureux & moins excusables que les premiers. *Lors disoit-on entre les nations, l'Eternel a fait choses grandes à ceux-ci: l'Eternel nous a fait choses grandes, nous en auons esté resiouis.*

ET pour seeler ceste tant auguste action par vne magnificence publique, le vingt-troisiesme, veille de sainct Jan, le Preuost des Marchands & les Escheuins de la ville de Paris firent dresser en la place de Greve vn tableau du pourtraict du Roy ayant pres de lui la Victoire, la Clemence, la Paix: & vn bucher, qui pour ceinture auoit tout autour vne chaine d'oliues, symbole de Paix; & au dessus, vn homme armé circuit de lances, piques, espieux, hallebardes, espees, tambours, trompettes. auquel le Roy, mettant le feu de sa propre main, brussa ces tristes & cruels instrumens dont la rebellion l'auoit contraint se seruir pour dompter la fureur des ames plus perfides; & fit croire à la France, que comme par ses armes il l'a sauuee de perte & de ruine, non content d'auoir tranché le nœud de ces immortelles diuisions, & sappé iusqu'aux plus creux fondemens ce monstrueux edifice esleué par les reuoltes precedentes, il redressera les murs & les mœurs de ses villes; & restablissant son Royaume en sa premiere dignité, adioustera le tiltre de

1598 RESTAVRATEVR à ceux qu'il s'eſt acquis de *liberateur de la France, & pere de ſon peuple.*

Par l'Archiduc. L'ARCHIDVC auoit au nom du Roy d'Eſpagne approu- ué les reſolutions du traitté : auſſi faloit-il qu'au meſme nom il en iuraſt l'obſeruation. Believre & Sillery auoyent fidelement accompli leurs commiſſions ; auſſi voulut ſa Maieſté qu'ils euſſent encore l'honneur de ceſt acte a- uec le Mareſchal de Biron, dont la valeur incomparable & la fidele affection auoit eſté l'vn des principaux inſtru- ments pour amener ces guerres à leur derniere periode. Ils receurent donc le ſerment d'icelui en la grande Egli- ſe de Bruxelles. *Par le Roi d'Eſpagne.* Le Roi d'Eſpagne la iura & ſigna le XII. de Juillet enſuiuant. Mais ce voyage eſt le premier leuain duquel s'aigriront les funeſtes deſſeins qui deſtruiront en ſuite ce pauure & deplorable Officier de ceſte Cou- ronne.

LE Roi ne vouloit ouurir aucune voye d'accord a- uec le Duc de Sauoye, que par vne preallable & non dif- feree reddition du Marquiſat de Saluces. Mais ſur l'aſſeu- rance que le Marquis de Lullin donna de ſa part aux De- putez, l'intention du Duc n'eſtre autre que de donner à ſa Maieſté plus de contentement à l'aduenir, que les occaſions paſſees ne lui en auoyent fourni de moyen : & par l'interceſſion du Pape, qui fut d'vn commun conſen- tement eſtabli iuge & arbitre de ce differend, auec pro- meſſe de le iuger dans vn an; il fut fait iouyſſant du meſ- *Par le Duc de Sauoye.* me benefice de la paix. & le deuxieſme d'Aouſt fit la ce- remonie du ſerment es mains de Guillaume de Gada- gnes Seigneur de Botheon, Seneſchal de Lyon & Che- uallier des Ordres du Roi, en l'Egliſe des Cordeliers à Chambery.

Princes & Eſtats compris en la paix. LE Pape, l'Empereur, les Princes & Eſtats de l'Empi- re, les Rois d'Eſcoſſe, de Pologne & de Suede, de Dan- nemark; les Ligues des Suiſses, leurs alliez & confederez; les Ducs & ſeigneurs de Veniſe, le Duc de Lorraine, les Republ. & Potentats d'Italie, voulurent du commun cõ- ſentement des deux Rois eſtre compris en ceſte alliance pour iouyr du benefice de ceſte paix : par laquelle leurs Maieſtez ne peuuent deſormais pourſuiure leurs preten- tions par autre voye que par celle du droict deuant Iu- ges competants.

LES

Les vagues fureurs des confusions estrangeres & ciuiles ont desormais perdu leurs cours & leur nom par les incomparables effects de nostre inuincible Henri. La prouidence eternelle s'est visiblement serui de ses mains pour arrester la cheute, & restaurer les ruines de ce Royaume. Les impetueux torrens des factions precedentes se sont rompus aux abysmes de sa clemence & de sa foi. Ses plus cruels ennemis redoutent son bras & sa puissance. Ses peuples plus desbauchez sauourent la benignité de sa dominatiō, & la douceur de la paix, & n'aspirent ni ne respirent plus autre chose que la duree de ce sainct don celeste. Les courages n'agueres enflez de vengeances & d'animositez se ramenent à moderation & concorde sous l'vnique & souueraine main d'vn si iuste, si debonnaire & si valeureux Prince. Les prouinces fleurissent par le benefice de ceste publique tranquillité, les campagnes recueillent leurs fruicts sans trouble: la liberté du commerce enrichit le marchand: le Magistrat remōte en son tribunal, l'Ecclesiastic retourne à ses deuotions. chascun possede son ame en paix, loing de peril, loing de crainte. Et les tristes flammes de violence conuerties en feux d'vne ioyeuse allegresse, font esperer que la iouissance de ce bon-heur restablira la pieté, la iustice, l'ordre & les bonnes mœurs corrompues par les Insolences des inciuiles & malheureuses guerres.

1598 *Annees de paix.*

De faict le Roi sçachant tres-bien qu'il ne lui suffit pas d'auoir esleué tant de trophees sur ses ennemis, tant de fois enrichi ses victoires de leurs despouilles: affranchi pour le present des fatigues militaires, s'occupe aux vertus politiques, dissipe les motifs pour lesquels ceste Monarchie s'estoit veuë sur le point d'vne funeste catastrophe, procure l'auancement de la gloire de Dieu, restaure les polices & sainctes loix de son Estat; & par les arts de la paix asseurant toutes ses victoires precedentes, proteste qu'ayant les espaules toutes endurcies à la durté du harnois; il aime mieux neantmoins vn bon & fructueux repos, que l'incertain & turbulent estat d'vne bruyante guerre, sinon es cas où la dignité de cest Empire, & le salut commun de la chose publique, sont de bien loing preferables à vne paix plastree d'vne feinte amitié.

Occupation du Roy au commencement de Paix.

1598 PHILIPPE d'autre costé sent à l'indisposition de sa personne approcher celle qui ne respecte point d'auantage le plus grand Monarque du monde que le plus chetif homme de la terre : & se console en ce terme de pouuoir transferer à son fils sa Couronne exempte des inquietudes & trauerses ausquelles la continuation de la guerre l'eust rendu plus subiecte, & moins capable des benedictions celestes. Il exhorte son successeur à cultiuer les fruicts que lui peut apporter ceste louable reconciliation des deux premieres Couronnes de l'Empire Chrestien. & pour preuue des effects ausquels il s'estoit obligé par le Traicté de Verueins, il rend au Roi Tres-chrestien ses villes de Calais, Ardres, le Castellet, Monthulin, Dourlens, la Capelle, Blauet. & reçoit en mesme temps les places de la Comté de Charolois qu'il tient sous la souueraineté de la Couronne de France.

Quelle consolation le Roy d'Espagne en reçoit.

Tous deux la seellent par vne mutuelle restitution. &

Ni l'heureuse facilité par laquelle il les auoit occupees en vne saison que le Roi bien eslongné de sa frontiere les pouuoit moins secourir, ni la difficulté dont il pouuoit trauerser la reprise, ni le desplaisir de les rendre auec honte & preiudice, n'eurent assez de force pour lui faire trouuer aucune condition au Traicté moins passable, comme eust peut-estre fait le vicariat ou vicomté de Besançon, si l'Empereur Rodolphe l'en eust voulu pouruoir comme il l'en requeroit instamment par Albert Cardinal d'Austriche son gendre futur & frere de Rodolphe, afin d'auoir vne porte à sa deuotion pour entrer en la Duché de Bourgongne; & par mesme moyen, la cognoissance des changes, arrierechanges & autres negotiations qui se passent à Besançon pour la France, Alemagne, les Pays-bas & l'Italie, qui lui sont trop importans de sçauoir. Mais Besançon est en la protection de l'Empire. D'ailleurs l'Empereur eust donné subiet au Roi de s'en vouloir ressentir: & ceste collation ne se pouuoit faire sans la communiquer aux Princes de l'Empire, qui ne l'eussent iamais consentie.

Meditēt plusieurs grandes alliances.

TANDIS que les deux Rois font paroistre par vne publique resiouissance, que la paix leur est egalement agreable & necessaire : on ne parle en leurs Cours que d'al-

d'alliances & mariages. Le nostre ayāt donné la paix aux François, medite aussi de donner à leurs communs vœus vne Roine, afin que comme la iustice & bonté diuine le fait seoir sur le legitime throne de ses ayeuls par les merueilles que nous voyons au progrez de son regne; elle vueille encore par le moyen d'vne digne alliance rendre nos fleurs de Lis fœcondes en germe Royal, qu'il nous perpetue le repos duquel nous ne iouyssons qu'auec crainte de le perdre, & de reuoir ceste Couronne trauaillee des factions ordinaires aux Estats, qui ne sont affermis par l'asseurance des successeurs en droite ligne. Mais la dispense necessaire en ceste action, fera differer ce Traicté iusqu'en vne autre saison. Le mariage de Madame sœur vnique de sa Maiesté, se continue auec le Prince de Lorraine Duc de Bar. Celui de Philippe Prince d'Espagne, & d'Albert Archiduc d'Austriche se prattiquent en mesme temps. 1598

Ceste bonace nous promet que les peuples deuenus sages à leurs despens, ne veulent plus porter la marotte des passions de ceux qui sous l'apparence de bien, (commun voile de ceux qui posent l'iniustice & violence pour colomnes de leurs desseings) s'approprians, par la licence du siecle peruerti, vne portion du commandement souuerain, abusent de ceste maladuisee Multitude, qui cerche tousiours en ces maux vn remede pire que le mal-mesme; & s'engraissent de sa miserable pauureté. Tous les Grands destracquez du deuoir d'obeissance, ont recognu que les plus courtes folies sont les moins mauuaises, & qu'il vaut mieux gagner de bonne heure le port à sauueté, que courir plus outre le peril d'vn entier naufrage. Le Duc de Mayenne sollicité de fraische datte pour soustenir les desnaturees rebellions de ceux que les partialitez estrangeres ont seduit: a respondu qu'il a trop d'obligation au Roi: qu'il sera tousiours de ceux qui voudront exposer leurs vies pour le seruice de sa Maiesté. Ceste sage teste, blanche en l'experience de grands affaires, recognoist le deuoir des subiects enuers leur Prince, qui a restabli la France malgré les efforts de ceux qui l'ont voulu ruiner. Le Duc d'Au-

1598 male portoit seul le faix de l'orage, à l'abri duquel les autres s'estoyent retirez. Ceste hardelle desbauchee l'estime capable d'estre constitué Chef de parti, pour ramener l'horrible confusion que ce beau Soleil de tranquillité vient de dissoudre, s'ils trouuoyent les esprits de ceux qu'ils voudroyent seduire dans le Royaume, aussi vuides d'affection & de fidelité, comme ils sont remplis de mauuais desseins & d'infidelité. Certes les flammes de rebellion deuorent ordinairement ceux qui les cuident allumer.

Brouillerie en la Comté.

COMME ils voyent leurs monstrueux proiects auortez de ce costé, voici que d'ailleurs vne nouuelle semence de diuision leur donne esperance que le feu s'allumãt en la Franche-Comté embrasera d'vne generale combustion les quatre coings & le milieu du Royaume. On a souuent veu des legeres occasions produire d'horribles effects. Nous en estions à la veille, si les Ministres d'Espagne autorisez du Parlement de Dole eussent continué d'abatre les fleurs de lis restablies par les Officiers du Roi en la Preuosté de Passauant sur la frontiere. Ils recognurent en fin qu'il n'estoit pas bon de rien entreprendre contre la paix publique sur le declin de la vie du Roi Philippe, & que nostre Roi n'est pas pour souffrir que son voisin estende sa frontiere au detriment de la sienne. La rebellion ne trouuoit plus de prise es cœurs des François, leurs corps se purgeoyent des humeurs de corruption, & leurs esprits se rendoyent capables d'vne croyance toute contraire à l'impression que la peruersité du temps leur auoit ci-deuant donnee. Le peuple benissoit les moyenneurs de son repos ; & se sousmettant aux loix de la Monarchie, maudissoit les brouillons qui l'auoyent long temps fait viure sous la licence d'vne confuse Anarchie. Les Grands se contenoyent en obeissance. Tous ordres detestoyent les appasts & le ioug estranger. Rien ne bougeoit plus : rien ne conspiroit plus que concorde & subiection.

Le Duc de Sauoye prend les articles du Traicté selon ses intentions.

Charles Duc de Sauoye estoit seul donnant du trouble à la Cour. Il auoit iuré le Traitté de Veruins entre les mains du Seneschal de Lyon, mais ils se reseruoit d'en limiter l'obseruation par le respect de ses commoditez. En ses paroles ordinaires, il receuoit vn extreme contentement

mẽt que depuis sa revniõ auec le Roi, sa Majesté l'honoraſt des titres de bon parent & ami. Il nommoit ceste iournee la plus heureuse de toutes celles qu'il auoit veu luire. Il protestoit d'en vouloir cherement conseruer la memoire, & ne point eschanger à l'aduenir les felicitez de la paix aux malheurs de la guerre. Mais les effects de ce Prince estoyent fort esloignez de ses paroles. Il veut la paix, & fait la guerre: l'amitié du Roi, & iure la ruine de ses amis. Il promet de contenter sa Maiesté, mais le cuide amuser d'vn phantosme de promesses, presumant le gagner comme auec des poupees : & faisant en fin banqueroute à la foi, il deuiendra bien tost la haine des François, le scandale de la Chrestienté, & la fable du monde. Car refusant aux prieres du Roi de remettre en liberté la Comtesse d'Antremont vefue de l'Admiral de Chastillon, qu'il tenoit des long temps prisonniere à Yuree sous vne inepte & faulse accusation de Magie, dont elle auoit esté mesme absoulte par le Consistoire de Rome; ne donne-il pas à cognoistre qu'il dit d'vn & fait d'autre? & fatigant les habitans de Geneue par toutes sortes d'oppressions, les prenant à rançon comme en pleine guerre, entretenant des forces és enuirons, contraignant leurs villages à des contributions indeuës, s'appropriant les anciens reuenus de la ville qui sont enclauez dedans ses terres, les empeschant d'enleuer leurs fruicts & denrees, & defendant à ses subiects tout commerce auec eux, sous ombre qu'il ne trouuoit point la ville specialement denommee au traicté de Veruins comme plusieurs autres Estats: cõment s'excusera il de violer le serment qu'il a conceu par l'interposition du sainct nom de Celui qui proteste qu'il ne tiendra point pour innocent quiconque prendra son nom en vain, puis qu'en l'instruction du Seneschal de Lyon quand il s'en alla receuoir le serment de son Altesse, il auoit veu ceste apostille au trente quatriesme article du Traicté, Que la ville de Geneue est comprise soubs la generalité des alliez & confederez auec les seigneurs des Ligues? Il sçait d'ailleurs que le Roi l'a trouuee receuë de longues annees en la protection de ceste Couronne, & qu'il entend qu'elle iouysse du benefice de la paix. Puis donc qu'il

1598

Il vouloit que sa fille espousast vn sié fauorit d'inegale maison.

Geneue est en la protection de France depuis plusieurs regnes.

1598 se retire si tost d'vne obligation qu'il vient d'affermir par le lien d'vn nom si venerable : qui se voudra promettre vne foi plus sincere de sa part en l'obseruation de sa parole au contentement qu'il promet donner à sa Majesté pour le regard de son Marquisat de Salusses ? En fin par l'intercession du Roy il enuoya ses troupes se refraischir en Lombardie, mais sans les licencier, car il espere s'en seruir pour vn grand desseing, dont les effets neantmoins lui demeureront autant sans fruict, comme il les prepare sans bruit.

La Roine d'Angleterre sonde leur intention & moyẽs apres la paix.

La Roine d'Angleterre void que la paix du François auec l'Espagnol enfante la desvnion du Roy de France d'auec les Estats, & que desormais les forces d'Espagne pourront fondre sur ses bras auec moins de contraste. Elle depute doncques le Cheualier Veer aux Estats, pour sçauoir quels moyens ils ont de soustenir conioinctement auec elle le faix de la guerre, si d'auenture ils se resoluent à la cõtinuer, puis que la conference que le Roi d'Espagne auoit voulu tenir particulierement auec elle, s'estoit departie sans effect, pour la ceremonie de la seãce que les Deputez Anglois n'auoyent voulu ceder aux Espagnols à Boulogne, chascun iugeant n'estre raisonnable d'acquerir la paix par vn tel desauantage fait au seruice de son maistre. Ils respondent, & par vne honorable ambassade conferment, Qu'ils ne veulent ni paix ni trefue auec l'Espagnol: qu'ils supporteront toutes les extremitez & rigueurs, attendans l'issue qu'il plaira à Dieu leur enuoyer, plustost que d'abandonner leur patrie, & receuoir leurs ennemis au gouuernement d'icelle. Car de leur paix (disent-ils) ne peut sourdre autre chose qu'vn changement de religion, qu'vne translation du gouuernement hors de leurs mains en celles des bannis & espagnolisez, plus conuoiteux de vengeance que les Espagnols mesmes.

Ils sont resolus à la guerre &

Conioinctement se preparent contre l'Espagnol.

Ceste guerre ne pouuoit estre tant dommageable à l'Anglois qu'à l'Espagnol. Car cestui-ci ne pouuoit qu'à peu de proufit & grandes armees sur mer & sur terre entretenir les rebelles d'Irlande sous le Comte de Tyron, bien qu'il eust de fraische datte donné quelque eschec; & cestui-la pouuoit auec ses nauires, & aux despends de ses marchands, que l'appetit du gaing pousoi

gaye-

gayement à telles entreprises, conquester sur l'autre tant 1598
es costes d'Espagne & d'Afrique, comme aux Indes Orientales & Occidentales. Ainsi l'Anglois & les Estats se resoluent à la continuation de la guerre contre l'Espagnol & l'Archiduc.

Le Roi Philippe approche de sa fin.

TANDIS que le Roy Philippe acheue comme il auoit commencé son regne par la guerre des pays-bas, voici plusieurs ressentimens des miseres & pauuretez ausquelles la condition humaine est subjecte, qui le font en fin souuenir qu'il est homme. Il ne pouuoit sentir tel contentement en son ame que ce premier homme de la Grece en son tẽps, qui se reputoit bienheureux en mourant, De ce que nul Athenien n'eust oncques porté robe noire (c'est à dire dueil) à son occasion. Mais au moins a-il ceste consolation, qu'apres tant d'argent & de sang respandu parmi le monde, qu'ayant auec tant de rigueurs & d'aigreurs poursuiui la ruine & hasté les destinees du plus bel Estat de l'Europe, il void les deux premiers Monarques de la Chrestienté conioincts par vn ferme lien de paix commune: & ses enfans sur le point d'entrer aux alliances qu'il aggree. Il sent desormais que son heure est venue pour quitter les ambitions de ce monde, & que pour neant la chair se roidiroit contre l'esprit, quand il fault que l'vn faulse compagnie à l'autre.

Sa consolation en sa maladie.

Il se fait porter à l'Escurial.

Pour ce ayant tousiours eu beaucoup de deuotion au monastere de S. Laurent, & fort affectionné son tant somptueux & incomparable chasteau de l'Escurial à sept lieuës de Madrit, y voulut estre porté, pour là cercher vn rempar asseuré contre les assauts qu'vne guerre intestine vient liurer sur le point de ceste fascheuse dissolution de l'ame & du corps. Celui que l'histoire remarque pour auoir monté plus hault qu'aucun des ascendans de sa famille, qui sans hazard de sa personne & se tenant à l'abry de son Cabinet, a ordonné de plus fameuses actions qu'aucun de ses deuanciers, trouue maintenant que le souuerain Createur a ordonné plusieurs egalitez des plus grands aux plus petits. Il leur a donné la terre pour demeure, pour nourrice & mere commune, vn mesme principe de creation, vn ciel commun, vn soleil & vne lune, l'air & l'eau communs: les ames des vns & des autres obtiennent vne mesme nature. Ils viennent au

1598 monde tous auec vne mesme nudité, tous ont vne egale issue de ceste vie. Il sent que la Mort ne craint point les hayes des Archers de la garde: qu'elle heurte aussi priuément aux palais des plus grands Rois, qu'aux basses chaumetes des plus chetifs bergers. qu'elle les vient happer au collet iusques dedans leurs draps. les larmes n'y seruẽt de rien. les armes y perdent leur escrime. les prieres ne l'esmeuuent point. les presens ne la corrompent point. l'art du Medecin ne la retarde point. les drogues, les remedes n'ont point d'efficace enuers elle. Il sçait que bien souuent elle ne leur donne pas mesme loisir de declairer leur derniere volonté. qu'elle rauit, qu'elle emporte, qu'elle desioint l'ame d'auec le corps. Qu'en somme apres ce dernier pas tous ont à courre vne mesme quarriere. qu'vne egale putrefaction aneantit leurs corps. que de leurs corps s'engendre egalement vne vermine qui les mine, qui les mange, qui les ronge & dissould entierement leurs os. Il a surmonté des grands efforts de la fortune, de grands accidens du temps: mais il ne trouue aucun antidote qui le puisse rendre insensible aux douleurs. Les gouttes, les fievres, vne sale phthiriase, vne grande aposteme en la iambe droicte, quatre autres extremement ordes & puantes en la poictrine, vn nombre innombrable de poulx engendrez de ceste matiere putrine & purulente, & qui de là s'espanchent par tout son corps, lui font paroistre que nature peut aussi bien faire de son corps vn chetif skelet comme du plus infime de ses peuples.

Il n'y a point d'acceptiõ de person nes enuers la Mort.

Naissance du Roi Philippe.

PHILIPPE nasquit à Vailladolit le xxv. d'Apuril M.D. XXVI. & de seize iusqu'à vingt ans fit son apprentissage es affaires du monde sous les instructions d'vn pere, qui pour les experiences des choses qu'il auoit veuës & gerees, ne pouuoit rien ignorer. Dés que l'Empereur son pere lui eut fait voir les Pays-bas, il voulut faire cognoistre au mõde qu'il estoit né pour estre le fleau des hommes de son siecle, & pour seconder notamment les premieres intentions de son pere sur la Frãce: Les batailles de Grauelines & S. Quentin qu'il gaigna par ses Lieutenans, comme le Roi Henri II. contrequarroit en Italie par François de Lorraine Duc de Guise, les violences des armes Espagnoles contre le siege de Rome, signalerẽt

les premices de ses armes. D. Iean d'Austriche les fit prosperer contre les Maures & Turcs es defaites de Lepante, & de Pegnon de Velez. Le secours qu'il enuoya au Grand maistre de la Valette à Malte faisoit louer son zele, s'il n'eust des lors donné la paix au Turc, pour empourprer du sang Chrestien les campagnes de l'Europe. En Flandres, par des extremes & horribles violences. En Portugal, par la corruption de quelques principaux Seigneurs du Royaume, & par vne illegitime vsurpation au preiudice de plusieurs Princes, lesquels y renouuelloient des bien anciennes pretentions. En Aragon, par l'aneantissement d'vne grande partie de la Noblesse du pays, & des peuples reuoltez contre son autorité. En Angleterre, s'il n'eust trouué les puissances du ciel, de l'air, des eaux, & de la terre bandees cõtre ceste nombreuse & superbe armee nauale de l'an M. D. LXXXVIII. qui lui firent paroistre que les proiects fondez sur l'inconstance de cest element, sont bastis sur vne planche peu seure, & qu'vne bouffee du vent celeste est capable de rompre les plus grands efforts de l'homme. En France, par les guerres qu'il nous a faictes en renard & en lion, par ceste monstrueuse & gigantine faction, du ioug de laquelle nostre tres-victorieux & triomphant HENRI fortifié de Dieu en sa iustice, ayant deschargé les espaules des François, leur donne suiet de protester qu'ils ne prefereront iamais les douceurs de sa domination aux rigueurs d'vne odieuse tyrannie. 1598

En somme Philippe apres auoir vescu soixante & onze ans, regné cinquante, trauaillé le monde Chrestien par guerres & combustions trentecinq, consommé pres de six cents millions de ducats en moins de trente trois ans, qui par sa propre confession qu'il fit à son fils & successeur en la derniere instructiõ politique qu'il lui laissa, *ne lui auoient causé autre chose qu'ennui & fascherie:* chargé de douleurs & cruellement trauaillé de maladies, ayant de longue main preparé sa retraite de ce monde à l'autre, & suffisamment esprouué combien les sceptres pesent à la main & les couronnes à la teste, trouua l'issue de ceste vie aussi miserable & honteuse pour sa qualité, que celle du plus pauure homme de la terre, comme *Sa mort.*

1598 nous auons dit ci-dessus. Il mourut le 13. de Septembre, regretté du siegé Pontifical, & qualifié par la bouche de Clement VIII. grand defenseur de l'Eglise, & puissant ennemi des persecuteurs d'icelle. tiltres desquels il ne l'eust peut-estre pas honoré s'il eust rendu l'ame lors qu'il maistrisoit comme à baguete les elections des Papes, & se vantoit de tenir Rome par les cheueux & par la gorge, tant pour les pensions des Cardinaux qu'il auoit à sa deuotion au Conclaue, comme pour les commoditez qu'elle tire de ses Estats, au refus desquels il la pouuoit affamer.

Ses vertus & Prince tousiours fort religieusement attaché aux choses de la conscience. Liberal, n'ayant iamais laissé sans recompense vne belle action de lettres, de iustice, de valeur: sans toutefois esleuer aucuns à des grandeurs disproportionnees à la capacité de leur entendement: Constant & d'vne ame ferme en son assiette, les afflictions ne l'ayans iamais esbranlé, ni les prosperitez insolemment esleué l'egalité de ses affections: Apprehensif, vigilant & laborieux, remuant affaires iour & nuict, aspirant tousiours à hauts desseings qui lui trauailloyent le cerueau par delà sa portee: capable neantmoins de conceuoir promptement les fins des choses, & les preuoir d'vne prudence admirable: Dissimulant les offenses qu'il ne vouloit punir; & d'vn traict d'entendement, feignant de les auoir sceuës: Grand alendroit des grands, & populaire aux petits: Louable pour son abstinence & frugalité; car il corrigeoit en ses derniers temps par grandes seueritez les excez de ses desbauches, dont il paya neantmoins les interests en son extreme vieillesse, patient à merueilles en ses aspres tourments & plus cuisantes douleurs.

Vices. L'histoire le loue de plusieurs grandes vertus, mais il les a flestries par leurs contraires. Voluptueux iusqu'au declin de son aage, & cruel s'il en fut oncques. colere, implacable, deffiant, ombrageux, ialoux, timide & doubteux, couuert & simulé, fastueux par-delà la condition de l'homme, peu religieux de sa parole en matieres d'Estat. le Duc de Vilhermousa & le Marquis de Fuentes en sont tesmoins: il les fit mourir apres leur auoir pardonné la reuolte d'Aragon. Et ces paroles qu'il

disoit

disoit en la derniere instruction à son fils: *Il est bien vrai que ie les ay donné* (parlant des Pays bas) *à vostre sœur. mais qu'en est-il? Vous y auez cent eschapatoires, dont vous vous pourrez seruir auec le temps.* Il a tousiours tenu les Papes en bride, & maistrisé leurs elections, & mesme (ce dit l'original) auancé la mort d'aucuns Il s'est preualu des diuisions des Turcs, Barbares, & Perses contre les Princes Chrestiens: notamment contre la France. & finalement est mort auec extremes regrets & compunctions de tant de sang inhumainement respandu durant son regne, & de tant de millions d'ames ausquelles son ambition auoit violentement arraché la vie. 1598

Tandis que la guerre bruit es enuirons des pays-bas, la paix de France permet au Roi de dresser toutes ses pensees à ce que la iustice soit espandue par tout son Royaume, comme l'ame est diffuse par tout le corps, & d'establir l'ordre que le desordre & la confusion de nos plus qu'inciuiles & furieuses boutees auoit retardé. Les premices de ses actions pour maintenir l'Estat, donner force à la tranquillité publique, & oster les desseins des meurtres, voleries, excez & violences que la longueur de la guerre auoit autorisees; furent l'Edit donné à Môceaux le 4. & publié en Parlement le 13. d'Aoust, defendant le port de tous bastons à feu, sur peine de confiscation d'armes, de cheuaux, de deux cens escus d'amende, & de tenir prison iusques au payement d'icelle pour la premiere fois, & perte de la vie & des biens pour la seconde, comme il se void en l'original. exceptant les quatre cens Archers des quatre compagnies à cheual des gardes du Corps, les Archers de la Preuosté de l'Hostel, Connestablie & Mareschaucee de France, ceux de la compagnie des Cheuaux legers du Duc de Vendosme: & ce quand ils seruiront leur quartier.

Bastons à feu defendus, sauf &c.

Et pour descharger son peuple de la foule des gents de guerre, renuoyer chascun à sa vacation ordinaire, & accoustumer aux deuoirs de bons subiets ceux qui ne prennent qu'à regret le mords d'obeissance en temps de paix: sa Majesté retrancha les compagnies tant de caualerie que des Regimens d'Infanterie, & fortifia neantmoins de garnisons ordinaires les places frontieres, sça-

Compagnies retrãchees.

1598 chant tresbien que le Prince ne se doit point tellement fier en la paix, qu'il en demeure desarmé. car l'estat sans armes se trouue en fin exposé à la discretion de l'ennemi.

Exercices de la paix, durant lesquels

Les esprits qui ne pouuoyent viure en l'oisiueté d'vne paix eurent tout loisir d'aller cercher de l'exercice en Flandres & en Hongrie, cependant que le Roi changeât les fatigues & sueurs de la guerre aux plaisirs & douceurs de la chasse, en prend la meilleure part pour lui; & donne l'autre à sa Cour, en laquelle il void maintenant de meilleur œil ceux qui le viennent voir pour le suiure à cest exercice, que ceux qui s'y trouuent pour l'importuner d'affaires & recompenses.

Mais comme vne grande prosperité se void ordinairement trauersee de quelque aduersité, pour ramenteuoir à l'homme sa condition, afin qu'au milieu de ses aises & felicitez il ait vn mors qui ne le laisse emporter par delà la raison: aussi la iustice diuine parle en diuerses manieres, & bien souuent par accidens & prodiges estranges, à ceux ausquels elle a mis en main les resnes du gouuernement d'vn Estat. Pour leçon commune, Qu'estans esleuez en vne condition eminente par dessus toutes autres, ils ne doiuent pas donner tout leur temps aux exercices d'esbatement & recreation; ains en reseruer vne bonne partie pour l'administration de leur charge, & rendre la iustice qu'ils doiuent à leurs peuples.

Vne visiõ trouble sa Maiesté & l'assemblee.

Comme le Roy chassoit en la forest de Fontainebleau, voici qu'il oit enuiron à demi lieuë de lui l'aboi de plusieurs chiens, le cor & le cri de gens qui chassent; & tout soudain ce bruit s'approche fort pres de sa personne. Le Roy s'estonne qu'aucun soit si hardi que de lui vouloir troubler son passetemps, & d'entreprendre de chasser à son desceu en lieu reserué pour le plaisir des Rois de France. Il commande au Comte de Soissons, & à quelques autres d'aller recognoistre ces chasseurs. Ils s'auancent, & oyent le bruit, mais n'en voyent ni les auteurs ni l'endroit. Vn grand homme noir parle à eux du profond des halliers. mais comme les choses inopinees & non preveuës donnent du trouble à l'esprit, ils ne peurent distinctement entendre sa voix pour l'affinité des vocables que les vns rapporterent auoir ouy, *M'attendez-vous?* ou, *M'entendez-vous?* & les autres peut-estre auec plus de vraisemblance,

Amen-

Amendez-vous. Mais ce que le phantofme difparut auffi 1598
toft que la parole fut ouye, leur fit iuger qu'il n'eftoit pas expedient de pourfuiure plus outre. Si cefte rencontre n'auoit pour tefmoins & les yeux & les bouches de perfonnes irreprochables, on la rangeroit parmi les Romans & contes fabuleux. Les manœuures, charbonniers, bufcherons, les paftres & paifans d'alentour rapportent qu'ils voyent aucunefois vn grand homme noir, qui mene vne meute de chiens, & chafse par la foreft fans leur faire neantmoins aucun mal. & appellent ceft efprit errant, *Le grand veneur.* Quoi que foit, Dieu ne permet que rien aduienne finon pour noftre inftruction. les efprits & demons fe font voir quand il lui plaift en des corps d'air, de feu, de terre & autres fubftances. pour leçon, que la prouidence eternelle ne veut point furprendre l'homme fans l'aduertir de bien loin.

A son exemple vne grãde parsimonie s'introduit à la Cour.

TANDIS que le ROI recree fes efprits, & qu'il laiffe prendre du bon temps à ceux qui n'agueres treffuoient auec lui fous le harnois, vifitant les belles maifons de fes feruiteurs aux enuirons de Paris : il apprend d'ailleurs aux fangfues qui ne halenent & ne refpirent autre vent que celui des bienfaits de la Cour, que la condition du temps requiert d'entendre plus deformais à l'efpargne que de s'entendre au gain. Plufieurs ne vifitoient leurs maifons que pour y receuoir leur reuenu d'vn an, & le retourner en fuite defpendre à la Cour en trois mois, efperans comme autre-fois que les gratuitez de fa Majefté fourniroiẽt aux defpenfes du feiour qu'ils y voudroient faire. Les faifons changent felon les occafions, leurs terres eftoient demeurees pour la plufpart infructueufes & fteriles par leur abfence & par l'iniure des temps: & l'agriculture ne fe pouuoit mieux remettre que par leur prefence, puifque le ROI n'a plus que faire du feruice de leurs efpees, & que la paix a fes functions du tout differentes d'auec celles de la guerre. Ainfi cefte grande parfimonie de laquelle il fe fait le premier patron, donne exemple aux riches de fe contenter de peu, & ranger leurs defpenfes au mefme pied. Les hommes apprennent aifément ce qu'il faut faire de ceux qui le font, & le peuple fe conforme volontiers au modele de fon Prince.

1598 Comme le Roi s'est dextrement deschargé de plusieurs bouches qui lui seroient desormais inutiles, & qu'il se propose lui-mesme à tout son Royaume pour exemple de frugalité : aussi veut-il que son peuple ressente les fruits de si salutaires intentions. Les outrages des guerres passees ne lui auoient rien laissé que la langue pour deplorer sa misere, il sembloit plustost vn skelet descharné qu'vn corps animé:& neantmoins on le contraignoit de payer les restes des tailles & tributs dont l'insolent gendarme auoit deuoré les fruits. Pource lui fit il non seulement vne generale remise du passé ; mais enuoya d'abondant des Commissaires pour cognoistre particulierement les necessitez de son peuple, regler les tailles & tributs, reprimer la violence de ceux qui durant le cliquetis des armes s'estoient affranchis des deuoirs royaux à la foule des plus foibles, & remettre à la taille ceux que la qualité ne permettoit iouir des priuileges de Noblesse.

Le Roy retranchant ses liberalitez aux importũs, les exerce alendroit du peuple. & Enuoye Commissaires pour reformer plusieurs abus.

Le Clergé ne veut demeurer sans rendre à son Ordre les deuoirs de la reformation qui lui semble necessaire pour reprendre son ancienne splendeur & dignité, cependant que le Roy trauaille à leuer les abus que les desbauches passees auoient introduit. Il s'assemble à Paris;& par la bouche de François de la Guesle Archeuesque de Tours, Represente les pauuretez, miseres & desolations de l'Eglise, & demande, comme en toutes ses autres harangues, la reception du Concile de Trente, soubs les modifications qui concernent les immunitez, franchises & libertez Gallicanes, & les priuileges des Parlemens. Supplie sa Majesté ne charger point sa conscience des nominations aux Eueschez, Abbayes & autres benefices portans cure d'ames, attendu qu'elle est responsable deuant Dieu des ames qui perissent à faute d'instruction, à faute d'administration de sa Parole & de ses Sacremens. Se plaind du grand nombre des pourueuz aux Prelatures, ignorants, mercenaires, mal-viuans, effrontez, incapables de bien ordonner mesmes leurs simples mesnages, beaucoup moins la maison de Dieu, maison d'oraison & de pieté, de laquelle doiuent estre forcloses & bannies toutes impietez, blasphemes, heresies, ordures, ignorances & incapacitez

Le Clergé reforme son Ordre.

pacitez, puis que mesme par l'ancien Testament il n'estoit permis qu'aux Prestres de manger les pains de proposition. Que si quelques considerations particulieres l'induisent à suiure la trace d'aucuns Rois ses deuanciers quant à la nomination aux benefices, ils soyent deferez à personnes dont la suffisance & capacité tesmoignee par la parole & par l'œuure ne trompe le rapport de personne, ni le iugement que sa Majesté fera d'eux. Que les suruiuances & reseruations des benefices soyent desormais abolies, tant pource qu'elles repugnent aux sainctes constitutions des Conciles, que pource qu'elles exposent les personnes des Prelats aux mauuaises volontez de ceux qui les extorquent sous des fausses suppositions ou de maladie ou de mort. Et presentant au Roi le cahier des remonstrances du Clergé, deduit plusieurs autres plaintes, & reclame sa iustice & pieté pour le secours & remede d'icelles. 1598

Le Roi sçait auec quelle attention & docilité ses predecesseurs ont tousiours escouté la parole que le premier des trois Ordres de son Royaume leur a voulu porter, & ne se voulant de rien moins faire paroistre fils aisné & propugnateur de l'Eglise, respond, Que leur bouche est la bouche de verité, mais que telles innouations ne sont ni de son inuëtion ni de son siecle; qu'elles auoyent prins racine auparauant sa venue : qu'il y portera la coignee pour les retrancher à l'aduenir: puis que les feux n'agueres allumez aux quatre coings & au milieu de son Royaume ne permettoyent qu'il peust courir par tout pour les esteindre. Ie sçai (dit il) que la Religion & la Iustice sont les fondemës & colõnes des Estats. & quãd ce Royaume ne seroit fondé sur elles, ie les y voudrois introduire. Pour la descharge de ma conscience, & pour vostre cõtëtement, ie restablirai pied à pied l'Eglise en aussi bon train qu'elle estoit és siecles precedens. Redifiez par bons exëples ce que les mauuais ont destruit. Recouurez par vigilance ce que la negligence a perdu. Faites par bõne & saine doctrine que le peuple demeure autant en son deuoir comme il en a ci-deuant esté seduit par mauuaises & pernicieuses inductions. Vous m'auez exhorté de mon deuoir : ie vous semonds du vostre. Courons tous vne

La paix donne moyen de remedier aux desordres de la guerre.

Le Roi promet de le faire. & Exhorte aussi le Clergé à sõ deuoir en sa charge afin que Tous se rencontrent à mesme but.

1598 bonne carriere,& nous rencontrans à mesme but,nous leuerons par vne commune conspiration les abus & desordres qui se sont glissez par la licence des temps passez. Mes predecesseurs vous ont donné des paroles: vous aurez de moi les effets.Ie suis gris au dehors,mais tout d'or au dedans.

Les desordres ne veulent estre precipitamment ramenez à leur ancien ordre, & nulle reformation ne doit estre violemment pressee.les instrumens de musique trop tẽdus donnent vne plus aigre harmonie. Ainsi se reposoit le Clergé sur les promesses du ROY, attendant que le temps en fist meurir les fruits;comme d'ailleurs les Iesuites esperent leur restablissement par le 7. article du traité de Verueins,qui permet tant aux Ecclesiastiques qu'aux seculiers d'vn & d'autre parti,de rentrer en la iouissance de leurs offices,benefices & reuenus, en obtenant permissiõ & lettres patentes seellees au grand seel du Prince. Le Cardinal de Florence intercedant pour eux enuers le ROI, en auoit eu de bonnes paroles. Ils s'enhardissent dõcques à ces occasions de pourchasser leur retour aux Colleges dont ils auoient esté chassez par l'arrest de l'an M. D C I V. Mais on les tenoit encore pour Emissaires du ROI d'Espagne. La Pyramide publiquement erigee porte leur Arrest en gros characteres.le peuple est encore tout pẽthois de l'apprehension du prodigieux attentat de Ian Chastel. La Cour de Parlement conçoit vne nouuelle indignatiõ cõtre eux à l'occasion de certains execrables escrits qu'on leur impute.& par nouuel Arrest renouuellant les defenses d'enuoyer la ieunesse aux escholes de leur ordre dedãs & dehors le ROYAUME, declare incapables de iouyr des priuileges des Vniuersitez,d'estre pourueuz des offices & benefices affectez aux graduez, & d'estre receuz Aduocats aux Cours & sieges de Iustice ceux qui feroient le cours de leurs estudes sous eux.Mais les autres Parlemẽs soustiennent que celui de Paris ne peut les sousmettre à l'obseruation de ses Arrests,&par leur autorité maintiennent ceste Compagnie es places de leurs ressorts. Ainsi ces contrastes ne firent qu'apporter vne plus grande frequence à leurs escholes,& vne plus vehemente affection à leur rappel,selon que les hommes se roidissent ordinairement contre les choses defendues.

Les Iesuites esperent estre restablis.

Leur poursuite fait naistre vn Arrest nouueau cõtre eux à Paris.

CESTE

CESTE nouuelle tourmente les fait recourir au Roi, &|par leur requeste dient que quand bien ils seroient les plus criminels du monde, sa Majesté leur doit neantmoins reseruer vne oreille, & leur octroyer la Iustice qu'ils demandent, tant plus liberalement que leur iustification concerne le bien & la reputation du Royaume: & plus on les veut rendre indignes de retour, plus ils soustiennent la iustice & la necessité de leur restablissement. 1599

Ils recourent au Roy.

SVR la requeste des Iesuites le Roi leur permit d'enuoyer vn des leurs poursuiure leurs affaires en Cour. Cependant il regloit les Estats de la despense, & voulut en auoir les Princes & Officiers de sa couronne à tesmoings: pour leur faire voir à l'œil que si chacun ne pouuoit obtenir tout ce qu'il demandoit, la necessité de ses affaires ne le pouuoit permettre: les grandes alienations de son domaine requeroient vn nouueau mesnagement, les immenses debtes & pensions deuës aux estrangers le pressoient de toutes parts, & les dons excessifs qu'il auoit esté contraint d'ottroyer à ces marchands de l'auarice & desloyauté desquels il auoit rachepté les principales places de son Royaume, lui ostoient & le vouloir & le moyen d'vser de liberalité.

Le Roy par son mesnagement mõstre les necessitez de sa couronne &

DES lors ceux qui puisoient impunément aux coffres du Roi, trouuerent vne estrange mutation en ses finances. le Marquis de Rosny en eut la surintendance, qui se rendant difficile & rebours à plusieurs, vouloit que les gratuitez fussent recognuës proceder du seul bienfaict de sa Majesté, non d'aucun sien fauorit. & maniant ceste tãt enuiee charge auec affection, integrité & suffisance, s'est acquis tout ce qui se peut de creance, de protection, de bien-vueillance & liberalité du Roi, negligeant toutes les enuies, toutes les mesdisances, toutes les menaces des Grands, pourueu qu'il soit à l'abri des foudres & tonnerres de Iupiter.

Le Marquis de Rosny, qu'il est d'humeur & de suffisance capable pour bien mesnager les finances.

LA France eschappee des tempestes & bourrasques qui l'auoient longuement estonnee, commençoit à recueillir les fruicts qu'apportent les delices & felicitez de la paix. La descharge du peuple, la temperance & moderation que le Roi tasche d'introduire dãs le Royaume à son exemple, la reformation qu'il promet au Cler-

Beaux commẽcemens d'vne annee toute paisible & sans trouble.

1599 gé, ses bonnes paroles qu'il donne aux Iesuites, l'ordre qu'il establit en ses finances, & la promotion de trois Cardinaux François en sont les premices. Madame sœur vnique du Roi en eut sa part en renouuellant les anciennes alliances de ces deux grandes maisons de France & de Lorraine. Les conuentions en estoyent accordees des le mois d'Aoust dernier passé. mais deux principaux empeschemens en retardoyent la cõsommation. Elle ne vouloit pas que ce fust au preiudice de sa Religion, dont elle se reserue l'exercice: & ne preferoit pas volontiers la douceur de l'air François au Lorrain, qui l'esloignoit de la chere conuersation du Roi son frere. Plusieurs grands Princes l'auoyent autresfois recerchee, ausquels pour l'vne ou l'autre des deux considerations, & quelquesfois pour les deux iointes ensemble, elle n'auoit voulu condescendre. Tost apres sa naissance les deux peres, Henri II. Roi de France, & Antoine I. Roi de Nauarre parlerent de la donner à François Monsieur qui fut depuis duc d'Alençon & Comte de Flandres. duquel accord il requit en suite l'accomplissement l'an MDLXXX. mais en saison en laquelle on vouloit importunément ranger par armes nostre HENRI son frere lors Roy de Nauarre à la Religion Catholique Romaine. Henri III. à son retour de Pologne la desira, mais l'apprehension & le scrupule qu'vn deuin Italien imprima en la conscience de Catherine de Medicis Roine mere dudit Roi, que Henri de Bourbon Roi de Nauarre succederoit à ses enfans, diuertit ceste affection & l'effect d'icelle, la lui figurant naine & contrefaicte, sous ombre qu'elle auoit vne iambe vn peu courte, comme l'auoit euë Alain Sire d'Albret pere du Roi D. Ian son bisayeul. Le Duc de Lorraine la demanda depuis. mais il lui estoit destiné pour beaupere, non pour mari. Louys prince de Condé dernier decedé l'aima. Philippe II. Roi d'Espagne l'enuoya voir l'an M.D.LXXX. promettant au Roi de Nauarre de grandes assistances d'hommes & d'argent pour se faire Roi de Gascongne. & de fait il tint long temps huict cens mille ducats dans Ochagauy pres Ronceuaux en la haulte Nauarre, s'il les eust voulu accepter pour faire la guerre en France. Charles Duc de Sauoye y deputa par deux fois vn Agent l'an LXXXIII. auec

Mariages de Madame sœur du Roi auec le Prince de Lorraine

Plusieurs grands Princes l'auoyent demandee.

François Duc d'Alençon.

Hẽri III. Roy de France & de Pologne.

Le Duc de Lorraine.

Louys Prince de Condé.

Philippe II. Roy d'Espagne.

Charles Duc de Sauoye.

uec promesse de ne la molester aucunement en l'exercice 1599
de sa religion, & charge en cas de refus, d'aller en Espagne,
où l'infante Catherine Michelle lui fut ottroyee. L'an
LXXXVI. Iaques Roi d'Escosse desira fort ceste alliance. & *Iaques*
la Roine d'Angleterre la procurant auec instance lui *Roy d'Es-*
manda, *Que si elle vouloit passer en son isle, elle seroit de son* *cosse au-*
viuant qu'elle se pourroit asseurer d'estre Roine d'Angleterre *iourd'hui*
apres son deces. Le prince d'Anhalt ayant amené de belles *d'Angle-*
troupes au Roi lors qu'il assiegeoit Rouan, la demanda *terre.*
lui mesme en personne, mais les combustions allumees *Le Prince*
de toutes parts en France tailloyent autre besongne au *d'Anhalt*
Roi. Deux Princes du sang la recerchent aussi, le Comte *Le Com-*
de Soissons, & le Duc de Montpensier, mais la proximité *te de Sois-*
du sang, la difference des Religions, & l'indisposition des *sons & le*
affaires la gardoyent pour celui auquel Dieu la reseruoit. *Duc de*
Ainsi fut-elle finalement accordee au Prince de Lorraine *Mont-*
Marquis du Pont & Duc de Bar. *pensier.*

Le Duc de Lorraine vint en personne à la Cour: & les contracts furent passez aux conditiõs. Qu'elle, Duchesse d'Albret, Comtesse d'Armagnac & de Rhodez, Vicomtesse de Limoges, aura pour apanage annuel Cent mille escus. Que ses enfans porteront les mesmes tiltres, & en seront pourueus. Que s'il predecede, elle aura pour dot l'Estat & Duché de Bar en Barrois, dont elle iouyra auec vne pension annuelle prise sur le domaine de Lorraine.

La difficulté fut aux ceremonies des espousailles. Elle *Difficul-*
ne veut rien lascher en faueur de son espoux, & suiuant *té pour*
l'instruction de Iane d'Albret Roine de Nauarre sa mere, *les espou-*
prefere le zele de sa deuotion aux asseurances des hon- *sailles.*
neurs du monde. Vn changement eust presupposé quelque inconstance & legereté en son aage: D'ailleurs on lui faisoit entendre qu'il estoit plus raisonnable que le Duc de Bar s'accommodast aux vsages des Eglises reformees
en France, puis-qu'il promettoit l'aimer & cherir sans *Le Roy*
aucune innouation au fait de sa conscience. *l'inuite à*

Le Roi lui propose son exemple de conuersion. *& se ranger*
moyennant qu'elle s'y conforme, lui promet de plus *aux cere-*
grandes faueurs. Declaire neantmoins qu'il ne veut ni *monies de*
n'entend la contraindre en chose dont les Edicts laissent *l'Eglise*
la profession libre à tous les peuples de ce Royaume. & *Romai-*
protestant à son beau-frere futur qu'il en descharge sa *ne.*

1599 conſcience, l'exhorte à prendre ce ſoing, & lui departit ceſte particuliere affection, afin que comme par le lien du mariage ils ſont faits de deux vn, auſſi ſoient-ils vnis en meſme religion pour le repos commun de leur maiſon.

Fait aſſembler des Theologiens pour ceſt effect. mais

Et par ce qu'elle auoit donné quelque eſperance d'eſcouter volontiers ceux qui lui pourroient apporter vne plus ſalutaire inſtructiō, ſa Maieſté voulut que quelques Theologiens de part & d'autre s'aſſamblaſſent à ceſt effect. Mais les Docteurs Catholiques Romains diſputans par queſtions ſcholaſtiques accouſtumees, & les Miniſtres ne voulans autre Iuge de leurs controuerſes que la doctrine qui ſe puiſe des ſaincts liures du vieil & nouueau Teſtament, ceſte conference comme pluſieurs autres n'enfanta que des ſimples paroles ſans aucune edificatiō. Ainſi puis qu'il n'eſt poſſible aux hommes d'impoſer aucune neceſſité aux choſes que Dieu laiſſe en liberté comme les conſciences, ceſte inſtruction fut differee & remiſe à la ſageſſe eternelle, qui ſeule tourne & contourne les cœurs comme il lui plaiſt.

La conference n'apporta pas le fruict qu'ō auoit eſperé.

Le Duc de Bar proteſtoit de ſon coſté qu'il ne ſeroit iamais eſpouſé par les mains d'vn Miniſtre. Comme doncques on inſiſte ſur la forme de leurs eſpouſailles, le Roi par ſon autorité contente dextrement les deux parties. Il leur aſſigne le penultieſme de Ianvier. & le iour venu amene ſa ſœur dans ſon cabinet, où le futur eſpoux l'attendoit, & par ſon frere naturel Archeueſque de Rouan les fait eſpouſer par paroles de preſent. La preſence du Roi equipolle toute autre ſolennité, & ſon cabinet eſt vn lieu ſacré. Cela faict chaſcun alla faire ſes deuotions, & le feſtin en fut faict ſolennellement, tous les grands Officiers de la Couronne aſſiſtans & ſeruans en leurs rangs & formes accouſtumees. Sur la fin de Febvrier elle ſuiuit ſon eſpoux en Lorraine, où le Duc ſon beau-pere lui fit toutes les demonſtrations de bon accueil & de bien-venue dont il euſt peu honorer ſa propre fille.

Le Roi leue les empéchemēs qui ſe preſentoyēt ſur les eſpouſailles.

Mais voici bien d'autres difficultez pour la generalité de ſon parti. Elle s'eſtoit monſtree toute bruſlante d'affection & de zele à voir & l'execution & l'obſeruation des promeſſes que le Roi ſon frere auoit donnees à Nantes des le mois d'Auril dernier paſſé aux deputez des

Deuant que partir de Frāce, elle obtint la publication de l'Edict de Nantes pour ſon parti.

des Eglises protestantes. Sa Maiesté durant les fureurs des armes auoit porté ses plus pressans remedes aux dangers plus apparents, & l'impieté de la guerre l'auoit empesché de pouuoir faire gouster les fruicts de sa pieté. Il void les consciences de son Royaume diuisees pour vne cause qui glisse & penetre promptement es affections des hommes pour les animer les vns contre les autres, & voudroit bien qu'vn sentiment commun des maux endurez appriuoisast tous ses subiects ensemble. Tous autres remedes que par la paix y sont inutiles & vains. & la paix ne se peut maintenir que par la tolerance d'vne & d'autre religion. 1599

Ceux de la Religiō se plaignoient que les Edicts dōnez en leur faueur demeuroyēt sans effect.

Ceux de la Religion se plaignent, comme autresfois en plusieurs assemblees & par diuerses requestes, que les Edicts ni des regnes passez ni du present ne sont point executez en ce qui concerne le faict des consciences, & disent qu'ils ne demandent pas vn changement d'Estat à leur profit, ou de quelque Prince estranger; ni que l'Estat soit deschiré en pieces pour contenter l'ambition de peu de personnes. Qu'ayans si liberalement exposé leurs moyés & respādu leur sang pour l'affectiō qu'ils auoyent à la grandeur du Roi, ils ne peuuent rien moins esperer de sa bonne volonté enuers eux, que l'effect de plusieurs iustes requestes qu'il a lui mesme poursuiuies autresfois auec beaucoup d'ardeur & de constance. Qu'ayant la Majesté rendu contents mesme ses plus capitaux ennemis, & racheté de leurs mains les places de sa legitime succession à tel prix qu'ils ont voulu, eux ne doiuēt moins obtenir que de pouuoir au moins posseder leurs consciences en paix & leurs vies en seureté. Que l'exercice de leur Religion est exilé de la Cour à dessein de les bannir en consqueence de la maison de sa Maiesté, en laquelle ils ne la peuuent seruir sans seruir Dieu. Qu'ils n'y peuuent subsister sans danger de leurs personnes, qu'en leurs maladies ils manquent de consolation, & apres leur mort, de sepulture asseuree. Que les exclure des principales charges de l'Estat, de la iustice, des Finances, de la Police, c'est leur imputer vne stupidité qui les rende incapables de tenir au Royaume le rang honorable que les merites de leurs ancestres leur ont acquis, & que les seruices rendus par eux leur ont merité. Qu'estans ci-

Demandent la liberté de leurs consciēces, & la seureté de leurs persōnes.

Qu'ils soyent recognus naturels & capables des charges publiques.

1599 toiens de non moindre merite que les autres: il est raisonnable qu'ils participent aux honneurs de la cité. Que sans le passionné desir qui les a tousiours portez à son establissement, ils pouuoient auec iustes raisons practiquer les voyes qu'ils auoient esté contraincts de tenir sous les derniers Rois. Qu'il leur estoit plus tolerable de viure sous la tresue que le feu Roi leur accorda depuis l'execution de Blois: lequel bien qu'ennemi de leur profession, cõsentoit neantmoins l'exercice de leur religion en son armee, en sa Cour, & les pensions de leurs Ministres payables de ses deniers, leur bailloit des villes de retraite en chasque seneschaussee ou bailliage, & leur rendoit au bout de l'an les precedens Edicts en leur entier. Que ceux qui se despouillent de passion, recognoissent bien qu'on porte auec plus d'impatience de se voir priué des choses permises & promises, que de celles qu'on a seulement esperees. que les esprits agitez passent de l'espoir du bien en l'attente du mal: de la longue & inutile patience, en la recerche du remede. Qu'ils sçauent bien que sa Maiesté en conçoit quelque alarme, & seroit ialouse s'ils s'adressoient à d'autre protecteur qu'à elle, qui doit desormais rapporter à elle mesme les requestes qu'elle presentoit aux Rois ses deuanciers pour leurs asseurances & libertez. Qu'elles n'ont rien rabatu de leur droicture: & qu'estans desormais comblees de leurs seruices, elles doiuent trouuer plus d'accez & de faueur en son authorité, comme en pouuant estre & l'Auocat & le Iuge tout ensemble.

Qu'ils estoient mieux dressez sous le regne precedent.

Que leurs requestes ne sõt moins equitables que quand le Roi mesme les poursuiuoit.

Le Clergé insiste, que

BERTHIER Agent & syndic du Clergé (& maintenant Euesque de Rieux) vient à la trauerse, & par plusieurs remonstrances pour l'interest (dit-il) de l'Eglise, pour le seruice de Dieu, pour le repos du Royaume, & pour le salut des sujets, insiste à ce, Que puis que la necessité du temps exige la verification de l'Edit accordé à Nantes, sa Maiesté ne permette point que ceux de la Religion ayẽt autre liberté deçà Loire, que de n'estre point recerchez: qu'ils se contentent des pays & lieux ausquels la violẽce des armes auoit durant les guerres passees reduit les Catholiques à leur ceder, iusqu'à ce qu'il plaise à Dieu y apporter le remede salutaire pour eux-mesmes. Qu'il plaise à

L'exercice de la relig. ref. ne passe point la riuiere de Loire,

Que la rel. cath. soit restablie par tout.

se à sa Majesté ordonner & faire en effect, que le seruice diuin soit restabli & librement exercé es places d'où l'insolence & les excez des dernieres combustions l'ont iusqu'à present forbanni, & que les gens d'Eglise y puissent faire leurs offices sans danger. Que les Ecclesiastics estoyent entierement deschargez des vexations qui leur ont esté faictes iusqu'à present aux villes & places tenues par leurs aduersaires: & que les gages des Ministres ne soyent plus pris sur le temporel des benefices. Qu'il ne soit permis à ceux de ladite Religion, de faire aucunes assemblees publiques sans permission de sa Majesté, & defendu tant de se trouuer aux synodes & autres actes solennels celebrez hors du Royaume, comme de receuoir les estrangers es leurs, pour couper la racine aux intelligences & ligues qu'ils pourroyent auoir ensemble à la ruine & subuersion de l'Estat. 1599

Les derniers poincts estoyent raisonnables, le premier ne se pouuoit octroyer sans grabuge.

L'EVESQVE de Modene Nonce du Pape entreveint aussi, & supplia le Roi de disposer tellement les affaires, qu'attendant que ses subiects desvoyez soyent reduits auec le temps, l'honneur de Dieu demeurast en son entier, & que l'estat de l'Eglise n'en souffrist aucun detriment qu'à ces conditions sa Saincteté supporteroit toutes choses duisibles pour le repos de la France.

Le Nonce du Pape fort moderé en ses demandes.

D'AILLEVRS le Recteur supplia pour l'Vniuersité de Paris, que l'entree aux colleges de l'Vniuersité fust interdicte tant aux enfans de ceux de la religion qu'à leurs pedagogues & conducteurs, & tous forclos des priuileges d'icelle. On trouua ceste requeste inciuile pour le regard des lettres humaines & professions des facultez qui n'ont rien de commun auec les consciences, & qui doiuent estre par tout aussi libres que les pensees. & fut dit qu'il leur seroit defendu de dogmatizer.

mais Celles de l'Vniuersité de Paris peu raisonnables.

MAIS les impetuositez du schisme & des diuisions ont pris de trop vieilles & profondes racines en cest Estat. la reunion des cœurs est vne œuure de Dieu tout ainsi que la creation. la concorde de la religion & des choses diuines s'establit plus par la douceur que

La Religion ne s'establit point par la force.

1599 par la force, plus par amour & par crainte que par peine & cruauté. Il ne faut point d'autres armes que la Parole de Dieu contre les ames obstinees. elles ne sont point subiectes aux tourmens qui destruisent les corps. & les supplices ruinent plus en vne heure que les peines n'edifient plusieurs annees. La religion ne peut souffrir violence. car les Rois ne commandent pas aux cœurs comme aux corps. Les Princes payens ayans recognu leurs persecutions vaines & sans fruict, ont en fin souffert les Chrestiens, & iamais les Chrestiens ne punirent le paganisme. Les Iuifs ont eu des Synagogues libres en Grece parmi les payens. l'Empire Romain ne les a point forbannis. & non leur religion, mais leurs vsures & mal-versations les ont chassez de la France.

Les Princes payẽs ont toleré les Chrestiens, & Les Iuifs.

Le Roi sçait par exemple que ceux qui ont apporté le feu, le fer & l'eau, qui ont remué ciel & terre pour ramener les consciences de leurs subiects en vne mesme & seule confession, ont esté finalement contraints de confesser qu'ils n'auoient de remede assez puissant contre vn mal si pressant. Sa Maiesté considere d'ailleurs à la longue suite des bons & signalez seruices qu'il a receuz de ceux qui se sont destraquez de l'obeissance du siege Romain, qu'ils ne sont pas si peu necessaires au bien de son Estat, que leurs vies doiuent estre sans relasche exposees à l'exil, aux fagots & flammes comme sous les regnes de ses deuanciers. Le sage conseil qui l'assiste lui represente que la force ne fait iamais ployer les cœurs sous la loy, qu'ils se roidissent d'auantage au plus fort des supplices dont l'on afflige & martyrise leurs corps. Car le zele & l'amour qu'on porte à sa Religion, anime les plus foibles courages d'vne telle ecstase & transport, qu'il n'y a sorte de resistance qu'on ne surmonte pour en conseruer la croyance. Et de tout ce grand deluge de sang que la France a respandu pour ceste querelle, n'en eust-on pas cimenté de forts rempars qui la couuriroient auiourd'hui contre la violence de ses ennemis?

Ainsi le Roy pour la paix de l'Estat, confirme l'Edict pour le faict de la Religion.

Il faut mieux mesnager ce qui en reste de viuant. Le Roi ne se plaist point à voir esgorger ses subiects sur le sein & entre les bras mesmes de leur patrie. Ceste playe se peut

ſt peut eſtancher par vn ſainct & louable Edit, qui donnant ouuerte profeſſion à tous du ſeruice qu'ils doiuent à Dieu, aſſeure dedans la foi publique leurs perſonnes, leurs biens & fortunes, & leue aux vns tout ſoupçon de haine ou d'inimitié des Magiſtrats qui auront à leur adminiſtrer la iuſtice. Sa Majeſté cõfirme doncques maintenant l'Edit de pacification des troubles pour le fait de la Religion, & le veut donner ſi clair & ſi particulier à toutes neceſſitez, qu'on ne ſoit plus contraint d'en minuter d'autre plus exprez. Ainſi les bons Medecins ayans vsé de remedes aigres ſans effet, en practiquent de plus doux. L'edit fut iugé treſ-iuſte, treſ-neceſſaire, & treſvtile. Le François ne doit eſtre de pire condition que l'eſtranger, qui viuant en ceſte paix ſous l'exercice de pluſieurs differentes religions, confeſſe que la revnion des Chreſtiens en vne meſme religion ne ſe peut faire par les armes. La fin de la guerre eſtrangere pouuoit eſtre le commencement d'vne ciuile. Et la Religion Catholique ſe reſtabliſſoit en tous les lieux d'où l'iniquité de la guerre l'auoit deboutee. 1599

Le parlement de Paris fait difficulté de le verifier ſans modification.

PLVSIEVRS difficultez s'oppoſoyent à ceſte verification. & la plus inſtamment preſſee fut la reception aux Eſtats & charges publiques. Le Parlement de Paris y formoit de grands empeſchemens, & remonſtroit au Roy, que ceux qui durant les regnes de ſes predeceſſeurs n'auoyent eu part aucune aux offices de la Couronne, de la iuſtice, des finances, des forces de France, ne deuoyent auoir l'honneur de marcher du pair auec les premiers de tous les ordres.

Eux au contraire repartoyent, Que comme l'aliment ſe diſtribue egalement à tous les membres, & tous les citoyens ſont ſuſceptibles des charges de leur cité: auſſi le Roi les tenant tous comme ſes enfans, ils doiuẽt participer à la ſucceſſion des legitimes, & n'eſtre forclos des honneurs du Royaume. Que les Politiques ont touſiours tenu le repos conſiſter en l'egalité, comme le trouble en l'inegalité, Que l'excluſion des charges publiques eſt vne infame note, vne ingrate memoire à la poſterité. Et puis qu'ils ſont vne bonne partie de l'Eſtat, il eſt raiſonnable qu'on leur donne part au gouuernement d'icelui.

1599 *Le Roi mande les principaux.* COMME le Parlement trouue vne grande difference de cest Edict auec les precedens accordez pour le mesme sujet, & refuse de le verifier ; sa Majesté mande les principaux, & leur parle en sorte qu'ils iugerent ces difficultez tolerables par la raison de sa volonté, & par la necessité de ses affaires. *Vous me voyez* (dit-il) *en mon cabinet, où ie vien parler à vous, nõ point en habit royal ni auec l'espee & la cappe comme mes predecesseurs, ni comme vn Prince qui vient receuoir des Ambassadeurs: mais vestu comme vn pere de famille en pourpoint, pour parler familierement à ses enfãs. Ce que i'ai à vous dire, est que ie vous prie de verifier l'Edict que i'ai accordé à ceux de la Religiõ. Ce que i'en ay fait est pour le bien de la paix. ie l'ai faite au dehors, ie la veux faire au dedans de mon Royaume. Vous me deuez obeir, quand il n'y auroit autre consideration que de ma qualité, & l'obligation que m'ont tous mes subiets, & particulierement vous de mon Parlement. I'ai remis les vns en leurs maisons dont ils e-stoyẽt esloignez, les autres en la foi qu'ils n'auoyent plus. Si l'obeissance estoit deuë à mes predecesseurs, il est deu autãt ou plus de deuotiõ à moi qui ay restabli l'Estat. Dieu m'a choisi pour me mettre au Royaume qui est mien par succession & par acquisition. Les gens de mon Parlement ne seroyent en leurs sieges sans moi. Ie ne me veux pas vanter, mais ie veux bien dire que ie n'ai exemple d'autre à imiter que de moi mesme. Ie sçai qu'on a fait des brigues au Parlement, que l'on a suscité des Predicateurs seditieux. Mais ie donnerai bien ordre contre ces gens là, & ne m'en attendrai pas à vous. On les a chastiez autrefois auec beaucoup de seuerité, pour auoir presché moins seditieusemẽt qu'ils ne font. C'est le chemin qu'on a pris pour faire les Barricades, & venir par degrez au parricide du feu Roi. Ie couperai les racines à toutes ces factiõs. ie ferai accourcir tous ceux qui les fomenteront. I'ai sauté sur des murailles de ville: ie sauterai bien sur des barricades. On ne me doit point alleguer la Religion Catholique ni le respect du S. Siege. Ie sçai le deuoir que ie dois: l'vn comme Roi tres Chrestien & l'honneur du nom que ie porte, & l'autre comme premier fils de l'Eglise. Ceux qui pensent estre bien auec le Pape, s'abusent: i'y suis mieux qu'eux. Quand ie l'entreprendrai, ie vous feray declarer tous heretiques, pour ne m'obeir pas.*

Par raisons pressantes, leur mõstre la necessité de l'Edit. car Iamais subiects ne furent tant obligez à leur Souuerain qu'à lui.

Les sermons seditieux ont tousiours esté auãt coureurs de rebellion.

Le Magi- *La Maiesté des Rois est tousiours offensee au mespris de leurs ordon-*

ordonnances. mais l'offense est biẽ plus grande quãd elle vient de ceux qui les doiuent obseruer. Ceux qui empeschẽt que mon Edict ne passe, veulent la guerre. Ie la declarerai demain à ceux de la Religion, mais ie ne la ferai pas, ie les y enuoyerai. I'ai fait l'Edict, ie veux qu'il s'obserue. ma volõté deuroit seruir de raison. on ne la demande iamais au Prince en vn Estat obeissant. Les volontez doiuent estre executees, non interpretees. & neãtmoins ie vous di que la necessité & vtilité m'y a porté. Ie l'ai fait par l'aduis de tous ceux de mon Conseil, qui l'ont trouué bon & necessaire pour l'estat de mes affaires & le bien de mon seruice, pour affermir la concorde, & dissiper tous les malheurs que la discorde produit. On s'est plaint que ie voulois faire des leuees de Suisses, ou autre amas de troupes. Si ie le faisois, il en faudroit bien iuger, ce seroit pour vn bon effect, par la raison de tous mes deportemens passez, tesmoin ce que i'ai fait pour la conqueste d'Amiens, où i'ay employé l'argent des Edicts que vous n'eussiez passé si ie ne fusse allé au Parlement. La necessité m'a fait faire cest Edict: par la mesme necessité i'ay fait autrefois le soldat. On en a parlé, ie n'en ay pas fait semblant. Ie suis Roy maintenant, & parle en Roi. Ie veux estre obey. Il n'y a pas vn de vous qui ne me trouue bon quand il a affaire de moi: & n'y en a point qui n'en ait besoin vne fois l'an. & toutefois à moi qui suis si bon vous estes si mauuais. Si les autres Parlemens pour auoir resisté à ma volonté ont esté cause que ceux de la Religion ont demandé des choses nouuelles, ie ne veux pas que vous soyez cause d'autres nouuelletez par vos refus. L'an 1594. & 95. quand ie vous enuoyai vne declaration sur l'Edict de la prouision des Offices, i'auois promis que ie ne pouruoirois aucun de la Religion, des Estats en la Cour de Parlement. Depuis cela le temps a changé les affaires, il s'y faut accommoder. & toutesfois i'aurai bonne asseurãce de ceux que ie mettrai aux charges, qu'ils se gouuerneront cõme ils deurõt. Ne parlez point tãt de la Religion Catholique. A tous ces grands criards Catholiques & Ecclesiastiques, que ie leur dõne à vn deux mil escus en benefice, à l'autre quatre mil liures de rente, ils ne dirõt plus mot. Ie iuge de mesme de tous les autres qui voudrõt parler cõtre l'Edict. Il y en a qui haissent le peché pour crainte de la peine, & les bõs le haisẽt pour l'amour de la vertu (alors sa Maiesté pfera 2. vers d'Horace sur ce propos) *Faites pour Dieu q̃ ie conoisse que ceux de vous qui haissent le peché, lui portent haine pour*

1599

Estat doit tenir la main à l'obseruatiõ des ordõnances necessaires à l'Estat.

Cest Edict est necessaire & vtile.

Le Cõseil l'a aprouué.

Le Roy veut qu'il passe sans cõtredit.

Le temps change les affaires.

Les bienfaits ferment la bouche aux criards.

1599 *l'amour de la vertu: ou bien ie chastierai ceux qui le hairont pour crainte de la peine, & apres ils me remercieront cõme vn fils fait son pere. Les predicateurs donnent des paroles en la do-ctrine, plus pour instruire que destruire la sedition. On n'en dit mot, ces fautes qui me regardent ne sont point releuees. I'empescherai pourtant que ces tonnerres n'ameneront point d'orages, & ferai que leurs predictions seront vaines. Ie ne veux point vser de leurs remedes qui pour estre hors de la saison empireroyent le mal. Considerez que l'Edit dont ie vous parle est l'Edit du feu Roi: il est aussi le mien. car il est fait a-uec moi auiourd'hui que ie le confirme. Ie ne trouue pas bon d'auoir vne chose en l'intention, & escrire l'autre. & si quelques autres l'ont fait ie ne le veux pas faire comme eux. La tromperie est par tout odieuse, mais elle l'est dauantage aux Princes, dont la parole doit estre immuable. La derniere que vous aurez de moi, est que vous suiuiez l'exemple d'obeissance de Monsieur de Mayenne. On l'a voulu susciter à faire des menees contre ma volonté. Il a respondu qu'il m'estoit trop o-bligé, & tous mes subiets aussi, entre lesquels il seroit tousiours de ceux qui exposeront leurs vies pour me complaire, parce que i'ay restabli la France malgré ceux qui l'ont voulu ruiner. Et si celui qui a esté chef de la Ligue, a parlé en ceste sorte, combien plus vous que i'ay remis au lieu d'où la Ligue vous auoit chassez? Donnez à mes prieres ce que ne voudriez donner aux menaces. Vous n'en aurez point de moi, faites ce que ie vous commande, ou plustost dont ie vous prie. vous ne le ferez seulement pour moy, mais aussi pour vous & le bien de la paix.*

Les remedes s'appliquent selon le temps.

Edit de l'ã 1577. L'edit est du feu Roi.

Le Roi regnant le conferme, & veut qu'il ait son effet.

Parole digne d'vn grand, sage & Politic.

La priere du Prince equipolle vn commandement. la necessité du temps & des affaires estoit la regle de la volonté du Roy, la premiere raison & la cause essentielle de l'Edit. Ainsi toutes les voix au Parlement reduites en vne, la verification d'icelui signala le iour de Caresme-prenant comme s'ensuit,

1. Premierement, que la memoire de toutes choses passees d'vne part & d'autre, depuis le commencement du mois de Mars, mille cinq cẽs quatre vingt cinq, iusques à nostre aduenement à la Couronne, & durant les autres troubles precedens, à l'occasion d'iceux, demeurera esteinte & assopie, comme de chose non aduenue. Et ne sera loisible ni permis à nos Procureurs Generaux ni autres per-

sonnes

sonnes quelconques, publiques ni priuees, en quelque 1599
temps ni pour occasion que ce soit, en faire mention, procez ou poursuite en aucunes Cours ou Iurisdictions que ce soit.

II. Defendons à nos subiets de quelque estat & qualité qu'ils soient, d'en renouueller la memoire, s'attaquer, ressentir, iniurier, ni prouoquer l'vn l'autre par reproche de ce qui s'est passé: pour quelque cause & pretexte que ce soit, en disputer, contester, quereler, ni s'outrager ou offenser, de fait ni de parole: Mais se contenir & viure paisiblement ensemble, comme freres, amis & concitoyens, sur peine aux contreuenans d'estre punis comme infracteurs de Paix, & perturbateurs du repos public.

III. Ordonnons que la religion Catholique Apostolique Romaine, sera remise & restablie en tous les lieux & endroits de cestui nostre Royaume & pays de nostre obeissance, où l'exercice d'icelle a esté intermis, pour y estre librement & paisiblement exercee, sans aucun trouble ou empeschement. Defendons expressément à toutes personnes de quel estat & qualité qu'elles soyent sur les peines que dessus, de ne troubler, molester, ni inquieter les Ecclesiastiques en la celebration du diuin seruice, iouissance & perception des dismes, fruits & reuenus de leurs benefices, & tous autres droits & deuoirs qui leur appartiennent: & que tous ceux qui durant les troubles se sont emparez des Eglises, maisons, biens & reuenus appartenans ausdits Ecclesiastiques, & qui les detiennent & occupent, leur en delaissent l'entiere possession & paisible iouissance, en tels droits, libertez & seurtez qu'ils auoyent auparauant qu'ils en fussent dessaisis. Defendons aussi tres-expressément à ceux de ladite Religion pretendue Reformee, de faire presches ni aucuns exercices de ladite Religion, es Eglises maisons & habitations desdits Ecclesiastiques.

Sera au chois desdits Ecclesiastiques d'achepter les
IV. maisons & bastimens construits aux places profanes sur eux occupees durant les troubles, ou cõtraindre les possesseurs desdits bastimens d'achepter les fõds, le tout suiuant l'estimation qui en sera faite par experts, dont les parties conuiendront, & à faute d'en conuenir, leur en

1599 sera pourueu par les Iuges des lieux, sauf ausdits possesseurs leur recours contre qui il appartiendra. Et où lesdits Ecclesiastiques contraindroyent les possesseurs d'achepter les fonds, les deniers de l'estimation ne seront mis en leurs mains, ains demeureront lesdits possesseurs chargez pour en faire profit à raison du denier vingt, iusques à ce qu'ils ayent esté employez au profit de l'Eglise, ce qui se fera dans vn an. Et ou ledit temps passé l'acquereur ne voudroit plus continuer ladite rente, il en sera deschargé, en consignant les deniers entre les mains de personnes soluables, auec l'authorité de la Iustice: & pour les lieux sacrez, en sera donné aduis par les commissaires qui seront ordonnez pour l'execution du present Edict, pour y estre par nous pourueu.

V. Ne pourront toutesfois les fonds & places occupees pour les reparations, & fortifications des villes & lieux de nostre Royaume, & les materiaux y employez, estre vendicquez ni repetez par les Ecclesiastiques, ou autres personnes publiques ou priuees, que lors que lesdites reparations, & fortifications seront desmolies par nos Ordonnances.

VI. Et pour ne laisser aucune occasion de troubles & differens entre nos subiets, Auons permis & permettons à ceux de la Religion pretendue reformee, viure & demeurer par toutes les villes & lieux de cestui nostre Royaume & pays de nostre obeissance, sans estre enquis, vexez, molestez, ni astraints à faire chose pour le fait de la Religion contre leur conscience, ni pour raison d'icelle estre recerchez és maisons & lieux où ils voudront habiter, en se comportant au reste selon qu'il est contenu en nostre present Edit.

VII. Nous auons aussi permis à tous Seigneurs, Gentilshõmes & autres, tant regnicoles que autres, faisans profession de la Religion pretendue reformee, ayans en nostre Royaume & pays de nostre obeissance haute Iustice ou plain fief de Haubert (comme en Normandie) soit en proprieté, vsufruit, en tout ou par moitié, ou pour la troisiesme partie, auoir en telles de leurs maisons desdites hautes Iustices ou Fiefs susdits, qu'ils seront tenus nommer deuant à nos Baillifs & Seneschaux chascun en son destroit

destroit pour leur principal domicile, l'exercice de ladite 1599
Religion tāt qu'ils y seront residents, & en leur absence, leurs femmes ou bien leur famille, ou partie d'icelle. Et encores que le droit de Iustice ou plain Fief de Haubert soit cōtrouersé, neantmois l'exercice de ladite Religion y pourra estre fait, pourueu que les dessusdits soyent en possession actuelle de ladite haute Iustice, & encores que nostre procureur General soit partie. Nous leur permettons aussi auoir ledit exercice en leurs autres maisons de haute Iustice ou Fiefs dessusdits de Haubert, tant qu'ils y seront presens, & non autrement: le tout tant pour eux, que pour leur famille & autres qui y voudront aller.

Es maisons des Fiefs, où ceux de ladite religion n'auront ladite haute Iustice ou Fiefs de Haubert, ne pourront faire ledit exercice que pour leur famille tant seulement. N'entendons toutesfois s'il y suruenoit d'autres personnes, iusques au nombre de trente outre leur famille, soit à l'occasion de baptesme, visite de leurs amis, ou autrement, qu'ils en puissent estre recerchez: moyennant aussi que lesdites maisons ne soyent au dedans des villes, bourgs, ou villages appartenans aux seigneurs haults Iusticiers Catholiques, autres que nous, esquels lesdits seigneurs Catholiques ont leurs maisons. Auquel cas ceux de ladite Religion ne pourront dans lesdites villes, bourgs, ou villages, faire ledit exercice, si ce n'est par permission & congé desdits seigneurs haults Iusticiers, & non autrement. VIII.

Nous permettons aussi à ceux de ladite Religion, faire & continuer l'exercice d'icelle en toutes les villes & lieux de nostre obeissance, où il estoit par eux estabil, & fait publiquement par plusieurs & diuerses fois en l'annee mil cinq cens quatre vingts seize, & en l'annee mil cinq cens quatre vingts dix & sept, iusques à la fin du mois d'Aoust, nonobstant tous Arrests & Iugemens à ce contraires. IX.

Pourra semblablement ledit exercice estre establi & restabli en toutes les villes & places, où il a esté establi ou deu estre par l'Edit de Pacification fait en l'annee soixante & dixsept, Articles particuliers & Conferences de Nerac & Flex: sans que ledit establis- X.

1599 sement puisse estre empesché és lieux & places du Domaine donnez par ledit Edict, Articles & Conferences pour lieux de Bailliages, ou qui le seront ci apres, encores qu'ils ayent esté depuis alienez à personnes Catholiques, ou le seront à l'auenir. N'entendons toutesfois que ledict exercice puisse estre restabli és lieux & places dudit Domaine, qui ont esté ci deuant possedez par ceux de ladite religion pretendue Reformee, esquels il auroit esté permis en consideration de leurs personnes, ou à cause du priuilege des Fiefs, si lesdits Fiefs se trouuent à present possedez par personnes de ladite religion Catholique Apostolique Romaine.

XI. Dauantage en chacun des anciens Bailliages, Seneschaussees & Gouuernemens tenans lieu de Bailliages, ressortissans nuemẽt & sans moyẽ és Cours de Parlemẽt: Nous Ordonnons, qu'és Fauxbourgs d'vne ville, outre celles qui leur ont esté accordees par ledit Edict, Articles particuliers & Cõferences, & où il n'y auroit des villes en vn bourg ou village, l'exercice de ladite religion pretendue reformee, se pourra faire publiquement pour tous ceux qui y voudront aller, encores qu'esdits Bailliages, Seneschaussees & Gouuernements y ait plusieurs lieux où ledit exercice soit à present establi: fors & excepté pour ledit lieu de Bailliage nouuellement accordé par le present Edict, les villes esquelles il y a Archeuesché & Euesché, sans que toutesfois ceux de ladite Religion pretendue Reformee soyẽt pour cela priuez de ne pouuoir demander & nõmer pour ledit lieu dudit exercice, les bourgs & villages proches desdites villes, excepté aussi les lieux & seigneuries appartenans aux Ecclesiastiques, esquelles nous n'entendons que ledit second lieu de Bailliage puisse estre establi, les en ayans de grace speciale exceptez & reseruez. Voulons & entendons sous le nom d'anciens Bailliages, parler de ceux qui estoyent du temps du feu Roi Henri, nostre tres-honoré Seigneur & beau-pere, tenus pour Bailliages & Seneschaussees & gouuernemẽs ressortissans sans moyẽ en nosdites Cours.

XII. N'entendons par le present Edict deroger aux Edits & accords ci deuant faits, pour la reduction d'aucuns Princes, & Seigneurs, gentilshommes & villes Catholiques

ques en nostre obeissance, en ce qui concerne l'exercice 1599
de ladite Religion, lesquels Edicts & accords seront en
tretenus & obseruez pour ce regard, selon qu'il sera porté
par les instructions des Commissaires qui seront ordonnez pour l'execution du present Edict.

XIII. Defendons aussi tres-expressément à tous ceux de ladite religion faire aucun exercice d'icelle, tāt pour le ministere, reglement, discipline ou instruction publique d'enfans, & autres en cestui nostre Royaume, & pays de nostre obeissance, en ce qui concerne la religion, sors qu'es lieux permis & octroyez par le present Edict.

XIIII. Comme aussi de faire aucun exercice de ladite religiō en nostre Cour & suite: ni pareillement en nos terres & pays qui sont delà les Monts, ni aussi en nostre ville de Paris, ni à cinq lieuës de ladite ville: toutesfois ceux de ladite religion demeurans esdites terres & pays delà les Monts, & en nostre-dite ville, & à cinq lieuës autour d'icelle, ne pourront estre recerchez en leurs maisons, ni adstraints à faire chose pour le regard de leur religion, contre leur conscience, en se comportant au reste selon qu'il est contenu en nostre present Edict.

XV. Ne pourra aussi l'exercice public de ladite religion estre fait aux armees, sinon aux cartiers des Chefs qui en feront profession, autres toutesfois que celui ou sera le logis de nostre personne.

XVI. Suiuant l'article deuxiesme de la Conference de Nerac, nous permettons à ceux de ladite religion de pouuoir bastir des lieux pour l'exercice d'icelle, aux villes & places où il leur est accordé, & leur seront rendus ceux qu'ils ont ci-deuant bastis, ou le fonds d'iceux en l'estat qu'il est à present, mesmes es lieux où ledit exercice ne leur est permis, sinon qu'ils eussent esté conuertis en autre nature d'edifices. Auquel cas leur seront baillez par les possesseurs desdits edifices des lieux & places de mesme prix & valeur qu'ils estoyent auant qu'ils y eussent basti, ou la iuste estimation d'iceux, à dire d'experts. Sauf ausdits proprietaires & possesseurs leur recours contre qui il appartiendra.

XVII. Nous defendons à tous Prescheurs, lecteurs & autres qui parlent en public, vser d'aucunes paroles, discours

1599 & propos tendants à exciter le peuple à sedition : ains leur auons enioint & enioignons se comporter, & contenir modestement, & de rien dire qui ne soit à l'instruction & edification des auditeurs, & à maintenir le repos & tranquillité par nous establie en nostre dit Royaume, sur les peines portees par les precedents Edicts. Enioignans tres-expressément à nos Procureurs Generaux & leurs substituts, d'informer d'office contre ceux qui y contreuiendront, à peine d'en respondre en leurs propres & priuez noms, & de priuation de leurs offices.

XVIII. Defendons aussi à tous nos subiets de quelque qualité & condition qu'ils soyent, d'enleuer par force ou induction, contre le gré de leurs parens, les enfans de ladite Religion pour les faire baptiser ou confirmer en l'Eglise Catholique Apostolique Romaine. Comme aussi mesmes defenses sont faites à ceux de ladite religion pretendue Reformee, le tout à peine d'estre punis exemplairement.

XIX. Ceux de ladite Religion pretendue reformee, ne seront aucunement adstraints, ni demeureront obligez pour raisons des abiurations, promesses & sermens qu'ils ont ci deuant faits ou cautions par eux baillees, concernans le faict de ladite religion, & n'en pourront estre molestez ni trauaillez en quelque sorte que ce soit.

XX. Seront tenus aussi garder & obseruer les festes indictes en l'Eglise Catholique Apostolique Romaine, & ne pourront es iours d'icelles besongner, vendre, ni estaller à boutiques ouuertes, ni pareillement les artisans trauailler hors leurs boutiques, & en chambres, maisons fermees esdicts iours de festes, & autres iours defendus, en aucun mestier, dont le bruit puisse estre entendu au dehors des passans ou des voisins: dont la recerche neantmoins ne pourra estre faite que par les Officiers de la iustice.

XXI. Ne pourront les liures concernans ladite religion pretendue Reformee estre imprimez & vendus publiquement, qu'és villes & lieux où l'exercice public de ladite Religion est permis. Et pour les autres liures qui seront imprimez és autres villes, seront veuz & visitez tant par nos Officiers que Theologiens, ainsi qu'il est porté par nos

nos Ordonnances. Defendons tref-expressément l'impression, publication, & vente de tous liures, libelles & escrits diffamatoires, sur les peines contenues en nos Ordonnances, enioignans à tous nos Iuges & Officiers d'y tenir la main. 1599

Ordonnons qu'il ne sera fait difference ne distinction, pour le regard de ladite religion, à receuoir les Escholiers pour estre instruits és Vniuersitez, Colleges & Escholes: & les malades & pauures és hospitaux, maladeries & aumosnes publiques. XXII.

Ceux de ladite religion pretendue reformee seront tenus garder les Loix de l'Eglise Catholique Apostolique Romaine, receuës en cestui nostre Royaume, pour le fait des mariages contractez & à contracter, és degrez de consanguinité & affinité. XXIII.

Pareillement ceux de ladite religion payeront les droits d'entree, comme il est accoustumé, pour les charges & offices dont ils seront pourueus, sans estre contraints assister à aucunes ceremonies contraires à leur dite religion: & estans appellez par serment, ne seront tenus d'en faire d'autre que de leuer la main, iurer & promettre à Dieu, qu'ils diront la verité: & ne seront aussi tenus de prendre dispense du serment par eux presté en passant les contracts & obligations. XXIIII.

Voulons & ordonnons que tous ceux de ladite religion pretendue reformee, & autres qui ont suiui leur parti de quelque estat, qualité ou condition qu'ils soyent, soyent tenus & contraints par toutes voyes deuës & raisonnables, & sous les mesmes peines contenues aux Edicts sur ce faits, payer & acquiter les disme aux Curez & autres Ecclesiastiques, & à tous autres à qui elles appartiennent, selon l'vsage & coustume des lieux. XXV.

Les exheredations ou priuations soit par disposition d'entre vifs ou testamentaires, faites seulement en haine, ou pour cause de Religion, n'auront lieu, tant pour le passé que pour l'auenir, entre nos subiets. XXVI.

Afin de reunir d'autant mieux les volontez de nos subiets, comme est nostre intention, & oster toutes plaintes à l'auenir, Declarons tous ceux qui font ou feront profession de ladite Religion pretendue reformee, ca- XXVII.

1599 pables de tenir & exercer tous estats, dignitez offices & charges publiques quelconques Royales, seigneuriales, ou des villes de nostre dit Royaume, Pays, terres & Seigneuries de nostre obeissance, nonobstant tous sermens à ce contraires, & d'estre indifferemment admis & receus en iceux. Et se contenteront nos Cours de Parlement & autres Iuges, d'informer & enquerir sur la vie, mœurs, Religion, & honneste conuersation de ceux qui sont ou seront pourueus d'offices, tant d'vne religion que d'autre, sans prendre d'eux autre serment que de bien & fidellement seruir le Roi en l'exercice de leurs charges, & garder les Ordonnances, comme il a esté obserué de tout temps. Aduenant aussi vacation desdits Estats, charges & offices pour le regard de ceux qui serout en nostre disposition, il y sera par nous pourueu indifferemment & sans distinction, de personnes capables, comme chose qui regarde l'vnion de nos suiets. Entendons aussi que ceux de ladite religion pretendue Reformee puissent estre admis & receus en tous Conseils, deliberations, assemblees, & fonctions qui dependent des choses dessusdites, sans que pour raison de ladite religion, ils en puissent estre reiettez ou empeschez d'en iouir.

XXVIII. Ordonnons pour l'enterrement des morts de ceux de ladite religion, par toutes les villes & lieux de ce Royaume, qu'il leur sera pourueu promptement en chacun lieu par nos Officiers & Magistrats, & par les Commissaires que nous deputerons à l'execution de nostre present Edict, d'vne place la plus commode que faire se pourra. Et les Cemetieres qu'ils auoyent par ci-deuant, & dont ils ont esté priuez à l'occasion des troubles, leur seront rendus, sinon qu'ils se trouuassent à present occupez par edifices & bastimens, de quelque qualité qu'ils soyent: auquel cas leur en sera pourueu d'autres gratuitement.

XXIX. Enioignons tres-expressément à nosdits Officiers de tenir la main, à ce qu'ausdits enterremens il ne se commette aucun scandale, & seront tenus dans quinze iours apres la requisition qui en sera faite, pouruoir à ceux de ladite religion de lieu commode pour lesdites sepultures sans vser de longueur & remise: à peine de cinq cens escus

escus en leurs propres & priuez noms. Sont aussi faites 1599
defenses tant ausdits Officiers que tous autres, de rien exiger pour la conduite desdits corps morts, sur peine de concussion.

Afin que la Iustice soit rendue & administree à nos XXX.
subjets sans aucune suspicion, haine ou faueur, comme estant vn des principaux moyens pour les maintenir en paix & concorde. Auons ordonné & ordonnons qu'en nostre Cour de Parlement de Paris, sera establie vne Chambre, composee d'vn President & seize Conseillers dudit Parlement, laquelle sera appellee & intitulee, la Chambre de l'Edict, & cognoistra non seulement des causes & procez de ceux de ladite religion pretendue reformee, qui seront dans l'estendue de ladite Cour: Mais aussi des ressorts de nos Parlements de Normandie & Bretagne, selon la iurisdiction qui lui sera ci apres attribuee par ce present Edict, & ce iusques à tant qu'en chascun desdits Parlements ait esté establie vne Chambre, pour rendre la Iustice sur les lieux. Ordonnons aussi que des quatre Offices de Conseillers en nostredit Parlement restans de la derniere erection qui en a par nous esté faite, en seront presentement pourueus & receus audit Parlement, quatre de ceux de ladite religion pretendue reformee, suffisans & capables, qui seront distribuez: à sçauoir le premier receu, en ladite Chambre de l'Edict, & les autres trois à mesure qu'ils seront receus, en trois des Chambres des Enquestes: & outre que des deux premiers Offices de Conseillers Laics de ladite Cour, qui viendront à vacquer par mort, en seront aussi pourueus deux de ladite religion pretendue reformee, & iceux receus, distribuez aussi aux deux autres Chambres des Enquestes.

Outre la Chambre ci deuant establie à Castres, pour XXI.
le ressort de nostre Cour de Parlement de Tholose, laquelle sera continuee en l'estat qu'elle est: Nous auons pour les mesmes considerations ordonné & ordonnons, qu'en chacune de nos Cours de Parlement de Grenoble & Bordeaux, sera pareillement establie vne Chambre, composee de deux Presidents, l'vn Catholique, & l'autre de la Religion pretendue reformee, & de douze Conseillers, dont les six seront Catholiques, & les au-

1599 tres six de ladite Religion. Lesquels Presidens & Conseillers Catholiques seront par nous prins & choisis, des corps de nosdites Cours : & quant à ceux de ladite Religiō, sera faite creatiō nouuelle d'vn President & six Conseillers pour le Parlement de Bordeaux, & d'vn President & trois Conseillers pour celui de Grenoble, lesquels auec les trois Conseillers de ladite Religion, qui sont à present audit Parlement, seront employez en ladite Chābre de Dauphiné. Et seront creez lesdits Offices de nouuelle creation aux mesmes gages, honneurs, authoritez & preéminences que les autres desdites Cours. Et sera ladite seance de ladite Chambre de Bordeaux audit Bordeaux ou à Nerac, & celle de Dauphiné à Grenoble.

XXXII. Ladite Chambre du Dauphiné cognoistra des causes de ceux de ladite religion pretenduë reformee du ressort de nostre Parlement de Prouēce, sans qu'ils ayent besoin de prēdre lettres d'euocation ni autres prouisions qu'en nostre Chancellerie de Dauphiné : comme aussi ceux de ladite religion de Normandie & Bretagne, ne seront tenus prendre lettres d'euocation ni autres prouisions qu'en nostre Chancellerie de Paris.

XXXIII. Nos subiects de ladite religion du Parlemēt de Bourgongne auront le chois & option de plaider en la Chambre ordonnee au Parlement de Paris, ou en celle de Dauphiné. Et ne seront aussi tenus prendre lettres d'euocation, ni autres prouisions qu'esdites Chancelleriers de Paris ou Dauphiné, selon l'option qu'ils feront.

XXXIV. Toutes lesdites Chambres composees comme dit est, cognoistront & iugeront en souueraineté & dernier ressort par Arrests, priuatiuement à tous autres, des proces & differents meus & à mouuoir, desquels ceux de ladite religion pretendue reformee seront parties principales, ou garands, en demandant ou defendant, en toutes matieres tant ciuiles que criminelles, soyent lesdits procez par escrit ou appellations verbales, & ce si bon semble ausdites parties, & l'vne d'icelles le requiert auant contestation en cause, pour le regard des procez à mouuoir: excepté toutesfois pour toutes matieres beneficiales & les possessoires des dixmes non infeodez. Les Patronats Ecclesiastiques, & les causes où il s'agit des droits

&

& deuoirs ou Domaine de l'Eglise, qui seront toutes traictees & iugees és Cours de Parlement sans que lesdites Chambres de l'Edict en puissent cognoistre. Comme aussi nous voulons que pour iuger & decider les procez criminels qui interuiendront entre lesdits Ecclesiastiques, & ceux de ladite Religion pretendue Reformee, si l'Ecclesiastique est defendeur, en ce cas la cognoissance & iugement du procés criminel appartiendra à nos Cours souueraines, priuatiuement ausdites chambres; & où l'Ecclesiastique sera demandeur, & celui de ladite Religion pretendue defendeur, la cognoissance & iugement du procez criminel appartiendra par appel & en dernier ressort ausdites Chambres establies. Cognoistront aussi lesdites Chambres en temps de Vacations, des matieres attribuees par les Edits & Ordonnances, aux Chambres establies en temps de Vacation, chacune en son ressort. 1599

Sera ladite Chambre de Grenoble des à present vnie & incorporee au corps de ladite Cour de Parlement, & les Presidents & Conseillers de ladite Religion pretendue Reformee, nommez Presidents & Conseillers de ladite Cour, & tenus du rang & nombre d'iceux, & à ces fins seront premieremẽt distribuez par les autres Chambres, puis extraicts & tirez d'icelles. pour estre employez & seruir en celle que nous ordonnons de nouueau : à la charge toutesfois qu'ils assisteront & auront voix & seance en toutes les deliberations qui se feront, les Chambres assemblees, & iouyront des mesmes gages, authoritez & préeminences que font les autres Presidents & Conseillers de ladite Cour. XXXV.

Voulons & entendons que lesdites Chambres de Castres & Bordeaux soyent revnies & incorporees en iceux Parlemens en la mesme forme que les autres, quand besoing sera; & que les causes qui nous ont meu d'en faire l'establissement, cesseront & n'auront plus de lieu entre nos subiets; & seront à ces fins les Presidens & Conseillers d'icelles, de ladite Religion, nommez & tenus pour Presidents & Conseillers desdites Cours. XXXVI.

Seront aussi creez & erigez de nouueau en la Chambre ordonnee pour le Parlement de Bordeaux, deux XXXVII.

1599 Substituts de nos Procureur & Aduocat Generaux, dont celui du Procureur sera Catholique, & l'autre de ladite Religion : lesquels seront pourueus desdits Offices aux gages competens.

XXXVIII. Ne prendront tous lesdits Substituts autre qualité que de Substituts, & lors que les Chambres ordonnees pour les Parlements de Tholose & Bordeaux, seront vnies & incorporees ausdits Parlements, seront lesdits Substituts pourueus d'Offices de Conseillers en iceux.

XXXIX. Les expedients de la Chancellerie de Bordeaux se feront en presence de deux Conseillers d'icelle Chambre, dont l'vn sera Catholique, & l'autre de ladite Religion pretendue reformee, en l'absence d'vn des maistres des Requestes de nostre Hostel: l'vn des Notaires & Secretaires de ladite Cour de Parlement de Bordeaux, fera residence au lieu où ladite Chambre sera establie, ou bien l'vn des Secretaires ordinaires de la Chancellerie, pour signer les expeditions de ladite Chancellerie.

XL. Voulons & ordonnons qu'en ladite Chambre de Bordeaux, il y ait deux Commis du Greffier dudit Parlement, l'vn au ciuil & l'autre au criminel, qui exerceront leurs charges par nos Commissions, & seront appellez Commis au greffe ciuil & criminel: & pourtant ne pourront estre destinez ni reuoquez par lesdits Greffiers du Parlement : toutesfois seront tenus rendre l'emolument desdits Greffes, ausdits Greffiers : lesquels Commis seront salariez par lesdits Greffiers selon qu'il sera aduisé & arbitré par ladite Chambre. Plus y sera ordonné des Huissiers Catholiques qui seront prins en ladite Cour ou d'ailleurs, selon nostre bon plaisir : outre lesquels en sera en nouueau erigé deux de ladite Religion, & pourueus gratuitement, & seront tous lesdits Huissiers reglez par ladite Chambre, tant en l'exercice & departement de leurs charges qu'és emolumens qu'ils deuront prendre. Sera aussi expediee commission d'vn payeur des gages, & Receueur des amendes de ladite Chambre, pour en estre pourueu tel qu'il nous plaira, si ladite Chambre est establie ailleurs qu'en ladite ville ; & la commission ci deuant accordee au payeur des gages de la Chambre

bre de Castres sortira son plein & entier effect, & sera 1599
iointe à ladite charge la commission de la recepte des amendes de ladite Chambre.

Sera pourueu de bonnes & suffisantes assignations, XLI.
pour les gages des Officiers des Chambres ordonnees par cest Edict.

Les Presidens, Conseillers, & autres Officiers Catho- XLII.
liques desdites chambres seront continuez le plus longuement que faire se pourra, & comme nous verrons estre à faire pour nostre seruice & le bien de nos subiets & en licenciant les vns, sera pourueu d'autres en leurs places auant leur partement, sans qu'ils puissent durant le temps de leur seruice se departir ni absenter desdites chambres sans le congé d'icelles, qui sera iugé sur les causes de l'Ordonnance.

Seront lesdites chambres establies dans six mois, pen- XLIII.
dant lesquels (si tant l'establissemét demeure à estre fait) les proces meus & à mouuoir, où ceux de ladite religion seront parties, des ressorts de nos Parlements de Paris, Roüan, Dijon & Rennes, seront euoquez en la chambre establie presentement à Paris, en vertu de l'Edict de l'an 1577. ou bien au grand Conseil, à leur choix: & ceux qui seront de Prouence, au Parlement de Grenoble. Et si lesdites chambres ne sont establies dans trois mois apres la presentation qui y aura esté faite de nostre present Edict, celui de nos Parlemens qui en aura fait refus, sera interdit de cognoistre & iuger des causes de ceux de ladite religion.

Les procez non encores iugez pendans esdites Cours XLIV.
de Parlement & grand Conseil, de la qualité susdite, seront renuoyez, en quelque estat qu'ils soyent esdites chambres chacun en son ressort, si l'vne des parties de ladite religion le requiert, dedans quatre mois apres l'establissement d'icelles: & quant à ceux qui seront discontinuez & ne sont en estat de iuger, lesdits de la Religion seront tenus faire Declaration à la premiere intimation & signification qui leur sera faite de la poursuite, & ledit temps passé, ne seront plus receus à requerir lesdits renuois.

Lesdites chambres de Grenoble & Bordeaux, comme XLV.

1599 aussi celle de Castres, garderont les formes & stil des Parlemens, au ressort desquels elles seront establies, & iugeront au nombre esgal d'vne & d'autre Religion, si les parties ne consentent au contraire.

XLVI. Tous les Juges, ausquels l'adresse sera faite des executions des Arrests, commissions desdites chambres, & lettres obtenues es Chancelleries d'icelles, ensemble tous Huissiers & Sergens, faire tous exploits par tout nostre Royaume, sans demander placet, visa ne pareatis, à peine de suspension de leurs estats, & des despends, dommages & interests des parties, dont la cognoissance appartiendra ausdites Chambres.

XLVII. Ne seront accordees aucunes euocations des causes dont la cognoissance est attribuee ausdites chambres, sinon es cas des Ordonnances, dont le renuoy sera fait à la plus prochaine chambre establie suiuant nostre Edict: & les partages des proces desdites chambres seront iugez en la plus prochaine, obseruant la proportion & forme desdites chambres, dont les procez seront procedez: excepté pour la châbre de l'Edit à nostre Parlement de Paris, où les procés partis serôt departis en la mesme chambre, par les Juges qui serôt par nous nommez par nos lettres particulieres pour cest effet, si mieux les parties n'aimêt attendre le renouuellement de ladite châbre. Et aduenant qu'vn mesme procés soit parti en toutes les châbres mi-parties, le partage sera renuoyé à ladite châbre de Paris.

XLVIII. Les recusations qui seront proposees par les Presidens & Conseillers des chambres mi-parties, pourront estre iugees au nombre de six, auquel nombre les parties seront tenues de restraindre, autrement sera passé outre sans auoir esgard esdites recusations.

XLIX. L'examen des Presidents & Conseillers nouuellement erigez esdites chambres mi-parties, sera fait en nostre priué conseil, ou par lesdites chambres, chacune en son destroit, quâd elles seront en nombre suffisant, & neantmoins le sermêt accoustumé sera par eux presté es Cours où lesdites chambres seront establies, & à leur refus en nostre conseil priué: excepté ceux de la chambre de Languedoc, lesquels presteront le serment és mains de nostre Chancelier, ou en icelle chambre.

Vou-

Voulons & ordonnons que la reception de nos Officiers de ladite religion, soit iugee esdites Chambres miparties par la pluralité des voix, comme il est accoustumé es autres iugemens, sans qu'il soit besoin que les opinions surpassent des deux tiers suiuant l'Ordonnance, à laquelle pour ce regard est derogé. 1599

Seront faites ausdites Chambres mi-parties les propositions, deliberations & resolutions qui appartiendront au repos public, & pour l'Estat particulier & police des villes, où icelles Chambres seront. L.

L'article de la iurisdiction desdites chambres ordonnees par le present Edict sera suiui & obserué selon sa forme & teneur, mesmes en ce qui concerne l'execution & inexecution, ou infraction de nos Edicts, quand ceux de ladite religion seront parties. LI.

Les Officiers subalternes royaux, ou autres, dont la reception appartient à nos Cours de Parlement, s'ils sont de ladite religion pretendue reformee, pourront estre examinez & receus esdites chambres: Assauoir ceux des ressorts des Parlemens de Paris, Normandie & Bretagne en ladite chambre de Paris: ceux de Dauphiné & Prouẽce en la chambre de Grenoble: ceux de Bourgongne, en ladite chambre de Paris, ou de Dauphiné, à leur chois: ceux du ressort de Tholose, en la chambre de Castres: & ceux du Parlement de Bourdeaux, en la chãbre de Guyenne, sans qu'autres se puissent opposer à leurs receptions & rẽdre partie, que nos Procureurs Generaux & leurs Substituts, & les pourueus desdits Offices: & neantmoins le serment accoustumé sera par eux presté és Cours de Parlement, lesquels ne pourront prẽdre aucune cognoissance de leursdites receptions, & au refus desdits Parlemẽts, lesdits Officiers presteront le serment esdites chambres, apres lequel ainsi presté, seront tenus presenter par vn Huissier ou Notaire, l'acte de leur reception aux Greffiers desdites Cours de Parlement, & en laisser copie collationnee ausdits Greffiers: ausquels il est enioint d'enregistrer lesdits actes, à peine de tous despends, dommages & interests des parties. Et où lesdits Greffiers seront refusans de ce faire, suffira ausdits Officiers de rapporter l'acte de ladite sommatiõ expedié par lesdits Huissiers ou LII.

1599 Notaires, & icelle faire enregistrer au Greffe de leursdites Iurisdictions, pour y auoir recours quand besoin sera, à peine de nullité de leurs procedures & Iugemens. Et quant aux Officiers dont la reception n'a accoustumé d'estre faite en nosdits Parlemens, en cas que ceux à qui elle appartient, fissent refus de proceder audit examen & reception, se retireront lesdits Officiers par deuers lesdites Chambres, pour leur estre pourueu comme il appartiendra.

LIIII. Les Officiers de ladite Religion pretendue reformee, qui seront pourueus ci-apres pour seruir dans les corps de nosdites Cours de Parlement, grand Conseil, Chambre des Comtes, Cour des Aydes, Bureaux des Thresoriers Generaux de France, & autres Officiers des Finances, seront examinez & receus és lieux où ils ont accoustumé de l'estre: & en cas de refus ou desni de Iustice, leur sera pourueu en nostre conseil priué.

LV. Les receptions de nos Officiers faites en la chambre ci deuant establie à Casttes, demeureront valables, nonobstant tous Arrests & ordonnances à ce contraires. Seront aussi valables les receptions des Iuges, Conseillers, Esleus & autres Officiers, de ladite religion faites en nostre priué conseil, ou par commissaires par nous ordonnez pour le refus de nos Cours de Parlement, des Aydes, & chambres des Comptes, tout ainsi que si elles estoyent faites esdites Cours & Chambres, & par les autres Iuges à qui la reception appartient: & seront leurs gages allouez par les chambres des Comptes sans difficulté: & si aucuns ont esté rayez, seront restablis, sans qu'il soit besoin d'auoir autre Iussion que le present Edict, & sans que lesdits Officiers soyent tenus de faire apparoir d'autre reception, nonobstant tous Arrests donnez au contraire, lesquels demeureront nuls & de nul effect.

LVI. En attendant qu'il y ait moyen de subuenir aux frais de iustice desdites chambres sur les deniers des amandes, sera par nous pourueu d'assignation vallable & suffisante pour fournir ausdits frais, sauf d'en repeter les deniers sur les biens des condamnez.

LVII. Les Presidents & Conseillers de ladite religion pretendue Reformee ci-deuant receus en nostre Cour de Parle-

Parlement de Dauphiné, & en la Chambre de l'Edit incorporee en icelle, continueront & auront leurs seances & ordres d'icelle: sçauoir est les Presidens comme ils ont iouy & iouissent à present, & les Conseillers suiuant les Arrests & prouisions qu'ils en ont obtenu en nostre conseil priué. 1599

LVIII. Declairons toutes sentences, iugemens, Arrests, procedures, saisies, ventes & decrets faits & donnez contre ceux de ladite Religion pretendue reformee, tant viuãs que morts depuis le trespas du Roi Henri II. nostre treshonoré Seigneur & beaupere à l'occasion de ladite Religion, tumultes & troubles depuis aduenus, ensemble l'execution d'iceux iugemens & decrets, des à present cassez, reuoquez & annullez, & iceux cassons, reuoquons & annullons, Ordonnons qu'ils seront rayez & ostez des registres des Greffes des Cours tant Souueraines qu'inferieures: Comme nous voulons aussi estre ostees & effacees toutes marques, vestiges & monuments desdites executions, liures & actes diffamatoires contre leurs personnes, memoires & posterité, & que les places esquelles ont esté faites pour ceste occasion demolitions ou rasemens, soyent rẽdues en tel estat qu'elles sont aux proprietaires d'icelles pour en iouir & disposer à leur volonté. Et generalement auons cassé, reuoqué & annullé toutes procedures, & informations faites pour entreprises quelconques, pretendus crimes de leze-maiesté, & autres, nonobstant lesquelles procedures, Arrests & iugemens, contenans reunion, incorporation & confiscation, voulons que ceux de ladite Religion, & autres qui ont suiui leur parti, & leurs heritiers, rentrent en la possession reelle & actuelle de tous & chacuns leurs biens.

LIX. Toutes procedures faites, Iugemens & Arrests donnez durant les troubles contre ceux de ladite Religion qui ont porté les armes, ou se sont retirez hors de nostre Royaume, ou dedans icelui es villes & pays par eux tenus en quelque autre matiere que de la religion & troubles, ensemble toutes peremptions d'instances, prescriptions tant legales, conuentionales que coustumieres & saisies feodales escheuës pendant lesdits troubles, ou par empeschemens legitimes prouenus d'iceux,

1599 & dont la cognoissance demeurera à nos Iuges, seront estimees, comme non faites, donnees, ni aduenues, & telles les auõs declaré & declarõs, & icelles mises & mettõs à neant, sans que les parties s'en puissent aucunement aider: ains seront remises en l'estat qu'elles estoyent auparauant, nonobstant lesdits Arrests & l'execution d'iceux, & leur sera rendue la possession, en laquelle ils estoyent pour ce regard. Ce que dessus aura pareillement lieu pour le regard des autres qui ont suiui le parti de ceux de ladite Religion, ou qui ont esté absens de nostre Royaume pour le fait des troubles. Et pour les enfans mineurs de ceux de la qualité susdite, qui sont morts pendant les troubles, remettons les parties au mesme estat qu'elles estoyent auparauant, sans refonder les despends, ni estre tenus de consigner les amendes. N'entendans toutesfois que les iugemens donnez par les Iuges presidiaux, ou autres inferieurs, contre ceux de ladite Religion, ou qui ont suiui leur parti, demeurent nuls, s'ils ont esté donnez par les Iuges seans es villes par eux tenues, & qui leur estoyent de libre acces.

LX. Les Arrests donnez en nos Cours de Parlement es matieres dont la cognoissance appartient aux Chambres ordonnees par l'Edit de l'an 1577. & articles de Nerac, & de Flex, esquelles Cours les parties n'ont procedé volontairement, c'est à dire ont allegué & proposé fins declinatoires, ou qui ont esté donnees par defaut ou forclusion, tant en matiere ciuile que criminelle, nonobstant lesquelles fins lesdites parties ont esté contraintes de passer outre, seront pareillement nuls & de nulle valeur. Et pour le regard des Arrests donnez contre ceux de ladite Religion qui ont procedé volontairement, & sans auoir proposé fins declinatoires, iceux Arrests demeureront, & neantmoins sans preiudice de l'execution d'iceux, se pourront, si bon leur semble, pouruoir par requeste ciuile deuant les Chambres ordonnees par le present Edit, sans que le temps porté par les ordonnances ait couru à leur preiudice. Et iusques à ce que lesdites Chambres & Chancelleries d'icelles soyent establies, les appellations verbales ou par escrit, interiectees par ceux de ladite Religion deuãt les Iuges, Greffiers ou Commis executeurs des

des arrests & iugemens, auront pareil effet que si elles e- 1599
stoyent releuees par lettres Royaux.

En toutes enquestes qui se feront pour quelque cause que ce soit, és matieres ciuiles, si l'Enquesteur ou Commissaire est Catholique, seront les parties tenues de conuenir d'vn Adioint: & où ils n'en conuiendroyent, en sera prins d'office par ledit Enquesteur ou Commissaire, vn qui sera de ladite religion pretendue reformee: & sera le mesme prattiqué, quand le Commissaire ou Enquesteur sera de ladite religion pour l'Adioint qui sera Catholique. LXI.

Voulons & ordonnons que nos Iuges puissent cognoistre de la validité des testaments, ausquels ceux de ladite religion auront interests, s'ils le requierent, & les appellations desdits Jugemens pourront estre releuees esdites chambres ordonnees pour les procez de ceux de ladite religion, nonobstant toutes coustumes à ce contraires, mesmes celle de Bretagne. LXII.

Pour obuier à tous differents qui pourroyent suruenir entre nos Cours de Parlement, & les chambres d'icelles Cours ordonnees par nostre present Edit, sera par nous fait vn bon & ample reglement entre lesdites Cours & chambres, & tel que ceux de ladite religion pretendue reformee iouyront entierement dudit Edit: lequel reglement sera verifié en nos Cours de Parlement, & gardé & obserué sans auoir esgard aux precedents. LXIII.

Inhibons & defendons à toutes nos Cours souueraines, & autres de ce Royaume, de cognoistre & iuger les procez ciuils & criminels de ceux de ladite religion, dont par nostre Edit est attribuee la cognoissance ausdites chambres, pourueu que le renuoy en soit demandé, comme il est dit au 40. article ci dessus. LXIIII.

Voulons aussi, par maniere de prouision, & iusques à ce qu'en ayons autrement ordonné, qu'en tous procez meuz ou à mouuoir, où ceux de ladite religion seront en qualité de demandeurs, ou deffendeurs, parties principales ou garents és matieres ciuiles, esquelles nos Officiers és sieges Presidiaux ont pouuoir de iuger en dernier ressort, leur soit permis de requerir que deux de la chambre où les procez se deuront iuger, s'abstiennent LXV

1599 du iugement d'iceux, lesquels sans expression de cause seront tenus s'en abstenir, nonobstant l'Ordonnance, par laquelle les Iuges ne se peuuent tenir pour recusez sans cause, leur demeurant outre ce, les recusations de droict contre les autres : & es matieres criminelles esquelles aussi lesdits Presidiaux, & autres Iuges Royaux subalternes iugent en dernier ressort; pourront les preuenus estans de ladite religion, requerir que trois desdits Iuges s'abstiennent du iugemẽt de leurs procez, sans expression de cause. Et les Preuosts des Mareschaux de France, Vi-baillifs, Vi seneschaux, Lieutenans de robbe courte & autres Officiers de semblable qualité, iugeront suiuant les Ordonnances & Reglemens ci deuant donnez pour le regard des vagabons: & quant aux domiciliez chargez & preuenus de cas Preuostaux, s'ils sont de ladite religion, pourront requerir que trois desdits Juges qui en peuuent cognoistre, s'abstiennent du iugement de leurs procez, & seront tenus s'en abstenir, sans aucune expression de cause, sauf si en la cõpagnie, où lesdits procez se iugeront, se trouuoyẽt iusques au nombre de deux en matieres ciuiles, & trois en matiere criminelle, de ladite religion : auquel cas ne sera permis de recuser sans expression de cause. Ce qui sera commun & reciproque aux Catholiques en la forme que dessus, pour le regard desdites recusations des Iuges, où ceux de ladite religion pretendue reformee seront en plus grand nombre. N'entendons toutesfois que lesdits sieges Presidiaux, Preuosts des Mareschaux, Vi-baillifs, Vi-seneschaux & autres qui iugent en dernier ressort, prennent en vertu de ce que dit est, cognoissance des troubles passez. Et quant aux crimes & excez aduenus pour autre occasion que du fait des troubles depuis le commencement du mois de Mars de l'annee mil cinq cens octante cinq iusques à la fin de l'annee mil cinq cens nonante & sept, en cas qu'ils en prennent cognoissance, voulons qu'il y puisse auoir appel de leurs iugemens par deuant les chambres ordonnees par le present Edit, comme il se pratiquera en semblable pour les Catholiques Complices, & où ceux de ladite religion pretendue reformee seront parties.

LXVI. Voulons aussi & Ordonnons que doresnauant en tou-

tes instructions autres qu'informations de procez criminels, es Seneschaussees de Tolose, Carcassonne, Rouergue, Lauragais, Beziers, Montpellier & Nismes, le Magistrat ou Cõmissaire deputé pour ladite instruction s'il est Catholique, sera tenu prendre vn Adioint qui soit de ladite Religion pretendue reformee dont les parties conuiendront: & où ils n'en pourroyent conuenir, en sera prins d'office vn de ladite Religion par le susdit Magistrat ou Commissaire, comme en semblable si ledit Magistrat ou Commissaire est de ladite Religion, il sera tenu en la mesme forme dessusdite prendre vn adioint Catholique. 1599

LXVII. Quand il sera question de faire procez criminel par les Preuosts des Mareschaux ou leurs Lieutenans à quelqu'vn de ladite Religion domicilié, qui sera chargé & accusé d'vn crime preuostal, lesdits Preuosts ou leurs Lieutenans s'ils sont Catholiques, seront tenus d'appeller à l'instruction dudit procez vn adioint de ladite Religion: lequel adioint assistera aussi au iugement de la cõpetence, & au iugement diffinitif du procez. Laquelle competence ne pourra estre iugee qu'au plus prochain siege Presidial, en l'assemblee auec les principaux Officiers dudit siege, qui seront trouuez sur les lieux, à peine de nullité, sinon que les preuenus requissent que la competence fust iugee esdites Chambres ordonnees par le present Edit; auquel cas pour le regard des domiciliez és Prouinces de Guyenne, Languedoc, Prouence, & Dauphiné, les Substituts de nos Procureurs Generaux esdites Chambres, feront, à la requeste d'iceux domiciliez, apporter en icelles les charges & informations faictes contre iceux, pour cognoistre & iuger si les causes sont preuostables, ou non, pour apres selon la qualité des crimes, estre par icelles Chambres renuoyez à l'ordinaire, ou iugez preuostablement, ainsi qu'ils verront estre à faire par raison, en obseruant le contenu en nostre present Edit. Et seront tenus les Juges Presidiaux, Preuosts des Mareschaux, Vi-baillifs, Vi-seneschaux, & autres qui iugent en dernier ressort, de respectiuement obeir & satisfaire aux commandemens qui leur seront faits par lesdites Chambres, tout ainsi qu'ils ont accoustumé de faire ausdits Parlemens:

1599 à peine de priuation de leurs Estats.

LXVIII. Les criees, affiches & subhastations des heritages dont l'on poursuit le decret serõt faictes es lieux, & heures accoustumees, si faire se peut, suiuant nos Ordonnãces, ou bien es marchez publics, si au lieu, où sont assis lesdits heritages, y a marché: & où il n'y en auroit point, seront faites au plus prochain marché du ressort du siege où l'adiudication se doit faire: & seront les affiches mises au posteau dudit marché, & à l'entree de l'auditoire dudit lieu, & par ce moyen seront bonnes & vallables lesdites criees, & passé outre à l'interposition du decret, sans s'arrester aux nullitez qui pourroyent estre alleguees pour ce regard.

LXIX. Tous tiltres, papiers, enseignements & documents qui ont esté pris, seront rendus & restituez de part & d'autre à ceux ausquels ils appartiennent, encores que lesdits papiers ou les chasteaux & maisons, esquels ils estoyent gardez, ayent esté pris & saisis, soit par speciales Commissions du feu Roi dernier decedé, nostre tres-honoré seigneur & beaufrere, ou nostres, ou par les commandemens des Gouuerneurs & Lieutenans Generaux de nos Prouinces, ou de l'authorité des Chefs de l'autre part, ou sous quelque pretexte que ce soit.

LXX. Les enfans de ceux qui se sont retirez hors de nostre Royaume, depuis la mort du feu Roi Henri II. nostre tres-honoré seigneur & beaupere pour cause de la Religion & troubles, encore que lesdits enfans soyent nais hors de cestui nostre Royaume, seront tenus pour vrais François, & regnicoles, & tels les auons declaré & declarons, sans qu'il leur soit besoing prendre lettres de naturalité ou autres prouisions de nous, que le present Edit: nonobstant toutes ordonnances à ce contraires, ausquelles nous auons derogé & derogeons, à la charge que lesdits enfans nais en pays estrange, seront tenus dans dix ans apres la publication du present Edit, de venir demeurer dans ce Royaume.

LXXI. Ceux de ladite Religion pretendue reformee, & autres qui ont suiui leur parti, lesquels auroyent prins à ferme auant les troubles aucuns Greffes, ou autres domaines, gabelles, imposition foraine, & autres droicts à nous appartenans,

partenans, dont ils n'ont peu iouir à cause d'iceux troubles, demeurerõt deschargez, cõme nous les deschargeõs, de ce qu'ils n'auront receu desdites fermes, ou qu'ils aurõt sãs fraude payé ailleurs qu'es receptes de nos finãces, nonobstant toutes obligations sur ce par eux passees. 1599

LXXII. Toutes places, villes & Prouinces de nostre Royaume, pays, terres & seigneuries de nostre obeissance, vseront & iouiront des mesmes priuileges, immunitez, libertez, franchises, foires, marchez, iurisdictions & sieges de iustice, qu'elles faisoyent auparauant les troubles commencez au mois de Mars l'an 1585. & autres precedents: nonobstant toutes lettres à ce contraires, & les translations d'aucuns desdits sieges, pourueu qu'elles ayent esté faites seulement à l'occasion des troubles, lesquels sieges seront remis & restablis es villes & lieux où ils estoyent auparauant.

LXXIII. S'il y a quelques prisonniers qui soyent encores detenus par authorité de Iustice ou autrement, mesmes és Galeres, à l'occasion des troubles ou de ladite religion, seront eslargis & remis en pleine liberté.

LXXIV. Ceux de ladite Religion pretendue reformee ne pourront ci apres estre surchargez, & foulez d'aucunes charges ordinaires ou extraordinaires plus que les Catholiques, & selon la proportion de leurs biens, & facultez, & pourront les parties qui pretendront estre surchargees, se pouruoir par deuant les Iuges, ausquels la cognoissance en appartient. Et seront tous nos subiets, tant de la religion Catholique, que pretendue reformee, indifferemmẽt deschargez de toutes charges qui ont esté imposees de part & d'autre durant les troubles, sur ceux qui estoyent de contraire parti, & non consentans ensemble, des debtes creées & non payees, & frais faits sans le consentement d'iceux: sans toutefois pouuoir repeter les frais qui auront esté employez au payement desdites charges.

LXXV. N'entendons aussi que ceux de ladite religion & autres qui ont suiui leur parti, ni les Catholiques qui estoyent demeurez es villes & lieux par eux occupez & detenus, & qui leur ont contribué, soyẽt poursuiuis pour le payement des tailles, aides, octrois, creuës, taillon, vstẽcilles, reparations, & autres impositions & subsides es-

1599 cheuz & imposez durant les troubles aduenus deuant & iusques à nostre aduenement à la Couronne, soit par les Edits & mandemens des feuz Rois nos predecesseurs, ou par l'aduis & deliberarion des Gouuerneurs & estats des prouinces, Cours de Parlement, & autres dont nous les auons deschargé & deschargeons: en deffendant aux Thresoriers de France, Generaux de nos finances, Receueurs generaux & particuliers, leurs Commis, entremetteurs, & autres intendans & Commissaires de nosdites finances, les en recercher, molester ni inquieter directement ou indirectement en quelque sorte que ce soit.

LXXVI. Demeureront tous Chefs, seigneurs, Cheualliers, Gentils-hommes, Officiers, corps des villes & cõmunautez, & tous les autres qui les ont aidez & secourus, leurs vefues, hoirs & successeurs, quittes & deschargez de tous deniers qui ont esté par eux & leurs ordonnances pris & leuez tant des deniers Royaux, à quelque somme qu'ils se puissent monter, que des villes, communautez & particuliers: de rentes, reuenus, argenterie, vente de biens, meubles Ecclesiastiques & autres: bois de haute fustaye, soit du domaine, ou autres amendes, butins, rançons, ou autre nature de deniers par eux pris à l'occasion des troubles cõmencez au mois de Mars, 1585. & autres troubles precedens, iusques à nostre aduenement à la Couronne, sans qu'ils ne ceux qui auront esté par eux commis à la leuee desdits deniers, ou qui les ont baillez ou fournis par leurs ordonnances, en puissent estre aucunement recerchez à present, ni pour l'aduenir: & demeureront quittes, tant eux que leurs commis de tout le maniement & administration desdits deniers, en rapportant, pour toute descharge dedãs 4. mois apres la publicatiõ du present Edit, faite en nostre Cour de Parlement de Paris, acquits deuëment expediez des Chefs de ceux de ladite Religiõ, ou de ceux qui auroyent esté par eux commis à l'auditiõ & closture des comptes, ou des communautez des villes qui ont eu commandement & charge durant lesdits troubles. Demeureront pareillement quittes & deschargez de tous actes d'hostilité, leuee & conduite de gens de guerre, fabrication & eualuation de monnoye, faicte

selon

selon l'ordonnance desdits chefs; fonte & prise d'artillerie & munitions, confections de pouldres & salpestres, prises, fabrications, demantellemens, & demolitions de Villes, Chasteaux, Bourgs & Bourgades, entreprises sur icelles, bruslemens & demolitions d'Eglises & maisons, establissement de iustice, iugemẽs & executions d'iceux soit en matiere ciuile ou criminelle: police & reglement faict entr'eux, voyages & intelligences, negotiations, traictez & contracts faits auec tous Princes & communautez estrangeres, & introduction desdits estrangers és villes & autres endroits de nostre Royaume: & generalement de tout ce qui a esté fait, geré negocié durant lesdits troubles, depuis la mort du feu Roi HENRI II. nostre tres-honoré seigneur & beaupere par ceux de ladite religion & autres qui ont suiui leur parti, encores qu'il deust estre particulierement exprimé & specifié. 1599

Demeureront aussi deschargez ceux de ladite religion, de toutes assemblees generales & prouinciales, par eux faites & tenues tant à Mante, que depuis ailleurs, iusques à present: ensemble des conseils par eux establis & ordonnez par les prouinces, deliberations, ordonnances & reglements faits ausdites assemblees & conseils, establissement & augmentation de garnison, assemblees de gens de guerre, leuees & prises de nos deniers, soit entre les mains des Receueurs Generaux ou particuliers, Collecteurs des parroisses ou autrement en quelque façon que ce soit, arrest du sel, continuation ou erection nouuelle de traites, & peages, & receptes d'iceux, mesmes à Rouën, & sur les riuieres de Charente, Garonne, du Rosne & Dordogne, armemẽs & combats par mer, & tous accidens & excez aduenus pour faire payer lesdites traittes, & peages, & autres deniers, fortifications de villes, chasteaux & places, impositions de deniers & coruees, receptes d'iceux deniers, destitution de nos receueurs & fermiers, & autres Officiers, establissement d'autres en leurs places, & de toutes vnions, depesches & negotiations faites tant dedans que dehors le Royaume; & generalement de tout ce qui a esté fait, deliberé, escrit & ordõné par lesdites assemblees & conseil, sans que ceux qui ont donné leur aduis, si- LXXVII.

1599 gné, executé, fait signer & exeuter lesdites Ordõnances, reglemens & deliberations, en puissent estre recerchez, ni leurs vefues, heritiers & successeurs, ores ni à l'aduenir, encores que les particularitez n'en soyent ici amplement declarees. Et sur le tout sera imposé silence perpetuel à nos Procureurs Generaux, leurs Substituts, & tous ceux qui pourroient y pretendre interests en quelque façon & maniere que ce soit, nonobstant tous arrests, sentẽces, iugements, informations & procedures faites au cõtraire.

LXXVIII. Approuuons en outre, validons & auctorisons les comptes qui ont esté ouys, clos & examinez par les Deputez de ladite assemblee : Voulons qu'iceux ensemble les acquis & pieces qui ont esté renduës par les comptables, soyent portees en nostre chambre des comptes de Paris, trois mois apres la publication du present Edit, & mis és mains de nostre Procureur General, pour estre deliurez au Garde des liures & registres de nostre chambre, pour y auoir recours toutes fois & quantes que besoin sera, sans que lesdits comptes puissent estre reueus, ni les comptables tenus à aucune comparition, ne correction, sinon en cas d'obmission de recepte ou faux acquits : imposant silence à nostredit Procureur General, pour le surplus que l'on voudroit dire estre defectueux, & les formalitez n'auoir esté bien gardees. Defendãs aux gens de nos comptes tant de Paris, que des autres Prouinces où elles sont establies, d'en prendre aucune cognoissance, en quelque sorte ou maniere que ce soit.

LXXIX. Et pour le regard des comptes qui n'auront encores esté rendus, voulons iceux estre ouys, clos, & examinez par les Commissaires qui à ce seront par nous deputez, lesquels sans difficulté passeront & alloueront toutes les parties payees par lesdits Comptables, en vertu des ordonnances de ladite assemblee, ou autres ayans pouuoir.

LXXX. Demeureront tous Collecteurs, Recepueurs, fermiers, & tous autres, bien & deuëment deschargez de toutes les sommes de deniers qu'ils ont payees ausdits commis de ladite assemblee, de quelque nature qu'ils soyent, iusques au dernier iour de ce mois. Voulons le tout estre passé & alloué aux comptes, qui s'en rendront en nos chambres des Cõptes, purement & simplement, en vertu des

des quittances qui seront rapportees : & si aucunes e- 1599
stoyent ci apres expediees ou deliurees, elles demeureront nulles, & ceux qui les accepteront ou deliureront, seront condamnez à l'amende de faux emploi. Et où il y auroit quelques cōptes ja rendus, sur lesquels seroyent interuenues aucunes radiations ou charges : pour ce regard auons icelles ostees & leuees, restabli & restablissons lesdites parties entierement, en vertu de ces presentes, sans qu'il soit besoin pour tout ce que dessus, de lettres particulieres, ni autres choses, que l'extraict du present Article.

Les Gouuerneurs, capitaines, consuls, & personnes LXXXI.
commises au recouurement des deniers, pour payer les garnisons des places tenues par ceux de ladite religion, ausquels nos Receueurs & collecteurs des paroisses auroyent fourni par prest sur leurs cedules & obligations, soit par contrainte, ou pour obeyr aux commandemens qui leur ont esté faits par les Thresoriers Generaux, les deniers necessaires pour l'entretenement desdites garnisons, iusques à la cōcurrēce de ce qui estoit porté par l'estat, que nous auons fait expedier au commencement de l'an 1596. & augmētatiō depuis par nous accordee, serōt tenus quites & deschargez de ce qui a esté payé pour l'effet susdit, encore que par lesdites cedules & obligations, n'en soit faite expresse mention, lesquelles leur serōt rēdues cōme nulles. Et pour y satisfaire, les Thresoriers Generaux en chacune Generalité feront fournir par les Receueurs particuliers de nos tailles, leurs quittāces ausdits Collecteurs, & par les Receueurs particuliers : & pour la descharge desquels Receueurs Generaux seront les sommes, dōt ils aurōt tenu cōpte, ainsi que dit est, dossees sur les mādemēts leuez par le Thresorier de l'Espargne, sous les nōs des Thresoriers Generaux de l'extraordinaire de nos guerres, pour le payemēt desdites garnisōs. Et où lesdits mādemēs ne mōterōt autāt que porte nostredit estat de l'annee 1596. & augmētation : Ordonnons que pour y suppleer, seront expediés nouueaux mādemens de ce qui s'en defaudroit pour la descharge de nos comptables, & restitutiō desdites promesses & obligations, en sorte qu'il n'en soit rien demandé à l'aduenir, à ceux qui les auront

1599 faites,& que toutes lettres de validations,qui seront necessaires pour la descharge des comptables, seront expediees en vertu du present article.

LXXXII. Aussi ceux de ladite religion se departiront & desisteront dés à present de toutes pratiques, negociations & intelligences, tant dedans que dehors nostre Royaume: & lesdites assemblees & Conseils establis dans les Prouinces,se separeront promptemẽt,& seront toutes ligues & associations faites ou à faire, sous quelque pretexte que ce soit,au preiudice de nostre present Edict, cassees & annullees,comme nous les cassons & annullons: defendans expresséments à tous nos subiets de faire doresenauant aucunes cottisations & leuees de deniers, sans nostre permission,fortifications,enrolemens d'hommes, congregations & assemblees, autres que celle qui leur sont permises par nostre present Edit, & sans armes: ce que nous leur prohibons & defendons, sur peine d'estre punis rigoureusement,& comme contempteurs & infracteurs de nos mandemens & ordonnances.

LXXXIII. Toutes prises qui ont esté faites par mer durant les troubles,en vertu des congez & adueuz donnez, & celles qui ont esté faites par terre,sur ceux de contraire parti,& qui ont esté iugees par les Iuges & Commissaires de l'Amirauté,ou par les chefs de ceux de ladite religion ou de leur conseil, demeureront assopies sous le benefice de nostre present Edict,sans qu'il en puisse estre faite aucune poursuite,ni les Capitaines,& autres qui ont fait lesdites prises,leurs cautions;& lesdits Iuges,officiers,leurs vefues & heritiers, recerchez ni molestez en quelque sorte que ce soit,nonobstant tous Arrests de nostre Conseil Priué,& des Parlemens,& toutes lettres de marques & saisies pendantes & non iugees, dont nous voulons leur estre faite pleine & entiere main leuee.

LXXXIV. Ne pourront estre semblablement recerchez ceux de ladite Religion des oppositions & empeschemens qu'ils ont donné, par ci-deuant, mesmes depuis les troubles à l'execution des Arrests & Iugements donnez pour le restablissement de la religion Catholique, Apostolique & Romaine,en diuers lieux de ce Royaume.

Et quãt à ce qui a esté fait ou pris durant les troubles hors

hors la voye d'hostilité ou par hostilité contre les Reglemens publics ou particuliers des Chefs, ou des communautez des prouinces, qui auoyent commandemens, en pourra estre faite poursuite par la voye de iustice. 1599

LXXXVI. D'autant neantmoins que ce qui a esté fait contre les reglemens, d'vne part & d'autre, & indifferemment, excepté & reserué de la generale abolition portee par nostre present Edict, & est suiet à estre recerché, il n'y a homme de guerre, qui ne puisse estre mis en peine, dõt pourroit aduenir renouuellement de troubles; A ceste cause, nous voulons & ordõnons, que seulement les cas execrables demeureront exceptez de ladite abolition, comme rauissemens & forcemens de femmes & filles, bruslemẽs, meurtres, & voleries faites par prodition, & de guet à pens, hors les voyes d'hostilité, & pour exercer vengeances particulieres, contre le deuoir de la guerre, infractions de passeports & sauuegardes, auec meurtres & pillages, sans commandement, pour le regard de ceux de ladite religion, & autres qui ont suiui leur parti des Chefs, qui ont eu l'autorité sur eux, fondee sur particulieres occasions, qui les ont meus à le commander & ordonner.

LXXXVII. Ordonnons aussi que punition sera faite des crimes & delicts cõmis entre personnes de mesme parti, si ce n'est en actes commandez par les Chefs d'vne part & d'autre, selon la necessité, loy & ordre de la guerre. Et quant aux leuees & exactions de deniers, ports d'armes, & autres exploits de guerre faits d'autorité priuee, & sans adueu, en sera faite poursuite par voye de Iustice.

LXXXIIX. Es villes demantelees pendant les troubles pourront les ruines & demantelemẽs d'icelles estre par nostre permission reedifiees & reparees par leurs habitans à leurs frais & despens, & les prouisions octroyees ci-deuant pour ce regard, tiendront & auront lieu.

LXXXIX. Ordonnons, voulons & nous plaist, que tous les Seigneurs, Cheualiers, gentils-hommes, & autres de quelque qualité & condition qu'ils soyent, de ladite religion pretendue reformee, & autres qui ont suiui leur parti, r'entrent & soyent effectuellement conseruez en la iouyssance de tous & chacuns leurs biens droicts, noms, raisons & actions, nonobstãt les iugemens ensuiuis du-

1599 rant lesdits troubles, & à raison d'iceux: lesquels Arrests, saisies, iugemens, & tout ce qui s'en seroit ensuiui, nous auons à ceste fin declaré & declarons nuls, & de nul effet & valeur.

XC. Les acquisitions que ceux de ladite religion pretendue reformee, & autres qui ont suiui leur parti, auront faits par authorité d'autres que des feus Rois nos predecesseurs, pour les immeubles appartenans à l'Eglise, n'auront aucun lieu ni effet, ains ordõnons, voulons & nous plaist, que lesdits Ecclesiastiques r'entrent incontinent & sans delai, & soyent conseruez en la possession & iouissance reelle & actuelle desdits biens ainsi alienez, sans estre tenus de rendre le prix desdites vẽtes, & ce nonobstant lesdits contracts de vendition, lesquels à cest effet nous auons cassez, & reuoquez comme nuls: sans toutesfois que lesdits acheteurs puisent auoir aucun recours contre les Chefs, par l'authorité desquels lesdits biẽs auront esté vendus. Et neantmoins pour le remboursement des deniers par eux veritablemẽt & sans fraude desbourcez, seront expediees nos lettres patentes de permission à ceux de ladite religion d'imposer & esgaller sur eux les sommes à quoi se monterõt lesdites ventes: sans qu'iceux acquereurs puissent pretendre aucune action pour leurs dommages & interests à faute de iouyssance, ains se contenteront du remboursement des deniers par eux fournis pour le prix desdites acquisitions, precomptant sur icelui prix les fruits par eux perceus, en cas que ladite vente se trouuast faite à trop vil & iniuste prix.

XCI. Et afin que tant nos Iusticiers, Officiers, qu'autres nos subiets soyent clairement & auec toute certitude aduertis de nos vouloir & intention: & pour oster toutes ambiguitez & doutes qui pourroyent estre faites au moyen des precedents Edits, pour la diuersité d'iceux: nous auons declaré & declarons tous autres precedents Edits, Articles, secrets, lettres, declarations, modifications, restrictions, interpretations, arrests & Registres tãt secrets qu'autres deliberations ci-deuant par nous, ou les Rois nos predecesseurs faites en nos Cours de Parlement, & ailleurs, concernãs le fait de ladite religion, & des troubles aduenus en nostredit Royaume, estre de nul effect & va-

& valeur:aufquels & aux derogatoires y contenues, nous auons par ceftui noftre Edit derogé & derogeons, & des à prefent, comme pour lors les caffons, reuoquons & annullons: declarant par expres que nous voulons que ceftui noftre Edit foit ferme & inuiolable, gardé, & obferué, tant par nofdits Iufticiers, Officiers, qu'autres fubiets, fans s'arrefter ni auoir aucun efgard à tout ce qui pourroit eftre contraire ou derogeant à icelui. 1599

Et pour plus grande affeurance de l'entretenement & obferuation que nous defirons d'icelui, nous voulons, ordonnons & nous plait, que tous les Gouuerneurs & Lieutenans Generaux de nos Prouinces, Baillifs, Senefchaux, & autres Iuges ordinaires des villes de noftre dit Royaume, incontinent apres la receptiõ d'icelui Edit, iurẽt de le faire garder & obferuer chacũ en leurs deftroits: cõme auffi les Maires, Efcheuins, Capitoulx, Cõfuls & Iurats des villes, annuels & perpetuels. Enioignons auffi à nofdits Baillifs, Senefchaux, ou leurs Lieutenãs, & autres Iuges, faire iurer aux principaux habitans defdites villes tant d'vne que d'autre Religion, l'entretenemẽt du prefent Edit, incõtinent apres la publication d'icelui. Mettãs tous ceux defdites villes en noftre protection & fauuegarde, & les vns à la garde des autres: les chargeãs refpectiuement & par actes publics de refpondre ciuilemẽt des contrauentions qui feront faictes à noftredit Edit dans lefdites villes, par les habitans d'icelles, ou bien reprefenter & mettre es mains de Iuftice lefdits contreuenants. XCII.

Tel fut ceft Edit en fa publication auec les Articles fecrets pour la refolution de plufieurs autres difficultez, pour la police principalement des gens d'icelle Religion, par lequel plufieurs font accordez, dont il n'eft pas permis aux fubiets d'en demander la raifon, s'affeurans que le Prince ne fait rien que pour le bien de fon peuple. Il fuffit que ceux le fçachent qui meritent de le fçauoir. Le temps ouurira fes archiues qui ne refpondent rien à ceux qui les enquierent, tant qu'elles font fermees, & ne leur celent rien quand elles font ouuertes. Mais cependant plus les fecrets d'vn eftat font foigneufement recerchez, plus les faut-il tenir couuerts. Ceft Edit autresfois la caufe des diuifions ciuiles, eft maintenant le

1599 vray ciment de la paix, laquelle doit faire pleuuoir de toutes parts les torrens des benedictions du ciel. Mais comme elle est faite pour les causes publiques & generales, aussi faut-il qu'elle ait ses effects aux priuees & particulieres : en estouffant toutes les semences de partialitez & de factions : & que l'on trouue entre les François ce que l'Empereur Maximin desiroit aux Romains, vne oubliance entiere des choses passees, en vne constante fermeté d'amitié, de bien-vueillance, & de moderation.

Ces Articles obseruez seront desormais l'anchre sur laquelle s'affermira la paix, feront pleuuoir de toutes parts les benedictions celestes sur ce Royaume en general, estoufferont en particulier toutes les semences de partialitez & de factions, & par vne entiere oubliance des diuisions passees, introduiront vne constante & ferme amitié, bien-vueillance & moderation.

Fruits de l'Edict. Cest Edit restablissoit l'exercice de la religion Catholique Romaine par tout, mais de la reformee seulement en certains lieux. & furent des Commissaires deputez pour cest effect en chaque prouince. En plus de deux cens cinquante villes closes & deux mille paroisses ou monasteres des prouinces de Poictou, Angoulmois, Xaintonge, Aulnis, Dauphiné, Languedoc & Prouence la Messe auoit esté interdite depuis enuiron xv. ans, & les Catholiques remarquerent pour premices des fruicts de l'Edict, & pour l'vn des plus signalez miracles de l'heur du regne present, que plusieurs peuples apres vne intermission de longues annees retournerent auec vne grande ferueur à la deuotion & creance qu'ils auoyent apprise de leurs peres. Et les Reformez se mirent en deuoir de restablir leursancienes Eglises aux lieux d'où le plus fort parti les auoit ci deuant depossedez. Ainsi les vns & les autres viuans desormais sous la faueur & benefice de l'Edict, confessent qu'ils ont vne immortelle obligation à sa Maiesté, d'auoir auec vne tant admirable sagesse & constance retranché la cause des diuisions ciuiles pour le differend de la religion.

Par l'adueu des deux partis ramenez en vn.

L'infante proteste d'entree contre la liberté des consciences.

On auoit esperé que l'Infante d'Espagne fille d'vne Princesse que l'Europe a qualifié du nom de Roine de la paix, succedant & au tiltre & aux effects de sa mere, feroit

feroit par sa venue retirer ces horribles deluges de sang qui ont si souuent empourpré les campagnes des Pays-bas. Mais elle protesta d'arriuee, qu'elle ne pouuoit ouir parler de paix qu'en supprimant la liberté des consciences. Laissons-la donc auec l'Archiduc entre les cõseils de la guerre, cepẽdant que nous ferõs vne escapade par l'Europe, pour y voir les terribles coups que la mort tire en diuerses prouinces contre l'vn & l'autre sexe. Pierre de Penac Archeuesque & Comte de Lyon, combatra le premier en ceste annee contre les efforts & terreurs des derniers souspirs. Personnage de grande experience aux affaires. desquelles ayant par la pointe d'vn entendement sublime acquis la cognoissance auec vne extreme facilité dés sa premiere reception au Conseil, il pouuoit vtilement seruir le feu Roi son bienfaicteur lors qu'au commencement des practiques du feu Duc de Guise, sa Majesté l'enuoya vers lui pour l'appaiser. Mais apres le Traité de Nemours (auquel il fit de tres-mauuais offices au Roi, qui regne à present, lequel a neantmoins tousiours estimé qu'vn Roi de France & de Nauarre ne doit point venger les iniures faictes à vn Roi de Nauarre seulemẽt) il prefera les plaisirs de sa maison aux seruitudes de la Cour. Et les estroites intelligences qu'il eut des lors auec le Duc de Guise, iointes aux promesses d'vn chapeau de Cardinal & de l'estat de Chancelier, l'alienerent du seruice de celui duquel il pouuoit en effect receuoir ce qu'vn autre ne lui pouuoit donner qu'en esperance. Il fut contraint sortir de Lyon aux barricades des habitans contre le Duc de Nemours. & n'y peut rentrer que par la planche que lui dresserent les faueurs du Mareschal de Biron, & du Baron de Lux son nepueu, à la premiere entree du Roi. Mais se voyant descheu de ceste ancienne splendeur & dignité qu'il auoit obtenue lors qu'il estoit comme le premier oracle au Conseil, le souuenir de ce qu'il auoit esté, lui fit naistre vn desir de n'estre plus. Des lors il se proposa de ne penser plus qu'aux affaires de sa charge, mespriser les escrits & propos qu'on publioit au preiudice de son honneur, regarder à l'abri les flots & les orages de ce monde, & attendre le temps d'arriuer à la tranquillité du port qu'il approchoit, au-

1599

Mort de Pierre de Penac Archeuesque de Lyon.

Les promesses du monde l'emportent.

Le desespoir le saisit, quoi que au reste hõme de grand sens.

1599 quel il aborda des le troisiesme iour de sa maladie, IX. de Ianuier. Il auoit le sens fort net, & l'entendement capable de preuoir & predire les euenemens de plusieurs conseils, iugeoit mieux qu'aucun autre de la nature des hommes par l'inspection de leurs visages. Car ayant vn iour consideré curieusement le Mareschal de Biron aux traits & à l'air de son visage, il iugea qu'il auoit la physionomie tresmauuaise, voire d'vn homme qui deuoit perir mal-heureusement. Il estoit docte, & toutes qualitez requises à l'elegance du bien-dire se rencontroyent en lui. Vn visage doux & graue, vne action gracieuse & persuasiue, vne facilité de paroles conioincte auec vne forte vehemence, par lesquelles il se fit admirer en plusieurs actions publiques, aux premiers & derniers Estats de Blois, en l'assemblee du Clergé à Melun, aux Estats de Bretagne. En somme doué de grandes parties qu'il pouuoit mieux faire valoir s'il eust voulu preferer la contemplation spirituelle au labyrinthe des affaires de la Cour peu conuenable à sa profession.

Bon physiognome.

Ses qualitez.

La mort de Gaspard Comte de Schomberg & de Nantueil, Alemand d'extraction: & de grande authorité en la Cour, fut beaucoup plus soudaine. Vne apoplexie l'emporta de ce monde en vn instant, le XVII. de Mars.

Mort soudaine du Comte de Schomberg.

Mais cest accident ne troubla point tant la Cour comme le regret & desplaisir que le Roi conceut par le deces de la Duchesse de Beaufort. Sa beauté sans pair & sa respectueuse bonne grace auoyent gagné le cœur & le lict du Roi. & le terme de sa quatriesme gesine approchant, elle print congé du Roi en termes qui sentoyent son dernier adieu, lui recõmanda ses enfans, l'acheuemẽt de sa maison de Monceaux, & la recompense de ses seruiteurs. partit de Fontainebleau le Lundi de la sepmaine qu'on appelle saincte, à dessein d'y passer les festes de Pasques, & d'attendre le point de son accouchement. Elle l'apprehendoit fort. car quelques deuins l'auoyent aduertie que ceste derniere grossesse la trauailleroit iusqu'à mourir, & qu'vn enfant l'empescheroit d'arriuer où elle aspiroit. c'est à dire d'obtenir selon son esperance la place de femme legitime. mais les grandes resistances que l'Eglise y formoit lui donnoyent d'estranges trauerses

De la Duchesse de Beaufort.

Menacee par les deuins.

ses en son ame. Les cœurs & les oreilles des Grands ne sont que trop ouuertes à tels professeurs de deuinations & de magie, contre lesquels, & contre ceux qui les escoutent, le sainct Oracle prononce neantmoins d'espouuentables arrests. 1599

Comme elle se promene dans les iardins de l'hostel de Zamet apres auoir oui cest excellent concert de musique qui se fait en l'Eglise S. Antoine le Ieudi sainct, voici qu'vne grande apoplexie la surprend, & presque lui termine la vie sur le champ. Le paroxysme en estant passé, on la transporte chez sa tante de Sourdis au cloistre S. Germain de l'Auxerrois, où les violences de ses douleurs se renforçans auec d'estranges syncopes & conuulsions si cruelles qu'ayans porté sa bouche sur la nuque du col, la mere & l'enfant moururent ensemble le Samedi matin, trop tost pour trois enfans qu'elle laissa : Cæsar Duc de Vendosme, Alexandre depuis Grandprieur de France, & vne fille. trop tost aussi pour ceux qui sçauoyent que sa faueur estoit vn sentier tout frayé pour aprocher celle du Roy.

Mort estrange, & Piteuse.

Le Duc de Sauoye esperoit s'en preualoir pour les affaires qu'il auoit à decider auec sa Maiesté. mais la fascherie de ceste trauerse externe fut accompagnee d'vne domestique par la mort de D. Philippin son frere bastard, tué par le Marquis de Crequy en duel memorable pour la condition des personnes & circonstances du combat, mais fondé sur vne querele assez friuole, comme vne infinité d'autres qui d'vne forcenee & brutale fureur destruisent & les ames & les corps de plusieurs en pleine paix, contre qui la mort n'a voulu rien entreprendre au milieu d'vne armee. A la reprise du fort de Barrault sur le Duc de Sauoye, Crequy demeura possesseur entre autres choses d'vne escharpe richement estoffee, qu'vne Dame de Piemont auoit donnee à Philippin. Quelques iours apres Philippin l'enuoye redemander. Mais Crequy la portoit côme vn trophee de sa victoire. il la refuse. & de là s'aigrit le premier leuain du despit de Philippin. Depuis auint que Crequy fut desfait à S. Jan de Morienne allant au secours de Charbonnieres, & mené prisonnier de guerre à Turin. A Turin il void ce-

D. Philippin bastard de Sauoye, tué par Crequy.

1599 ste Dame en vne compagnie. Comme il l'entretenoit, Philippin suruenant les trouue parlans ensemble : & ne peut s'empescher qu'il ne lasche quelque parole dõt Crequy se sent picqué. Mais le temps & le lieu ne permettoyent à Crequy d'en tirer raison autre que peut vn prisonnier. Deliuré qu'il est il mande à Philippin, Que s'il veut auoir son escharpe, il la vienne querir. Philippin s'estime braué : & croyant que Crequy portoit ceste escharpe au preiudice de son honneur, il le fait appeller. Ils se battent contre les portes de Grenoble. & l'appellant estonné d'vn coup d'espee à trauers le corps, qui l'auoit porté par terre, demande la vie à Crequy. Crequy la lui donne, & l'ayant fait penser par son chirurgien mesme, se departent comme bons amis.

Crequy appellé par Philippin, & ce qui s'en ensuiuit.

Le Duc de Sauoye aduerti du succez, demeure extremement indigné, & mande à Philippin, qu'il ne le veut point voir, que premierement il n'ait effacé ceste honte, & radoubé la breche qu'il a faicte à sa reputation en demandant la vie. D'ailleurs on lui fait entendre que Crequy s'est vanté d'auoir eu du sang de Sauoye. Il faut donc que Philippin tire raison de ceste parole, ou qu'il creue. Ainsi voila soudain vn second appel à Crequy. Crequy s'en pouuoit excuser, attendu que Philippin lui deuoit la vie, mais il auoit trop de courage pour refuser le champ. il l'accepte auec mesme allegresse que le premier.

Philippin appelle Crequy pour la seconde fois.

Les peines portees par la nouuelle defense des duels ne permettoyent que le combat se fist en Dauphiné : & l'infractiõ de l'Edict par le gendre d'vn gouuerneur eust esté de mauuais exemple. Ils conuiennent donc que ce seroit sur le territoire de Sauoye, & prennent rendez-vous au deuxiesme de Iuin entre Quirieux & Saint André, Qu'ils se battroyent à l'espee & au poignard, à pied & en chemise, & ne se departiroyent que par la mort de l'vn des deux. Que le vainqueur auroit les armes du vaincu. Que douze gentilshommes de Dauphiné, & autant de Sauoye, assisteroyent pour enleuer le corps du vaincu, & empescher qu'aucune supercherie ne fust faite au vainqueur. Que les douze Sauoisiens seroyent autant esloignez du combat, comme les Dauphinois pourroyent employer de temps à passer l'eau pour

Ils conuiennent du lieu & des conditiõs.

pour se rendre à mesme instant sur le champ du combat. 1599
Que leurs seconds, la Buisse pour Crequi, Attignac pour Philippin, se trouueroyent seuls sans autre sur le champ, qu'ils feroyent la visite des armes & des habits des deux combattans, les fouilleroyent par tout pour sçauoir s'ils auroyent quelques enchantemens ou charmes sur eux, & laisseroyent decider le differend aux champions, sans se mesler de leurs fortunes.

Le iour eschet. Philippin trouue des difficultez aux conditions de ce combat, & retardant de venir, donne quelque ombrage & sinistre impression. mais c'estoit vn interne ressentiment du malheur qui le talonnoit. La Buisse le presse de partir, & sçachant bien faire valoir le courage & la valeur de son ami, veut donner de l'estonnement à son ennemi. Je sçay (dit-il entre autres paroles en allant) que vous estes braue, & auez de courage tout ce qui se peut : mais vous auez à faire à la plus furieuse espee qui soit en France. cela me fait parier vostre perte. Ils viennent aux mains. Philippin tire d'abord contre Crequi d'vne si brusque fougue qu'il lui donne beaucoup de peine à parer ses atteintes, & desia rend l'action douteuse aux spectateurs. Mais Crequi retient son iugement net & sans trouble : & ne voulant frapper suiuant les bouttees de la colere, laisse passer ceste premiere impetuosité, prend son temps selon l'occasion, & porte à Philippin deux coups d'espee dans le corps auec telle roideur, qu'il le renuerse & cloue son corps à la terre. Crequi desiroit emporter auec la victoire l'honneur de lui donner encore vn coup la vie. Mais l'vn n'estoit pas en estat de s'humilier vne autrefois à ceste demande : & l'autre ne pouuoit rendre ce que la violence de son estoc auoit raui. Ainsi tel cuide venger sa honte qui l'accroist.

Philippin y demeure mort.

Mort du chancelier de Chiuerny.

Les enuieux & malvueillans de Philippe de Hurault Comte de Chiuerny Chancellier de France eussent bien voulu triompher & de son honneur & de sa vie, si leur pouuoir eust equipollé le vouloir. Il auoit esté premierement Surintendant de la maison de Henri Duc d'Anjou qui succedant au Roi Charles IX. son frere, le fit Garde des seaux viuant le Chancellier de Birague, puis le pourueut de son Estat apres sa mort. Mais aux Estats

1599 *Auparauant disgracié par les pratiques de la Ligue, puis restabli.*

de Blois apres les barricades de Paris, pour contenter en ceste partie les auteurs des factions & chefs de la Ligue, le Roi son bien-faicteur lui commanda de se retirer en sa maison (ainsi qu'à d'autres de ses meilleurs & plus confidens seruiteurs, ausquels ils en esperoyent substituer à leur poste & deuotion) donna les seaux à Monthelō Aduocat en la Cour de Parlement. Apres auoir coulé partie des tempestes du siecle à l'abri de ses belles maisons de Chiuerny, d'Eclimont & autres, le Roi par ses recommādations de Bellegarde Grand escuyer, & d'O Surintendāt des Finances de sa Maiesté, le restablit en sa charge & dignité, durant laquelle comme sa felicité desplaisoit aux vns & profitoit aux autres, il contrequarra d'vne singuliere constance & moderation les efforts de ses ennemis. Iamais ne se trouua personne qui fut egalement approué de tous: & plus haut esleuez sont les Cedres, plus sont ils exposez à la violēce des tēpestes: Aux Estats de Rouā on forma tāt de plaintes contre lui, qu'on proposa de lui donner vn Garde-des-seaux, ou de lui procurer vn chapeau de Cardinal à Rome. Mais ces grandes dignitez ne se rougnēt qu'auec honte, & celles qui tiennēt le premier rang de la milice & de la iustice en France, ne se perdent qu'auec la vie. Ces enuies & trauerses lui firēt naistre vn ardēt desir de leuer les abus qui s'estoyēt glissez par la licence des tēps es affaires de la Chācellerie. Les anciēs reglemēs furēt renouuellez par l'Edit du IX. de Feurier. mais la mort ayāt preuenu la perceptiō des fruits & du cōtētemēt qu'il s'en estoit promis, Pōpone de Bellievre son successeur reforma par diligēce les desordres qui s'estoyent introduits par nonchalāce. Il ne s'y fait plus de monopoles, plus de praticques au preiudice du public. La iustice & la raison seules y trouuent place. Les grādes & honorables charges qu'il a soustenues & dedans & dehors le Royaume au seruice d'vne race entiere de nos Rois, lui ont merité ce tesmoignage de la bouche mesme du Roy, Qu'il le tient pour le plus homme de bien qui soit en France. & son incorruptible probité lui a acquis la garde des loix & la souueraine conduite de la iustice du Royaume. Charge à laquelle on ne peut apporter trop de constance, d'integrité, d'experience & preud'hōmie.

Il auoit commencé de beaux reglemēs en la Chancellerie. Son successeur de Bellievre les a paracheuez.

En ce

En ce temps Marthe Broſſier fille de Iaques Broſſier habitant de Romorãtin en Sologne, à l'inſtigatiõ de sõ pere, hõme (ce dit l'original) de peu d'apparence, mais ſubtil, remuãt & factieux, attiroit la cõmiſeration des plus credules, l'eſtonnement des plus reſolus, la crainte des plus foibles, & la commune creance du populas qui conuoloit à ce ſpectacle, ſi la clair-voyance des plus ſages & la prudence des Officiers de la iuſtice n'euſt de bonne heure deſcouuert la fourbe. Elle auoit fort ſoigneuſement leu le liure qu'on appelle vulgairement le diable de Laon, fait à l'occaſiõ d'vne certaine Nicole natifue de Veruins pretendue dæmoniaque: & s'exerça tellement à contrefaire les forcenez eſlancemens & furieuſes actions des dæmoniaques, que ſon pere la iugeant capable de prendre & dõner telles impreſſions, feignit de croire ce qu'il pretẽdoit faire croire à tout le monde. Il fait le piteux, & publie par tout que ſa fille eſt ſaiſie du malin eſprit: l'amene à Clery vers le Theologal d'Orleans, premunie des premieres & plus claires demandes, qu'on fait ordinairemẽt aux dæmoniaques. Et par ce que Broſſier diſoit qu'elle parloit des Lãgues eſtrãgeres & intelligibles ſeulemẽt aux doctes, le Theologal demande à la fille en langage Grec comment le diable eſtoit entré dans ſon corps. Pour la gloire de Dieu, ce dit-elle. Ainſi ſurpris de ceſte reſpõſe qui lui ſembloit faite fort à propos, il en croid quelque choſe, & fortifie le deſſein de ces pipeurs. l'admiration du peuple qui ſe laiſſe aiſément porter aux perſuaſions des choſes qui lui ſemblent hors du commun, augmente la reputation de ce vaudeville. Le pere la promene en deuotion aux celebres lieux du dioceſe, puis à noſtre Dame qu'on appelle des Ardilliers, puis à Angers, pour la faire declairer dæmoniaque par le iugement de l'Egliſe.

1599 Marthe Broſſier ſçauante à contrefaire la dæmoniaque.

Eſt preſẽtee au Theologal d'Orleans.

M. Mirõ Eueſque d'Angers, plus curieux que le Theologal de deſcouurir la verité, fait loger Marthe en lieu où perſonne ne la pouuoit d'auantage ſuborner, ordonne de ſa nourriture & de la façon qu'il y vouloit obſeruer. On lui donne de l'eau beniſte pour breuuage en vn vaſe commun; elle en boit, & la trouue bonne: puis de l'eau commune en vn beneſtier. la voila tranſportee de fureur en apparence à guiſe d'vne Bacchante. Pour

A l'Eueſque d'Angers.

qui

1599 mieux s'esclaircir en ce fait, l'Euesque commande à la veuë de plusieurs gents de qualité, qu'on lui apporte vn reliquaire de la vraye Croix. & suiuant son ordonnance on presente à Marthe vne clef proprement enueloppee d'vn taffetas rouge. Elle sçait le commun dire, que les diables ont en horreur la croix. voici donc qu'elle contrefait les signes & mouuemens d'vne forcenee, & par ceste fiction cuide imprimer ceste croyance bien auant en l'imagination de l'Euesque. Il en veut faire encore vne autre preuue: & demande son grand liure d'exorcismes. L'Aumosnier lui donne vn Virgile. Il en lit le premier vers de l'Æneide. Elle s'imagine qu'autant de mots sont autant de pressans termes de l'exorcisme. Elle fremit, & se patouillant par terre: auec vne horrible agitation & batement de membres, cuide bien auoir obtenu son dessein. Ainsi l'Euesque acertené de l'imposture, fait chasser le pere, la fille & ses sœurs hors d'Angers, auec menaces de punition corporelle s'ils estoyent surpris en son diocese.

Descouure l'imposture.

Brossier ramene sa fille à Orleans, où il auoit trouué des humeurs plus disposees à receuoir pour verité ses trompeuses menteries. L'Official l'esprouue par deux subtiles sondes. Il demande à Marthe si elle sçait lire: & sur sa response affirmatiue se fait reueremment apporter son liure qu'il appelloit d'exorcismes. C'estoit vn vieil Despautere couuert de deux aix à l'antique, auec deux grands fermoirs de cuiure. Il le lui presente pour y lire quelques lignes à l'ouuerture du liure. Ces lignes furent certains vers Latins construits partie de vocables entiers, partie de syllabes finales, qui ne signifient rien estans separees des autres qui paracheuent le mot. Elle en trouue la prononciation rude, aspre, scabreuse: & ne les ayant qu'à demi proferez, se veautre par terre, se tourne & retourne, se bat la teste, la poitrine, les cuisses, auec de si drus & brusques voltigemens, que ceux qui n'auoyent du sens que pour s'arrester à l'escorce & superficie de ceste ruse, demeuroyent comme trāsis d'estonnemēt & de frayeur. En suite l'Official sçait qu'il y a des parfums dont les odeurs sont agreables & plaisantes aux diables, & d'autres aussi dont les vapeurs les importunēt iusques à leur dōner la chasse.

Comme fait aussi l'Official d'Orleās.

chasse. Car mesme l'Ange de Tobie lui disoit que si le diable ou vn esprit malin troubloit quelqu'vn, il lui falloit faire vn parfum du cœur & du fiel du poisson qu'il lui auoit enseigné. Il la fait donques lier dans vne chaire, & lui presente au nez vn parfum d'herbes & drogues si puantes, que l'odeur ayant penetré ses narines, la miserable qui ne se pouuoit trauailler que des iambes & des pieds dont elle s'escrimoit à outrance, fut contrainte de lascher ceste priere, *Laissez moy, Messieurs, i'estouffe: il s'en est allé le meschant.* Ainsi la fraude verifiee, l'Official defendit aux gens d'Eglise du diocese d'Orleans d'exorciser Marthe, à peine de suspension. 1599

Le pere la fait trotter vagabonde de bourg en autre pres d'vn an & demi, puis la voyãt fort biẽ pratique à cõtrefaire les saults, soubresaults, symptomes & simagrees des demoniaques, il iuge qu'il ne peut faire voir sa fille sur vn plus fauorable ni plus plausible theatre que sur celui de cest abregé de l'Vniuers, où les aumosnes & charitez, plus libres & plus frequentes qu'en lieu du monde, attirent toutes personnes necessiteuses, & où le peuple admire tout sans iugement. Il l'amene à Paris; & la promene par les Eglises pour receuoir des aumosnes. D'arriuee Marthe publie qu'elle est possedee de trois diables: & nõme l'vn Beelzebub, vieil & cruel; l'autre Ascaon, ioyeux & gaillard, bouffon d'enfer; le troisiesme, Marmiton d'enfer. qu'ils entendent toutes langues mais ne respondent qu'en François. On en parle diuersement, au Conseil du Roi, en la Cour de Parlement, aux chaires des predicateurs, en toutes assemblees publiques & priuees. Le populas murmure, que c'est grand' pitié de laisser si cruellement tourmenter par le diable vne creature de Dieu. le pere inuoque le secours des exorcistes. L'Euesque de Paris est prié d'y proceder. Il sçait les affronts qu'elle a desia receus à Angers & à Orleans, & n'y veut rien faire que par l'aduis des plus celebres Theologiens & Medecins de l'Vniuersité. Il les conuoque en la sale de l'Abbé sainte Geneuiefue. Marius Docteur en Theologie l'interrogue en Grec, Marescot Docteur en Medecine, en Latin. Elle dit qu'elle n'est pas en lieu propre pour respondre: aussi n'estoit-elle pas instruicte és responses formelles à

Le pere la mene à Paris.

L'Euesque de Paris assemble les Theologiens & Medecins pour en cognoistre.

1599 leurs demandes de ſurpriſes, & ſon dæmon ne parloit qu'en François, encore non à toutes heures, ni en tous lieux, ni à toutes perſonnes indifferemment.

L'Eueſque commande qu'on la mene en vn chappelle de ſaincte Genevieſve, & permet qu'elle ſoit exorciſee par vn preſtre. Aux premieres parolles elle ſe precipite à la renuerſe, remue les flancs comme vn cheual outré, bruit & parle du ventre à guiſe des hypochondriaques & hydropiques, rouille les yeux, tire la langue, treſſaute par fois en l'air, & ſe tempeſte en ſomme d'vne tant outrageuſe agitation, que l'aſſiſtãce deplore ſa miſerable condition. On lui met en la bouche des reliques de la vraye croix: elle les endure ſans contraſte. Mais comme on lui preſente le chapperon d'vn Docteur, elle rugit & proteſte qu'elle ſent d'horribles tourments.

Les Medecins reſpõdent pour la plus part cõtre elle.

Les Medecins ſont requis de dire ce qui leur en ſemble. Preſques tous concluent, & Mareſcot en porte la parole à l'Eueſque, Qu'il n'y a nulle operation diabolique, beaucoup de feintiſe & peu de mal. peu d'autres (comme en vne compagnie il ſe trouue touſiours des eſprits de contradiction qui penſeroyent manquer de ſuffiſance, s'ils ne taſchoyent d'affoiblir ou renuerſer par contraires raiſons celles d'autrui) proteſtent qu'ils remarquent en Marthe tous les ſignes ordinaires aux dæmoniaques, que les mouuemens d'icelle ne ſont ni naturels ni materiels, & procedent ſans doute d'vn malin eſprit. Aucuns ſecondent ceſt aduis pour la deſcharge de leurs conſciences. Quelques Theologiens rapportent, Qu'ayans mis la fille tout debout entre eux, & l'affaiſſans contre terre de toute leur force à deux mains, ils l'ont neantmoins ſentie ſouſleuer en l'air vn pied de haut.

Quelques Theologiens au contraire.

On continue les exorciſmes: & quand elle oit parler du myſtere de l'Incarnation, ou du Sacrement de l'Euchariſtie, elle ſe renuerſe ſur le dos, & ſe traine à peu de ſoubreſaults violents, depuis l'autel iuſqu'à la porte de la chappelle. Mareſcot ſouſtient que ce n'eſt que feinte, & que tels eſlancemens ſe font par habitude. Là deſſus vn Capucin, *Si quelqu'vn* (dit-il) *eſt encores incredule, qu'il entreprene de l'arrreſter, & le diable l'emportera.* Mareſcot void que c'eſt vne pierre iettee dans ſon iardin.

Mais

Mais il ne craind point les diables de ceste religion. *Ie* 1599
prens ce hazard sur moy (ce dit-il en repartant) & lui portant la main au col, & son genouil sur le sien, ainsi veautree qu'elle estoit, fit voir à la compagnie que Marthe & son dæmon auoyent bien peu de force. Il l'arresta tout court, & la contraignit de s'escrier comme à Orleans, qu'il s'en estoit allé. Marescot persiste en son affirmatiue, & fait semblant se retirer. Marthe le tient pour son fleau, & recognoist qu'il se roidit plus que tous autres contre l'impression qu'elle cuide donner. Voici qu'elle reuient à ses eslans accoustumez, & reprend ses premieres furies. Marescot y remet la main, & les accoise sans peine. Ainsi ses compagnons se renforcent en son opinion, Qu'il n'y a rien ici contre nature.

Marescot fait voir à l'œil la fourbe.

Au lendemain l'Euesque prie d'autres Medecins de la voir. Vn d'entr'eux asseure qu'elle est reellemēt & de fait possedee, par ce qu'elle tiroit la langue & enduroit la picqueure d'vne espingle: signes bien foibles pour autoriser son iugement. Vn autre, qu'il voyoit beaucoup d'apparences de fiction, mais que Fernel n'auoit point certainement cognu la dæmonomanie d'vn malade qu'au bout de trois mois. Les autres souscriuirent au premier aduis, d'autant mesme qu'ils ne remarquoyent aucune alteration ni de poulx ni de respiration ni de couleur es plus turbulentes agitations de ceste pipeuse.

Cependant le peuple acourt de pres & de loin à ce spectacle. il y a apparence qu'aucuns en pretendent supposer vn miracle comme ailleurs bien souuent. La superstition est volontiers la mere d'impieté: les diuerses opinions diuisent les affections: les chaires publiques en bruyent desia; il en peut reussir vne dangereuse sedition. Pour ce la Cour de Parlement ordonne que Marthe sera mise entre les mains du Lieutenant criminel. Le Clergé murmure. les dæmoniaques ne sont pas de la iurisdiction temporelle. il n'appartient qu'à l'Eglise de les cognoistre, & de les chasser quand elle les a cognus. Quelques Capucins ne s'en peuuent taire en leurs sermons, on en met de prisonniers. Ils recourent au Roy, mais il veut que sa Cour de Parlement soit obeye. La grand' Chambre & la Tournelle enioignent par leur arrest au

Arrest contre.

1599 Lieutenant de robe courte de remener ces affronteurs & charlatans à Romorantin, auec defense d'en sortir sans permission du iuge de la ville.

Comme le Parlement estouffoit par sa prudence les semences des factions & mutineries qui prenans pied dans la ville de Paris pouuoyent produire des fruits d'vne funeste seditiō : il portoit d'ailleurs son ordinaire preuoyance au bien de l'Estat pour l'aduenir, & meditoit de ioindre ses instantes prieres & remonstrāces auec celles que les Princes & Seigneurs du Conseil faisoient au Roi. Ils consideroyent que les ennemis de ceste Couronne armeroyent volontiers toutes les puissances infernales, & susciteroyent toutes les iniures de l'air, toutes les tempestes des eaux, pour engouffrer ce Nauire qu'ils ont ci deuāt par leurs damnables factions desarmé de toiles, d'anchres, de mast, de chables, & laissé tout entr'ouuert de tous costez flotter à la merci des ondes. Ils sçauēt que Fr. Honorio Capucin de Milan a n'agueres aduerti le Roi d'vn execrable desesperé qu'on enuoyoit d'outre les Monts pour attenter contre sa Majesté. qu'il a de fait esté trouué dedans Paris, & prins sur les remarques que le Religieux dōnoit par sa lettre. Tous les peuples François apprehēdans vne recheute aux miseres dōt la souuenāce leur estoit encore toute fraische, dressoyēt leurs vœux cōmuns en haut à ce qu'il pleust à Dieu disposer les affections & volōtez du Roy aux effets d'vn mariage, honneste, vtile, necessaire. Vn bō Prince n'aime pas son salut s'il n'est cōioint auec le salut public: & ne souffre pas qu'on lui souhaite rien qui ne soit expedient à ceux qui le souhaitent.

Le Parlement de Paris exhorte le Roy à subir la loi du mariage.

La Guesle Procureur general de sa Maiesté accompagne de ses pregnantes & persuasiues raisons l'intention du Parlement & la voix du peuple. Aux Estats successifs le plus proche du Prince succede tousiours. mais la France n'abonde que trop en hommes, dont les corps, desarmez par la paix, retiennent neantmoins l'ame & le courage armez, pour abolir vn iour s'ils peuuent les loix sacrees & fondamentales de l'Estat. Toutes les fois que la Couronne s'est transplantee de branche en autre, elle n'a point failli d'estre trauersee de nouuelles partialitez & combustions. Quand la succession demeure

en sa

en sa souche, les apprehensions des calamitez publiques 1599
n'affligent aucun. car les peuples iettans l'œil sur vn fils legitime, cuident que le pere regnant raieunissent en la personne de son successeur. Il n'y a rien qui donne plus de contentement à l'esprit, plus de recreation à la veuë des subiets, qu'vn nõbre de beaux enfans en la famille Royale, comme rayons du Soleil qui illumine les Royaumes. Ce doux nom de Dauphin n'a de long temps resonné aux oreilles des François. ils l'attendent comme les malades vn refraischissement au milieu de leurs ardeurs. Le commencement d'vn si grand bien sera de faire declairer nul le mariage d'entre sa Majesté & la Roine Duchesse de Valois. Le default de lignee, la conseruation de l'Estat, le degré de leur consanguinité qui se trouue au troisiesme sans dispense, le mespris des formes essentielles & necessaires, & le defaut de consentement, ont tousiours esté causes legitimes ou pretextes de pareille dissolution. Mais vn si grand Royaume où reluisent tant de Princes, tant d'illustres & anciennes familles, ne s'accommoderoit pas bien au commandement de ceux qui ne naistroyent ou de sang royal d'vn & d'autre costé, ou du moins qui tienne rang principal & souuerain. On ne peut donner des heritages de sang trop illustre à vn Royaume : & s'il n'est egal au paternel, au moins faut-il qu'il en approche. Car les peuples de naturel altier ployent impatiemment le col sous domination d'vn fils qu'ils voyent amoindri du lustre de ses deuanciers, d'vn fils qui ne seroit que moitié Prince & moitié gentilhomme.

Ces remonstrances porterent coup : elles estoyent egalement & fideles & veritables. Le Roi les escoute, & les gouste comme procedees de bons & loyaux seruiteurs, qui par la comparaison du passé iugent de l'aduenir, & conioignent en ceste importance l'interest public auec le bien particulier de sa Maiesté, qui faisant reuerdir ceste ancienne & derniere branche royale qui depuis tant d'annees ne porte point de fruit, occasionnera ses peuples à leuer & les cœurs & les voix au ciel pour la benisson des fleurons qu'ils espereront lui voir nouuellement naistre, comme par vn preiugé de certaine lignee. Car la voix du peuple est la voix de Dieu.

1599 Il faloit à ceste declaration de nullité le consentement de la Roine. Elle auoit n'agueres viuant la Duchesse de Beaufort, refusé d'y condescendre. maintenant elle respond & mande au Roy par M. l'Anglois Maistre des requestes de son hostel, qu'elle dira son intention à Berthier agent du Clergé & Intendant de ses affaires. Il rapporte, *Qu'elle ne desire que le contentement du Roi & le repos du Royaume.* Et par vne lettre particuliere supplie sa Majesté, la gratifier de sa protection, sous l'abri de laquelle elle met le reste de ses annees. Suyuant ceste parole elle requiert & poursuit en Cour de Rome que le mariage soit declairé nul, comme fait en degré non-permis, ioint qu'elle n'y consentit iamais que de la bouche seule, pour le respect & reuerence du Roy Charles son frere, & de la Roine sa mere. Le Roy l'accompagne d'vne pareille requeste, & commettant cest affaire au Cardinal d'Ossat & à Sillery son Ambassadeur à Rome, les charge de faire entendre au Pape, Qu'en ce qui concerne la nullité de son mariage il ne desire autre faueur que celle de la Iustice, & ce qu'on ne pourroit refuser au moindre de ses sujets en pareil incident.

La Roine Marguerite consent la nullité de son mariage.

MAIS Clement VIII. declara-il nul vn mariage dont l'approbation de Gregoire XIII a effacé ce qu'il pouuoit auoir de vice ? Le vice est de telle nature qu'il n'en permettoit le contract, & le rompoit estant passé. D'ailleurs le mariage fut consommé en vne saison où le Roi Charles & la Roine-mere couroyent & couuoyent de tres-funestes desseins sous le voile de ceste alliance. La Religion que le Roi suiuoit alors ne lui permettoit de se sousmettre à la iurisdiction de Rome. & la Roine qui n'apportoit à ceste action que le corps, non le cœur, eust monstré le desirer si les empeschemens eussent esté leuez à son instance. Ainsi les vns & les autres furent peu soigneux d'enuoyer à ROME.

CLEMENT doncques par l'aduis du Consistoire donne la cognoissance de ceste cause au Cardinal de Ioyeuse, à l'Euesque de Modene son Nonce en France, & à l'Archeuesque d'Arles. lesquels ayans fait informer de l'aage du ROI, veu la demande des trois Estats du ROYAUME, & consideré toutes les autres solennitez requises, declairent

rent le mariage nul, & remirent les parties en liberté de prendre tel parti que bon leur sembleroit. 1599

Le Roi ne meurt iamais car l'vn n'est si tost expiré que le plus proche habile à succeder prend & son sceptre & sa couronne. Aussi le nœud de ce mariage n'est si tost desnoué, qu'on parle de le renouër auec vn autre. Les alliances sont auiourd'huy fort rares en la Chrestienté. Portugal, Aragon, Naples, Sicile, & tous les autres Royaumes des Espagnes sont maintenant reduits sous vne seule Monarchie. les maisons souueraines ayans des filles ont quasi toutes quelque inegalité ou d'aage ou de religion, ou quelque autre suiet qui aliene les affections. & l'experience apprend tous les iours que la diuersité de religions diuise les cœurs & rompt la concorde du mariage. Les alliances estrangeres & payennes estoient expressément interdites aux enfans d'Israel. Christ ne se peut allier auec Belial, ni le loup s'associer auec la brebis.

Les Princes ont auiourd'huy de la peine à trouuer des alliãces dignes

Marie de Medicis estoit vn precieux ioyau entre les mains du grand Duc de Florence son oncle, & capable de ioindre l'alliance de quelque grand' maison à la siene originaire, qui des long temps marche à l'egal des plus illustres d'Italie. Il en fut parlé des la premiere congratulation que la seigneurie de Venise enuoya faire au Roi tost apres son aduenement à la Couronne, & sembloit que la prouidence diuine n'eust voulu l'ottroyer à l'Empereur, afin que de son sang meslé parmi celui de Bourbon, nacquist aux François vn Fleuron, qui fist reuerdir le tige royal, & perpetuast la posterité du Roi, comme iadis incorporé auec celui de Valois, il auoit fait monter trois Rois consecutifs sur le theatre de ceste Monarchie, donné vn Comte de Flandres Duc de Brabant & d'Alençon, vne Roine d'Espagne, vne Duchesse de Lorraine, & celle qui suruiuant à tous ceux-la depuis ceste declaration de nullité, portera le titre de Roine Marguerite.

La maison de Florence en fournit vne au Roy.

Ceste nullité accordee par le Pape, le Roi l'enuoya remercier par d'Alincour fils de Villeroy (nom plein de creance & reputation entre les amis de ceste Couronne) & lui demander son aduis touchant ses secondes nopces qu'il desiroit recercher en la maison de Florence. Mais d'autant que l'annee suiuante produira les effets

Il desiré que le Pape l'agree &c.

1599 de ceste negociation, faisons vne pause, & parcourons ceux qui restent en la presente.

Henriette, creée par le Roi Marquise de Vernueil, fille de François de Balsac seigneur d'Entragues, Cheualier des Ordres de sa Maiesté & Gouuerneur d'Orleãs, auoit cependant occupé la place de Gabrielle, Duchesse de Beaufort. Mais la respectueuse amour de la premiere demeuroit bien auant engrauee dans le cœur du Roi. Aussi verrons-nous naistre de ceste nouuelle priuauté, vn chãgement qui fera cognoistre à celles qui ne sçauent conseruer leur fortune, que qui sçait aimer peut hayr. La prudence est l'œil de la Raison: & au contraire l'imprudẽce en est l'yuresse, qui nee des affections &(par maniere de dire) recueillie comme vne nuee, esblouit la Raison, & ne lui laisse apperceuoir ce qui lui fait de besoin. Le Roi ne se laisse tellement maistriser aux siennes, que parmi les plaisirs qu'il cueille au Bois-males-herbes, il ne traitte à Rome vn autre important affaire embarassé d'importunes trauerses & difficultez: affaire qui fournissant aux peuples dequoi exercer leur iugement, preoccupoit les vns de la crainte d'vne nouuelle combustion, & les autres de l'esperance d'aller aux campagnes de Piemõt vuider ce differend à la pointe de l'espee. Sa Maiesté redemande le Marquisat de Saluces comme dependant du Dauphiné, le Duc de Sauoye s'en est saisi comme d'vne piece du naufrage qu'il estimoit ceste Couronne estre sur le point de faire l'an M.D.LXXXVIII. & pretendant que les Dauphins de France l'ont extorqué de ses deuãciers, le veut desormais reunir en sa maison. Les parties ont par le traité de Veruins nommé le Pape arbitre de ce proces de grande consequence, car il y va du point d'honneur, c'est à dire d'auoir ou deuëment acquis & legitimement conserué le sien, ou d'auoir par moyens obliques & faulx tiltres vsurpé l'autrui. Difficultez qui tindrent lõg temps l'arbitre en peine de ce qu'il deuoit prononcer. Car l'histoire le louë d'auoir apporté en ce fait vne religieuse integrité, de s'estre despouillé de toute affection autre que iuste, de n'auoir laissé preoccuper sa cõscience ni de haine ni de bienvueillãce. Reprenõs vn peu de plus loin l'instruction de ce tant memorable proces.

Parmi ses plaisirs traite vn important affaire pour son Estat. dont

Char-

Charles Duc de Sauoye preuoyoit que quand le Roi auroit ramené toutes ses prouinces au deuoir d'vne iuste obeissance, & recouuré toutes les perles de sa Couronne, le Marquisat ne seroit pas la derniere piece de la quelle il la voudroit enrichir. Pour ce ne voulut-il estre aussi des derniers à recercher sa paix & son amitié. Mais quelle apparence qu'vn gendre du Roi Philippe meditast de se soustraire des intelligences d'Espagne pour se reconcilier auec la France, qu'il auoit assaillie lors qu'elle estoit plus esloignee de ce soupçon? lors qu'à peine l'eust-elle voulu croire quand on l'en eust aduertie, veu les derniers & recents bienfaits qu'il auoit receus du feu Roy? 1599

Le Roy & le Duc de Sauoye sont les parties.

Neantmoins le Roi preste l'oreille aux raisons du Sauoysien. Les presidens de Silleri pour le Roi, & Rochette pour le Duc, conuienent, mais sous le bon plaisir du Roi, Que le Marquisat de Saluces & les terres qui en dependent, lors tenues & possedees par le Duc, lui demeureront à perpetuité, moyennant certaines sommes qu'il promettoit payer à termes nommez. que le Marquisat sera tenu par l'vn des fils du Duc, qui en fera hommage au Roi, & qu'il restituera quelques places qu'il occupe.

Sillery & Rochette le sollicitent.

La seconde condition n'estoit point portee par escrit, ains promise de bouche seulement. Comme doncques il fut question de iurer le traicté, Rochette declaire qu'il n'a commandement que de suiure ce qui se trouue escrit: & s'en retourne sans rien faire.

Charles prie le Roi que ceste espine ne les accroche point, & monstre vouloir traicter à bon escient. Mais à quel propos vne seconde conference de Silleri auec François Comte de Martinengue au Pont de Beauuoisin, pour se roidir encore sur le refus de ceste seconde clause verbale?

De ceste premiere Hydre en nasquit vne autre. Martinengue vouloit comprendre les terres de Cental & de Chasteau-Dauphin dans les enclaues du Marquisat: & Silleri soustenant qu'elles dependoient de la Comté de Prouence, declaira ne pouuoir passer outre sans l'effect de la deuxiesme proposition qu'il auoit reseruee. Mais le Duc estime qu'il se fera trop de preiudice s'il aduoue tenir le Marquisat de la Couronne de France.

Le Duc de Sauoye ne cerchant qu'à temporiser, attire la guerre.

1599 Au refus, les Deputez s'assemblent encore vne fois à Suze, où le Duc promet de s'arrester à ce qu'en iugeront quelques Arbitres en equité de conscience. Le Roy accepte la condition, & pour faire paroistre qu'il veut sortir d'affaires à l'amiable, remet au Duc le choix des Arbitres, bien marri qu'il n'a plustost fait ceste ouuerture.

La paix de Veruins remet le iugement au Pape, à qui le Roi monstre ses tiltres.

COMME le Duc pousse le temps auec l'espaule, & ne procede à la nomination d'aucuns Arbitres, les-Diguieres recommence à lui faire sentir les rigueurs des armes Françoises, & l'escorne de plusieurs places tant en Sauoye qu'en Pied-mont, iusqu'à ce que par la paix de Veruins il fut dit, Que sa Saincteté seroit iuge & arbitre de tous les differents qui estoyent entre sa Maiesté & son Altesse, pour les appointer dedans vn an. Ainsi les parties exhibent leurs tiltres, & remettent leurs pretentions es mains de l'Arbitre. Le Roy huict seulement par Sillery son Ambassadeur, choisies entre plusieurs autres par d'Illins premier President au Parlement de Grenoble, irreprochables & pleines d'efficace pour verifier son droit par diuers hommages des Marquis de Salusses qu'ils ont rendus au Dauphin de Viennois en diuerses annees esquels ils aduouënt tenir en fief de lui le Marquisat de Salusses, en reçoiuent l'inuestiture, se declairent vassaulx & hommes liges d'icelui, lui iurent serment de fidelité, ratifient & confirment tous les actes faits par leurs deuanciers enuers lui: & sur quelques sommations des Comtes de Sauoye, de leur faire hommage & serment de fidelité pour le Marquisat ou pour aucunes terres qu'ils pretendent estre de ses appartenances, respondent qu'ils ne sont tenus à deuoirs aucuns enuers la maison de Sauoye pour ces terres ni pour autres. Pieces en somme qui nonobstant les contredits du Sauoysien, estoyent valables & suffisantes, fortes & iustes, outre la possession par delà toute memoire d'homme, pour iuger le possessoire.

Ceux du Duc en plus grãde quantité, mais moindres en iustice

LE Duc produit par le Comte Alconas Milanois cinquante tiltres, contenans la pluspart des hommages & deuoirs de vassselage, des recognoissances & infeodations du Marquisat comme fief de Sauoye, & des sermens de fidelité rendus à ses ancestres: des transactions entre les

Marquis

Marquis de Saluſſes & les Comtes de Sauoye, eſquelles *1599*
ils s'obligent de fidelité pour tout le Marquiſat, & renoncent à tous les actes faits au contraire: des procurations de peres à leurs fils pour en faire hommage aux Ducs de Sauoye: des declarations de ne recognoiſtre autre ſouuerain que le Duc de Sauoye: acte par lequel Louys Marquis de Saluſses fut deſpouillé du Marquiſat par Charles deuancier de Charles auiourd'hui Duc de Sauoye, pour en auoir fait hommage au Roi Charles VIII. apres l'auoir recognu tenir de la maiſon de Sauoye.

Mais la plus part de ces adueuz & recognoiſsances ne comprenoyent pas tout le Marquiſat, ains ſeulement quelques terres d'icelui. Ioint que pluſieurs pieces s'infirmoyent d'elles meſmes par leur vice & falſification. Et faiſoyent peu pour le Duc, attendu l'inconſtante & confuſe legereté de ces Marquis, qui tantoſt ſouſtiennent le Marquiſat ne dependre que de leur eſpee, tantoſt ſe diſent feudataires de l'Empire comme originaires de la maiſon de Saxe: tantoſt de Dauphiné, de Sauoye, de Piedmont, de Milan, ſelon l'exigence du temps qu'ils preferoyent aiſément à la verité, l'ayans meſme à pluſieurs fois recognu tenir de diuers Seigneurs en vne meſme annee, & diuisé leur foi pour meſme choſe entre le Comte de Sauoye & le Seigneur de Milan. L'hommage neantmoins eſtant indiuiſible ne ſe peut rendre à deux pour vn meſme heritage, comme il eſt impoſſible qu'vne ame habite en deux corps, & qu'vn ſeruiteur ſerue bien à deux maiſtres.

Quels la plus part de ces adueus.

La paiſible poſseſſion de plus de cent ans eſtoit vn tiltre legitime pour le Roy, & la proprieté ne ſe pouuoit traitter qu'au preallable la reſtitution ne fuſt vuidee. Pour ce l'Ambaſsadeur François ſe roidit ſur la poſſeſſion & ſur le iugement de la creance en faueur du Roy: & ne voulut oncques entrer en ceſte ineſpluchable confuſion de la proprieté. La regle veut que le deſpouillé ſoit reueſtu. Cependant auec vne infatigable diligence, vne incroyable facilité, il n'oublioit à recueillir & du droict des gens & des conſtitutions tant Canoniques qu'Imperiales toutes les autoritez

La poſſeſſion de temps immemorial, titre plus legitime que tous autres.

Diligence, fidelité, prudence, &

1599 raisons qui faisoyent pour bien informer l'Arbitre pressans la decision de cest affaire d'autant plus ardente affection, qu'il voyoit le temps accordé pour l'arbitrage se passer en vn labyrinthe de longueurs & difficultez, durant lesquelles la maturité des annees du Pape pouuoit donner apprehension de voir par quelque changement assis sur la chaire pontificale vn successeur moins affectionné tant à la paix de la Chrestienté comme à celui qui porte le tiltre de Fils aisné de l'Eglise Chrestienne ioinct auec la iustice de ses demandes.

Viuacité d'esprit ioincte auec vne suffisance accomplie en Silleri.

Mais outre ces armes & raisons Silleri combatoit le Sauoysien par d'autres plus puissantes qu'il tiroit de l'exemple & du propre interest des predecesseurs tant de sa Maiesté que de son Altesse. Par la paix de l'an M. D. LIX. le Roi Henri II. rendit à Philippe Emanuel plusieurs places, consentant que la possession fust restablie sans preiudice des pretentions qu'il se reseruoit. Et le Roi reseruant ses droicts sur les Estats possedez par le Duc de Sauoye, son Altesse ne se reserua aucune pretention sur le Marquisat de Saluces, dont sa maiesté iouyssoit paisiblement des plusieurs annees. Puis donc que le pere, Prince prudent & de sens bien net, n'a fait aucune reserue ni protestation en cest afaire, à quel propos vient le fils remuer ce qui se trouue terminé par cest ac-
1560. cord? Ioinct que par d'autres traictez faicts en consequen-
1572. ce du precedent, au Valentin, à Fossan, à Thurin en diuers
1574. temps, le Marquisat est immediatement recognu de la Couronne de France.

D'auantage, Emanuel mesme pere de Charles rendit à la premiere sommation du feu Roy le chasteau de Carmagnole & quelques autres places du Marquisat dont il s'estoit emparé, pour preuenir (ce disoit-il) certains accidents. Et tost apres la derniere vsurpation par Charles, il asseura le feu Roi & la Roine sa mere, par lettre escrite de sa propre main [comme nous auons remarqué en son lieu] Qu'il s'estoit saisi du Marquisat pour le leur conseruer, & empescher que les Huguenots de Dauphiné s'en preualussent. Or s'il estoit loisible d'agir auec autrui en mauuaise foi sous couleur d'amitié, les plus foibles

ne se-

ne feroient-il pas iousiours exposez aux tromperies des plus puissants? 1599

L'AMBASSADEVR de Sauoye auoit tousiours & l'œil, & l'oreille, & la bouche, ouuerts, & l'action bandee pour esmouuoir le Iuge, mais non pour haster la decision du procés, estimant la prolongation plus vtile à son Maistre que la resolution. Aussi n'estoit il muni que de foibles reparties. Le pouuoir (ce disoit-il) peut donner la possession, sans le droit. les Ducs de Sauoye ont conserué leur droit sans la possession, & ne se sont iamais obligez par aucun Traité à quelque hommage ni recognoissance enuers les Rois de France pour le Marquisat. Et le Duc se peut fortifier de la mesme regle touchant la restitution du despouillé, comme ayans ses ancestres esté premierement despouillez par les Rois de France; puis qu'il est permis au despouillé de recouurer le sien par la force, quand le despouillant n'a point de iuge par dessus lui, auquel le despouillé puisse recourir. Ce ne seroit pas iustice, de contraindre le despouillé de restituer à celui qui l'a violemment despouillé. Or si deux se pretendent despouillez, il est expedient de sçauoir lequel doit estre restitué. Mais ceste maxime de droit, qui veut qu'auant toutes choses le despouillé soit restitué, ne se prattique point entre les Princes, ni pour les Principautez. Puis donc que son Altesse a recouuré par la force ce qu'il n'a peu par la iustice, il est iuste & raisonnable qu'il soit continué en sa possession.

Celles du Sauoisiē, foibles.

La foiblesse des argumens & raisons du Sauoisien n'estoit gueres renforcee par ses subtilitez, ni par les grandes & longues escritures qu'il publioit pour faire ioindre la possession du Marquisat au petitoire en faueur du Duc, qui ne demandoit qu'à reculer iusqu'à ce qu'il peust amener en effect le conseil qu'il prenoit de venir lui-mesme traitter ses affaires en France.

Le terme de l'arbitrage s'escouloit: & telles longueurs estoyent autant de langueurs aux François; qui eussent mieux aimé vuider ce different par les foudres du canon

Les Frāçois eussent voulu d'autres titres qu'ē papier ou parchemin.

1599 que par les regles du droit ciuil. ioinct que ce procés estant sans pair, n'estoit encore tumbé sous la decision d'aucune loy. Pour ceste cause le Pape s'en fust volontiers deporté. Car il ne peut prononcer auec tant de iustice & d'integrité, que l'vne des parties ne demeure malcontente. Il veut neantmoins conseruer en ce iugement sa conscience entiere & pure, & ne donner sujet de se plaindre, sinon autant qu'en voudra prendre celui qui moins aura de droit.

Il trouue vn expedient, comme vn milieu entre deux extremitez; Que les parties lui commettent le Marquisat en sequestre comme à personne neutre, & prolongent l'arbitrage de trois mois qui finiroyent en Aoust, dans lesquels il l'adiugera par la seule balance du droit & de l'equité. Pour l'obtenir il enuoye Fr. Bonauenture Calatagironne General des Cordeliers & Patriarche de Constantinople. Le Roy accorde & le depost & la prolongation: mais contre l'aduis de son Conseil. Car encore qu'on ne reuoque point en doute la fidelité du depositaire, neantmoins il n'est pas tousiours bon de se trop fier: & quelquefois on a beaucoup de peine à retirer ce qu'on a mis en sequestre.

Grande confiance du Roi en la prud'hommie & iustice du Pape.

Ce depost nourrissoit le Duc en esperance de quelque faueur: & le terme prolongé lui donnoit moyen de recourir au Roy d'Espagne, pour estre par son assistance maintenu en sa possession. Mais le Roy d'Espagne desiroit qu'il traittast à bon escient, & s'accommodast auec le Roy. car il pretendoit employer toutes ses forces contre les Pays bas, où ses affaires alloyent de mal en pis. Voici doncques vn nouueau sujet de mescontentement au Duc contre l'Espagne, & de meffiance contre Alconas. Icelui est Milanois, & sera plus enclin à suiure les intentions de l'Espagnol que celles de son Maistre.

Alconas suspect reuoqué par le Duc.

Ainsi picqué il reuoque de Rome. Mais comme vne foible planche n'est pas capable de soustenir de gros fardeaux: aussi tous esprits ne sont pas propres à manier de grands affaires. Ceste terre portoit trop de chardons & d'espines. il faloit vne puissante charrue pour la bien defricher. Les choses importantes & scabreuses requierent vn sens net & poli, vn iugement subtil, vne dil-

Son successeur, trop

discretion pleine d'experience. Le successeur d'Alconas n'eut pas l'ame assez forte pour faire contraste aux raisons qui preiudicioyent à son Maistre. Et des Cardinaux qui estoyent desia bien auant instruicts en ceste negotiation, les vns iettoyent le Duc bien loin de ses pretentions; les autres le blasmoyent d'auoir voulu subir vn iugement qui ne lui pouuoit apporter qu'vn desplaisir auec l'inimitié d'vn grand Prince son voisin, qui n'auoit que trop de courage & prou de moyens pour venger l'outrage de l'auoir tenu si long temps en l'incertitude d'vn procez. 1599 *foible pour soustenir vn edifice ruineux.*

Les François estans à Rome venoyent à la trauerse. Ce depost ne leur plaisoit point. Les formes de la iustice sont trop longues : celles des armes plus courtes. vne iournee decidera l'affaire. D'ailleurs le Pape a bonne intelligence auec le Roy. s'il se veut preualoir du depost, il le peut : il fera l'vn de ses nepueux Marquis de Salusses, qui le tiendra en foy & hommage de la Couronne de France. *Ruse & bruits sourds des François.*

Ces bruits sourds meslez auec l'imprudence de l'Ambassadeur du Duc lui font croire comme verité ce que les François publioyent couuertement à dessein de lui mettre (comme on dit) la pulce en l'oreille, & faire que le Duc rompist l'arbitrage. *Le Sauoisien s'en allarme.*

Poussé de ceste croyance il escrit à son Maistre qu'il recognoist tant de froideur au Pape, & tant d'artifices aux François, que le Pape & le Roy lui doiuent estre desormais egalement suspects. Et persuadé qu'il pechera contre la fidelité qu'il doit à sa charge s'il ne fait ici quelque stratageme politic, taschant d'induire le Pape à mieux aimer auoir ceste obligation au Duc, qui est desia en pleine possession d'vn Estat que sa Saincteté affecte (ce croid-il) pour en inuestir quelqu'vn des siens, il s'en va dire au Pape, *Que le Duc son maistre s'est tousiours promis vn iugement asseuré pour estre maintenu & continué en la possession du Marquisat, comme le tenant de ses predecesseurs qui en ont esté despouillez par les plus forts, & qu'il a repris par la faueur du temps.* *Croyant trouuer quelque lieu de corruptiõ enuers le Pape.*

Tout cela n'alloit que bien : la these ne procedoit de la bonne affection d'vn seruiteur enuers son

1599 Maistre : mais l'hypothese est odieuse, & picque outrément le Pape. *Si vous donnez* (ce dit-il en suite) *vn iugement fauorable au Duc, vostre Saincteté trouuera son Altesse autant pleine d'affection qu'aucun autre pour lui laisser la disposition du* Marquisat, *& seconder ses volontez quand il lui plaira l'auoir pour l'vn de ses nepueux.* Le Pape qui ne meditoit rien en ceci que de ne laisser pas longuemẽt les deux Princes en ceste dispute: *Ie n'ay iamais pensé à cela* [ce respond il regardant l'Ambassadeur d'vn œil indigné] *& pour en oster tout soupçon, ie me deporteray du iugement, & ne me mesleray plus ni de l'arbitrage ni du depost.*

Il ruine par son imprudẽce les affaires de son Maistre.

Le Duc se meffie du Consistoire de Rome. &

AINSI l'arbitrage s'en alloit rompu : les François se promettoyent desia d'auoir iustice à la pointe de leurs espees, & le Duc tenoit le Consistoire de Rome pour suspect. D'ailleurs il craignoit qu'vn arrest donné soit pour soit contre sa pretention, ne se peust executer qu'au peril d'vne grande & funeste guerre : ioint qu'il auoit ouuert vn autre moyen pour s'esclaircir lui mesme de ce trouble. Mais l'ambassadeur d'Espagne à Rome estime qu'il y va de l'interest du Roy son maistre : que l'arbitrage rompu rompra la concorde des deux Rois : & le cours des felicitez que leurs subiects se promettent par la duree de la paix. qu'il faut esloigner toutes les occasions de guerre qui pourroyent naistre à l'occasion de ce different. Il prie donc le Pape de ne laisser imparfaite vne œuure si sainte & tant heureusement commencee pour le bien commun de toute la Chrestienté.

CES artifices & desguisemens eussent esblouy des yeux moins aigus & moins brillants que ceux de Sillery. Vne partie des yeux d'Argus veilloit cependant que l'autre prenoit son repos. Il sçait que l'Espagnol & le Sauoysien ne desirent que gagner temps : plus ils reculent, plus il solicite le iugement. & tousiours insiste sur la restitution du despouillé apres vne paisible possession par-delà toute memoire.

AUTANT que les allegations de Sillery se renforçoyent à Rome, & que la viuacité de son entendement lui acqueroit de bienvueillance au Consistoire: autant

autant affoiblissoyent elles les froides raisons & foibles 1599
deffenses du Sauoisien. Aussi desormais il preuoid qu'ayant peu de droit il ne doit esperer telle issue qu'il auoit presumé: & publiant vne infinité de mescontentemens qu'il se dit auoir de l'Espagne, se resould de venir lui mesme appointer son differend en France, encore que le Roi lui eust fait entendre qu'il n'estoit besoin de passer les monts sans le Marquisat. Mais comme il est seul auteur de ce conseil: aussi n'en recueillira-il pas tant de fruict qu'il s'en promet.

Auec mauuaise foy & des desseins qu'il celoit à son Conseil.

Il auoit enuoyé diuers Ambassadeurs pour composer en apparence le differend du Marquisat, mais en effect pour amuser le Roi dont il redoute la puissance & les entreprises, maintenant que les orages & tourmentes estrangeres & domestiques sont conuerties en vne commune bonace & tranquillité. Le Marquis de Lullin, Iacob, Rochette, le Cheualier Breton, Roncas, n'auoyent qu'escumé l'humeur de la Cour, halené quelques remuemens qui d'vn plein repos se iettoyent volontiers en vn grand trouble, effleuré quelques desseings du Roi, mais non penetré si auant que de les percer à iour. L'importance de l'affaire requiert sa presence. Sa presence portera coup, du moins aura plus d'effect que toutes les sollicitations de ses ministres. Ce voyage irritera le Roi d'Espagne. Mais l'amitié d'Espagne lui est plus nuisible que duisible. Il cognoit les humeurs des Espagnols. Leurs promesses n'ont point ou peu d'effect. leurs longues procedures lui desplaisent. Il n'y a nulle proportion de l'apanage de l'infante sa femme auec celui de sa sœur aisnee, Dame des Pays-bas & de la Franche-comté. Au traitté de Veruins on ne s'est point souuenu de lui qu'apres les articles accordez entre les deux Rois. Les places que Philippe occupoit en France, pouuoyent par vn contreschange terminer le differend du Marquisat s'il eust voulu. On le pense obliger à la Couronne d'Espagne en lui demandant son fils & sa fille aisnez, sous ombre de les esleuer à la royale en vne Cour en laquelle ils peuuent vn iour auoir bonne part. N'est-ce pas lui monstrer plus de meffiance que d'affection, se mes-

Pleintes simulees, mais publiees pour veritables.

1599 contentera-il pour contenter autrui ? y a-il de plus occultes embusches que celles qui sont affublees de quelque apparence d'office, ou du tiltre d'alliance ? L'estat de ses affaires l'incommode trop pour leur pouuoir dresser vn equipage conuenable à leur qualité pour ce voyage : & ni leur indisposition ni la foiblesse de leur aage ne permet qu'ils portent si tost la fatigue de tant de iournees. Les façons Françoises sont pleines de galantise, & leurs humeurs de franchise. Il vaut donques mieux se vaincre soi mesme pour les acquerir.

Ovy, mais il n'est pas bon de se beaucoup fier en vn puissant ennemi. Les lettres du Roi tesmoignent bien vn grand desir de voir le Duc : mais elles ne donnent aucune esperance que ceste veuë doiue apporter grand profit à son Altesse. elles portent tousiours ceste reserue, *Sans preiudice d'auoir ma raison du Marquisat.* D'ailleurs l'Espagne ne pardonnera iamais ceste offense.

Ceste *offense* (respond le Duc) *m'apportera la perte de l'amitié des Rois d'Espagne, qui m'est vtile & necessaire à mes enfans. Le marinier est maladuisé, qui heurte souuent à l'escueil, contre lequel il a fait tant de fois naufrage. L'inimitié d'Espagne me rendra les conditions du traicté plus faciles & plus aduantageuses, & donnera des ouuertures qu'autre que moi ne peut exprimer. Ie porte en mon ame des desseings que ie ne puis fier qu'à moi-mesme.* Mais ni l'honneur ni la vie d'autruy ne vous importe, ô Duc, prouveu qu'il trouble sa patrie pour esclairer à vos affaires. Il s'achemina donques, & preuint la saison du printemps que le Roi l'auoit prié d'attendre, en laquelle esperant acompagner Madame sa sœur quand elle se retireroit en Lorraine, il se rendroit à Lion, & ne lui donneroit pas la peine de passer outre.

A chose resoluë il ne faut point de conseil.

Comme il arriua pres de Lion, le Gouuerneur de la ville lui fut au-deuant auec la Noblesse de son gouuernement & les principaux de la ville : & par le commandement du Roi, l'accompagna en tout ce qu'il y desira voir. Le Consulat & les notables de la ville le receurent à la porte. Balthasar de Villars President au presidial & Pre-

Le Duc s'achemine en France.

& Preuost des Marchands lui dit qu'il auoit commandement du Roi de lui rendre les mesmes honneurs qu'à sa Maiesté. & le visitans en l'Archeuesché, où il logeoit, lui presenterent ce qui fut possible trouuer des plus beaux fruits & singularitez du pays, le traitterent & defrayerent auec toute sa suite. 1599

Mais voici des augures du peu de contentement qu'il remportera de son voyage Les seruiteurs qu'il a en Cour l'aduertissent que s'il vient en autre dessein que d'offrir le Marquisat, il se repentira de sa venue. On lui dit qu'il ne doit pas esperer grand auantage du Roi, puisqu'il n'a pas trouué bon que l'Eglise Cathedrale de Lion l'ait auec vn peu de ceremonie receu Chanoine d'honneur, aussi bien que ses deuanciers Le Roi ne lui auoit enuoyé que la Varenne, Contrerolleur general des Postes de France, homme nouuellement aduancé par les biensfaits de sa Majesté. Rien toutesfois ne le picque si outrément que la response de la Varenne, sur la demande qu'il lui fit touchant les opinions de sa venue à la Cour: *Vous y serez le bien-venu* (ce dit-il) *prouueu que vous rendiez le Marquisat*. Car le Duc presuma ou que la Varenne auoit charge de lui porter ceste parole, ou qu'il parloit selon le commun aduis de la Cour.

Est preuenu par homme propre.

Le treiziesme iour de Decembre il arriue à Fontainebleau, ayant pris secretement la poste comme il sceut que toute sa suite estoit endormie. & trouue le Roi auec tous les Seigneurs de la Cour prests d'aller au deuant de lui. D'abord force embrassemens, force caresses, neantmoins il ne remporte du premier abouchement, qu'vne asseurance d'auoir le Roi pour ami, s'il lui rend son Marquisat.

Arriue à la Cour.

Ses Ministres estans en Cour auoyent plusieurs fois asseuré le Roi, que s'il trouuoit bon que le Duc le vist, il lui donneroit tout contentement. Mais quel contentement, puisque d'arriuee il dit à Villeroy, que toutes les puissances du monde ne le feront iamais consentir à ceste restitution? Parole hardie en pays estranger, & mesmement au premier & plus confident secretaire d'Estat! Cependant il se comporte a sa Cour, où les mesdisances & railleries ne sont que trop libres

Y tient autre lãgage que ses Agẽts.

1599 & communes, en telle sorte qu'on le recognoist prudent & fin, humble & courageux, discret, accort, courtois, liberal : qualitez propres pour acquerir & conseruer les cœurs humains. Or laissons les allegresses & resiouyssances de la Cour, les offres & preuues d'amitié reciproque, & voyons encore quelques recerches de la France deuant que nous aller proumener aux prouinces estrangeres.

S'y comporte en braue Prince & de grand sens.

Plusieurs affaires traitez en mesme temps à la Cour.

L'affaire seule du Marquisat n'estoit pas suffisante pour arrester les pensees d'vn grand esprit. comme le Prince ne peut estre pauure dont les subiets sont riches : aussi le Roi desire que ses subiets recueillent à foison les fruicts qui se peuuent cultiuer par le benefice de la paix. L'vn des moyens pour rendre à la France l'embonpoint qu'elle a perdu par les guerres passees, est d'interdire l'entree aux manufactures qui se doiuent & peuuent faire dans le Royaume, afin que les François soyent occupez aux façons des estoffes qui sont apportees & vendues par les estrangers, & que l'or & l'argent qu'ils emportent soit employé à establir telles manufactures dans le Royaume, desquelles cinq cents mille François peuuent tirer leur nourriture. Ainsi à la poursuite notamment des marchands de Tours, le Roy defendit l'apport & l'entree en son Royaume de toutes marchandises manufacturees tant de soye que d'or ou d'argent, pures ou meslees, à peine de confiscation. Mais deuant que telle defense puisse auoir lieu, on a recognu qu'il faut auoir moyen de fabriquer les draps de soye dans le Royaume. à quoi la prudence de sa Maiesté pouruoid, puisque les vers à soye se peuuent aussi bien esleuer & nourrir en France qu'ailleurs

Manufactures estrangeres defendues par Edit.

Revoqué par l'entree de la Roine à Lion.

D'ailleurs les commoditez des marchands de Tours enfantoyent de grandes incommoditez à ceux de Lyon, pour les intelligences du commerce qu'ils ont auec les estrangers. Ceste defense faisoit perdre au Roi la moitié de sa Douane de Lion, ruinoit les foires, & de ceste ruine dependoit celle de la ville, qui ne fleurit sinon par le negoce & trafic auec les estrangers. Les estrangers y rendent l'or & l'argent si commun que

nos

nos Rois, pour leurs vrgentes affaires ont quelquefois eſté redeuables tant aux citadins qu'aux marchands eſtrangers iuſques à la ſomme de dix à ſept millions d'or. Pluſieurs eſtrangers reſolus d'y dreſſer leur banque depuis la paix, en eſtoyent diuertis par ceſte defenſe & la ville deshabitee des marchands de ceſte qualité, pouuoit tomber entre les mains du menu peuple inſolent, factieux, & qui ne demande que ſujet de nouuelles combuſtions. Ces remonſtrances iointes auec la faueur de la Roine à ſon entree dans Lyon, firent reuoquer l'Edit, attendant que le temps donne les commoditez d'exercer dans le Royaume les arts & meſtiers qui ſeruent à telles manufactures, & peuuent remplacer aux peuples François vne partie des commoditez que les miſeres & calamitez precedentes leur ont raui. 1599

Mais comment peut eſtre à ſon aiſe vn peuple dont le Prince eſt incommodé de debtes? Durant les dernieres eſmotions ciuiles le Roi ſe voyoit chargé de tant d'affaires au dedans, qu'il ne pouuoit donner ordre à celles de dehors. Le Roi d'Eſpagne auoit fort gaſté ſes affaires parmi les Suiſſes. Deſia les cinq petis Cantons preferoyent aux anciennes amitiez les nouuelles de celui qui faiſoit briller l'or de ſes Indes à leurs yeux. Et maintenant qu'ils voyent toute la France rangee ſous l'obeiſſance de ſon Souuerain, ils demandent en general les effets des paroles qu'on leur a donnees iuſqu'à preſent, & ſe vantent d'auoir aſſez de courage pour les venir querir eux-meſmes. La finance de quelques Edits verifiez en Parlement leur eſtoit deſtinee, ceux de la revnion des greffes au domaine du Roi, de la marque des cuirs, de la maiſtriſe des meſtiers. & cependant qu'on trauailloit à l'execution, Morfontaine Ambaſſadeur de ſa Majeſté rompoit leur impatiẽce par l'efficace de ſes belles paroles, les entretenãt d'vne certaine eſperance du payemẽt de ce qui leur eſtoit deu Le Roi leur enuoye de l'argent, puis que leur mercenaire amitié ne s'entretiẽt que par le ſon de l'argẽt. Mais le contentemẽt des derniers ſeruices accroiſt le meſcontentemẽt des premiers. D'ailleurs la Courõne eſtoit deſia tant engagee, que les finãces qui deuoyent ſeruir pour le defrai de la maiſon du Roi, ne ſuffiſoyent pas pour pa-

Cinq Cãtons des Suiſſes desbauchez par les pratiques d'Eſpagne, demandent argent, & reçoiuent.

1599 yer les rentes & penſions conſtituees, les gages des Officiers, les garniſons, la gendarmerie, qui reuiennent à pres de ſix millions d'or par an. Il falut doncques recercher pluſieurs droicts de la Couronne eſgarez ou alienez durant les inſolences & par les neceſſitez des derniers troubles. Le Languedoc fit la planche aux autres prouinces. Maiſſe Conſeiller au conſeil d'Eſtat, & Refuge Conſeiller en la Cour de Parlement amenerent par leurs induſtrieuſes perſuaſions ces peuples aſſez farouches à telle raiſon, qu'ils accorderent au Roi, d'accroiſtre ſes finances de cent cinquante mil eſcus annuels quatre ans durant. Mais la continuation de l'impoſt du ſol pour liure ſur toutes les denrees & marchandiſes entrans es villes, fauxbourgs, gros bourg, & bourgades (qui deuoit finir au bout de trois ans, & auoit commencé en Mars, M.D.XCVII. & s'appelloit Pancarte) les renforça bien d'auantage. remede ſoudain pour ſubuenir aux affaires du Roi, mais beaucoup plus tolerable que ces violentes exactions d'autres Eſtats ſur tout ce qui entre & ſort es villes de leur Empire, qui n'exceptent perſonne de leurs tributs, qui n'ont ni riuage, ni pont, ni port, ni porte de ville exempte de gabelle. La neceſſité du Prince fait trouuer iuſte tout ce qui eſt vtile au bien public, & le deuoir d'obeiſſance ne permet d'en murmurer.

Recerche des droits de la Courõne alienez, & en impoſt ſoulagent le Roy.

Rien n'altere ni ne deſcrie tant le commerce que l'augmentation des ſubſides & gabelles, rien n'eſleue tant les crieries des peuples que tant de nouueautez. Elles ſe faiſoient entendre aux quatre coings & au milieu du Royaume. mais l'erection d'vne nouuelle Douanne à Vienne en Dauphiné les faiſoit redoubler aux marchands de Lyon: car elle arreſtoit toutes les marchandiſes qui venoyent de Leuant, & cauſoit que les marchans pour euiter la rigueur de ces ſubſides, quittoiẽt l'anciẽ paſſage, & prenoyent des routes plus longues, mais plus libres, par le Comtat d'Auignon, par la Sauoye, Breſſe, Geneue, & la Franche Comté, pour tirer en Alemagne. & d'autres par le Languedoc, Viuarets, Foreſts, Auuergne, pour entrer de la riuiere d'Allier en celle de Loire, deſcendre à Orleans, & de là plus outre. Ainſi rompant le cours ordinaire du negoce qui de Leuant abordoit à Marſeille, & de

Cõmerce comment entretenu.

de Marseille à Lyon, on coupe (ce disoyent-ils) les veines qui portent le sang & la nourriture à tout le corps. Elle auoit esté establie pour la reduction de la ville de Vienne, & limitee à certaines annees au bout desquelles ceux de Lyon auoyent estimé qu'ils n'auroyent raison de se plaindre. Mais ayant outrepassé les ans de sa duree, les fermiers & commis destinez pour la leuer, leur en faisoyent apprehender la continue. En vn Estat obeissant les commandemens du Prince rendent les suiets prompts à l'obeissance; & leur apprennent que c'est crime de penser seulement à diminuer les tributs du Roy, ou contredire ses intentions. Neantmoins ceste nouuelle Douane estoit d'autant plus griefue, qu'elle n'apportoit rien aux finances de sa Majesté & la voyoyent destinee pour le profit de quelques particuliers, qui pouuoyent trouuer de plus legitimes assignations pour recompense de leurs seruices, si seruice on doit nommer vne sordide negotiation pour rẽdre à sa Majesté les places esquelles ils commandoyent par rebellion. Mais comme les maladies du corps de cest Estat sont tant inueterees qu'on ne leur sçauroit donner guerison en peu de temps: aussi doiuent sçauoir les peuples, que la necessité des affaires rend les volontez du Prince iustes, & fault qu'il attende le terme de sa santé, sans plainte, sans murmure, sans mutinerie, sans se destracquer des voyes d'obeissance & de fidelité. 1599

Le Roi d'Espagne se plaind que les François seruent ses ennemis.

Ne suffit-il pas au Roy d'auoir nuict & iour les oreilles ouuertes aux plaintes & doleances de ses sujets, sans estre d'ailleurs importuné par celles de l'estranger, lors mesme qu'il se cuide retirer à l'abri des affaires, & donner à son esprit quelque carriere de bon temps? Les Commissaires trottoyent par les prouinces pour remplir les necessitez des finances du Roi par l'execution de ses Edits: & le Roi passoit à Blois vne partie des chaleurs de l'esté. A peine y est-il que voici le Roi d'Espagne lui fait entendre par son Ambassadeur, qu'il a toutes les raisons du monde de se plaindre que contre les conditions du traitté de Veruins, contre la foi publique, les François aillent seruir le Prince Maurice, & par la faueur de leurs armes autorisent en leur rebellion les pro-

uinces vnies des Pays-bas, qu'vne amitié de parole ſans effect lui donne plus de trauerſes; vne paix qui ne cõſerue les obligations reciproques, lui porte plus de nuiſance que les actes d'vne guerre declaree. Le Roi n'ayant autre intention que de faire obſeruer ſincerement & de bonne foy: ſans reproche legitime, les articles du Traité, deſaduouë tous ſes ſujets qui portoyent les armes en ceſte qualité, leur commande de reuenir au Royaume dedans ſix ſepmaines, à peine de confiſcation de corps & de biens, & defend à tous autres de ſon obeiſſance d'y plus aller à ce deſſein, ſur les meſmes peines. Alors toutesfois vne armee que le Roy d'Eſpagne auoit fait embarquer en Portugal, donnoit ombrage de quelque mauuais deſſein ou ſur la France, ou ſur l'Angleterre. & la prolongation accordee pour l'arbitrage du Marquiſat de Saluces, expiree ſans aucun effet, renforçoit le ſoupçon: qui donna ſuiet au Roy de commander à ſes ſeruiteurs qu'ils ſe teinſſent ſur leurs gardes, cepẽdant qu'il meditoit d'employer deſormais contre le Duc de Sauoye autre choſe que des paroles, qui ne pouuoyent extorquer de lui aucune raiſon. Mais ceſte armee defaite par les Eſtats pres de Dunkerke, fit paroiſtre qu'elle eſtoit pour faire plus de bruit que de fruict. que l'eſloignement des choſes leur apporte aiſément de l'admiration, & que tout ce qui reluit n'eſt pas or.

Le Roi les deſaduoue & les rappelle, ſur peine.

Armee nauale Eſpagnole defaite à petit bruit.

TANDIS que pluſieurs milliers de perſonnes courent à Rome en eſperance d'en rapporter la conſolation qu'ils ſe promettent, & d'en reuenir meilleurs, contre ce vaude-ville que le vulgaire a dés long temps fait paſſer en prouerbe, que *Onc bõ cheual ni mauuais homme, n'amenda pour aller à Rome*: la Cour s'eſtonnoit de voir le Roy & le Duc de Sauoye ſi bien enſemble, qu'ils ſe monſtroyent en apparence egalement vnis de cœurs cõme de corps. Leurs feſtins continuent, l'air retentit d'allegreſſe de leur entreveuë. Ils s'entredonnent & de belles paroles & de belles eſtrenes. Le Duc, deux grãds baſſins & deux vaſes de criſtal. pieces triees & tirees des cabinets de Beatrix de Portugal ſon ayeule, & de Catherine Infante d'Eſpagne ſa femme. mais pieces dont la fragilité fait preiuger que ceſte vnion rompra bien toſt.

Le Roi & le Duc s'entredonnent leurs eſtrenes.

que

que sa foi doit estre mise à l'egal de l'estime que fit l'Empereur Maximilian de ceste nombreuse quantité de vases de cristal que les Venitiens lui auoyent enuoyé: & que la fin de l'annee ne sera moins tragique au Duc, que l'entree lui promet de contentemens. Le Roi, vne precieuse enseigne de diamants, au milieu desquels vn transparant faisoit voir le pourtrait de sa Maiesté. 1600

Il estrene ceux qu'il pretend s'obliger.

Le Duc veut pratiquer ceste maxime, Qu'il ne faut pas que personne sorte malcontant d'auec vn Prince. & que le Prince ne perd rien en donnant beaucoup à gents de merite qu'il desire attirer à ses intelligences en la faction qu'il medite. Il est humble enuers le Roi, familier aux seigneurs de la Cour, liberal à tous ceux qui veulent accepter ses presents. & fait estat que ceux qui prennent sont desia fort à sa deuotion. Plusieurs Grands receurent ses presens auec permission du Roi. Mais le Duc de Biron pense en refusant les cheuaux qu'il lui presente, publiant qu'il n'est pas coustumier de receuoir les presens de ceux qui ne sont en bonne intelligence auec sa Maiesté, pallier ses mauuaises intelligences, desquelles on auoit desia donné quelque ombrage à sa Maiesté. Car l'esperance que le Sauoisien auoit d'effectuer vne grande & plus que funeste conspiration en desbauchant le Mareschal de Biron, & l'arrachant de la fidelité dont il auoit donné tant de preuues, l'auoit porté plus que tout autre suiet, à la resolution de son voyage. C'estoit ce dessein qu'il rouloit & ruminoit en son ame: ce dessein qu'il disoit à son Conseil ne pouuoir fier à nul autre. Le Roi neantmoins ne rabatit rien du soupçon qu'il auoit conceu, ni le Duc de l'asseurance qu'on lui donnoit touchant l'affection du Mareschal.

Le Duc de Biron les refuse.

Mais à dessein.

Comme vne pelote de neige se grossit en roulant d'vne montagne en la valee: ainsi croissoit le nombre des Coniurez. Le Duc descouuroit tous les iours quelque nouueau confrere: & les rencontrant leur pressoit la main, ou leur tiroit le manteau, pour signal qu'il sçauoit bien leurs volontez estre conformes aux siennes, pour introduire ceste horrible confusion qu'il meditoit à la ruine & honte de ceux qui s'en meslerent.

Pour mieux dissimuler ses intelligẽces auec lui.

1600 La Nocle sieur de la-Fin (gentil-homme Bourguignõ, frere de Beauvais ci-deuant Ambassadeur en Angleterre pour le Roi) chargé de debtes, de procez, de querelles, & par consequent d'humeur ployable à telles factiõs, portoit & rapportoit comme entremetteur les conseils & paroles des Cõspirateurs. Il s'estoit autresfois meslé des affaires du Duc d'Alençon, il auoit depuis negotié auec les ministres du Roi d'Espagne & du Duc de Sauoye durant le siege d'Amiens. le Mareschal de Biron auoit toute creance en lui. Il auoit l'ame si trauersee, si pleine de mescontentemens & d'inquietudes, que le Duc estima ne pouuoir mieux confier les plus secrettes communications de ceste intelligence qu'à lui. Il les portoit de iour en des lieux fort escartez, aux Eglises plus esloignees à ceux qui vouloyent auoir leur part de ce pestifere gasteau, & de nuict raportoit au Duc & leurs noms & leurs intentions. Le Duc est Prince iudicieux, & bien accort pour attirer les esprits à ses persuasiõs. Comme les vents sousleuẽt l'eau & la fõt escumer en ondes qui se perdent à la rẽcõtre l'vne de l'autre, ainsi les esperãces de l'vtilité qu'õ se persuade au chãgemẽt, rauissent & cõfondent en suite les ames preoccupees d'auarice & d'ambition. Desia rien ne se proposoit au Conseil du Roi, rien ne s'y resoluoit, que le Duc n'en fust incontinent aduerti.

La Fin en estoit le promoteur. & Les aduançoit si dextrement, que

Mais ce n'estoit que par entremetteurs: tousiours quelque œil, quelque oreille, quelque destourbier trauersoit l'abouchement du Duc & du Mareschal de Biron. Comme tous deux bandent leurs esprits, pour empoigner la premiere occasion qui s'en presentera sans soupçon: la voici naistre à Conflans, mais auec loisir seulement pour la premiere fois de s'entredonner quelques paroles de confiance, ayant le Roi commandé au Mareschal d'entretenir le Duc, cependant qu'il iroit là où il ne pouuoit enuoyer personne. Car le Comte de Soissons & le Duc de Montpensier suruenans ne leur donnerent moyen de s'ouurir d'auantage.

Le Duc sçauoit toutes les determinations du Conseil.

Des-lors le Sauoisien redouble ses courtoisies, & bien-vueillances enuers le Duc de Biron, & d'ailleurs pour fomenter les pernicieuses semences que les pratiques estrangeres auoyent desia semees, & sentir quel

quel Iugement le Roy faisoit de ce principal Officier de 1600
sa Couronne, il faisoit souuent couler quelque propos de la valeur, du courage, de l'extraction du Mareschal, auquel sa Majesté ne pouuoit ni ne deuoit donner la seule gloire des beaux stratagemes qu'il s'attribuoit priuatiuement à tous autres, & ne donnoit pas à la maison d'icelui les premiers rangs des plus illustres de son Royaume. Ces rapports faits par le Duc au Mareschal estoyent capables de pousser hors des limites de raison vn grand courage, qui tient que louër autrui soit affoiblir sa reputation, & qui n'estime rien au prix de sa valeur. Aux premiers eslãs de son courroux il foule aux pieds le respect & le seruice du Roi son bienfaicteur. Il fait des saillies autant impetueuses qu'vn cheual plein de fougue que l'esperon emporte à toute bride hors de sa carriere. Il drape, il baffoue tout le reste des vaillans, & morts & vifs.

Vn bon seruiteur donne à la prudence & valeur de son Souuerain le succez de toutes heureuses entreprises. Mais le Roi n'a ni vaillance ni experiẽce qui ne soit beaucoup inferieure à celle du Mareschal. Il ne regne que par lui. Il n'a prouince en son Royaume, qu'il ne doiue tenir en hommage de l'espee du Mareschal. Il n'a perle en sa Couronne qui ne soit esmaillee de son sang.

Il n'est pas loisible de mettre sa valeur ni sa capacité seulement au pair de celle de son Prince. Quel crime donc à celui qui la surhausse de tous points par dessus celle d'vn Roi, qui dés son bas aage sçait & fait les deuoirs de bon soldat, de braue gendarme, de bon & sage Capitaine? qui seul a plus d'experience au fait des armes, a plus sué sous le harnois, plus exploitté d'actions militaires que tous autres de son siecle? sans la presence duquel à peine a-on rien fait qui vaille? Certes il seroit plus seant & plus honorable de diminuer ses propres merites pour accroistre ceux de son Maistre. mais qui ne sçait refrener les impetuositez de son courage, & qui par vne desdaigneuse façon rebute les aduis & les actions desquelles il n'est auteur, sera bien fauorit de Neptun s'il ne fait en fin naufrage en ceste tempestueuse mer de la Cour. Le Mareschal de Biron tenoit pour maxime, Que c'est lascheté de courage, de n'oser auec

1600 toute liberté de langage exprimer les pẽſees de ſon cœur. Et de fait ſes paroles auoyent peu de reſpect d'offenſer, & moins de crainte de deſplaire. Au ſiege d'Amiens on l'ouït dire, qu'il ne vouloit point que l'hiſtoire de France dit qu'autre que lui euſt ramené la ville à l'obeiſſance du Roy. Mais helas, que n'a il voirement obligé l'hiſtoire à continuer d'vne meſme plume, d'vn meſme ſtile, les louanges de ſes merites, la fidelité de ſes ſeruices, comme il les auoit heureuſement commencees & produites bien auant en ſon aage?

Maxime pernicieuſe.

Cependant le Duc de Sauoye ſe trouuoit bien loin de ſon compte. Car le Roi lui faiſant toutes les demonſtrations qu'il eſt poſſible d'amitié, recerchant toutes occaſions pour lui donner du plaiſir, à ſaint Germain en Laye, en toutes ſes autres maiſons, aux plus beaux lieux qui ſoyent és enuirons de Paris, à la chaſſe, à la table, au ieu, au bal: & l'aſſeurant que ſa venue lui tourneroit à beaucoup de contentement, reſeruoit touſiours ceſte condition, Pourueu que i'aye mon Marquiſat. Et le Duc feignant ſe repentir de ſon voyage, puiſque l'iſſue le iettoit au plus loin de ſes pretenſions, deſguiſoit ſon meſcontentement auec beaucoup d'accortiſe, monſtrant touſiours vn meſme air, vn meſme viſage, vne meſme contenance, en ſes penſees, en ſes paroles, en ſes actions.

Parmi tous les complimens de Cour, le Roy reuient touſiours à ſon refrain.

Le Parlement de Paris eſt auiourd'hui l'vne des merueilles du monde, non pas tant pour ceſt ancien & ſuperbe baſtiment deſtiné pour maintenir l'innocence, chaſtier les delicts, & ſauuer les petis de l'oppreſſion des Grands; comme pour ceſte venerable & ſacroſaincte compagnie, principale colomne de l'Eſtat, que les Princes eſtrangers paſſans par la France ont eſté curieux de voir: que pluſieurs Princes ſouuerains ont eſleu pour iuger leurs differends. Le Pape Innocent IV. & l'Empereur Frideric II. voulurent que le Parlement de Paris fuſt arbitre de leur differend. Les Empereurs Sigiſmond & Charles V. l'ont veu. Diuers Rois, de Portugal, de Naples, de Sicile, d'Eſcoſſe, de Nauarre, en ont admiré la iuſtice.

Sa Maieſté fait voir au Duc ſon Parlement de Paris.

Sa Majeſté deſira que le Duc de Sauoye iugeaſt ſi l'eloquence fleurit en ſon Parlement de Chambery à

l'egal de ceſt auguſte & premier Senat de ſon Royaume. 1600
Le Roi & le Duc virent ſans eſtre veuz en la loge de la Chambre doree, le theatre de Iuſtice, où le Roi repreſenté par les Officiers de ſa Cour de Parlement, *maintient ſes pays par iugement, & diſſipe tout mal par ſon regard* : & ouirent deux diſerts Orateurs, Anne Robert pour le demandeur, Antoine Arnauld pour le defendeur, plaidans vne cauſe autant tragique comme l'arreſt en fut equitable, ſuiuant les concluſions priſes par L. Seruin Aduocat general du Roi, perſonnage duquel ie ne diray qu'vn mot qu'il n'ignore rien.

Il oit plaider deux grãds Orateurs.

VN ieune homme ſolliciteur d'affaires, nommé Jan Proſt, ayant eſté aſſaſſiné dedans Paris au mois de Feurier M. D. XCIX. ſans qu'on peuſt ſçauoir par qui, deux hommes incognus apportent chez Henri Bellanger ſon hoſte les clefs de ſa chambre & de ſon coffre, diſent que Proſt les leur a baillees pour lui porter quelques hardes dont il auoit affaire; prennent ce qu'ils veulent en preſence de Catherine Cordier ſon hoteſſe, puis s'en reuont & remportent les clefs. Quelques iours apres Bellanger & ſa femme voyans que Proſt ne reuenoit point au logis, enuoyent querir vn ſerrurier, lui font ouurir la chambre, prennent de l'argent en ſon coffre, le tranſportent chez vn beau frere, & en promettent à leur ſeruante pourueu qu'elle n'en die rien. La mere de Proſt ne voyãt plus ſon fils, le demãde à l'hoſte chez lequel il logeoit: & prenãt ſoupçõ cõtre lui, l'accuſe ſur quelques indices & preſomtions. Bellãger interrogué par la Iuſtice, denie le fait plusieurs fois, iuſqu'à ce que ſon fils qui auoit eſté querir le ſerrurier declaira le lieu où l'argẽt eſtoit. L'argent eſt rẽdu à la mere: lui mis à le queſtion ordinaire & extraordinaire. Il les endure ſans aduouër le meurtre. On l'eſlargit par caution, à la charge de ſe repreſenter en iuſtice quand la Cour l'ordonnera. Deux garnemens ſont apprehendez par Iuſtice pour crime de vol. Jan Bazana l'vn d'eux confeſſe par teſtament à l'heure de leur execution, Qu'ils ont aſſaſſiné Jan Proſt, penſans qu'il euſt de l'argent ſur lui, qu'on trouuera ſon corps dans les priuez de leur logis. On l'y trouue de fait. Ainſi Bellanger & ſa fẽme ſe pretendẽt deſchargez & demandẽt vne reparation

Jan Proſt ne paroiſſant plus, ſa mere le demãde à ſon hoſte.

Deux cõdamnez pour autre crime confeſſent l'auoir aſſaſſiné

L'hoſte

1600 *demande reparatiõ contre la mere.*

honorable & profitable cõtre la mere, attẽdu que l'accusatiõ se trouuãt fausse, elle doit estre iugee calõniatrice. La mere soustient que son accusatiõ n'est point calomnieuse: qu'elle n'y apporte aucune inimitié ni malice: qu'elle ne peut demander son fils qu'à celui qui a sa despouille: que la seule couleur de pieté la defend assez criant & intercedant pour elle: elle mere dont le plus excellent orateur, la plus diserte langue ne sauroit suffisamment exprimer ni l'affection ni la douleur. L'arrest prononcé par Messire Achilles de Harlay premier President, print pour peine de la coulpe de Bellanger & de sa femme, les tourmens qu'ils auoyent soufferts en leurs personnes, durant vne lõgue prisõ, met Bellanger & sa femme en liberté, les declaira innocens du crime d'hospitalité violee, mais ne leur adiugea aucune reparation, aucuns despẽs dõmages ni interests cõtre l'accusatrice, puisqu'elle n'est pas ni ne peut estre iugee calomniatrice. Ce fut le XVII. Janvier.

S'ensuit arrest.

Les plaidoyez des deux Aduocats tenoient les iugemens & les esprits tellement suspendus, qu'ils ne sçauoyent à qui donner le droit ou le tort. Mais celui de l'Aduocat general donna tel poids à la balance, qu'il l'emporta vers la raison & l'equité. Le Roi & le Duc aprouuerent egalement & la iustice de la Cour, & la suffisance des Orateurs. Mais le Duc s'attendoit (ce dit-il à quelques vns) d'ouir vne cause d'autre qualité, vne matiere plus releuee, plus agreable, & moins tragique. Aussi ressembloit il aux criminels qui demandent plustost grace que iustice: & s'attendoit que sa Maiesté se despouilleroit du droit de ses demãdes, aussi facilemẽt qu'il auoit despouillé le feu Roi du Marquisat de Saluces.

Patrõ de deux Princes fort praEtics es complimens de Cour, mais fort dissẽblables d'humeurs.

COMME il void que parmi les allegresses de sa venue, les caresses de sa reception, les entretiens & passetemps de la Cour, le Roi lui lasche tousiours quelque traict à la trauerse pour lui faire cognoistre qu'il ressemble aux bons cheuaux, qui ne laissent point manger leur auoine à leurs voisins: il ne trouue aucune ioye qui ne soit contrepointee d'vn grand chagrin. *Il est braue & galand* (ce dit le Roi) *mais il retient mon Marquisat.* Et le Duc: *On me fait bonne mine de paroles, mais en effect on me traite auec toute rigueur.* Le Roi pensoit que le Duc fust

fust venu pour rendre, & le Duc veut bien que le Roi sçache qu'il veut retenir. Le Roi prompt, ouuert & libre en parole, peu ceremonieux, point dissimulé. Le Duc retenu, couuert, respectueux & graue: discret entre parties. Tous deux pleins de prudence: mais egalement subtils & rusez. L'vn redemande le sien auec vne simple & franche naifueté: l'autre le veut retenir auec vne fine & desguisee astuce. & tout plein de despit par ce que sa Maiesté le prie tousiours de se remettre l'vn & l'autre à leur Conseil, & prendre le temps entier pour les exercices de recreation, poursuit sous main les effets du principal motif qui l'a fait venir en France. Il lui faudroit toutesfois vne verge plus charmee que celle de Mercure pour endormir les yeux de nos Argus. 1600

Leurs differentes volõtez.

Le Duc fait estat que s'il s'en rapporte à la determination du Conseil, il n'en aura pas si bon marché que ses Agents lui ont promis. Il sait que le Roi ne veut rien perdre: & lui ne veut rien lascher. Leurs volõtez sont directement contraires: & leurs humeurs si peu conformes qu'à peine pourroyent-ils longuement viure en sympathie. Il faut doncques nommer gents qui traittent de l'affaire. Le Duc y condescend en fin: mais quelque accord qui se passe, il sçait ce qu'il en veut tenir, & croid qu'en peu de mois il brouillera tellement les cartes en France, que les plus fins n'auront pas beau ieu: que par ce trouble il se prolongera pour le moins d'autant la possession du Marquisat: & que le changement qu'il en espere, la lui affermira pour l'aduenir.

Le Roi nomme son Connestable, son Chancelier, le Mareschal de Biron, le Marquis de Rosny, Villeroi. Le Duc: Bely son Chancelier, le Marquis de Lullin, de Jacob, le Comte de Morette, des Alymes. Les Deputez du Roi demandent la restitution du Marquisat de Saluces en tel estat qu'il estoit lors de la surprinse par le Duc: & n'ont autre instance à faire. Ceux du Duc y procedent bien d'vn autre air, Des le premier article de leur proposition ils se plaignent que le Roi tient la ville de Geneue en sa protection.

Ils conuiennent en fin d'arbitres, qui ne s'accordent pas.

Mais à quel propos sortent-ils hors des termes de la demande, sinon qu'ils sçauent que c'est la derniere

1600 chose que leur Maistre vueille accorder, & qu'ils cuidēt par diuers artifices & subterfuges ietter de la poudre aux yeux de nos Lyncees & clair-voyans? Le Duc est-il venu troubler les affaires en France au lieu de liquider celles du Marquisat? Remuer vne question qui ne se peut decider qu'au preiudice de la tranquillité publique? vne pierre contre laquelle plusieurs se sont cassé les doigts en la voulant remuer? Les loix d'amitié permettent-elles qu'on requiere son ami de choses iniustes & qui ne sont en sa puissance?

Le Patriarche plus auisé que le Nonce.

Le Roi & le Conseil demeurent offensez de ceste proposition. Le Patriarche de Constantinople n'auoit voulu à la priere du Duc, porter ceste parole à sa Maiesté, comme n'en ayant ni charge ni commandement du Pape. A son excuse le Nonce pense que ce sera le moyen de conformer des volontez fort differentes. Il en parle au Roi, & dit, Que la mesme raison qui veut que le Duc lui rende son Marquisat, requiert que sa Maiesté souffre le Duc recouurer ce qui lui appartient. Geneue est des apartenāces de Sauoye, & rien ne lui fomente sa rebellion que la puissance & l'autorité des Rois de France. Il est doncques raisonnable par vne necessité de consequence, que sa Maiesté permette que son Altesse y restablisse le droit que ses peres y ont eu.

De l'affaire de Geneue, demādee par le Nonce, pour le Duc.

Mais ceux de Geneue nient que les Ducs de Sauoye ayent aucun droit sur leur ville. Ils maintiennent leur liberté par beaucoup de preuues & raisons, comme nous verrons en suite. Mais le Roi & le Duc sont en termes biē differents. Car le Roi n'est point auteur de ceste protection. Les Rois ses predecesseurs l'ont introduite les premiers, & en ont tiré du seruice en leurs affaires. La reuerence qu'il doit à leur memoire y oblige sa foi. Et qui voudroit requerir sa Maiesté de contreuenir à la fermeté de leurs promesses? Le Nonce ne se rend pas. il repart soudain, Que son Altesse a mesme droit de retenir le Marquisat qu'il a pris non au Roi present, ains au defunct, que sa Maiesté de ne vouloir abandonner Geneue, pour en auoir trouué la protection acceptee par ses deuanciers. Il n'est ici question (ce dit le Roi) que de la restitution du Marquisat vsurpé. Si le Duc peut auoir sa raison

raison de Geneue autrement que par les armes, sa Majesté proteste de ne l'en empescher iamais. Mais quand son Altesse y viendra par la force, le Roi ne la pourroit abandonner sans pecher contre l'honneur de ceste Couronne, & contre l'inuiolable effet de la parole d'vn Roi. D'ailleurs s'ils se voyoyent delaissez, la violence les pourroit contraindre à traitter auec les ennemis de sa Maiesté; & recercher vn autre protecteur au preiudice de son Royaume. 1600

Le Duc desiroit que Geneue lui seruit de plâche pour ramener à son obeissance les terres que les Suisses ont destracquees de l'ancien domaine de Sauoye, & semer de la zizanie parmi les François & les Ligues. Mais il a les reins foibles contre vne ville appuyee de puissantes & voisines alliances, qui toutes ont interest en la conseruation de sa neutralité. Ainsi fut eludee & mise à neant la premiere proposition des Sauoisiens.

Les François insistent sur la restitution, si mieux on n'aime vn eschange qui recompense le Marquisat, au gré de sa S.M. Le Châcelier adiouste qu'il faut de deux choses l'vne: qu'autrement la force aura lieu au defaut de l'equité. Le Duc est aduerti. Il s'imagine que tant de testes lui ruinent plustost que d'amender ses affaires, & qu'il en verra plustost l'expedition, si les intentions de part & d'autre sont fidelement rapportees par vn seul. Le Roi consent que le Patriarche en soit requis. Mais la Cour de Rome est desia suspecte au Duc, qui ne peut ouir parler ni de restitution ni d'eschange. L'inquietude & la subtilité de son esprit l'aduisent d'vn autre expedient. Il cuide induire le Roy par vn leurre bien attrayant en apparence: mais le Roi trouue que c'est du miel couuert de fiel. Vn sens moins delié s'y fust laissé acharner. Il propose à sa Maiesté la brigue de l'Empire, & la conqueste en suite du Duché de Milan, sur lequel elle a desia tant de droits, en donne des ouuertures belles de prime-veuë, & promet l'assistance de sa personne, de ses gents, de ses moyens, & pour toute recompense ne demande que se preualoir du Marquisat.

Les Frâçois font l'ouuerture de restitutiô ou d'eschanges.

Le Duc ne veut ni l'vn ni l'autre.

Veut-il vendre ses coquilles (comme on dit) à ceux qui viennent de S. Jaques? Entre dire & faire il y a vn

1600 grand chaos. Le Roy est-il en mesme aage que le Roi François I. son grand oncle, lors qu'il se laissa porter à ceste brigue? Les Princes d'Alemagne crient-ils à la liberté contre l'Empereur, comme au temps du Roi HENRI II? L'Estat de l'Empire dõne auiourd'hui fort peu d'ambition à vn Roi de France. les plus belles pieces en sont escornees. L'entreprise de Milan est de longue halene & de douteuse issue. le Roi d'Espagne a la terre & la mer à son commandement, pour la trauerser. Plusieurs nations peu conformes d'humeurs ne s'accordent gueres bien en matiere de conquestes. Les partages enfantent noise. La paix est encore en sa naissance. le vent d'vn tel dessein seroit capable de la flestrir. & le Roy ne veut point de guerre sinon auec ceux qui se lasseront de la paix: encore moins rompre de gayeté de cœur vne paix si iuste, si necessaire, sans plainte legitime, sans offense insupportable. Mais outre ces raisons, quelle imprudence seroit-ce au Roi sur l'incertitude d'vne esperance imaginaire perdre la certitude de r'auoir le sien duquel il se contente sans enuier l'autrui? C'est aux tyrans à ne sçauoir poser aucune borne à leurs conuoitises. car ils ne peuuent estre retenus par le mors ni de la loi ni de la crainte.

Il se plaind de son Ambassadeur qu'il dit l'auoir trompé. &

Ainsi rebouchoit sa Majesté les pointes des persuasions pretendues par le Duc, mais son Altesse ne se peut payer de ses raisons. Il void les resolutions du Roy si promptes & si fermes, qu'elles le rendent autant irresolu de ce qu'il doit dire que de ce qu'il doit faire. Quand ie ne remporterois neantmoins delà les Monts (ce dit-il) autre contentement que d'auoir veu vn si grand Prince, dont la valeur & la grandeur surpasse la reputation, ie n'en aurai iamais regret: mais bien de ce que le Cheualier Breton m'a trompé, me faisant accroire que le Roi desiroit ma venue. que ie trouuerois plus de facilité & de courtoisie en la Cour du Roi, que ie n'en deuois esperer du Consistoire de Rome, que sa Majesté ne se roidiroit pas tant sur la restitution, comme elle se contenteroit d'vne passable composition. Il deplore en suite son malheur, de ne pouuoir persuader vne chose dont les ouuertures qu'il en a donné sont de si grand merite, que le Mar-

Marquiſat n'eſt riẽ au prix des effets qu'elles produiroyẽt. 1600

Puis doncque ni la gloire ni l'vtilité n'y peuuent induire le Roi, il le ſupplie qu'il ſoit traité cõme ſon treshumble ſeruiteur & parent. Il a le courage eſleué, neantmoins pour vaincre la reſolution de ſa Maieſté, il ſe raualle à beaucoup de choſes de grande humilité. Il ne demande point de plus heureuſe fortune à ſes enfàns que de les voir es bonnes graces du Roy. Il deſire meſme que l'vn des ſiens ait l'honneur d'eſtre nourri auec M. de Vẽdoſme : & deſia l'on fait des brigues pour auoir le gouuernement de ce Prince à venir. Mais toutes ces ſubmiſſions tendent à obtenir du Roi l'inueſtiture du Marquiſat pour l'vn de ſes enfans, afin que toute la maiſon de Sauoye lui ſoit redeuable, & qu'en donnant vne choſe litigieuſe & dont la decision depend de l'incertain iugement des hommes, ſa Maieſté s'acquiert à iamais vn droit de ſouueraineté non diſputable. Mais à bon demandeur bon refuſeur, dit le prouerbe. La demande eſt autant inciuile que preiudiciable. *Se raualle à tout, pourueu que le Marquiſat lui demeure.*

Le Duc ſçait que le Marquis de Roſny n'ignore point les intentions du Roi. il l'enuoye ſonder ſur ceſte propoſition touchant la conqueſte de Milan, & ſe plaindre du tort que le Roi d'Eſpagne lui fait pour la dote de l'Infante ſa femme. Mais il n'apprẽd autre choſe du Marquis, ſinon que ſa Maieſté ne penſe qu'à maintenir la paix & recouurer ſon Marquiſat: & s'employera volontiers pour appointer ſon differend auec le Roi Philippe, s'il en a. Certes il n'y auoit ne profit n'aduantage que pour le Duc, qui ſe voyoit deſia en poſſeſſion du fruict qu'il ſe promettoit de ceſte commune conqueſte pretendue, & n'y pouuoit perdre que l'amitié d'Eſpagne. Mais il pouuoit auſſi facilement faire ſa paix, comme il ſçauoit les moyens d'arreſter l'execution de ceſte grande entrepriſe, ſi le Roy s'y fuſt engagé. *Il preſſe fort la conqueſte de Milã.*

Tel refuſe qui apres muſe: ceux qui ne veulent accepter les premieres offres, l'eſprouuent tous les iours. On a ſommé le Duc de rendre le Marquiſat purement & ſimplement. voici que deſormais il en eſt derechef interpellé, s'il n'aime mieux le recompenſer au double. Comment au double? (ce dit-il) Voudroit-on bien me *On le preſſe de rendre, ou de recompenſer au double.*

1600 contraindre à ſigner quelque choſe contre ma volonté? Ceſte condition lui donne ombrage de quelque meffiance, & de crainte d'eſtre troublé en ſon retour. Le Roy lui leue ce ſcrupule, & l'aſſeure qu'il lui tiendra ſa parole: qu'il remportera ſes volontez auſſi entieres qu'il les ſçauroit auoir apportees : que s'il craind quelque violence, lui-meſme l'accompagnera iuſques ſur la frontiere.

Il reçoit ces aſſeurances comme d'vn Prince qu'homme viuant ne peut conuaincre d'auoir manqué à ſa parole : mais encore ne ſe peut-il empeſcher de craindre qu'il n'achepte bien cherement le repentir de ſa venue. Ce Prince eſt aſſez entier en ſes opinions & volontez. Il auoit preferé la reſolution & les deſſeins de ſon voyage aux aduis de ſon Conſeil. auiourd'hui pour n'eſtre blaſmé d'imprudence & d'opiniaſtreté, il le veut ouir ſur la reſtitution du Marquiſat ou l'eſchange de la Breſſe. Mais pour ſuiure les mouuemens de ſes bouttees, on n'a que faire de conſeil. Les vns preferans l'intereſt particulier au public remonſtrent qu'il ne ſe peut faire compoſition qu'auec honte & dommage : qu'vne bonne guerre ſera plus honorable que ni reſtitution ni eſchange. Les autres trempent leur conſeil de moderation & de crainte. Faites voſtre accord à quelque prix que ce ſoit, ce diſent-ils. Car ſi vous ne donnez au Roi le contentement qu'il s'eſt promis, il y a danger qu'il n'vſe de la puiſſance qu'il a maintenant ſur nous. Heureux le Prince, qui d'vn conſeil bigarré de diuerſes opinions, ſçait diſcerner celui qui eſt moins preoccupé de paſſion, & ſouſmettre ſes particulieres intentions aux ſalutaires aduis que ſuggerent la raiſon & l'equité!

Son conſeil lui veut faire recognoiſtre qu'il a fait vn pas de clerc en venant.

Ce conſeil eſt vne Remore au Duc, qui arreſte autant le vaiſſeau dans lequel flottent ſes volontez, ſur le refus de rien ceder, que ſur l'incertitude & apprehenſion de ſon retour: & peu s'en faut que comme il eſt venu ſans conſeil, il ne s'en retourne ſans adieu. Mais voudriez vous bien (ce diſent les mieux aduiſez de ſon Conſeil) qu'vn tel partement vous rendit la fable des Princes d'Italie, la riſee d'Eſpagne, & la cauſe pour laquelle la France vous aura pluſtoſt ietté la guerre dans vos Eſtats, que vous n'aurez paſſé le Rhoſne? Voſtre

Altesse doit vaincre toutes ces difficultez par la grandeur de son courage, & par sa prudence dissimuler son maltalent. D'vn despit il entre en fougue, resolu de ne signer iamais ni restitution ni eschange. & par vne brusque sortie du Conseil, donne soupçon de mediter quelque inciuile departie, dont le repentir egaleroit neantmoins celui de sa venue. Il reuient en suite à ses plaintes ordinaires, du peu de courtoisie, du peu d'amitié qu'il trouue en France pour lui, des formes preiudiciables ausquelles on le veut astraindre, du refus des choses desquelles son Ambassadeur & autres reuenans de la Cour lui donnoyent n'agueres esperance. Et les fait sonner si haut, qu'elles parviennent iusques aux oreilles du Roi. L'ambassadeur s'est mesconté, dit le Roi, ie n'en ay iamais parlé : ouy bien que i'esperois que le Duc ne s'en retourneroit point que nous ne fussions d'accord. 1600

Deux mois s'estoyent desia passez en continuelles contestations sans rien conclure si faut il se resoudre à quelque parti : car telles longueurs & remises ne plaisoyent gueres aux François, qui sont assez prompts en leurs resolutions. On auoit desia murmuré qu'il faudroit chasser le Duc auec vn Edit. L'amour qu'il traittoit ou faisoit semblant de traitter, les solemnitez & folies de Caresmeprenant, les desbauches de la foire S. Germain des prez, estoyent les pretextes de son seiour. Les affaires neantmoins estoyent en mesmes termes qu'au commencement. Aussi n'estoit-ce pas le nœud de la matiere, ni le principal suiet qui l'auoit amené. Il pretendoit bien vn autre profit de sa demeure, durant laquelle il taschoit de radouber ses affaires en Espagne, & nouër d'vn ferme lien celles qu'il ourdissoit en France, dont la mauuaise odeur commençoit desia d'offenser les narines de quelques vns.

Son seiour commençoit à se rendre suspect.

Cependant & le Roi & la Cour ostoyent de toute leur puissance à ce Prince tous sujets de mescontentement, fors que de se resoudre à la restitution ou à l'eschange. Puisque c'est vn faire le faut, & qu'il est forcé de se desueloper de ceste necessité, au moins tirera il encore ce gain du temps. Il respond, Qu'il ne peut consentir à rien sans auoir au prealable l'aduis de son Conseil, & la volonté de ses vassaux & suiets.

En fin il promet de donner sa resolution dedans trois mois.

1600 Le Roy lui donne trois mois de terme, dedans lesquels il promet de choisir l'vne ou l'autre des deux cōditions. & le XXVII. de Febvrier conuiennent vnimẽt de certains articles, à l'accomplissement desquels ils obligent reciproquement leur foi & parole, & les signent de leurs mains, & font cacheter de leurs cachets. Consentent que si le Duc se resould à la restitution, le Pape seant auiourd'huy, iugera dedans trois ans, suiuant le traitté de Veruins, des differends qui sont entre sa Maiesté & son Altesse. Et supplient sa Sainčteté, que comme par ses bonnes & paternelles exhortations ils sont entrez en ceste voye d'accord, il lui plaise comme pere commun, continuer le soin qu'elle a ci-deuant monstré à nourrir la paix & asseurer entre eux vne bonne amitié.

Les articles dont le Roi & le Duc furent lors d'accord contenoyent ce qui s'ensuit.

I. Le Marquisat de Saluces sera rendu & restitué à sa Maiesté par le Duc de Sauoye, dedans le premier iour du mois de Juin prochain, pour en iouyr & vser comme faisoyent les Rois ses predecesseurs, lors qu'il estoit entre leurs mains, sans aucune remise, longueur, & difficulté fondee sur quelque couleur & pretexte que ce soit.

II. Et sadite Maiesté promet & accorde audit sieur Duc de ne donner la charge & gouuernement du pays, à personne, qu'il ait occasion de tenir pour ennemi.

III. Pareillement d'employer à la garde des villes & places d'icelui, des compagnies Suisses, excepté dans des Chasteaux, où sa Maiesté se veut seruir de Capitaines & soldats François, ou de tels autres que bon lui semblera.

IV. Neantmoins sadite Maiesté n'entend d'estre obligee de tenir des Suisses dedans lesdites villes, que pour le temps que durera le compromis fait en la personne de sa Sainčteté, ci apres declaré & specifié.

V. Ou bien ledit sieur Duc cedera & deliurera à sadite Maiesté, pour recompense dudit Marquisat de Saluces, & dedans le susdit premier iour du mois de Iuin, tout le pays de Bresse, qui est situé depuis la riuiere de Saone, iusques à celle de Dain, laquelle riuiere de Dain demeurera commune entre sadite Maiesté & ledit sieur Duc

Duc pour en iouyr chacun de son costé, compris en icelui pays la ville & citadelle de Bourg, & les autres places qui en dependent, Barcelonette auec son Vicariat iusques a l'Argenterie, le Val de Sture, celui de la Perouse, auec tout ce qui en depend: ensemble la ville & chasteau de Pignerol auec son territoire. Moyennant quoi sadite Maiesté lui transportera tous les droits qu'elle a audit Marquisat, à la charge toutesfois qu'il laissera iouyr les habitans dudit Marquisat, qui ont serui sa Maiesté, ou le seruiront ci apres, de leurs biens, librement & seurement: Et reciproquement ceux qui ont serui & seruiront ledit sieur Duc iouyront pareillemẽt de leurs biens tant audit Marquisat qu'autres lieux qui seront remis à sadite Maiesté par ledit sieur Duc, sans qu'il soit rien innoué deuant ledit delay ni apres, au preiudice des vns & des autres, selon le reglement qui en sera fait par sadite Maiesté & ledit sieur Duc. 1600

V I. D'auantage les villes & places de Cental, de Mont, Roques-Palmiers, Chasteau-Dauphin, & autres tenues par ledit sieur Duc, appartenantes à sa Maiesté, & pareillement celles que sa Maiesté possede en Bresse, Sauoye, Barcelonette & ailleurs, appartenantes audit sieur Duc, seront respectiuement rendues au mesme temps que la restitution dudit Marquisat se fera: & en cas de permutation, celles de Bresse & de Barcellonette demeureront à sa Maiesté en la forme ci-dessus-dite, & les autres seront remises de part & d'autre.

V I I. Toutes lesquelles places seront rendues en l'estat auquel elles sont de present, sans que sadite Maiesté & ledit sieur Duc soyent tenus de payer ni rembourser les despenses faites de part & d'autre, à fortifier & reparer lesdites places.

VIII. Pareillement le fort de Beche-Dauphin, basti par ledit sieur Duc durant la guerre, sera desmoli en mesme temps.

IX. Les inuentaires deuëment certifiez de toutes les pieces d'artillerie, poudres, & boulets & autres munitions de guerre qui estoyent dãs les villes & places dudit Marquisat, quand ledit sieur Duc y est entré, seront fidelle-

1600 ment representez à sa Majesté, quand ledit sieur Duc eslira l'vn ou l'autre desdites deux parties, sur lesquels sadite Maiesté declarera sa volonté pour la restitution d'icelles, qui sera effectuee par ledit sieur Duc tant en especes qu'en argent, au prix & ainsi qu'il sera arresté par sadite Maiesté auec ledit sieur Duc.

X. Toutes procedures, iugemens & sentences donnees en Iustice d'vne part & d'autre, deuant le present accord, où les parties ont contesté volontairement, auront lieu & sortiront leur plain & entier effet en tout cas de restitution ou permutation dudit Marquisat : toutesfois il sera loisible aux parties de se pouruoir par reuision, & selon l'ordre & disposition de droict, des loix & ordonnances.

XI. Ne sera faite aucune recherche des impositions, contributions & leuees de deniers & de viures faites audit pays contre ceux qui les ont ordonnees, receuës & administrees de part & d'autre iusqu'au present traicté.

XII. Et afin que les habitans des villes & pays qui doiuent estre restituez, ne soyent surchargez & trauaillez induëment d'impositions & leuees de deniers durant le delay accordé audit sieur Duc, pour oster & effectuer l'vn desdits deux partis, sous couleur de payement tant des arrerages desdites impositions ordonnees deuant & depuis la Paix faite à Veruins, que du courant de la solde & entretenement des Capitaines & gens de guerre commis à la garde desdites villes & pays, & autres pretextes, iusques à la susdite restitution ou permutation dudit Marquisat: a esté accordé, qu'il ne sera fait aucune leuee de deniers sur les habitans desdites villes & pays : conformement à ce qui a esté conuenu, tant par le traité de Veruins, que les reglemens & accords faits depuis pour le payement desdits arrerages & deniers, par les Deputez de sa Maiesté, & dudit sieur Duc, au commencement de l'annee, pour l'entretenement ordinaire des garnisons establies à la garde desdites villes & places, & des Officiers employez dans les Estats desdites garnisons, sans que de part & d'autre il puisse de nouueau estre rien imposé d'auantage. Declarans tout ce qui sera fait & entrepris au contraire, suiet à restitution & reparation.

XIII.

XIII. Et sur ce que ledit Sieur Duc a requis sa Maiesté de vouloir aprouuer de confirmer les infeodations qu'il a faites audit Marquisat, aduenant qu'il opte la restitution d'icelui, sa Maiesté a declaré qu'estant informé de la qualité desdites infeodations, elle y aura tel esgard que son seruice lui pourroit permettre pour la gratification dudit Duc, sans toutesfois que sa Maiesté soit obligee au remboursement de ce qui pourroit auoir esté payé pour lesdites infeodations, sinon autant qu'il sera de son bon plaisir. 1600

XIV. Et d'autant que ledit Sieur Duc a requis sa Maiesté de lui donner temps pour conferer auec les vassaux & suiets des deux partis susdits, deuant que d'accepter l'vn ou l'autre, sa Maiesté desirant lui tesmoigner en ceste occasion cóme en toutes autres sa bonne volonté, accorde audit Sieur Duc la susdite eslection, à la charge aussi qu'il optera & effectuera l'vn ou l'autre desdits deux partis dedans le susdit temps du premier de Juin, sans en retrancher, diminuer ou alterer aucune chose, ni vser d'aucune remise, longueur & difficulté, fondee sur quelque couleur & occasion que ce soit.

XV. A quoi ledit Sieur Duc a obligé des à present cóme pour lors sa foi & parole, & sadite Maiesté a fait le semblable, pour l'accóplissement & execution des choses accordees par les presens articles, qui dependent d'elle.

XVI. Pareillement a esté conuenu entre sa Maiesté & ledit Sieur Duc, qu'ils consentiront, comme des à present ils consentent, apres que la restitution aura esté reellement & de faict accomplie, si ledit sieur Duc en fait option, que nostre dit S. pere le Pape Clement VIII. iuge des differents qui sont entre sa Maiesté & ledit Sieur Duc, suiuant ce qui a esté accordé par le susdit Traité de Veruins, & ce dedans trois ans.

XVII. Promettant d'accomplir & executer de bonne foi de part & d'autre ce qui sera ordonné par sa Saincteté dedans le susdit temps, sans aucune longueur ou difficulté, pour quelque cause ou pretexte que ce soit, ainsi qu'il est porté par le Traité de Veruins.

XVIII. Et pour plus grande asseurance de l'execution du Traité, en tous les points & articles y contenus,

1600 lesdits sieurs Roi & Duc de Sauoye supplient treshumblement sa Sainćteté, que comme par ses bonnes & paternelles exhortations ils sont entrez en ceste voye d'accord, il lui plaise comme pere commun, continuer le soin qu'elle a ci-deuant monstré à nourrir la Paix, & asseurer entr'eux vne bonne amitié, & ce faisant en occasions qui se pourroyent presenter, interposer son authorité pour l'entiere & reelle execution des choses promises de part & d'autre, ainsi & en la forme qu'il est contenu au present Traité Fait à Paris le 27. iour du mois de Feurier 1600. signé Henri, & Charles Emmanuel, & cacheté des cachets de sa Maiesté, & dudit Sieur Duc de Sauoye.

Ces deux Princes semblent desormais si bien vnis & de cœurs & de corps, qu'au dire des Courtisãs ils ne se peuuent separer. Mais le Duc par vn simulé contentement exterieur desguisoit son desplaisir interieur. Sa bouche ne parloit point de l'abondance du cœur. Le Roi l'a tant obligé (ce disoit il aux seigneurs de Pralin & de Lux qui l'accompagnerent à son retour iusques sur la frontiere) qu'il ne lui donnera iamais suiet de l'estimer autre que son tres-humble seruiteur & parent. Il fit neantmoins des son arriuee paroistre que son corps estoit sorti de France pour transmettre son cœur en Espagne. Il y depescha Bely son Chancelier pour y renouër ses affaires. & desia par preiugé (selon que le bruit commun publie souuent les choses à venir comme aduenues) c'estoit vn vaudeville, Que le Duc de Sauoye perdroit plustost tout que de rẽdre quelque chose. & les flatteurs ordinaires, ausquels il preste aussi volontiers l'oreille qu'aucun autre Prince, ne manquoyent point de l'entretenir en ceste belle humeur, se conformans plus à l'appetit & volonté de leur Prince, qu'ils ne recerchent son honneur & profit.

Certes l'amitié d'vn grand Roi, d'vn Roi son propre parent, d'vn Roi qui l'honoroit de ce doux nom de frere, lui deuoit estre plus chere, & plustost descouurir le fiel des paroles emmiellees de ceux qui peu desirans son repos lui desconseilloyent la tenue de ses promesses. Peu de temps passa qu'il n'en monstrast d'euidens effets. Car les larmes qui mouillerent ses yeux au sortir de la Citadelle

delle de Bourg, n'estoit-ce pas vn tres-certain argument qu'il ne se vouloit incommoder par la restitution, ni se former vn perpetuel regret par l'eschange? *Que ie perdisse ceste place: ceste place, l'vne des plus fortes d'Europe?* (ce disoit il la contemplant comme en pitié) *non ie ne la cederai iamais.* Mais ô Prince, *Celui qui chemine en integrité, s'il a iuré, fust-ce à son dam, il ne faulsera point son serment*, ce dit le S. Oracle. Il se promet que les intelligences d'Espagne le garantiront des effets ausquels il s'est obligé. On lui donne esperance que le Comte de Fuentes Gouuerneur de Milan en sera l'instrument. Il en conçoit des montagnes, pour n'enfanter qu'vne ridicule souris. Cependant il est grand ouurier de dissimulatiō. mais encore ne peut-il si dextrement couurir le mescontentement de son voyage, le despit de son refus, qu'il ne s'eslance par fois en des saillies d'vn violent appetit de vengeance. & si la prouidence diuine permettoit à l'homme passionné d'effectuer ses desseins, il se perdroit volontiers pour destruire son ennemi. Mais l'ame humaine est en la main de celui qui l'a creée.

1600 *Au lieu de restitution ou d'eschange.*

Les Rois en general sont sous la protection de Dieu. Ils sont appellez Dieux és saints escrits l'attentat contre leurs personnes est le plus execrable crime que l'homme puisse commettre cōtre son prochain Le perpetuel Gardiē de ceste Monarchie a tousiours fait paroistre à nostre HENRI qu'il a cōmandé à ses Anges de le garder en toutes ses voyes. Et plus le ciel lui donne de tesmoignages qu'il veut par vn soin particulier sauuer sō Oinct de tous ses ennemis, plus le diable s'efforce par l'vn & l'autre sexe d'exterminer sa vie. Il a maintesfois suscité des hommes pour nous donner à cognoistre en la personne du Roi, que son propre est de ruiner & destruire le bien, cōme Dieu ruine & destruit le mal Voici que maintenāt il essaye si le sexe par qui l'hōme a peché aura plus d'efficace cōtre vn Prince qui sçait que *mal aucū n'aduiendra, aucune playe n'approchera de l'hōme qui dit du Seigneur, Il est mon esperāce & ma forteresse, & mon Dieu auquel ie me fie*

Conspiration contre la vie du Roy.

NICOLE MIGNON, femme qui durant les dernieres guerres auoit suiui l'armee comme viuandiere de sa profession, & mesme parlé quelques-fois priuément

Le diable suscite vne fanatique, pour l'entreprendre sans autre.

1600 au Roy dans S. Denis, selon que la licence du temps donnoit à beaucoup de personnes accez plus libre vers sa Majesté qu'en autre saison. Ceste faueur la poulsa plus auãt. & comme elle s'introduisoit hardiment d'elle mesme, se presenta plusieurs fois deuant le Roy, faisant entẽdre par ses responses assez esloignees des demandes, qu'elle vouloit parler particulierement à sa Maiesté. On la rebuta comme importune, & ayant l'esprit troublé de quelque fantasie : car elle auoit eu quelques moyens autre-fois. Ce rebut suiui de menaces fait qu'elle cerche vn moyenneur pour obtenir vn estat en la cuisine du Roi pour vn ieune hõme cuisinier qu'elle auoit espousé sur ses vieux ans. Et s'imaginant que le resouuenir de l'anciẽ mescontentement qui auoit esloigné de la Cour le Comte de Soissons Prince du sang & Grand-maistre de France, le pourroit occasionner à prester & l'oreille & le cœur à son malheureux & damnable proiet; lui va dire, qu'elle le pouuoit rendre le plus grand Prince de toute sa maison, s'il lui plaisoit entendre aux moyẽns qu'elle en auoit, & lui faire obtenir le susdit estat en la cuisine de sa Maiesté, où visitant son mari, elle pourroit empoisonner quelque viande qui seroit au goust du Roy. que d'ailleurs elle auoit vne eau dont le lict du Roi estant arrousé, il ne faudroit de tomber en vne langueur qui l'emporteroit finalement hors de ce monde.

Ceste monstrueuse ouuerture estonne le Comte. mais il sçait que l'accusation sans preuue est insuffisante: & que s'il suffisoit d'accuser sans tesmoins, personne ne seroit innocent. Il respond que l'afaire est de consequence, qu'il y pensera. qu'elle reuiene le lendemain à certaine heure. Elle s'en va ruminant par les rues de Paris cest abominable dessein à guise d'vne infernale furie : & rencontree par aucuns de sa cognoissance, leur sembla toute transportee de sens & affoiblie de cerueau; la iustice de Dieu lui faisant desia sentir en son ame le supplice que celle des hommes exerceroit en son corps.

Sage conduite du Comte de Soissons.

A l'heure mesme le Comte aduertit le Roi de l'intention de ceste fanatique, & le supplie lui donner quelque tesmoin de creance qui de son cabinet puisse entendre & rapporter fidelement à sa Maiesté les mesmes

propos

propos quand elle reuiendra. Le Roi lui donne Lomenie secretaire de son cabinet. Elle reuient toute munie de resolution pour executer sa volonté, elle babille, & promet merueilles au prix du iour precedent. Il lui demande par quelle impulsion elle osoit entreprendre vne chose si perilleuse. De ses responses il recueille que ce n'est autre que celui que les sainctes Escritures qualifient meurtrier des la constitution du monde, & auteur des damnables inspirations. Ainsi conuaincue, nonobstant ses denegations & reproches autant effrontees que la resolution estoit furieuse, sa conscience la forçant de confesser son intention auoir esté telle; & louër Dieu d'en auoir diuerti les funestes effets: ceste miserable fut par arrest de la Cour bruslee toute vifue en Greue. 1600

Av mesme temps fut pris vn autre garnement parti de Piedmont à dessein autant erroné comme il donnoit vne grande apparence d'apporter les effects des paroles, des menaces, des indignations dont les eslancemens estoyent desia souuent paruenus d'outre les monts à la Cour, & qui nous en apporteront encore d'autres en suite, que la singuliere grace & benediction de Dieu sur ce Royaume mettra comme tous autres à neant pour la conseruation de nostre Roi & du bien public.

Ces maudits attentats furent l'vn des principaux suiets qui retindrent le Duc de Sauoye si long temps irresolu sur l'option du traité de Paris, comme nous verrons en suite: presumant que de plusieurs quelqu'vn feroit flestrir les fleurs de lis que le Roi meditoit faire fleurir & fructifier par l'alliance qu'il alloit prendre en la maison de Medicis.

Sillery & Alincourt, par le conseil du Pape & le commandement du Roi, traittoyent à Florence le mariage d'entre sa Maiesté & la Serenissime Princesse Marie de Medicis, fille de François de Medicis grand Duc de Toscane, & de Ianne Archiduchesse d'Austriche, Roine nee de Hongrie & de Boheme. Le contract fut passé le xxv. d'Auril. Et puisque le consentement fait le mariage, aussi tost que les articles furent signez, le grand Duc rendit le premier à sa Niepce les honneurs & respects

Leur mariage se traittoit à Florence, &

1600 conuenables à la qualité d'vne Roine de France, en fit publier auec solennité la resolution, & chanter le Cantique d'exultation. Le foudre de l'artillerie, le son des cloches à plein branle & diuers carrillons rendirent tesmoignage à la commune resiouissance de toute la ville. La Roine disna publiquement & fut assise à table sous vn daiz au dessus de son Oncle, qui print place beaucoup plus bas qu'elle. Les plaisirs de la musique, course de bague, & d'vne fort agreable comedie donnerent fin à la iournee. Alincourt reuenu pour faire voir au Roi les articles & le pourtrait de la Roine, sa Maiesté lui renuoya Frontenac pour la seruir de premier maistre-d'hostel. Et rien ne retarda la consommation de ce mariage, que les ambages & tergiuersations du Duc de Sauoye en l'execution de ses promesses, contre lesquelles il regimbe ainsi que le cheual rebours contre l'esperon.

Conferẽce de Fõtainebleau.

CEPENDANT que son terme de trois mois s'escoule, le Roi donne quelques heures de son repos durant sa diete à Fontainebleau, pour honorer de sa presence ceste fameuse Conference, dont les bruits ont rempli les quatre coings & le milieu du monde. Philippe de Mornay seigneur du Plessis-Marly en Beause, Gouuerneur de Saumur, Intendant de la maison & couronne de Nauarre, auoit enuiron deux ans auparauant mis en lumiere son liure de l'Eucharistie, pour monstrer que l'ancienne institution d'icelle est la mesme chose qui se fait & qu'on enseigne auiourd'hui en plusieurs Eglises separees de l'obeissance du Pape, en France, es Alemagnes, en Suisse, en Angleterre, Escosse, Irlande, Danemark, Suede, Pologne, Hongrie, plusieurs autres Estats de la Chrestienté, aux diuisions de laquelle il sembloit que ce liure deust apporter vn grand accroist.

Le liure du sieur du Plessis donne l'alarme aux Docteurs.

Ce liure fut dés sa naissance en butte à tous les Ordres des Theologiens Romains. La Faculté de Paris le defendit par censures & anathemes. Beranger Docteur de la Sorbonne l'attaqua tost apres: Jaques Suarez Portugaiz en fit l'argument d'enuiron cinquãte sermons: & les Escholiers, le suiet de leurs declamations es Colleges. Les Jesuites de Bordeaux le descrierent, comme contenant

nant vn grand nombre de passages falsifiez, peruertis, 1600
mutilez. qui escriuit en somme contre les *qui proquo*. qui contre les *&c.* du sieur du Plessis. ce fut vne butte contre qui chascun tiroit quelque fleche. Du Perron Euesque d'Evreux l'entreprit auec plus d'effect & d'autorité. Il sousteint de prouuer en ce Liure *cinq cens enormes faulsetez de conte fait & sans hyperbole, extraites d'vn plus grād nombre.* Il est aisé de deffier. mais qui se presente pour soustenir son deffi en face du deffié, doit auoir les armes bien en main, & faire bouclier du droit de sa querelle.

Du-Plessis offre de verifier ce qu'il allegue. Il demāde à l'Euesq̄ ses moyēs de faux cōtre son liure, au moins les cinq cens faulsetez pretendues, afin de les recercher aux Editions desquelles il s'est serui: & promet d'y respondre en dix iours, afin que les choses estans conduites à petit bruit & discretion, l'on iugeast en suite ou de son integrité ou de la calomnie de ses aduersaires.

L'Evesqve trouue ceste procedure trop longue, & dit que les moyens de faulx seront en moins de temps verifiez de viue voix que par escript. qu'il consignera vne liste de cinq cens passages entre les mains du Roi, cottez tant des noms, liures & chapitres des Auteurs, que des pages & lignes du Liure auquel ils sont falsifiez. & qu'on en tirera de iour en iour vn nombre pour estre mis en examen. qu'autrement les affaires de sa Maiesté ne donneroyent iamais tant de patience qu'vn si long examen en requiert: & que les Commissaires que le Roi nommeroit pour y vaquer, se lasseroyent deuant qu'auoir feuilleté la dixiesme partie de l'œuure.

Ils disputerent longuement sur ces conditions, & n'en pouuās cōuenir, tous deux presētèrēt cōioinctement vne requeste au Roi, afin d'obtenir Commissaires sublimes en doctrine, irreprehensibles en mœurs, & despouillez de passiō, pour examiner en presence de sa Maiesté le Liure *de page en page, de ligne en ligne.* Le Roi leur accorde ceste Conference, aux conditions, Qu'elle se fera sans animosité, sans dispute, sans cauillations sophistiques, sans aprofondir aucun poinct de Theologie, sans traitter du differend de la Religion, ce que l'Euesque de Modene Nonce du Pape n'eust pas trouué bon. car il craignoit

1600 que ſous pretexte de ceſte Conference on remuaſt des queſtions qu'on veut tenir pour reſoluës.

Sa Maieſté donna la conduite & le iugement de ceſte action au Chancelier, & les Commiſſaires d'vne part furent Auguſtin de Thou Preſident en la Cour de Parlement: Pithou Aduocat: Martin Lecteur & Medecin du Roi. & d'autre, Canaye ſieur de Freſnes, Preſident en la Chambre mi partie de Languedoc, & Caſaubon Lecteur du Roi es Langues, perſonnages accomplis en la cognoiſſance des Langues, verſez en toutes ſortes de bonnes lettres, & capables de l'action pour laquelle ſa Maieſté les auoit choiſis. L'ouuerture s'en fit le IIII. de Mai, en preſence du Roi, de l'Archeueſque de Lyon, des Eueſques de Neuers, de Beauuais, de Caſtres, des Ducs de Vaudemont, de Neuers, de Mayenne, de Mercœur, de Nemours, d'Elbœuf, d'Aiguillon, de Ioinville, des quatre Secretaires d'Eſtat, de pluſieurs Officiers de la Couronne, Conſeillers d'Eſtat, Seigneurs de qualité, & autres ſpectateurs au nombre d'enuiron deux cens: Paſquier, Mercier & Vaſſan, Secretaires de la Conference.

D'ENTREE le Roi declaire de bouche, & par ſon Chancelier en ſuite plus à plein, Qu'il n'entend point qu'on diſpute de la doctrine. qu'on examine ſeulement l'allegation des paſſages auec douceur & moderation, ſans aigreur, ſans paſſion que pour la verité, ſans que ceſte conference altere en rien le repos public ni la paix du royaume. L'Eueſque d'Evreux proteſte de n'eſtre pouſsé d'aucune animoſité contre du Pleſſis, lequel il reſpecte (ce dit-il) & honore pour les belles parties de ſon eſprit, & ne le pretend accuſer d'aucune des faulſetez de ſon liure, mais ſeulement ceux ſur la foi & les memoires deſquels il s'eſt confié. Du-Pleſſis de meſme à ſon tour, Que ceſt acte eſt particulier, & ne peut conſequemment faire preiudice à la verité de la doctrine des Egliſes reformees de ce Royaume, laquelle auoit eſté deuant lui, & ſeroit apres lui.

AINSI furent eſtalez ſur le tapis quelques paſſages choiſis de ceux que l'Eueſque ſouſtenant faux, ou pour n'eſtre alleguez tout au long, ou pour eſtre tirez hors

hors de leurs sens. Le Roi leur donna audience iusques à neuf. Sur les vns desquels ayant le Chancelier prononcé par l'aduis des Commissaires : Que du Plessis auoit prins l'obiection pour la solution: aux autres, Qu'il auoit obmis ce qui y deuoit estre couché : à d'autres, Que le passage deuoit estre allegué tout entier. Aucuns ayans esté recognus faire pour l'vn & pour l'autre des Conferents : aucuns aussi, bien alleguez, mais mal entendus par leurs Auteurs mesmes : l'heure appellant ailleurs sa Maiesté, rompit l'assemblee, & la continuation en fut remise au lendemain. La compagnie par ses applaudissemens sembloit dõner la victoire à l'Euesque. Du-Plessis neantmoins desiroit poursuiure ceste verificatiõ: mais le retour d'vne fievre qui l'auoit desia trauaillé de quelques accez, ioincte auec vn grand desuoyement d'estomach suruenu la nuict suiuante, l'en diuertirent, & donnerent sujet au Roy de dire, que *le Diocese d'Evreux auoit vaincu celui de Saumur.* Les deux Conferents publierent en apres diuers escripts de part & d'autre, ausquels nous renuoyerons le iudicieux Lecteur. Du-Plessis par vne ample responce satisfait à tout ce que Du-Perron auoit auancé en ceste conference des neuf articles, a fait depuis r'imprimer son liure de l'Eucharistie, fort augmenté auec les passages des Peres tous entiers à la marge. Il l'a traduit & publié mesme en Latin, auquel il attend la responce. 1600

Le Duc de Sauoye au lieu de desgager sa foi.

Voici donc le Roi plus libre à songer desormais à son affaire d'outre les monts. Les deux extremes proposez au Duc de Sauoye n'ont point de milieu. il faloit choisir l'vn ou l'autre : son nom & son honneur y estoyent engagez. ce souuenir le trauailloit extremement, & trauersoit d'vne perpetuelle inquietude. L'option est le seul fruit qu'il a r'emporté de son voyage, laquelle ses Ambassadeurs n'eussent iamais obtenu. il a plusieurs fois asseuré le Roi tant de Bourg que de Chambery qu'il s'en alloit à Turin pour prendre la resolution que le Roi desiroit de lui. Mais la hauteur des Alpes lui fit laisser aux pieds sa parole & sa foi. Au contraire, il fait entendre au Pape, au Roi d'Espagne, à plusieurs Princes & Republiques d'Italie, à quelques cantons des Suisses irritez

1600. du tardement de leurs pensions, Qu'il a esté forcé par le traitté de Paris: qu'il ne lui pouuoit arriuer pis par les armes que ce qu'on auoit extorqué de lui par la paix. que l'execution de ce traitté leur estoit preiudiciable. que le voisinage des François leur deuoit estre egalement suspect. que les auoir si voisins de Milan, estoit renouueller leurs anciennes pretentions sur Milan, & leur aplanir le chemin de Naples & de Sicile.

Veut rendre le voisinage des François suspect à tout le monde.

De façon que s'il eust trouué leurs intentions conformes aux siennes, il leur eust ietté de la pouldre aux yeux pour ne discerner ce qui est de la dignité du Roy & de l'inuiolable foi qui se doit aux contracts. Les plus passionnez confessent que sa Majesté a conduit cest affaire auec tant de moderation & de prudence, qu'ils lui donnent tout le droit, & le tort au Duc.

La langue cauteleuse est cõme les fleches aiguës d'vn homme puissant, & comme charbons de genevre, ce dit l'Oracle. Le Duc ouure la bouche selon l'affection qu'il remarque en ses seruiteurs, & n'ouure sincerement son cœur à personne. Aux vns, qu'il aime mieux quitter le Marquisat que la Bresse: aux autres, qu'il ne le rendra iamais que par la force des armes: à d'autres encore, que l'eschange l'incommodera moins.

Promesses du costé d'Espagne.

Comme il flotte en ceste incertitude, son Chancellier lui mande d'Espagne, Qu'il a trouué le Roi son frere fort offensé de son voyage en France. qu'il n'en sera neantmoins iamais tant irrité qu'il n'oublie ceste escapade, pourueu qu'on l'asseure que le Marquisat de Saluces ne retumbera iamais en la Couronne de France. Qu'à ceste condition il lui promet assistance d'hommes & d'argent. Qu'il ne precipite rien: qu'il se garde de surprise en l'option. Qu'à l'arriuee du Comte de Fuentes à Milan au mois d'Aoust, ceux qui veulent contraindre son Altesse à rendre ce qu'il possede, auront fort à faire à conseruer le leur en France. & qu'à tout euenement la guerre lui rendra sa condition plus asseuree que la paix

Cependãt le Roi le somme de sa prom.

Il ne faut donques rien rendre (dit le Duc) & plustost essayer le sort des armes. Mais le terme de la restitution approche. Le Roi le somme de sa promesse.

Il supplie sa Majesté lui donner quelque delay, par lequel

lequel il puisse tirer sa part de deux millions d'or qui sont à Milan, & se recompenser de l'inegalité de l'eschange qu'il pretend faire. 1600

Ce n'estoit que feinte. Il pensoit faire d'vne pierre deux coups, donner par quelque prolongation loisir au Comte de Fuentes de s'aduancer auec ses troupes, & poulser le temps auec l'espaule tant que l'hiuer survenant empeschast le Roi de rien entreprendre pour celle annee.

Il prolonge &

Le premier iour de Juin passe: plus le Roi presse, plus le Duc recule. Il enuoye Roncas supplier sa Majesté de vouloir moderer les conditions du traitté qui lui mettent le Marquisat à trop haut pris. Mais estoit-il raisonnable, qu'au lieu d'effectuer, le terme estant escheu, il parlast d'innouer le traitté? Cependant diuers aduis viennent au Roi, d'Italie, de Piedmont, de Dauphiné, que le Duc ne pense aucunement à l'effet de ses promesses: qu'il attend à Thurin en bonne deuotion le Comte de Fuëtes auec quatre mille Espagnols, & des finances pour leuer d'autres forces en sa faueur. Ainsi sa Maiesté mande au Duc pour derniere resolution, qu'elle se rendra à Lion au huictiesme de Juillet, en esperance qu'il ne retardera plus l'execution de leur traitté: qu'autrement, il aduisera ce qu'il doit faire. Le Duc requiert le Roy de lui ottroyer quelques iours de delay, promet de contenter sa Maiesté par Ambassadeurs exprez qu'il enuoyera à Lion.

Requiert que les conditiõs du traicté soyent moderees.

On n'est iamais mieux serui que par soi-mesme. Le Roi l'a prou de fois experimenté. Il monte à cheual, & arriue à Lion au terme donné. Mais le Duc n'auoit autre soin que de passer son temps en festins, au bal, à l'amour. Point de nouuelles de lui, sinon d'vn sourd murmure de quelque tragique dessein sur la personne de sa Maiesté, & d'vn homme expressément despesché pour ceste executiõ. Et de fait, quel ombrage pouuoyent donner tant de remises, sinon que le Duc attendoit l'effect dont ses deuins l'endormoyent, Que sans doute le Marquisat lui demeureroit, qu'au mois d'Aoust il n'y auroit point de Roy en France? Mais ils ne disoyent pas que le Duc seroit contraint de quitter la Bresse en eschange, ni que le Roi venant en Sauoye trouueroit vn

En fin le Roi ne veut plus de paroles va lui mesme querir les effects.

1600 peu plus de difficulté à la conquerir qu'à l'assaillir. Aussi le maistre auquel ils ont donné leur nom, n'affectionnant rien plus que le mensonge, n'a pas accoustumé de leur communiquer beaucoup de verité.

Le Duc promet la restitution. mais

En fin l'Archeuesque de Tarentaise, le Marquis de Lullin, & Roncas arriuent à Lyon le xvi. de Juillet. Mais auec vn pouuoir bien estroittement limité, D'asseurer le Roy que leur Maistre est resolu de lui rendre le Marquisat, mais qu'il prie derechef sa Maiesté d'en accorder l'inuestiture à l'vn de ses enfans. & de se plaindre: Qu'on traitte trop rigoureusement son Altesse. Que la presence & l'autorité du Roi auoit eu trop de force sur elle pour refuser aucune chose à sa Majesté. Que la promesse faicte par le Duc en la capitale ville du Royaume, porte tāt de preiudice à lui mesme, à ses enfans, à son Estat, que la reuocation d'icelles ne lui sçauroit estre à plus de blasme que l'execution.

Demāde l'inuestiture pour l'vn de ses enfās.

Sans raison.

Ceste requeste estoit fort absurde, puis que le Roi l'auoit desia rebutee dés la premiere proposition que le Duc en auoit faite à Paris D'ailleurs, de quel plaisir ou seruice auoit-il obligé le Roy pour vser enuers lui d'vne si grande liberalité? Et le Duc auoit-il entierement oublié ceste solennelle confirmatiō qu'il donnoit n'agueres de Bourg, de Chambery, de Turin, pour l'accomplissement de sa foy? Des paroles on iuge de l'intention. Estoyent-elles pas suffisantes pour donner à cognoistre que le Duc n'attendoit sinon l'arriuee des forces Espagnoles pour se desgager de ses promesses auec les armes au poing? Le Roy pouuoit-il pas auec equité preuenir les ruses & piperies du Duc, & se ietter aux champs, puis que ses longueurs & remises equipollent vn mespris, duquel les grands s'offensent auec raison?

Le Roi Philippe ne le peut assister d'hōmes. ainsi

Roncas retourne vers le Duc, en apparence pour lui faire entendre le second refus & le mescontentement de sa Maiesté: mais en effet pour l'aduertir que les preparatifs qu'on faisoit en France l'inuitoyent de pouruoir à ses affaires. Il pouuoit peu sans l'assistance du Roy Philippe son beaufrere. Mais il lui faloit aussi des hommes pour les remplacer au nombre d'enuiron six mille que l'Archiduc auoit de fraische date perdus en la

bataille de Nieuport. Il faut doncques vser d'vn artifice nouueau pour prolonger le temps, & tousiours parler au plus loin de sa pensee. 1600

Le Duc renuoye Roncas dire qu'il veut, puisque le Roy le desire, rendre le Marquisat suyuant le traitté de Paris. Mais pourquoi charge-il son Secretaire de ceste parole, puisqu'à d'autres il iure tout haut qu'il ne le rendra iamais, & que si le Roi entreprend de lui faire la guerre, il lui taillera de la besongne pour quarante ans? Fosseuse reuenant de Piedmont asseura le Roi d'auoir ouy ce iuron Neantmoins il faut voir quel sera l'effect de la resolution que Roncas apporte, *Le Duc promet encore de rendre.*

Sa Maiesté depute les Presidents de Sillery & Ianin pour traitter ceste restitution auec les Ambassadeurs du Duc. Ils conuienent des moyens pour la faire. Mais il est raisonnable que son Altesse ait communication des articles deuant qu'ils les signent, ce dit Roncas, qui seul auoit l'intime secret de l'intention de son Maistre. & de faict la memoire de l'Archeuesque & du Marquis estoit contraire au sien, comme il le fit paroistre quand l'assemblee fut rompue. Le Duc les trompoit afin qu'ils trompassent le Roi. *Les Deputez s'assemblent pour en traicter, mais Ceux du Duc n'õt pas tous vn mesme pouuoir.*

Qui douteroit desormais du dol & de la mauuaise foy du Sauoisien? donne-il pas assez à cognoistre par l'experience qu'il fait peu d'estat de sa parole? qu'il veut auoir par la ruse & la force ce qu'il desespere par la iustice? qu'il consume le temps en allees & venues, afin que durant icelles on n'entreprenne ni n'execute chose quelconque; & qu'à la venue des troupes Espagnoles il leue le masque, & declaire qu'il ne veut ne rendre n'eschanger?

Patience offensee tourne en fureur, dit le prouerbe. Neantmoins le Roi se veut vaincre soi-mesme, afin que la iustice de sa cause soit notoire à tout le monde, & que puisque le Duc de Sauoye veut de gayeté de cœur allumer vn feu de funeste diuision en la Chrestienté, *Celui qui donne secours aux Rois, qui rescout Dauid son seruiteur du glaiue pernicieux, le rescouë & le deliure de la main des enfans estrangers, desquels la bouche parle chose vaine, & leur dextre est dextre de fausseté.* Il donne temps à Roncas pour faire sçauoir à son Maistre, Qu'il n'est pas delibeé *Le Roy s'en offense, & par vne grãde patiẽce iustifie sa cause.*

1600 de souffrir qu'on l'amuse & l'abuse plus outre en paroles. qu'il veut des effects, & sçauoir sa derniere resolution.

Le Duc feind vouloir tenir le Traitté.

Cependant les aduis redoublent au Roy de diuers endroits, Qu'il n'attende autre chose du Duc que des paroles & desguisemens. Il ne renuoye plus Roncas, ouy bien vn courrier auec commandement à ses Ambassadeurs d'acheuer l'execution du Traitté. Mais les responses froides & lasches qu'il donne à sa Maiesté, font apertement recognoistre qu'il est tout confit en dissimulation, vice d'autant plus abominable en l'ame des Princes, que Dieu les a exaucez par dessus le reste des hommes, afin que comme le Soleil aux autres lumieres celestes, ils leur esclairent par actions irreprochables.

Les Deputez rentrent en conference. Ceux de Sauoye requierent notamment quatre poincts: *Que les restitutions se facent de part & d'autre en mesme temps.* Mais comment pourroit-on en mesme instant restituer des places eslongnees d'vne longue distance? En choses qui sont hors de l'vsage commun on recourt aux exemples. Le Roy Henri II. rendant la Sauoye, la Bresse, & le Piedmont, se contenta de prendre des ostages. *Que le plus fort rende le premier.* C'est bien monstrer que le Sauoisien ne rendra iamais rien que par la force. Au contraire, la raison veut-elle pas que le Duc se mette en deuoir de rendre le premier, puis qu'il a le premier vsurpé en temps de paix, & lors qu'on ne se doutoit point qu'aucun vent de diuision deust souffler d'outre les Monts? puis qu'il a iuré de subir plustost toutes les rigueurs de la guerre que de rien rendre, & qu'il n'y a point d'apparence de plus croire à ses paroles? *Que le Roy rende le Balliage de Gez: car il l'occupe, puisque les iugemens se prononcent sous le nom de sa Maiesté.* Mais le traicté de Paris n'oblige ces deux Princes qu'à restituer ce qu'ils ont occupé l'vn sur l'autre. Le Roy declaire qu'il ne le tient pas, qu'il n'y pretend rien: & que le Iuge de Gez n'ayant aucune prouision de sa Maiesté, elle ne peut empescher ceux de Geneue qui s'en sont emparez, d'interposer tel nom qu'ils veulent. *Que le Roy nomme le Gouuerneur qu'il veut establir au Marquisat, afin que leur Maistre sçache s'il*

aura raison de le tenir pour suspect. Il ne pouuoit reprocher le Comte du Passage que le Roi faisoit estat d'y constituer son Lieutenant general. En somme toutes leurs propositions resoluës, ils ne trouuent plus autre subterfuge, sinon qu'il faut du temps pour le faire entendre à son Altesse. Sa Maiesté lui prescript le 16. du mois d'Aoust, & proteste que si dans ce iour là son Marquisat ne lui est rendu, comme il offre de rendre au Duc les places qu'il lui tient, il sera quitte de toutes obligations enuers lui, & taschera d'auoir par la force ce qu'il ne peut par la raison. 1599

Le terme expire: le Duc ne tient conte d'accepter ce dernier parti. Il donne doncques des commissions pour la creuë des gens de pied, & pour la leuee des pionniers. Enuoye le Duc de Guise en son gouuernement de Prouence, pour prendre garde aux intelligences que le Sauoisien y pourroit pratiquer comme autresfois: le Mareschal de Biron en Bourgongne pour en amener toutes les forces: le Marquis de Rosny Grand-maistre de l'artillerie, à Paris, pour auoir de l'argent & du canon, principaux nerfs de la guerre. fait depescher vne grande quantité de boulets en Niuernois, Bourgongne, Dauphiné, & haster le voyage de Vic son Ambassadeur en Suisse pour auoir vne leuee toute preste au besoin. Rosny fit telle diligence, qu'estant de retour en douze iours, le Roi egalement courageux en ses resolutions, & preuoyant pour les executer, declaire publiquement, Qu'il ne pretend faire la guerre qu'au Duc de Sauoye pour recouurer le Marquisat de Saluces qu'il a iniustement vsurpé sur la Couronne de France, Qu'il veut obseruer & entretenir de bonne foy le traitté de Veruins auec ceux qui s'en voudront departir. Que le singulier desir qu'il a de regner en paix & viure en bonne amitié auec tous ses voisins, le fait recourir à ce violent remede auec vn extreme regret & contre son cœur, ayant pour l'euiter fait tout ce que son honneur & le deuoir d'vn Prince amateur du repos public & du bien de son Estat, lui ont permis de faire. Prend en sa protection & defense les personnes & lieux Ecclesiastiques, lesquels ne fauoriseront & ne seruiront

Sans effect.

Le Roi lui declaire la guerre, & la cōmence par ses lieutenans.

1600 de retraite ni d'assistance aux armees dudit Duc, & tous les habitans des villes qui ouuriront leurs portes à sa Maiesté & à ses seruiteurs. Proteste de pratiquer seulement les voyes d'hostilité contre ceux qui porteront les armes & fauoriseront icelui Duc & ses adherants. Defend tous sacrileges, rauissemens & violements de femmes & filles, bruslemens de maisons, places & chasteaux à peine de la vie.

Et pource qu'il n'est loisible demeurer en la terre dont le Prince est declairé ennemi de son Roi, & qu'il n'y a serment ni bienfaict qui puisse dispenser le vassal ou subiect de seruir autre que le Prince dedans les pays duquel nature a voulu qu'ils nasquissent: sa Maiesté commande à tous ses subiects qui se sont donnez au seruice du Duc deuant & depuis le traité de Veruins, de s'en retirer & retourner en ce Royaume quinze iours apres la publicatiõ de son ordonnance, à peine d'estre punis & traittez tant en leurs personnes qu'en leurs biens, comme criminels de leze Maiesté au premier chef.

Faire & dire est tout-vn au Roi. Le iour mesme qu'il a declairé la guerre il part de Lyon pour la commencer, n'ayant que les compagnies de ses gardes, la siene, celle du Duc de Vendosme & d'Alexandre Monsieur ses enfans naturels. mais sa presence vaut plusieurs milliers d'hommes. Il fait assaillir la Sauoye par les-Diguieres auec les troupes de Dauphiné: & la Bresse par le Mareschal de Biron auec celles qu'il auoit tirees de son gouuernement, qui iointes à peu d'autres reuenoient en tout à moins de Mil hommes. Chambery fut le departement de Grillon qui commandoit le Regiment des Gardes du Roi. Et distribuant les charges militaires selon le merite de ses Capitaines, il veut lui mesme participer aux plus belles entreprises.

Les Diguieres entre en Sauoye, Biron en Bresse.

Le Mareschal de Biron eut aussi tost pris qu'entrepris la ville de Bourg, puis resserrant la Citadelle par forme de blocus, y laissa le Baron de Lux & sainct Angel pour commander aux troupes, & s'en alla trouuer le Roi, esperant qu'attendu ceste heureuse entreprise, sa Maiesté lui fieroit tant la conduite de son armee de Sauoye que du siege de Montmeillan, & le gratifieroit en suite aussi bien de la Citadelle que de la ville de Bourg. Mais deux

Bourg pris comme sans esperance.

Ge-

Generaux gastent l'estat d'vne armee. si les conseils ou commandemens de l'vn ne sont suiuis, il trauerse & ruine ceux de son compagnon. Vn plus vieil routier auoit ouuert les moyens du siege de Montmeillan. D'ailleurs il n'estoit pas raisonnable de fier chose de telle importance à celui qu'on accusoit de s'entendre auec l'ennemi. 1600

Tovt ce qui est deçà le Rhosne fut d'aussi facile conqueste. Le pont d'In, Poncin, sainct Denys, S.Rambert, Beley, Pierre-chastel, le pas de l'Escluse, l'vne des fortes aduenues de la Sauoye. Et le iour mesme ayant le Marquis de Crequi, gendre des Diguieres, presenté l'escalade à la courtine du bourg de Montmeillan deuers le chasteau, & le petard à la porte d'Arban, il contraignit la garnison de se retirer en l'Eglise, les habitans en la Citadelle, & laisser leurs maisons à la discretion du victorieux, en l'vne desquelles on trouua les roolles & memoires des munitions du chasteau, qui donnerent instruction de l'estat d'icelui. *Diuerses prises en peu de temps.*

Chambery fut aussi tost pris qu'inuesti. Le peuple considerant qu'il ne feroit pas sa condition meilleure en se roidissant sur l'opiniastreté, contraignit Iacob, qui commandoit en la ville, de traitter la reddition, sans attendre les trois iours que le Roy lui donnoit pour enuoyer vers le Duc. Et huit canons, pointez contre le chasteau, n'aiderent pas à reprendre le courage qui venoit de faillir à quatre ou cinq cents hommes de guerre que le Duc auoit mis en la ville. si que le xxi. d'Aoust ils capitulerent d'en sortir enseigne desployee, tambour battant, & bagues sauues, si le Duc ne les desgageoit du siege dedans huit iours. Ce Prince estimoit que les habitans deussent ioindre leurs armes auec celles de la garnison. Mais ces peuples auoyent si bien accoustumé de dormir à l'ombre de la paix, que tout ce qui leur resueilloit la memoire de la guerre, leur estoit extremement odieux. Le Senat fit serment de fidelité au Roi, & les citadins suiuirent la victoire. *La ville & le chasteau de Chambery.*

Le Duc passoit son temps parmi les Dames à Thurin, attendant ces agreables effects que lui promettoyent ses deuins, comme nous auons dit. On l'aduertit que Montmeillan est la seule place qui lui reste deça les Monts.

1600 que sa ville capitale a recognu le Roi pour son souuerain Seigneur. que tous ses suiets se rangent sans force à son obeissance. Il ne laisse de poursuiure la dance où il estoit; & prisant fort peu la perte de tous ses Estats, pourueu qu'il sauue son Montmeillan, il estime que ce n'est sinon perte de temps à ses ennemis, qu'il leur fera bien lascher prise, & que de leurs victoires ils n'en remporteront que des trophees de paille. En somme on le void vne espace de temps consentir par maniere de dire à tout ce que le Roi fait. Mais comme il vient en fin à considerer l'abus & la fallace des deuinemens, ausquels il adioustoit beaucoup de fiance, que tant de proiets meditez auec le Mareschal de Biron ne rendoyent aucun effect; que ses Ambassadeurs ont commandement de se retirer (toutesfois pleins de regret & de douleur que l'irresolution de leur Maistre ait plongé ses Estats en vne ruine manifeste, & trop irrité la patience du Roy) que ses pays sont en proye; que les grands moyens de resistance qu'on lui promettoit d'outre les Pyrenees sont encore bien esloignez: il se resueille au bruit des tonnerres du canon. il iette l'œil & la pensee de toutes parts, & ne void point de moyenneur capable de rabiller ce qu'il a despecé; point d'amis qui soustiennent sa querelle, point de voisins qui se remuent. Chascun le blasme, chascun crie qu'il a tort. il est lui seul instrument & cause de son mal; qu'il s'en procure lui seul la guerison.

Le Duc de Sauoye se sent picqué en fin.

Le Patriarche de Constantinople est à Turin, homme de grand effect & fort practic es affaires du monde. Le Roi le void & l'oit volontiers. Ouy; mais le Duc l'a tenu pour suspect au traitté de Paris: Il a commandement du Pape de ne bouger que son Altesse ne se desgage de ses promesses. Elle croid qu'il n'est là que pour seruir d'espion à ses volontez, & d'esperon aux effects de ses paroles. Il a bien recognu que le Duc ne lui fait plus si bonne chere, & ne le void plus de si bon œil que quand il passa pour le traitté de Veruins. Il est offensé de ce mespris; & peut-estre s'en resentira-il au besoin. Il sçait mesme que le Duc n'a pas en bonne odeur ceux qui communiquent auec lui. Il a d'ailleurs accouragé le Roy de pousser le cours de ses victoires, & ne se plus arrester

aux

aux piperies Sauoisiennes. Quelle apparence doncques d'employer en affaire si pressante vn grand Prelat indigné, vn grand esprit offensé? Si faut-il coniurer ceste tempeste Françoise, & par quelque moyen arrester les exploits d'vn si rude sergent que le François. 1600

La qualité du Patriarche l'oblige à moyenner la reconciliation des Princes diuisez en la Chrestienté ; & sa presence, à porter de l'eau non de l'huile aux combustions qui deuorent les Estats du Duc. Le Duc le prie, le coniure d'aller trouuer le Roi. Il y va, & lui remonstre le desplaisir qu'apportera ceste guerre non seulement au Pape, mais à tous les Potentats & Republiques d'Italie, qui tous ensemble approuueront l'equité de sa demande, quād ils le verront reuenir au traitté de Paris, & se tenir au sien, mais non qu'il entreprenne sur l'ancien heritage de la maison de Sauoye. Il insiste en suite sur les malheurs que ceste guerre enfantera, sur les ruines & desolations que le peuple souffrira, sur l'aduantage que l'ennemi commun du nom Chrestien en recevra, & par beaux discours, grandes & fortes raisons, comme graue Theologien & Prelat des premiers de l'Eglise Catholique, exhorte le Roi à se deporter de ceste guerre, pour diuertir les maux & calamitez qui menacent la Republique Chrestienne.

Employe le Patriarche de Constantinople.

Ce seroit vn extreme desplaisir au Roy, que sa Saincteté receust aucun mescontentement de la guerre qu'il fait au Duc de Sauoye. Sa Maiesté ne s'y est resoluë qu'apres auoir fait iuger à tout le monde que les delayemens de son Altesse n'estoyent que pures moqueries. Le Pape est la personne que le Roy honore le plus en ce monde, auquel il a tant d'obligations qu'il ne lui voudroit rien desnier. Mais aussi le tient-il si plein de iustice, qu'il ne lui voudroit rien conseiller contre la raison & dignité de sa Couronne. Et puisque le Duc n'a voulu obseruer le traicté qu'il auoit auec le Roy, on ne peut dire que sa Maiesté y soit plus obligee. Les Princes ont vne ame à sauuer aussi bien que les autres hommes, ce dit sa Maiesté au Patriarche: & plus grande est l'administration que Dieu leur a commise, plus grand est le compte qu'ils lui doiuent rendre de leurs actions. Il imputera les maux que la guerre engendre, à ceux qui en auront donné

1600 l'occasion. Que Monsieur de Sauoye se mette la main à la poictrine, & iuge si ce n'est pas son obstination & cupidité de retenir l'autrui, qui cause toute l'oppression que souffrent maintenant ses pauures subiects. Il a presumé par vn trop grand mespris du Roi de pouuoir par subtilitez retenir contre sa volonté ce qu'il a vsurpé contre ceste Couronne contre le droict & la raison. Celui qui occupe iniustement l'autrui, peut iustement estre priué du sien. Celui qui desnie au plus fort ce qui lui appartient, se met en hazard de perdre tout ce qu'il a. Comme ce ne lui est point d'honneur de s'opiniastrer à la guerre pour la conuoitise de l'autruy, aussi n'en retirera-il autre profit que la ruine du sien propre.

Les respõses du Roi franches & militaires. mais

Icy le Roi se trouue bien empesché comme il se doit comporter auec le Patriarche en ce qu'il lui propose. Sa Maiesté a tousiours troué toute rondeur en ses negotiations. Elle le tient pour vn tres-homme de bien, tresvertueux Prelat, & tres-sage negotiateur. Mais quelle creance peut elle prendre des paroles que le Sauoysien lui fait porter? Car il a fait declarer au Roi par Iacob & Rochette, Que ni le Patriarche, ni les Ambassadeurs qu'il a deputez vers sa Maiesté, ne sçauent rien de ses secrettes intentions. Il requiert en mesme temps que le Roi moyenne d'obtenir deux Legats du Pape, l'vn desquels face restituer ce que sa Maiesté tient deçà, & l'autre ce que le Duc detient delà les monts. Le iudicieux lecteur iugera quelle candeur on peut trouuer en telles procedures.

Les procedures du Duc, cauteleuses.

En somme le Roi supplie le Pape de vouloir prendre en bonne part sa response. Car il estime ne pouuoir estre contrainct auec raison de poser les armes que ce Prince l'a forcé de prendre, s'estant de lui mesme & de son propre instinct precipité en vne guerre où sa Maiesté n'est entree sinon contre sa volonté. Non toutesfois qu'elle se vueille rendre irreconciliable auec lui. Mais il s'est comporté de telle sorte enuers le Roy, qu'il ne se veut plus arrester en ses paroles. Il faut qu'apres tant de manquemens il troue d'autres moyens pour faire croire ce qu'il dit, ou d'autres personnes pour en prendre creance. Ses deportemens passez font iuger de l'aduenir.

On sçait qu'en pleine paix il a surpris au feu Roi son bien-

bienfaicteur le Marquisat de Saluces: & pour toutes raisons ; Ie vous garderay plus seurement(lui disoit-il par vne lettre) que les Huguenots qui s'en vouloyent emparer. I'en feray tousiours cõme il plaira à vostre Maiesté. Mais quand il a esté sommé de la promesse, il n'en a plus eu de souuenance. Et comment se pouuoit le Roi asseurer de l'amitié d'vn Prince, qui durant les malheurs de la France s'efforça d'enuahir le Dauphiné & la Prouence, où par la violence de ses armes il a fait vne infinité de ruines, & où il ne pretendoit autre droit que de bienseance, & de se faire grand aux despens de ses voisins? Son Ambassadeur à la diete de Bade excusant la cupidité de son Maistre aux treize Cantons, dit que ses enfans qu'il auoit en grand nombre, estoyent issus de Rois & d'Empereurs : qu'il estoit naturel aux peres de recercher les moyens d'agrandir leurs enfans, & d'y penser de bonne heure, puisque personne ne peut sçauoir quel temps il a pour les pourvoir. 1600

Cela doit donner occasion à tous ses voisins d'aduiser comme ils conserueront leurs Estats iusqu'à ce qu'ils ayent aduancé ses enfans. La guerre que le Roi lui fait ne troublera point le repos de la Chrestienté. Il sera tousiours prest à s'en departir, quand le Duc fera raison à sa Maiesté de plusieurs iustes pretentions qu'elle a sur les Estats & pays qu'il lui detient au mespris & preiudice de sa Couronne. Il ne faut point douter que le Roi ne soit resolu d'obseruer le traicté de Veruins: mais rien ne l'oblige à quitter le sien. ce seroit plustost acte de preuaricateur que de soigneux preseruateur. Car comme c'est le deuoir du peuple d'obeir, & laisser le soin de l'Estat au Prince: aussi le Prince doit veiller d'vne continuelle garde pour les siens : & croire que son Estat n'est pas sien, mais que c'est le bien de son peuple.

Ces raisons estoyent trop iustes, & veritables pour les impugner. Le Patriarche doncques supplié le Roy d'accorder au moins vne trefve & suspension d'armes, tant pour faire entendre au Duc les resolutions de sa Maiesté, que pour traitter auec son Conseil. Mais les principales forteresses du pays demeurans à la deuotion de l'ennemi, lui facilitent les moyens de recouurer en fuite les

Ceste trefve n'estoit pas de saison, ni legitime, attẽdu la cõsequence.

1600 autres places occupees, & ne peuuent asseurer ni l'armee ni la victoire du conquerant. Le ROI donques renforcé de plusieurs troupes qui venoyent de toutes parts, à cheual, à pied, comme à vne certaine victoire: saisit les aduenues de la Tarentaise & de la Maurienne: & le XXVII. d'Aoust arriue à Conflans, qui tient le passage de la Tarentaise, place forte d'art & de nature, bien munie d'hommes & de toutes choses necessaires pour soustenir vn long siege. Les-Diguieres auoit desia fait guinder à force de bras deux canons sur la pointe d'vne montagne, lesquels eurent à peine tonné cinquante fois contre vn pauillon, que l'espouuante saisissant enuiron vnze cens hommes de guerre, ils rendent la place & les drapeaux à vies sauues. Et le ROI les obligeant de leurs armes, cheuaux & bagage qu'il leur rendit de grace, ils promirent en recompense de ne porter les armes de douze iours.

Aduenues saisies, dont s'ensuit.

La prise de Conflans.

MIOLANT chasteau sur la riuiere de Lisere, esleué sur vn roc enuironné d'effroyables precipices, aima mieux se rendre d'ouye, que preferer l'incertain euenement d'vn assaut à la clemence que le ROI lui presentoit.

De Miolant.

LE chasteau de Charbonnieres est assis à l'embouchure des montagnes, dont la vallee s'estend iusques au Mont-Cenis, sur vn autre roc au dessus de la riuiere d'Arc, inaccessible de tous costez, fors que par vn petit chemin taillé pour aller à la tour qui lui sert comme de donjon, & commande aux passages de la Maurienne place remarquable pour auoir esté la premiere forteresse des anciens Comtes de Sauoye, & par la naissance de Thomas fils de Hubert III. Comte de Sauoye & Prince de Piedmont. Au pied de ce roc est le bourg d'Aiguebelle, que le ROI fit surprendre par Crequy & Morges Mareschal de camp de l'armee, deuant que la garnison du chasteau eust loisir de le brusler.

De Charbonnieres

Ces places fortes d'art & d'assiette prises auec tant de facilité, monstrent que les aises de la paix auoyent des long temps endormi les gens de ce pays.

Ceste place estoit suffisante pour arrester vne armee, si ceux qui la gardoient se fussent monstrez hommes. Neuf canons & deux petites pieces l'ayans battue depuis le point du iour iusques à midi, la rendirent tellement descouuerte, que ne se pouuans plus remuer sinon à la merci du canon, apres en auoir enduré six cens trentesept coups, ils abandonnerent leurs defenses, & s'assem-

s'assemblerent pour resoudre leur composition. Ce grand silence conuie le Roi d'aller prendre son disner, & comme plusieurs donnoyent leur iugement là dessus : Vous vous trompez tous (ce dit sa Maiesté) ils aduisent à leur capitulation. Ie ne me trompe iamais aux iugemens militaires, ie suis aussi vieil routtier en cela que les vieux bergers à la remarque des estoilles, & aux predictions du beau temps ou de la pluye. 1600

Ainsi dit le Roy, ainsi firent les assiegez. & prindrent telle creance en la parole de sa Maiesté, que les articles n'estans pas encore signez, ils receuoyent dans la place Morges auec enuiron quatre cents hommes de guerre, comme quelques arcbusades tirees sur les assiegeans par des soldats irritez de sortir sans leurs drapeaux (dont les gents de guerre doiuent principalement estre ialoux, comme l'vne des plus honorables marques de leur valeur) firent recommencer la batterie, qui les contraignit de quitter la place, & sortir au nombre de deux cents. Les drapeaux se voyent encores à Lion esleuez en la grande Eglise de S. Ian.

Le Duc ne paroist point, & ne secourãt rien, laisse poursuiure ses conquestes.

Ces conquestes neantmoins aussi tost nees que conceuës, n'attirent point le Duc en campagne. ces pertes ne sont pas encore suffisantes ni pour l'engager au combat ni pour lui faire entreprendre le secours d'aucune place assiegee. Vne terreur Panique, vne consternation generale auoit abatu les courages: on trouuoit les places & plus fortes aduenues gardees ou par gents qui n'auoyent aucune experience militaire, ou par des hommes animez de courages feminins. Ils ne voyoyent aucun acheminement d'armee : ils n'oyoyent aucune nouuelle de leur Prince. Quelle vertu doncques pourroit-on requerir aux peuples, si celui à qui touche la protection & defense de ses Estats, ne fait au plus grand besoin paroistre sa force & sa vaillance ? Il fait estat que ses desseins reussiront comme il les a proiettez à Paris auec le Mareschal de Biron : mais il compte sans son hoste.

Les-Digvieres a de longue main & fort heureusement fait la guerre en ces quartiers : il sçait la langue & le pays : il en a mieux que tout autre remarqué les entrees & les issues. Le Roi donques retournant à

1600 Grenoble pouruoit à sa santé, l'enuoye auec ses troupes, le regiment des gardes, les Suisses, & quatre canons, pour ouurir le reste des aduenues du pays. D'abord les ennemis lui quittent le passage de Briançon, & se iettent à sauueté dans vn roc inaccessible de tous costez, & capable d'arrester les plus puissantes forces qui le voudroyent forcer. La porte n'a que deux pieds de large, mais estoit mal remparee, & garnie plus de paysans que de gens de guerre Six coups de canon percent à iour ceste grotte. Les soldats grimpent comme Ægipans ou Satyres au plus haut des montagnes, & d'vne pareille allegresse à celle qui les porteroit à quelque nopce, mesprisent les coups, les precipices & baricades, voire la mort mesme, blessent le Capitaine, & font prisonniers tous ceux de sa compagnie.

De Briãçon.

De Monstiers. En somme, de la Mauriẽne & Tarentaise.

Ceste roche ouuerte ouurit aussi les portes de Monstiers ville metropolitaine du pays, & paracheua les conquestes des vallees & montagnes de la Maurienne & de la Tarentaise. Les autres forts ne trauaillerent pas tant l'armee que la saison, qui poulse ses froidures beaucoup en ce pays là plustost qu'ailleurs. Montmellian sembloit preparer de la besongne pour long temps, comme estimé place hors de mine, d'escalade, de batterie, de surprise, & sous l'ombre de laquelle toute la Sauoye souloit dormir. Et le fort de S. Catherine estoit tenu pour imprenable, quand mesme il n'eust esté gardé que par des enfans. Mais toutes ces places renduës presque aux seules menaces des assaillans, verifierent que les Princes ne sont pas tousiours heureux en la rencontre des Capitaines, ausquels ils fient leurs principales forteresses, comme nous verrons en suite.

Le Roi se fut acquis le blasme de preuaricateur, s'il n'eust esté soigneux de recueillir toutes les pieces esgarees de sa Couronne. nul ne pouuoit reuoquer en doute la iustice de ceste guerre. Taxis Ambassadeur d'Espagne en France consideroit le cours d'icelle, sans faire demonstration que le Roi son maistre voulust conuertir vn faict particulier en vne cause generale, ni rien entreprendre au preiudice de la paix publique. Sa Maiesté l'auoit souuent asseuré de cherir l'amitié du Roi Philippe tant qu'il feroit estat de la sienne ; qu'il ne le pouuoit neantmoins

moins tant contraindre que de vouloir garder vn ami par force. Mais Alphonse de Casal Ambassadeur d'Espagne en Suisse, homme plus aigre & moins retenu, demandant vne leuee de six mille hommes pour asseurer l'Estat de Milan, & le sauuer de pareille combustion à celle qui deuoroit la Sauoye, n'oublioit rien pour persuader que le deuoir d'vn puissant Prince est de prester la main aux oppressez. Car comme ce mouuement de guerre (disoit-il en pleine assemblee de tous les Cantons) met le monde en soupçon, aussi oblige-il les plus voisins du feu, de courir à l'eau pour l'esteindre. 1600

Le Roy d'Espagne veut iouer son personnage en ceste tragedie. Il obtient vne leuee de Suisses pour son beaufrere. mais De-Vic la rend inutile.

D'autrepart comme ceste guerre estoit fondee sur vne iuste raison, aussi le Roi voulut que les causes en fussent cognues tant aux amis qu'aux ennemis. Le President de Villiers son Ambassadeur à Venise, fit vn docte discours sur ce suiet. & de Vic Ambassadeur aux Ligues, representant à l'assemblee, que la longue patience du Roi surmontoit l'iniure faicte à sa Couronne, qu'il n'auoit voulu venir aux armes, que premierement toute l'Europe n'eust iugé que le Duc de Sauoye procedoit trop peu sincerement, & qu'il contraignoit sa Maiesté de repousser par la force l'iniure de la detention du Marquisat de Salusses, ne peut neantmoins empescher que les petis Cantōs n'accordassēt ceste leuee que le Cōte de Fuētes venoit de faire, mais il y proceda d'vne si galāte industrie, qu'elle fut toute inutile.

Ainsi Dieu souffla sur ce dessein Espagnol, comme en mesme temps sa diuine prouidence, qui veille tousiours pour la conseruation des Princes qu'elle donne en sa paix, fit derechef cognoistre comme plusieurs autres fois au Roi, *qu'il le deliure du laqs des chasseurs & de la peste dangereuse: qu'il le couure de ses plumes, & qu'il est asseuré sous ses aisles.* Deux garnemens execrables estoyent enuoyez d'outre les monts à dessein de faire vn coup desesperé sur sa personne. Leurs pourtraicts veindrent auec l'aduis à sa Maiesté l'vn d'eux fut recognu plusieurs fois plus pres du Roi qu'il ne deuoit, au Verney de Chambery, à la Messe, à son disner. Neantmoins sur ceste asseuree confiance qu'il a de tout temps, que sa vie depend de Dieu, non des desseins de ses ennemis, & qu'il punit assez telles meschancetez sans que les hommes s'en meslent; il

1600 ne voulut pas seulement permettre qu'on lui mist la main sur le collet.

Le Mareschal de Biron poussant ses damnables desseings,

La maudite volonté de ces desesperez n'affligea point tant le Roy, comme les damnables appetits d'ambition & de vengeance, qui transportans le Mareschal de Biron hors de soi-mesme, verifioyent les aduis qu'on auoit donnez au Roy touchant ses intelligences & prattiques auec le Duc de Sauoye. Les outrages du fils enuers le pere, du seruiteur enuers le maistre & bienfaicteur touchent beaucoup plus viuement. Il les auoit desia fort aduancees, & le Sauoisien s'attendoit que les esclats en voleroyent bien tost par toutes les prouinces de ce Royaume. Les premieres estincelles de leur abouchement deuoyent embraser les quatre coins & le milieu, le sang menacé deuoit empourprer les campagnes & rougir les riuieres. Quiconque eust en aucune façon trauersé ses pernicieux complots, roturier, gentilhomme, seigneur, Prince, ne deuoit eschapper ces funestes resolutions. Mesme ceste tant auguste & precieuse Teste sacree ne deuoit apporter aucun respect aux sanglantes mains de celui qui meditoit de se rendre le fleau, la desolation & la peste de la France, si ceste iustice souueraine qui void les plus intimes pensees des hommes, eust permis que l'horreur de telles abominables meschancetez, fust demeuree sans tesmoin pour la conuaincre. Nous en verrons en son lieu le progrez, & la fin aussi triste que la doiuent attendre tous ceux qui voudront alterer ou rompre les liens & resforts de la tranquillité publique.

N'eschappera point la punition d'vn crime qu'il presume estre bien couuert.

Le Roi ne pouuoit attendre vn tel coup de sa creature, ni s'imaginer vne tant enorme ingratitude de celui que de gentilhomme il auoit fait Admiral, puis Mareschal, puis Duc de Biron & Pair de France. L'iniquité de Iudas estoit encore cachee : le Seigneur la cognoissoit, mais elle n'estoit pas notoire à tous. Et comme la-Fin estoit estimé le principal instrument, le grand resfort qui faisoit mouuoir toute la machine : aussi le Roi desirant faire paroistre au Mareschal qu'il sçauoit quelque chose de ses intentions, afin de le destracquer de si funestes conseils, l'exhortoit souuent d'oster cest homme d'aupres de lui: que la hantise n'en valoit rien, & qu'en fin la-

Fin

Fin l'affineroit. Mais les deux pasſions que nous auons nommees cy deſſus, l'auoyent tellement deboutté du ſiege de la raiſon & du iugement, qu'il n'eſtoit plus capable de conſeil. 1600

Il auoit diligemment remarqué les paſſages des montagnes & les aduenuës de la Sauoye : mais l'impatience & le deſpit de voir ſon authorité raualee, ce lui ſemble, par vn autre General au ſiege de Montmeillan, lui donnent vn eſtrange trouble en ſon ame, voire le pouſſent hors de ſoy-meſme. Le fort de Montmeillan ſitué ſur la croupe d'vne haute montagne, circui d'horribles precipices de toutes parts, foſſoyé deuers la ville ſeulement, defendu de cinq gros baſtions reueſtus, bien flanquez, & entretenus de bon nombre de tenailles, n'a qu'vne aduenuë du coſté de la ville, mais encore les flancs, les foſſez & retranchemens la rendent de tresdifficile accez, & conſerue encore la reputation d'vne des fortes places de l'Europe. On n'eſtimoit pas qu'aucuns exploits militaires, ni les plus ſubtiles ruſes, ni les plus eſpouuantables machines, ni les efforts des plus courageux aſſaillans, ni les foudres & violences de la terre, peuſſent iamais esbranler ſa fermeté, forcer ſa force, ni la reduire à la neceſsité de prendre loy du Conquerant. Tous les Capitaines du camp la mettoyent au premier rang de celles que le Roy auoit aſsiegees. Sa Maieſté meſme, dont l'inuincible courage & la conſtante reſolution ne trouue rien d'inuincible, voyoit peu d'apparence de dreſſer ni batterie ni aſſaut contre ceſte roche, & ne ſe pouuoit perſuader que la plus grande perſeuerance du plus opiniaſtre aſsiegeant lui peuſt onques ſinon par vne longue ſuite d'annees, ou par vne extreme neceſsité des aſsiegez, faire ployer le col ſous le ioug de ſa puiſſance.

Il eſtoit outré de deſpit de voir vn autre General en l'armee que lui.

Et croyoit que Mõtmeillan ne ſe pouuoit prendre ſans lui.

Neantmoins le Roy ne s'eſt ſi toſt preſenté deuant, qu'il n'ait fait paroiſtre que nature ouure toutes les places du monde aux grands courages, auſsi bien que la lumiere & le iour à tous hommes : qu'aucune reſiſtance n'egale ſa force ni ſa vertu. On iuge la force ou la foibleſſe d'vne place, ſelon la reputation de celui qui l'aſſiege, & de ceux qui la defendent. Les-Diguieres ſçauoit

1600 mieux que tout autre la qualité de celle-ci, l'estat & le pouuoir de ceux qui en auoyent la garde. Il se sousmit doncques à payer les fraiz de l'armee, si dedans vn mois elle n'estoit emportee ou par force ou par composition. Elle estoit despourueue de munitions : plusieurs ruines negligees affoiblissoyent ceste ancienne reputation qui la colloquoit aux premiers rangs des places fortes en la Chrestienté. Le Capitaine & les soldats auoyent egalement besoin de courages. Mieux valent des brebis commandees par vn lion, que des lions commandez par vne brebis. Le Comte de Brandis de la maison des Comtes de Montmaior en auoit le gouuernement.

Les Diguieres l'entreprend.

Le Roy lui en cōmet l'execution.

L'execution d'vn conseil ne se fait iamais mieux que par celui qui l'a donné. Les-Diguieres auoit esté le principal auteur de faire passer l'armee en la Maurienne & en la Tarentaise. Le Roi doncques iugeant ne pouuoir estre plus vtilement serui d'autre en son armee de Sauoye, lui commit la charge d'executer ce qu'il auoit conseillé. Autre suiet sur lequel le Mareschal de Biron pressera ses practiques auec le Sauoisien, & entreprendra vn trafic auquel il ne gagnera que sa confusion & ruine. Il croid que Montmeillan ne se peut prendre sans lui, & ne peut dissimuler le mescontentement de ne se voir en ce siege ce qu'il estoit en celui d'Amiens. Mais les-Diguieres sçait le pays, il cognoist les forces de l'ennemi : les gens de guerre ont grande creance en lui : chascun croid qu'il prend ce qu'il entreprend. Il faut donc qu'il se face encore signaler en ceste honorable charge de Lieutenant general du Roi.

Grande batterie dressee en peu de temps.

Le Marquis de Rosny, Grand maistre de l'artillerie, dresse en extreme diligence toutes ses batteries. Quarante canons poinctez & fournis de tout ce qu'il faloit pour tirer quarante mille coups, abbatent d'vne estrange consternation les courages des assiegez, & menacent de les faire creuer en bref sous les ruines de leur forteresse. Ils font toutesfois bonne mine en mauuais ieu : & promettans ce qu'ils ne peuuent effectuer, verifient que l'insolence est tousiours conioincte en vn mesme suiet auec la timidité. Le Comte de Brandis escrit au Duc son maistre, Que s'il le secourt de trois cens hommes, il

rendra

rendra Montmeillan le cemetiere des François. 1600

Le Duc les lui promet, & desormais que le Comte de Fuentes l'a renforcé de quatre mille Espagnols, il n'aspire ni ne respire plus autre chose que de combattre. Lui & ses Sauoisiens parlent à cheual. Ce ne sont plus que braueries. Les François ont empieté vne partie de son domaine : mais son Altesse leur fera bien lascher prise. Ils ont occupé quelques places en Sauoye: mais elle en prendra bien d'autres en France, deuant que le ieu cesse. De fait le Duc meditoit d'entreprendre sur le Dauphiné, sur la Prouence, pour diuertir les forces du Roy. Mais les Espagnols n'estoyent venus que pour la conseruation du Piedmont, & ne voulurent point passer outre, ni rompre le gros de leurs troupes.

Le Roi lui va preparer de l'amorce pour voir s'il voudra mordre.

Svr ces vanteries de combat & de secours, le Roi passe vers le Geneuois & Fossigny, recognoit le fort de S. Catherine à trois lieuës de Geneue, se fait monstrer les passages des montagnes par où le Duc pouuoit entrer de ce costé-là, & pourvoid à toutes les aduenuës: cependant que le Grand maistre de l'artillerie pressoit la batterie de Montmeillan d'vne vigilãce egale à l'ordre qu'il auoit donné pour la voiture d'vn si grand equipage.

L'Espagnol apprehende vn grand eschec, & ne veut rien hazarder.

Mais il semble que la voix, les foudres, & tonnertes de ces canons se facent entendre bien plus loin que Montmeillan. L'Espagnol murmure que le Marquisat de Saluces est le pretexte, mais Milan ou Naples, la cause de ceste guerre. L'Italie s'en allarme, & croid que l'oisiueté des François chez eux les pousse à troubler le repos de leurs voisins. Le Pape apprehende que ces premieres estincelles n'enflamment en suite tout le voisinage, & ne volent bien loin de là les monts, à guise d'vne nue qui portee sur les ailes du vent passe de plage en autre. Il se laisse dõcques aisément aller aux persuasions du Duc de Sezza Ambassadeur du Roy Philippe à Rome, qui crie aux miseres, aux malheurs que la continue de ceste guerre apportera. Il prie, il supplie, il coniure le Pape d'enuoyer le Cardinal Aldobrandin son nepueu vers le Roi Tres-Chrestien, pour esteindre le feu de ceste grande diuision, & l'exhorter à reuenir aux effets du traitté de Paris.

Son Ambassadeur a recours au Pape, qui

Clement desireux d'estouffer les flãmes qui fomen-

1600 tent les combuſtions ſuſcitees entre ces deux Princes, ſe rend tresfacile aux moyens de procurer le repos public: Il accorde ceſte honorable legation à ſon Nepueu, qui d'vne pierre fit deux grands coups. Car en moyennant leur accord il diuertit vn horrible deluge de ſang qui menaçoit de noyer les campagnes Sauoiſiennes & Piedmõtoiſes. & paſſant à Florence, trouua Roger de Bellegarde Grand eſcuyer de France accompagné de quarante Gentils-hommes, auec pouuoir d'eſpouſer au nom du Roy Thres-chreſtien, MARIE DE MEDICIS ſa promiſe par cõtract du XXX. d'Apuril, dont rien n'auoit differé l'effect, que les deſtourbiers du Sauoiſien. Les paroles de preſent en furent ſtipulees entre ſes mains le IV. Octobre. Dieu qui de deux en fait vn par le lien du mariage, leur vueille donner la grace d'y viure ſainctement en bõne dilection, paix & concorde, regner heureuſement enſemble, aimez de leurs ſuiets, craints de leurs ennemis, honorez de tout le monde, & faire que ce tige ſacré produiſe de beaux fleurons pour la paix de ce Royaume, & l'aduancement de la Republique Chreſtienne.

Eſpouſe leurs Maieſtez Treſ-chr.

L'alegreſſe dura tout le iour, & redoubla ſur le ſoir par le bal qui ſe fit en attendãt le ſoupper. ſoupper vrayemẽt royal, dreſſé d'vn ordre inimitable, auquel vne magnificence incomparable, vne ſumptuoſité nompareille accompagnoyent les delices, les cõcerts de muſique entretenoyent l'oreille, l'aſpect des pourtraitures, les artifices ſans-pair, les recreations inouyes, les exercices & ſpectacles conformes à la ſolennité, en laquelle le Duc n'oublia rien qui fiſt pour honorer ſa Niepce, & monſtrer ſa grandeur, repaiſſoyent l'œil & l'eſprit d'vne delectable varieté. Les iours ſuiuants cõtinuerent en diuers feſtins, en chaſſes, iouſtes, tournois, courſes de bagues & autres exercices accouſtumez en telles celebritez. Mais le IX. d'Octobre conſomma ceſte memorable action par le ieu d'vne comedie de tres-induſtrieuſe inuention, & deſpenſe incroyable, qui remplit les oreilles & les yeux de la cõpagnie d'vne telle admiration, que tous iugerent impoſſible que l'art puiſſe plus naifvement imiter la nature.

Soixante mil eſcus, dit l'Original.

La ſolemnité de ſi nobles eſpouſaillles acheuee, la Roine s'embarqua le XIII. d'Octobre à Liuorne, accompagnee

gnee de la grãd' Duchesse, de la Duchesse de Mantouë sa sœur, de M. Antonio leur frere naturel, du Duc de Bracciane, & de deux cens Cheualiers portans la croix de Florence. La mer Mediterranee se sentoit fiere de porter vn si precieux ioyau qu'vne Roine de France, vne si superbe charge que ceste magnifique galere du grãd Duc, doree dehors & dedans, marquetee de cannes d'Inde, de grenatines, d'ebene, de nacre, d'yuoire & lapis, enrichie de diamans, rubis, saphirs, esmeraudes, topases & autres pierreries distinguees, d'vn grand nombre de perles: vitree tout autour de cristal fin, encourtinee de drap dor frangé, & les chambres tapissees de mesme estoffe. Six autres galeres du grãd Duc l'assistoyent, cinq du Pape, & cinq de Malte, portans chascune soixante Cheualiers dudit Ordre. La Seigneurie de Genes enuoya saluer la Roine à l'Esperie, lui offrir leurs galeres, & l'accompagner iusques à l'autre port de Fin, où la tourmente la contraignit de seiourner neuf iours. Mais elle s'asseuroit que comme les plus inaccessibles rochers, les places moins sujettes aux apprehensions des efforts de l'assaillant, cedoyent aux premieres menaces sans attendre la violence des armes du Roi son espoux en Sauoye: de mesme surmonteroit elle les difficultez des orages & tempestes de la mer, cheminant sous la garde & protection de Celui mesme qui ratifieroit aux cieux son mariage qui n'agueres auoit esté benit en terre.

1600

La Roine s'embarque.

Du port de Fin elle passa par ceux de Savonne, d'Antibe, de saincte Marie, de Tresport, & print terre à Tollon: puis le troisiesme de Nouembre descendit à Marseille. Le Duc de Guise Lieutenant general pour le Roy en Prouence, les Ducs de Nemours & de Ventadour, les Cardinaux de Joyeuse, de Gondy, de Givry, de Sourdis, plusieurs Euesques & Seigneurs du Conseil, les Duchesses de Nemours, de Guise, & plusieurs autres Dames receurent la Roine en sa galere: au sortir de laquelle sa Maiesté monta sur vn theatre dressé sur deux bateaux, auquel aboutissoit vn pont par où l'on passoit iusques à son palais. A ce pont le Connestable la rencontra, le Chancelier s'y trouua pour lui dire le commandement qu'il auoit du Roy: les quatre Consuls

Arriue à Marseille.

Receuë & saluee par plusieurs Princes & Princesses.

1600 de Marseille habillez de leurs robes d'escarlate rouge, lui presenterent deux clefs d'or de la ville enchainees, qu'elle mit es mains de Lussan l'vn des Capitaines des gardes du corps du Roi, & vn daiz de gris violant à fond d'argent, sous lequel elle fut conduite au palais, où le lendemain la Cour de Parlement de Prouence seant à Aix alla faire la reuerence à sa Majesté. du Vair premier President porta la parole, & fut son discours attentiuement escouté par la Roine, & iugé de toute l'assistance digne de la douce grauité du personnage, que les merites ont des long temps signalé pour iamais en France.

Par la Cour de Parlemẽt de Prouence à Aix.

Le xvi. du mois la grande Duchesse reprint la mer auec la Duchesse de Mantouë & leur suite. La Roine mõta au carroce que le Roi lui auoit enuoyé à Marseille, couuert de veloux tanné par dehors, enrichi de clinquant d'argent, doublé de veloux incarnat en broderie d'or & d'argent, & monté de quatre beaux roussins gris.

A Aix le President du Vair eut encore l'honneur de la saluer au nom du Parlement de Prouence. Les Princes & Princesses l'admirerent, les doctes iugerent de ceste seconde harangue comme de ses autres escripts, qu'il est suffisamment pourueu des qualitez requises en celui qui porte le tiltre de Chef de la Iustice en Prouence.

Par le Clergê à Auignõ.

Le xix. ensuiuant Auignon tesmoigna par ses braueries & magnificences l'affection que le Pape son seigneur & elle portoyent à la Couronne de France. Le Clergé lui fit la bien venue, lui souhaittant au bout de l'an vn Dauphin aussi sage & vaillant que le Roy son espoux. Les Jesuites ornerent ceste entree de leurs plus belles inuentions, mais qui touchoient plus les victoires & triomphes du Roy, qu'aucune particuliere action de son mariage.

Ceste pompeuse entree fut suiuie d'vn present que fit le corps de la ville à sa Majesté de cent cinquante medailles d'or, qui portoyent les vnes l'image du Roy d'vn costé, les autres celle de la Roine releuee au naturel; & de l'autre, le pourtrait de la ville d'Auignon en perspectiue. Valence, Roussillon, & Vienne eurent seulement l'honneur de la voir passer. Car elle se vouloit rendre dans

dans Lyon à iour nommé. Elle y receut le XXIII. de Decembre les hômages de tous les ordres de la ville, ayant le Chancelier pour interprete des paroles & submissions d'vn chascun. L'Obediencier de S. Iust portant les vœux & prieres de son ordre, harangua debout ; les autres à genoux. Les Orateurs des Alemands, des villes Imperiales, des Suisses & Grisons, se maintindrent en la possession qu'ils ont acquise sans contredit, de parler debout. 1600

Balthasar de Villars, President en la iustice de Lyon, fit admirer & la grace & la grauité de son bien dire, parlant pour tout le corps de la Iustice. Et l'industrieuse comparaison que fit l'Archeuesque des iours ausquels la Roine est entree dans ce Royaume, auec les Alcionides (ce sont sept iours deuant & sept autres apres la brume, qui est le plus court de l'annee) durant lesquels la mer se rend si bonace, qu'il n'y a point de plus seure ni plus paisible nauigation ; fit conceuoir vne commune esperance du bien & de la tranquillité que cest heureux mariage promet à la France.

Le Legat arriue.

CEPENDANT le Cardinal Aldobrandin, Legat du Pape son oncle, n'ayant voulu partir de Rome que le Duc de Sessa Ambassadeur du Roi d'Espagne, n'eust au preallable donné parole au Pape. De faire agreer par le Roi son maistre, & obseruer par le Duc de Sauoye, tout ce qu'il transigeroit : auoit desia fait signer les mesmes promesses au Comte de Fuentes à Milan, & de faire retirer les troupes Espagnoles en cas que le Duc n'y voulust condescendre. Et le Sauoisien & le Milanois lui promettent maintenant tout, aux conditions que le Marquisat ne retourne aux François, qu'on les desniche de tout ce qu'ils possedent en Piedmont, & qu'on reserue vn passage aux Espagnols pour aller en Flandres. Le Cardinal ne vouloit donner des paroles sans effets : & le Comte ne regardoit qu'à faire vn bon rempar à Milan de ce qui restoit delà les monts.

Intētion du Roy d'Espagne & du Duc de Sauoye.

AINSI le Cardinal asseuré des grands de ce qu'il accorderoit, feint d'auoir desiré saluer son Altesse en passant à Turin pour aller à nostre Dame de Mont-de-Vis. Son Altesse descend de prime-abord sur ce qui le ouche. Il se plaind du mauuais estat de ses affaires, de la

1600 perte de ses pays, du peu d'affection qu'il recognoist en ses voisins, & iure qu'il meslera plustost le cieil auec la terre qu'il n'en ait sa raison.

Et du legat aussi. Le Cardinal apporte autant de moderation que le Duc de fougue, se monstre compatir aux afflictions du Duc, & s'offre d'aller à Chambery, s'il l'estime capable de le pouuoir seruir en ceste negociation. Le Duc le prend au mot, le supplie l'obliger de ce bon office: & l'asseure de n'aller iamais au contraire de ce qu'il y resoudra: que cependant il n'entreprendra rien outre le secours de Montmeillan.

Aduertit le Roy de sa legation. Il n'y auoit pas grande apparence que ni paix ni tresue peust arrester le flux d'vn si rapide torrēt de victoires. Pour sonder la volonté du Roi, le Legat enuoye Herminio secretaire à sa Maiesté, pour l'aduertir de sa legation, du desplaisir que sa Sainteté reçoit de le voir ainsi tressuer sous les fatigues du harnois, & des vœux que le Consistoire conçoit tous les iours en faueur de la tranquillité publique. Le respect de l'Oncle, le merite du Nepueu que le Roi tient en mesme degré d'homme de bien, & le suiet de son enuoi obligent sa Maiesté de respōdre au Secretaire, Que son Maistre sera le tres-bien venu, qu'il sera tousiours autant disposé aux affaires de la paix, comme Dieu & le monde lui sont tesmoins du regret qu'il a eu de venir à ceux de la guerre; pourueu que l'estat de ses affaires n'en reçoiue ni preiudice ni detrimēt. Car (dit-il) ie n'endurerai point vne iniure d'vn Duc de Sauoye. vn Duc de Sauoye ne brauera iamais vn Roi de France, que le repentir & la vergongne ne le confondent. Et promet de se rendre en peu de iours à Chambery, pour escouter & resoudre les propositions du Legat. Il s'en va cependant asseurer quelques passages à la mōtagne: celui de nostre Dame de la Gorge, celui du Cornet, & autres inaccessibles sinon aux freres. & disna sous le couuert d'vn rocher, pour se garentir de la neige qui tomboit à gros flocquets: d'vne egale delicatesse à celle du Roi François I. son grand oncle, qui coucha toute la nuict armé de toutes pieces horsmis son habillement de teste, sur l'affust d'vn canon à la iournee de Marignan. Pour leçon aux delicats & voluptueux, Que plus l'homme se

Grande frugalité du Roy. Exemple d'vn bon Chef d'armee.

me se lasche aux aises & mollesses de la chair, moins son courage a de vigueur & de fermeté: que l'accoustumance à la frugalité rend les fatigues de la guerre plus faciles & tolerables. Et aux Chefs de guerre, Que leur deuoir est de pouruoir à la seureté de leur armee, sçauoir ce qui est derriere aussi bien que ce qui est deuant eux, cognoistre les passages de l'ennemi, & vaincre allegrement les iniures de l'air. Les courages se renforcent & s'affoiblissent à l'exemple du Chef. 1600

Or vienne le Duc de Sauoye quand bon lui semblera. les passages sont tellement occupez de toutes parts, que les assiegez perdroyent temps d'esperer leur salut par son moyen. Le Duc auroit aussi tost entreprins d'applanir vne montaigne pour passer, que de les secourir sans estre battu. Le Roy a tellement fortifié toutes les aduenues deuant que de reuenir à Montmeillan, qu'ils ne doiuent plus s'attendre qu'à leur vertu s'ils en ont. Desormais la presence de sa Maiesté redouble les courages des assaillans, & par contraire effet, l'estonnement des assaillis. A chasque bout de champ ils demandent trefve de batterie, pour vn iour, pour demie iour. L'espouuante met toutes choses en cõbustion parmi eux. Ils tirent à coups perdus sans discretion, sans distinction de personnes. Le Roi sçait en quel estat ils sont, & est bien informé des lieux où les reparations ont esté negligees. Les François se moquent d'eux, les exhortans à ne se perdre, & louans à contre-sens leur valeur qui les faisoit si long temps patir deuant vn seul fort. (Car ils estoyent bien marris que la prise de Montmeillan deust si tost paracheuer la guerre de Sauoye) Le canon tue & rend inutile vne partie de leurs hommes, & n'ont moyen d'en remplacer aucun autre. Rien ne peut approcher d'eux s'il ne vole. En somme le salut de la place est desesperé: & ne reste qu'à sauuer ceux qui la gardent.

Les aduenues asseurees, le Roi reuient à Mõtmeillan.

Son arriuee accroist l'estonnement des assiegez.

Le Roy presente au Comte de Brandis trefve de batterie pour vn iour. Il l'accorde, voire auec tant de facilité que des l'heure mesme il donne à iuger de ne se vouloir beaucoup roidir en sa defense. Sa Maiesté le fait sommer pour la quatriesme fois, & semondre de ne s'opiniastrer en vne place que le Duc son maistre ne peut secourir

Le Roy somme derechef le Comte de Brandis.

1600 qu'auec vne legion de Boreades. Le Comte estime que ce seroit temerité de negliger les persuasions de ses amis, & les occasions que la necessité lui presente. que s'il y va de son honneur à quitter vne forteresse qui deuroit fournir ample matiere à l'histoire pour descrire egalement la valeur & constance des assiegez & des assaillans, il ne peut estre plus glorieusement vaincu que par vn Roi tout chargé de victoires, de lauriers, de palmes, de trophees.

Il assemble le conseil de guerre, Il assemble la Noblesse & les gens de commandement qui sont auec lui, leur represente l'estat & les extremitez où la place s'en va reduite, & les exhorte d'aduiser en cõmun quel moyen ils ont de ne pecher contre le seruice de leur Prince, qui leur a commis & fié la garde d'vne place qu'il nomme le seul boulevard de Sauoye: & de n'encourir point l'indignation ou disgrace d'vn Roi victorieux. Mais il n'auoit pas enuie de rendre plustost l'ame que la place. autrement il n'eust pas appellé en conseil des gens à qui la peur auoit saisi le cœur. Car la crainte donne des ailes aux pieds: & qui craint ne demande qu'à fuir. *Compose.* Tous se resoluent à faire volontairement & de bõne heure ce qu'ils seroyent contraints à la longue. & signẽt, De sortir vies & bagues sauues, enseignes desployees, tambours battans, balle en bouche, arcbuses chargees, meche allumee, auec tout ce qu'ils pourront emporter de munitions de guerre, si le Duc ne les secourt dans le xvi. de Nouembre d'vne armee suffisante pour faire leuer le siege. Rance Lieutenant, & Cassin nepueu du Comte, furent les ostages de sa parole: le Cheuallier de Briqueras, porteur de ceste triste nouuelle à son Altesse.

C'EST vne mauuaise conseillere que la peur en vn Chef notamment. elle le pousse à preuenir de bien loing les necessitez ausquelles la constance & l'amour de vertu le deuroyent porter auec allegresse & gayeté de cœur, quand il a bonne & legitime occasion de faire preuue de son courage. Le Comte de Brandis en auoit vne que les braues desireroyent rencontrer plusieurs fois en leur vie. Rien ne lui manquoit encore tant que le courage. rien ne le forçoit à capituler, sinõ ces riches promesses qui se glissent fort aisément es ames de ceux que la crainte predomine,

domine, dont il a laiſſé grands ſoupçons, & flaiſtri d'vne mauuaiſe tache ſa maiſon. Au contraire, ſi la valeur euſt contrepeſé le prix de la place qu'il commandoit, il euſt acquis la bien-vueillance de ſon Prince, reputation parmi les ennemis meſmes, & louange immortelle enuers la poſterité. 1600

Ce traité deſplut extremement au Duc comme trop ſoudain & indigne d'vn homme de bien, accordé ſans ſouffrance, ſans incommodité : Qu'ils ayent ſi peu tenu (ce dit-il) & ſi honteuſement perdu la plus belle occaſion du monde d'eſprouuer leur courage ? Quelle neceſſité les a contraint de liurer la plus importante place de toute la Sauoye? Quelles difficultez ont-ils deuoré? quel aſſaut ſouſtenu? quel effort repouſſé? Par quel ſtratageme ont-ils ſignalé ceſte vertu que ie m'eſtois promiſe d'eux? ſont-ce là les beaux effets de l'aſſeurance qu'ils me donnoyent ? Ha traiſtres: eſt-ce ainſi que vous me rendez Montmeillan le cemetiere des Fráçois? Le deſpit & courroux lui ſuppriment beaucoup d'autres paroles que les circonſtances du lieu, du temps & des perſonnes preſentes l'inuitent à differer: Ceux qui ſont autour de lui rapportent le fait pluſtoſt à laſcheté qu'à trahiſon. Il repart qu'elles ſont inſeparables, & qu'on a puni de mort maint Capitaine, pour auoir rendu des places qui ne vont point au pair de Montmeillan.

L'extreme deſplaiſir que ceſte capitulation apporte au Duc de Sauoye, lui fait conceuoir quelque vengeance bien tragique.

Mais Montmeillan n'eſt pas encore perdu. Peut-eſtre reſte-il encore quelque peu de courage au ventre des ſoldats, & quelle apparence y a-il que le Gouuerneur eſtant naturel ſuiet du Duc, vouluſt manquer de fidelité. Le Duc renuoye doncques Briqueras aux aſſiegez: & par autre voye eſcriuant vne ſeconde lettre au Côte de Brãdis, veut qu'ils conçoiuent vne bien certaine aſſeurance de ſon ſecours. Mais le requerant en ſuite de lui donner quelques iours de ſurcroiſt en cas qu'il ne puiſſe arriuer à iour nommé, & rompre pluſtoſt la capitulation que d'auoir eſgard aux Oſtages, par ce qu'il n'eſt pas (ce dit-il) vrai-ſemblable qu'il leur meſaduienne, & qu'au pis aller la perte de Montmeillan eſt de bien loing preferable à la leur : il donne à cognoiſtre qu'il deſire, qu'à ſon exemple les ſiens facent de leur foi com-

Le cœur du Comte de Brandis eſtoit deſormais inſenſible aux pointes de ſon Maiſtre.

1600 me d'vne estriuiere qui s'allonge & s'accourcit ainsi qu'on veut. Le Comte neantmoins aima mieux persister au traité pour lequel il auoit donné sa parole & des Ostages, que les abandonner au peril qui menace ceux qu'on donne pour arres de la foi publique.

Le Legat arriue. SVR ces entrefaites le Legat arriue à Montmeillan, d'où les Princes du sang & les principaux Seigneurs de l'armee l'accompagnerent iusques à Chambery, où le Roi l'attendoit. Des la premiere audience il coniure sa Maiesté de n'vser du fruit de sa victoire à la ruine de la paix & tranquillité publique, & souffrir que la priere du Pape soit plus puissante que la persuasion de ceux qui le portent à la continuation de la guerre. guerre peu sortable à la grandeur de son courage, & peu digne du fruit de ses armes, attendu qu'vn Estat de Sauoye n'estendra gueres les limites de l'Empire François, & que la vengeance qui se fait entre parties inegales, est iniuste & n'a rien de generosité : ioint que le Pape demande la paix, afin que les Chrestiens ayent moyen de secourir leurs confreres, & rompre les efforts de la fureur Turquesque en Hongrie : & que le Duc de Sauoye la desirant, promet de s'y rendre plus traitable que iamais.

Exhorte le Roy à la paix.

Il s'y laisse porter.

Le Roi tient vn grand aduantage sur sa partie. Ses amis & seruiteurs l'asseurent que s'il passe les Alpes, il trouuera l'air & terroir aussi commodes que iamais pour y planter & faire fleurir les Lis. Il a neantmoins tousiours tenu pour principe de conscience, de se contenter du sien, & promet encore auiourd'hui de remettre toutes ses conquestes au Duc de Sauoye en lui rendant son Marquisat. Car comme c'est acte de iustice de conseruer son bien ; aussi seroit-ce lascheté d'en souffrir la dissipation. D'ailleurs les degasts & ruines que la guerre apporte aux Chrestiens, estoyent de puissants moyens pour disposer à paix le premier Roi des Chrestiens.

Le voici doncques disposé d'entendre aux persuasions du Consistoire, mais non pas si precipitamment qu'il vueille traitter la paix que Montmeillan ne soit rendu. Car les principales pieces de son Conseil n'y sont pas. Le Connestable & le Chancelier sont allez receuoir la Roine à Marseille. Et le Duc n'encline point tant à la paix,

Deuant que traiter, il faut estre asseuré de la place sans laquelle la victoire seroit imparfaite, & nul accord ne pourroit estre ferme.

paix, qu'il ne vienne en personne s'efforcer de secourir 1600
ses assiegez. Il sçait que la presence du Prince est la plus puissante machine pour animer le soldat. Le voici logé à Esme en Aoste au pied du mont S. Bernard, enuiron la mi-Nouembre auec vne armee de dix mille hommes de pied, quatre mille arcbusiers à cheual, & huit cens Maistres. LesDiguieres l'attendoit à Monstiers, prest de lui faire vne belle bien venue s'il s'efforçoit de franchir ce passage. Mais les neiges creurent à telle hauteur qu'on ne le sçeut voir de pres. & le Roi qui s'estoit lui-mesme approché pour remarquer sa contenance, ne le peut recognoistre. Ainsi le pays n'estant pas propre à de grands stratagemes, & les neiges iointes auec vn froid extreme incommodans egalement & les vns & les autres : il ne s'y fit point de rencontre signalee, outre quelques arcbusiers Dauphinois, qui s'estans iettez bien auant du costé des Sauoisiens, s'endormirent auec telle confidence, qu'on en laissa plusieurs en estat de ne se resueiller iamais. pour aprendre à ne s'estimer si bien asseuré sur la terre de l'ennemi, qu'il en faille negliger son propre salut.

Le Duc de Sauoye se fait voir, mais de loin.

Soit que les neiges continuent d'esleuer des montagnes sur celles qui de Nature sont assez exaucees par dessus les cãpagnes, soit qu'elles viennent à se fondre en riuieres, dont les torrens sont sans comparaison plus dãgereux que les eaux ordinaires: en tous cas il est impossible au Duc de s'ouurir vn passage. il ne faut point d'autres forces pour les lui fermer tous, que les rigueurs du ciel & de l'air qui conspirẽt vnimẽt pour diuertir l'effusion du sang Chrestien. Le Dieu des armees veut que l'issue de ceste guerre ne soit non plus violente que le cõmencemẽt. Ainsi les deux armees s'ẽtreregardẽt sãs effet, egalement affligees de ne se pouuoir ioindre de plus pres. Mais auec quelle impatiẽce attendent nos assiegez le terme de leur redditiõ? Il n'eschoit que le 16. de Nouẽbre: & voici qu'estimans leur secours du tout impossible aux forces humaines, ils commencent à charger leur bagage des le IX. & sortent le XVI. remettãs à Crequy destiné pour Gouuerneur, la place & les munitiõs capables de tirer encore plus de 200. coups. Les assiegez sõt hors de blasme quãd ils ouurent leurs portes apres que le terme du secours

Cõme les deux armees s'entreregardent sans effet.

Les assiegez deuãcent le terme de leur sortie.

1600 promis est expiré. Mais le preuenir c'est trop aimer sa liberté si preiudiciable à l'estat de son Prince, & ne sçai comment le Duc de Sauoye pourra receuoir pour satisfaction les excuses que fait le Comte de Brandis sur les grands defauts qu'on recognut depuis en ceste forteresse, ni comment il se pourra garentir de l'opprobre & de la vergongne qui le va diffamer par toute la Chrestienté.

Bouuens loué d'auoir mieux gardé son depost.

Bovvens fit beaucoup mieux en la citadelle de Bourg. Elle estoit desia reduite au desespoir de secours : & la constance des assiegez, fort affoiblie. Le Baron de Lux & S. Angel sont louez d'auoir rompu diuers conuois de viures & prouisions preparees pour les refraischir. & plus louables encore, de ce que leur ayant l'ennemi tasté le poulx par vn charme de corruption, ils le reietterent aussi constamment qu'vn bon estomach ne peut rien garder qui nuise à la santé du corps. Le Mareschal de Biron reuenant de l'armee apres la reddition de Montmeillan, le Roi print suiet d'escrire à Bouuens, lui faire sçauoir en quelle estime il tient ceux qui lui ressemblent en qualité de valeur & de vertu, & lui tesmoigner sa bonté, le conuiant de traicter auec lui d'vne chose qui ne lui peut fuir auec le temps, soit que la guerre continue, ou que la paix se face, puis que le Duc propose desia l'eschange du Marquisat auec la Bresse, pour contenter le Roi Philippe. Bouuens acceptant la garde de ceste Citadelle, auoit promis d'y rendre le deuoir auquel la naissance oblige vn homme de bien à son Prince & de s'y enseuelir plustost que de la rendre à autre. Le Roi trouua la responce de ce Gentil-homme discrete & genereuse, loua son courage & sa vertu: le Duc la recompensa, & les siecles à venir la prendront pour exemple à ceux que leur Prince fait depositaires d'vne place importante.

L'Espagnol ne veut voir le François en Piedmõt.

L'armee Sauoisienne campoit tousiours à Esme, où les incommoditez du temps & des lieux l'arrestoyent à l'extreme ruine & desolation du pays. & le Roi s'affligeoit que le Duc de Sauoye eust pris la peine d'approcher de lui sans le voir. Il laisse doncques le Comte de Soissons & les-Diguieres pour commander en la Tarantaise, y bastir & ruiner les entreprises que l'occasion

l'occasion leur feroit naiſtre, & s'en va faire recognoiſtre ſi l'on pourra forcer le logis de l'ennemi par le paſſage du Cornet, afin de l'aſſaillir par deux endroits à meſme temps. Nereſtan y va, d'arriuee ſurprend, charge & defait vn corps de garde Milanois qui gardoit le paſſage. Le paſſage eſtant ouuert, les Ducs de Montpenſier & d'Eſpernon logez à Beaufort, eſtoyent preſts pour donner au point du iour le xx. de Nouembre par ce coſté-là, & le Comte de Soiſſons par celui de la Tarentaiſe: comme voici la nuict precedente l'air deſchargea ſi grande quantité de neiges, que l'approche en fut du tout impoſſible. 1600

Les neiges l'empeſchent.

Trois iours paſsent en neiges continues, qui couurirent tellement l'armee Sauoiſienne, que ſa Majeſté iugea que Dieu les faiſoit desbonder pour refroidir l'ardeur de laquelle nos guerriers s'enflammoyent s'ils euſsent peu ioindre l'ennemi. Ainſi le Roi reuient à Chambery, & de là deſpeſche le Comte de Soiſsons pour aller deuant le fort de S. Catherine, dont Sanſy, Vitry, les Regiments du Cheualier de Montmorency, des Corſes, & autres troupes, auoyent deſia reſserré la garniſon attendans la venue de ſa Majeſté, laquelle faiſoit paſser deux mil hommes de pied & deux cens cheuaux par le val de Maire pour entamer la guerre du coſté du Marquiſat de Saluces ſous la conduite de Dauriac, qui par l'effort d'vn petard prind d'arriuee le fort d'Aſsel.

Le Cardinal Aldobrandin ayant apres la premiere audience aſseuré le Duc de Sauoye de la facilité que le Roi monſtroit à lui donner la paix, le Duc choiſit & deputa Arconas Comte de Touzaine Conſeiller d'Eſtat, & René de Luſſinge ſieur des Alymes premier Maiſtre-d'hoſtel de ſon Alteſse, pour aller trouuer le Cardinal, auec pouuoir de traſiger en ſon nom ce qu'il ordonneroit en ceſte negotiation. Maintenant que le Roi ſe trouue à Chambery, le Legat lui preſente les Ambaſsadeurs du Duc. Mais comme ils ne ſe preſentent ni lettres ni paroles d'vn Prince vaincu à vn Roi tout comblé de victoires acquiſes par ſa main, auſſi ne les reçoit-il que comme venans de la part d'vn ſien ennemi. Certes on attend peu de ſincerité de celui qu'on a recognu

Le Legat preſente au Roi les Deputez du Duc de Sauoye pour traicter la paix.

1600 double de cœur & plein d'artifices en ses traitez. Le Duc auoit assez donné d'occasion au Roi, de ne faire non plus d'estat de ses promesses, que de fueilles qui se promenent en l'air au gré du vent. aussi ne veut-il maintenant traitter qu'auec le Cardinal. Le Cardinal sçait d'ailleurs que le Duc a quelque fois dit que ses Ambassadeurs ne sçauoyent pas le fond de ses plus secrettes intentions, & craint que les instructions de ceux-ci n'ayent quelque retentum, sur lequel son Altesse fonde en suite vn refus d'accomplir ce qui sera transigé. Ils asseurent le Legat, qu'ils ont expres commandement de lui obeir. & que leur Maistre ne controllera vne seule des conclusions qu'il aura prises.

Il les reçoit cõme venans de la part de son ennemi.

Le fort S. Catherine requeroit la presence du Roi.

Mais le Roi ne pouuoit si tost traiter: son Conseil n'estoit encor reuenu de Marseille, & le fort de Saincte Catherine requeroit sa presence, pour le retardement qu'y apportoyent les deseruices de quelques mauuais seruiteurs, qui continuoyent au Duc les grandes esperances qu'il auoit d'vne horrible catastrophe sur la fin de ceste guerre. Le Chef sacré de nostre Conquerant est cher & precieux deuant Dieu. Il l'a conserué, le conserue & conseruera longuement pour la tranquillité particuliere de sa Couronne, & pour le bien general de toute la Chrestienté.

Ceux de Geneue supplient sa Maiesté leur remettre ce fort pour le destruire.

Sa Maiesté doncques partit deux iours apres pour se trouuer au siege de ce fort. Ce fort estoit à deux lieuës de Geneue, basti sur vn hault tertre en forme pentagone, composé de cinq bastons, fossoyé & fourni de toutes choses necessaires, descouurant toute la campagne es enuirons, & gardé par six cens hommes de guerre, qui estoyent autant de fascheuses espines aux pieds des Geneuois. Pour ce la Seigneurie de Geneue enuoya ses Deputez presenter au Roy leurs offres de ce qui pouuoit dependre de leur humble seruice, & suppleer treshumblement sa Majesté, qu'en consideration des fideles seruices qu'ils auoyent rendus à la Couronne de France sous les regnes du feu Roy & du sien, comme il apert par les excessiues despenses qu'ils ont soustenues par l'expres commandement de leurs Maiestez contre l'ennemi commun de ce Royaume, il lui plaise leur remettre

en main le fort de S.Catherine pour l'esplaner à raiz de chaussee comme auparauant qu'il fust esleué, attendu le grand preiudice qu'il leur porte, contre l'expresse protection en laquelle il plaist à la Majesté des Rois de France receuoir leur Estat. 1600

Les bonnes paroles qu'ils eurent du Roy leur firent librement ouurir les portes de leur ville à quiconque y voulut entrer. Plusieurs Princes, plusieurs Seigneurs & principaux personnages la voulurent voir. Le Mareschal de Biron l'ayant consideree, ne la trouua pas telle qu'il ne se promist de l'emporter en vingt iours s'il l'entreprenoit. C'estoit beaucoup presumer contre vne ville forte & tousiours bien munie, dont les voisins peuuent trauerser les efforts de ceux qui la voudront offenser. *Ils ouurirẽt leurs portes à tous.*

Peu de iours deuant l'arriuee du Roi, l'vn des Capitaines assiegez estoit allé voir auec passeport le Duc de Némours retiré dans sa maison d'Annessy sous le bon plaisir de sa Maiesté, pour ne desplaire ni preiudicier au Duc de Sauoye son cousin. Le Roi a d'estranges industries pour gagner le cœur des hommes de merite. Il parle à lui dans son logis de Leluisel pres du fort, lui fait cognoistre la resolution de son dessein, la grandeur de ses forces, & le peu d'esperance que lon doit auoir au Duc. L'effet de ce Parlement fut, Que ce Capitaine estãt de retour, nonobstant que le Duc publiast que s'il n'auoit peu secourir Montmeillan, il seroit assez à temps au fort de saincte Catherine; qu'il auoit assez de forces pour chasser les François de la Sauoye, qu'il auoit de bons amis parmi les petits Cantons des Suisses, qu'il passeroit par le Valays que de gré que de force: Nonobstant mesme que le Gouuerneur du fort promist au Duc de rendre des combats admirables, faire des effets memorables sur les assiegeans, & ne sortir iamais de la place que mort: voici qu'au troisiesme iour de la venue du Roi, il capitule auec sa Maiesté, De sortir, vie, bagues & armes sauues, enseignes desployees, tambours battans, & d'emmener le tiers de l'artillerie, s'il n'est secouru dans dix iours. Ainsi suiuant les termes de sa capitulation, il sortit le XVI. de Decembre auec quatre cens Sauoysiens, deux cens Suisses, & trois pieces d'artillerie, excusant la reddition *Trois iours apres son arriuee.* *Apres quelque bruit de paroles.* *Le fort lui est rendu.*

1600 de sa place sur la necessité qui force la loi, & donna comme les autres à iuger que leur Prince est serui de Concierges, qui ressemblent aux arbres lesquels portent prou de fleurs & peu de fruict. Le fort des Alinges basti sur le lac de Geneue pres de Thonon, fut rendu des la premiere semonce apres celui de S. Catherine.

Celui des Alinges le suit.

Voila donques les victoires de nostre inuincible Conquerant terminees en Sauoye beaucoup plustost que les soldats François n'eussent desiré, bien que pour les incommoditez du pays & de la saison ils ne remportassent autre fruict de toutes leurs victoires si soudaines, que celui dont les Suisses menaçoyent Charles dernier Duc de Bourgongne, quand il voulut entreprendre de les conquerir, côme nous auons remarqué en l'an M.CCCCLXXVI. Mais n'estoit-ce pas vne trop grande temerité aux Pygmees d'entreprendre de garroter Hercule à son desceu? trop grande presomption au Sauoisien de se vanter que quiconque entreprendroit de lui faire la guerre, trouueroit dequoi s'esbatre pour quarante ans? Voici qu'il est despouillé de son pays presque en autant de iours qu'il y mettoit d'annees. Pour leçon aux Grands, que *Dieu est iuge,* que suiuant le S. Oracle, *il abaisse l'vn, & exalte l'autre.* Pour ce dit-il aux fols, *Ne faites point les fols.* & aux meschants, *N'esleuez point la corne, n'esleuez point vostre corne en hault, & ne parlez plus auec orgueil.*

Les Suisses disoyent à ce Prince, que les esperôs de ses gens & les mords de brides de leurs cheuaux valoyent mieux que tout ce qu'il pourroit gagner auec eux.

Le Roy tost apres sa conqueste, pour contrequarrer l'audace du Duc de Sauoye que nous auons remarquee, apres qu'il eut vsurpé le Marquisat de Saluces, fit retraire sur vne piece d'argent, Hercule armé à l'antique, foulant à ses pieds vn Centaure rué bas, sur lequel triomphant de sa victoire, il haulse de la droite vne massue, & de la gauche vne Couronne royale, qu'il semble auoir releué, ou vouloir defendre contre tous efforts. Et pour deuise, porte ce mot, OPPORTVNIVS. Afin de faire cognoistre que le Duc s'estoit perdu faulte de iugement & de bonne foi, qu'il est trop foible de reins pour supporter le fardeau qu'il a lui-mesme chargé sur ses espaules, que ceste Courône est releuee par la vertu d'vn bras puissant pour la sauuer de peril, & la garâtir côtre tous assaillâs: & que la côqueste de Sauoye s'est faite à meilleurs titres

tres & plus à propos que l'vsurpation du Marquisat. 1600

L'EXECVTION desa utres desseings du Roi eust entierement humilié ses ennemis. Les-Diguieres auoit huit mille hommes de pied & huit cens cheuaux qui n'attendoyent que le mot pour se ietter dans le Piedmont. Mais la reuerence que sa Maiesté portoit aux exhortations du Pape, la consideratiõ du bien public, & les certains aduis qu'il auoit touchãt l'infidelité de quelques siẽs Officiers qu'il auoit le plus cheri, lui faisoyent tourner ses pensees à la paix. Il aima dõc mieux terminer ses victoires à la prise de ce fort, que les poulser plus auãt cõtre le gré du Pape: & finir ceste annee par les malheurs de la guerre, pour commencer la suiuante par les benedictions de la paix.

MAIS la Roine son espouse l'attendoit à Lion: & son Conseil n'estant pres de lui, il ne pouuoit si tost vacquer aux propositions des Ambassadeurs de Sauoye. Elles furent donques remises pour estre debatues à Lion. Il vient de paracheuer ceste guerre estrangere: aussi faut-il qu'il donne perfection à son mariage, de la benediction duquel resulte la paix de son Royaume. Car ses peuples esperẽt que la Roine *sa femme sera cõme vne vigne fructueuse, es costez de sa maison: & ses enfãs cõme plantes d'oliuiers à l'enuiron de sa table. Qu'il verra les enfans de ses enfans, & paix sur Israel.* Il arriua le IX. de ce mois sur les huit heures du soir en poste comme la Roine auoit desia bien auancé son soupper. On se fend pour lui faire passage. Il se retire sans vouloir entrer plus auant. La Roine s'en apperçoit, & des lors repoulse les plats au pris qu'õ les lui presente, puis se retire en sa chambre. Le Roy l'y va trouuer: l'embrasse, & la contente de baisers, d'honneurs, de caresses, de respects & deuoirs reciproques. & l'ayant entretenue sur le desir de ceste veuë, sur le cõtentement que tous deux en receuoyent, sur les peines de son voyage, sur le retardement que ceste guerre auoit apporté aux effets de ses desirs, & sur l'heureux progrez de ses victoires: leurs Maiestez se preparerent à l'œuure qui restoit pour l'accomplissemẽt de ceste saincte institutiõ qui de l'homme & de la femme ne fait qu'vn corps, vne chair & vn sang.

Le Roi arriue à Lion, &

Consomme son mariage.

LE mariage ayant esté parfait & ratifié par procuration & paroles de present, n'auoit besoing d'autre

1601 ceremonie que de la conionction de deux en vn. Le Roi neantmoins enuoya inuiter le Cardinal Aldobrandin à ses nopces, pour receuoir la benediction nuptiale de celui mesme à qui leurs Maiestez auoyent donné leurs promesses coniugales à Florence, afin d'auoir aussi son peuple tesmoing d'vne action tant agreable à celui qui dés la creation d'Adam, prononça qu'il n'est pas bon que l'homme soit seul.

Le mariage ayant toutes ses solennitez on vaque à la paix poursuiuie par le Duc.

OR voila le Roy satisfait en son Mariage. il a maintenant son Cõseil pres de lui: & est en lieu auquel on peut commodement traiter affaires. rien ne l'empesche doncques d'escouter les propositions du Duc de Sauoye, puis que les circonstances ni du temps ni du lieu n'en retardent plus l'audience. Le Duc la presse. car il ne peut disposer à sa faueur ni des forces ni des finances du Roi Philippe son beaufrere, plus empesché par les affaires du pays bas que ses Lieutenans n'auoyent pensé.

NOVS auons commencé l'annee 1600. par allegresses & resiouissances pacifiques, & la finissons par tristesses & tempestes esloignees & voisines. La presente 1601. nous donne vn commencement plus agreable, & sera signalee notamment par la naissance d'vn Astre qui par sa lumiere dissipera les troubles que conceuoyent desia plusieurs esprits qui ne se plaisent qu'en la confusion. Ainsi mettions nous ceste annee parmi les plus heureuses à cest Estat, si les vents de perfidie ne la venoyent esclocher du costé que l'on n'estimoit pas apres vne abolition generale des premieres fautes.

Le mariage du Roi consommé lui donne moyen de vacquer à la paix de Sauoye.

LE mariage du Roy auoit differé les resolutions de la paix auec le Duc de Sauoye, mais non dissipé le desir de sa Majesté d'escouter les prieres, les exhortations, les supplications, du Pape, du Legat, du Patriarche. Car il a souuent protesté qu'il ne veut rien de l'autrui: & proteste encore maintenant qu'il est prest de rendre toutes ses nouuelles conquestes pour son Marquisat, en le remboursant de huict cens mille escus pour les fraiz d'vne guerre à laquelle on l'a contraint lors que ses pensees & volontez en estoyent plus eslongnees. mais cependant continue ses victoires, sans intermission, sans tresve. Le Duc de Sauoye n'offre que le Marquisat, & trouuant ceste

ste somme immense, veut tantost par la douceur de la paix, tantost par l'aigreur de la guerre recouurer ce qu'il a perdu. & le Legat craint que ceste irresolution le porte à quelque autre dessein quand on sera prest de conclurre. Il fait doncques le Mercure entre deux, & l'OEdipe es plus grandes difficultez. 1600

Mais comme il est pres de moyenner cest accord: voici ceux de Geneue sortent, & d'vne brusque diligence aplanissent tellement le fort de S. Catherine à fleur de terre, qu'à peine pouuoit-on dire au lendemain, Ici fut le fort de S. Catherine. Quel affrôt! dit le Cardinal ces nouuelles ouyes) quelle foi! est-ce ainsi qu'on me tient parole? Les Deputez du Roi m'ont trompé, mais le sainct siege y est interessé, il s'en resentira qu'on s'en asseure. Le Roi voudroit-il bien en ceste demolition autoriser plustost vne ville desbauchee de l'obeissance de l'Eglise, que les prieres du Pape? Puis qu'on ne me tient parole, ie reuoque la mienne & toutes les asseurances que i'ay donnees pour ceste negociation. Il bruit, il fremit, il iette des imprecations horribles contre la dissimulation, contre la ttomperie. il iure qu'il repassera les monts sans rien faire, & ne menace de rien moins que des foudres de son Oncle. Mais la foudre ne touche iamais les lauriers. Nos conquerants les ont pour tresses à leur chef, qui les preseruent de la main de ce Iupiter.

Le fort S. Catherine demoli par ceux de Geneue, qui ne redoutēt les foul-dres du Pape ni la fougue du Legat.

Brvlard & Ianin battent aussi froidement que le Cardinal faisoit de l'eschauffé. mais ils n'ont parole qui ne porte coup. Le Roi (ce disent-ils) n'a que faire de ceste paix pour aucune apparente vtilité qu'il en doiue esperer. Sa Majesté se laisse aller en ceste action aux seules prieres de sa Saincteté, & à la consideration du bien public de la Chrestienté. Il sçait cultiuer la paix auec ceux qui recerchent la sienne, & faire repentir ceux qui voudront espouser l'iniuste querele de ses ennemis contre l'honneur de sa Couronne.

Ainsi le Traitté semble rompu, tout se dispose à nouuelle guerre. Chascun s'en resiouit. Le Mareschal de Biron asseure le Roy de lui remettre dans trois sepmaines au plus la citadelle de Bourg, qui seule l'arrestoit deçà les monts : mais il s'attendoit que le

Chacun reprend l'esperãce de la guerre.

1600 Roy l'adiousteroit à son gouuernement mieux pourueuë de viures & de munitions. & qu'il le garderoit en suite pour gage asseuré de ses secretes intelligences auec le Duc. Car il ne la voulut receuoir de son Altesse ainsi desgarnie qu'elle estoit. Joinct qu'il estimoit sa presence encore requise en France pour desbaucher d'autres le plus qu'il pourroit à son parti. Le Marquis de Rosny promet dans six semaines vn million d'or & cinquante canons pour passer outre. Les-Diguieres n'attend sinon qu'on crie *Hà leurier*. La Roine d'Angleterre & les Prouinces vnies desconseillent fort ceste paix, & promettent de tailler tant de besongne à l'Espagnol, qu'il aura assez dequoi s'y occuper à defendre le sien. Mais l'Archiduc vouloit demeurer neutre entre les François & l'Espagnol. Ses affaires ne se portoyent selon ses desseings aux Pays-bas. Le Conseil d'Espagne trouuoit ceste paix necessaire. Taxis donques Ambassadeur du Roi Philippe est chargé de la procurer. Les assiegez de Bourg n'ont plus de pain qu'à leche-doigts. les enuieux temporisemens des Deputez de leur Maistre les degoustent fort. Ils menacent desia que si l'on ne se haste de conclure, leur trop longue longueur operera de mauuais seruices contre l'Estat du Prince & le salut de ses intimes seruiteurs, qui se confessent reduicts aux plus effroyables horreurs que l'extreme faim peut enfanter. D'ailleurs la paix ou la guerre est desormais indifferente au Roi. Il enuoye mesme le Marquis de Rosny mettre en effect ce qu'il vient de promettre à sa Maiesté, toute resolue à la guerre, puis que la demolition d'vn fort arreste vne paix heureusement acheminee, d'vn fort dont le fond demeuroit au Duc à faire ce qu'il en voudroit, & que pour cinquante mille escus il y bastiroit vn autre Fort. Arconas & des Alymes, Ambassadeurs du Duc, qui auoyent dit la mesme raison supplient le Legat, de n'abandonner le vaisseau en ceste tourmente, puis qu'il en auoit pris le timon en bonace. Le Legat sçauoit bien que l'on auoit fermé les yeux à des choses plus importantes, qu'il n'estoit pas raisonnable que le demolissement de ceste place rompist le Traicté, & la fist retourner sans rien faire. Il arreste Rhosni sur ce discours.

Le Cõseil d'Espagne iuge ceste paix necessaire.

Le Legat accepte la proposition de recõpenser la demolition.

scours, lui demandant s'il croyoit que le Roi eust agreable de recompenser en argent ce demolissement. Rhosni lui dit qu'il n'en sauoit rien, mais qu'estant chose raisonnable, & le Roi prince de raison, il croyoit que quād il le promettroit au nom de S. M. il ne demeureroit pas en arriere de sa promesse. Le Legat le pria de lui en parler, & lui dit qu'il estoit marri qu'il ne s'estoit meslé plustost de l'affaire. Rhosni en parle au Roi, puis rapporte au Legat l'intention de S.M. & par vn traict d'adoucissement de polisseure acheue le tableau de la Paix. Les Articles sont dressez & accordez, on mande les Ambassadeurs de Sauoye pour les signer, ils viennent & disent tout bas à l'oreille du Legat, que leur maistre defend de signer que premier il n'ait parlé au Comte de Fuentes. Le Legat qui ne vouloit pas que la parole dõnee au Roy fust inutile, ni renuoyer les Deputez du Roi, ou remettre l'assemblee à vne autre fois, les prie de ne faire aucun semblant de ce commandement, & de signer. Eux respondent qu'ils ont les mains & les langues liees. Le Legat les presse. Ils le supplient de permettre qu'ils en puissent conferer auec Taxis Ambassadeur d'Espagne, afin que ce qu'ils feroyent fust soustenu de son Conseil comme il seroit authorizé du commandement du Legat. Ils vont à leur Oracle, consultent les deux lettres, la premiere du huitiesme Januier, qui commandoit de signer la Paix: la seconde de l'onziesme, qui le defendoit. Taxis qui entend le genie du Conseil d'Espagne: qui sçait que la Paix est desiree, pourueu que le Marquisat demeure delà les Monts, & qu'il y ait vn passage deçà pour aller en Flandres, qui considere les conditions de la Paix, non par la difficulté des raisons, mais par la prosperité des euenements: non par les pieces, mais par le tout, dans lequel il trouue ce que son Maistre desire: leur respond: Puis que son Altesse vous a commandé de signer la Paix, il y a quatre iours, ie ne voy point que depuis ce temps la rien puisse estre arriué assez puissant ou considerable pour reuoquer ce commandement, ni la parole qu'il auoit donné pour l'effectuer. Il est vrai que i'estime que par ceste derniere lettre vous estes obligez d'attendre les iours qu'il demande pour conferer

1601

Paix accordee.

Les Ambassadeurs de Sauoye consultēt auec Taxis Ambassadeur d'Espagne.

L'Ambassadeur d'Espagne est d'aduis que les Ambassadeurs de Sauoye signent la Paix.

1601 auec le Comte de Fuentes.

Sur ce arriue le Patriarche de Constantinople, lequel remonstre l'importance de ceste rupture, l'offense du Roy, la parole du Legat engagee, Que le Duc escriuant ceste derniere lettre, n'auoit pas consideré que la premiere estoit effectuee, que l'estat de l'affaire ne souffroit point de contremandement, que ce qui estoit hier volontaire, estoit auiourd'hui attaché auec des clous de diamant à vne necessité ineuitable, que les aisles des esperances du Duc estoyent colees à la cire de ses opinions, que l'irresolution mere des grands inconuenients, qui auoit commencé sa ruine, l'acheueroit. Que Dieu s'offensoit de ceux qui reiettent & mesprisent les conditions de Paix iustes & honorables, & vengeoit ou tost ou tard ce mespris. Que c'estoit vne grande imprudence de s'engager aux perpetuels inconuenients de ceste guerre, sous des fondements ni perpetuels ni asseurez, & se perpetuer vne grande guerre contre vn puissant ennemi, sur vn secours qui ne peut estre certain, puis qu'il despendoit de la volonté d'autrui. Que le Prince assailli par vn plus puissant ne sçauroit broncher plus lourdement en sa conduite, ni faire vne plus grande faute que de refuser la Paix qui ne peut estre qu'honnorable, puis qu'elle arreste la victoire du vainqueur.

Irresolution mere des grãds inconuenients.

Vn Prince assailli doit recercher la Paix.

Les Ambassadeurs du Duc qui craignent de faillir, plus par desobeyssance que par opiniastreté, se tiennent fermes à la necessité du commandement du Duc, aussi ne s'en deuoyent-ils esloigner. L'ordre que le Prince prescrit à vn Ambassadeur ne se peut alterer, & si bien il laisse plusieurs choses au cours de la Prudence, celles dont l'ordre est expres ne se peuuent changer, & ne veulent que l'obeyssance.

Vn Ambassadeur ne peut exceder ses instructions.

Le Patriarche les asseure que le Legat qui auoit ceste auctorité de leur maistre que de leur commander, & eux l'obligation d'obeyr à tout ce qu'il iugeroit vtile à ses affaires, leur donneroit vn escrit de sa main, pour les garentir de toute l'indignation qu'ils apprehendoient: qu'il prendroit la peine d'aller trouuer son Altesse à Turin, pour lui representer qu'ils n'auoyent fait que ce qu'il deuoit faire lui-mesme, qu'il employeroit la puissance que son Oncle auoit pour les tirer de peine.

Promesse de garẽtir les Ambassadeurs.

Les

Les Ambassadeurs qui faisoyent semblant de ne vouloir ce qu'ils vouloyent, auec telle impatience, que les heures leur sembloyent des annees, se contenterent de ceste asseurance signee de la main du Legat, & d'vn mois de terme pour faire ratifier par le Duc ce qu'ils signeroyent. Ainsi la Paix fut conclue & arrestee & publiee à Lion sur ces termes & conditions. 1601

I. Premierement que le Duc de Sauoye cede & transporte au Roy & à ses successeurs Rois de France, tous les pays & seigneuries de Bresse, Baugey, Veromey, & generalement tout ce qui lui peut appartenir, iusques à la riuiere du Rhosne, icelle comprise, de sorte que toute ladite riuiere du Rhosne dés la sortie de Geneue, sera du Royaume de France, & appartiendra audit sieur Roy & à ses successeurs: & sont lesdits pays cedez ainsi que dessus, auec toutes leurs appartenances & dependances, tant en Souuerainetez, Iustices, Seigneuries, Vassaux, sujets & tous droicts, noms, raisons & actions quelconques, qui pourroyent appartenir audit sieur Duc, esdits pays ou à cause d'iceux, sans rien retenir ni reseruer, sinon que pour la commodité du passage demeurera audit sieur Duc le Pont de Gresin sur ladite riuiere du Rhosne entre l'Escluse & le Pont d'Arloye, qui pour le present Traicté appartient audit sieur Roy, & par delà le Rhosne demeureront audit sieur Duc les paroisses du Lez, Laveran, & Chezay, auec tous les hameaux & territoires qui en dependent, entre la riuiere de Vaceronne & le long de la montagne appellee le Grand Credo, iusques au village appellé la Riuiere. Et passé ladite riuiere de Vaceronne, demeurera encores audit sieur Duc le lieu de Maigrecombe, iusques à l'entree plus proche pour aller & passer au Comté de Bourgongne. A condition toutesfois que ledit sieur Duc ne pourra leuer aucunes impositions sur les denrees & marchandises, ni aucun peage sur la riuiere pour le passage du Pont de Gresin, & autres terres & lieux sus designés. Et en tout ce qui est reserué pour le passage, & tout le long de la riuiere du Rhosne, ledit sieur Duc ne pourra tenir ou bastir aucun fort, & demeurera le passage libre par le Pont de Gresin, & en tout ce qui est reserué, tant pour les suiets dudit sieur

Articles de la Paix.

1601 Roy, que pour tous autres qui voudront aller ou venir en Frãce, sans qu'il leur soit donné destourbier ni empeschement; passans neantmoins les gens de guerre pour le seruice dudit sieur Duc ou autres Princes, ne pourront entrer es pays & terres dudit sieur Roy, sans sa permission, ou de ses gouuerneurs & Lieutenans Generaux: & ne dōneront aucune incōmodité aux sujets de sa Maiesté.

II. Et pour effectuer entierement ce que dessus, ledit sieur Duc remettra entieremēt en la puissance dudit sieur Roy, ou de celui qui sera commis par sa Majesté, la Citadelle de Bourg, en l'estat quelle est de present, sans y rien demolir, ni endommager, auec toutes les artilleries, poudres, balles & munitions de guerre, qui seront dans ladite place lors qu'elle sera remise.

III. Et outre a esté accordé que ledit sieur Duc cede aussi, trāsporte & delaisse audit sieur Roi, de la riuiere du Rhosne les lieux & villages d'Aire, Chācy, Avuilly, Pont d'Arlo, Seissel, Chano, & Pierre-Chastel, auec la souueraineté, seigneurie, iustice & tous droits qu'il peut auoir esdits lieux cedez, & sur les habitās d'iceux: sans y cōprēdre le surplus des mādemēs desdits lieux & de leurs territoires.

IV. Ledit sieur Duc cede aussi, transporte & delaisse audit sieur Roy la Baronnie & bailliage de Gez, auec toutes ses appartenances & dependances, ainsi que ledit sieur Duc & ses predecesseurs en ont ci deuant iouy, & sans y rien retenir, sinon ce qui est par dela le Rhosne, horsmis les villages & lieux d'Aire, Chancy, Avuilly, specifiez ci dessus: le tout à condition que lesdites choses cedees seront & demeureront vnies & incorporees à la Couronne de France, & seront reputees domaine & patrimoine de la Couronne, & n'en pourront estre separees pour occasion que ce soit, ains tiendront lieu & pareille nature que les choses eschangees ci apres declarees.

V. Aussi a esté conuenu que ledit sieur Duc rēdra & restituera effectuellemēt & de bōne foi audit sieur Roi, ou à celui ou ceux qui seront à ce cōmis par sa Maiesté, le lieu, village & Chastellenie de Chasteau-Dauphin auec la tour du Pont, & tout ce qui est occupé par ledit sieur Duc ou par les siens, dependans du Dauphiné, en l'estat qu'il est à present, sans y riē demolir, affoiblir, ni endommager

mager en aucune sorte, & delaissera toute l'artillerie, poudre, balles & munitions de guerre qui se trouueront dans lesdites places au temps present. Pourront neantmoins les soldats, gens de guerre, & autres qui sortiront desdites places, faire emporter tous leurs biens meubles à eux appartenans : sans qu'il leur soit loisible de rien exiger des habitans desdites places ou du plat pays, ni emporter aucune chose appartenant ausdits habitans. 1601

VI. A esté aussi accordé que ledit sieur Duc fera abatre & demolir entierement le fort de Beche-Dauphin, qui a esté construit pendant les guerres, & fera payer ledit sieur Duc pour le passage sus reserué la somme de cent mil escus, de trois francs piece ou la valeur, en ceste ville de Lyon, à celui ou ceux qui auront charge de sadite Maiesté: sçauoir cinquante mille escus comptans lors & quand le Fort de Charbonnieres sera rendu, & les autres cinquante mille, six mois apres.

VII. Et moyennant lesdites cessions & transports, toute l'artillerie, poudre & munitions comprinses demeureront à sa Maiesté. Moyennant aussi tout ce que dessus est dit, ledit sieur Roi se contente pour le bien de la Paix, de laisser & transporter, comme par ces presentes sa Maiesté cede, delaisse transporte audit sieur Duc & à ses heritiers & successeurs, tous les droits, noms, raisons & actions, & generalement tout ce qui peut estre pretendu par les Rois & Dauphins de France, à cause du Marquisat de Saluces, ses appartenances, & dependances ensemble sur les places de Cental, Mons, Roquesparuier, sans y rien reseruer ni retenir : & a ledit sieur Roi quitté & remis audit sieur Duc toute l'artillerie & munitions qui se sont trouuez dans lesdites places du Marquisat de Saluces, Cental, Mons, Roquesparuier en l'an 1598.

VIII. Promet aussi ledit sieur Roi faire rendre & restituer audit sieur Duc effectuellement & de bonne foi, ou à celui ou ceux qui auront charge de lui, tous les pays, places & lieux qui se trouueront auoir esté prins, saisis & occupez depuis l'an 1588. sur ledit sieur Duc, & qui sont à present possedez par sa Maiesté & par ses seruiteurs, le tout en l'estat qu'ils sont à present, sans y rien demolir, affoiblir ni endommager en aucune sorte.

IX. Restituant lesdites places pourra ledit sieur Roy

1601 faire emporter toute l'artillerie, poudres, balles, armes & autres munitions de guerre qui se trouueront dans lesdites places, au temps de la restitution. Pourront aussi les gens de guerre & autres qui sortiront desdites places faire emporter tous biens meubles à eux appartenans, sans qu'il leur soit loisible de rien exiger des habitans desdites places ou plat pays, ni emporter aucune chose appartenant ausdits habitans.

X. Et se fera la restitution de part & d'autre ainsi que s'ensuit. C'est assauoir tout aussi tost que les ratifications du present Traité auront esté fournies, ledit sieur Duc fera remettre en la puissance dudit sieur Roi ou de celui ou ceux qui auront charge de sa Maiesté, la Citadelle de Bourg, auec l'artillerie, poudres, balles, & toutes autres munitions de guerre, qui seront dans lesdites places, & ladite restitution estant faite ledit sieur Roi fera aussi rendre & restituer les villes & chasteaux de Chamberi & Montmeillan audit sieur Duc, lequel incontinent apres fera rendre le Chasteau-Dauphin & tout ce qui en depend comme dessus est dit, & fera demolir le fort de Beche-Dauphin: lesquelles choses estans effectuellement accomplies par ledit sieur Duc de la Valee & le Vicariat de Barcellonette, & toutes les autres places & lieux promis par le present Traité, lui seront entierement rendues dans vn mois apres: & lui sera donné seureté raisonnable à son contentement.

XI. Tous les papiers, titres & enseignemens qui peuuēt seruir pour iustifier les droits des choses sus eschangees, seront rendus & deliurez de bonne foi, tant d'vne part que d'autre.

XII. Ledit sieur Roi sera tenu à l'entretenement des dons, recompenses, & assignations ci deuant donnees par ledit sieur Duc ou ses predecesseurs sur les terres & seigneuries par lui cedees à sa Majesté. Et aussi d'acquitter les hypotheques qu'il a creées sur icelles: & pour le regard des ventes & alienations faites à tiltre onereux par la forme ordinaire, & auec la verification requise, auant ceste derniere guerre, sa Majesté y sera obligee, comme ledit sieur Duc y aura esté, & non plus auant. Le semblable sera obserué pour les dons, recompenses, & alienations faites sur les choses cedees par sa Maiesté.

XIII.

XIII. En consequence de quoi, & de tout ce qui a esté accordé par le Traité de Veruins, y aura paix du iour & datte du present Traité, ferme amitié & bonne voisinance entre ledit sieur Roi, & ledit sieur Duc, leurs enfans naiz & à naistre, successeurs, pays & sujets sãs qu'ils puissent faire entreprise au dõmage l'vn de l'autre, leurs pays & suiets, pour quelque cause ou pretexte que ce soit. Et sera le cõmerce libre entre lesdits pays & suiets de l'vn & de l'autre Prince, en payant les droits & impositiõs qui doiuẽt estre payees par les propres suiets du pays. 1601

XIV. Les subiets & seruiteurs de l'vn & de l'autre, tant Ecclesiastiques que seculiers, nonobstant qu'ils ayẽt serui parti contraire, rentreront pleinement & paisiblement en la iouissance de tous & chascun leurs biens, offices, benefices, suiuant ce qui est contenu par le septiesme article du Traité de Veruins, sans que cela puisse estre entendu des Gouuernemens.

XV. Tous prisonniers suiets desdits sieurs Roi & Duc, mesmes du Marquisat de Saluces, & autres lieux cedez, qui par la calamité des guerres pourroyent estre detenus és galeres desdits Princes, seront promptement deliurez & mis en liberté, sans que l'on leur puisse demãder aucune chose pour leurs rãçõs ni pour leur despẽse.

XVI. Tous prisonniers de guerre & autres qui à l'occasion des guerres sont detenus d'vne part & d'autre, seront mis en liberté en payant leurs despens, & ce qu'ils pourront d'ailleurs iustement deuoir, sans estre tenus de payer aucune rançon, sinon qu'ils en ayent conuenu: & s'il y a plainte de l'excez d'icelle, en sera ordonné par le Prince, au pays duquel les prisonniers seront detenus.

XVII. Toutes procedures, iugemens & arrests donnés depuis l'an 1588. auec les suiets dudit Marquisat de Saluces, & autres lieux cedez par ledit sieur Roi, & depuis les dernieres guerres par les Juges & conseils ordõnez és pays de Sauoye, Bresse, & autres lieux conquis par sa Maiesté, tiendront & sortiront leur plein & entier effet, sauf aux parties de se pouruoir contre les iugemens par les voyes de droict: au cas qu'elles ayent comparu ou contesté volontairement. Mais si les iugemens ont esté donnez sans comparition & cõtestation volontaire de la partie, ils sont & demeureront nuls, &

1601 de nul effect & valeur, & comme non aduenus. Et quant aux instances decidees & non iugees, la cognoissance en demeurera aux officiers desdites Prouinces, ausquels elle doit appartenir.

XVIII. Les habitans & suiets des lieux & pays eschangez par le present Traité, ne pourront estre molestez ni recerchez en aucune maniere pour auoir serui vn parti contraire, ou pour cause que ce soit à l'occasion des guerres passees: ains retourneront pleinement & paisiblement en la possessió & iouissance de tous & chacuns leurs biẽs meubles qui se trouuerõt en nature: & leur sera loisible de demeurer, ou se retirer ailleurs: ainsi que bõ leur semblera, pourront neantmoins iceux iouir de leurs biens, ou iceux vendre, ou eschanger, ou autrement en disposer comme ils verrõt bõ estre pour leur cõmodité.

XIX. Et pour le regard des habitans du Marquisat de Saluces, & autres lieux cedez par ledit sieur Roi, qui n'auront iouy de leurs biens depuis le Traité de Veruins, leur seront rendus les fruits de leurs immeubles & arrerages de rẽtes depuis la publication dudit Traité de Veruins, iusques au commencement de la derniere guerre. Et quant aux Officiers de Saluces, & autres qui ont serui en Piedmont les Rois de France, ils iouiront des immunitez & exemptions qui leur ont esté accordees par autres Traitez ci-deuant faits par les Rois Charles IX. & Henri III. auec le feu Duc de Sauoye, & depuis confirmé par ledit sieur Duc qui est à present.

XX. Promet aussi ledit sieur Duc, que tous les Officiers, & autres habitans de Saluces & autres lieux cedez par ledit sieur Roi, ne seront molestez, recerchez ni inquietez directement ou indirectement en aucune maniere, à l'occasion des guerres & differens passez entre sadite Maiesté & ledit sieur Duc, ains seront maintenus en leurs libertez & franchises, pour iouir de leurs biens paisiblement & en tout repos & liberté: & pour les charges & impositions du pays, ne seront surchargez, ains plustost soulagez & fauorablement traitez pour recommandation de sa Maiesté: & de ce baillera ledit sieur Duc lettres patentes en bonne & valable forme.

XXI. Les Collateurs ordinaires suiets de sa Maiesté qui ont benefices à leur collatió dãs le pays dudit Sieur Duc, pourront

pourront conferer lesdits benefices quand le cas y escherra, & ceux qui seront bien & canoniquement pourueus, iouiront des reuenus de leurs benefices sans qu'il leur soit donné aucun trouble ni empeschement. Le semblable sera aussi obserué pour la iouissance des benefices qui sont en France, encores que le tiltre de collateur fust situé dans ledit sieur Duc. 1601

XXII Et sont reseruez audit sieur Roy tous les droits par lui pretendus contre ledit sieur Duc, suiuant ce qui est contenu par les Traitez faits au Chasteau de Cambrezis es annees 1559. & Thurin 1574.

XXIII. Et parce que Monsieur le Duc de Nemours souloit auoir & posseder toutes les terres & droits dépédans de son appanage dans la souueraineté dudit sieur Duc, lesquels à cause du présent Traité, seront sous l'vn & l'autre Prince, sa Maiesté & ledit sieur Duc ont promis respectiuement de le traiter fauorablement, & comme leur bon parent, & de ne contreuenir ni deroger aux droits qui sont de son appanage; L'en laissant iouir paisiblement, conformement au Traité de son appanage.

XXIV. Et sur l'instance & priere faite par ledit sieur Legat, au nom du Pape, a esté conuenu que toutes les forces leuees & assemblees à l'occasion de ceste derniere guerre, seront separees & licenciees tāt en France qu'en Italie, dans vn mois apres la publication du present traité, afin que chacun puisse iouir de la Paix generale, & du repos stipulé & accordé par ledit Traité de Veruins, lequel est confirmé en tous ses points, sinon ce qui sera changé ou expressément derogé par le present Traité.

XXV. Et pour plus grande seureté dudit Traité, & de tous les points & articles y contenus, sera ledit Traité verifié, publié & enregistré en la Cour de Parlement de Paris, & en tous autres Parlemens de France, Chambre des Comtés de Paris, comme au semblable il sera verifié au Senat de Chamberi, & au Senat de Thurin, & autres lieux accoustumez: & y seront baillees les expeditions d'vne part & d'autre trois mois apres la publication du present Traité.

XXVI. Lesquels points & articles ci dessus compris, & tout le contenu en chacun d'iceux, ont esté traictez, accordez & passez entre lesdits Deputez, au nom desdits

1601 Sieurs Roy & Duc, lesquels en vertu de leur pouuoir ont promis & promettent, &c.

Promesse de faire ratifier. La paix signee par le Legat & les Deputez, on en rend graces à Dieu. Vn Italien qui suiuoit le Legat en fit le Panegyrique en la grande Eglise de S. Jan de Lió. Le Roi estimant son seiour inutil à Lion apres cela prēd la poste & s'en va à Paris. Le Legat s'en va en Auignon par la riuiere du Rhosne. Le Roi laisse à Lion le Connestable & Villeroy, auec les Deputez pour l'execution du Traité. *Le Roi & la Roine s'en vont à Paris.* Au mesme temps Herminio est depesché pour en porter la nouuelle au Pape, & en passant au Duc de Sauoye & au Comte de Fuentes. Il les trouua tous deux à Some sur le Po pour penser aux moyens que le Duc de Biron leur proposoit, pour conclurre la guerre plustost que la Paix. Le Duc la reçoit comme le plus ruineux & desastreux effect de toutes ses aduantures, iurant & reiurant qu'il feroit trancher la teste à ses Ambassadeurs qui auoyent signé, par la mesme raison qui permet de donner aux ennemis ceux qui ont obligé leurs Maistres à des conuentions iniustes.

Le Comte de Fuentes reiette la paix. Le Comte de Fuentes dit qu'il n'a que faire de ceste Paix, ayant tant de iustes occasions, & de grands moyēs pour faire la guerre, qu'il ne vouloit point laisser quarante mil hommes, & quarante pieces de canon inutiles. Tous deux faisoyent les marris: mais la fascherie estoit en l'vn, parce que tout l'aduantage de la Paix en demeuroit au Roi, ou au Roi d'Espagne: en l'autre par ce qu'il vouloit que la guerre le rendist necessaire à son Maistre, & qu'il tinst en bride le Piedmont.

Le Duc se plaint que les Conseils d'Espagne lui ont fait allumer le feu qui le consume, l'ont ietté en la tormente pour faire leur profit de son naufrage, l'ont mené en vn eschange trop preiudiciable, n'estant pas son interest que les François soyent hors d'Italie, les ayant ailleurs pour voisins, ni que Milan soit a couuert, ni que l'Italie ait les Alpes pour se garder des mesmes inondations qu'elle a receu autrefois sous les armes des François, puis que le rempart s'est fait à l'affoiblissement de ses Estats. Le Comte de Fuentes qui void bien où ces plaintes doiuent aboutir, fait dire au Duc que le Roi d'Espa-

d'Espagne son Maistre a dequoi se plaindre d'vne grande despense faite inutilement, n'y ayāt rien de plus fascheux que de nourrir des grandes guerres sans rien faire, que ceste puissante & formidable armee ne s'estoit ni leuee ni entretenue, que pour le remettre en ses Estats, qu'il n'auoit tenu qu'à lui qu'elle n'eust esté employee, & adiouste à cela des murmures & mutineries des Espagnols qui se plaignoyent de ce qu'on ne leur laissoit le fruict de la victoire, qu'ils ne limitoyent à rien moins qu'à la prise de Lyon. En cest estrif on aduise de ne signer rien sans auoir commandemēt du Roy d'Espagne, & de tenir tousiours l'armee comme preste à marcher, afin de se rendre plus redoutables & plus asseurez. Les Deputez du Roy aduertis que le Duc ne se soucioit d'approuuer ce qui auoit esté resolu, en aduertissent le Roi, & enuoyent vn Courrier au Legat qui estoit en Auignon, pour sçauoir ce que l'on en deuoit croire. Le Roi leur mande qu'il attendoit la resolution du Duc, mais sans impatience, lui estant quasi indifferent auquel des deux il se tiendroit, mais qu'il auroit bien l'esprit malade s'il prenoit autre parti que celui de la Paix, par ce qu'il ne sçauroit de long tēps recouurer par la guerre, ce que la Paix lui apportoit presentement, ses affaires ayans esté reduites en tel estat qu'il deuoit estimer d'auoir gagné & acquis tout ce qui lui restoit. Ce n'estoit pas seulemēt à Lion & à Paris que l'on doutoit si le Duc de Sauoye ratifieroit le Traité. Le Legat en print l'allarme si chaudemēt en Auignon, qu'il mōta incōtinēt à cheual & en poste pour l'aller trouuer, & depescha au Roi le Cōte Octauio Tazzoni, pour l'aduertir de son voyage, & le supplier neantmoins de n'entrer en aucune deffiāce du Traité, à l'obseruation duquel il se sentoit si interessé qu'il n'auoit peu porter ce bruit & incertitude en plus lōgue patience, & accorder vne prolongation de Trefve, & de suspension d'armes pour 15. iours, outre le temps limité pour la ratification. Ceux qui ne sçauoyent pas la negociation qui estoit entre le Duc de Sauoye, le Comte de Fuentes & le Mareschal de Biron, ne pouuoyent croire que le Duc de Sauoye voulust faire le difficile à signer le Traité, & croioyent qu'il n'en aduiendroit autre chose sinon qu'il vouloit que ceste

1601

Indifferent au Roi que le Duc accepte ou refuse la paix.

Le Legat a aduis que le Duc refuse de signer la Paix.

Trefve accordee.

1601 difficulté la fit trouuer vn peu meilleure. Car ceux qui estoyent interessez auec lui au traitté, ne lui promettoyent point de retourner à la guerre. Il est bien vrai que si le Duc de Biron eust voulu prendre la Citadelle de Bourg, comme le Duc la lui vouloit remettre, le Roy estoit pour reuenir à Lyon aussi diligemment qu'il en estoit parti.

Le Legat passe d'Auignon à Genes.

Cependant le Legat trauersa en poste des passages en tout temps fascheux, & lors pour les grandes glaces & extremes froidures dangereux & espouuantables, & se rendit à Genes, dont il manda au Duc & au Comte de Fuentes de lui tenir parole. Si tost que le Duc sçait son arriuee en Alexandrie, il part de Nice & s'en vient à Thurin. L'vn & l'autre s'excuse, & se renuoye l'esteuf. Le Comte faisoit ce refus, afin d'oster au Duc tout suiet de se plaindre qu'on l'auoit abandonné, & qu'il auoit moyen de r'auoir ses Estats, si on l'eust assisté. Le Duc vouloit estre recõpensé de l'inegalité de l'eschange par le Roi d'Espagne, auãt que de signer. Ainsi le Legat ne tire de l'vn que des plaintes, de l'autre des respects: & de tous deux des paroles de mespris cõtre ce Traité. Il s'abouche auec le Comte de Fuentes à Tortoul, & de là s'en va à Milã, où il passa le Carnaval, le Comte de Fuentes n'oubliant aucune sorte de recreatiõs pour le desennuyer, en l'attente de la resolutiõ du Duc de Sauoye, lequel mãda s'excuser pour l'indispositiõ de ses enfans, & promit d'aller à Milan. Cõme il ne venoit point, le Legat & le Cõte de Fuentes s'en allerent à Pauie, en opinion que le Duc y viendroit. Le Cardinal lui enuoye le Comte Tazzon, qui rapporte les excuses sur la maladie de son fils, & ses plaintes sur les iniustes & preiudiciables conditions ausquelles on l'auoit obligé. Le Legat renuoye Tazzon au Cõte de Fuẽtes, & lui mãde qu'il sçauoit bien que sa Legation n'auoit esté entreprise ni acheminee, que pour le seruice du Roi d'Espagne, à la priere du Duc de Sezza sõ Ambassadeur. qu'il n'estoit pas venu pour le Duc de Sauoye, lequel se mocquoit de lui, & ne cõsideroit pas qu'il auoit fait pour lui plus que pere ni mere, qu'il ne se soucioit de sa ratification, moins de le voir, moins qu'il lui sçeust gré de ses labeurs, qu'il excusoit son affection en la maladie

Le Duc veut estre recõpensé de l'inegalité de l'eschange.

Le Cardinal entre de nuict à Milan.

Va à Pauie.

Est en colere de ce que le Duc ne vient point.

maladie de son fils, mais que s'il pensoit qu'il voulust attendre de passer outre iusques à ce qu'il fust gueri, il se mescontoit bien. Le Comte de Fuentes respond que l'effet du Traité ne despend pas de sa signature, & que ce n'est pas à lui à qui il se faut addresser pour l'effectuer. Le Legat pour rompre ces temporisemens & ces remises, & sçauoir auquel des deux il tenoit, que la Paix ne fust signee, s'aduise d'vne subtilité vrayement Romaine, vrayement Cardinale. Il commande au Comte Tazzon d'aller dire au Comte de Fuentes, qu'il auoit entendu du Duc que toutes les difficultez qui se trouuoyent en cest affaire, estoyent formees par le Comte de Fuentes, qui empeschoit la liberté du Duc en la signature & execution du Traité. A peine est-il entré en ce discours que le Comte de Fuentes plein de colere de ce qu'on vouloit reietter sur lui le blasme de ces manquements, se met en chemin, vient trouuer le Legat, & lui dechiffre tout le secret d'entre le Duc de Sauoye & lui. En ces allees & venues se perdent & se passent plusieurs iournees. En fin le Roy d'Espagne qui desiroit commencer son regne par la guerre, comme il n'y a rien qui face plus redouter vn ieune Prince, que quand il reprend la resolution des armes de bonne heure, ne vouloit point de Paix, mais vaincu des persuasions du Duc de Lerme qui iugeoit la Paix plus vtile à sa condition, & se promettoit de gouuerner plus librement son Maistre parmi les douceurs de la Paix que les ennuis de guerre, manda au Comte de Fuentes, que puis que l'on rendoit au Duc de Sauoye son pays, & qu'il gardoit le Marquisat de Saluces, il vouloit employer son armee ailleurs, & approuuoit le Traité de Lion. Le Duc est contraint de suiure ceste route. Il n'y a plus de guerre ni d'armee pour lui. Il restoit encores vn compliment. Le Duc estoit en peine de voir le Legat, & la peine qu'il auoit pris meritoit bien ceste veuë & ce remerciement. Le Legat ne vouloit adiouster autre contentement à la fin de sa legation, que la diligence de son depart. Le Duc s'embarque sur le Po pour l'aller voir, & enuoye vn Courrier porter l'heure de son embarquement. Il y eut ici vn autre rencõtre qui pensa tout gaster. Ce Courrier rapporte au Duc qu'il auoit trouué en che-

1601

Excuse du Comte de Fuentes.

Subtilité du Cardinal.

Ratification du Roi d'Espagne.

Le Legat veut aller en diligence à Rome.

1601 min le Legat & le Comte de Fuentes en carosse, lesquels s'en estoyent retournez quand il leur auoit dit sa venue. Le Duc rebuté de ce rebroussement, enuoye dire qu'il s'en retournoit. Le Legat monte soudain vne petite barque, descend apres & le ioint à l'endroit où le Tesin entre dans le Po. Le Duc en estant aduerti tourne teste & se rend tout aupres de lui. Tous deux veulent par ceremonie entrer au basteau l'vn de l'autre. Le Duc se lance en celui du Legat, & s'assied aupres de lui. Ils s'entretiēnent de paroles communes. & demeurent quasi autant à entrer sur celles du Traité de la Paix, cōme ils auoyent fait de ceremonies pour approcher. Le Legat, ayant protesté qu'en toute ceste negociation il n'auoit eu autre chose en la pensee que la raison & le bien des Estats de son Altesse, dit qu'il y auoit rencontré tant de difficultez, & la necessité si puissante sur son affection, qu'il auoit esté contraint de preferer choses vtiles & necessaires aux plus specieuses & apparentes. Le Duc le remercia de la peine qu'il auoit prise, mais si froidemēt que le Legat recognut qu'il ne s'en tenoit pas son obligé. L'vn reprit le chemin de Thurin, & l'autre de Pauie, pour de là s'acheminer à Rome. Le Duc auoit signé, mais il n'estoit pas encore bien resolu d'obseruer la Paix. La crainte que Bourg ne se perdist auant la conclusion du Traité, auoit fait resouldre les Ambassadeurs. l'asseurance que maintenant Bouués donne au Duc de tenir bon, & de combattre par patience le dedans & par force le dehors, retenoit le Duc, & le rendoit aussi difficile à l'executiō qu'à la ratification du Traité. Il y a des esprits ausquels on peut rapporter veritablement la fable de la Lune, qui ne trouua iamais Tailleur qui lui sçeut faire vne robe iuste & commode. Auiourd'hui ils prennent vne resolution, demain vne autre, ils veulent & ne veulent. Ils changent & rechangent d'aduis. Il n'y a Conseiller qui leur vienne bien. Le Duc leur monstra des grandes irresolutions sur l'accomplissement de ce Traicté: il enuoya Bely son Chācelier à Rome, pour s'excuser de la signer. Il y a des actiōs ausquelles il importe de considerer la qualité de celui qui s'en mesle. Le Pape trouua mauuais qu'vn Chancelier homme de Paix le pria de desfaire ce que le Legat son

Rencōtre du Legat & du Duc.

Le Duc remercie le Legat.

Irresolution du Duc.

Bely Chācelier du Duc enuoyé à Rome.

son Nepueu auoit fait. Il ne s'en reuint pas sans response. 1601
Nonobstant le Duc veut encores trouuer quelque moyẽ d'estouffer ceste Paix en son berceau, & pource iette ses dernieres esperances sur Bouuens, où il enuoye la marque sans laquelle il estoit obligé de ne sortir. Ce contre-seing du Duc n'estoit que feinte. Dostel iouoit bien vn autre personnage, & ne disoit cela que pour auoir permission d'entrer en la Citadelle, donner le contre-seing à Bouuens pour sa creance, & sur icelui l'asseurer que s'il auoit encores moyen de tenir vn mois, qu'il desdist les signatures de la ratification, feignist vne desobeissance, & qu'il seroit secouru. Dostel alla à la Citadelle, trouua que la misere ne permettoit plus de se vanter de tenir & de resister comme autresfois, que les choses n'estoyent plus en l'estat que Bouuens les auoit representees, que la longueur en auoit changé la face, & que les necessitez estoyent si extremes qu'il n'y auoit moyen de les souffrir ni porter plus outre, estans pressez au dehors par l'armee du Roi, & au dedans par deux forces inexpugnables, comme disoit Cyrus, le froid & la faim, & tous en ceste opinion, qu'il valoit mieux sortir de la place par le Traité que par la faim. Cela fit que le Duc ne se rendit plus difficile à quitter ce qu'il ne pouuoit plus tenir, & enuoya la ratificatiõ au commencement du mois de Mars.

Contre-seing porté à Bouuens.

La faim & le froid deux puissans ennemis.

Diuerses opinions de la Paix.

Les iugemens de ceste Paix furent diuers : Le Roy se contenta que l'vtilité fust euidente & asseuree pour ses Estats, ayant eu pour vn Marquisat plus de Comtes & de Marquis, qu'il n'y a de gentilshommes au Marquisat de Saluces, estendu sa frontiere de trente lieuës, & tellement retranché l'Estat du Duc par deçà les Monts, qu'il en a quitté les deux tiers, a perdu huict cens Gentils-hommes & vne forteresse que lui-mesme escriuant à Bouuens estimoit plus que tout le Marquisat, & des Prouinces plus fructueuses de France, & qui entre autres commoditez, pourroyent pour la bonté des Pastis faire des Haras aussi bons que ceux d'Italie, aussi peuplez que ceux des Medes. Ceste Paix encores lui apporte l'espargne d'vne armee, despense tousiours fascheuse à vn Prince pour grand qu'il soit. Il est vrai que l'honneur d'auoir gardé ce qui estoit la cause de la guer-

1601 re est demeuré au Duc. Et ceste Paix ne lui est pas inutile, quãd ce ne seroit que pour ceste cõsideration, que par la Paix il se peut passer des Espagnols & du Comte de Fuentes, qui lui faisoit tousiours quelque Espagnolade. Il a clos & arrondi son iardin, a tiré ceste mortelle espine que le Piedmont auoit aux pieds, & qui l'empeschoit de marcher ni d'entreprẽdre sur ses voisins, ne pouuãt donner nulle part, que premierement il n'eust mis la seureté en ses affaires, qui estoyent tousiours mal asseurez tant que la France auroit vne telle retraite en Piedmont. La Citadelle de Thurin n'entend plus le tambour des Frãçois. Les ombrages, les deffiances & les iustes apprehensions de la surprise & de l'entreprise d'vn ennemi sont leuees. Le Duc qui ne sortoit iamais des portes de Thurin à moins de six cõpagnies de cheuaux legers pour lui seruir d'escorte, & qui entretenoit des garnisons à plus que ne mõtoit le iuste reuenu des pays eschangez, peut maintenant dormir, aller & venir en toute seureté. S'il y a de l'inegalité au reuenu, il peut remplir le vuide, en iettant sur le Piedmont & le Marquisat les mesmes charges que les peuples des pays eschangez payoyent ci deuant. Les Princes tiennent tousiours leurs comptes, ils ne perdent iamais rien. Les inuentions d'auoir argent ne leur manquent point. Ils ne considerent pas ce que le peuple peut porter, mais ce qui est necessaire pour l'entretenement de l'Estat. Il n'y en a point qui face ce que fit Darius, qui sans attendre les plaintes de ses suiets, leur retrancha la moitié des tailles, sur l'opinion qu'il eut qu'elles estoyent excessiues.

Commoditez que le Duc retira de la Paix.

Citadelle de Bourg rendue.

Le XII. iour de Mars la Citadelle de Bourg fut mise en la puissance & souueraineté du Roy, dõt sa Maiesté dõna le gouuernement à Pierre Descodeca Seigneur de Boaisse & Baron de Pardaillan. Autre aigreur dont le Mareschal de Biron, qui ne pouuoit croire que le Roi lui deust rien refuser, paistrira le leuain de ses mescontentemens desreglez, desquels s'esleuera la masse entiere de sa ruine.

La Seigneurie de Geneue pretendoit que sa Majesté lui laisseroit la possessiõ du Bailliage de Gex, suiuant vne clause du traité que le feu Roy fit auec eux apres l'vsurpation du Marquisat de Saluces par le Duc de Sauoye, portant

portant que ce qu'ils prendroyent sur le Duc par leurs armes, leur demeureroit en propre. Mais par le traité fait auec le Duc, les terres eschangees au Marquisat de Saluces demeurerent vnies & incorporees à ceste Couronne, & sont reputees domaine & patrimoine, sans en pouuoir estre separees pour quelque cause que ce soit. Estans de la mesme nature des autres prouinces du Royaume, le Roi permit qu'elles receussent auec les loix d'icelui la mesme liberté de conscience permise par l'Edit. Ainsi le Baron de Lux fut enuoyé pour y restablir l'exercice de la religion Romaine: ce qui fut fait, mais auec petit succes. 1601

Mort de la Roine douairiere.

Dieu n'eut si tost fait voir à la France vne nouuelle Roine, qu'il retira de ce monde vne qui l'auoit esté, Louyse de Lorraine douairiere de France, vefue de Henri III. Roi de France & de Pologne, fille de Nicolas Comte de Vaudemont. Princesse qui depuis sa premiere fausse couche ayant perdu l'esperance de se voir iamais mere, passa la meilleure portion de sa vie en vne sterilité de tous contentemens, fort sensible aux afflictions qu'elle receut pour la mort du feu Roi. Actiue & pressante à demander iustice & vengeance de sa mort. Deuotieuse, & grande aumosniere enuers les pauures. Charitable enuers les Eglises, qu'elle a decoré presque toutes de quelque piece d'ouurage estoffé de sa main. Princesse en somme dont la vie a esté vn miroir de chasteté, & vn exemplaire de vertus, qui en recommandent la memoire. Elle fut suiuie d'autres Princesses, dont on fit les funerailles, nommément de la Princesse de Condé mere du Comte de Soissons, de la Princesse de Conty, & de la Duchesse d'Aiguillon.

Les forces du Sauoisien & Milanois tiennent en alarme toute la Chrestienté.

Cependant que le Roy fait cognoistre par les allees & venues à peu de suite, quelle est la constance & tranquillité des affaires en son Royaume, qu'estant desarmé sous l'asseurance de la paix il se monstre bien asseuré des siens & ne craint gueres ses voisins: voici nouuelles que ces grandes forces du Duc de Sauoye & du Comte de Fuentes grossissent tousiours au lieu de faire la retraitte, qu'elles ont vn grand dessein qu'on ne peut encores descouurir, qu'elles menacent plusieurs, pour ne frapper qu'vn, & ne sçait-on sur qui tombera le sort. que

1601 toute l'Italie en a l'allarme : que tous les Princes de la Chrestienté ont suiet de la redouter, que le Roy Philippe se veut rendre formidable par les armes des le commencement de son regne: mais qu'on ne sçait s'il en veut à l'Asie, à l'Afrique, ou à l'Europe.

On en faisoit diuers iugemens. En France, les vns disoyent que le Roy d'Espagne vouloit resueiller les pretẽsions de son ayeul Charles V. contre les Venitiens. les autres auec apparence, comme l'issue le verifiera, qu'il menaçoit de faire fondre ceste puissante armee sur les Estats du grand Duc de Toscane s'il ne lui remettoit, ou à celui qu'il commettroit, cest homme qui depuis quelques annees se qualifioit D. Sebastian naturel & legitime Roy de Portugal, qui banni de Venise pour ceste occasion, auoit esté detenu prisonnier en passant à Florence ainsi qu'on le pensoit faire embarquer à Liuorne pour gagner Marseille, & de là venir trouuer le Roy durant la guerre de Sauoye, comme nous verrons en suite. Les Venitiens donnoyent ordre à leur golphe, & desia meditoyent de demander pour Chef au Roy Tres-chrestien François de Bonne seigneur des-Diguieres, s'ils estoyent assaillis, afin que comme la France auoit fourni vn Lieutenant general à l'Empereur, & vn grand-maistre de Malte contre l'Infidele, elle donnast encore vn grand Capitaine contre l'Espagnol, s'il entreprenoit de troubler le repos de leur Estat. A Rome le bruit fut que Geneue couroit fortune; que le Marquis d'Aix estoit allé pour cest effect supplier le Pape de benir ceste entreprise, & la fortifier de ses moyens. L'Angleterre creut que quelques principaux auoyent de grandes practiques en Castille. Et de fait les annees suiuantes apprendront que ce soupçon n'estoit pas vain. Le Flamand dit que c'est pour faire declairer le Roy Philippe Roy des Romains. Mais iroit-il semer de nouuelles partialitez entre les Princes d'Alemagne, maintenant que le Turc est puissant en Hongrie?

Les Venitiens notamment

Tovs ces iugemens se trompoyent. Le Sauoysien & le Milanois cuident auiourd'hui faire enfanter vne partie de leurs conceptions auec le Mareschal de Biron. & ceux qui n'agueres disoyent haut & clair que son Altesse prendroit bien tost de meilleures villes en France que celles

les qu'il perdoit en Sauoye, pensent desia mesurer le velours à la picque dans Marseille. Mais de deux qui menoyent ce marché l'vn se descouurit au Duc de Guise, & l'autre au President du Vair. Et si le Roi l'eust permis, on eust hazardé vne double entreprise. mais il voulut encore à ce coup auoir le monde pour tesmoin, qu'il se contente de garder le sien: qu'il preuiendra bien tant qu'il pourra les desseins des traistres, mais n'vsera iamais de trahison pour les ruiner. 1601

QVELQVES accusez d'vne autre entreprise sur la ville de Mets, furent amenez en la Conciergerie du palais à Paris. Mais les preuues estans trop foibles pour les conuaincre; deux furent bannis de Mets, Toul & Verdun: aucuns eslargis à la charge de se representer quand la Cour l'ordonneroit: des autres fut dit qu'on en informeroit plus à plein.

Accusez d'entreprise sur Mets, non conuaincus.

Vn gentilhomme Venitien, de la maison des Donati, destiné pour Gouuerneur de Creme, conuaincu d'intelligence auec l'Espagnol, & publiquement executé, tesmoigna que ceste armee auoit plusieurs & diuers desseins en mesme temps, desquels si quelqu'vn eust reussi, peut-estre ne fust elle point allé perdre son temps & sa peine sur la mer comme sur la terre. Comme elle void que rien ne branle pour elle, que ses desseins ont auorté en Italie aussi bien qu'en Prouéce, elle s'embarque à Vada sur l'Estat de Genes en deux troupes, l'vne sous la charge de D. Jan André Doria, l'autre sous la conduite de Carlo Doria son fils, & tourne ses voiles contre le Turc, au nombre d'enuiron soixante & dix galeres, où le Pape, l'Espagnol, le Duc de Sauoye, le grand Duc de Toscane, & le Grandmaistre de Malte auoyent contribué. Les Venitiens ne voulurent contreuenir à la paix qu'ils ont auec le grand Seigneur, & ne pourueurent pas moins à ce qui faisoit besoin pour leur defense par mer que par terre en cas qu'ils fussent querelez.

Gouuerneur de Creme executé pour intelligence auec l'Espagnol.

L'ENTREPRISE estoit iuste & digne des premiers stratagemes d'vn Prince qui veut commencer son regne par quelque acte signalé: & l'occasion de bien faire, tant fauorable, que si la Chrestienté eust sceu faire son profit de la diuision qui estoit alors en l'Estat de Ma-

Entreprise iuste, mais non benite du ciel.

1601 homet, de la mutinerie des Janissaires, & des reuoltes d'Asie, elle eust en apparence fort auancé l'accomplissement de ceste prophetie dont les Turcs ne parlent point qu'en gemissant: Qu'ils doiuent estre exterminez par les armes communes des Chrestiens de toute la terre habitable.

Dix mille cheuaux Maures & bon nombre de Chrestiens se deuoyent ioindre à ceste armee. Cinq galeres de Malte rauageoyent le Leuant, & par la prise de Chasteauneuf, que les Turcs appellent Passaua, en la Moree, tenoyent vne partie des forces Turquesques acculees. Mahomet qui regne auiourd'hui n'a iamais eu autre souci que de viure sans souci. Il est d'vne nature mollasse & douillette: incommodé de la grauelle, & passe le temps plustost parmi les quenouilles que parmi les lances. A peine s'est-il rien fait de remarquable en l'Empire des Ottomans, que par la presence du grand Seigneur. Cestui-ci ne quitte point les voluptez du Serrail pour les incommoditez de la campagne. Il remet tout le soing des affaires à sa Mere & aux Bassas, cependant qu'il se noye dedans les torrens des delices. Les Janissaires voyans que ceste nonchalance & faineantise menacent l'Estat d'vne ruine apparente, ont de fraische date tiré du Serrail sept de ses plus fauoris, & l'ont contraint de consentir que leurs testes ayent serui de victime au peuple. Ils ont mesme menacé sa Mere d'vne pareille fin, si l'on ne veille mieux desormais à l'administration de la Justice & aux affaires de l'Estat.

La faineantise de Mahomet donnoit beau ieu aux entrepreneurs.

Les raisons neantmoins demeurent enregistrees aux cayers de la iustice & sagesse eternelle, pour lesquelles ceste legitime & saincte entreprise tourna pour ce coup à neant. Apres que ceste armee se fut pourueuë d'vne grande quantité d'armes, de bon nombre de petards, & d'enuiron deux mille harnois pour equipper autant de cheuaux, afin de soustenir les gens de pied en vn besoin: qu'elle eut outrepassé la coste de Sicile & les Isles Baleares, on iugea clairement qu'Alger estoit son but. Mais le Cigale de Sicile estoit parti de Constantinople auec cinquante galeres, pour la trauerser en ses desseins, & l'attendre au point de sa retraitte, sans vouloir hazarder le combat

bat en mesme temps contre les Chrestiens & contre les Maures leurs esclaues rebellez. D'auantage il auoit fait retirer dans les villes tous ceux qui pouuoyent fauoriser ceste armee du long de la mer, & renfermer plus de dix mille Chrestiens dans des grottes en Alger attachez à chaines doubles, & gardez estroittement. Toutes les costes de la mer estoyent en armes. Doria voyoit d'vn costé les hommes trauerser ses desseins ; & de l'autre les vents, le ciel & l'air lui faisoyent vne cruelle guerre : si qu'aimant mieux donner suiet de blasmer sa retraitte, que tenter en vain vne prise impossible ; il reprint le chemin de Genes : & de là licentiant l'armee, les galeres se retirerent en leurs havres, & la plus part des gens de guerre alla se refraischir au Milanois, où le Comte de Fuentes voyant le pays surchargé d'vn nombre innombrable de bouches inutiles, s'aduisa d'adoucir l'aigreur de ceste nouuelle foule par vn industrieux stratageme politic, les occupant à des tranchees pour ioindre les riuieres qui sont entre Milan & Pauie, afin de leur donner la commodité du commerce par eau de l'vne à l'autre. Il lui en print neantmois comme à plusieurs autres en semblables desseins. Plusieurs difficultez apprirent que l'eau ne se manie pas auec tant de facilité que la terre, & qu'il vaut mieux laisser le monde comme Dieu l'a creé. Ces pauures soldats ne firent que desoler le pays, & despouillez de leurs armes par les Commissaires du Roy d'Espagne, s'en retournerent auec vn baston en la main, & la chemise nouee sur l'espaule. 1601

Doria se retire à Genes, & licentie son armee.

Le Comte de Fuentes employe les troupes à des œuures autant inutiles que leur voyage, attẽdant son poinct, rompu en la mort du M. de Biron.

Ainsi fut dissipee ceste nombreuse multitude d'hommes, armez en apparence pour emmener captiue toute la Turquie, si les vanteries Castillanes eussent fait autant de fruit que de bruit. Mais quand on la vid tourner la prouë sans aucune execution militaire, sans aucun acte de reputation : elle donna suiet au grand Seigneur de dire, qu'il ne craignoit pas les efforts ni d'Espagne ni de l'Italie, pourueu que le Roy de France ne s'en meslast point. La gloire estoit grande d'auoir fait la paix auec les Chrestiens, pour faire la guerre à leur commun ennemi : mais elle

Le Turc craind peu les armes des Chrestiẽs, pourueu que le Roy ne s'en mesle.

1601 raualla fort quand on ſceut que les grands aduantages qu'on eſperoit, eſtoyent ſeulement reduits à quelque diverſion qu'elle auoit fait des forces du Turc en faueur de l'Archiduc Ferdinand qui aſſigeoit Caniſe, mais auec auſſi peu d'effet comme ceſte armee eſt reuenue deſpouillee d'honneur.

Les affaires de ceſt Empire eſtoyent neantmoins fort affoiblies par la proſperité des armees Chreſtiennes en Hongrie, & troublee par de grandes reuoltes en Aſie.

Le Perſā exhorte les Princes Chreſtiēs pour aſſaillir enſemblement le Turc.

Le Roi de Perſe auſſi voulant faire ſon profit de telles confuſions, auoit enuoyé Begoly Cuchin Perſan, & Antoine Serley Anglois de nation, ſemondre l'Empereur, le Pape, le Roy d'Eſpagne, & autres Princes de la Chreſtienté, pour attaquer à communes armes l'Eſtat Turqueſte, offrant de l'aſſaillir auec cent cinquante mille cheuaux & ſoixante mille hommes de pied, & promettant à leurs peuples liberté de la Religion & du commerce en ſes Royaumes, pourueu qu'ils ne traictaſſent en ſuite aucune paix auec le grand Seigneur ſans l'y comprendre.

Et le Pape & les Princes remercierent le Sophi de ſa bonne affection au bien de la Chreſtienté, approuuerent ceſte vnanime conſpiration contre la tyrannie des Ottomans, l'exhorterent de trauailler auec ſes voiſins à ce que le grand Duc de Moſcouie apportaſt & ſon conſentement & ſon aſſiſtence à ceſte generale entrepriſe, & promirent non ſeules de ſe rendre facilement à dreſſer vne ſainte Ligue pour exterminer ce commun ennemi, mais auſſi de rendre au Sophi toute amitiē reciproque & l'aider en ſes affaires. Nous n'en verrons neantmoins les effets qu'au temps ordonné par le Conſeil de la diuine prouidence.

Mahomet enuoye prier le Roi de lui moyēner treſue auec l'Empereur & rappeller le Duc de Mercœur

Mahomet aduerti de ceſte Ambaſſade deſpeſcha vers le Roy Barthelemi de Cueur ſon Medecin natif de Marſeille, Chreſtien renié, pour ſupplier ſa Maieſté de lui moyenner vne treſue auec l'Empereur Chreſtien, & faire reuenir en France le Duc de Mercœur. Car (diſoit-il) les Turcs apprehendent extremement vne de leurs propheties, qui dit, Que l'eſpee des François les chaſſera de l'Europe, & renuerſera leur

leur Empire. Or maintenant que leur ancien ennemi recerche les alliances des Princes Chrestiens, & s'efforce de les induire à ioindre leurs forces contre le grand Seigneur, que d'ailleurs ses Estats sont embrouillez de diuerses seditions, & qu'aucun Capitaine Chrestien ne les a iusqu'à present attaquez auec plus d'experience militaire, ni plus endommagez que lui : les Bassas craignent qu'il leur apporte l'accomplissement de ceste prediction. 16c1

Le Duc de Merc. fait la guerre en Hongrie comme vassal de l'Empire.

Le Duc de Mercœur est suiet du Roy, & en ceste qualité tenu de receuoir les commandemens de sa Majesté, mais il est d'ailleurs premier Prince d'vne maison souueraine qui n'est auiourd'hui sous la Couronne de France, & ne fait la guerre que comme vassal de l'Empire. Ainsi ni les prieres de Mahomet, ni le poignard & le cimeterre qu'il fit presenter au Roy, dont les gardes & les fourreaux estoyent d'or garni de rubis, auec vn pennache de plumes de heron entees en vn tuyau tout couuert de turquoises, ne furent assez puissans pour faire abreger le terme des seruices que le Duc de Mercœur auoit vouëz à la Chrestienté.

Plaintes du Roy.

Ceste excuse fut suiuie d'vne plainte, qu'au preiudice des anciens traictez, par lesquels toutes les nations Chrestiennes ne peuuent negotier en Leuant que sous la banniere de France, le grand Seigneur ait non seulement permis que les Anglois s'en soyent distraits, mais aussi que les Flamands, Hollandois & Zelandois y traffiquent sous la banniere d'Angleterre. D'ailleurs (ce dit le Roy) les Corsaires d'Alger & de la coste de Barbarie, font de si grandes pilleries & violences, que si la iustice du grand Seigneur n'y donne ordre, i'aurai suiet de ne le croire plus mon ami. Tellement que ce voyage ne fut pas de grand effet. Le Medecin neantmoins ne s'en retourna pas que bien content des courtoisies Françoises, bien qu'il n'eust ni qualité ni train d'Ambassadeur. Nous verrons es annees suiuantes le respect que le grand Turc defere à l'amitié du Roy, puisqu'à sa plainte quelques principaux Bassas encourront l'indignation de leur Seigneur.

Outrage fait à Rochepot Ambassadeur en Espagne.

Avtant que cestui-ci s'en reua trouuer son

1601 Maistre satisfait des bonnes paroles & liberalitez du Roi, & de la douce conuersation du peuple François, autant indigné des insolences & braueries Espagnoles s'en reuient le Comte de la Rochepot Ambassadeur pour le Roi en Espagne. La Maiesté des Rois est tellement interessee en l'iniure qu'on fait à leurs Ambassadeurs, qu'à peine ont ils de plus sensible ni de plus legitime suiet pour quereller ceux qui les outragent. Et ce pretexte est si chatouilleux, qu'en ceci le Prince qui souffre l'offense impunie, n'est moins coulpable que ceux qui l'ont faicte. Cest accident eschauffoit desia beaucoup de ceruelles, & portoit leurs imaginations bien auant par delà les Pyrenees, si celui qui venoit d'esteindre les dernieres combustions de la France, n'eust aussi de bonne heure ietté de l'eau sur ces nouuelles flammes qui commençoyent à s'allumer. Vn nepueu de l'Ambassadeur & quelques autres Gentilshommes se baignoyent vn soir à la Françoise, comme certains Espagnols arrestez pour les regarder, leur lascherent des paroles de moquerie qui ne tumberent à terre sans repartie. Les Espagnols indignez poulserent les habillemens des François en l'eau. Les François se vestent chaudement, & pour des paroles rendent des coups d'espees au peril d'aucuns que tuez que blessez, ou poursuiuis à la course. Les parens portent leurs plaintes au Roy d'Espagne. Il commande à ses Officiers d'en faire la iustice que le cas requerroit. Eux sans se souuenir que le nom d'vn Ambassadeur est inuiolable entre les ennemis mesmes, forcent les portes de son logis, & tirent en prison son nepueu auec quelques autres Gentilshommes.

Eust chãgé le calme de la paix en vn trouble de guerre, si le Pape ne l'eust prudemment dissipé.

Le Roy fit incontinent sçauoir au Roy d'Espagne combien il estoit sensible à ceste iniure, rappella son Ambassadeur, interdict à ses suiets le commerce en Espagne & Portugal, à peine de punition corporelle & de confiscation des marchandises, protesta de s'en ressentir, s'il n'en auoit la raison par douce voye, s'en alla visiter la frontiere de Picardie, & se rendit incontinent à Calais.

Cõmerce defendu en Espagne & Portugal.

Le Roy visite sa frontiere.

L'INIVRE faite à Rochepot, la deffense du traffic, & l'approche du Roi, fit aussi-tost croire que ce beau

soleil

ſoleil de paix qui ne commençoit quaſi qu'à eſpandre 1601
ſes rayons ſur les deux Royaumes, s'eclipſeroit en bref, ou du moins ſeroit enueloppé de nuages, dont naiſtroyent pluſieurs grandes & ruineuſes tempeſtes. Toute la Cour couroit apres ſa Maieſté comme à quelque grand & certain exploit. L'Archiduc, qui des lors auoit commencé d'aſſieger Oſtende, en prit l'allarme aſſez chaude, & s'imagina que ce voyage ſi ſoudain ne tendiſt qu'à fauoriſer la rebellion des aſſiegez. Pource il enuoya le Comte de Sore pour ſupplier ſa Maieſté de ne permettre que ſes ennemis s'en preualuſſent contre lui, & ne ſe preſumaſſent trouuer enuers elle vn ſupport de dangereuſe conſequence pour tous autres peuples qui voudroyent ſecouër le ioug d'obeiſſance, & d'exemple odieux aux Princes deſquels ils doiuent prendre loy.

L'Archiduc en prẽd ombrage.

Pluſieurs ſecrettes menees requeroyent que le Roy viſitaſt ſa frontiere, & pourueuſt aux fortifications. Mais parce qu'elles furent diſſipees par ſa preſence comme vne brouee que le Soleil ſurmonte; auſſi demeurent elles enſeuelies dans le ſilence, comme la lie & plus craſſe matiere d'vne liqueur deſcend au fond du vaiſſeau. Et d'autant que pluſieurs croyoyent que le Roy ſe vouluſt preualoir de l'occaſion du ſiege d'Oſtende, qui ſembloit lui faire beau jeu pour donner dedans l'Artois ſans contraſte: il enuoya le Duc d'Eſguillon aſſeurer l'Archiduc, & manda pareillement aux Gouuerneurs de ſes prouinces; Qu'il n'auoit autre deſſein que de conſeruer la paix auec tous ſes voiſins; que ſon voyage à Calais n'eſtoit que pour porter l'œil & la main à ce qui ſeroit neceſſaire pour aſſeurer ſa frontiere contre les dangers qui pourroyent aduenir. Qu'il veut la paix, mais ſans endurer iniure. & que comme il eſpere que le Roi d'Eſpagne lui fera raiſon de l'outrage fait à ſon Ambaſſadeur; auſſi ne ſe mettra-il pas en deuoir de s'en reſſentir qu'il ne la lui ait deniee.

Sa Maieſté le lui leue.

Ceste pilule eſtoit de faſcheuſe priſe, ſi le Pape n'euſt apporté de ſes antidotes ordinaires pour en addoucir l'amertume. Il demanda les priſonniers au Roi d'Eſpagne, & les conſigna depuis à Bethunes Ambaſſadeur

1601 de France à Rome.

La Roine d'Angleterre enuoye visiter le Roy. La Roine d'Angleterre ayant tousiours esté fort liberale à secourir le Roy de ses forces & de sa bourse, & pleine d'affection à desirer autant la prosperité de ses affaires, que la ruine de ses ennemis, desiroit aussi qu'il se voulust fier à la mer pour quelques heures de traject, afin qu'en consequence des anciennes amitiez, dont elle auoit de tout temps accompagné de ses vœux la vertu de celui duquel les merites surpassent les plus rares merueilles du monde; elle peust auoir en ses derniers iours le contentement de iouir de la presence du plus cher objet qu'elle eust au monde. Comme elle s'en vid encore frustree pour ce coup, elle l'enuoya visiter par le Milord Edmont l'vn de ses plus confidents seruiteurs.

Il a quelquefois mal succedé d'auoir fié le gouuernement d'vn Estat à d'autres pour faire vne escapade en terre estrangere. Vne maison n'est iamais si bien conduite que par la presence du pere de famille. *Le Roi lui rend la pareille par le Mareschal de Biron.* Le Roy doncques enuoya faire par le Duc de Biron ce qu'il ne pouuoit en personne. Il passa la mer accompagné du Comte d'Auuergne (bien qu'il ne se voulust faire cognoistre) du Marquis de Crequi, du Comte de Chasteau-roux, & de cent cinquante Gentilshommes François. Comme ceste Noblesse signaloit l'Ambassade la plus illustre qui fust de long temps sortie hors du Royaume: aussi la Roine Elizabeth n'oublia rien pour tesmoigner combien elle agreoit les personnes & de celui qui enuoyoit, & de celui qui estoit enuoyé. Il y a plus d'honneur en celui qui le defere, qu'en celui auquel il est deferé.

Ceste Roine, l'vne des plus grandes & plus heureuses que l'Europe ait porté depuis plusieurs siecles, a fait voir que son sexe n'est pas si imbecille, qu'il ne soit capable de manier le timon de la royauté quelquefois autant & plus heureusement que les hommes; & en actions pures & royales sçait fort bien mettre au plus haut estage la grandeur & le lustre de sa Majesté, pour faire cognoistre aux estrangers la prestance de son Estat, & maintenir ses suiets en la reuerence qu'ils lui portent.

Tovte la Cour d'Angleterre ayant receu & accompagné le Duc de Biron en son logis, il fut deux iours apres intro-

introduit en vne grande ſale parée des plus riches orne- 1601
ments qui fuſſent au palais de la Roine, elle eſtant aſſiſe *Il eſt re-*
ſur vne chaire eſleuee de trois marches,& ayant à ſes co- *ceu auec*
ſtez deux autres poſees plus bas pour les Ambaſſadeurs; *grands*
s'ils n'euſſent prudemment eſtimé tels ſieges indignes *hõneurs.*
de la preeminence de leur Maiſtre.

Comme le Mareſchal eut le pied ſur la premiere marche pour monter, elle ſe leua de ſa chaire, & deſcendit d'vn pied ſur la premiere marche plus baſſe pour l'embraſſer. & d'abord ayant proteſté qu'encore que ſes ans affoibliſſent fort la vigueur de ſes ſens, elle nourriſſoit neantmoins vne viue affection enuers ſon frere, & auoit le iugement fort entier à recognoiſtre ſes bõs ſeruiteurs, le Mareſchal expoſa les commandemens du Roi, & les regrets qu'il remporteroit d'eſtre approché ſi pres d'elle ſans la voir en vne ſaiſon qui ne lui permettoit d'abandonner de plus loin ſon Eſtat. puis lui preſenta les lettres de ſa Majeſté, qu'elle fit lire à haute voix par Cecile ſon premier ſecretaire.

Apres la lecture, elle remercia le Roi de la ſouuenance *La Roine*
qu'il auoit d'elle, mais declaira l'extreme douleur & deſ- *monſtre*
plaiſir qu'elle ſentoit en ſon ame d'eſtre priuee de la veuë *vn grand*
d'vn Prince qu'elle auoit affectionné plus que tous au- *regret de*
tres du monde, admiré ſes actions, ſa fortune, ſa vertu, ſes *ſe voir*
merites, auquel en ſomme elle auoit reconu vn recueil *fruſtree*
des plus rares merueilles du monde. Qu'elle ſe faſche- *de la pre-*
roit volontiers contre ceux qui l'ayans eſleué, ne lui a- *ſence du*
uoyent auſſi bien apris à meſpriſer les menaces de mer, *Roi.*
comme les trauerſes de ſes ennemis ſur la terre.

Mais ces paroles tirees de la ſimilitude des ondes de la mer, la firent eſleuer en des plaintes qu'on lui vid proferer auec vn peu d'aigreur: Qu'ayant touſiours eu la bouche ouuerte pour benir la iuſtice de ſa cauſe, & la bourſe pour l'aſſiſter de ſes moyens en ſa plus extreme neceſſité, on la contraignoit de croire auiourd'hui par les remiſes qu'on lui baille au plus deplorable eſtat de ſes affaires, que l'amitié qu'on lui portoit ne s'eſtendoit qu'à la proportion des commoditez qu'on tiroit de ſa benignité.

Beauuais-la-Nocle Ambaſſadeur en Angleterre, inui- *La qua-*
té par le Maire de Londres, s'en retourna diſner en ſon *lité de*

1601 logis, pour ne preiudicier à la dignité du Roy Tres-chrestien son Maistre, quand il vid le Maire occuper la premiere & plus honorable place chez lui-mesme, pour ce qu'en ceste qualité qui represente en toutes assemblees la personne de la Roine sa Maistresse, il ne lui est loisible de ceder a aucun la preseance, mesme chez lui, tant les Ambassadeurs de France ont tousiours esté curieux & constãs à demeurer de pied ferme en leur rang. Il sçauoit (vn seul exemple suffira pour tous) que Ferrieres & Pibrac s'estoyent autres fois retirez du Concile de Trente, pource qu'on auoit donné l'encensoir à eux & à l'Ambassadeur d'Espagne en mesme temps.

Maire de Londres ne lui permet de ceder la preseance à qui que soit dans le Royaume.

Par mesme accortise & prudence le Duc de Biron aima mieux se tenir debout durant le discours de la Roine Elizabet, que s'asseoir aux chaires basses qu'on leur auoit preparees. Elle s'en apperceut, & sous pretexte de prendre l'air plus libre, le mena par la main vers vne fenestre, où les gentilshommes qu'il lui presenta, firent la reuerence à sa Majesté, qui leur fit à tous vn gracieux & fauorable accueil, les remarquant par quelque trait signalé du lieu de leur extraction. Le Comte d'Auuergne ne s'estoit pas tant desguisé, qu'elle ne le recogneust incontinent pour tel qu'il estoit. Elle fit vne particuliere estime du Marquis de Crequi, pour estre gendre d'vn qu'elle nomma Sans-pair, adioustant que si la France eut fait naistre deux des Diguieres, elle en eust demandé l'vn au Roy son frere: & nõ seulement accepta, mais aussi le pria de se souuenir du tesmoignage qu'il lui rendit de participer bien auant au desir que son Beau-pere auoit, sous le bon plaisir du Roi, de lui donner preuue de son affection, quand il se presenteroit quelque occasion digne de son seruice. Le Comte & le Mareschal eurent l'honneur non seulement de manger souuent à la table, mais aussi d'entrer au cabinet de la Roine durant son habiller. Elle fit pareille faueur à Crequi, leur donnant à cognoistre qu'elle n'en sçauroit faire de plus grands aux plus grands Princes de la Chrestienté, & que iamais pas vn sien sujet n'eut l'honneur d'y estre appellé. Ils la virent danser, chanter & iouër de l'espinette pour l'amour d'eux. Elle leur fit passer les iours à la chasse, en festins, en collatiõs, & la nuict au bal.

Graue tesmoignage rẽdu par vne grande Roine au Beaupere & au Gendre.

bal. Mais notamment le Mareschal receut d'elle toutes les caresses & signes de bien venue qui se peuuent rendre à celui qu'on veut honorer. 1601

Mais outre ces demonstrations d'allegresses, de grandeur, de bien-vueillance, elle lui fit comme à dessein, & peut-estre ayant ouy quelque chose des remuements qui se pratiquoyent en France, voir de singulieres exemples d'vne seuere, mais equitable iustice. Les testes de plusieurs seigneurs & Gentilshommes conuaincus d'auoir voulu troubler son Estat, estoyent fichees au dessus de la Tour de Londres. entre autres celle du Côte d'Essex: qui lui donna sujet d'entrer en vn discours eloquent & graue sur beaucoup de belles considerations touchant le regne dont il vaut mieux establir la seureté par iustice, qu'en recercher la longueur par clemence alendroit de celui pour lequel esleuer vn Prince a fait & dit tout ce qui se peut faire & dire.

Sa teste estoit vn grand exemple au Mareschal, & vn mors suffisãt pour l'arrester en son deuoir s'il eust eu la ceruelle bien faicte.

L'EXEMPLE du Comte d'Essex estoit vn beau miroir aux gens de son humeur, lesquels ne songent point au crime qui les poulse à perdition, mais seulement au moyen d'euiter & le iugement & la peine, à la laquelle neantmoins ils courent à toute bride. Le Duc de Biron blasmoit parmi ses familiers le courage du condamné, d'auoir volontairement souffert ce qu'il pouuoit euiter par vne grande & ferme resolution : qu'il se faut faire tailler en pieces plustost que se laisser prendre, plustost que permettre qu'on execute sur soi les iugements qu'on prononce indifferemment & sans distinction des qualitez, plustost que sousmettre sa teste à la merci d'vn homme infame qui ne doit approcher sinon des plus chetifs & miserables criminels : & plustost en somme se deschirer les entrailles à belles ongles, que de subir la honte & l'ignominie d'vne mort contrainte.

VOIRE si l'homme pouuoit euiter ou diuertir tant soit peu son destin. Mais il n'est pas en l'homme d'allonger ni d'accourcir le terme de ses iours. Nous donnons de bons aduis aux malades quand nous sommes sains, & ne les pouuons pratiquer en nous-mesmes. Le Duc de Biron se trouuera dans peu de mois enuelopé de mesmes

Le destin ne se peut euiter ne diuertir.

1601 filez, & ne pourra nonobstant la grandeur de son courage eschaper les aguets de l'oiseleur.

Le Duc de Biron s'en reuient honoré de presents.

Sa legation acheuee il obtint son renuoy, & receut de la Roine pour arres du contentement qu'elle auoit eu de sa venue, vne enseigne de pierreries du prix d'enuiron trois mil escus, & quatre guildins de telle vistesse, qu'ils faisoyent trente & quarante milles d'vne traite. Le Roy pour se trouuer aux couches de la Roine, estoit de retour à Fontainebleau Et comme toute la France attendoit en bonne deuotion le succez de cest enfantement, vn tremblement de terre esbranlant plusieurs endroits de l'Europe, preceda de dix iours la naissance d'vn Dauphin; & fit croire que comme le ciel l'a fait naistre du plus grand & plus magnanime Roy qui viue sur la terre: aussi fera-il vn iour trembler toutes les nations de la terre sous la domination de son sceptre: & que Dieu donnãt lõgue & heureuse vie aux premiers Rois de ceste tres-illustre lignee, affermira la Couronne sur le chef de leur posterité. si que se tenans l'vn l'autre comme par la main de pere en fils, leurs peuples conçoiuent esperance, que par leur bon mesnage ils redonneront à la France son ancienne splendeur: & que leurs Regnes accompagnez de bonté & sagesse, seront suiuis de tous heureux succez.

Tremblement de terre precede la naissance de M. le Dauphin.

Le soir du ieudi vingtseptiesme Septembre signalera pour iamais le iour de ceste nouuelle grace, de ceste inestimable allegresse, comme le plus heureux au Roi, le plus fauorable au Royaume qu'on puisse remarquer, qui par sa splendeur dissipera tous les nuages qui se voudront desormais opposer aux rayons de ce grand Soleil qui brillent auiourd'hui sur la France.

Pouuoir des Princes du sang es couches de la Roine.

Les Princes du sang estoyent presents auec le Roy, selon le pouuoir qu'ils ont d'entrer en la chambre de la Roine quand elle est en trauail d'enfant, afin qu'ils n'ayẽt suiet de soupçonner aucune supposition: comme voici qu'on presente à sa Majesté ceste nouuelle Creature pour lui donner sa benediction, & reclamer celle du ciel sur elle. Ce que le Roi faisant, lui mit l'espee en la main; &, *La puisses tu, mon fils* (ce dit-il) *employer à la gloire de Dieu, à la defense de la Couronne & du Peuple.* Tous les Princes & Seigneurs apportẽt à l'enui leurs applaudissemens & congratulations; & l'accompagnent pour en aller rendre

graces

graces à Dieu. Les secretaires d'Estat donnent aux Prouinces leur part de ceste commune resiouyssance. Les peuples la tesmoignent par vne affluence aux Eglises par cantiques d'exultation, par feux de ioye: & la celebrent auec d'autant plus d'affection, que les circonstances de l'an, du mois, du iour, & de l'heure de ceste naissance ne promettent que toute benediction & felicité. 1601

Rome s'estoit resiouye voyant le Roi remis en la grace du Consistoire. maintenant pour se conioüir auec le Roy & la Roine, Clement VIII. en fait rendre action de graces, & leur enuoye ses presens ordinaires en telles solennitez & conuenables à l'aage, des linges & draps benits, pour assortir le riche & precieux berceau que la Duchesse de Florence auoit n'agueres enuoyé à la Roine, comme par prognostic qu'il seruiroit au sexe masculin.

Cinq iours au parauant la Roine d'Espagne estoit accouchee d'vne fille. Et comme à ces nouuelles vn Seigneur eust dit au Roi, que Dieu lui ayant donné la paix auec le Roi d'Espagne, lui donnoit encore moyen de la continuer par vne belle alliance: Je m'y oppose (dit vn gentilhomme Escossois) pour le Roi d'Escosse. Il a vne fille, & attend vne belle succession. Elle lui est escheuë de fait. Le tẽps fera voir en suite pour quelle espouse la prouidence eternelle a destiné ce Prince nouueau né.

Le Duc de Biron rẽd cõpte au Roi de sa legation.

Si-tost que le Duc de Biron fut arriué, le Roi lui monstra ce beau Fleuron, duquel la souëfue odeur sera capable d'euaporer les puanteurs des factions ausquelles sont suiets les Princes dont la succession est diuersement enuiee à faute d'hoirs legitimes. Comme la Roine d'Angleterre auoit de bouche regretté de perdre l'occasion de voir le Roi, veu qu'ils n'estoyent esloignez que d'vn traiect d'enuiron cinq ou six heures, & que sa Maiesté l'auoit souuent asseuré de le desirer: aussi lui dit-elle par vne lettre escrite de sa main, qu'elle feroit maintenant sa plainte de n'en voir plustost l'effet que la pensee, si pour satisfaction elle n'acceptoit la iuste excuse que le Duc de Biron lui en a donnee, & la remercie de l'auoir fait visiter par personne tant agreable & confidente. Il fit voir au Roi les presens de la Roine Elizabet, & lui raconta tout ce qu'elle auoit dit, horsmis l'histoire de

Supprimãt toutefois ce qu'il auoit ouy touchant le Comte d'Essex.

1601 l'execution du Comte d'Essex. & pleust à Dieu qu'il eust fait son profit de cest exemple, pour se destracquer du chemin qui le mene à pareil labeur.

Plusieurs se presentoyent pour obtenir vn estat en la maison qu'ils estimoyent que le Roi feroit dresser à Monsieur le Dauphin. mais sa Majesté les pourueut tous d'vne esgale remise de cinq ans. Il y auoit d'autres affaires sur le bureau. Les principales maladies d'vn Estat ne se peuuẽt guairir en temps de guerre. La Frãce dort maintenant à l'ombre d'vne heureuse & profonde paix. Tous les François boiuent vne mesme liqueur de concorde & d'amitié. Mais long temps a qu'on se plaind du grand & inutile nõbre des finãciers, de leurs abus & malversatiõs, que le trãsport de l'or & de l'argent appauurit le Royaume, que plusieurs en portent sur leurs habits qui n'en ont point en leurs coffres, que la mõnoye estrangere se met à plus haut prix dedans le Royaume, qu'es lieux où elle est forgee: que par la ruse des billõneurs les bõnes & fortes especes sortẽt hors du Royaume, que les vsures ruinent de biẽs & cõblent de souffrances les meilleures & plus anciennes maisons, rẽplissent les villes de faineants & persõnes invtiles, les cãpagnes de miseres & d'inhumanitez.

Finãciers reglez. Povr remettre les choses en meilleur estat, & donner ordre aux desordres, le Roy retrancha ceste grande multitude de financiers. car plus il y a d'offices, plus il faut de pensions aux Officiers. & l'accroissement du nombre des financiers n'enfante que la diminution des finances du Roi. Leurs abus & malversations ne sont incognues qu'à ceux qui n'y veulent voir goutte. Le larcin ne leur seroit plus crime, si Rosny Surintendant des finances ne leur eust laissé plus d'enuie que de moyen de desrober à l'aduenir. La Chambre surnommee Royale establie pour informer des malversations commises au fait des finances, racourcit en partie les mains qui souloyent pescher impunément au trouble de ceste grande & vaste mer. Elle fut composee d'vn des Presidens en la Cour de Parlement à Paris, deux Maistres des Requestes de l'hostel du Roi, deux Conseilliers de la Cour de Parlement, d'vn President de la Chãbre des Comptes, quatre Maistres des Comptes, d'vn President & trois Conseillers

seillers de la Cour des Aydes, d'vn des Aduocats Generaux en la Cour de Parlement, & d'vn des Substituts du Procureur General. qui iugeoyent en dernier ressort des appellations des Commissaires deputez par toutes les prouinces pour en faire la recerche. 1601

Les Officiers des traictes foraines conniuoyent au transport de l'or & de l'argent. Pour les anciennes ordonnances, elles furẽt renouuellees, & la peine de la hart adioustee, auec confiscation de tous les biens des contreuenans, le tiers de l'or, de l'argent & du billon, ainsi confisqué, applicable au denonciateur.

Il est neantmoins impossible d'empescher entierement qu'il ne sorte, à cause du payement des Annates, des pensions & soldes estrangeres, du commerce auec tant de nations circonuoisines. Mais l'importance est de faire au moins que celui qui demeure ne se consume en vsages superflus. Ainsi le luxe & dissolution des clinquants d'or & d'argent fut estroitement defendu sur les habits. & seroit requis que toutes autres ordonnances fussent aussi exactement obseruees que celle-ci, bien qu'on ne manque point d'inuentions pour les estoffer de façons autant ou plus exquises & somptueuses.

Le clinquant sur les habits defendu.

Le desordre au surhaulsement des monoyes estrangeres ne se corrige mieux que par le descri & confiscation. Elles furent donques interdites en suite apres certain terme permis au peuple pour s'en desfaire, & celles d'or remises en leur iuste valeur. Mais ce descri descria fort le traffic. Car telles pieces n'ayans plus de cours en France, les marchands vont faire leur emplete és pays où les monoyes sont d'autant surhaussees que rauallees parmi nous.

Monoyes estrangeres interdictes. &

Et parce que les rentes constituees à prix d'argent ruinent plusieurs bonnes familles, empeschent le commerce, font negliger le labourage & la manufacture, & nourrissent l'oisiueté, plusieurs aimants mieux viure de leurs rentes sans peine dedans les villes, que cultiuer auec quelque trauail leurs heritages: les constitutiõs de rentes furẽt reduites au denier seize qui reuiennent à six & vn quart pour cent, afin de conuier vn chascun à se contenter de profits moderez, donner moyen notamment à la Nobles-

Les rentes constituees au denier seize.

1601 *Assemblee pour l'instruction de Mad. la Duchesse de Bar.* se d'acquitter ses debtes, & couper chemin aux vsures qui s'exercent lors que les riches ayans de grosses monjoyes d'argent, contraignent ceux qui en ont besoin, de leur faire telle condition qu'il leur plaist.

Ces reformations iustes & necessaires n'occupoyent pas tellement le Roi, qu'il ne songeast d'ailleurs à faire quelque acte digne du iubilé qui commençoit le premier iour d'Octobre pour tout le reste de l'annee. Il desiroit satisfaire aux prieres du Pape & du Duc de Lorraine en l'instruction de Madame la Duchesse de Bar sa sœur pour l'introduire au giron de l'Eglise Romaine. Il assembla doncques vn nombre des plus doctes Prelats & Theologiens d'vne & d'autre Religion. Mais apres quelques seances & disputes, elle se monstra si ferme & si resoluë en sa creance, qu'elle protesta, Que si la Religion preiudicioit aux Estats du Duc de Lorraine. elle estoit preste de s'en retourner en Bearn. & supplia le Roi, de lui permettre d'acheuer sa vie comme elle auoit commencee.

Diuers Ambassadeurs enuoyez & receuz. La Republique de Venise ayant assez long temps compati aux afflictions de ce Royaume, lors que la France estoit le theatre où ses voisins regardoyent monter toutes les fureurs & calamitez que les diuisions ciuiles ont accoustumé de produire, tesmoigne maintenant par ses Ambassadeurs qu'elle veut participer aux allegresses de la Cour, y void les affaires en si grande tranquillité, qu'elles semblent n'auoir iamais eu trouble, & trouue le Roi n'auoir peine qu'à cultiuer les fruits de la paix par l'amitié reciproque & bonne intelligence qu'il nourrit auec les Princes de la Chrestienté. A ce dessein il enuoya diuers personnages entiers à son seruice, & capables d'entretenir les amitiez & les amis de ceste Couronne : Bethunes à Rome, des Barraux en Espagne : le Comte de Beaumont fils de Messire Achilles de Harlay premier President en la cour de Parlement à Paris, en Angleterre : de Fresne-Canaye à Venise. tous bien choisis pour ne mespriser rien en leurs legations de ce qu'ils iugeront importer au seruice de leur Maistre.

Serment presté par le Roy sur le Traité de paix auec le Duc de Sauoye. Le serment du traité d'accord n'agueres fait entre les Deputez du Roi & du Duc de Sauoye, n'auoit encor esté presté par les deux Princes selon qu'ils estoyent tenus

tenus de faire. Gaspard de Geneue Marquis de Lullins, 1601
Ambassadeur commis & deputé par son Altesse à ceste fin, en receut l'acte, le deuxiesme iour de Decembre, en l'Eglise des Celestins à Paris, es presences des Princes de Condé, Comte de Soissons, Princes du sang: du Cardinal de Gondy: des Ducs de Neuers, de Guise, d'Aiguillon, du Chancelier, du Grand-escuyer, & plusieurs autres Ducs, Marquis, Comtes, Seigneurs du Conseil de sa Maiesté; & Gentilshommes, l'Archeuesque d'Aix tenant le liure des saincts Euangiles, sur lequel le Roi auoit des mains posees durant la prestation du serment.

Par le Duc de Sauoye à mesme fin.

CHEVRIERES, Cheualier des Ordres du Roi, estoit à Turin pour receuoir en mesme temps au nom du Roi le serment du Duc de Sauoye. Et bien que iamais Ambassadeur n'ait esté receu plus honorablement en Sauoye ni en Piedmont, son Altesse ayant mandé qu'on le traitast cõme sa propre personne en tous les lieux esquels il passeroit, & enuoyé le Marquis de Lan, l'vn des principaux Seigneurs de sa Cour pour l'accompagner en la ville aux flãbeaux, qui rendoyent les rues aussi claires qu'en plein midi: le Duc neãtmoins (apres auoir sceu de l'Ambassadeur qu'il auoit cõmandement du Roi de lui representer plusieurs choses sur le Traité de la paix, notammẽt pour les droicts & pretẽtions de la successiõ de Mad. de Lucey maintenant femme du Comte de Soissons, & pour plusieurs demãdes que ceux de Geneue faisoyẽt à sa Majesté) fit assez paroistre qu'il n'auoit pas oublié ses remises ordinaires, qu'il faisoit bõne mine en mauuais ieu, & que la perte d'vne partie de ses Estats lui dõnoit de merueilleuses trauerses en son ame. Il fit toutefois la ceremonie du sermẽt requis auec le mesme ordre que la precedẽte pour le Traité de Veruins, en presẽce des Cheualliers de l'Anonciade & autres Seigneurs de sa Cour. L'Ambassadeur d'Espagne aima mieux s'absenter que ceder ce qu'il eust esté contraint de faire. Les festins, les allegresses & recreations, le depart de l'Ambassadeur autant honorable que son arriuee, & les presens desquels le Duc accompagna sa grande despense, tesmoigna que son voyage de Paris, ni les ruines de la guerre n'auoyent du tout espuisé des finances. L'Ambassadeur eut vne enseigne de

L'Ambassadeur d'Espagne aima mieux s'absenter que ceder la preseance.

1601 quatre mille escus, & tous les gentilshommes de sa compagnie, des cheuaux.

AINSI la paix iuree de part & d'autre esteindra pour l'aduenir ceste tant genereuse ardeur qui n'agueres enflammoit nos Guerriers aux combats: & remettant leurs Estats en vne seure & paisible tranquillité, leur donnera moyen de cultiuer & recueillir les fruicts qu'elle produit en sa bonnace. Mais laissons leur conuertir desormais les ruineuses fatigues du harnois aux agreables exercices de la Cour, & voyons les orages & tempestes qui s'en vont accabler d'autres Princes, lesquels faisans profession de desloyauté, de trahison & d'infidelité, estiment cestui-là faire mieux ses besongnes, qui moins obserue ce que veulent le droit & l'equité.

Exercices d'vn bon Prince.

AV commencement de l'an 1602. la France continue à se dõner plaisir en son repos. Les festins & dances, les exercices de resiouissance qui se prattiquent par tout le Royaume, donnent certain tesmoignage d'vne tranquillité. & ceste grande tranquillité donne moyen au Roi de prester l'oreille aux plaintes de ses sujets, & vacquer à leur soulagement: à ce que comme Dieu l'a destiné pour estre le parfait ouurier du salut de ceste Monarchie, & qu'il a reioint à sa Courõne tous les fleurõs qui restoyẽt entre les mains de l'estranger, il puisse aussi par le calme d'vne bienheureuse paix, exterminer ce dernier monstre de la France, la Misere qui tient encore vne partie de ses peuples à la gorge: & ses voisins, en receuoir vne plenitude d'allegresse & contentement. Mais l'estranger enuieux des prosperitez de ce Royaume, apportoit ses trauerses & brouilleries ordinaires pour troubler ceste calme serenité que le Ciel nous inspire depuis quelques annees: & par ses mauuaises practiques s'efforçoit d'oster au Roy le contentement qu'il desiroit dõner aux Suisses en renouuellãt les anciẽnes alliãces de ceste Courõne auec leurs Ligues. Les doublõs d'Espagne & les ducatõs de Sauoye auoyẽt si biẽ desbauché les affectiõs de quelques petits Cantõs, que de plusieurs dietes ou iournees tenues pour cest effet à Bade & à Soleurre, les resolutiõs demeuroyent encore irresolues. Car ils marchent pesammẽt aux affaires pour y paruenir auec plus d'heur & de seureté.

Troublez par l'estranger.

De Vic Ambassadeur pour le Roy les auoit ramenez en si bon chemin, qu'il ne restoit plus à ceux que l'or du Perou auoit esblouis, que de leur ouurir vn moyen par lequel ils peussent contenter sa Maiesté, & se maintenir honnestement auec le Roi Philippe. Silleri leur alla porter les dernieres volontez du Roy. & les leur fit sauourer auec tant de prudence & d'accortise, que l'Espagnol & le Sauoisien recognurent leurs artifices estre foibles contre son industrie. Et comme vne nation mercenaire fait gloire de voir ses amitiez achetees au poids de l'or: aussi ne se pouuoit-il plus dextrement concilier leur attention & bienvueillance, que par vne legitime excuse du retardement que la guerre de Sauoye inopinément suruenue contre l'intention de sa Maiesté, auoit apporté au renouuellement de l'alliance qu'elle desiroit refraischir auec eux: & par vne certaine promesse de leur faire toucher auec plus de loisir vne prouision de deniers, qui se peuuent assembler à grand' somme en peu de temps. La pauureté du peuple trauaillé des guerres & calamitez passees auoit retardé leur payement, & les necessitez du dedans n'auoyent permis que le Roi pensast à celles du dehors.

1602 *Alliance renouuellee auec les Suisses.*

Les Ambassadeurs de France n'auoyent pas eu beaucoup de peine à retenir les Cantons de la Religion reformee en leur bonne affection enuers ceste Couronne: ni les Agents d'Espagne & de Sauoye, à prattiquer les amitiez d'vne partie des Cantons Catholiques. Comme les plus sains & nets iugemens d'entre ceux-ci consideroyent qu'il n'en prend pas des alliances ainsi que des habillemens: & que les plus vieilles sont les meilleures, lors que notamment aucune guerre mutuelle n'en a iamais interrompu la continuité: ces Agents s'efforçoyent de les partialiser par la diuersité des deux Religions egalement receuës entre les Ligues, & gagner au moins les Catholiques à la deuotion d'Espagne, puisque leurs ducats & ducatons ne brilloyent assez fort deuant les yeux des Protestans ou Reformez, pour les empescher d'aperceuoir les desseins qui sont hereditaires aux maisons d'Austriche & de Sauoye sur l'Estat des Suisses.

Mais & les propositions des Ambassadeurs François, & les persuasions de la plus saine & plus puissante

1602 partie qui persistoit au desir de conseruer leurs anciennes alliances, eurent tant d'efficace enuers ceux qui en auoyent contracté de nouuelles auec leurs voisins, qu'en vne Diete assignee par les petis Cantons à Lucerne, les difficultez qui se trouuoyent sur l'acceptation de l'alliance ou de France ou d'Espagne furent resoluës : & l'ancienne amitié de ceux qui pensoyent faire tort à la reputation & dignité de ceste Couronne, s'ils eussent perdu les anciens amis d'icelle, & faisoyent difficulté de partager l'amitié d'vn peuple qui conserue fort bien son vnion, fut preferee à la nouuelle de ceux qui taschoyent faire leur profit des diuerses Religions, & se contentoyent de l'alliance d'vne partie pour diuiser tout le corps, & saper en suite les fondemens de leur Estat.

Conclue, & AINSI, consideré que des long temps il y ait eu paix & bonne intelligence entre les Tres-chrestiens Rois de France & les Seigneurs des anciennes Ligues des hautes Alemagnes: traitee & concluë des le temps du Roi Charles VII confirmee par Louys XI. renouuellee par Charles VIII. & Louys XII. continuee de pere en fils par François I. iusques au decez de Henri III. au bien commun de l'vne & de l'autre nation: elle fut renouuellee le dernier iour de Ianuier à Soleurre, pour l'obseruer de bonne foi & entiere sincerité durant la vie du Roi regnant auiourd'huy, & celle de M. le Dauphin son fils, & huict ans apres leur trespas : sans qu'aucun de part & d'autre la puisse quitter qu'auec causes & raisons legitimes.

ET d'autant que la presente alliance est la plus ancienne, les Seigneurs des Cantons & Alliez declairerent qu'elle est & sera à tousiours purement & expressément preferee à toutes autres qui se trouueront posterieures à l'an MDXXI. depuis lequel temps celle de France a tousiours esté continuee. Et sur ce, le Roi Tres-Chrestien, comme Roi de France & de Nauarre, Duc de Milan, Comte d'Ast, Seigneur de Genes, & les Bourgmaistres, Aduoyers, Conseillers, petit & grand Conseil, Communautez des villes, pays & seigneuries des anciennes Ligues, ensemble leurs alliez, amis & confederez, accepterent & confirmerent ceste confederation, pour l'obseruer inuiolablement à perpetuité, comme loyaux & sinceres amis.

ET

1602

Et moyennant l'effet de ceste conclusion, les Ambassadeurs du Roi obligerent sa Maiesté au payement d'vn million d'or en acquit de leur debte ou pensions, cependant que de-Vic en vne autre Diete de trois Ligues Grises & de leurs communes, qui furent assignees à Coire capitale ville du pais, radouboit les affaires que les pratiques d'Espagne auoyent estrangement peruerties, & regagnoit les affections fort desbauchees enuers la France. En fin soixante sept Ambassadeurs deputez des Grisons, & plus grand nombre d'autres personnages eleuz, consentirent de renouueller les traitez qu'ils ont auec les Rois de France, mais auec des conditions si desaduantageuses, qu'elles rendoyent leur alliance fort mesprisable, si l'Ambassadeur n'eust esté muni de raisons plus pregnantes que celles qu'on leur auoit proposees d'ailleurs, & n'eust par sa prudence & moderation fait voir à l'œil aux Communes, que leurs commoditez & seuretez sont plus grandes auec l'alliance du Roi, que toutes autres, bien que le Comte de Fuentes ne laissant sortir de son gouuernement aucuns viures, voulust par la cherté d'iceux contraindre les Grisons de confesser que l'amitié d'Espagne leur est plus duisible que celle de la France.

Celle des Ligues Grises pareillemēt.

Comme les Ambassadeurs pensoyent auoir bien exactement liquidé toutes les difficultez qui s'estoyent presentees en cest affaire, voici qu'vne nouuelle trauerse cuide tout gaster. Ni les amis ni les ennemis du Roi ne vouloyent condescendre à l'entiere conclusion du traité qu'on ne les asseurast de leur payer tous les ans des sommes impossibles, outre le million d'or ci-dessus accordé. Et le retardement des deniers qui se deuoyent presentement distribuer sur leurs debtes, altera fort & desgonsta ceux qui en esperoyent la meilleure part. Les Ambassadeurs tenoyent ici le loup par les oreilles. Car ils ne pouuoyent lascher prise d'vn costé que l'Espagnol n'accourust de l'autre pour l'empoigner. & ne vouloyent neantmoins obliger sa Maiesté à des conditions desraisonnables & contraintes. En fin apres plusieurs allees & venues, apres beaucoup de trauail de corps & d'esprit, tout fut accordé, sous le bon plaisir des Superieurs de part & d'autre.

Nouuelle trauerse en la cōclusion de ceste alliance.

Leuee par l'accorte industrie des Ambassadeurs.

Ainsi pour confirmer ce que les Ambassadeurs auoyent traité, & par vn nouueau surcroist d'honneur ramener

Le Roy enuoye le Mareschal de Biron accepter l'alliance.

1602 en son deuoir vn seruiteur desbauché, le Roi deputa sur la fin du mois de Ianvier, le Mareschal de Biron, qui passant de Dijon à Montbelliard traitta quatre heures durant, non sans soupçon, auec Watteville Agent du Duc de Sauoye, puis en l'assemblee generale qui se tent à Soleurre, fit entendre aux treize Cantons l'Estat que sa Maiesté fait de leur bonne amitié & fidele alliance, les asseura qu'elle feroit obseruer le traité fait auec eux, aussi religieusement comme elle s'asseuroit qu'ils apporteroyent de leur part toute franchise & facilité. Et comme le feu Mareschal de Biron son pere auoit aimé les Suisses, & souuent monstré par grandes raisons que leur alliance estoit vtile & necessaire à la France: aussi leur protestoit-il d'estimer fort cher l'honneur que le Roi lui faisoit de l'employer en vn si digne & bon œuure auec vne nation qu'il ne vouloit cherir de moindre affection qu'auoit fait son pere. Pour preuue de laquelle il leur offrit tout ce qu'il pouuoit pour apporter toute faueur à leurs contentemẽs, & les seruir en ce qu'vn Cauallier d'honneur doit & peut.

L'alliance fut doncques acceptee malgré les artifices de ceux qui en auoyent trauersé le progrez & l'issuë, les graces publiques rendues à Dieu, & suiuies d'vn festin solennel, où le Mareschal de Biron fut loué d'auoir beu plus largement que nul autre, & respondu autant de fois qu'il auoit esté prouoqué, mais non tellement appesanti son cerueau par les vapeurs & fumees du vin, dont s'ensuit à plusieurs vne generale oubliance, qu'il ne s'enfermast apres le banquet pour escrire des lettres au Roi de sa main propre touchant ce qui s'estoit passé pour son seruice en ceste action (car il n'estoit pas deliberé de lui en venir rendre compte de bouche. ses actions estoyent trop esclairees par vne grande trouppe de Noblesse qui l'auoit suiui, ioint que Watteville l'auoit rendu plus suspect) & d'autres plus secrettes à ses intimes amis qui lui deuoyent prester la main aux remuemens qu'il meditoit, nonobstant le pardon du Roi pour les fautes ci-deuant passees, comme nous verrons en bref.

Le Comte de Fuëtes descharge sa colere sur le Marquis de Final.

Le Comte de Fuentes ne pouuant dissimuler son despit de voir les affaires prendre vn train contraire à ses desseins, en fait payer la folle enchere au Marquis de Final.

nal. Il gagne les Lãdsknets qui gardoyent ce Marquisat, 1602
& s'asseure tant du pays que du port par vne garnison de deux cens Espagnols sous la charge de D Pedro de Tolede. Milesimo place voisine, fut par mesme droit acquise au Roi Philippe. Et par ce moyen les Gennois ne tireront profit du commerce d'Espagne qu'autant qu'il plaira desormais au Gouuerneur de Final. Certes le seruiteur aime passionnément la grandeur de son Maistre, quand il rauit l'heritage d'autrui sans occasion legitime, sans outrage precedent, & ne se soucie non plus de ce que veulent la raison & l'equité, que de considerer si Dieu s'offense de telles violences.

Mais le Roy Philippe ne bornoit pas ses esperances par vne si petite acquisition. Ceste grande leuee qui se faisoit à Naples, en Sicile, es Duchez de Milan, & plusieurs Estats d'Italie, tesmoignoit que ses desseins estoyent de plus haute volee. & croyoit-on qu'il voulust ou renoueller l'entreprise d'Arger, ou faire teste au Cigala qu'on disoit sortir de Constantinople auec vne flotte de cent voiles. Et le chef & le but de ceste puissante armee nauale estoit incognu. Le Duc de Sauoye offroit d'en accepter la conduite (car André Doria n'auoit pas bien fait l'an passé les affaires de son Maistre en pareille entreprise.) Mais il auoit dessein ailleurs. Dom Iuan de Cordoua ne sera pas plus heureux que Doria. Car les Turcs qui auoyent l'auantage par terre en ceste saison, l'eurent aussi sur la mer. Ils rendirent inutiles & les entreprises & les fraiz de ceste flotte trop legerement fondees sur les paroles du Roy de Fez, lequel en beaucoup d'autres accidens n'a gueres monstré de foy.

Les allees & venues d'Albigny pour le Duc de Sauoye, vers le Comte de Fuentes, & du Marquis d'Aix en Espagne, iointes auec les communicatiõs du Mareschal de Biron, qui seiournoit à Dijon sans venir rendre compte de sa derniere legation, firent paroistre qu'on ne menaçoit ni l'Asie ni l'Afrique, ni le Maure ni le Turc. Les deux vaisseaux qu'on sçauoit estre chargez d'outils propres à remuer de la terre, donnoyent à penser que ceste flotte estoit plustost pour entreprendre que pour defendre. Le Roi mesme auoit aduis de quelque des-

1602 fein fur la Prouence. Sa Maiesté est bien aduertie que le Duc de Biron se destracque du chemin de sa fidelité, & qu'il n'a que trop ouuert & l'oreille & le cœur aux enchantemens de ceux qui se deliberent ou de le gagner pour eux, ou de le perdre pour la France. Qu'il se plaind ordinairement de l'inegale recompense de ses seruices, & publie par tout ses mescontentemens, auec des paroles tant indignes, des menaces tant atroces, que mesme ses plus affidez, ses plus passionnez amis & seruiteurs, iugent que l'effrenee liberté de sa lãgue, & l'insupportable fierté de son cœur, le feront en fin briser contre vn escueil ineuitable. Mais la-Fin venoit pour deschiffrer au Roy toute la cabale de ses pratiques auec l'Espagnol & le Sauoisien. Car il en a non seulement esté compagnon, mais les a si dextrement maniees, qu'il en sçait les plus intimes conceptions; & en apporte des preuues irreprochables, comme nous verrons en suite.

La Fin sçait toutes ses pratiques.

Il a traité plusieurs-fois au nom d'icelui auec le Duc de Sauoye & l'Ambassadeur d'Espagne à Yvree, à Turin auec Roncas Secretaire du Sauoisien, à Milan auec le Comte de Fuentes. & deux fois à S. Claude auec ce mesme Secretaire, durant la guerre de Sauoye. Il a mesme esté present auec le Duc de Sauoye, le Còmte de Fuentes, & l'Ambasſadeur d'Espagne à Some sur le Pau, en vne assemblee où chacun d'eux a de fraische datte largement ouuert son cœur & declairé ses volontez.

Mais les conclusions qu'ils ont prises lui ont donné de l'horreur. Car il n'a pas esté seulement question de dechirer ceste Monarchie par pieces, coupper tous les nerfs de sa fermeté, rompre tous les liens de sa duree, establir plusieurs Rois en ce Royaume, dont les ressorts se moueroyent par le grand Rouët d'Espagne, qui se reseruoit vne supreme autorité sur eux: mais d'exterminer le sang Royal, mais d'oster mesme d'entre les viuans, ou mener prisonniere en Espagne ceste tant chere Teste que nous auons veu ci dessus tant suer pour sauuer de naufrage ce fleurissant Estat.

Certes il faut admirer ici la profondeur des secrets & de la prouidence eternelle, qui par des moyens incognus aux hommes reuele des choses qu'ils estiment

estre

eſtre bien cachees. Deſormais & le Duc & le Comte re- 1602
cognoiſsent du changement en l'affection de la Fin, & le trouuent vn peu foible en quelques reſponſes. Pour lui taſter le pouls de plus pres, le Milanois traite ſeul auec lui. & l'apperceuant plus froid que de couſtume es articles & principaux coups, ſans leſquels leur conſpiration ne ſe peut bien ſouder: il ſe fortifie en ceſte croyance, que la-Fin leur eſchappera bien toſt, qu'il eſt pour retirer en bref ſon eſpingle du ieu. qu'il ne ſçait que trop de leurs affaires: & faut donner ordre que ni lui ni Renazé ſon ſecretaire n'en puiſſent iamais rien babiller. Il le prie doncques de repaſser vers ſon Alteſse à Turin, pour l'eſclaircir de quelques points dont il ne demeureroit pas bien ſatisfait.

La-Fin en prend auſſi quelque ombrage de ſa part, & remarque qu'il eſt en mauuaiſe odeur à ces ames Eſpagnoles. Dés lors il ſe reſolut de ſe ſequeſtrer de leurs conſeils le plus honneſtement qu'il pourroit, & ſe contenta d'enuoyer Renazé vers le Duc de Sauoye, par l'ordre duquel il fut ſecretement arreſté priſonnier à Quiers en Piedmont. & bien prit à la-Fin de ſuiure vne autre route pour gagner ſa maiſon en Bourgongne. Il diſſimule neãtmoins, & attend le retour de Renazé. Mais le Mareſchal de Biron voyant que la Fin leur eſt eſchappé, ne ſe communique plus à lui, ſinon pour ne l'effaroucher point du tout. & continue ſes intelligences auec l'eſtranger par le Baron de Lux ſon couſin, par Hebert ſon Secretaire, par vn de Farges, moine de Ciſteaux: & ne bougeant de Dijon, au lieu de venir rendre compte de ſa legation, s'excuſe enuers le Roy ſur les affaires du pays qui requierent ſa preſence pour le ſeruice de ſa Maieſté.

Mais la-Fin aura-il defriché vne terre auec beaucoup de fatigues & hazards pour en voir recueillir les fruicts par le Baron de Lux? D'ailleurs ſon Renazé ne reuient point. & ne lui peut eſtre meſaduenu (ce croid-il) que par l'inſtinct, ou du moins au ſceu du Mareſchal de Biron. autre leuain duquel ſe paiſtrira le deſpit qui le pouſſe à procurer deſormais ſa grace enuers le Roi par l'entremiſe du Vidame de Chartres ſon nepueu, promettant de verifier choſes grandement importantes au ſeruice de ſa Maieſté, qui lui donne toutes les aſseurances

1602 qu'il demande pour le venir trouuer. Mais encore veut-il apporter vne nouuelle preuue de l'infidelité du Mareschal de Biron. Il l'aduertit que le Roy l'a mandé, qu'il ne peut refuser ni remettre son voyage sans encourir l'indignation de sa Maiesté. que neantmoins il desire estre instruit de ce qu'il doit respondre sur les demandes qui lui pourront estre faictes. & le prie que s'il le desire conseruer pour son seruiteur, il lui face recouurer Renazé.

Ayant parole du Roi,

LE Mareschal lui mande qu'il aille doncques à petit train, & prepare ses oreilles pour ouyr d'arriuee des paroles fascheuses, pleines de soupçon & de menaces; lesquelles il pourra mitiguer en suppliant le Roi de croire que son voyage d'Italie n'a eu autre but que d'accomplir vn vœu qu'il deuoit à Nostre Dame de Lorrette; que passãt à Milan & à Turin on l'a chargé de proposer au Mareschal de Biron le mariage de la troisiesme fille de Sauoye. que toutefois l'hõneur qu'il plaisoit à sa Maiesté lui faire de le vouloir marier, l'a empesché d'y entendre. Qu'il ne mene à la Cour aucun de ceux qui ont fait les voyages auec lui. Qu'il mette les papiers en lieu de seureté, s'il n'aime mieux les brusler pour ne faire preuue d'aucune chose. En somme il le coniure de considerer qu'il tient entre ses mains sa fortune, sa vie, son honneur. Et ne parle de Renazé, que comme de celui duquel on ne doit plus faire estat. mais adioustant qu'il ira à la Cour auec telle compagnie qu'il lui plaira; qu'il a trois cens mille escus à son commandement: il ne fait qu'aggrauer les charges de son procez, & monstre qu'il est peu practic es ruses de ce monde, qui retiennent en la pensee plus qu'elles n'en commettent à la plume.

Les vient declairer.

LA FIN arriue en Cour vn peu deuant Pasque: declaire tout ce qu'il auoit negocié auec les Duc de Sauoye & Comte de Fuentes pour le Duc de Biron. asseure le Roi que tout le Traité s'estoit resout par la promesse du mariage de la troisiesme fille du Duc de Sauoye, auec le Duc de Biron, cinq cens mille escus, & le transport des droicts de la souueraineté de Bourgongne, pour la tenir en foi & hommage de la Couronne d'Espagne. & fit voir au Roy des preuues si certaines de conspiration, que le Roy, le Chancellier, Rhosny, Villeroy, Sillery,

ry, eurent horreur de lire ce qu'ils leurent, d'ouyr ce qu'ils ouyrent. Puis supplia sa Maiesté, que comme il auoit franchement descouuert vne si damnable coniuration, il lui pleust aussi lui remettre & pardonner non seulement les attentats qu'il auoit meditez au preiudice de sa Couronne, mais encore tous autres actes, dont il auroit esté ou pourroit estre preuenu iusques au iour de sa remission. Ce qui lui fut ottroyé, & lettres d'abolition expediees en telle forme qu'il desira. 1602

C'est vn trescertain indice d'vne dangereuse pensee, quād le Prince courroucé cache sa colere. Le Roi sēbloit prendre bonne asseurance de la sincerité des intentions du Mareschal de Biron contre les bruits communs. Le Baron de Lux estoit venu comme pour escumer ce qu'il apprendroit à la Cour. & s'en retournant à Dijon, asseura son parent que le Roi ne les pouuoit croire, que la-Fin ne parloit qu'honnorablement de son affection & fidele deuoir. & la-Fin escriuant au Mareschal, lui donna parole d'auoir si pertinemment respondu, que sa Maiesté se tenoit bien satisfaicte de leurs actions. qu'il n'auoit rien dit que ce qui seruoit pour dissiper toutes sinistres impressions. qu'il seroit aussi bien venu, aussi bien veu, autant embrassé, autant caressé, que iamais à la Cour. Certes le Roi ne desiroit nullement que le Mareschal de Birō seruist de premier bouschon à la seuerité de sa Iustice.

Sa Maiesté mit es mains de son Chancellier vingtsept pieces choisies entre celles qui ne touchoyent que le Mareschal de Biron. & ne voulut que les autres coniurez veinssent pour lors en euidence. Elle desire que par vne ingenue confession ils recourent à sa bonté, & qu'vn seul paye la folle enchere de tous, s'il en faut venir à quelque rigueur.

Les siecles à venir penseront resver quand ils liront, & ie ne puis qu'auec vn extreme regret & les yeux mouillez escrire, qu'vn Seigneur qui a si actiuement serui son Roi dés sa ieunesse, qui par ses incomparables faicts d'armes s'est acquis tant de gloire, qui receuoit tous les iours de sa Maiesté tant d'honneur qu'il vouloit, celui que la France estoit tāt aise de nombrer entre les premiers restaurateurs de son Estat, celui que tout le monde

1602 magnifioit pour auoir contribué toute sa fidelité, tous ses efforts & deuoirs à faire reuerdir le sacré tige des Lis Royaux ; celui qu'on auoit autresfois ouy blasmer son propre pere pour auoir laissé passer le Prince de Parme, & negligé l'occasion de le combatre en vn endroit aduãtageux : ait voulu flaistrir toute sa reputation en se laissant porter à ses desseins du tout contraires à la grandeur de son courage. Certes les Grands ont ordinairement ce malheur, de se rompre eux-mesmes la teste contre ce perilleux escueil d'insatiable couoitise d'honneurs & d'autorité, si leur entendement n'est fortifié par la raison & l'equité. Les plus fortes ames sont celles qui ne s'esleuent ni ne s'enorgueillissent pour aucune prosperité.

Voyage du Roy à poitiers.

CEPENDANT que le Roi descouure les intestines menees de ses ennemis & mauuais seruiteurs, il ne veille pas moins aux estrangeres. car ce grand amas de galeres & de gens que le Roi Philippe dresse à Genes, pourroit bien auoir quelque dessein sur la Prouence. Le Marquis de Spinola sous pretexte de conduire ses troupes en Flandres, fait estat de les ietter en Bourgongne, pour faire espaule aux prattiques du Duc de Biron. Le voyage qu'il a fait en Gascongne apres son retour d'Angleterre, lui a concilié beaucoup de bienvueillance en Guyenne. car le concours a esté si grand à Biron, que pour vn iour on a comptez chez lui pres de trois cens Gentils-hommes, dont la plus-part ont la ceruelle fort disposee aux remuemens. L'imposition du sol pour liure fait mutiner plusieurs Prouinces. On persuade aux villes que le Roy prepare des garnison aux vnes, des citadelles aux autres, pour leur faire ployer le col sous ce faix odieux. & qui voudra prendre leur cause en main, les trouuera fort preparees à des mouuemens qui poussent ordinairemẽt les peuples à des saillies bien furieuses. La Guyẽne & le Poitou semblẽt vouloir faire la planche aux autres. Ceux de Limoges se sont esleuez cõtre les Commissaires. La Rochelle ne menace de rien moins que de faire sauter leurs murailles ou ietter dãs la mer les porteurs de la Pãcharte. Iãbeville President au grand Conseil fut enuoyé à Limoges, pour chastier les auteurs de la sedition, deposer les Consuls, & faire rẽdre aux citadins l'obeissance qu'ils doiuent

doiuẽt, au Roy. La Rochelle ne mãqua point de produire à Rosny les titres de leurs priuileges & franchises. Il faut auoir autant de soin d'oster aux peuples le sujet de faillir, que de les chastier quãd ils ont failli. & la correctiõ d'vne mutinerie populaire requiert des exẽples & moyẽs cõmodes à l'estat du tẽps & à la dispositiõ de l'humeur du pays. 1602

Il va mal pour le peuple dont le Prince ne bouge d'vn lieu. car tous les recoins du mõde ont besoin d'estre successiuemẽt eschauffez par la vertu du Soleil. Aussi sa Maiesté n'eut si tost donné vne reueuë à Orleans, à Blois, à Tours, à Poitiers, & fait entẽdre à ses sujets, qu'il ne vouloit point bastir de forteresses que dedãs leurs cœurs, ni recueillir autre subuẽtiõ d'eux pour secourir les necessitez de la Courõne, que celle qui prouiẽdroit de leurs bõnes volõtez; qu'il rompit par sa presẽce tous les mauuais desseins qui se formoyent, & ne trouua que des benedictions pour la longueur & prosperité de son regne. S'il eust mesme donné iusques à la Rochelle, il eust trouué les habitans disposez de cœurs & de corps à receuoir auec toute submission ses commandemẽs, & les effectuer sans contredit. Il vid & fit voir à la Roine leurs Deputez à Poitiers. & sa bonté leur donna ce tesmoignage, de les auoir tousiours cognu pleins d'affection en son endroit, & maintenant les recognoistre entre les plus fideles & meilleurs sujets de sõ Royaume. Le Duc de la Trimouille remporte ceste consolation, & par mesme moyen le corps des Eglises, qui portẽt titre de reformees en France, d'estre asseurez par la bouche de sa Majesté, que les infidelitez des ames desbauchees ne lui font point reuoquer en doute leur fidelité. Mais le Roy fit dés lors sçauoir au Mareschal de Bouillõ qu'õ l'acusoit de cõniuer aux factiõs de ceux qui ne meditent qu'à iouër au remue-mesnage.

Edict nouueau cõtre les duels.

Les François manient le fer auec tant d'opiniastreté, que s'ils ne sont employez à quelques exploits au loin, durant ceste publique tranquillité, il faut par necessité qu'ils signalent leur vertu par quelque stratageme chez eux. La police de l'Eglise priue de sepulture comme desesperez & meurtriers d'eux-mesmes; les ordonnances de nos Rois confisquent de corps & de biens les appellans & appellez qui meurent és duels. Mais

1601 ni la tradition de l'Eglise, ni les Edicts Royaux, ni la hôte temporelle des hommes, ni l'horreur du iugement eternel, n'ont encore empesché ceste rage forcenee, ceste brutale fureur de combats, qui par l'effusion du sang de son prochain, du sien propre, destruit les corps, & iette les ames en peril. Ils sont detestables deuant Dieu. car il defend l'homicide sur peine de mort, & se reserue le titre de Dieu des vengeances. l'autorité Royale y est offensee. car il n'est pas loisible de se faire iustice soi-mesme sous pretexte de conseruer son honneur parmi les hommes. Le public en reçoit vn extreme detriment. car la liste des Nobles qui perissent tous les ans en France par ceste sanguinaire & barbaresque licence, equipolle & peut-estre excede en pleine paix le nombre de ceux qui se perdent en plusieurs batailles. Les peres y ont vn notable interest, car ils doiuent craindre que l'ardeur & temerité bouillante de la ieunesse ne precipite leurs enfans à la perte des deux parties qui composent l'homme.

POVR ce le Roi estant à Blois fit vn Edict nouueau contre les duels, portant peine de mort, & confiscation de biens aux appellants & appellez, qui iront au combat, à ceux qui les accompagneront & seconderont: & donnant pouuoir aux Connestable, Mareschaux de France, & Lieutenans generaux, d'ordonner sur la reparation des iniures. L'Edict fut verifié sous ceste clause: Sans que les Connestable, Mareschaux de Frãce, & Gouuerneurs des Prouinces puissent prendre cognoisance des crimes, delicts & voyes de fait non concernans ce qui est estimé poinct d'honneur, entre les Seigneurs, gentilshommes & autres faisans profession des armes. Mais les graces qui s'obtiennent aisément de la clemence du Prince, & se passent à la Chancellerie, ne laissent pas à la Iustice la punition des contreuenans.

Trouble au Palais.

LES frais immenses & la longueur du temps que les parties soustiennent à poursuiure leur droict, les espices des Iuges, les excez & concussions qui se commettent en la Iustice, les salaires des Aduocats, & les vacations des Chicaneurs, n'affligent pas moins le plat pays que la furie de la guerre, & des long temps ont fait passer en vaudeville, Qu'il n'y a point de iustice en France pour

ceux

ceux qui n'ont point d'argent. Le Roi s'est maintesfois plaint des officiers de sa Iustice: & la Iustice, de l'excessiue cupidité des Aduocats. Sa Maiesté ne veut pas qu'vne grande quantité de plaideurs consument & leurs biens & leurs ans à poursuiure la iustice, qui leur peut estre rendue à peu de frais & de temps. ni qu'vn petit nombre d'Aduocats s'enrichisse outre mesure de la ruine d'vn nombre innombrable de clients, qui perdent tout leur bien, en plaidant pour vne partie. L'auarice & la Concussion deshonorent l'eloquence. & ceux qui en font profession, doiuent estre fort temperez au lucre. Pour le ramener à certains termes d'vn iuste loyer, selon les derniers commandemens que le Roi laissa deuant que partir aux principaux Ministres de sa Iustice, il fut dit par Arrest de la Cour, conforme au 161. article des ordonnances faites aux Estats de Blois: Que les Aduocats escriront & parapheront de leur main à la fin de leurs escritures, ce qu'ils auront receu pour leurs salaires, afin qu'en cas d'excez il soit moderé quand la Cour procedera au iugement des procez. Et bailleront certificat de ce qu'ils auront eu pour les plaidoyers des causes, pour estre representez en la taxe des despens. Le tout à peine de concussion. Les Aduocats estiment que cest arrest fait vne trop grande breche à la dignité de leur profession. & le XII. de May declairent qu'ils aiment mieux se departir de leurs fun-ctions, que subir la rigueur de ceste loy. De là s'ensuit vn second arrest: Que ceux qui ne voudront plaider, feront leur declaration au Greffe, apres laquelle ils seront rayez de la matricule, & leur sera defendu de consulter, escrire ni plaider, sur peine de faux. Enuiron trois cens quittent leur chapperon au Greffe: & ne voulans accomplir le premier arrest obeyssent au second. Mais ils ne furent point negligens de remonstrer, que ce qui leur est honoraire, doit estre volontaire aux parties, attendu leur fidelité, diligence, veilles, estudes & doctrine qui ne se peut mettre à prix. ioinct qu'ils plaident maintes causes, desquelles pour la pauureté ou mescognoissance de leurs clients, ils ne reçoiuent aucune recognoissance, & n'intentent iamais procez pour leurs salaires. Leur remonstrance se lit, & sent la plume d'vn vieil routier

1602

Les Aduocats se desistent de leur charge.

1602 aux affaires du Palais, bien qu'ils l'ayent publiee sous le nom d'vn ieune Aduocat.

Y rentrēt par Edict. Cependant le Palais demeuroit sans audience. Si n'estoit il pas raisonnable que les parties des procez dont les Aduocats auoyent pris la charge, & receu le salaire de leurs vacations, demeurassent despourueuës de conseil ni d'assistance. & le Roi seul pouuoit ou reuoquer ou faire changer l'Arrest. Sa Maiesté donc par ses lettres donnees à Poitiers le 25. de May, voulut qu'ils reprinssent leurs charges & fonctions ordinaires, & neantmoins obeissent au contenu des Arrests de sa Cour en ce qui concerne le reglement par elle faict sur l'obseruation de l'ordonnance de Blois.

Le Roy reuenu à Fontainebleau. Ainsi le grabuge du Palais appaisé, & les nuages qui n'agueres menaçoyent nostre air d'vne horrible tempeste, espurez par l'œil brillant de cest Astre dont l'esclair dissipe tout ce qui se voudroit opposer aux rayons de sa lumiere; le Roi reueint à Fontainebleau, où la plaisance du lieu, & la somptuosité des bastimens l'occasionnent d'y passer la meilleure partie de l'annee. Sa Maiesté ne trouua qu'obeissance & affection aux peuples d'vne prouince, où le Duc de Biron se persuadoit que les volontez fussent plus eslongnees du deuoir de bons suiects, par les perilleuses impressions qu'il auoit donnees à plusieurs d'vn apparent profit au changement à venir. Ses amis espioyent cependant à la Cour le cours des affaires, & vouloyent qu'on creust qu'il auoit vn extreme desplaisir de voir la sincerité de ses intentions & de sa foi reuoquee en soupçon par sa Maiesté.

Mande le Mareschal de Biron. Sa Maiesté veut qu'il la lui vienne tesmoigner de sa propre bouche, & qu'aduouant ce dont elle n'est que trop informee, il s'ouure lui mesme le chemin des bonnes graces & faueurs dont l'enormité de son ingratitude l'a destracqué. A ce dessein le Roi lui mande par d'Escures vne & deux fois qu'il le vienne trouuer. que pour l'amas des gens de guerre qui s'est fait en Italie, il veut tenir vn corps d'armee sur la frontiere, & le coniure d'en venir prendre la conduite. Il s'excuse, & dit qu'ayant l'ennemi si pres de son gouuernement, il ne sera iamais dit qu'il lui ait tourné le dos. que d'ailleurs les Estats de la prouince se tiennent à Dijon : & pourtant ne peut abandonner

ner ni la frontiere ni les Estats. Le Vidame de Chartres y fit vn voyage, & l'asseura que la-Fin son oncle n'auoit rien dit au preiudice de la fidelité qu'il auoit tousiours promise au Roy. Mais l'homme n'a point de plus cruelle vengeresse de son forfait que sa propre conscience: sa fraude & son audace sont les flammes & les torches qui le bourrellent, qui le trauersent sans relasche: car la peine du peché est inherente au peché mesme. 1602

Les persuasions du President Janin furēt plus puissantes. Il accommoda ses raisons à l'humeur du Mareschal de Mais auec telle dexterité, que parmi plusieurs traits d'allechemēs, il entremesla des propos touchant la puissance du Roy, dont l'offense est à craindre, & qui ne peut souffrir que sa patience & bonté soyent impunément mises à mespris. Comme il n'oublioit riē qui fist pour le resoudre, ses amis lui donnoyent de contraires aduis pour ne bouger, ou faire plustost sa paix de loin en Flandre, que d'apporter sa teste à la iustice du Roy. On fait des reparations à la Bastille (ce disent-ils) on parle d'y loger tel qui n'y pense pas. On a oui dire au Roi que l'on coupe des testes en Angleterre, & qu'aucuns le contraindront à cest exemple de chāger sa clemēce ordinaire en vne iuste seuerité. Ils l'exhortent en sōme à se deffier de tout ce qu'il verra, de tout ce qu'il orra pour l'induire à venir. D'autres l'asseurent au contraire, que sa seule veuë esclaircira tous les ombrages de meffiance, & dissipera tous les mauuais bruits desquels on a tant battu l'oreille de sa Maiesté.

Il est cōbattu de diuerses pensees.

Le Duc de Biron tient ici le loup par les oreilles. car soit qu'il vienne ou qu'il ne vienne pas, il y a du danger. Ne venant pas, il s'accuse assez lui-mesme: & le Roi iure qu'il l'ira querir en personne. Et venant, sa conscience tesmoigne contre lui, qu'vne mesme faute se pardonne malaisément pour la seconde fois. Le Roi lui remettant la premiere escapade, a monstré qu'il est porté de plus ardente affection à le retirer de son erreur, que lui de phrenesie à s'y precipiter. mais il se fait tort en ce qu'il neglige d'en demander abolition. La recheute est plus perilleuse que la fieure mesme. Chacun est attaché comme auec de trespuissantes chaines à la violence de son destin, contre laquelle le conseil de la

1602 prudence humaine n'a ne force ne vigueur. Il void aujourd'hui la-Fin retiré chez lui, biẽ satisfait de son voyage, bien deschargé de toute meffiance. & se confie tãt de soy, qu'ayãt d'arriuee escarté les sinistres iugemẽs qu'on a faits de lui iusqu'à present, personne n'aura l'asseurance de l'arrester, & qu'il se fera iour à trauers la plus grande presse pour se retirer en liberté quand il voudra.

Il vient. Il part de Dijon, mais non pas à dessein de s'humilier deuant le Roi, ni d'implorer sa clemence, comme les plus sages lui cõseilloyent. Il auoit le cœur trop hautain pour en venir là. L'orgueil & la presomption l'auoyent tellement rempli de vanité, que la verité ne heurtoit qu'en vain à ses oreilles.

En chemin on l'aduertit qu'il rebrousse: que s'il vient il ne s'en retournera iamais: qu'on a disposé de son gouuernement, dont la perte entraine celle de sa teste: qu'il iette desormais l'anchre de son salut & de sa fortune ailleurs qu'en France: qu'il n'espere plus iamais ni faueur ni bien-vueillance à la Cour: qu'il n'est pas bon de voir en face le Prince qu'on a plusieurs fois offensé: qu'il prenne les paroles de la Fin pour piperies, ses asseurances pour tromperies. Outre les aduis de ses parents & meilleurs amis, on remarquoit plusieurs sinistres presages suffisans pour remporter au loing vn esprit dõt les discours n'eussent point esté deboutez du siege de la raison, les sens point destracquez du iugement de la verité. Mais il est impossible d'euiter les determinations de la prouidence eternelle. Vn duc, oiseau de proye, fut trouué dans son cabinet, sans qu'on sceust par où il estoit entré: & mourant aussi tost que le Duc de Biron fut parti, fit presumer que l'excez des furieuses violences qu'il auoit commises durãt les guerres, & la clameur du sang des siens qu'il auoit indifferemment meslé parmi celui des ennemis, auoyent monté iusques au ciel, & que la Iustice diuine n'en prolongeroit plus la vengeance. Deux de ses grands cheuaux moururent enragez, & donnerent à preiuger qu'on verroit des saillies estranges, des boutees extraordinaies en sa mort. Vn autre deuenant hectique, fit croire que les derniers temps de sa vie auoyent autant flaistri la souuenance de ses merites, comme les premiers l'auoyent signalee

Plusieurs sinistres presages l'en pouuoyent diuertir.

gnalee par des seruices incomparables. 1602

DESIA le Roi desesperoit de sa venue, & meditoit d'aller en Bourgongne aux premiers iours, l'assieger, & l'auoir deuant que les ennemis en triomphassent: comme voici que le XIII. de Iuin il arriue à Fontainebleau sur les sept heures du matin, & fait la reuerence au Roi dedans le grand iardin du Chasteau. Le Roi l'embrasse, mais auec plus de froideur & moins d'affection que de coustume; & l'escoute sur le suiet de sa venue. Mais il n'a si tost touché les excuses de son retardement, que sa Maiesté l'emmene en vn autre iardin, & le iette sur les aduis qu'elle a de plusieurs endroits touchant ses mauuais desseins contre son Estat, contre la fidelité qu'elle s'estoit promise de son seruice, contre la parole donnee au premier pardon. Et bien que tels crimes soyent de leur nature punissables au premier chef, & que par consequent la recheute ne doyue plus esperer de grace: le Roi lui declare neantmoins, que si d'vne libre confession il aduoue la verité de ce dont il est bien & deuëment informé, sans le contraindre de venir à d'autre plus particuliere perquisition, les choses passees demeureront enseuelies dans les abysmes d'vne seconde oubliance. l'asseure qu'il ne trouuera pour l'aduenir moins de gratuité ni de faueur enuers lui qu'auparauant, & l'exhorte à lui descouurir quels ennemis il a chez lui, & quelles sont les intentions des estrangers, afin qu'il s'asseure egalement du dedans & du dehors.

Il arriue en Cour.

Le Roi le semõd de confesser ce dont il a de tres-certaines preuues.

&

Le Duc de Biron suiuant les bouttees de son naturel, respond en termes assez hautains, qu'ayant tousiours & de toute sa puissance conserué l'heur & l'honneur des bonnes graces de sa Maiesté, ce lui seroit bien vn extreme malheur & desplaisir d'en estre frustré par les calomnies & fausses accusations de ses ennemis: mais que n'ayant point offensé, il n'auoit que faire de pardon. qu'il n'estoit pas venu pour se iustifier, n'estant coulpable de rien, ni pour accuser ses amis: mais bien pour cognoistre ses accusateurs, en demander raison & iustice, ou se la faire lui-mesme. Il remarque cependant qu'il est grandement esloigné des premieres faueurs de sa Maiesté, & de l'ancienne bienvueillance de la Cour. Personne ne se pre-

1602 sente pour l'entretenir. chascun le fuit de peur d'estre pris pour adherent ou complice. Il void mesme auec beaucoup d'impatience que le Marquis de Rosny passe apres disner par la chambre sans le saluer en allant au Cabinet, & ne se peut abstenir d'en murmurer tout le soir. Apres ce conseil, le Roi le fait entrer, & l'exhorte derechef à ne plus celer ce qu'il veut sçauoir de sa bouche, seulement afin qu'autre qu'eux deux n'en aye cognoissance. Lui ne croyant pas que la-Fin eust babillé, se roidit sur l'integrité de sa conscience, sur les protestations de son innocence, sur les calomnies de ses accusateurs, sur la fausseté de leurs accusations. & supplie comme auparauant sa Maiesté, de lui faire iustice contre ceux qui font cest outrage à son honneur, qui veulent flaistrir sa reputation par vne tant honteuse & insupportable reproche. ou bien qu'en les lui nommant, elle permette qu'il s'en venge à la pointe de son espee.

Sa Maiesté laisse encore euaporer ceste autre bouttee, aimant mieux lui donner loisir d'examiner sa conscience, que donner suiet de dire qu'il soit passionné d'aucun desir de vengeance. Puisque ses exhortations n'ont pas eu assez d'efficace pour induire le Mareschal de Biron à retirer par humilité & confession ses pieds du chemin de perdition en laquelle son audace & fierté l'alloit precipiter à corps perdu: peut-estre que les persuasions d'vn plus familier amolliront la dureté de son cœur. A ce dessein le Roi commande au Comte de Soissons qu'il l'aille voir, & s'efforce d'extorquer de sa bouche ceste verité qu'il renfermoit auec tant d'obstination. Le Comte y va, & ne l'entretient gueres qu'il ne touche la corde qu'il vouloit faire sonner. Il le conseille par la loi d'amitié; il l'adiure par le deuoir de la fidelité qui les oblige au Roi leur Seigneur, qu'il franchisse ceste carriere, qu'il die ce qu'il sçait des affaires que sa Maiesté desire cognoistre par son moyen, pour demeurer incognuës à tous autres. l'asseure que ce faisant elle n'a point si fermement barré la porte du cabinet de ses bonnes graces, qu'il ne l'ouure aisément pour y trouuer la mesme clemence & bonté qu'ont essayé ceux qui l'ont offensé ci-deuant. qu'au contraire, il y a du peril à s'endurcir en vne opiniastreté qui

L'en fait semondre par M. le Comte de Soissons.

qui ne peut enfanter qu'vn trop tardif repentir, vne prochaine confusion & ruine. que l'indignation du Roi n'est sans cause comparee à la fureur d'vn lion, qui ne se laisse vaincre qu'à ceux qui s'humilient deuant lui. 1602

Il nie d'autant plus : & croid ceste procedure venir de crainte.

Plus le Roi desire le sauuer, plus il se veut perdre. Il croid que ces conseils ne procedent pas tant de la bonne affection, que de la peur d'vn Maistre qui craind de perdre vn bon & vtile seruiteur On n'aura iamais de moi (ce dit-il) autre chose que ce que i'ai dit au Roi des mon arriuee Il ne se peut plaindre sinon des bons seruices que ie lui ai rendus. & moi, i'ai grand suiet de me douloir qu'il reuoque en doute ma fidelité, veu qu'il en a recognu tant de preuues. Ainsi le Comte apperceut que ni la raison ni le conseil ne produiroyent aucun fruict à l'endroit d'vne ame qui n'estoit plus capable ni de raison ni de conseil.

Le coniure pour la troisiesme fois.

Le Roi ne le rebute pas pourtant. Le lendemain il le fait rappeller de bon matin, & parle long temps auec lui dans le petit iardin. Mais l'Ethiopien ne change point de peau. Ceste obstination ne se peut rompre. Il ne se veut garentir du malheur qui le talonne. On le voyoit leuer les yeux au ciel, prendre Dieu & toutes les puissances celestes à tesmoins, frapper sa poitrine auec estranges esmotions, protester de son innocence auec horribles execrations. Il menace, il tempeste, il foudroye de paroles contre ceux qui l'ont calomnié. Nul ne se presentera pour lui soustenir en face telles accusatiõs, qu'il ne l'estrangle. Sa bouche ne iettoit que flamme & feu. Ses mains estoyent desia toutes disposees à matrasser ses accusateurs. Il les combattoit desia de visage, de langue & de gestes.

Ces braueries tant releuees estoyent suffisantes pour prouoquer la colere du Roi. Il les escouta neantmoins froidement, mais non sans entremesler tousiours quelque traict pour ramenteuoir au Duc de Biron le mauuais & dangereux estat où l'auoit reduit son extreme ambition, sa desreglee cupidité precedente, & son opiniastreté presente.

En allant disner on l'aduertit qu'il donne ordre à sa seureté. Tant s'en faut : il baffouë ceux qui voyent clair en sa ruine. Il ne rabat rien de ses arrogances, rien de

1602 ses menaces furieuses. Il s'en va faire mourir tous ceux qu'il pourra descouurir auoir mal parlé de lui. Que ie me retire? non (disoit il) ie ne le ferai pas. Ie veux estre obligé de mon salut à mon courage, & non point à la fuite. Il auoit toutesfois commandé qu'on lui tinst ses cheuaux prests pour monter quand il voudroit : mais il estoit esclairé de trop pres.

Son opiniastreté met le Roi en grande inquietude.

Les Princes ne sont pas plus que les autres hommes exempts des affections naturelles, & sentent de grands combats en eux mesmes, quand ils ont quelque sinistre resolution à prendre contre ceux qu'ils ont cheri, qui les ont bien serui. Le Roi ne peut dissimuler en disnant l'agitation de son esprit. On voyoit cependant aller & venir Sillery, & Villeroy, & autres du Conseil, sans qu'on sceust à quel dessein. & plusieurs croyoyent que ce fust pour faire en ceci ce que les exemples & la necessité permettent és crimes de leze Maiesté, esquels on peut abbreger les formes de Iustice, esquels vne Iustice lente est perilleuse, esquels on suit des voyes contraires mesmes à l'equité, à l'humanité naturelle, esquels on commence aucunefois par l'execution, esquels en somme certaines nations font aussi porter aux enfans l'iniquité de leurs peres.

Mais le Roi ne veut point tout cela. Et de fait ces exemples n'ont lieu que quand la coniuration est si pressante, & les coniurateurs si puissans & redoutables, qu'il faut par necessité preuenir leur conspiration, afin que par leur mort la vie de l'Estat soit asseuree. Sa Maiesté est assez bien obeye pour faire voir à tout le monde, que les auteurs de ceste conspiration ne lui sont point tant espouuantables, qu'elle ne les puisse exterminer par les formes ordinaires, par les ceremonies legitimes, par la rigueur des ordonnances.

Encores ne s'y peut-elle bonnement resoudre. Car bien que la determination du Conseil tenu l'apres-disnee, portast, De s'asseurer du Duc de Biron & du Comte d'Auuergne, attendu leurs crimes euidents, & l'estrangeté de leurs demerites, n'estant à propos de descouurir encores leurs complices: le Roi neantmoins fit assez paroistre que s'ils trebuchoyent des l'entree de leur malencontre, ce ne seroit que par leur propre faute. Ne me les

faites

faites point prendre (disoit-il au Conseil) si vous n'estimez en vos consciéces qu'ils meritẽt la mort. Ie les veux derechef semondre de leur deuoir: & s'ils se laissent mener par Iustice, qu'ils n'attendent plus aucune grace de moy. Le Conseil ayant vnanimement respondu, Qu'ils estoyent coulpables de mort, sauf la grace à qui il la voudroit faire, sa Majesté fit appeller Vitry & Praslin Capitaines des gardes de son corps, & leur donna l'ordre qu'on tiendroit en la capture de ces deux criminels. 1601

Il donne cõmission pour le prendre auec le Comte d'Auuergne.

DEVX contraires passions trauaillent cependant le Roi, & ne sçait à laquelle il se doit laisser vaincre. Vne tant desnaturee coniuration appelle d'vn costé sa iustice. l'amour qu'il a porté au Duc de Biron, sa valeur, ses seruices, reclament sa clemence de l'autre. Vn second pardon pourra peut-estre ramener au chemin de vertu vn seruiteur vtile à sa Couronne. Mais sa Majesté ne peut donner l'interest public au sien particulier. Toute sa maison y est offensee, tout son sang, tous ses Princes, tous ses sujets, tout son Estat. & plus on le veut par salutaires inductions esleuer aux montagnes de sauueté, plus son obstinee audace le rabbaisse aux fondrieres de ruine. Il faut donc qu'il ploye, ou qu'il rompe: qu'il s'humilie, & declaire la verité de ses pernicieux desseins, ou qu'il soit abandonné à la seuerité des loix, à la rigueur de la Iustice. Sur ce contraste le Roy se resould de lui donner encore vne atteinte, apres auoir neantmoins ordonné toutes les asseurances requises pour preuenir vn furieux effort, en cas qu'il ne vueille flechir. Sa Maiesté l'appelle en son Cabinet, comme la Roine l'entretenoit au ieu de prime apres soupper: & pour la derniere fois le conuie en termes plus ouuerts, de lui declairer ce qu'il a negotié auec le Duc de Sauoye & le Comte de Fuentes. & voulant à la façon des Medecins, appliquer les plus doux remedes, deuant que passer aux extremes; l'asseure que moyennant vn franc adueu, sa clemence surpassera le delict.

Le semõd pour la derniere fois.

Vne response agreable, vne parole respectueuse, vn peu d'humilité, estoyent les rames auec lesquelles il pouuoit surgir au port de son salut. Mais vn courage sans borne croid que s'humilier soit acte de lascheté,

1602 & ſçait que qui demãde pardon, aduouë d'auoir offensé. Jamais on ne le vid plus rogue, iamais plus aſſeuré, iamais plus innocent. Sire (diſoit-il) c'eſt trop preſſer vn homme de bien. ie n'eu iamais autre deſsein que celui que ie vous ai dit. Il tient que quiconque a franchi les bornes de vergongne, doit eſtre impudent tout à fait, & ne croid pas qu'il doiue rien craindre en la chambre du Roi. que hors de là, ſon eſtoc & ſes amis lui feront large par tout; & trouuera ſes cheuaux preſts. Si ne pouuoit-il eſchapper. il eſtoit en lieu où toute grandeur s'abaiſſe ſous le reſpect de l'autorité Royale. & d'ailleurs, depuis ſon partement de Dijon, cent cheuaux le ſuiuans de traite en traite ſur ſes briſees, auoyent charge d'eſpier s'il ſe deſtracqueroit des grands chemins.

En vne neceſſité l'on franchit les bornes du reſpect. en quelque part que ce ſoit la prinſe du Lion eſt vtile. la capture pouuoit eſtre ſanglante ailleurs, & n'euſt fait que rengreger le mal. Comme il ſort de l'antichambre, Vitry s'approche, & portant ſa main gauche ſur la droite d'icelui, ſaiſit de ſa droicte en meſme inſtant la garde de ſon eſpee, &, *Monſieur* (dit-il) *le Roy m'a commandé de lui rendre compte de voſtre perſonne. baillez voſtre eſpee.* Encore ne peut-il croire que ce ſoit à bon eſcient. *Tu te railles!* dit-il. Monſieur (reſpond Vitry) le Roi le m'a commandé. Le Duc de Biron repart, *Hé, ie te prie que ie parle au Roy.* Non, Monſieur: le Roy eſt retiré. Il apperçoit le Duc de Montbazon, & le prie de ſupplier le Roy de permettre qu'il la rende lui-meſme entre ſes mains. Les interceſſions n'auoyent plus de lieu. Tel euſt volontiers porté parole pour ſon humilité, qui n'oſoit pour ſon audace. Il faloit faire ioug par force, puiſque la douceur auoit tant eſté meſpriſee. *Hà* (dit le Mareſchal) *mon eſpee qui a fait tant de bons ſeruices!* *Ouy* (reſpond Vitry) *Mõſieur baillez voſtre eſpee. à moi* (repart le Mareſchal outré de colere) *à moi qui ay ſi bien ſerui le Roy, qu'on m'oſte mõ eſpee? Mõ eſpee qui a fini la guerre, & donné la paix en France? Que mõ eſpee, que les ennemis ne m'ont peu oſter, me ſoit oſtee par mes amis?* Toutes ces crieries ne ſeruoyent plus de rien. ſes plaintes, ſes reproches n'auoyent aucune puiſſance de le ſauuer. Il deſceind ſon eſpee de la main gauche, & la don-

Vitry l'arreste priſonnier.

la donnant à Vitry, il regarde s'il se pourra preualoir d'vne autre. mais on auoit donné ordre que chascun eust la main à la poignee. 1602

On le mene à trauers les gardes par la galerie. & les voyant en ordre, il se persuade qu'on le doit faire mourir sur le champ. *Compagnons* (dit-il en s'escriant) *donnez moy loisir de prier Dieu, & me mettez en la main vn tizon de feu, ou quelque chandelier, afin que i'aye pour le moins ce contentement de mourir en me defendant* On lui respond que personne ne le veut offenser : & que le Roy commandoit qu'on le menast coucher Si les paroles & braueries n'ont peu esmouuoir ceux qui l'ont desarmé, il cuide passionner les gardes sous le pretexte de religion, bien qu'il eust à peine en tout le cours de sa vie donné d'vne once de pieté. *Vous voyez* (leur dit-il en passant) *comme on traicte les bons Catholiques.* Il passa la nuict en impatiences extremes, en saillies furieuses, sans se coucher, sans dormir. Toutes ses paroles furent blasphemes contre Dieu, iniure contre le Roy.

Quelques siens amis & seruiteurs voulurent mettre la main aux armes. On les enuelopa soudain: les autres voyans qu'il restoit sans espee demeurerent froids comme marbre, abatus comme personnes greslees. & lui ne l'eut si tost posee, qu'il sembla que toute la force & puissance tant de lui que des siens ne consistast qu'en son acier.

PRALIN attendoit le Comte d'Auuergne à la porte du Chasteau. & cõme il voulut sortir pour se retirer en son logis; *Monsieur demeurez* (dit Pralin) *vous estes prisonnier du Roi.* Le Comte estonné repart, *Moi, moi?* Et Pralin; *Ouy vous, Monsieur, de par le Roi ie vous arreste, & vous fay son prisonnier. rendez l'espee. Tien, pren la* (dit le Comte) *elle n'a iamais tué que des sangliers. Si tu m'eusses aduerti de ceci, il y a deux heures que ie serois couché & endormi.* Ainsi furẽt pris sãs trouble ces deux Seigneurs, qui pẽsoyent que cõme les petites mouches demeurẽt seules enuelopees aux toiles des araignes, & que les tahõs les transpercent à peu de peine; les loix aussi n'exerçassent leur rigueur que contre gẽs de moindre qualité qu'eux, & qu'ils les peussent transgresser auec licence. Plusieurs autres faillirent de iouër vn aussi triste personnage sur le theatre de ce- *Pralin, le Comte d'Auuergne.*

1602 ste tragedie, sans auoir plus auant que l'escorce penetré dans les desseins de ces deux grands Rouëts qui faisoyẽt mouuoir toute ceste machine. La prudence & iustice du Roi sçeut bien discerner les Innocens d'auec les complices, pour n'employer dans vn mesme filé les bons & les mauuais poissons. & ceux qui sentoyent (comme dit le terme commun) de l'ordure en leur fluste, ne furent paresseux de faire quartier à part, comme par la suruenue du berger auec ses chiens, les loups se renferment dans leurs haliers. Mais le Roi ne s'estoit point despouillé de sa clemence ordinaire, & vouloit par l'exemple d'vn ou deux, apprendre à plusieurs qu'il peut quand il veut faire la peur & le mal tout ensemble.

Des la premiere nouuelle de cest emprisonnement, le Baron de Lux auola dans le chasteau de Dijon ; & quelques autres affidez, dans celui de Beaune. L'autorité neantmoins du Mareschal de Lauerdin, & les fortes persuasions du President Ianin, affermirent l'obeissance royale en Bourgongne, & firent recognoistre aux seruiteurs du Mareschal de Biron esgarez, qu'on se repent auec loisir des brusques & inconsiderees saillies d'vn courage effrené. Et s'il eust esté besoin de force, plusieurs commissions auoyent esté donnees pour nouuelles creuës & leuees de regimens François. Six mille Suisses estoyent prests. Les arsenaux de Paris & de Lion auoyent mis dehors vne effroyable puissance d'artillerie. Le Roi mesme estoit resolu de s'acheminer en personne, pour y ramener les desbauchez en leur deuoir. & la liberté du Prisonnier se pouuoit plustost impetrer par des preuues de submission, que par les effects d'vne rebelle felõnie. Chascun donques perdit l'envie de remuer. L'ordre & preuoyance de Boaisse retint la Bresse sans s'esbranler. Le Baron de Lux obtint les asseurances qu'il demanda pour venir trouuer sa Maiesté. Toute la France demeura paisible : Les bons detesterent l'ingratitude & le desnaturé naturel du Mareschal de Biron ; les meschans n'en murmurerent qu'à basse parole. Et le Roi loua Dieu de ce que les choses s'estoyẽt passees auec moins de trouble qu'il n'auoit apprehendé, & que ceux qu'il cognoissoit plus esleuez en hardiesse, cõmẽçoiẽt à respecter son

son auctorité, & redouter la rigueur de sa iustice plus qu'auparauant. Certes vn Prince bien & legitimement establi, vn Prince qui sçait ioindre la iustice de sa succession à celle de ses armes, vn Prince qui n'a iamais fait que vaincre, ne peut souffrir le mespris, ni qu'on abuse de sa bonté, ni qu'on descrie ses actions impunément. & faut que mesme le plus grand de ses suiets, face le petit deuant lui. 1602

Le quinziesme iour ensuiuant les Prisonniers furent amenez par la riuiere de Seine en la Bastille à Paris, & logez en chambres diuerses, le Mareschal en celle qu'on nomme des Saincts, que la prison du Connestable de S. Paul executé sous le Roi Louys XI. auoit desia rendue notable, & le Comte au dessus de lui. Comme ils estoyent de diuerses humeurs, aussi le Duc de Biron se monstra fort triste & songe-creux dans son bateau, & entra dans la Bastille, comme les criminels montent en la charette qui les meine au supplice. le Comte d'Auuergne fit bonne chere dans le bateau. & parce que la Comtesse de Vernueil sa sœur de mere, estoit fort auant es bonnes graces du Roy, il s'imaginoit que sa prison ne seroit ni perilleuse, ni de longue duree. De fait il y passa le temps comme il souloit en pleine liberté, blasmant neantmoins aucunesfois le Duc de Biron d'imprudence & de trop legere credulité, pour n'auoir sçeu fuyr son malheur, estre l'auteur du sien: & des plus salutaires aduis qu'on lui a donnez, deuant son partement, à son arriuee, auoir suiui le plus ruineux. Mais qui presume les malices de son cœur estre bien cachees, s'en promet toute impunité.

Les Prisonniers amenez à la Bastille.

Notable aueuglement de l'Esprit humain.

Le soin, l'ordre & la vigilance qu'on apportoit à le garder, lui donna de l'estonnement. & ce que ses gardes le gardoyent sans armes, & le seruoyent en son manger d'vn couteau mousse, lui fit dire que c'estoit le chemin de Greue. Mais ayant apris que le Bourreau de Paris est Bourguignon, il se resouuient que la Brosse Astrologue lui a quelque fois predit, que celui duquel il voyoit la natiuité (c'estoit la sienne mesme sous le nom d'vn sien ami supposé) auroit la teste tranchee: & Cæsar Magicien, Qu'vn seul coup de Bourguignon par derriere l'empescheroit de paruenir à la Royauté: desormais

1602 il se monstre si sensible à l'apprehension d'vne mort ignominieuse, qu'il semble se vouloir auancer la naturelle. Il ne boit ni mange, il ne dort ni ne repose. Ses ieusnes, ses inquietudes, son despit, sa colere, & l'ardeur de son sang, lui renuersent non seulement l'assiette de sa santé, mais aussi le siege de la raison, & ne retient plus aucune marque de sa generosité, que la liberté de sa langue. Son cœur ne conçoit que des effets d'vn courage outré de vẽgeance: sa bouche ne prononce que des menaces de feu, de fer & de sang. Les serments, les blasphemes qu'il desgorge font croire que diuers accidents lui ont suscité quelque desuoyement en la ceruelle.

Misere d'vn prisonnier hautain.

L'Archeuesque de Bourges l'alla visiter pour le remettre en la grace de Dieu, lui faire esperer celle du Roy, & reietter quelques pernicieux points de conscience qui tenoyent de l'atheisme. Villeroy & Sillery le virent aussi par le commandement du Roy, à sa requeste. Mais comme les deitez du second ordre n'entroyent point aux conseils des douze grands Dieux, & qu'il n'est pas expedient de dire tout ce qu'on sçait: aussi l'histoire supprime les secrets qu'il faut cacher sous les mysteres du silence. Comme le Duc de Biron durant les plus moderees actions de sa colere fut par la force de sa conscience & de la verité contraint de reconoistre aucunement sa faute, & n'auoir plus d'espoir en la misericorde du Roi: il voulut que sa ruine accablast plusieurs personnes qui ne sçauoyent rien de ses menees, & les embrouilla si dangereusement, que si le Roi ne leur eust par sa iustice gardé l'vne de ses oreilles pour escouter leurs defenses, l'iniustice de l'accusateur les enuelopoit en mesme peril, suiuant ce vaudeville, que la consolation des miserables est d'auoir plusieurs compagnons.

Taxis demande passage aux forces d'Espagne.

Cependant les forces du Comte de Fuentes & de Spinola s'aduançoyent sous couleur de les faire passer en Flandre. Et Taxis Ambassadeur d'Espagne, demandant le passage du Rhosne au Roi, supplia sa Maiesté de croire, que le Roi son Maistre ne s'estoit point meslé de la desbauche du Duc de Biron. Le Roi sçauoit leurs intelligences, & que s'ils l'eussent peu surprendre, leur chemin se fust de beaucoup abbregé. Aussi est-ce le

propre

propre deuoir d'vn bon Chef, de recognoiſtre les conſeils & l'humeur de ſon ennemi. Leur principale intention eſtoit, de donner main forte & faueur aux partiſans de Bourgongne & de Breſse, pour les accourager au changement, & diuertir de leur obeiſsance legitime. 1602

Povr ce le Roi qui par la netteté de ſon ſens, & par la raiſon des choſes paſſees, ſçait tirer vne ſaine conſequence pour l'aduenir, reſpondit à Taxis, qu'il ne laiſſeroit point ſa frontiere deſarmee, iuſqu'à ce que par la fin du procez intenté contre le Mareſchal de Biron, il fuſt eſclairci quel eſtat il doit faire de la foi du Roi d'Eſpagne en l'obſeruation de la paix. qu'il n'eſt pas croyable que ſes finances ayent eſté ſi liberalement diſtribuees es practiques faites auec le Duc de Sauoye & le Comte de Fuentes ſans ſon commandement. qu'il n'entend neantmoins interrompre le commerce permis par les traitez de paix, encores (diſoit-il) qu'Albigny ſe ſoit vanté qu'il aura bien-toſt eſlargi le paſſage par armes, ſi i'entreprẽds de le retrancher. Toutesfois les Eſpagnols voyans que leur mine eſtoit eſuentee, toutes choſes deſeſperees pour eux, & craignans de receuoir vn eſchec par le Mareſchal de Lauerdin qui campoit ſur la frontiere pour defendre l'entree des Eſtats de ſa Maieſté, n'oſerent ſe mettre en deuoir de forcer le pont de Greſin. & le Roy ſçachant qu'ils auoyent plus de iactance que de vaillance pour vouloir paſſer à force d'armes, plus de peur d'eſtre chargez que d'enuie de charger, leur laiſſant le paſſage libre par troupes pour aller ioindre l'Archiduc deuant Oſtende, les contraignit de confeſſer, que le repentir demeurera touſiours à l'eſtranger qui voudra troubler la tranquillité de ſon Royaume. Ainſi la frontiere fut aſſeuree, tout le Royaume demeura paiſible & diuinement ſauué de ceſte perilleuſe ruine qui le menaçoit, & le Roi remercia les Suiſſes de leur leuee qui deſia marchoit vers la frontiere.

Le peuple de Paris benit le retour & la prudence du Roi.

Le meſme iour que les Priſonniers furent amenez en la Baſtille, ſa Maieſté ſe rendit à Paris. & autant de cris d'alegreſſe que le peuple ietta pour benir ſon retour, & loüer Dieu de la captiuité de ceux qui n'agueres proiettoyent de captiuer la France : autant vid-on de

1602 silence & d'estonnement le lendemain à la Cour, les vns souspirans pour l'enormité des crimes de ceux desquels leur patrie esperoit tout seruice & fidelité, les autres craignãs que quelque animosité, quelque mauuaise affection ou vengeance des auteurs les rendist complices de la reuolte: & d'autres encores, que la memoire du siecle passé les fist soupçonner d'auoir porté leurs vœux & consentemens à ceste seconde infamie: & le Roy tesmoignant vn extreme desplaisir de se voir contraint à retrancher des membres qu'il auoit tant cheri.

La Cour reuere sa iustice.

Les parens du Duc de Biron intercedent pour lui.

PEV de iours apres le Roi estant à S. Maur des fossez, les sieurs de la Force & le Comte de Roussy, beau-freres du Mareschal de Biron, S. Blancard son frere, Chasteauneuf, Themines, Salignac, S. Angel, Lõgnac & autres parents ou alliez s'allerent ietter aux pieds de sa Maiesté, pour implorer sa misericorde, & addoucir la seuerité de sa iustice, requerans que la mesme clemence qu'ont senti plusieurs qui l'auoyent plus criminellement offensé, lui donnast au moins la vie sauue, & le colloquast en lieu qu'il ne peust iamais entreprendre ni nuire, detestans la maudite ambition & vanité qui l'auoit induit à se vouloir monstrer necessaire à tout le monde, ne les vouloir noter d'infamie, & mettre leur memoire en proye à vne honte perpetuelle. auoir esgard aux seruices de son pere & aux siens, & considerer en somme que si ses merites ne peuuent egaler son offense, au moins n'a-il eu que la seule volonté de la faire.

LE Roi les ayant fait leuer, respondit que leurs requestes ne lui estoyent point desagreables. qu'il ne fait pas comme ses predecesseurs, qui n'ont iamais souffert que non seulement les amis & parents des coulpables en pareils & moindres crimes parlassent pour eux, mais non pas mesmes les peres, les meres, les freres, ni les femmes. Jamais le Roi Frãçois II. (disoit-il) ne voulut que la femme du Prince de Condé mon oncle lui demandast pardõ pour son mari. Quant à la clemence, dont vous requerez que i'vse enuers le sieur de Biron, ce ne seroit misericorde, mais cruauté. S'il n'y alloit que de mon interest particulier, ie lui pardonnerois, comme ie lui pardonne de bon cœur. Mais il y va de mon Estat, auquel ie dois beau-

beaucoup, & de mes enfans que i'ay mis au monde. Car ils me pourroyent reprocher, & tout mon Royaume pareillement, que i'aurois toleré vn mal qui m'estoit fort bien cognu, si ie venois à defaillir. Il y va de ma vie, & de mes enfans, & de la conseruation de mon Royaume. Ie laisseray faire le cours de la iustice. vous verrez le iugement qui en sera donné. I'apporterai ce qui me sera possible pour son innocence. Ie vous permets d'y faire ce que vous pourrez, iusqu'à ce qu'ayez cognu qu'il soit criminel de leze-Maiesté. Car alors le pere ne peut solliciter pour le fils, le fils pour le pere, la femme pour le mari, le frere pour le frere. Ne vous rendez pas odieux à moi, pour la grande amitié que vous lui portez. Quant à la note d'infamie, il n'y en a que pour lui. Le Connestable de Sainct Paul, duquel ie viens, le Duc de Nemours, de qui i'ai herité, ont ils moins laissé d'honneur à leur posterité? Le Prince de Condé mon oncle n'eust-il pas eu la teste tranchee le lendemain, si le Roi François ne fut mort? Voila pourquoi vous autres, qui estes parents du sieur de Biron, n'aurez aucune honte, pourueu que vous continuyez en vos fidelitez, comme ie m'en asseure. Et tant s'en faut que ie vous vueille oster vos charges, que s'il en venoit de nouuelles, ie les vous donnerois. Voila Sainct Angel, qu'il auoit esloigné de lui, pource qu'il est homme de bien. I'ai plus de regret à sa faute que vous-mesmes. Mais d'auoir entrepris contre moi qui suis son Roi, son bien-faicteur, cela ne se peut supporter. Ie ne puis remettre ce crime sans perdre moi-mesmes, la Roine ma femme, mon Fils & mon Estat. Ie sçay que vous estes si bons François, que vous ne voudriez pas l'vn, & prendrez patience pour l'autre. Ainsi l'enormité du crime recognue par eux, & qu'en tel cas la clemence n'a point de lieu, ils en abandonnerent la poursuite. 1602

Le Duc de Biron renuoyé à la Cour de Parlement.

L'EVIDENCE du fait, la conference des lettres, la verification des memoires escrits par le Duc de Biron, & dont la Fin auoit apporté les originaux, le conuainquoyent assez de crime manifeste. Le Roi neantmoins voulut qu'on l'ouist en ses defenses, qu'on ne le condamnast point à son desceu, que tout le monde cognust qu'il n'auoit rien fait contre les loix en le faisant emprisonner, &

1602 que la iustice en fust publique. Ainsi pour l'amour & charité qu'il porte à ses suiets, & l'obligation de laquelle Dieu l'a chargé, de n'obmettre chose qui soit au pouuoir d'vn bon Prince, pour s'opposer à tout ce qui peut renouueller la face des miseres passees ; forçant la douleur de son naturel, il renuoya le Duc de Biron à sa Cour de Parlement de Paris pour lui faire & parfaire son procez criminel & extraordinaire, & de tous autres qui se trouueront coulpables & consentans de ladite conspiration. Le procez fut instruit au chasteau de la bastille par Messires Achilles de Harlay, premier President en la Cour de Parlement à Paris, & Nicolas Potier second President, Conseillers au Conseil d'Estat de sa Maiesté : Maistres Estienne de Fleury, & Philibert de Turin, Conseillers au mesme Parlement, Commissaires autorisez par le Roy, qui le mirent en estat d'estre iugé par la Cour, selon les formes ordinaires en tels crimes, & contre personnes de la qualité du Prisonnier. Ils lui demanderent s'il n'escriuoit pas quelquefois en chiffre; & le nia. Ils lui representerent plusieurs lettres escrites & signees de sa main, qui tesmoignoyent ses intelligences auec l'Espagnol & Sauoisien. plusieurs aduis des defauts qui se trouuoyent en l'armee Royale. du peu d'argent qu'auoit le Roy, pour soustenir les frais de la guerre & contenter les Suisses, dont sa Maiesté poursuiuoit de renouueller l'alliance. du mescontentement de la Noblesse Françoise, qui meditoit sa retraite dans peu de iours. de la necessité qui portoit le Roi d'abandonner son camp pour aller receuoir la Roine. Plusieurs aduis de l'ordre qu'il faloit tenir pour desfaire quelques Regimens François, & defendre les places assiegees. adioustant que la prise de Montmeillan descourageoit tous les gens de bien : qu'il faloit diuertir les forces du Roi en assaillant la Prouence. & pressoit fort les Cinquante mille escus promis auec quatre mil hommes, autrement (disoit il) tout est perdu. Il en nia les vns & approuua les autres : non toutefois qu'apres auoir sçeu que Hebert son Secretaire les auoit desia recognus. Et des qu'il eut enfilé le chemin de ses excuses & defenses, il s'encheuestra de telle façon, qu'il donna suiet à ses Commissaires, de plaindre son indiscretion, par laquelle il

Interrogatoires faits par les commissaires.

il poulſoit egalement ce qui faiſoit & contre & pour 1602
ſon innocence. Comme il a touſiours auec peu de prudence conduit le cours de ſa proſperité, auſſi ne ſe peut-il bien ſeruir de ſon entendement en ſa plus grande aduerſité.

On lui demande en quelle opinion il tient la-Fin. Pour Gentil-homme d'honneur (ce dit-il) homme de bien & ſon ami. On lui lit ſes depoſitions. on le lui confronte. Que dit-il alors, & que ne dit-il pas? De quelles plus atroces iniures pourroit-on deſchirer le nom de la plus execrable perſonne du monde? De quelles plus horribles proteſtations, de quels plus effroyables ſerments pourroit-on implorer les hommes, les anges, Dieu meſme à teſmoins & iuges de ſon innocence? La Fin perſiſte en ſes depoſitions, & dechiffre plus clairement en ſa preſence toutes les particularitez de la coniuration. Le Priſonnier reſpond, que ſi Renazé eſtoit preſent, il diroit bien le contraire. Ici deuons-nous certes reclamer les abiſmes de la Iuſtice eternelle. Renazé s'eſtoit induſtrieuſement ſauué de ſa priſon, & vint tout à propos pour faire vne ſeconde voix en ceſte accuſation.

Teſmoins confrontez.

En ſuite lui fut confronté vn valet de chambre du Roi, qui lui ſouſtint, qu'ayant couché dedans ſa chambre par le commandement de ſa Maieſté, la premiere nuict de ſa priſon, il l'auoit cõiuré par pluſieurs offres & promeſſes, de faire aduertir ſes ſecretaires de ſe deſtourner pour quelques iours, & de dire chez le Comte de Rouſſy ſon beaufrere, qu'on enuoyaſt en diligence à Dijon donner pareil aduis à ceux qui eſtoyent reſtez, & ſur tout que s'ils eſtoyent interroguez, ils reſpondiſſent tous conſtamment, qu'il n'eſcriuoit iamais en chiffre.

Les depoſitions de la-Fin firent iuger au Mareſchal de Biron, que l'homme qui voltige de maiſtre en autre, a le cœur tout entr'ouuert de fentes & creuaſses, par où s'eſcoulent aiſément les plus intimes ſecrets qu'on lui confie: & l'ineſperee ſuruenue d'vn homme qu'il n'eſtimoit plus eſtre entre les hommes: que les Duc de Sauoye & Comte de Fuentes euſſent vnanimemẽt cõſpiré ſa ruine.

Ainsi les interrogatoires, recollements, & confron-

1602 tations estans faites, il ne reste plus que de proceder au iugement du proces. Mais le Criminel est Pair de France, ayant le Roi erigé la Baronnie de Biron en Duché & Pairrie: car bien qu'il soit supernumeraire, il iouit neantmoins des mesmes priuileges & prerogatiues que les douze anciens. Or ce qui touche l'honneur & la vie d'vn Pair, ne se peut traiter que par deuant le Roi & les Pairs. Le Roi ne peut opiner ici parce qu'il est partie, & que les charges du Prisonnier concernẽt la personne & l'Estat de sa Maiesté. Les Pairs de France furent doncques appellez, suiuant la teneur des Patentes, & les formes accoustumees en telles qualitez. Nul ne comparut. A leur defaut, la Cour de Parlement autorisee de par le Roi procede au iugement de ce proces.

Pairs de France appellez au iugement. & Ne comparoissans, la Cour passe outre.

Le XXIII. de Juillet le Chancellier accompagné de Maisses & Pontcarré Conseillers d'Estat, auec quelques Officiers de la Chancellerie, veint au Parlement, où toutes les Chambres estoyent assemblees, declara l'intention du Roi en vne action tant importante à son Estat: & proposa d'vne part la qualité d'vne personne recommandable pour ses seruices; mais de l'autre, l'enormité d'vn crime que sa Majesté remettoit à l'integrité & prudence de la Cour. Les Gents du Roy ayans obtenu defaut contre les Pairs adiournez, & refusé de consentir à la requeste presentee par la mere de l'Accusé absente, suppliant qu'il pleust à la Cour permettre que son fils eust du Conseil, pour se defendre, attẽdu qu'il estoit peu pratic aux procedures de iustice: il fut dit par Arrest, que pour le profit du defaut il seroit passé outre: & la requeste mise à neant. car les crimes de ceste qualité ne trouuent point d'Aduocat. Il faut que l'Accusé se defende par sa propre bouche. s'il est coulpable, il a beau desguiser, il a beau infirmer le crime, il se manifeste de lui-mesme. s'il est innocent, la verité le iette d'elle-mesme hors de coulpe, & rebousche aisément les pointes de la calomnie.

Le Duc de Biron amené en Parlement.

Les pieces du proces veuës en trois seances consecutiues, & les conclusions du Procureur general ouyes, le Prisonnier fut amené le XXVII. du mois, par Montigny Gouuerneur de Paris, & Vitry Capitaine des gardes du corps

corps de sa Maiesté, dans vn bateau fermé d'aix en quarréau milieu, & couuert de tapisserie, les gardes qui le gardoyent estans par-dehors alentour du carré, & suiuis de deux autres bateaux pleins de soldats, les principales aduenuës, les ports, la place de Greue, & la maison de Ville garnies de Suisses 1602

Comme il se vid Cent douze Iuges en teste, seans auec vne grauité venerable en la Chambre doree, au throne de la Iustice Royale, en vn lieu que les saincts Oracles appellent l'assemblee des Princes & des Dieux, qui ne le receuoyent point auec tel accueil que lors qu'il s'estoit veu assis parmi eux sur les fleurs de Lis, honoré par l'vn des Aduocats du Roi des plus specieux termes qui peuuent recommander vn grand merite, quand il fut receu Duc de Biron, Pair & Mareschal de France: & n'ayant autre place pour le iourd'hui que celles des accusez, sur vne escabelle dedans le barreau: l'esclat de ces augustes escarlates, & la conference de sa condition presente auec la passee, lui firent changer de couleur.

L'estat des accusez requiert tout respect, toute humilité. Plusieurs Princes, Ducs, Comtes, & principaux Officiers du Royaume, l'ont autresfois rendue à la Cour, assis pareillement au parquet dessus vne escabelle basse. Ici mesme le Duc de Biron ne peut oublier ses braueries ordinaires. Car aduançant le pied droit, & portant son manteau sous l'aiscelle, & le bras sur le flanc, il esleuoit la main vers le Ciel, & se batoit la poictrine toutes les fois qu'il vouloit inuoquer le nom de Dieu & des creatures celestes à tesmoins & Iuges de son integrité au seruice du Roi & du Royaume. Seguier Lieutenant ciuil à Paris auoit quelques annees auparauant fait venir le barbier du Chastelet, pour raire le poil de la teste & de la barbe à vn maistre Escriuain, pour auoir en respondant deuant lui, releué sa perruque & retroussé sa moustache. Le geste qu'vn Iuge subalterne auoit imputé à insolence en vne personne de basse qualité, pouuoit par mesme raison estre improuué par vne Cour souueraine, de laquelle plusieurs Princes mesme du sang & autres ont subi le iugement auec submission. Elle pardonna toutesfois ceste posture à l'humeur du Mareschal de Biron. comme aussi

1602 quant aux premieres paroles du Chancellier, qu'il ne pouuoit entendre pour la bassesse de sa voix que son aage caduc excuse, il s'approcha plus pres auec son escabelle, & le requit de parler plus haut.

Accusé de cinq chefs capitaux. De plusieurs depositions portees en son procez, le Chancellier en auoit extrait cinq capitales, laissant à part celles qui ne consistoyent qu'en presomptions & coniectures. & ne le nommant point ni par son nom ni par ceux de ses qualitez, fit preiuger que ses forfaitures l'auoyent desja despouillé de ses dignitez, & deuoué au malheur.

La premiere; D'auoir communiqué auec vn certain Picotté natif d'Orleans, fugitif en Flandre, pour prendre intelligence auec l'Archiduc, & de lui auoir donné Cent cinquante escus pour deux voyages par lui faits en France à ceste fin. II. D'auoir traité auec le Duc de Sauoye, trois iours apres son arriuee à Paris, sans la permission du Roi, & de lui auoir offert toute assistance & seruice enuers & contre tous, sur l'asseurance ou esperance du mariage de sa troisiesme fille. III. De s'estre entendu auec ledit Duc en la prise de Bourg & d'autres places, lui donnant aduis d'entreprendre sur l'armee du Roi, & sur sa personne. Mesmes de lui auoir escrit plusieurs choses à ceste fin importantes au bien de son seruice. IV. D'auoir enuoyé par Renazé vn billet au Gouuerneur du fort de S. Catherine, promettant de conduire le Roi deuant ledit fort, lui troisiesme, & mandant le signal qu'il feroit, quel habit il porteroit, quel cheual il monteroit pour estre recognu, & faire tuer sa Maiesté ou par vne salve de canonades, ou par vne ambuscade. D'auoir enuoyé plusieurs fois la-Fin traiter auec les Duc de Sauoye & Comte de Fuentes, contre le seruice du Roi.

Ce sont les premieres confessions & recognoissances que le Duc de Biron auoit desia faites en la Bastille. Mais il croid qu'il les peut aussi legerement renier, comme il les a imprudemment aduouees.

Response sur le premier article. Svr le premier article il respond, Que Picotté prisonnier entre ses mains s'estant offert de s'employer pour la reduction de la ville de Seurre en Bourgongne, le Roy mesme l'auoit trouué bon. Qu'il lui a voirement fait toucher la somme susdite, mais non pour autre raison

que

que pour le rembourser des frais qu'il auoit aduancez en cestenegotiation. de laquelle partie il a tenu compte en vn estat de quelques deniers par lui fournis pour le seruice de sa Maiesté. Que depuis ceste reduction il n'a veu Picotté, sinon en Flandre, quand il y fut pour la confirmation de la paix, où plusieurs auec lui le veindrent requerir de moyenner enuers le Roi leur retour en France, & la iouissance de leurs biens, tous lesquels il renuoya aux sieurs de Bellievre & de Sillery, qui leur prescriroit l'ordre qu'ils auroyent à suiure en cest affaire. & n'eut iamais autre communication auec Picotté. 1602

Sur le deuxiesme.

Sur le deuxiesme : Qu'il ne peut auoir traité auec le Duc de Sauoye trois iours apres son arriuee à Paris, veu qu'il ne s'y trouua que quinze iours apres, & que la-Fin n'y veint qu'apres lui. Que d'ailleurs les parlemens qu'il a eu auec lui n'ont point esté sans tesmoins qui les ont esclairez de l'œil & de l'oreille, & pourtant ne peuuent auoir esté suspects. Que Roncas lui a quelquefois tenu propos de son mariage auec la troisiesme fille de Sauoye. que l'ayant lui mesme fait entendre au Roi, & aprins depuis par la Force son beaufrere, que sa Maiesté ne le trouuoit pas bon, il n'en auoit plus fait d'estat. Que l'intelligence qu'on l'accuse d'auoir euë auec son Altesse, s'infirme assez de ce qu'ayant eu commandement du Roi d'accompagner le Duc de Sauoye s'en retournant, & lui faire voir les plus fortes places de Bourgongne: il supplia sa Maiesté de l'en excuser, preuoyant que ce Prince demeureroit à peine aux termes de son Traité : & que ce lui seroit vn grand desplaisir de lui faire la guerre apres lui auoir fait bonne chere & compagnie. qu'il aduisa mesme le Baron de Lux de le faire passer par les plus foibles, pour ne recognoistre les forces de la prouince.

Sur le troisiesme.

SVR le troisiesme, Que s'il eust eu quelque intelligence auec le Duc de Sauoye, il n'eust pas entrepris la prinse de Bourg, quasi contre la volonté du Roy, sans autre assistance mesme que de ceux qui estoyent ordinairement auec lui. Que de quarante conuois de viures qu'on auoit voulu ietter dedans, il en auoit defait ou repousé trente sept : & les trois restans estoyent entrez en son absence. Que le Roi sçait bien, & qu'il ne le tient

1602 d'autre que de lui-mesme, qu'on lui vouloit faire offre de Deux cens mille escus pour laisser entrer du secours dedans la Citadelle de Bourg. mais que l'ayans recognu si entier au seruice du Roi, l'on ne lui en osa parler. Qu'encores que sa Maiesté lui eust commandé durant quelque tresue faite auec le Duc de Sauoye, de fournir à ceux de la citadelle de Bourg, quatre cens pains par iour, cinquante bouteilles de vin, vn demi bœuf, & six moutons, il auoit reduit le tout à 50. bouteilles de vin & vn mouton. par le moyen de laquelle reduction ceste place estoit venue en l'obeissance du Roi au temps qu'il auoit promis. Que s'il eust eu quelque mauuais dessein contre le Roi & le Royaume, il n'eust pas si franchement remis la ville de Bourg entre les mains de celui qui en a le gouuernement. Que les Gouuerneurs des places qui pour lors estoyent au seruice du Duc, & sont maintenant en celui du Roi, peuuent tesmoigner s'il leur a fait aucun passedroit, estant à croire que s'il se fust entendu auec leur Maistre, ils en eussent sçeu ou cognu quelque chose. Et pour l'accusation intentee contre lui, d'auoir donné aduis au Duc de Sauoye de deffaire le regiment de Chambauld Dauphinois, il prouuera & fera voir que Chambauld n'arriua point en l'armee d'vn mois apres le terme porté par ceste calomnie. D'ailleurs cest aduis est sans apparence & hors du sens commun, pource que du lieu auquel il logeoit, au lieu où estoit Chambaud, il y auoit cinq ou six iournees de distance, & autant pour aller trouuer son Altesse: il en faloit encor autant pour reuenir, & pour le moins quelque temps pour y acheminer des forces. Or vn regiment ne demeure pas tant en vn logis. Tout cela doncques est vne inuention de la Fin purement faulse. Car en toutes ses actions il ne s'est iamais proposé autre respect que celui de l'execution des commandemens du Roi.

Sur le quatriesme.

SVR le quatriesme, Qu'il supplioit sa Maiesté, & imploroit sa memoire, de se resouuenir que lui seul la diuertit du dessein qu'elle auoit d'aller voir & recognoistre le fort, lui representant qu'il estoit garni d'extremement bons canonniers, & n'y pouuoit aller sans grand hazard. Que là-dessus il offrit au Roi, s'il desiroit voir le plan de la place, de le lui apporter le lendemain: & mesme proposa de la

de la prendre auec cinq cens arcbusiers, & d'aller le premier à l'assaut. 1602

Sur le cinquiesme, Qu'à la verité tout le mal qu'il auoit fait, estoit en deux mois que la-Fin auoit esté pres de lui, pendant lesquels il auoit ouy parler, & escrit plus qu'il ne deuoit. Mais que de la mesme main qu'il auoit escrit, il auoit si longuement serui le Roi, que cela pouuoit tesmoigner la sincerité de ses intentions. Que le refus de la Citadelle de Bourg qu'il auoit creu lui auoir esté promise par sa Maiesté, l'auoit tellement mescontenté, qu'il en estoit deuenu capable de tout ouyr & de tout faire. Que s'il eust esté Huguenot, à l'aduenture ne lui eust elle pas esté refusee non plus qu'à Boaisse qui l'est. Ce qu'il confessoit auoir aduoué au Roy à Lion. Qu'aussi la-Fin lui ayant vn iour rapporté, que le Roi parlant de lui & de feu son pere, disoit, que Dieu lui auoit fait grand' grace de l'oster de ce monde quand il fut tué. que c'estoit vn seruiteur d'extreme despense & bien inutile. & de lui, que ce n'estoit pas tout ce qu'on en pensoit. Que ces paroles l'auoyent tellement irrité, qu'il eust voulu se faire couurir tout de sang. Et sur ce que le Chancellier lui demanda de quel sang il entendoit, il adoucit ceste parole, respondant du sien, ne desirant plus viure apres ceste reproche qui ternissoit la memoire & les seruices de son pere & les siens. Que neantmoins la colere ni le despit ne l'auoyent iamais pousé si auant que de penser à mal faire à son Roi. Qu'il auoit peché de la bouche, des aureilles, & vn peu de la main auec sa plume. iamais du cœur. Que sa Majesté voyant de quelle ingenuité il recognoissoit ses fautes, lui auoit octroyé pardon de tout le passé, presents Messieurs de Villeroy & de Sillery. & que si depuis ce temps-là il se trouuoit qu'il eust fait quelque chose, il accuseroit les Iuges d'iniustice s'ils ne le faisoyẽt mourir. que s'il n'auoit point failli, il estimoit le pardon du Roy suffisant pour sa liberté. Que s'il estoit question de le lui demander encore vne fois, il auoit les genoux aussi soupples que iamais pour le faire.

Sur le cinquiesme.

Mais vne lettre qu'il auoit escrite à la-Fin depuis le pardon de Lion & la naissance de M. le Dauphin, gastoit tout. car c'estoit vne manifeste preuue contre

1603 lui de sa continuation en ses mauuais desseins. Et le Chãcellier l'ayant produite pour le conuaincre, il respondit qu'il ne desauouëra iamais ce qu'il a escrit: mais qu'Imbert & Renazé domestiques de la Fin contrefaisoyẽt son escriture & son sein. Que s'il auoit eu quelque pensee de malfaire, il auoit neantmoins tousiours bien-fait. Que quand le Roi ne lui voudroit remettre ceste faute, il n'estoit pas en la puissance des hommes de le condamner iustement pour des simples paroles qui sont dementies par les effets. Que son malheur auoit ceste consolation, que ses Iuges n'ignoroyent pas les seruices qu'il a faits au Roi, au Royaume, seellez par tant de playes apparentes, ni sa fidelité en la conseruation des loix de l'Estat. Que ce corps dont ils tenoyent la vie & la mort en la disposition de leur Iustice, n'auoit veine qui n'eust esté ouuerte pour les remettre au lieu d'où les insolences de la Ligue les auoyent chassé, & qu'il n'ouurist tousiours librement pour les y maintenir. Que la main qui a escrit les lettres que l'on produit maintenant contre lui, est celle mesme qui a fait tout le contraire de ce qu'elle escriuoit. Qu'il auoit escrit & parlé plus qu'il ne deuoit, mais qu'on ne monstroit pas pourtant qu'il eust fait mal. & n'y a point de loy qui punisse de mort la legereté d'vn simple mot, ni le mouuement de la pensee. Que ses paroles ont tousiours esté femelles, & les effets de son courage, masles. Que la colere & le despit l'auoyent rendu capable de tout dire & de tout faire. mais que la raison ne lui auoit permis de rien dire ni de rien faire qui ne merite non d'estre dit simplement, mais loué: non d'estre fait seulement, mais imité. Paroles qui furent aussi soigneusement considerees comme il les repeta souuent par tout son procez auec des serments horribles.

En ce crime la seule volonté est punissable. & Met en arriere la consideration de tous seruices, de tous merites.

La-dessus le Chancelier lui ayant demandé, Pourquoi donc il ne s'estoit ouuert dauantage au Roi qui l'auoit recerché de grande affection à Fontainebleau de lui dire la verité de ce qu'on recognoissoit maintenant en son procez, puis qu'il sçauoit en sa conscience n'auoir rien fait depuis son pardon au preiudice de son deuoir: il s'encheuestra fort en sa response, Qu'il estimoit que le Roi ne sçeust rien de ce qui s'estoit passé entre lui & la Fin, parce qu'il l'auoit asseuré de fraische date auec des serments

ments accompagnez d'espouuantables imprecations, Qu'il n'auoit rien dit au Roi qui lui peust nuire. Ioint qu'il n'eust iamais creu que la Fin deust estre si damnable de rien dire contre les execrables sermẽts qu'ils auoyẽt iuré sur le S. Sacrement, De ne reueler iamais rien de ce qu'ils escriroyent, ou negotieroyẽt ensemble. Qu'ayãt communiqué n'agueres auec vn Religieux de l'Ordre des Minimes à Dijon, pour sçauoir si ayant dõné parole auec serment à la Fin, de ne descouurir iamais ce qui s'estoit passé entr'eux, il pouuoit auec seureté de cõsciẽce en dire quelque chose, parce qu'il voyoit biẽ que la Fin estoit vn trompeur, qu'il diroit tout au Roi, & que cela estant, il seroit perdu: le Minime lui auoit respondu, Que puis qu'il n'auoit plus la volonté d'executer les choses iurees entre eux, il ne les deuoit point reueler. que si la Fin le faisoit, il auroit l'enfer, & lui le paradis. Qu'il auoit tellement affermi sõ ame en ceste croyãce, qu'ẽcores que l'Archeuesque de Bourges lui eust allegué beaucoup de raisons en sa prison pour lui leuer ces scrupules, il estimoit neantmoins que ce fust acte indigne d'vn hõme de biẽ de fausser son serment, & le fait d'vn Atheiste, iurer pour trõper. 1602

A ce propos, & pour leuer la foi des depositions de la Fin, il le chargea de tous les crimes, de toutes les impietez & sacrileges qui se peuuent imaginer. Qu'il se seruoit de Renazé pour exercer les actes pour lesquels le feu celeste auoit cõsumé les villes de Sodome & de Gomorrhe. Qu'il estoit sorcier, & cõmuniquoit ordinairement auec les diables. Qu'il l'auoit tellemẽt ensorcelé par des eaux enchãtees & des images de cire parlãtes, qu'il s'estoit veu contraint de se sousmettre à toutes ses volontez. Qu'il ne lui parloit iamais qu'en secret, qu'ẽ mots incognus, & qu'il ne l'eust au preallable baisé en l'œil gauche, l'appellant son Maistre, son Seigneur, son Prince, son Roi. Qu'il estoit faux-monnoyeur, & l'auoit à la verité souuentesfois voulu suborner pour faire des desseruices au Roi, sans que iamais il y voulust entendre. Qu'il faloit auoir esgard à la qualité de ses accusateurs, qui non seulement estoyent complices, mais instigateurs & vrais fauteurs de ce fait. Qu'il estoit necessaire que le Duc de Sauoye fust son ennemi mortel, & se voulust vanger de ce que depuis son pardon il auoit reuoqué toutes ses intelligences auec lui, si apres vne lõgue prisõ il auoit relasché tout

Tout ceci ne fait rien pour lui ni cõtre sa partie, puis qu'il ne l'auoit point reproché.

1602 à propos Renazé pour venir deposer contre lui, à l'heure que ses Juges estoyent sur son procez. Qu'il auoit eu de mauuais desseins à la verité, mais qu'ils n'auoyẽt iamais passé sa pensee. Que les Juges qui tenoyent la balance d'equité, deuoyent en posant d'vn costé ses vaines & legeres paroles qui n'auoyent iamais rien esclos de mauuais, contrepeser de l'autre tãt de signalez seruices vtilement par lui rendus à cest Estat en des tẽps si necessaires, que l'on eust eu peine à se passer de lui. Qu'au reste quãd tous ses merites seroyent enseuelis en la memoire des Juges pour n'auoir esgard qu'à ses demerites, le Roi les lui auoit pardonnez à Lion. Que sur ce qu'il auoit plus d'vne fois cõfessé que le refus de Bourg l'auoit extremement irrité & rempli de fougues, sa Maiesté l'auoit consolé par ces mots, Mareschal, ne te resouuienne iamais de Bourg, & ie ne me souuiendray iamais de tout le passé. Qu'en vingt & deux mois qui se sõt passez depuis le pardon, il n'a point offensé. Que s'il eust voulu pousser & produire plus auant les mauuaises intẽtions qu'il confessoit auoir euës quelque fois, il s'en estoit presenté de grãdes occasiõs, en Angleterre, en Suisse. Que plus de cẽt Gentilshommes tesmoignerõt de ses deportemens en sa premiere legation. & pour la secõde, il ne veut que le tesmoignage des Ambassadeurs de sa Maiesté. Que si lõ cõsideroit comme il estoit venu, en quel estat il auoit laissé les places de Bourgongne, il seroit impossible de prendre mauuaise opiniõ de ses desseins. Qu'on n'auoit pas trouué vn homme de guerre en sõ gouuernemẽt. Qu'il auoit laissé les places vuides de garnisons. Qu'en partãt il n'auoit dõné autre cõmandemẽt aux Capitaines, que de biẽ seruir le Roi, & ne faire que ce qui viendroit de sa part. Que chascun le desconseilloit de venir à la Cour. qu'en chemin plusieurs lettres, plusieurs aduis l'auoyẽt coniuré de ne passer outre. Qu'il estoit venu sur la parole du Roy, sur la secrette science qu'il auoit de sa fidelité, sur l'innocence de ses desseins, sur le repos que lui donnoit sa conscience, de n'auoir point offensé depuis le pardon. car il reuenoit tousiours à ce pardon, & disoit que n'ayant rien proietté depuis, la clemence du Roi deuoit interuenir à sa faute. Que la seule qu'il auoit commise, estoit d'auoir à la verité fait tous ses efforts pour empescher la paix

Il allegue souuent le pardõ, mais ne se souuiẽt point qu'on lui verifie d'autres fautes depuis le pardon.

Et le Roi & ses Iuges eussẽt fort desiré le trouuer si peu coulpable qu'il se dit.

paix de Sauoye, & faire continuer la guerre. mais que la consideration du bien qu'il auoit faict au Roy en son seruice, deuoit emporter le poids du mal qu'il auoit voulu faire, & duquel il s'estoit repenti. comme il se voyoit mesme aux lettres par lesquelles il rappelloit la-Fin, protestant que puis qu'il auoit pleu à Dieu donner vn fils au Roy, ceste naissance auoit dissipé tous les nuages de son esprit, & ne vouloit plus songer aux vanitez passees. Que si le Roi ne lui auoit donné la vie que pour le faire mourir en suite, il debuoit considerer qu'il est plus louable à vn Prince de la redõner, que de l'oster apres l'auoir donnee. & que sa clemence ne reluit iamais plus qu'aux offenses qui le regardent. S'il ne plaist au Roi considerer mes seruices (disoit-il s'addressant à la Cour) & les asseurances qu'il m'a donnees de sa misericorde, ie me confesse digne de mort, & n'espere pas mon salut en sa Iustice, mais en la vostre Messieurs, qui vous souuiendrez mieux que lui des perils que i'ay couru toute ma vie pour son seruice. J'ay voulu mal faire, mais ma volonté n'a point passé les termes d'vne premiere pensee enclose dans les nuees de la colere & du despit. Ce seroit chose bien dure, que l'on commençast par moi l'exemple de la punition des pensees, que l'on chastiast en moy les fautes qui ne sont qu'en dessein, non en execution; qu'en desir, non en effect. Les grandes offenses veulent les grandes clemences. I'implore celle du Roy, & suis neantmoins seul en France qui esprouue la rigueur de la Iustice, & ne puis esperer le merite de sa clemence qui n'a point esté refusee à ceux qui ont faict pis que moi. Quoi qu'il en aduienne, ie me confie plus en vous, Messieurs, que ie ne fais au Roy, qui m'ayant autrefois regardé des yeux de son amour, ne me void plus que de l'œil de sa colere, & tient à vertu de m'estre cruel, & à blasme d'exercer enuers moy vn acte de clemence. 1602

Le reuers de sa fortune les esmeut. mais

Ainsi se iustifioit l'Accusé, parlant auec telle elegance & hardiesse, que si les Iuges n'eussent veu bien clair en la verité du faict par ses propres lettres & signatures, le respect de sa premiere condition eust peut-estre portez à croire son innocence ceux qui ne pouuoyent sinon estre esmeuz à quelque compassion de sa fortune renuersee. La Cour l'escouta iusques au bout, voire

1602 auec telle patience, que de plusieurs siecles personne n'auoit obtenu plus attentiue audience. Mais comme les pieces d'or sont les meilleures, qui sous moins de masse ont plus de poids & de valeur : aussi la force du parler git à signifier beaucoup en peu de paroles. Le Duc de Biron en disoit tant, que ses dernieres responses se trouuerent auoir tant de contrarietez aux premieres, & ses raisons refutees par tant d'apparences, qu'elles aggrauoyent plustost que de leuer sa peine. Ses defenses n'esclaircissoyent point le trouble de son crime. Ses paroles faisoyent plus contre que pour lui. Ses productions ne faisoyent point paroistre son innocence. Car les Ambassadeurs mesmes qu'il prenoit à tesmoings de ses deportements en Suisse, auoyent rapporté plusieurs paroles procedees d'vn esprit merueilleusement outré. D'ailleurs le Roi ne lui auoit point donné sa parole sur laquelle il se disoit estre venu. Aussi n'auoit-il tenu compte de la demander, presumant qu'attendu les preuues qu'il auoit donnees de sa foi, sa fidelité ne peust estre soupçonnee. Et les lettres dont il faisoit bouclier, prouuoyent la continuation de ses peruerses intentions, puis qu'il auoit enuoyé la-Fin & Hebert à Turin & Milan, mesme depuis le pardon. Il ne pouuoit doncques esperer que iustice en vne cause où ni la passion ni la faueur n'altere point le iugement.

Ils sont seants sur le lict de Iustice. Il se monstroit neantmoins fort satisfaict en soi-mesme de ses excuses & discours. Car comme il auoit apperceu quelques-vns de ses Juges touchez d'vne viue commiseration de son malheur, & plusieurs fremir à la nomination de son accusateur: il se faisoit accroire qu'il leur auoit fermé les yeux en son crime, pour les ouurir en son absolution. Pource estant de retour en la Bastille, où il ne pensoit plus rentrer quand il en sortit, il passa le reste du iour, & les deux ensuiuans à racompter à ses gardes les demandes de la Cour, ses responses, & cõtrefaire les gestes & paroles qu'il s'imaginoit le Chancellier auoir tenues apres son renuoi. bien que ce graue & venerable vieillard n'eust rien dict ni faict contre la bien-seance de son aage & qualité, s'estant monstré compatir autant aux afflictions du Prisonnier, comme il se flattoit lui-mesme es dernieres imaginations que ses

ses accoustumees vanitez lui faisoyẽt encore conceuoir. 1602
Car à l'heure que la mort le talonnoit le plus, il y songeoit le moins, & s'estimant seul digne de mener les gẽs à la guerre, remarquoit quelques defectuositez en ceux que l'on estimoit capables de leur commander. L'vn estoit malheureux en ses entreprises : l'autre n'auoit point de creance parmi les soldats, tel estoit braue qui manquoit de conduicte; & tel auoit ces deux qualitez, qui ne pouuoit rẽplir sa place pour estre Huguenot. En somme il se chatouilloit tellement en la louange de ses merites, que personne ne lui venoit au pair. & se presumoit tant necessaire à l'Estat, que ce seroit crime de penser à le perdre.

La Cour s'assemble pour opiner.

Il auoit si longuement retenu l'audience du XXVII. qu'il n'estoit point resté d'heure pour opiner. Le Chancellier retourna donc au Palais le XXIX. ensuiuant pour receuoir les opinions de la Cour. Fleury Rapporteur en ce procez conforma la sienne aux conclusions du Procureur general. tous les autres y condescendirent ou de voix ou de gestes. & les preuues necessaires pour la verification d'vn crime se rencontrans en ceste cause, ses responses & confessions, ses escritures, lettres, instructions, la deposition des tesmoins (lesquels n'ayans esté reprochez par aucune exception, ce qu'ils ont dict & soustenu demeure en son entier) fut trouué que sa desnaturee conspiration contre l'Estat, son execrable dessein sur la personne du Roy, le rendent atteint & conuaincu du crime de leze Maiesté au premier & second chef. Et ce crime est si detestable, que la seule volonté a souuentesfois esté punie comme l'effect. On y procede mesme par-delà le sens commun, par-delà l'humanité naturelle. on y punit la femme, l'enfant, la famille pour le faict du pere. voire mesme les choses inanimees, les maisons, les statues, les arbres, la memoire. les morts n'en sont pas exempts apres leurs funerailles.

Sõ procez a toutes les preuues necessaires pour verifier le crime.

Il faut par iustice faire redouter l'autorié Royale.

Il confesse d'auoir voulu mal faire. Cela suffit. les loix punissent les conseils, les resolutions, les effects. Car si le criminel n'est preuenu, le temps lui peut donner moyen d'acheuer ce qu'il n'auoit qu'en volonté. & la volonté du subiect doit en matiere d'Estat immediatement dependre de celle du Prince. Il dit plus : Que sans la

1602 misericorde du Roi, il void bien que c'est faict de sa vie. & que s'il eust voulu executer les mauuais desseins qu'on lui a proposez contre sa Maiesté, long temps a qu'il ne seroit plus. En a-il iamais aduerti le Roi? les a-il iamais faict entendre à personne? Si l'Accusé eust amené ses intentions à leurs effets, il eust falu dire Adieu l'Estat, adieu Iustice. Il n'est pas temps de croire la coniuration contre les Princes, quãd ils sont occis par les coniurez. Ceste-ci est descouuerte par vne singuliere prouidence de Dieu. il faut donc que la Iustice rende à son tour l'autorité du Roi redoutable, comme elle s'est rendue admirable par clemence.

L'infidelité destruict la cõsideration des seruices precedents.

Il a serui le Roi. Ouy, mais ses charges, ses dignitez l'appelloyent à ce debuoir. Il en a eu de signalees recompenses. & dés lors qu'il a produict des traicts d'vne ame infidele, il a flaistri la bonne odeur de ses merites. Ses merites l'auoyent rendu capable des premieres dignitez du Royaume. mais ils n'entrent point en compensation, non pas mesme aux crimes des particuliers. autrement chascun pourroit commettre tel crime qu'il voudroit, & par apres venir à la compensation, & par ce moyen euiter la peine meritee. L'obligation que ses seruices auoyent acquise, s'est esuanouye en l'enormité de l'offense.

Et que doibt l'Estat à sa memoire, puis qu'apres auoir tant conferé pour sa restauration, il en a voulu renuerser les fondemens, & de bailler en proye à l'estrãger? Ce n'est rien de bien commencer qui ne perseuere. Les actions se considerent par la fin. Ceux qui meritent le mieux d'vn Estat, sont ceux-la mesmes dont il punit plus seuerement les factions & mutineries. C'est crime de ne vouloir seruir son Prince, & execration de coniurer contre son seruice. La Cour est saisie de plusieurs fueilles de papier, qui cõtiennent cent aduis donnez à l'ennemi, dont le moindre est suffisant pour le perdre.

La qualité du criminel n'allege point la peine en crime d'Estat. au contraire,

La qualité du Prisonnier n'est point considerable pour en adoulcir la peine. La Iustice ferme les yeux à toutes distinctions. Elle estime au contraire l'offense selon que la condition de celui qui peche est releuee. & considere les crimes d'Estat, non par les choses passees, mais par les presentes & celles qui peuuent aduenir. Il ne faut plus mettre en ligne de compte ce qu'il a faict,

faict, ains iuger sur ce qu'il a voulu faire. Il s'est tousiours voulu faire cognoistre tant necessaire à l'Estat, comment doncques a il voulu forfaire contre les loix de l'Estat? La qualité de Duc & Pair de France, de Cheualier des Ordres du Roi, de Mareschal, n'empesche point qu'il ne doiue estre iugé ennemi de l'Estat & de la Maiesté du Prince, puis-qu'il a voulu troubler l'Estat, puisqu'il a voulu attenter contre la personne du Roi. Qui est le prince qui eust mieux l'oreille du Roi que l'accusé? Qui est celui en France qui lui fust obligé de plus grands biensfaicts? Plus donc l'obligation est grande, plus l'ingratitude est odieuse & puante. Ia n'aduienne que le respect de la qualité retienne le cours de la Iustice. Il faut retrancher vn membre pour sauuer tout le corps. 1602

Plus elle est releuee, plus la faute est notable.

Mais son offense a esté pardonnee. & voudroit-on refraischir vn vlcere consolidé? Le pardon ne se peut estendre qu'aux choses confessees. Or il confesse lui mesme qu'il n'a pas tout dict. il n'en a doncques aduoué que le moins qu'il a peu. Ses propres confessions tesmoignent qu'il n'a demandé pardon, que pour continuer ses crimes auec plus de seureté. D'ailleurs il n'a rien voulu declairer au Roi, nonobstant toutes les asseurances qu'il lui donnoit de ne s'en resentir iamais. & n'agueres il a dict à la Cour, Qu'il ne croioit pas que la-Fin eust rien reuelé de ce qu'ils auoient de secret entre eux, & pensoit qu'il lui deust tenir la parole qu'ils auoient iuree auec des sermens si solennels. qui s'il l'en eust aduerti, il se fust ietté aux pieds de sa Maiesté aussi promptement que lui pour en demander pardon. Il s'ensuit donc qu'il restoit encore quelque chose à confesser, & ce qui n'a pas esté confessé, ne peut auoir esté pardonné. Ainsi il s'accuse en cuidant excuser sa faute. Dauantage, il se coupe en voulant persuader à la Cour, que depuis le pardon il s'est contenu en son debuoir. Car le pardon fut au mois de Ianvier MDC. & voici lettres de Septembre dernier, par lesquelles il rappelle la-Fin, & lui mande qu'il ne veut plus penser aux vanitez passees, puisqu'il a pleu à Dieu donner vn Dauphin au Roi. Il apert donc qu'il a du-moins employé la-Fin depuis le pardon iusques à la naissance de M. le

La faute ne se peut pardóner si elle n'est confessee.

1602 Dauphin. Et la-Fin soustient, qu'il y auoit vn billet tout au contraire. qu'ils ont tousiours continué leurs intelligences & pratiques ensemble au desceu du Roi, pour le moins de leur part. que l'accusé le reuoqua sur quelque soupçon qu'il deceleroit en fin la coniuration, que pour ceste cause les Triumvirs auoyent prins conseil de se desfaire de lui & de Renasé qu'on a longuement detenu prisonnier, & depuis est eschappé non sans vne secrette prouidence de Dieu pour renforcer les depositions de son Maistre. Quand on continue ses fautes, qu'on abuse du pardon, la derniere paye pour toutes.

La continuation abolit le pardon, puis qu'il estoit cõditionné, ioinctque

Il n'a point esté interiné en la Cour. ainsi

MAIS la Cour a-elle veu ce pardon? Il en faloit faire apparoir par lettres interinees en la Cour. Car l'abolition d'vn crime qui est au-delà de tout pardon, ne depend pas du Roi, qui ne peut donner le sang de ses subiects, ni laisser en hazard le salut de tous pour le salut d'vn seul. Il reste assez d'ennemis au-dehors, sans estre en peine de ceux de dedans. Et lui pardonner encore vn coup, ne seroit-ce pas le rendre en tel estat, qu'il seroit tousiours en sa puissance de faire des trahisons contre l'Estat, & ne seroit pas tousiours en la puissance du Roi de lui pardonner? Il ne faut pas sur vn aduenir incertain & fort esloigné negliger le remede d'vn mal present. Il est en estat de ne plus faire de bien. On ne pourroit attendre que des vengeances de son courage. Il ne changeroit pas sa peine en obligation enuers sa patrie. Celui qui ne peut plus profiter par sa vertu, ni par sa fidelité, doit profiter par son exemple.

Arrest de mort est prononcé.

TELLES pour la plus part furent les raisons de la Cour, suiuant lesquelles conformément aux conclusions du Procureur general, le Chancelier prononça l'Arrest de mort contre le Prisonnier. Aucuns auoyent esté d'aduis qu'on decretast prise de corps contre la-Fin, pour lui faire son procez en suite, comme ne se pouuant purger de n'auoir reuelé ceste execrable conspiration, qu'apres qu'il a veu les affaires d'Espagne ne succeder selon la malice de leurs cœurs. Le Chancelier amenda ces opinions, attendu que la coniuration ne seroit pas effacee par l'effusion du sang d'vn seul, & que ceux qui pourroyent estre semonds par l'exemple d'vn bon trai-

ctement

ſtement à dire ce qu'ils en ſçauent, ſeroyent retenus 1602
par la crainte d'vne meſme fortune. La-Fin auoit mieux aimé pecher contre les loix de l'amitié, que contre les debuoirs d'vn fidele ſubiect. & ceux qui deſcouurans telles factions dont ils ſçauent les particularitez, ſauuent de peril l'inuiolable & ſacree perſonne du Prince, ſon Eſtat, leur patrie, ont de tout temps merité recompenſe. Et de faict le Roy aſſeura la-Fin, qu'vn tant ſignalé ſeruice faict à la Couronne, ne ſeroit iamais ſa ruine.

L'execution remiſe en la Baſtille.

LA Cour n'attendoit plus que la volonté du Roy ſur l'execution de l'Arreſt que Sillery lui auoit porté à ſainct Germain en Laye. L'eſchaffaut eſtoit preſt pour le dreſſer en Greue. mais l'execution pouuoit eſtre perilleuſe au milieu d'vn grād peuple composé de diuerſes humeurs, qui ſe laiſſe aisément porter aux nouuelles impreſſions qu'on lui veut donner. Et deſia le bruit eſtoit aſſez commun de quelques domeſtiques du condamné, qui lui deuoyent ietter vne eſpee ſur l'eſchaffault, auec laquelle il euſt bien eſcarté ceux qui l'euſſent voulu approcher. & pour le moins euſt faict tous ſes efforts pour mourir d'vn coup moins ignominieux que d'vn bourreau. A la priere des parents, ce qui ſe deuoit faire en Greue fut remis en la Baſtille.

SVR le midi du lendemain le peuple ſçachant que l'Arreſt de mort auoit eſté prononcé, accourut partie en Greue, cuidans que l'execution s'y deuſt faire, partie en la rue S. Antoine, pour voir paſſer le condamné. Il vid ceſte multitude, & iugea que ces Pariſiens ne s'aſſembloyent que pour eſtre ſpectateurs d'vne triſte tragedie dont il iouëroit le principal perſonnage. Ici les deſtreſſes du ſepulchre l'effrayerent, & tirant des ombres de la mort vne infaillible conſequence que le corps d'icelle ſuiuroit en bref : il enuoya Baranton Gentil-homme Eſcoſſois prier le Marquis de Rhoſny de le venir voir. ou s'il ne pouuoit, d'interceder pour ſa grace enuers le Roy. Il reſpondit qu'il ne pouuoit ni l'vn ni l'autre: qu'il auoit vn extreme deſplaiſir de ſon malheur. que s'il l'euſt creu des ſon arriuee à la Cour, il euſt aduoué ce que le Roi deſiroit. que lui ſupprimant la verité, il lui auoit oſté le vouloir de lui donner la vie, & à ſes amis le

1601 pouuoir de la demander pour lui. & donna charge à Baranton de lui leuer ceste apprehension, comme si le Roi n'eust encore declairé sa volonté sur ce faict. laquelle neantmoins Sillery auoit apporté pour le iour suiuant.

Le Chancellier lui va faire prononcer son arrest à la Bastille.

Le iour suiuant, dernier de Juillet, le Chancelier, le premier President, Sillery, trois Maistres des Requestes de l'hostel du Roy, quelques Officiers de la Chancellerie, Rapin Lieutenant de robe courte, son Lieutenant; Daniel Voisin Greffier criminel de la Cour de Parlement, six Huissiers d'icelle, & sept ou huict autres personnes se transportent au Chasteau de la Bastille enuiron les dix heures du matin. D'entree le Chancelier commande qu'on face disner le condamné sans lui rien dire de leur venue. & fait cependant auec le premier President & Sillery vne liste de ceux qu'ils vouloyent estre tesmoins oculaires de ceste action: Quelques Presidents, trois Maistres des Requestes, trois Audienciers, six Huissiers du Parlement, le Lieutenant Ciuil & le Procureur du Roy au Chastellet, Rapin & son Lieutenant, le Cheualier du Guet, le Preuost des Marchands, les quatre Escheuins, quatre Conseillers de ville, & quelques autres au nombre d'enuiron cinquante.

Sur le midi le Prisonnier regardant à trauers les barreaux de la fenestre de sa chambre en la cour, apperceut la femme de Rumigny, Capitaine du Chasteau, pleurant les mains ioinctes, & se persuada que ces larmes estoyent poulsees par la compassion de sa fortune. Ce soupçon lui fut confirmé, quand il vid le Chancelier suiui des Huissiers, de Rapin & son Lieutenant, auec quelques autres, trauerser la cour de la Bastille, pour aller en la Chappelle. Alors il s'escria fort haut: Mon Dieu, ie suis mort! hà quelle iniustice, faire mourir vn homme innocent! & pria Rumigny d'aduertir ses freres, sœurs & parents, qu'ils n'eussent honte de sa mort, attendu qu'il mouroit innocent de ce dont il estoit accusé.

On l'amene à la Chappelle.

Le Chancelier commande qu'on le face descendre. Ses gardes l'amenent en la Chappelle. & de loin qu'il vid le Chancelier: Estes vous venu (ce dit il) pour m'annoncer ma mort? Ie suis innocent de ce dont l'on m'accuse. Le Chancelier le saluë, puis se couure. Le condamné demeure à teste nue, & prend l'auantage de parler le

premier

premier : Ah Monsieur le Chancelier, n'y a-il point de pardon ? n'y a-il point de misericorde ? Tels & tels (il les nommoit l'vn apres l'autre) ont faict de si grands desseruices, & neantmoins on leur a pardonné. Quoi ? vous qui auez le visage d'vn homme de bien, auez vous souffert qu'on m'ait si miserablement condamné ? Hà Monsieur, si vous n'eussiez tesmoigné deuant ces Messieurs, que le Roi vouloit ma mort, ils ne m'auroyent pas ainsi iugé. Monsieur, Monsieur, vous auez peu empescher ce mal, & ne l'auez pas faict, vous respondrez de ceste iniustice deuant Dieu. Ouy Monsieur deuant lui, là-hault où ie vous appelle dans l'an & iour, & tous les Iuges qui m'ont condamné. (& ce disant frappoit sur le bras du Chancellier.) Hà que le Roi fait auiourd'hui de bien au Roi d'Espagne, de lui oster vn si grand ennemi que moi ! Ne pouuoit-on pas me garder entre quatre murailles, les fers aux mains, pour se seruir de moi en quelque importante necessité ? Hà Monsieur, vous souuient-il si peu de l'amitié de feu mon pere, que de ne vouloir faire entendre au Roi ce que ie dis, & le tort qu'il se fait de perdre vn homme tant vtile & necessaire à son Estat ? Ie suis encore tout plein de bonne volonté, pour faire de grands seruices à la France. Vous le lui pourriez bien remonstrer. Il a tant de croyance en vostre preud'hommie, qu'il vous croiroit, ie m'en asseure. Vn courrier en seroit bien tost reuenu. Que diront mille Gentils-hommes mes parents, desquels vn seul n'a iamais porté les armes contre lui ? Estime-il qu'apres ma mort ils lui puissent faire seruice ? Et quoi ? si i'eusse esté coulpable, fusse-ie venu sur les vaines asseurances que me donnoit ce pipeur de President Ianin, qui me faisoit entendre que les affaires estoyent si mal administrées en France, qu'il seroit bon que ie visse le Roi, & lui en parlasse. qu'à ma persuasion & presence il y donneroit meilleur ordre ? I'ai postposé les aduertissemens de mes amis à ses artifices & piperies. Ie me suis confié aux lettres de ce maudict traistre la-Fin, qui m'escriuoit que ie pouuois venir en seureté, qu'il n'auoit rien dit sinon du mariage qu'on me proposoit auec vne fille de Sauoye: que le Roi m'embrasseroit bras dessus

1602.

Adiourne le Chãcelier & ses Iuges deuant Dieu dãs l'an & iour.

Declame contre le President Ianin.

Contre la-Fin.

Contre le Roy.

1602 bras dessous. Quoi donc? les allees & venues de plusieurs, les raisons de ceux qui me conseilloyent de venir, les lettres du Roi mesme estoyent toutes amorses & tromperies pour m'attraper ? Ie pouuois bien faire tant d'estat de sa parole ! I'auois moyen de recercher & d'obtenir d'autres seuretez , si ie n'eusse esté bien asseuré de mon innocence Ie suis venu porté par la rondeur & sincerité de mes comportemens depuis son pardon. Hé, cruel qu'il est! ne sçait-il pas bien qu'il m'a pardonné ? I'auois eu quelques mauuais desseins: i'auois escouté, i'auois escript, i'auois parlé. Ie lui confessai tout à Lyon. il m'asseura de ne s'en resouuenir iamais, & m'exhorta de ne rien commettre à l'aduenir qui me peust mettre en disgrace, & me remettre en estat de recourir à sa misericorde. Et cependant on me recerche d'vne chose que ie sçai m'estre effacee par son pardon? Ie ne l'ai point offensé depuis cela, si ce n'est pour auoir monstré quelque inclination à continuer la guerre , pour n'estre d'humeur qu'il puisse viure en paix. Le Roi n'auoit-il pas beau subiect de la poursuyure? Si c'est crime , si ce crime merite la mort , ie recours à sa clemence, i'implore sa misericorde. La Roine d'Angleterre m'a dict , que si le Comte d'Essex eust demandé pardon, s'il eust voulu s'humilier, il l'eust obtenu. Ie suis tout innocent, ce qu'il ne voulut faire coulpable. Hé, toute clemence sera-elle esteinte pour moi? Ceux qui ont faict pis que ie n'ai voulu faire , ont troué tant de faueur & de grace. Ie voi bien que c'est : ie ne suis pas le plus meschant , mais le sort est tombé sur moi: ie serai le plus malheureux. & le Roi qu'on à iusqu'à present essayé fort auare du sang de plusieurs subiects siens coulpables , sera desormais fort prodigue du mien innocent.

Il inuoque sa misericorde, mais en autre façon que de suppliant.

En sommeil n'oublia rien de tout ce que peut vne ame oultree de douleur , de despit, de cholere & de violentes menaces , en crieries & tempestes contre le Roi, contre son Parlement , en reproches au Chancelier, qu'il auoit eu plus d'affection à le condamner qu'à le sauuer , en paroles qui ne valent rien à dire , & ne sont pas bonnes à redire. C'est toutefois vne vengeance peu digne d'vn grand courage , lors que n'ayant plus rien de libre,

libre, finon la langue & les penſees ſans effect, il ſe laſche à des ſaillies & paroles toutes contraires au ſens commun, à ſa propre conſcience, & qui par conſequent ne peuuent eſtre que pures calomnies, qui retombent à la confuſion de ceux qui les deſgorgent. Son humeur & ſa qualité lui donnerent encor vne fois ce paſſedroict de dire tout, & la patience à ſes Iuges, d'eſcouter tout. Ils ont pourtant faict default à l'aſſignation qu'il leur donna, & le Royaume n'a point encore trouué perſonne qui vueille baſtir ſur les ruineux fondemens de ſes mauuaiſes intentions. 1602

Le Chancelier prend la parole.

Ses paroles rouloyent auec vne tant confuſe impetuoſité, que le Chancelier ne les pouuoit arreſter. Il print neantmoins ſubiect d'entrer en diſcours pour lui dire, Que la paſſion lui faiſoit dire beaucoup de choſes ſans apparence & contre ſon propre iugement. Qu'il a plus que tous autres cognu ſes merites, & euſt fort deſiré que ſes offenſes fuſſent demeurees autant incognues, qu'elles ont eſté diſſimulees. Que la cognoiſſance en auoit eſté ſi grande & entiere, que ſes Iuges auoyent eu plus de peine à cercher moyen d'en adoucir la peine que de le faire punir. Qu'ils lui auoient faict ſon procez, tant ſur les accuſations d'entrepriſes ſur la perſonne du Roi & contre l'Eſtat, que pour auoir eu intelligence & traicté auec les ennemis du Royaume. deſquels faicts ils l'ont trouué atteint & conuaincu. Que s'il auoit doncques retenu de dire exactement la verité ſur ſon accuſation, il aduiſaſt à la declairer maintenant qu'il approchoit de ſa fin. Que pour ces cauſes le Roy redemandoit ſon Ordre & le baſton de Mareſchal de France, deſquels il l'auoit autresfois honoré. Il tira l'Ordre de ſa pochete, & le lui mit en la main, proteſtant & iurant ſur le ſalut & le peril de ſon ame, de n'auoir iamais rompu le ferment qu'il auoit faict en le prenant. Qu'il auoit à la verité plus deſiré la guerre que la paix, pource que par la paix il ne pouuoit conſeruer la reputation qu'il auoit acquiſe par la guerre. Quant au baſton, qu'il ne l'auoit iamais porté. Il eſt toutesfois porté par le vœu des cheualiers du Sainct Eſprit; Qu'ils ne prendront penſion, gage ni argent des Princes eſtrangers, ne s'obligeront au ſeruice d'autre perſonne viuante que du Roi, & reueleront fidelement tout ce

Lui demande ſon Ordre.

1602 qu'ils sçauront importer le seruice de sa Maiesté.

Le Chancelier en suite l'exhorta d'esleuer ses pensees de la terre au ciel, inuoquer l'aide de Dieu, & apporter de l'attention à la lecture de son Arrest. Monsieur [ce dit-il] ie vous prie ne me traictez point à l'esgal des autres. Ie sçai bien ce qu'il contient. Les faicts sur lesquels on m'a condamné, ne sont point veritables. Ie m'estonne comment la Cour m'a iugé sur le tesmoignage du plus meschant, du plus execrable homme qui viue sur la terre. Il ne s'est iamais approché de moi qu'auec enchantemens, & ne s'en est iamais esloigné que m'ayant enchanté. Il me mordoit l'oreille gauche, me faisoit boire des eaux charmées, lesquelles il me disoit preseruer de poison, sur ce qu'il vouloit que ie creusse que le Roi se vouloit desfaire de moi. Il m'appelloit son Roi, son bien-faicteur, son Prince, son Seigneur. Il communique auec les diables : & ne peut nier qu'il m'ait faict voir vne image de cire parlante qui disoit ces mots en Latin, *Roy impie, tu mourras*. S'il a peu par sa magie faire parler vn corps inanimé, s'esbahit-on qu'il ait eu tant de pouuoir sur moi que d'attirer mes volontez à la conformité des siennes?

Mais que sert-il de vouloir amoindrir ses fautes par celles d'autrui? Les recriminations n'ont point ici de lieu. Vne bonne ame ne peut estre violentee à faire mal. La-Fin nie constamment d'auoir iamais veu ceste image. Et si elle a esté, il faut dire que le mesme esprit qui par ses ambiguitez ordinaires trompoit le Duc de Sauoye, en lui predisant qu'il n'y auroit point de Roi en France, lors que de faict il s'en alla conquerir la Sauoye, a seduit par vne mesme ruse le Duc de Biron, le qualifiant à son malheur du tiltre de souueraineté pretendue, qu'il auoit si passionnément affectee.

Icy le Chancelier s'arresta, & lui dict, Que la Cour auoit bien consideré ses responses & ses lettres, qu'il ne se deuoit plus tourmenter contre son iugement, qu'elle lui auoit faict la iustice qu'vn pere seroit tenu d'ordonner contre son enfant, s'il auoit failli en pareil crime. A peine lui donna-il loisir de dire ces paroles, que, comme s'il estoit loisible au condamné de disputer, Quel iugement ! (ce dit-il) ie n'ay esté ouy qu'vne fois: on ne

on ne m'a laissé dire la cinquantiesme partie de ma iustification. Si lon m'eust receu en mes faicts iustificatifs, i'eusse bien verifié que la-Fin est tel que ie le depeinds. Et quel iugement peut-on auoir donné sur la deposition d'vn bougre, d'vn meschant qui a abandonné sa femme? d'vn traistre & perfide, qui m'auoit tant iuré sur le sainct Sacrement, de ne reueler iamais ce qui se passoit entre nous? d'vn faulsaire qui a tant de fois falsifié mon escripture & contrefaict mon seing? I'ay voirement escrit quelques lettres de celles que lon m'a representees. mais ce n'a iamais esté mon intention de les effectuer. les autres ont esté falsifiees par vne meschanceté premeditee. Ne trouue-on pas assez de personnes, qui sçauent si bien imiter la lettre d'autruy, que ceux ausquels on les impose, se trouuent confus en les recognoissant? Ne sçait-on pas bien que Madame la Marquise de Verneuil a de fraische date recognu auoir escrit ce qui ne fut iamais ni de sa main, ni de sa pensee? Mon cœur & mes effects ont assez recompensé les fautes de ma main & de ma langue. D'ailleurs le Roi me les a pardonnees. (le trouble de sa passion le ramenoit aussi souuent à ramenteuoir ce pardon comme il desaduouoit les fautes subsequentes) I'implore sa memoire à tesmoing. Vous dites que ie suis atteint & conuaincu d'auoir attenté contre la personne du Roy. Cela est faux. Je n'eu iamais ceste volonté, & n'en ay iamais rien sceu, que ce que la-Fin m'en proposa deuant le fort de saincte Catherine, sept ou huict iours apres le siege. Si i'eusse eu ce vouloir, i'en auois assez de pouuoir. Mes actions & deportemens ont esté contraires à mes entreprises. J'ay moy seul empesché le Roy d'aller recognoistre le fort. Si lon eust consideré mes faicts & seruices, on n'eust point trouué de subject pour me condamner à mort. Ie croi que si vous n'eussiez esté present à ma condamnation, Messieurs du Parlement ne m'eussent iugé si rigoureusement. Ie m'esbahis que vous, que i'estimois homme prudent & sage, m'ayez traicté si cruellement. Vous eussiez plus honoré vostre estat & vieil aage, en implorant la misericorde du Roy, que sa iustice. Il y a ceans des cachots où lon me pouuoit deualler pieds & poings liez. J'aurois pour

1602

Il aduoue & desaduoue quelques escrits.

1602 le moins ceste consolation, de prier Dieu, pour ceux qui m'auroyent moyenné ceste grace enuers le Roi. Si i'eusse esté vn simple soldat, on m'eust enuoyé aux galeres. mais parce que ie suis Mareschal de France, on m'estime autant pernicieux à cest Estat pour l'aduenir, comme ie luy ay esté par cy-deuant vtile. On veut auoir ma vie. Je voy bien qu'il n'y a point de clemence pour moi. Le Roi a souuent pardonné non seulement à ceux qui ont voulu mal faire, mais aussi à ceux qui ont mal faict. Il n'a donques oublié ceste vertu que pour moi! Il donne bien maintenant à croire qu'il n'a iamais vsé de clemence ni de pardon, que quand il a eu peur. Je croyois que quand mesme il m'aduiendroit de tuer des enfans de France, il me pardonneroit. N'est-ce point grand' pitié, que mon pere se soit exposé à mille hazards, & soit mort en plein camp, pour luy maintenir la Couronne sur la teste, & que maintenant pour toute recompense il me face abbatre la mienne de dessus les espaules par les mains d'vn meschant homme que ie voy? (toutesfois l'executeur n'estoit pas encore entré dans la chappelle) Est-il possible que le Roi ne se souuienne plus des seruices qu'il a receus de moy? Ne se souuient-il point de la coniuration de Mante, & du danger qu'il eust couru si ie me fusse entendu auec les coniurez, qui ne trouuoyent point d'empeschement à l'effectuer que ma fidelité, ni plus prompt moyen pour y paruenir qu'en commençant par ma mort? A-il oublié le siege d'Amiens, où l'on ma veu tant de fois tout couuert de feux & de plomb abandonner ma vie pour lui sauuer la sienne! Je n'ay veine en mon corps que ie n'aye ouuerte pour espargner son sang. Je porte trente cinq playes sur ma personne que i'ay receuës pour maintenir la sienne. Il monstre bien qu'il ne m'a iamais aimé, que tant qu'il a creu que ie luy estois necessaire. Il m'oste la teste, mais qu'il prenne garde que la Iustice de Dieu ne tombe sur la sienne. Mon sang innocent demandera vengeance du tort que l'on me fait auiourd'hui. J'appelle le Roy d'Espagne & le Duc de Sauoye à tesmoings, si ie sçay rien de ce qu'on m'impute. La-Fin mesme m'a quelquefois monstré vn memoire d'enuiron quatrevingts

gentils-

Gentilshommes, qu'il disoit tirer pension du Roi d'Espagne. Je ne voulu pas seulement estre si curieux que de le lire. Qu'on le mette à la question. il en pourra dire beaucoup de particularitez. Le Roi cognoistra dans peu de temps quel proufit il receura de ma mort. Je mourray pour le moins bon Catholique, ferme en ma religion : ie croi que c'est pour cela qu'on me fait mourir. 1602

Le Chancellier recognoissant que ses discours pleins de fougues, de vanitez, de redites, n'auoyent ni fonds ni riue, & resembloyent vn impetueux torrent qu'on ne peut arrester; que ses paroles n'estoyent que reproches contre le Roi, blasphemes contre la Cour de Parlement, execrations contre ses accusateurs; & qu'il auoit assez contrainct sa patience à l'escouter, lui dit quelles affaires l'appelloyent, & qu'en son absence il lui laissoit deux Theologiens pour lui donner de la consolation, & disposer son ame à quitter les trauerses de ce monde, pour aspirer aux ioyes & felicitez de la vie eternelle. *Le Chancellier le laisse entre deux Theologiens.*

Comme le Chancellier sortoit, il le pria de lui donner ceste derniere consolation, de faire passer sa derniere volonté par escript, & lui permettre d'ordonner de ce qu'il pouuoit par testament. qu'il deuoit beaucoup, & lui estoit aussi deu; & desiroit rendre chascun content. Il lui dict que le Greffier Voisin demeureroit auec lui pour escrire ce qu'il voudroit, soubs le bon plaisir du Roy. Et comme le Chancelier parloit à Voisin, le Prisonnier se tournant deuers Roissy maistre des Requestes, lui demanda s'il estoit aussi de ses Juges qui l'auoyent condamné. Mon pere vous a tant aimé (ce dit-il) que quand vous en seriez, ie le vous pardonnerois. Monsieur (respond Roissy) ie prie Dieu qu'il vous console. *Il obtient permissiõ de tester sous le bõ plaisir du Roy.*

Ils sortent, & lui d'vn esprit fort serein & deschargé de toute esmotion, dicta son testament en la forme qu'il voulut, auec vn mesme air de visage & pareille contenance que s'il eust harangué à la teste d'vne armee. Il recognut ses amis & seruiteurs. & n'oublia pas le Baron de Lux, qu'il regrettoit sur tous autres. Ordonna huict cents liures de rente pour vn sien

1602 bastard, fils d'vne fille qu'il laissoit encore enceinte de son faict, à l'enfant de laquelle il donna vne terre pres de Dijon qu'il auoit acheptee six mille escus. Disposa de ses debtes actiues & passiues. Respondit assez modestement & sans confusion à plusieurs memoires qui lui furent apportez touchant ses affaires. Tira trois anneaux de ses doigts, pria Baranton de les donner à ses sœurs; deux à la Comtesse de Roussy, l'autre à celle de Sainct Blancard, requerant qu'elles les portassent en souuenance de lui. Distribua quelques deux cens escus en aumosnes qu'il auoit en sa bourse, cinquante aux Capucins, cinquante aux Feuillants, cinquante aux Minimes, & le reste à diuers pauures.

Le Greffier l'exhorte d'estre attentif & humble à la lecture de son Arrest.

La reception du testament acheuee, le Greffier lui dit, Qu'il auoit entendu par la bouche de Monsieur le Chancellier comme il estoit condamné à la mort, que selon les formes ordinaires de Justice, il faloit qu'il entendist la prononciation de son Arrest. que ceste action requeroit de l'humilité, & qu'il s'agenouillast deuant l'Autel, delaissant desormais toutes les affaires & vanitez de ce monde, pour esleuer ses pensees en haut au Pere de grace & de misericorde. Il ploye le genouil droict sur le marchepied de l'Autel, & l'escoute assez paisiblement comme s'ensuit.

Vev par la Cour, les Chambres assemblees, le procez extraordinairement faict par les Presidents & Conseillers à ce commis & deputez par lettres patentes du dixhuict & dixneufiesme de Iuin, la requeste du Procureur general du Roy, à l'encontre de Messire Charles de Gontault de Biron, Cheualier des deux Ordres du Roi, Duc de Biron, Pair & Mareschal de France, Gouuerneur de Bourgongne, prisonnier au Chasteau de la Bastille, accusé de crime de lese-Maiesté, informations, interrogatoires, confessions & denegations, confrontations de tesmoings, lettres missiues, aduis & instructions donnees aux ennemis par lui recognues, & tout ce que le Procureur general a produict: Arrest du vingt-deuxiesme de ce mois, par lequel a esté ordonné, qu'en l'absence des Pairs de France, appellez, seroit passé outre au Jugement du procez, conclusions du

du Procureur general du Roi, ouy & interrogé par ladite Cour, ledit Accusé sur le cas à lui imposez: Tout consideré, Dict a esté, que ladite Cour a declaré & declare ledit sieur de Biron atteint & conuaincu du crime de leze-Majesté, pour les conspirations par lui faites contre la personne du Roy, entreprises sur son Estat, proditions & traictez auec ses ennemis, estant Mareschal de l'armee dudit Seigneur. Pour reparation duquel crime l'a priué & priue de tous estats, honneurs & dignitez, & l'a condamné & condamne a auoir la teste trenchee sur vn eschaffault, qui pour cest effect sera dressé en la place de Greue. A declaré & declare, tous & chacuns ses biens meubles & immeubles, generalement quelconques, en quelques lieux qu'ils soyent situez & assis, acquis & confisquez au Roi. La terre de Biron priuee à iamais du nom & tiltre de Duché & Pairrie. Icelle terre, ensemble ses autres biens immediatement tenus du Roi, revnis au domaine de la Couronne. Fait en Parlement, le dernier iour de Juillet, Mil six cens & deux. Signé en la minute, Bellievre, Chancelier de France, & Fleury, Conseiller en la Cour, Rapporteur. 1602

Il ne s'esmeut point à ces mots, *atteint & conuaincu du crime de leze-Maiesté.* mais à ceux-ci, *contre la personne du Roy*, la colere le transporta, & iurant comme il auoit desia fait plusieurs fois, & fera encores ci apres auec grandes imprecations & serments : Il n'en est rien (dit-il au Greffier) cela est faux, ostez cela. Il se tourmenta fort aussi à l'ouye de la place de Greve, estimant que pour plusieurs respects, il meritoit au moins d'estre distingué du commun. & iura derechef qu'il n'y iroit point. qu'on le tireroit plustost à quatre cheuaux. qu'il n'estoit pas en la puissance de tous ceux qui estoyent là de l'y mener. & se reteint vn peu sur l'asseurance que Voisin lui donna, que le Roy lui faisoit ceste grace de changer le lieu de l'execution. qu'elle se feroit en la Bastille mesme. La confiscation de ses biens, & la revnion de la Duché de Biron à la Couronne, fut le dernier poinct de son Arrest qui l'affligea. Quoi ? (ce dit-il) le Roi se veut-il enrichir de ma pauureté ? La terre de Biron ne peut estre confisquee: ie ne la possedois que par

1602 substitution. Et mes freres que feroyent-ils? Le Roi se deuoit contenter de ma vie.

L'ARREST prononcé, Voisin l'exhorta derechef à renoncer aux vanitez du monde, & ne penser plus qu'au salut de son ame, qui deuoit commencer par sa reconciliation auec Dieu, que deux Docteurs Theologiens estoyent là pour cest effet. & que suiuant l'ordre des executions criminelles, il souffrist d'estre lié par l'executeur. Ce mot d'Executeur lui sembla tant horrible, qu'à la seule nomination on le vid tout en fougue, & comme transporté de fureur, iurer qu'il ne permettroit iamais qu'vn si meschant homme mist la main sur lui. qu'il ne le toucheroit que de l'espee. qu'il se feroit plustost tailler en mille pieces. Pour ne le desesperer dauantage, Voisin le laisse entre les Docteurs, Garnier Aumosnier & Confesseur du Roy, depuis Euesque de Montpellier, & Magnan Curé de Sainct Nicolas des champs à Paris. Ils lui parlent plus hardiment de la mort, de se despouiller de toutes pensees comme il auoit faict de ses biens, & ne se trauailler plus que du soing de son ame. Ces paroles ne lui pleurent aucunement. Car sortant derechef hors de soy-mesme; Qu'on me laisse en paix (ce dit-il) c'est à moi de penser à mon ame. vous n'en auez que faire. Je n'auois que faire de vous. Vous ne serez pas en peine de me confesser. Ce que ie di tout hault est ma confession. Il y a huict iours que ie me confesse. Il me sembloit mesme la nuict passé, que ie voyois les cieux ouuerts, & que Dieu me tendoit la main. Mes gardes m'en ont ouy rire de ioye en dormant. Ils ne se rebutent pas, & le prient de considerer qu'il n'est plus ce qu'il a esté. que dans vne ou deux heures il ne sera plus. qu'il faut changer d'estre pour estre tousiours. que son ame est preste de s'en aller rendre deuant le throne espouuantable du Dieu viuant, pour estre recompensee d'vne vie plus heureuse, que celle qu'il auoit passee en ce monde; ou condamné en vne peine infinie, en comparaison de laquelle ce qu'il souffriroit n'estoit qu'vne picqueure bien legere. Et l'ayans auec beaucoup de peine aucunement remis & disposé, il entre en l'examen de sa conscience, cependant que Voisin alla donner ad-

Les Theologiens se presentent.

Il les rebute.

Eux insistent.

Le disposent. mais

uis

uis du refus qu'il faisoit d'estre lié. Le Chancelier douta s'il l'y falloit contraindre. Le premier President respondit qu'il y auoit du danger à lui laisser les mains libres. Sillery asseuré par Voisin, qu'il est maintenant bien rassis, & que l'orage de son ame est appaisé; considera qu'en le voulant lier, on lui feroit rompre tous les liens de sa patience; & qu'à peine le pourroit-on mener au supplice qu'auec fureur & desespoir. On le laissa doncques libre de corps, afin qu'il demeurast plus libre en ses pensees. 1601

Il les portoit plus aux affaires de ce monde & de sa maison, qu'à celles de son salut, auquel il auoit si peu pensé, durant tout le cours de sa vie, qu'en sa confession, il se monstra tout nouueau, mesme en la forme des premieres prieres de sa Religion, pour laquelle neantmoins il vient de dire qu'il croyoit qu'on le fist mourir. Et ceux qui se trouuerent presents à ceste action, rapporterent que ses prieres sentoyent plus l'homme de guerre que le Chrestien, plus vn grand Capitaine qu'vn bon Religieux. Il prioit en commandant, & commandoit en priant.

Ne lui pouuoyēt faire oublier le monde.

Sa confession acheuee il se proumena par la Chappelle vne main au costé; & de l'autre tenant les cordons de sa chemise, attachoit, destachoit, rattachoit les boutons de son pourpoinct. Et Voisin estant reuenu lui dire que les Chancelier & premier President estoyēt fort contents d'ouyr sa patiēce & genereuse resolution à la mort, il lui parla fort de l'argent qu'il auoit à Dijon, de la valeur de ses pierreries; de ce que l'on lui deuoit, & de ce qu'il deuoit. Il recommanda qu'on payast quelques sommes qu'il deuoit à des gentilshommes, qu'il nomma, lesquels n'auoyent aucune scedule de lui. Mais tousiours s'eschappant à quelque exclamation pour son innocence, à quelque execration contre la-Fin; & demandant s'il seroit pas permis à ses freres de le poursuiure & le faire mourir.

Contenāce d'vn esprit merueilleusement esgaré.

La-dessus ceux qui l'auoyent gardé durant sa prison lui veindrent accoller la cuisse, ayans la main sur les gardes de leurs espees, les larmes aux yeux. Il les esmeut à pitié par l'inspection de son malheur! Les exhor-

Ses gardes prennent congé de lui.

1602 ta de bien seruir le Roi, contre lequel il protesta derechef n'auoir point forfaict, & se plaignit de ne trouuer grace ni pardon deuant icelui. Les pria de prier Dieu pour lui. & pour les obliger à ce charitable office, leur distribua ses habits, son manteau, sa monstre, ses linges, & autres hardes qu'il auoit en sa chambre. Il pria pareillement le Cheualier du Guet, de dire au Roi, que ses seruiteurs ne sçauoyent rien de ses affaires; qu'ils en estoyent innocents. & le repeta plusieurs fois. Que Hebert auoit trop librement parlé de chose qui n'estoit point en sa cognoissance. que se pensant descharger il s'estoit chargé. que neantmoins il lui pardonnoit. Que le Comte d'Auuergne ne deuoit point estre recerché à son occasion. & pria fort vn Exempt des gardes de l'asseurer qu'il n'auoit rien declairé contre lui pour le charger. ains seulement, que s'il auoit fait quelque chose mal à propos, c'estoit plus par necessité que par mauuaise affection. qu'il mouroit sans autre regret que de perdre son amitié, & que la brefveté de sa vie ne lui donnoit moyen de lui monstrer en effect combien il estoit son seruiteur. Le Comte lui manda, Qu'il receuoit son à-dieu comme d'vn bon ami. qu'il restoit au monde pour regreter sa mort tous les iours de sa vie, auec vn vray resentiment de leur parfaicte amitié. & sur ceste asseurance le prioit de lui laisser son fils donné pour le nourrir auec ses enfans. Il recognut vn Gentilhomme de la maison du Duc de Mayenne, & le pria de lui dire, que s'il auoit quelquefois donné subject de ne l'aimer en sa vie, il le prioit de croire qu'il mouroit son seruiteur, & des Ducs d'Aiguillon & Comte de Sommeriue ses enfans. Il pria pareillement Arnaut Secretaire du Marquis de Rhosny, d'offrir ses dernieres recommandations a son Maistre, & le supplier en son nom de se vouloir souuenir non tāt de lui qui s'en alloit à la mort, comme de ses freres & parents qui demeuroyent en vie. qu'il le tenoit pour bon seruiteur du Roi, vtile & necessaire à son Estat, & regrettoit de n'auoir creu son conseil.

Il descharge ses seruiteurs. & Le Comte d'Auuergne.

Les Chācellier & premier President le reuont voir.

Svr les trois heures le Chancellier & le premier President remonterent en la Chappelle; & le trouuans d'assez bonne humeur, fortifierent par leurs discours sa constance, & la patience à laquelle ils le croyoyent

mieux

mieux disposé qu'auparauant. Et desirans ouyr quelque particularité de sa bouche touchant la coniuration & ses complices, ne laisserent aucun tesmoing auec lui que les Docteurs & le Greffier. L'histoire ne dit point ce qu'ils apprirent durant vne heure, horsmis ce que la suite en pourra descouurir. Ils l'exhorterent à considerer que les iours de l'homme sont limitez ; que sa fin depend de la preuoyance du Gouuerneur de l'Vniuers. & receuoir la mort comme de la volonté de Dieu, qui le veut retirer du monde pour son bien en la vigueur de son aage, auant que quelque grande & longue misere l'en face desloger. Il leur respondit comme s'il eust esté plustost en estat de donner que de receuoir consolation. Non non Messieurs, ne vous trauaillez point à me fortifier contre la crainte de la mort. Il y a vingt ans qu'elle ne me fait point de peur. Vous m'auez donné quarante iours pour l'estudier. Mais ie ne pouuois croire que n'ayant esté en la puissance des ennemis de m'oster la vie, ie deusse estre si miserable que de receuoir la mort par le consentement de mes amis. Cela dict ils le laisserent ainsi resolu, & prirent congê les larmes aux yeux. Il ne les laissa point aller sans vne nouuelle protestation sur le point de sa mort, De n'auoir iamais rien entrepris contre le Roi, iurant que s'il l'eust voulu faire, il y auoit trois ans que le Roi ne seroit plus.

1602

Il leur dit choses dont la cognoissance ne doit pas estre commune.

Comme ils sortoyent de la Bastille auec Sillery, il enuoya le Cheualier du Guet prier de sa part le Chancelier que son corps fust porté à Biron au tombeau de ses ancestres. & de supplier le Roi qu'il lui plaise donner à son petit frere vn estat en la maison de M. le Dauphin. Et monstrant à ses gestes, à sa contenance, à ses paroles, se soucier moins de la mort que celui qui en est bien esloigné, donnoit à iuger qu'il se promettoit encore quelque effect de la grace du Roi, ou d'eschapper par quelque extraordinaire stratageme.

Ils lui disent le dernier adieu, & le laissent fort resolu à la mort, & constant à maintenir son innocence.

Les Theologiens l'exhorterent à ne rien reseruer de ce qui faisoit pour la descharge de sa conscience, & considerer qu'ils ne le pouuoyent absoudre que de ce qu'il confesseroit. Encores (dit-il) que le Roi me face mourir iniustement, ie l'ai serui auec tant d'affe-

1602 ction & d'obeissance,& me reste mesme sur les termes de la mort,tant de bonne volonté en son endroit, que si ie sçauois quelque chose conte sa personne ou son Estat,ie le dirois librement. Il declaire neantmoins quelque chose tout bas à ses Confesseurs,que Voisin escriuit.Le secret de la confession ne permet qu'on le reuele sinon à ceux qui en sont capables. On recueille neantmoins des responses aux accusations du Duc de Bouillon, qu'il chargea quelques-vns du Conseil.

On le fait descendre pour aller au supplice.

CINQ heures approchoyent, comme Baranton fut enuoyé lui dire qu'il estoit temps de partir. Et bien (ce dit-il) allons: il faut mourir. Deuant que quitter ses Docteurs il le pria de recommander à ses freres de sa part l'obeissance & fidelité qui les oblige au seruice du Roi, qu'ils ne se resentent de son malheur,& n'aillent à la Cour que le temps n'ait effacé ou du-moins amoindri la honte de sa mort.Il s'agenouille deuant l'Autel:& sa priere finie, se recommande à celles des assistans.

Il y va librement. mais à la venue du bourreau il rompt patience.

Au sortir de la Chappelle, l'Executeur se presente pour le suiure.Et lui se persuadant que c'estoit pour le lier: Va; retire toi (lui dit-il) ne me touche point qu'il ne soit temps. I'iray librement à la mort sans faire peine. mais on ne dira point que ie sois mort comme vn voleur ou vn esclaue. & iure Dieu que s'il l'approche il l'estranglera. Les Theologiens l'exhortent en descendant de resister à ces impatiences & tentations du diable, qui ne tasche qu'à desuoyer l'ame de son salut au poinct qu'elle a plus que iamais besoin de l'assistance diuine pour contrequarrer plus ardemment la violence de ses assaults. & lui remonstrent que ses boutees & saillies ne peuuent empescher son ame de sortir du lieu où elle ne peut demeurer contre la volonté de celui qui ne la donne que comme à louage.Il les escoute,puis iette trois grands eslans plaintifs, desquels il esleue le ton au prix qu'il les profere: & s'escrie fort hautement; Hé n'y a il point de misericorde au monde?Ie voi auiourd'hui tout le monde bandé contre moi.

IL entre en la cour; & voyant le Lieutenant ciuil, chez lequel il sçauoit que le Roi auoit logé la-Fin pour estre en seureté de sa personne: Monsieur le Lieutenant (lui dit-il) ie suis fort vostre ami; Gardez bien

de vous

de vous brouiller auec ce Magicien & sorcier que vous 1602
logez en vostre maison. Si vous le laissez faire, il vous perdra.

L'ESCHAFFAVLT estoit au coing de la Cour deuant la porte du iardin, haut de six pieds, long d'enuiron sept, sans parure, sans distinction. Il se mit à genoux sur la premiere marche du degré : leue les yeux au ciel, & prie Dieu à la soldade en peu de mots. puis monte auec autant de resolution & de hardiesse qu'en vn assault. Mais comme il y void le Bourreau, il lui lance vn furieux regard, & lui commande de se tenir à quartier iusqu'à ce qu'il soit prest à receuoir le dernier coup. Il iette son chapeau, son mouchoir, son pourpoint au premier saisissant. Vn valet du Bourreau fut toutesfois plus habile que tous autres. Et regardant des soldats qui gardoyent la porte armez de mousquets & d'arcbuses ; Hà (dit il auec vn extreme regret de se voir en spectacle) faut il mourir? n'y a-il point de pardon, ni de grace? Encore s'il estoit permis à quelqu'vn de ces bons compagnons me donner vne mousquetade, ie lui serois bien obligé. Quelle pitié de mourir si miserablement, & d'vn coup si honteux! Puis adressant sa parole aux assistans: J'ay disposé mon ame en l'estat qu'il faut pour la presenter deuant la face de Dieu. mais i'ay pitié de celle du Roi qui me fait mourir iniustement. Je meurs innocent: ceste mort est la recompense de mes seruices. I'ay failli, ie le confesse: mais contre la personne du Roy, iamais. Il y a dix ans qu'il ne seroit plus, si i'eusse voulu croire le mauuais cõseil qu'on me donnoit là dessus. Le trouble & l'angoisse de son ame estoit si grande, que n'agueres il disoit trois, & maintenant dix. Les Docteurs l'ayans derechef aucunement accoisé, il receut leur benediction.

Il monte sur l'eschaffaut.

Proteste encore de son innocence.

Alors l'Executeur lui presente vn bandeau, mais ce lui fut vne nouuelle atteinte, vn accroissement de doulenr, vn renfort d'impatience. Il iure derechef que s'il le touche autrement que de l'espee, il l'estranglera. Et iugeant qu'il n'auroit pas l'asseurance de voir en cest acte la mort à yeux ouuerts, il redemanda son mouchoir pour s'en seruir: ses yeux enfoncez, & sa veuë esgaree faisans recognoistre, qu'il y auoit de l'esgarement en ses pensees.

1602 Voiſin le prie de poſer toutes ſes paſſions, temperer ſes ardeurs, eſleuer ſon eſprit là où il deuoit deſirer que ſon ame quittant ce corps allaſt cercher vn repos eternel: & ſe rendiſt docile à la lecture de ſon Arreſt. Il ſe faſche qu'on lui vueille encore donner ſubiect de reclamer ſon innocence, & declamer contre l'iniquité de ceux qui l'ont condamné, contre la cruauté (comme il l'appelle) du Roi, duquel il ne peut obtenir remiſſion. & croid que c'eſt lui faire ſentir la mort deuant que de mourir. Voiſin repart, qu'il ne ſe peult autrement. Il replique qu'on ſçait aſſez pour quelle cauſe il eſt là, puis adiouſte comme par conceſſion, Et bien, li. Il le laiſſe faire, & ne dit mot iuſques à ceſte clauſe, *cõtre la perſonne du Roy.* Ici il rompt patience, & s'eſcrie comme à la premiere lecture & plusieurs autres fois: que cela eſt faulx: qu'il n'a iamais eu ceſte volonté: que Dieu eſt ſon Iuge. qu'il veut eſtre pour iamais priué de ſa grace s'il eſt vray, que depuis vingt & deux mois il n'a rien faict contre le ſeruice du Roi, qu'il penſoit bien auoir eſcrit des lettres: mais qu'il en auoit eu pardon du Roi. proteſtant & coniurant la compagnie, de prendre pour ferme verité les paroles & ſerments qu'il leur donnoit deuant eux comme deuant Dieu. Et prononça tant d'autres paroles qu'on ne pouuoit ouyr ni le Greffier ni le Condamné. Vn homme de grand cœur ne peult endurer qu'on l'appelle traiſtre, ce vice eſt trop odieux, & le reproche inſupportable, pour ce ne vouloit-il point ouir ſon Arreſt.

Eſcoute ſõ Arreſt, mais non ſans interruptiõ. &

L'Arreſt leu, les Docteurs l'admoneſtent de renoncer entierement à la terre, implorer le ſecours du Ciel, reſigner ſon ame à l'eternelle ordonnance de l'Eternel, & ſon corps à ce que la Iuſtice en auoit ordonné. Il fait encore quelque priere à Dieu, puis ſe bande les yeux auec ſon mouchoir, & demande au Bourreau où il ſe doibt mettre. Le Bourreau lui monſtre le lieu au doigt. Il arrache de colere ſon mouchoir. Et, Où eſt-ce, là? (dit-il) tu vois bien que ie ne voy goutte, & tu me monſtres cõme ſi ie voyois clair. Il ſe rebande & commande au Bourreau qu'il ſe deſpeſche, comme prenant à grande peine de languir en l'attente de la mort. Le Bourreau lui dit qu'il ſe deuoit agenouiller afin qu'il ne fiſt rien mal à propos. Non non (dit il) ie ne bougeray. ſi tu ne peux en vn coup,

Les remõſtrances des Docteurs.

Se bande, desbande & rebande les yeux.

coup, mets-en trente. On le semond de s'agenouiller. Il le fait & repete ces mots imperieux, Despesche, despesche. Il se releue, arrache encor son mouchoir, & iettant les yeux sur le Bourreau, donne à iuger ou qu'il lui veut oster son espee, ou que l'apprehension de la mort lui donne de terribles trauaux. & reuient à ses ordinaires clameurs; Hà, n'y a-il point de misericorde! faut-il mourir si miserablement, apres tant de seruices? Le Bourreau le prie de permettre qu'il lui couppe les cheueux par derriere. A ceste parole sa colere passe en fureur, & le poulse tout hors de soi-mesme. Il se relance aux sermens, que s'il le touche autrement que de l'espee, il l'estranglera. On lui remonstre qu'il est trop soigneux de son corps: qu'il n'est plus à lui. Il n'en escoute pas d'auantage, son sang s'eschauffe plus que iamais: la couleur lui monte au visage, & se retournant auec emotion qu'vn autre appelleroit rage, iure derechef qu'il ne veut pas qu'vn si meschant homme le touche tant qu'il sera en vie. que si on le met en colere, il estranglera la moitié de ceux qui sont là, & contraindra les autres à le tuer. Ceux qui estoyent sur l'eschaffault descendent, & laissent le Bourreau bien marri d'en auoir pris la charge sans le lier.

1602

S'agenouille, puis se releue comme en furie, & arrache son bandeau.

MAIS dequoi lui seruent toutes ces fougues qu'on n'a iamais veu prattiquer qu'à lui? Est-ce pour accroistre la reputation de sa valeur, & perpetuer la memoire de sa mort? plus glorieuse seroit-elle, s'il l'eust enduree auec vne paisible tranquillité d'esprit, auec vne vraye recognoissance de son Createur, vne parfaicte asseurance de sa misericorde en Iesus Christ; & s'il eust esloigné ces furieux eslancemens du dernier acte de sa vie.

Le dernier acte de sa vie est tout plein de furieuses saillies.

LES Theologiens remontent sur l'eschaffaut, & le prient au nom de la saincte passion de nostre Seigneur, de se resoudre à franchir le passage qu'aussi bien faloit-il faire tost ou tard. & lui donnans quelques autres bonnes paroles en l'oreille, refroidissent vn peu ces impetueuses saillies, esclaircissent le trouble que lui donnoient en son ame & la proximité de la mort, & la presence du Bourreau. Il se resould tout à coup, puisqu'il ne void esperance ni apparence de liberté: mais non sans ietter plusieurs regrets de mourir, non sans auoir de grands eslancemens & frayeurs de la mort. Chose estrange! qu'vn aussi

Ses confesseurs les accoisent à peine. &

1602 grand courage que les siecles en ayent iamais porté, vn courage qui s'est tant de fois ietté comme à corps perdu tout au trauers des escadrons ennemis, sans peur, sans apprehension, sans croire par maniere de dire qu'il y eust vne mort pour lui; se trouue maintenant si sensible aux dernieres poinctes de la mort. Les atteintes en sont par-delà toute comparaison plus pressantes, quand elle vient de sang froid. Et ceux qui sçauent ce que nous auons souuent ouy dire au Chirurgien duquel il se seruoit pour lui tirer du sang lors qu'il auoit besoin d'ouurir la veine: Que le Duc de Biron s'estonnoit lui-mesme de ce que n'ayant iamais eu crainte d'vn coup d'espee, il fremissoit à l'apprehension d'vne bien legere picqueure de lancete, s'esbahiront moins des estranges & non ouyes frayeurs que lui donne à ceste heure vne tant horrible separation du corps & de l'ame. Il faut dire la verité: Que comme les plus doctes que l'on a mesme cuidé n'ignorer rien de ce que l'homme peut sçauoir, ont tousiours modestement confessé, que la plus grande partie de ce qu'ils sçauoyent, estoit la moindre de ce qu'ils ignoroyent: Aussi la plus rare asseurance, la plus determinee vaillance de l'homme, n'est rien au prix de la foiblesse de la nature humaine.

Lui donnent la derniere benediction.

Les Docteurs le iugeans hors des apprehensions d'vn si tragique deslogement, & son ame en estat de ne prendre point de mauuais parti, lui donnent la derniere absolution. Il se remet à genoulx: & s'escrie par trois fois, Mon Dieu, mon Dieu, mon Dieu, ayes pitié de moi! puis se retournant vers l'Executeur, prend le bandeau qu'il tenoit en la main, & prie Baranton de lui faire ce dernier acte de courtoisie, de lui venir retrousser ses cheueux par derriere. Baranton le fait: & lui de son mouchoir se bande les yeux. Les Docteurs l'entretiennent en ceste bonne disposition, & l'asseurent que son ame est sur le poinct de monter au ciel, de voir son Dieu en face, & participer à sa gloire. Ouy (ce dit-il) le ciel est ouuert pour receuoir mon ame. & baissant le col, abandonne son corps au Bourreau pour en faire la volonté de la Iustice. Le Bourreau considerant qu'il se pourroit bien desbander pour la quatriesme fois, auoit iugé

Il tend le col pour receuoir le coup.

Le Bourreau l'amuse, &

iugé qu'il le faloit surprendre. Il l'amuse de paroles, le prie 1602
de ne lui point imputer sa mort: qu'il ne s'en peut desdi- *le surprēd*
re estant executeur de la iustice du Roi. qu'il dist sa der- *pour n'e-*
niere priere pour recommander son esprit à Dieu : mais *stre sur-*
cependant il fait signe à son valet de lui tendre l'espee *pris.*
qu'il tenoit au pied de l'eschaffault. laquelle on ne vid point plustost entre ses mains que la teste hors des espaules. Teste, de laquelle on pourroit dire comme le renard de celle de marbre, laquelle ayant trouué, tourné, retourné, & contemplé tout à son aise : C'estoit là (dit-il) vne belle teste, si elle eust esté fournie d'entendement. Teste si pleine de vanitez, & des fumees d'ambition, que le vent dont elle estoit enflee la poulsa iusqu'en terre. le valet la reietta sur l'eschaffault. Le corps fut mis en chemise, couuert d'vn drap blanc, & sur les neuf heures du soir enterré dans l'Eglise sainct Paul, sans paiement, sans ceremonie, sans pompe funebre.

On dit du Chesne qu'il est cent ans à croistre, cent ans en estre, & cent ans à descroistre. Mais on dira de ceste plante [que le Roi auec tous les regrets du monde a esté contraint de retrancher, non qu'esbrancher] comme des fleurs trop tost escloses, qui se destruisent au premier froid. Le Duc de Biron auoit essoré sa bonne fortune aussi haut que le peut desirer vne grande ambitition. & voici qu'il s'est venu de lui mesme embattre à tire d'aile en son propre malheur. L'affluence des grandeurs fournit de matiere au flambeau de l'auarice. & la malice rencontrant de puissantes aides, conçoit des choses, qui donnans force à vne mauuaise volonté, rendent la mauuaistié intolerable. mais l'homme en fin paye l'amende de ses deportemens par vne mort digne de sa vie. L'eschele par laquelle il se cuidoit guinder aux supremes grandeurs, est celle qui l'a precipité en extreme ruine. Ce n'est pas la raison qu'vn seruiteur caresse par son maistre, deuienne si haut à la main qu'il ne vueille rien endurer. Maladuisé, qui va donner de la teste à son escient contre la pierre qu'il peut euiter en agreant. Vn peu de submission eust entretenu la bienvueillance de son bienfaicteur, à qui le faire & le desfaire estoit tout-vn. Bien est fol celui qui veut faire teste à qui la lui peut rompre quand il voudra. Car plus les cimes

1602 sont hautaines, plus elles sont subiectes aux foudres & tonnerres. Le Ciel n'endure pas qu'on marche du pair auec ses enfans qui sont les dieux de la terre, ni qu'on entreprenne de voler au-delà de celui qui donne des ailes.

La France deplorera tousiours le malheur du Duc de Biron.

Tant que la memoire du Duc de Biron durera, la France deplorera son malheur, & regrettera qu'vn si vaillant homme, vn courage doué de qualitez peu communiquables à plusieurs, vn Cauallier inimitable aux effects de la guerre, vn Capitaine accompagné de bon heur en tous ses exploits, infatigable es plus rigoureux trauaux, hardi, vigilant, actif, le fleau des ennemis, les delices de son Prince, qui d'eschelon en autre l'auoit esleué iusques aux plus haults grades de son Estat, l'ayant en consideration de sa valeur, faict de simple Gentilhomme Admiral, puis Duc, Pair & Mareschal de France, Gouuerneur de Bourgongne; & pour comble, Lieutenant en ses armees; ait si miserablement laissé degenerer sa gloire en infamie, sa vaillance en ambition, sa fidelité en perfidie, ses merites en ingratitude, ses vertus en vices, & par les tenebres de ses dernieres actions, obscurci la splendeur des premieres. Tragedie digne certes d'oubliance eternelle, mais comprise en l'histoire pour opprobre à ceux qui prostituent leurs ames & consciences à la deuotion de l'estranger ennemi, & partissent leurs cœurs à plusieurs, qu'vn seul doit auoir tout entier! Heureux ses parents, & tous ceux qui l'ont aimé, si pour recompense des haults faits qui nous ont tant signalé la memoire de sa vie, ils pouuoyent obtenir qu'vn perpetuel silence effaçast la honte de sa mort! Il est impossible qu'on ne loue ce qu'il a fait, qu'on ne blasme ce qu'il a voulu faire.

La-Fin ne sçauoit pas les dernieres resolutiõs d'icelui.

Le Baron de Lux les declaira au Roi, &

Depuis que la Fin eut rompu auec le Duc de Biron, les dernieres resolutions de ceste cabale lui furent incognues. Il estoit toutesfois expedient que le Roi penetrast dans les secrets de la conspiration. Le Baron de Lux en estoit le principal depositaire. Soubs la parole que le Roi lui donna de venir & retourner seurement, il en dechifra ce qu'il sçauoit, & contenta si bien le Roi, qu'on l'ouyt protester qu'il ne voudroit pas pour deux cents mille escus n'auoir parlé au Baron de Lux. Il en obtint

obtint pardon. & son abolition receuë au Parlement de Paris, celui de Dijon le confirma aux honneurs qu'il auoit euz comme Lieutenant au gouuernement de Bourgongne & pays eschangez. Roger de Bellegarde premier Gentilhomme de la chambre du Roy, & grand Escuyer de France, y fut establi Gouuerneur soubs la minorité de M. le Dauphin, attendant que l'aage lui donne la capacité de le gouuerner en chef. Il en fit le serment trois iours apres l'execution susdicte. 1602

L'Executé n'auoit rien voulu dire de ses complices. On ne trouuoit aucune preuue par escript de ceux qu'il nommoit en ses lettres. Leur prudence à s'empescher d'estre conuaincus de mesme que leur Chef, les sauua de naufrage. Les secrets d'vne entreprise ne doiuent point passer l'enclos des levres. La langue y doit faire tout, la plume rien. Le Secretaire Hebert auoit enduré la question ordinaire & extraordinaire. Sa souffrance & son silence lui donnerent gain de cause. Mais la benignité du Roy lui fut vn leurre plus pressant que celui de la iustice. L'asseurance du pardon extorqua de lui ce que la violence des tourments n'auoit seu faire.

Baron de Fontanelles rõpu tout vif.

AINSI les aduis du Baron de Lux fortifiez par Hebert, le Baron de Fontanelles gentilhomme Breton, amené prisonnier en la Conciergerie, conuaincu des intelligences auec le Duc de Biron, & d'auoir promis de liurer le port de Dornaueneſt en Bretagne aux Espagnols, fut le XXVII. de Septembre trainé sur vne claye en Greve, & là rompu tout vif sur vne rouë.

Mombarot amené dans la Bastille.

MOMBAROT Gouuerneur de Renes fut aussi descrié de mesme, bien qu'il n'eust rien oublié de ce qu'il pouuoit pour l'establissement de l'autorité Royale en la Prouince de Bretagne, mesme en la plus grande fureur des dernieres insolences. mais en vn temps confus vn bien petit nuage se prend pour auantcoureur d'vn grand orage. & le soing continuel qu'a le Roy du repos de son Estat, l'oblige d'auoir l'œil ouuert à tout ce qui le pourroit trauerser. La saison estoit pleine d'ombrages & de meffiance, & se faloit asseurer de ceux dont la Fidelité pouuoit estre suspecte. Ainsi Mombarot fut conduict de Rhenes en la Bastille à Paris, & là retenu pour

1602 informer plus amplement, puis que ses principaux accusateurs ne peuuent verifier par aucuns escripts, qu'il se soit esloigné de l'affection & fidelité qu'il a ci-deuant tesmoignee pour le seruice de sa Maiesté. C'est vne chose egalement difficile, de viure sans reprehension, sans ennemis & sans enuie. Mais la iustice du Roy n'enueloppe point l'innocent auec le coulpable, & ne manquera non plus à ce prisonnier, que sa clemence à d'autres qui se sont trouuez flaistris de ces derniers desuoyemens, comme verrons en suite.

Le Comte d'Auuergne eslargi.

Le Comte d'Auuergne auoit pour assiduel solliciteur de sa deliurance la Marquise de Vernueil sa sœur de mere. Et le Roy lui ouurant le thresor de ses faueurs & bonnes graces, fit paroistre le deuxiesme d'Octobre, que c'est le propre d'vn grand & magnanime courage, d'oublier les iniures.

Le Prince de Ioinville baillé en garde.

Le Prince de Ioinville fut arresté pour auoir trop inconsiderément escouté des ouuertures qu'on lui auoit faictes contre le deuoir qui l'oblige à sa Maiesté. Le Duc de Guise son frere en eut la garde, & Sylleri le commandement de l'ouyr en l'examen & descharge de sa conscience sur ce faict. Les raisons en pouuoyent estre suspectes aux Gouuerneurs des Prouinces: & les Princes de mesme maison eussent peut estre apprehendé quelque nouueau resentiment du siecle passé. Pour ce le Roi leur leua tous scrupules par ses lettres du mois de Decembre, les asseurant que ce n'estoit qu'vn faict particulier pour lui, auquel pas vn de sa maison n'auoit aucune part. Le desir de paroistre en despense sortable à son extraction, emporte aisément la ieunesse, quand les ressorts de sa continence & moderation ne sont assez forts pour rompre les allechemens estrangers.

Le Duc de Bouillon accusé.

L'affaire du Mareschal de Bouillon aura plus longue suite. Au voyage de Poictiers il demanda congé au Roy d'aller voir ses maisons & terres qu'il n'auoit veuës depuis huict ans. Dés lors sa Maiesté lui fit cognoistre qu'elle auoit plusieurs aduis qui lui donnoyent mauuaise opinion de sa fidelité. & lui permit neantmoins de faire vn voyage en Gascongne. Auiourd'hui que ses accusateurs se renforcent, le Roi lui mande qu'il vien-

vienne se iustifier des charges qu'on lui met sus. D'vn costé plusieurs exemples recents d'vne incomparable doulceur & clemence l'inuitent à obeyr: mais de l'autre il croid que reuenir seroit venir cercher à son-escient vn malheur qui suit bien souuent vne fortune desarçonnee. Il supplie donc le Roy de lui permettre qu'il se presente à la Chambre de Castres, afin que par l'examen & recerche de sa vie, toutes ses actions soyent balancees par les equitables mains des Iuges establis en icelle. 1602

Mais le Roy ne parloit point de le mettre en Iustice, & n'estãt pas du ressort de ceste Chambre, elle n'en eust peu cognoistre sans euocation & nouuelle attribution par l'ottroi de sa Majesté. Sa Majesté lui mande derechef qu'il vienne. Mais comme vne grande faueur perdue ne peut estre sans meffiance, au lieu du chemin de la Cour, il prend celui d'Oranges, va passer à Geneue, à Basle, à Strasbourg, à Heidelberg; & seiourne plusieurs mois auec l'Electeur Palatin son beaufrere, esperant que sa patience & le temps, vrais medecins de la douleur, & peres de la verité, instruiront le Roy de l'extreme desir qu'il a de remeriter ses premieres faueurs, & que sa Majesté prendra pour excuse, la crainte de voir en face son Prince courroucé.

Les amis de ceste Couronne s'en esiouissent.

Les ennemis en desadvouënt l'intelligence.

Il y va de l'interest commun à tous les Princes de punir les trahisons. pource que quand elles sont descouuertes, ils s'en esiouissent & congratulent ensemble. La Roine d'Angleterre & le Roy d'Escosse le practiquent maintenant. Le Roi d'Espagne en a fait de mesme par Taxis, mais par maniere d'acquit, & plus par imitation que par affection. L'Archiduc se deschargea sur le Comte de Fuentes, & se trauailla fort à persuader au Roi, que ceste derniere infidelité n'auoit rien ni de son inuention, ni de son intention. Le Duc de Sauoye enuoya le Comte de Fiesque: mais plus pour remarquer quel iugement on faisoit des choses passees, & quelle en pourroit estre la consequence, que pour tesmoigner aucun desplaisir qu'il eust d'estre fait auteur de si mauuais offices. Il leur faloit autre chose que des paroles pour donner poids à leurs excuses. Aussi les derniers n'eurent mesme œil, ni mesme accueil que les premiers. & les paroles de ceux-ci

1601 ne porterent ni persuasion ni creance. Tous eurent neãtmoins le credit apres leur audience à Monceaux, d'aller à la chasse du loup auec le Roi. & les Anglois particulierement, le plaisir de voir courre vn animal dont la curiosité de leurs Rois a de long temps extirpé la race en Angleterre, pour le dommage qu'ils portoyent aux bestes à laine, où la richesse des toisons se met entre les plus grandes du Royaume. Les Ambassadeurs congediez retournerent vers leurs maistres. Et le Comte de Fiesque ne fut si tost arriué, qu'on vid la Sauoye toute couuerte de gendarmerie, sans que l'on sceust à quel dessein. Les grandes caresses toutesfois, & les incroyables demonstrations de bien-vueillance qu'on voyoit Albigny receuoir du Duc de Sauoye, donnoyent à presumer qu'ils meditoyent quelque grand effect, au fond duquel peu de personnes penetroyent. Nous en verrons voler les esclats en suite, mais auec autre issue qu'ils ne se promettent.

Vingt & trois enseignes d'Espagnols, qui faisoyent au moins trois mille hommes, auoyent desia passé les monts, & trente autres s'estoyent desembarquees pres de Genes. Le Sauoisien auoit deux mille Napolitains & autres en diuers lieux departis es garnisons. Il attendoit des Landscnets, & fortifioit S. Genis, bien que par le dernier Traicté il ne puisse fortifier aucune place proche du Rhosne. Lui & le Comte de Fuentes, nonobstant leurs dissimulations, portoyent auec tant d'impatience la destruction du principal arcboutant de leur conqueste imaginaire, qu'ils en perdoyent & le repas & le repos. Leurs discours n'estoyent que menaces; & leurs meditations, rien que vengeances. Ils eussent volontiers à la façon des Geans amoncelé leurs montagnes l'vne sur l'autre, pour les renuerser en suite contre la France. Le Roi sçauoyent bien qu'ils en vouloyent egalement à la ville de Lion. que de S. Genis on peut aisément former quelque dessein, ou sur Lion ou sur Vienne, toutes deux assises sur le Rhosne. Et desia plusieurs murmuroyent que par la teste du Mareschal de Biron, l'on pensoit auoir dissipé toutes les nues qui nous menaçoient de tempeste, mais qu'il en restoit encore assez pour faire de

de grands orages. Le Roi pourueut à sa frontiere & se tenant sur ses gardes en vn soupçon si apparent, fit que le Duc de Sauoye parsemant ses troupes aux garnisons de toutes ses places, monstra qu'il craignoit plustost d'estre encore vne fois forcé par les armes de sa Maiesté, & de n'en auoir si bon marché qu'à la premiere. Mais la fin de l'annee nous aprendra, que ces gens de guerre n'estoyent destinez que pour Geneue, laquelle il court des long temps sans la pouuoir attraper. 1602.

Il en veut à Geneue puis qu'il ne peut brouiller en Frãce.

AINSI toute la colere & les fumees de ceux qui ne se pouuoyent taire sur la mort du Mareschal de Biron, s'estans euaporees sans effect; & sa teste ayant apris à ces cœurs volages, qui par la vanité de leurs esperances chimeriques voloyent n'agueres par delà les Pyrenees, que les promesses d'Espagne ont tousiours esté funestes à ceux qui les ont escoutees: la Prouince de Dauphiné desirant faire cognoistre en effect, combien elle participoit au bonheur de ceste coniuration, par lequel on voyoit ceste coniuration plustost esteinte, que la perfidie des coniurez n'en auoit allumé les flambeaux; & rendre les premiers deuoirs de sa subiection au Prince que la benediction du Ciel leur a donné pour souuerain Seigneur dés la premiere heure de sa naissance, en vertu de la donation faicte à la Couronne de France, par Humbert de la Tour-Dauphin: choisit & deputa quinze ou seize personnages de tous les Ordres du pays, & fit chef de ceste legation, Hierosme de Villars Archeuesque de Vienne. Lequel ayant auec les autres Deputez faict la reuerence au Roy & à la Roine, puis exposé par deux autant graues que doctes harangues la charge qu'il auoit des Estats du pays, alla voir à S. Germain en Laye leur nouueau Prince, & se vantera desormais d'auoir le premier harangué deuant lui.

Le Dauphiné viẽt faire hommage à M. le Dauphin.

VN buffet entier de vaisselle d'argent richement façonnee, & enrichie de plusieurs figures de Dauphins, du prix de douze mille escus, accompagna ceste harangue non moins convenable que la legation fut agreable au Roy, pour estre faicte sans semonse & dans la premiere annee de l'enfance de son fils: preuue singuliere du deuoir & de l'affection de bons subiects. Tous ceux qui estoyent au seruice de ce Prince furent honorez de me-

Present de la prouince du Dauphiné à M. le Dauphin.

1602 dailles, portans d'vn costé vn Dauphin, & en l'autre Thetis, qui laue son fils Achille dans le Styx, pour le rendre invulnerable.

Abolitiõ de la Pãcarte. &

TOVTES choses alloyent à souhait au Roi. & la France louoit sa benignité, d'auoir auec peu de sang esteint le feu qui la menaçoit d'vn general embrasement: comme voici qu'vn nouueau surcroist de ioye publique par la reuocation de la Pancarte, qui contenoit l'imposition du sol pour liure, donna nouueau subiect aux François de benir la longueur & prosperité du regne de sa Majesté.

Surhaulsement des monnoyes. dõt s'ensuit

ET d'autant que tout le traffic estoit quasi reduict au seul billonnement & transport des especes d'or & d'argent hors du Royaume, par l'intelligence des estrangers auec aucuns de ses subjects, dont la continuatiõ ne pouuoit estre que ruineuse à son Estat: le Roi ne trouua point de plus necessaire ni de plus iuste remede à ce mal, que de surhaulser les monnoyes, afin que reuenans au plus pres de la valeur des especes estrangeres, & du cours que ses billonneurs & marchands leur donnoyent licentieusement, ce qui causoit vne grande diminution du commerce en le transportant, donnast de l'aisance & de la commodité en demeurant. L'escu d'or qui valoit trois francs, fut rehaulsé de cinq sols, le franc d'vn sol & quatre deniers, le quart d'escu d'vn sol, afin que les pieces d'argent reuinssent à la valeur de trois liures quatre sols pour escu, en sorte neantmoins que trois liures feront tousiours l'escu, & que les comptes qui se faisoyent auparauant par escus es contracts, obligations, & actes de iustice, se practicqueront desormais par liures, comme deuant l'Edit par le Roi Henri III. l'an M.D.LXXVII. Telle chose semble vtile & bonne pour vn temps, que l'abus & la corruption rend à la longue fort preiudiciable au public.

Vn desordre parmi le peuple.

CE surhaussement apporta du trouble & de la confusion parmi le peuple, & enrichit fort les trebuchets. Car on ne vouloit point receuoir de pieces d'or ou d'argent, que la rigueur du poids n'y fust obseruee. le peuple rebutoit les legeres, & les riches les receuoyent à bon prix: autrement les pauures estoyent contraincts de les

porter

porter au billon. Pour esclaircir le trouble & dissiper la confusion, sa Maiesté declaira par autre Edict, Que les escus legers d'vn grain auroyent cours, & les quarts d'escu manquans de quatre, seroyent bons & valables, & ainsi des autres especes, pour le soulagemẽt des pauures qui pouuoyent mourir de faim auec vn quart d'escu leger en la main. Certes il n'y a loi où l'homme doiue estre plus religieux qu'en celle des monnoyes. Car qu'est-ce qu'on ne violera, si lon n'espargne pas mesme ce qui porte l'image du Prince? 1602 *Radoubé par Edict du Roy.*

Le ciel a n'agueres contribué ses benedictions à ce Royaume par l'establissement de la paix, & par l'extirpation des premieres semences de diuision que les ennemis de cest Estat y pretendoyent semer de nouueau. La terre aussi lui vient à l'enui faire monstre d'vne nouuelle production de ses richesses. La bonté de l'air & des eaux de la France auec la iuste temperature de son terroir, a d'ancienneté ouuert tous les thresors qui se peuuent esperer de la benediction de Dieu, par tous les fruicts que la terre peut enfanter, en bleds, vins, huiles, sels, eaux doulces & salees, fruictages, legumes, guesdes, pastels en abondance, en haras de bestes cheuallines, à corne, à laine, gibbier, volailles, & toutes sortes de nourritures à foison: en bains, & autres secours des maladies, ausquelles la nature humaine est subiecte, dont s'ensuiuent des effects admirables. Et non contente de donner liberalement tout ce que peut rapporter & son solage & sa superfice: voici que comme bonne & charitable mere à ses enfans, elle ne veut permettre que les François se peinent à lui fouiller dans les concauitez de ses entrailles, comme ceux qui se sont abandonnez à ceste insatiable cupidité pour laquelle ils ont exercé des cruautez non ouyes ailleurs contre ces pauures peuples de leur nouuelle conqueste, desquels on peut dire, que forçant autrui à leur ouurir les veines de la terre, ils ont eux-mesmes perdu les voyes du ciel. Elle leur presente d'elle-mesme son sein, sa poictrine, & leur fait voir à l'œil, comme toucher au doigt, ce qu'elle y renferme de plus precieux. Es monts Pyrenees, des mines d'or & d'argent, d'estain & de cuiure. Es montagnes de Foix, des mines de iais, d'escarboucles, & autres pierres precieuses. En

1602 Giuaudan & aux Seuenes, des mines de plomb & d'estain. En Viuarez, des mines de plomb. A Carcassonne, des mines d'argent. En Auuergne, des mines de fer & d'acier. En la Brie & Picardie, des mines de marcasites, d'or & d'argent. En somme à peine reste-il prouince en France qui ne se face auiourd'hui cognoistre fructueuse en substances minerales & metalliques.

Reglement sur les œuures & ouuriers des mines.

Et pour induire ses subiects à faire vne exacte recherche desdites mines, faire quicter aux estrangers les minieres des autres pays, & les appeller aux siennes beaucoup meilleures : le Roy imitant ses predecesseurs, qui ont tousiours fauorisé les œuures & entreprises des mines, en regla par Edit general les œuures & les ouuriers, confirma de nouueau plusieurs beaux & grands priuileges, franchises & libertez, auec gages, au Grandmaistre surintendant & general reformateur d'icelles, au Lieutenant general, au Contrerolleur general, à tous ceux qui seroyent commis aux charges & offices de ces mines, & à tous ouuriers, tant regnicoles qu'estrangers, auec vn establissement de l'ordre requis en sa police & iustice, sur tous metalliers, metaux & mines appartenans à sa Maiesté, dont il excepta les mines de soulfre, salpestre, fer, acier, petriol, charbon de pierre, ardoise, plastre, croye, pierres à bastir, & meules de moulins, qu'il declaira laisser aux proprietez des lieux. Roger de Bellegarde, Grand-Escuyer de France fut le premier Grandmaistre des mines. Rusé-Beaulieu, Secretaire d'Estat, lieutenant general. Berghen, Aleman de nation, & premier Valet de chambre du Roi, Contrerolleur general.

Ambassadeurs des Ligues pour le serment de leur alliance.

Les commoditez que rapporteront ces mines & substances terrestres, estans biẽ mesnageres, viendroyẽt bien à propos pour le payement entre autres choses des pensions estrangeres, ausquelles ceste Couronne est fort auant engagee, notamment aux Suisses & Grisons, comme nous auons apris par le Traicté ci-deuant faict auec leur Republique par les Ambassadeurs du Roi. Ceste action leur a donné tant de peine, & requis tant d'industrie, que nous la pouuons mettre auec raison entre les plus illustres & plus importantes de celles du

regne

regne present. Ceste alliance auoit esté acceptee & concluë à Soleurre. Il en faloit iurer l'obseruation : mais la forme qui donne l'estre à la chose, ne se pouuoit faire qu'en la presence du Roy. 1602

Quarante-deux Deputez veindrent doncques de leur part auec pouuoir de receuoir & prester le serment requis en cest affaire, duquel comme les principes sont iustes & saincts, les effects heureux & certains : aussi les Ambassadeurs destinez pour lui donner son ciment & sa fermeté, sont personnes choisies, dont l'aage & la prudence a temperé les humeurs, & qui par plusieurs actions ont tesmoigné leur affection & fidelité au bien public. Par l'ordre du Roi les Gouuerneurs, Maires & Escheuins des villes ausquelles ils passerent, leur firent vn fort honorable accueil, les traitterent de viandes somptueuses & vins exquis.

Ils sont traitez sur les chemins.

Sillery & de Vic les allerent festoyer de par le Roy à Charanton pres Paris ; le XIIII. d'Octobre. & montez à cheual furent conduicts par eux & par autant de Gentils-hommes François, que d'Ambassadeurs, iusques à mi-chemin. A mi-chemin le Duc de Montbazon, Pair de France, & Montigny Gouuerneur de Paris, accompagnez d'enuiron six vingts Gentils-hommes, leur firent la bien venue au nom de sa Maiesté. & des lors le Duc de Montbazon & Sillery prenans au milieu d'eux le premier Ambassadeur, Montigny & de Vic, le deuxiesme, marcherent ainsi trois à trois, iusqu'aupres de la porte Sainct Antoine, estant chasque Ambassadeur au milieu de deux Gentils-hommes François, lieu qu'on donne ordinairement à ceux que lon veut honnorer. Et enuiron cinquante pas hors de la porte : le Preuost des Marchands accompagné des Escheuins vestus de leurs robbes miparties d'escarlate rouge & drap noir, des Conseillers de Ville, Quarteniers & principaux Bourgeois de Paris, des trois compagnies d'Archers de la ville (sans mettre pied à terre, pour euiter le desordre & la confusion que la foule eust faict au remonter) leur rememora l'ancienne amitié & bien-vueillance du peuple de Paris, leur en promit la continuation soubs l'obeissance qu'ils doibuent à sa Maiesté, les asseura du contentement & de la ioye que tous receuoyent de leur arriuee

Festoyez à Charanton.

Saluez au nom du Roi. &

Du corps de la ville de Paris.

1602 pour vn effect vtile & agreable à toute la France. & furent ainsi menez au logis qu'on leur auoit ordonnez; ausquels, pour premiere preuue de leur bien-venue, en consequence des paroles susdites, ils trouuerent des presents conuenables, pour irriter & appaiser la soif: force iambons de Mayence, des confitures seches; bon nombre de bouteilles d'hypocras blanc & clairet, des vins d'elite; & des flambeaux de cire iaune pour leur lumiere.

Le Chãcellier les traite.

Le lendemain ils furent somptueusement traictez par le Chancellier en son logis. Apres disner il alla se rendre aupres du Roi, pour les receuoir à l'heure qu'il plairoit à sa Maiesté de les voir. Entre vne & deux heures le Duc d'Esguillon grand-Chambellan de France accompagné d'enuiron soixante ieunes Gentils-hommes, les alla prendre pour les mener au Louure, chascun le sien, estants les gardes Françoises & Suisses en haye, depuis le Louure, iusqu'à l'hostel de Longueville. A l'entree de la grand' cour du Louure il quitta sa place au Duc de Montpensier Prince du sang, qui les receut accompagné de plusieurs Cheualiers du sainct Esprit & Seigneurs de qualité. Et au bas du grand degré du Louure, le Comte de Soissons aussi Prince du sang & Grand-maistre de France, les veint saluër, accompagné des Gouuerneurs de prouinces & plus vieux Cheualiers qui se trouuerent à la Cour & le Duc de Montpensier s'estant retiré en la chambre du Roi, comme auoit faict le Duc d'Esguillon à l'arriuee d'icelui; le Comte les mena dans la chambre de sa Maiesté à trauers les cent Suisses de la garde du Roy, & les Archers de la garde, qui faisoyent deux autres hayes iusqu'à la porte de la chambre de sa Maiesté.

Le Duc d'Esguillon les va querir.

Comme ce grand Luminaire qui commande sur le iour est au firmament enuironné des autres planetes qui rendent l'esclat de ses raiz d'autant plus brillant: aussi trouuerent-ils le Roi seant au milieu de plusieurs Princes de son sang, & autres; d'Officiers de la Couronne, Gouuerneurs des prouinces, Cheualiers & Seigneurs de marque. & virent en effect, que la personne surpassoit le renom qui leur auoit si souuent auec admiration resonné aux oreilles. Ils entrerent, & sa Maiesté leur donna la main à tous en cest ordre, comme Ambassadeurs

deurs des Cantons de Berne, Lucerne, Vry, Schuitz, Vndervald, Zug, Glaris, Basle, Fribourg, Soleurre, Schaffuse, Appentzel. Et de leurs alliez, l'Abbé de S. Gall, & la Ville de S. Gall. Des Grisons, La Ligue Grise, la Cadee, la Ligue de Droictures, Valais, Mulhuse, Rotuil, Bienne. Puis Saguer Aduoyé de Berne, portant la parole pour les autres, bien aduerti que le Roi par la viuacité de son sens aussi net & delié qu'il s'en puisse trouuer, penetre d'entree au fond des matieres, & qu'à bon entendeur ne faut qu'vn mot, dit sommairement à sa Maiesté, qu'ils sont venus par le commandement de leurs Superieurs, pour l'asseurer de leur fidele seruice; & que persuadez que leurs deportemens auront esté agreables à sa Maiesté, ils sont prests de iurer les choses promises par le renouuellement d'alliance, & de lui faire entendre la charge particuliere qu'ils ont de leurs Superieurs, quand il lui plaira leur donner audience. 1602

Saguer porte la parole pour tous.

Le Roi d'vne façon toute Royale, d'vn air de visage fort gay, leur tesmoigna le contentement qu'il receuoit de leur venue, de la declaration qu'ils lui faisoyent de l'affection de leurs Superieurs : les asseura de la sienne reciproque, & qu'ils estoyent les tresbien venus, tāt au nom du public qui les auoit enuoyez, que d'eux en particulier. Ceste action acheuee, ils supplierent sa Maiesté d'auoir agreable qu'ils allassent saluer & faire la reuerence à la Roine: & lui presenterent tous l'vn apres l'autre leur seruice, & les bonnes affections de leurs Superieurs. Ils admirerent sa courtoisie à les remercier, mais elle ne voulant permettre qu'ils lui baisassent la main, leur fit iuger que tous baisers lui sont incognus.

Ils vont saluer la Roine. &

Les honneurs qu'ils auoyent receu de leurs Maiestez, leur augmenterent le desir de les rendre à leur Premier-né, l'aage duquel leurs Ligues ont comme par vn passe-droict extraordinaire, ioinct à celui du Roi son pere, pour la continuation de ceste alliance. Ils furent le iour suiuant conduits à S. Germain en Laye. & là virent cest Astre d'esperance, aagé de douze mois, entre les bras de sa nourrice: & pres de lui, Souuray son Gouuerneur, & la Dame de Montglas sa Gouuernante. Il toucha dans la main des Ambassadeurs. & eux admirans sa grandeur, pour si peu d'aage, sa façon resoluë, son regard asseuré,

M. le Dauphin.

1602 lui ſouhaitterent par la bouche de l'Aduoyé accroiſſement de benedictions & proſperitez auec celui des annees, afin de iouyr longuement & heureuſement de ſon alliance. Au feſtin de leur diſner le Duc de Longue-ville aagé de huict à neuf ans,& nourri par le Roi pres de ſon fils, baiſa le verre pour boire à toute la compagnie au nom de Monſieur le Dauphin, lequel tous plegerent par ordre. On leur fit voir les nouueaux baſtimens,qui regardent ſur la riuiere,les grottes & fontaines admirables, les iardins & autres merueilles qui marqueront d'vne eternelle memoire le nom & l'induſtrie de noſtre Incomparable. Puis reuindrent à Paris le iour meſme, afin de preſſer leurs affaires,& donner à leurs Superieurs le contentement qu'ils ſe promettoyent de leur legation.

Sa Maieſté auoit ordonné le Chancelier,Rhoſny,Villeroy, Sillery & de Vic, pour entendre les charges particulieres qu'ils auoyent à propoſer deuãt que venir au ſerment.Ils s'aſſemblerent au logis du Chancellier,où l'Aduoyé de Berne au nom de tous ſupplia le Roi, d'accroiſtre la ſomme de quatre cens mille eſcus, que ſa Maieſté auoit ordonné pour eſtre diſtribuee tous les ans en Suiſſe, ſur ce qui leur eſt deu, attendu qu'elle n'eſt ſuffiſante pour payer ſeulement les intereſts.De confirmer les priuileges & exemptions des marchands de leur nation qui traffiquent en France.&,De leur donner les declarations promiſes, tant aux Cantons Proteſtants, à ce qu'ils ne ſoyent contraincts de bailler gents pour faire la guerre en France à ceux de leur Religion, qu'aux petits Cantons, pour pouuoir continuer l'alliance de Milan & de Sauoye.

Font trois demandes ſignalees.

Les guerres ciuiles & eſtrangeres auoyent tellement apauuri les ſubiects de ſa Maieſté, qu'elle ne ſe pouuant eſlargir d'auantage pour le preſent,fit prier les Ambaſſadeurs, de prendre à gré ce qui leur auoit eſté promis : La ſeconde propoſition fut accordee. & la troiſieſme, ſous ceſte apoſtille,De ne manquer ni faillir à l'alliance de ſa Maieſté.Ainſi furent-ils preſts à faire le ſerment pour cimenter l'effect de leur venue.

Deux leur ſont octroyees.

Le Dimanche vingtieſme d'Octobre eſtoit deſtiné pour ceſte tãt notable & rare action.Le iour venu,de Vic les va prendre au logis qu'on leur auoit donné pour

s'assembler & resoudre les affaires de leur Ambassade, & dans douze carroces les fait mener en la sale de l'Euesché, iusqu'à ce que le Roi fust venu. 1602

SVR les vnze heures le Roi vient en la grand' Eglise, parce de tapisseries, accompagné des Princes & Seigneurs de sa Cour en grand nombre, & se sied en vn siege Royal couuert d'vn tapis de velours cramoisi violet, parsemé de fleurs de Lis sans nombre, releué de trois marches sur vn eschaffault, ayant trente-deux pieds de long & seize de large, couuert de grands tapis à poil trainans iusques à terre de tous costez, & placé au milieu du Chœur tapissé de deux riches tapisseries tout d'or & de soye, sous vn daiz precieusement riche. A main droicte sur le paué estoyent les Princes du sang, le Connestable, le Duc de Nemours, le Comte d'Auuergne, le Duc d'Esguillon & le Comte de Sommeriue freres : l'Euesque de Chartres, qui faisoit l'office de grand Aumosnier, le Duc de Montbazon, Pralin l'vn des quatre Capitaines des gardes du corps de sa Maiesté, plusieurs autres Seigneurs, & quatre des Archers du corps Escossois, vestus de hoctons blancs couuerts de papillottes d'argent auec leurs halebardes aupres du Roi. La Roine y veint apres le Roi, & eut sa chaire sur vn petit eschaffault sans dais, & pres d'elle les Princesse de Condé, Comtesse de Soissons, Duchesses de Montpensier & de Nemours: la chancelliere, & plusieurs autres Dames. A la main droicte du grand Autel, les Cardinaux de Ioyeuse & de Gondy. Derriere eux, le Chancelier, l'Admiral frere du Connestable, & les Seigneurs du Conseil. A la gauche, le Nonce du Pape & l'Ambassadeur de Venise. car ceste belle solennité eust faict mal au cœur à celui d'Espagne Il ne s'y voulut trouuer non plus qu'à la paix de Sauoye.

Le Roi & la Roine, les Princes & Seigneurs vont à la grand Eglise.

LES seances ainsi disposees, les Princes de Condé & de Conty, premier & second du sang, vont prendre les Quarante-deux Ambassadeurs, en la sale de l'Euesché, & les amenent en leurs sieges preparez à la main gauche du Roi sur des bancs couuerts de drap d'or. L'Archeuesque de Vienne se presente pour celebrer la Messe. Ceux de la Religion reformee se leuent & montent au Pulpitre pour n'assister à vne ceremonie contraire à leurs institutions. La Messe acheuee ils reuienent. L'Ar-

Les Princes de Cōdé & de Conty vont querir les Ambassadeurs.

1602 cheuesque tenant le liure des saincts Euangiles s'approche de sa Maiesté. Les Ambassadeurs se presentent pour faire le serment. Vager Secretaire d'Estat du Canton de Soleurre, exhibee vn carreau de velours rouge cramoisi garni d'or, le Traicté d'alliance seellé du grand seau de sa Maiesté, & des seaux des Cantons & de leurs Alliez. Sillery s'aduance; &, SIRE (dict il) Monsieur de Vic & moi auons conclu le Traicté d'alliance entre vostre Maiesté & Messieurs des Ligues, suyuant ce qu'il auoit pleu à vostre Maiesté commander. Ce Traicté, Sire, comme il a esté conuenu & accordé, vous est ici representé. Il contient tous les poincts & articles qui sont es autres Traictez precedents, qui ont esté faicts auec les Rois vos predecesseurs. oultre lesquels il y a d'autres adioustez qui sont grandement à l'honneur & aduantage du seruice de vostre Maiesté. Messieurs les Ambassadeurs des Ligues enuoyez exprez par leurs Superieurs se presentent pour vous en iurer l'obseruation. Nous prions Dieu ardemment, & de tous nos cœurs, qu'il lui plaise espandre ses sainctes benedictions sur ceste Alliance, afin que vostre Maiesté en puisse iouyr longuement & heureusement, & Monseigneur le Dauphin apres elle auec toute grandeur & prosperité.

SAGVER Chef de l'Ambassade, prend la parole pour tous: & repart:

TRES-HAVLT, Tres-illustre & Tres-puissant Prince Roy Tres-Chrestien, Allié & confederé, les Traictez d'alliance qui ont ci-deuant esté entre les Rois de France predecesseurs de vostre Maiesté de tres-heureuse memoire, & Messieurs des Ligues nos Seigneurs & Superieurs, lesquels auoyent pris fin apres le decez du feu Roi Henri III. ont de tous temps esté recognus si vtiles à l'vn & à l'autre Estat, que nosdicts Seigneurs auroyent auec plus d'affection embrassé l'occasion de la fauorable recerche que vostre Maiesté a faict faire du renouuellement d'iceux par Messieurs de Sillery & de Vic, desquels elle aura esté plus amplement informee de tout ce qui a esté negocié & traicté pour la cõclusion d'vn si sainct œuure, en plusieurs diætes & assemblees qui pour ce regard ont esté tenues à Soleurre & ailleurs. Et comme il ne reste plus rien pour l'entier accomplissement d'icelui, que

la prestation du serment qui en semblables occasions a accoustumé d'estre solennellement faicte, nosdits Seigneurs nous ont enuoyé vers vostre Maiesté auec pouuoir de ce faire, & pour lui tesmoigner aussi combien ils estiment, & font estat de l'honneur qu'il a pleu à vostre Maiesté leur faire par vne telle recerche, qui monstre l'affection & bienvueillance qu'à l'exemple de ses predecesseurs Rois elle porte à nostre nation, de laquelle comme ils se resentent tres-obligez, aussi nous ont ils tres-expressément enioinct de l'en remercier tres-humblement, & lui offrir de leur part en reuenche, à toutes les occasions qui s'en presenterõt, leur tres-humble seruice, & tout ce qu'elle peut desirer & attendre de ses vrais & entiers Alliez & confederez, conformément & suiuant ledict Traicté d'alliance. Nous nous asseurons, Sire, que tout ainsi que nous promettons au nom de nosdits Seigneurs, garder fidelement & de bonne foi tout ce qui est contenu en icelui, qu'aussi vostre Maiesté en fera de mesme, ainsi qu'il appartient à vrais & loyaux amis, Alliez & confederez. Nous sommes donc comparus aux commandemens de vostre Maiesté, pour auec elle mettre la derniere main à ce sainct œuure, sur lequel nous supplions Dieu de verser ses sainctes benedictions pour seruir premierement à son honneur & gloire, puis au contentement & repos de tous les gens de bien, & particulierement des deux Estats alliez. Qu'il lui plaise aussi conseruer vostre Maiesté, & Monseigneur le Dauphin nostre nouueau allié, en toute prosperité, & vous donner auec vn long & paisible regne, tres-heureuse & treslongue vie. 1602

Le Roi se leue, & parle debout sans appui, mais la teste couuerte, & tous les assistans descouuerts : *Messieurs, i'ai desiré renouueller les traictez de paix & d'alliance, qui ont si long temps & si heureusement continué entre les Rois mes predecesseurs & Messieurs des Ligues, pour la grande estime que ie fai de la valeur & vertu de vostre nation, laquelle ie pense auoir esprouué plus que pas-vn de mes predecesseurs, d'autant qu'aux victoires & heureux succez qu'il a pleu à Dieu me donner, i'ay esté heureusement assisté de ceux de vostre nation qui ont participé auec moi à l'honneur de mes victoires. ce qui me les fait aimer & estimer dauãtage. Et partant vous pouuez attẽdre de moi toute l'affection & bienvueillance qui se peut esperer du Prince vostre meilleur ami, allié & confederé. Et*

1602 *comme i'estime & accepte tres-volontiers les offres de vostre secours, ie promets aussi en foy & parole de Roy, qui n'ay iamais manqué en mes promesses, de vous assister de toutes mes forces & moyens, voire de ma propre personne, alencontre de ceux qui voudroient opprimer vostre liberté, ou entreprendre à vostre preiudice. Ce que ie vous prie croire auec toute asseurance, comme procedant de la pure & vraye sincerité de mon cœur, estant prest de iurer auec vous le Traicté d'alliance, auec intention de l'obseruer inuiolablement en toute rondeur & franchise, comme i'ay donné charge à Monsieur le Chancelier vous dire plus amplement de ma part.*

Le Chancelier met vn genouil en terre deuant sa Maiesté, & commence : Messievrs vous auez ouy de la bouche du Roy le contentement qu'il reçoit de vostre legation, & l'estime qu'il fait & veut tousiours faire de la bonne amitié, alliance & confederation de Messieurs des Ligues anciens & fideles amis, alliez & confederez de la Couronne de France. A quoi i'adiousteray la ioye & le contentement vniuersel que pareillement en reçoiuent les trois Ordres de ce Royaume. De toute memoire, & de tout ce que l'histoire nous peut enseigner, lon a estimé les Estats plus puissants & asseurez, qui ont esté appuyez de plus grand nombre d'amis. & neantmoins il s'est veu peu souuent, quelque besoing que les Potentats ayent eu de se fortifier de l'alliance de leurs voisins, qu'il ne leur soit demeuré quelque deffiance, que le trop grand accroissement de leurs Alliez ne leur apportast en fin ruine de leurs Estats. L'alliance de la France auec la tresvertueuse nation des Ligues a tousiours esté exempte de soupçon. Il n'y eut iamais debat ni contention entre les deux Estats, pour raison des pays qui de part & d'autre ont esté possedez. Les Rois de France depuis les Traictez, & long temps auparauant, ont tousiours desiré fauoriser la grandeur & prosperité de la nation des Ligues. à quoi outre leur inclination & bonne volonté, ils ont esté poussez par interest & par raison d'Estat. Plus grands & plus heureux vous auez esté & serez, plus ils se sont tenus & tiendront appuyez & fortifiez d'vn plus puissant ami. Vous auez ci-deuant faict mesme iugement des Rois de France. & sa Maiesté cy presente s'asseure que vous continuerez en son endroict l'opinion

Les grandes alliãces & fermes amitiez asseurent les Estats, pourueu qu'elles soyent sincerees & sans soupçons.

Telle est celle de la France auec les Ligues.

pinion qu'en cela vous auez euë de ses Predecesseurs. 1602
comme aussi elle prend & aura tousiours la mesme asseurance de vostre amitié. Il iuge que vostre grandeur est la sienne. il vous aime & estime pour les grandes & signalees preuues qu'il a faites de vostre valeur & affection au bien de ses affaires. & vous prie de croire que sa grandeur & prosperité sera tousiours la vostre, ne s'estimant pas seulement obligé à l'assistance qui vous est promise par le Traicté d'alliance; mais où il aduiendroit qu'aucun Prince ou Potẽtat quel qu'il soit sans nul excepter, entreprist contre vos Estats, il est bien resolu de vous faire cognoistre par les effects, que vostre grandeur & consideration luy est en pareille recommandation que la sienne propre, & que pour vne telle occasion il ne veut espargner ni sa personne ni aucun autre moyen que Dieu lui ait donné. Ie vous dirai, que comme vous auez esprouué les Rois de France affectionnez à vous aimer & cherir, vous auez pareillement cogneu leurs Ambassadeurs tres-prompts & tres-affectionnez à vous seruir, & s'employer en tout ce qui pouuoit concerner le bien & prosperité des affaires des Ligues. Ils n'ont oncques estimé ce que nous auions blasmé en certains de se deuoir preualoir de nostre vnion pour vous desvnir & troubler vostre repos. Au contraire, ie puis dire de sçauoir auec verité, qu'ils ont faict les meilleurs offices qui leur ont esté possibles, afin de nourrir entre vous la paix, concorde, vnion & bonne intelligence qui vous a rẽdus iusqu'à present formidables à tous vos ennemis, & vos pays heureux, florissans & tranquilles autant & plus qu'aucuns autres de la Chrestienté. Les deportemens des Ambassadeurs donnent à conoistre la volonté des Maistres. Le succez & la suite des choses aduenues rendent aussi vn grand tesmoignage du bien qui est en ceste heureuse Alliance. Du viuant du Roy François I. de tresglorieuse memoire, nous vismes en l'an 44. toute l'Alemagne, les Pays bas de Flandres, les Espagnes & presque tous les pays d'Italie coniurez à la ruine du Royaume de France sous la conduite de l'Empereur Charles V. auquel s'estoit aussi ioinct le Roi Henri huictieme d'Angleterre. Le Roy François n'auoit lors autre ami, allié ne confederé à son secours que la nation des Ligues, dont ayant fortifié ses

L'alliance des Ligues à la France. &

1602 armees, il fit dõner & gagna la bataille de Cerisoles, s'opposa aux grandes forces que ledit Empereur auoit mises ensemble de toutes les parts de la Chrestiété, lui fit consumer son armee qui estoit entree en Champagne, & le contraignit à demander la paix, qui lui fut depuis accordee à Crespy. Comme l'alliance auec les Ligues a esté heureuse à la France, il se peut dire aussi que l'alliance de nos Rois a porté ce bon heur à vostre natiõ, que comme on a veu la France ioincte d'amitié & d'alliance auec les Ligues; ni les Empereurs, ni aucũ Prince de leur maison, ou autre, ont osé entreprẽdre de vous faire la guerre, biẽ qu'auparauãt du temps de l'Empereur Maximilian I. & de ses predecesseurs, vous ayez esté cõtraints, pour la cõseruation de vostre liberté, de hazarder plusieurs batailles, dont la grace à Dieu la victoire vous est tousiours demeuree. Nous esperons, & nous promettons, moyennant la grace de Dieu, que ce bon-heur cõtinuera de part & d'autre, si nous suiuons les sages cõseils & resolutions de nos bons peres, nous tenants bien vnis & ioincts ensemble, sans prester l'oreille à chose qui puisse apporter alteration ou refroidissement à nostre alliance, si nous la cõseruõs soigneusement en la mesme foi sur laquelle elle a esté fondee, & la cultiuõs par tous les bõs offices qui se peuuẽt attẽdre de vrais & parfaicts amis, alliez & confederez. C'est le serment & promesse que vous faites presentement au Roy; C'est le serment & promesse que le Roy vous fait presentement; & obseruera sainctement.

Celle de la France les a maintenus en paix.

Cela faict, le Chancellier les inuite au sermẽt. Ils mettent tous par l'ordre de leurs Cãtons & Alliez les mains sur les saincts Euãgiles, pour prendre Dieu à tesmoin de leur foi, & iurent selon la forme que le Chancelier leur prononça, disant à chascun d'eux: *Vous iurez & promettez sur les saincts Euangiles, au nom de vos Seigneurs & Superieurs, de bien & fidelement obseruer le Traicté d'alliance faict entre sa Maiesté & vos Superieurs, sans aller ni faire aucune chose au contraire directement ou indirectement.*

Les Ambassadeurs iurent.

Tous les Ambassadeurs ayans presté le serment, le Roi se leua, & dit tout haut & de biẽ bon cœur: *Ie iure aussi & promets en foi & parole de Roy, d'obseruer & entretenir inuiolablement le Traicté de poinct en poinct ainsi qu'il a esté conuenu.* La fin de ceste memorable solennité fut seellee

Le Roy iure aussi.

par

par vn Cantique d'action de graces, vne musique de tou- 1602
tes sortes d'instruments, & plusieurs coups de canon qui tirerent en la place de Greve.

Vn couuert de toutes les plus exquises viandes que la France peut fournir, les attendoit en la sale de l'Euesché pour rassasier l'appetit que les heures de ceste seance leur auoyent aiguisé. Le Prince de Condé fut assis au bout de la table. Les Prince de Conty, Comte de Soissons, Duc de Montpensier; le Cõnestable, les Ducs de Nemours, d'Esguillon, de Montbazon; les Comtes d'Auuergne & de Sommeriue, plusieurs autres Seigneurs eurent la place à à la main droicte: & les Ambassadeurs à la gauche entremeslez de quelques Gentils-hommes pour les inuiter à faire bonne chere, & parmi les gaillardises du vin, leur recreer l'esprit par honnestes discours.

Du serment ils vont au festin.

Le Roi auoit disné à part. mais il ne voulut que ceste compagnie partist sans l'honorer d'vne de ses gaillardises accoustumees. Il leur veint faire vne escapade lors qu'ils y pensoyent le moins. & s'assoir, ni permettre qu'aucun bougeast de sa place, se fit apporter du vin, & d'vne chere toute gaye salua ses bons Comperes, à ce que les Ambassadeurs leur en fissent le rapport : & voulut que les Cardinaux de Joyeuse & de Gondy, qui l'auoyent accompagné, fissent le mesme. Ce traict lui gagna les cœurs de ces Deputez autant qu'autre qu'ils eussent encores veu depuis leur arriuee, & leur fit voir à l'œil la franchise & gentillesse de son humeur en vne actiõ qui lui venoit fort à gré. Car les plus hauts & plus glorieux exploits ne sont pas tousiours ceux qui monstrent mieux l'esprit & le naturel de l'homme. Vne legere chose, vne parole naifue, vne bouttee franche, vn ieu priué, le mettent souuent plus clairement en euidence, que ne font les plus signalees desfaictes, ni les hazardeuses batailles, ni les prises des villes ou par siege ou par assaut. Et l'histoire ne marque pas seulement auec beaucoup d'affection & de diligence les vertus & hauts faits de ceux dont elle parle. Elle recerche mesme auec plaisir les traits qui marquent les mœurs & le naturel d'vn bon & braue Prince; nõtamment d'vn qui n'est imitable qu'à soi mesme. Autremẽt, ce seroit imiter les peintres qui pourtrayent au vif, & ne s'attachent qu'aux semblances de la face & des traicts du visage. Les Ambassadeurs s'en estimerẽt fort honorez, &

S.M. boit à leur republique.

Fait faire le mesme par les Cardinaux.

Traitfort agreable aux Suisses.

1602 lui firent raison l'vn apres l'autre beuuans debout & teste nue. Les feux qui se firent le soir es places & carrefours, & les volees du Canon de l'Arcenal, tesmoignerent par vne publique resiouissance, que tous les Estats de la ville participoyent à ceste solennité, laquelle la maison de ville abbreuua d'vne largesse de vin à tous passans par la place de Greue.

La maison de ville les traicte de viandes exquises. & Le Comte de Soissons, de poissons. Le Conestable & la Duchesse de Longueville.

Ceste bonne chere leur fut cõtinuee le lendemain par le preuost des Marchands, Cõsuls & Escheuins de la ville, auec telle magnificẽce & somptuosité, qu'ils iugerent Paris estre incõparable pour la despense de bouche, & le magasin des delices du mõde. Et cõme ils auoyẽt veu vne infinité de viãdes qui ne se recouurẽt point en Suisse: aussi le Comte de Soissons leur voulut faire cognoistre que la France n'est moins prodigue d'exquis & delicieux poissons, en quantité, grandeur & diuersité, & que non sans cause les Grecs & les Romains en ont anciennemẽt fait estat cõme des plus friandes & delicates viãdes. Le Conestable leur fit pareillement aduouer qu'ils n'auoyent oncques esté mieux en leur vie. La Duchesse de Lõgueville les traicta de mesme cõme Comtesse de Neufchastel en Suisse & leur alliee. & le Vendredi suiuant ils remercierent le Roi des honneurs qu'ils auoyent receus en leur legation, & obtindrent leur congé, suiui des presents que sa Maiesté leur auoit ordonnez: à chascun vne chaine d'or de douze cens liures, aux Ambassadeurs des treze Cantons; de neuf cens à ceux des Alliez, & de six cens aux moindres, auec vne Medaille à chascun faites de l'or nouuellement descouuert en France, dõt le reuers auoit vn autel, sur lequel estoyent posees deux colõnes soustenans vne courõne auec des entrelacemens de lauriers & de palmes, symbole de l'inuiolable fermeté des Alliances du Roi. qui leur fit en outre financer certaines sommes de deniers pour defrayer leur venue, seiour & retour.

Ils demãdent & obtiennent leur congé, honorez des presens de sa Maiesté.

Naissance de Madame.

Comme sa Maiesté conceuoit vne extreme allegresse de voir ses Estats affermis & cimentez par le renouuellement de ceste Alliance: voici que l'heureux accouchement de la Roine lui fait naistre vn nouueau subiect de ioye. Le XXII. de Nouembre le Ciel benit le Roy d'vne seconde benediction domestique par la naissance de sa premiere fille legitime, qui par la facilité de son education

cation

cation donne esperance à leurs Maiestez d'vn Gendre à l'aduenir, qui soulagera leurs derniers ans, & soustiendra les colomnes de leurs Estats contre les efforts de ceux qui les voudroient eslocher. 1602

Mais de quel œil est-ce que les enuieux de nostre prosperité regardent les faueurs que le Ciel fait descouler à guise d'vne autre pluye d'or auec largesse sur ce Royaume? Le Duc de Sauoye & le Comte de Fuentes (comme nous auons appris au fil de l'histoire) ont de toute leur puissance trauersé le renouuellement de l'alliance de ceste Couronne auec les Ligues. Et le Marquis de Final a n'agueres senti qu'elle estoit extremement desagreable à l'Espagnol. Le Duc de Sauoye pretend aussi plusieurs subiects de despit & mescontentement. Il porte auec vn extreme desplaisir de se voir contrainct à souffrir que la ville de Geneue soit comprise au Traicté de Veruins sous la clause des Alliez auec les Suisses. Il se dit grandement interessé en l'eschange n'agueres fait, & n'en a pas receu le desdommagement qu'il s'estoit promis de la liberalité du Roy Philippe son beaufrere. La paix de Lion lui venoit à contrecœur. La demolition du fort de saincte Catherine l'auoit outré de colere. Ceste derniere confederation lui estoit vn surcroist de douleurs: ses intelligences & practiques auec ceux qui nous deuoyent allumer d'autres flambeaux de combustions, estoyent par la prouidence de Dieu conuerties en vapeurs & fumees. Il a des forces en ses pays qui lui pesent sur les bras, & ne lui sont que fardeaux inutiles sur terre, s'il ne les employe. La prudence & vigilance du Roy l'empesche de rien entreprendre sur ses Estats. Il a faict des extremes despenses en ces dernieres annees. Il voudroit bien que ses voisins le remboursassent, & par l'aneantissement de leur Estat, procurer l'agrandissement des siens. Celui de Geneue est en sa bienseance. La piece est belle & riche, & vaut bien (ce lui semble) que pour elle vn Prince peu religieux de sa foy, la rompe à vn peuple de contraire religion, qui deteste la legitime domination du Souuerain dedans les enclaues duquel il est situé.

Le Duc de Sauoye fort mal content de ceste alliance, medite d'en faire payer la folle enchere à ceux de Geneue.

Les Ducs de Sauoye ont de tous temps enuié ceste ville, qui contre leurs pretentions tire de ses Arch·

1602 ues des preuues tres-authentiques de son ancienne liberté, & monstre qu'elle est Colonie Romaine & ville Imperiale, qui de temps immemorial iouyt du benefice de ses droicts de franchise. & que si leurs anciens Euesques ont vsé de puissance absolue, ce n'a esté que par souffrance du peuple de la ville, qui recouroit à eux pour le maintenir contre les oppressions & violences des Officiers de l'Empire, lesquels comme en plusieurs autres Estats, de simples administrateurs & protecteurs qu'ils estoyent, se vouloyent rendre souuerains durant le naufrage & la dissipation des Prouinces subiectes à l'Empire Romain. Les hommages que les Comtes mesme de Sauoye leur ont rendus du Comté de Geneuois, & des Baronnies de Ternier, Remilly, Montfalcon : les appellations en toutes causes qui ne sortiroyent iamais hors de leurs murailles: les graces qu'ils ont donnees à des criminels, aux prieres mesmes d'aucuns Ducs de Sauoye: leurs monnoyes d'or & d'argent qui ne furent iamais marquees au coing de Sauoye; les chartres qu'ils ont par lesquelles les Ducs de Sauoye renoncent à tous les droicts de Regale des Euesques de Geneue, & promettent de ne les disputer iamais. & les defenses de l'Empereur Sigismond faites au Duc de Sauoye, d'attenter aucunement sur les Regales de Geneue: l'alliance qu'ils ont auec quelques Cantons des Ligues, laquelle nul n'a pouuoir de contracter s'il n'a droict de souueraineté: & la somme de vingt vn mille escus en laquelle Charles IV. Duc de Sauoye fut condamné par la Chambre Imperiale, pour les frais de la guerre qu'il auoit faicte à la ville de Geneue, sont toutes marques de supreme autorité, en laquelle ce peuple s'est remis des le iour qu'il a secoué le ioug de son Euesque.

PVIS donc que le Duc de Sauoye ne gagne rien contre la ville de Geneue ni par plaidoyez, ni par la fureur de la guerre, attendu qu'elle est situee entre deux puissans voisins ausquels il importe egalement qu'vn fort ennemi ne s'en empare, il se resould de l'auoir par ruse, & d'y proceder en renard, puis que la force du lion n'est point assez puissante. Il cognoit l'inimitié naturelle de la plus part des habitans contre lui. & que quand il entreprendroit de les poulser aux extremitez d'vn siege

à viue

à viue force, ils s'apporteroyent plustost eux-mesmes vne generale desolation, que de tumber à sa discretion. Il dresse doncques vne entreprise pleine de courage, de silence, de conduicte. & la communique à si peu de personnes, que le temps en eut plustost apris le destin que lon n'en descouurit le dessein. Il achepte par tout des hommes de main & d'effect, & les entretient à Chambery, aux places frontieres, bien payez, bien nourris, sans autre souci que de le bien seruir quand il les employeroit. 1602

Et pour oster tout soupçon à ceste ville d'humeur assez soupçonneuse & meffiante de celui qui l'a ci deuant fort affligee, il enuoye aux Seigneurs de Geneue Rochette premier President au Senat de Chambery, sous ombre de traicter auec eux quelque reglement en la maniere de viure pour le soulagement du peuple, & les asseurer, puisque le Roy les auoit compris aux traictez de paix entre la France, l'Espagne & la Sauoye, qu'il s'estoit bien resolu de viure en paix auec eux, & d'en obseruer les articles inuiolablement sans y contreuenir en aucun poinct. Il permet la liberté du commerce, & leue les defenses faictes de ne porter aucuns viures à Geneue. Ses subiects y vont & viennent en asseurance. Mais soubs ceste bonace il amoncelloit vne estrange nuee qu'il esperoit bien tost fondre en foudres & tempestes lors qu'on s'endeffieroit le moins. Il fait faire quantité d'escheles d'vn ingenieux & memorable artifice selon la description que ceux de Geneue enuoyerent à leurs amis apres l'entreprise faillie. En les dressant elles s'emboitoyent l'vne dans l'autre, de façon qu'estans par ce moyen comme doubles & renforcees, vne eschele d'vne piece ne pouuoit estre plus ferme. On les pouuoit allonger pour atteindre aux plus hautes murailles. Les bouts qui reposoyent sur terre, estoyent garnis de deux gros gonds de fer en poincte, afin qu'anchrees en terre elles ne reculassent ou glissassent de costé. Et les bouts d'enhault qui donnoyent sur la muraille, auoyent chascun vne rouëlle ou poulie d'enuiron huit poulces en diametre, & feustrez sur le bord, afin que les appliquant elles ne menassent bruit, & coulassent plus aisément à mont enchassees l'vne dedans l'autre. Il fait en outre prouision de petards, de haches

Prepare quantité d'escheles.

Des petards & instruments propres.

1602 & marteaux si bien acerez & tranchants de telle trempe qu'ils coupoyent de grosses barres de fer aussi facilement que du bois : de grosses tenailles pour arracher les plus gros clouds & les esparres des portes. & d'vne quantité de clayes pour passer les fossez à pied sec par dessus la vase en vn besoin.

Brunaulieu & Albigny principaux conducteurs de l'entreprise.

TOVTES choses ainsi preparees, Brunaulieu Gouuerneur de Bonne, en Fossigni, villette à trois lieuës de Geneue, l'vn des principaux conducteurs de ceste entreprise, en represente l'execution si facile à son Maistre, qu'il la tient desia toute asseuree, & ne veut pas que le gasteau se partage qu'en sa presence. Il y veut estre en personne, & desia triomphe en idee d'vne victoire que ses Ayeulx n'ont sceu obtenir. Il part de Turin en poste, & se rend à Bonne le XXII. de Decembre. Albigny son Lieutenant general deçà les Monts, tire des garnisons enuiron trois mille hommes, Espagnols, Italiens, Sauoyards, & quelque peu de François, leur donne rendez-vous à Chambery, & de là les fait couuertement passer aux villes & bourgs plus proches de Geneue, dispose des gardes sur toutes les aduenues & passages afin d'arrester les passans, & que le bruit n'en fust à la ville plustost qu'eux.

LE iour precedent quelques Sauoisiens venus à Geneue sous pretexte d'achepter des cheuaux & d'autres denrees, auoyent promis de reuenir le lendemain pour conclure le marché, tant ils tenoyent asseuree vne conqueste imaginaire, dont Celui qui reside es cieux se mocque, pour humilier l'arrogance des presomptions humaines.

On en dõne aduis, qui est mesprisé.

Auiour'dhui qu'on void les troupes arriuees à la Roche, à Bonne, és autres places voisines de Geneue, Albigny ne peut si vigilamment occuper les passages, qu'vn Caualier incognu ne face vne escapade iusqu'à la porte Neufve. Arriué là, il demande à parler au Capitaine qui commandoit, &, Je vous aduise (dit-il) que vous-vous teniez sur vos gardes, le Duc de Sauoye ne vous veult point de bien. Puis picque, & se retire au galop sans en vouloir dire dauantage, sans donner autre loisir de le recognoistre. On porte cest aduis à Blondel quatriesme Syndic, & qui auoit charge de la garde en ceste annee. Il respond sans s'esmouuoir, qu'il y pouruoira. Vn autre hõme vient en suite, & dit que les troupes du Duc de Sauoye

uoye sont es enuirons de leur ville. qu'il est en personne à Bonne, mais ne sçait à quel dessein. A l'auertissement fut respondu, que ce n'estoyent pas des oiseaux, & qu'on les verroit venir. La deffiance n'est pas tousiours louable: mais la trop grande confiance, sur tout en tels afaires, est infiniment perilleuse. 1602

Albigny mene les trouppes deuant la ville.

Albigny choisit la plus longue nuict de toute l'annee, & la veille de l'execution, assemble deuant lui tous les Chefs & Capitaines, leur declaire son dessein, les coniure de s'y porter courageusement: ordonne douze cents hommes, tous soldats determinez, pour donner en deux endroicts: prend serment de toute l'armee de viure & mourir à la prise de Geneue. leur defend de ne butiner, ni toucher aux femmes & filles, iusqu'à ce qu'estant maistre de la ville il les leur abandonne à leur plaisir, & le pillage à leur proufit. Puis commence à faire marcher les compagnies sur les six heures, & sur les deux heures apres la minuict arriuerent deuant la ville. Il s'approche auec vne partie de ses gents choisis, du costé que le Rhone prend son cours entre la porte Neufue & celle de la Monnoye, où le bruit des eaux empesche la sentinelle d'ouyr, & l'obscurité des tenebres, de pouuoir descouurir. Cependant le Gros faisoit alte en la place de Plain palais, attendant que le petard auroit faict ouuerture pour se ietter en foule dedans la ville par la porte Neufue. Arriuez qu'ils sont sur la contrescarpe du fossé deuers la Corraterie, ils passent sur les clayes pour n'enfonser dans la vase qui croupit là d'enuiron trois pieds de haulteur, & dressent trois escheles sans estre ne veuz n'ouys à l'occasion du murmure des eaux, & d'vn brouillard qui fauorisa fort leur entreprise. Brunaulieu monte le premier. Attignac & Sonas le suiuent, enuiron quatre vingts autres, auec lesquels il se iette à quartier pour attendre la ronde, & tirer le mot du guet. Il laisse passer la premiere cependant que ses compagnons montoient à la file accouragez par Albigny qui se tenoit au pied des eschelles, leur promettant de les faire tous d'or, & par vn pere Alexandre, Iesuite Escossois, qui les asseuroit de la vie eternelle s'ils perdoyent ici la temporelle en vne si saincte & si iuste entreprise, qui n'a-

1602 uoit autre but que la gloire de Dieu & l'extirpation des heretiques. Comme la deuxiesme ronde s'approche il y a du bruit, & la sentinelle fuit donner l'alarme. Vne autre sentinelle en la tour de la Monnoye entend quelque cliquetis d'armes; & tirant son coup apres le *Qui va-là* sans responsе, redouble le premier effroy. Brunaulieu contrainct de se descouurir marche vers la porte Neufue esloignee d'enuiron deux cens pas, est blessé, & meurt tost apres. On commence à se battre en tenebres, & le corps de garde s'escarte. Vn soldat oyant crier au petard, monte sur la porte, coupe la corde qui tenoit la herse, & engage le petard entre la herse & la porte qu'ils vouloyent fracasser à coups de haches & marteaux. A la premiere resistance le petardier fut mis à mort.

L'ordre est tel à Geneue, qu'en tous accidents extraordinaires chasque bourgeois, chasque habitant sçait le lieu de son rendez-vous auec ses armes, & la maison de ville n'est iamais despourueuë. Quelques-vns des premiers esueillez descendent à la porte Neufue. On y combat auec courage de part & d'autre. En ces entrefaites les Sauoisiens montoyent, mais lentement, & desia grossis au nombre d'enuiron deux cents crioyent Ville gagnee, Viue Espagne, viue Sauoye. Les trompetes, les tambours allumoyent le courage aux soldats. mais ils n'auoyent eu le sens ni l'adresse de donner iusques en place aucune de la ville, ains demeuroyent entre la muraille & derriere des maisons plus proches d'icelle muraille: dont le deuant regarde sur la place de la Monnoye. Deux maisons estoyent desia ouuertes, mais non assaillies sans resistance. Les Bourgeois alarmez par tout arriuent en plus grand nombre, à la porte, à deux maisons que les Sauoysiens entreprenoyent ia vouloir piller: & couchent sur le paué grand nombre de leurs ennemis. Ceux-là combattans pour eux, pour leurs femmes, enfans & foyers, s'acharnent à la defence. ceux-ci qui auoyent presumé le sac, le sang & le feu d'vne ville ennemie, y trouuans ferme resistance, se refroidissent. L'esprit d'estourdissement les saisit au poinct qu'ils songeoyent desia plustost au butin, qu'à l'acheuement de leur conqueste. Le courage croist aux assaillis qui

Les habitans descendent à la porte.

Les Sauoisiens prennent l'espounante.

qui chargent si brusquement, que d'abord Cornage, la Tour, & autres des principaux assaillans portez par terre, les restes demeurent sans courage, sans conduicte. On les mene battant, tuant, sans merci, sans rançon. Ils veulent regagner à la vistesse de leurs pieds la muraille par laquelle ils estoyent montez; & reprendre le chemin de leurs escheles. On les renuerse sur les bras de leurs compagnons, qui poursuiuoyent de monter. Ils trouuerent plus de difficulté à redescendre qu'à monter, & ne pouuãs tous assez habilement empoigner le bout des escheles, la plus part se precipiterent à corps perdu dans le fossé. Tellement qu'à cinq heures ne resta plus aucun ennemi dans la ville que mort ou prisonnier. Cinquante-neuf furent comptez morts quasi tous personnes d'apparence. Le Baron d'Attignac, Sonas & Chaffardon, principaux executeurs furent pris en vie auec dix autres: aucuns desquels demanderent asseurance de la vie à ceux qui leur tenoyent les espees à la gorge, au ventre, aux flancs, à dos. Mais vn Capitaine n'est point tenu s'il ne veut, de la parole que donnent ses soldats; & moins encore vne Seigneurie souueraine, de la foi promise sans son aveu par aucuns des subiects particuliers. Pourquoi dõcques la blasme-on de ne les auoir traicté comme prisonniers de guerre? Tels ne pouuoyent-ils estre, veu les asseurances de paix que leur Seigneur donnoit n'agueres à ceux de Geneue, laquelle qualifie ceste inuasion, non point vn exploit militaire, mais bien vn brigandage, entrepris au milieu d'vne tranquillité publique.

1602

On le repousse, on les bat, on les chasse.

Ils se iettent à corps perdu.

Tout ce qui reste, mort ou prisõnier.

Les Treze prisonniers furent à l'instant menez au lieu de la question, pour receuoir leurs confessions. & pour ne donner loisir à personne d'interceder pour leur deliurance, leur procez faict & parfaict le mesme iour, qui estoit vn Dimanche matin; & comme infracteurs de paix, entrez dans la ville par la muraille contre le droict des gens & la foi publique, s'estans mis en effort de brigander la ville, meurtrir les habitans, outrager leurs femmes & filles; condamnez à estre pendus & estranglez. Ce qui fut executé sans distinction de personnes enuiron le sermon de vespres sur le boulevard de la porte Neufve, où fut expresséement dresé vn

Treze restez en vie.

Pendus le iour mesme.

1602 gibet pour telle execution.

Les testes des morts & supplicieZ fichees sur des poteaux.

Dans les fossez on trouua quelques armes; enuiron trente morts & quatre blessez qui respiroyent encores. Les testes furent couppees à tous tant occis qu'executez, & posees sur des poteaux à la regente sur ce bouleuard. Les Sauoisiens se retirans emmenerent grand nombre de morts & blessez, & laisserent au village des Tremblieres distant vne lieuë de la ville, vne grange pleine d'estropiez, gens de marque & personnages de commandemēt: Outre plusieurs autres qui perirent depuis.

Tuez de la ville.

Des Citoyens, Bourgeois & habitans furent trouuez dixsept morts, la plus-part tuez par leurs compagnons mesmes durant le combat à l'obscurité de la nuict. Les plus apparents, Jean Canal, l'vn des Seigneurs du Conseil, Louys Bandiere, Jean Vandel, Louys Galatin, Pierre Cabriol, Marc Cambiague, Nicolas Bonguerer, Jaques Mercier, Abraham de Baptista, Daniel Humbert, Martin de Bolo, Michel Monard, Philippe Potier, François Bousezel, Jean Guignet, Jaques Petit, Girard Muzy: Il y eut quelque vingtaine de blessez. La Seigneurie louë ses Citadins, d'auoir faict vn grand & signalé deuoir à combattre l'audace de leurs ennemis, & mesme plusieurs femmes, d'estre virilement accourues auec espees & halebardes au secours de leurs maris, Albigny faisant reueuë trouua, (ce dit-on) lui manquer enuiron quatre cens des siens. Le Mardi suiuant graces furent solennellement rendues à Dieu, & le ieusne celebré pour la deliurance de la ville, dont ils publierent incontinent les merueilles à tous leurs voisins qui ont interest en la neutralité de ceste place, pour les assister de leur faueur & prudent aduis. Les Cantōs de Berne, Basle, Schaffouze, & la ville de Zurich, leur enuoyerent promptement douze cens hommes, auec promesse de plus grand secours si le Duc de Sauoye poulse plus outre sa mauuaise volonté.

Graces rendues pour la deliurance.

Le Duc de Sauoye repasse les monts, & laisse ses forces autour de Geneue.

Il repassa les monts en poste comme il estoit venu, & laissa ses troupes es enuirons de Geneue, à Tounon, Foucigny, Ternier, comme menaçant de faire desormais à force d'armes ce qu'il n'auoit peu par surprise. Et pour couurir son entreprise de quelque beau pretexte aux Princes & Republiques, qui s'offen-

s'offençoyent de l'attentat en pleine paix: il en trouue vn aussi plaisant que celui sur lequel il fonda l'vsurpation du Marquisat de Saluces. Il fait dire par le Comte de Tournon, & Caron son Secretaire, ses Ambassadeurs aux Suisses, Que ceux de Geneue possedent dedans ses terres plusieurs biens, pour lesquels ils lui doiuent les tailles, tributs & autres charges ordinaires, ausquelles il a souuent tasché de les contraindre par toutes voyes, esperant qu'ils se sousmettroyent à l'equité, comme les autres subiects du Roi de France qui possedent du bien dedans les terres de son domaine. Qu'ils ont opiniastrément continué leurs desseins & pretensions reiectables, maintenu mesme auec main forte & attentat leur pretendu droict de franchise & souueraineté contre lui, faict mener contre son Edict en leur ville quelques bleds qui deuoyent demeurer en son pays, pour l'entretenement necessaire de ses subiects. Que pour ces causes il auoit entrepris de les assaillir des le XXII. Nouembre, mais auoit differé pour y estre en personne, pour empescher toute confusion parmi les siens, & sauuer de dommage ses bons amis & voisins. Qu'ils ne se peuuent preualoir des priuileges, que ses predecesseurs d'heureuse memoire leur ont baillé, attendu que n'ayans pas rendu les charges & deuoirs ausquels ils estoyent tenus, ils ont eux-mesmes aneanti leurs priuileges. 1602 *Il veut que la force lui dõne ce que le droict lui denie.*

Aussi peu de fondement ont-ils en ce qu'ils pretendent estre compris au dernier traicté de paix entre le Roi de France & lui. Car ils ne peuuent estre entendus soubs ce mot d'alliez, veu qu'ils ne sont alliez de tous les Cantons de Suisse, & qu'au traicté de paix ils n'ont esté specifiez expressément comme les autres alliez. Ioint qu'ils n'ont peu estre inserez audict traicté en son absence & sans son gré, comme estant l'vne des principales parties.

En outre (ce dit-il) ie suis aduerti de bons lieux & dignes de foy, que le sieur des-Diguieres auoit vne entreprise pour surprendre la ville de Geneue, & la remettre en suite es mains du Roi de France: laquelle executee eust causé tant à moi qu'aux Ligues vn tres-grand dommage, estant la place entre les mains d'vn si puissant & formidable ennemi. Pour ce ai-ie estimé estre le

1602 plus asseuré de le preuenir. Mais pour vous leuer tout soupçon que ie vueille entreprendre quelque chose contre l'ancienne correspondance que i'ay auec vous, i'ay principalement pour ceste consideration repassé les Monts en diligence, resolu de continuer enuers vostre Estat toute bonne & amiable volonté, comme vous l'esprouuerez par tous les effects que vous peut rendre vn bon voisin.

Dieu est le Dieu fort & ialoux, & ne veut pas que les Traictez qui sont affermis par l'inuocation de son nom, soyent impunément violez. A d'autres il dit que le restablissement de la Religion Catholique Apostolique & Romaine, le poulse à n'espargner ni ses finances, ni ses hommes, ni sa personne. Mais comment peuuent pretendre le zele de Religion en leurs entreprises, ceux qui sont si peu religieux en l'obseruation de leur foi?

Le Roi pour l'interest qu'il a que ceste place ne tombe en la domination d'aucun nouueau seigneur, permet aussi que quelques troupes Françoises s'y acheminent. & mande aux Seigneurs de la ville, Que si leur ennemi veut entreprendre quelque chose contre eux par vn siege formé & guerre ouuerte, il les assistera, & employera tout son pouuoir pour leur defense; & commande aux Gouuerneurs & Lieutenans generaux des prouinces plus voisines, de les secourir en tout ce qui sera de leur puissance.

Le Roi promet de les assister.

Ainsi les Geneuois renforcez d'hommes se maintiennent contre les garnisons dont ils estoyent enuironnez, chassent ceux qui entreprennent s'approcher trop pres de leurs murailles, & pour diuertir leurs ennemis, surprenent S. Genis d'Aouste, & commençant à se fortifier dans le pays, donnoyent beaucoup de fascheries & de trauerses aux subiects du Duc de Sauoye. Mais le Roi, Prince de foi, de iustice & de paix, sçachant qu'il est plus aisé d'allumer que d'esteindre vne guerre, & preuoyant que les flammes & les esclats en pourroyent bien voler plus auant, donna charge à de Vic son Ambassadeur aux Ligues d'exhorter Geneue à la paix. Il en propose les raisons par diuerses conferences, & persuade à ceux que l'on auoit si iniustement assaillis, que les

Les exhorte à la paix.

les conseils d'vn accord asseuré, vtile, honorable, sont tousiours preferables aux hazards d'vne guerre incertaine, dommagable, & bien souuent honteuse, quand les succez ne respondent pas aux esperances. 1603

Conclue auec le Duc de Sauoye.

Il moyenna donc leur accord auec le Duc par l'entremise des Cantons de Glaris, Basle, Soleurre, Schaffouze & Appenzel, du sceu & consentement des autres Cantons. Les Deputez s'assemblerent à Remilly, la conclusion se fit à Sainct Iulien le XXI. de Iuillet MDCIII. & la ratification par le Duc à Turin le XXV. ensuyuant. Ainsi par la grace de Dieu & la prudence du Roi, desireux de conseruer la tranquillité publique, les vns & les autres addoulcirent l'aigreur de leurs inimitiez, & rependirent au ratelier les armes desployees auec vne extreme animosité.

Soin du Roi pour l'enrichissement de son Royaume.

L'accroissement des commoditez d'vn Royaume, & l'enrichissement des subiects consiste principalement à prohiber le transport de l'or & de l'argent, & empescher l'oisiueté du peuple. Le Roy est bien informé que trois à quatre millions d'or sortent tous les ans hors de la France pour l'achapt des soyes estrangeres, & qu'vne infinité de personnes peuuent viure des manufactures & ouurages qui dependent de la soye Il sçait que depuis quelques annees les peuples de Prouence, Languedoc & Dauphiné, pour estre plus voisins de l'Italie, s'y sont tellement adonnez, qu'ils en ont trouué le progrez si facile & profitable, que le seul reuenu de la soye leur apporte auiourd'huy plus d'argent que les bleds, huiles & pastels ensemblement, quoi qu'ils les ayent en tresgrande abondance. Il a voulu lui mesme en faire des espreuues en ses maisons royales de Fontainebellaud, Madrit, & Iardin des Tuilleries. & par trois diuerses annees a recognu que les vers à soye se nourrissent & s'esleuent en France auec pareil ou meilleur succez & proufit qu'en Italie, & que les soyes qui en prouiennent, sont autant & plus fines que les estrangeres.

Il cõmet gẽts pour introduire l'art des soyes par toutes les prouinces.

Il a cy-deuant commis & deputé plusieurs Commissaires pour le commerce general & restablissement de toutes manufactures en son Royaume, choisis tant de son Conseil que des Cours souueraines des

qui

1603 Parlemens, Chambres des Comptes, Cour des Aides & autres expers. Il les employe encore maintenant pour aduiser aux plus prompts moyens d'introduire l'art de la soye en toutes les prouinces de son Royaume, & d'y faire instruire comme pere commun tous ses subiets, afin qu'ils puissent iouyr du proufit qui en prouient. Et leur donne pouuoir de contracter au nom de sa Maiesté auec des Marchands entendus & practics en cest art, soubs telles charges & conditions qu'ils iugeront vtiles & necessaires, pour non seulement fournir & deliurer par les Eslections & villages certaine quantité de meuriers blancs & de graines pour en faire des pepinieres: mais aussi pour enuoyer sur les lieux hommes idoines & suffisans pour enseigner les habitans des villages & tous autres à planter & esleuer les meuriers, nourrir les vers, en tirer & preparer la soye, & pour instruire ceux qui par la seule lecture s'en pourront rendre capables, leur deliurer des memoires imprimez traictans les moyens d'esleuer les meuriers de graine, d'auoir & conseruer les meuriers de plant, de les multiplier par prouignement, de les faire venir de branche ou bouture, de recueillir leur graine: du lieu propre à faire esclorre & nourrir les vers à soye, comme il faut dresser leurs asteliers ou estaudis, pour faire esclorre la graine des vers, comme il les faut traicter & nourrir, cueillir & conseruer les fueilles, comme & quand nettoyer les vers, leurs maladies & remedes, comme il les faut faire monter ou filer: l'art & maniere de tirer la soye des coucons ou pelotons, & d'auoir de la graine ou semence de vers.

Font distribuer quantité de meuriers & de la graine aux parroisses de chasque Election.

En vertu de ce pouuoir les Commissaires traictent auec quelques Marchands & Bourgeois de Paris, qui entreprenent d'auancer les frais pour establir le plant des meuriers & l'art de faire la soye en France. Et en consequence de leur Commission, ensemble du contract faict auec les Entrepreneurs de l'establissement, obtiennent lettres patentes du Roy addressees aux Esleus sur le faict des aides & tailles de sa Maiesté, par lesquelles leur est enioinct de departir egalement la quantité des meuriers blancs & de la graine que les Entrepreneurs fourniront pour en faire des pepinieres en

res en toutes les paroisses de leurs Elections, où le plant d'iceux se pourra vtilement establir. Et aux habitans, Procureurs syndics, ou Fabriciers des paroisses, d'apporter ou enuoyer aux Greffiers des Elections vn brief estat ou declaration certifiee du Curé, Vicaire, Greffier ou Tabellion du lieu, de la quantité des meuriers qui se trouueront en leurs parroisses, & ensemble de leur aage & grosseur à peu pres, afin qu'iceux estats ou declarations soyent en suite mis es mains des Entrepreneurs, pour sur iceux estre pourueu à la distribution des graines de vers à soye qui s'en pourront nourrir, & au payement que lesdits Entrepreneurs sont tenus faire aux habitans, des soyes qui en pourront prouenir à neuf francs pour liure. 1603

Et pour entretenir & prouigner le plant, est enioint aux Procureurs syndics & habitans d'eslire vn ou plusieurs d'entre eux les plus capables pour se charger de faire esleuer les meuriers & graines qui leur seront deliurez. si bon ne semble ausdits Procureurs syndics, ou autres principaux habitans, s'en charger volontairement, à condition qu'ils en receuront seuls tout le proufit, & que les arbres leur demeureront en propre pour la peine de les auoir edifiéz, dont ils seront responsables.

Choisir gens capables pour les esleuer.

Mais par ce que cest establissement est non seulement tresvtile au public, ains aussi souhaitable pour l'enrichissement & decoration d'vn chascun, & que la beauté & commodité en ont rendu l'vsage commun & necessaire: ioinct que l'exercice n'en est pas penible, attendu que les femmes & petis enfans en sont aussi capables que les hommes; & sans diuertissement des vacations ordinaires, sa Maiesté permet à tous Seigneurs des villages, Ecclesiastics, Gentilshommes & priuilegiez d'entrer en la condition des habitans (s'ils y veulent consentir) pour se charger au lieu d'eux des meuriers & graines qui leur seront distribuez, en payant aux Collecteurs à la descharge des habitans, tant pour le plant, graines de meuriers, semences de vers, instructions imprimees, qu'autres frais quelconques, à raison de sept liures dix sols pour chascun cent de plant qu'ils en auront receu. & sans qu'ils puissent estre declarez auoir derogé à leur dignité, no-

1603 blesse & priuileges.

Trouble entre le Gouuerneur & les habitans de Mets.

Comme lon procedoit à l'establissement des meuriers & du moyen d'introduire l'art de la soye en France, voici nouuelles à la Cour, qu'il y a du grabuge à Mets, & que les habitans de la ville sont en mauuais mesnage auec les Sobolles qui commandoyent en la Citadelle. Lors que durant les tragiques rebellions & desbauches aduenues sous le regne du feu Roi, à peine se reposeroit-il que sur la preudhommie de ceux que sa bienvueillance & faueur auoit approchez au plus pres de ses bonnes graces, le Duc d'Espernon eut le gouuernement du pays Messin, & depuis les mauuais offices de Montcassin, il donna la lieutenance en la ville & citadelle de Mets à Sobolle gentilhomme Gascon, ausquels il auoit beaucoup de confiance.

Vn temps fut qu'on vid les affaires du Duc d'Espernon fort troublees en Prouence, dont il auoit aussi le gouuernement, & bien esbranlees aupres du Roi regnant auiourd'hui. Il monstra toutesfois en ce trouble-la, qu'vn bel esprit ioinct auec ceruelle bien plombee, sçait escarter les plus espaiz nuages qui veulent brouiller le calme de son estat, & que le bonheur & la sagesse sont les deux parties qui maintiennent la prosperité de l'homme. Sobolle au contraire à l'imitation de ceux qui commandoyent en des places d'importance, enflé des morsures d'ambition, cuida bien auoir assez de merite pour porter le tiltre de Gouuerneur en chef. & dés lors s'escarta fort de ceste moderation par laquelle on se conserue en bonne opinion au iugement de ses Superieurs, on s'acquiert les cœurs & les affections des moindres, on euite la maluueillance des enuieux.

Sobolle abuse de la qualité à laquelle le Duc d'Espernon l'auoit esleué.

De ceste insolence en nasquit vne seconde, qui le rendit encores plus odieux aux citadins. Il auoit depuis " deux ans mis en peine & poursuiui soubs main quelques principaux habitans & notables bourgeois cōme ayans intelligence & faisans des practiques auec l'Archiduc. Leur reputation toute contraire, leur façon de viure toute diuerse aux accusations, les renuoya autant exempts de peine comme ils estoyent venus esloignez de

de coulpe. Il les cuidoit ruiner & d'honneur & de vie, mais ce leur fut vn surcroist d'aigreur, qui ne s'adoulcira point qu'elle ne soit destrempee en la plus amere liqueur qui puisse distiller d'vne tresobstinee vengeance à la disgrace de Sobolle. 1603

Le Duc d'Espernon passe à Mets. &

Le Duc d'Espernon prend subiect de passer à Mets en allant aux bains de Spa. Ils forment de grandes plaintes contre Sobolle. Sobolle s'ombrage du seiour que le Duc d'Espernon faisoit à Mets. Car s'il descend à la ville, ou par deuoir, ou inuité, son frere demeure en la Citadelle. & pense bien neantmoins effacer ce soupçon en receuant le Duc dedans la place auec tous les honneurs & submissions qui se doiuent au Gouuerneur. Le Duc demeure offensé de ceste meffiance. mais la dissimule pour ce coup, & poursuit son voyage. Sobolle irrité des plaintes qu'il auoit escoutees contre ses deportemens, menace les parties des effects de sa colere. ils la veulent preuenir enuoyans vn messager exprez en Cour auec nouuelles plaintes. Il le fait surprendre en chemin, & ramener outragé d'estriuieres. Le Duc d'Espernon reuient à la Cour, & desire sçauoir l'intention du Roy sur ces brouilleries. Sa Maiesté le renuoye à Mets pour remettre Sobolle en bonne intelligence auec les habitans, Les habitans accourent vers lui passionnez de plus grandes offenses, & pretendans auoir subiect de nouueaux griefs, se soubsmettent d'arriuee à toutes conditions, pourueu qu'ils soyent affranchis du commandement des Sobolles. Ceste esmotion de peuple croist comme vne pelote de nege roulant du hault au bas d'vne montagne. Il sçait que le Duc d'Espernon n'est pas bien satisfaict des deux freres. Sa presence anime les habitans. Ils se barriquent contre la Citadelle. & persuadez qu'il secondera le vent de leur esmotion, menacent de ne desister, que les Sobolles ne soyent reduits à la derniere extremité. Ceste mesme presence du Duc qui donne du courage & sert d'aiguillon aux citadins, produict vn contraire effect aux deux freres. Elle leur sert de retenue & comme de remore en leur colere. Car sans le respect d'icelui tel parloit bien hault qui eust bien tost perdu la parole.

Reuient pour accorder les habitans auec Sobolle.

Ils se sousleuẽt à l'encontre.

1603 Pour appaiser ce tumulte, le Duc d'Espernon supplie le Roy de se transporter à Mets. Il enuoye premierement Boissise; puis la Varenne Controolleur general des postes, auec commandement à Sobolle de quitter la Citadelle. Il y consent; mais proteste neantmoins qu'il ne la remettra iamais à autre qu'à sa Majesté mesme. Le Conseil se souuient encore, que pour n'auoir voulu faire ce passedroit en vne saison considerable, aux citadins d'Orleans à la tres-humble requeste qu'ils presenterent au feu Roy durant les Estats de Blois auec les clefs de leurs portes en la main, De leur donner vn Gouuerneur tel qu'il lui plairoit autre que François de Balsac seigneur d'Antragues qui les auoit plongez aux abysmes de rebellion, puis s'en estoit retiré lui-mesme sans les comprendre en la grace qu'il auoit obtenue, ce peuple print vne si furieuse resolution, que Paris & consequemment les autres se laisserent emporter à ce pernicieux exemple, comme nous auõs veu en son temps Pour ce le Roy iugeant ceste inimitié des habitans de Mets irreconciliable auec les Sobolles, & qu'il n'est pas temps de contester contre l'orage de ces humeurs populaires, sur les ardeurs d'vne fougue plebeienne: content d'ailleurs que l'air de sa benignité dissipast tous ces nuages qui sembloyent preparer vne plus dangereuse tempeste (selon que plusieurs eussent volontiers embrassé l'occasion de ces caprices pour s'en preualoir à leur auantage & commodité) entreprint ce voyage auec la Roine au commencement du mois de Mars, quoi qu'en saison fort incommode, debouta deux freres pour en establir deux autres en leurs place; Arquien en la Citadelle, & Montigny son puisné au gouuernement de la ville de Mets & pays Messin, pour y commander comme Lieutenans de sa Maiesté en l'absence du Duc d'Espernon, Et les Sobolles sortis, le Roi entra dans Mets. où quelques Princes d'Alemagne plus voisins le veindrent saluer; le Landgraue de Hesse, & Marquis de Brandebourg. Plusieurs autres se preparoyent au voyage, qui pour le peu de seiour que le Roi fit en la ville, & pour l'incommodité du temps ne passerent plus outre.

Le Roi s'y achemine. & Contente les citadins.

Sa Majesté ne fut pas toutesfois si peu de iours à Mets

à Mets, que la compagnie des Iesuites n'employast dextrement son conseil, sa diligence & sa resolution pour se ietter à ses pieds, implorer sa douceur pour estre restablis en France, poulsez tant à l'occasion des bonnes & fauorables paroles que le Roy leur auoit desia données en passant à Verdun, comme par l'aduis & conseil de la Varenne, que le Roy passeroit les festes de Pasques à Mets; qu'ils ne laissassent escouler la sepmaine saincte; sepmaine de deuotion & penitence, sans luy renouueller les requestes de leur retour. Ils le croyent. Quatre deputez de leur College arriuent à Mets le Mercredi sainct, Ignace Armand Prouincial de leur Ordre, Chastellier, Brossard, la Tour. & voyent le lendemain sa Maiesté, suiuant l'ancienne institution de ses deuanciers, lauer les pieds à treze pauures, les essuyer & baiser, leur donner à disner, les seruir de sa main & de ses viandes: puis mettre au col de chascun vne bourse auec treze pieces de franc. La Roine fit aussi la mesme ceremonie, horsmis que les pieces qu'elle donna furent demi-francs. Apres disné la Varenne presente les Iesuites au Roy. Sa Maiesté les escoute en son cabinet és presences du Duc d'Espernon, de Villeroy & Gevre Secretaires d'Estat, & contre sa coustume assez impatiente aux longs discours, donna neantmoins vne bien fauorable attention à leur harangue, harangue fort dextrement accommodee au sainct & sacré temps de la mort & passion de nostre Sauueur, qui (ce disent-ils) parle pour nous. Ce sang qu'il a respandu à gros randons sur l'Autel de la Croix pour les pecheurs ses ennemis, vous conuie SIRE à vser de doulceur enuers ceux qui de cœur & d'affection sont du tout vostres. Nous n'auons pas tant merité de vostre Maiesté pour impetrer vne si grande grace. Mais celuy au nom duquel nous la demandons, & qui sans doute la demande pour nous, apres tant de prieres que nous luy auons offertes, aura bien ce pouuoir enuers vostre Maiesté, qui par sa pieté treschrestienne ne voudroit iamais se departir de ce qu'elle cognoistroit estre agreable à ceste souueraine bonté de nostre Dieu. Lequel nous prions qu'apres vous auoir faict viure & regner longues & heureuses annees en ce

1603

prennent occasiõ de demãder leur restablissemẽt.

La Varenne les presente.

1603 monde, il vous donne vn Royaume eternel & asseuré en l'autre.

Leur harangue ayât trouué grace deuant le Roy.

Telles & autres paroles si pathetiques eurent tant de forces qu'elles esmeurent la clemence du Roi, & firent iuger aux escoutans que le corps entier de ceste Compagnie ne porteroit pas plus outre la peine du crime de quelques particuliers, attendu que mesmes aux plus vertueuses & plus innocentes familles il se trouue tousiours quelqu'vn dont les vices & desbauches sont de mauuaise odeur à toute la race: & que des douze l'vn fut traistre. D'ailleurs les Iesuites auoyent le temps fort à propos. La Cour estoit toute en deuotion, & la Roine en esperoit de grandes consolations. Le Roi leur respondit auec vne grande demonstration de faueur & debonnaireté, que sa Cour de Parlement auoit prononcé quelque chose contre eux, non toutesfois sans le bien premediter. qu'il ne leur vouloit quant à lui mal aucun, ni à homme qui soit au monde, leur demanda par escript ce qu'ils auoyent proferé de bouche, & le remit à Villeroi, les asseurant qu'il prendroit le soing de leur affaire. sur lequel (dit-il) ie vous expedierois sur le champ, s'il n'estoit entre les mains du Pape. vous sçauez qu'il n'est pas expedient d'y rien faire sans lui. Ie vous veux auoir, & vous estime vtiles au public & à mon Estat. estant à Paris i'y penserai soigneusement: trouuez vous y vous (parlant au Prouincial) & le pere Cotton. puis les embrassa tous quatre en leur donnant congé.

Differend du Cardinal de Lorraine auec le Marquis de Brandebourg appoincté par le Roi.

Vn autre important affaire auoit en partie occasionné le voyage de Mets au Roy. Le Cardinal de Lorraine & le Marquis de Brandebourg estoyent en different pour l'Euesché de Strasbourg. Le Cardinal en estoit pourueu par le Pape, & le Marquis Electeur de Brandebourg l'auoit obtenu des Bourgeois de Strasbourg pour l'vn de ses enfans. Car depuis les guerres ciuiles pour la Religion en Allemagne, ceux qui se sont sequestrez de l'obeissãce du Pape, elisent des Administrateurs ou Surintendans qui tiennent lieu d'Euesques. Tous deux vouloyent iouyr. Mais ceux de Strasbourg auoyent presté consentement à la nomination du Marquis de Brandebourg. & pour auoir autrefois eu plusieurs choses à des-

desmesler auec la maison de Lorraine, ne vouloyent ad- 1603
uouer ni recognoistre le Cardinal pour Euesque. Le Marquis estoit desia en possession : le Cardinal l'en vouloit deboutter par la force, puis qu'il ne pouuoit autrement. Toutesfois tout le parti Protestant eust porté la maison de Brandebourg : & la ville de Strasbourg desiroit obuier à tous desordres. L'Empereur s'en estoit entremis, & vouloit que l'affaire se terminast par autre voye que celle qu'on menaçoit de practicquer. Mais les mandemens & rescriptions de l'Empereur ne portans pas auiourd'hui beaucoup de creance, le Marquis de Brandebourg estoit quelques mois auparauãt venu prier le Roi de prendre cognoissance de cest affaire, & d'y interposer son autorité comme ami commun. A quelque chose malheur est bon. Le trouble de Mets vint à propos pour faire d'vne pierre deux coups. Le Marquis de Brandebourg y veint trouuer sa Maiesté: le Lãdgraue de Hessen l'accompagna, auec vn deputé de l'Archeuesque de Treues Electeur de l'Empire, & par leur aduis fut arbitré, que certaine portion des reuenus de l'Eueschè demeureroit au Cardinal de Lorraine, & l'autre au Marquis de Brandebourg. Et peu de temps apres fut accordé le mariage du Duc de Deux-ponts auec Catherine Princesse de Rohan. Au partir de Mets leurs Maiestez passerent à Nancy pour voir le Duc de Lorraine, & Madame sœur du Roy Tres-chrestien femme du Duc de Bar.

Les peuples ne sçauroyent donner de plus apparents tesmoignages d'affectiõ enuers leurs Princes, que quand ils desirent les voir, & se monstrent ialoux de ceux ausquels ce bonheur arriue souuent. Le Roi des le commencement de Januier auoit promis aux Deputez de Marseille d'aller en Prouence. Toutes les autres prouinces l'ont veu. Celle ci est l'vne des belles & riches du Royaume. Les Prouençaux s'attendoyent qu'au retour de Mets sa Maiesté leur donneroit ceste consolation de leur tesmoigner par sa visite autant de bienvueillance qu'aux autres. Elle y sembloit estre inuitee par la flotte d'Espagne qui mettoit les voiles au vent, &

Le peuple qui desire voir son Prince, monstre qu'il ploie volontairement soubs la domination.

1603 soubs ombre de renoueller l'entreprise d'Arger en Afrique ; pouuoit former quelque dessein sur ceste coste. Ni le Prince Doria ni D. Ioan de Courdoua n'auoyēt point eu d'heur en leur conduicte. Padre Mattheo Cordelier Espagnol s'y promettoit bien plus de gloire. Il auoit negotié auec le Roy de Cucco, Que moyennant vne somme d'argent, sur laquelle on lui precompteroit quarante mille escus d'aduance, il se ioindroit auec le Viceroy de Maillorque contre le Roy d'Arger. Mais entre dire & faire il y a grand chaos. Et c'est vne grand' simplesse de porter sa croyance aux paroles d'vn Infidele, veu que la perfidie est inseparable de son ame. Le Viceroy s'approche auec quatre galeres, & met en terre enuiron cent hommes pour deliurer la somme promise. Les Maures prennent l'argent & liurent les hommes à leurs ennemis. Le Cordelier y fut tué. & le Viceroy se retirant effaça les soupçons que ceste leuee de boucliers auoit engendrez. La venue du Duc de Sauoye à Nice en laissoit encore quelque ombre, qui s'esuanouyt de mesme par le passage des Princes ses enfans en Espagne. Le puisné creé Viceroy de Portugal, y renouuella la memoire de D. Beatrix sa bisayeule. Le troisiesme fut depuis receu Archeuesque de Tolede, puis Cardinal. Ainsi la coste Meridionale affranchie de crainte pour ce coup, la Prouence attend qu'vne autre oportunité l'honore de la veue d'vn Prince que tout le monde recognoist estre arriué au souuerain commandement par des voyes autant pleines de merueilles que legitimes & peu communes.

Sa maladie donne l'alarme au Royaume. &

Elle ne laissa neantmoins de rendre graces à Dieu comme toutes les autres prouinces du Royaume, pour la precieuse santé qu'auoit recouuree ceste chere Teste, dont le salut est si sacré que tous ses peuples estiment le leur dependre du sien. Les premiers accez furent de tel excez & si violents à Fontainebellaud, que plusieurs depesches furent expediees aux Gouuerneurs des places importantes & frontieres pour les exhorter à ce que l'Estat ne receut aucune alteration en cas d'vn funeste accident. Aux prieres publiques & priuees

priuées Dieu lui rendit en peu de iours son embonpoinct. 1603

Les Jesuites poursuiuoyent cependant l'effect des bonnes paroles qu'ils auoyent eues de fraische date du Roi. Ceux du ressort du Parlement de Paris ne voyoyent pas de bon œil leurs compagnons resider auec toute liberté dans leurs Colleges de Tholose, de Tournon, & ailleurs, & qu'ils fussent sans remission forclos du Royaume. Ils mettoyent en lumiere plusieurs apologies, requestes, iustificatiõs. Ils sollicitoyẽt le Pape d'interceder pour eux, & lui remonstroyent, Qu'vn Ordre approuué par les decrets des Papes, ne se reuoque iamais. Qu'il importe que les Jesuites, recognus tres-vtiles pour l'instruction de la Jeunesse. Que tout vn ordre de Religieux ne doit patir pour vn desordre commis par vn particulier. Que de tout temps sont aduenues semblables alterations en tous Estats. Que les Religions sont comme petits Estats, desquels tousiours quelque memoire particulier se desuoye de son propre mouuement, ou s'eslance à vne particuliere impression sur les autres membres. Ils remuoyent toutes pierres, ils tentoyent toutes voyes, il ne se presentoit occasion qu'ils ne parlassent ou fissent parler ceux qu'ils auoyent à deuotion. Ils faisoyent de grandes submissions aux Parlements. Ils protestoyent qu'ils sont & ne seront iamais autres que François. Plusieurs discours se publioyent sur ce subject par ceux qui les affectionnoyent. Mais l'intercention du Pape, & le grand respect que le Roi lui porte, estoyent de trespressants aiguillons pour aduancer leur restablissement contre les oppositions qu'on faisoit au contraire en si grand nombre, au Conseil, en la Cour de Parlement, que si sa Maiesté eust comté les opinions qui dissuadoyent leur rappel, elles eussent de bien loing excedé les autres.

Les Iesuites poursuiuent leur restablissement par l'intercession du Pape.

Le Parlement de Paris est la Cour des Pairs du Royaume. Car les autres ne sont que Parlements des anciennes Pairries, ausquelles nos Rois ont ottroyé par indulgence de la disposition de souueraine iustice pour le soulagement de ses subiects. Pour ce les Arrests vne fois prononcez par ce grand & venerable Parlement du Royaume à Paris, ne se reuoquent pas aisément. Le

L'arrest prononcé cõtre eux en Parlemẽt, leur estoit vn grand obstacle.

1603 Roi neantmoins, comme estant par dessus la loi, desirant que la Compagnie des Jesuites eust l'obligation de leur retour à sa Maiesté seule, & pour satisfaire d'ailleurs aux prieres souuentesfois reiterees par le Pape, de grace speciale, pleine puissance & autorité Royale, octroya par Edict donné à Rouën au mois de Septembre à toute ladite Societé; Qu'ils peussent & leur fust loisible de demeurer és lieux où ils se trouueroyent à present establis en son Royaume, à sçauoir és villes de Tholose, Auch, Agen, Rhodez, Bourdeaux, Perigord, Limoge, Tournon, Le Puis, Aubenas, & Beziers. Et de restablir en outre en ses villes de Lyon, Dijon; & particulierement en sa maison de la Flesche en Anjou, pour y continuer & establir leurs residences: aux charges toutesfois & cõditions qui s'ensuiuent:

Le Roi les restitue par Edict.

QV'ILS ne pourront dresser aucuns Colleges ni residences en aucunes villes & endroicts de ce Royaume, pays, terres & Seigneuries de l'obeissance de sa Maiesté sans son expresse permission, sur peine d'estre descheuz du contenu en ceste presente grace.

QVE tous ceux de ladite Societé estans en ce Royaume, ensemble leurs Recteurs, & Prouinciaux seront naturels François, sans qu'aucun estranger puisse estre admis & auoir lieu en leurs Colleges & residences sans la permission de sa Maiesté. Et si aucuns y en a de present, seront tenus dedans trois mois apres la publication de ces presentes, de se retirer en leurs pays, les habitans de la ville & Comté d'Auignon n'estans compris soubs ce mot d'estrangers.

QVE ceux de ladite Societé auront ordinairement pres de sa Maiesté vn d'entre eux qui sera François suffisamment autorisé parmi eux pour lui seruir de Predicateur, & respondre des actions de leurs Compagnies aux occasions qui se presenteront.

QVE tous ceux qui sont à present en ce Royaume, & qui seront ci-apres receuz en ladicte Societé, feront serment par deuers les Officiers des lieux, de ne rien faire ni entreprendre contre le seruice de sa Majesté, la paix publique & le repos du Royaume, sans aucune exception ni reseruation: dont lesdicts Officiers seront tenus enuoyer les actes & proces verbaux es mains du

Chan-

Chancellier. Et où aucuns d'iceux, tant de ceux qui sont à present, que de ceux qui suruiendront, seront refusans de faire ledict serment ; seront contraincts de sortir hors du Royaume. 1603

Qve ci-apres tous ceux de ladicte Societé, tant ceux qui ont faict les simples vœux seulement, que les autres, ne pourront acquerir dans le Royaume aucuns biens immeubles par achapt, donation ou autrement, sans permission de sa Maiesté. Ne pourront aussi prendre ni receuoir aucune succession, soit directe ou collaterale, non plus que les autres Religieux. Et neantmoins au cas que ci apres ils fussent congediez & licenciez par ladicte Compagnie, ils pourront rentrer en leurs droicts comme auparauant.

Ne pourront prendre ni receuoir aucuns biens immeubles de ceux qui entreront desormais en leur Societé : ains seront reseruez à leurs heritiers, ou à ceux en faueur desquels ils en auront disposé auant que d'y entrer.

Seront aussi subiets en tout & par tout aux loix du Royaume, & iusticiables Officiers de sa Maiesté aux cas & ainsi que les autres Ecclesiastiques & Religieux y sont subiects.

Ne pourront aussi ceux de ladite Compagnie entreprendre ni faire aucune chose tant au spirituel qu'au temporel au preiudice des Euesques, Chapitres, Cures & vniuersitez du Royaume ni des autres Religieux : ains se conformeront au droict commun.

Ne pourront pareillement prescher, administrer les Sacrements, ne mesme celui de la Confession, à autres personnes qu'à ceux de leur Societé, si ce n'est par la permission des Euesques diocesains des Parlements où ils sont establis : sçauoir est de Tholoze, Bourdeaux & Dijon. Sans toutesfois que ladicte permission se puisse entendre pour le parlement de Paris, fors & excepté les villes de Lion & la Fleche, ausquelles il leur est permis de resider & exercer leurs functions ordinaires comme és autres lieux qui leur sont accordez.

Et afin que ceux de ladite Societé qui sont à present restablis, ayent moyen de se pouuoir entretenir &

1603. viure en leurs Colleges, residences : sa Maiesté leur permet de iouyr de leurs rentes & fondations presentes & passees, auec pleine & entiere mainleuee des saisies qui pourroyent auoir esté faictes sur icelles.

Les Iesuites restituez.

Les Jesuites ainsi restituez es villes nommees, plusieurs autres pourchasserent & obtindrent du Roy de les receuoir & leur donner des Colleges : Rouën, Bourges, Amiens. Les Vniuersitez d'Orleans & de Poictiers n'ont peu s'accommoder auec eux, quoi qu'ils en ayent instamment poursuiui l'entree. Ils reuindrent en suite par la mesme clemence & faueur du Roy dans leur Conuent de sainct Louys pres sainct Paul à Paris, & eurent mainleuee de tous leurs biens, & de leur College de Clermont en la ruë sainct Jaques, pour iouyr des reuenus sans instruire. Dés lors les plus beaux esprits de leur Ordre monterent en chaire, & se firent escouter auec grande & plausible affluence de peuple en diuerses Eglises: Gontier, Alexandre, Largebaston, Machault, & autres. Cotton sur tous possedoit & l'oreille & le cœur de sa Maiesté. si qu'à peine passoit aucun affaire par le Conseil que l'aduis du pere Cotton ne fust requis. L'insolente & outrageuse oisiueté des pages & laquais qui n'auoyent point accoustumé de voir des robes de cest Ordre, si frequentes à la Cour, print suiet de faire allusion, par mocquerie de son nom à l'vn des cris ordinaires de Paris, comme il passoit vn iour entre autres allant au Louure. La Cour des Rois est pleine de reuerence & de Maiesté. Qui ne sera respectueux en ce lieu, il ne faut esperer qu'il le doiue estre ailleurs : & les personnes autorisees du Roi, sont inuiolables en toutes façons. Pour ce le Roi commanda sur l'heure que tout ce qu'il y auoit de ceste ieunesse en la Cour alors, fust chastié de verges, puisque chascun en particulier denioit ceste voix.

Preschent auec grãde attention.

Quelque temps apres comme il passoit en carroce pour aller au Louure, vn de la troupe, comme il est à presumer, sçachant qu'il estoit assis au derriere du carroce lui porta son espee dans l'espaule droicte biaisant vers le col. & n'attendit pas le congé de son maistre pour le prendre. La recerche en fut exacte, le mal pour quelques sepmaines seulement : & le murmure grand comme

Pere Cottõ blessé.

me d'vn assassin premedité par les ennemis de ceste Compagnie. mais les plus moderez porterent la poincte de leur iugement droict à la source de ce desbord. Ce fut vn subjet au Roi d'augmenter d'autant plus sa faueur & bien-vueillance enuers tout l'Ordre, & d'affectionner plus les commoditez d'vn membre particulier, que le bannissement n'auoit apporté d'incommodité à tout le corps. 1603

Le Pape, tout le Consistoire de Rome, le General des Jesuites, tous leurs compagnons pres & loing, tous leurs amis n'oublierent de faire remercier le Roi pour ceste nouuelle gratuité qu'il vient de leur octroyer, & de la nombrer entre les plus memorables actions que le repos de la paix puisse faire naistre en la vie de sa Maiesté, maintenant que tous orages seditieux sont escartez, & qu'elle triomphe auec tant d'heur, de gloire & plaisir, de tous ses trauaux, de toutes ses peines & fatigues passees. Les occasions de la guerre cessees lui donnent du relasche: mais non pour vieillir sans exercice. Vn naturel tant actif, vn esprit né & nourri des le berceau parmi les plus grands & plus espineux affaires, ne peut aimer l'oisiueté, ne peut croupir en fetardise. Ses actions le rendront tousiours admirable à ses amis, tousiours redoutable à ses ennemis. Il aime pourtant la paix afin d'en cultiuer les fruicts, & les faire redonder à l'embellissement de son Royaume, à l'enrichissement de ses subiets. & tousiours proteste qu'il ne pensera iamais à la guerre, qu'on ne l'ait au preallable grandement offensé: que sa parole estant engagee pour l'asseurance de la paix, il conseruera tousiours par prudence ce qu'il s'est acquis par la iustice de ses armes. Toutes choses reposent maintenant à l'ombre d'vne merueilleuse tranquillité. Il a neantmoins tousiours les sens internes, externes, bandez à s'empescher de surprise, à donner ordre à ses frontieres. Il a n'agueres accoisé ce trouble qui se formoit deuers l'Alemagne. Le voici maintenant à sentir quel vent souffle du costé d'Angleterre au premier establissement d'vn nouueau Roi, comme nous verrons en bref. Et de tous les contentements que la paix lui donne, il se donne principalement celui de ses basti-

La Cour de Rome, & tout le corps des Iesuites remercient le Roy.

Le Roy n'est iamais sans occupation.

1603 ments. Il s'enquiert tousiours que font ces maçons de saincte Croix d'Orleans ; ceux de sa gallerie des Tuilleries, de Fõtainebellaud, de S. Germain en Laye, de Monceaux, de Vernueil, du Pont neuf à Paris. bastiments à la verité desquels on peut dire que l'ouurage surpasse l'estoffe: bastiments ausquels il est serui auec autant d'affection & de promptitude, comme on y remarque vn bon ordre, vne sage police, vn iugement net. bastiments en somme qui seront d'autant plus de longue duree, qu'vn nombre innombrable d'artisans en retirent de la commodité, & que les ouuriers n'y suent point pour neant. Plusieurs galants esprits y ont apporté des ingenieuses inuentions que nostre siecle admire, & les passez n'ont point cognues. Les eaux n'auoyent point encore esté pousees plus haut qu'à l'egal de leur source. L'aage present & ceux qui sont à venir doibuent ceste industrie à Monconis President aux monnoyes en la Generalité de Lion. Ceste actiue affection que le Roi porte à ses bastiments royaux, occasionne ses suiects à releuer par vne honneste & louable imitation, les ruines qui monstroyent au long & au large hideuse face, vne triste remarque d'horribles & furieux effects, aux villes, en la campagne. Les pauez qui se continuent sur les grands chemins royaux en diuerses prouinces, les ponts qui par le mouuement & soin du Marquis de Rosny se bastissent sur des riuieres qui iamais n'en eurent, tesmoignent de quelle curiosité le Roy pourchasse les aises & commoditez de son peuple.

Auec soing des affaires del Estat, il affectionne fort celuy de ses bastiments. &

Ne neglige pas ce qui se passe hors de son Royaume.

MAIS le Roi est-il tellement attentif au soing de ses bastiments, tellement attaché aux affaires de son Royaume, qu'il ignore ou negligé de sçauoir s'il ne se traicte rien ailleurs au preiudice de sa Couronne? Il a tousiours (comme nous disons) vn œil à la ville & l'autre aux champs. Il est si practic au choix des esprits qu'il veut employer aux plus honorables charges, que rien ne leur eschappera dont ils ne lui donnent aduis. La Republique de Venise a des long temps & plusieurs fois desiré s'asseurer des amitiez de leurs voisins deuers les Alpes pour s'en seruir au besoin. Ceste grande serenité qui lui esclaire depuis tant d'annees, auoit faict croire qu'vn orage

rage ne pouuoit troubler sa tranquillité. Ceste confidence de la rendoit ci-deuant moins curieuse d'en poursuiure le traicté. Maintenant qu'elle void le Comte de Fuentes ne respirer autre chose que braueries, que menaces, que vanteries de couurir toute l'Italie de gens d'armes, d'allumer des feux qu'on esteindra malaisément, d'y faire eschauder tels qui n'y pensent pas : elle se sert de ces fougues côme d'vne queux pour aiguiser la poincte de leurs courages à la preuention des desseins d'vn puissant voisin, qui semble les vouloir quereller de gayeté de cœur. & prend resolution de renouër le traicté d'alliance si souuent intermis auec les Grisons.

1603

La Seigneurie de Venise traicte auec les Grisons.

CESTE confederation auoit esté practiquee sous le regne du feu Roi, & se poursuiuoit au desceu du Roi present, mais attendu qu'il est egalement allié des deux Estats, il estoit bien raisonnable qu'ils ne prissent aucune resolution qui ne lui fust communiquee, afin de l'approuuer & consentir s'il la recognoist duisible, ou la dissuader & rôpre s'il la trouue nuisible. De Vic Ambassadeur du Roi en Suisse en aduertit sa Majesté. Elle en desira sçauoir les articles. & les ayant iugez vtiles à l'interest qu'il a commun auec eux, les Venitiens & les Grisons preferants ce qui fait pour la conseruation de leurs Estats, aux tempestes & fouldres brutes du Milanois, conclurent & iurerent pour dix ans l'amitié qu'il conuient entre bons & loyaux confederez, aux charges & conditions: Que les Venitiens ayans besoing de gens de guerre, les trois Ligues Grises leur fourniront six mille hommes, pour les seruir en campagne seulement, ou demeurer aux garnisons des terres fermes: sans estre tenus d'aller aux assaults : ni par mer, sinon pour quelque traiect. Qu'ils ne feront leuee moindre de mille ou douze cens, & seront payez pour trois mois du iour de la leuee, encore qu'ils n'ayent point faict seruice. Ne seront separez en moindre nombre de deux mille, & du consentement des Colonnels. Qui comme aussi leurs Capitaines & soldats, prendront loi du Capitaine general, Prouiseur & autres, qui commanderont l'armee de la Seigneurie. Que si l'Estat desdites Li-

1603 gues est assailli par guerre au temps que leurs hommes seront au seruice de la Seigneurie, elles les pourront rappeller, en rendant la solde du temps qu'ils n'auront serui.

Et si les trois Ligues sont affligees de guerre, les Venitiens leur donneront de leur propre tout ce qu'ils pourront d'aide, secours & faueur. Leur payeront par chacun an trois mille six cens escus de pension, de cinq liures Venitiennes piece, & cinquante mousquets auec leurs fournimens. Passeront, seiourneront & negocieront és terres de la Seigneurie sans empeschement ni recerche pour le faict de la religion, ne contreuenants neantmoins à la police, ni faisans exercice contre la religion Catholique. Et y aura commerce libre entre tous les subiects des deux Republiques, & tous exercices tant mercatils que militaires, sans empeschement des traictes, gabelles ni autres debuoirs, en payant seulement les daces ordinaires.

Le Comte de Fuentes n'est moins indigné de ceste alliance, que de celle des Suisses auec la France.

Les Rois d'Espagne ont longuement pressé l'alliance de ces peuples pour en forclorre en suite ceux desquels ils enuient la prosperité. Auiourd'hui que par ceste amiable confederation le Comte de Fuentes apperçoit qu'on ne se soucie non plus de sa lance que de sa langue, il veut bien faire sentir aux Grisons qu'il a moyen de les en faire repentir, que leur ostant le commerce qu'ils ont au Milanois, & la subuention des grains qu'ils en reçoiuent, il les reduira s'il veut à l'herbe, ou les contraindra de pulueriser leurs rochers en farines. L'annee suiuante nous apprendra les trauerses qu'il leur a donné pour les faire rompre auec les Venitiens, & ployer le col sous les volontez du Conseil d'Espagne.

Hevrevx les peuples qui se peuuent vanter auec raison d'auoir des Princes aussi prompts & capables d'estouffer les querelles des leur naissance, que nostre incomparable Henri s'affectionne à composer les differends de ses amis & voisins, de ceux de Geneue auec le Duc de Sauoye, des Valaisans pour le faict de la Religion auec leur Euesque, du Cardinal de Lorraine auec le Marquis de Brandebourg, & les querelles qui se formants parmi ses subiects, donnent apparence de poulser

pousser vne tragique & furieuse issue. Les querelles ont 1603
ordinairement vne maladie foible & lente en leur enfance, la ieunesse les renforce, la vieillesse putrefie leur apostеme, & fault qu'en fin la quantité d'humeur purulente les face creuer, si par vne sage preuention l'effect que la cause pourroit produire ne se diuertit autrement. La Noblesse Françoise ne peut bonnement viure sans guerre. si l'estranger ne lui donne de l'exercice, elle s'en prepare d'elle mesme. Elle prend peu de plaisir à mourir dans vn lict. ceste mort est indigne (ce dit-elle) de la generosité de ceux qui se verroyent plus volontiers l'espee à la main qu'au costé. Tousiours quelque couple de querelleux s'appellent sur le pré. quelque defense qu'on face des duels, il faut qu'ils mesurent leurs espees. & souuent le Roy mesme est distraict de plus importans affaires pour appointer vn different pour quelque legere offense, quelque brauade pretendue, quelque parole mieux dicte qu'entendue, quelque reproche de default ou vice naturel, quelque rapport augmenté & commenté ou mutilé par le rapporteur. La Cour est maintenant toute troublee pour vne querelle de ceste derniere nature entre Monsieur le Comte de Soissons, & le Marquis de Rhosny. On n'est volontiers gueres religieux en matiere de rapports. on adiouste, on diminue. soit par foiblesse de memoire, soit par malice deliberee pour aigrir la partie qu'on affectionne moins. Le Comte estoit extremement indigné, & protestoit à ceux que le Roi lui enuoyoit pour adoucir l'offence, & disposer son courage à la reconciliation que sa Maiesté desiroit, qu'il seroit indigne de tenir le rang qu'il tient en France, & d'appartenir de si pres comme il fait à vn Roy dont les actes ont renommé le courage iusqu'aux plus esloignees extremitez du monde, s'il ne se resentoit d'vne iniure si preiudiciable à son honneur, à sa qualité. Le Chancelier, Sillery, le Comte de S. Paul, le Duc de Montbason, r'emporterent vne mesme response.

PLVS la qualité de l'offense le releue par dessus sa partie, plus le raccommodement est difficile. Mais il y alloit de l'interest du Roy. Son seruice en estoit empiré. Il voulut doncques moyenner lui mesme leur *Appointee par l'autorité du Roi.*

1603 accord, de peur que la dissension ne passast en immortelle inimitié. La premiere du souuerain equipolle son commandement. Sa Majesté les appella tous deux au Louure, où par sa presence & respect les racines de ceste animosité furent entierement arrachees, & la memoire de l'offense pour iamais enseuelie dans le courage du Comte. C'est vne prudence ciuile de garder que les inimitiez ne meurent sinon par le tombeau. Aussi seroit-ce vne licence trop dissolue, de ne relascher iamais rien de sa cholere. Les brutales & cruelles passions ne s'engendrent point en ceux qui ont le cœur grand & noble, & la nature desireuse d'honneur. Ils sçauent que ne faillir iamais en maniant de grands affaires, c'est chose qui surpasse la nature de l'homme. Mais certes toutes partialitez doibuent prendre fin quand il est question du seruice de son Prince, & du bien de sa Patrie.

Mort de la Roine d'Angleterre.

DIEV n'a pas voulu que l'homme trouuast en ce monde rien de ferme, rien d'asseuré, rien d'immuable que lui seul. Comme les plus solides amitiez se rompent par vne bien legere rencontre: aussi tel auiourd'hui sied en son throne, lequel on couchera demain en vn cercueil. *Le Seigneur change les saisons & les aages, il transporte les Royaumes & les establit.* L'Angleterre esprouue en ceste annee l'effect de cest Oracle. Ce Royaume estoit n'agueres si bien affermi, qu'on n'eust pas estimé qu'aucun changement deust si tost estonner son Estat. Depuis quelques annees ses peuples crioyẽt auoir fait gain d'vn iour, quãd à leur resueil ils en oioyent vn adiousté à la continuation de la santé de leur Roine, Elizabeth fille de Henri VIII. & d'Anne de Boulen, nee le VII. de Septembre l'an M.D.XXXIII. auoit regné pres de cinquante-cinq ans, lors que le dernier sommeil lui ferma doucement les yeux en son palais de Wintal, le 4. d'Apuril selon nostre style, ayant commencé de perdre la parole deux iours auparauant, saine de sens & d'entendement, sans fiebure & sans douleur durant sa maladie. L'histoire la compte entre les Princes qui sont montez aux thrones de leurs ayeuls par des moyens legitimes, mais extraordinaires & peu cognus aux hommes. Car à peine auoit elle veu le bout de sa premiere annee, que son pere

pere l'ayant fait declarer heritiere du Royaume, à l'exclusion de Marie sa sœur fille aisnee dudit Henri & de Catherine d'Espagne repudiee par Henri, elle vid neantmoins succeder Edouard VI. (que Henri auoit eu de Iane Semer) aagé de neuf ans, & regner sept ans. puis lui mort, Jane de Suffolk Roine par testament d'Edouard, mais par la faction d'aucuns grands qui vouloyent supprimer la religion introduite par Edouard, & restablir la Catholique Romaine, Jane perdre la teste dans la Tour de Londres apres enuiron douze iours de regne, & Marie esleuee au siege de la Royauté contre l'ordonnance de son pere & des Estats, remettre sus les anciennes ceremonies au fait de la Religion. Marie ayant quitté la course de ceste vie en la sixiesme annee de son regne, & l'ayant nommee heritiere, elle fut tiree du chasteau de Harfild, où l'on l'auoit mise en seure garde, pour estre soupçonnee de participer aux desseins de plusieurs grands Seigneurs du Royaume, d'empescher le mariage de la Roine Marie sa sœur auec Philippe pour lors Prince & depuis Roy d'Espagne, & ramener l'vsage de la reformation commencee soubs Edouard son frere. 1603

Et de fait à peine auoit elle pris les resnes du gouuernement de son Estat, qu'elle la fit approuuer, & restablir auec l'autorité de ses Estats, & presque general consentement des Euesques du Royaume. Print le tiltre de deffenderesse de la foi, donné premierement à son pere par le Consistoire de Rome, pour vn liure publié de son temps contre Martin Luther soubs son nom. Fut declairee chef de l'Eglise Anglicane, supreme & seule gouuernante du Royaume tant es choses temporelles qu'Ecclesiastiques & spirituelles, & quiconque tiendroit le Pape chef de l'Eglise Anglicane, condamné des lors comme criminel de leze Maiesté. Rappella les Ministres chassez soubs le regne de Marie. Permit le mariage aux Prestres comme autre-fois. & retint plusieurs ceremonies comme indifferentes au faict des consciences, les orgues, la musique, les chapes & surplis, les noms des dignitez Ecclesiastiques, l'obseruation du Caresme, l'abstinence de la chair es Vendredis &

1603 Samedis, pour la police plus que pour la conſcience, parce que l'abondance du poiſſon fait que les peuples d'Angleterre l'affectionnent beaucoup moins que la chair. N'a iamais voulu s'aſſubiettir aux loix du mariage, ſe rendant neantmoins redoutable à ſes ſubiects par l'opinion d'vne haulte & puiſſante alliance que l'Empereur Ferdinand recerchoit pour Maximilian ſon fils & ſucceſſeur, le Duc d'Anjou (depuis Roi de France & de Pologne) & le Duc d'Alençon freres du Roi Charles IX. pour eux meſmes, & retenant ceſte immuable reſolution qu'elle auoit prinſe de viure en cœlibat; diſſipa pluſieurs emulations des Grands de ſon Royaume, qui ſoubs ombre que les Eſtats du pays l'auoyent requiſe, de n'eſpouſer aucun Prince eſtranger, eſperoyent par quelque ſpeciale faueur poſseder & ſon corps & ſa Couronne ſoubs les conditions d'vne legitime conionction. auſquels elle declaira de bonne heure, laiſſant couler les ans qui la rendoyent enuiee pour ce regard, qu'elle vouloit auoir pour epitaphe ceſte inſcription ſur la lame de ſon tombeau, *Cy git Elizabeth qui fut long temps Roine, & touſiours vierge.*

Princeſſe touſiours fort liberale à donner des faueurs par-delà le commun en neceſſité de ſes affaires, pour arreſter les mouuements des ſeditions & menees eſtrangeres. mais ſeuere pour maintenir ſon autorité, & ſupprimer toutes coniurations des leur naiſſance. La clemence iointe auec l'imbellicité du ſexe, euſt rendu ſa domination foible, ſa perſonne contemptible, & ſon throne peu durable. Les Comtes de Northumbelland & de Weſtmerland: le Duc de Nortfolk, Guillaume Parry Gentilhomme Anglois, chefs de diuers attentats ſur ſon Eſtat, ſur ſa perſonne, ont eſprouué la rigueur de ſa iuſtice ſur leurs teſtes auec aucuns de leurs complices. & s'eſt touſiours contentee, de faire par la mort de peu, mourir les peruers deſſeins de pluſieurs. Marie Stuard Roine d'Eſcoſſe & Douairiere de France, comme vefue du Roi François II. eſchappee des priſons où les Eſcoſsois la tenoyent à Lochleue, pour eſtre accuſee d'auoir fait mourir par poiſon Henri d'Arley ſon mari, & repriſe en la coſte d'Angleterre, eſtoit vne queux où les rebelles & factieux affiloyent les inſtrumens de leurs mutineries.

neries. Elle fut toutefois long temps importunee par le 1603
Conseil & les Estats d'Angleterre, deuant que d'en vouloir signer la condamnation. & tient-on qu'elle estoit resoluë de commuer la peine de mort en prison perpetuelle, si Dauid son Secretaire de son Estat, ignorant, ou feignant d'ignorer qu'elle eust commandé d'en sursoir l'execution, n'eust enuoyé le breuet de condamnation aux officiers de Fodring-haye où la Roine Marie estoit prisonniere, qui fut promptement executé. Car le procez qu'elle fit faire à Dauid-son, le courroux qu'elle conceut contre son Conseil, les larmes qu'on lui vid tumber des yeux tesmoignirent qu'il y auoit eu de la surprise & de la precipitation en ce fait, auquel il eust esté bon de lui donner loisir de ruminer s'il est seant de faire monter sur vn eschaffault vne Princesse souueraine pour y receuoir le coup honteux de la mort par vn bourreau, puis que les fautes des Rois ne sont point punissables par les loix humaines.

Personne des lors n'entreprẽd de l'empescher de mourir en paix, iusqu'à ce que le Cõte d'Essex, le plus aduancé es faueurs de la Roine, en la bienvueillance de la Noblesse, en croyance du peuple, estant venu briser son vaisseau contre la vague mesme qui l'auoit porté au plus haut de son credit, on le vid executé auec vne tristesse egale à l'allegresse que le peuple de Londres auoit tesmoignee à son retour de Calais. Encores estoit elle bien deliberee de mesler en sa faueur la douceur de sa clemence parmi l'aigreur de sa iustice, s'il eust voulu recourir à la bonté de sa misericorde. Et de fait on tient qu'vn certain ressentimẽt secret qu'elle auoit de sa mort, a fort aduancé la siẽne, attendu qu'il n'est apparu signe aucun en elle qui fust mortel, & que les souspirs, qu'elle eslançoit souuent au souuenir de ce Seigneur, tesmoignoyent qu'elle en auoit le cœur chargé d'vn extreme regret. Elle a depuis regné le reste de ses iours en paix, aimee, seruie, obeye de ses sujects, lesquels elle auoit esprouué qu'il faloit tenir en leur deuoir par la crainte autant que par l'amour, tenant pour maxime d'Estat que l'excez en douceur & clemẽce est autant nuisible que le defaut: que pardõner tout, presuppose vn naturel timide: q̃ se lascher en punitiõ des in-

1603 gratitudes & trahisons, est s'en attirer tousiours de nouuelles sur la teste. que la bien-vueillance du peuple est bien preferable à la multitude des sujets, à la force des armes: mais que pour regner seurement vn Prince puissant se doit egalement faire aimer & craindre.

Princesse fort officieuse à ses voisins, fort charitable à secourir les affligez, d'hommes, de deniers, de munitions. Elle affectionnoit auec passion l'aduancement & la prosperité des affaires du Roy lors de son aduenement à la Couronne. Les lettres qu'elle lui escriuoit de sa main, lui enuoyant au besoin des meilleurs hommes & plus pratics au fait des armes qu'elle eust, & le coniurant d'vne naifve sincerité, de n'aller auec tant d'ardeur ne si souuent à guise d'vn soldat priué, es endroits qui ne requierent pas tousiours la personne, qui par sa conseruation conserue son Estat: & celles qu'elle escriuoit aux Officiers de ceste Couronne comme Lieutenants du Roi Treschrestien, esquelles le nommant Roi, sans autre addition quelconque, elle monstre le respect & l'honneur qu'elle portoit au premier & plus grand Roi de la Chrestienté: sont de vrais tableaux esquels elle peignoit l'humeur qui la portoit à desirer de le voir paisible possesseur de toutes les prouinces qui lui doiuent obeissance. J'ay vne lettre escrite de sa main au Mareschal d'Aumont, quoi qu'auec beaucoup d'aigreur, qui tesmoigne de quel desplaisir, de quelle impatience elle voyoit ses hommes, dont le salut lui estoit cher, perir en Bretaigne sans rien aduancer pour l'establissement du Roi en ceste prouince, & huit mois escoulez sans aucune prise des places desquelles on lui auoit donné asseurance.

Princesse en somme d'vn grand & iudicieux esprit, doüée plus que l'ordinaire du sexe, des graces requises pour bien gouuerner vn Estat. Vigilante, actiue, sage & discrete, capable de conseil es plus importans affaires, & de bien choisir les esprits qui le pouuoyent donner auec fidelité. aimant les doctes & gens de merite, liberale à recompenser les signalez seruices qu'elle receuoit. fort practique es complimens de la Cour. versee es langues estrangeres iusqu'à parler & respondre aux Ambassadeurs en leur langue. sçauante aux mathematiques, en la cosmo-

cosmographie, en l'histoire, es politiques, en poësie, egalement ennemie de l'Espagnol & des Jesuites, lesquels elle eust volontiers exterminé de tout le monde comme de son Royaume. Ialouse extremement de ceux qui par curiosité s'informoyent de l'estat de sa Couronne apres sa mort, & tenant à crime d'esplucher si auant les secrets de son Estat. Elle y auoit neantmoins pourueu à part elle, & se reseruoit d'en declairer la parole quand il seroit temps. En somme l'histoire a raison de la nommer entre les grandes, plus sages, plus heureuses Princesses en leur gouuernement, & plus propres à conduire vne republique. Car ses peuples ont trouué son ioug tolerable, ne seront point ennuyez de la longueur de son regne, l'ont regrettee apres sa mort, quoi qu'il semble que l'homme estant né pour estre le chef de la femme, soit plustost pour donner que pour receuoir commandement d'vn sexe plus imbecille. 1603

La prouidence eternelle ayant fait sa derniere volonté touchant la Roine Elizabeth, les Seigneurs du Conseil & les principaux de la Noblesse s'assemblerent auec les Maires, Escheuins & Bourgeois de Londres, pour aduiser à remplir le throsne vacquant d'vn legitime successeur. Robert Cecile premier Secretaire d'Estat leur presenta des codicilles escrits de la main de la Roine defuncte, & seellez d'elle mesme, qu'elle lui auoit dōnez auparauant, auec defense expresse de ne les ouurir qu'apres sa mort: & trouuās que par iceux elle declairoit successeur de sa Couronne, Jaques VI. Roi d'Escosse, cōme descendu de Marguerite sœur de Hēri VIII. & femme de Jaques IV. Roi d'Escosse ses ayeuls: tous vnis en vne mesme resolution, suiuans plustost la volonté de la testatrice & la loi du Royaume, que le mouuement de leur propre iugement, publierent d'vne commune voix, d'vn entier cōsentement de cœur & de langue, Que par droit de sang & successiō, & sans doute d'equité, la Couronne du Royaume d'Angleterre estoit escheuë par la mort de leur derniere souueraine Roine de bonne memoire, à treshaut & trespuissant Prince Jaques VI. Roi d'Escosse. & des lors le proclamerent Roi d'Angleterre, d'Escosse & d'Ir- *Iaques VI. Roy d'Escosse proclamé Roi d'Angleterre.*

1603 lande, defenseur de la foy. lui iurerẽt toute fidelité, obeissance & subiettion tant pour eux que pour leur posterité; s'obligeans par le mesme acte de courir sur ceux qui voudroyẽt empescher l'effect de ceste declaration & l'entree du Roy en la possession de son Royaume. Ainsi tel auoit dõné sa voix au iugemẽt de la Roine Marie sa Mere, qui la dõne auiourd'hui pour instaler le fils par moyens legitimes en la dominatiõ que lon pretẽdoit acquerir à la mere par mauuaises prattiques. L'Estat qu'on pensoit deuoir estre fort esbrãlé par vn chãgemẽt ne receut pas seulemẽt la moindre secousse, & les larmes du matin furent dessechees par les feux de ioye qu'on alluma sur le soir.

Sage conduite du nouueau Roi distribuant son affection egalement.

Le Roi Jaques I. du nom en Angleterre & VI. en Escosse, auoit egalement resiouy les vns par sa venue, & attristé les autres par son depart. Il distribua neantmoins d'vne egale mesure son affection auec beaucoup de prudence & de iugement à tous. Car ne remuant rien en l'ordre des Officiers de l'Estat d'Angleterre, il insera parmi leur rang ses plus esprouuez & cõfidents qu'il auoit amenez. & d'arriuee faisant iuger qu'il est embelli des qualitez requises pour bien regner en tout temps, iustice, sagesse, doctrine, il donna ceste consolation à ses peuples, qu'estant orné des conditions necessaires pour bien manier les resnes d'vn gouuernement souuerain, ils ne souffriront aucun detriment en son apprentissage.

Diuers Ambassadeurs enuoyez pour son aduenement.

Comme les Rois & Princes de la Chrestienté preparoyent diuerses Ambassades pour se conioüyr de l'heureux & fauorable aduenement du Nouueau Roi à la Couronne d'Angleterre, le Roi lui voulut aussi faire paroistre qu'il desiroit que ce surcroist de grandeur augmentast l'amitié & bonne intelligence que les deux Couronnes ont de longue main ensemble. En ces accidents la diligence est tousiours plus approuuee. les plus tardifs ne sont pas veuz de si bon œil. Et plus la condition du Deputé le releue, plus l'ambassade est authentique. Pour ce le Roi despescha le Marquis de Rhosny, l'vn de ses plus confidents seruiteurs, lequel se rendit à Calais le 13. de Juin auec ordre à de-Vic Gouuerneur de Calais & Vice-Admiral de sa Maiesté, pour lui tenir des vaisseaux prests. Le Roy d'Angleterre aduerti de sa venue, enuoya deux grands vaisseaux de guerre pour le passer

Le Roy lui despesche le Marquis de Rhosny.

passer auec toute sa suite. Six autres nauires des Estats de Hollande se veindrent presenter pour le seruir en son passage. Il accepta l'vn de ceux du Vice-Admiral d'Angleterre. & passant auec les principaux Gentils-hommes de sa compagnie, monstra par ceste confiance l'amitié qui se conserue entre les deux nations. 1603

Grabuge à son arriuee à Douure.

En huit heures ils ioingnirent la rade de Douure. & le Vice-Admiral François ayant salué d'vn coup de canon le marquis de Rhosny selon la coustume, fit leuer le pauillon, & reprit la route de Calais. Le Capitaine du vaisseau qui portoit l'Ambassadeur, void ce pauillon leué, & cuide que s'il le souffre il pechera contre son deuoir & contre l'honneur de son Maistre qui ne doit permettre autre pauillon que le sien en la mer où il commande. Il bruit, il tempeste, il fait signe qu'on l'abbaisse, & sur le refus du Vice-admiral François, qui tient qu'en mer chacun peut porter pauillon en sa rade, tonnant aussi viste du canon que de la voix, fait tirer vn coup contre le vaisseau de France, pour fracasser à tous hazards & le mast & le pauillon.

Le Marquis de Rhosny se picque là-dessus, & se tient offensé, attendu qu'ayant preferé le vaisseau du Roy d'Angleterre à celui du Roy son Maistre, il n'attendoit que toute courtoisie des Anglois, & auoit pris autre confiance d'eux. Mais les remonstrances de l'Ambassadeur ne touchoyent non plus le Capitaine Anglois, que son foudre n'auoit atteint le pauillon de France. Les gens de marine sont volontiers rogues, altiers: & peut estre que les vapeurs de la biere auoyent alteré son cerueau. Ni le temps ni le lieu n'estoit propre à vuider ce differend. Le deuoir d'vn Ambasſadeur accort & bien aduisé, est de porter sa prudence à l'effect de l'affaire pour lequel il est enuoyé Il faut auoir esgard aux circonstances, & ceder au plus fort. Le Marquis donc fit signe au Vice-admiral François qu'il baisſast le pauillon, & l'Anglois demeura content, mais laiſsa beaucoup d'impatience aux François de ne pouuoir tirer raison sur le champ de ceste brauade pretendue.

Diuers iugemens sur ceste insolence.

Chascun iugea de ceste aduanture selon sa passion. Les Hollandois en furent desplaisants; & donnerent au Capitaine Anglois reputation d'homme indiscret, i-

1602 gnorant du point d'honneur, sans autre experience que de la practique sur mer, sans respect à ceux ausquels il est deu : qu'il auoit outrepassé les bornes de sa charge, que le Roi son Maistre s'en estimeroit offensé, & qu'vn Ambassadeur de France pouuoit porter son pauillon par tout le monde. Les Espagnols deuant Ostende iugerent que ce coup de canon estoit vn prognostic du desir que les Anglois ont de renoueller leurs vieilles querelles & pretensions sur la Guyenne & Normandie, & qu'ils s'y niroyent en bref pour courir sus aux François. Le Vice-Admiral d'Angleterre plus moderé, pria le François d'excuser l'indiscretion & saillie du Capitaine, grossier de sens & de mœurs comme tenãt plus de l'eau que de l'air. Le Roi d'Angleterre n'approuua point ceste procedure si peu respectueuse. & le nostre enchargea le Comte de Beaumont son Ambassadeur ordinaire, d'y demander vn reglement pour euiter à l'aduenir vn semblable desordre.

Le Roi d'Angleterre enuoye receuoir le Marquis de Rosny.

Comme le Marquis de Rhosny se refraichissoit au logis du Comte de Beaumont à Douure, le Gouuerneur & le Maire de la ville le veindrent saluer. & lors vn Gentilhõme de la maison du Roi d'Angleterre lui veint faire la bien-venue, & les excuses du Roi son Maistre de ce qu'il ne defrayoit personne, pour la consequence des autres Ambassadeurs qui venoyent en grand nõbre de toutes parts. & le pria fort de croire que pour manquer à ce defrai, il ne manqueroit iamais à l'affection qu'il porte à la prosperité du Roi Tres-Chrestien. Les Ambassadeurs extraordinaires sont ordinairement soulagez de leur despẽse par la liberalité du Prince, ausquels ils sont enuoyez. Le Roi d'Angleterre neantmoins eut raison de s'en dispenser sur la multitude iointe à l'extreme & immense distribution de deniers qu'il lui conuenoit faire à l'entree de son regne. Le Marquis de Rhosny iugea que ceste espargne apporteroit du lustre à son Ambassade, & hasteroit son expedition. Le Roi l'auoit dressé d'vn estat pour plus de iours & plus de personnes qu'il n'en faloit à ce voyage. Sa suite estoit toutesfois d'enuiron trois cens cinquante cheuaux, & douze chariots de bagage.

Le Maire de Douure & ses Archers auec grand

nombre de Gentilshommes Anglois, se rendirent à Cantorbery par le commandement du Roy d'Angleterre. par l'ordre duquel le Milord Sidney lui presenta les barques du Roy, qui le porterent iusques à Londres. où pres de cent carroces l'attendoyent sur le port pour le mener auec sa suite aux logis qu'on leur auoit preparez. 1603

Vn Ambassadeur doit entr'autres choses obliger par honneur & respect les premiers seruiteurs du Prince auquel il est enuoyé, pour les disposer à se rendre moyenneurs de cõseruer l'amitié reciproque de leurs Maistres: Le Marquis de Rhosny se monstra fort practic en ce compliment à l'endroit de ceux qui le veindrent visiter à Lõdres, notamment du Milord Cecile, grand homme d'Estat, capable de toutes choses, & l'vn des plus confidents Officiers d'Angleterre: conferant auec lui, comme auec celui qui penetre au creux de la plus intime moelle des affaires & des conseils du Royaume.

Deuoir d'Ambassadeur bien practiqué par le Marquis de Rhosny.

A l'arriuee du Marquis de Rhosny le Roi couroit son premier cerf à dix ou douze lieuës de Londres & l'ayant abbatu, le lui enuoya par son grand Veneur, auec charge de lui dire qu'il l'orroit à son retour en son chasteau de Grenevvich. Le premier Gentilhomme de la chambre du Roi l'y mena sur la Tamise. & le Comte de Northumbellãd, accompagné des principaux Seigneurs de la Cour, lui fit vn treshonorable accueil au sortir des barques du Roi, puis le mena reposer en vne chãbre, cependant qu'il iroit aduertir le Roy de son arriuee. Le Roy estant en sa seãce Royalle, sous vn daiz en vne chaire esleuee de trois marches, assisté des principaux Officiers de son Estat, son grand Thresorier, son Chancelier, son grand Admiral; le grand Chambelland veint prendre le Marquis pour l'introduire vers sa Majesté. Comme il est au milieu de la chambre, le Roi descend deux marches, l'embrasse & le caresse d'vne si grande priuauté, qu'il fit iuger à toute l'assemblee, que la façon, la suffisance, le rang, l'autorité, & singulierement la conformité de la religion du Chef lui rendoyent ceste ambassade extremement agreable.

A bon entendeur ne faut qu'vn mot, dit le prouerbe. car l'efficace des paroles ne consiste pas en la multitude.

Vn sens net & subtil n'aime pas la quantité de paroles.

1603 Pour ce le Marquis de Rhosny lui dit en substance, Que le Roi son Maistre auoit auec vn contentement incroyable entendu l'heureux aduenement de sa Maiesté à la Couronne d'Angleterre, qu'il lui rendoit les preuues de la ioye qu'il auoit receu par le fauorable accomplissement de ses legitimes esperances. que ceste ioye redoubloit voyant approché de lui le Prince qu'il auoit tousiours porté bien auant en son cœur, & qui n'aura iamais tant de prosperité, qu'il ne la lui souhaite auec plus comble mesure. Qu'aux dignes & nompareilles louanges qu'on donne au Roi Treschrestien sur les merites de se victoires & sur la Iustice de ses armes, on adiouste celle-ci d'abondant, qu'il conserue auec constance, & aime auec iugement les Princes alliez de sa Couronne. mais plusieurs raisons l'obligent à preferer vostre amitié, Sire (ce dit-il) à celle des autres. & puis dire auec verité, que sa Maiesté se propose vous en donner de plus certains effets que ie ne puis auoir de belles paroles pour vous en asseurer.

Le Roy d'Angleterre reçoit & rend de grands tesmoignages d'affectiõ reciproque.

Comme les paroles de ceste premiere audience furent poussees auec vn indicible tesmoignage de sincere affection en ceste conioüissance: le Roy d'Angleterre signala de mesme celle de sa response par vne eloquence & grauité fort esloignee du cõmun. protestant qu'il feroit paroistre en effet, que pour estre passé d'Escosse en Angleterre, la bonne volonté qu'il a tousiours portee à la Couronne de France n'est point demeuree derriere. que les grandes & rares qualitez qu'il recognoist auec tout le monde au Roi son frere, l'obligent comme toutes autres ames genereuses, à honorer sa reputation & cherir ses vertus. Puis s'estendit bien auant sur l'estime qu'il desiroit que tout le Royaume fist de sa bonne affection, & particulierement le Roi Tres Chrestien, duquel les espineuses difficultez qu'il a percees à iour, illustrent d'autant plus la gloire, qu'il a tousiours eu la Vertu pour guide, & la Fortune pour compagne. Les exercices ordinaires du Roi, sa santé, ni sa belle & industrieuse cõduite au gouuernement de ses affaires, ne sont pas incognus à vn Prince qui a beaucoup d'interests cõmuns auec le nostre. Le Roi d'Angleterre s'en enquit neãtmoins d'vne façon

fort

fort affectueuse. Et d'autāt que l'Estat ne peut assez heureusemēt prosperer, si le soin & diligēce du Prince ne sont portionnez à l'affection & fidelité de ses ministres, ainsi que pour l'entretenement du corps humain, il ne suffit pas que la teste soit en bon estat, si les membres ne lui conferent leur deuoir: il ne fut moins liberal à donner au Marquis de Rhosny vne partie de la louange de ceste heureuse administration, que le Marquis prompt & respectueux à la renuoyer toute entiere à l'admirable prudence & bon sens du Roi son Maistre: lequel bien qu'en affaires importans il escoute & reçoiue volontiers les aduis & conseils de ses plus fideles, les siens toutesfois donnent force & poids aux autres, & bien souuent emportent la balance. Ainsi doit le sage Ambassadeur imprimer ceste croyance, que comme le Prince son Maistre est le premier homme de son Estat, aussi a-il l'entendement capable d'en porter le plus grand faix. 1603

Les autres Princes de la Chrestienté furent mis en suite sur les rangs: & de ce qu'il discourut notamment de la monarchie Ecclesiastique, fut iugé qu'il n'estoit pas pour ployer le col sous l'obeissance du Pape. Les moyens par lesquels la maison d'Espagne a poussé ses bornes si loin par delà son ancien patrimoine, sont pour la plus part de mauuaise odeur aux autres Princes. & les propos du Roy d'Angleterre sembloyent faire foy que son affection enclinast bien peu deuers elle. Les affaires prendront toutesfois vn autre pli qu'on n'estimoit alors. Ce qui fut dit touchant les mœurs, commoditez, incommoditez, polices, vz & coustumes des autres peuples, monstra de fait qu'il y a plus de conformité du François à l'Anglois qu'à toute autre nation.

Par la suite de ses discours le fait paroistre qu'il desire satisfaire à l'opinion qu'on a de lui à Rome.

En la seconde audience l'ambassadeur s'ouurit sur la premiere de ses instructions: La confirmation des Traitez d'alliance entre les deux Couronnes. Mais parce qu'il sçauoit aucuns Seigneurs du Conseil estre fort à la deuotion des conseils d'Espagne pour la paix qui s'en ensuiura: il n'en proposa pour l'heure que ce qu'il iugea se pouuoir dire & sçauoir. Et entretenant apres le conseil leué, particulierement le Roy sur les points qu'il n'estoit expedient que tous ouissent: fit cognoistre qu'il sçait

1603 bien que l'Ambassadeur doit auoir en singuliere recommandation les paroles & les saisons.

Ceste proposition, & les autres de sa charge furent pressees en deux autres audiences, & l'intention du Roi apportee par Cecile apres peu de iours, le Marquis de Rhosny preparoit son retour, cõme le Roi d'Angleterre prolongea sa demeure pour lui faire monstre de toutes les plus exquises pieces, de toutes les plus rares magnificences qui se voyent en son cabinet, à Londres, en Angleterre, & l'honorer plusieurs fois de ses festins à sa table, auec le Comte de Beau-mont. Les principaux de la Cour le traitterent à l'envi & par imitation, cependant que le Roy d'Angleterre disposoit de son congé par les mesmes honneurs & caresses qui l'auoyent accueilli, ausquelles sa Maiesté adiousta pour present vne chaine de pierreries. Mais tant de festins, tant de compliments & de dons ne pouuoyent equipoller la reputation qu'il laissa d'vne grand' experience & capacité au maniement de grands affaires, ni le contentement qu'il remportoit des preuues d'vne singuliere bien-vueillance tesmoignee par la resolution du Roi, *De demeurer conioint d'vne estroitte amitié & alliance auec le Roy & la Couronne de France, & confirmer non seulement tous les Traitez precedents, mais d'en renouueller d'autres tels que la France desireroit.*

Resolue, & ottroyee.

Le Connestable de Castille va cõclurre la paix en Angleterre.

TAXIS Ambassadeur Espagnol eut loisir de porter au Conseil de son maistre ce qu'il auoit descouuert des affections de celui d'Angleterre. Peu de temps apres son arriuee en Espagne, le Roi Philippe despescha le Connestable de Castille pour aller en Flandre vers l'Archiduc, & de là passer en Angleterre pour mettre la derniere main à l'œuure de la paix. Le Mareschal d'Ornano le receut à Bourdeaux auec autant d'honneurs qu'il auoit charge du Roi de lui rendre. Il les receut toutefois à l'Espagnole, & monstra ne tenir pas grand compte qu'vn grand nombre de Seigneurs & gentilshommes du pays lui fussent allez au deuant. Et comment eust-il fait estat de ceste pompe, attendu qu'il se monstra du tout froid en sa response à la demande du Mareschal, s'il verroit le Roi? Ouy (dit-il) s'il n'est esloigné de mon chemin que d'vne

Il passe par la France.

d'vne demie iournee. Il le vid au Louure, & le vid auec plus de respect & d'humilité qu'on n'attendoit de lui. Et par ce que les deux tiers de sa suite n'auoyent autres montures que de mulets, le peuple de Paris accoustumé de voir la Noblesse Françoise montee sur de bons & riches cheuaux, ou dans des carroces bien estoffez, enrichit son passage du nom d'Ambassadeur des Mulets. 1603 *Void le Roy.*

Le Roy estoit assis en son Cabinet, quand le Connestable de Castille entra pour lui faire la reuerence, & demeura d'vn genouil en terre iusqu'à ce que le Roy l'eust leué, embrassé, caressé. Il donna & receut des paroles qui tesmoignerent vne reciproque resolutiõ de conseruer la paix & la nourrir par effects d'vne constante amitié. Il salua la Roine aux flambeaux, & se vanta que le Roi l'auoit receu en Roi, mais caressé comme son parent, puis demanda l'honneur de voir Monseigneur le Dauphin. Il semble que Nature face naistre aux fils des Rois le sens & la raison plustost qu'à ceux du commun. On lui dit que le Connestable de Castille le venoit voir auec vne grande suite d'Espagnols. Il se le fait redire comme ne l'ayant bien ouy: & tressaillant à ce mot d'Espagnols; Des Espagnols (dit-il) çà mon espee. S'ils eussent eux-mesmes esté tesmoins du naturel mouuement de ceste genereuse enfance, n'eussent-ils point beaucoup admiré ce qui les rauissoit en si bas aage, son œil ferme, sa contenance asseuree, ses paroles resolues & qui sentoyent bien peu l'enfant?

Asseure & est asseuré de la continuation de la paix.

Visite la Roine, & Monsieur le Dauphin, qui Donne vne admirable impressiõ de generosité en ceste enfance.

Le Sultan des Turcs, pour obliger le Roi de defendre le voyage à ses suiects pour porter leurs armes contre ses Lieutenans generaux, lui donna toute la liberté, toute la seureté qu'il pouuoit desirer, pour le commerce & nauigation de la France en Leuant contre les Pirates d'Angleterre & de Barbarie qui la troubloyent. Et pour faire paroistre à tout le monde l'estime qu'il fait du Roi par dessus les autres Princes de la Chrestienté, il degrada des Gouuerneurs, des Vice-rois, & mesme en punit de mort aucuns pour auoir negligé la protection des marchands François, & donné suiet à leur Roi de se plaindre que les deuoirs de la foy pu-

Preuues d'vn grand respect.

1603 blique ne leur fussent pas gardez es lieux de son Empire. Les lettres qu'il en escriuit au Roi, sont d'vn stil tãt esloigné de la façon commune au grand Turc, qui n'escrit qu'en terme imperieux & par desdain aux autres Princes, & portent des titres si magnifiques en faueur de sa Maiesté Treschrestienne, que la lecture selon la traduction qui court par les mains de plusieurs, n'en sera non plus ennuyeuse, que d'vne autre escrite par son fils & successeur au Gouuerneur de Chio, en recommandation du Baron de Salignac, qui s'en alloit Ambassadeur en Turquie, comme nous verrons l'annee suiuante. *Au plus glorieux, magnanime & grand Seigneur de la croyance de Iesus Christ, esleué entre les Princes de la nation du Messie, Terminateur des differens qui suruiennent entre les peuples Chrestiens, Seigneur de grandeur, Maiesté & richesses, & claire guide des plus grands*, HENRI IV. *Empereur de France: que la fin de ses iours soit heureuse & tranquille.*

Titres magnifiques donnez au Roy par le Sultan des Turcs

Depuis l'arriuee de nostre Imperiale marque, il sera pour aduis à vostre Maiesté, que par ci-deuant vostre Ambassadeur qui reside à nostre souueraine porte, nous fit entendre que les Anglois, sous pretexte d'estre nos confederez, viennent par les mers de nostre Empire, y prenans & deprenans vos suiets, ceux de la Republique de Venise, & autres marchands qui nauigent sous vostre banniere. S'estant aussi plaint que les Corsaires de nos pays de Barbarie font le semblable, sans auoir esgard à l'ancienne amitié qui se conserue entre nos Maiestez. Pour ceste cause nous escriuismes vne lettre à la Royne d'Angleterre, de laquelle nous vous fismes part, comme aussi des commandemens qu'auions fait à nos esclaues de Barbarie. Depuis est arriué à nostre sublime porte vn des vostres, auec vos lettres, par lesquelles nous auons cognu que les nostres ne vous auoyent encor esté rendues, & la continuation des rauages des Corsaires Anglois & de Barbarie sur vos suiets. Ayans bien consideré le reste du contenu, nous desirons que vous ne doutiez nullement que c'est contre nostre intention, que ceux qui dependent de nostre obeissance, molestent les suiets de vostre Maiesté, en s'vnissant

s'vnissant auec les Pirates Anglois pour participer à leurs butins & larcins. 1603

Aussi ayans apris par vos lettres, que nostre Viceroi de Thuuis Mustapha Bassa estoit de ceux qui s'entendent auec lesdits Anglois, nous l'auons priué de son gouuernement, auec commandement qu'il vienne rendre compte de ses actions à nostre grande porte. & auons establi en son lieu vn autre Viceroi, auquel nous auons expressément commandé d'empescher qu'en aucune façon vos suiects trafficquans par les lieux de nostre obeissance soyent molestez. Nous auons aussi priué Solyman Bassa nostre Vice-roy d'Alger, pour les mescontentemens qu'il a donnez à vostre Maiesté, & commandé qu'il ait à venir aussi rendre compte de ses deportemens, ayans mis en son lieu vn autre Vice-roy fort prattic, qui sçait & cognoist le respect qui se doit à l'ancienne amitié de nos Maiestez, nommé l'Albanois Mousy, duquel Dieu augmente la dignité. Nous auons aussi ordonné que Cerdan Bassa ci deuant nostre Vice-roi, ait à venir deuant le tribunal de nostre Iustice, pour s'en estre plaint il y a quelque temps vostre Ambassadeur : & tres-expressément commandé à l'Admiral de nos mers Synan Bassa de nous faire amener les vns & les autres, &c.

Par les autres chefs de sa lettre il asseure sa Majesté de l'ordre qu'il entend estre obserué pour le fait de la nauigation & du commerce: & promet que si le Roi d'Angleterre n'empesche que ses sujets commettent actes d'hostilité sur les lieux de son Empire, veu que ni lui ni ses peres n'ont iamais permis aux Anglois d'y nauiger en autre qualité que de bons & loyaux marchands; il fera arrester leurs personnes, vaisseaux, & facultez, confisquera leurs corps pour retenir les autres de mal faire, & leurs biens pour estre distribuez à ceux qui se trouueront auoir receu dommage d'eux. En-outre il escriuit au Roi de Fez, Mahometan de religion, qu'il defendist à ses suiets d'achepter les François à l'aduenir, & qu'il fist remettre en liberté ceux qui se trouueroyent prisonniers. Pour recompense de toutes courtoisies, il prie fort le Roy, de defendre à ses suiets, d'aller plus à la solde de

1603 l'Empereur, qu'il appelle Roi de Vienne, confisquer les biens & chastier à leur retour les personnes de ceux qui seront desobeissans.

Premier assaut de goutte en la 50. annee du Roi.

L'annee precedente a couché plusieurs Grands au cercueil, le commencement de celle-ci donne au Roi le premier assault d'vne fluxion podagrique en vn terme de son aage auquel la vie de l'homme est desia fort auancee. Et si ceste atteinte redoubloit sa malice, il seroit à craindre quelle ne le rendist à la longue moins habile à manier les resnes du gouuernement de son Estat. Ce que nous remarquons à dessein, pour inuiter le Lecteur à se souuenir, qu'estant ceste precieuse Teste si necessaire au corps de ceste monarchie, il doit former tous ses vœux & deuotions pour la saine habitude & prosperité tant de sa personne que de son regne, puisque graces à Dieu nous le voyons encores autant plein d'vne vigoureuse verdeur au dedãs, comme les trauaux de sa ieunesse nous l'ont fait blanchir au dehors. Car encores que le sainct Oracle appelle les Princes fils du Treshaut & Dieux: il leur denonce neantmoins qu'ils ont vne pareille entree, vne pareille issue de ce monde que le reste des hommes.

Alexãdre Monſ. receu Cheualier de Malte.

CESTE goutte plus gratieuse qu'on n'auoit estimé, donna moyen à sa Maiesté de vacquer (suiuant son dessein & les despeches necessaires à ceste action qu'il auoit obtenues du Grand-maistre de Malte) à faire receuoir Alexandre Monsieur, l'vn de ses enfans naturels, au nombre des Cheualiers de cest Ordre. La ceremonie se fit en la maison du Temple à Paris, es presences du Roi, de la Roine: des Princes & Princesses: du Cardinal de Gondy, du Nonce du Pape, de plusieurs Euesques; du Connestable, du Chancellier, des Ambasſadeurs d'Espagne & de Venise, des sept Presidents du Parlement; des Cheualiers de l'Ordre du sainct Esprit, des deux grands Prieurs, de France & de Champagne, de douze Commandeurs, & seize Cheualliers de ceste compagnie.

L'Euesque de Neuers lui ayant fait vne brefve leçon sur la grandeur & preeminence de l'Ordre auquel il se

voüoit,

voüoit, comme estant le premier & plus ancien de la Chrestienté, il se presenta deuant le Grand Prieur de France à genoux, demandant d'estre admis en la confrairie des Cheualliers de sainct Jan de Jerusalem. Et ne pouuant pour son bas aage estre suffisamment instruict des responses qu'il faloit faire aux demandes dudit grand-Prieur, le Roi s'approcha pour lui dicter les paroles, & promit en suite pour son fils, que quand il auroit atteint l'aage de puberté, il feroit les vœux & la profession requise, d'obeissance, de pauureté, de chasteté. Ainsi receut-il l'Ordre de la main du grand-Prieur, & les trompettes exciterent vne commune resiouissance, de voir introduict en ceste Compagnie, vn Prince, fils du plus grand, plus auguste & plus victorieux Roy de la Chrestienté. 1604

Le Roi se contentoit fort en soi-mesme voyant son nouueau Cheuallier installé en vn Ordre qui se vante d'auoir eu des enfans des plus hautes & plus puissantes maisons de la Chrestienté, pour entretenir & communiquer l'amitié de ceste Couronne au bien commun de l'Ordre: comme voici ceste allegresse troublee par les tristes nouuelles de la mort de Madame Catherine de Bourbon sa sœur vnique, & Duchesse de Bar. La fievre ne lui donnoit aucun assaut qu'elle ne soustinst. les plus cuisantes douleurs lui sembloyent gratieuses, quand on lui fortifioit la creance qu'elle auoit de se voir bien-tost mere, & ne voyoit pas de bon œil ceux qui s'opiniastroyent au contraire. Vn seul de tous ses Medecins la voulut traitter comme enceinte, & selon que chascun croit aisément ce qu'il desire, elle se laissa porter à l'opinion de cestui-ci contre tous autres, & reietta tous remedes, pour sauuer l'enfant qu'elle croyoit auoir dedans le ventre. Elle auoit fait part au Roy de ceste ioye qu'elle auoit conceu de sa grossesse pretendue. Tous les Officiers de sa maison estoyent aduertis de venir rendre leur debuoir à la solennité qu'on estimoit prochaine. Ils se rendirent de fait aupres d'elle, mais au lieu qu'ils esperoyent lui voir naistre vn heritier, ils virent vne fievre lente se conuertir

Mort de Madame sœur du Roi.

1604 en vne grande maladie, laquelle apres plusieurs syncopes & conuulsions lui termina les ennuis, les fascheries & trauerses des dernieres annees de sa vie.

Le Roi lui enuoya du Laurens l'vn de ses Medecins ordinaires, homme qui par vne grande suffisance & longue pratique penetre aux plus creux secrets de la Medecine. lequel trouua qu'vne grande inflation auoit outrément dessseché la matrice de ceste Princesse par l'antiperistase des fomentations que ses femmes lui procuroyent auec des iniections dont les tuniques s'estoyent abbreuuees; & auoyent engendré des ventositez, qui causants ceste eleuation de la matrice auec quelques remuements qu'on y remarquoit selon l'ordinaire, donnerent & lui firent prendre ceste croyance qu'elle fust grosse. Et pour empescher que son fruit ne receust aucun inconuenient, elle aima mieux vser de remedes vterins, qui tromperent & celui qui les ordonna, & celle qui les print. Car on recognut qu'vn certain faux germe pris pour vraye conception, & les artifices pratiquez par les matrones, n'auoyent qu'alteré seulement sa temperature.

Le Roi la pleura comme sa bonne sœur vnique, voulut qu'on le laissast seul pour se consoler en ce dueil auec Dieu, fit fermer les portes & fenestres du Cabinet, & se coucha sur son lict pour souspirer en sa douleur auec plus de liberté. Le Duc de Lorraine lui rendit les honneurs qu'il pouuoit apres sa mort, se plaignit fort des Medecins, ausquels toutefois il n'est pas en la puissance de releuer le malade quand Dieu l'abbat. Le corps fut ouuert, & trouua-on l'effect & la verité des coniectures que du Laurens auoit tirees des signes exterieurs. puis embausmé & conduit iusques sur la frontiere de France en vn carroce tiré de quatre cheuaux couuerts de veloux noir, les quatre Baillifs de Lorraine portans les quatre coings du drap qui couuroit le cercueil, au deuant duquel marchoyent soixante Gentilshommes auec les gardes. Le Comte de Chaligny & quelques Seigneurs du pays alloyent apres, & douze Suisses aux deux costez. Sur la Frontiere ceux que le Roi auoit ordonnez le receurent & le menerent à Vendosme,

où il repose pres de la feuë Roine de Nauarre sa mere, selon qu'elle en auoit requis sa Maiesté, & disposé par son testament. 1604

Le Duc de Bar son mari l'a regrettee comme celle auec qui il auoit vescu enuiron cinq ans en egale amour, egal respect, egale douceur. Et comme elle n'auoit esté trauersee durant le cours de son mariage pour le fait de la Religion autrement que par frequentes disputes & conferences, horsmis d'aller faire la Cene hors la ville de Nancy : aussi lui fut-il libre de mourir en la mesme croyance qu'elle auoit vescu. Le Duc de Lorraine ramena les Dames, filles & femmes de sa maison en France: & les mutuelles condoleances qu'il en fit auec le Roi, tesmoignerent que tous deux estoyent fort sensibles en ceste mort.

La Cour en prend le dueil.

ON auroit raison de blasmer d'impieté ceux qui ne compatissoyent à la douleur de personnes si proches. Comme ceste passion s'amoindrit en la communiquant à son ami : aussi ne la peut-on mieux alleger en autrui, qu'en faisant paroistre qu'on y participe & qu'on s'en ressent. Pource toute la Cour print le dueil: les Ambassadeurs se presenterent ainsi vestus au Roi, pour ne pecher en vn respect auquel plusieurs Princes ont souuent monstré que ce mespris leur estoit insupportable. Tel pouuoit porter vn œil triste & morne, à qui les poulmons s'ouuroyent d'aise : tel auoit des paroles de pitié dans la bouche, qui n'auoit rien au cœur de conforme à ce regret. Tant y a que tous se voulurent condouloir de ceste mort au nom de leurs Maistres.

Le Nonce s'en excuse.

LE Nonce du Pape s'excusa de ne pouuoir porter le dueil d'vne personne, dont les autres pleuroyent la perte du corps, & lui celle de l'ame. Mais comme ce propos ne pouuoit estre de bonne odeur au Roy, qui repartit, que les dernieres pensees, les derniers souspirs, au defaut des paroles, trouuent grace deuant Dieu, & que partant il ne doutoit point du salut de sa sœur: le Nonce ne mit gueres à gauchir sur d'autres discours.

L'imposition du trentiesme par l'Espagnol.

COMME le Roi d'Angleterre poliçoit les affaires de son Royaume, l'imposition du trentiesme pour cent troubloit fort & presque mettoit en esmotion nos villes,

1604 à qui les routes d'Espagne & de Flandre sont ordinaires. Des l'annee precedente le Roi Philippe & les Archiducs auoyent imposé trente pour cent sur toutes les marchandises qui entreroyent & sortiroyent des terres de leur obeissance. C'estoit couuertement interdire aux François le traffic en leur pays, & contreuenir ouuertement au traicté de Veruins. Le Roi ne se pouuoit du commencement persuader qu'on voulust assuiettir ses subiets à l'obseruation de ce placard, & commanda à ses Ambassadeurs, qui residēt aupres de ces Princes-la, de s'en esclaircir auec eux, & l'en rendre plus certain. Et leurs responses, & les contrainctes desquelles on vsa depuis enuers les subiects de sa Maiesté pour leur faire payer l'imposition, tesmoignerent suffisamment qu'on ne les en vouloit point exempter.

Induit le Roi à pareille esgalité.

Pour garder quelque egalité au maniement & entrecours du commerce public entre les subiects des trois Princes, le Roi mit vn pareil impost sur les marchandises qui viendroyent des Royaumes & pays du Roi d'Espagne & de ceux des Archiducs en France, & sur celles qui seroyent transportees de France en leurs pays.

Ces leuees si onereuses, les rigueurs auec lesquelles on les exigeoit, les abus & fraudes qui se commettoyent en la perception d'icelles, ne peurent induire les deux beaufreres à rendre au commerce la liberté qu'il requiert pour fleurir comme il doit entre bons voisins, & qui veulent de bonne foi cultiuer les fruicts de la paix que Dieu leur donne, comme le Roi protestoit vouloir faire par sa declaration, & l'a tousiours ainsi fait paroistre en effect.

De defendre le commerce en Espagne & en Flandre.

Ainsi, pour redimer ses peuples de la perte & vexation qu'ils receuoyent de ces imposts, le Roi par l'aduis de son Conseil defendit à tous ses subiects en general, la sortie de toutes sortes de marchandises sans exception, pour les conduire aux lieux de l'obeissance du Roi d'Espagne & des Archiducs de Flandre, & l'entree en son Royaume de toutes celles qui peuuent venir des terres de leurs Estats. Et pour empescher que l'effect de son intention fust destruit au mespris de son ordonnance par

ceux

ceux qui pourroyent charger des marchandises en France, & les faire en suite transporter aux pays desdits Princes, il ordonna que tous estrangers subiets des autres Princes & Republiques, ausquels il laissoit la liberté de traffiquer en son Royaume, deuant que sortir des lieux où ils auroyent chargé les marchandises qu'ils voudroiēt transporter, bailleroyent bonnes & suffisantes cautions par deuant les Officiers des lieux, de rapporter dedans le temps qu'ils leur prescriroyent, vne certification des Officiers & Magistrats des lieux où ils pretendoyent porter lesdites marchandises, par laquelle il apparoistroit qu'elles y auoyent de faict esté deschargees. & que si l'on verifioit qu'elles eussent esté rechargees en suite & portees aux lieux de defense, les cautions en demeurassent responsables, & fust permis aux Juges & Officiers Royaux d'agir contre icelles & leur posterité. 1604

Les marchands des villes maritimes alleguoyent de grandes raisons pour faire leuer ces imposts: mais sa Maiesté leur en imposoit de plus importantes qui le faisoyent roidir en ceste defense. Il en receuoit le plus grand interest: car ses fermes souffroyent vne grande diminution. Mais il aimoit mieux en cest endroit, comme en tous autres, faire office de pere à son peuple, & souffrir ceste perte pour lui, que de voir vne infinité de familles tumber en vne ruine ineuitable par les banqueroutes qu'apporteroyent ces impositions insupportables. L'appetit & l'esperance du gain feroyent passer les marchāds à trauers de bien grandes flammes, quand ils ne trouueroyent point d'autre passage, plustost que perdre vne occasion de profiter. Plusieurs ne laissoyent par le moyen des estrangers de traffiquer es lieux de l'interdict. Aussi n'y a-il ordonnance que l'auarice & l'infidelité des Commis ne viole. Pource le Roi par vne seconde defense adiousta la peine de punition corporelle, auec la confiscation des marchandises portee par la premiere contre les contreuenāts, leurs fauteurs, receleurs ou entremetteurs, & donna la moitié d'icelles aux denōciateurs; enioignāt aux marchands qui auroyent des marchandises és ports de mer & villes frontieres, de les faire marquer & enregistrer par ses Officiers, pour euiter les abus & frau-

1604 des qui se pourroyent commettre contre son intention, à laquelle la punition corporelle de quelques-vns contraignit les autres d'obeyr.

Le Roi Philippe s'en plaind.

On estimoit que ces aigreurs deussent en bref alterer la paix de Veruins. Elle demeura neantmoins ferme: & n'en eut autre secousse que de quelques plaintes que les deux Rois firent l'vn de l'autre. Le Roy Philippe commença, s'offensant que les François allans de gayeté de cœur au seruice des Estats, prolongent leur rebellion, & retardent la reduction d'Ostende: que le Roi les secoure d'argent & de gens, & qu'il interdie à ses subiects le traffic d'Espagne & de Flandre. Mais il est impossible aux Princes d'opposer si fortes barrieres à leurs subiets, qu'ils ne les franchissent pour eschapper aux pays estrangers, & suffit qu'ils desaduouent ceux qui se licencient d'aller seruir autrui sans cōgé, comme fait le Roi, ceux qui s'en vont au seruice des Estats. Que s'il leur fait toucher quelque argent, ce n'est que pour s'acquitter en destail de ce qu'il leur doit en gros. Et la defense du traffic ne tend qu'à contraindre le Roy d'Espagne & l'Archiduc à leuer ceste intolerable maletolte, & lui faire sentir que la France se passera mieux des commoditez d'Espagne, que l'Espagne de celles de la France.

Le Roi se plaind de son costé: mais auec iustice & raison. Car (ce dit-il) ie communique mes desseins à biē peu de personnes, & neantmoins ils sont incontinent descouuerts à mes ennemis. Le Roi d'Espagne ne cessera-il iamais de me desbaucher la fidelité de mes subiects? entretiendra-il tousiours quelque traistre dans mon Royaume? Mon Ambassadeur se plaind à moi par ses lettres, qu'il est si mal informé des affaires, & si tard, que les Ministres du Roi d'Espagne les sçauent premier que lui.

Comme sa Majesté est en peine pour descouurir de quelle source ruisselle ceste pestilente liqueur d'infidelité, voici que Dieu met au iour l'iniquité du traistre, par des moyens où la prudence humaine ne void goutte. Villeroy (ce grand Oracle François qui depart les responses des affaires du Royaume, qui sçait les plus secrettes, & manie les plus grandes) s'estoit serui d'vn Nicolas Loste, natif d'Orleans, & ce auec d'autant plus de

de confiance, que son pere auoit vsé la plus-part de ses 1604
annees en son seruice.

La Roche-pot allant resider Ambassadeur en Espagne, *Trahison & perfidie de Loste.*
Loste desira d'estre introduit en sa maison pour le seruir de Secretaire, & se façonner aux affaires. La recommandation de Villeroy lui donna facilement ceste entree, par laquelle il se rendit en peu de mois si capable & de la langue & des façons du pays, qu'on l'eust prins pour vn Castillan naturel. L'Ambassadeur ayant iuré le Traicté de Veruins au nom du Roi Tres-chrestien, le Roi d'Espagne lui fit present d'vne riche chaine de pierreries, & de six autres d'or de cent cinquante escus piece pour en honorer autant des principaux des siens. L'orgueil & la presomption de ce ieune homme lui firent croire qu'il deuoit bien estre de ce nombre, veu qu'vn sien compagnon en auoit esté trouué digne: & son Maistre ne iugea pas que sa ieunesse & son peu d'experiēce meritassēt de lui donner si tost des premiers rangs en son seruice.

Comme les humeurs du corps alterees peruertissent insensiblement la santé: ainsi le diable s'insinue dans les cœurs des hommes qui lui donnent tant soit peu d'ouuerture. L'enuie & la ialousie furent les fenestres par lesquelles il se glissa dedans l'ame de Loste. la vanité, la mēterie, le fast, le luxe des vices & desbauches de la ieunesse lui donnent plaine entree. Il auoit despendu tout son argent, pour acheter l'amour d'vne Courtisane, & ne se voyoit pas grād moyen de pouuoir fournir à ceste extreme despense de luxure, de laquelle neantmoins il ne vouloit rien rabbatre. Le desdain de son Maistre l'auoit outrément despité: mais il sçauoit les secrets de son cabinet, & les descouurant aux Ministres du Roi d'Espagne, il faisoit d'vne pierre deux coups, il se vengeoit de ce mespris, & preuenoit la hōte, qui le suiuoit, de ne pouuoir continuer les liberalitez amoureuses. A ce dessein il se fait cognoistre à D. Franchese, l'vn des Secretaires d'estat, & lui raconte les considerations pour lesquelles il est resolu de donner desormais les preuues certaines des seruices qu'il a de long temps vouez au Roi Catholic, qu'il le peut, ayant la charge des despesches que l'Ambassadeur de France reçoit & enuoye au Roi son Maistre.

1604 Dom Franchese escouta ceste proposition, comme venant d'vn ieune homme qui n'eust pas la ceruelle si bien faicte, que de meriter beaucoup de creance; ou peut estre abhorrãt l'infidelité de ce mauuais seruiteur, qui le mesuroit à son ame. Le Roy Catholic (ce dit il assez froidement) est en si bonne intelligence auec le Roi de France, qu'il ne desire pas sçauoir de ses affaires, sinon autant que son Ambassadeur lui en communiquera.

Loste ne se rend pas pour ce rebut. Il sçait que les esprits estans diuers produisent diuers aduis: & croid qu'vn autre lui prestera l'oreille auec plus d'attention, & le cœur auec plus d'affection. De faict Ydiaques, autre Secretaire d'Estat, considerant combien il importe à vn Prince de cognoistre les affaires de ses voisins; qu'il faut mesme par la raison de l'Estat acheter au prix de l'or ceux qui les peuuent reueler; que pour cest effect on doit mettre toutes pierres en besongne: que le mespris d'vne telle & si rare rencontre n'estoit ni du seruice de son Maistre, ni du deuoir de sa charge: escoute les raisons de ce Traistre, & les gouste. l'exhorte de persister en ceste bonne affection qu'il monstre à procurer le contentement & le seruice du Roy Catholic. lui promet d'en faire son rapport au Roy son Maistre: & lui donne parole que ceste sincere volonté sera remuneree d'vne fort liberale recompense.

Le Conseil trouue bon que Loste soit escouté. Ydiaques le fait parler au Duc de Lerma, qu'on nommoit parauant Marquis de Denia. Il lui monstre l'alphabet de chiffre, duquel l'Ambassadeur son maistre escrit au Roi: & pour preuue, deschiffre au Secretaire la derniere despesche de sa Maiesté. Le Duc l'inuite à continuer de produire les effects dont il auoit donné parole: lui fait compter douze cens escus pour arres du marché par lequel ce traistre vend & son Maistre & son Roy, l'asseure d'vne pareille pension annuelle, & de si large remuneration qu'il auroit suiet de publier les liberalitez d'Espagne.

Desormais l'Ambassdaeur de France ne reçoit aucune despesche que le Conseil d'Espagne n'en soit pareille-
ment

ment informé. Mais la Rochepot rappellé, comme nous auons veu ci-dessus, ostoit à ce perfide la commodité de poursuiure son trafic, & par consequent de meriter le payement des conuentions qu'il auoit faites & ratifiees. Il faloit donc que pour sçauoir les affaires du Conseil en France, il trouuast moyen de rentrer au seruice de son premier maistre. mais il en estoit reculé pour vn differend qu'auoit Villeroi auec sa mere pour quelque reste de comptes. Il estoit toutesfois engagé fort auant es affections d'Espagne, & aima mieux porter ceste perte sur la legitime qui lui pouuoit eschoir du bien de son pere, que de se voir par la disgrace de sa mere forclos de l'entree des bonnes graces qu'il recerchoit. L'Ambassadeur mesme ayant à son instante priere rendu tesmoignage de sa diligence & fidelité, lui facilita le retour au Cabinet de son maistre. 1604

Ainsi restabli il se rend plus suiet, plus actif, plus diligent, plus expeditif que tous autres. Il se presente mesme pour aider à ses compagnons; mais à desseing qu'ayant aussi cognoissance des despesches qui leur passoyent par les mains, il peust donner plus d'aduis aux Ministres d'Espagne, & les asseurer de sa deuotion à leur seruice. Il void & confere souuent auec Taxis Ambassadeur d'Espagne; & depuis son ambassade acheuee, auec D Balthazar de Cuniga son successeur. Voire si dextrement & à propos, que les despesches arriuoyent plustost au Conseil d'Espagne, qu'à des Barraux Ambassadeur de France.

Des-Barraux aduertit le Roi, que quand il propose au Conseil les commandemens de sa Maiesté, il le troue aussi bien & plustost instruit que lui, & ne peut descouurir par quel artifice. Il faut par necessité (ce dit le Roi) que quelqu'vn de mon Conseil ait de grandes intelligences auec celui d'Espagne, & ne sçai qui en mescroire. La prouidence eternelle tire souuent de tres-bons effects mesme des plus mauuaises causes. *Cõme vn clou pousse l'autre, ainsi permet elle que les meschans mettent au iour leurs infidelitez, l'vn par l'autre. Loste s'estoit communiqué priuément auec vn certain Raffis autrefois Secretaire de Lansac, & fugitif en Espa-

Descouuerte par vn autre paistri de mesme farine,

1604 gne pour plusieurs desloyautez qui l'auoyent fait coucher sur l'estat des pensionnaires d'Espagne. Mais on auoit commencé de lui rongner sa pension depuis la trahison de Fontenelles Gouuerneur du Dornaueneſt en Bretagne, dont il auoit esté l'vn des principaux entremetteurs. & comme par la descouuerte de ceste perfidie, Raffis n'eust plus la commodité de seruir le Cōseil d'Espagne, aussi le tindrent-ils des-lors pour vne bouche inutile, & fut rayé de sur l'estat. de façon qu'à peine receuoit-il autre aduantage que l'entree libre chez quelques principaux du Conseil, qui ne le voyoyent plus toutesfois de si bon œil, que quand ils en tiroyent des instructions conformes à leurs intentions.

Raffis se trouue desormais sur les termes d'estre bientost accueilli d'vne grande misere & pauureté. Il se void d'ailleurs vne belle occasion pour la preuenir, & vne grāde porte ouuerte pour rentrer non seulemēt en sa patrie, mais aussi pour meriter l'abolition de ses fautes, auec vne signalee recompense d'vn grand seruice qu'il pouuoit faire à son Prince naturel. Il s'addresse doncques à l'vn de ceux ausquels l'Ambassadeur auoit plus de creance, & lui declaire son regret & desplaisir d'auoir contribué de sa part aux desbauches & rebellions de la France, dont il recognoissoit que Dieu s'estoit tousiours monstré protecteur contre tous assaillans. qu'il desiroit en effacer la memoire, & les amender par vn signalé seruice en chose fort importante au Roi, à la France, à toute la Chrestienté. que bien qu'il tienne à peu le hazard de sa vie pour vne œuure si legitime & si saincte, il ne peut toutesfois encourir qu'auec vne generale abolition des cas qui le rendoyent criminel enuers sa Maiesté.

Ce rapport fait à l'ambassadeur, il oit Raffis. Raffis lui dit en general, Que le Roi est trahi, ses desseins & plus secretes affaires descouuertes. mais qu'il ne peut nommer le Traistre, ni le dire verbalement à sa Maiesté mesme. que l'abolition arriuee, il se desgagera tout entier & de cœur & de corps, d'auec ceux qu'il a suffisamment recognu coniurez ennemis du Royaume. L'Ambassadeur en donne aduis au Roi par personne confidente. Le Roi l'autorise de ce qu'il traitteroit auec Raffis. Il ne pou-

pouuoit verifier son accusation que par deux lettres escri- 1604
tes par Loste à vn sien grand ami nommé Blas, hôme de mesme estoffe, lesquelles il sçauoit estre en vne boëte de Blas, qui logeoit auec lui. Pour les auoir on trouue moyẽ d'enuoyer Blas iusques à l'Escurial. En son absence Raffis & Descardes secretaire de l'Ambassadeur enfoncent la boëte, & tirent les lettres, par lesquelles Loste exaltoit fort les liberalitez de l'Ambassadeur d'Espagne, comme surpassans mesme le merite de ses seruices.

Avec ceste iustification, & la depesche de l'Ambassadeur de France, Raffis feint d'aller en vn Monastere pres de Madrit, pour y passer la feste de Pasques fleuries, comme il auoit accoustumé de faire aux festes solennelles, à l'opposite du chemin de Frãce, pour leuer tout soupçon. mais il se rendit à Bayonne auec Descardes à iour nommé. Blas reuient apres la feste. Sa boëte ouuerte, & l'absence de son compagnon le font croire ce qui estoit. Les Ministres du Roi d'Espagne en sont incontinent aduertis. Ils despeschent deux courriers à l'Ambassadeur en mesme temps, pour lui faire sauoir, qu'vn homme estoit parti, lequel descouuriroit sans doute les intelligences & prattiques de Loste. qu'il prinst garde à sa seureté. qu'elles ne pouuans estre auerees, que par sa bouche, il fust instruit, (sa prise aduenant) de garder religieusement les loix du silence.

Descardes & Raffis arriuez à Paris la troisiesme ferie de Pasques, apporterent bien toute la fidelité, mais non toute la prudence que requeroit vne conduite de telle importance. Villeroy s'en alloit le iour mesme coucher en sa maison pour se rendre le lendemain à Fontainebleau, où la Cour estoit. & l'ayans rencontré à Iuuisy, l'accompagnerent iusques à Villeroy, mais sans l'aduertir en chemin du suiet de leur venue, sans lui parler des infidelitez de son homme, qu'en lui rendant leur depesche à son arriuee chez lui. Il eust sans doute postposé toutes autres affaires pour s'asseurer de son traistre qui paracheuoit alors ses deuotions au Conuent des Chartreux. Le lendemain il est le premier à faire le discours au Roi, touchant la venue de Raffis & les detestables & non esperees trahisons d'vn maudit ingrat, dont

Aussi mal maniee que l'aduis en estoit biẽ donné. car

1604 le pere & lui-mesme n'auoyent point eu de meilleure fortune qu'en sa maison. Comme il se retire en son logis, il apprend que deux courriers Espagnols sont arriuez a la poste. Il commande à l'vn des Commis du bureau de la poste, qu'on les face retirer en vne chãbre, & que personne ne parle à eux. & à Descardes, qu'il espie l'arriuee de Loste, qu'il ne l'abandonne point, & l'en face aduertir au mesme instant. Et le Commis & Descardes font ici vne autre grande faute. Car Loste estant arriué en poste sur le midi, ce mal aduisé de Commis lui dit d'abord que deux Courriers d'Espagne ont demandé de ses nouuelles, qu'ils ont des lettres à lui bailler. & pour surcroist d'imprudence, permet qu'il monte en leur chãbre & les voye. Il les salue. l'vn lui dit à l'oreille qu'il est perdu s'il ne se sauue, que Raffis l'a descouuert. La terreur, l'effroy, sa conscience dont il ne peut souffrir le tesmoignage, & l'horreur de la iuste peine de sa meschanceté, persuadent assez facilement la fuite à ce miserable, que les furies des enfers poursuiuent desia à outrance.

Loste aduerti qu'il est descouuert.

Il asseure neantmoins sa contenance du mieux qu'il peut. Il sort à dessein de prendre son cheual qu'il auoit enuoyé deuant lui, & gagner autre lieu de seureté. Descardes & Raffis l'apperçoiuent. Descardes le va saluer, & s'estimant peut estre suffisant pour rendre compte de sa personne, ne fut pas autrement curieux d'en faire aduertir Villeroi qui estoit en son Cabinet auec l'Euesque de Chartres. La presence de Descardes estoit vne fascheuse escharde au pied de Loste. Pour s'en deffaire il dit qu'il se va rendre aupres de son maistre qui l'attend. Descardes offre de l'accompagner. Il repart qu'il n'a pas disné, & que croyant que s'en soit fait au logis, il en va cercher en quelque cabaret. Non ay-ie pas moi (ce dit l'autre) nous disnerons ensemble. Comme Descardes lui riue ainsi ses clouds, il recourt à vne autre eschappatoire. Je suis las (ce fait-il) mes bottes m'incommodent. permettez moi de grace que ie les aille quitter. Descardes adiouste qu'il desire boire auec lui: qu'il se refraischira en disnant.

Ainsi deuisans ils entrent au logis de Villeroi. Descardes le laisse en la chambre, ne sçachant pas que les cour-

courriers eussent parlé à lui : & s'approche du Cabinet, estimant l'auoir amené dans le piege. Mais comme il se void les coudees franches, il descẽd en l'escuirie, & trouuant encore son cheual seellé, se sauue droit à Paris. Villeroy cependant est aduerti que son homme est venu. Il commande qu'on le face entrer. On ne le trouue plus, ni son cheual en l'escuyrie ; & ne peut-on sçauoir que par soupçon le chemin qu'il a pris. Villeroy aduertit sa Maiesté qu'il est eschappé. On despesche de tous costez. Villeroy particulierement met tous ses Commis, tous ses seruiteurs en campagne qui çà qui là. Loste arriuant sur les neuf heures du soir à Paris, alla prendre conseil de l'Ambassadeur d'Espagne. & deuant le poinct du iour sortit trauesti à l'Espagnole accompagné du maistre d'hostel de l'Ambassadeur pour le conduire, & print le chemin de Meaux pour gagner en suite Luxembourg en poste. 1604 *Se sauue.* &

Povr animer chascun à la recerche de ce Traistre, on auoit fait courir le bruit qu'vn Commis de Villeroy auoit attenté sur la personne de sa Maiesté. On donnoit par tout aduis de sa taille, de son aage, de ses habits, du cheual qu'il montoit. Les Preuosts des Mareschaux estoyent aux champs. On auoit defendu aux Maistres des postes de bailler aucuns cheuaux. Mais celui de Meaux en aduertit trop tard ses gens. Il estoit desia à cheual. Mais il n'eut si tost commencé à galoper, que le cheual tombant à terre, fut vn triste presage pour le cheuaucheur. En remontant il monstra mesme tant d'effroi, que le postillon iugea qu'il deuoit auoir commis quelque meschãt acte pour lequel il s'enfuyoit. Il en aduertit son maistre quand il fut reuenu. qui se resouuenant de la defense qu'on lui auoit faite, presuma que ce deuoit estre celui dont il estoit questiõ. Il va soudain trouuer le Preuost des Mareschaux, qui s'apprestoit pour courir apres. En passant la riuiere de Marne le Preuost aprend qu'il ne peut estre gueres loin de la premiere poste. & arriuant au second bac pres de la Ferté sous Jouarre, trouue qu'il traiettoit encores la riuiere. Mais la violence & la peur que firent ces deux fuyards au batelier, preualut aux commandemens & menaces du Preuost. *Couru à force.*

Estans passez ils iugent que leurs bidets de poste se-

1604 royent incontinent atteints par les grãds cheuaux qu'ils s'imaginoyent auoir à dos. & laissans le postillon, commettent leur salut à la visteffe de leurs pieds durant l'obscurité de la nuit à trauers les buissons, les brosses & haliers desquels est reuestue la leuee de Marne. Le Preuost fait escarter ses Archers en diuers lieux, allumer des feux par la campagne, & met en queste les habitans du pays. L'Espagnol gagnoit pays à trauers champs. Loste alloit brossant de buisson en autre tout esperdu: mais tellement pressé des apprehensions de la iustice qu'il ne peut euiter, qu'oyant le Preuost & les siens bruire & frapper de leurs espees à trauers les bois & brossailles, il aima mieux soustraire son corps au sentimẽt de la peine que meritoit son infidelité, & abãdonne son ame au iugemẽt de Dieu.

Se noye.

Av poinct du iour son chappeau apperceu entre deux paux où le courant de l'eau l'auoit arresté, fit presumer que le cadauer n'en deuoit pas estre loin. Il y fut trouué de fait par les gens de l'Abbesse de Iouarre, qui comme dame de la iustice du lieu, requit que le procez fust instruit & fait par ses Officiers. Le Preuost de Paris & celui de l'Hostel du Roi cõtesterent aussi pour en cognoistre. Il fut en fin euoqué & retenu au Parlemẽt par Arrest du x. de May, le corps tiré du Chastellet où l'on l'auoit exposé en ignominie selon la coustume en tels accidẽts, porté es prisons de la Conciergerie, & le xv. suiuant traîné sur vne claye en la place de Greue, tiré à quatre cheuaux, & les quartiers mis sur quatre rouës aux principales aduenues de Paris. Digne salaire d'vne indigne desloyauté qui meritoit, si la prouidence eternelle n'en eust autrement disposé, qu'il fust viuement sensible à ce malheureux, dont la mort desesperee fut heureuse pour ceux qui ne pouuoyent esperer aucun salut, si quelque autre fin plus pitoyable lui eust laissé le moyen de manifester leurs menees.

Ce fut vn grand desplaisir au Roi, parce que ce miserable auoit estouffé quand & sa vie la lumiere qui le pouuoit esclairer en beaucoup de choses importans à son seruice: mais extreme à Villeroy, parce que l'ẽtiere cognoissance des desseins du Traistre, & des cõplices de sa meschanceté, demeuroit interdicte: ioint que l'ayant nourri

& obligé

& obligé par les effects de sa valeur & bien-vueillance, il estoit sensible aux ingratitudes & perfidies de ce monstre iusques à en perdre & le repas & le repos. D'ailleurs comme les premieres & plus sublimes dignitez sont plus exposees & suiettes aux enuies & mesdisances, il preuoid que ses ennemis en prendront occasion de calomnier sa fidelité, assaillir sa bonne reputation, & destruire s'ils pouuoyent sa fortune. Il auoit neantmoins ceste grande consolation, que bien qu'il tienne l'Estat de ce Royaume comme en la main, le Roi sçait qu'il n'aspire ni ne respire autre chose que ce qui est de son seruice. Sa Majesté mesme le visitant pour le renforcer en ceste consolation, voulut faire paroistre à tout le monde, qu'elle l'a tousiours trouué porter la marque des bons seruiteurs, & l'integrité de sa conscience lui seruoit d'vn rempart inexpugnable contre toutes mal-vueillances. 1604

Le Duc de Bouillon durant son seiour en Allemagne a tousiours prosterné ses supplications & son cœur deuãt le Roi, & employé la faueur de ses amis, pour lui frayer le chemin de son retour es bonnes graces de sa Maiesté, sans lesquelles (disoit il) sa propre vie ne lui peut aggreer, & n'aura paix ni trefve en son ame, qu'il ne les ait regagnees. Mais ceste retraite hors du Royaume auoit aigri le Roi, qui n'ayant pas trouué bon qu'il se iustifiast ailleurs qu'en sa presence, s'offensoit aussi qu'vn Officier de sa Couronne semblast prattiquer des amitiez estrangeres, & cercher autre protection qu'en son innocence, ou bien en la bonté & clemence de sa Maiesté. Auiourd'hui qu'il est à Sedan, il proteste qu'attendant le bon plaisir d'icelle, il se conseruera aux termes de son obeissance, souhaittãt que Dieu donne efficace à ses humilitez, pour le rendre capable de perpetuer ses tres-humbles seruices ausquels l'obligent & sa naissance & ses charges. De fait nous voyons desia ce premier courroux fort temperé. Mais sa Maiesté ne peut encore effacer ceste opinion, qu'il ne se soit preparé, tãt pour sa personne que pour la ville & chasteau de Sedan, quelque protection estrangere qui ne lui peut estre agreable. Car Sedan importe à l'Estat de la France : & le Roi ne souffrira iamais qu'elle soit muguetee de personne. Elle est de temps imme-

1604 morial en la protection de ceste Couronne, & le Roi, trop ialoux pour endurer qu'aucun autre s'en vueille dire protecteur. Sa Majesté prendra doncques en suite conseil de demander qu'elle lui soit consignee, pour s'en asseurer en sorte seulement que par le moyen de ceste place il ne reçoiue aucun dommage. & la difficulté que le Duc de Bouillon fera de s'y resoudre, donnera sujet à ses amis de craindre que le mal ne soit de ceux qui s'aigrissent contre leur propre remede.

Mort du Duc de la Trimouille.

Le Duc de la Trimouille son beau-frere estoit alors en tels termes, que sa maladie ne donnoit plus esperance de guerison. Et comme en tels accidents Dieu inspire certains secrets mouuemens à ceux que sa prouidence eternelle a destinez à salut, pour leur faire apprehender sa iustice au sentiment de leurs pechez, & recourir à sa misericorde: dés le XVI. d'Octobre il iugea qu'il ne lui faloit plus faire estat du monde, & fit paroistre que les peines de ceste vie le lui rendoyent moins regretable. Dés lors il se rendit sourd à tous autres discours, à tout soin des choses terrestres, à tous propos de gayeté, par lesquels ses amis taschoyent de le releuer tãt d'vne conuulsion epilectique, en laquelle il estoit tombé dés le XVIII. du mois, comme de l'esueiller d'vne espece de lethargie qui le saisit le XXI. ensuiuant, & le pressa iusqu'à ce qu'assopi de tous sens, horsmis à l'ouye du nom de Dieu, auquel seul, le mouuement de la lãgue ne lui donnant plus moyen de l'exprimer, les yeux eslancez tantost au ciel, tantost sur celui qui le consoloit, tesmoignerent qu'il prenoit son vnique plaisir, & le XXIII. Dieu le retira sur la minuit des inquietudes de ceste vie temporelle, pour affranchir son ame, & la faire iouyr du repos eternel. ame de laquelle l'histoire rend ce tesmoignage, qu'elle logeoit forte & vigoureuse, en vn corps foible & langoureux.

Nouuelles brouilleries descouuertes.

Hevrevx l'Estat auquel les tempestes se dissipent deuant que les vents en ayent amassé les nuees. A peine voyons nous que rien se face, que rien se die contre le seruice du Roy, qui ne soit presque aussi tost esuété qu'inuenté. preuue certaine d'vne speciale faueur diuine enuers ceste Courõne, & le Chef qui la porte. La riuiere de

Marne

Marne a n'agueres estouffé la vie d'vn Scelerat, mais non les effects de ses trahisons en sorte qu'il n'en soit plus de memoire. Car on a de fraische date ouy le Roi se plaindre, que l'Espagnol ne se peut desaccoustumer de ses prattiques ordinaires pour lui desbaucher ses seruiteurs. Qu'il en a nouuellement descouuert vne où le Comte d'Auuergne & le sieur d'Entragues sont bien auant engagez. Sa Maiesté l'a toutefois si sagemẽt preuenue, que les desseins ne passans point outre les premieres intentions, les estincelles de ce feu s'esteindront auec la fumee. Il en demeurera neantmoins quelque tison fumant dessous les cendres, qui s'efforcera de rallumer en bref vne plus grãde cõbustion, comme nous verrons en suite. 1604

Trouble aux Grisons.

CEVX qui la fomentent par toutes sortes d'inuẽtions & d'artifices, la laissent couuer maintenant, pour desployer d'autres machines aussi couuertes contre la prosperité de cest Estat, qu'ils ne cesseront iamais de regarder d'vn œil malin, d'vn front ridé, d'vn cœur outrémẽt enuieux & passionnément ialoux de le voir en bonne intelligence auec tous ses voisins, & recueillir en pleine paix les benedictions que le Ciel lui verse en abondance. Ils font iouer le ieu au Comte de Fuentes, lequel par presens & promesses qu'il fait à quelques Communautez des Grisons, par menaces & trauerses qu'il donne aux autres, les veut contraindre de rompre l'alliance qu'ils ont n'agueres contractee auec les Venitiens, pour aneantir en suite celle que les Ligues ont auec la France, à laquelle nous auons veu ci-dessus qu'il a coniointement auec le Duc de Sauoye donné tous les empeschemens que l'humaine industrie peut imaginer.

LES Grisons eussent ouuert vne grande breche à la reputation qu'ils ont acquise par plusieurs actions louables & vertueuses, s'ils se fussent monstrez si timides aux menaces, si maniables aux promesses Milanoises, que d'en alterer les termes de leurs Traictez, dont les principaux fondemens sont la foi & la Religion, vrayes colomnes des Estats bien policez. Pour les fortifier en l'obseruation de leur parole, le Roi fit passer de-Vic, son Ambassadeur, à Coire, qui sçait par longue experience & le ton & les termes propres à persuader vn Estat si populaire.

1604 LA constance & generosité des peuples paroist singulierement en l'obseruation de la parole & du serment, dont les anciens mesmes ont cognu que Dieu venge le violement, puis qu'ils auoyēt le simulacre de la Foy iouxte celui de Jupiter armé de foudres. Et comme la Foy est le fondement de la Justice, & que sans elle l'homme ne peut entretenir ceste societé par laquelle il continue son estre : aussi ne void-on point de nation tant brutale soit elle qui n'ait au moins quelque ombre de religiō. Mais si celles qui n'auoyent en leurs actiōs autre guide que l'instinct de Nature, ont neantmoins estimé ces deux vertus inuiolables estre la marque essentielle des vrayes alliances & confederations: quel scrupule & conscience, quelle constance & immuable affection doiuent apporter en leurs promesses ceux qui inuoquent le nom de Dieu sur elles? qui le prennēt à iuge & tesmoin de leurs intētions?

Raisons persuasiues de l'Ambassadeur du Roy pour les asseurer contre les terreurs de l'Espagnol.

Toutes louanges de vaillance & de vertu se flaistrissent au reproche du manquement de foi, au violement des traitez. mais ceux qui ont en horreur de retracter legerement leur parole, qui tiennent à crime inexpugnable de pecher contre la foi publique, ils conseruent à iamais la memoire de leur infidelité. Le peuple dont le serment & la foi preuaut à toute crainte, à toute apprehension du dehors, se rend aussi venerable aux amis que formidable aux ennemis. Car la generosité des actions depend de la constance aux paroles, de la religion aux serments.

LA Republique des Grisons retient plusieurs choses de l'ancienne police & discipline des Romains, qui par l'immuable fermeté de leurs promesses a quelquefois obtenu que plusieurs nations ont estimé leur estre plus honorable d'obeir à si genereux courages, que profitable de commander à leurs legitimes subiects. Ils ne cedent rien à leur valeur & magnanimité. & se sont iusqu'à present maintenus en reputation d'auoir tousiours esté veritables & fermes en leurs paroles, d'auoir d'vne egale vertu percé à iour les difficultez qui se sont opposees à l'obseruation de leur foi donnee. Combien doncques doiuent estre suspectes les persuasions, combien odieux les artifices & charmes de ceux qui les solicitent à rescinder l'alliance iuree de fraische datte auec la Seigneurie

gneurie de Venise? Et de combien doit-on preferer les 1604
aduis de ceux qui conseillent d'entretenir les alliances auec les amis pour conseruer l'integrité de leur vnion, à ceux qui les desconseillent pour dissiper en suite leur concorde & tranquillité?

On ne peut mieux commencer l'entreprise d'asseruir vn peuple libre qu'en le sevrant de ses bons amis, qu'on ne peut iamais auoir en trop grand nombre, ni mieux descouurir l'iniquité de leurs intentions, qu'en donnant vn cõseil qui ne peut faillir de ietter en ignominie ceux qui le suiuront, attendu qu'on ne peut enfraindre la verité d'vne solennelle paction, sans encourir le blasme d'vne lasche perfidie. Et des qu'vn peuple a donné suiect de reuoquer en doute sa fidelité, le voila descrié parmi tous ses amis.

Mais d'ailleurs (ce disoit de-Vic) quelle impieté seroit-ce de polluer par vne legere retraction ce nom venerable du Dieu Viuant qu'il ne souffre point estre pris en vain? Que cest Esprit souuerain, ceste immuable & incomprehensible Essence, qui est toute Saincteté, toute verité, soit tesmoing de nos feintises, de nos iniquitez, de nos mensonges? Que la saincteté de son nom reclamé couure nos perfidies, sa iustice nos iniures, sa verité nos tromperies, & approuue ce que la raison naturelle ne peut approuuer?

Desia quatre communautez des Ligues Grises ne iuroyent plus que par le nom du Comte de Fuentes. Des autres vingt-deux les vns ouuroyent l'oreille aux promesses, & le cœur aux doublõs qu'il faisoit briller à leurs yeux. Ses chaines d'or auoyent enchainé les affectiõs de leurs Ambassadeurs, & les auoyent tellement entrainees à Milan, qu'ils auoyent desia passé plusieurs articles à sa deuotion. Les autres intimidez par ses menaces & braueries, enclinoyent à ses humeurs pour ne perdre le commerce de Milan, sans lequel ils auroyent beaucoup de peine à viure. Les mieux aduisez & plus sains iugemẽs, qui preferoyent l'honneur de leur foi & la reputation de leur Estat à la force de l'or Milanois, au reproche qu'ils eussent vendu leur alliance, protestoyent de n'arborer iamais les croix d'Espagne au preiudice des Lis de Frãce,

1604 & ne porter iamais autre liuree que celle de leurs peres, quand ils seruoyent les Rois de France aux guerres de Piedmont & d'Italie. offroient neantmoins de traicter toute asseurance de paix & de concorde auec l'Estat de Milan, à condition que le Comte de Fuentes fist demolir le fort qu'il tenoit sur leur frontiere.

En fin ils demeurẽt aux termes de leurs premiers traictez. &

Ainsi l'Ambassadeur de France appuyé des bonnes intentions de ceux ci, empescha par sa prudence que le peuple n'approuuast les resolutions que ses Ambassadeurs auoyent prises à Milan, & lui fit recognoistre le preiudice qu'il se feroit en laissant le Comte de Fuentes en ceste croyance, Que leur Estat eust à despendre de ses aduis ou mandemens. Les grãds Cantons de la Religion reformee en Suisse les fortifierent en ceste bonne opinion de leur vertu. & par leurs inductions iointes auec celles de l'Ambassadeur, tout ce qui estoit fait à Milan fut defait à Coire. & nonobstant les artifices de son Gouuerneur, en l'asemblee generale d'Illant, sur la rupture ou obseruation du traité de Milan, attendu que les Ambasadeurs de quelques Communautez auoyent par auarice diffamé leur legation, sousmis la liberté de leur aduis aux corruptions du Comte de Fuentes, transgressé les instructions & memoires qu'on leur auoit donné: fut dit & conclu, Qu'ils ne se departiroyent point des alliances de France & de Venise, & les articles n'agueres passez à Milan, declairez nuls & de nul effect, si l'alliance de France & celle de Venise n'y estoyent expressément reseruees.

Se souslement contre le fort du Milanois, mais sans effet.

Les Grisons & les Suisses sont egalement contraires aux façons de l'Espagnol. mais pour en estre ennemis, si ne veulent-ils point auoir l'inimitié de sa puissance. Ils offrent au Comte de Fuentes de lui donner toutes les preuues de bons voisins pour asseurer l'Estat de Milan: & qu'il les affranchisse du mors qu'il leur a mis en bouche depuis six mois. Car il leur est si rude en effect, qu'apres plusieurs deliberations s'ils preuiendront les conseils du Comte, apres plusieurs irresolutions qui lui sont autãt de tesmoignages de la foiblesse de leur Estat; les voici maintenant resolus de souffrir plustost toutes autres incommoditez, que de voir plus long temps sur pieds

pieds ce fort qui menace d'emmener leurs libertez captiues à Milan. 1604

Ces semences pouuoyent produire de grandes diuisions, si les Venitiens eussent voulu courir la mesme lice comme ils estoyent semonds par la querelle qui leur est commune auec les Grisons, puis qu'à leur occasion le Comte de Fuentes se monstre tant irrité contre ses voisins leurs alliez. Mais ils ne veulent offenser personne: & aiment mieux conseruer leur Estat present, que le sousmettre aux hazards de l'aduenir. Et le Comte de Fuentes, qui faisoit beaucoup de choses plus de son autorité priuee qu'auec pouuoir, se cõtenta de menacer la Valtoline: pour laquelle defendre contre ses rodomontades, les Grisons firent vne leuee d'enuiron deux mille hommes: mais pour faire la guerre plus de paroles que d'effet. Ainsi plus de bruit que de fruit de part & d'autre pour ce coup.

Connestable de Castille en Frãce.

Le Connestable de Castille ayant traitté paix pour le Roi d'Espagne en Angleterre, reuint en Flandre, fort satisfait en soi-mesme de remporter vne nouuelle qui fait benir les pas de ceux qui l'annoncent. Les premieres faueurs & courtoisies qu'il auoit receu en son passage, l'auoyent obligé à reuoir le Roi, pour supplier notamment sa Maiesté d'aduiser aux moyens de rendre le commerce le plus libre & facile qu'il se pourra, entre les deux Rois & l'Archiduc, puisque c'est vne dependance de l'executiõ du Traité de Veruins, l'vn des plus necessaires points pour la police de leurs Estats, attendu que le Souuerain Createur a tellement disposé les regions & Prouinces, qu'elles ont toutes besoin de se communiquer leurs denrees. Le Roi le fit receuoir à la porte de Paris par le Duc de Montbason auec vne fort honorable compagnie de Noblesse, & l'honora le lẽdemain d'vn accueil tout royal à Fontainebleau auec de singuliers tesmoignages de biẽvueillance & priuauté, par laquelle rabbatant quelque chose de ceste grandeur royale, de laquelle les Princes sont si primement ialoux, il sçait neantmoins faire autant admirer sa franchise par les estrangers, comme il est aimé des siens & redouté de ses ennemis. Il fit vn traict de ceste braue naifveté, comme Zamet traictoit le Connestable à souper. Car suruenant fort à propos

1604 à l'inſtant qu'on lui preſentoit à lauer: Ie veux (dit ſa Maieſté) ſouper auec vous. L'e Conneſtable ſurpris veut mettre le genouil en terre, & lui preſenter la ſeruiette. Le Roy le releue. &: Ce n'eſt pas à vous (dit-il) de faire les honneurs, mais bien de les receuoir. vous eſtes de la maiſon. Et de fait le Roi a de l'alliance auec la ma ſon des Velaſques, en laquelle eſt hereditaire ceſt office que les Rois donnent à ceux qu'il veulent eſleuer au premier grade pres de leurs Maieſtez.

Traitte la ſuppreſſiõ du trentieſme pour cent.

Bien-toſt apres ſon arriuee, l'Eſpagne perceut les fruits de ſon abouchement auec ſa Maieſté. L'impoſition de trente pour cent miſe par le Roy d'Eſpagne & les Archiducs ſur les marchandiſes portees ou conduites autrement de ce Royaume es pays de leur obeiſſance, & par le Roy ſur celles qui viendroyent des terres de leurs Eſtats en France: & les defenſes faites en ſuite par ſa Maieſté de trafficquer auec les ſubiects de ces Princes, auoyent du tout alteré le commerce, vn des plus aduantageux effets que puiſse produire la paix entre des peuples bien vnis: elles pouuoyent ſuſciter de plus funeſtes aigreurs & pires conſequences. Les villes maritimes en eſtoyent extremement intereſſees. la duree de ceſte ſeuerité leur euſt fait vuider vne bonne partie de leurs habitans. Elles eſtoyent notamment inſupportables aux Eſpagnols: car leurs marchez demeuroyent ſans bled, & leurs artiſans ſans beſongne. Le Roi d'Angleterre s'eſtoit employé pour appointer ce different. D. Juan de Velaſque en auoit applani le chemin. Le Pape s'en meſle aujourd'hui, mais auec plus d'efficace. Il exhorte les Rois de France & d'Eſpagne de leuer les cauſes de ces animoſitez ſuruenues pour les publications ſuſdites, & rendre au negoce la liberté qu'il a touſiours euë depuis la paix. Il eſtoit raiſonnable que celui qui auoit fait l'vlcere donnaſt le premier appareil. Le Roy Philippe reuoqua ceſte inſolite & rigoureuſe ſurcharge: & le XII. d'Octobre le Roi Tres-chreſtien reſtablit le commerce en ſa premiere forme. Les moyenneurs furent le Marquis de Rhoſny & Sillery pour le Roi, D. Balthazar de Cuniga pour le Roi d'Eſpagne, & le Senateur Rouidius pour l'Archiduc. aux conditions, Qu'aucun ſuiet du Roi ne tranſportera

ni par

ni par eau ni par terre en son nom ni en celui d'vn autre 1604
nulle marchandise ne chose quelconque des prouinces de Hollande & Zelande aux terres & seigneuries du Roi d'Espagne ou des Archiducs, ni de celles-ci en celles-la ou autres lieux defendus par le placard, sinon en payant l'imposition de trente pour cent. Que sa Maiesté fera ces defenses à tous ceux de son obeissance à peine des confiscations, applicable partie à son profit, & partie à celui du denonciateur, deduction premierement faite du droit de trente pour cent, payable aux Commissaires deputez par le Roy d'Espagne apres les preuues legitimement receuës en Espagne, & enuoyees en France. Que les marchandises qui se conduiront de la France aux Estats d'iceux Princes, seront enregistrees & seellees du seel de la ville d'où elles seront enleuees sans fraude.

Le Roi de Perse auoit despesché vne legere Ambassade à petit train vers l'Empereur & les autres Princes de la Chrestienté: protestant qu'il est resolu d'aduancer la guerre contre le Turc de toute sa puissance : les prie de ne traiter point de paix auec Achmat : offre des deniers pour lui continuer la guerre : & les asseure d'vn grand secours de plusieurs milliers d'hommes, pour matter & rompre à communes forces leur commun ennemi.

Achmat s'en ombrage, & desormais s'entretient en meilleure intelligence que iamais auec les Princes qu'il appelle du nom de Jesus Christ. Les derniers Sultans de la race des Ottomans ont plus que leurs deuanciers recognu & redouté la puissance de nos Rois. Mahomet dernier donnoit à nostre inuincible HENRI les tiltres glorieux que nous auons veus ci-deuant en sa lettre, & ne croyoit pas qu'aucune autre teste que la sienne fust digne de porter la Couronne Imperiale en l'Occident. Achmat son fils en est en mesme croyance. & fait estat que les autres Princes de la nation du Messie, comme il parle, le laisseront regner en paix chez lui, pourueu qu'vn HENRI Roy de France & de Nauarre lui soit ami. Pour ce estant aduerti que le Baron de Salignac lui vient Ambassadeur de sa Maiesté,

1604 il escrit soudain au Gouuerneur de Chio la lettre que nous inserons ici comme germaine de celle de son pere, pour faire voir au Lecteur, que les Princes de ce sang sont hereditairement en possession de commander en termes admirablement imperieux & hautains.

Au Gouuerneur de mon Isle de Chio, duquel accroisse la grandeur.

Lettre du grād Seigneur en faueur de l'Ambass. de Frāce.

DEPVIS l'arriuee de ma haute & imperiale marque il te sera pour aduis que le Roy de France a depesché vn sien Ambassadeur à ma grande & magnifique porte, pour de sa part se resiouir de mon assomption au gouuernement de nostre puissante Monarchie. Et pourautant qu'il doit venir par mer & tout son train en l'Isle de Chio, où tu commandes de mon ordre, ie veux & t'ordonne qu'aussi tost son arriuee par-delà, en vertu de ce mien ordre porté par nostre Mustapha, tu ne failles de l'amener à ma porte auec ta galere. Et si elle ne te suffit pour sa seureté & la tienne, tu te feras accompagner d'vne galere telle que tu voudras. Et ensemble au plus tost vous vous rendrez à madite porte. Pren garde d'honorer ledit Ambassadeur, puis qu'ainsi est mon vouloir, empeschant qu'il ne patisse en façon du monde. Tu lui feras aussi fournir toutes les victuailles qui lui seront necessaires. Et ainsi tu sçauras mon intention, & presteras foi à ma marque Imperiale, à laquelle te garderas de desobeir, si tu ne veux estre repris & chastié. Ce VII. de Decembre mil six cens quatre. En ma ville Imperiale de Constantinople.

PVISQVE le Roy trouue tant d'honneur & de respect chez vn Prince de race qui fait d'ancienneté profession de mastiner ceux qui lui sont inegaux en puissance: qui s'esbahira que ses suiets reçoiuēt & executent auec toute obeissance & affection les intentions de sa Maiesté, sans mescontentement, sans murmure, & plus par amour que par crainte, notamment en des villes où l'autorité des derniers Rois auoit perdu la plus grande partie de son lustre?

Le Marquis de

LE Marquis de Rhosny vient de le voir en effect. Le Roy l'a n'agueres pourueu du gouuernement de

ceste

ceste grande & riche Comté du Poitou. Il vient d'en prendre possession. & rapporte que tous les peuples qu'il a veuz en son voyage, conspirent vne egale volonté de ne respirer autre chose que les deuoirs de tres-humbles & tresfidelles sujets & lui, par plusieurs inuentions pour les commoditez du public, par diuerses reparations de pauez aux grands chemins, & constructions de ponts sur maintes riuieres qui n'en ont iamais eu, a signalé l'affection qu'il porte à l'embellissement de cest Estat, & s'est fait en ce voyage comme plusieurs autres fois, recognoistre pour vn tres-vtile Officier de la Couronne. Les Rochelois, qui n'ont pas tousiours ouuert leurs portes a toutes les Testes que nos defuncts Rois leur ont destinez, l'ont receu auec tant d'honneurs, & ont donné tant de creance aux paroles qu'il leur a portees de par sa Maiesté, qu'elle se peut vanter d'y receuoir plus d'obeissance qu'aucun de ses predecesseurs.

1604 Rhosni honoré du gouuernement de Poitou.

Ce grand respect, ceste auguste obeissance rend nostre incomparable Henri, admirable aux estrangers, & redoutable à ses ennemis. Il obserue religieusement le Traicté de Veruins. & rien n'estonne la constance des affaires de la France, horsmis les practiques ordinaires de l'Espagnol auec quelques esprits aisez à desbaucher. Loste en eust verifié plusieurs dependances si sa tragique & malheureuse destinee ne l'eust empesché d'en babiller. Le Comte d'Auuergne estimoit ses intelligences estouffees quand & la vie de ce perfide. François de Balsac seigneur d'Entragues & gouuerneur d'Orleans y participoit en consideration de Henriette sa fille, Marquise de Verneuil. Tous se fantastiquoyent d'horribles desseins pour la preference du Marquis de Verneuil contre le droit legitime de Monseigneur le Dauphin: & ne consideroyent pas que l'amour a souuent poulsé plusieurs grands Princes à des promesses dont le bien de l'Estat les a tousiours dispensez.

Nouuelles brouilleries, pour lesquelles preuenir.

Le Roi estoit bien aduerti de ces desloyales menees. & pour empescher qu'il n'en sortist quelque funeste esclat, auoit plusieurs fois mandé au Comte d'Auuergne qu'il le veint trouuer. Le Comte se confioit plus en la bien-vueillance des Citadins de Clermont en Auuergne

Le Roy mande le Comte d'Auuergne. *&*

1604 qui l'aimoyent, qu'en la clemence de sa Majesté, laquelle il auoit desia ci-dessus esprouuee, & ne croyoit pas que sa rechutte y peust iamais retrouuer place. Le Roi neantmoins, qui prefere volontiers sa clemence à sa iustice, lui renuoye d'Escures pour la deuxiesme fois, auec promesse d'vne seconde oubliance pourueu qu'il vienne. Il promet de venir quand il verra son abolition en forme. Sa Maiesté s'offense de ceste procedure, & trouue fort mauuais qu'vn sien suiet & relaps vueille capituler auec elle, qui ne couure ni ne couue aucun fiel sous le miel de ses paroles. C'estoit mettre la fermeté de son dire à l'esgal d'autres Princes qu'il vaut mieux voir en peinture qu'en personne. Le Roi toutesfois se laisse encore vaincre à sa bonté. Plusieurs considerations l'y conuient. Le Comte est du sang de France, & frere vterin d'vne dont les graces de nature ont eu beaucoup de force enuers sa Maiesté. Il est Prince dont plusieurs qualitez symbolisent auec les siennes. Prince d'entendement capable de grands desseins, d'vn esprit prompt, subtil, guerrier, & doué de vertus par lesquelles il pourroit faire de grands seruices à son Roi, à la Couronne, s'il auoit assez de constance pour fermer les oreilles & le cœur aux attraits & persuasions de l'estranger.

Ainsi le Roi lui fait expedier son abolition tant du passé que du present, mais auec ceste clause, Qu'il viendra. Ni pour cela il ne bouge de Clermont. au souuenir de sa premiere prison il en apprehende vne seconde. Si faloit-il de deux choses l'vne, ou venir, ou fuir. & ne pouuoit ni celle-ci, ni celle-la. Il ne vouloit aller en Hongrie (comme ses amis lui conseilloyent, & faire sa paix de loing) qu'auec le train & l'equippage sortable au rang qu'il tient en France. & d'ailleurs l'affection des habitans de Clermont & du pays, iointe auec les passionnees amours d'vne Dame, le retenoyent en Auuergne. Il le falut doncques auoir par quelque autre moyen, & l'empescher de pis faire, puis qu'il ne vouloit donner ce contentement au Roi, de le pouuoir traiter selon son desir.

Au refus de venir. On propose plusieurs moyens de le prendre, à la chasse, en courant la bague, en quelque festin, aux champs; à la

à la ville. Car (ce disoit le Conseil) il n'a pas tant de creance en la ville, que le peuple le vueille porter contre l'intention du Roi, & s'opposer en sa faueur à l'execution des commandemens de sa Maiesté. Tous ces moyens pouuoyent estre suspects au Comte. Voici qu'il s'en presente vn autre, duquel il est lui-mesme le premier auteur, & par lequel il facilite son malheur sans y penser. La cõpagnie du Duc de Vẽdosme se preparoit pour faire monstre en Auuergne. Le Comte prie d'Eurre, Lieutenant de la compagnie, que ce soit en la plaine de Clermont vers Nonnain. car il desiroit estre executeur des vengeances d'vne Dame contre les habitans du lieu. Le Roi donne à d'Eurre l'ordre qu'il garderoit en ceste capture. & pour adioints, la Boulaye, Lieutenant de la compagnie du Marquis de Verneuil, & Nerestan maistre de camp d'vn regiment de gens de pied. Ils communiquent le dessein par l'aduis du Roi, au Vicomte du Pont-du-chasteau, au Baron de Canillac, & à quelques autres qui ont de l'autorité dans la Prouince, tous confidemment affectiõnez au seruice de sa Maiesté, tous obseruans religieusement les loix du secret, tous bien aises de le voir en si belle humeur, pour le desir qu'auoyent les Chefs que le Comte honorast de sa presence leur monstre, comme Coronel de la Cauallerie legere, afin (disoyent-ils) que soyez tesmoin & faciez rapport au Roy qu'aurez veu des hommes armez & montez en gens de bien. 1604

Dõne ordre qu'il soit amené.

Ainsi fut dit, ainsi fut fait. Vn esprit inquiete, vn courage bouillant comme celui du Comte d'Auuergne, n'vse pas bien de la preuoyance necessaire aux accidens qui requierent la deffiance. les sens manquent souuent aux consciences agitees du ressentiment de leurs malefices. On l'auoit aduerti d'aduiser auec quelle asseurance il se trouueroit à la monstre. mais il ne s'en pouuoit plus desdire, & ne vouloit pas faire paroistre qu'il eust peur. Le ix. de Nouembre la cõpagnie se trouue au rendez-vous. Il y veint de bonne heure lui troisiesme, & fait estat que les compagnons n'estans en ordre si tost, il auroit excuse legitime de rebrousser à Clermont, ou passer outre à ses amours. L'accortise & prudence de ceux qui cõduisoyent l'affaire le preueint, & leur diligẽce redoubla son soupçõ.

Il est prins.

1604 car on le vid retrousser son manteau, & essayer si son espee ne tenoit point au bout. D'Eurre le voyant arriuer, s'approche & l'entretient à la main gauche, cependant que les compagnōs acheuoyent de se ranger en bataille. Nerestan le vient saluer d'vn autre costé, & se range à la droite, suiui de trois soldats trauestus en laquaiz & destinez pour ceste action. Le Vicomte du Pont-du chasteau & ses freres sortent de la troupe, & l'enuelopent de toutes parts. Vn des soldats arreste le cheual du Comte par l'vne des branches du mords de la bride. D'Eurre lui porte en mesme tēps la main sur les gardes de son espee, &, Monsieur (lui dit-il) nous auons commandement du Roi de lui rendre compte de vostre personne, & vous prions de vous sousmettre au bon plaisir de sa Maiesté, si que n'ayons suiet de vous faire traittement que ne desirons. Maison Ville & Liuerne, qui l'auoyent accompagné, mettent la main à l'espee, & voudroyent bien lui faire largue au trauers de la presse. Quelques arcbusades les contraignent de prendre la fuite, voyans qu'on se dispose à les faire compagnons de sa misere, comme ils auoyent voulu l'estre de sa fortune & deux iumens bouclees qu'ils montoyent, les emporterent à toute bride d'vne course si legere, que ceux qui les poursuiuirent s'en retournerent sans les pouuoir atteindre.

Et cōduit à la Bastille.

On le monta sur vn bidet iusqu'à Briare, & de là fut conduit en carroce à Montargis, embarqué sur la riuiere, & logé dās la Bastille à Paris en seure garde. Il parut tousiours sēblable à lui-mesme en ce voyage, tousiours d'humeur egale à celle de sa liberté, tousiours iouial, tousiours folastre, sans tristesse, sans apprehension, horsmis quand il se vid logé dans la chambre du Mareschal de Biron. d'où neantmoins il espere vne issue plus heureuse, attendu que si la iustice du Roi veut croire les protestations de son innocence, il se trouuera sans crime depuis sa premiere abolition. Ainsi le bon ordre & l'incroyable prudence du Roi, par laquelle les ennemis des prosperitez de son regne sont de si pres esclairez, qu'ils ne peuuent dire ne faire chose qui ne lui soit descouuerte, dissipa derechef en fumee les practiques que cest esprit turbulēt couuoit sous les cēdres d'vne perilleuse combustion. & la diuine pro-

prouidence nous a fait paroistre encore à ceste fois, que pour neant s'esleuent les hommes en terre contre les determinations de son Conseil eternel; qu'il leur est impossible d'amener à perfectiõ les effects de leurs malices cõtre les Princes qui regnẽt par la grace de Dieu,& que ce que Dieu garde est tousiours biẽ gardé. L'histoire louëra à iamais la sage cõduite & fidelité de ceux ausquels ceste actiõ estoit cõmise:& de quelques siẽs fort intimes amis, parẽs, alliez, lesquels sçachãs le dessein, ont preferé le seruice du Roy à toute affectiõ particuliere. Le Cõnestable mesme son beau-pere ne l'ignoroit pas,& ne voulut pas qu'il en fust aduerti par son moyen. Pour leçon à toutes persõnes, Qu'à l'exẽple de ceste sage teste blãchie en l'exercice de la premiere dignité du Royaume, l'obligation q̃ nous auons à l'autorité Royale, porte vne hypotheque preferable à tout respect d'amitié, d'alliance, de parenté. 1604

Entragues fut mis es prisons de la Cõciergerie du Palais: la Marquise de Verneuil gardee par le Cheualier du guet en son logis:& Commissaires donnés pour instruire leurs procez. C'est trop laschemẽt prostituer son honneur, que de recourir aux artifices de l'estranger, qui embrassera tousiours auec ardeur les occasions qu'on lui presentera, pour troubler la tranquillité du Royaume.

Entragues prisonnier en la Conciergerie.

Es cas de ceste qualité le seul soupçon fait le crime: les enfans mesme y portent l iniquité de leurs peres, & les femmes de leurs maris, cõme nous auons dit ailleurs. Le Roi neantmoins fait encore ici reluire vn esclat de sa clemence & bonté naturelle. Il n'vse pas de voye de fait en vn crime notoire. il garde souuerainement auiourd'hui comme tousiours l'ordre de sa iustice. il donne temps & lieu aux coulpables de se recognoistre & recourir à sa misericorde: il cerche lui mesme les moyens de les iustifier. Car sçachãt que le Comte d'Auuergne & Entragues sont conuaincus de crimes qui meritẽt la separation du corps & de l'ame, & que par arrest de son Parlement du premier iour de Feurier ils sont condamnez à la mort, & la Marquise à estre menee sous bonne & seure garde en l'Abbaye des religieuses de Beaumont lez-Tours, pour y demeurer recluse cependant qu'il seroit plus amplemẽt informé contre elle a la diligence du Procureur general: sa Maiesté adioustãt encore à ce coup à toutes ses autres

Arrest de mort cõmué.

1605 victoires celle de la clemence, fait surseoir l'execution de l'arrest, & par lettres patẽtes du xv. d'Avril, commue ces peines en vne prison perpetuelle pour le Comte & Entragues, laquelle il addoucit neantmoins pour cestui-ci, en lui permettant de demeurer en sa maison du Bois-males-herbes en Beausse, & permet semblablemẽt à la Marquise de demeurer en sa maison de Vernueil.

Pyramide des Iesuites demolie. Les Jesuites font dextrement leur profit de ceste belle humeur en laquelle ils voyent auiourd'hui le Roi sur les termes de clemence. Ils auoyent obtenu leur rappel, cõme nous auons marqué ci-dessus au voyage de Mets. mais la Pyramide dressee pour eternelle marque d'vn tres-detestable parricide, & perpetuelle memoire d'vne iuste vengeance publique, estoit vne trop fascheuse poutre en leurs yeux. pour ce ne voulurent ils pas rentrer à Paris, qu'ils n'en eussent impetré la demolition. Elle leur fut en fin ottroyee au mois de May à l'instante poursuite de pere Cotton. La iustice l'auoit fait construire, la Misericorde l'a fait destruire. Vn coup de couteau porté sur le visage du plus grand Roi du monde, l'auoit portee sur la plus haute face du monde. On cuidoit qu'elle deust rester apres mille siecles : à peine a-elle veu seulemẽt vn lustre. telle est la certitude des choses humaines! ainsi les plus fortes resolutiõs se laschẽt au changement! ainsi les conseils gauchissent selon les occurrences!

Mais il faut acquiescer au vouloir d'vn Prince à qui son Estat tient assez d'obligation en grand & en petit volume pour vouloir ce qu'il veut, & n'accuser personne de cest abbatis, de peur d'accuser le commandement de celui qui seul dit parmi ses subiects, Tel est nostre plaisir. & des causes secondes monter plus hault à la premiere & souueraine qui manie le cœur des Rois par soimesme, & les dispose à receuoir tel conseil que bon lui semble. La prouidence eternelle pouruoid aux accidents selon le besoing de l'Estat. & la continuelle vigilance de nostre Henri, sçait les motifs qui le poussent aux resolutions qu'il prẽd. Il n'est dõques loisible à tous de iuger par impatiẽce ce que tous n'entendẽt pas. Le Roy se persuade, que si les Iesuites ont eu ci-deuant des atteintes à leur honneur, le souuenir de ses bien-faicts les obligera d'au-

d'autant à bien faire pour l'aduenir. 1604

Pareille obligation acquiert il enuers la Marquise de Vernueil. car elle ayant par l'espace de sept mois entiers effectué l'intention de l'arrest donné contre elle, sa Maiesté estime que son Procureur general ait eu nõ seulement assez de temps pour apporter nouuelles charges contre elle s'il en sçauoit aucunes, mais aussi que ses actions & deportemens eussent donné vn ample tesmoignage de son innocence. Elle fit donc supplier le Roi de lui permettre se pouruoir en sa Cour de Parlement, & requit que bref delai fust donné au Procureur general pour parfournir son accusation & faire ses preuues: & qu'à faute de ce faire il n'y fust plus receu, & elle declairee innocente des faits à elle imposez.

La Marquise de Vernueil remise en liberté.

Ainsi sa Maiesté iugeant n'estre raisonnable que sa clemence & benignité coustumiere laisse la Marquise passer le reste de sa vie à l'incertitude d'vne telle accusation, & qu'elle soit exposee au peril de la haine & calomnie de quiconque aura volonté de lui nuire: declaira par ses lettres donnees en Septembre à Fontainebleau: Que comme elle ne s'estoit mescognue en l'affection particuliere dont il l'auoit honoré, ains auoir fait preuue de l'obeissance & fidelité qu'elle lui doit, ne desirant rien tant que d'estre iustifiee du fait dont elle estoit preuenue: aussi se vouloit il souuenir de l'amitié qu'il lui auoit portee, & des enfans naturels qu'il a d'elle. Pour ce il ordonna que toutes poursuites & recerches contre elle cessassent entierement, & que des lors elle fust remise & demeurast en pleine liberté de sa personne & biens tout ainsi qu'elle estoit auparauant le procez encommencé. Abolit & supprima pour iamais la memoire du crime dont elle auoit esté chargee, en sorte qu'elle n'en craind plus à l'aduenir les recerches de la Iustice. & la dispensa de se presenter en personne à la Cour de Parlement pour y faire enregistrer ses lettres d'abolition. lesquelles y furent verifiees le VI. de Septembre.

La prinse du Comte d'Auuergne auoit renuersé l'vne des plus fortes colonnes de ceste tour de confusion qui menaçoit de s'esleuer contre la France, mais le ba-

1605 ſtiment n'eſtoit pas pour aller par terre de ce coup là. Car pluſieurs trauailloyẽt ſourdement ſur les fondemens que le Mareſchal de Biron auoit iettez en diuerſes prouinces de Guyenne, notamment de Perigord, Quercy, Limoſin, & ſe prouignoyent iuſqu'en Auuergne, où fumoyent encore les tiſons que le principal flambeau de ceſte combuſtion auoit attiſez de fraiſche date. Le Languedoc n'en eſtoit pas exempt. Les Luquiſses & autres adherents y auoyent des entrepriſes ſur les villes de Narbonne, Agde, Beziers, qui furent deſcouuertes par vne ſinguliere faueur dont le ſouuerain protecteur de ceſte Monarchie l'a benit de tout temps, & les complices ſalariez ſelon leurs merites.

Desia mille ou douze cẽs Gentilshommes s'eſtoyent donné la foy pour la premiere occaſion. La faction ſe renforçoit de iour à autre. ceſte gangrene ſaiſiſsoit tous les iours quelque mẽbre nouueau, & pouuoit en fin corrõpre tout le corps. Les ſieurs de la Force, de Themines, & autres commandans en ces quartiers-la ſous l'autorité du Roi, auoyent charge de contrepointer les efforts des mutins. La Force ayant aduis d'vne aſsemblee qui ſe faiſoit en Gaſcongne, à laquelle aſſiſtoyent meſme quelques ſiens alliez, preferãt l'intereſt public & le commandement de ſa Maieſté à tout autre reſpect, les courut au deſpourueu, en prit quatre ou cinq, & diſſipa les autres qui çà qui là. Themines leur eſtoit d'ailleurs vne faſcheuſe eſpine à leur pied. Belin, Capitaine Gaſcon, de la faction de Guyenne, homme hardi & vehemẽt, promet de le tuer. Mais Dieu s'en vouloit ſeruir d'inſtrument pour deſcouurir vne partie de ceſte cabale qui n'eſtoit encores gueres biẽ cognue. Le courage lui manqua ſur le point de l'effet : & lui ſentant ſon deſsein diuerti par vn mouuement autrement qu'humain, vient ſecrettemẽt à la Cour, ſe iette aux pieds de ſa Maieſté, lui demande pardon, l'obtient, & declaire que la menee eſt grande & commune à pluſieurs prouinces. qu'ils n'ont toutesfois encore autre deſſein, que d'enuoyer aucuns de leur nombre vers ſa Maieſté, lui faire plainte des charges du peuple, & de la mauuaiſe iuſtice qui s'adminiſtre par ſes Officiers, & autres choſes deſquelles ils demanderoyent

royent reformation. commun & specieux voile de ceux 1605
qui veulent pescher en eau trouble, & sous l'apparence du bien public, s'engraisser de la chetifue pauureté du populas tousiours plus susceptible de mauuaises que de bonnes impressions.

Le Roi fit donner douze cens francs à Belin, lui commanda de retourner parmi eux, & descouurir singulierement les auteurs & leurs motifs. Il reuient peu de temps apres, & gratifié d'vne seconde liberalité pour ce deuxiesme voyage, rapporte entre autres particularitez, Qu'enuiron vne vingtaine des coniurez sont dedans la Chapelle Biron auec le Seigneur du lieu. que leur enuoyant vn pardon, ils se departiront de l'entreprise, & en pourront plus apprendre à sa Maiesté, que lui, qui n'a sceu penetrer iusqu'au fond. Themines le leur porte en forme, & les somme de rentrer en l'obeissance de laquelle ils se destracquent à leur ruine. Ils respondent que le pardon doit estre general pour ceux d'Auuergne & du reste de la Guyenne: qu'au demeurant n'ayans rien attenté contre le seruice du Roy, ils croyent n'auoir besoin de pardon.

Quelques compagnies neantmoins de cheuaux legers & d'infanterie enuoyees par sa Maiesté, pour esteindre ces premieres flammes de rebellion, & donner mainforte à vne Chambre de grands-iours que le Roy commettoit à Limoges, composee des Parlements de Paris & de Bourdeaux: firent que la plus-part de ceste troupe sousleuee veint au-deuant de la punition, sans s'opiniastrer contre la force & leur deuoir. aucuns offrirent de venir demander leur pardon en personne. & sa Maiesté sçachant que les atroces meschancetez ne se punissent pas tousiours de peines atroces, sinon es plus coulpables, se contenta que peu souffrirent la peine deuë à la temerité de plusieurs. Le Baron de Calueyrac Quercinois, les sieurs de Grispel Limosins, de Pygoudon & de Chassain Perigordins, & le Capitaine Mathelin frere bastard de Calveyrac, decapitez en personne: la Chappelle-Biron, Tayac, Gyuerssac, Bassignac, Lugagnac & Reygnac, en effigie, & quelques autres emprisonnez, refroidirent beaucoup de

1605 cerueaux eschauffez à la reuolte, & resserrent ceux qui ne trouuans pire maison que la leur, cerchoyēt & prenoyent occasion pour cause d'esclaircir leurs affaires particulieres par vn trouble public.

Le Prince d'Orāges reintegré. Les Eglises qui portent tiltre de Reformees en France, estoyent pour leurs affaires assemblees à Chastellerauld. Maurice Comte de Nassau print suiect de leur escrire en faueur de Philippe Prince d'Oranges son frere, & se plaindre que plusieurs tant de la Noblesse du pays que des habitans d'Oranges, continuassent à l'empescher d'y restablir son autorité, que la licence des derniers troubles en auoit dechassee, bien qu'il leur eust souuent promis, & donnast encores auiourd'hui parole, De ne diminuer iamais ni alterer en aucune façon leur seureté, ains les laisser iouir de pareille liberté que les Eglises de la France, & mettre le gouuernement du chasteau entre les mains d'vn Gentilhomme duquel on ne pourra point reuoquer en doute la pitié, le zele, la valeur, l'integrité. Blacons, Gentilhomme Dauphinois, l'occupoit par successiō depuis la mort de son pere. Ni Philippe ni Maurice n'auoyent aucun suiet de l'aimer: car il auoit tousiours fort negligé leurs instances, & reietté leurs commandemens. Le Prince s'estoit souuent plaint, qu'il couurist du manteau de Religion ses artifices, pour vsurper ses biens & son autorité, & qu'il eust de fraische datte voulu preoccuper les Deputez de ceste Assemblee, pour leur donner impression d'vne sinistre volonté de leur legitime & naturel Seigneur enuers l'Eglise d'Oranges, contre les declarations & promesses qu'il leur en a souuent donnees.

Le Comte Maurice se rend auiourd'hui garand & fideiusseur de la certitude d'icelles, & prie le Synode, de prester toute faueur à son frere pour le reintegrer en l'heritage de ses ayeuls, & prendre pour asseurance la foi qu'il leur donne par ses lettres, & qu'il promet donner plus expresse s'il est besoin à celui d'entre eux qu'ils voudront choisir pour la receuoir de sa bouche, Que par la demission de Blacons, & changement d'vn gouuernement qu'il appelle tyrannique, en vn legitime & reglé, il ne sera rien innoué ni diminué

aux

aux seuretez de l'Eglise d'Oranges, ni fait aucun preiudice au seruice du Roi, qui veut & entend des plusieurs annees que le Prince d'Oranges soit restabli en la pleine possession & iouyssance de sa principauté. Ainsi le Prince autorisé de l'exprez mandement de sa Maiesté, ioint au tesmoignaage que le Comte leur donne touchant l'intention de son aisné, recouura ce qu'il pourchassoit des long temps: & depuis espousa Eleonor de Bourbon sœur de Monseigneur Henri de Bourbon Prince de Condé, premier Prince du sang & premier Pair de France: belle & sage Princesse. 1605

Mort de Th. de Beze.

Ceux de Geneue pleurerent alors la mort du premier & plus ancien Pasteur de leur Eglise. Ils ont tant aimé Th. de Beze viuant, & le regrettent decedé, car Dieu l'auoit orné des graces qui peuuent rendre aimable, vtile & recommandable l'homme aux hommes. Il nasquit le XXIV. de Iuin MDXIX. à Vezelay en Bourgongne, de pere & mere nobles. Fut nourri & esleué par Nic. de Beze son oncle, Conseiller de la Cour de Parlement à Paris, sous la discipline de Melchior Volmar, Alemand, Professeur de la langue Grecque en l'Vniuersité d'Orleans, & depuis en celle de Bourges. Sous lequel il profita si bien en sept ans, qu'à quinze il rendoit non seulement bonne & suffisante raison de la doctrine contenue es plus celebres auteurs Grecs & Latins: mais aussi respondoit pertinemment de toutes sciences humaines & liberales. Il eut vne naturelle inclination à la poesie, & publia fort ieune quelques licencieux epigrammes, desquels il tascha luimesme d'effacer en suite l'odeur, comme des premieres fleurs de son printemps.

A vingt ans il eut le degré de licence au droit ciuil, & fut pourueu de riches reuenus en benefices, mais les quitta pour se retirer en lieu où il peut viure suiuant la Religion qui se prouignoit alors en la Chrestienté sous le nom de Reformee. Seruit l'espace de dix ans la Seigeurie de Berne, comme Professeur de la langue Grecque en son Academie de Lauzanne, & celle de Geneue, en qualité de Ministre & Professeur en Theologie, depuis l'an MDLX. iusqu'au XIII. de Ianuier MDC. auquel iour il exposa pour son dernier sermon, la troi-

1605 siesme demande de l'Oraison dominicale, *Ta volonté soit faicte en la terre comme au ciel*: en la huictantiesme annee de son aage. Car il ne vouloit point que sa caduque vieillesse languist en oisiueté, tant qu'il lui resteroit quelque vigueur pour trauailler en sa vocation.

Il acheua le reste de sa course auec vn iugement ferme, vn entendement sain, vne memoire non du tout escoulee, en prieres & meditations, en deuis & propos serieux: donnant tousiours de graues & solides raisons à ce qu'on lui demandoit tantost es choses Ecclesiastiques, tantost es politiques: disant à toutes heures auec S. Augustin, *I'ay long temps vescu, long temps peché, benist soit le nom du Seigneur.* & *, Seigneur acheue ce que tu as commencé, que ie ne face naufrage au port.* & repetant ainsi plusieurs autres saincts propos puisez de la source de verité celeste, tant que l'Eclipse du Soleil qui fut en Octobre, ayant apporté quelque empirement à son infirmité, sans douleur toutesfois: attendant que Dieu fist de lui sa derniere volonté, le XXIII. d'Octobre s'estant fait leuer sur les sept heures du matin, il fit ses prieres accoustumees en sa famille, se promena quelques tours par la chambre: puis comme sentant le terme venu auquel il deuoit finir les trauaux de ceste vie, demanda si tout se portoit bien par la ville, & sur la responce qu'oui, se fit remettre sur le lict. où les sens lui defaillants tout à coup au milieu de la priere faite en sa chambre par l'vn de ses Collegues & voisins, il rendit heureusement l'ame à Dieu, sans douleur, sans conuulsion ni sanglot. ayant vescu quatre vingts six ans trois mois & dixneuf iours. Homme de tres-belle & venerable apparence, d'vn iugemẽt solide, heureuse memoire, docte entre les plus doctes, tousiours prest à resoudre sur le champ toutes questions proposees, practic en tout ce qui concerne & l'Eglise & la police, capable de toutes grandes choses, disert à merueilles, haut en conceptions, facile à les exprimer, graue en maintien & en discours, mais affable, de douce & tresagreable conuersation.

La prouidence diuine continuant de supporter la France descouurit en ce temps vne nouuelle conspiration.

tion. La mutinerie ou seditieuse brouillerie de Guyenne, 1605
cest espouuantable & prodigieux tintamarre duquel Dieu a si miraculeusement destourné la violence, en sont de suffisantes leçons à ceux qu'il menaçoit n'agueres. En voici vne autre qui nous apprend encore auiourd'hui comme plusieurs autres fois, que les coups d'vn ennemi couuert sont difficiles à parer, & qu'il faut mettre à mesme prix & la conscience & l'amitié de ceux qui la rompront tousiours au premier auantage que la trahison & l'infidelité leur ouurira, sans consulter leur conscience, s'il est loisible de ietter la faulx en la moisson d'autrui pour en recueillir les fruits qu'ils n'ont point semez, & s'ils peuuent leur honneur sauue, traitter auec les subiets d'autrui au preiudice de la paix publique & de la foi iuree par l'entremise du nom de Dieu. Certes tels artifices donnent plus de peine que la force des armes ouuertes.

Nouuelle conspiration [illegible] Mairargues.

Les Ambassadeurs sont personnes sacrees, & doiuent estre recognus & traitez comme tels. mais il ne s'ensuit pas que leurs priuileges ne soyent restreints dedans certaines bornes qu'ils ne peuuent remuer sans faire force au droit des gens. On ne trouue point mauuais qu'ils s'affectionnent à tenir leurs Maistres aduertis de toutes les nouuelles dont ils peuuent auoir cognoissance. le deuoir mesme de leur charge, l'amour & le seruice de leurs Maistres, & la charité de leur patrie les excuse quand ils s'obligent ceux qui leur peuuent fournir des aduis. mais malheur aux suiets que l'auarice & l'ambition emportent à des prattiques de rebellion & d'infidelité!

D. Balthasar de Cuniga Ambassadeur d'Espagne ne veut pas que le Roi son maistre l'estime moins industrieux que son deuancier à lui gagner ceux qui voudront ouurir l'oreille & le cœur aux allechemens estrangers. Taxis a conferé tout ce qu'il a peu auec le Duc de Sauoye & le Comte de Fuentes es desbauches de plusieurs des mieux qualifiez de ce Royaume, & d'autres de moindre estoffe, comme la suite de l'histoire l'a remarqué ci-dessus. Cuniga ne les a que trop imitez depuis qu'il est en ce Royaume. le traité d'Entragues, & le dernier du Comte d'Auuergne en font foy, ils n'en

1605 ont remporté que honte & confusion, selon qu'vn mauuais conseil est tousiours tres-mauuais à son conseiller. & tel est desia fort soupçonné de paistrir vne paste de mesme farine, dont il mangera le gasteau en amertume.

Descouuerte par vn Galerien.

Mairargues, Gentilhomme Prouençal, estoit deputé vers le Roi, par les Estats du pays. Mais il ne fut pas long temps à la Cour sans faire paroistre qu'on auoit donné au plus larron la bourse. Il auoit proposé depuis quelques annees à sa Maiesté, d'auoir deux galeres equippees pour tenir en seureté le port de Marseille & les enuirons. Vn forçat de ses galeres, homme d'esprit & accort, luy donna des inuentions pour faire la piratique auec beaucoup de fruict & peu de bruit. Il les practique de fait auec heureux succez. Ainsi Mairargues le recognoist entreprenant, & le iuge propre à quelque chose de galand & de plus haute entreprise. Il lui desuelope doncques la trame qu'il ourdissoit auec les Ministres d'Espagne : De liurer la ville de Marseille au Roi Philippe. chose qui ne lui sera pas (ce dit-il) de difficile effect, puisqu'au moyen de ses galeres il est comme maistre du port. Joint que pour faciliter son dessein, il a par ses prattiques tiré promesse d'estre nommé Viguier de la ville pour l'annee prochaine, par lequel office ayant tout pouuoir à Marseille, auec les clefs des portes & des forteresses en main, il tiendra la ville à sa deuotion.

Le Galerien se rend capable de sçauoir toute la quint'essence de ceste caballe, & des moyens que l'auteur pretend suiure pour l'execution. Comme il en est bien instruict, il fait dire au Duc de Guise, Que s'il lui plaist moyenner sa grace & sa liberté, il peut descouurir au Roi chose qui importe à son Estat. & adiouste, qu'il ne veut point de liberté, s'il ne se trouue veritable. Le Duc en donne aduis au Roy : & le Roi lui demande, qu'il ne neglige rien : qu'il en apprenne tout ce qui se peut sçauoir. car en affaires de telle consequence il faut mettre toutes pierres en œuure. Ainsi le Roi est aduerti, Que Mairargues tire du Roi d'Espagne le paye

de

de l'entier entretien des galeres de sa Maiesté, & met tous les ans dedans ses coffres celle du Roi, outre les pensions qu'il a de l'Espagnol, duquel il est comme Admiral dans les vaisseaux du Roy son Maistre. Qu'il a tellement aduancé son traffic, qu'en bref il doit rendre le Roi d'Espagne maistre de Marseille. 1605

Au mesme temps Mairargues vient en Cour. Le Roi le fait cognoistre priuément à la Varenne Gouuerneur d'Angers, qui sous ombre de ceste priuauté, le caualle & le fait tellement espier, que les frequentes allees & venues d'vn Flamād, nommé Bruneau Secretaire de l'Ambassadeur d'Espagne au logis de Mairargues, font iuger qu'ils couuent vn œuf, dont pourroit naistre vn mauuais corbeau. En les surprenant on pourroit par mesme moyen surprendre les papiers de leur negociation. La Varenne & de Fontis lieutenant du grand Preuost en ont le commandement du Roi. Ils le font si dextrement, que le cinquiesme de Decembre, aduertis que le Secretaire estoit entré chez Mairargues au logis de la Pantouffle au cloistre sainct Germain de l'Auxerrois, ils vont demander de le voir enuiron neuf heures du soir. & sur la responce de son seruiteur, qu'ils ne pouuoyent parler à lui, pource qu'il estoit en son cabinet auec vn homme pour affaires, ils font amuser le valet par l'vn des Archers: & montez en la chambre, oyent de la porte du cabinet vne partie de leurs discours. Au sortir du cabinet de Fontis saisit Mairargues, qui des lors prononce lui-mesme sa sentence. Ie suis mort (ce dit-il:) mais si le Roy me veut donner la vie, ie lui dirai de grandes choses. Le Secretaire voulut mettre la main à l'espee: mais on le mit incontinent en seure garde. Le President Janin commis auec Sillery Garde-seaux pour l'interroguer presens Lomenie Secretaire d'Estat, aprint qu'ils deuoyent enfanter en bref ce qu'ils auoyent conceu de longue main. Le Secretaire fut mené prisonnier au Chastellet, & Mairargues à la Bastille. Les papiers qui furent trouuez tant en la chambre & cabinet de Mairargues, que sur la personne du Secretaire cachez dessous sa iarretiere entre deux bas de chausses, les conuainquoyent assez du faict.

Mairargues pris auec vn Secretaire de l'Ambassadeur du Roy d'Espagne.

Sa Maiesté neantmoins temperant selon sa coustume

1605 la seuerité de sa iustice par la douceur de sa clemence, sçachant que Mairargues est allié du Duc de Montpensier & du Cardinal de Joyeuse à cause de sa femme : leur enuoya dire, qu'en leur consideration & pour l'amour d'eux il donnoit la vie à Mairargues, mais qu'il tiendroit prison perpetuelle. Leur response merite le registre de l'histoire, pour estre & vraiment Françoise & genereuse: pour leçon à la posterité, que le seruice du Prince & la charité de la Patrie est de bien loin preferable à tout respect d'amitié, d'alliance, de parenté. Ils remercient treshumblement le Roy, & supplient sa Maiesté de n'interrompre le cours de sa iustice en leur faueur. qu'ils seront tousiours bien aises que la Frãce se vuide de telles ames. que l'infidelité leur est si detestable, qu'eux-mesmes en seroyent les bourreaux, s'il ne s'en trouuoit point d'autre pour la desfaire. Ainsi le procez desia instruict au Conseil & par le Grand-preuost, fut enuoyé à la Cour de Parlement pour estre fait & parfait à la forme ordinaire.

Plaintes de l'Ambassadeur. L'Ambassadeur sçachant la detention de son Secretaire, & la cause d'icelle, demande audience. & se plaind que par le commandement de sa Maiesté, son Secretaire soit arresté prisonnier. Il crie auec beaucoup d'esmotion, que c'est violer le priuilege des Ambassadeurs, & lui faire vne grande iniure de l'auoir emprisonné, plus grande de le retenir, tres-grande de l'auoir faict interroguer. Qu'il n'a point prattiqué Mairargues : qu'au contraire Mairargues l'a fort importunément recerché. Que ni l'Ambassadeur, ni le Secretaire d'vn Prince estranger ne refuseront l'accez en leur maison aux suiets du Roy, ni d'escouter ceux qui leur voudront faire des propositions & des offres de seruice pour leur maistre. Qu'ils sont obligez de lui faire entendre telles offres. & ne sont tenus de reueler au Roy de France les desseruices de ses suiets. Qu'il n'y a bon seruiteur ni ministre du Roi d'Espagne, qui ne lui souhaite & procure de tout sõ pouuoir accroissement de grandeur, voire l'entiere monarchie de tout le monde, si faire se pouuoit. Que le Roi d'Espagne leur Maistre n'a pas fait tant de bruit d'vne entreprise des François en Grenade sur quelques places d'importance. qu'il ne fait point sõner si haut leurs prattiques ordinai-

res en Nauarre, en Biscaye, en Flandre & autres lieux des Archiducs, ni le secours d'hommes, d'argent, d'artillerie & de munitions, que le Roi donne tout visiblement aux subiects rebelles à leur maistre. Que le Roi d'Espagne s'esmeut bien peu de ce que le Roy s'esiouit trop ouuertement du bon succez du Comte Maurice & des Estats, & s'afflige des pertes qui leur arriuent. Que le monde sera tesmoin au Roy Catholique, qu'il prend patience aux mauuais offices qui lui sont faits iournellement par les suiets du Roi, au preiudice de la paix iuree entre la France & l'Espagne. Que la Boderie estant aupres des Archiducs, pour le seruice du Roi, s'est efforcé de prattiquer les Comtes van-den-Bergh, & vn Secretaire des Archiducs, mesme par les inductions des principaux Conseillers & Secretaires de sa Maiesté: sans que neantmoins ni le Roi d'Espagne, ni les Archiducs en ayent fait aucune ouuerture à Mairargues, que pour le faire aller en Flandre. que sa Maiesté mesme doit trouuer bon que ses sujets y fauorisent plustost ce parti que celui des ennemis de la religion Catholique. & que si son Secretaire ne lui est rendu, il protestera de violence faite à la franchise & seureté de sa charge, qui est la plus grande offense que l'on puisse faire au Roy son maistre en sa personne. 1605

Mais qui veut donner credit à sa langue, doit aduiser que sa plume ne le desmente. les memoires n'agueres surpris chantent vne note bien contraire. Et qui ne sçait que le Roy d'Espagne depuis la paix de Veruins a tout manifestement porté le Sauoisien son beau-frere contre le Roi, pour lui conseruer la possession des places qu'il auoit vsurpees sur ceste Couronne? Combien importe à sa Maiesté le fort construit par le Comte de Fuentes, non seulement en ce qu'il incommode les alliez, mais aussi en ce qu'il empesche le passage & l'entre-cours des François en Italie? Quelles sont les prattiques ordinaires & ouuertes & couuertes des ministres d'Espagne, pour desbaucher au Roi l'amitié des Suisses & Grisons? La seule infidelité de Loste qui descouuroit tous les secrets du Conseil, a-elle point *Contre-pointees.*

1605 fait plus de tort au seruice de sa Maiesté, que tout ce de quoi l'Espagnol nous peut battre? La defection du Mareschal de Biron corrompu par les presents & esperances estrangeres, ne rend-elle point assez de preuue du peu de cas que le Roi Philippe fait de son serment pour obseruer la paix iuree? Vn homme estranger sera trouué negotiant à heure induë auec vn traistre suiet, contre la foi publique, contre le deuoir d'vn Ambassadeur & Ministre d'vn Roi qui fait profession d'amitié auec le nostre, pour lui faire perdre l'vne des plus importantes villes de son Royaume: & il n'aura nul droit de s'asseurer de sa personne, ni de le faire ouïr pour voir clair en vn affaire de telle consequence? Les priuileges d'vn Ambasdaeur ne sont pas si generaux, qu'ils ne soyent aussi conditionnez à ne deuoir entreprendre de suborner les subiets d'vn Prince aupres duquel il reside; & sous couleur de paix & d'amitié, machiner contre son Estat. Le Roy l'asseure toutesfois qu'il ne sera fait aucun tort à son Secretaire. il est Prince trop ami de iustice & de droiture, pour pecher contre les droits de la charge d'vn Ambassadeur.

Av reste comme les Ministres d'Espagne ont donné tout suiet au Roi, d'esperer peu d'amitié d'eux depuis la paix de Veruins, ayans ouuert ou fomenté tant de funestes desseins au preiudice de cest Estat & de la tranquillité publique, comme la verité de l'histoire le nous apprend: aussi les siecles à venir ne trouueront point estrange, s'il n'a pas beaucoup desiré qu'ils subiugassent ceux qu'ils nomment leurs rebelles. En ceste consideration sa Maiesté s'est rendue plus prompte & libre à leur restituer l'argent dont ils l'auoyent accommodé durant la guerre. Elle a voirement monstré ne desirer leur ruine: mais ne les a point assisté d'artillerie, ni de munitions, comme l'Ambassadeur aduance. Plusieurs de ses subiects accoustumez & nourris à la guerre, vont prendre parti en Hongrie, chez les Archiducs, vers les Estats. & n'est pas en la puissance de sa Maiesté, de changer l'inclination des siens, de seruir plustost les vns que les autres. La guerre des Pays-bas n'a point la religion pour obiect. c'est vne pure guerre d'Estat, couuert d'vn specieux & plausible pretexte pour donner plus grand lustre à la cause de

se de l'Assaillant. ce masque ne lui peut plus seruir pour desguiser la verité de ses conceptions. Et quand il sera question de combattre pour la Religion Catholique, la France n'attendra iamais que l'Espagne l'en vienne semondre. elle sera tousiours la premiere à mettre ses enseignes aux champs, comme elle a fait de toute ancienneté. 1605

Quant aux conspirations pretendues par Cuniga contre les Estats du Roy Philippe & des Archiducs; on sçait que les vns rompus de gehennes & par l'excez des tourments, les autres intimidez de l'horreur des menaces, & d'autres allechez des promesses de recompense, en ont babillé quelque chose. Mais quelle apparence qu'vn peuple qui ne sçait que c'est de pardonner, eust renuoyé vn nombre de prisonniers s'ils les eussent peu conuaincre de malefice? Le Roi ne nie pas qu'il n'ait aucunesfois permis à ses seruiteurs telles propositiõs qu'ils entamoyent d'eux-mesmes, pour auoir en main dequoi contrequarrer au besoin les embusches & mauuais offices des Ministres du Roy d'Espagne. Il ne se verifiera pas neantmoins que sa Maiesté ait iamais commandé d'en passer plus auant, ni qu'elle ait fait bastir des traitez par ses Ambassadeurs au preiudice des Princes chez lesquels sa Maiesté les entretient, comme ont fait si souuẽt les Ambassadeurs d'Espagne, & de fraische datte auec Mairargues prisonnier. Car il est bien question d'autre chose que d'aller seruir en Flandre. & quand il n'y auroit autre crime, n'est-il pas capital en vn sujet qui va seruir vn Prince estranger sans la licence de son Souuerain ? L'Agent des Archiducs a pareillement engagé le Terrail & plusieurs autres, sans auoir esgard qu'il estoit domestique du Roy, & obligé particulierement en la compagnie de Mõsieur le Dauphin. Le Gouuerneur de Parpignan a fait le semblable auec les Luquisses & leurs compagnons, pour liurer à l'Espagnol plusieurs places de Languedoc. Pour les offices de la Boderie enuers les Comtes de vanden-Berg, sa Maiesté les ignore: s'il ne leur a d'aduanture fait sçauoir à quel prix elle met leur valeur & generosité. aussi ne sont-ils tenus pour estre nez subjets des Archiducs, ains Alemands. La Boderie a tasté le pouls au

1605 Secretaire, le Roy aduouë qu'il l'a fait à son sceu : mais non à autre dessein, que pour apprendre des nouuelles par son moyen. ce qui n'est point reprochable aux Ambassadeurs, qui recerchent de bien seruir leurs Maistres, en cas semblables. Sa Majesté mesme excuse aux Castillans la corruption de Loste, auquel elle sçait qu'ils se sont addressez à pareille fin. Mais quand ces recerches passent à des practicques telles qu'on les a poursuiuies auec Mairargues, les Luquisses, & autres nommez en l'histoire à diuerses fois, qui n'auoyent autre but que de renuerser son Royaume sur la teste de sa Maiesté, & le destruire de fond en comble : vne guerre manifeste seroit plus honorable aux Princes & plus vtile à leurs Estats, que de nourrir sous les cendres d'vne feinte amitié, des tisons fumãs pour enflammer en suite d'vne horrible cõmbustion à la premiere rencontre les Estats de ceux qui pensent estre asseurez sous l'ombre d'vne tranquillité publique.

Repartie de l'Ambassadeur faite mal à propos

Les paroles de l'Ambassadeur auoyent esmeu le Roi par delà son naturel. mais voici qu'il se sent picqué plus au vif par la repartie du Castillan. Le Roy d'Angleterre (dit-il) en ce qui regarde les Estats des Pays-bas obserue mieux auec nous la paix & l'amitié qu'il nous a promise, bien qu'il soit de contraire Religion. Tel pense venger sa honte qui l'accroist. toute comparaison est odieuse. celle-ci ne fait rien pour celui qui l'allegue. Sa Majesté lui riue son cloud d'vne telle promptitude & viuacité, qu'il voudroit retenir la parole. Car, le Roy d'Angleterre (dit le Roy) a commencé de bonne heure à esprouuer quelle est la confiance que l'on doit attendre des Ministres d'Espagne. I'estime aussi que i'aurai desormais pareille occasiõ de m'en louër à l'aduenir. Tout ainsi neantmoins que ie suis cõtent de cõseruer la paix & toute bõne intelligẽce auec vostre maistre, s'il m'en dõne occasiõ: aussi serai-ie tousiours dispose à prester le collet à qui m'y cõuiera. Ie me ferai informer du fõd de la verité des charges, qui sont cõtre vostre Secretaire, & les vous ferai puis apres entendre pour sçauoir si les aduouërez, ou non: & selon vostre response i'aduiserai ce que i'aurai à faire. Ainsi se retira l'Ambassadeur, malcontent d'vn costé de

ne

ne pouuoir remmener son Secretaire quand & lui; mais 1605
de l'autre contraint d'admirer le courage & la prudence de Henri IV. qui ne fait rien es choses de consequence qu'auec sage conseil & meure deliberation, & fera tousiours volontiers la guerre en lion à ceux qui la lui font en renards auec prou d'or & point d'ordre.

Les Grands preferent aisément l'aduantage d'vn proufit apparent à la rupture de leur foi. Nostre inimitable Henri ne se gouuerne pas comme cela. Il sçait que la Foi se doit inuiolablement garder aux ennemis mesmes, puis qu'elle est le fondemẽt de la societé humaine. Ce Bruneau conuaincu de malefice, ne pouuoit estre honnestement aduoué de son Maistre: & le desaduouër, c'estoit le déuouër à la Justice du Roi. Il est toutesfois Prince trop moderé & de trop douce nature, pour ne sçauoir quitter vne partie de son droit à ceux qu'il peut faire monter sur vn tragique theatre, pour y iouër le roole conuenable à vne tres-audacieuse entreprise. Mairargues seul porta la peine de son crime: condamné le XIX. de Decembre, & le mesme iour decapité en Greue, son corps mis en quatre cartiers, & iceux pendus aux aduenues des quatre principales portes de la ville; sa teste portee à Marseille, & mise sur vne lance au dessus de la principale porte de la ville. Ses biens confisquez au Roy. sauf à deduire la somme de douze mille liures applicables aux pauures, douze mille aux reparations du Palais, douze mille à la refection des ports & havres de Marseille. Sa Majesté disposa neantmoins d'vne grande partie de ceste confiscation en faueur de la vefue. Sommes notables, qui preuuent que la perfidie de ce Gentilhomme est tãt plus detestable, attendu qu'il n'estoit pas moins renté, que bien apparenté: & qu'à bons titres les saints liures nomment l'auarice la racine de tous maux. qui ioincte auec l'ambition & l'infidelité, pernicieuses Conseilleres d'Estat, verifie cest Oracle, L'homme n'a aucun mal que celui qu'il se procure par son vice.

Le Secretaire remis en liberté.

Mairargues executé.

Il pouuoit finir aussi glorieusement sur le theatre de vertu, qu'il est mort honteusement sur vn eschafaut d'ignominie. Les esprits inquietes qui ne se peuuent contenir dans le calme de la paix, trouuent

1605 en Hongrie dequoi signaler leur courage, si quelque generosité les porteaux actions que l'aiguillon d'honneur excite es plus nobles cœurs. L'exemple de Guy Comte de Laual l'inuitoit à ceste preuue. L'aage & la force auoyent à peine amené ce ieune Seigneur à ceste louable ambition d'apprendre le mestier de ceux que le Ciel a fait naistre de qualité pour courre ceste fortune : que le voila resolu d'aller cercher quelque escole de Mars, pour s'instruire autant en l'art d'honneur, comme il auoit fait es differents de la Religion contre les preceptes de sa naissance & premiere institution.

Voyage du Comte de Laual en Hongrie.

Il en obtint congé du Roi, & partit de Paris le XXIX. d'Aoust, suiui de quinze à seize Gētilshommes, auec vn train conforme à sa qualité, sous la conduite de Marrolles, Gentilhomme de Sologne, renommé pour auoir tué en combat singulier à la lance l'Isle-Mariuault desesperé de suruiure le feu Roi son bon Maistre. Le Roy l'auoit n'agueres choisi pour temperer les ieunes ardeurs de ce nouuel apprentif d'armes, & l'empescher de courir aux dangers mal à propos. Il fut honoré & cheri du Duc de Lorraine à Nancy. Print son chemin par Strasbourg, Stuckart, Vlme, Neubourg, Ingolstad, Ratisbonne, Vienne. Salüa l'Archiduc Matthias en vne maison aux champs (où quelque bruit de peste l'auoit fait retirer) qui sembla adiouster quelque chose à son ordinaire es honneurs & caresses qu'il lui fit, peut-estre à cause de la maison d'Aragon, à qui celle de Laual est alliee. Et le treziesme d'Octobre se rendit en l'armee Imperiale, qui campoit es enuirons de Comor, trop foible pour leuer le siege de Strigonie, que le Turc pressoit fort. Tous les Seigneurs de l'armee, & particulierement George Bast Lieutenant general de l'Empereur, le receurent auec tout l'honneur & demonstration de bonne volonté qui se peut dire.

L'an 1589.

Strigonie rendue par la perfidie des Alemans; les Turcs se desbandants par troupes lui firent la premiere ouuerture pour y faire remarquer l'affection qui le portoit à ceste saincte guerre, en plusieurs rencontres, escarmouches, allarmes, prises de places, & autres stratagemes où les gens de bien monstrent qu'ils ont le cœur assis en bon lieu. Le vingtcinquiesme de Nouembre lui fit signam-

Preuues de son

signamment naistre vne fauorable occasion en laquelle il parut vrai fils d'vn pere, qui par la grandeur de son courage surpassoit la petitesse de sa personne, & petit fils d'vn grand-pere qui mesme aux premieres fleurs de son printemps emporta le tiltre de Cheualier sans peur. Quatorze ou quinze mille cheuaux chargeoyent vn Regiment de Reistres, qui faisoyent la retraicte, comme les François & Walons, & toute l'armee en suite, suruenants rallentirent leur vigueur, & leur firent regagner le haut de la montagne, non toutesfois sans tourner souuent visage, & tesmoigner que la peur ne donnoit point d'ailes à leurs pieds. En ceste retraite le Comte de Laual fut remarqué faisant tout ce que pouuoit vn courage animé par la veuë de l'ennemi, tousiours le dernier auec les siens en l'arriere-garde, & le premier à soustenir l'effort tant que l'ennemi fit contenance de vouloir reuenir à la charge.

1605 courage & de sa valeur.

MAIS à peine auoit-il fait reluire ces premieres flammes de son ardeur, que voici le troisiesme de Decembre les esteignit en vn instant, ainsi qu'elles commençoyent à prometrre de plus grands esclairs pour laduenir. Le Turc veint charger au matin l'auantgarde. A ceste alarme il s'arme, mais si precipitamment qu'il ne donna pas loisir aux siens d'attacher la iarretiere qui deuoit lier ses tassetes par le bas. Il saute en selle, court auec sa suite au plus chaud de la meslee, la ioye qu'il auoit de se trouuer en si bonne rencontre, lui faisant perdre toute apprehension de peril. Ses armes dorees à bain le font remarquer aux ennemis, pour homme de qualité. Ils deschargent vne gresle de fleches, vne tempeste de scoppeterie sur lui. Vn coup lui perce la derniere lame de ses tassetes que l'agitation faisoit baleuotter sur sa cuisse, pour n'estre liees en bas, lui coule dans la partie senestre de l'abdomen, offense ses boyaux en plusieurs endroits, lui coupe la grosse veine caue, & lui touche l'artere. la balle se trouua dans l'os de la hanche applattie à l'espaisseur d'vn teston. Le Fraisnay Lieutenant Colonnel du Comte Rhingraff, qui menoit les François & Wallons, & le Capitaine du Bourg-le-Roi, qui commandoit vne compagnie dans ce Regiment, sont louez de l'auoir voulu secourir le voyans

Signalee par sa mort.

1605 ainsi rudement assailli, si le Mareschal de camp ne leur eust defendu de rompre leurs rangs, sur peine de la vie.

L'ENNEMI tantost chassant tantost chassé ne demandoit plus qu'à se retirer, voyant toute l'armee Chrestienne qui s'aduançoit, comme le Comte de Laual, bien que respirant plus de courage que de vie, retournoit à la charge, & la poursuiuit vne grande lieuë, iusques au bord de la riuiere, où plus de quinze cens hommes perirent que tuez que noyez à la foule, neuf Cornetes & quantité de bons cheuaux gagnez. Et la riuiere & la grandeur de sa blessure arresterent tout court sa chasse. Il commença à chanceller. On le coucha sur l'herbe à crud, & se sentant affoibli, demanda vne goutte de vin, laquelle il n'eust si tost prise, que leuant les yeux & les mains au ciel, il franchit la carriere des trauaux de ceste miserable vie, pour l'eschanger au repos des bienheureux. Bien-heureux de finir au lict, qu'on appelle d'hõneur, en vne iuste & saincte querelle que plusieurs de ses ancestres ont seellee de mesme seau que lui: & bien-heureux encore de laisser à la posterité ceste louable memoire, de n'auoir iamais donné suiet à personne de se plaindre de lui. Son corps fut honorablement conduit à Vienne: les siens n'oublierent rien pour faire paroistre à ces nations-la en quel rang ils auoyent tenu leur maistre. Ses entrailles enterrees solennellement au plus honorable lieu du chœur de l'Eglise des Cordeliers, à costé de la tombe d'vne Roine de France. Le corps reconduit auec honneur & respect, repose maintenant à Laual, attendant que le souuerain iuge vienne iuger les viuants & les morts. Repassons en France, & voyons à quoi vacque auiourd'hui le Roi.

Mombarot affrãchi & declairé innocent.

S'IL a vn bras pour exterminer les meschants, il en a aussi vn pour maintenir les bons. Trois ans de prison en la Bastille (comme nous auons marqué en son lieu) ont donné loisir à sa Majesté de recognoistre qu'il n'y auoit rien es actions de Montbarot qui fust contraire à la fidelité qu'il a ci-deuant seellee par beaucoup d'actes signalez es occasions qui se sont offertes pour l'establissement de l'autorité Royalle. Son fils vnique s'est maintesfois

tesfois ietté aux pieds du Roi,le ſuppliant que puis que 1605
les ennemis de ſon pere ne le pouuoyent conuaincre d'aucun desſerui ce,il pleuſt à ſa Maieſté lui redonner la liberté que la calomnie(le plus cruel aiguillon que puiſſe ſentir vne ame noble) lui a oſté:ou permettre,que par ſa compagnie il le conſole en ſa miſere par les ſeruices que Nature oblige le fils de rendre à ſon pere. Le Roi m eu de la pieté du fils,& de l'innocence du pere,verifiee par vne longue eſpreuue, quitte & deſcharge maintenant au mois de Decembre icelui Mombarot,de tout le ſuiet de ſa detention,annulle toutes pourſuites, tous arreſts & iugements intervenus pour ce ſuiet, en ſorte qu'il n'en peut deſormais eſtre inquieté,ni cela lui tourner à preiudice en ſa bonne renommee, non plus que tout ce qui a eſté par lui fait en l'eſtendue de ſon gouuernement, pendant les troubles paſſez,pour les affaires de ſa Maieſté, qu'elle a ci-deuant approuué par autres lettres patentes.& le remet en pleine liberté & iouiſſance de tous ſes biens, pour les poſſeder ſans trouble à l'aduenir. Mais non pas ſon gouuernement, duquel pour obuier à ialouſie,& nourrir la concorde entre ſes Officiers, elle a pourueu le ſieur de Bethunes, n'agueres ſon Ambaſſadeur à Rome.

Ainsi le Roi ayant diſſipé les nuages qui menaçoyent la France d'vn chaos de diuerſes confuſions en general, & coupé broche à plus grandes partialitez au gouuernement de Rennes, n'a plus rien qui l'afflige en ſon eſprit, ſinon l'affaire de Sedan, reſolu de le ranger en tel eſtat, que ſa Maieſté ne puiſſe deſormais rien craindre de ce coſté-là,non plus que des autres dont elle vient d'eſteindre les premieres flammeches qui pouuoyent tout à coup ſuſciter de perilleux embraſemens en ſon Royaume.

Nouueau embelliſſement de la ville de Paris.

Il ſe prepare au ſiege, cependant que le peuple de Paris contemple les riches embelliſſements & nouuelles decorations de ceſte Capitale qui porte ſa teſte auſſi haulte par deſſus les plus ſuperbes villes du monde, que les cyprez eſleuent leurs cimes par deſſus les bruyeres. Elle a ceſte derniere obligation à M. François Miron Conſeiller du Roi en ſes Conſeils

1605 d'Estat, & Priué, Lieutenant Ciuil en la Preuosté de Paris, & ci-deuant Preuost des Marchands, dignitez dont les plus illustres familles de la ville se tiennent honorees, comme de la premiere Magistrature publique de la premiere ville du monde. Paris se glorifie desormais, de voir sa maison de ville ornee d'vn grand perron, d'vn beau porche, de clairs escalliers, & d'vne agreable face qui depuis soixante & douze ans attendoit la charité d'vn Magistrat qui lui deuouast les droicts de sa Preuosté que les autres emboursent. De voir ses commoditez publiques accreuës d'vne magnifique porte à la Tournelle, celle du Temple rebastie, que les malheurs du siecle auoyent tenue fermee plus de quarante ans. De voir deuant le portail du sacré Temple de la iustice Royale reiaillir vne belle fontaine qui laue ceste atroce & detestable fureur n'agueres marquee par vne insigne Pyramide pour monument qu'on auoit presumé deuoir estre eternel. De voir ses carrefours abbreuuez de maintes autres fontaines qui refraischiront à iamais la memoire de leur restaurateur, celles du Ponceau, des Halles, de la Roine, de S. Lazare, de la Croix du Tiroir, de S. Catherine, des Filles repenties, des Filles-Dieu, & le puits-Certain au mont S. Hilaire en l'Vniuersité. Plusieurs rues ouuertes & pauees pour escouler les immondices & les eaux croupissantes, Plusieurs ponts de pierre, aux Porcherons, à Chaillot, vers Montmartre, entre les portes saint Martin & du Tēple. plusieurs guez, plusieurs ports rebastis & repauez pour l'aisance cōmune: Plusieurs abbreuuoirs restaurez, ceux du Louure, de Poppin, de l'Arche-Marion. Paris en somme le louë d'auoir plus cōferé pour son ornement en deux ans, que ses predecesseurs en mesme office n'ont presque fait en deux siecles. & celebre tant d'actes exercez par Myron, de pieté enuers les pauures & estrangers, enuers les malades, enuers l'Eglise: de prudence & fidelité au bien commun, à l'administration des deniers publics, en son œconomie & bon mesnage. en la despense qu'il a faite es embellissemēs de la Ville, es acquits de ses debtes, es charges & rētes de son domaine: d'amour enuers sa patrie, au soin & diligence à produire tant de beaux effets qui recommandent sa Magistrature,

re, es trauaux & fatigues par lesquelles il a fait refleurir tant de beaux parterres de cest abregé de l'Vniuers, en ceste grande affection, par laquelle sachant que son propre salut estoit ioint à celui de la Republique, il a postposé l'enuie & la haine qui suiuent ordinairemẽt la Vertu comme l'ombre de corps, à cest agreable contentemẽt qu'apporte à l'homme la conscience dont les actions ne craignent ni la censure ni l'ostracisme, à ceste douce cõsolation, de sortir d'vne charge auec moins de gain, mais plus d'honneur: & d'auoir par ses louables deportemens, dõné suiet au Roi mesme, de proposer au successeur l'exẽple du deuãcier, quãd il alla remettre es mains de sa Maiesté les clefs & les seaux de la Ville, graue & suffisãt tesmoignage d'vne gloire sur qui la calõnie ne peut mordre! 1605

Remonstrances & supplicatiõs au Roy par le Clergé, & respõse de S. M.

SA Maiesté donnoit en mesme tẽps audience aux remonstrances & supplications des Ecclesiastiques assemblez aux Augustins à Paris. Ils insisterent notamment sur les afflictions de l'Eglise trauaillee. Requirent fort la reception du Concile de Trente. Remonstrerent l'abus des simonies & confidences. Recommanderent le choix de personnes capables aux elections. Le Roy recognut que tout ce qu'ils auoyent dit est vrai. L'Eglise est affligee: aussi desire-il apporter ce qui depend de lui pour la remettre en son entier. Si la publication du Concile est suffisante pour la restaurer, il en a desiré, il en desire encores l'effet. mais les considerations humaines combattent souuent celles du Ciel. Il portera tousiours neantmoins & son sang & sa vie pour ce qui sera du biẽ de l'Eglise & seruice de Dieu. Quãt aux simonies & cõfidences, sa Maiesté les exhorta de commencer par eux-mesmes à les guerir, & prouoquer les autres par leurs exemples à bien faire. Ils sont tesmoings comme il procede aux elections. Ceux qu'il a establis different de beaucoup en suffisance & merites à ceux du passé. & le recit que le Clergé mesme en a fait à sa Maiesté, lui redoublera le courage de faire mieux à l'aduenir. En somme le Roi les asseura comme bon Prince de son affection & sincere volonté en ce qui touche la paix Ecclesiastique & la protection de ceux qui seruent à l'autel. Mais aussi leur dit-il vn mot cõme bon pere: Qu'il estoit

1606 offensé de la longueur de leur assemblee, du grand nombre des deputez & des brigues qui s'y font. Resouuenez vous (disoit sa Maiesté) que vous allez entrer en Caresme, quelles sont vos charges, & que vos presences sont necessaires à vos Eglises. Vous mettez par vos longueurs les pauures Curez à la faim & au desespoir. Je me veux ioindre auec eux & auec les plus gens de bien de vostre compagnie, pour faire donner ordre à la longueur du temps qu'il y a que vous estes assemblez. Du reste faites estat de mon intime affection au seruice de Dieu & à vostre protection.

Le Duc de Bouillon ne peut estre induit à venir en Cour.

Le Mareschal de Bouillon auoit cependant par ses submissions disposé le Roy à lui departir vne egale ou plus grande faueur que deuant sa disgrace. mais sa Maiesté ne les trouuoit pas encore si franches, qu'elle en peust prendre vne pleine & entiere confiance. Car les intercessions de la Roine d'Angleterre, dés le commencement de sa retraite, du Comte Palatin, des Marquis de Brandebourg, d'Anspach, de Bade en suite, & de plusieurs Cantons des Ligues, par Ambassadeurs exprez, iointes auec la longue demeure du Mareschal hors du Royaume, faisoyent presumer qu'il se fust appuyé de diuerses amitiez estrangeres, desquelles le Roi vouloit que lui-mesme lui veinst leuer les ombrages & se iustifier en personne. Sa Maiesté l'en a semond comme son bon Maistre & meilleur ami : & tousiours plus encline à clemence qu'à seuerité, a mieux aimé l'induire par semonces amiables, que par autorité souueraine & commandemens legitimes. Elle a ci-deuant enuoyé vers lui, Montlouet, & la Nouë, de fraische datte, pour cest effet. Leurs persuasions n'ont pas esté toutesfois assez fortes pour dissiper tous les subiets de meffiance qu'il a prins : & ne se peut resoudre à venir qu'auec vne speciale asseurance. Ses amis entretiennent de tous leurs efforts ceste bonne volonté que le Roy lui tesmoigne maintenant : mais ils sçauent d'ailleurs quelle est la resolution de sa Maiesté s'il n'obeit : & l'exhortant à contenter de bonne heure la bonté d'icelle par vne pleniere & non limitee satisfaction, le conuient à suiure son deuoir, & fuyr son peril. Le Roi eut agreable

Le Roi lui donne

greable l'entremise de la Princesse Douairiere d'Orange par laquelle sa Maiesté lui conceda liberalement tout ce qu'il demanda, pourueu (dit-elle) que par ses deportemens il tesmoigne desirer mes bonnes graces. Mais il est raisonnable (adiouste le Roi) qu'ottroyant au Duc de Bouillon toutes les seuretez qu'il requiert, il me donne tel gage de sa fidelité, que ie me puisse desormais asseurer de son deuoir pour l'aduenir.

1606

toutes les asseurances qu'il demande. mais

Ce gage que le Roy demande, est la garde du Chasteau de Sedan : auquel il donne parole de n'y mettre ni Gouuerneur ni garnison que de la Religion receuë en l'Estat de Sedan: & de ne preiudicier ni au repos de l'Eglise du lieu, ni aux droicts & reuenus du Seigneur, mais bien estre asseuré que ceste place ne sera plus en estat de lui nuire.

Veut auoir gage de sa fidelité.

Le Duc de Bouillon demeure tout court à ceste nouuelle. car il estime que le priuer de ceste possession, c'est le forclorre de toutes conditions tolerables. Il fait plusieurs remonstrances, plusieurs offres. Il supplie sa Maiesté de prendre & sa personne & sa souueraineté de Sedan en sa protection. Il offre d'y receuoir sadite Maiesté auec tout l'hōneur qui lui est deu, auec telle compagnie qu'il lui plaira, sans limitation, sans restriction, d'abatre mesme les portes du chasteau pour son entree, les cōditions de la protection estās par le bon plaisir du Roy arrestees, signees, emologuees & verifiees comme il appartient. Il consent que le Gouuerneur du chasteau face serment de fidelité au Roy conformément aux articles de la protection. Et qu'au cas que le Duc y vueille contreuenir, le Gouuerneur soit dispensé du serment qu'il lui doit, pour garder la fidelité qu'il aura iuree au Roy. Que pareil serment soit faict à sa Maiesté par la garnison & les habitans de Sedan. Qu'il s'absentera, s'il ne plaist au Roy qu'il y demeure : & logera sa femme auec ses enfans en quelqu'vne de ses maisons du Royaume: pour seruir d'asseurance à sa Maiesté auec tous ses biens, & demeurer d'autant plus obligé à l'entiere obseruation de la foi qu'il doit à sadite Maiesté.

Au refus.

Ni pour cela le Roi ne le veut receuoir à aucun parti, ni prendre confiance de lui, sans auoir ceste cau-

1606 tion entre ses mains. Le Duc au cõtraire ne se veut en aucune façon dessaisir de la garde de son chasteau, & plustost endurer toutes fortunes, toutes extremitez. car ce ne lui est chose moins dure d'estre despouillé de ceste place, que separé de sa moitié, de sa chair & de ses os. Voici doncques sa Maiesté resolue de le contraindre à quitter par la force ce qu'il ne veut par amitié.

S.M. se resould de l'assieger.

Les habitãs de Sedan en prennent l'alarme bien chaude. Ils tiennent lors le loup par les oreilles; & ne sçauent ni comment le retenir ni comment le lascher. Le Duc de Bouillon est leur Seigneur. son affection est la leur. Peuuent-ils, doiuent-ils delaisser celui que Dieu leur a donné pour Souuerain? Mais d'ailleurs, se roidiront-ils pour lui contre vn puissant Roi tousiours victorieux, vn Roi contre la foudre duquel ils se confessent n'estre que poudre? Ils supplient tres-humblement sa Maiesté, de vouloir espargner vn peuple qui n'oit en ses assemblees que vœux en sa prosperité, qui ne void que fleurs de lis sur les portes du Chasteau: qui ne respire que son seruice, & ne desire moins ardemment espandre son sang pour accroistre l'Estat d'icelle, qu'il abhorre la necessité d'estre reduit à se defendre pour conseruer le sien. Sa Maiesté leur donne parole, voire auec serment, Que quand mesme elle prendroit la place d'assaut, elle lairra les habitans de Sedan en leur entier, & les maintiendra aux mesmes libertez dont elle gratifie ceux de son Royaume. Qu'elle a iuste occasion d'estre indignee contre vn sien suiet, qui court volontairemẽt à sa ruine, pour vne chose sans laquelle il ne laitroit pas de subsister. qu'elle lui veut oster ceste place, pour lui oster le moyen de malfaire, & ne touchera point aux priuileges de la ville, ne se voulant approprier l'heritage d'autrui. Car elle sçait que *le Seigneur a partagé les nations, & separé les enfans des hommes les vns d'auec les autres, & ne veut pas que personne transporte ni remuë les bornes de son prochain.*

Raisons qui l'induisent à ce dessein.

La place importe à sa Maiesté tant pour son assiete que pour sa forteresse. Elle est assise sur la frontiere de la France, plus forte de beaucoup que toutes celles de ce quartier-là : & par consequent propre à troubler l'Estat du Royaume, & faire naistre des ambitieux conseils à ceux

à ceux qui ne font que guetter l'occasion de iouer au remue-mesnage. 1606

Raisons fortes à la verité. mais les habitans de Sedan & les amis du Mareschal de Bouillon, ioints auec ceux qui desiroyent que les choses se traitassent par les plus douces voyes, en mettoyent d'autres sur le tapis, considerables & en poids & en nombre, pour diuertir ce dessein. Sedan est fortifié sur vn roch, enuironné de beaux & grands bastions auec des fossez fort creux taillez dedans le roch, qui ne se peuuent emporter qu'en les comblant. Il y faut venir pied à pied pour enleuer le dehors qui se peut garder au moyen de ses bonnes contrescarpes flanquees d'elles-mesmes, flanquees en outre tant du corps du Chasteau que des bastions. & ne se peut emporter que par la longueur de temps, à force de despense, d'argent, de prouisions, & perte d'hommes. L'importance de ceste conduite obligera le Roy d'y vacquer en personne: car il sçait qu'il n'est iamais si bien serui qu'en sa presence, & ne se peut non plus asseurer de la fidelité de plusieurs que de leur suffisance.

Autres qui l'en dissuadēt.

Et l'appareil de cinquante canons que sa Maiesté prepare, vne armee conforme menee si proche des Pays-bas, presque dans la Bourgongne, feront-ils si peu de bruit que le Roi d'Espagne ne s'en resueille ? Ne prendra-il pas le soin de garnir sa frontiere d'vne autre armee à l'opposite? Car les Princes concluent leurs seuretez plus par les choses qu'ils voyent que par celles qu'ils oyent. Et lui qui bee apres toutes occasions de s'agrandir: qui pense auoir plus de iustice à secourir vn Souuerain assailli dedans son Estat, qu'on n'en a d'assister ses subiets rebellez contre lui : lairra-il passer ceste opportunité pour faire roidir s'il peut le Duc de Bouillon sur la defensiue ? Manquera il de lui suggerer les moyens necessaires pour trauerser celui dont il ne regarde la prosperité que d'vn œil malin & enuieux? Est-il pas a croire que lui & l'Archiduc aiment mieux pour voisin le present possesseur qu'vn si puissant & redoutable Prince? Et Sedan est-il auiourd'hui moins capable d'allumer d'aussi perilleuses combustions qu'il fit entre François I. & Charles V.

1606 TANT de Noblesse necessiteuse qui ployé encore le col sous le faix des dernieres guerres : tant de malcontents qui pensent auoir plus merité que le Roi ne pense leur deuoir, se ietteront-ils point aux champs pour y cultiuer les vieux desseins, & en semer de nouueaux ? L'armee Royale plantee sur l'vn des quatre coings du Royaume, pourra-elle estendre ses ailes assez loin pour en couurir les prouinces esloignees? Et les Lieutenans de sa Maiesté sont-ils tous d'vne mesme trempe ? Vn changement d'affaires pourra-il point changer leurs affectiõs? Aiment-ils tous, sont-ils aimez tous egalement pour en esperer egal seruice, egale fidelité? La saison fera-elle point varier leur raison ? Les cendres des combustions passees couuent-elles point encore quelque estincelle qu'on prendra la peine & le plaisir de rallumer lors que l'armee aura moins de moyen de courir à l'eau pour l'esteindre ? Mais quel desplaisir d'estre contraint leuer vn siege mis deuant la ville d'autrui, pour l'aller mettre deuant l'vne des siennes assaillie par l'estranger. Il y a danger de perdre le principal pour l'accessoire.

Quant aux estrangers, l'Angleterre est extremement scandalisee des monstrueux attentats n'agueres descouuerts contre leurs Princes. & ne verront iamais de bon cœur vne guerre contre ceux de leur croyance, quelque lustre qu'on lui puisse donner. L'Italie se promet beaucoup d'assistance du François contre les desseins du Comte de Fuentes. mais elle n'a pas si grande prouision de courage, qu'elle n'en rabatte beaucoup lui voyant tourner ses armes ailleurs. Les Suisses blasmeront ce dessein : les vns, parce qu'il est formé contre vn Seigneur & vn Estat de leur confession. Les autres, parce qu'ils se diront abandonnez au Sauoisien & Milanois. Les Grisons sont en mesme predicament, & voguent tous en vne mesme mer. Les Estats des Prouinces vnies sentiront vn extreme dommage en leurs affaires par le retranchement des commoditez de la France, puis qu'elles sont destinees ailleurs. L'Empire s'ombragera de ceste approche : & les Allemands, par la paix de Hongrie qu'on espere, ne manqueront ni de soin pour y penser, ni de moyens pour y remedier. L'armee Françoise aura

se aura le Liege à dos. Les peuples en ont desia la puce en l'oreille. La conqueste de Sedan acquiert aussi le droit sur la Duché de Bouillon. Ils ne desirent ni l'vn ni l'autre. & trauerseront de tout leur pouuoir le premier pour se garantir du second. 1606

Tovs ces inconuenients se peuuent euiter. Sedan n'a moins vtilement serui les Rois de France sous le tiltre de protectiō, qu'on le sçauroit esperer sous celui de possession. & le Duc de Bouillon rentrant es bonnes graces du Roi, ramene à son seruice & sa place, & ce qui est par delà toute prisee, sa suffisance & capacité tresgrande, recognue de sa Maiesté, recognue d'vn chascun, au Conseil d'Estat, aux affaires de la guerre: pourueu qu'vne sincere Amnestie asseure son retour. *Remede aux incōuenients susdits.*

Mais le Roi ne peut s'asseurer du Mareschal de Bouillon ni de Sedan que par la reddition du chasteau & l'establissement d'vn Gouuerneur & garnison choisie. Ses troupes marchent à dessein de les grossir iusqu'à vingt-cinq mille hommes, & plus s'il est besoin, suiuies de l'attirail & munitions necessaires pour venir à de grands efforts. Force nouuelles commissions s'expedient pour leuer gens de cheual & de pied. La ieunesse y court de tous costez. Il n'est pas fils de bonne mere, qui ne desire aller faire son apprentissage d'armes sous vn tant signalé Capitaine; qui ne desire se faire signaler en la guerre de Sedan. *Le Roi ne se peut asseurer du Duc de Bouillon qu'en s'asseurāt de Sedan.*

La guerre toutesfois n'est pas pour s'eschauffer beaucoup. Le Roi sçait mieux l'estat de Sedan que ceux qui l'en desgoustent. Et le Duc de Bouillon n'est pas pour s'esloigner dauantage des bonnes graces de sa Maiesté, lesquelles il rachetteroit volontiers à plus haut pris que d'vn Sedan. La rebellion ne conuient qu'à ceux qui sont naiz pour la ruine de leur patrie. Et de fait le Roi deuant que partir de Paris, declaira tout haut auec vne franchise naturelle, Qu'il s'acheminoit vers Sedan auec intention de receuoir le Duc de Bouillon à bras ouuerts. Le plus beau moyen de vaincre son ennemi, c'est de lui bien-faire quand on le peut. *Il s'achemine à Sedan. mais Resolu d'en receuoir le Seigneur en sa grace.*

Ceste debonnaire & benigne parole occasionna ceux qui se desplaisoyent de voir sa Maiesté portee contre

1606 vne place, dont le trauail & le peril leur sembloit plus certains, que l'acquisition & la iouissance ne pourroit estre vtile (attendu les incommoditez du pays & la difficulté du lieu) à poursuiure auec d'autant plus d'ardeur l'affaire qu'ils voyoyent en bons termes. Netancour, Gentilhomme Champenois, remarquable en pieté, moderation, integrité, monstra tant de zele & d'affection en ceste negotiation; que des lors le Roi le iugea capable de le seruir selon son cœur en l'affaire qui se presentoit.

Sõ accord se traite. Laquelle estant bien aduancee, sa Maiesté deputa les Seigneurs d'Inteville gouuerneur de Champagne, & de Villeroy, qui par la vigueur & dexterité de son grand esprit, par la pointe & viuacité d'vn œil clair-voyant perce les plus grands affaires du monde: tous deux poussez d'vn sincere mouuement à procurer le bien & la tranquillité de cest Estat, & le seruice de leur Maistre.

Il vient trouuer les Deputez du Roy, qui concluent la paix. Le Duc de Bouillon les alla trouuer à Torcy, dernier village du Royaume. & là toutes conditions examinees, debattues, & communiquees au Roi, sans acte d'hostilité, sans effusion de sang, sans sueur ni poussiere, sa Maiesté sçachant que la douceur est le meilleur remede pour guairir les playes de l'Estat, & temperant encore à ce coup sa iustice par sa clemence, & prattiquant ce bel Oracle, Il faut que les inimitiez soyent mortelles, & les amitiez immortelles: fit d'vne pierre deux grands coups. Car elle s'asseura d'vne place qui lui donneroit de la fascherie tombant à la deuotion de gens enuieux de la prosperité du Royaume, ou ialoux de son accroissement: & restablit en ses bonnes graces tant desirables & desirees, l'vn des principaux Seigneurs entre ses subiects, le second Officier de sa Couronne, grand homme d'Estat, prompt & practic en conseils vtiles, rompu aux affaires de la guerre, & que l'espreuue d'vne longue aduersité rendra d'autant plus propre à bien seruir son Maistre. Es affaires du monde si quelque reuers n'attrempoit l'esprit de l'homme par vn temperament d'affliction, la prosperité l'enyureroit à la longue.

Il vint

Il vint trouuer le Roi à Donchery le 11. d'Apuril, se presenta le matin en sa chambre deuant son leuer, lui rendit de bouche les humbles submissions que requeroit sa Maiesté, & demanda l'abolition en forme portee par leur traité. Sa Maiesté le receut d'vn aussi gracieux & fauorable aspect, que si le Soleil de sa bienvueillance ne se fust iamais eclipsé deuant sa fortune. La Roine aussi lui fit demonstration d'vn visage autant courtois & benin, comme elle auoit apporté d'affection à cest appointement.

1606

Le Duc void le Roy.

Leurs Maiestez accompagnees des Princes du sang, Officiers de la Courōne, & autres, entrerent à Sedan. Les Syndics & Echeuins les receurent & saluerent les genoux en terre, protestans d'vne cōmune voix; Qu'ils ne pouuoient attendre ni desirer, & n'auoyent oncques attendu ni desiré plus asseuree protection que celle de sa Maiesté. que pour cest effect ils souhaittoyent toute prosperité à Henri IV. Roi de France & de Nauarre Tres-chrestien, Tresclement, Tresvictorieux, à la Roine, l'heur de sa treslongue & tresheureuse compagnie. à Monseigneur le Dauphin; accroissement aux vertus paternelles. Et remporterent de ceste bouche sacree, la response que pouuoit esperer vn peuple transporté de ioye & d'amour cordiale d'vn Prince aimant ses peuples à l'egal d'vn bon pere ses bons enfans: Je n'ay rien diminué ni changé de l'amour & bienvueillance que ie vous ai tousiours portee: ie n'en diminuerai iamais rien, & vous en donnerai tousiours de bonnes preuues.

Le Roi & la Roine font leur entree à Sedan.

*suiuie

On ouyt alors les canons qui sembloyent estre bracquez pour la defense de la ville, applaudir par leurs tonnerres à ceste peu commune action: l'air esclater des cris d'allaigresse: les acclamations de *Viue le Roy*, *Viue la Roine*, *Viue Monseigneur le Dauphin*, pousser iusques au ciel des vœux d'eternelle prosperité. Les habitans & bourgeois espanouyr des cœurs & dilater des poulmons qui ne respiroyent, n'aspiroyent, ni ne conspiroyent qu'vne generale fidelité. Et leurs Maiestez sentir transpercer les leur pour en departir les affections à ce peuple qui merita lors ce tesmoignage

D'vne incroyable alaigresse, tesmoignee en diuerses sortes.

1606 du Roi: *Voyez comme ce peuple m'aime* (parlant aux Princes qui l'assistoyent) *ie sçai qu'il m'aime.*

Les feux allumez sur le soir es rues & places de la ville, tesmoignerent en suite qu'ils estoyent purs & nets de dissimulation & de fraude. Les actions de graces qui se rendirent solennellement à Dieu, firent paroistre qu'ils ont prins ceste secousse pour vne menace du chastiment diuin, pour vne exhortation à plus grande saincteté de vie, & continuation en la fidelité que doiuent à sa Maiesté tant le Prince souuerain que le peuple de la ville & les terres dependantes. Les predications & prieres faites à l'ordinaire es lieux accoustumez auec toute liberté, où plusieurs de la Cour assisterent, sont les certains effects de l'inuiolable promesse donnee par sa Maiesté, Que l'Eglise de Sedan ne souffriroit alteration ni changement aucun en la liberté des consciences. Le petit train auec

Mutuelle cõfiance.

lequel le Duc de Bouillon se presenta deuant sa Maiesté, & la compagnie qu'auoit le Roi quand il lui fit vn si fauorable accueil, attesta l'asseurance que tous deux prenoyent l'vn de l'autre. Vn bon maistre rapproche de sa personne, & reçoit à cœur ouuert vn bon seruiteur. Vn bon seruiteur se prepare de rendre à son bon maistre le bon seruice qu'il a promis & qu'il doit. En somme les gratifications & bien-vueillances que le Roi vient de departir à ce peuple n'aguetes tremblant, & maintenant r'asseuré; lui font recognoistre par experience, & confesser en effect, qu'il n'a moindre suiet de louer Dieu du soin paternel que sa diuine prouidence a maintenant comme autresfois de son bien & conseruation, qu'il se loüe de la sagesse & graue iugemẽt que le Roi fait reluire à prudemment discerner la capacité de ses subjets propres à le seruir en grands affaires. Il y laissa pour Gouuerneur Netancour, dont le merite n'est moins agreable au Souuerain qu'aux subiects de ce petit Estat. & le III. iour reprint le chemin de Paris. Le Duc de Bouillon accompagna sa Maiesté iusqu'à Mouzon, peu suiui: & le lendemain retourna donner ordre à quelques affaires. puis peu de iours apres veint reprendre son ancienne place à la Cour, comme il venoit de rentrer au cœur du Roi, qui pour lui tesmoigner les effects de sa bonne volonté,

té, abolit & supprima la memoire de toutes choses faites, sceues, ou dites par lui contre le seruice de sa Maiesté iusqu'auiourd'hui : l'en releua tellement qu'aucune recerche ne s'en peut faire desormais, & par grace speciale, pleine puissance & autorité Royale le dispensa de comparoistre personnellement en ses Cours de Parlement, pour y faire enregistrer ses lettres d'abolition. Par lesquelles il fut confirmé d'abondant es mesmes Estats, honneurs & qualitez, qu'il auoit tenues & tenoit encores en ce Royaume. 1606

Il n'y a rien de plus legitime en vn Estat bien policé, que de pouruoir aux necessitez de ceux qui pour marque de leur vertu demeurent estropiez & sans moyen de viure apres auoir bien & fidelement serui le Prince aux guerres. Nos Rois ont de tout temps desiré recognoistre leurs merites. mais par l'iniure du temps, par la negligence ou fraude des Officiers, leurs Ordonnances sont demeurees sans effet, à la honte de l'ordre militaire, qui ne peut voir plusieurs pauures Gētilshommes & autres soldats rēdus inutiles au port des armes & à toutes autres functions, par blessures, perte de membres, vieillesse & caducité d'aage, ou qui ont consumé leurs moyens en payements de rançons, en fraiz pour se faire traitter des blessures receuës en bien seruant, ou d'autres infirmitez & maladies qu'engendrent les fatigues militaires: estre reduits sur leur declin en vne miserable & indigne mendicité.

Le Roi leur voulant faire sentir les effects de sa benignité, leur donner moyen de viure le reste de leurs iours en vn honneste repos, & enfler le courage à ses autres sujets de toutes qualitez, pour le seruir plus volontairement aux occasions qui se pourront presenter à l'aduenir, sous l'esperance de mesme remuneration: leur donna par edict irreuocable, *la maison Royalle de la Charité Chrestienne, & les deniers prouenants du reliqua des comptes des Hospitaux, Aumosniers, Leproseries, Maladeries, Confrairies, & de la recerche des vsurpatiōs & alienations du reuenu d'icelles, reuisiōs desdits cōptes, abus & maluersatiōs cōmises au maniemēt & administratiō desdits lieux. Ensēble des deniers qui prouiendront des places & pensions des Religieux lais, en*

1606 *chascune Abbaye & Prieuré de ce Royaume, estãs à la nomination de sa Maiesté.* comme il est au long contenu en l'Edict verifié au grand Conseil le VII. de Iuillet. En sorte que les Gentilshommes, Capitaines & soldats estropiez en faisant seruice à sa Maiesté, en la cauallerie, arcbusiers à cheual, cheuaux legers, archers, ou gensd'armes des Ordonnances, prenans certificats des Capitaines & Maistres de Camp, sous lesquels ils auront serui, contenans le temps de leurs seruices, leur valeur, les combats, perils & hazards ausquels ils se seront exposez, & en quelle action de guerre ils auront esté estropiez, pour son seruice, les porteront au Duc de Montmorency, Pair & Connestable de France, pour les verifier bien exactemẽt, en dresser vn roole signé de sa main, & marquer à la marge la somme que chascun des y denommez peut meriter de pension annuelle par son aduis, selon la qualité, valeur & blessures de chascun: Et ceux qui auront serui en l'Infanterie, es regiments, garnisons, & bandes des gens de pied, porteront pareilles attestations que dessus au Duc d'Espernon Colonnel general de l'Infanterie Françoise, (ou en l'absence desdits Connestable & Colõnel, aux deux plus anciens Mareschaux de France, qui se trouueront à la Cour) pour en faire pareil roole, & de mesme forme verifiez par le grãd Aumosnier de France, l'vn des Secretaires d'Estat, & les sieurs de Souuray, de Chasteau-vieux, & de la Rochepot, Cheualliers des Ordres & Conseillers au Conseil d'Estat. Lesquels rooles rapportez au Roi, & mis es mains du Secretaire d'Estat qu'il ordonnera, sera fait tous les ans vn estat des estropiez & autres que sa Maiesté voudra entretenir, & des pensions qui seront assignees à chascun d'eux, payables par celui qui sera commis à ceste charge, sur les peines conuenues en l'ordre & reglement des finances de sa Maiesté. Qui pour iuger des differends selon les formes accoustumees de la Iustice, a creé vne chãbre souueraine composee des Seigneurs susdits & autres notables personnes qui se lisent en l'original, sans qu'il soit besoin d'ẽplir ici plus de peages. Car de ceste piteuse & charitable actiõ nous passons à vne autre, qui tesmoigne que le Roi comme pere commun de tous ses suiects, les veut maintenir

Prudence du Roy à maintenir tous ses peuples en paix.

tenir nõ seulement en la paix de ce siecle, mais aussi leur 1606
continuer le repos de leurs ames, puis que nostre air ne
peut estre espuré de trouble sans la seuerité des conscien-
ces au seruice diuin. Sa Maiesté vient de prester vne au-
reille au Clergé, elle ouure maintenant au XIX. iour
d'Aoust, l'autre aux tres-humbles requestes de ceux qui
font professiõ de la Religion accordee par l'edit de Nan-
tes. & desirant les faire iouir du contenu en son Edict, &
articles particuliers accordez en consequẽce d'icelui, or-
donne que les modifications & restrictions qui ont esté
faites par ses Cours de Parlemẽt, Chambres des Comptes
& autres de ses officiers, contraires à la teneur d'iceux,
soyent leuees, & qu'à ces fins toutes lettres & iussions
necessaires en soyent expediees. Enioint en outre à ses
dites Cours, de faire enregistrer sesdicts Edict & articles
(si fait n'a esté) aux Balliages & Seneschaussees. ensemble
aux Baillifs & Seneschaux de les enuoyer aux sieges Ro-
yaux de leur ressort, afin qu'aucun n'en pretende cause
d'ignorance. Mande à tous Iuges, Procureurs generaux,
& leurs Substituts, les faire exactement obseruer à peine
d'en respondre en leurs propres & priuez noms. Et ot-
troyant à ceux de ladite religion, plusieurs demandes &
reglements speciaux qui resultẽt de l'Edit, sa Maiesté leur
enioint d'vne part, de se cõporter suiuãt le cõtenu de ses
Edits, euitans toute occasion de scandale: & d'autre, aux
Catholiques, d'y apporter la mesme moderation & pru-
dẽce, pour ne seruir de pierre de choppement. Ainsi fait-
elle assez paroistre, combien elle est desireuse, que tous
ses subiects iouyssent en concorde du repos qu'elle leur
a ci-deuant acquis auec tãt de trauaux, fatigues & sueurs.

Or comme le Roy tasche par sa bonté de nourrir ses
peuples en concorde pour les esleuer à la cime de tout *Ceremo-*
bon-heur & prosperité: aussi voyons nous que Dieu lui *nies du*
fait porter de tous costez des euidentes marques de la *baptesme*
faueur & bien-vueillance qu'il desploye sur les Princes *de Mon-*
qui regnent en sa grace. Il nous seelle particulierement *seigneur*
auiourd'hui les merueilles de son amour enuers ce Roy- *le Dau-*
aume, par vn gage qui fait fremir nos cœurs de conso- *phin &*
lation & de ioye au souuenir de la crainte où nous vi- *de Mes-*
uions n'agueres, nous voyans en danger de rechoir es *dames.*

1606 malheurs qui menacent les Estats despourueus d'asseuré successeur. & nous retirant des vallees & fondrieres de ceste misere, il nous donne ample suiet de recognoistre sa liberalité gratuite. Car l'vne des singulieres benedictions que le ciel eslargit aux hommes, est la pluralité d'enfans, qui portent l'image du pere, & le font comme renaistre en leur naisance. Ainsi que d'vne vifue racine naissent de nouuelles plantes, qui produisent mesmes fruits que leur tige primitif. Le souuerain Protecteur de ceste Monarchie a desormais appuyé la paix & le repos de la France sur trois precieuses Colomnes de sa largesse; & nous les regardons comme fermes estançons de sa grace.

Leur naissance les a faits enfans de Princes mortels, que les saints Liures honorent du tiltre de Dieux : & leur a bien ouuert les portes des Royaumes & principautez transitoires : mais il estoit expedient que par le Sacrement de renaissance spirituelle ils deuinssent enfans du grand Dieu immortel : & que le Baptesme leur donnant entree en l'Eglise Chrestiēne, il leur ouurist aussi le Royaume celeste, imprimant en leurs visages le charactere des enfans de Dieu comme sur leurs fronts l'image de Dieu mesme. Le Sacrement de Baptesme leur auoit esté conferé peu de iours apres leur naissance: mais les ceremonies differees iusques à l'opportunité. Le Roi la desiroit des long temps, si plusieurs rencōtres n'en eussent trauersé le compliment. La mort du Pape Clement VIII. l'auoit retardee. Leon XI. ci deuant Cardinal de Florence vid presque en mesme tēps le dernier de ses iours que le premier de sō Papat. Paul V. son successeur aduerti que la celebration des ceremonies & solennitez estoit assignee au 14. de Septembre, escriuit à Frāçois Cardinal de Ioyeuse: *Qu'il vouloit qu'elles se fissent par son ministere en la benediction du Seigneur: & que n'y pouuant assister en personne, il l'auoit eleu pour faire ce compliment selon la dignité du siege Apostolique, & des enfans du fils aisné de l'Eglise, puis que par l'honneur de son rang, par la noblesse de son sang, par sa prudence, foi & practique aux affaires, il estoit agreable au Roi, & recommandable au Royaume.*

Le Cardinal de Ioyeuse Legat du Pape pour cest effect.

Les Princes & Seigneurs de la Cour debatoyent à qui se de-

se deuanceroit l'vn l'autre en despense. Vn eschantillon fera iuger de toute la piece, pour ne rien particulariser. Dedans les gardes d'vne superbe espee que le Duc d'Espernon fit monter, entrerent dixhuit cents diamants, dont le plus riche estoit du prix de vingt escus, & le moindre de quatre à cinq & reuenoyent ces gardes, au dire de l'orfeure qui les estoffa, à trente mille escus. La grand' Eglise de Paris estoit destinee à ce Royal spectacle, si la contagion ne l'eust remis à Fontainebleau, que le bon Roi S. Louys appelloit *ses deserts & solitudes.* 1606

Ainsi le XIIII. de Septēbre, iour clair & serein, fut neātmoins esclairé de force torches & flambeaux : & la ceremonie se fit sur les cinq heures du soir, en la cour du dōgeon (car ni la chapelle ni la plus grand' sale du chasteau n'eust pas esté capable de tant de milliers conuenus à si rare merueille) sur vn grand & haut Theatre, enuironné de riches & somptueuses tapisseries, au milieu duquel estoit vn quarré de cinq toises en tous sens, clos de barrieres couuertes de tapis, & tapissé par le bas. & au front d'icelui, vn autel fort paré des ornements de l'Ordre du S. Esprit, & couuert de daiz auec vne table couuerte d'vn precieux tapis & d'vn daiz empruntez des ornements dudit Ordre. Derriere la table, vn marche-pied de trois marches tapissé: & au milieu du marchepied, vne maniere de grand pied-destal orné de toile d'argēt sur laquelle estoyent les fonts couuerts d'vne fort exquise tavayolle: & par dessus, vn daiz. Aux deux costez de l'autel, deux eschaffauds pour deux chœurs de musique. Au dessous, & à costé à main droite, vn bāc tapissé pour seoir plusieurs Prelats. Entr'autres, trois Archeuesques, neuf Euesques, trois Abbez à gauche, les Seigneurs du Conseil. & deuāt l'autel, le Cardinal de Gondi, enuironné de plusieurs Aumosniers & Chappelains. & grand nōbre de spectateurs assis sur plusieurs degrez en forme de ceux des Theatres. Autour du Theatre estoyēt rangez les Suisses de la garde du corps, tenans chascun vne torche ardente en la main.

Monseigneur le Dauphin, & Mesdames ses sœurs estoyent en leurs chābres, sur des grands licts à la Royale esleuèz en tribunal, sous vn daiz, auec leurs couuertures d'hermines mouchetees, & furent apportez à la table du quarré, precedez des Gentilshommes seruans, auec cha-

1606 cun vn cierge en main:des ordinaires,des Gẽtilshommes de la Chãbre,auec fifres,tãbours,haut-bois, trompettes, herauldz:& des Cheualiers du S.Esprit auec les trois hõneurs en suite. Au premier pour Madame,puisnee,le vase, le bassin,l'oreiller,le cierge,le chresmeau,la saliere,estoient portez par le Barõ fils du Mareschal de la Chastre,par les sieurs de Mõtigny,de la Rochepot,de Chemeraud, de Liencour,de Fernaques Mareschal de Frãce. & Madame, par le Mareschal de Boisdauphin, suiuie de Charles Duc de Lorraine,parrain,& de D. Jan de Medicis,frere de Ferdinand grand Duc de Toscane,representant Christienne fille du Duc de Lorraine & femme du grand Duc.la Duchesse de Guise;les Cõtesses de Guiche,de Saux: la Marquise de Montlaur & autres Dames marchoient en suite.

Les Mareschaux de Lauerdin & de la Chastre:les Ducs de Suilly(ci deuant Marquis de Rhosny)de Montbason, d'Espernon, d'Esguillon, faisoyent le mesme office pour Madame,l'aisnee.le sieur de Ragny la portoit,au lieu de Diane Duchesse d'Angoulesme.qui representoit l'Infante Claire Eugene-Isabelle Archiduchesse d'Austriche, suiuie de Mesdamoiselles de Rohan, de Montmorency, de Mayenne,filles des Duchesses de Rohan,de Suilly,& autres.

Le troisiesme honneur pour Monseigneur le Dauphin,fut serui par le Comte de Vaudemõt, le Cheualier de Vendosme,le Duc de Vendosme,son frere aisné (tous deux enfans naturels du Roy)le Duc de Montpensier, le Comte de Soissons, le Prince de Conty, tous trois Princes du sang.& Monsieur le Dauphin porté par le sieur de Souuray son Gouuerneur,au lieu de Monsieur le Prince de Condé premier Prince du sang, qui pour sa maladie ne lui pouuoit faire autre seruice que de le tenir par vne main. Le Duc de Guise portoit sa queuë,& le Cardinal de Ioyeuse le suiuoit, representant le Pape Paul V. Eleonor femme de Vincent Duc de Mantoue, & les Princesses du sang fort parees.

Le Cardinal de Gondi pour en accomplir les ceremonies.

Monseigneur le Dauphin apporté sur la table du quarré, le Cardinal de Gondi destiné pour les cõplimens des ceremonies,s'approcha de lui : & l'ayant ouy pertinemment respõdre aux demãdes faites par l'Aumosnier selon les

formes ordinaires, prononcer l'Oraison Dominicale & le Symoble des Apostres en Latin: il fut exorcisé, oinct & nommé par le Cardinal de Joyeuse legat, LOVYS, A la nomination duquel on vid le visage du Roy son pere s'espanouyr de ioye, & monstrer en l'exterieur le contentement interieur qu'il receuoit au souuenir, que S. Louys IX. du nom Roi de France est auteur de la famille de Clermont, de laquelle est issue celle de Bourbon, auiourd'huy seant au throsne de ce sainct Deuancier, & le doux applaudissement de l'assemblee, tesmoigna que ce nom est fort agreable & de bon augure à la France. 1609

Mesdames furent en suite apportees sur la table l'vne apres l'autre, & nommees, l'aisnee par la Duchesse d'Angouleſme representant l'Archiduchesse sa maraine sans parain, ELIZABETH (que l'Espagnol dit *Isabella*:) la puisnee, par Don Jan de Medicis, pour la grand' Duchesse, CHRISTIERNE.

AV festin le Roi fut serui par les Princes de son sang. Le Prince de Condé seruit de Panetier: Le Prince de Comty, d'Eschanson: le Comte de Soissons, en sa charge, de Grand maistre: le Duc de Montpensier, d'Escuyer-trenchant. Le Duc de Guise & le Comte de Vaudemont seruirent la Roine. & le Duc de Suilly, le Legat. Les parains furent assis: les Princesses, les Dames & Seigneurs en suite. Au grand bal le Duc de Lorraine preceda par l'ordre du Roi, en consideration seulement de ce qu'il estoit parain.

LE lendemain fut donné le plaisir de la bague, & le Duc de Suilly fit assaillir aux flambeaux vn chasteau artificiel, auec vn nombre innombrable de fusees, boëstes, canonades, & autres artifices de feu. Mais iamais ne fut rien ni de plus admirable à la veuë, ni de plus incroyable à l'ouye, que la beauté, l'ornement & le lustre des Princesses & Dames de la Cour. les yeux humains ne pouuoyent soustenir la splendeur de l'or, ni la candeur de l'argent, ni le brillant des perles & pierreries qui couuroyent leurs habillements. & tout ce qui se peut recouurer de precieux & de rare en estoffes, reuestoit les Princes

& Seigneurs. La robe de la Roine estoffee de trente-deux mille perles, & de trois mille diamants, la mettoyent hors de pair & de prix.

1607 Le Pape Paul cinquiesme estoit en fort mauuais mesnage alors auec la Seigneurie de Venise, laquelle n'auoit peu supporter les entreprises du Pape sur l'estat d'icelle Seigneurie. Et pource qu'apres diuers escrits Latins & Italiens publiez de part & d'autre, le Pape voyant que les Venitiens redoutoyent peu ses bulles & breuets, sembloit encliner à plus aspres remuemens & vouloir desgainer l'espee, puis que ses plumes & parchemins ne seruoyent de rien, les Venitiens furent soigneux de prouuoir à leurs affaires. Comme chascun estoit aux escoutes, & que les bruits de guerre se renforçoyent, le Nonce du Pape, resident en Cour, fit entendre par le menu au Roi ce que le Pape lui auoit commandé de dire. Sur ce le Roi promit au Nonce de s'employer pour amortir cest embrasement: ce qu'il effectua par l'entremise du Cardinal de Joyeuse enuoyé à Rome, d'où il s'achemina vers les Venitiens, & fit en sorte que ces commencemens de troubles en Italie furent assopis: de sorte que depuis les affaires y sont demeurees paisibles iusques à la maiorité du Roi Louys treiziesme. La negotiation du Cardinal de Ioyeuse à Rome & à Venise, dura iusques à la fin d'Avril en l'an 1607.

Quelques annees au parauant estoit entreuenu debat entre le Comte de Fuentes Gouuerneur de la Duché de Milan pour le Roi d'Espagne, & les Grisons pour les limites du Milannois & de leur pays. Le Comte auoit fait bastir vn fort, incommodant fort les Grisons; dont s'ensuiuit deliberation de venir aux mains. Mais par la prudence du Roi tout ce different fut terminé.

Le seiziesme iour d'Avril, la Roine estant à Fontaine bell'eau accoucha d'vn fils nommé depuis Duc d'Orleans. On en fit feu de ioye, à bon droit, la naissance des enfans masles de nos Rois estant la mort de

tous

tous les pretextes des guerres ciuiles, & le seur apui de la loi Salique, sur laquelle repose la duree de l'Estat de France. On fit en la mesme annee la recerche des Tresoriers, aucuns desquels gaignerent au pied, les autres se sauuerent par la porte doree, & furent deschargez, pour retourner tant plus lestes à nouuelles charges. Le sieur de Bellievre Chancellier de France decedé le cinquiesme iour de Septembre eut pour successeur Nicolas Brulart sieur de Sillery. 1607

En la mesme annee par l'entremise des Ambassadeurs de France, commis par le Roi, les Archiducs & Estats des prouinces vnies entrerent en traitté de tresve decennales. L'hospital des pestiferez, nommé la maison de S. Louys, fut basti ceste annee à Paris, par le commandement & aux despens du Roi.

Ceste annee fut appellee l'an du grand hiuer à cause des glaces & extremes froidures en France, es pays bas, en Alemagne & ailleurs. Le Duc de Montpensier, bon & docte Prince, de la maison de Bourbon mourut hectique, au mois de Ianuier. Le vingtcinquiesme iour d'Avril suiuant, la Roine accoucha de son troisiesme fils nommé Duc d'Anjou. 1608

Don Pedro de Tolede Ambassadeur d'Espagne sous pretexte de son voyage és pays bas veint en France auec intention de traiter du mariage de l'Infante auec le Dauphin. Le Roi reconut incontinent que les affaires du pays bas ou le traité d'accord se poursuiuoit, dit à l'Ambassadeur qu'il ne pretendoit pouuoir rien en cest afaire, sinon en ce qui concerneroit le repos commun des pays du Roi d'Espagne, & des prouinces vnies, n'y ayant autre interest que le desir de voir la Chrestienté en paix. Quant au pretendu mariage, il ne voulut entrer en ces termes, alleguant le bas aage de l'Infante & du Dauphin.

Les François continuerent leur nauigation, colonie, & trafique commencee en Canada dés l'an 1604. Sur la fin de l'annee le Roi enuoya le Duc de Neuers à Rome, pour rendre l'obedience filiale au Pape, & lui bail-

1609 ser les pieds de la part du Roi. Tout cela se passe auec la pompe & ceremonie accoustumee. A Paris à la poincte de l'Isle du Palais fut bastie la place Dauphine, la plus belle & plus vtile entre celles qui sont à Paris.

Le neufiesme iour d'Avril, par l'entremise soigneuse & diligente des Ambassadeurs de France & de la grand' Bretagne, la tresve entre les Archeducs & les Estats des Prouinces vnies fut accordee en la ville d'Anvers pour douze ans entiers & accomplis: dont les articles au nombre de trentehuict furent publiez solennellement le 14. iour du mesme mois, & fut ratifiee en Iuillet suiuant, par le Roi d'Espagne.

En ceste annee les nouuelles Academies publiques de ieux se renforcerent, nommément à Paris. En tels brelands les assemblez ne parlent que de contrefaire les grands, iouant les doublons d'Espagne à poignees & monceaux: de sorte que mille doublons sont à ces brelandiers, moins qu'vn teston à leurs predecesseurs. Mais ç'a esté feu de paille à la pluspart, qui en peu d'heures perdoyent tout le leur, & l'autrui puis apres. Gens de toutes sortes se messoyent de ce mestier, les lieux où ces sages Academiques s'exerçoyent estoyent cheremẽt loëz, iusques là qu'vn teneur d'Academie paya pour le loage de quinze iours d'vne maison durant la foire aux fauxbourgs de sainct Germain la somme de quatorze cents francs.

Le quatriesme iour de Juin l'edict contre les frauduleux banqueroutiers, condamnez à mort fut publié à Paris. & trois semaines apres l'edit contre les duellistes: en suite duquel la defense de porter petis pistolets fut publiee le quinziesme de Septembre, les Publicains ou donneurs d'auis furent en grand' vogue toute celle annee.

A la sollicitation de Robert Bellarmin Jesuite Cardinal fut publiee à Rome vne censure de quelques liures Latins, asçauoir Barclaius de potestate Papæ, Tortura Torti, Jacobi Thuani historia, Valrami monachi de principatu Papæ, Junius Brutus, Schardius de institutione Principum, quibus electio Imperatoris in Germania

nia commendata est, Oratio M. Antonij Arnaldi, cum annexis opusculis, videlicet, Arrestum contra Joannem Castellum Scholasticum, &c. Joannis Passeratij præfatiuncula, Joannis Marianæ è societate Jesu tractatus septem. On fit diuerses plaintes en France, contre ceste censure poursuiuie par Bellarmin, (irrité des traits de chorde du liure intitulé Tortura Torti) & fut escrit qu'il faloit lacerer ceste censure à cause de l'arrest contre Jan Chastel, designé en icelle, arrest (dit le Mercure François) digne d'estre regraué en lettres d'or à la posterité, pour donner crainte aux assassins des Rois. Brief c'est vouloir creuer les yeux à la France. Le grand mal depuis auenu par la fureur de tels maudits assassins fait gemir tous les François de la perte de leur grand Roi, & est cause que l'on a tant escrit depuis sur ce suiect, & fait plaintes que l'on auoit censuré vn arrest de la Cour, & vn traité de Mariana sur la monnoye : mais que l'on auoit oublié de censurer son detestable liure de Institutione. 1609

En ceste annee mesmes le Roi s'estoit monstré du tout liberal enuers les Iesuites François, ausquels il donna l'hostel de Mezieres pour leur Nouiciat. Lors ils cómencerent à bastir dedans le college de Clermont, & ont continué depuis, sans rien espargner. Le Roy ne desiroit que la paix, & sembloit vouloir enseuelir tout le passé : mais à l'occasion des Jesuites on renouuelloit à Rome la guerre contre le iuste & equitable arrest de la Cour de Parlement.

Sur la fin de Septembre les Ambassadeurs du Marquis de Brandebourg & du Palatin de Neubourg vindrent en France demander secours au Roi pour leurs maistres, afin d'estre maintenus en la possession des Duchez de Cleves & de Julliers. Le Roi leur en fit promesse de sa bouche, selon qu'il auoit fait par lettres auparauant. Suiuant quoi furent conduits de Paris à Chalons, à Metz, & à Mezieres des canons & munitions en grande quantité. Plusieurs cornettes de cauallerie furent enuoyees de ce costé-la, pour au besoin les faire passer vers Juilliers au secours de ces Princes Alemans. Sur la fin de No-

1609 uembre, le Comte de Mansfeld enuoyé en France de la part de l'Electeur de Saxe pria le Roi de ne se messer en la guerre de Iuilliers pour les Princes: mais il n'eust responce selon son desir.

1610 Av commencement de l'annee, le Roi enuoya le sieur de Boisize en Ambassade vers les Princes Alemans assemblez en grand nombre auec les deputez de quinze villes d'Empire, en la ville de Hale en Suaube, où fut arresté le nombre des troupes que chascun deuoit fournir pour le siege de Iuilliers. Le Roy promet par son Ambassadeur huit mille hommes de pied, deux mille cheuaux, des Canons & munitions : à condition qu'il ne se feroit aucun changement de religion dedans les pays de Iuilliers, & que les Catholiques Romains seroyent maintenus es mesmes priuileges dont ils iouyssoyent durant la vie du dernier Duc. Ceste assemblee finie, l'on ne parla plus en France & ailleurs que de leuee d'hommes pour la guerre de Iuilliers, la maison d'Austriche bandee tout ouuertement contre l'Electeur de Brandebourg & le Palatin de Neubourg soustenus par les Rois de France, de la grand' Bretagne, par les Princes Protestans, Estats des Prouinces vnies, & plusieurs villes d'Empire.

Le Mareschal d'Ornano decedé à Paris, le Roi fit le sieur Desdiguieres Mareschal de France, & le renuoya en Dauphiné, pour y dresser vne armee, & traiter auec le Duc de Sauoye. D'autrepart le Colonel Galati fit vne leuee de six mille Suisses, qui se rendirent en France sur la fin du mois d'Avril, au mesme temps furent tirez de l'Arsenal de Paris cinquante canons, auec pouldres, boulets, & toutes sortes de munitions necessaires pour vn si grand attirail, lequel fut conduit par eau à Chalons en Champagne.

Par toutes les prouinces le tambour battoit : on n'entendoit parler que de commissions pour leuer gens de pied, de cheual, pionniers, cheuaux d'artillerie. En fin tout s'achemine au rendez-vous sur la frontiere de Champagne, tellement qu'en peu de temps toute ceste prouince-là se vid pleine de gendarmerie.

En

La Roine desiroit estre sacree, couronnee, & faire son entree Royale dedans Paris. Le Roi vouloit aussi que ceste ceremonie se fist deuant son depart pour la guerre de Iuilliers qu'il affectionnoit tant, le temps lui estant cher plus que toute autre chose, ce disoit-il: pource que par toute la Flandre on leuoit gens de guerre pour l'Archeduc Leopold, & le marquis Spinola se vantoit d'auoir les moyens d'empescher l'armee Françoise de secourir Juilliers. La semaine deuant Pasques le Sacre de la Roine fut resolu, & le iour de son entree à Paris prins au cinquiesme de Mai. Le Parlement alla se tenir aux Augustins. Le preuost des marchans & les Escheuins s'employerent aux preparatifs de l'entree auec extreme diligence, & supplierent le Roy que le iour arresté fust remis à la fin de Mai, à cause de la briefueté du temps, pour acheuer ce qui estoit commencé. Prest, ou non prest (dit le Roy) le couronnement se fera le 13. de Mai, & l'entree le dimanche ensuiuant. Ce que l'on fit publier par tous les bailliages & seneschaussees : mesmes auec trompettes par les places publiques de Paris. 1610

La Roine ayant esté sacree & couronnee à saint Denis par le Cardinal de Ioyeuse ce treiziesme de Mai, qui estoit vn ieudi, auec toutes sortes de magnificences Royales, reuint à Paris en grand' pompe, où chascun se preparoit à voir merueilles le Dimanche suiuant à l'entree de la Roine en Maiesté Royale. Le Roi deuoit incontinent apres ceste grande esiouissance & solennité s'acheminer vers son armee. Ayant eu auis que le Pape lui enuoyoit vn Nonce extraordinaire, il lui mande qu'il ne prinst la peine de venir à Paris, ains allast l'attendre à Mouson, où il se rendroit dedans le vingtiesme du mois. Sur vn rapport que le marquis Spinola Lieutenant des Archiducs se vantoit de lui empescher le passage auec trente mil hommes, & de donner bataille, il essaya sa cotte d'armes de velours pers toute parsemee de fleurs de lis en broderie d'or de la grandeur d'vn sol, qu'il auoit fait faire expres, pour s'en parer au iour d'vne bataille. Nous verrons, dit-il, s'il sera homme de parole. Sur ce vn Seigneur ayant

1610 dit que Spinola estoit Geneuois: Oui, repart le Roy: mais il est soldat.

Ce vendredi 14. tout le matin & vne partie de l'apresdisnee, le Roi parla à toutes sortes de personnes pour les affaires qui se presentoyẽt, & apercevoir en lui quelques changemens, comme presages & auantcoureurs du mal suruenu tost apres. Plusieurs discours ont esté publiez sur ce suiet, le sommaire contenant que le Roy estoit menacé de grand meschef ce iour-la. Ce Prince eschappé de merueilleux dangers en sa vie, son heure aprochãt se laissa emmener par le destin. Entre trois & quatre heures apres midi, auant que monter en son carosse pour aller à l'Arsenal, il caressa la Roine plus fort affectueusement, & lui dit adieu par trois fois, la baisant. Entré en son carosse il print la principale place: le Duc d'Espernon se mit à sa main droite. A la portiere du mesme costé estoyent le Mareschal de Lauerdin & de Roquelaure: à l'autre le Duc de Montbazon: le Marquis de la Force au deuant du carosse, Liancour son premier escuyer & le marquis de Mirebeau. Il ne voulut point estre suiui de ses gardes, enuoya le Capitaine d'iceux au Palais, le lieutenant malade, l'Enseigne estant allé trouuer le premier President. Estant sorti du Louure, & deuant l'hostel de Longue-ville, il renuoya tous ceux qui le suiuoyent, dit au cocher estant à la croix du tirouer, Allons au cœmetiere S. Innocent. Il fait ouurir son carosse de tous costez, quitte le manteau pour mieux descouurir son flanc. L'execrable parricide (dont nous sommes contrains de parler, du nom duquel il ne faut pas souiller ceste histoire) resolu d'executer ce iour-la son cruel & damnable dessein, demeura longuemẽt au Louure assis sur les pierres de la porte où les laquais attendent leurs maistres. Il pensoit faire son coup entre les deux portes: mais voyant le Duc d'Espernon en la place où il cuidoit que le Roy se deuoit mettre, coupant chemin il alla vistement l'attendre en vne des petites boutiques vers S. Innocent en la rue de la Feronnerie. En ceste rue sont plusieurs loges & boutiques qui ioignent la muraille du cœmitiere de S. Innocent. Le Roy Henri II. estãt à Compiegne l'an 1554. le 14. iour de Mai, considerant qu'icelle rue estoit de la

de la croisee de Paris, & le passage ordinaire des Rois allans du Louure aux Tournelles, & que les boutiques la rendoyent plus estroitte, incommode & mal aisee, commanda qu'elles fussent demolies & abbatues. L'Edict fut verifié en Parlement, & l'execution negligee à nostre malheur. 1610

L'execrable parricide tout suant & eschaufé se coule au long de ces boutiques. Comme le carosse entroit en ceste rue il trouua à sa droite deux charrettes, l'vne chargee de vin, l'autre de foin laquelle fut cause que le carosse print fort sur la main gauche, s'arrestant à tout moment. Les laquaiz estoyent passez par le cœmitiere S. Innocent: & les Gētilshommes ne pouuoyent ioindre le carosse, entre lequel & les boutiques plusieurs personnes passerent. Quant au parricide, il veint par le mesme chemin, le manteau pendant sur l'espaule gauche, le cousteau en main, son chapeau dessus pour le couurir. Il s'acouragea par la posture du Roi, lequel auoit le bras droit sur le col au Duc d'Espernon, auquel il auoit donné vn papier pour lire, & le gauche sur l'espaule du Duc de Montbazon, lequel destournoit la teste pour ne sembler d'estre curieux d'escouter ce que le Roi disoit tout bellement au Duc d'Espernon & au Mareschal de Lauerdin touchant le passage de son armee. Sur ces propos l'execrable parricide voyant que le Roy lui descouuroit tout le flanc, & qu'vn valet de pied, qui seul pouuoit l'empescher, s'estoit arresté pour remettre sa iarretiere, passant son bras au dessus de la roue du carosse, lui donna deux coups de cousteau de telle vistesse que de l'vn d'iceux porté entre la sixiesme & la cinquiesme coste, l'artere veineuse fut fendue iusques au dessus de l'oreille gauche du cœur: de sorte que soudain ce grand Roi perdit la parole & la vie, le sang lui sortāt à gros flots par la bouche. Personne n'auoit veu fraper le Roi: & si ce parricide eust ietté sō cousteau, à peine eust on sceu qui auoit fait le coup: mais il ne peut iamais le lascher Les Seigneurs qui estoiēt dans le carosse en descēdirent incontinent, les vns s'empeschans à se saisir du parricide: & les autres autour du Roi. Mais vn d'entr'eux voyant qu'il ne parloit point, & que le sang lui sortoit par la bouche, comme a esté dit,

1610 s'escria, Le Roi est mort. Ce mot fut comme vn tremblement de terre en la grand' ville de Paris, & seroit impossible de representer le dueil, la frayeur, l'horreur & l'espouuante qui frapa grands & petits par tout. Là dessus vn autre Seigneur s'auisa de crier plus haut, que le Roi n'estoit que blessé, & qu'vne foiblesse l'auoit saisi. L'on demande du vin, & tandis que quelques habitans se diligentent d'en aller querir, on abat les portieres du carosse, & dit-on au peuple que le Roi n'estoit que blessé, & qu'on le remenoit vistement au Louure pour le faire penser. En ce trouble, tel que chascun peut penser, les grands prouueurent à ce qu'ils iugerent plus conuenable, pour empescher esmotion & souleuement.

Le premier President asseuré de la verité des choses, & en quel estat estoit la Roine, assistee du Chancelier & autres, fit promptement assembler les chambres, & à l'instance du Procureur general prononça par aduis de tout le conseil l'arrest suiuant. Sur ce que le Procureur general du Roi a remonstré à la Cour que le Roi estant presentement decedé, par vn tres-cruel, tres-inhumain & tres-detestable parricide, commis en sa personne sacree, il estoit necessaire prouuoir aux affaires du Roi regnant & de son Estat, requeroit qu'il fust promptement donné ordre à ce qui concernoit son seruice, & le bien de son Estat, qui ne pouuoit estre regi & gouuerné que par la Roine, pendant le bas aage dudit Seigneur son fils, & qu'il pleust à la Cour la declairer Regente, pour estre prouueu par elle aux affaires du Royaume : la matiere mise en deliberation, ladite Cour a declairé & declaire ladite Roine mere du Roi regente en France, pour auoir l'administration des affaires du Royaume pendant le bas aage dudit Seigneur son fils, auec toute autorité & puissance. Fait en Parlement le quatorziesme de Mai 1610.

CE



CE QVI S'EST PASSE' LE RESTE *de l'an 1610. & les suiuans de plus memorable en France depuis l'Auenement du Roi* LOVYS XIII. *iusques à sa maiorité, durant la Regence de sa Mere.*

LES Princes, Officiers de la Couronne, Gouuerneurs des Prouinces & places frontieres, qui estoyent presques tous à Paris, se rendirent au Louure, & apres le serment de fidelité presté au Roi & à la Regente sa mere, plusieurs d'iceux eurent commandement de se retirer en diligẽce en leurs gouuernements, afin de prouuoir à tout ce qui pourroit y suruenir. La nuict de ce iour funeste passe sans bruit, quoi que chascun fust en pieds : à cause du bon ordre donné par tout.

Le Samedi 15. la Cour assemblee aux Augustins fut auertie sur les dix heures que le Roi estoit parti du Louure, monté sur vne petite hacquenee blanche, accompagné des Princes, Ducs, Seigneurs, & officiers de la Couronne, & grand nombre de Noblesse, tous à pied: La Roine en son Carosse, suiuie des Princesses & Duchesses, deputa quelques vns de son corps pour le receuoir à la porte du cloistre en rue, où le Roy mit pied à terre, & la Roine sa mere toute voilee d'vn crespe noir. Entrez, apres auoir pris place, la Roine dit ces mots à l'assemblee composee de deux Princes du sang, de six Pairs Laics & de quatre Ecclesiastiques, de trois Mareschaux, du Chancelier, de plusieurs grands Seigneurs, de quatre Cardinaux, de quatre presidents, & de cinq Euesques, de quelques Conseilliers d'Estat, de six vingts & quatre conseilliers de Parlement: Messieurs, ayant pleu à Dieu, par vn si miserable accident retirer à soi nostre bon Roy mon Seigneur (la parole lui faillit là dessus, iettant larmes & souspirs, puis se reprint) ie vous ai amené le Roi mõ fils,

1610 pour vous prier tous d'en auoir le soin que vous estes obligez, pour ce que vous deuez à la memoire du pere, à vous-mesmes, & a vostre pays. Ie desire qu'en la conduite de ses afaires il suiue vos bons auis & conseils. Ie vous prie de les lui donner tels que vous auiserez en vos consciences pour le mieux. Sur ce estant descendue pour se retirer, & retenue par instãtes prieres de l'assemblee, elle reprint sa place. Alors le Roi aagé de 9. ans, 7. mois, 18. iours, dit & pronõça d'vne royale grauité, ces mots: Messieurs, Dieu ayãt retiré à soi le feu Roi mõseigneur & Pere, par l'auis & conseil de la Roine ma mere, Je suis venu en ce lieu, pour vous dire à tous qu'en la cõduite de mes affaires, ie desire suiure vos bons conseils, esperant que Dieu me fera la grace de faire mon proufit des bons exemples & instructions que i'ai receuës de mon Seigneur & pere. Je vous prie donc de me donner vos bons auis, & deliberer presentement sur ce que i'ai commandé à monsieur le Chancellier vous representer.

La harangue du Chancellier fut, apres la louange du Ieune Roy, vne declaration de l'intention du feu Roi touchant la regence du Royaume par lui laissee à la Roine. Apres lui parlerent le premier President, & le Procureur general; puis le Chancelier mõta vers le Roi, receut sa volonté: descendu print l'auis de messieurs les Presidents, remonté celui des Princes Ducs & Pairs: en apres de l'autre costé, des Prelats, puis redescendu de ceux qui estoyent en bas, & des Conseilliers: quoi fait & retourné en sa place, il prononça l'arrest qui s'ensuit. Le Roy seant en son lict (ou Lis) de iustice, par l'auis des Princes de son sang, autres Princes, Prelats, Ducs, Pairs, & Officiers de sa Couronne, oui & ce requerant son Procureur general, a declairé & declaire conformément à l'arrest donné le iour d'hier en sa Cour de Parlement la Roine sa mere regente en France, pour auoir soin de l'educatiõ & nourriture de sa personne, & l'administration des affaires de son Royaume, pẽdant son bas aage. Et sera le present arrest publié & enregistré en tous les balliages, seneschaussees, & autres sieges Royaux du ressort de ladite Cour, & en toutes les autres Cours de Parlement de son Royaume. Puis le Roi & la Roine se retirerent en mesme

me ordre, le peuple les accueillant depuis le Palais iusques au Louure par toutes les rues & places auec acclamations & voix meslees de pleur & de ioye, chascun criant, Viue le Roi. En mesme instant les boutiques de Paris furent r'ouuertes, les gardes renuoyez aux faux-bourgs, & contre l'opinion commune des estrangers qui estoyent lors en Cour, vne si grande tranquillité se vid dedans Paris, qu'il ne s'en peut imaginer vne pareille, & en suite par toutes les villes de France. Ceux qui s'estoyent saisis de quelques places (cuidans que la guerre fust ouuerte) se contenterent tost apres de la declaration du Roi defendant le port d'armes à tous ses suiets. 1610

Les iours suiuans, quelques Presidens & Conseilliers commis pour la confection du proces de l'execrable parricide, le vingtseptiesme iour de Mai le Greffier de la Cour, en presence des Presidens & de plusieurs Conseilliers lui prononça son arrest: contenant apres la narratiue ordinaire, ces mots, Dit a esté que ladite Cour a declairé & declaire ledit N. deuëment atteint & conuaincu du crime de leze Maiesté diuine & humaine, au premier chef, pour le tres-meschant, tresabominable, & tres detestable parricide commis en la personne du feu Roi Henri IIII. de tresbonne & tres-louable memoire. Pour reparation duquel l'a condamné & condamne faire amende honorable deuant la principale porte de l'Eglise de Paris, où il sera mené & conduit dans vn tombereau: là nud en chemise, tenāt vne torche ardante, du poids de deux liures, dire & declairer, que malheureusement & proditoirement, il a commis ledit tres-meschant, tres-abominable, & tres-detestable parricide, & tué ledit Seigneur Roi de deux coups de cousteau dans le corps, dont se repent, demande pardon à Dieu, au Roi & à iustice: de là conduit à la place de Greve, & sur vn eschafaut qui y sera dressé tenaillé aux mammelles, bras, cuisses, & gras des iambes; sa main dextre, y tenant le cousteau duquel a commis ledit parricide, arse & bruslee de feu de soulfre; & sur les endroits où il sera tenaillé, ietté du plomb fondu, de l'huile bouillante, de la poix resine bruslante, de la cire & du soulfre fon-

1610 dus ensemble. Ce fait, son corps tiré & desmembré à quatre cheuaux, ses membres & corps consumez au feu, reduits en cendres iettees au vent. Le reste de l'arrest concerne les parens du parricide, lequel auant l'execution, fut pour reueler ses complices appliqué à la question des brodequins. Ce qui s'y passa est sous le secret de la Cour. En l'execution de l'arrest ce mesme iour, l'on n'entendit de l'execrable parricide que blasphemes, propos de desespoir, cris espouuantables. D'autrepart, grands & petits le maudissoyent tellement qu'en ce supplice, horrible en toutes sortes, n'aparut qu'vne effroyable, mais iuste, indignation de Dieu & des hommes sur ce furieux & à iamais detestable parricide.

Le mesme iour de l'execution, pource que ce malheureux en toutes ses responses aux demandes que plusieurs Ecclesiastiques lui auoyent faites à diuers iours sur les inductions qu'il auoit eües de perpetrer tant de crimes en ce crime de lese Maiesté diuine & humaine au premier chef, s'aidoit subtilement des maximes de Iean Mariana Iesuite, Espagnol, & autres qui ont escrit, Qu'il estoit permis de tuer les Rois; auant que proceder de nouueau à la defense de tels liures, la Cour voulut auoir l'auis de la faculté Theologique de Sorbonne, & enioignit aux Doyen & Syndic d'icelle faculté d'en faire la conuocation. Suiuant quoi la faculté s'assembla au College de Sorbonne, où elle fit la censure suiuante.

L'AN de nostre Seigneur mil six cens dix, la sacree Faculté de Theologie, n'ayant peu tenir sa congregation generale & ordinaire le premier ni le second iour de Iuin (à cause des festes de Pentecoste, & des deputez d'icelle Faculté, assemblez pour donner leur aduis sur l'affaire qui se presentoit) la remit & transfera au quatriesme Iuin, auquel iour elle fit assembler au college de Sorbonne tous les Docteurs, en vertu de l'obeissance par eux iuree à ladicte Faculté, pour (apres auoir celebré la Messe du sainct Esprit, ainsi que l'on a de coustume) deliberer sur l'execution d'vn Arrest de la Cour de Parlement, dont la teneur ensuit:

LA

LA COVR, les grand' Chambre, Tournelle, & de l'Edit assemblez, procedant au iugement du procés criminel & extraordinaire fait à la requeste du Procureur general, pour le tres-meschant, tres-cruel, & tres-detestable patricide commis en la personne sacree du Roi Henri IV. Ouy sur ce le Procureur general du Roy, A ORDONNÉ & ordonne, qu'à la diligence des Doyen & Syndic de la Faculté de Theologie, ladite Faculté sera assemblee au premier iour, pour deliberer sur la confirmation du decret d'icelle, du treziesme Decembre, mil quatre cens treze, resolu par la Censure de cent quarante vn Docteurs de ladicte Faculté, depuis authorisé par le Concile de Constance, *qu'il n'est loisible à aucun, pour quelque cause & occasion que puisse estre, d'attenter aux personnes sacrees des Rois & autres Princes souuerains*, & que le decret qui interuiendra en ladicte Faculté, ayans assisté à ladite deliberation, ensemble par tous les Bacheliers qui sont au cours de Theologie, pour ledit decret communiqué audit Procureur general, & veu par ladicte Cour, estre par elle ordonnee ce que de raison. Fait en Parlement le vingtseptiesme Mai mil six cens dix. *signé Voisin*. 1610

POVR satisfaire auquel arrest, ordonnant chose si iuste & necessaire, ladicte Faculté en premier lieu a faict assembler ses deputez, & depuis traicté ledict affaire en la Congregation generale, en laquelle ayant consideré qu'elle est obligee donner son aduis & censure doctrinale à tous ceux qui la demandent, que l'Vniuersité de Paris depuis la premiere fondation, a tousiours esté la mere & la nourrice d'vne tres-bonne & tres-salutaire doctrine : que le bien & repos public prouient de l'ordre : & que l'ordre, apres Dieu, depend du salut des Rois & des Princes; qu'il appartient seulement au Prince ou à la puissance politique d'vser du glaiue, comme il est escrit aux Romains 13. que depuis quelques annees, certaines opinions estrangeres, seditieuses & impies, ont tellement peruerti l'esprit de plusieurs hommes, qu'ils n'ont eu horreur souiller les Rois & les Princes du nom execrable de Tyran, & en consequence d'vn si detesta-

1610 ble pretexte, comme aussi sous couleur d'aider ou auancer la pieté, la religion, ou le bien public, de conspirer contre leurs personnes sacrees, & d'ensanglanter leurs patricides, d'vn sang qui est si cher & de si grand prix: & consequemment d'ouurir la porte à toutes sortes de meschancetez, perfidies, desloyautez, fraudes, tromperies, surprises, trahisons, meurtres: carnages mutuels des peuples, aux ruines, saccagemẽs, & razemens des villes, Prouinces, & Royaumes tres-florissans: bref à vne infinité de crimes abominables, causez par les guerres tant ciuiles qu'estrangeres: finalement conoissant que telles opinions pestilentieuses & diaboliques en ce temps rendent ceux qui se sont separez de l'Eglise Catholique, Apostolique Romaine, obstinez en leurs erreurs, & leur font fuir les Religieux, Docteurs & Prelats catholiques, bien qu'ils soyent innocens, comme s'ils enseignoyent & autorisoyent vne si pernicieuse doctrine: toutes lesquelles raisons & autres semblables, apres auoir esté diligemment examinez, LADITE FACVLTE' d'vn commun accord, & d'vne ferme resolution, deteste & condamne telles doctrines estrangeres & seditieuses, comme impies, heretiques, ennemies de la societé humaine, de la paix & tranquillité publique, & de la Religion Catholique: en foi & tesmoignage de quoi, elle a estimé deuoir renouueller son ancien decret, conclu & resolu y a deux cens ans, par l'aduis de cent quarante & vn Theologiens, sur la condamnation de ceste proposition execrable:

VN TYRAN, *quel qu'il soit, peut & doit licitement & meritoirement estre occis par vn sien Vassal ou suiet, quel qu'il soit, par tous moyens, principalement par secrettes embusches, trahisons, flatteries, & autres telles menees, nonobstant quelque foi ou serment que le suiet puisse auoir auec le Tyran: sans aussi que sur ce faict, le suiet doiue attendre la sentence ou le mandement de Iuge quelconque.* Surquoy ensuit la Censure de la Faculté.

CESTE proposition prise ainsi generalement, & selon la signification de ce mot TYRAN, est vn erreur contre la foi Catholique, contre la doctrine des bonnes mœurs, & contre le commandement de Dieu, *Tu ne tueras*

ras point, (ce que la glose interprete de propre authorité, c'est à dire, sans le commandement du Magistrat) pareillement elle contreuient à ce que dit nostre SAVVEVR, *Tous ceux qui auront pris le glaiue* (ce que la mesme glose explique de propre authorité) *periront par le glaiue.* D'auantage, ceste proposition tend à l'entiere subuersion & ruine de tous les Estats, Princes & Rois du monde, elle ouure encor le chemin à plusieurs autres meschancetez, aux tromperies, trahisons, violements de foi, & de son serment, & generalement donne licence aux subiets à toutes sortes de desobeissances contre leur Seigneur, mesmement à la desloyauté & defiance des vns à l'endroit des autres, & par consequent à la damnation eternelle. Au surplus, quiconque maintient opiniastrement vn tel erreur, & plusieurs autres qui peuuent estre induits de ceste proposition generale, est heretique, & doit estre puni comme tel, mesmement apres sa mort, suiuant ce qui est noté au decret, Cause vingt-troisiesme, Question cinquiesme, &c. Fait l'an mil quatre cens treize le Mecredy treiziesme Decembre. 1610

LA susdite Censure de la faculté de Paris a esté confirmee au Concile de Constance, en la Session quinziesme, l'an mil quatre cens quinze, le sixiesme iour de Iuillet en ces propres termes. LE SAINCT CONCILE voulant employer tout son soin & estude à l'extirpation des erreurs & heresies qui pullulent en diuers endroits du monde, selon qu'il y est obligé, & mesme ayant esté assemblé pour cest effect, estant bien informé que depuis quelque temps l'on dogmatize & publie certaines propositions merueilleusement scandaleuses, erronees en la foi, & aux bonnes mœurs, & qui ne tendent qu'à renuerser tout l'ordre & l'estat des Republiques, entre lesquelles propositions cette-ci a esté rapportee, VN TYRAN, quel qu'il soit, peut & doit licitement & meritoirement estre occis par vn sien vassal ou suiet, quel qu'il soit, mesmement par secrettes embusches, trahisons, flatteries, & autres telles menees, nonobstant quelque foi ou serment que le suiet puisse auoir auec le Tyrã, sans aussi que sur ce fait le suiect doi-

1610 ue attendre la sentence ou le mandement de Juge quelconque. OR LE SAINT CONCILE ayāt vn singulier desir de s'opposer à cest erreur, & de l'extirper du tout, apres auoir meurement deliberé, declare, arreste, & definit, que ceste doctrine est erronee en la foi & aux bonnes mœurs, & partant l'a reprouué & condamné comme heretique, scandaleuse, ouurant le chemin à toutes sortes de fraudes, tromperies, deceptions, mensonges, trahisons, & pariures. Declaire en outre, arreste & definit que tous ceux qui defendent opiniastrement ceste pernicieuse doctrine, sont heretiques, & comme tels qu'ils doiuent estre punis conformément aux saincts Canons.

PARTANT, la sacree Faculté, apres auoir exactement & soigneusement examiné les opinions de tous les Docteurs en general, & de chacun en particulier, est d'aduis premierement, que l'ancienne Censure de ladite Faculté, confirmee par le Concile de Constance, soit non seulement renouuellee, mais aussi bien imprimee en l'esprit de tous les hommes : Secondement, que c'est chose seditieuse, impie & heretique, d'attenter & mettre les mains violentes sur les sacrees personnes des Rois & Princes, quelque pretexte que tout suiect, vassal ou estranger quelconque puisse prendre ou recercher. En troisiesme lieu, elle veut & arreste que tous les Docteurs & Bacheliers en Theologie, au iour que l'on a de coustume faire serment de garder les Statuts & Articles de ladite Faculté, iureront aussi & promettront sous leur seing, d'enseigner la verité de ce decret, soit lisant la Theologie, ou preschant la parole de Dieu. En quatriesme lieu, que ce present acte sera imprimé & publié, tant en Latin qu'en François.

Par commandement de Monsieur le Doyen, & de la tres-sacree Faculté de Theologie.

De la Cour, auec son paraphe.

Extraict

1610

Extraict des Registres de Parlement.

VEV par la Cour, les grand' Chambre, Tournelle, & de l'Edict assemblees, le decret de la Faculté de Theologie assemblee le 4. du present mois de Iuin. Suiuant l'arrest du XXVII. de Mai precedent, sur le renouuellement de la Censure doctorale de ladicte Faculté faicte en l'an M.CCCC.XIII. confirmé par le S. Concile de Constance: Que c'est heresie pleine d'impieté de maintenir, qu'il soit loisible aux subiets ou estrangers, sous quelque pretexte & occasion que puisse estre, d'attenter aux personnes sacrees des Rois & Princes souuerains, le liure de Mariana, intitulé *De Rege & regis institutione*, imprimé tant à Mayence qu'autres lieux, contenant plusieurs blasphemes execrables contre le feu ROI Henri III. de tres-heureuse memoire, les personnes & Estats des ROIS & Princes souuerains, & autres propositions contraires audit decret: Conclusions du procureur general du ROI: La matiere mise en deliberation,

Ladite Cour a ordonné & ordonne que ledit decret du quatriesme du present mois de Iuin sera registré es registres d'icelle. Ouy & ce requerant le Procureur general du ROI, & leu par chacun an, à pareil iour quatriesme Iuin en l'assemblee de ladite Faculté, & publié au premier iour de dimanche es prosnes des parroisses de ceste ville & fauxbourgs de Paris. Ordonne que ledit liure de Mariana sera bruslé par l'executeur de la haute Iustice deuant l'Eglise de Paris, & a fait & fait inhibitions & defenses à toutes personnes de quelque estat, qualité & conditions qu'elles soyent, sur peine de crime de leze Maiesté, d'escrire ou faire imprimer aucuns liures & traictez cõtreuenans audit decret & arrest d'icelle. Ordonne que copies collationnees aux originaux dudit decret & present arrest seront enuoyees aux balliages & seneschaussees de ce ressort pour y estre leuës & publiees en la forme & maniere accoustumee. En oultre es prosnes des paroisses des villes, fauxbourgs & autres bourgs, le premier dimanche du mois de Iuin. Enioint aux baillifs & seneschaux proceder à ladite publication & aux

1610 substituts du procureur general du ROI tenir la main à l'execution, & certifier la Cour de leurs diligences au mois. *Fait en Parlement* ce VIII. de Iuin, 1610. & executé ledit iour.

Le parricide execrable estoit ennemi iuré de la Religion pretendue reformee, de tous ceux qui en faisoyent profession, auoit esté Capucin quelque temps, & pretendoit par fois à se faire disciple des Jesuites. Entre autres responses siennes il y en a vne contenant ces mots enregistrez par le Mercure François. Ayant demandé à voir vn papier qu'il auoit lors de sa prise, où estoyent peintes les armes de France, & à costé deux lions, l'vn tenant vne clef, & l'autre vne espee, dit qu'il l'auoit aporté d'Angoulesme auec celle intention de tuer le ROI: surce qu'estant en la maison d'vn nommé Beliard, il auoit entendu que le Nonce auoit de par le Pape dit au ROI, que s'il faisoit la guerre (de Iuilliers) il l'excommunieroit : que le ROI auoit reparti, que ses predecesseurs auoyent mis les Papes en leur throne, & que s'il l'excommunioit le ROI le degraderoit. Ce qu'ayant entendu il s'estoit resolu du tout de le tuer : & à ceste fin auoit escrit de sa main au dessus de ces deux lions, *Ne souffre pas qu'on face en ta presence Au nom de Dieu aucune irreuerence.* C'est aux sages qui sçauent la plupart des secrets de ceux qui mettent les parricides en besongne, d'en aduertir les Princes qui y ont plus d'interest. Mais l'on remarqua qu'au temps de l'execution du desesperé, duquel nous n'auons parlé que trop, plusieurs fanatiques & supposts de l'esprit meurtrier ne parloyent que d'assassiner les ROIS. On les emprisonna dans la conciergerie de Paris, où ils furent amenez de diuers endroits. Mesmes vn ieune enfant, aagé d'enuiron douze ans fut serré & condamné à mort, pour auoir dit qu'il tueroit volontiers le ROI Louys XIII. Il appella de ceste sentence. Les longues prisons lui seruirent & à d'autres plus aagez de medecine qui purgea leur frenesie. Vn Gentilhomme estant à Estampes pour s'estre licencié de trop parler de ces affaires, ne fut gardé que deux iours, & eut la teste tranchee.

Mais sortons de ceste cauerne d'assassins, pour ouir les deux premieres declarations que le ROI fit par le Conseil de la

de la Roine regente sa mere, & des Princes de son sang: 1610
L'vne sur l'Edit de pacification, & l'autre sur la defense du port d'armes Escoutons celle de la paix. LOVYS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Nauarre, A tous ceux qui ces presentes lettres verront, Salut. Depuis le malheureux & detestable assassinat de nostre treshonoré Seigneur & pere le Roi dernier decedé, que Dieu absolue, la Roine regente, nostre tres honoree dame & mere, ayant tousiours les larmes aux yeux, & la tristesse au cœur, n'a toutesfois laissé de trauailler incessamment, auec tres grande magnanimité & prudence, pour empescher que cest accident si funeste ne fust d'aucun preiudice à nostre personne & dignité, ni à ce Royaume, ni à nos sujets, se tenant obligee à ce deuoir, non seulement pour l'affection naturelle qu'elle nous porte, mais aussi pour auoir esté declairee Regente, & en ceste qualité chargee du soin & administration des affaires du Royaume, par les voix & suffrages des Princes de nostre sang, autres Princes, Prelats, Pairs, principaux Officiers de la Couronne, & gens de nostre Parlement, assemblez tous en icelui, nous y tenãt nostre lict de iustice. En quoi son trauail a esté si heureux, & l'affection de tous nos suiets, qui estoyent lors pres de nous, mesmes des habitans de nostre bonne ville de Paris, si grãde & sincere enuers nous, que n'auons rien à desirer en leur obeissance & fidelité, non plus qu'en la bonne & sage conduite de la Roine Regente nostredite treshonoree dame & mere. Ayans aussi esté auertis par les auis qui nous viennent chascun iour, qu'en tous les autres lieux & endroits de nostredit Royaume, tous nos subiets, tant Catholiques, que de la Religion pretendue reformee, de toutes qualitez, essayent par vne emulation louable, de se surmonter l'vn l'autre en promptitude d'obeissance, en actiõs & deportemẽs qui peuuent rendre quelque tesmoignage de leur fidelité & deuoir, dont nous auons tresgrande occasion de louër Dieu, & d'esperer, comme il lui a pleu du passé garantir ce Royaume de tresgrands perils, pour le faire fleurir par tant de siecles, qu'il veut encor par sa bonté prendre en protection nos ieunes ans, & nous donner loisir de croistre en pieté & vertu, pour employer quel-

1610 que iour à son honneur & gloire la grandeur en laquelle il nous a esleué. Ce que nous le prions de bon cœur vouloir faire, & nous inspirer tousiours les Conseils qui sont requis & necessaires, pour bien regir nos suiets en sa crainte, & les faire viure en paix, vnion & amitié les vns auec les autres, comme estant le vrai fondement duquel (apres Dieu) doit dependre la seureté & conseruation du Royaume : l'experience ayant apris aux predecesseurs Rois, que la fureur & violence des armes n'auoit pas seulement esté inutile pour faire retourner à l'Eglise Catholique Apostolique Romaine leurs suiets qui s'en estoyēt separez, mais plustost dommageable: qui fut cause qu'ils eurent recours par vn Conseil plus heureux à la douceur, en leur accordant l'exercice de ladite religion pretendue reformee dont ils faisoyent profession. A l'imitation desquels le defunct Roi nostredit treshonoré Seigneur & pere auroit fait l'edit de Nantes pour reconcilier tous ses suiets ensemble: l'obseruation duquel edit auec les reglemens faits en consequence d'icelui ont mis vn repos asseuré entre eux, qui a tousiours duré depuis sans aucune interruption. Au moyen dequoi, encore que cest edit soit perpetuel & irreuocable, & par ce moyen n'ait besoin d'estre confirmé par nouuelle declaration: neantmoins, afin que nosdits suiets soyent asseurez de nostre bienvueillance, & que nostre intention & volonté est de faire garder inuiolablement icelui Edit faict pour le bien & repos de tous nosdits suiets, tant Catholiques que de ladite Religion pretendue reformee:

Sçauoir faisons qu'ayant cest affaire esté mis en deliberation en nostre presence par la Roine regente nostre treshonoree dame & mere, Nous auons par l'aduis d'icelle, des Princes de nostre sang, autres Princes, Ducs, Pairs, Officiers de nostre Couronne, & plusieurs personnes notables de nostre Conseil dit & ordonné, disons & ordonnons, voulons & nous plait que ledit Edit de Nantes, en tous ses points & articles, ensemble les autres articles à eux accordez, les reiglements faits & les arrests donnez sur l'interpretation ou execution de l'edit, & en consequence d'icelui, soyent entretenus & gardez inuiolablement, & les contreuenants punis auec seuerité, comme perturbateurs du repos public : Enioignons

gnons

gnons à ceſt effect à tous nos Officiers d'y tenir ſoi- 1610
gneuſement la main à peine d'en eſtre reſponſables, & de faire punir leur negligence auec la meſme rigueur que la deſobeiſſance de ceux qui y contreuiendront, &c. Donné à Paris, le vingtdeuxieſme iour de Mai l'an de grace mil ſix cens dix. Signé LOVYS. & ſur le repli eſt eſcrit. Par le Roy, la Roine regente ſa mere preſente.

Ceſte declaration raſſeura beaucoup de gens de la religion, notamment à Paris, où l'on ſe ſouuient de la iournee S. Barthelemi 1572. Le iour que le ROI fut tué & le lendemain, aucuns s'enfuyans de Paris furent arreſtez, & ramenez en leurs maiſons. Car tout au contraire l'on n'entendoit en la bouche du peuple & de toutes qualitez paroles plus frequentes que celles-ci: Il faut viure en paix les vns auec les autres. Nous ne reconoiſtrõs autre commandement que celui du ROI & de la ROINE. Les exemples des troubles paſſez nous doiuent auoir fait ſages à nos deſpens. Que la iuſtice chaſtie le premier qui ſera ſeditieux. Aille à Charenton qui voudra, mais viuons en paix. Ces paroles furẽt ſuiuies de pareils effects: car deux iours apres la mort du ROI ceux de la religion continuerent d'aller faire leur exercice à Charenton, en telle tranquillité qu'auparauant, ſans qu'il y euſt aucun murmure. Nul d'eux n'eſtoit coulpable de l'aſſaſſinat deteſtable du feu ROI. Or pource qu'il y auoit en diuerſes prouinces des Seigneurs & Capitaines qui s'eſtoyent emparez de quelques places & penſoyent à les fortifier, vne autre declaration fut publiee, portant abolition de ce qui s'eſtoit paſſé, mais inionction auſſi de ſortir des places ſaiſies, & les reſtituer en l'eſtat qu'elles eſtoyent, ſur peine d'eſtre punis comme criminels de leſe Maieſté. Nul ne fut deſobeiſſant. Pluſieurs iours furent employez puis apres aux funerailles des ROIS, à ſçauoir premierement de ſon cœur que les Ieſuites emporterent à la fleche en Anjou, le ROI leur en ayant fait don en ſon plein viuant lors qu'il fonda leur College en icelle ville. Puis apres le corps du Roi Henri troiſieſme, tué au ſiege de Paris par vn Iacopin l'an 1592. le deuxieſme iour d'Aouſt, fut apporté de la ville de Compiegne en Picardie, où il auoit eſté mis en depoſt, & ſolennellement apporté dedans vn chariot d'armes couuert d'vn poiſle ou drap de ve-

1610 lours noir, croisé de satin blanc, & tiré par six cheuaux couuerts en dueil, suiui de plusieurs grands Seigneurs enuoyez exprez auec force Gentilshommes à ce conuoi. Ce corps amené vers Paris fut recueilli par vne nouuelle compagnie de grands Seigneurs suiuis de plusieurs des principaux de la Cour de Parlement, lesquels allerent à la rencontre, & fut porté dans son chariot à S. Denis, puis solennellement, le vingt-troisiesme iour de Iuin posé au sepulchre du Roi Henri second & de la Roine Catherine de Medicis ses pere & mere. Le premier de Iuillet ensuiuant fut enterré en toute pompe & solennité royale le corps du Roy Henri IV. surnommé le Grand: sur la mort & vie duquel, fort regretté des François, furent publiez diuers escrits, sermons, discours, harangues funebres. Il y eut force libelles mis en lumiere contre & pour les Iesuites, de la societé desquels estoit Mariana dont le parricide execrable auoit fueilletté le liure depuis censuré par la Sorbonne, condamné & brussé publiquement par la main du bourreau, suiuant l'arrest du parlement de Paris inseré ci-deuant.

Mais laissons les plumes, moins redoutables que les caniuets & cousteaux des parricides & de leurs maistres, pour considerer sommairement l'Estat de la France durant la minorité du Roi, & sous la prudente & paisible regence de la Roine sa mere, laquelle sollicitee par l'Ambassadeur d'Espagne de casser l'armee Françoise preste à marcher au secours des Princes Alemands qui pretendoyent la succession des Estats de Iuilliers, lui dit, Ne parlez pas de cela, ie n'abandonnerai iamais les alliez de la France. Sa parole fut suiuie de l'effect. Car elle fit deliberer au Conseil sur l'election d'vn chef, pour la conduite de douze mil hommes promis, commise & donnee au Mareschal de la Chastre, lequel du commencement la refusa, s'excusant sur sa vieillesse, & sur beaucoup d'occasions, mais au commandement de la Roine il l'accepta, Puis que l'on croyoit (dit-il) qu'il pouuoit faire encor quelque seruice pour l'honneur & la reputation de la France. En suite, la Roine regente se monstre tressoigneuse de tenir les Princes & les Grands en mesme intention & desir de maintenir l'Estat en paix, & les appeller

pellet tous aupres du Roy. Le Prince de Condé se rendit de Milan & des pays bas à Paris le 23. iour de Iuillet. Par le commandement de la Roine les Parisiens firent monstre en armes : & parmi ce peuple qui depuis treize ans n'auoit oui harquebuzade, en moins de huit iours se trouua plus de cent mil hommes bien armez, & fut-on contraint de leur defendre de tirer, les six heures du soir passees, tant ils s'y rendirent actifs: & leurs protestations ordinaires estoyent qu'ils ne recognoissoyent que le Roi & la Roine. Ce bruit naissoit de la suite extraordinaire des Princes & Seigneurs. La Roine ayãt descouuert l'occasion des desfiances, distribua les honneurs & charges à ceux dont elle recognoissoit le merite, augmenta les pensions à plusieurs; dont auint que toutes ces nouuelles espees rangees autour des Grands se retirerent incontinent ailleurs, & chascun se remit en son train tel qu'au temps du feu Roi; apres que la Roine leur eut remonstré que leur condition n'estoit changee ni amoindrie. Quant aux Parisiẽs, ils remirẽt leurs armes au rastelier. 1610

Apres cela furent reuoquez plusieurs edits & commissions qui estoyent à la foule du peuple, & quelques autres demeurerent en surseance. Les bastimens commencez par le feu Roy furent continuez. La main fut mise à celui du bois de Vincennes, & du college desseigné par le feu Roi, mais il ne le vid pas commencer. La premiere pierre y fut mise par le Roi Louys XIII. le 28. iour d'Aoust: & le mesme mit aussi quatre medailles, deux d'or pur, & deux d'argent doré aux quatre coings de ce Royal edifice. Onze iours au parauant il posa la premiere pierre au bastiment du chasteau de Vincennes : en laquelle comme en celle du college Royal furent grauez ces mots: En l'an premier du regne de Louys XIII. Roi de France & de Nauarre, aagé de neuf ans, & de la regence de la Roine Marie de Medicis sa mere, 1610. Au dessous sont les armoiries du Roi & de la Roine sa mere. Les Ambassadeurs extraordinaires des Rois, Princes & Potentats alliez de la Couronne vindrent à Paris faire les condoleances & souhaits au nom de leurs maistres tant au Roi qu'à la Roine. D'autrepart le Mareschal de la Chastre auec douze mil pietons Frãçois, deux mille cheuaux, & quelques canõs arriua au siege de Iuilliers le 18. iour d'Aoust. Dés se

1610 28. de Juillet precedent le Prince Maurice & le Prince d'Anhalt auoyent inuesti ceste place, & deuant la venue de l'armee Françoise emporté d'assaut deux bouleuards de la ville: ce qui donna plus de commodité aux Princes de faire dresser ses batteries contre le chasteau, pour le saluer de quarante Canons: tellement que 12. iours apres l'arriuee du Mareschal de la Chastre les assiegez demandent composition, se voyans sur le poinct d'estre forcez. Elle leur fut accordee le premier iour de Septembre. Le lendemain ils deslogerent: & tost apres le Mareschal reuint auec ses troupes en France.

Le ieudi 14. d'Octobre le Roy fit son entree à Rheims, & selon la coustume de ses predecesseurs y fut sacré auec toutes les solennitez & ceremonies en tel cas requises le Dimanche suiuant, en la grand' Eglise, où il presta publiquement le serment du Royaume auant qu'estre sacré, disant sur l'Euangile, ces mots, Ie promets au nom de Iesus Christ ces choses aux Chrestiẽs à moi suiets. Premierement ie mettrai peine que le peuple Chrestien viue paisiblement auec l'Eglise de Dieu. Outre, ie tascherai faire qu'en toutes vocations cessent rapines & toutes iniquitez. Outre, ie commanderai qu'en tous iugemens l'equité & misericorde ayent lieu, à celle fin que Dieu clemẽt & misericordieux face misericorde à moi & à vous. Outre, ie tascherai à mon pouuoir, en bonne foi, chasser de ma iurisdiction & terres de ma subiection tous heretiques denoncez par l'Eglise: promettant par serment de garder tout ce qui a esté dit. Ainsi Dieu m'aide, & ces saints Euangiles de Dieu. Apres disné, il receut à vespres le collier de l'ordre du S. Esprit, & fit le Prince de Condé Cheualier de ce mesme ordre. Le mercredi 20. parti de Rheims il alla à S. Marcoul, & toucha les escrouelleux, & sur la fin du mois se rendit à Paris, où il fut magnifiquement & ioyeusement receu de tous.

1611 Les premiers iours de Januier furent employez par la Roine à pacifier des querelles, soudain suruenues entre quelques Princes & grands Seigneurs. Craignant que la foire de S. Germain en fist naistre encores quelques vnes, elle ordõna qu'il n'y en auroit point en ceste annee 1611. Quelqu'vn lui dit que ce seroit occasiõ de banqueroutes: Il vaudra mieux, repartit elle, que 500. marchãs soyẽt ruinez

nez(ce qui n'auiendra pas)que la Frãce soit en troubles. 1611

En ce mois le Duc de Sully remit la Bastille entre les mains de la Roine & sa charge de Surintédãt des finãces par lui sagemẽt mesnagees & multipliees durant son administration au grãd contentement du feu Roi. Par vne longue lettre à la Roine il lui descouurit sa fidele & heureuse vigilance en ce maniement: de sorte qu'en 12. ans il auoit exstirpé la plus enracinee cõfusion qui fut iamais dedãs les finances de France: oultre l'espargne de 8. millions tous les ans, oultre le payement de toutes les charges, & de toutes despenses ordinaires de l'Estat, de tous les gages des Cours souueraines, de tous les gẽs de guerre, des garnisons, ambassades, maison du Roy, voyages, mariages, dons, presens, recompenses, & mille autres despenses trop longues à deschiffrer, il auoit sans augmentation de tailles ni d'imposts en ce Royaume, au contraire en les diminuãt, fourni encore d'extraordinaire pour les armees en la reprise d'Amiẽs, & la reductiõ de Bretagne, en la conqueste de Bresse & Sauoye, plus de 12. millions: pour l'acquit des debtes de Frãce creées par traitez & autrement, plus de 25. millions: pour le payement de celles de Suisse, Alemagne, Italie, & Angleterre, plus de trente millions: pour le payemẽt des pensions dedans & dehors le Royaume, plus de vingt quatre milliõs: pour le secours des prouinces estrangeres, plus de huict millions: pour le restablissement de l'artillerie, des fortifications, chemins & bastimens, plus de huit millions; pour le soulagement du pauure peuple, plus de six milliõs: pour mettre en thresor dans les cofres de la Bastille, ou laisser en depost entre les mains du thresorier de l'Espargne, plus de dixsept millions: pour satisfaire à plusieurs autres despenses, qui se peuuẽt aisémẽt verifier, plus de vingt milliõs: prouueu au rachapt du domaine de Frãce, & procuré l'execution d'icelui de iour en autre, mõtant plus de quarãte milliõs. Au commencement de Feurier, il quitta la Cour & se retira en sa maison de Sully sur Loire, ayãt serui pres de 17. annees, au contentement du feu Roy & mescontentemẽt de plusieurs de diuerses qualitez. Mais il ne pouuoit seruir qu'à vn: quoi faisant il estoit exposé à la malvueillance des autres en degré inferieur au Souuerain.

On ne parle les mois suiuans que de la damoiselle d'Es-

1611 couman emprisonnee à Paris & confinee entre quatre murailles au logis des filles repenties, pour auoir accusé quelques grands & petits d'auoir sceu quelque chose de l'assassinat du feu Roi, long temps deuant le coup, & en auoir communiqué auec le patricide execrable. Ce fut du bruit pour lors & rien que du bruit. Item, de Louys Gaufridi prestre, brullé vif l'onziesme iour d'Avril, par arrest du parlement de Prouence, pour crimes de rapt, seductions, impietez, magie, sorcellerie, & autres horribles abominations, continuees l'espace de quatorze ans. Tandis que l'on attendoit son execution, le sieur d'Esprade, modeste Gentilhomme, accordé en mariage auec la fille du president de Brasse, fut assassiné par derriere à coups de poignard, par le Cheualier de Montauroux, en la place des Prescheurs, deuant les yeux de trois mille personnes, sans qu'on peust retenir l'assassin. Vn ieune garçon tomba de dessus vn arbre en bas, & se creua. Item vne ieune damoiselle fut blessee d'vn coup de poignard, par le mesme cheuallier. Le meschant Gaufridi auoit predit ces malheurs à ceux qui le viendroyent voir.

Messire Achilles du Harlay ayant auec singuliere prudence, probité, fidelité, sincerité & autres vertus exercé tresdignement & assiduellement la charge de premier President au premier Souuerain siege & Parlement de la France, ne pouuant plus à cause de son grand aage, de son indisposition corporelle, & de la defaillance de sa veuë porter ce fardeau, pria la Roine d'y prouuoir & l'en descharger. Elle choisit le sieur de Verdun, premier president à Thoulouse, lequel en l'ouuerture de la Cour apres Pasques entra en audience: & chef du parlemẽt de Paris reprima d'entree & reforma les excés de plusieurs Officiers de iustice, courut sus aux Beriandiers, teneurs d'academies publiques de ieux de cartes & de dez, en fit emprisonner plusieurs, dont s'en descriuit vne defense tresexpresse du Roy & de la Cour de tenir tels brelands, & à toutes personnes de quelque qualité qu'elles fussent, de s'en entremesler en sorte quelconque. Cela fut fait le 30. de Mai & le 23. Iuin. Du commencement la defense fut tresbien obseruee. Mais peu apres quelques grands s'en dispenserent: tellement que telle confusion en l'Estat ne

s'est

s'eſt pas abolie 1611

En ce temps,il y eut apparence que le Duc de Sauoye attaqueroit ouuertement la ville de Geneue, en laquelle ſe rendirent quelques Seigneurs, Gentilshommes,Capitaines & ſoldats François de diuerſes Prouinces, pour la maintenir , ſi elle eſtoit aſſaillie,& la fortifierent en dehors.Apres quelques allees & venues le Duc ſommé par la Roine,(ſuiuant les declarations expreſſes du feu Roi, de garantir Geneue enuers & cõtre tous aſſaillans,comme compriſe au traité de la paix de Veruins,ſous le nom d'alliez des treize Cantons) ſentant que la deſpenſe qu'il faiſoit lors ne pouuoit lui ſeruir de gueres, licentia toutes ſes troupes par vne declaration qu'il fit expres publier.La citadelle de Bourg en Breſſe fut demantelee par commandement expres de la Roine.

Le Chapitre general des Jacopins, ſurnommez freres preſcheurs , fut aſſemblé à Paris au commencement de Januier, & y dura iuſques apres la Pentecoſte. Peu de iours apres ſe tint l'aſſemblee generale de ceux de la religion pretendue reformee,à Saumur,en laquelle apres plusieurs negotiations , allees & venues, pour reſolution & reſponſe de la Roine aux cahiers deſdits de la Religion aſſemblez par octroi expres du 2.de Mai,de ſix nommez la Roine choiſit les ſieurs de Rouvrai & la Milletiere pour deputez generaux des Egliſes en Cour,& octroya à ceux de la religion les villes & places de ſeurté pour le terme de cinq ans à compter du premier iour de Ianuier 1612. aux clauſes & conditions du breuet du dernier Apvril 1598. Leur cahier reſpondu par la Roine , & leu en l'aſſemblee,il y eut quelques difficultez propoſees au deputé enuoyé par la Roine,leſquelles demeurerent indeciſes. Seulement auertit il ceux de ladite aſſemblee qu'il auoit charge de leur dire,que toutes leurs requeſtes , qui ſeroyent de iuſtice, leur ſeroyent touſiours fauorablement reſpondues , & tout ce qui leur auoit eſté promis payé. A quoi l'Aſſemblee obeit,& ſe ſepara,chaſcun ſe retirant d'où il eſtoit parti. Le liure intitulé le Myſtere d'iniquité , ou l'hiſtoire de la Papauté , dreſſé par Philippe de Mornay , Sieur du Pleſſis , fut lors publié, cenſuré toſt apres par la Sorbonne , & menacé de reſponſe entiere,

1611 mise en lumiere par le docteur Coeffeteau l'an 1614.

Au mois de Juin l'edit du feu Roi contre les duels fut eludé par les duellistes, qui s'auiserent de l'inuention des rencontres, sans plus s'entr'appeller pour se battre en duel. Nouuelle declaration doncques fut faite, verifiee en Parlement l'onziesme de Juillet mettant ce subterfuge au rang des defis & duels formez par appel en ce mesme mois de Juillet, par declaration expresse & par l'aduis de la Regente. Le Roy voulut que son peuple fust deschargé de tout ce qu'il lui pouuoit deuoir de toutes tailles, taillons & autres impositions, depuis & compris l'annee 1597. iusques & compris l'an 1602. Au mesme mois la ville de Trois en Champagne fut sollicitee en diuerses sortes de receuoir les Iesuites pour instructeurs de la ieunesse au college public. Apres force estrifs la porte du college fut close aux Jesuites.

Le Pape auoit beatifié Ignace Loyola, patriarche des Jesuites, & dés l'an 1609. & 1610. s'estoyent faits quelques sermons en Espagne, dont trois auoyent esté tournez depuis d'Espagnol en Frãçois par François Solier de la secte d'Ignace, imprimez à Poitiers auec approbation de M. le Heurt docteur de Sorbonne, sous ce titre, Trois excellentes predications prononcees au iour & feste de la verification du glorieux patriarche & bienheureux saint Ignace, fondateur de la compagnie de Jesus. A Poitiers par Antoine Menier Imprimeur & libraire ordinaire du Roi en l'Vniuersité. 1611. La Sorbonne ayant communication de ces trois sermons en censura quatre articles. *Le premier est*: Nous sçauons bien que Moyse portant sa baguette en main faisoit de tresgrands miracles en l'air, en la terre, en l'eau, es pierres, & en tout ce que bõ lui sembloit, iusques à submerger Pharaon auec son armee dans la mer rouge. mais c'estoit l'ineffable nom de Dieu, que le docte Tostat Euesque d'Avila dit auoir esté graué en ceste verge ou baguette, lequel operoit ces merueilles. Ce n'estoit pas si grand cas que les creatures voyant les ordonnances de Dieu leur souuerain Roi & Seigneur, souscrites de son nom, lui rendissent obeissance. Ce n'estoit pas aussi grand' merueille, que les Apostres fissent tant de miracles, puis que c'estoit au nom de Dieu par la vertu &

pouuoir

pouuoir qu'il leur auoit donné, le marquant de son cachet, In nomine meo dæmonia ejicient, linguis loquentur nouis, &c Mais qu'Ignace, auec sõ nom escrit en papier, face plus de miracles que Moyse, & autant que les Apostres, que son signet ait tant d'authorité sur les creatures, qu'elles lui obeissent soudain : c'est ce qui le nous rend grandement admirable. 1611

Le deuxiesme : Tandis qu'Ignace viuoit, sa vie estoit si graue, si saincte, & si releuee, mesmes en l'opiniõ du ciel, qu'il n'y auoit que les Papes, comme S. Pierre: les Imperatrices, comme la mere de Dieu: quelque Souuerain Monarque, comme Dieu le Pere & son Sainct fils, qui eussent le bien de la voir.

Le troisiesme : Sans doute les autres fondateurs des ordres Religieux furent enuoyez en faueur de l'Eglise, &c. *Nouissimè autem diebus istis loquutus est nobis in filio suo Ignatio, quem constituit hæredem vniuersorum:* c'est à dire, *Dieu a parlé à nous en ces derniers temps par son fils Ignace, lequel il a establi heritier de toutes choses.* Heb.1.chap.v.2. Et auquel Ignace ne manque autre poinct de louange, que, *per quem fecit & secula*, c'est à dire, *par lequel aussi Dieu le Pere a fait les siecles* c. creé le ciel & la terre.

Le quatriesme: le martyr Ignace portoit vne particuliere affection au S. Pere & Pape de Rome, comme au legitime successeur de Jesus Christ & son Vicaire en terre.

Voyons maintenant la *censure* des Docteurs de Sorbonne. Les quatre articles ci dessus meritoirement & sagement considerez, la Faculté ayant esgard que de paroles mal prononcees naissent des heresies : nonobstant l'intercession de M. André du Val, certifiant que les quatre articles ci dessus se pouuoyent interpreter pieusemẽt; elle a opiné & decreté sur le *premier* article, que ceste forme de parler, par laquelle le nom de la creature est esgalé au nom de Dieu Toutpuissant: les miracles faits au nom de Dieu amoindris: & finalement que les miracles qui n'estoyent pas encore certains, estoyent preferez à ceux que l'on deuoit tenir d'vne foi Catholique indubitable : estoit scandaleuse, erronee, blasphemante & impie.

1611 Quant au *second*, que ceste assertion, laquelle feint que Dieu reçoit quelque bien de la vision de la creature, est de soi detestable, fausse & manifeste heresie.

Quant au *troisiesme*, où l'on a approprié le texte de sainct Paul, Nouissimè autem, &c. à autre qu'à Iesus Christ; il est execrable, & retient du blaspheme & de l'impieté.

Quant au dernier article, il a deux parties contraires, l'vne desquelles destruit l'autre. La derniere à la verité est Catholique & approuuee, sçauoir que le Pape est le Vicaire de Iesus Christ en terre. Mais la premiere, sçauoir que le Pape est legitime successeur de Iesus Christ, c'est vne proposition manifestement fausse & du tout heretique. Signé C. Petit-Ian, curé de S. Pierre.

Ceste censure picqua François Solier disciple d'Ignace & traducteur des trois sermons Espagnols. Par vne longue lettre il essaya de faire preuue de sa suffisance & iustifier ce qui auoit esté dit du patriarche de sa secte. Ceste lettre fut imprimee, dont on fit nouuelles censures, ausquelles n'est besoin de toucher, pour ne changer en disputes vn recueil d'histoire. Ioint qu'il reste d'autres choses à reciter touchant les Iesuites.

Dés l'an 1586. Robert Bellarmin Iesuite & depuis Cardinal, auoit mis en lumiere le premier volume de ses controuerses. En la troisiesme qu'il intitule, *De Summo Pontifice*, au liure 5. chap. 6. & 7. specialement il assuiettit mesmes au regard de la temporalité les Monarques & Princes souuerains à la puissance du Pape. Deslors fut empeschee à Paris l'impression de ce premier volume, lequel depuis a esté mis en lumiere auec les suiuans, sans qu'on y ait pris garde, comme du commencement Guillaume Barclay Iurisconsulte, ayant entrepris la maintenue des Princes seculiers, monstra que les Papes n'auoyent aucune puissance temporelle indirectement sur lesdits Princes seculiers & temporels. Que les choses spirituelles leur auoyent esté seulement commises, & ne deuoyent vser d'autres punitions que des spirituelles : ni ne pouuoyent demettre & deposer de leur Empires & Royaumes les Rois & Princes Souuerains pour quelque occasion que ce fust.

Bellar-

Bellarmin irrité de ce que les Anglois l'auoyent traité 1611
rudement, & que Barclay ne l'auoit pas espargné, voulut auoir le dernier, & non content d'auoir fait censurer en l'inquisition de Rome ses ennemis, fit d'abondant vne respõse à Barclai, imprimee à Rome & intitulee, Traité de la puissance du Souuerain Pontife es choses temporelles. Si tost que ce liure fut en Frãce, l'on y remarqua vne infinité de choses contre la Souueraine puissance temporelle des Rois. Au mois de Nouembre 1610. les gens du Roy plaiderent à Paris en plein Parlement contre ce liure minuté durant la vie du feu Roy, requerans pour son successeur defenses estre faites à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles fussent, de receuoir, auoir, retenir, imprimer, ou faire imprimer ce liure de Bellarmin, sous peine d'estre declarez criminels de leze Maiesté au premier chef: & enioint à tous ceux qui en auoyent ou auroyent, sçauroyent ou pourroyent sçauoir où il y en auoit dedans le Royaume, de le declairer aux iuges des lieux, ou aux Substituts du Procureur general, pour estre les exemplaires supprimez, comme en estant la doctrine contraire à la dignité, autorité & Souueraineté Royale, tendant à faire reuolter les suiets de l'obeissance du Roi, attẽter à sa vie & à son Estat. La matiere mise en deliberatiõ, les Grand' Chambre, Tournelle, & de l'Edit assemblees, la Cour ordonna ce que les gens du Roi requeroyent; le 26. de Nouembre 1610. Le Nonce du Pape en fit plusieurs plaintes au Conseil, où l'on voulut que toutes choses demeurassent en surseance, aussi bien que le procez entre l'Vniuersité & les Iesuites. Mais l'an suiuant vn suppost de Bellarmin recommença la querelle par vn liure intitulé, Examen des remonstrances & conclusions des gens du Roi & de l'arrest de la Cour contre le liure du Cardinal Bellarmin. Mais il n'y a ruine plus certaine à libelles fameux & detestables, que le silence, ou aux auteurs la censure de Reboul, lequel en ce mesme temps receut à Rome le salaire de son trop parler.

Le troisiesme iour d'Octobre mourut le Duc de Mayenne, emporté d'vne fievre, apres auoir esté fort agité de goutes l'espace de douze ans. Il a esté amplement descrit

1611 en l'histoire de la Ligue, sous les Rois Henri III. & IV. la Duchesse sa féme mourut peu de iours apres. Leurs corps n'eurent qu'vne mesme ceremonie funebre à Soissons.

Six semaines apres, asçauoir le dixseptiesme iour de Nouembre, deceda au chasteau de S. Germain en Laye M. le Duc d'Orleãs, frere du Roi, aagé de 4. ans & 6. mois: Prince en ce bas aage d'enfance, doué de toutes sortes de perfections, accõpagnees d'vne beauté qui ne se pouuoit regarder sans esbahissemẽt; l'œil, la parole & la grace plus qu'humaine, auec vn iugement surmontant la portee de ses ans. Il fut fort regretté, nommément de la Roine sa mere, & enterré à S. Denis aupres de Henri le Grand son pere.

Le Vingtiesme iour d'Aoust 1610. les Jesuites auoyent obtenu lettres patentes, esquelles le Roi leur permettoit de lire publiquement à Paris en toutes sortes de sciences. A icelles y eut opposition formee par le Recteur de l'Vniuersité, & interuint arrest de la Cour, portant que les parties seroyent ouyes au premier iour d'apres la S. Martin en Nouembre. Le nouueau Recteur, esleu à la S. Remi, poursuiuit viuement l'affaire. & fit en sorte que les Iesuites commencerent à baisser l'aile. Comme l'on estoit apres pour voir quelque issue, l'affaire fut tellement retardé, que finalement on le remit iusques à la S. Martin de l'an 1611. Alors M. Pierre Hardiuillier, nouueau Recteur, recommença la poursuite, pource que les Iesuites s'establissoyent d'eux-mesmes, & auoyent pres de cent escholiers au College de Clermont. Finalement à cause de l'Vniuersité contre les Iesuites fut plaidee par M. Pierre de la Martelliere Aduocat de l'Vniuersité, lequel n'oublia rien à dire au desauantage des Iesuites, pour les faire debouter de leurs pretentions: & fait leur legende assez amplement. Sa conclusion fut, que la Cour deboutast les Iesuites de l'enterinement de leur requeste, leur fist defenses de lire, enseigner, ni faire aucune fonction Scholastique en l'Vniuersité.

Le lendemain, Montholon ne fut pas plus de demie heure en son plaidé pour les Iesuites. En vn mot il dit que tout le plaidoyé de la Martelliere n'estoit qu'vn fagot d'iniures ramassees contre les Iesuites, meritant le

feu

feu. Que le tesmoignage des Papes, des Empereurs & des ROIS, touchant le grand fruit que l'ordre Iesuitique porte par tout le monde, tant en la Religion qu'en l'instruction de la ieunesse: entre autres celui du feu Roi Henri le Grand en ses responses, & es Edits faits pour le restablissement de ceste compagnie en France, estoit assez fort & veritable, pour respondre à toutes les calomnies qu'on auoit mises en auant. Puis il conclud, requerant l'enterinement desdites lettres de permission d'ouurir leur college. Autant que la Martelliere auoit parlé haut, entendu iusques au dehors de la grand' Chambre, en merueilleux silence des escoutans: Montholon parla bas, tellement qu'on ne l'entendoit pas presques hors du barreau: aussi n'eut-il pareil silence des auditeurs que la Martelliere, ains fut souuent interrompu, quoi que les huissiers criassent, Paix là, &c. 1611

Maistre Pierre Hardivillier, Recteur de l'Vniuersité, fit vne harangue Latine fort elegante, bien escoutee, au contentement de plusieurs, en belles & ingenieuses reparties promptement inuentees sur le plaidé de Montholon: ce qui lui acquit louange de tous les auditeurs. Le Recteur ayant fini, le premier Auocat general du Roi fit vne longue remonstrance, & conclud pour l'Vniuersité contre les Iesuites. De ces plaidez on recueillit quatre points cõtre les Iesuites, & par eux enseignez. 1. Que le Pape estoit par dessus le Concile. 2. Que le Pape, ayant excommunié vn Roi, pouuoit le priuer de son Royaume. 3. Que les coniurations & attentats contre la sacree personne des Rois & contre leurs Estats, dits en confession au Prestre, ne se deuoyent reueler au Magistrat. 4. Que les Ecclesiastiques n'estoyent point suiets du prince seculier. Au contraire de ces quatre articles on proposa, que pour la conseruation de l'authorité & de la vie des ROIS, contre les attẽtats & coniurations qui se pourroyent faire à l'auenir contre eux, auãt toutes choses, on deuoit faire souscrire & signer aux Iesuites, 1. Que le Concile est pardessus le Pape. 2. Que le Pape n'a nulle puissance tẽporelle sur les Rois, & ne peut par excõmunicatiõ les priuer de leurs Royaumes & Estats. 3. Que

1611 les Ecclesiastiques ayans oui en confessiō vn attentat ou coniuration contre le Roi ou son Estat, brief de tout crime de leze Maiesté, deuoyent le reueler au Magistrat. 4. Que les Ecclesiastiques estoyent suiets du Prince seculier ou Magistrat politique.

Le premier President demanda aux Jesuites, qui estoyēt huit en nombre, s'ils vouloyent signer la doctrine de Sorbonne, nommément en ces quatre derniers articles. L'vn d'eux, qu'ils nommoyent le Prouincial de France, respondit, qu'entre leurs statuts il y en a vn qui les oblige à suiure les loix & reigles du lieu, où ils estoyent, tant qu'ils y demeuroyent, & qu'ils ne pouuoyent promettre que leur General signast ce qu'on leur demādoit: mais bien de lui en escrire, & y faire tout ce qu'ils pourroyent. Montholon adiousta, qu'ils s'obligeroyēt à l'obseruation de la doctrine de Sorbonne & loix de l'Vniuersité, dont leurs testes respondroyent. Et que si ceux de la Sorbonne, plus anciens qu'eux, signoyent lesdits quatre articles, ils les signeroyent apres.

Sur ces plaidoyez la Cour apointa les parties au Conseil, leur ordonnant de corriger leurs plaidoyez, & y adiouster tout ce que bon leur sembleroit dedans huitaine, &c. Que le Prouincial & ceux de sa compagnie demandeurs, qui lui assistoyent à l'audience, souscriroyent presentement la soumission faite par icelui Prouincial, d'eux conformer à la doctrine de l'eschole de Sorbonne, mesme en ce qui concerne la conseruation de la personne sacree des Rois, manutention de leur authorité Royale, & libertez de l'Eglise Gallicane de tout temps & anciennement gardees & obseruees en ce Royaume, pour le tout veu & communiqué au procureur general du Roi, & ioint à l'apointé au Conseil, faire droit aux parties. Cependant faisoit defense aux Jesuites de rien innouer, faire & entreprendre contre & au preiudice des lettres de leur restablissement & de l'arrest de verification d'icelles, s'entremettre par eux ou personnes interposees de l'instruction de la ieunesse en la ville de Paris, en quelque façon que ce fust, d'y faire

exer-

exercice & fonction quelconque de Scholarité, à peine 1611
de descheance du restablissement à eux accordé le 22. de Decembre 1611. Les Jesuites y obeirent, donnant congé à leurs regens & disciples.

Le Sieur de Vatan petite ville de Berri ayant fait quelques rebellions au grand Preuost de l'hostel en la personne d'vn de ses Lieutenãs, en lieu de faire sa paix, s'eschaufa si auant, qu'il contraignit iustice de l'assieger dedans son chasteau, où il fut forcé de se rendre: quelques vns des siens ayans esté executez à mort, il fut mené à Paris, où par arrest de la Cour du deuxiesme de Ianuier, il fut decapité, sa teste portee à Vatan, & mise au bout d'vne lance sur la porte par laquelle la ville auoit esté assiegee, le chasteau rasé, & les fossez cõblez. La confiscation de ses biens fut donnee à sa sœur & heritiere, par la benignité de la Roine & intercessions de quelques grands Seigneurs: dont s'ensuiuit la conseruation du chasteau.

La Roine auoit mandé à tous les Princes & grands Seigneurs de France, qu'ils eussent à se rendre dedans Paris, pour entendre sa resolution sur le mariage du Roi & de Madame, auec l'Infante & l'Infant d'Espagne. De long temps il ne s'estoit trouué en la Cour tant de Princes & de Noblesse, qu'on y en vid au commencement de Ianuier, durant lequel on ne parloit que des querelles & demandes des grands. Mais la Roine prouueut à tout. Sur la fin du mois les Docteurs de Sorbonne entrerent en contestes touchant la puissance Ecclesiastique, & la primauté du Pape. L'vn d'eux nommé Emond Richer, auteur d'vn des liurets, dont estoit né l'estrif, auoit tranché les ailes au Pape: au moyen dequoi le Nonce en poursuiuit la censure, le Parlement s'en mesla, & se saisit de tous les exemplaires de ce liure. Alors se firent des partis, on publia des refutations. Richer censuré en appella, offrant rendre raison de la doctrine contenue en son escrit: & le proces demeura pendu au croc, & le liure du docteur Richer fut imprimé depuis à Francfort, au troisiesme volume du recueil de diuers traitez Latins touchant la Monarchie imperiale, en l'an 1613.

Sur la fin de Feurier la Cour ayant fait proces criminel

1611 à quelques larrons & brigands, qui se font appeller Egyptiens & Bohemiens, enioignit à leurs compagnons de sortir du Royaume dedans la fin d'Auril, à peine de galeres perpetuelles pour les hommes, aux femmes & filles d'estre tondues & recluses.

Pour reuenir aux alliances de France & d'Espagne, la Roine ayant pris iour pour la publication des Mariages au 25. de Mars, desira qu'en ceste action illustre & purement royale, la France quitast le noir (vestu le 14. de Mai 1610) parust en magnificence, & monstrast par sa resiouissance, combien ces alliances lui estoyent agreables : voulut qu'il se fist non vn tournoi à la mode des anciens, mais des courses trois iours durāt dedās le parc Royal, les deux premiers iours, pour rompre à la quintaine, & le troisiesme à courir la bague, armé de toutes pieces. Le Roi estoit lors aagé de dix ans & demi : l'Infante d'autant : n'y ayant que cinq iours de plus en elle qu'en lui. Le Roi nasquit le 27. de Septembre 1601. Elle au mesme an, & le 22. du mesme mois. Les courses & magnificences durerent depuis le commencement iusques à la fin d'Auril. L'or & l'argent y fut despendu en nombre innombrable, au profit de toutes sortes d'artisans ingenieux. Quant aux traitez des mariages, cela se rapporte à l'accomplissement d'iceux, en l'histoire de la Maiorité du Roy, auquel appartient l'Oui ou le Non. Il y eut depuis ces magnificences quelques mesintelligences & mescontentemens en certains endroits du Royaume, mais qui durerent peu: d'autant que les esprits des bons François affectionnez à leurs Princes, au bien de l'Estat, & à l'intention de la Regente qui vouloit maintenir le Royaume en paix, en tous mouuemens buttoyent là, quoi que posez en diuerses places: tellemēt qu'en peu de iours la France se vid en calme, comme auparauant.

Le cinquiesme iour de Juin, le Duc de Mayenne partit de la Cour enuoyé en Espagne, afin que le contract de mariage entre le Roy & l'Infante fust signé. il entra dedans Madrid, le 17. iour de Iuillet, suiui de 300. Seigneurs & Gentils-hommes François. La reception fut telle que chacun peut penser. Au bout de quelques iours les contracts signez par les Procureurs de part & d'autre pour le

Roi

Roi & pour l'Infante d'Espagne, nommee Anne Marie 1611
Mauricette nee le iour S. Maurice, le 30. d'Aoust le Duc de Mayenne sortit de Madrid, reprenant le chemin de France, & se rendit à Bayonne, le 17. de Septembre. Le Duc de Pastrane enuoyé par le Roi d'Espagne en France, pour faire signer le contract se rendit dedans Paris enuiron le troisiesme d'Aoust, où apres plusieurs magnificences & ceremonies, le contract du Prince d'Espagne auec madame sœur du Roi, fut signé du Roy, de la Roine & du Duc, lequel s'en retourna en Espagne s'estant rencontré à Bordeaux auec le Duc de Mayenne, le 25. de Septembre.

En ce mesme mois il y eut du bruit en la ville de la Rochelle, procedant de quelques soupçons & deffiances d'aucuns des bourgeois & habitans, ialoux de leurs priuileges, & fort vigilans à la conseruation d'iceux. Il n'y eut que du bruit apaisé par vne declaration du Roy, lequel confirma l'Edit de Nantes, sans vouloir faire recerche des alarmes qu'vns & autres s'y estoyent donnez. Estant impossible que durant la minorité des Rois le calme en l'Estat soit esgal par tout.

Le bruit ne fut moins grand en ce mesme temps entre les docteurs de Sorbonne, à cause de Richer auteur du liure *de Ecclesiastica & politica potestate.* Il auoit en teste des Cardinaux, Archeuesques, Euesques, Abbez, & plusieurs de ses compagnons aussi. Finalement ils lui osterent la charge de Syndic de la Faculté, laquelle ils donnerent au docteur Filesac, qu'il appella son ennemi formel. En ses defenses il descouurit assez qu'il auoit acueilli toute ceste malvueillance, pour auoir procuré la censure de la doctrine diabolique qui authorise les assassins, en suite de laquelle censure le liure de Mariana Iesuite Espagnol auoit esté bruslé publiquement le 6. de Iuin 1610. par arrest de la Cour. Il allegua d'autres fermes raisons, nonobstant lesquelles il fut desmis du Syndicat.

Vn Aleman nommé Gaspar Schoppius refugié à Rome, homme sçauant, mais venal & seruiteur de qui plus lui donne, presta sa plume l'an 1611. aux ennemis de droiture & d'honneur, publiant vn libelle fameux en Latin contre le Roi de la grand' Bretagne. En

1612 ce liure il n'espargne pas le feu Roi Henri le Grand, tirant des consequences abominables sur la façon dont le furieux assassin l'auoit tué, voire appliquant de malice insupportable à cest Illustrissime Prince ce que Dauid prononça iadis contre Doeg, enragé meurtrier des Sacrificateurs de l'Eternel, au pseaume 52. v. 9. Voila ce vaillant homme qui ne tenoit point Dieu pour sa force, mais s'asseuroit en ses grandes richesses, &c. La Cour ayant veu cest escrit diffamatoire & insupportable, en ordonna ce qui s'ensuit.

Veu par la Cour, les grand' Chambre, Tournelle, & de l'Edit, assemblees, le liure de Gaspar Schoppius, intitulé *Ecclesiasticus*, imprimé à Hartberg, l'an 1611. contenant plusieurs blasphemes & diffamations execrables contre la tresheureuse & louable memoire du feu Roi Henri IIII. que Dieu absolue; & autres propositions tendantes à troubler le repos de toute la Chrestienté, & contre la seureté de la vie & estat des Rois & Princes Souuerains; Conclusions du Procureur general du Roy; la matiere mise en deliberation; la Cour a ordonné & ordonne que ledit liure sera buslé par l'executeur de la haute Iustice en la place publique de la Cour du Palais. A fait & fait inhibitions & defenses à tous Imprimeurs & Libraires de l'imprimer, exposer en vente, receuoir, publier: & à eux & tous autres de quelque qualité & condition qu'ils soyẽt, d'en auoir, retenir ni communiquer: & si aucuns en ont, leur enioint dans 24. heures apres la publication du present arrest, qui sera faite tant en ceste ville à son de trompe & cri public, qu'aux bailliages & seneschaussees de ce ressort, les aporter ou enuoyer au greffe criminel de ladite Cour, & es autres villes aux greffes d'icelles, pour estre bruslez: le tout à peine aux contreuenans d'estre punis comme criminels de leze Maiesté. Prononcé & executé le 24. Nouembre 1612. Signé *Voisin.*

Au mesme temps, asçauoir le premier iour de Decembre, M. Nicolas de Paris, docteur de Sorbonne, presenta en l'assemblee ordinaire certaines propositions tirees du liure Latin de Martin Becanus professeur public de la doctrine des Jesuites à Mayence, & imprimé des quelques mois auparauant par Iean Albinus audit lieu, intitulé

Contro-

Controuersia Anglicana, de Regia & Pontificia potestate. 1612
Voici les mots de Becanus, comme ils ont esté tournez de son Latin. 1. Il est question de sçauoir si le Pape, qui peut excommunier les Rois & Empereurs, peut aussi les deposer, s'ils l'ont merité. L'autheur du Serment de fidelité, le Chapelain, & Barclai (c. le Roi de la grand' Bretagne, l'Euesque de Cicestre, & le Iurisconsulte Barclay) le niét. Les Catholiques l'afferment, & à bon droit. 2. Le Pape pouuoit au vieil Testament commander que les Rois ladres habitassent à part: & s'ils ne vouloyent obeir pouuoit ordonner que la vie leur fust ostee. Il n'y a rien plus certain. De là nous concluons, que le Pape a peu priuer les Rois de leur Royaume, à double tiltre. Le premier, parce qu'il pouuoit leur oster la vie, s'ils lui estoyent desobeissans: donc il pouuoit aussi leur oster le Royaume. Personne ne doute de cela. 3. Je dirai plus. Le consentement du peuple a eu tant de pouuoir en tel affaire, qu'encores qu'il y eust vn heritier suruiuant, auquel le Royaume apartinst, & que cela fust manifeste à tous; toutesfois si le peuple en eust esleu vn autre, delaissant l'heritier legitime, en ce cas celui que le peuple auoit esleu eust esté le vrai Roi. Nous en auons l'exemple en Roboam, Ieroboam, &c. 4. Vous demanderez, si le Pape a de sa propre authorité priué la Roine Athalia du Royaume. Ie respon, qu'il l'a fait de sa propre authorité, & toutesfois il estoit encore besoin de ligue ou conspiration. *Peu apres.* Il a despouillé Athalia du Royaume, lui ayant subrogé vn nouueau Roi. 5. Vous direz, Oui mais le Pape Jojada n'a pas priué Athalia seulement du Royaume, mais encore de la vie. Partant, s'il a fait cela d'authorité Pontificale, il s'ensuit que les Papes du vieil Testament ont eu puissance non seulement de deposer, mais encore de tuer les Rois. Je respon, que le Pape Iojada a osté premierement le Royaume à Athalia, puis il l'a fait tuer. Il lui a osté le Royaume, comme à vne Roine & personne publique. Il lui a osté la vie, comme à vne personne priuee. 6. De lui mesme i'augmente ainsi, Toute la puissance & iurisdiction qu'a eu le Pape au vieil Testament, le Pape du nouueau Testament l'a euë aussi. Or au vieil Testament le Pape a eu puissance

1612 de depofer les Rois s'ils l'auoyent merité, donc le Pape du nouueau Teftament a le mefme pouuoir. 7. Les Rois & Princes, qui violeront les priuileges accordez aux Monafteres par le Pape, doiuent eftre excommuniez, & priuez de leur dignité & honneur. 8. Tout ce que chafcun fait par le deuoir de fon office, il le fait à bon droit. Quand le Pape depofe les Rois qui lui font defobeiffans, il fait cela par le deu de fa charge, donc il le fait à bon droit. Car il eft le pafteur vniuerfel de l'Eglife, auquel Iefus Chrift a dit, *Pai mes brebis*. Par les chiens font entendus entre autres les Rois & Empereurs. Partant ces chiens doiuent obeir au berger, tandis qu'ils font fideles & vigilans. Mais s'ils font parefseux & oififs, le berger doit incontinent les depofer de leur charge. La droite raifon enfeigne cela. 9. Si vous demandez comment fe fera cefte depofition, ie refpon qu'elle fe peut faire en plufieurs façons. L'ordinaire eft celle-ci, Que le Pape deflie les fuiets du deuoir & lien de fuiettion, par lequel ils font obligez à leurs Rois. Et certainement le Pape a de Iefus Chrift la puiffance de deflier en ces paroles, *Tout ce que tu deflieras fur la terre fera deflié au ciel*. Or c'eft vne caufe legitime de la part des fuiets, pour laquelle ils peuuent eftre defliez, quand les Rois ne les defendent pas de l'incurfion violente des heretiques 10. Le Pape peut faire cefte depofition encore en vne autre forte, afçauoir par la voye de compenfation : ce que ie declaire ainfi. Il y a entre les Rois & leurs fuiets quelque promefse & obligation mutuelle. Si donc les Rois ne rendent la fidelité à laquelle ils font obligez de droit, ils meritent que les fuiects de leur part ne leur rendent auffi fidelité : fuiuant ce qui eft dit, *A celui qui rompt la foy, il faut auffi la lui rompre*. Il n'y a rien plus certain que cela entre les Catholiques. 11. Si le Roi n'a pas merité d'eftre depofé, il ne le doit point eftre. Pour fçauoir s'il l'a merité, il le faut iuger par le prudent auis des gens de pieté & de doctrine.

Ces propofitions leuës, le docteur Paris dit, que fauf correction de la Faculté, c'eftoyent à fon auis propofitions remplies de menfonges & d'impoftures, attribuant faufsement aux Catholiques la defenfe de nou-

ueaux

 1612

ueaux crimes & erreurs: qu'elles pouuoyent induire des schismes dangereux, corrompre les Escritures sainctes, & par fausses interpretations despouiller iniustement les Seigneurs temporels de leurs droits: qu'elles proposoyent aux Chrestiens le parricide des Rois & Princes, comme chose permise & digne de gloire, qu'en suite de cela elles feroyent rompre la paix publique, introduiroyent en tous Royaumes des trahisons horribles, meurtres innumerables de peuples, diuerses sortes de rebellions & seditions: brief qu'elles destruisoyent entierement le droit diuin & humain. Partant, afin qu'vn amas de venin si contagieux ne portast preiudice à la Republique Chrestienne, principalement à la France, lui renouuellant la cause de son dueil apres la perte de deux Rois, tresgrands, tresbons & tresclemens, qui lui auoyent esté rauis par vne mesme sorte de parricide, tresfuneste & du tout horrible: il supplioit treshumblement la Faculté, de declarer son auis de ces propositions extraites du liure de Becanus.

Ceste requeste fut arrestee & suspendue pour quelque temps, durant lequel le Pape & les censeurs de liures à Rome, aduertis de ce qui se passoit à Paris, destournerent le coup, & ordonnerent que cest escrit Iesuitique demeureroit defendu iusques à ce que les commis l'eussent corrigé. Sur cest estrif se passa l'an 1612. Es deux suiuantes iusques à la Maiorité du Roi, suruindrent nouueaux mescontentemens, bruits, & commencemens de noise, dedans & dehors le Royaume. La Roine maintint la France en paix. La pluspart de l'an 1613. se passa en remonstrances & requestes de quelques Princes & grands Seigneurs du Royaume, pour affaires tresimportans, dont s'ensuiuirent responses, deputations, ambassades, negotiations & traitez qui se terminerent en seize articles lesquels feront la clostute de ce volume. Tel en est le contenu.

1612. ARTICLES ACCORDEZ PAR LE *Duc de Vantadour, Pair de France & Lieutenant pour le Roi au Gouuernement de Languedoc, les sieurs de Thou, Ieanin, de Boißize, & de Bullion, tous Conseillers au Conseil d'Estat, & Commissaires deputez par sa Maiesté, en vertu du pouuoir ci apres transcrit, du 5. Mai dernier, à Monseigneur le Prince de Condé, premier Prince du sang, tant en son nom que des autres Princes, Officiers de la Couronne, & Seigneurs qui l'ont aßisté, soit presens ou absens.*

1. Que les Estats Generaux du Royaume seront conuoquez & assemblez en la ville de Sens à la maniere accoustumee, dans le vingtcinquiesme du mois d'Aoust prochain, en laquelle les Deputez des trois Ordres qui y assisteront, pourront en toute liberté faire les propositions & remonstrances qu'ils iugeront en leurs cõsciences estre vtiles pour le bien du Royaume, & le soulagement de ses suiets, afin que sur icelles sa Maiesté, par l'aduis des Princes de son sang, autres Princes, Officiers de la Couronne, & principaux Seigneurs de son Conseil, puisse faire quelques bons Reglemens & Ordonnances, pour contenir vn chacun en deuoir, affermir les loix & Edits faits pour la conseruation de la tranquillité publique, & reformer en mieux les desordres qui peuuent donner quelque iuste occasion de plainte & de mescontentement à ses bons subiects.

2. QVANT aux Mariages d'Espagne, la Roine Regente a escrit à Monseigneur le Prince sur ce suiet lettres, dont il a receu contentement. Ainsi n'est besoin d'en faire mention en cest Article.

3. Les fortifications de la citadelle de Mezieres, qui sont du costé de la ville, seront démantelees & ostees, & sur la supplication faite par Monsieur le Duc de Neuers, qu'il plaise à sadite Maiesté lui ordonner assignation de quelque somme de deniers pour lui aider à construire vne maison, au lieu de celle qu'il auoit en ladite ville de Mezie-

Mezieres, laquelle fut demolie lors qu'on bastit ladite 1612
Citadelle: a esté accordé qu'il sera pourueu ci apres d'assignation de la somme dont on conuiendra auec lui.

4. Le fort de Blauet, dont on s'est saisi depuis ces derniers mouuemens, & que l'on a commencé à rebastir & fortifier, sera entierement démoli, razé, & remis au mesme estat qu'il estoit auparauant ladite saisie & surprise, sans que ci apres il y ait aucun Capitaine ni garnison, & le seront pareillement toutes autres nouuelles fortifications faites en la Prouince de Bretaigne par qui que ce soit, pendant, & a l'occasion du present mouuement.

5. Et pour faire cesser les ruines & oppressions que le peuple souffre à l'occasion des gens de guerre, tant François qu'estrangers, qui ont esté leuez depuis le premier iour de Ianuier dernier, & sont à present espanchez en diuers endroits de ce Royaume, soit pour sa Maiesté ou pour ledit sieur Prince: seront licentiez, & lesdits estrangers conduits hors le Royaume par commissaires qui seront à ce deputez par sa Maiesté & ledit sieur Prince, dans douze iours, apres la signature des presens articles. Et pour le regard des François, leur sera enioint de se retirer en leurs maisons douze iours apres la signification qui leur en sera faite, à peine d'estre punis comme vagabonds & gens sans adueu.

6. Sa Maiesté voulant gratifier ledit sieur Prince, a tres-volontiers accordé sur la priere & instance qu'il lui en a fait, & l'asseurance qu'il a de son affection & fidelité à son seruice, la Ville & chasteau d'Amboise en depost, iusques apres la tenue des Estats generaux, & pour la garde d'icelui chasteau cent hommes de garnison.

7. Monsievr le Duc de Vendosme absent, rendant l'obeissance qui est deuë à sa Maiesté, pour les causes contenues au present traité, elle veut & entend qu'il soit remis en son Gouuernement, charges, honneurs, Capitaineries & Estats, pour en iouyr tout ainsi qu'il souloit faire ci deuant, & que toutes interdictions faites par lettres patentes ou autrement, soyent leuees & ostees par autres lettres patentes, adressees au mesme Parlement de Bretagne, en sorte qu'elles ne lui puissent estre d'aucun preiudice.

1614 8. Et sur ce qu'il a fait representer auoir obtenu le consentement des Estats de Bretagne, pour leuer dans le pays l'argent necessaire pour l'entretenement de ses gardes, sadite Maiesté a trouué bon de confirmer & approuuer ce que lesdicts Estats ont fait en cest endroict.

9. Comme aussi ayant esgard à la supplication qui lui a esté faicte de la part de Monsieur le Duc de Retz, de vouloir entretenir le nombre des gens de guerre dans Machecou & Belle-Isle, selon qu'il est contenu au breuet octroyé par le feu Roi, elle a accordé de le faire pour quatre ans.

10. L'entreprinse faite sur Hennebon au preiudice du sieur de Camore, qui en est Capitaine & Gouuerneur, sera reparee, & lui remis en sa charge comme il souloit estre auant ce mouuement.

11. Toutes les garnisons mises dans les villes & places du Royaume, à l'occasion du present mouuement depuis le premier iour de Ianuier dernier, seront ostees fors & excepté cent hõmes qui seront entretenus à Mezieres, iusques apres la tenuë des Estats generaux du Royaume, & deux cens hommes pour le mesme temps en la ville de Soissons, dont Monsieur le Duc de Mayenne est gouuerneur, & demeureront toutes les autres places au mesme estat qu'elles estoyent auparauant.

12. Lettres patentes seront expediees & l'adresse d'icelles faite à tous les Parlemens pour les verifier, par lesquelles sa Maiesté declarera auoir esté bien & deuëment informee, ledit sieur Prince & les autres Princes, Officiers de la Couronne, de quelque qualité & condition qu'ils soyent, & qui l'ont suiui & assisté en ce mouuement, n'auoir eu aucune mauuaise intention contre son seruice, auec les clauses necessaires pour leurs seuretez & descharges, & empescher qu'ils ne puissent estre poursuiuis & recerchez à ceste occasion à l'aduenir, ensemble pour les restablir en leurs charges, estats & dignitez pour en iouyr tout ainsi qu'ils souloyent faire auant ce mouuement.

13. Et pareillement sera escrit par sa Maiesté aux Prin-

Princes, Estats & Republiques alliez de ceste Couronne, & personnes de qualité enuoyees expres vers eux, pour leur faire entendre ce qu'elle a recognu de l'innocence & bonne intention desdits sieurs Princes & Officiers de la Couronne, & Seigneurs qui les ont assistez. 1614

14. ACCORDE encor sa Maiesté pour tous les frais que lesdits sieurs Princes, Officiers de la Couronne, & Seigneurs, pourroyent auoir fait à l'occasion de ce mouuement, de donner comptant audit sieur Prince de Condé la somme de quatre cens cinquante mil liures, à departir par lui entr'eux ainsi que bon lui semblera.

15. MOYENNANT les choses susdites qui autrement n'eussent esté consenties & accordees par sa Maiesté, se sont lesdits sieurs Princes, Officiers de la Couronne, & Seigneurs, departis de toute ligue & association auec qui que ce soit, tant dedans que dehors ce Royaume, auec promesse de n'en iamais faire à l'aduenir.

16. ACCORDE aussi sa Maiesté en consideration des grands & signalez seruices faits à ceste Couronne, tant par les predecesseurs dudit sieur Duc de Neuers que par lui-mesme, de lui donner vn breuet & toutes autres expeditions necessaires pour la suruiuance du gouuernement de Champagne au nom de son fils aisné.

17. FAICT & arresté à saincte Manehould le quinziesme iour de Mai, mil six cens quatorze.

Signé HENRY DE BOVRBON, VANTADOVR, CHARLES DE GONSAGVE DE CLEVES, HENRY D'ORLEANS, HENRY DE LORRAINE, HENRY DE LA TOVR, AV. DE THOV, P. IEANNIN, I. DE THVNERY, BVLLION, HENRY DE LVXEMBOVRG, TAVANES.

Les Iesuites, non contens de courir sus par diuers escrits, imprimez es lieux où ils ont credit, au ROI de la grand' Bretagne, lequel n'a pas occasion de les aimer, publioyent beaucoup d'estranges propositions contre les autres Rois, nommément contre les Rois de France; dont quelques eschantillons ont esté veus ci deuant.

1612 Mais en l'annee 1613. & 1614. François Suarez Iesuite au Royaume de Grenade, & premier professeur de la doctrine Jesuitique en l'Academie de Coimbre au Royaume de Portugal, fit imprimer à Coimbre par approbatiõ d'vn autre Iesuite, prouincial, visiteur & censeur de liures en Portugal, du consentement du General desdits Jesuites, resident à Rome, vn gros liure Latin, imprimé à Cologne l'an 1614. suiuant la permission du principal Iesuite en la prouince du Rhin, Intitulé *Defensio fidei Catholicæ & Apostolicæ aduersus Anglicanæ sectæ errores.* Ce volume apporté de la foire de Francfort à Paris, & paruenu à la conoissance de la Cour, produict l'arrest qui s'ensuit.



EXTRAICT DES REGISTRES *de Parlement.*



Ev par la Cour, les grand'Chambre, Tournelle & de l'Edit assemblees, le liure imprimé à Cologne l'an present, intitulé *Francisci Suarez Granatensis è Societate Iesu Doctoris Theologi Defensio fidei Catholicæ & Apostolicæ aduersus Anglicanæ sectæ errores*, contenant au liure III. Chap. 23. pages 376. 79. 80. 82. Chap. 29. pag. 410. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. Chap. 6. pag. 834. chap. 8. pag. 844. & autres endroicts, plusieurs propositions contraires aux Puissances souueraines des Rois ordonnez & establis de Dieu, repos & tranquillité de leurs Estats, & qu'il est loisible à leurs suiets & estrangers attenter à leurs personnes: Conclusions du Procureur general du Roi; Tout consideré,

Ladite Cour a declaré & declare les propositions & maximes cõtenues audit liure scandaleuses & seditieuses, tendantes à la subuersion des Estats, & à induire les suiets des Rois & Princes souuerains & autres d'attẽter à leurs personnes sacrees: & les propos faisans mention des

des Rois Clouis & Philippe le Bel faux & calomnieux. 1614
A ORDONNÉ ET ORDONNE ledit liure de SVAREZ deuoir estre bruslé en la Cour du Palais par l'executeur de la haute Justice. A fait & fait inhibitions & defenses aux Libraires & Imprimeurs d'en imprimer vendre ni debiter: & à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soyent, en auoir, escrire ni retenir, enseigner aux escoles, ou ailleurs, ni disputer lesdites maximes & propositions. Ordonne, suiuant l'Arrest du huictiesme Juin mil six cens dix, que le Decret de la Faculté de Theologie du quatriesme de Juin audit an, sur le renouuellement de la Censure doctrinale de ladite Faculté, de l'an mil quatre cens huict, confirmee par le Concile de Constance, ensemble le present Arrest, & ceux des annees mil cinq cens soixante & dixhuict, & quatre vingts quinze, seront leuz chacun an le 4. iour de Juin tant en ladite Faculté, qu'aux Colleges des Prestres & Escoliers du College de Clairmont, & quatre Mendiants: & qu'à la requeste du Procureur general du Roi sera informé des contrauentions ausdits Arrests & defenses d'escrire, auoir & retenir pareils liures. FAICT en Parlement le vingtsixiesme iour de Juin mil six cens quatorze.

Signé, VOYSIN.

Oultre a esté arresté, que les Peres IGNACE ARMAND, Recteur en ceste ville, COTTON, FRONTON, SIRMVND, seront mandez au premier iour en la Conr & à eux remonstré que contre leur declaration & Decret de leur General de l'an mil six cens dix, le liure de SVAREZ a esté imprimé & apporté en ceste ville contre l'authorité du Roi, seureté de sa personne & Estat : & leur sera enioinct de faire vers leur General qu'il renouuelle ledit Decret, qu'il soit publié : en r'apporteront acte dans six mois : & pourueu à ce qu'aucuns liures contenans si damnables & pernicieuses propositions ne soyent faicts, ni mis en lumiere par ceux de leur compagnie, & à eux enioinct par leurs predications exhorter le peuple à la doctrine contraire ausdites propositions : Autrement la Cour procedera contre les contreuenants comme criminels de lese Majesté & perturbateurs du repos public,

1614 *Les susdits Arrest & arresté executez le lendemain vingt-septiesme desdits mois & an presens Pere* IGNACE ARMAND, CHARLES DE LA TOVR *venu au lieu de* PIERRE COTTON *absent*, FRONTON DV DVC, *&* IACQVES SIRMVND.

Pource que l'arrest du Parlement marque plusieurs pages de l'œuure Iesuitique contre la Maiesté Royale nous en auons extraict les Theses ou Positions suiuantes tournees du latin, adioustees en cest endroit, qui leur est propre, afin que l'ō voye mieux les motifs de la Cour.

THESES DE FRANCOIS SVARES, *Iesuite Espagnol, tirees de son œuure, intitulé Defense de la foi Catholique, &c.*

1. Le Pape peut non seulement commander aux Princes temporels, mais aussi les contraindre, s'ils refusent d'obeir à ce qu'ils doiuent faire.

2. L'Empereur Basile a reconu que les Empereurs estoyent tenus d'obeir au iugement du Pape & du Consistoire de Rome. Le mesme ont fait les Rois de France Philippe I. & Louys VII.

3. Le Pape peut punir au corps les Rois & Princes temporels.

4. Si vn Roi legitime gouuerne tyranniquement, & le Royaume ne peut subsister qu'en deposant & chassant le Roi: le Royaume pourra proceder à ceste deposition, par l'auis des Estats, &c.

5. Mais ceste puissance de deposer les Rois est & apartient au Pape, comme au Souuerain ayant l'authorité de reprimer les Rois & Princes souuerains, comme ses sujets. Tellement que si les crimes sont en la spiritualité, comme celui de l'heresie, le Pape peut punir directement ce crime en vn Roy, iusques à le deposer & priuer du Royaume, si la rebellion du Roi & la prouuoyance au bien commun de l'Eglise le requierent ainsi.

6. Si les fautes concernent la temporalité, le Pape peut aussi les corriger par puissance directe. Si temporellement ces fautes nuisent à l'Eglise, du moins le Pape pourra

pourra en faire punition indirectement, entant que l'administration tyrannique d'vn Prince temporel est tousiours pernicieuse au salut des ames. 1614

7. Nous lisons es histoires que presques ordinairement les Royaumes ont demandé conseil au Pape, ou mesmes l'ont prié de deposer le Roi inepte ou tyran, comme il auint de Chilperic au temps du Pape Zacharie.

8. Vn Royaume Chrestien depend du Pape en cela, que le Pape peut non seulement conseiller ou consentir que le Royaume depose le Roi qui l'endommage: mais aussi commander à ses sujets & les contraindre de ce faire, s'il iuge que ce soit le bien du Royaume, sur tout quand il est question de remedier aux heresies ou aux schismes.

9. Le Roi declairé incapable de regner, celui qui a prononcé la sentence peut l'executer ou faire executer par son commis, ostant au Roi la Couronne, & la vie auec, si autrement ne se peut faire, ou si par iuste sentence il a esté dit qu'on le tuera.

10. Puis donc que l'Estat public peut iustement deposer son Roi, les seruiteurs de cest Estat font bien de chasser le Roi, ou de le tuer, si besoin est: car alors ils sont Officiers du public, & non d'aucun particulier.

11. Si le Pape depose vn Roi, il ne pourra estre chassé ni tué, sinon par ceux ausquels il en aura baillé la charge & commission.

12. Si par iuste sentence du Pape, vn Roi est deposé de fait, à cause de cela ceux qui parauant lui estoyent sujets cessent de l'estre. Car alors ce Roi n'est plus Roi ni souuerain: Si l'on entreprend sur sa personne & sur sa vie, cela ne s'appelle coniuration ni trahison: ni les regnicoles ne sont tenus par serment de fidelité ou de sujettion de reueler tels desseins.

13. Ceste proposition, que le Pape a la puissance de deposer les Rois heretiques & obstinez, ou qui nuisent à leurs suiets en cas concernans le salut des ames, doit estre creuë & tenuë entre les autres articles de foy.

Voila vn petit eschantillon de la doctrine d'vn des principaux docteurs Jesuites: que le lecteur considerera.

Dieu vueille benir le regne & le gouuernement du Roy LOVYS XIII. le garentir de la main de tous ennemis: lui estre propice & fauorable en toutes ses entreprises à la gloire du Roy des Rois, establissant son throsne en vraye pieté & iustice, en prosperité de treslongues annees. Amen.

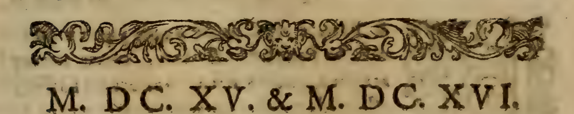
SOM-





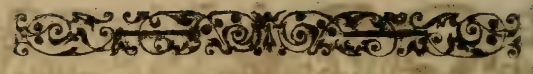
SOMMAIRE

DE CE QVI S'EST PASSÉ LE RESTE DE L'AN M. DC. XIV. iusques à l'an M. DC. XIX. de plus memorable en France, ſous le regne du Treſchreſtien Roy de France & de Nauarre Louys XIII. à preſent regnant.



M. DC. XV. & M. DC. XVI.

DISSENSIONS *& troubles en diuerſes prouinces de la France, à cauſe de l'Adminiſtration des affaires publics, dont s'enſuiuent diuers Edits de Pacification.*



M. DC. XVII. & XVIII.

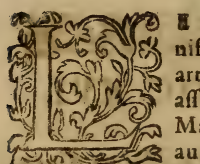
COncino Concini Florentin ſurnommé Mareſchal d'Ancre, mis à mort dans le Louure par le commandement du Roy, & ſon corps ignominieuſement traitté par le peuple de Paris.

Execution de la femme dudit Concini en Greue.

La Roine Mere enuoyee au Chasteau de Blois, s'en retire ſur la fin de l'annee ſuiuante.

M. DC. XIX.

MAriage du Prince Victor auec la ſeconde fille de France.



E Prince de Condé auoit par vn Manifeſte ſupplié la Roine, entre autres articles, que les Eſtats generaux fuſſent aſſemblez, afin de prouuoir, auant la Maiorité du Roy, aux affaires du royaume. En ſuite dequoy apres pluſieurs allées & venues, & la paix arreſtee à ſaincte Manehoult, les Eſtats generaux furent conuoquez en la ville de Sens. Et toſt apres à Paris. Auant que ceſte aſſemblee ſe fiſt, le Roy aagé de 13 ans acomplis, le 27. de Septembre 1614. prit le iour de l'action de ſa Maiorité en ſon Parlement au deuxieſme d'Octobre ſuiuant.

Le iour precedent icelle action, il confirma l'edict de pacification à Nantes, en faueur de ceux de la Religion, en tous ses poincts & articles, ensemble les autres articles à eux accordez, & ordonna les reiglemens faicts & arrests donnez sur l'interpretation ou execution d'icelui edict, & en consequence d'icelui seroyent entretenus, inuiolablement obseruez, ainsi qu'auoit esté ordonné & executé par feu Henri IV. son Seigneur & Pere, & les contreuenans punis auec seuerité, comme perturbateurs du repos public. Defendit outreplus sur grosses peines les duels, combats, & rencontres, les ligues & associations, tant dedans que dehors le royaume, les pensions des Princes estrangers, les iuremens & blasphemes. 1614

Ceste declaration du Roy fust verifiée pour premier acte de sa Maiorité, seant en son lict de iustice au Parlement, & l'assemblee des Estats generaux remise au dixiesme d'Octobre suyuant. Alors les deputez du Clergé, de la Noblesse & du tiers Estat assemblez, puis ayants leurs chambres distinctes entrerent en considerations & conferences des memoires à eux commis par les prouinces du royaume.

Tandis que la Noblesse & le Clergé insistoyent à ce que le Roy abolit ce qu'ils appellent le droict Annuel, & la venalité des offices, dont plusieurs particuliers publioyent diuers escripts; le Clergé delibera de demander au Roy la publication du Concile de Trente: en dressa requeste fort ample, sollicita la Noblesse & le tiers Estat d'y consentir & s'y adioindre; La Noblesse se laissa persuader, soubs certaines modifications, asçauoir que la Maiesté Royale, les droicts de sa couronne, & toutes autres choses sur lesquelles les apprehensions de la Noblesse estoyent fondees, demeureroyent reseruees & à couuert.

Quant au tiers Estat, quoy que fort sollicité par vn Euesque deputé du Clergé, ne voulut nullement entendre à ceste requeste, & en fit remonstrances aux Ecclesiasties, qui demeurerent d'accord auec la Noblesse, & prierent par autre requeste leurs Maiestez d'accomplir le Mariage du Roy auec l'Infante d'Espagne.

1615 Sur la fin de l'annee precedente, & au commencement de l'an 1615. furent publiez par impression infinis livrets, pour & contre l'estat des affaires qui passoyent pour lors en France. Les duels continuerent au grand mespris des ordonnances de Dieu & du Roy.

Maintenant considerons ce que fit le tiers Estat sur la fin de l'annee 1614. fut resolu en la chambre du tiers Estat, puis que les Cahiers des douze gouuernemens estoyent faits, que l'on dresseroit le Cahier general du tiers Estat, & à ceste fin commenceroit-on par celui de Paris: pourtant fut faicte lecture du premier article du Cahier de Paris, & Isle de France, couché en ces mots, Que pour arrester le cours de la pernicieuse doctrine qui s'introduit depuis quelques annees contre les Rois & puissances Souueraines establies de Dieu, par esprits seditieux, qui ne tendent qu'à les troubler & subuertir: Le Roy sera supplié de faire arrester en l'assemblee de ses Estats, pour loy fondamentale du royaume, qui soit inuiolable & notoire à tous: Que comme il est recogneu Souuerain en son estat, ne tenant sa couronne que de Dieu seul, il n'y a Puissance en terre quelle quelle soit, Spirituelle ou Temporelle qui ait aucun droict sur son royaume pour en priuer les personnes sacrees de nos Rois, ni dispenser ou absoudre leurs subiects de la fidelité & obeissance qu'ils lui doiuent, pour quelque cause ou pretexte que ce soit. Que tous les subiects de quelque qualité & condition qu'ils soyent, tiendront ceste loy pour saincte & veritable, comme conforme à la parole de Dieu, sans distinction, equiuoque, ou limitation quelconque; laquelle sera iuree & signee par tous les Deputez & Estats: & d'oresenauant par tous les Beneficiers & Officiers du royaume, auant que d'entrer en possession de leurs Benefices, & d'estre receus en leurs Offices: Tous Precepteurs, Regents, Docteurs, & Predicateurs, tenus de l'enseigner & publier: Que l'opinion contraire, mesmes qu'il soit licite de tuer & deposer nos Rois, s'esleuer & rebeller contre eux, secouër le ioug de leur obeissance, pour quelque occasion que ce soit, est impie, detestable, contre verité & l'establissement de l'estat de la France, qui ne depend immediatement que de Dieu. Que tous li-

ures

ures qui enseignent telle fausse & peruerse opinion seront tenus pour seditieux & damnables: Tous estrangers qui l'escriront & publieront, pour ennemis iurez de la couronne: Tous subiects de sa Maiesté qui y adhereront, de quelque qualité & condition qu'ils soyent, pour rebelles & infracteurs des loix fondamentales du Royaume, & criminels de leze Maiesté au premier Chef. Et s'il se trouue aucun liure ou discours escript par estranger Ecclesiastique ou d'autre qualité, qui contiene proposition contraire à ladite Loy directement ou indirectemēt, seront les Ecclesiastiques des mesmes ordres establis en France, obligez d'y respondre: les impugner & contredire, incessamment sans respect, ambiguité, ni equiuocation, sur peine d'estre punis de mesme peine que dessus, comme fauteurs des ennemis de cest Estat. 1615

Le Clergé s'opposa en toutes sortes à cest article, & finalement en empescha l'effect, comme apparut par diuerses harangues & procedures qui sont en lumiere; à la principale desquelles fust opposee vne ample response pour la maintenue de cest article du tiers Estat.

Le quatriesme de Januier 1615. le Prince de Condé proposa son aduis au Roy en plein conseil, touchant cest article du tiers Estat, contradictions du Clergé & arrest du Parlement, où les Auocat & Procureur general du Roy auoyēt requis qu'il fust dit, que le Roy ne recognoit aucun Seigneur au temporel de son royaume, sinon Dieu seul, & que nulle puissance n'a droit ni pouuoir de dispenser ses subiects du serment de fidelité & obeissance qu'ils lui doiuent, ni le suspendre, priuer, ou deposer de son royaume, & moins d'attenter, ou faire attenter, par authorité publique ou priuee, sur les personnes sacrees des Rois.

Sur cela Cour, toutes les Chambres assemblees, ordonna que les arrests donnez touchant tels attentats, en diuerses annees precedentes, seroyent gardez & obseruez selon leur teneur sous les peines contenues en iceux. Le Clergé insista au conseil du Roy à ce que tout cela fust supprimé, ce qui fut cause de la remonstrance du Prince, & de l'euocation de ces estrifs à la propre personne du Roy, surseant l'execution de tous arrests sur ce interue-

1615 nus, auec expresses inhibitions, aux trois Estats d'entrer en aucune nouuelle deliberation sur ladite matiere, & au Parlement d'en prendre cognoissance en sorte quelconque. Ainsi l'article du tiers Estat demeura, & finalement fut enjoint aux deputez d'icelui de n'employer ledit article contesté en leur Cahier.

Le dernier de Januier le Pape enuoya deux Brefs au Clergé & à la Noblesse, pleins de remerciemens pour auoir maintenu son authorité. Finalement le vingtquatriesme de Mars le Roy respondant par son Chancelier aux deputez des trois Estats appellez au Louure, dit, que le Roy & son Conseil auoyent veu leurs Cahiers; que la multitude diuersité & importance des articles trouuez en iceux, ne permettoyent pas qu'on y peust respondre si tost que leurs Maiestez auoyent pensé & eussent desiré, à ceste occasion & afin que les Estats receussent les tesmoignages de leur bonne volonté, es principaux articles, & sur lesquels il s'estoit plustost arrestez & affectionnez, leurs Maiestez s'estoyent resoluës à oster la venalité des charges & offices, & en mettre reiglement à tout ce qui en dependoit; restablir la chambre pour la recerche des financiers, & à retrancher les pensions : le tout auec tel ordre & forme que les Estats auroyent occasion d'en estre contens; & que pour le surplus, des demandes faictes par lesdits Cahiers il y seroit respondu & pourueu le plus promptement qu'il seroit possible.

1616 Le reste de l'an mil six cents quinze, & tout le suyuant mil six cents seize, vid la France affligee de seconde & troisiesme guerre ciuile, procedantes des mescontentemens que les grands auoyent les vns des autres au regard du maniement des afaires publics. Diuerses prouinces se sentirent de l'insolence soldatesque, & le plat pays fut desolé en plusieurs endroits. Apres beaucoup de degasts, on traita la paix à Loudun entre le Roy & les Princes. Les articles furent tels, la memoire des troubles assopie & esteinte, l'exercice des deux religions restabli où il auroit esté intermis, la recerche du parricide de Henri le Grand; Publica-

tion du Concile de Constance, touchant la seureté de 1616
la vie des Rois ; de l'arrest du Parlement & du Conseil d'Estat en Januier mil six cents quinze ; Expedition de la responce aux Cahiers des Estats generaux ; Le premier article du Cahier des Estats generaux sera representé ; Estrangers ne seront admis aux charges & offices, sinon en consideration de leurs signalez seruices.

Tels furent ceux qui s'ensuyuent : Edicts de Pacification accordez à ceux de la Religion seront obseruez. Creation d'vn estat de Conseiller au Parlement de Paris, qui sera affecté à ceux de ladite Religion, au lieu de celui de maistre Pierre Berger qui s'estoit fait Catholique. Restablissement de l'exercice de ladite Religion en tous les lieux où il a esté discontinué à cause des troubles. Monsieur le Prince & tous ceux qui se sont ioincts auec lui tant d'vne que d'autre Religion, tenus pour bons & loyaux subiects du Roy, se departiront de toutes ligues & intelligences tant dedans que dehors le Royaume, & demeureront deschargez de tout ce qui s'est passé à l'occasion des troubles derniers. Descharge pour ceux qui ont esté commis à la Direction des finances par Monsieur le Prince. Descharge des deniers pris aux Receptes du Roy. Validation des comptes rendus par deuant Monsieur le Prince. Descharge de ceux qui n'auront rendu compte. Descharge pour les Maire & Escheuins de la Rochelle, pour les Commissaires & gardes des viures, & pour les vefves & heritiers de ceux qui sont morts à la suitte de Monsieur le Prince. Tous Edicts & Arrests tant contre Monsieur le Prince que ceux qui l'ont suiui, demeureront nuls, & seront tirez des Registres, auec la Declaration faicte à Poictiers au mois de Septembre mil six cents quinze. Les priuileges ostez aux villes qui se sont vnies auec Monsieur le Prince y seront restablis & remis. La Chambre de l'Edict sera restablie à Nerac. Les habitans de Poictiers sortis pour le tumulte du 23. Juin 1614. seront remis & restablis, & toutes procedures faictes contr'eux cassees. Ceux qui se sont v-

1616 nis auec Monsieur le Prince, seront maintenus en la iouïssance de leurs Gouuernements, Offices, Benefices & biens. Le Duc de Vendosme compris en l'Edict de Loudun. Reuocation des arrests du Parlement de Rennes donnez contre lui & ceux qui l'ont suiui. Toutes procedures faictes au preiudice du traicté de S. Manchoult demeureront nulles. Arrests & iugements donnez contre absents, & non defendus, seront nuls, & les parties remises au mesme estat. La memoire de ceux qui ont esté executez à mort à l'occasion des troubles sera restablie & restituee. Des prescriptions coustumieres, & peremptions d'instance. Des arrests & iugements donnez contre personnes de mesme parti. Des memoires & libelles diffamatoires. Des crimes & delicts commis entre personnes de mesme parti. Des prisonniers. Tous papiers & enseignemens seront restituez de part & d'autre. Des prises faictes sur mer. Restitution des places prises par M. le Prince. Restitution de Tartas, & des villes du patrimoine de M. le Prince, & de Monsieur de Luxembourg. Du Droict Annuel. L'impost de 50. sols sur minot de sel remis: & celui de 40. sols sur quintal de sel en la ferme du Lyonnois. Imposts sur les riuieres. Les Articles secrets seront obseruez. Verifications du Parlement de la chambre des Comtes, & de la court des Aydes.

Le Roy fit puis apres vne declaration, que sous le nom d'heretique il ne comprenoit point ceux de la Religion. Peu apres le Prince de Condé arriue à Paris, puis est arresté prisonnier, dont s'ensuiuent nouueaux troubles, nonobstant lesquels le Prince est demeuré prisonnier depuis. La troisiesme guerre ciuile dure ceste annee là & la suiuante, auec diuers succes.

Il y auoit pres du Roy vn nommé Concino Concini Florentin, qui en peu de temps s'estoit merueilleusemēt agrandi, & de basse condition estoit monté au degré de Mareschal de France, pource que lors des dits troisiesme troubles, il paroissoit beaucoup plus superbe que parauāt, iusques à offrir seruice au Roy auec 6000. hommes de pied & 800. cheuaux, quatre mois durant à ses despens: s'estoit rendu maistre de plusieurs endroits en Picardie & Normandie, marchandoit des gouuernemens en di-

diuerses

uerses prouinces pour les acheter, manioit les finances du Roy à son gré, & faisoit vne despence excessiue aux despens de son Maistre. 1617

Ses insolences causerent sa ruine, lors qu'il y pensoit le moins : car il menaçoit de paroles & de faict tout le monde, iusques à dire, qu'il feroit manger les doigts à tous ceux qui s'opposeroyent à ses volontez, & faire exterminer plusieurs capitaines & soldats qui estoyent d'autre parti.

Il vient de Normandie à Paris, afin de prouuoir à ses affaires, & en intention, ce disoyent ses seruiteurs, d'oster d'aupres de la personne du Roy plusieurs Gẽtilshommes & Seigneurs qui lui estoyent affidez, & lui en donner des siens. Item pour obtenir lettres de iussion au Parlement de Rouan, pour verification de certain don qu'il auoit extorqué du Roy.

Le Roy fut particulierement informé des autres attentats insupportables de ce Mareschal, esquels se recognoissoit que le dessein d'icelui & de ses adherans n'estoit que d'entretenir la guerre en France pour se perpetuer l'authorité au gouuernement de l'estat. Pourtant le Roy commande à Vitry, capitaine de ses gardes, de se saisir du Mareschal si tost qu'il viendroit. Ceste prise estoit difficile, à cause de la suitte de Seigneurs qui accompagnoyent tousiours ce Mareschal, outre ses Domestics, auec douze de ses gardes, soldats de Main, auec l'espee, aagez de 35. à 40. ans, vestus de ses couleurs, le manteau boutonné, la chausse orangeé garnie de passements iaulne & noir doré, & les boutons de mesmes couleurs. Il y auoit aussi du danger au regard du lieu où se feroit la capture, & de sçauoir l'heure & le temps qu'il viendroit au Louure. En fin neantmoins il s'y rendit le 24. iour d'Auril 1617. suiui à son accoustumee: la grand' porte lui fut ouuerte, & refermee si tost qu'il fut entré. Vitry s'auance, & l'abordant à l'entree du petit pont lui presentant son baston, lui dit, Ie vous arreste de par le Roy. A ceste parole le Mareschal reculant dit, comme pour resister, Moy! Ceux qui acompagnoyent Vitry lui tirent trois coups de pistolets, dont vn lui donne au cœur, l'autre dans la teste, & le troisiesme dans le ventre; ce

1617 qui le fit tomber sur son costé gauche roide mort sans dire vne parole. Certain Seigneur qui parloit à lui tomba de l'autre costé sans estre blessé ; tous ceux qui l'accompagnoyent s'enfuirent le voyans par terre. On cria par tout le Louure & par la ville aussi, Viue le Roy.

Ceste mort produisit de grands changemens au gouuernement des affaires publiques. Le corps du Mareschal fut enseueli à S. Germain de l'Auxerrois; deterré, tiré de sa tombe, trainé iusques au bout du pont neuf, pendu par les pieds à vne potence, où la populace lui coupa le nez, les oreilles, les parties honteuses, puis le dependirent & le trainerent par la ville, finalement le brusslerent. Ainsi perit celui qui possedoit en biens plus de vingt millions de liures, pretendoit faire vne maison perdurable & souueraine. Les nouueaux Officiers qui auoyent gouuerné l'estat de la France depuis le 24. Nouembre 1616. iusques au 24 d'Auril 1617. furent arrestez en leurs logis ou emprisonnez ; les anciens restablis en leurs charges, les Princes absents de la Cour r'appelez.

Le 4. iour de May, veille de l'Ascension, la Roine Mere partit du Louure pour s'en aller à Blois, accompagnee de ses domestiques & gardes: on a imprimé l'action que lui fit le Roy dans sa chambre, en ses termes, Madame, ie viens ici pour vous dire Adieu, & vous asseure que i'aurai soin de vous comme de ma Mere. I'ay desiré de vous soulager de la peine que vous prenez en mes affaires; c'est ma resolution de ne souffrir plus qu'autre que moi commande en mon royaume. I'ay donné ordre à ce qui est necessaire pour vostre voyage, & commande à la Curee de vous accompagner. Vous aurez de mes nouuelles estant arriuee à Blois. Adieu Madame. Elle ayant faict vne grande reuerence au Roy lui dit quelques paroles sur le soin qu'elle auoit eu de sa personne & de ses affaires pendant sa Regence, le priant de se souuenir de ses peines & trauaux, & qu'elle estoit sa Mere. Sur ce le Roy la baisa, & auec vne grande reuerence print congé d'elle, & se retira.

Deux iours auparauant, Alphonse du Trauail natif de Grenoble, pour auoir entrepris sur la vie de la Roine Mere du Roy, fut condamné par le Parlement d'estre

rompu

rompu & bruslé, comme il fut, en la place de Greue. 1617

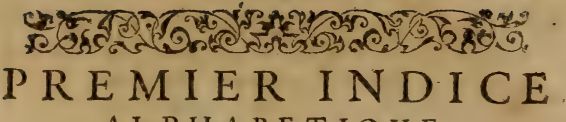
La vefve du Mareschal Conchini conuaincue de leze-Maiesté Diuine & humaine, & de leze-Maiesté Royale fut aussi executee à mort le huictiesme de Juillet, & se recogneut.

Depuis ceste execution iusques à present les affaires du royaume demeurerent assez paisibles. Les Bearnois furent fort sollicitez de receuoir en leur pays les Ecclesiastics Romains, & leur rendre les biens & reuenus dont ils ont iouy des long temps par donation de feu Jeanne d'Albret, Roine de Nauarre, ayeule du Roy Louys XIII. Ils allegueremt leurs priuileges & la confirmation d'iceux par Henri le Grand, sans vouloir rien quitter ausdits Ecclesiastics, lesquels de leur part persistent en leurs demandes. Le temps fera voir ce qui en aduiendra.

Sur la fin de l'an 1618. & au commencement de l'annee 1619 fut traitté, accordé, & accompli le mariage du Prince Victor fils de Charles Emanuel Duc de Sauoye, & de feu Catherine Infante d'Espagne, auec Christierne seconde fille de France, nee l'an 1606. le 10. de Feburier.

F I N.





PREMIER INDICE ALPHABETIQVE,

Contenant les Noms des Sept Rois de France, contenus en ce deuxiesme Volume.

Le Nombre signifie la page, où ces Noms se trouuent,

DEVXIESME INDICE Chronologique.

Mort du Pape Leon 46. Ce qui s'ensuiuit. Siege de Parme infructueux 47. Adrian VI. Pape. Renouuellement de guerre. 48.

1522. Prouuoyance de Prosper Colonne, Milan assiegé 49. Nouarre prise. Pauie inutilemẽt assiegee 50. Stratageme Espagnol 51. Armee se disposent à la bataille 52. Iournee de la Bicoque, & morts en icelle 53. Honteuse prinse de Laude 54. Cremone rendue fait chãger de parti aux Venitiens. Genes est prinse & saccagee 55. Retour de Lautrec en Frãce. Siege de Fontarabie 56. Leué par Chabanes: Guerre en Picardie: Landsquenets au nombre de douze cens mis à vau de route auec perte; Siege de Dourlans 57. Rendu inutile. Petites victoires des François achetees bien cher. Ligue de l'Empereur & de l'Anglois 58. Icelui descend à Calais 59. Exploits & retraite de son armee 60. Reddition du chasteau de Milan. entreprise notable diuertie par l'arriuee du Roi 61. Auictuaillement de Terouẽne 62.

1523. Ligue des Venitiens auec l'Empereur 63. & auec l'Anglois. Le Duc de Milan blessé 64. Reuolte de Charles Duc de Bourbon 65. Ce que fit le Roi pour l'en diuertir 66. Il s'enfuit & est poursuiui 67. Mais il se sauue en Italie. Armee royale contre Milã 68. Fautes de l'Admiral de France & fraude Milannoise. Siege de Milan 69. de Cremone, de Bayonne, de Fontarabie 70. Guerre en Champagne 71. en Picardie. Valeur de Põtdormi 72. Retraite des Anglois & Bourguignõs 73. Mort du Pape Adrian. Clement VII. lui succede 74. Victoires Imperiales. Siege de Milan leué. Auanture extraordinaire 75. Mort de Prosper Colõne 76. 1524.

Charles de Lanoi viceroi de Naples lui succede, & donne à Revec vne fascheuse camisade aux François, rudement acueillis en diuers endroits par l'armee Imperiale 77. Autres desfaites des François 78. Suisses tournent le dos & abandonnent l'Amiral mis en route. Son

tué)

tué) puis sans aucun respect apres la perte de plusieurs milliers d'hommes, saccagee par les Espagnols & Alemans; le Pape fait prisonnier puis traité cōme il pleut aux victorieux 105.

Ligue nouuelle des Rois de Frāce & d'Angleterre contre l'Empereur. Exploits de Lautrec en Lōbardie 106. d'André Dore sur mer, & reddition de Genes au Roi 107. Conqueste d'vne partie du Milannois & prinse de Pauie. 108. l'Empereur met en liberté le Pape Clement, sous certaines conditions 109. le Pape s'enfuit a Oruiete, & commēce à remuer 110.
Guerre denoncee par les deux Rois à l'Empereur, lequel l'accepte, & arreste leurs Ambassadeurs 111. l'Empereur & le Roy de France se presentent le Duel. Celui d'Angleterre enuoye mesme cartel de deffi à l'Empereur 112. Lautrec prospere en la guerre de Naples : ses aduersaires refusent bataille 113. Il assiege Melfe, & l'emporte au troisiesme assaut. Siege de Naples 114. Stratageme & victoire nauale de Philippin Dorie contre les Imperialistes 116. Succes de ceste victoire trauersez de grandes difficultez 117. les premieres furent la reuolte d'André Dore 118. & de Philippin son neueu. Les secondes le rauictuaillement des assiegez 119. Les troisiesmes la peste & desfaite iournaliere de l'armee Françoise: suiuies du deces de Lautrec 120. Siege de Naples est leué. Derniere ruine de l'armee Françoise 121. Estat de Milan 122. Armee Alemande de peu d'effect. Prinse de Pauie par les François qui perdent Genes 123. Le Comte de S. Paul entreprend en vain sur Milan 124. Puis sur Genes, en la poursuite de laquelle lui & les siens furēt desfaits 125. La mere du Roy & la tāte de l'Empereur s'assemblent pour la paix 126. s'ensuit le traité de Cambrai 127. Retour des fils de France, ostages de leur pere en Espagne. Descente de l'Empereur en Italie 128. reconcilié au Pape reintegre François Sforce en la Duché de Mi-

(marginal dates: 1528. beside "Guerre denoncee…"; 1529. beside "niere ruine…"; 1530. beside "suite de laquelle…")

Françoise en la Duché de Luxembourg. Le Mareschal de la Marck recouure sa Duché de Bouillō. Paix entre l'Empereur & les Protestans. Le Marquis de Brandebourg revni à l'Empereur 270. Mets assiegé par l'armee imperiale. Desfaite & prinse du Duc d'Aumale. Rauage des Imperiaux en Picardie. Prinse de Hesdin 271. Continuation du siege de Mets, place bien gardee. Reprinse de Hesdin 272.

Siege leué de deuant Mets. Terouenne as-
siegee, prinse, & rasee à fleur de terre par les 1553.
Imperialistes 273. Hesdin reprins par eux. Ils
sont desfaits, & le Duc d'Arscot prins 274.
Trois armees du Roy en Picardie, Artois & 1554.
Luxembourg. Le Roi entre en Hainault 275. 1555.
Rencontre des deux armees à Renti 276. con-
tinuation de guerre en Picardie. Arriere-ban
de France desfait 277. Guerre en Piedmont,
à l'auantage des François 278. Guerre de Siene 1556.
279.280.281. l'Empereur Charles V. resigne 1557.
ses Royaumes à Philippe II. son fils. Icelui traite vne treue auec le Roi, mais bien tost rompue 282. Armee nouuelle en Piedmont sous la charge du Duc de Guise, prend Valence, Ostie, & autres places 283. le Duc est afiné par le Pape. l'Armee Espagnole, composee de 50. mille pietons & de 16. mille cheuaux, assiege S. Quentin; & laisse y entrer quelque renfort 284

Au retour elle se rue sur le Connestable, le contraint au combat, le prēd prisonnier auec plusieurs Seigneurs: gētilshommes & soldats, lui tua pres de huit mille combatās, mit le reste de l'armee en route. Ce fust la iournee de S Laurent. Ceste perte emporta S. Quentin & force gens de marque. En suite plusieurs autres bonnes places Espagnoles. Le Pape fit sa paix auec l'Espagnol 285. Ce iour & le lendemain Rome fut inondee du Tibre, qui noya grand nombre de personnes. L'armee Frāçoise retournant d'Italie s'arreste en Bresse vn peu

La

La Roine mere se met en la protection des Guisiens. Le Prince de Condé eschappe 302. Assemblee des Princes & Seigneurs pour auiser aux affaires 303. Requeste de ceux de la Religion presentee au Roi par l'Amiral. Conuocation d'Estats 304. Artifices pour y attirer les Princes. Arriuee du Roi & des Princes à Orleans 305. Emprisonnement du Prince de Condé 306. Commissaires pour son proces. Sa condamnation 307. defense faite aux deputez pour les Estats de parler de la religion. Miraculeuse deliurance 308. Le Roi de Nauarre intimidé & menacé. Mort du Roi François I I. Ce qu'il sembloit promettre pour l'auenir 309.

1561. *Charles I X.* LXI.14.

Estats d'Orleans 310. remis à Pontoise 311. Accord nouueau de la Roine mere auec le Roi de Nauarre, mais de courte duree. Le Cõnestable se range auec les Guisiens 312. Sacre du Roy. Edit de Juillet. Arrest iustifiant le Prince de Condé 313. l'Amiral afiné par la Roine mere. Colloque de Poissy 314.315.316. Tumultes à Paris 317. Edit de Ianuier 318. Massacre de Vassy 319. Prinse d'Orleans 320. 1562. Premiere guerre ciuile 321. Reprinse de Bourges. Mort du Roy de Nauarre & prinse de Rouan. Diuers exploits 322. Desseins du Prince de Condé. Son notable songe 323. Bataille de Dreux 324. Voyage de l'Amiral en Normandie 326.

Siege d'Orleans, & mort du Duc de Guise 1563. 325. la premiere paix 327. Sommaire description du malheur des prouinces & villes de France durant ceste premiere guerre ciuile 327.328.329.330.331.332.333.334.335.336. Premier & second siege de Rouan 337. prinse du fort & de la ville, le Roy de Nauarre ayãt esté blessé, dont s'ensuiuit sa mort 338. Personnages honorables executez à mort dedãs Rouan. Diepe rendue & reprinse 339. Miseres de Nor-

Le Duc

Le Duc d'Anjou quitte le Siege de la Rochelle pour aller en Polongne qui l'auoit esleu Roi. Pertes d'hommes en ce siege 454. Guerres en Languedoc, en Querci 455. Siege de Sommieres 456. l'Amiral de Villards battu en Gascongne, & Grandmont en Bearn 457. Guerre en Viuarais & Dauphiné. Protestations contre l'Edit de Pacification faite à la Rochelle. Le reiglement dressé par les Protestans en Languedoc 458. Leurs remonstrances & requestes au Roi 459. vnion des prouinces voisines 460. Mescontentemens du Roi 461. Depart du Duc d'Anjou pour aller en Polongne, & nouuelles pratiques de la Cour 462.

Commencement des quatriesmes troubles 1574.
463. Querelle apostee, qui fait retirer le Mareschal de Montmorenci 464. serré tost apres dedans la bastille. Diuers exploits de guerre en Viuarais, Dauphiné, Languedoc, Poictou. Prinse du Comte de Montgommeri, depuis decapité 465. Retraite du Prince de Condé en Alemagne 466. Maladie & mort du Roi Charles neufiesme 467. ses mœurs & la Regence de la Roine sa mere

469. *Henri III. dernier Roi de la branche de Valois.* LXII.15

Sommaire de son regne 469. Treues en Poictou. Guerre en Normandie 470. Amplification de la Regence à la Roine mere. Danville, suspect à Thoulouse, s'associe aux Protestans. Guerre en Dauphiné 471. en Viuarais, en Poictou, & es Prouinces voisines 472. Arriuee du nouueau Roi. Ses conseilliers 473. leurs Cõseils. Siege memorable de Lusignan 474. 475. Reddition de la place. Siege de Poussin 476. Abandonné par les protestans. Estat du Languedoc 477. Liuron anobli par vn deuxiesme siege 478. Mort de Charles Cardinal de Lorraine 479. Guerre en Languedoc & en Dauphiné 480.

Siege de Livron leué. Guerre entre le Ma- 1575.

post des villes d'asseurance aux Protestans. 1582.
Nouuelles allumettes de rebellion 508. Le 1583.
Roy de Nauarre est sollicité d'entrer en la 1584.
Ligue. La mort du Duc d'Anjou frere du Roy
rompt les souspiraux de la Ligue 509. Naissance, berceau, nourrissiers & fauteurs d'icelle 510. Trompettes de sedition. La Ligue est presentee au Pape Gregoire treiziesme, lequel refuse d'en estre parrain. Assemblee de Montauban. Voyage du Duc d'Espernon en Gas- 1585.
congne 511. Nouueaux motifs de la Ligue 512. Ses souleuemens. Declaration du Roi parlant bas à ses suiets 513. Declaration du Roi de Nauarre 514. Il se monstre grand maistre d'Estat 515. la Ligue foible par quels artifices appuyee 516. Le Roy cuide se renforcer en s'accordant auec la Ligue. Par l'Edit de Iuillet il reuoque celui de pacification 517. de là s'ensuit guerre aux Protestans. le Roi de Nauarre se plaind. Est excommunié comme aussi le Prince de Códé par le Pape Sixte V. 519.

Bulle de Sixte declairee nulle. Guerre ouuerte 520. voyage d'Angers 521. 522. Route du
Prince de Condé. Nouuelle plainte du Roi de 1586.
Nauarre 523. Intercession des Princes estrangers. Armee du Duc de Mayenne & ses exploits 524. Guerre du Prince de Condé 525. desfaite de Tiercelin, & mort des Comtes de Laual. Exploits du Roi de Nauarre 526. Entreueuë inutile de la Roine mere & de lui: Suspecte aux Parisiens 527. Autres exploits du Roi de Nauarre & du Duc de Guise 528.

Duc de Bouillon chef de l'armee Aleman- 1587.
de. Plaintes du Duc de Guise contre le Roi 529. du Roy contre le Duc, l'vn voulant la paix, l'autre la guerre 530. Resolution à la guerre. Forces Royales & protestantes 531. l'armee estrangere entre en France. Fautes de ceste armee 532. Arriuee du sieur de Chastillon & mort du Comte de la Marck. Second plaintif des estrangers. Exploits du

tiers

taille: mais la Ligue ne bouge. Le Roi prend Estampes. La Roine douairiere demande iustice de l'assassinat de Henri troisiesme 618. Vendosme prins d'assaut. le traistre Benehard est decapité, & Jessé cordelier seditieux pendu 619. Conquestes du Roy. Arrest inique du parlement de Rouan 620. Le Duc de Mayenne saigne du nez, 621. finalement le Roy l'attire à Yuri, dresse le plan de son champ de bataille, & le presente aux Ligueurs: apres plusieurs propos tresnotables prononcez en presence de ses troupes 622. Journee de Yuri 623. Prudence militaire du Roy. Premiere & seconde charge 624. Troisiesme charge auec meslee sanglante aux despens de la Ligue 625. 1590.

Route generale de l'armee ligueuse 625. Suisses abandonnez des ligueurs, espargnez par le Roi. Pertes de la Ligue 626. & du Roi 627. Trois signalees particularitez de ceste bataille. Conquestes du Roy apres la victoire. Randan chef de la Ligue en Auuergne, chassé ce mesme iour de la iournee d'Yuri de deuant Issoire, tué en bataille, son artillerie prise, & ses troupes taillees en pieces par les troupes du Roi. Diuers artifices des chefs ligueurs 628. Nouuelle iniquité du Parlement de Rouan 629. Siege de Paris. Erronee decision de Sorbonne. Espions de la Ligue 630. Gardes & protecteurs de Paris. Miseres des parisiens 631. Arrest extorqué du Parlemét de paris 632.

Sedition populaire. Deputez vers le Roy, renuoyez sans effect 633. la responce qu'il leur fit, & les artifices du Duc de Mayenne 634. le Roi va au deuant des Espagnols, presente la bataille aux Ducs de Mayenne & de Parme, qui la refusent 635. prenent Lagny & Corbeil 636. Retraite du Duc de Parme. Reprise de Corbeil & d'autres villes 637. Diuers exploits de guerre. Le nouueau Pape Gregoire XIV. est ligueur 638. Il excómunie le Roi & ceux qui lui aidét. Le cheualier d'Aumale & les

De-

Declaration du Roi contre les Ligueurs 1593.
690. Effets d'icelle. Conference de Sureine. Trauerses de la Cour de Rome 661 Responce des Estats de Paris aux partisans d'Espagne. Arrest du parlement à Paris 662. Conuersion du Roi à l'Eglise Romaine. L'opposition des chefs de la Ligue 663. celles du Duc de Mayenne. La trefve generale 664. Pierre Barriere assassin de resolution executé à mort. Esmeute à Lion contre le Duc de Nemours 665. son emprisonnement, sa fuite, sa mort. Assemblee de Mante 666. Preparatifs d'obeissance au Roy. Meaux commence. Sacre du Roi 667.

Fruits du Sacre. Efforts du marquis de S. 1594.
Sorlin & de l'Espagnol sur Lyon, dont s'ensuit la reduction de la ville 669. Reduction d'Aix 670. Miserable Estat de Paris. Les seruiteurs que le Roi y auoit se resveillent, & acheminent sagement leur resolution 671. circonstāces d'icelle 672. hazardeusement executee, mais auec tel succes que Paris obeit au Roy 673. Toutes choses y sont remises en leur ordre 674. Arrest contre la Ligue & le Duc de Mayenne 675. 676. Serment de l'Vniuersité au Roi. Diuerses reductions, en Normandie 677. en Picardie, Poictou, Gascongne, Champagne 678. Accord du Duc de Guise auec le Roi. procés contre les Jesuites renouuellé 679. guerre en Bretagne 680. & en la Duché de Luxembourg 681. Le Roi blessé en la bouche par Jean Chastel executé à mort. Arrest contre les Iesuites 682. guerre declaree à l'Espagnol 683.

Lorraine au seruice du Roi. Espagnols en- 1595.
trent en Picardie. guerre en Lionnois 684. Signalé seruice du Connestable 685. Vienne conquise. Reduction de plusieurs villes de la Duché de Bourgongne 686. Promesses du Roi 687. &c. Sage conduite & valeur du mareschal de Biron 688. Hardie meslee à Fon-

tree

ſtreines. Ruſes de Cour, dont naiſſent beaucoup de malheurs aux Ducs de Sauoye & de Biron 841.&c. Prudence du Roi 844. le Duc oit plaider vne cauſe en parlement 845. Differentes penſees de ces deux Princes 846. En fin ils conuiennent d'arbitres qui ne s'accordent pas 847. De l'afaire de Geneue 848. le Roi fait ouuerture au Duc, de reſtitution, ou d'eſchange: le Duc ne veut ni l'vn ni l'autre 849. ſes plaintes, ſoumiſſions, artifices, perplexitez 850 &c. les conſeils qu'on lui donne. Son ſeiour commence à le rendre ſuſpect, puis il promet reſponſe reſolue dans trois mois 853. Articles accordez entre le Roi & le Duc 854. &c. reſolution contraire du Duc 858. Tandis qu'il ſe parle de reſtitution ou d'eſchange, vne femme deſeſperee & fanatique entreprẽd ſur la vie du Roy 859. Deſcouure ſes intentions cruelles à vn ſage Prince 860. Il remedie au mal, dont elle en fut accablee. D'autrepart ſe traite à Florence le mariage du Roi auec Marie de Medicis 861.

Conference de Fontainebleau. Le liure de l'Euchariſtie, eſcrit par du Pleſſis alarme les docteurs 862. l'Eueſque d'Evreux s'y oppoſe. On en diſpute ſur neuf articles accuſez de faux 863 &c. Ce qui reſulta de ce debat. Le Duc de Sauoye ſe mõſtre plus irreſolu & incertain que deuant 865. Ses artifices. Promeſſes à lui faites du coſté d'Eſpagne. Le Roi le ſomme de ſa parole 866. Ses delais & ſubterfuges occaſionnent le Roi de s'approcher de Sauoye 867. Nouueaux deſtours & deſſeins, dont le Roi s'offenſe 868.&c. Apres pluſieurs paroles & vains deſguiſemens du Duc, le Roi lui declaire la guerre & la commence par ſes Lieutenãs 870. 871. les Diguieres entre en Sauoye, Biron en Breſſe. La ville de Bourg priſe comme ſans eſperance 872. Diuerſes priſes en peu de tẽps, entre autres de Chãberi ſiege du Parle-

gradant le centaure de Sauoye 900. Arriuee du Roi à Lion, où il consomme son mariage 901. vaque à la paix de Sauoye 902. Geneue demolit à fleur de terre le fort de sainte Catherine, dont le Legat entre en fougue. Diuers discours de grands & petits sur l'occurrence des affaires 903. l'Espagnol iuge la paix necessaire. Le Legat s'adoucit 904 la paix est accordee & signee 905. &c. Articles d'icelle 907. &c. Le Roi & la Roine s'en vont à Lion: le Comte de Fuentes & le Duc reiettent la paix 914. Le Roi tient pour indifferẽt ce qu'ils marchandent, & à la poursuite du Legat tresue est accordee 915.

Le Legat passe d'Auignon à Genes, & tandis que le Duc conteste en Piedmont, se troue à Pauie auec le Comte de Fuentes 916. Afine le Duc & le Comte, faisant ratifier au Roi d'Espagne le traité de paix 917. Irresolutions du Duc, 918. contraint finalement de signer le traité, suiuant quoi Bouuans sort de la citadelle de Bourg. Cõmoditez & incommoditez de ceste paix, tant au Roi qu'au Duc 919. 920. Mort de Louyse de Lorraine vefue du Roi Henri troisiesme 921. Alarmes en diuers endroits à cause des forces que le Duc & le Comte de Fuentes auoyent lors en pieds 921. 922. Gouuerneur de Creme executé à mort, pour intelligence auec l'Espagnol 923. Simulee entreprise des forces Sauoisiennes & Milannoises contre le Turc 924. Toutes ces troupes cassees & aneanties 925.

Le Persan sollicite les Princes Chrestiens à vne alliance auec lui contre le Turc, lequel prie le Roi de lui moyenner treve auec l'Empereur, & rappeller les François guerroyans en Hongrie 926.

Plaintes du Roi au Turc 927. Outrage fait en Espagne à l'Ambassadeur de France, à quoi le Pape remedie 928.

Les

Princes estrangers sur ces remuemens 1011. Deportemens du Duc de Sauoye, & du Comte de Fuentes 1012. Le Dauphiné fait hõmage & vn present au Dauphin 1013. Abolition de la pancarte. Surhausſement des monnoyes & ce qui s'en ensuiuit 1014. Ordre donné par le Roi à ce desordre, & au fait des mines d'or, d'argent, & de pierres precieuses 1015. 1016. Alliance auec les cantons Suisses, & les ceremonies & solennitez qui y furent obseruees 1017. 1018. 1019. &c. Naissance de Madame premiere fille de France 1028.

Le Duc de Sauoye machine contre Geneue 1029. 1030. Ses preparatifs 1031. Les principaux conducteurs de l'entreprise dont l'auis est mesprisé 1032. Approche des troupes du Duc 1033. leurs efforts soustenus & repoussez 1034. Ce qui s'en ensuiuit 1035. 1036. Le Duc repasse les monts & laisse ses troupes autour de Geneue, voulant que la force lui donne, ce que le droict lui nie 1037. Le Roi promet secours à Geneue, l'exhortant à la paix conclue auec le Duc 1038. Soin du Roi pour enrichir son Royaume, y introduisant l'art des soyes 1039. 1040. 1041. Trouble entre le gouuerneur & les habitans de Mets 1042. Le Duc d'Espernon s'y transporte 1043. N'y faisant rien le Roi s'y achemine, & contente les Citadins 1044. Jesuites presentez au Roi par la Varenne 1045. leur harangue 1046. 1602. 1603.

Different du Cardinal de Lorraine auec le Marquis de Brandebourg apointé par le Roi, attendu en Prouence 1047. Sa maladie effraye toute la France 1048. Jesuites poursuiuent leur restablissement par l'intercession du Pape 1049. Sont rappellez & restablis par Edit conditionné 1050. 1051.

Remontent en chaire. Vn coup d'espee

Nouuel-

Nouuelles brouilleries descouuertes. Troubles au pays des Grisons 1091. Prudence de l'Ambassadeur de France, pour y remedier 1092. &c. Resolution des Grisons 1094. Connestable de Castille caressé en France 1095. L'impost du trētiesme pour cent abatu 1096. Ambassade du Roy de Perse, vers les Princes Chrestiens 1097. Lettres du Sultan Turc en faueur de l'Ambassadeur de France 1098. Le Marquis de Rhosni creé gouuerneur de Poictou. Nouuelles brouilleries en Cour. Le Roi enuoye querir le Comte d'Auuergne 1099. Il fait refus de venir 1100. On donne ordre qu'il soit amené. En suite il est pris 1101. conduit en la Bastille 1102. Entragues prisonnier en la conciergerie. Article de mort commué 1103.

Pyramide des Jesuites demolie 1104. Marquise de Vernueil remise en liberté 1105. 1605.
Remuemēs en diuers endroits du Royaume par les adherans de Biron, & ce qui en aduint 1106. &c. Le Prince d'Aurange reintegré 1108. Mort de Theodore de Beze 1109. &c. Nouuelle cōspiration de Mairargues 1111. descouuerte par vn galerien 1112. Mairargues pris auec vn secretaire de l'Ambassadeur Espagnol 1113. Plaintes de cest ambassadeur 1114. Refutees 1115. &c. Sa repartie impertinente 1118. Secretaire remis en liberté, & Mairargues executé 1119. Voyage du Comte de Laual en Hongrie 1120. Sa valeur & sa mort 1121.

Mombarot affranchi & declairé innocent 1122. Nouueaux embellissemens de la ville de Paris 1123. &c. Remonstrance du Clergé, & 1606.
response du Roi 1125. Perplexitez du Duc de Bouillō 1126. Refusant ce que le Roi requiert, resolution est prinse de l'assieger, les raisons pour & contre 1127. 1128. &c. Acheminement du Roi vers Sedan 1131. où il octroye la paix au Duc 1132.

Le Roi, & la Reine font leur entree à Sedan en

Louys

Les Princes, Officiers de la Couronne, Gouuerneurs des Prouinces & places frontieres, prestent serment de fidelité au Roi & à la Regente sa mere. Le lendemain matin le Roi vint en Parlement, où sa mere fait vne briefue remonstrance à la Cour 1151. Le Roy aagé de neuf ans & sept mois prononça d'vne grauité royale vne harangue, dont le Chancellier fit l'exposition 1152. Proces fait à l'execrable assassin, exterminé par horribles, mais tresiustes supplices 1153. Censure de la Sorbonne proposee contre la fauce doctrine permettant au sujet de tuer son Souuerain, qu'il aura iugé tyran 1154. &c. Arrest de la Cour contre le liure de Mariana Jesuite, où il soustient ceste fauce & detestable doctrine. le liure de Mariana bruslé publiquement par la main du bourreau 1159. Horrible fureur d'autres assassins de volonté 1160.

Declarations du Roi touchant l'Edit de pacification 1161.1162. Effects de ceste declaration. Le corps du Roi Henri troisiesme posé le 23. de Juin au sepulchre de son pere Henri Second, fut huit iours apres suiui de celui de Henri IV. enseueli à S. Denis 1163.1164. edits nõ encore executez, abolis ou reuoquez. Bastiment du College Royal 1165. Guerre de 1611. Juilliers. Sacre du Roy 1166. Le Duc de Sully deschargé de la garde de la Bastille & de la Surintendance des finances 1167. le premier President aussi fut deschargé 1168. Le Duc de Sauoye voulant assaillir Geneue est empesché de ce faire par la Roine. Citadelle de Bourg demantellee & rasee. Chapitre general des Jacopins. Assemblee de Saumur 1169. Edit contre les Duels. Jesuites rebutez par ceux de Troys. Leur patriarche Ignace (commẽt beatifié & censuré 1 70. &c.) Liure de Bellarmin contre la Maiesté Royale censuré. Mort

du Duc de Mayenne 1173. Mort du Duc d'Orleans 1174. Proces des Jesuites contre l'Vniuersité de Paris plaidé, appointé au conseil & iugé 1175. &c.

1612. Le sieur de Vatan decapité à Paris. Du mariage du Roi & de sa sœur auec l'Infante & le Prince d'Espagne. Dispute entre les Sorbonnistes touchant la puissance Ecclesiastique & la primauté du Pape 1177. Egyptiens chassez de France. Magnifiques esbats à Paris à cause des alliances entre les maisons de France & d'Espagne 1178. Bruits à la Rochelle & en Sorbonne. Libelle fameux de Schoppius condamné en Parlement & bruslé publiquement par la main du bourreau 1179. &c. Le liure de Becanus Jesuite Aleman examiné & cõdamné par les Sorbonnistes 1181. &c. Articles accordez par le Roi au Prince de Condé, &c.

1613. 1184. &c. Jesuites ennemis de la puissance

1614. Royale 1187. Suarez entre autres, le liure duquel est condamné publiquement bruslé par la main du bourreau 1188. &c.

FIN.

